

si les promesses & les engagements d'un enfant sont valides ; 2°. si un enfant parvenu à un âge mûr ne peut pas sortir de sa famille sans l'acquiescement de pere & de mere, & s'il peut se marier sans leur consentement ; *Ibid. b.* 3°. si les enfans, ceux-là même qui sont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conserver un droit de propriété sur les biens qu'on leur transfere ; 4°. si les enfans peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Sentiment de l'auteur de l'Esprit des loix sur ce dernier point. *Ibid. 654. a.*

*Enfant.* Tableau des devoirs des enfans. IV. 916. *b.* VI. 803. *b.* Amour filial. I. 370. *b.* Devoirs des enfans envers leur mere. X. 380. *a.* Les défauts d'une mere ne peuvent dispenser un enfant de ses devoirs envers elle. XV. 262. *a.* *b.* Devoirs des enfans envers leurs parens lorsqu'ils sont parvenus à l'âge d'hommes faits. XIII. 561. *a.* Rien ne peut affaiblir le devoir de l'honneur que les enfans doivent à leurs peres & à leurs meres. XIII. 255. *b.* Alimens qu'ils leur doivent. XII. 339. *a.* La déesse Nemesis, selon Platon, a une inspection particulière sur les offenses que les peres reçoivent des enfans. XI. 90. *b.* Piété filiale d'Opimius récompensée. XVI. 675. *a.* Du choix d'une profession pour les enfans. XIII. 426. *a.* *b.*

*ENFANT.* (*Jurisp.*) Il n'y a qu'une voie légitime d'avoir des enfans ; c'est le mariage. L'enfant, chez les Romains, suivait la condition de la mere & non celle du pere. Loi contraire en France. Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. *a.* Droits des peres sur leurs enfans, chez les Romains. Etat & dépendance des mineurs parmi nous. Ce que doivent les enfans à leurs ascendans, quand ils sont dans l'indigence. Le nombre des enfans excusé le pere de la tutelle. Il avoit été accordé à ceux qui avoient dix ou douze enfans des privileges qui furent révoqués en 1683. Les enfans ne peuvent déposer dans le cas de pere & de mere. Le pere est civilement responsable du délit de ses enfans, étant en sa puissance. Anciennement les enfans étoient aussi punis pour le délit de leur pere. Ils le sont encore pour crime de leze-majesté. Chez les Romains, les enfans des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere. *Ibid. b.*

*Enfant adoptif.* V. 654. *b.*

*Enfant adultérin.* V. 654. *b.*

*Enfant en âge.* V. 655. *a.*

*Enfant en bas âge.* V. 655. *a.*

*Enfant bâtard.* V. 655. *a.*

*Enfant conçu.* V. 655. *a.*

*Enfant émancipé.* V. 655. *a.*

*Enfant exposé* ou *Enfant trouvé.* La coutume barbare d'exposer les enfans est fort ancienne, &c. Pour l'empêcher, Constantin permit de vendre les enfans, &c. mais Valens, Valentinien & Gratien le défendirent. Elle est aussi défendue en France. Ce qui se pratiquoit autrefois en France dans l'exposition des enfans. A la charge de qui doit être la nourriture des enfans exposés. Hôpitaux établis pour les enfans trouvés. Ces enfans ne sont point réputés bâtards, & à Madrid, ils sont réputés gentilshommes. Auteurs à consulter. V. 655. *a.* Voyez *Part.*

*Enfants trouvés.* Lieu où on les exposoit à Rome : ce qu'ils devenoient. IX. 170. *b.* Observation sur l'institution de l'hôpital pour les enfans trouvés. XIII. 102. *a.*

*Enfants de famille.* V. 655. *b.*

*Enfants de France.* Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne. Sous les deux premières races, tous les fils partageoient également le royaume entr'eux. Quel fut le premier fils puiné de France qui n'eut point le titre de roi, ni même de légitime. Sous la troisième race fut introduite la coutume des apanages. Comment sont dotées les filles de France, &c. V. 655. *b.*

*Enfant impubere* ; enfant incestueux ; enfant légitime ; enfant légitimé ; enfant majeur ; enfant mâle ; enfant mineur ; enfant mort-né. V. 655. *b.*

*Enfants à naître* ; regles de jurisprudence établies par rapport à eux. Enfant naturel ; enfant naturel & légitime, enfans en puissance de pere & de mere ; petits enfans ; enfans posthumes ; enfant du premier lit ; enfant pubere ; enfant putatif ; enfant supposé. V. 656. *a.*

*Enfant.* Dès qu'il est né, il est sous la protection des loix. *Suppl.* I. 199. *b.* De la succession de la mere à ses enfans ; de la succession des enfans à leur mere. X. 380. *a.* *b.* Alimens que se doivent mutuellement les peres & les enfans. XII. 339. *a.* Du douaire des enfans. V. 70. *b.* Enfant adoptif. I. 142. *b.* Enfant adultérin, 151. *b.* bâtard, incestueux ; voyez ces mots. Etat des enfans qu'un homme avoit de sa concubine parmi les Romains. III. 831. *a.* Enfant défavoué. IV. 872. *b.* Enfant d'honneur. VIII. 291. *a.* Enfant posthume. XIII. 172. *b.* Enfans de tribut en Turquie. VIII. 566. *b.* Officier chargé de lever ce tribut. 425. *b.* Ceux que le grand-seigneur achete des Tartares, ou prend en guerre. I. 171. *b.* — Sur les enfans, voyez *Part.*

*ENFANS.* (*Hist. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. La stérilité en opprobre chez les Juifs. Cérémonies qu'ils pratiquoient à la naissance d'un enfant, &c. Ce qu'on pratiquoit dans la suite de son éducation. V. 656. *a.* Etat & éducation des filles. Coutumes civiles à l'égard des enfans, chez les Juifs. Coutumes des Grecs par rapport au même objet. La loi enjoignoit à tous de se marier, & on honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les meres nourrissoient. Coutumes des Romains dans ce qui concernoit leurs enfans. *Ibid. b.* Coutumes des Germains sur le même sujet. Cette éducation qu'ils donnoient à leurs enfans ne pouvoit que les rendre robustes, vaillans, infatigables. *Ibid. 656. a.*

*Enfant.* Nom que les Romains donnoient aux enfans venus au monde avec travail. I. 190. *b.* Nom qu'ils donnoient à ceux qui meurent dans leur tendre jeunesse : leurs funérailles. I. 701. *b.* Enfans qu'on appelloit *alimentaires.* 270. *a.* Habit des enfans des sénateurs. VIII. 13. *a.* Toge prétexte des fils de patriciens. XVI. 369. *a.* Petite boule que ces enfans portoient au cou. II. 462. *b.* Jeux des enfans de Rome. VIII. 538. *a.*

*ENFANT,* (*Mythol.*) Divinité qui présidoit à la naissance des enfans. V. 418. *a.* Celle que l'on invoquoit pour les endormir, IV. 529. *b.* pour les faire tetter, XIV. 434. *b.* pour leur apprendre à manger. V. 403. *b.* Divinité sous la protection de laquelle on les mettoit. IV. 568. *a.*

*ENFANS.* Naissance des enfans. (*Hist. nat.*) Selon Derham, les mariages produisent quatre enfans, l'un portant l'autre. Exemple d'un noble de Siemie qui eut 150 enfans. Exemple d'une femme qui avoit vu 188 de ses enfans, issus d'elle directement. Celui d'une dame du comté de Kent, qui avoit pu voir dans sa vie 367 enfans descendus d'elle. V. 657. *a.* Distique qui exprime cette descendance. *Ibid. b.*

*Enfants.* (*Maladies des*) L'homme ne commence à sentir qu'il existe que par les maux qu'il éprouve. Pourquoi les maladies sont plus communes dans l'enfance qu'à tout autre âge. Énumération que fait Hippocrate des maladies auxquelles les enfans sont sujets. V. 657. *b.* L'âge, la différente nourriture & la diverse façon de vivre, contribuent beaucoup à changer la disposition des sujets, à contracter différentes maladies. Difficultés d'établir le diagnostic des maladies des enfans. Quels sont les moyens qui restent au médecin pour connoître ces maladies. *Ibid. 658. a.* Boerhave allégué pour une des causes principales de ces maladies, qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus considérables à proportion du reste du corps, que les adultes ; d'où il conclut que ces maladies sont presque toutes de la classe des convulsives. Causes de ces maladies dans la débilité des parties solides du corps d'un enfant. Quels sont les maux que peuvent produire dans les enfans l'abondance des humeurs pituiteuses, la dépravation & l'acrimonie des humeurs, la très-grande sensibilité du genre nerveux. *Ibid. b.* L'acide dominant dans les humeurs doit aussi être regardé comme une source principale d'une grande partie des maux qui leur surviennent. Les causes éloignées de la débilité & de la sensibilité des solides dans les enfans, sont principalement la disposition naturelle, eu égard à l'âge, & par conséquent, la foiblesse du tempérament. Ce qui rend particulièrement défectueuses cette foiblesse & cette sensibilité, ce sont les vices de constitution que les enfans tiennent d'un pere ou d'une mere infirmes ou épuisés, *Ibid. 659. a.* ou des erreurs que les meres commettent pendant leur grossesse, dans l'usage des choses qui influent le plus sur l'économie animale, ou en se livrant à leurs imaginations déréglées, &c. &c. ou, enfin, les forces que les enfans épuisent dans les travaux de l'enfance, par la faute de la mere. Comment les sages-femmes nuisent aussi aux enfans. Accidens qui peuvent aussi contribuer à rendre les enfans plus foibles & plus sensibles. *Ibid. b.* Toute sorte d'intempérie de l'air affecte bien plus les enfans que les adultes. Soins mal-entendus qui peuvent affaiblir leur tempérament. Ce que dit Locke sur ce sujet. Des causes qui disposent les humeurs des enfans à l'acrimonie acide, qui est si souvent dominante dans leurs maladies. Cette acrimonie est le plus souvent produite par le mauvais régime & la mauvaise santé des nourrices, *Ibid. 660. a.* ou lorsqu'elles remplissent trop leurs nourrices. On nuit encore à leur santé par la qualité des alimens qu'on leur donne. On peut joindre à toutes ces causes le changement trop fréquent de nourrices. Du prognostic à porter sur les maladies des enfans. *Ibid. b.* Prognostic plus favorable à l'égard des enfans nés de parens robustes & endurcis par le régime. Les maladies des enfans sont en général plus faciles à guérir que celles des adultes. Ils doivent être plus médicamenteux. Les enfans gros, gras & charnus sont plus sujets à être malades. Maladies des enfans maigres. Les enfans qui ont le ventre libre se portent mieux. Mauvais signe lorsque les convulsions ou les tranchées & les infomnies se joignent avec d'autres maux. Temps de l'année où les douleurs d'entrailles & les coliques sont ordinairement épidémiques & dangereuses



dangereuses pour les enfans. Ce qui rend leurs tranchées dangereuses. Prognostics sur les aphtes, sur la maigreur & la consomption. *Ibid.* 661. a. Directions générales sur leurs maladies. Secours à donner aux enfans nouveaux-nés, selon les différentes maladies auxquelles ils peuvent être sujets. *Ibid.* b. De l'évacuation de cette humeur épaisse & noirette appelée *meconium*, & des moyens de la favoriser. Traitement des maladies produites par la coagulation du lait dans les premières voies. Celui des fièvres particulières aux enfans; remèdes auxquels les nourrices doivent s'affujettir; attention qu'elles doivent avoir par rapport à leur régime. *Ibid.* 662. a. De la curation des aphtes. Celle de l'épilepsie. *Ibid.* b. Curation de l'atrophie des enfans. Quant aux autres maladies, qui leur sont communes avec les personnes d'un âge plus avancé, voyez en son lieu chacune de ces maladies. Auteurs à consulter. *Ibid.* 663. a. Voyez ci-dessus *Enfance*.

ENFANS perdus. (*Art. milit.*) V. 663. a.

ENFANS de la langue, envoyés dans le Levant. (*Comm.*) V. 663. a.

ENFANS sans souci, (*Hist. mod.*) société singulière, formée à l'exemple de la mère folle ou infanterie dijonnaise, vers le commencement du règne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignirent à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaisirs & les moyens de se les procurer. Histoire de cette société. *Suppl.* II. 305. b.

ENFANTEMENT. (*Médec. Chir.*) Liste des principaux ouvrages qui ont paru sur cette matière en diverses langues. Auteurs latins. V. 663. a. Auteurs français. *Ibid.* b. Auteurs anglois. Auteurs allemands. *Ibid.* 664. a. Auteurs italiens. Mémoires de diverses académies sur cette matière. *Ibid.* b.

ENFANTEMENT, Douleurs de l', (*Médec.*) Examen attentif que l'accoucheur doit faire de l'espèce de douleurs de la femme grosse. Signes auxquels on peut distinguer les fausses douleurs des véritables. V. 664. b. Des douleurs qui arrivent au septième mois. Douleurs avant-courrières de l'enfantement, qu'on appelle communément *mouches*: leurs salutaires effets. Signes qui annoncent à l'accoucheur que les douleurs sont parvenues au degré de violence nécessaire pour l'expulsion de l'enfant. *Ibid.* 665. a. Voyez *Accouchement*.

ENFER. (*Théol.*) Noms que les païens avoient donnés à l'enfer. D'où vient que dans le nouveau testament, l'enfer est souvent désigné par les mots de feu de la gehenne. Principales questions qu'on peut former sur l'enfer.

1°. *Son existence.* Passages de l'ancien testament qui montrent que, quoique les Hébreux n'aient pas eu de terme propre pour exprimer l'enfer, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. V. 665. b. Ce qu'on objecte, que les écrivains sacrés ont emprunté ces idées des poètes grecs, n'a nul fondement. Il est vrai que les Esséniens, les Pharisiens & les autres sectes qui s'élevèrent parmi les Juifs, mêlèrent les opinions particulières des Grecs sur l'enfer, aux idées simples qu'en avoient eues les anciens Hébreux. Doctrine des Esséniens sur l'état des âmes après la mort: celle des Pharisiens. Sentiment de Philon sur le même sujet, & particulièrement sur l'enfer. *Ibid.* 666. a. L'existence de l'enfer est attestée presque à chaque page du nouveau testament. Les théologiens distinguent deux sortes de tourmens en enfer; la peine du *dam*, & la peine du *sens*. Quel étoit l'enfer des païens. Cet enfer trouvoit peu de créance dans l'esprit même du peuple & des enfans. C'est un des vices que Juvenal reproche aux Romains. Les Talmudistes distinguent trois sortes de personnes qui subiront le jugement de Dieu; les méchans, les gens de bien, & ceux qui tiennent le milieu entre ces deux classes. Quel sera, selon eux, le sort des uns & des autres. Révision que Dieu fait tous les ans des enfers, selon les Rabbins. Idée que les Musulmans ont conçue de l'enfer. Nom qu'ils lui ont donné. *Ibid.* b. Sept portes de l'enfer ou sept degrés de peines, selon eux. Ce que dit un poète persan sur ces sept portes. Opinion des Castes sur le nombre des enfers & des paradis. Usages que les législateurs ont fait de cette persuasion des peines à venir, répandue dans toutes les religions.

2°. *Du lieu de l'enfer.* Ce que les prophètes & les autres auteurs sacrés en disent ne détermine pas le lieu fixe de l'enfer. Descriptions du lieu de l'enfer, selon les poètes grecs & latins. *Ibid.* 667. a. Ce que nous devons penser de ces fictions. Opinion des premiers chrétiens sur le lieu de l'enfer. Idée à-peu-près semblable dans Virgile. Opinion de Whiston. Celle de Swinden; suivant ses idées, le soleil lui-même est l'enfer local. Traces de cette opinion dans l'Apocalypse. Pythagore paroît avoir eu la même pensée. Comment Swinden soutient son système. *Ibid.* b.

3°. *De l'éternité des peines* que souffriront les damnés en enfer. Elle paroît expressément décidée par les écritures. Incrédules qui rejettent cette doctrine. Opinion d'Origène sur la nature des peines de l'enfer; cette opinion soutenue par

Calvin & les sociniens. Sentiment d'Origène sur la durée de ces peines. Comment il soutenoit sa doctrine. Diverses raisons sur lesquelles se fondent les modernes qui l'ont embrassée. Les phrases qu'emploie l'Écriture pour exprimer l'éternité, ne signifient pas toujours une durée infinie. *Ibid.* 668. b. M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot hébreu qui exprime proprement l'éternité. Comment Tillotson prouve que, dans les endroits de l'Écriture où il est parlé des tourmens de l'enfer, les expressions doivent être prises dans un sens étroit & d'une durée infinie. Cet auteur concilie le dogme de l'éternité des peines avec celui de la miséricorde divine d'une manière plus satisfaisante qu'on ne l'avoit fait encore. Il est absurde d'avancer, comme quelques théologiens l'avoient fait, que tout péché est infini par rapport à Dieu. D'autres ont voulu mal-à-propos justifier le dogme de l'éternité des peines, en prétendant que si les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne cesseroient jamais de pécher. *Ibid.* 669. a. Réponse à ceux qui ont soutenu que Dieu promettant de récompenser éternellement, peut aussi menacer de punir de même. Voici comment Tillotson, mécontent de tous ces systèmes, a entrepris de résoudre cette difficulté. La mesure des punitions, dit-il, se règle surtout sur les raisons d'économie & de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à observer les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace se réserve de l'exécuter lui-même. Celui qui promet, donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter sa parole; mais celui qui menace se réserve le droit de punir quand il le voudra, & n'est point obligé à la rigueur d'exécuter ses menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raisons & les fins de son gouvernement. *Ibid.* b. A quoi il faut ajouter que ce qu'on lit dans l'écriture sur les peines de l'enfer, n'est simplement que comminatoire, & qu'il est au choix de l'homme dans cette vie de les éviter, &c. *Ibid.* 670. a.

Enfer. De l'éternité des peines de l'enfer. IV. 619. b. XII. 249. a, b. 250. a. Voyez *Peines purifiantes*. XII. 251. a. Sentiment d'Origène sur les peines de l'enfer. *Ibid.* & VIII. 518. b. Doctrine des sociniens sur ce sujet. XVII. 301. a, b. Examen du sentiment de Spinoza sur l'enfer. XV. 467. a. Description de l'enfer en vieux vers français. *Suppl.* III. 962. a.

ENFER, (*Théol.*) la mort & la sépulture. De la descente de Jésus-Christ aux enfers. Divers sentimens sur ce passage du symbole. V. 670. a.

Enfer. Sentiment de Tertullien sur la descente de l'âme de Jésus-Christ aux enfers. XIV. 899. b. Celui du docteur Thomas Bilson sur le même sujet. XVII. 623. a.

ENFER ou Enfers. (*Mythol.*) Dieu, déesse, & juges de l'enfer. Description de l'enfer & des principales choses qu'on y remarquoit. V. 670. a. Portrait que fait Virgile du bachelier Caron. Auteurs qui ont traité des idées fabuleuses des peuples sur l'enfer. C'est d'Orphée que vint l'idée des champs élysées & du tartare. Variations des poètes sur le lieu de l'enfer. Aucun n'a mieux réussi que Virgile dans la description du séjour infernal. Il divise le séjour des ombres en sept demeures. Traduction faite par M. de Voltaire des vers où Virgile dépeint ceux qui occupent la troisième demeure. *Ibid.* b. Diodore de Sicile nous explique, par le secours des traditions égyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées sur les enfers. Rapports entre ce que ces fables racontent des enfers, & ce qui se passoit chez les Egyptiens après la mort de quelqu'un. *Ibid.* 671. a. Aux circonstances près, on trouve en Égypte tout ce qui compose l'enfer des poètes de la Grèce & de Rome. Etymologies des mots *achéron*, *cerbere* & *tartare*, tirés de la langue & de l'histoire d'Égypte. Quel peut être le fondement des voyages que les poètes font faire à leurs héros dans les enfers. Orphée nous parle de son voyage dans la Thesprotie où il avoit été pour évoquer l'ombre d'Eurydice, comme d'un voyage aux enfers. Les Grecs ajoutèrent ensuite aux idées des Égyptiens sur l'immortalité des âmes, & les Romains suivirent l'exemple des Grecs. Le système des enfers produisit un tel mélange de fables ridicules, que tout le monde vint à s'en moquer. *Ibid.* b. Cependant la pratique du culte public ne changea point de face; tant il est vrai que les particuliers peuvent se trouver défabulés, & le même culte subsister. Polybe regarde l'idolatrie & les superstitions des Romains comme des choses qui furent avantageuses à leur gouvernement. *Ibid.* 672. a.

Enfer. Origine des fables que les poètes ont débitées sur l'enfer. V. 533. a. Lieu souterrain, selon les Égyptiens, où vont les âmes des hommes. I. 355. b. Diverses fictions des enfers, tirées de la contrée de l'Épire appelée Thesprotie. XVI. 275. b. Comment on explique la fable de l'empire des enfers assigné à Pluton. XII. 803. b. Différence entre l'enfer des Grecs & celui des Romains. XIV. 83. b. Le lac d'Averne regardé comme une entrée de l'enfer. I.



869. *b.* Dieu des enfers appelé *Summanus*. XV. 658. *a.* Juges des enfers. IX. 7. *a, b.* Portes des enfers. XIII. 135. *b.* Soupîrail des enfers. XVI. 127. *a, b.* Description du lieu des enfers appelé le *tartare*. XV. 919. *a, b.* C'étoit l'ombre qui descendoit aux enfers. XI. 466. *a.* Descente dans les enfers, ouvrage de Thomas Sackville. XV. 702. *b.* 703. *a.* Sur l'enfer voyez *Orcus*.

*Enfer* de Mahomet. I. 251. *a.* Des Budôistes dans les Indes. 754. *a.* Des anciens scandinaves. XI. 33. *b.* 140. *a.* Doctrine des Banians sur l'enfer. XII. 161. *a.*

*ENFER* de Boyle. (*Chym.*) description & usage de cette machine. V. 672. *a.*

*ENFILADE*. (*Art milit.*) Les tranchées ne doivent point être enfilées; mais la ligne de contre-approche doit l'être. Les derniers boyaux des tranchées sont sujets à être enfilés. V. 672. *a.*

*ENFILER*, (*Trictrac*) suite de trous qui s'appelle enfilade. En quel cas un des joueurs se trouve enfilé. V. 672. *a.*

*ENFLURE*. (*Médec.*) On peut dire de toutes les tumeurs en général qu'elles font des enflures. Quelquefois même l'affection des parties internes cause une enflure à l'extérieur. V. 672. *b.* Ce qu'on entend plus particulièrement par enflure. Enflure appelée *emphyseme*. Tumeur emphysemateuse; enflure tympanite; leucophlegmatie ou anasarque; bouffissure; œdème; tumeurs aqueuses ou séreuses qui affectent les extrémités du corps simplement appellés enflure; hydropisie; celle-ci se divise en plusieurs espèces, ascites, hydrocele, &c. *Ibid.* 673. *a.*

*Enflure*. Celle du visage. XVII. 337. *a.* Diminution ou cessation d'enflure. IV. 880. *a, b.* Enflure emphysemateuse. V. 577. *b.*

*ENFLURE*, (*Manég. March.*) Définition de ce qu'on entend particulièrement par ce mot. Quoique toutes les parties du corps soient sujettes à l'enflure, il y en a cependant quelques-unes qui y paroissent plus exposées. Dans quelles maladies l'enflure est formée par l'air; dans quelles autres elle l'est par le sang, ou par la sérosité. Comment doit être terminée l'enflure essentielle. Comment doit l'être la symptomatique. V. 633. *b.*

*ENFLURE*, (*Rhét.*) Deux sortes d'enflures, l'une dans les pensées qui n'ont rien d'élevé, & qu'on tâche de rendre grandes; l'autre dans le sublime outré & le gigantesque. L'enflure est dans les mots ou dans la pensée, quelquefois dans l'une & l'autre à la fois. Exemple de l'enflure du style dans une tragédie de Médée par Sénèque. Exemple de celle du style & de la pensée, tiré de la Pharsale. V. 673. *b.* Faux sublime dans cette pensée de Lucain, *le ciel couvrira celui qui n'a point de sépulture*. Balzac tombe ordinairement dans l'enflure, lorsqu'il recherche le grand & le pathétique: exemples. Le poète Rousseau n'a pu lui-même éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit. Exemple tiré de son ode sur la naissance du duc de Bourgogne. Quelles sont les pires de toutes les espèces d'enflure. Deux conséquences de ce qui vient d'être dit. 1°. Ceux qui cherchent le pathétique & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou secs, sont naturellement portés à donner dans l'enflure. *Ibid.* 674. *a.* 2°. Les plus grands orateurs & les premiers poètes, lorsqu'ils veulent traiter le grand, ont bien de la peine à se garder de ce vice. Comment ils doivent tâcher à s'en corriger. *Ibid.* *b.*

*ENFONCEMENT* que prend un solide dans un fluide, selon le rapport de pesanteur spécifique entre l'un & l'autre. XV. 444. *a.*

*ENFONCER*, *creuser*: différences entre ces mots. Divers usages du mot *enfoncer* en maréchallerie, fauconnerie, jardinage, en terme de layetterie, d'orfèvre & de planeur. V. 674. *b.*

*ENFONÇURE*, (*Chir.*) affaïssement de plusieurs pièces du crâne. Les médecins grecs en distinguent trois espèces, l'ecpiefme ou enfonçure avec esquilles, l'engiffome ou embarrure, le camarose ou vouïture. V. 674. *b.*

*Enfonçure* de mangeoire. V. 675. *a.*

*Enfonçure*, terme de tonnelier, terme de vannier. V. 675. *a.*

*ENFORESTER*, (*Hist. anc. & mod.*) suivant l'usage d'Angleterre, c'est mettre une terre en forêt royale. Ce mot est opposé à *désenforester*. Ce qui se passa sur ce sujet sous Guillaume-le-Conquérant & ses successeurs. V. 675. *a.*

*ENFUER*, (*s'*) *s'évader*, *s'échapper*, (*Synon.*) V. 231. *b.*

*ENFUMER*, (*Peint.*) noircir un tableau. Quelquefois on enfume des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. V. 675. *b.*

*ENGAGÉ*, ou *VIF GAGE*, (*Jurispr.*) Coutume qui parle de ce contrat. Il est opposé à l'antichrèse ou mort-gage. Dissertation de M. Hevin, pour établir cette distinction. Ouvrages à consulter. V. 675. *b.*

*ENGAGÉ*, (*Comm.*) Ceux qui s'engagent avec les habitants des Antilles pour les servir pendant trois ans. Il y a sur le sujet de ces engagés divers réglemens. Dispositions de

celui de 1716, de l'ordonnance de 1721, du règlement de 1724. V. 675. *b.*

*ENGAGÉ*, ou *trente-six mois*, (*Marine*) Marché que faisoient avec un capitaine de vaisseau, ceux qui n'ayant pas le moyen de payer leur passage, vouloient cependant passer aux îles de l'Amérique. Ce marché ne se fait plus. Les Anglois passoient aussi des engagés dans leurs colonies, &c. V. 675. *b.*

*ENGAGEMENT*, (*Droit nat. Morale*) Ceux que l'on prend de soi-même envers autrui. V. 675. *b.* Combien il importe au genre humain que le devoir de tenir sa parole soit exactement observé. On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part seulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés. Une chose nécessaire pour rendre valables les engagements, c'est le consentement volontaire. Il faut encore que ce à quoi l'on s'engage, ne soit ni impossible ni contraire aux loix. On ne peut s'engager valablement au sujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui est déjà engagé à un autre. Il y a des engagements absolus & des engagements conditionnels. On s'engage non-seulement par soi-même, mais encore par l'entremise d'un tiers. *Ibid.* 676. *b.* L'observation des principes qui viennent d'être établis est un des plus grands devoirs de la morale. Cette vérité prouvée par les principes du christianisme & de la philosophie. Cependant l'expérience montre assez que ces motifs n'ont pas toujours assez de force pour porter les hommes à exécuter leurs promesses: de là l'origine de tant de loix, de clauses, de conditions, de formalités: ces moyens sont souvent même encore impuissans. *Ibid.* *b.*

*Engagement*, voyez *PROMESSE*, *FIDÉLITÉ*. Il n'est pas même permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. *a.* De la fidélité dans les engagements. IV. 916. *b.* VI. 686. *a.* XVII. 766. *a.* Déesse qu'on prenoit à témoin dans ses engagements. VI. 687. *a, b.* Des engagements par serment. XV. 99. *b.* &c.

*ENGAGEMENT*, (*Jurispr.*) Il a des engagements fondés sur la nature. Il y en a de fondés sur la religion. D'autres enfin le sont sur les loix civiles. Ceux de cette dernière classe résultent quelquefois d'une convention expresse ou tacite, &c. d'autres ont lieu sans aucune convention; d'autres naissent d'un délit ou quasi-délit, &c. d'autres naissent du fait d'autrui. V. 676. *b.* Tous ces différens engagements sont volontaires ou involontaires. Toutes sortes d'engagements sont simples ou réciproques. *Ibid.* 677. *a.* Voyez *CONTRAT*, *PROMESSE*.

*Engagement*, si les engagements d'un enfant sont valides. V. 653. *b.*

*Engagement d'un bien*. Il y a deux sortes d'engagements pour les biens; les uns sont faits par le débiteur au profit du créancier; les autres sont des aliénations faites sous condition de rachat, &c. Quels sont les contrats auxquels on donne ce nom dans l'usage. V. 677. *a.*

*Engagement*, espèces d'engagement appellées antichrèse. I. 499. *b.* Contrat pignoratif. IV. 126. *b.* Voyez aussi *BAIL*, *ALIÉNATION*.

*Engagement du domaine de la couronne*. Etym. du mot *engagement*. Différence entre l'engagement ou antichrèse d'un débiteur, & l'engagement du domaine du roi. Cette dernière sorte d'engagement suppose toujours faculté de rachat. V. 677. *a.* Diverses manières d'aliéner le domaine qu'on admettoit autrefois en France. Les apanages sont aujourd'hui réversibles à la couronne. Les terres de domaine ne sont plus données purement & simplement en mariage. Les inféodations faites à prix d'argent, &c. ne sont pas sujettes à révocation comme les simples dons. Distinction des engagements, faits à titre d'inféodation, de ceux qu'on appelle engagements simples. On ne doit pas confondre avec les engagements, les inféodations faites sans aucun paiement de finance, à condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, &c. Pourquoi on les a quelquefois confondus. *Ibid.* *b.* La plus grande partie des aliénations des justices a été faite à ce titre d'inféodation. Quel est l'objet de cette inféodation. Il y a lieu de présumer que c'est par des inféodations que se font faits les établissemens des fiefs, de la directe & des censives. Exemples de ces inféodations faites dans le dernier siècle. Toute aliénation du domaine, à quelque titre qu'elle soit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'est qu'un engagement. *Ibid.* 678. *a.* L'engagiste a moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. L'engagiste ne doit point de foi & hommage, ni de droits seigneuriaux, soit pour la première acquisition, soit pour les autres mutations. Il ne peut se qualifier que seigneur par engagement. Quand le chef-lieu d'une grande seigneurie est engagé, les mouvances féodales qui en dépendent, & la justice royale qui est attachée au chef-lieu, & tous les droits honorifiques demeurent réservés au roi. Mais quand le roi engage seulement quelque dépendance du chef-lieu, & qu'il engage aussi la justice, alors c'est comme une nouvelle justice seigneuriale qui s'exerce au nom du seigneur. Quels sont les droits que l'engagiste n'acquiert pas. Acquisitions que fait l'engagiste, qui ne sont point réunies au domaine. *Ibid.* *b.* L'engagiste peut sous-inféoder ou donner à cens ou à rente quelque portion du domaine qu'il tient.



Jusqu'au rachat, l'engagiste peut disposer comme il veut du domaine. L'engagiste doit acquitter les charges du domaine. Auteurs qui ont traité des engagements. Voyez ALIÉNATION. *Ibid.* 679. a.

**ENGAGEMENT**, (*Hist. mod.*) Vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Les chevaliers qui formoient ces entreprises, chargeoient leurs armes de chaînes ou d'autres marques attachées par la main des dames, &c. Comment ils se préparoient & s'engageoient à l'exécution de leur entreprise. Origine de ces deux especes d'enchaînement. V. 679. a. Ces marques une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, &c. Auteur à consulter sur les formalités qui s'observoient pour les lever. *Ibid.* b. Voyez VŒUX DE CHEVALERIE.

**ENGAGEMENT**, (*Art milit.*) Tout engagement doit être au moins de six ans. V. 679. b.

**Engagement**, voyez ENROLLEMENT, LEVÉE DES TROUPES. Engagements que prenoient les troupes Romaines. XV. 102. b. 103. a.

**ENGAGEMENT des marchandises**, (*Comm.*) espece de négociation très-commune à Amsterdam, lorsque le prix des marchandises diminue, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu de tems. Comment se fait cet engagement des marchandises. Formule de cet engagement. V. 679. b. Quand l'intérêt est trop haut, on se garde bien de le spécifier, &c. Ce que paie l'emprunteur lorsqu'il veut retirer sa marchandise avant le terme stipulé. Ce qui arrive lorsque l'emprunteur ne paie pas au terme. *Ibid.* 680. a.

**ENGAGEMENT**, (*Escrime.*) V. 680. a.

**ENGAGISTE**, (*Jurispr.*) Deux sortes d'engagistes; les uns qui jouissent d'un bien par forme d'antichrèse, pour sûreté de leur créance; les autres qui jouissent d'un domaine de la couronne. Diverses maximes & observations de jurisprudence sur la première sorte d'engagistes, leurs droits, leurs charges, & leurs devoirs. Autorités à consulter. V. 680. b.

**Engagiste de domaine**. Titre qu'il prend lorsque le domaine est cédé en fief. V. 681. a.

**ENGALADE**, (*Teint.*) Quelles sont les étoffes auxquelles on donne cet apprêt. En quoi il consiste. V. 681. a.

**ENGALLAGE des toiles**. XVI. 374. b.

**ENGASTREMITHE**, ou *Engastremande*. Etym. de ce mot. Personne qui parle sans ouvrir la bouche, de maniere que la parole semble retentir dans le ventre. Divers sentimens des anciens sur le sujet des engastremithes. Les plus fameux engastremithes ont été les Pythies. S. Chrysofome & Cécumenius font mention de pareils hommes. Ce que dit M. Scott des engastremithes des anciens. Traité de Léon Allatius sur ce sujet. Il est très-vraisemblable que les prétendus ventriloques n'étoient que des fourbes. On pourroit donner ce même nom aux enfans qui ont passé pour avoir crié dans le ventre de leurs meres. V. 681. a. Ouvrage où l'on en lit des exemples. Observations qui rendent ces faits très-peu croyables. *Ibid.* b. Voyez VENTRILOQUE.

**Engastremithes**. Divers sentimens sur ceux qui rendoient les oracles d'Apollon. *Suppl.* I. 489. b.

**ENGELURE**, (*Médec.*) Comment les Grecs & les Latins l'appelloient. Cause prochaine de cette maladie. Causes qui y disposent. Signes de ce mal. V. 681. b. Danger à craindre dans les engelures négligées ou mal soignées. Les personnes qui en ont été attaquées par une disposition des humeurs, y demeurent sujettes presque toute leur vie. Ce qu'on doit faire pour s'en préserver. Usage des habitans des pays septentrionaux, lorsqu'ils viennent de s'exposer au froid. De la curation des engelures, lorsqu'elles sont formées: *Ibid.* 682. a. lorsqu'elles viennent à s'ouvrir: lorsque la gangrene succede à l'exulcération. *Ibid.* b.

**Engelure**, usage de la neige contre cette maladie. XI. 88. b.

**ENGENDRER**, (*Physique*) Voyez GÉNÉRATION.

**Engendrer**, de l'âge auquel l'homme peut engendrer, & de celui auquel il perd cette faculté. VIII. 259. b.

**ENGENDRER**, (*Géométr.*) Usage qu'on fait en géométrie du mot *engendré*. Trouver les courbes qui s'engendrent elles-mêmes par développement. Solution de ce problème. V. 682. b.

**Engendrer**, ouvrage à consulter sur les courbes qui en se développant s'engendrent en elles-mêmes. XI. 681. a.

**ENGER AGARIA**, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 806. a.

**ENGIA**, golfe d'. XIV. 662. b.

**ENGIN**, (*Méchan.*) machine composée: sa définition. Engins de plusieurs sortes, les uns propres à la guerre, les autres utiles dans les arts. On ne se sert plus guere de ce mot que pour désigner des machines simples. V. 683. a.

**ENGIN**, (*Arts méch.*) en pêche, en chasse, dans les mines. V. 683. a.

**ENGIN**, (*Archit.*) En quoi le gruu differe de l'engin. Énumération des pieces de l'engin. V. 683. b.

**ENGIN**, (*Aiguillier*) V. 683. b.

**ENGISOME**, (*Chir.*) espece de fracture du crâne. Son traitement. V. 683. b.

**ENGLÉCERIE**, (*Hist.*) Il signifioit la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois. Quand un homme étoit tué en secret, on le réputoit *francigent*, étranger, jusqu'à ce que l'on eût prouvé son englécerie. Origine de cette coutume. V. 683. b.

**ENGLOUTIR**, *absorber*, (*Synonym.*) I. 43. a.

**ENGONCEMENT** des épaules, moyen de guérir cette difformité. V. 756. b.

**ENGORGEMENT**, usage de ce mot en médecine, jardiinage, hydraulique. V. 683. b.

**Engorgement**, voyez INFLAMMATION, OBSTRUCTION; engorgemens dans les gangrenes. VII. 467. a. 470. a.

**ENGOURDISSEMENT**, (*Médecine*) Il peut être causé par le froid, par la compression des nerfs, ou par un vice du cerveau qui diminue la distribution du fluide nerveux: c'est souvent un avant-coureur de l'apoplexie; l'engourdissement & la surdité dans les maladies aiguës sont souvent un très-mauvais signe. L'engourdissement peut être accompagné d'une sorte de sentiment douloureux. V. 684. a.

**Engourdissement** de quelques animaux par le froid. X. 132. a. Engourdissement produit par la torpille. XVI. 428. a. b. 430. b. Voyez STUPEUR.

**Engourdissement** de l'esprit, anasthésie de Boerhaave. C'est un symptôme funeste dans les maladies aiguës. V. 684. b.

**ENGRAIS**, (*Econ. rustiq.*) Les engrais sont en général la plus grande ressource de l'agriculture. Réponse à quelques écrivains qui ont prétendu affoiblir la nécessité des engrais. Engrais dont l'effet dure un grand nombre d'années. V. 684. b. D'où dépend la durée de l'engrais que donne la marne. Cette durée est entre dix-huit & vingt-cinq ans. La marne convient à toutes les terres froides, &c. Elle les rend propres à rapporter du blé. De la quantité de marne dont un arpent a besoin. Quels grains il faut semer les deux premières années après qu'une terre est marnée. Maniere d'entretenir les terres marnées. Un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'est que la terre devient à la fin plus stérile, que si elle n'avoit pas été marnée. A quoi l'on reconnoit une terre marnée trop anciennement. Le remede ne se trouve que dans la marne même. *Ibid.* 685. b. Avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant plusieurs années l'effet de la marne. Précautions à prendre en renouvelant la marne. De l'usage des fumiers pour engrais. Terres auxquelles conviennent les fumiers de mouton, de cheval, de vache, de pigeon. Utilité du parcage des moutons. On ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée du fumier. Quel est le train commun pour la culture, après que les terres ont été fumées. *Ibid.* b. Si les fumiers ne sont pour les terres qu'un engrais passager, c'est aussi celui dont les effets sont les plus heureux & les plus sûrs. Avantage de cet engrais sur celui de la marne. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & celle-ci favorise à son tour la première. Exemple des Anglois. Moyens de suppléer au défaut des fumiers & des marnes. *Ibid.* 686. a. Toutes les cendres sont aussi d'excellens engrais. Moyens particuliers à certains pays ou certaines provinces. Ressource pour les bonnes terres épuisées, le changement de plantes: directions sur cet objet. Attentions particulieres qui concernent l'engrais des prés, & l'usage des eaux par rapport à eux. Retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce seroit en faire des prés fertiles. *Ibid.* b. Les prés ont cet avantage sur les autres terres, que l'engrais est la seule culture qu'ils demandent. Les terres de toute espece, excepté le sable pur, sont un très-bon engrais pour les prés. Quels sont ceux auxquels convient le parcage des moutons, & ceux qui s'engraissent mieux par le fumier de vache. Le parcage est d'un très-grand effet pour les prés du côté de l'abondance. *Ibid.* 687. a.

**Engrais**, voyez Fumier, Fertilisation. Observations sur les engrais. *Suppl.* II. 30. b. Différentes sortes d'engrais. I. 315. b. Engrais naturel que les arbres donnent à la terre. *Suppl.* I. 520. b. Maniere fort simple de rendre à la terre les sucres épuisés par la récolte précédente. *Ibid.* Usage des cendres pour amander les terres. II. 814. b. III. 216. a. Cendres les plus propres à féconder la terre. IV. 562. b. Usage des cendres de mer. VIII. 323. a. Engrais des terres marneuses. IV. 561. b. Engrais tirés des falunières. VI. 389. a. Terre propre à accélérer la végétation des plantes. VII. 222. a. Engrais que procure la plante de fougere & ses cendres. 218. b. De l'usage de la houille en qualité d'engrais. VIII. 323. a. b. &c. De l'engrais à donner aux terres en jachere. 429. b. De l'engrais des terres par la marne. X. 132. b. 133. a. *Suppl.* III. 850. b. — 856. b. Sorte de terrain que l'argille peut fertiliser. X. 133. a. Parcage pour engraisser la terre. XI. 925. b. Engrais de fiente de vache. *Suppl.* II. 42. a. Usage de la suie pour les engrais. XV. 642. a. Engrais tirés de la tourbe. XVI. 470. a. b. Du varech. 838. b. 839. a. b. Usage de l'urine pour engraisser les terres. XVII. 500. a. Différens engrais que les terres fournissent en



Angleterre. IV. 561. b. 6c. Maniere d'engrais particuliere aux Lithuaniens. IX. 592. a. Sorte d'engrais appellé *tangue*, employé par les riverains de la basse-Normandie. XV. 885. b. Les principes rureux que renferment les engrais en font toute la bonté. *Suppl.* III. 215. a. b. Engrais d'un pré de terre forte, dont la pente est médiocre. *Suppl.* I. 52. b. En quelle saison l'engrais doit être mis sur les prés artificiels. 329. b. Engrais les plus propres aux terres à bled. *Suppl.* III. 214. b. Engrais à employer pour que les insectes n'endommagent point les bleds. *Suppl.* I. 925. a. La qualité de l'engrais des vignes influe sur le goût du vin. XVII. 285. b. Engrais convenable aux jardins. *Suppl.* III. 501. b. aux poiriers. *Suppl.* IV. 459. a. aux pommes de terre. 480. b. aux pommiers. 501. b.

**ENGRELURE**, (*Dentelle*) pied de la dentelle. Autre espece d'ouvrage qui porte ce nom. Usage qu'on en fait. V. 687. a.

**ENGRENAGE**, (*Horlog.*) La perfection des engrenages est d'une grande importance. Il faut éviter dans un engrenage deux défauts, l'un qu'il soit trop fort, l'autre qu'il soit trop foible. *Ibid.* a. Inconvéniens de ces deux défauts. V. 687. b.

*Engrenage*, chûte dans un engrenage. III. 404. b. Principes sur lesquels l'engrenage du pignon & de la roue doit être fait. IV. 841. a. b. 842. a. b. 843. a. b. Observations sur la perfection des engrenages, & sur les moyens de rendre uniformes leurs frottemens. VII. 352. a. Usages des engrenages. XIV. 238. a. *Voyez* planch. d'horlogerie. IV. vol. Pl. 19.

*Engrenage*, (*Machine a*) Une roue étant donnée de position, trouver tous les points sur lesquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un engrenage déterminé; c'est le problème qu'on résout par le moyen de cette machine à engrenage. Description & usage de cet instrument. V. 687. b.

*Engrenage* des roues dans les lanternes des grandes machines: moyens d'en adoucir le frottement. VII. 345. b.

**ENG-SHEN**, montagne du canton de Berné: fontaine remarquable de cette montagne. VII. 98. a.

**ENHARMONIQUE**, (*Musiq.*) L'un des trois genres de la musique des Grecs. Explication de ce genre. Il étoit le plus doux des trois. Qui en fut l'inventeur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des musiciens. Nous avons encore aujourd'hui un genre enharmonique entièrement différent de celui des Grecs: en quoi il consiste. V. 688. a. Comme ce genre est peu connu, l'auteur l'explique ici dans un certain détail. Quart de ton enharmonique. Progressions d'où résultent, selon M. Ramcau, le genre diatonique & le genre chromatique. *Ibid.* b. Diatonique enharmonique. Chromatique enharmonique. Comment on forme ces sortes de chants. *Ibid.* 689. a.

*Enharmonique*, genre, des anciens. VII. 595. b. Genre enharmonique des modernes. 596. a. Observations sur le système enharmonique des Grecs. *Ibid.* b. Distinction de trois especes de genres enharmoniques. *Ibid.* Dieses enharmoniques. IV. 972. a. Relation enharmonique. XIV. 63. b. Triade enharmonique. *Suppl.* IV. 976. b. Tétracorde enharmonique. VII. vol. des pl. Musique. Pl. 13. Echelle enharmonique. Pl. 14.

**ENHYDRUS**, (*Minéral.*) Etymologie de ce mot: Pierre d'aigle qui contient de l'eau. Sa description. Il y en a en Angleterre & ailleurs. V. 689. a.

**ENJAMBEMENT**, (*Poëse*) construction vicieuse, principalement dans les vers alexandrins. Il faut sur-tout éviter d'enjamber du premier hémistiche au second, & d'une stance à l'autre. L'enjambement est autorisé dans les vers de dix syllabes. C'est à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut: Boileau cité. V. 689. b.

*Enjambement* dans les vers françois. XVII. 160. b.

**ENIF**, (*Astron.*) étoile de Pégase. Son ascension droite, sa déclinaison. *Suppl.* II. 806. b.

**ENIGME**, (*Littér.*) Acception de ce mot chez les anciens & les modernes. V. 689. b. D'où dépend la bonté de nos énigmes. Cet exercice ne doit être regardé que comme une puérité. Origine du langage énigmatique. Les rois d'orient se faisoient un mérite de composer & de résoudre des énigmes. Exemple tiré de l'écriture: l'énigme proposée par Samion. V. 690. a. Cette énigme ne seroit point dans nos regles. On ne cherche qu'à attraper ceux à qui l'on présente des énigmes à expliquer. Le voile mystérieux de cette sagesse la rendit le plus estimé de tous les talens. L'usage des hiéroglyphes contribua beaucoup à conserver les énigmes en vogue. Elles disparurent dans le 17<sup>e</sup>. siècle. Le P. Menestrier en a publié un traité particulier. Il faut bien se garder de confondre les énigmes avec ces fameux problèmes de géométrie transcendante, qui, sur la fin du même siècle, exercèrent des génies d'un ordre supérieur. *Ibid.* b.

*Enigme*. Observation sur celle de Samion. XVII. 792. a.

**ENJOUEMENT**, (*Morale*) Eloge de ce caractère. *Suppl.* II. 806. b.

**ENIVRER**, principe de la qualité enivrante de l'esprit ardent. Eaux minérales qui possèdent cette qualité à un certain degré. XVII. 287. a. Principe de la qualité enivrante des liqueurs spiritueuses: comment elles produisent cet effet.

681. a. b. 682. a. b. Moyens imaginés pour chatrer la vertu enivrante du vin. 683. a.

**ENKIOPING**, (*Enecopia*, (*Géogr.*) ville de Suede. Observations historiques sur ce lieu. *Suppl.* II. 806. b.

**ENKISTÉ**, (*Chir.*) ce qui est renfermé dans une membrane en forme de poche. Tumeurs enkistées, abcès enkistés. Etym. de ce mot. Cette membrane n'est pas nouvellement formée dans la partie. De quelle maniere commence le kiste. Les anciens avoient découvert que, pour la guérison de ces tumeurs, il faut extirper la poche ou le sac qui contient la matiere. Quelle en est l'opération. Procédé plus doux qu'il faut suivre, si le kiste n'est pas trop épais. Mémoires donnés par M. Houffet sur les pierres enkistées dans la vessie. V. 691. a. Figure qui représente une telle pierre. *Ibid.* b.

**ENLAYER**, déferer le ferment, (*Jurispr.*) Ancienne coutume où ce terme est employé. D'où il dérive. V. 691. b.

**ENLEVEMENT** d'une chose mobilière remise en main tierce. V. 724. b. Enlevement, rapt. XIII. 809. b.

**ENLEVER** les chauderons, terme de chaudronnier. V. 691. b.

**ENLEVER**, terme d'éperonnier. V. 691. b.

**ENLEVER**, terme de ferrurier. V. 691. b.

**ENLEVER** la meute. (*Vénérte*) V. 691. b.

**ENNÉADÉCATERIDE**, (*Chronol.*) Cycle de dix-neuf années solaires. Etym. de ce mot. Tel est le cycle lunaire inventé par Méthon. Quelques anciens peuples se sont servis de l'ennéadécateride pour accommoder les mois lunaires avec l'année solaire. De l'ennéadécateride des Juifs. En quoi elle differe de la Julienne. V. 692. a.

**ENNÉAGONE**, (*Géom.*) Etym. de ce mot. Maniere de tracer dans un cercle un ennéagone régulier. V. 692. a.

**ENNEEMIMERIS**, (*Bell. lett.*) espece de césure d'un vers latin. Définition & exemple. V. 692. b.

**ENNEML**, (*Droit des gens.*) On peut tuer innocemment un ennemi, tant selon la justice intérieure des nations, que selon les loix de la conscience. On ne sauroit trop limiter & adoucir les droits cruels de la guerre. Réponse à la question s'il est permis de tuer les vieillards, les femmes & les enfans des nations ennemies. Les loix de la guerre même demandent que l'on s'abstienne du carnage, & que l'on ne répande pas du sang sans une pressante nécessité. Le droit de la guerre ne va pas au-delà de notre propre conservation. V. 692. b. Les droits de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à autoriser & à souffrir les outrages contre l'honneur des femmes. Les moyens d'ôter la vie à un ennemi ne sont point indifférens, & il en est qu'il faut regarder comme une exécration lâcheté. Aucun homme, aucun souverain qui aura la conscience un peu délicate, ne se servira de la main d'un traître pour exécuter un assassinat dans la guerre. Il n'est pas plus permis de manquer de foi à un ennemi: sentence de Silius Italicus: réflexions de Cicéron & de Quintilien sur ce sujet. *Ibid.* 693. a. Quant aux bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre sur les biens d'un ennemi, *voyez* DÉGAT.

**ENNEMI**, (*Morale*) nos devoirs envers nos ennemis: il n'est pas permis de leur manquer de foi. V. 693. a. Il n'est jamais permis d'étouffer le principe de bienveillance envers un ennemi. XV. 251. a. 253. b. Maximes de l'évangile sur l'amour des ennemis. XVII. 545. a. 546. b.

**ENNEMI**, (*Peint.*) couleurs ennemies. Les habiles peintres se font quelquefois un jeu de les associer. V. 693. b.

**ENNIUS**. Article sur ce poëte. XIV. 428. b. 6c.

**ENNUI**, (*Moral. Philos.*) L'ennui est le plus dangereux ennemi de notre être. La douleur a quelque chose de moins accablant. L'origine de l'ennui vient de ce que l'ame n'est point assez remuée. L'un des plus grands besoins de l'ame est d'être occupée, ou par les objets extérieurs, ou par des spéculations intérieures. La premiere maniere, plus facile que la seconde, est l'unique ressource de la plupart des hommes contre l'ennui. Mouvements divers & multipliés qu'ils se donnent. V. 693. b. Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils puissent la tenir. Les hommes sont encore plus légers qu'ils ne sont dissimulés. Ils souffrent encore plus à vivre sans passions, que les passions ne les font souffrir. L'ame trouve pénible & souvent impraticable la seconde maniere de s'occuper, qui est de méditer & de réfléchir. Il n'est personne qui n'ait éprouvé l'ennui de cet état où l'on n'a pas la force de penser à rien, & la peine de cet autre, où, malgré soi, l'on pense à trop de choses. Moyens d'apprendre à méditer. *Ibid.* 694. a. Les personnes propres à vivre avec elles-mêmes sont bien rares. Remede contre l'ennui, praticable & à la portée de tout le monde; les travaux du corps réunis à la culture de l'esprit. Il faut éviter l'inaction & l'oisiveté, tant par remede que pour son propre bonheur. Le travail porte sa récompense dans tous les états de la vie. La puissance, la grandeur, la faveur, le rang, le crédit, les richesses ne peuvent nous préserver de l'ennui. Ennuï qu'éprouvoit madame de Maintenon. *Ibid.* b.

**ENOCH**, liturgie rédigée par Enoch. IX. 596. a. Du livre d'Enoch cité par S. Jude. 608. a.



**ENOMOTIE**, (*Milice des anciens Grecs*) *Suppl.* III. 45. a.  
**ENONCIATION**, (*Logiq.*) Les philosophes scholastiques distinguent trois opérations de l'esprit; l'appréhension, l'énonciation & le raisonnement. Enonciation signifie *propositio*. V. 695. a.

**ENONCIATIONS**, Espèces de propositions ainsi nommées. IV. 81. b.  
**ENOPE**, (*Hist. anc.*) inspecteur dans les repas, qui veilloit à ce que chacun bût également. V. 695. a.

**ENOPTROMANTIE**, (*Divin.*) divination par le miroir. Comment les Thessaliens donnoient leurs réponses par l'énoptromantie. V. 695. a.

**ENORCHIS**, (*Minéralog.*) pierre dont la figure ressemble aux testicules. Description de cette sorte de pierre. V. 695. a.

**ENQUERE**, (*Blason*) armes à enquerre. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 807. a.

**ENQUÊTE**, (*Jurispr.*) Il y avoit autrefois enquêtes en matière criminelle & en matière civile; aujourd'hui on ne donne ce nom qu'aux informations de cette dernière espèce. L'usage des enquêtes est de tous les tems & pays. Enquêtes verbales & enquêtes par écrit. Les formalités pour ces dernières ont été réglées par l'ordonnance de 1667, tit. XXII. Regles de jurisprudence sur cette matière. V. 695. b. Adjoints aux enquêtes créés en 1578, & supprimés en 1667, &c. Suite des regles de jurisprudence concernant les enquêtes. *Ibid.* 696. a. b. Auteurs qui ont traité de cette matière. *Ibid.* 697. a.

**Enquête**, voyez *information*. En quoi les enquêtes diffèrent des interrogatoires. VIII. 835. b. Conversion d'information en enquête. IV. 166. b. Rapport d'enquête. XIII. 799. b. Chambres des enquêtes. XII. 29. b. Présidens des enquêtes. II. b. Doyen des enquêtes. V. 95. b. Conflit de juridiction entre la grand'chambre, & une chambre des enquêtes: entre deux chambres des enquêtes. III. 857. a.

**Enquête d'examen à futur**, étoit celle qui se faisoit d'avance & avant la contestation en cause, même avant que le procès fût commencé, lorsqu'on craignoit le dépérissement de la preuve. Loix du droit civil & du droit canonique sur lesquelles cette forme de procéder avoit été appuyée: elle le fut aussi par les anciennes ordonnances. Comment on procédoit dans cette sorte d'enquête. Raisons qui l'ont fait abroger en 1667. Auteurs qui en parlent. V. 697. a.

**Enquête**, ou *information*. V. 697. a.

**Enquête justificative**. V. 697. a.

**Enquête d'office**. Exemple de cette sorte d'enquêtes. V. 697. a. Elles sont quelquefois qualifiées d'information. Le terme d'enquêtes d'office n'est guère usité qu'en matière civile. Ce qu'ordonne sur ces enquêtes l'ordonnance de 1667. *Ibid.* b.

**Enquêtes du parlement**. V. 697. b.

**Enquêtes ou pièces**. V. 697. b.

**Enquêtes ou procès**, ces termes étoient autrefois synonymes: exemples qui le prouvent. V. 697. b.

**Enquêtes de sang**, signifioit autrefois information en matière criminelle. Ordonnance de Philippe V. qui en parle. V. 697. b.

**Enquête secrète**. V. 697. b.

**Enquête sommaire**. Ce que porte sur ce sujet l'ordonnance de 1667. V. 697. b.

**Enquêtes par turbes**. En quel cas les cours ordonnent cette sorte d'information, & pourquoi on l'appelloit ainsi. Ces enquêtes ne pouvoient être ordonnées que par les cours souveraines. Comment elles se pratiquoient. Pourquoi l'ordonnance de 1667 les a abrogées. Il y en a eu cependant une confirmée depuis. Comment on a suppléé à cet usage. V. 698. a. Voyez *TURBE*.

**Enquête vieille**. V. 698. a.

**ENQUÊTEURS**, (*Jurispr.*) on les appelle aussi commissaires-enquêteurs, ou examinateurs. V. 698. a. Voyez *commissaires au châtelet*, & *commissaires enquêteurs*.

**Enquêteurs des forêts**. Quel étoit l'office de ces commissaires. V. 698. b.

**ENRAYER**. Utilité de cette précaution dans une descente. V. 698. b.

**ENRAYEURE**, lien destiné à enrayer une voiture: différentes manières d'enrayer. V. 698. b.

**ENRAYEURE**, (*Charpente*) V. 698. b.

**ENREGISTREMENT**, (*Jurispr.*) transcription d'un acte dans un registre. Objet de cette formalité. V. 698. b. Enregistrements qu'on doit pratiquer dans le commerce. Enregistrements des baptêmes, mariages, &c. Actes qu'on a coutume d'enregistrer. *Ibid.* 699. a. Voyez *INSINUATION*.

**Enregistrement des ordonnances**, &c. Différentes opérations que l'on confond sous le nom d'enregistrement. En quoi consiste la vérification des lettres du roi. Quel est l'objet de l'admission du nouveau règlement au nombre des minutes du tribunal; elle est différente de la transcription sur les registres. Procès-verbal d'enregistrement. Mention de l'enregistrement que le greffier met sur le repli des lettres. Pourquoi se fait la transcription sur les registres. Ce qu'on entend communément, lorsqu'on dit qu'une loi a été enregistrée. Deux objets principaux à expliquer par rapport à l'enregistrement: favoir la *vérification* & la *transcription*. De l'origine

Tome I,

des vérifications & de ce qui se pratiquoit autrefois pour donner aux nouvelles loix l'autorité nécessaire pour leur exécution. Chez toutes les nations policées on a toujours fait examiner les nouvelles loix par ceux qui étoient chargés de les faire exécuter. Usage semblable observé en France en tout tems. Ce qui se pratiquoit à cet égard sous les premières races. Réformation de la loi salique sous Clovis: comment elle se fit, & ce que porte cette loi relativement à l'objet dont il s'agit ici. V. 699. a. Comment Childebert en usa, lorsqu'il fit de nouvelles additions à cette loi. Comment furent faites les autres loix anciennes. Elles font mention du consentement général de la nation. Ce qui se pratiqua, lorsque les assemblées générales furent devenues trop nombreuses; par exemple, lorsque Charlemagne voulut faire une addition à la loi salique. *Ibid.* 700. a. Capitulaires de Charles le Chauve, qui portent qu'ils ont été faits *ex consensu populi & constitutione regis*. D'où se sont formés les anciens parlemens tenus sous la seconde race. Les nouvelles ordonnances étoient alors dressées dans le parlement même; ce qui tenoit lieu de la vérification & de l'enregistrement. Etablissmens ou ordonnances de Philippe-Auguste & de Louis VIII. faits en parlement avec le consentement des grands vassaux de la couronne. Exemples de quelques établissemens faits par S. Louis dans les assemblées du parlement. Exemples semblables que fournit le regne de Philippe III. dit *le hardi*. *Ibid.* b. On en trouve aussi plusieurs sous les regnes de Philippe le Bel, de Philippe VI. dit *de Valois*, & de Charles VI. Quelques-uns croient que le roi Jean fut le premier qui établit que les loix ne seroient plus délibérées en parlement, lorsque l'on en formoit le projet. Cependant l'usage de former de nouvelles loix dans le conseil du roi est plus ancien; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le tems de Philippe III. Mais ces mêmes loix ne laissoient pas d'être délibérées en parlement, parce que le roi y tenoit souvent son conseil. *Ibid.* 701. a. La plus ancienne ordonnance qui n'a été que vérifiée & enregistrée en parlement, est de 1334, sous Philippe de Valois. Usage établi de la lecture & publication qui précède l'enregistrement: le premier exemple est de 1336. Suite des exemples d'ordonnances lues, publiées & enregistrées en parlement sous Charles V. & Charles VI. *Ibid.* b. Le parlement conserva, pour les vérifications, la même liberté de suffrages qu'il avoit, lorsque les ordonnances étoient délibérées dans ses assemblées. Ce qui se pratiqua sous le roi Jean, & Charles, son fils, régent du royaume. L'enregistrement n'est donc point un simple cérémonial; son objet est de donner à l'ordonnance le caractère de loi par la vérification & l'enregistrement. Témoignages de Louis XI. & de Charles IX, qui le prouvent. Les rois ont souvent qualifié l'examen des nouvelles ordonnances, fait en parlement, de *vérification* ou *enregistrement*. *Ibid.* 702. a. Il est vrai que pour l'ordinaire le roi mande seulement aux parlemens qu'ils aient à les faire lire, publier & enregistrer; mais cela même suppose la vérification. Les ordonnances, édits, déclarations, &c. ne sont point enregistrés au conseil du roi, lorsqu'on les adresse à différentes cours; elles sont d'abord vérifiées & enregistrées au parlement de Paris, ce qui se fait, toutes les chambres assemblées. Les déclarations données en interprétation de quelques édits, sont ordinairement enregistrées par la grand'chambre seule. Les réglemens qui peuvent être de la compétence de quelqu'autre cour souveraine que les parlemens, y sont aussi enregistrés. Ce qui se pratiquoit à la chambre des comptes, quand on refusoit d'enregistrer des lettres. Les généraux des aides enregistroient aussi les lettres qui leur étoient adressées. *Ibid.* b. La cour des aides est pareillement en possession de vérifier & enregistrer les lettres qui lui sont adressées. L'ordonnance de Moulins, &c. enjoit aux cours de procéder incessamment à la vérification des ordonnances. Les rois même ont défendu d'enregistrer aucunes lettres qui seroient scellées contre la disposition des ordonnances: exemples. Le parlement & les autres cours se sont aussi souvent opposés à la vérification des ordonnances, &c. contraires aux intérêts de sa majesté & au bien public. Quelquefois les cours ont enregistré les nouveaux réglemens avec des modifications. Lettres à l'enregistrement desquelles les particuliers ou le procureur général peuvent former opposition. *Ibid.* 703. a. Les compagnies qui ont une forme publique peuvent s'opposer à l'enregistrement d'une loi qui paroît blesser leurs droits. De la forme en laquelle se fait l'inscription des réglemens sur les registres. Il y avoit, dès le tems de la seconde race, un dépôt en chef dans le palais du roi, dont tous les autres n'étoient qu'une émanation. S. Louis le fit placer à côté de la sainte chapelle. Ce roi ayant fait plusieurs ordonnances, les fit enregistrer & publier au châtelet: c'est la première fois que ce terme enregistrer a été employé, pour exprimer l'inscription des réglemens dans les actes du tribunal: ce qu'on entendoit par *inrotulare*, & par *rotula*, les rouleaux. Premiers actes qui ont été écrits en cahiers ou registres. Quel est le plus ancien registre de la chambre des comptes. *Ibid.* b. Origine du mot *enregistrement*.

MMM m m m m



Dans les premiers tems où le parlement fut rendu sédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ses registres que ses arrêts & les ordonnances qui avoient été délibérées dans le parlement même; mais il ne laissoit pas de vérifier les ordonnances qui n'étoient pas inscrites dans ses registres. Comment il faisoit ensuite publier la nouvelle ordonnance. Lorsque l'usage des vérifications commença, on ne faisoit pas registre de cet examen, &c. Mais on ne tarda pas à le faire, comme il se pratique aujourd'hui. Formalités observées pour la vérification d'une loi. *Ibid.* 704. a. La transcription de l'original sur les registres en parchemin, n'est point le véritable enregistrement, & ne se fait quelquefois que plusieurs années après la vérification. Charles IX. ordonna que les vérifications des édits & ordonnances qui s'étoient faites jusqu'alors en latin, se feroient dans la suite en françois. Depuis ce tems, le greffier mettoit son certificat en ces termes: *lu, publié & enregistré, &c.* Ces sortes de certificats étoient d'usage dès le tems de Philippe de Valois. *Ibid.* b. On ne connoit point de registre particulier des ordonnances qui remonte si haut que l'année 1328. Le premier registre des ordonnances qu'il y a en parlement, commence en 1337. Quand on transcrit une piece dans les registres, elle doit être copiée tout au long, & non par extrait seulement. Plainte élevée par l'université de Paris sur ce que le privilege qui lui fut accordé en 1336, n'avoit été couché sur le registre que par extrait, & avec plusieurs omissions. Le procureur général de chaque parlement envoie copie des nouveaux réglemens aux bailliages, sénéchaussées & autres justices royales ressortissantes au parlement, & aux paries du ressort. La cour des aides pratique la même chose à l'égard des élections & autres sieges de son ressort. *Ibid.* 705. a. Mais cet enregistrement n'est qu'une simple transcription, & non une vérification, à moins que le nouveau régleme ne fût contraire aux privileges des juges inférieurs, qui en ce cas pourroient faire des représentations au parlement. Ils peuvent aussi délibérer sur la forme sur laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur est fait. En quels cas ces juges peuvent suspendre l'exécution des loix qu'on leur envoie. Registre sur lequel les nouvelles ordonnances sont inscrites au châtelet de Paris. Certificat de l'enregistrement que les juges doivent envoyer au procureur général. Depuis quel terme les nouvelles ordonnances doivent être exécutées. *Ibid.* b. Il n'est pas d'usage de faire enregistrer les nouveaux réglemens dans les justices seigneuriales. Auteurs à consulter sur les enregistrements. V. 706. a.

*Enregistrement.* Communication des nouveaux réglemens pour être enregistrés. III. 729. Comment les juges témoignent leur improbation à l'égard des édits qu'ils sont forcés d'enregistrer. VII. 630. a. Observations sur les délibérations des cours pour l'enregistrement d'une loi. IX. 649. a. Utilité des enregistrements. XI. 330. b.

*Enregistrement des privileges ou permissions pour l'impression des livres.* Où se doit faire cet enregistrement. Quel en est l'objet. V. 706. a. Voyez l'article DROIT DE COPIE.

**ENRÊNER.** (*Maneg. Maréch.*) Arrêter & nouer les rênes des chevaux de carrosse, &c. Comment elles sont fixées pour les chevaux de carrosse, de brancard & de charrette. Danger d'enrêner trop court. Comment on a prévenu cet inconvénient. V. 706. a. On s'est encore servi de l'expression *d'enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la division des guides, & pour distinguer à cet égard notre manière de celle des Italiens. Exposition de l'une & de l'autre. Observations de l'auteur sur ce qu'elles ont d'avantageux & de défavantageux. *Ibid.* b.

**ENRICHIR,** (*s'*) faire fortune: des différens moyens employés dans ce but. VII. 206. a, b. Folie d'un petit bourgeois qui s'est enrichi. 43. b. Voyez RICHESSE.

**ENRÔLEMENT.** (*Art milit.*) Précautions & formalités avec lesquelles les Romains faisoient leurs enrôlemens. V. 706. b. Quelle étoit la taille militaire fixée par la loi. L'on ne connoissoit point encore ce moyen nouveau d'enrôler par violence, fraude & stratagème, sur lequel, dans quelques pays, les princes & les ministres ferment les yeux en tems de guerre. Cependant l'intérêt même de l'état s'oppose à la violence & à l'artifice dans les enrôlemens. *Ibid.* 707. a.

*Enrôlement, voyez ENGAGEMENT, LEVÉE DE TROUPES.* Enrôlemens chez les Athéniens. *Suppl.* III. 932. b. De la manière dont les enrôlemens se pratiquent aujourd'hui. XVII. 832. a. Police établie dans Paris sur les recrues & enrôlemens. IX. 512. a, b.

**ENROUEMENT,** (*Médec.*) causes prochaines de cette maladie. Son traitement. V. 707. a. De l'enrouement dans le catarrhe. *Ibid.* b. Voyez CATHARRE.

**ENS,** (*Chymie*) différentes significations que Paracelse & ses disciples ont données à ce mot. Ce qu'il entendoit par *ens Dei, astrorum, &c.* Vertu de rajeunir le corps qu'il attribuoit à l'*ens primum* des végétaux. V. 707. b.

*Ens veneris,* remede chymique célébré par Boyle sous ce nom. V. 707. b.

**ENSABATES,** (*Hist. eccl.*) hérétiques vaudois du treizieme

siècle. Quelle étoit leur hérésie. Origine du nom qu'ils portoient. V. 707. b.

**ENSAISINEMENT,** (*Jurisp.*) mise en possession civile. Origine de la formalité de l'ensaisinement. Ce terme ne s'applique qu'aux mises en possession des biens en rôtüre. L'ensaisinement étoit autrefois considéré comme une mise en possession réelle & de fait. On étoit obligé de prendre du seigneur l'ensaisinement, du tems que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées. Prix que l'on payoit pour cette formalité. L'obligation de prendre saisine tomba bientôt en non-usage, du moins dans la prévôté de Paris. La coutume de Clermont est la seule qui ait retenu cet usage. V. 708. a. Ce qui se pratique dans les coutumes qui n'ont aucune disposition à ce sujet. Droit du seigneur pour se faire payer de l'ensaisinement. Pourquoi il est avantageux à l'acquéreur de faire ensaisiner son contrat. Comment se donne l'acte d'ensaisinement. Le seigneur ne doit pas refuser l'ensaisinement que l'acquéreur lui demande. *Ibid.* b.

*Ensaïnement de rentes constituées.* V. 708. b.

*Ensaïnement. Rente ensaisinée.* XIV. 116. b.

*Ensaïnement des actes d'aliénation des biens domaniaux.* V. 708. b.

**ENSEIGNE,** (*Hist. anc. & mod.*) signe militaire. V. 708. b. Dans la première antiquité, les enseignes militaires furent aussi simples que l'étoient les premières armes: comment les enseignes furent ensuite perfectionnées. Termes par lesquels les Grecs & les Latins désignent leurs enseignes. Le mot *enseigne* est générique: deux especes d'enseignes parmi nous; le drapeau de l'infanterie & l'étendard de la cavalerie. Quelles étoient les enseignes des douze tribus d'Israël. Quelles étoient celles des nations idolâtres. Enseignes des Grecs dans les tems héroïques, & dans ceux qui suivirent. *Ibid.* 709. a. Celles des Perses, des anciens Gaulois, des Romains. Marius réduisit toutes les enseignes à l'aigle. Différentes sortes d'enseignes dans les armées romaines, & leur description. Depuis la conversion de Constantin, les enseignes romaines changerent de devises, & le prince & ses successeurs se donnerent une enseigne de corps qu'on nomma *labarum.* *Ibid.* b. Description de cette enseigne. Détails sur tout ce qui s'observoit chez les Romains à l'égard des enseignes. Les François qui entrèrent dans les Gaules avoient des enseignes chargées de divers symboles. Symboles des Ripuaires, des Sicambres, des premiers rois de la monarchie. Depuis la conversion de Clovis, la bannière de S. Martin de Tours fut le premier étendard de la France. Enseignes de dévotion qu'on portoit dans les armées, outre celles de politique. Ce qu'on doit entendre par la chape de S. Martin qu'on portoit à la guerre. Quelle étoit la véritable enseigne. Cérémonie par laquelle on alloit lever la bannière de S. Martin de dessus le tombeau de ce saint. A qui l'on confioit le soin de la porter. *Ibid.* 710. a. La bannière de S. Denis substituée à celle de S. Martin par Louis le gros: on la nomma l'oriflamme: le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard. Quel étoit celui à qui le roi le confioit. Epoque depuis laquelle il n'en est plus fait mention. Deux autres enseignes principales qui étoient jointes à l'oriflamme, la bannière de France, & le pennon royal. Etymologie du mot *bannière.* Description de celle de France. On nomma les plus grandes bannières gonfanons. Description du pennon royal. Différentes sortes de pennons. *Ibid.* b. Changement arrivé sous Charles VII à l'ancienne gendarmerie & aux enseignes. Etymologie du mot *drapeau.* Quelle fut la couleur des croix qui y étoient peintes. La couleur de la croix montre la nation à qui appartient l'enseigne, & celle du fond, l'uniforme de la troupe. Depuis Charles VII jusqu'à François I, il n'y eut que deux enseignes royales blanches. Mais depuis les guerres du calvinisme, il y eut autant d'enseignes blanches que de colonels généraux de différentes milices, &c. & par la suite lorsque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que le drapeau fut blanc. *Ibid.* 711. a. Observations sur les étendards & guidons de la cavalerie. C'est la charge qu'on nomme aujourd'hui *guidon* dans la gendarmerie & non l'enseigne. Origine des noms de guidon & d'étendard. Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour sa compagnie colonelle. Etendard des dragons. Enseignes de l'infanterie. Quel est le nom des drapeaux d'infanterie, des étendards de cavalerie & des dragons. Disposition des étendards dans l'ordre de bataille. Devises peintes sur chaque étendard. Ce qu'on entend par la cravate du drapeau & de l'étendard. Enseignes & étendards des Turcs. *Ibid.* b. Du principal étendard des Turcs appelé l'étendard du prophete. Etendards qui précèdent le grand seigneur quand il va à l'armée. Tous les gouverneurs des provinces ont aussi leurs étendards particuliers. Diverses observations sur les étendards des Turcs & quelques usages militaires qui s'y rapportent. Grand étendard du grand-visir. *Ibid.* 712. a. Drapeaux des jannissaires, des spahis, des séléctaris. Etendards



des Tartares mongols, ou orientaux, des Tartares mahométans, des Tartares idolâtres, des Tartares européens: Enseignes des sauvages d'Amérique. *Ibid.* b.

Enseigne, voyez DRAPEAU, ETENDARD, voyez aussi ANTIQUITÉS, vol. I des planches. Enseignes des légions romaines. IX. 354. b. X. 508. b. XV. 183. b. Comment l'aigle étoit représentée sur les enseignes romaines. I. 197. a. Enseignes des Gaulois. *Suppl.* II. 593. b. Porte-enseigne. XIII. 139. b. Cet officier ne doit jamais abandonner son drapeau. V. 107. a.

ENSEIGNE de vaisseau, (Marine) voyez PAVILLON.

Enseigne militaire placé sur un autel, figure symbolique. XV. 728. b. 729. a.

Enseigne de boutique. V. 712. b.

ENSEIGNE de poupe, (Marine) voyez PAVILLON.

ENSEIGNER. De la méthode dans l'art d'enseigner. X. 460. a, b. Usage de la méthode analytique. I. 402. a. De la méthode synthétique. XV. 762. b. Qualités qu'on exige de celui qui enseigne. V. 398. b. Directions sur la manière d'enseigner. IX. 332. b. Singulière méthode d'enseigner, inventée par Thomas Murner. XIV. 791. b. Manière d'enseigner les sciences par des jeux. *Ibid.* &c.

ENSELLÉ. (Man. Maréch.) Cheval ensellé. Observations sur cette sorte de chevaux. Difficulté de les seller. V. 713. a.

ENSEMBLE, (Peint.) union des parties d'un tout. Ensemble de l'univers. Ensemble d'un tableau. Ensemble pittoresque & ensemble poétique dans la composition d'un tableau d'histoire. Le premier est plus ou moins parfait, selon que l'on a plus ou moins réussi à rendre les groupes vraisemblables, les attitudes justes, les fonds agréables, les draperies naturelles, &c. L'ensemble poétique exige cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. *Ibid.* 713. a. Loix de l'ensemble par rapport aux couleurs: outre ce qui en est dit ici, voyez HARMONIE. Ce qu'on entend dans le dessein par l'ensemble d'une figure. Bon ensemble & mauvais ensemble. Il y a des hommes disgraciés par la nature dont on peut dire qu'ils sont mal ensemble. On en peut dire autant de quelques autres qui gâtent par l'art ce qu'a fait de bon la nature. Perfection que les Grecs avoient acquise dans l'art de mettre une figure bien ensemble. *Ibid.* b. Voyez PROPORTION, GRACES, BEAU. Connoissance nécessaire pour donner à une figure la justesse de l'ensemble. D'où dépend l'effet de tout ensemble. *Ibid.* 714. a.

ENSEMBLE. (Beaux arts) Considérer un objet dans son ensemble, c'est observer l'effet que produisent sur nous les parties, en tant qu'elles forment un seul tout. Quand les ouvrages de l'art sont bien faits, ils annoncent dès l'abord leur caractère, & ce caractère donne l'idée d'un ensemble auquel on rapporte immédiatement chaque partie à mesure qu'elle se développe. Il y a certains ouvrages qui n'ont pour but que l'effet du tout ensemble, en sorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout; tandis que d'autres productions n'ont principalement en vue que les parties de détail. *Suppl.* II. 807. a. Cette différence dans le but exige aussi une manière différente dans l'exécution. *Ibid.* b.

ENSEMBLE. (Bell. lett.) Nécessité de méditer profondément son sujet pour donner à son ouvrage de l'ensemble & de la liaison. *Suppl.* IV. 397. b.

ENSEMBLE. (Musiq.) Ensemble dans l'exécution de la musique: d'où dépend cet accord & cette unité d'esprit des musiciens. Règles à suivre pour ne pas s'en écarter. Qualité dans la musique qui rend l'ensemble le plus facile à saisir. *Suppl.* II. 807. b.

ENSEMBLE, (Archit.) V. 714. a.

ENSEMBLE. (Art milit.) Ensemble dans la marche d'une troupe ou d'un bataillon. V. 714. a.

ENSEMBLE. (Manege) Ensemble d'un cheval. Mettre un cheval ensemble. V. 714. a. Voyez l'article UNION.

ENSEMENCER, *femer*, différence entre ces mots. XIV. 942. a. Ensemencer un pré. XIII. 308. a. Ensemencer un champ. XIV. 942. a, b. Avis de Plin pour empêcher la rosée d'être nuisible aux terres ensemencées. XIV. 369. a.

ENSEVELIR, voyez ENTERRER & SÉPULTURE.

ENSOUFREUR, exposer les laines au soufre. Cette préparation se donne à tous les ouvrages en laine blanche. Détails sur cette opération. V. 714. a.

ENSUPLE, *ensuble*, *ensouple*, *ensouple*: terme d'ourdisage. Tous les métiers des manufacturiers en soie, laine, &c. ont des ensuples. Description & usage. V. 714. b.

Ensuple. Aiguilles d'ensuple. I. 207. b. Canal de l'ensuple. II. 584. b. Chanée. III. 127. b. Entacage. I. 207. b. 208. a. V. 717. a.

Ensuple du devant, partie du métier de l'étoffe de soie.

Ensuple de derrière. Ensuple de velours uni: de velours façonné. Ensuple de poil: ensuple de devant. Descriptions & usages de ces différentes machines. V. 714. b.

ENSUPLE, (Ruban.) description & usage. V. 715. a.

ENSUPLE, (Drapier) V. 715. a.

ENSUPLE, (Tisserand) V. 715. a.

ENT, (George) anatomiste. *Suppl.* I. 397. a.

ENTABLEMENT. (Archit.) Divers sentimens sur les proportions de l'entablement avec l'ordre auquel il appartient. Quoique l'entablement soit appelé ornement par Vitruve & Vitruve, il ne faut pas confondre ces deux mots. V. 715. a. Quelles sont les parties de l'entablement & leurs proportions. *Ibid.* b.

Entablement. Origine de cette partie du bâtiment. *Suppl.* II. 807. b. Ses principales parties. Règle à observer par rapport à l'architrave. L'entablement est nécessaire dans les maisons même le plus simplement bâties. Cette partie de l'édifice contribue beaucoup à l'embellir ou à le désfigurer, selon les proportions observées en la construisant. *Ibid.* 808. a. Vraies proportions à suivre dans les entablemens des différens ordres. *Ibid.* b.

Entablement. Ornemens de l'entablement, appelés *denticules*, *mutules*, *modillons*, voyez ces mots, & les planches d'architecture, vol. I.

ENTABLER. (Manege) Ce qu'on entend par un cheval entablé. En quoi ce défaut est de conséquence. Il peut être ou naturel ou accidentel. Quelles sont les causes de ce défaut dans l'un & l'autre cas. V. 715. b. Moyens de corriger l'animal qui s'entable. *Ibid.* 716. a. Différences entre un cheval acculé & un cheval entablé. Quels sont ceux qui sont plus sujets à s'acculer. Comment il arrive que nous acculons l'animal, & que nous l'acculons & l'entablons tout ensemble. *Ibid.* b.

ENTACAGE, (Manuf. en velours.) assemblage de différentes baguettes, qui se place en une chanée pratiquée à l'ensuple de devant des métiers à velours. Comment on opéreroit avant l'invention de cette machine. En quoi consiste l'entacage. Voyez plus de détails sur ce sujet à l'article VELOURS. Problème de mécanique résolu par l'invention de l'entacage. V. 717. a.

Entacage, il en est parlé à l'art. AIGUILLE D'ENSUPLE. I. 207. b. 208. a. Voyez aussi vol. XI des pl. SOIERIE, section 4<sup>e</sup>.

ENTADA. (Bot.) espèce d'entada, nommée *cœur de S.* Thomas. *Suppl.* II. 496. b.

ENTAILLE. (Arch.) Différentes sortes d'entailles. V. 717. a.

ENTAILLES, (Lutherie) V. 717. a.

ENTAMER. (Manege) Entamer un cheval, une volte, un changement de main; autres usages du mot *entamer*. V. 717. b.

ENTAMURE. (Chir.) Les anciens ont distingué cinq manières de faire une entamure; trépaner, racler, scier, limer & couper. Douze manières de faire une entamure aux parties molles: leur énumération & définition. V. 717. b.

ENTE, (Jardin.) voyez GREFFE.

ENTÉLÉCHIE, acception & usage de ce mot dans la philosophie de Leibnitz. IX. 374. b.

ENTENDEMENT, (Logiq.) exercice de cette faculté. Comment l'imagination nuit à cet exercice. Non-seulement l'entendement se forme des idées précises de ce que l'imagination ne se représente que très-confusément, il en rectifie de plus les contradictions. En quoi consiste l'étendue & la force de l'entendement. V. 718. a. Moyen d'augmenter cette force. Voyez les articles ÉVIDENCE, SENSATIONS, où l'on déduit par une méthode philosophique l'origine & le progrès de nos idées, c'est-à-dire des opérations de notre entendement. *Ibid.* b.

Entendement, à quoi se réduisent toutes ses opérations. IX. 626. b. Conséquences tirées de cet axiome; il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été dans la sensation. *Ibid.* Analyse de l'ouvrage de Locke sur l'entendement humain. 638. b. Des plaisirs de l'entendement. XII. 142. b. Comparaison de l'entendement humain à celui d'un être qui embrasseroit distinctement le globe terrestre: XIV. 790. b. & de ce dernier à celui qui embrasseroit tout le système planétaire. *Ibid.* Cause du dérèglement de l'entendement. VI. 150. a, b. Voyez INTELLECT.

ENTÉRINEMENT, (Jurisp.) étymologie de ce mot. On demande en justice l'entérinement des lettres de rescission, & des lettres de requête civile, &c. Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui est ordonnée de certaines lettres du prince, &c. V. 718. b.

ENTÉROCELE, (Chirurg.) descente des intestins dans le pli de l'aine. Étymologie de ce mot. Sa cause prochaine. Ses causes éloignées. V. 719. a.

ENTÉROTOMIE, (Chirurg.) incision à l'intestin pour en tirer des corps étrangers. Elle ne doit être tentée que dans les cas extrêmes. En quels cas l'entérotomie est nécessaire. Auteur qui en a traité. V. 719. a.

ENTERRAGE, terme de fonderie. Maffit de terre dont on remplit la fosse autour du moule, &c. Comment cela s'exécute. V. 719. a.

ENTERREMENT, (Police) on trouve dans cet article l'arrêt du parlement rendu le 21 mai 1765, par lequel il est défendu d'enterrer à l'avenir, non-seulement dans les églises, mais même dans l'enceinte de cette ville. Cet arrêt jusqu'ici n'a point eu d'exécution. *Suppl.* II. 808. b.

ENTERRER. La première manière d'enterrer a été de mettre les corps dans des caves; comment celle de les



brûler lui succéda. II. 758. a, b. Profondeur & distance à laquelle il faut enterrer les morts. *Suppl.* II. 429. a. De l'usage d'enterrer dans les villes & hors des villes. 430. a. Anciennement les loix ne permettoient pas d'enterrer dans l'enceinte des villes. XVII. 278. b. Cette défense subsiste encore chez les Chinois. VII. 372. b. En quel tems cet usage fut permis chez les chrétiens. III. 453. b. Fosses où les Romains entéroient les pauvres gens. XIII. 586. a. D'où est venue la coutume d'enterrer dans les églises. VII. 374. b. Comment on entéroit les corps des personnes excommuniées. VIII. 566. a. Prêtre qui étoit chargé de faire les fosses pour enterrer. IV. 175. b. Officier de l'église d'orient qui faisoit enterrer les morts. VII. 207. b. Divers exemples de gens qu'on avoit crus morts, & qui ont été enterrés vivans. X. 719. b. 720. a. Supplice pratiqué à Rome, qui consistoit à enterrer viv. XVII. 215. a. 241. b. *Voyez* INHUMER & SÉPULTURE.

ENTE-TAILLES, terme de gravure en bois. V. 733. b.

ENTE-TAILLE, (*Gravure en bois*) tailles plus nourries à certains endroits que dans le reste de leur longueur, c'est ce que les graveurs en cuivre appellent tailles rentrées. Sur la façon de pratiquer les ente-tailles, *voyez* GRAVURE EN BOIS. Comment Mellan faisoit ses tailles rentrées. On trouve dans ses ouvrages des ente-tailles de toute façon. La sainte face couronnée d'épines, est un de ses morceaux les plus admirables. François Chauveau a le mieux approché de la manière de Mellan. V. 733. b.

Ente-tailles, appellées par les graveurs en cuivre entre-deux. *Voyez* à l'article *gravure en bois* la manière de les exécuter. V. 733. b.

ENTÊTEMENT, celui qui donne la préoccupation. XIII. 295. a, b. Réflexions sur l'entêtement. XVII. 770. a, b. *Voyez* OPINIATRETÉ.

ENTHOUSIASME. (*Philos. & Bell. Lettr.*) Cause de la fautive idée qu'on s'est faite de l'enthousiasme. Les poètes flattés qu'on les crût des êtres inspirés, n'eurent garde de déromper la multitude; ainsi la fureur poétique fut établie dans le monde comme une inspiration divine. Cependant c'est la raison seule qui fait naître l'enthousiasme; il fut toujours de toutes ses opérations la plus prompte & la plus animée; il est le chef-d'œuvre de la raison; comment peut-on le définir, comme on définiroit un accès de folie? V. 719. b. C'est la raison, qui par une opération rapide, présente à l'homme de génie un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'émeut, le ravit & l'absorbe. L'imagination n'est que comme une des causes secondes de l'enthousiasme. Le tableau que présente la raison doit être nouveau; parce qu'il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. L'émotion qui fait l'âme à la vue de ce tableau est en proportion de sa vivacité, de ses connoissances, de sa délicatesse. *Ibid.* 720. a. Il est dans la nature que l'âme n'éprouve point de sentiment, sans former le desir prompt & vif de l'exprimer. Il faut donc qu'à l'aspect subit de ce tableau frappant, elle cherche à répandre au-dehors l'impression vive qu'il fait sur elle: & delà toutes ces productions de l'enthousiasme & du génie qui sont autant de monumens de la gloire de notre nation & de l'humanité. Définition de l'enthousiasme. Connoissances & exercices antérieurs qu'il suppose. Deux sortes d'enthousiasme auxquels convient la définition précédente; favoir celui qui produit & celui qui admire. Cette définition pourra ne pas plaire aux esprits froids. Objections auxquelles l'auteur s'attend de leur part: on a cru jusqu'ici, l'enthousiasme une espèce de fureur, l'idée reçue, diront-ils, vaut bien la nouvelle; & quand l'ancienne seroit une erreur, quel désavantage en résulteroit-il pour les arts? On refroidit l'esprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines des causes, &c. *Ibid.* b. L'auteur leur répond, 1°. qu'il n'est point d'erreur dans les arts qu'il ne convienne de détruire; 2°. que celle dont il s'agit ici leur est infiniment préjudiciable; 3°. que c'est applanir les routes que de chercher & d'établir les premiers principes; 4°. que si les belles productions des arts sont l'ouvrage de la raison, cette découverte élèvera l'âme de l'artiste; 5°. que les mots d'imagination, de génie, d'esprit, de talent, ne servent qu'à exprimer les différentes opérations de la raison; 6°. que si l'enthousiasme n'est dû qu'à la raison comme cause première, tous les préjugés nuisibles à la gloire des beaux arts sont pour jamais détruits, & les artistes triomphent. *Ibid.* 721. a. Les ouvrages du dernier siècle sont regardés maintenant, comme des chefs-d'œuvre de la raison; tel sera le sort de tous ces monumens glorieux aux arts & à la patrie, qui s'élevent sous nos yeux. Comment la définition donnée ci-dessus de l'enthousiasme convient au musicien & à l'orateur. Mettre en doute l'enthousiasme de l'orateur, c'est vouloir faire douter de l'existence de l'éloquence même. Sans enthousiasme point de création, & sans création les artistes & les arts rampent dans la foule des choses communes. Faux enthousiasme, qui abuse celui qui l'éprouve. Il n'est point d'en-

thousiasme sans génie & sans talent. L'enthousiasme plonge les hommes qui en sont susceptibles dans un oubli presque continuel de ce qui est étranger à leur art, ce qui rend souvent leur conduite peu ressemblante avec ce que nous regardons comme les manières d'être adoptées dans la société. *Ibid.* b. On rencontre communément dans les vrais talens, une bonne foi, comme naturelle, une franchise de caractère, & sur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue & de cabale. Quelle est la sorte de gloire qu'on peut acquérir par ces derniers moyens. Quelle est celle qui est réservée à l'homme de génie. Il est de la nature de l'enthousiasme de se communiquer & de se reproduire: exemplé tiré de ce qui se passe au théâtre à la représentation d'un excellent ouvrage. Analogie qui se trouve entre ce que nous pouvons produire, & ce que nous avons acquis. *Ibid.* 722. a. Plus l'homme de génie acquiert de connoissances, plus ses moments d'enthousiasme sont fréquents, & les tableaux que la raison lui présente, hardis, nobles, extraordinaires. Moyen de développer, étendre, nourrir, réchauffer le génie. Effets de l'enthousiasme, *Ibid.* 722. b. *voyez* l'article ECLECTISME.

Enthousiasme, considéré comme l'effet de l'imagination. VIII. 562. a, b. Caractère de l'état d'enthousiasme: défauts dont il est la cause. V. 276. a. Il semble que l'artiste devoit concevoir l'enthousiasme avec d'autant plus de force & de facilité, que son génie est moins contraint par les règles: cependant il n'en est pas ainsi: exemples. VII. 377. a. Enthousiasme poétique. XI. 345. a. XVII. 186. a. *Suppl.* III. 567. b. 568. a. *Suppl.* IV. 87. b, &c. 423. b, &c. 444. a. Pindarique. XII. 640. a. Examen du sentiment qui fait consister l'essence de la poésie dans l'enthousiasme. 838. a. L'enthousiasme poétique peint par Rousseau. XIII. 631. b. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. XVI. 254. b. 260. b. Empire qu'exercent sur le commun des hommes ceux qu'anime le feu de l'enthousiasme. 261. a. Enthousiasme du peintre: différence entre le véritable enthousiasme & les écarts de l'imagination: moyen de disposer son esprit à l'enthousiasme. XVII. 770. b.

ENTHOUSIASTES, (*Hist. eccl.*) aussi appelés *massaliens*, *enchites*; anciens sectaires. Quels sont ceux auxquels on donne aujourd'hui ce nom. V. 722. b. *Voyez* FANATISME.

ENTHYMÈME, (*Logiq.*) l'enthymème est un syllogisme parfait dans l'esprit, quoique imparfait dans l'expression. Cette manière d'argumenter est commune dans les discours & dans les écrits. En abrégant le discours, elle le rend plus fort & plus vif. V. 722. b. Ce qu'Aristote appelle sentence enthyématique. Exemple. *Ibid.* 723. a.

Enthymème. C'est l'argument le plus familier aux orateurs. I. 648. b.

ENTICHITES, (*Hist. eccl.*) certains sectateurs de Simon le magicien dans le premier siècle. V. 723. a.

ENTIENGIE, (*Ornithol.*) oiseau d'Afrique. Merveilles qu'on raconte de cet oiseau. V. 723. a.

ENTIER, (*Manege*) cheval entier. Distinctions que quelques auteurs établissent entre un cheval entier & un cheval rétif sur les voltes. En général tous les chevaux se portent plus volontiers à la main gauche qu'à la droite. V. 723. a. Ceux qui se portent sur la main droite sont d'une nature plus rebelle. Lorsque la résistance du cheval entier vient d'une douleur ou d'une foiblesse occasionnée par quelques maux qui affectent quelques parties, les ressources de l'art sont impuissantes, à moins qu'on ne puisse rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force. Il y a très-peu de chevaux qui soient naturellement entiers. Ils n'acquièrent ce vice que conséquemment à de mauvaises leçons. Attentions qu'il faut avoir pour gagner le consentement des poulains, ainsi que des chevaux faits. *Ibid.* b. Les actions des jambes ne contribuent pas moins à susciter la révolte du cheval & à le confirmer quand elles sont faites mal-à-propos, avec trop de dureté & de rigueur. Quelles sont les causes de l'irrésolution du cheval. *Ibid.* 724. a. Moyens de remédier au défaut dont il s'agit dans les chevaux qui l'ont contracté. *Ibid.* b.

ENTIERCEMENT, (*Jurisp.*) terme de coutume qui signifie enlèvement d'une chose mobilière & mise en main-tierce. Ce que porte la coutume d'Orléans sur l'entiercement d'une chose qui ayant été volée, seroit reconnue dans un marché ou foire publique. Formalité à suivre pour entiercer une chose volée. En quels cas il n'y a plus lieu à l'entiercement. Oppositions qu'on peut faire sur la chose entiercée. Il est défendu d'entrer dans la maison d'autrui pour faire entiercer les biens qui y sont, sans autorité de justice. *Ibid.* b.

ENTOILER, quelle est la manière de coller sur une toile une estampe, un dessin, &c. V. 725. a.

ENTONNAGE des vins, XIII. 329. b, &c.

ENTONNER, (*Musiq.*) deux significations de ce mot. Consonances faciles à entonner. Difficulté à entonner de grands intervalles. V. 725. a.

ENTONNOIR, (*Anatom.*) cavité assez profonde dans la partie inférieure du troisième ventricule du cerveau, &c.



&c. Deux ouvertures qu'on lui attribue. L'existence de ces ouvertures contestée sur-tout par M. Lieutaud. Jugement de l'auteur sur ce sujet. V. 725. a.

ENTONNOIR, (*Anat.*) nouvelles observations sur cette partie. *Suppl.* II. 810. a.

ENTONNOIR, (*Chir.*) instrument dont on se sert pour conduire le caustère actuel sur l'os unguis dans l'opération de la fistule lacrymale. Sa description. On n'en fait plus usage dans cette maladie. V. 725. b.

ENTONNOIR, (*Pharmac.*) usage qu'on en fait pour soutenir les filtres, & pour séparer les huiles essentielles de l'eau, &c. Usage des entonnoirs de verre; observation sur les entonnoirs d'étain & de fer-blanc. Manière de raffermir un entonnoir de verre fendu. Usage des entonnoirs pour les suffumigations. V. 725. b.

ENTONNOIR, (*Art milit.*) dans l'artillerie. V. 725. b.

ENTONNOIR, (*Blanchiff.*) V. 725. b.

ENTONNOIR, (*Tonnelier.*) V. 725. b.

Entonnoir, espèce d'entonnoir nommé chantepleure. III.

<sup>144. a.</sup> ENTORSE, (*Chirurg.*) mouvement dans lequel une articulation est forcée, sans que les os souffrent de déplacement sensible. V. 725. b. Les entorses du pied sont les plus communes; quelles en peuvent être les sâcheuses suites. Moyen de les prévenir. Ce qu'on doit faire lorsqu'on a négligé d'y porter remède sur le champ. *Ibid.* 726. b.

Entorse, formule de défensifs la plus usitée dans les entorses. IV. 741. b.

ENTORSE, (*Manege, Maréch.*) entorses les plus sâcheuses. Symptômes de cette maladie. Ses causes. V. 726. a. Directions sur la manière dont il faut la traiter. *Ibid.* b. *Voyez Suppl.* III. 404. b.

ENTR'ACTE, (*Bell. lett.*) espace de tems qui sépare deux actes d'une pièce de théâtre. V. 726. b.

Entr'acte, est aussi un divertissement que l'on place entre les actes d'une comédie ou d'une tragédie. Ce divertissement n'est qu'une mauvaise ressource qui décele le défaut de génie de celui qui y a recours. Les entr'actes des Grecs étoient plus excusables, parce que l'art n'étoit alors que dans son enfance. Le théâtre des Romains plus défectueux que celui des Grecs. En France, Corneille & Molière profitèrent des fautes des Romains, & s'approprièrent les grandes beautés des Grecs. Ils débarrassèrent le théâtre d'entr'actes & d'intermèdes. Quels sont ceux de la comédie françoise, de l'opéra & des drames de collège. L'opéra italien a besoin d'entr'actes; on les nomme intermèdes. Réflexions sur cet opéra & ses intermèdes. V. 727. a.

ENTR'ACTE, (*Bell. lett.*) un des plus précieux avantages du théâtre moderne, c'est le repos absolu de l'entr'acte, repos qui n'est que pour les spectateurs, puisque les personnages sont censés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Facilité que l'entr'acte donne à l'action, soit du côté de la vraisemblance, soit du côté de l'intérêt. — Autre avantage attaché à l'entr'acte; celui de donner aux événemens qui se passent hors du théâtre un tems idéal un peu plus long que le tems réel du spectacle. — A la fin de chaque acte, l'idée du lieu doit donc disparaître, notre illusion se détruit & nous rend à nous-mêmes en un lieu totalement distinct de celui de l'action, jusqu'à ce que cette action reparoissant à nos yeux, reproduit en nous l'illusion précédente. Ces mouvemens de la pensée sont aussi aisés que rapides. *Suppl.* II. 810. b. Il suit de-là que la toile qui détruit l'enchantement du spectacle, devrait tomber toutes les fois que le charme est interrompu. L'illusion y gagneroit, & les moyens de la produire seroient plus simples & en plus grand nombre. *Suppl.* II. 811. a.

Entr'actes, voyez ACTE. I. 116. a. & INTERMEDE, VIII. 831. a. Musiciens qui chantoient dans les entr'actes chez les Romains. XVI. 310. a.

ENTR'ACTE, (*Musiq.*) examen de la question si les Grecs avoient des entr'actes dans leurs spectacles. Destination de l'entr'acte dans le système moderne. Quoique le théâtre reste vuide dans cet intervalle, la musique ne doit pas être interrompue. *Suppl.* II. 811. a. Caractère des pièces dont l'exécution doit remplir cette interruption du spectacle. De la durée hypothétique de l'entr'acte. De sa durée réelle. *Ibid.* b.

ENTRAILLES, (*Anatom.*) ce sont les intestins; mais ce mot se prend quelquefois pour tous les viscères. Les victimes qu'on offroit anciennement à la divinité, ne devoient être souillées d'aucune maladie. V. 727. b.

ENTRAILLES, (*Myth.*) avec quelle impiété Cicéron parle de l'usage d'observer les entrailles des victimes. Ce que disoit Caton sur les aruspices. V. 727. b.

Entrailles, usage qu'on en faisoit dans les sacrifices des païens. XIV. 483. b. De l'inspection des entrailles des victimes. I. 746. a. VI. 327. b. 328. a. VIII. 60. b. Divination par l'inspection des entrailles humaines. I. 497. b. *Voyez VICTIME.*

ENTRAVES, (*Man, Maréch.*) pourquoi l'on en fait usage.

Tome I.

Diverses fortes d'entraves selon les cas où on les emploie. Manière de les employer. V. 727. b.

Entraves, appellées *compes*, III. 762. a. & pentesyringues, XII. 318. a. Ceps ou entraves en usage chez les anciens Hébreux. XV. 676. a.

ENTRECHAT, (*Danse*) il doit au moins être formé à quatre: on a vu des danseurs le passer à douze. V. 728. a. Les excellens danseurs se bornent ordinairement à six. L'entrechat emploie deux mesures. Entrechats de face & de côté. Ceux que faisoit Deruel danseur de l'opéra. Origine des entrechats. Exemples de quelques danseuses. Murmures élevés dans les commencemens sur la danse moderne. *Ibid.* b.

ENTRE-COLONNE, (*Archit.*) distance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou péristyles. Différentes proportions indiquées par les auteurs pour les entre-colonnes. *Suppl.* II. 812. a. De la distance à observer entre les colonnes coupées. Piedestal de ces colonnes. *Ibid.* b. *Voyez INTERCOLONATION.*

ENTRECOUPE, (*Coupe des pierres*) on fait souvent des entrecoupes pour suppléer à la charpente d'un dôme. V. 728. b.

ENTRE-COUPER, (*s'*), (*Manege, Maréch.*) *se couper, s'entre-tailler*: action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à sa portion postérieure. Causes de ce vice. Différences entre un cheval qui s'entre-taille & un cheval qui s'attrape. V. 728. b. Le défaut d'un cheval qui s'attrape est d'autant plus essentiel, qu'il est comme impossible d'y remédier. Il n'en est pas ainsi de l'entre-taillure. *Ibid.* 729. a.

ENTRE-COURS, (*Jurisp.*) société contractée autrefois entre deux seigneurs, par laquelle les sujets de l'un qui alloient s'établir sur la terre de l'autre, devenoient sujets de ce dernier. Quelquefois un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit serf dans un autre. Comment les seigneurs parurent à cet inconvénient en établissant le droit d'entre-cours. Il y avoit entre-cours entre les comtes de Champagne & de Bar. Ce que porte la coutume de Vitry touchant les effets de cet entre-cours. V. 729. a. Exemples de ces entre-cours dans l'histoire de Verdun. Le droit d'entre-cours est quelquefois appelé *parcours*. *Ibid.* b.

ENTRÉE, (*Astron.*) du soleil ou de la lune dans un signe, de la lune dans l'ombre, &c. V. 729. a.

ENTRÉES, (*Hist. anc.*) privilège accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes dans certains tems. Cette sorte de faveur est d'un usage fort ancien. C. Gracchus & Livius Drusus en furent les auteurs à Rome. Comment on distinguoit les amis de la première, de la seconde, de la dernière entrée. Cet usage après avoir été interrompu, fut rétabli par Tibère. Etant de nouveau tombé en désuétude, il reprit vigueur sous Constantin. V. 729. b. Réflexion sur cet usage. Ce qu'on appelle aujourd'hui *entrée* dans les cours de l'Europe, est un droit que donne la charge & non la personne. *Ibid.* 730. a.

ENTRÉE, (*Hist. mod.*) réception solennelle qu'on fait aux rois & aux reines, lorsqu'ils entrent la première fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphans de quelque expédition. Ces cérémonies sont un monument des usages des différens peuples, & de la diversité de ces usages dans une même nation, lesquels sont communément un excellent tableau de caractère. Description des cérémonies qui se pratiquoient autrefois lorsque les rois & les reines entroient dans Paris. Entrée de Louis XI en 1461. Ce qui se pratiqua à l'entrée de la reine Anne de Bretagne. V. 730. a. Ces cérémonies prouvent la passion du peuple françois pour les spectacles, & son amour pour ses rois. *Ibid.* b.

Entrées des princes dans les villes: spectacles qui en faisoient autrefois en France les principaux ornemens. III. 670. a. X. 923. a. Grâces de criminels obtenues dans ces occasions. VII. 803. b.

ENTRÉE, (*Jurisp.*) acquisition, prise de possession. Deniers d'entrée. Entrage. V. 730. b.

ENTRÉE, (*Comm.*) droit d'entrée. Comment il se paie lorsqu'il n'est pas réglé par le tarif. Les droits d'entrée se paient y compris les emballages, à la réserve des drogueries & épiceries. Certaines marchandises ne peuvent entrer en France que par les lieux qui leur sont marqués. Peines contre ceux qui veulent faire entrer les marchandises en fraude. V. 730. b. *Voyez CONTREBANDE.*

Entrée: lieux où sont établis les bureaux des entrées. II. 95. a. Denier d'entrée. IV. 826. b. Entrée & issue foraine. VIII. 929. b. Déclarations d'entrées & de sorties. IV. 693. a, b. Perception des droits d'entrée & de sortie. V. 72. b. Droits que l'on perçoit à l'entrée & à la sortie des provinces des cinq grosses fermes, & des provinces réputées étrangères. 145. b. VI. 515. b. Observations sur les tarifs où sont contenus ces droits. V. 145. a. XV. 914. a. Ordonnance de 1687 concernant la perception de ces droits. IX. 17. a. Connoissance attribuée aux maîtres des ports de tous les différends sur ce sujet. *Ibid.* Pourquoi l'on prohibe dans un état

NNNNnn



l'entrée de plusieurs denrées étrangères : prohibitions utiles à cet égard. IV. 129. *b.* De la prohibition d'une manufacture étrangère. 130. *a.* Droit d'entrée & de sortie appelé tonlieu. XVI. 408. *a.* Traite-charente. 532. *a.* Comptable de Bordeaux. III. 780. *a.* Pondage, subside payé en Angleterre à l'entrée & à la sortie de toute marchandise. XIII. 24. *a.* Droit que l'on paie au levant pour l'entrée & la sortie des marchandises. V. 908. *a.* Certificat que les marchands reçoivent dans les états du grand seigneur, lorsqu'ils ont payé ces droits. XVI. 275. *a.* Droit d'entrée qui se paie en Perse. III. 326. *b.* Voyez DROITS, IMPORTATION.

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. V. 730. *b.*

ENTRÉE, (*Danse*) air de violon sur lequel les divertissemens d'un acte d'opéra entrent sur le théâtre. Détails sur la danse même qu'on exécute. Trois objets principaux que doit remplir le danseur dans toute entrée de danse. V. 730. *b.* Chaque partie séparée des ballets anciens nommée entrée. Dans les modernes, on a conservé ce nom à chacune des actions séparées de ces poèmes. Difficultés par rapport à la coupe de ces sortes d'ouvrages. Regles sur leur composition. *Ibid.* 731. *a.*

Entrées de ballets. IV. 1069. *b.* Quadrilles qui forment les entrées. II. 44. *a.* Entrées comiques de Danchet. 45. *b.* Danseurs qui figurent dans les corps d'entrées. VI. 748. *a.*

ENTREJOU, (*Jurispr.*) terme de coutume, espace nécessaire pour donner cours à l'eau. Ce que porte là-dessus la coutume de Berri. V. 731. *a.*

ENTRE-METS, (*Hist. mod.*) ancien mot employé au lieu de celui d'intermede. Ces divertissemens étoient destinés à occuper les convives dans l'intervalle des services d'un festin. Auteur qui a traité de ces anciens divertissemens. Description de ce qui en faisoit l'essentiel. Du tems où cet usage s'introduisit. Divers exemples de semblables spectacles. V. 731. *b.* Autres magnificences que Louis XIV a fait succéder aux divertissemens des entre-mets. *Ibid.* 732. *a.*

ENTREMETTEUR, voyez PROXENETE. XIII. 527. *a.* Regle de prudence lorsqu'on s'entremet des affaires d'autrui. XIII. 528. *a.*

ENTREPAS, (*Manege*) allure non-naturelle du cheval : d'où elle dépend. III. 306. *a.* *Suppl.* III. 396. *b.*

ENTREPOSEUR, (*Comm.*) commis qui a soin d'un magasin ou bureau d'entrepôt. Ce terme employé pour la première fois dans une déclaration du roi de l'année 1723. V. 732. *a.*

ENTREPOT, (*Comm.*) villes d'entrepôt. Smyrne, Batavia; il y a en France plusieurs villes d'entrepôt. Commissionnaires d'entrepôt. Magasins d'entrepôt, établis dans quelques bureaux des cinq grosses fermes. Énumération des villes où se trouvent ces magasins. Les marchandises qui y reposent ne sont sujettes pendant six mois à aucun droit d'entrée ni de sortie, &c. A qui sont remises les clés de ces magasins. Conditions préalables, & formalités pour y interposer les marchandises. Tout autre magasin d'entrepôt défendu jusqu'à une distance limitée. Entrepôt, personne interposée. V. 732. *b.*

Entrepôt, magasin d'entrepôt. IX. 844. *b.* Ville d'entrepôt. XVII. 280. *a.*

ENTREPRISE, (*Gramm.*) Deux significations de ce mot. V. 733. *a.*

ENTREPRISE, (*Art milit.*) résolution d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un siège, &c. Quand une entreprise a été une fois résolue dans un conseil de guerre, il importe extrêmement que ceux qui ont été d'un sentiment contraire, paroissent approuver ce qui s'y est déterminé, quelque mauvais qu'il puisse être. V. 733. *a.*

Entreprise. Des entreprises de commerce. III. 740. *b.* Action par laquelle on s'oppose à une entreprise que l'on prétend préjudiciable à soi. IV. 831. *a.* Réflexions sur les succès des entreprises humaines. XV. 596. *b.*

ENTRE-SOL, (*Archit.*) usages auxquels sont destinées ces petites pieces. V. 733. *a.* Ce qu'il faut observer par rapport à leur construction. Quelquefois on pratique des entre-sols simplement pour corriger la trop grande élévation des planchers. *Ibid.* *b.*

ENTRE-TAILLURE, (*Manege, Maréch.*) Quelles sont les blessures de ce nom, & le traitement qu'elles demandent. Moyen de prévenir l'entre-tailleure. V. 733. *b.*

ENTRETIEN, conversation. (*Synon.*) IV. 165. *b.*

ENTREVOUT, (*Charpent.*) maniere de couvrir les entrevoûts. I. 239. *a.*

ENTROCHITES, vol. VI. des planch. coquilles fossiles. pl. 2. & 3.

ENVAHIR, s'emparer, usurper, (*Synon.*) XVII. 556. *a.*

ENVERS, vers, (*Synon.*) XVII. 162. *a.* *b.*

ENVIE, (*Morale*) inquiétude de l'ame causée par la considération d'un bien que nous desirons, & dont jouit une autre personne. Elle peut être plus ou moins malheureuse, & plus ou moins blâmable; mais elle a toujours quelque

chose de bas. Effets de la haine & de l'envie jointes ensemble. Portrait de l'envieux, ses chagrins, ses ressources, ses délices. L'envie porte quelquefois les gens en place à regarder comme leurs rivaux, ceux dont les conseils pourroient le plus féconder leur ambition. V. 734. *b.* L'envie est la ruine des républiques. Exemple tiré de celle des Achéens. Il ne faut point chercher à l'appaiser en abandonnant la vertu. Gloire que l'envie procure à la vertu. *Ibid.* 735. *a.*

Envie, différences entre l'envie & l'émulation, V. 602. *a.* entre l'envie & la jalousie. VIII. 439. *a.* XV. 758. *a.* Réflexions sur l'envie. I. 252. *b.*

ENVIE, (*Médec.*) cette passion peut devenir tellement excessive, qu'elle dégénere en délire mélancolique, & en produise les funestes effets. Comment les poètes ont exprimé ces effets de l'envie. Traitement qu'exige cette maladie du corps & de l'esprit. V. 733. *a.*

Envie, voyez TACHE DE NAISSANCE. XV. 814. *b.* Effets du pouvoir de l'imagination dans les femmes enceintes. VIII. 563. *a.* *b.*

Envie déréglée; desir immodéré de certains aliments, ou de certaines matieres nuisibles, absurdes, &c. V. 735. *a.* Dépravation d'appétit appelé *pica*, qui consiste à manger des choses d'une nature différente, & contraire même à celle des alimens. Autre dépravation appelée *malacia*, qui affecte particulièrement les femmes enceintes, & qui n'est maladie que par l'ardeur du desir. Quelles sont les personnes sujettes à la première espece de dépravation. Quel que soit le vice des organes ou des succ digestifs, soit dans la bouche, soit dans l'estomac, il pourra bien former une cause déterminante de la dépravation d'appétit; mais il ne fera pas suffisant pour la produire immédiatement. *Ibid.* *b.* Il n'y a vraisemblablement que la lésion de l'imagination que l'on puisse regarder comme la cause prochaine de ce vice dans la faculté concupiscible. On a souvent guéri des personnes qui avoient l'appétit dépravé en éloignant soigneusement tout ce qui pouvoit rappeler l'idée de l'objet de cet appétit. Pourquoi les femmes sont sujettes à cette sorte de maladie. Les personnes du sexe sont plus susceptibles d'engendrer de mauvaises humeurs, & de fournir matiere aux causes prochaines de la dépravation d'appétit. *Ibid.* 736. *a.* Les hommes n'y sont sujets qu'autant que leur tempérament approche de la délicatesse de celui des femmes. Exemple d'un artisan qui éprouvoit une dépravation d'appétit & des vomissemens toutes les fois que sa femme étoit enceinte. La maladie appelée *malacia*, se change souvent en celle que nous avons appelée *pica*. *Ibid.* *b.* Il est rare que la dépravation d'appétit soit aussi excessive dans les filles que dans les femmes grosses. Vice des humeurs qui en est la cause dans les premières. Signes auxquels ce vice se fait connoître. Prognostics de cette maladie : lorsqu'elle est simple, il n'y a rien à en craindre. Les femmes en sont ordinairement délivrées le quatrième mois de leur grossesse. Si elle subsiste au-delà, elle devient dangereuse. Deux objets à se proposer dans la curation de l'appétit dépravé; corriger l'erreur de l'imagination & le vice dominant du corps. Directions sur l'un & l'autre objet. *Ibid.* 737. *a.* Dans le cas où cette affection ne dépend que de la grossesse, le médecin ne doit donner des secours qu'avec un extrême ménagement. Souvent aussi des filles qui mangent avec une extrême avidité du mortier, des scories de fer, ou des croûtes de pain en abondance, n'en sont point incommodées, & il vaut mieux les laisser libres à cet égard.

Un homme qui avoit un dégoût insurmontable pour toute sorte d'alimens, fut guéri par une envie immodérée de manger des anchois qu'il satisfisoit. Les matieres terreuses, crétaées, &c. sont autant d'absorbans propres à dégager les premières voies des acides auxquels les enfans & les filles cachectiques débiles sont fort sujets. *Ibid.* *b.* Hippocrate recommande même aux médecins d'avoir égard aux fantaisies des malades, &c. Comment on doit traiter le *pica* & le *malacia*, lorsqu'ils sont symptomatiques. Exemples de plusieurs envies singulieres de choses qui ne sont point relatives à la nourriture, comme de certaines odeurs, de certaines couleurs, &c. Le mot *envie* se dit aussi des taches ou autres choses contre nature qui paroissent sur le corps des enfans nouveaux, appellées par les Grecs *σπιλοι*, & par les Latins *navi*. *Ibid.* 738. *a.* Voyez là-dessus IMAGINATION.

Envie. L'imagination peut jeter dans le dégoût, & faire desirer des choses pernicieuses. VI. 375. *b.* Appétit dépravé de certains alimens. IX. 929. *a.* XII. 544. *b.*

ENVIE. (*Myth.*) Comment les poètes l'ont représentée. V. 738. *a.*

ENVIEUX, JALOUX. Différence entre ces mots. V. 738. *a.*

ENULA campana. Conserve de cette racine. IV. 43. *a.* Voyez AUNÉE.

ENUMERATION, (*Belles-lett.*) cette figure est admirable en poésie, parce qu'elle rassemble les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, &c. V. 738. *a.* Exemple tiré d'Athalie. *Ibid.* *b.*



ENUMÉRATION imparfaite, (*Logiq.*) espèce de sophisme. XV. 363. b.

ENUMÉRATION, dénombrement. (*Hist. anc.*) Celui qu'ordonna César-Auguste au tems de la naissance de Notre-Seigneur. Dénombrement des familles romaines, faits par Servius Tullius, par Pompée & Crassus, & enfin par César. Nombre des citoyens romains trouvé par différens dénombrements faits sous Auguste, Tibère & Claude. V. 738. b. Voyez DÉNOMBREMENT.

ENVOI, livre d', (*Comm.*) IX. 612. a.

ENVOUSTER, signification de ce vieux mot françois. V. 618. a.

ENVOYÉ. (*Hist. mod.*) Quels sont les ministres qui portent le titre d'envoyés. Les envoyés sont ou ordinaires ou extraordinaires, voyez ces mots. De leurs honneurs & prérogatives. Cette qualité est très-moderne. Honneurs qui leur ont été retranchés par la cour de France. Anecdote sur Justiniani, premier envoyé extraordinaire de la république de Venise à la cour de France. V. 739. a.

Envoyé, ambassadeur, député. Différence entre ces caractères. IV. 867. b. Envoyé extraordinaire. VI. 337. a.

ENYO, (*Myth.*) déesse de la guerre. Divers sentimens sur son origine & ses fonctions. *Suppl.* II. 812. b.

ENZINA, voyez EUCINA; mais lisez ENZINA.

## E O

ÉOLE, (*Myth.*) dieu des vents. Ce que sont les vents, selon la mythologie. Comment les poètes en ont réprimé les désordres. Éole a joué un grand rôle dans la poésie, pour élever ou calmer les tempêtes. V. 739. a. Empire qu'il exerce sur les vents. Divers endroits de Virgile, relatifs à ce dieu. Auteurs & poètes qui en ont parlé. *Ibid.* b.

EOLIEN ou éolique, (*Gram.*) l'un des cinq dialectes de la langue grecque. En quels lieux il a régné. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. Caractère qui le distingue. Plusieurs le confondent avec le dorique. V. 739. b.

EOLIEN. (*Musiq.*) Caractère du mode éolien. V. 739. b.

EOLIENNES, îles, séjour des vents. XVII. 23. b.

EOLIPYLE, (*Physiq.*) description & usage de cet instrument. Pourquoi il est appelé éolipyle. Expériences faites par son moyen. Force prodigieuse du feu souterrain, lorsqu'il est joint à l'air & à l'eau. V. 740. a. Examen de cette question; savoir, si le vent de l'éolipyle est produit par l'air renfermé dans l'eau, ou par la vapeur même de l'eau. La vapeur chaude qui sort de l'éolipyle, devient froide à quelque distance de-là. Comment les physiciens rendent raison de ce phénomène. Divers usages assez peu importants de l'éolipyle que quelques auteurs ont proposés. *Ibid.* b.

Eolipyle. Diverses expériences faites avec cet instrument. VI. 602. a.

EONIENS, (*Hist. eccl.*) sectateurs d'Eon de l'Étoile, dans le douzième siècle. Sur quel fondement il se croyoit le Messie. V. 741. a.

EONS ou éones, (*Théolog.*) mot qui signifie siècle, éternité. C'est aussi de ce nom que quelques hérétiques avoient appelé les idées que Platon avoit imaginées en Dieu, & qu'ils personnifioient, en composant la divinité de leur assemblage. Origine des gnostiques & de leur prétendue science mystérieuse, appelée gnose. Doctrine des éons, selon l'hérésie de Valentin, telle qu'elle est rapportée par M. Fleury. V. 741. a. Voyez VALENTINIENS.

ÉORIES, (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone. A quelle occasion elles furent instituées. V. 741. b.

## E P

ÉPACTE. (*Chronol.*) Les épactes sont ou annuelles ou menstruelles. Celles-ci sont les excès du mois civil sur le mois lunaire. Les épactes annuelles sont l'excès de l'année solaire sur la lunaire: cet excès est de près de onze jours. Le cycle des épactes expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de 19 ans, & recommence encore dans le même tems. Petite table qui montre le rapport des épactes avec le nombre d'or. V. 741. b. La différence entre l'année lunaire & l'année solaire revient la même après 19 ans. Dans l'usage ordinaire, le mot épacte signifie le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la faire correspondre à la solaire. Règle pour trouver l'épacte convenable à une année quelconque du cycle lunaire. Moyen de trouver par l'épacte le jour de la nouvelle lune, & ce qu'on appelle l'âge de la lune. *Ibid.* 742. a. Manière de construire une table qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle lune. Différence entre l'épacte julienne & la grégorienne. L'épacte grégorienne pour une année, est la même que l'épacte julienne de l'année précédente. En 312 ans, les épactes diminuent d'un jour; de sorte que pour avoir les épactes, il faut diminuer alors d'une unité celles qu'on de-

voit avoir par la règle ci-dessus indiquée. Une autre raison qui fait changer le cycle des épactes dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années séculaires, il y en a trois qui ne sont point bissextiles; de sorte que ces années-là, les nouvelles lunes, au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après. *Ibid.* b. On a donc été obligé de former deux autres tables pour les épactes. Manière de les construire: auteurs à consulter sur ces tables. Détails sur leur usage. *Ibid.* 743. a. Quelque fois qu'on ait employé pour la détermination des nouvelles lunes par les épactes, & pour fixer la Pâque, cette méthode n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit désirer. Exemples qui le prouvent. Ouvrage à consulter sur l'usage du calcul des épactes pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. *Ibid.* b.

ÉPACTES, (*Astron.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de secondes, dont les astronomes font des tables, & qui servent à préparer les calculs des éclipses. Épactes astronomiques dont nous nous servons pour trouver les nouvelles lunes moyennes. Leur usage. Manière de calculer l'épacte d'une année. *Suppl.* II. 813. a. Épactes de mois. Tables de Halle, contenant une suite d'éclipses, depuis 1701, jusqu'à 1718; une table des conjonctions moyennes, & des tables d'équations pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. *Ibid.* b.

Épactes, voyez CYCLE méthonique. X. 462. b. Equation solaire, à laquelle il faut avoir égard pour éviter l'erreur d'un jour dans la détermination de la nouvelle lune, voyez MÉTEMPTOSE & PROEMPTOSE. Tables dressées pour cette équation. X. 444. a. Épactes embolismiques. V. 557. b. Épactes du soleil. III. 833. a.

ÉPAGNEULS. (*Vénér.*) Leurs qualités pour la chasse. V. 743. b.

ÉPAILLER. (*Bijoutier*) Détails sur cette manœuvre, & ce qui la rend nécessaire. V. 743. b.

ÉPAIS. (*Gramm.*) ce mot se prend relativement à la dimension, ou à la consistance, ou au nombre. V. 742. b.

ÉPAIS. (*Musiq.*) Ce que les anciens entendoient par genre épais. V. 744. a.

ÉPAISSISSEMENT. (*Médec.*) Il faut que les puissances qui font mouvoir les fluides, & les poussent vers les dernières filières des vaisseaux, aient une force supérieure à celle de la cohésion des molécules, &c. Quand cette cohésion est trop forte, il en résulte des engorgemens, des obstructions de différente nature, selon la différence des humeurs épaissies. La plupart des humeurs sont très-disposées à contracter ce vice, & à devenir moins propres à circuler. Diverses causes qui produisent l'épaississement des humeurs. V. 744. a. Remèdes qu'il faut leur opposer. *Ibid.* b.

Épaississement. Plusieurs humeurs du corps laissées à elles-mêmes hors de leurs conduits, perdent leur fluidité. VI. 664. a. Épaississement de la masse des humeurs dans certaines fièvres. VII. 331. b. Sur l'épaississement des humeurs, voyez Coagulation, Concrétion, Ténacité, Viscosité.

ÉPAMINONDAS. Précis de la vie & caractère de cet illustre Thébain. XVI. 242. a, b. Son courage. IV. 374. a. La charge de Téléarque donnée à Epaminondas. XVI. 35. b. Propos qu'il tint sur le langage bref des Lacédémoniens. IX. 167. b. Ses exploits. VII. 914. a. Sa piété filiale. *Suppl.* IV. 961. a. Ordre sur lequel il combattit à Leuctres & à Mantinée. XI. 608. b. Sa mort dans cette dernière bataille. X. 56. b.

ÉPANADIPLOSE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Il y a anadiplose & épanadiplose: ce sont deux espèces de répétition du même mot. Définition & exemples de l'une & de l'autre. L'épanadiplose est aussi appelée épanaplese par quelques grammairiens. Réflexion de l'auteur sur cette figure. V. 744. b.

ÉPANCHEMENT, (*Médec.*) voyez EXTRAVASATION. Différence entre infiltration & épanchement. VIII. 702. a. Épanchement de lait. IX. 211. b. Fluctuation d'un fluide épanché dans quelque tumeur. VI. 881. a. Épanchement du sang dans l'intérieur du crâne, dans la poitrine, dans la cavité du bas-ventre. VIII. 119. a, b. Injections à faire lorsqu'il y a épanchement de pus dans ces mêmes parties. 749. b.

ÉPANNELER, opération du sculpteur-statuaire. V. 744. b.

ÉPANORTHROSE. (*Belles-lett.*) Définition de cette figure. Exemples tirés de Cicéron & de Térence. V. 745. a. Voyez CORRECTION. (*Rhétor.*)

ÉPARGNE. (*Morale*) Diverses significations de ce mot. Épargne, trésor du prince. Loi de l'épargne que Dieu suit dans le gouvernement du monde. Épargne, soin & habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & faire à peu de frais celles qui sont indispensables. L'épargne économique a toujours été regardée comme une vertu. V. 745. a. Elle est la base & l'appui de la politique, elle en est inséparable. Elle s'allie encore parfaitement avec la piété; elle en est la compagne fidèle. Pourquoi les François ont aujourd'hui si peu de goût pour l'épargne. Mauvaise éducation,



mauvais exemples ; défaut d'exhortations à cette vertu : autant de causes qui la rendent étrangère à nos mœurs. *Ibid. b.* Fausse idée qu'on donne de l'avarice, qui fait que pour l'éviter on se jette dans la prodigalité & dans le faste. Les hommes, plutôt ménagers qu'avares, sont presque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatissans ; & si on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins assez équitables. Combien la société gagneroit à être peuplée de ces hommes-là. Les anciens Romains identifioient l'économie avec la probité la plus entière. L'Esprit saint nous présente la même idée en plusieurs endroits. Citations de divers passages de l'écriture sur cette matière. *Ibid. 746. a.* Eloge de la femme forte. L'évêque doit être bon économiste, dit S. Paul. Exemple d'épargne que nous a donné Jesus-Christ. *Ibid. b.* Dépenses abusives que fait l'état, & dont la suppression ne gêneroit point la liberté publique. On a déjà donné l'exemple d'une meilleure économie, lorsqu'à la naissance du duc de Bourgogne, on a mieux aimé allumer de toute part le flambeau de l'hyménée, que de faire, suivant l'usage, des prodigalités mal entendues. Exemple & paroles d'un sage suédois sur ce même sujet. Autres traits ; l'un tiré d'un empereur de la Chine, l'autre du ministre d'Angleterre. *Ibid. 747. a.* Un ambassadeur hollandais se plaignoit de ce qu'au lieu de lui donner une lettre de change de quarante mille écus, la cour qu'il quittoit lui avoit fait présent d'un bijou de même valeur. Épargnes qu'on pourroit faire dans l'administration de la justice & des finances, dans la discipline des troupes, dans la police des arts & du commerce, particulièrement dans celle des métiers, & enfin dans l'exercice même de la religion. Il est démontré que le pain-béni seul coûte plusieurs millions par an. *Ibid. b.* Abus de la location des chaises dans l'église. Moyen de fournir aux dépenses ordinaires, quand cette recette seroit retranchée. Comment le gouvernement devoit intervenir à cet égard. On a sagement observé que le nombre surabondant des gens d'église est visiblement contraire à l'opulence nationale ; ce qui est principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre sexe. *Ibid. 748. a.* Réforme qu'il faudroit établir sur cet objet. Autres abus auxquels il importe de faire attention. Les académies de jeu, le trop grand nombre de cabarets. Réponse à ceux qui objecteroient que des réglemens à cet égard diminueroient le produit des aides. Autre proposition qui tient à l'épargne publique ; ce seroit de fonder des monts de piété, pour faire trouver de l'argent sur gage & sur un très-foible intérêt. Avantages de tels établissemens. *Ibid. b.* Usage particulier aux Anglois, qui sert à faire connoître leur économie domestique. Objection faite à l'auteur : si l'économie devenoit à la mode parmi les François, que seroit-on de tant de richesses accumulées ? que deviendroient tant de sujets dont l'unique destination est d'être employés aux arts de somptuosité ? *Ibid. 749. a.* Réponse, qui sert à renforcer la thèse de l'auteur, en lui donnant lieu d'exposer les bonnes œuvres que l'économie rend praticables, & ce que l'ordre public gagneroit par le retranchement de mille abus contraires à la prospérité de l'état. Il est certain que la différence d'occupation dans les sujets produit l'abondance ou la disette nationale. Ce qui rend indifférent sur les raisons les plus concluantes en faveur de l'économie, c'est l'ignorance, la mollesse, & l'habitude de confondre l'épargne avec l'avarice. Détails sur le genre de vie de feu M. Godinot, chanoine de Reims. Son goût pour l'agriculture ; son épargne ; sa vie retirée, & les richesses qu'il avoit amassées par tous ces moyens. Faux jugemens qu'on avoit portés sur son compte. Effets de sa libéralité qui confondirent ces faux jugemens. *Ibid. b.* Sociétés établies en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, propres à encourager à l'économie & à des largesses dispensées à propos. Académie royale fondée en Suède, dont l'unique objet se rapporte à des vues économiques. Le journal économique qui se publie en France, est digne de toute l'attention du ministère. Comment il devoit favoriser & soutenir cet ouvrage. Ce seroit une vue bien conforme à l'économie, de ne pas abandonner le plus grand nombre de sujets à la rapacité de ceux qui les emploient, & dont le but principal est de profiter du labour d'autrui sans aucun égard au bien des travailleurs. Eloge de ces hommes précieux à la France, qui joignent, à la supériorité du génie, les vues les plus utiles & les plus grandes. Exemples que les princes de l'Europe ont donnés de leur goût pour l'économie publique, depuis la paix de 1748. *Ibid. 750. a.* Ouvrages des savans qui concourent à un si intéressant objet. Maux publics & particuliers qui viennent de ce qu'on a mal saisi ce juste milieu qu'il faut tenir entre l'avarice & la prodigalité. Caractère d'une sage épargne. Comment les anciens accoutumoient leurs enfans à l'épargne, & combien peu leur exemple est imité. Le but de tout ce qui vient d'être dit, est d'éclaircir les hommes sur leurs véritables intérêts. *Ibid. b.* Voyez ECONOMIE.

Épargne, ménage, ménagement. Différentes significations de ces mots. X. 330. a. Ajoutez à l'article *Épargne* le projet de transporter plusieurs fêtes au dimanche. VI. 565. b. &c. Action

généreuse qui tint lieu de fête à la naissance de M. le duc de Bourgogne. 588. a.

ÉPARGNE. (*Finances*) Greffier de l'épargne chez les Romains. XIV. 813. a. Billet de l'épargne. II. 254. b. Contrôleurs de l'épargne sous François I, & Henri II. IV. 153. b. Trésorier de l'épargne en Angleterre. VII. 509. b. Voyez TRÉSOR.

ÉPARGNE. (*Gravure en bois*) ouvrage fait à taille d'épargne. V. 1011. Errata.

Épargne, peinture à l', X. 551. a.

ÉPARGNE, (*Hydr.*) V. 750. b. Voyez AJUTAGE.

ÉPARVIN, (*Maneg. Maréch.*) tumeur qui affecte les jarrets. Origine du mot éparvin. Trois sortes d'éparvins, Origine du mot éparvin. Trois sortes d'éparvins, selon quelques auteurs.

1°. *L'éparvin sec.* Flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée, lorsque l'animal marche. Un cheval crochu avec ce défaut doit être rejeté. Ceux dans les deux jambes desquels il se rencontre, n'ont pas toujours été rejetés dans les maneges. Causes de cette flexion convulsive ; causes prochaines & éloignées. V. 751. a. Si cette maladie n'est pas parvenue à un degré considérable, la sensation douloureuse n'existera que dès les premiers pas, & cessera insensiblement. Il est de toute impossibilité d'assigner à cette maladie une place dans le jarret, ou dans les parties qui l'environnent. Si le premier moment de la contraction est celui de la douleur, il faut conclure que le siège du mal est dans la partie qui se contracte, c'est-à-dire, dans la partie charnue des muscles.

2°. *L'éparvin de bœuf.* Pourquoi cette maladie est appelée de ce nom. Nature de la tumeur qui cause cette maladie dans les bœufs. Celle qui survient aux chevaux n'a aucun caractère semblable. Ainsi elle doit être simplement appelée éparvin, ou éparvin calleux, qui est la troisième espèce, selon quelques auteurs. *Ibid. b.* Ce qui caractérise l'éparvin, c'est sa situation ; & dans la maladie dont il est ici question, il n'y a de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainsi ; c'est un mal dont le siège, ainsi que celui de la courbe, est dans l'os même. Détails sur la situation de la courbe ; ses caractères extérieurs ; ses symptômes. Le véritable éparvin & la courbe ont un même principe. Quelles en sont les causes internes & externes. *Ibid. 752. a.* Traitement de ces maladies. Cure de la tumeur humorale, à supposer qu'elle se montre dans le cheval, comme celle qui se montre quelquefois dans les bœufs. Le traitement de l'éparvin sec n'est pas encore véritablement connu. Essais inutiles de l'auteur, pour parvenir à le guérir. Ce qu'on vient de lire est de M. Bourgelat. *Ibid. b.* La même matière traitée par M. Genson. Les différens symptômes de l'éparvin ont fait diviser cette maladie en plusieurs espèces, sur lesquelles les auteurs ne sont pas d'accord. Quelques-uns en reconnoissent trois, d'autres deux, d'autres une seule. L'éparvin de bœuf n'a jamais été reconnu par MM. Bourgelat & Genson dans le jarret du cheval. Ce qu'on entend par éparvin sec : il faut le distinguer du véritable éparvin. Causes de l'éparvin calleux. *Ibid. 753. a.* Siège de l'éparvin sec. Il est inutile de proposer des remèdes pour ces genres de maladies, puisque la cure en est jusqu'à présent inconnue. Les cures prétendues de l'éparvin ne sont arrivées que dans les cas où il est superficiel, c'est-à-dire, lorsque le frottement a suffi pour rendre aux parties voisines la liberté de leur mouvement. Le vrai remède de l'éparvin est d'en prévenir les causes primitives : quelles sont ces causes. Pourquoi cette maladie est plus commune aujourd'hui qu'autrefois, & les beaux & les bons chevaux si rares de nos jours. Conduite prudente qu'on tenoit autrefois à l'égard des chevaux, opposée aux abus où l'on tombe si fréquemment aujourd'hui. *Ibid. b.* Voyez Suppl. III. 410. a.

ÉPAVES, (*Jurispr.*) choses mobilières égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire. Etym. de ce mot. V. 754. a. En Normandie on les appelle *choses gaives*. Différence entre les épaves & les biens vacans, de même aussi entre un trésor & un épave. Ce qu'ordonnent les loix Romaines sur les bestiaux égarés. Comment les coutumes en disposent. Quelles sont celles qui contiennent quelques dispositions sur cette matière. Auteurs qui traitent des épaves. *Ibid. b.*

Épaves d'abeilles, ou *avettes*, essaims de mouches à miel qui viennent se poser dans le fond de quelqu'un, & que personne ne réclame. Elles appartiennent au seigneur haut-justicier. Coutumes qui en disposent ainsi. Disposition particulière de la coutume du Maine. V. 755. a.

Épaves d'aubains, hommes & femmes nés hors le royaume en pays si lointain, que l'on ne peut avoir connoissance du lieu de leur naissance. V. 755. a.

Épave du destrier. V. 755. a.

Épave du faucon. V. 755. a.

Épaves foncières. V. 755. a.

Épaves marines ou maritimes, appellées en vieux langage, *herpes marines* : Etym. de cette dernière dénomination. Les poissons



poissons qui viennent échouer, sont du nombre des épaves marines. V. 755. a. Ce que les jugemens d'Oleron établissent sur les épaves marines. La coutume de Normandie les appelle *varech* : voyez ce mot. Ce que déclare sur ce sujet l'ordonnance de la marine de 1681. *Ibid.* b.

*Epave mobilière*, distinguée en cela des épaves foncières, qui consistent en immeubles. Coutumes où il en est parlé. V. 755. b.

*Epave de personne*, ou *d'aubain*. V. 755. b.

*Epave de rivière*. Ce que prescrit sur ce sujet l'ordonnance des eaux & forêts. V. 755. b.

EPAVITÉ, (*Jurispr.*) se dit en quelques coutumes pour aubaine. Ce que portent sur le droit d'épavité, la coutume de Vitry, Bacquet en son traité du droit d'aubaine, & les ordonnances du duc de Bouillon. V. 756. a.

EPAULARD, (*Ichtyolog.*) poisson céracée, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Sa description. Pourquoi les pêcheurs empêchent qu'on ne le blesse. V. 756. a.

EPAULE, (*Anatom.*) Définition. C'est principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'épaule. Pourquoi les épaules sont plus hautes ou plus basses, plus larges ou plus étroites dans différentes personnes. Causes des trois difformités principales des épaules, qui gâtent la beauté de la taille. V. 756. b. Précautions que doivent prendre les enfans pour éviter ces difformités. 1°. Pour éviter la vouffure, il faut engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les épaules en arrière, à porter leurs coudes sur les hanches. Il faut les obliger quand ils sont assis de se tenir à plomb sur leur séant. Il faut que la tablette sur laquelle ils s'assent, soit absolument plate au lieu d'être enfoncée dans le milieu. Il faut coucher l'enfant dans son lit le plus plat qu'il sera possible. 2°. Pour éviter l'engoncement, il faut se garder de suspendre & de soulever un enfant par la lisière, il faut que la table où il mange soit deux doigts plus basse que ses coudes. *Ibid.* b. Un autre moyen seroit de ne point asséoir les enfans dans des sieges, ou roulettes qui ont des accouvoirs un peu hauts. 3°. Pour remédier à l'inégale hauteur des épaules, il faut mettre quelque chose d'un peu lourd sur l'épaule qui baisse. Comment il est prouvé que l'épaule chargée se hausse, & que celle qui ne l'est pas se baisse. On peut au lieu de ce moyen, faire porter par l'enfant, avec la main qui est du côté de cette épaule, quelque chose d'un peu pesant; cet expédient est sur-tout très-utile, quand un enfant a la taille considérablement plus tournée d'un côté que de l'autre. Autre moyen; faire porter à l'enfant une petite échelle sur l'épaule qui baisse. Autres expédiens. *Ibid.* 757. b. Quelquefois enfin, un enfant penche trop l'épaule sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule du côté gauche, faites-le soutenir sur le pied droit. Tous ces moyens demandent une longue continuation. Les difformités des épaules ne peuvent être corrigées que dans les premières années de l'enfance. Pourquoi l'on a vu des personnes qui, après avoir été blessées à l'épaule, ont tout-à-coup perdu la parole. *Ibid.* b.

*Epaupe*, pieces offeuses de l'épaule, voyez CLAVICULE & OMOPLATE. Muscle deltoïde de l'épaule. IV. 795. b. Le trapeze. XVI. 565. b.

EPAULE, (*Manege*) partie de l'avant-main du cheval. V. 757. b. On a confondu cette partie, qui n'est proprement composée que de l'omoplate, avec le bras qui est formé par l'humérus. Il importe essentiellement de se former une idée juste de la structure de cet animal. C'est au bras qu'il faut rapporter toutes les observations qui ont été adoptées, & qui ont paru ne concerner que l'épaule. Le bras doit être petit, plat, libre & mouvant. Comment on reconnoit s'il est doué de ces qualités. Comment le défaut de liberté peut se réparer, lorsque cette partie n'est que nouée & entreprise. Si cette partie se trouve chevillée ou froide, ou desséchée, on ne peut plus lui donner aucune liberté. Signes auxquels on reconnoit qu'elle a quelqu'un de ces défauts. *Ibid.* 758. b. Causes qui rendent cette partie froide. Causes du dessèchement. Comment on reconnoit que la partie dont il s'agit, est froide ou prise. *Ibid.* b. Symptômes du dessèchement. Moyens de prévenir les progrès de ces maladies. Dès que le mal est ancien, les tentatives sont infructueuses. En quoi consiste la souplesse des épaules. La nécessité de la procurer à l'animal est la base de toutes les actions auxquelles nous pouvons le solliciter. Quels sont les moyens de dénouer ces parties, & d'en faciliter le jeu en tout sens. *Ibid.* 759. b. L'unique intention de l'auteur est d'affouplir l'omoplate & l'humérus, & pour cet effet, de solliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou son articulation sphéroïde est susceptible. Leçons de l'auteur pour parvenir à ce but. *Ibid.* b. Divers détails instructifs sur cette matière. *Ibid.* 760. a.

*Epaupe*, description de cette partie. *Suppl.* III. 382. a. 384. b. 388. b. 398. a. Cheval froid dans les épaules. 409. a. Cheval pris des épaules. *Ibid.* Gagner l'épaule du cheval.

VII. 423. a. Leçon de l'épaule en dedans, vol. VII. des pl. Manege. pl. 13 & 14.

EPAULE, (*Maréch.*) Cette partie est sujette à beaucoup d'infirmités, comme entr'ouverture, écart ou effort d'épaule, &c. Pour mieux expliquer la cause, les effets de ces genres de maladies, l'auteur développe ici la composition anatomique de la partie qui en est le siege. V. 760. b. Cause principale de l'effort d'épaule. Cas où la maladie est légère, & peut se guérir aisément. Cas plus grave, dans lequel la maladie devient souvent incurable, sans un prompt secours. L'entr'ouverture ou disjonction des os de l'épaule proprement dite, est un des plus funestes accidens qui puissent arriver au cheval. Signes symptomatiques qui le caractérisent. Cure pour l'écart ou effort d'épaule simple. *Ibid.* 761. a. Ce qu'il faut faire si l'effort d'épaule est ancien. Autre genre de maladie auquel les épaules des chevaux sont sujettes : il se divise en trois especes qui ont chacune leur cause particulière; les épaules froides, les épaules chevillées; les épaules étroites ou serrées. *Ibid.* b. Pourquoi les chevaux anglois, & sur-tout les chevaux de selle, sont plus sujets à cette maladie que les autres. Cause des épaules froides. Comment il est facile d'être trompé sur cette maladie lorsqu'on achete un cheval. Cause seconde de ce même mal. *Ibid.* 762. a. D'où vient le défaut des épaules chevillées. Cause des épaules étroites ou serrées. Impossibilité de guérir ces maladies. *Ibid.* b.

EPAULEMENT, (*Fortific.*) ouvrage qui sert à couvrir du canon de l'ennemi. C'est encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondie. Autrefois on faisoit des épaulements pour couvrir la cavalerie du feu de l'assiégé. V. 763. a.

EPAULIES, (*Hist. anc.*) lendemain des noces chez les Grecs. Ce qui se pratiquoit ce jour-là; pourquoi on l'appelloit épaulie. Meubles & présens donnés par le beau-pere & appelés du même nom. Comment ces présens étoient envoyés à l'époux. V. 763. a.

EPEAUTRE, (*Agric.*) espece de froment. Deux sortes d'épeautre. Qualité de son pain. Usage qu'on en faisoit autrefois. Usage qu'on en fait aujourd'hui. Description de la plante. Seigle blanc aussi nommé épeautre. V. 763. a.

*Epeautre*, observations sur cette espece de blé. *Suppl.* I. 914. b. *Suppl.* IV. 409. a, b. Espece d'épeautre appelée seigle blanc, ou blé barbu. 408. b.

EPÉE, (*Escrime.*) Définition de toutes les parties de l'épée, en termes d'escrime. V. 763. a. Epée à deux mains ou espadron. Diverses sortes d'épées. Quelles étoient autrefois les épées des sauvages du Mexique. Longueur des épées en Espagne. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs épées. Comment étoient faites les épées dans les premiers tems de la troisième race de nos rois. Faits extraordinaires des anciens chevaliers avec leurs épées. Force qu'elles supposent dans ceux qui les manioient. *Ibid.* b.

EPÉE, (*Escrime.*) Salut de l'épée, voyez SALUT. Battemens d'épée. II. 148. a. Coulement d'épée. IV. 326. a, b, &c.

EPÉE, (*Art milit.*) Epées de différentes sortes. Celles des anciens Espagnols & des Gaulois. Celles des François sous la première race. Epées qui fendoient un homme en deux. Epées du tems de S. Louis, *Suppl.* II. 814. b. & du tems de François I. Epées qu'on appelloit bracquemart, stocade, espadon. Epées des mousquetaires & piquiers du tems de Louis XIII. Celles des soldats sous Louis XIV & dans les tems suivans. Voyez les planch. de l'art milit. *Suppl.* Exemples qui prouvent que la nation Françoisise a su toujours tirer de grands avantages de cette arme, & s'en servir avec autant de vigueur que de succès. Ces exemples sont tirés de la bataille de Cassel en 1667, de la bataille de Staffarde en 1690. *Ibid.* b. La brigade des gardes à Steinkerque en 1692, fit une charge l'épée à la main, qui décida le combat. Occasions où l'épée est préférable à la bayonnette. Autres exemples qui montrent la grande utilité de cette arme. *Ibid.* 815. a. De la meilleure forme qu'on doit lui donner : *Ibid.* b. voyez là-dessus l'article FUSILLIQUE.

EPÉE, (*Art milit. Antiq.*) Raisons alléguées contre l'usage de l'épée pour l'infanterie. Ces raisons réfutées par les exemples rapportés ci-dessus. Matière dont les épées romaines étoient faites. Espece de sabre dont Persee se servit pour délivrer Andromède selon le tableau qu'on en a trouvé dans les peintures d'Herculanum. Des différentes formes qu'ont eues les épées chez différens peuples. *Suppl.* II. 815. b.

*Epée*, gardes & lames d'épée, voyez ces mots. Poignée d'une épée. XII. 682. b. Maniere de monter une épée, vol. IV, des planches, article ESCRIME, pag. 1. a. Différentes sortes d'épées, vol. IV des planches, article FOURBISSEUR. Couilles. IV, 410. b. Panferotesches ou paluches, dont se servent les hussards. XI. 824. b. Epées en bâton, ou épées fourrées des anciens. XVII. 785. b. Braquemarts. *Ibid.* Voyez l'article ARMURIER, vol. I. des planches. Inutilité de l'épée pour le soldat. I. 689. b. On n'a pas supprimé l'épée, mais on l'a dépouillée de tout ce qui la rendoit embarrassante. VIII. 8. b. Leçons pour bien manier l'épée, voyez ESCRIME.

EPÉE, (*Jurispr.*) noblesse d'épée, voyez NOBLESSE, Con



feiller d'épée. IV. 28. a. Juge d'épée. IX. 12. b. Officier d'épée. XI. 417. a. Sergent de l'épée. XV. 89. b.

EPÉE, (*Blason*) meuble d'armoire. Différentes manières de la représenter. Noms que d'anciens chevaliers donnoient à leurs épées. Signification de l'épée symbolique des armoiries. *Suppl.* II. 816. a.

EPÉE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, &c. Instituteur de cet ordre. Quelle en étoit la marque. V. 763. b.

EPÉE, ordre de chevalerie. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 816. a.

EPÉE, (*Hist. mod.*) ordre des deux épées de Jésus-Christ, ou les chevaliers du Christ des deux épées. Institué en Pologne en 1193. Occasion & origine de cet ordre. Quelle en étoit la bannière. V. 764. a.

EPÉES, l'ordre des deux épées de J. C. Tém de son institution. *Suppl.* II. 816. a.

EPÉE ROMAINE, (*Maneg. Maréch.*) épi qui, dans quelques chevaux, regne tout le long de l'encolure, &c. V. 764. a.

EPÉE, (*Cordier*) instrument du cordier. V. 764. a.

EPÉE, (*Diamantaire*) lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Description & usage. V. 764. a.

EPEICHE, (*Ornithol.*) cul rouge, oiseau de la grosseur du merle ou un peu plus gros. Description très-détaillée de cet oiseau. V. 764. a. Il se nourrit d'insectes. *Ibid.* b.

EPELLER, règles sur la manière d'épeller les syllabes. XV. 716. b. 717. a. b.

EPENTHESE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. Cette figure consiste à insérer une lettre ou même une syllabe au milieu d'un mot. Exemples tirés de Lucrece, Virgile, Juvénal. V. 764. b.

EPERIES, ville de Hongrie : mines de sel dans son voisinage. XIV. 917. b.

EPERLAN, (*Ichthyol.*) poisson ainsi nommé, parce qu'il a une belle couleur de perle. Lieux où il se trouve. Il y en a deux sortes. Description de ce poisson. Qualité de sa chair. Tém où on le pêche. Propriétés qu'on attribue à sa chair. V. 765. a.

EPERON, (*Maneg.*) Comment les Grecs, Virgile, Silius-Italicus, TERENCE & Cicéron l'ont nommé. Pourquoi nous n'en voyons aucune représentation dans les anciens monumens. Quelle forme les anciens lui donnoient. V. 765. a. Les éperons étoient autrefois une marque de distinction ; plusieurs ecclésiastiques se l'attribuèrent ; mais ensuite elle leur fut interdite. Différence entre l'éperon doré & l'éperon argenté. Peut-être la grosseur de ce fer & l'énorme longueur du collier, étoient-elles une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordée aux grands hommes de guerre. Différentes formes d'éperons en usage de nos jours. Observations sur certaines formes d'éperons défectueuses. Corrections qu'on y a faites. *Ibid.* b. Éperons à ressort. Défauts de cette construction. Les éperons préférables à tous les autres, sont ceux dans lesquels on distingue le collier, les branches, le collier & la mollette. Détails sur cette construction, & les variétés qu'elle admet. *Ibid.* 766. a. b. C'est une très-bonne méthode de briser en charnières les branches de l'éperon destiné à une chaussure légère. Autre sorte d'éperon, dont les branches ne sont nullement brisées, & qui ne sont ni renforcées à leurs extrémités en une ou deux chasses, ni garnies d'aucun membre. Description de ces éperons nommés éperons à la chartruse. Ils peuvent se perdre très-aisément. Dans la construction de l'éperon en général, la forme de la mollette est ce qui mérite le plus d'attention : détails sur cette partie. *Ibid.* 767. a. Observations sur la manière de travailler un éperon : voyez vol. IV des planches, article EPERONNIER, pl. 15. Usages qui se pratiquoient dans les maneges avant l'invention des éperons. Leçons sur la manière de s'en servir. *Ibid.* b. Cet instrument ne devoit être confié qu'à des maîtres sages, persuadés qu'il n'en est point de plus nuisible quand on en abuse. *Ibid.* 768. a.

Eperon, avoir l'éperon fin. IV. 269. a.

EPERON, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie. Son institution. Marque de cet ordre. Cérémonie par laquelle on dégradait un chevalier de l'éperon. V. 768. a.

EPERON, (*Fortific.*) voyez CONTREFORT. V. 768. a.

EPERON, poulaine, cap, avantage. (*Marine*) Assemblage de plusieurs pièces de bois, qu'on pose en saillie au-devant du vaisseau, &c. Détails sur la construction de cette partie du vaisseau. V. 768. b.

Eperon, voyez CAP, POULAINE & PROUE. Aiguille de l'éperon. I. 209. b. Pointe de l'éperon. II. 214. a. Courbaton de l'éperon. IV. 377. b. Pièce de l'éperon appelée gorgere. VII. 743. b. Herpe de l'éperon. VIII. 183. b.

EPERON, (*Hydraul.*) arc-boutant. V. 768. b.

EPERON, (*Blason*) mollette d'éperon. *Suppl.* III. 954. a.

EPERONNIER, (*Art méch.*) Divers ouvrages que les éperonniers ont droit de faire. Autres artisans avec lesquels les éperonniers faisoient corps autrefois ; comment ils se sont

désunis. Ancienneté des maîtres lormiers-éperonniers. Règlemens pour leur communauté faits en 1357. V. 768. b. Autres règlemens faits en 1576. La séparation des éperonniers & des felliers, opérée en 1748, ne porta aucune atteinte à leurs droits. S. Eloi étoit autrefois leur patron. Pourquoi cette communauté a quitté S. Eloi pour invoquer S. Gilles. *Ibid.* 769. a.

Eperonnier, connoissances sur lesquelles se fonde l'art d'emboucher les chevaux. V. 559. a. Sur l'art de l'éperonnier, voyez vol. IV. des pl. article EPERONNIER.

EPERVIER, (*Ornithol.*) oiseau de proie, gros comme un pigeon. Sa description. Ponte de la femelle. Cet oiseau est très-fort & courageux. V. 769. a.

Epervier. Vénération des Egyptiens pour cet oiseau. VIII. 203. a. Rajeunissement des éperviers. XIII. 763. a.

EPERVIER, (*Blason*) oiseau assez commun dans les armoiries. Signification de ce symbole. Epervier chaperonné, longé, grilleté, perché. *Suppl.* II. 816. a.

Epervier. Epervier longé. *Suppl.* III. 772. a.

EPERVIER du furet, (*Pêche*) sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivières. Description & usage de ce filet. La pêche à l'épervier est défendue. V. 769. b. Voyez Furet.

Epervier. Voyez VIII. vol. des pl. Pêche, pl. 5.

EPERVIER, (*Botan.*) herbe à l'épervier. VIII. 146. b.

EPHA, (*Hist. anc.*) mesure grecque qui étoit en usage parmi les Hébreux. Evaluation de cette mesure. Hospitalité de Gédéon, qui fit cuire pour un ange un épha de farine. V. 769. b. Voyez Bath.

EPHÉBÉUM, (*Littér.*) salle de Gymnase où s'assembloient les jeunes gens qui n'avoient pas encore atteint seize ans. Réflexion sur les préjugés modernes en matière d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. b.

EPHEDRA, (*Botan.*) Différens noms de cette plante. Son caractère générale. *Suppl.* II. 816. a. Description & culture de deux sortes d'éphedra. Énumération de trois autres moins connues. *Ibid.* b.

EPHELIDE, (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Taches roussees qui viennent à la peau & sur-tout au visage. Leur cause. Celles qui ont la figure d'une lentille sont appelées en latin *lentiginosae*. Voyez Lentille. Cause qui les produit. Autre espèce de tache appelée *le hâle*, *morphea solaris*. V. 769. b. Voyez Hâle. Autres éphélides improprement nommées, ce sont des taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le visage & le front, sur-tout des femmes grosses & même des filles. Leurs causes. Ce sont des signes équivoques de grosseur. Quelle en est la durée. Manière de les traiter. *Ibid.* 770. a.

EPHÉMERE, (*Insectol.*) insecte qui meurt presque aussitôt qu'il est transformé en mouche. Description de ces insectes. Combien de tems ils vivent avant de se transformer en mouche. En quoi le ver diffère de la nymphe ; description de l'un & de l'autre. V. 770. a. Leur manière de vivre dans l'eau. Description de leur habitation. La transformation de la nymphe en mouche est très-prompte. Tém de l'année où ces mouches paroissent. A quelle heure du jour elles commencent à se montrer. Si l'on a une lumière, elles s'y portent de toutes parts, elles décrivent des cercles tout autour & en tout sens ; elles se répandent par-tout en un instant ; elles tombent comme les flocons de neige la plus abondante, &c. Observations faites sur leurs apparitions, en 1738 & en 1739. *Ibid.* b. Les pêcheurs regardent les éphémères comme une manne qui nourrit le poisson, & qui ne tombe que pendant trois jours. Leur longueur & la couleur de leurs ailes. Détails sur la ponte des femelles. *Ibid.* 771. a.

EPHÉMERE, (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Fievre éphémère, qui fait son cours dans l'espace d'un jour. Comment Gallien & les latins l'ont appelée. Quelques-uns ont appelé improprement de ce nom une fièvre prolongée jusqu'au troisième jour. La fièvre éphémère doit être regardée comme continue, mais non comme une maladie aiguë. V. 771. a. Il ne faut pas la confondre avec la fièvre ou la sueur angloise, maladie cruelle qui faisoit périr en peu d'heures par la sueur ceux qui en étoient atteints. En quoi la fièvre éphémère diffère de toute autre fièvre continue. Elle est le plus souvent causée par quelque abus des choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*. Des symptômes de cette maladie. Diagnostique. *Ibid.* b. Prognostic. La fièvre éphémère peut être regardée comme salutaire ; & la curation en est facile. En quoi consiste cette curation. *Ibid.* 772. a.

Ephémère, fièvre. VI. 730. b.

EPHÉMÉRIDES, (*Astron.*) tables calculées par les astronomes, qui marquent l'état du ciel pour chaque jour. Différens astronomes de qui nous avons des éphémérides. Celles de M. l'abbé de la Caille. Ephémérides intitulées *la connoissance des tems*. Celles de M. Pingré intitulées *état du ciel*. V. 772. b.

Ephémérides. Ephémérides les plus anciennes dont il soit parlé dans l'histoire de l'astronomie, celles de Régionmont.



mus. *Suppl.* II. 816. *b.* Autres imprimées en différens endroits dans les 15, 16 & 17<sup>e</sup> siècles. Premières éphémérides publiées en France, celles qui furent calculées par ordre de l'académie des sciences de Paris. Celles que fait publier l'académie de l'institut de Bologne. *Ibid.* 817. *a.* Autre livre analogue aux éphémérides, intitulé *Connoissance des tems* (Voyez ce mot.) Observations sur les éphémérides astronomiques du P. Hall, & sur le nautical almanach qui se publie à Londres depuis 1767. Ouvrages du même genre qui ont été publiés en France, pour l'usage de la marine. *Ibid.* *b.*

*Ephémérides*, voyez *Almanach astronomique*. De quelques tables éphémérides de Vienne & de Berlin, voyez *Tables*.

**EPHEMERIES.** (*Hist. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient distribués en huit éphémérides par Moïse. Vingt-quatre éphémérides de prêtres sous David. Chaque éphéméride vaquoit au service divin pendant une semaine. Distribution du service entre les familles d'une éphéméride. Règle à laquelle étoit assujéti un prêtre de service, de même que sa famille. Sous David, le temple étoit desservi par cent vingt mille hommes & davantage. Quel étoit le moment où une éphéméride succédoit à l'autre. Tout le corps des lévites étoit aussi divisé en éphémérides, &c. qui faisoient le service divin dans le même ordre que les prêtres, &c. V. 772. *b.*

**EPHEMERIUS.** (*Hist. anc.*) Ceux à qui l'on donnoit ce nom dans l'église grecque. V. 772. *b.*

**EPHESE,** (*Hist. anc.*) nommé aujourd'hui *Ajasaloue*. C'est aujourd'hui un misérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres cassés, habité par une trentaine de familles grecques fort misérables. V. 772. *b.* Peu de villes ont autant donné de médailles. Sage neutralité des Ephésiens pendant la guerre des Athéniens & des Lacédémoniens. Prédiction des devins de cette ville le jour de la naissance d'Alexandre. Différentes révolutions qu'elle a subies depuis la bataille du Granique. Divers événemens remarquables arrivés à Ephese. Ceux qui concernent l'église que S. Paul y fonda. Les Perses pillèrent cette ville dans le troisième siècle, & les Scythes quelque-tems après ne l'épargnerent pas. Tems où elle fut soumise à l'empire Ottoman. Misérable état de cette ville. *Ibid.* 773. *a.*

*Ephese*. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. *a.*

*Ephese*. Déclaration que firent les Ephésiens, que personne chez eux ne devoit se distinguer par son mérite. XI. 337. *b.* Dispute sur la primatie d'Asie entre Ephese, Pergame & Smyrne. XV. 242. *b.* Troisième concile général assemblé à Ephese. III. 808. *b.* Figure symbolique de la ville d'Ephese. XV. 733. *a.*

*Ephese*, (*Temple d'*) Histoire de ce temple. Il ne fut d'abord qu'une espece de niche creusée dans le tronc d'un ormeau. V. 773. *a.* Selon Pindare, les Amazones firent édifier un temple à Ephese. Premières inventions d'architecture pratiquées à la construction du temple de Diane d'Ephese. Description de cet édifice. Incendie qui le détruisit. Réponse des Ephésiens à Alexandre qui leur offrit de le réédifier. Contributions qu'ils firent pour cette reconstruction. Architecte & sculpteurs dont il fut l'ouvrage. Ses divers ornemens. Médailles où il est représenté. Divers pillages qu'il souffrit depuis Néron jusqu'au tems de Constantin qui le fit démolir entièrement. Ce qu'il en reste aujourd'hui. *Ibid.* *b.*

*Ephese*. Temple de la Diane d'Ephese. XVI. 71. *a, b.* Sa statue étoit un symbole de la nature. IV. 942. *b.* Fondemens de ce temple. III. 189. *b.* Du poids que pouvoient supporter ses colonnes. 654. *a.* Fête que les Ephésiens célébroient en l'honneur de celui qui leur découvrit les carrieres d'où l'on tira les marbres pour sa construction. VI. 218. *b.* Ce temple brûlé par Erostrate. IV. 942. *b.*

**EPHESIANS,** (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephese en l'honneur de Diane. V. 773. *b.*

**EPHESTIANS,** (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur de Vulcain. V. 774. *a.* Voyez *Ephesiennes*.

**EPHESTION,** ami d'Alexandre le grand. Sa mort. *Suppl.* I. 271. *b.*

**EPHESTRIES,** (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tirésias. V. 774. *a.*

**EPHETE,** (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens. Par qui cette magistrature fut créée. Tribunal des éphetes que composa Dracon. Ce tribunal anéanti par Solon, sous lequel l'Aréopage reprit sa splendeur. V. 774. *a.*

**EPHOD,** (*Hist. sacr.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. Description que Josephé donne de l'éphod du grand-prêtre. Ce que d'autres auteurs en ont dit. Deux sortes d'éphod; l'un, commun à tous ceux qui servoient au temple; l'autre, uniquement réservé au grand-prêtre. V. 774. *a.* David, marchant devant l'arche, étoit revêtu d'un éphod de lin. Ephod que fit faire Gédéon. Divers sentimens sur cet éphod. Ses descendans en abusèrent par des pratiques idolâtres. L'éphod n'étoit pas inconnu parmi les païens. *Ibid.* *b.* Voyez *Pontife*.

**EPHORE,** (*Hist. anc.*) magistrat de Lacédémone. Ery-

mologie de ce mot, qui signifie un surveillant, un inspecteur. On a cru que les Romains avoient réglé sur les éphores l'autorité des tribuns du peuple. Quel étoit leur pouvoir. Ils eurent l'administration des deniers de l'état, lorsque Lyfandre y eut apporté des trésors. Chapelle dédiée à la peur bâtie près du lieu de leurs assemblées. Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq éphores. En quel tems se faisoit l'élection de ces magistrats. Divers sentimens sur l'institution de cette magistrature. V. 774. *b.* Cet établissement contribua beaucoup à maintenir la royauté & le sénat dans les justes bornes de la modération. Combien il convenoit particulièrement à la constitution de cette république. Trait de sagesse des éphores dans un jugement qu'ils prononcèrent sur les Clazoméniens. Moyens qu'on employa pour détruire leur pouvoir. Exemples de Paulanias & de Cléomene III. On croit que les éphores furent rétablis après la mort de ce dernier. *Ibid.* 775. *a.*

*Ephore*. Par qui cette magistrature fut créée. *Suppl.* II. 818. *a.*

*Ephore*. Première fonction des éphores en entrant en charge. IX. 644. *b.*

**EPHRAIM & Manassé** adoptés par Jacob. I. 142. *b.*

**EPHREM.** (*Saint*) Observation sur sa vie & ses ouvrages. XI. 147. *b.*

**EPI ou MOLLETTE,** (*Maneg. Maréch.*) assemblage de poils frisés sur le cheval, &c. On peut diviser les épis en ordinaires & extraordinaires. Préjugé ridicule de ceux qui pensent que les épis placés aux endroits que le cheval peut voir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal. V. 775. *a.* Voyez *Épée romaine*.

*Epi*: ce mot employé en botanique, en astronomie, en hydraulique & en termes de boutonner. V. 775. *b.*

**EPI.** (*Agricult.*) Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 221. *a.* Description de l'épi de bled. *Ibid.* Différences singulières qui se trouvent dans les épis par rapport à la bonté de leurs grains. *Suppl.* IV. 49. *a.* 408. *a.* Caractère des bons, médiocres & mauvais épis. *Suppl.* I. 916. *b.* Du nombre de grains qu'ils produisent. *Ibid.* Examen des épis noirs, stériles, avortés, charbonnés & ergottés. 917. *a.* Caractère des épis charbonnés & charbonnés. *Suppl.* II. 240. *b.* 325. *b.*

*Epi de la vierge.* (*Astronom.*) Voyez *Vierge*. Heures de son passage au méridien. *Suppl.* II. 894. *b.*

*Epis*. Figure symbolique. XV. 729. *a, b.* 731. *a.*

**EPI-D'EAU.** (*Botan.*) Voyez *Potamogeton*.

**EPIALE,** *fièvre*. VI. 730. *b.*

**EPIALTES,** sorte de divinités rustiques. VIII. 210. *a.* **EPIAN.** C'est ainsi que les naturels de l'île de S. Dominique appellent une maladie chez eux endémique, connue aujourd'hui sous le nom de *mal vénérien*. V. 775. *b.*

**EPIBATERION,** (*Belles lett.*) espece de composition poétique: en quelle occasion les Grecs recitoient des compositions de ce genre. V. 775. *b.*

**EPICARME** de Cos. Précis de sa vie & de sa philosophie. XIII. 622. *b.*

**EPICE.** (*Comm.*) V. 776. *b.*

*Epices blanches*, faites avec le gingembre. VII. 663. *b.* De l'usage des épices relativement à la nature du climat. III. 535. *a.* Les épices plus convenables dans les climats chauds. *Suppl.* I. 348. *b.* Pain d'épice. XI. 752. *a.*

*Epices fines.* (*Pharm.*) Maniere de les composer. Usages dont elles pourroient être dans la médecine. V. 776. *b.*

**EPICES,** (*Jurispr.*) droits en argent que les juges font autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit. Ces contributions appellées en droit *sportula* ou *species*. Fruits confits dont on faisoit autrefois présent aux juges. L'origine des épices, même en argent, remonte aux Grecs: exemple tiré de l'Iliade. Usage plus relatif encore aux épices, dont Plutarque fait mention dans la vie de Périclès. V. 776. *b.* Ce qui se pratiquoit à cet égard chez les Romains. Epices que Justinien assigna aux juges inférieurs. Etymologie du mot *sportula*. Comment se faisoit la taxe des épices, selon les dernières constitutions grecques. Signification du mot *pulveraticum*, dont on appelloit aussi les épices. Quel étoit anciennement l'usage en France par rapport à cet objet. Amendes au profit du juge qui tenoient lieu d'épices du tems de S. Louis. Ce que payoit au juge celui qui louoit une maison à quelque ribaude. Autres réglemens de ce prince sur ce sujet. *Ibid.* 777. *a.* Quel étoit l'usage établi par rapport aux juges d'église. Ce qu'ordonna le roi Jean à l'égard des juges de la ville d'Aigues-mortes. Ordonnances qui défendirent depuis à tous juges de rien recevoir des parties. Ce que permit Philippe de Valois aux commissaires députés du parlement. Commencement de l'usage de présenter aux juges quelques boîtes de confitures seches, lorsqu'on avoit gagné un procès. Ces épices converties en argent, avant qu'elles entrassent en taxe. Les juges ne pouvoient recevoir ces présens sans permission. *Ibid.* *b.* Arrêt qui commença à taxer les épices; mais qui cependant n'établit pas d'abord un usage constant. Les boîtes de dragées se don-



noient d'abord avant le jugement. Les juges regardèrent ensuite cela comme un droit ; mais cet abus fut réprimé par un arrêt de 1437. Cependant l'usage des épices fut continué. Il fut ordonné par un règlement de 1502 qu'elles entreroient en taxe. Ce que prescrivit à cet égard l'ordonnance de Rouffillon. La chambre des comptes autorisée à en prendre en 1581. Tribunaux où l'on ne prend point d'épices. L'édit du mois d'août 1669 contient un règlement général pour les épices & vacations. Dispositions de ce règlement. *Ibid.* 778. a. Déclaration du roi qui remit aux juges subalternes les épices mal prises, en payant une taxe. Création des offices de receveurs des épices dans les différens tribunaux du royaume. Leur suppression peu d'années après. On rétablit ensuite tous ceux qui avoient été reçus & installés, & qui n'avoient point été remboursés. Autres créations & suppressions, &c. Suite de l'édit de 1669. Autres usages relatifs aux épices qui ont été ensuite abrogés. Les juges ne peuvent décerner aucun exécutoire pour les épices. Les épices ne sont pas saisissables. Les procureurs généraux & ceux du roi, &c. autorisés à prendre des épices, &c. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

EPICEA, espece de sapin. XIV. 637. a, b.

EPICEDION, (*Bell. lett.*) poëme sur la mort de quelqu'un. Trois sortes de discours qu'on prononçoit aux obseques des personnes de marque. V. 776. a.

EPICENE, (*Gramm.*) ἐπιθίνας super communis. Les noms épiciens sont des noms d'especes, qui, sous un même genre, se disent également du mâle & de la femelle. Différence entre le nom commun & le nom épicien. V. 776. a.

Epicene, genre. VII. 591. b.

EPICERASTIQUE. (*Pharm.*) Etymologie de ce mot. Remede externe ou interne qui tempere l'acrimonie des humeurs. Remedes employés à cet usage parmi les végétaux, les sucres & les liqueurs, les mucilages, les huiles, les onguens, les sirops, & les préparations officinales. V. 776. a. Il faut observer que ces remedes doivent varier selon la nature des humeurs morbifiques. *Ibid.* b.

EPICHARME, poëte philosophe. XV. 770. a.

EPICIER, corps des épiciers à Paris, l'un des six corps de marchands. V. 778. b. Détails sur ce corps & celui des apothicaires qui en fait partie ; leur police & divers articles de leurs réglemens. Confirmations de leurs statuts. Habit de cérémonie des gardes de ce corps. Cérémonies de l'enterrement d'un épicier qui est garde ou qui l'a été. La même cérémonie s'observe à l'égard des femmes. *Ibid.* 779. a.

EPICHEREME, (*Logiq.*) syllogisme dans lequel on joint à chaque prémisses sa preuve. V. 777. a. Exemple. L'usage de ce syllogisme irrégulier n'est bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur conclusion, ont déjà été précédemment établis. *Ibid.* b.

EPICOMBES, (*Hist. anc.*) bouquets enrichis de monnoie qu'un sénateur jetoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'église. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, &c. V. 779. b.

EPICTETE ; observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. VIII. 203. a. L'unité de Dieu reconnue par Epictete. 504. a. Sa doctrine sur la mort. I. 339. b.

EPICUREISME. (*Hist. de la philosoph.*) La secte élatique donna naissance à l'épicurienne. Jamais philosophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'Épicure. V. 779. b.

*De la philosophie en général.* Elle est faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme. Comment s'acquiert le bonheur. Trois sortes de caracteres qu'Épicure distingue entre ses disciples. Importance de s'attacher à la vérité. Pourquoi le peuple reste plongé dans l'erreur. Nécessité de s'appliquer à la science des mœurs. Des moyens d'arriver à la vérité. En quoi consiste la sagesse qu'il faut mettre dans ses actions.

*De l'étude de la nature en général.* But de cette étude. *Ibid.* 780. a. L'univers a toujours été & fera toujours. Il n'existe que la matiere & le vuide. Notion du vuide. La matiere est infinie & le vuide est infini. Attributs de l'univers ; il est immobile, immuable, éternel. Phénomènes qui s'y succèdent. Doctrine des atomes. *Ibid.* b. Ce que sont les élémens. Principe universel des destructions & des régénérations. Les vicissitudes des composés ne sont que des suites de l'activité essentielle des atomes qui les constituent. Ce que c'est que le destin. De la séparation des atomes, naissent le dense, le rare, l'opaque, le transparent. D'où dépendent la figure, le poids, le froid & le chaud. *Ibid.* 781. a. Idée du tems & de l'espace. Nul composé n'est éternel. Comment il est possible que nous ressuscitions. Ce qu'il faut entendre par le monde. Sa formation n'exige aucune cause intelligente & suprême. Origine du monde & de tout ce qui le compose. La doctrine des génies & des démons rejetée. De la fin du monde. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. *Ibid.* b. Mouvement des atomes, d'où résulterent la terre, le ciel & les astres. Chûte des graves. Absurdité des anti-

podés. Forme de la terre. Cause des tremblemens de terre. Circulation des eaux qui l'arrosent. Cause des inondations du Nil. Ce qu'on doit penser des plantes. Génération des animaux ; système qui l'explique. Les yeux n'ont point été faits pour voir, &c. L'ame humaine est corporelle ; mais il ne faut pas cependant la confondre avec le reste de la substance animale. Idée des sens. *Ibid.* 782. a. Ce qu'Épicure entend par l'esprit. Cause de la peine & du plaisir, du désir & de l'aversion. Les passions varient selon la combinaison des atomes qui composent le tissu de l'ame. Etat de l'ame dans le sommeil. Effet de la mort ; le corps dissous, l'ame est dissoute. L'étude de la nature conduit l'homme à des connoissances qui assurent la paix dans son ame. Principes astronomiques d'Épicure. *Ibid.* b. Des nuées. Des vents. Cause des éclairs & des tonnerres. Cause des pluies & de l'arc-en-ciel.

*Théologie d'Épicure.* En quoi consiste le bonheur des dieux qu'il admet. Leur existence soutenue & prouvée. Leur apparition pendant notre sommeil. Leur nature. *Ibid.* 783. a. L'existence des dieux est stérile par rapport à nous. Quel est le culte qu'on peut leur rendre. Leur substance est corporelle. En quel lieu ils peuvent s'être réfugiés.

*De la morale.* Le bonheur est la fin de la vie. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'est de voir le bonheur où il n'est pas. Il faut donc apprendre au plutôt en quoi il consiste. Dans la recherche du bonheur, il ne faut pas oublier que nous ne sommes que des hommes. La peine est toujours un mal, la volupté toujours un bien ; mais il n'y a point de volupté pure. Tous nos mouvemens se rapportent à elle. Combien il importe de bien connoître le prix des objets sous lesquels elle peut se présenter à nous. *Ibid.* b. Rien de plus précieux que la santé du corps après celle de l'ame. Si l'ame se porte avec excès vers une vertu particulière, elle n'est pas entièrement vertueuse. Le désir de l'estime est un motif à remplir nos devoirs. L'honnête préférable au sensuel. Du choix d'un état. But qu'on doit avoir uniformément dans sa vie. Du mépris de la mort. De la véritable piété. Le droit naturel n'est que le symbole de l'utilité générale. Eloge de la décence & de l'amitié. Ce qu'il y a d'estimable dans la philosophie d'Épicure.

Principaux événemens de la vie de ce philosophe. *Ibid.* 784. a. Activité des hommes de génie. Tout ce qui s'offre à leurs yeux dans le monde, jette dans leur ame autant de germes de connoissances qui n'y demeureront pas stériles. Suite de la vie d'Épicure. Célébrité qu'il acquit. Comment il donnoit ses leçons. Il vécut dans le célibat. Caractère de ses ouvrages. *Ibid.* b. Femmes célèbres qu'il recevoit dans ses jardins. Pureté de ses mœurs. Sa mauvaise santé sur la fin de sa vie. Circonstances de sa mort. Honneurs rendus à sa mémoire. Progrès que fit l'épicurisme à Rome. Renaissance de cette philosophie au commencement du 17<sup>e</sup> siècle. Quels ont été ses principaux sectateurs dans les tems modernes. Magnene ; ouvrage médiocre qu'il a écrit. Pierre Gassendi ; détails sur ce philosophe ; son éloge. Disciples de Gassendi. *Ibid.* 785. a. Ecoles où l'on a professé & pratiqué la morale d'Épicure. La plus ancienne fut dans la maison de Ninon Lenclos : quelles personnes la fréquentoient. Seconde école, celle d'Auteuil. Troisième école, celle de Neuilly. Quatrième école, celle d'Anet & du Temple : personnes célèbres qui la fréquentoient. Cette école est la même que celle de S. Maur ou celle de madame la Duchesse. École de Sceaux : qui sont ceux qui l'ont illustrée. La secte épicurienne n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & sur-tout pendant le siècle dernier. *Ibid.* b.

*Epicurisme.* Détails sur Épicure & sur sa morale. XVII. 458. a, b. X. 700. b. Philosophie d'Épicure, voyez CORPUSCULAIRE, PHYSIQUE. Envie que ce philosophe portoit à Zénon. XV. 526. a. Fête en son honneur. VIII. 480. a. Réfutation de son sentiment sur l'ame. I. 335. b. Doctrines des épicuriens sur la chaleur. III. 23. b. 29. b. Sur l'origine du monde. IV. 440. b. Sur la divisibilité de la matiere. 1074. b. Sur la dureté. V. 172. a. L'atomisme perfectionné par Épicure. 451. a. Sa dialectique. IV. 935. a. Réfutation de sa doctrine sur la formation des animaux. 982. a, b, &c. Les épicuriens rejettent l'enchaînement des causes. VI. 424. b. Doctrine d'Épicure sur le froid. VII. 312. b. Sur la génération. 562. b. Sur la gravité. I. 61. a. IV. 874. a. Définition du mouvement par les épicuriens. X. 831. a. Leurs principes les conduisoient à rejeter le dogme de la providence. XIII. 512. a, b. Idée du tems selon ces philosophes. XVI. 94. a. Leur système sur la vision. XVII. 344. a. Sur le vuide. 572. a. Secte d'épicuriens à la Chine. III. 343. b.

ÉPICYCLE, (*Astron.*) étymologie de ce mot. V. 785. b. Phénomènes du mouvement des planetes auxquels satisfait l'invention de l'épicycle. C'est dans l'excentrique que se meut le centre de l'épicycle emportant avec lui la planete, &c. Apogée & périgée de l'épicycle. Cette hypothese est très-ingénieuse ; M. Godin a donné dans un mémoire les loix du mouvement apparent des planetes dans l'épicycle. Ce qui rend cette théorie de quelque utilité. Simplicité



été de cette théorie dans le mémoire de cet académicien. L'excentrique sur lequel se meut l'épicycle se nomme aussi *désérent*. Combien l'hypothèse des épicycles a gêné Riccioli dans la composition de ses tables astronomiques. Les astronomes modernes ont trouvé que les inégalités apparentes du mouvement de la lune étoient les mêmes que si elle se mouvoit dans un épicycle. *Ibid.* 786. a. Hypothèse de M. Machin sur les mouvemens de la lune, renversée par M. Clairaut. Celle de M. Halley. *Ibid.* b.

*Épicycle* : *désérent* de l'. IV. 742. a. Balancement de l'épicycle lunaire. *Suppl.* II. 907. a.

**ÉPICYCLOÏDE**, (*Géom.*) ligne courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe ou concave d'un autre cercle. Épicycloïde allongée ou accourcie. Épicycloïde supérieure & extérieure : épicycloïde inférieure & intérieure. Base de l'épicycloïde. Ouvrages à consulter sur les principales propriétés de cette courbe. Divers écrits qui traitent des épicycloïdes sphériques. Différence entre celles-ci & les épicycloïdes ordinaires. Mémoires à consulter sur leurs propriétés. V. 786. b. Théorie des épicycloïdes simples & ordinaires. *Ibid.* 787. a. Sur l'usage des épicycloïdes en mécanique, voyez DENT. M. de Maupertuis a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier sur une ligne droite, & il en a déduit les dimensions de la cycloïde. Sa théorie appliquée à l'épicycloïde. *Ibid.* b.

*Épicycloïde*. Traité des épicycloïdes par M. de la Hire : la courbure de l'épicycloïde employée dans quelques engrenages. IV. 841. a, b, &c.

**ÉPIDAURE**. L'oracle de Delphes ordonne aux Epidauriens d'ériger deux statues, pour remédier à la stérilité de leurs terres. XV. 499. b. Temple d'Esculape à Epidaurie. XVI. 71. b. Culte que les Epidauriens rendoient à Damie & à Auxisie. *Suppl.* I. 727. a.

**ÉPIDÉLIUS**, (*Myth.*) surnom d'Apollon. Prodiges qui donna lieu à ce surnom. Ce qu'on en doit penser. V. 787. b.

*Épidélius*, surnom d'Apollon. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. a.

**ÉPIDÉMIE**, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Quelques auteurs la nomment quelquefois *maladie universelle*. Différence entre les maladies épidémiques & celles qu'on appelle *endémiques*, entre les maladies épidémiques & les sporadiques. Les épidémies ne sont pas d'un seul & même genre, elles diffèrent beaucoup selon la différence des saisons, qui ont précédé & qui subsistent, selon la différente nature des habitans d'un pays. Elles changent presque chaque année de caractère & de nature, lors même qu'elles paroissent avoir les mêmes symptômes. D'où dépendent les différentes causes des épidémies qui sont dans l'air. V. 788. a. Les alimens sont souvent aussi par leur nature la cause des maladies populaires : c'est ce qu'on observe quelquefois dans des villes assiégées, où tout le monde est contraint à manger des choses de mauvaise qualité. Les maladies épidémiques ne se communiquent pas aussi communément qu'on le pense par contagion. Ce qu'on doit faire en général pour s'en préserver. Comment les habitans d'un pays doivent purifier l'air, lorsqu'ils sont menacés ou atteints d'une épidémie. Les villes où l'on brûle du charbon de pierre sont moins sujettes aux maladies épidémiques, &c. Bons effets des vents du septentrion & du levant dans les tems d'épidémies. Les pluies sont aussi très-salutaires. *Ibid.* b. Directions pour les médecins, lorsqu'il survient une maladie épidémique dont le caractère n'est pas bien connu. Combien il seroit utile d'avoir un recueil d'observations exactes sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Quels sont tous les objets qui doivent entrer dans ces observations : avec quels soins cette histoire de chaque épidémie doit être faite. Modèles que les médecins devroient imiter à cet égard. *Ibid.* 789. a.

*Epidémie*. De la cause des épidémies. I. 233. a. V. 178. a. Cause de leurs progrès. *Suppl.* III. 734. a. Amulettes propres à en préserver, selon Wedelius. III. 613. b. Fievres épidémiques. VI. 731. a. De la manière d'observer les maladies épidémiques. XI. 329. a. Comment on pourroit s'assurer de l'état de l'air dans un tems d'épidémie. 322. b. Maladies épidémiques ou populaires. XIII. 87. b.

**ÉPIDÉMIES, fêtes**, (*Myth.*) en l'honneur de Junon & d'Apollon, &c. Elles étoient comme les fêtes de la présence du dieu. V. 789. a.

**ÉPIDERME** ou *cuticule*, (*Anatom.*) voyez ce mot. Il faut remarquer dans l'épiderme ; 1°. son union étroite avec la peau ; 2°. sa régénération ; 3°. son origine ou sa formation ; 4°. sa substance. De quelle manière se forment les callosités aux pieds, aux mains & aux genoux. V. 789. b. 5°. ses trous ou pores. Comment les cloches ou empoules restent gonflées sans laisser la sérosité extravasée échapper par les trous, qui doivent être agrandis par l'extension de l'épiderme sou-

levé ; 6°. son épaisseur, différente en différentes parties du corps ; 7°. ses sillons plus ou moins considérables en différentes parties ; 8°. son insensibilité ; 9°. son incorruptibilité. *Ibid.* 790. a. 10°. sa couleur. La couleur de l'épiderme ne détermine point absolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux situé au-dessous ; 11°. son usage. L'épiderme mérite beaucoup l'examen & les recherches des physiologistes. Remarque utile aux accoucheurs. Il ne faut pas regarder le détachement de l'épiderme comme un signe certain de la mort de l'enfant. *Ibid.* b.

*Épiderme*, son usage. XV. 820. b. Pourquoi l'action du toucher est douloureuse quand l'épiderme est ratifiée, macérée ou brûlée. 821. b. Pourquoi le tact est détruit lorsque l'épiderme se durcit. *Ibid.*

**ÉPIDIDYME**, (*Anatom.*) nom de deux corps variqueux situés sur la partie supérieure des testicules. Étymologie de ce mot. Description des épидидymes ; en quoi ils diffèrent des testicules. V. 791. a. Voyez TESTICULE & *Suppl.* II. 614. b.

**ÉPIDIDYME**. (*Anat.*) Nouveaux détails sur la structure de cette partie. *Suppl.* II. 818. a. Manière de l'injecter avec le mercure. *Ibid.* b. Continuation de l'épididyme, appelée *canal désérent*. *Suppl.* II. 819. a.

**ÉPIER**, (*Jurisp.*) droit domanial qui ne se leve sous ce nom que dans la seule province de Flandres. Nature de cette redevance. Origine de ce droit. Certains mémoires assurent que Charlemagne avoit chargé les terres de Flandres de la redevance de l'épier. V. 791. a. Difficultés survenues insensiblement par rapport aux moyens de lever ce droit. Ce fut pour y mettre fin, que les archiducs Albert & Isabelle rendirent le placard du 13 juillet 1602. Dispositions de ce placard. Il s'est encore élevé récemment des contestations à ce sujet. Comment elles ont été terminées. Énumération que donne M. Ghewiet des lieux où se leve cette redevance. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée. Receveurs de l'épier. *Ibid.* b.

*Épier*, il ne faut pas confondre ce droit avec le denier-césar. IV. 826. b.

**ÉPIEU**, arme dont se servoient les soldats romains. XII. 626. b. Arme moderne de ce nom. XVII. 786. a.

**ÉPIGAMIE**, droit réciproque que des personnes de différente nation avoient de se marier ensemble. XVII. 771. a.

**ÉPIGASTRIQUE**. (*Anat.*) Région épigastrique. On la divise en deux parties, les côtés ou hypocondres & l'épigastre. Veines & artères épigastriques. V. 792. a. Voyez *Suppl.* II. 657. a.

*Épigastrique*, région, (*Physiol.*) cette partie regardée par plusieurs auteurs comme un centre d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'est le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. Fonctions étendues du diaphragme. On peut regarder cet organe comme le vrai centre du système nerveux & aponevrotique. Diverses observations qui le prouvent. V. 792. a.

*Épigastrique*, région, l'auteur de cet article de l'Encyclopédie considère la région épigastrique, comme un centre ou point de réunion, d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'est contre cette hypothèse qu'on trouve ici plusieurs observations. *Suppl.* II. 819. a.

**ÉPIGÉNESE**, (*Médec. anc.*) terme de médecine employé par les Grecs. IX. 937. b.

**ÉPIGÉNÉUM**, (*Musiq. instr. Antiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 820. a.

**ÉPIGLOTTE**, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Couverture du larynx. Description & usage. Galien croit que l'épiglotte est le principal organe de la voix. Sa situation, & ses mouvemens. V. 792. b.

*Épiglotte*, description détaillée de ce cartilage. *Suppl.* II. 819. b.

*Épiglotte*, sa description. *Suppl.* III. 707. a. 708. b. Muscle thyro-épiglottique. XVI. 311. b.

**ÉPIGONES**, (*Myth.*) les enfans des sept capitaines qui assiégèrent en vain la ville de Thebes. Leur expédition pour venger la mort de leurs peres. V. 793. a.

**ÉPIGONIUM**, (*Musiq. instr. Antiq.*) instrument à quarante cordes. Services que son inventeur Epigonus a rendus à la musique des anciens. *Suppl.* II. 820. a. Voyez XIV. 943. b.

**ÉPIGRAMMATIQUES**, *épitaphes*. V. 817. b.

**ÉPIGRAMME**. (*Belles-lett.*) Les épigrammes dans leur origine étoient la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *inscriptions*. Divers usages auxquels elles furent employées. Les Grecs les renfermoient dans des bornes assez étroites ; mais les Latins & les modernes ont été moins scrupuleux à cet égard. Définition de l'épigramme, par M. le Brun. Sentiment de M. Despréaux sur ce petit poème. Les sentimens sont partagés sur la longueur de l'épigramme & sur la pensée qui doit la terminer. Caractère des épigrammes grecques. V. 793. a. Nous ne sommes pas dans le point de vue convenable pour en bien juger. Différence entre



l'épigramme & le madrigal. Elle est regardée comme le dernier des ouvrages de poésie. En quoi consistent les beautés de l'épigramme. Etendue de la matière sur laquelle elle s'exerce. Regles qu'elle doit observer. Défauts qu'il faut éviter dans les épigrammes. Exemple d'une des meilleures épigrammes modernes; elle est de M. Piron, contre le Zoile de notre siècle. *Ibid. b.*

*Epigrammes.* Recueil d'épigrammes de divers auteurs grecs. I. 496. *b.* Epigramme de Martial sur un chirurgien. III. 536. *b.* Des pointes épigrammatiques. XII. 876. *b.* Traits épigrammatiques exprimés sous la forme de l'antithèse. *Suppl. I.* 464. *b.*

**EPIGRAPHE**, (*Hist. anc.*) commis qui tenoient dans Athènes le registre des impôts. V. 794. *a.*

**EPIGRAPHE**, (*Belles-lett.*) Elles sont devenues fort à la mode. Celle que M. de Voltaire a mise à la tête de sa Mérope. V. 794. *a.*

**EPIGRAPHE**, (*Arts*) inscription mise sur un bâtiment. Comment ces inscriptions se gravent. Caractères dont se servoient les anciens pour celles des arcs de triomphe & des temples. Epigraphe, inscription qui accompagne une estampe. Epigraphe remarquable que fit mettre l'abbé de Choisy au frontispice d'un livre qu'il dédiait à madame de Maintenon. Les peintres devoient toujours accompagner leurs tableaux d'histoire d'une courte épigraphe, sans imiter cependant l'usage ridicule des rouleaux gothiques. V. 794. *a.* Ce qu'ont pratiqué à cet égard quelques grands peintres. *Ibid. b.*

*Epigraphe, écriteau, inscription.* Différence entre ces mots. V. 357. *b.* Voyez **INSCRIPTION & ROULEAUX**.

**EPILEPSIE**, (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi les Romains l'ont appelée *comitialis morbus*. Divers autres noms qu'on lui a donnés. L'épilepsie admet plusieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens sièges de sa cause. En quoi consistent les unes & les autres. V. 794. *b.* Causes naturelles, auxquelles les anciens attribuoient cette maladie. En quoi consistent les variétés de ses symptômes, & d'où elles dépendent. Les causes en sont très-nombreuses, telles, 1°. que les lésions du cerveau. Les causes de ces lésions sont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui se portent vers le cerveau. 2°. Tout ce qui affecte violemment le genre nerveux. 3°. La suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparavant. 4°. Certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siège dans quelque partie des extrémités du corps, &c. *Ibid. 795. a.* Conjectures sur les causes de ce phénomène. 5°. Une mauvaise conformation des solides, ou un vice héréditaire. Cause prochaine de cette maladie dans la disposition du cerveau. Signes qui annoncent les accès prochains de cette maladie. Comment ces accès se manifestent. *Ibid. b.* Différence entre l'épilepsie, le spasme & les convulsions. Signes auxquels on distingue les différentes espèces d'épilepsie; celle dans laquelle le cerveau est immédiatement affecté. Comment on distingue les attaques d'épilepsie sympathique, & celles d'épilepsie idiopathique. Des signes de l'épilepsie, dont la cause a son siège dans la matrice. Comment on juge si l'épilepsie provient d'une cause fixée dans une partie externe. Voyez dans les œuvres de Sennert, l'énumération de tous les signes des différentes espèces d'épilepsie. *Ibid. 796. a.* Des signes pronostics de cette maladie. De quelque espèce qu'elle soit, elle est toujours dangereuse. Quelle est celle qui doit faire craindre un événement fâcheux, & celle qui est susceptible de guérison. L'épilepsie héréditaire est incurable. Celle qui survient avant l'âge de puberté peut être guérie. Conseil d'Hippocrate pour cette guérison. Les épileptiques de naissance sont plus en danger, à proportion, qu'ils sont moins avancés en âge. Cette maladie plus rare chez les femmes & les vieillards. Comment les garçons & les filles s'en délivrent quelquefois. De l'épilepsie survenue dans une grossesse. L'idiopathique plus dangereuse que la sympathique. Epilepsie incurable quand le délire & la paralysie lui succèdent. La mélancholie, cause ou effet de l'épilepsie. Celle-ci produit souvent l'apoplexie. L'épilepsie guérie quelquefois par une longue fièvre. *Ibid. b.* Instructions sur les diverses manières de traitemens, & sur ce qu'il faut faire au moment des accès. *Ibid. 797. a. & b.*

*Epilepsie.* Différence entre cette maladie & le carus. II. 733. *b.* L'épilepsie nommée *maladie des comices*, *maladie herculéenne*. IX. 938. *a.* Cause de l'épilepsie. II. 864. *a.* Observations faites dans ceux qui en sont morts. *Ibid. b.* Curation de l'épilepsie des enfans. V. 662. *b.* Vertu de l'huile de Dippeus contre l'épilepsie. VIII. 336. *b.* Exemple d'une épilepsie causée par des vers, & guérie par le remède qui les détruisit. IX. 921. *a.* De l'usage de la pivoine contre l'épilepsie. XII. 666. *b.* Espèces d'épilepsies appelées *flatiques*. XV. 497. *a.*

**EPILEPSIE**, (*Maneg. Maréchal.*) Divers symptômes qui annoncent cette maladie dans les chevaux. Remèdes à administrer. La plus grande efficacité de ces médicamens se borne à éloigner les accès, sans opérer la cure radicale. V. 798. *b.* Voyez *Suppl. III.* 419. *b.*

**EPILLER**, (*Potier d'étain*) c'est ôter les jets des pièces

avec le fer. Comment se fait cette opération. V. 798. *b.*

**EPILOGUE**, (*Belles-lett.*) dans l'art oratoire. V. 799. *a.*

**EPILOGUE**, (*dans la Poésie dramatique*) ce que les principaux acteurs adressoient aux spectateurs, quand la pièce étoit finie. A l'épilogue des anciens, les modernes ont fait succéder les petites pièces, pour dissiper les idées tristes que la tragédie auroit excitées. Cette pratique, assez peu raisonnable, est conforme à celle des anciens, qui terminoient leurs pièces par une farce dans le même but. L'épilogue n'a pas toujours été d'usage chez les anciens. Différence entre ce qu'ils appelloient *exode* & épilogue. V. 799. *a.*

**EPIMELETE**, chef d'une tribu dans les villes grecques; XII. 535. *b.*

**EPIMENIDE**, natif de Gnosse en Crète. Traits historiques sur ce poète philosophe. VII. 726. *b.* 908. *a.* XII. 482. *a. & b.* Il bâtit un temple dans Athènes à l'impudence & à l'outrage. VIII. 632. *b.* L'érection de l'autel aux dieux inconnus attribuée à Epimenide. XII. 484. *b.*

**EPIMETRUM**, (*Hist. anc.*) partie de la cargaison d'un vaisseau qu'on accordoit au pilote, pour l'indemniser ou le récompenser. Déchet accordé aux pilotes pour les vaisseaux de la flotte d'Alexandrie. V. 799. *b.*

**EPINARS**, (*Botan. Diete*) Caractère de ce genre de plante. De la culture des épinars. Qualité & propriété de cet aliment. En quels cas on le conseille. V. 799. *b.*

*Epinars des Indes. Suppl. I.* 821. *b.*

**EPINARS**, graine d', (*Rubanner.*) XII. 132. *b.* XVI. 423. *a.*

**EPINE**, (*Botan.*) Les épines sont ou ligneuses ou corticales. V. 799. *b.* Dans quelques plantes, les poils un peu roides se changent en épines. Vaisseaux de l'intérieur des épines. Diverses plantes armées d'épines, comme la courge, la bugrande, l'ortie, la bardane. Epines du rosier; de l'épine-vinette, du néslier, de l'aubépine, de l'épine jaune, &c. En général elles naissent de la base des boutons, ou paroissent vers les nœuds des plantes. Système de Malpighi, sur la cause productrice des épines. Variétés dans la distribution des épines. On n'en connoît encore ni la vraie cause, ni l'utilité. *Ibid. 800. a.*

**EPINE jaune**, (*Botan.*) Caractère de cette plante. V. 800. *a.*

*Epine-vinette.* Caractère de cette plante. Description de l'épine-vinette. Terrain convenable à cet arbrisseau. Manières de le multiplier. Usages qu'on en tire. Six espèces ou variétés de cet arbrisseau.

1. Epine-vinette commune.

2. Epine-vinette sans pépin: c'est une variété accidentelle. Il n'est guère possible de la perpétuer par la transplantation des rejettons. C'est sur les plus vieilles tiges de l'arbrisseau qu'on trouve des fruits sans pépin. V. 800. *b.*

3. Epine-vinette à fruit blanc.

4. Epine-vinette de Canada.

5. Epine-vinette de Candie. Description qui en a été faite par Bellus, médecin de l'île de Candie.

6. Epine-vinette du Levant. *Ibid. 801. a.*

*Epine-vinette.* Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de quatre espèces. Leur description, culture & usage. Lieux où elles croissent naturellement. *Suppl. II.* 822. *b.*

**EPINE-VINETTE**, (*Pharm. Mat. médic.*) Usage qu'on tire des fruits de cet arbrisseau en pharmacie & chez les confiseurs. Les chymistes employoient le suc de berberis pour la teinture de corail. Sel essentiel d'épine-vinette que préparoit Simon Pauli, sous le nom de *tarte de berberis*. Le suc d'épine-vinette occupe dans la classe des corps muqueux, l'extrême marqué par l'excès d'acide, &c. V. 810. *a.* Propriétés de la gelée, du rob & du sirop de berberis. Préparations où entrent le suc de berberis & ses pépins. *Ibid. b.*

**EPINE du dos**, (*Anatom.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pièces, appelées *vertèbres*, &c. D'où lui vient le nom d'épine. Sa courbure. Elle est articulée avec la tête. Moëlle spinale qu'elle contient. Description des *vertèbres*. Etymologie de ce mot. Les plus massives sont la base de l'épine du dos. L'épine considérée dans sa totalité de bas en haut, finit en manière de pyramide. Inégalités des vertèbres observées par M. Winslow. Division des vertèbres en vraies & en fausses. V. 801. *b.* Les connexions des vertèbres sont distinguées en communes & en propres. Description des cartilages & des ligamens qui unissent & affermissent les vertèbres. Considérations très-importantes qui résultent de la structure de l'épine. 1°. Il paroît de cette structure, que la première courbure de l'épine est formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. 2°. Utilité du grand nombre de pièces dont elle est composée. 3°. L'attitude droite est la plus ferme & la plus assurée. 4°. Les muscles qui meuvent l'épine ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour se prêter à aucune autre. *Ibid. 802. a.* 5°. Autre considération qui montre que l'attitude droite est la plus facile & la plus favorable à la structure de l'épine.



6°. Pourquoi notre taille est allongée le matin & diminuée le soir. 7°. La destination des vertèbres & des ligamens est de faciliter plutôt le mouvement en avant que celui en arrière. Pourquoi les danseurs de corde & les voltigeurs ont la facilité de plier leur corps en plusieurs manières différentes. 8°. Du mécanisme de l'épine, on peut déduire toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine est capable. De quelles causes provient l'inégalité d'épaisseur dans différens côtés des vertèbres. *Ibid.* b. Toutes les fois qu'il arrive une courbure contre nature, il en résulte presque infailliblement une autre dans une direction opposée à la première. Indication générale que le chirurgien doit suivre pour corriger la courbure contre nature. *Ibid.* 803. a.

*Epine du dos.* Ses vertèbres. XVII. 169. b. Structure de l'épine. Poids qu'elle supporte quand le corps est debout. I. 90. a. Moëlle de l'épine. X. 607. b. 608. a. *Suppl.* III. 945. b. Nerfs de l'épine. *Suppl.* IV. 42. b. Vices de conformation dans cette partie, voyez GIBBOSITÉ & LORDOSE. Instrument pour redresser l'épine. *Suppl.* IV. 592. a, b. Voyez BOSSE.

*Epine.* Diverses éminences ainsi appelées, parce qu'elles ont à-peu-près la figure d'une épine. V. 803. a.

*Epine.* Couronne d'épine du Sauveur. IV. 394. b.

EPINE. (*Maneg. March.*) Faire tirer l'épine. Quels sont les cas dans lesquels quelques-uns pratiquent cette opération, & comment. V. 803. a.

EPINETTE. (*Luth.*) Diverses sortes d'épinettes. V. 803. a.

*Epinette.* Etat de cet instrument dans le seizième siècle. *Suppl.* II. 820. a. Changement qu'on y a fait il y a environ cent ans. Espèce d'épinette dont le corps s'ouvre, & les cordes étoient perpendiculaires. Du mani-cordion ou claricorde. En quoi il diffère de l'épinette. Son usage. *Ibid.* b. Epinette à marteau de bois dur. Observations sur son usage. Epinette à laquelle les Anglois ont ajouté six rangs de fauteaux emplumés, & un rang de fauteaux à marteaux. Description des épinettes ordinaires. Comment on pourroit leur faire rendre un son de harpe & un son de luth. *Ibid.* 821. a. Changemens avantageux qui ont été faits à celle de Rukers. Cet instrument perfectionné par M. Berger, musicien de Grenoble, qui, par une mécanique fort simple, lui fait rendre non-seulement le jeu de luth, celui de la harpe, le piano, le forte, mais encore le *crescendo* (voyez ce mot). Le même mécanisme applicable à l'orgue. M. Delaine a tâché d'imiter l'épinette de M. Berger; mais il n'y a réussi qu'imparfaitement. Epinettes construites pour la commodité du transport. Changemens que le sieur Renaud a faits à cet instrument, pour en quadrupler le son. Défauts attachés à ces changemens. *Ibid.* b. Epinette à cordes de métal & à archet sans fin, à laquelle travaille dans Grenoble un commandeur de Malthe. Autre sorte d'épinette imaginée par un particulier de Paris, à laquelle il a réuni deux violons, une taille & un violoncel. Observations sur cet instrument. Nouvelles idées pour perfectionner les épinettes. *Ibid.* 822. a.

*Epinette.* Espèce d'épinette nommée *claquebois*. III. 504. a, b. Nom italien d'une petite épinette. *Suppl.* II. 80. b.

EPINETTE, fête de l', (*Hist. de Flandres*) la plus célèbre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire est presque effacée, &c. Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les spectacles, &c. V. 803. a. Lille attiroit, par la magnificence de la fête de l'épinette, un concours extraordinaire de monde. Description de cette fête. Interruptions qu'elle souffrit en divers tems. Sa suppression en 1556. Quelle peut être l'origine du nom qui lui fut donné. Autres fêtes par lesquelles on associoit la dévotion aux spectacles profanes, aux festins, aux joutes, aux tournois, &c. *Ibid.* b.

EPINEUX. Diverses parties auxquelles on donne ce nom en anatomie. V. 803. b.

*Epineux,* poissons. VIII. 483. a, b.

EPINGLE. (*Art méch.*) Une épingle éprouve dix-huit opérations avant d'entrer dans le commerce. 1°. On jaunit le fil de laiton; 2°. on tire le fil à la bobille; V. 804. a. 3°. on dresse le fil; 4°. on coupe la dressée; 5°. on empoînte; 6°. on repasse; 7°. on coupe les tronçons; *Ibid.* b. 8°. on tourne les têtes; 9°. on les coupe; *Ibid.* 805. a. 10°. on les amollit; 11°. on les frappe; 12°. on jaunit les épingles; 13°. on les blanchit; *Ibid.* b. 14°. on les éteint; 15°. on les sèche; *Ibid.* 806. a. 16°. on les vanne; 17°. on pique les papiers; 18°. on boutte les épingles.

L'espèce & le prix des épingles distingués par des numéros. Ordre de ces numéros. Comment se comptent les épingles jaunes, qui s'appellent *houfeaux*. Le fil de laiton arrive de Suède en bottes de trois grosseurs. Destination de ces grosseurs différentes. Fabrication des épingles de fer. Manière de préparer le fer pour le réduire en fil d'épingles. *Ibid.* b. En quoi consiste la perfection de l'épingle. *Ibid.* 807. b.

*Epingle.* Instrumens de l'épinglier: la chaume, III. 257. b. contre-poids de l'épinglier, IV. 139. a, b. broches, II.

429. demoiselle, IV. 820. b. frotoir, VII. 355. a. jauge, VIII. 472. b. métier, X. 463. b. moulin, 814. b. rouet, XIV. 398. b. tourniquet. XVI. 484. b. Description de quelques opérations de cet art. Jaunir le fil de laiton. VIII. 476. b. Dresser ce fil. V. 111. b. Fesser une botte. VI. 559. a. Mouler les plaques. X. 791. a. Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. a. Opération de tourner les têtes sur le moule. 524. b. Manière de blanchir. II. 274. b. Opération de sécher. XIV. 856. b. Voyez les planches de l'épinglier dans le vol. IV.

EPINGLES, (*Jurispr.*) appelées par les auteurs *jocalia* ou *monilia*. Les épingles sont pour les femmes ce que le pot-de-vin est pour le vendeur; elles ne font point censées faire partie du prix, mais elles sont censées faire partie des loyaux-coûts, pourvu qu'elles soient mentionnées & liquidées par le contrat. Cens en épingles. Délit d'épingle. Histoire d'une femme condamnée à mort à Paris pour ce délit. V. 807. b.

EPINGLES des cartiers. V. 808. a.

EPINGLE, (*Rubann.*) instrument. V. 808. a.

EPINGLIER. (*Comm.*) Observations sur le corps des épingliers à Paris. V. 808. a.

*Épingliers.* Réunion de leur communauté à celle des aiguilliers. I. 210. a.

EPINICION, (*Belles-lett.*) poème pour quelque victoire remportée. Scaliger traite de ce poème. Exemples de quelques pièces modernes de ce genre. V. 808. a.

EPINOCHIE ou *épinarde*, (*Ichthyol.*) poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Sa description. Deux espèces d'épinochie. V. 808. b.

EPINSAGE des draps, voyez LAINE. IX. 184. b, &c. & vol. III. des planch. *Draperie*, pl. 7.

EPINYCTIDE, (*Médec.*) espèce d'exanthème ou d'éruption cutanée. Etym. de ce mot. Description de cette maladie. Sa cause. Elle est extrêmement incommode dans la nuit. Traitement de cette maladie. V. 808. b.

EPIPHALLUS. (*Musiq. des Anc.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 824. a.

EPIPHANE. (*Saint*) Fausses imputations qu'il a faites aux Samaritains. IX. 26. b. Impiétés qu'il attribue à Simon le magicien. 27. b. Edition que le P. Pétau a donnée de ses ouvrages. XI. 779. a. Paroles de S. Epiphane sur le culte de la sainte Vierge. XVII. 600. b.

EPIPHANÈS. (*Myth.*) Pourquoi Jupiter fut appelé de ce nom. V. 808. b.

EPIPHANIE, (*Hist. eccl.*) fête des rois, ou de l'apparition de J. C. aux gentils. V. 808. b. Les Grecs la nomment aussi *Théophanie*, voyez ce mot. Les anciens Grecs appelloient *épiphanie*, la présence des dieux sur la terre. Fêtes qu'ils instituèrent en mémoire de ces apparitions. Pourquoi l'épiphanie chrétienne a été nommée *fête des rois*. Comment on se préparoit autrefois à la célébrer. L'exemple des païens, selon quelques auteurs, a pu servir à chasser le jeûne usité autrefois à la veille de l'épiphanie, pour lui substituer la bonne chère. Rapports entre les saturnales & la manière de célébrer l'épiphanie. Comment il a pu arriver que la dissolution s'est introduite dans le souper de la veille des rois, que les chrétiens célébroient autrefois avec beaucoup de respect & de religion. Observation qui détruit toute comparaison entre cette fête & les saturnales. Comment on la célébroit autrefois en France. *Ibid.* 809. a. Simplicité qu'on observe en la faisant aujourd'hui. *Ibid.* b.

*Épiphanie,* parlement de l'. XII. 56. a.

EPIPHÉNOMENE, (*Médec.*) Etym. de ce mot qui sert à désigner les affections morbifiques qui surviennent dans une maladie, outre les symptômes qui lui sont propres. V. 809. b.

EPIPHONEME. (*Rhét.*) En quoi consiste cette figure de rhétorique. Manière de l'employer. Exemples. Velleius Paterculus est l'historien romain qui s'est le plus servi de cette figure. L'épiphoneme judicieusement employée a des charmes pour tout le monde. V. 809. b.

EPIPHORE. (*Médec.*) Etym. de ce mot. Il signifie, 1°. tout transport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce soit. 2°. Une fluxion inflammatoire sur les yeux. 3°. Un flux de larmes habituel. Cause prochaine de cette incommodité: tempéramens qui y sont le plus sujets. Comment on la doit traiter. V. 810. a.

EPIPHYSE, (*Anat.*) appendice cartilagineuse. Etym. de ce mot. V. 810. a. Les épiphyses se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement. Comment se fait leur union au corps de l'os. Le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été épiphyses dans l'enfance. L'union des épiphyses au corps de l'os permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux. Il y a des épiphyses qui ont encore leur apophyse, & des apophyses qui portent des épiphyses. Différens noms que prennent les épiphyses, tirés de leur figure. Leurs divers usages. *Ibid.* b.

*Épiphyse.* Sa formation. *Suppl.* I. 131. a. *Suppl.* IV. 194. a. Sa structure. 192. a.



**EPIPLOIQUE**, (*Anat.*) artere épiploïque droite, artere épiploïque postérieure, épiploïque gauche. V. 810. b.

**EPIPLOON**, (*Anat.*) noms de différentes membranes graisseuses qui flottent dans la cavité du bas-ventre. Il y a trois épiploons continus l'un à l'autre : favoir, l'hépatogastrique, le gastrocloïque & le colique, & plusieurs autres petits distribués le long du colon. Description détaillée de ces différentes parties, de leurs glandes & de leurs vaisseaux. *Suppl.* II. 824. a.

**EPIPLOON**. (*Anat.*) Voyez **OMENTUM**. Sa description. *Suppl.* II. 614. a.

**EPIQUE**, poème. Voyez **EPOPEE**.

**EPIRE**. (*Géogr. Hist. anc.*) Outre le pays désigné par ce mot, les écrivains grecs s'en servent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons continent. Ce qui a rendu l'Épire célèbre. Ses diverses révolutions. État présent des Épirotes. V. 811. a.

**EPISCOPAL**. Eglise épiscopale. II. 775. b. Villes épiscopales. III. 486. a. b. VI. 143. b. Droits épiscopaux. V. 142. b. Fief épiscopal. VI. 703. b. Jurisdiction épiscopale. 144. a. IX. 75. a. b. &c. Notaires épiscopaux. XI. 242. b. 243. b. Notaires de la cour épiscopale. 243. a. Ordination épiscopale. XI. 581. b.

**EPISCOPAT**. (*Hist. eccl.*) Il n'y a qu'un évêché, dit S. Cyprien, & cet évêché est solidairement possédé par chacun des évêques en particulier. Les théologiens scholastiques sont partagés sur la question ; favoir, si l'évêché, ou l'ordination épiscopale, est un ordre & un sacrement distingué de la prêtrise. Le nombre de ceux qui embrassent l'affirmative est le plus grand ; mais ils sont divisés sur ce qui constitue la matière & la forme de ce sacrement. Cérémonies pratiquées dans la consécration des évêques. La plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout tems en usage. L'imposition des mains seule est la matière de l'évêché. V. 811. b. Diversité de sentimens sur ce qui doit faire la forme de l'évêché. Cependant il est prouvé que cette forme se réduit aux prières qui accompagnent l'imposition des mains. Examen de la question, si une personne qui n'est pas prêtre peut être ordonnée évêque. Disposition du concile de Sardique à ce sujet. Il y a lieu de croire que les évêques n'ont jamais été dispensés de la prêtrise, quoiqu'ils l'aient été quelquefois des interstices usités pour s'affaiblir des mœurs & de la foi du sujet. Les évêques ne pourroient communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les saints mystères & d'absoudre les pécheurs, s'ils n'avoient pas été préalablement ordonnés prêtres. *Ibid.* 812. a.

*Episcopat*. De la validité de l'évêché de l'église anglicane. XI. 581. b. 582. a. b. Réflexions de Robert Grévil sur l'évêché d'Angleterre. XVII. 591. a.

**EPISCOPAUX**, (*Hist. mod. d'Angl.*) ainsi nommés par opposition aux presbytériens. Voyez **ANGLICANS**. En quel tems ils se rapprochèrent & formèrent les deux branches de Wighs & de Torys mitigés. De tous les sectaires, les évêques sont ceux qui sont le moins éloignés de l'église romaine, pour ce qui concerne la discipline ecclésiastique. Dispute entre quelques théologiens catholiques sur la validité & légitimité de l'ordination des ministres parmi les évêques. Divers rapports entre les évêques & les catholiques sur la discipline & la police ecclésiastique. V. 812. b. Sur quels points ils conviennent avec les calvinistes. En quel tems leur liturgie fut autorisée & confirmée. Ils sont regardés comme non-conformistes en Ecoffe. Privilèges des presbytériens en Angleterre. Les ministres évêques sujets à plusieurs loix pénales. *Ibid.* 813. a.

*Episcopaux joints aux Torys*. XVI. 441. a.

**EPISYNTHÉTIQUE**, (*Médec.*) secte de médecins. Etym. de ce mot. Quel étoit vraisemblablement le but de Léonides & des autres du même parti. Tout ce qui regarde cette secte, & même le tems où vivoit Léonides, nous est inconnu. V. 813. a.

*Episynthétique*, voyez sur cette secte de médecins. X. 269. b. 462. a.

**EPISODE**. (*Bell. lett.*) Définition générale. Dans la poésie dramatique des anciens on appelloit épisode la seconde partie de la tragédie. V. 813. a. Origine de ces épisodes. Auteurs qui en ont traité. Distribution de l'ancienne tragédie en quatre parties. Observations sur ces épisodes de l'ancienne tragédie. Les épisodes étoient alors ce que nous appellons aujourd'hui actes. *Ibid.* b.

*Episode épique*. En quoi il diffère, selon Aristote, de l'épisode tragique. Trois sens différens que cet auteur donne au mot *épisode*. 1°. Il entend par l'épisode épique, le poème tout entier, en en retranchant la proposition & l'invocation. V. 813. b. 2°. Chaque incident étoit aussi compris sous le nom général d'épisode. 3°. Ce philosophe donne une troisième sorte d'épisode, lorsqu'il dit que ce qui est compris & exprimé dans le premier plan de la fable, est propre, & que les autres choses sont des épisodes. Rapport de ce troisième sens avec le second. C'est à ce troisième sens qu'il

faut restreindre le précepte d'Aristote, de ne faire les épisodes, qu'après avoir choisi les noms qu'on veut donner aux personnages. Ainsi cet auteur n'entend pas par épisode un événement étranger, mais une partie nécessaire de l'action & du sujet. *Ibid.* 814. a. On pourroit donc définir les épisodes, les parties nécessaires de l'action étendue avec des circonstances vraisemblables. La partie de l'action qui sert de fond à l'épisode, ne doit pas, lorsqu'elle est épisodique, demeurer dans la simplicité, telle qu'elle est énoncée dans le plan de la fable. Le sujet d'un poème peut s'amplifier, ou en employant beaucoup de ces épisodes, ou en donnant à chacun une étendue considérable. *Ibid.* b. Résumé de tout ce qui vient d'être dit sur ce sujet. *Ibid.* 815. a.

**EPISODE**, (*Poésie*) c'étoit originairement une ou plusieurs scènes placées entre les chants du chœur d'une pièce dramatique. Les modernes entendent par ce mot tout ce qui sert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou suspendue : & par ornemens épisodiques, certains accessoires qui ne tiennent pas essentiellement au sujet principal. Utilité des épisodes dans la poésie épique & dramatique. Du choix des épisodes & du rapport qu'ils doivent avoir avec l'action principale. *Suppl.* II. 825. b.

*Episode*. Voyez **INCIDENT**. Comment les épisodes peuvent se concilier avec l'unité d'action. I. 121. b. XVII. 402. a. Épisodes ajoutés au chant des dithyrambes. III. 361. a. Épisodes dans l'épopée. V. 825. b. *Suppl.* I. 160. a. *Suppl.* IV. 990. a, b. &c. Des scènes épisodiques dans la comédie. *Suppl.* II. 519. a. Réflexions contre la multiplicité & diversité des épisodes. XII. 148. b. Règle sur les épisodes en peinture & en poésie. 849. a.

**EPISODE**. (*Peint.*) Définition & exemples. V. 815. a.

**EPISODIQUE**, (*Bell. lett.*) fable épisodique chargée d'incidens superflus. Drames épisodiques condamnés par Aristote. Les actions les plus simples sont les plus sujettes à cette irrégularité. Les plus anciens poètes françois sont tombés dans ce défaut. Moyen de connoître si un épisode est superflu. V. 815. a. En quel cas il est permis d'imaginer un épisode, & de le lier au sujet, de sorte qu'il y devienne comme nécessaire. Des pièces à tiroirs. *Ibid.* b.

**EPISPASTIQUE**. (*Médec.*) Voyez **VÉSICATOIRES**. Onguent épispastique. XI. 482. a.

**EPISSER une corde**. (*Corderie & Marine*) Lorsque quelques manœuvres sont rompues, on est obligé de les épisser, quand on n'en a pas de rechange. Comment on épisse deux cables ensemble. V. 815. b.

**EPISTATE**, (*Hist. anc.*) sénateur d'Athènes qui étoit en semaine de présider. Etym. de ce mot. V. 815. b. L'élection du sénat des cinq-cens par les dix tribus d'Athènes, tirés de chacune de ces tribus. Chaque tribu avoit tout-tour la préséance. Les cinquante sénateurs en fonction se nommoient *prytanes*. Durée de la prytanie. Quels étoient ceux des prytanes qu'on appelloit *proèdres*, & celui des proèdres qu'on appelloit *épistate*. Celui qui avoit été épistate ne pouvoit plus espérer de l'être. A qui s'adressoient les particuliers qui avoient quelques affaires devant les prytanes. Fonctions de l'épistate dans les affaires importantes. *Ibid.* 816. a.

**EPISTOLAIRE**. (*Belles-lett.*) Du style épistolaire. Divers caractères des lettres de Cicéron. V. 816. a. Jugement de l'auteur sur celles de Pline & de Sénèque. Lettres politiques du cardinal d'Osat. Celles de madame de Sévigné sont les plus estimées. Jugement sur celles de Balzac & celles de Voiture. Lettres du chevalier d'Her... Lettres à la marquise, &c. Énumération des principaux auteurs épistolaires. *Ibid.* b.

*Epistolaire, style*. XV. 553. a, b. Voyez **LETTRES**. IX. 410. b. — 414. a.

**EPISTOLARUM scriinium**. XIV. 813. a.

**EPISTOLIQUE**, écriture des Egyptiens. V. 361. a.

**EPITAPHE**. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. A Sparte on n'accordoit d'épithaphe qu'à ceux qui étoient morts pour le service de la patrie. V. 816. b. Le mausolée du duc de Malbroug encore sans épithaphe. Exemples d'épithaphe où l'on fait parler la personne morte. Origine de la formule *stator*. L'épithaphe est communément un extrait de louange ou de morale, ou de l'un & de l'autre. Épithaphe de M. de Turenne. Celle d'Alexandre, de Newton, *Ibid.* 817. a. de Dryden, du Tasse. Épithaphe épigrammatiques. Exemple d'une telle épithaphe naïve & plaisante. Réflexions sur les épithaphe insultantes & calomnieuses. Quelquefois l'épithaphe n'est que morale, & n'a rien de personnel : exemple, celle de Jovianus Pontanus. Des épithaphe à la gloire des hommes vertueux. Elles sont quelquefois l'ouvrage de la reconnaissance : exemple. Le sentiment de l'honneur, ou la reconnaissance, opere dans certaines ames ce que l'espoir des récompenses n'eût jamais opéré : exemples. Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur épithaphe. Celle de la Fontaine. *Ibid.* b.

*Epithaphe*. Parallele des épithaphe des anciens avec les nôtres. VIII. 777. b. Réflexions que fait naître la vue des épithaphe & des tombeaux. XVI. 399. b. 400. a. Épithaphe des Termophyles.



mopyles. XVI. 273. b. Mots que les anciens Romains mettoient quelquefois au bas d'une épitaphe. VIII. 772. b. Épitaphe de Pallas, affranchi de Claude. XVI. 399. b. 400. b. Exemples de quelques épitaphes modernes : épitaphe d'un abbé ignorant. II. 2. a. Celle d'un homme dont le pied s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné si long-tems par son cheval, qu'il en mourut. VI. 77. b. Celle d'un bouffon de cour. VII. 42. b. Épitaphe de M. Piron. XII. 122. a. b. Épitaphe de Molière par la Fontaine. 844. a. Épitaphe d'un libraire de Boston. *Suppl.* I. 302. a.

EPITASE, (*Bell. lett.*) c'étoit la seconde division du poëme dramatique. En quoi elle consistoit. L'épitase est ce que nous appellons nœud & intrigue. Comment l'ont définie les anciens scholastes de Térence & Scaliger. V. 818. a.

Épitase. En quoi elle diffère de la catastase. II. 772. b.

EPITASE. (*Méd.*) V. 818. a.

EPITHALAME. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Pourquoi les Grecs nommerent ainsi le chant nuptial. Lieu où se chantoit l'épithalame. Les critiques regardent le psaume 44 comme un véritable épithalame. Origene appelle aussi de ce nom le cantique des cantiques. Les Grecs connoissent ce chant nuptial dès les tems héroïques. En quoi il consistoit dans sa première origine. V. 818. a. L'acclamation d'hymen, ô hyménée, qui étoit le principal de l'épithalame, en devint aussi l'accessoire. Hésiode & Stésichore sont les premiers poëtes connus qui aient fait des épithalames. En quoi consiste l'épithalame grec. Origine de l'épithalame latin ; il commençoit par l'acclamation de *Talassius*. Usage qu'on fit ensuite des vers fescenniens. Catulle perfectionna ce genre de poésie. Observations sur les épithalames de Stace, de Claudien, de Sidonius. *Ibid.* b. Épithalames des modernes. Des règles à suivre dans cette sorte d'ouvrage. Défauts des épithalames du cavalier Marini. Des images ou peintures qui conviennent à ce poëme. *Ibid.* 819. a. Théocrite cité comme modèle en ce genre : son épitaphe d'Hélène ; règles observées dans cette pièce. Personne n'a mieux écrit sur cette matière que M. Souchai, dans un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Ce genre est aujourd'hui presque entièrement abandonné. *Ibid.* b.

Épithalame. Voyez HYMENÉE. Comment on invoquoit l'hymen dans les épithalames. VIII. 393. b.

EPITHALAME. (*Grav.*) Estampes que les graveurs de Hollande appellent de ce nom. Personne n'a mieux réussi en ce genre que Bernard Picart. La mode en est presque passée. V. 820. a.

EPITHÈME. (*Pharm.*) Etym. de ce mot. L'usage a exclu les emplâtres & les onguens de la classe des épithèmes, qui ne comprend que les remèdes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme sèche, & sous forme de bouillie ; & encore ce mot est-il presque entièrement oublié. Espèces d'épithèmes secs. V. 820. a.

Épithème, écusson, espèce d'épithème. V. 385. a. Épithèmes vermifuges. XVII. 74. b. De l'usage des épithèmes. 197. a.

EPITHÈTE. (*Gram. & Rhét.*) Etym. & genre de ce mot. Différences entre épithète & adjectif. V. 820. a. Origine de l'usage des noms propres de famille. Adjectifs qu'on peut ranger dans la classe des épithètes. De l'art d'user des épithètes. *Ibid.* b.

EPITHÈTE. Distinction de trois espèces d'épithètes : les unes que l'auteur appelle esthétiques, qui servent à rendre l'idée principale plus sensible, par les idées accessoires qu'elles y ajoutent. *Suppl.* II. 825. b. Les autres qui ne sont que grammaticales, adjectifs nécessaires à l'intelligence du discours : les troisièmes que les grammairiens nomment patronymiques, titres ajoutés au nom d'une personne. De l'usage des épithètes. *Ibid.* 826. a. On remarque que la décadence du goût a été annoncée par la profusion de cette sorte de mots. *Ibid.* b.

EPITOME. (*Bell. lett.*) On reproche souvent aux auteurs d'épitomes que leur travail occasionne la perte des originaux. V. 820. b. Voyez ABRÉGÉ.

EPITRE. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Usage que nous en faisons aujourd'hui. V. 820. b. On attache aujourd'hui à l'épître, l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Défauts de quelques épîtres de Boileau. En quoi consistoit le mérite de ce poëte. Défauts de celles de Rousseau. Règles à observer dans l'épître philosophique. *Ibid.* 821. a. Quelques épîtres de Boileau jugées d'après ces règles : celle à M. Arnaud, & celle à M. de Seignelai. On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les épîtres de Rousseau. Critique de celle qu'il adresse à Clément Maror. *Ibid.* b. Examen des épîtres de Pope qui composent son essai sur l'homme. *Ibid.* 822. a.

Épître dédicatoire. L'estime & l'amitié l'ont inventée, mais la bassesse & l'importunité en ont avili l'usage.... Il ne reste qu'une façon honnête de dédier un livre, c'est de fonder sur des faits la reconnaissance, l'estime ou le respect, qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. V. 822. a.

Tome I.

EPITRE, (*Hist. eccl.*) c'est une des parties de la messe, & qui précède l'évangile. Origine de l'épître & de l'usage de l'église à cet égard. V. 822. a. Quels sont les mots par lesquels commence la lecture des épîtres de S. Paul, & celle de quelques passages de l'ancien & du nouveau testament. Par qui se fait cette lecture. *Ibid.* b.

Épître synodale. XV. 755. a. Des épîtres de S. Paul. XII. 199. a.

EPITRITE, (*Bell. lett.*) pied composé de trois syllabes longues & d'une brève. Quatre sortes d'épitrites. V. 822. b.

EPITRITE. (*Musiq. anc.*) V. 822. b.

EPITROPE, figure de rhétorique appelée par les latins *concessio*. Exemple tiré de Despréaux. Sat. IX. 212. V. 822. b.

EPITROPE, (*Hist. mod.*) juge ou arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent chez les Turcs, choisissent pour terminer leurs différends. Il y a dans chaque ville divers épitropes. Quelques auteurs ont appelé *epitropi* les *vidames*, voyez ce mot. V. 822. b. Sens du mot *ἐπιτροπος* chez les anciens Grecs & dans le nouveau testament. *Ibid.* 823. a.

EPIZOOTIQUES maladies. Voyez LOUVET.

EPOYÉ, (*Blason*) Voyez vol. II. des pl. Blason. pl. 18.

EPODE, (*Poés. anc.*) espèce de poésie ancienne des Grecs & des Latins. 1°. On appelloit épode chez les Grecs, un assemblage de vers lyriques où la dernière stance qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées strophe & antistrophe..... 2°. Un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, &c..... V. 823. a. 3°. Un demi-vers élégiaque, ou même le petit vers adonien mis après trois vers iambiques, &c..... 4°. Tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands. Ce que signifie le titre de *liber epodon* que porte le livre 5°. des odes d'Horace. *Ibid.* b.

EPODES. (*Musiq. anc.*) V. 823. b.

EPOINTÉ cheval. (*Maneg.*) *Suppl.* III. 417. a.

EPOISSES, dans l'Auxois. (*Géogr.*) *Suppl.* I. 263. a.

EPOUGE. (*Hist. nat.*) M. Peyssonel a découvert que l'éponge étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. Diverses espèces d'éponges. V. 823. b.

Éponge. La fleur de la tannée pourroit être rangée sous le genre des éponges. XV. 888. b. 889. a. VI. vol. des planches, regne animal, pl. 93.

ÉPONGE. (*Pharm. Mat. médic.*) Manière de faire l'éponge brûlée, l'éponge préparée. Vertu qu'on attribuoit autrefois à l'éponge brûlée. Usage de l'éponge préparée avec la cire. V. 824. a.

ÉPONGE, (*Maneg. Maréch.*) extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. V. 824. a.

ÉPONGE, (*Maneg. Maréch.*) tumeur située à la tête ou à la pointe du coude. Pourquoi on l'appelle de ce nom. comment elle est occasionnée. V. 824. a. Cause de ses progrès. La même cause qui produit cette loupe n'occasionne quelquefois qu'une callosité. Ce qui distingue la callosité de la loupe. L'une & l'autre ne présentent rien de dangereux. Ce qu'on doit faire pour guérir la loupe. *Ibid.* b.

ÉPONGES, (*Plombier*) bordures de la table sur laquelle les plombiers versent leur plomb. Usage de ces bordures. V. 824. b.

ÉPONTILLES, *spontilles*, (*Marine*) différentes sortes d'épontilles. V. 825. a.

ÉPONYME, premier archonte d'Athènes. I. 619. b. Officiers ainsi nommés à Sardes. XIV. 653. b.

EPOPEE, (*Bell. lett.*) imitation en récit d'une action intéressante & mémorable. Auteur qui a traité la partie historique de l'épopée. Caractère de divers autres traités sur cette matière. Des règles de l'épopée. On se propose de les tirer non d'aucun poëme connu, mais de la nature même de ce genre de poésie. V. 825. a. Les uns regardent le choix du sujet, les autres la composition.

Du choix du sujet. Divers sentimens du P. le Bossu & de l'abbé Terrasson sur la manière de choisir le sujet. On peut dire qu'il n'y a point de règle exclusive sur ce choix. Caractère d'unité qui convient à l'épopée. Cette unité n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte, pourvu qu'ils naissent les uns des autres & s'enchaînent mutuellement. Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix. Le poëme épique n'est pas borné, comme la tragédie, aux unités du lieu & du tems. *Ibid.* b. L'épopée exige une conclusion qui ne laisse rien à désirer. Son action doit être mémorable & intéressante : & en cela le poëme de l'Odyssée est bien supérieur à celui de l'Énéide. Cette action doit avoir une grandeur & une importance universelles : observation sur l'Iliade conformément à cette règle. Lucain est recommandable par la hardiesse avec laquelle il a traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran. *Ibid.* 826. a. La grandeur & l'importance de l'action de l'épopée dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient. Comment

QQQqqqq



doivent être présentés les exemples vertueux & les vicieux. La vertu infortunée n'est point un exemple dangereux. L'action de l'épopée semble quelquefois tirer son importance de la qualité des personnages. Cependant l'action d'un homme privé, exécutant des grandes choses, aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'épopée. Un intérêt particulier peut souvent être plus sensible & donner plus d'importance au poème épique qu'un intérêt public.

*De la composition.* Trois points principaux qu'elle embrasse ; le plan, les caractères & le style. *Ibid. b.*

*Du plan.* On distingue dans le plan, l'exposition, le nœud & le dénouement. Observation sur les trois parties renfermées dans l'exposition ; savoir le début, l'invocation, & l'avant-scène : ce que Lucain a substitué à l'invocation. Dans l'avant-scène, ou le poète suit l'ordre des évènements, ou il laisse derrière lui une partie de l'action pour se replier sur le passé : avantage de cette méthode : cependant la première peut aussi former le tissu d'un très-beau poème. De l'intrigue : elle a été jusqu'ici la partie la plus négligée. L'épopée, selon Aristote, doit être une tragédie en récit : développement de ce principe, d'après lequel l'auteur examine ensuite le plan des anciens poèmes épiques. *Ibid. 827. a.* Ce genre de poésie seroit encore susceptible de perfection en s'écartant de la route qu'Homère a tracée, & que Virgile a suivie. La tragédie dès son origine a eu trois parties ; la scène, le récit, & le chœur : comment doivent être traitées les trois parties correspondantes du poème épique. Comment le poète doit raconter les choses terribles ou touchantes. Eloge des beautés qui se trouvent dans le poème de Lucain. Observations sur les mœurs de la Pharsale. *Ibid. b.* Divers exemples tirés de ce poème, & qui servent à indiquer le mélange de dramatique & d'épique que le poète peut employer, même dans sa narration directe. Le rôle du chœur dans les tragédies, rempli dans l'épopée par le poète, étant une source de beautés, on recherche pourquoi Lucain est le seul des poètes anciens qui s'y soit livré. La scène est la même dans la tragédie & dans l'épopée, pour le style, le dialogue & les mœurs. Elle doit avoir dans l'épopée plus d'étendue, mais rien d'oïsis, ni de superflu, rien qui ne concoure à l'intérêt général. A ces conditions, on ne peut trop y multiplier les morceaux dramatiques. *Ibid. 828. a.* La Henriade seroit le plus beau de tous les poèmes connus, si elle contenoit moins de récits & plus de scènes. Les poèmes où les personnages se succèdent comme les incidens pour ne plus revenir, ne sont pas susceptibles d'intrigue. Négligence de l'auteur de la Pharsale dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau génie, Lucain n'en a pas fait un beau poème. Ce que cet ouvrage renferme d'admirable & de défectueux. *Ibid. b.*

*Des caractères.* Cette partie du poème dramatique sera traitée au mot *Tragédie*. Observations particulières aux personnages de l'épopée. Il vaut mieux employer les efforts de la poésie à rapprocher les hommes des dieux qu'à rapprocher les dieux des hommes. Passage de Pope sur les dieux d'Homère. On suppléera aux personnages surnaturels dans l'épopée, par les vertus & les passions humaines rendues sensibles par leurs effets. Les mêmes caractères doivent avoir plus d'uniformité dans la tragédie que dans l'épopée. *Ibid. 829. a.* Mais les changemens dans les caractères ne doivent jamais avoir lieu sans cause. Disparates dans la conduite d'Achille à l'égard de Priam qui vient lui demander le corps d'Hector.

*Du style.* Les premières qualités qui conviennent au style de l'épopée, sont la force, la précision & l'élégance. Difficulté d'allier les deux premières avec la troisième. Un ouvrage plus élégant & moins pensé a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant. Combien d'auteurs célèbres doivent leur fortune à d'obscurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer ? L'homme de génie est souvent comme le ver à soie qui file pour l'ouvrier. *Ibid. b.* Le poète doit se hâter de répandre ses idées dans toute leur rapidité, & ne donner à la correction que les intervalles du génie. L'harmonie & le coloris distinguent surtout le style de l'épopée. Deux sortes d'harmonie ; celle des vers appelée *contrainte*, & l'harmonie libre. D'où vient qu'on a donné douze syllabes à notre vers alexandrin. Le mélange des syllabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la mesure. L'harmonie & la mesure sont incompatibles dans nos vers. D'où se forme l'harmonie de la prose. Exemples de l'harmonie imitative des anciens. *Ibid. 830. a.* Rien n'est plus difficile à nos vers que de leur donner cette expression harmonique. Quel seroit le moyen de rompre la monotonie de nos vers, & d'en rendre jusqu'à un certain point l'harmonie imitative : exemple tiré d'une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon. Du coloris du style. Le style de la tragédie est commun à toute la partie dramatique de l'épopée ; mais la partie épique exige des peintures plus fréquentes & plus vives. Des des-

criptions. La chaleur des descriptions est la partie brillante d'Homère. *Ibid. b.* Ce n'est point assez de peindre, il faut bien choisir ce qu'on peint. Les poètes doivent supprimer tous les détails qui n'ont rien d'intéressant, & auxquels la réflexion du lecteur peut suppléer sans effort. Combien les grands effets de la nature & de l'industrie humaine peuvent fournir d'images & de couleurs à la poésie moderne. Le grand art de ménager les descriptions est de les présenter dans le cours de l'action principale. La partie des images sera traitée à l'article de ce mot. *Ibid. 831. a.*

*ÉPOPÉE, (Poésie)* c'est du penchant naturel que nous avons à raconter des évènements remarquables avec les additions, les portraits, & l'ordre particulier que le feu de l'imagination supplée, qu'il faut dériver l'origine de l'épopée. *Suppl. II. 826. b.* — Cette sorte de poème, production de l'art, a succédé au récit naturel, comme les édifices somptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au lieu de remonter de la sorte au principe de l'épopée, les critiques qui en ont traité ont surchargé cette partie de la poétique de règles & de préceptes dont un bon nombre est ou purement arbitraire ou même faux. *Ibid. 827. a.* C'est donc en suivant les traces de la nature, que l'auteur se propose de rechercher ici ce qui constitue l'essentiel de l'épopée. Chez les nations grossières, on instituait des fêtes publiques en commémoration des évènements remarquables, auxquels ces nations avoient en part. Ceux qui avoient participé à l'action célébrée, s'avançoient sans doute au milieu du peuple & en faisoient un récit circonstancié, pathétique & pittoresque. — Dans la suite, pour avoir l'honneur de parler en public dans ces solennités, il est possible que des hommes de génie se soient exercés à des compositions épiques, & qu'insensiblement ce genre de narration soit devenu un art ; — & comme la musique faisoit partie des fêtes chez les peuples les plus sauvages, il est très-vraisemblable que c'est ce qui a introduit le mètre dans ces narrations. *Ibid. b.* On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui est essentiel à ce genre de poème. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'évènement, la manière de le rapporter, plus épique qu'historique : des peintures saillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique ; tout poème qui réunira ces qualités, méritera le nom d'épopée. — Raisons qui appuient la première règle concernant l'unité d'action. — Plus cette action sera simple, plus elle sera parfaite. *Ibid. 828. a.* L'action de l'épopée doit être intéressante & grande : développement de cette maxime. *Ibid. b.* Différence entre la narration historique & le poème épique. — Ce qui distingue principalement l'épopée, ce sont les portraits & les tableaux : détails sur ce sujet. — Sagacité, connoissance des hommes, souplesse de génie, que ce talent de peindre exige. — Tous les personnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au-dessus de la grandeur naturelle. *Ibid. 829. a.* On exige encore de l'épopée qu'elle soit instructive. Or c'est par la voie des exemples qu'elle instruit principalement. L'influence vraiment énergique de l'épopée sur les mœurs, consiste dans les actions & la manière noble à penser des héros. — Observations sur le style de l'épopée. Espece de vers qui lui convient le mieux. *Ibid. b.* Des différens sujets qui peuvent être célébrés dans le poème épique. — Tout ce qui regarde la forme du poème, l'espece de merveilleux qui lui convient, le lieu, le tems, la durée de l'action, est abandonné au discernement du poète & à son génie, & ne doit être soumis à aucune règle particulière. — De quelques autres especes de poèmes, appelés *la petite épopée, & l'épique badin ou comique*. — La grande épopée considérée comme la plus noble production des beaux-arts. *Ibid. 830. a.* Du petit nombre de poètes épiques, qui méritent d'être comptés, chez les anciens & chez les modernes. *Ibid. b.*

*Epopée, voyez POÈME ÉPIQUE.* De la nature de l'épopée selon le P. le Bossu. *Suppl. I. 301. b.* Ces poèmes ont chacun un caractère qui leur est propre. VIII. 132. *b.* Du choix du sujet. *Suppl. III. 640. b, &c. Suppl. I. 159. b.* De la fable qui doit faire le fond du poème. VI. 349. *a.* De la moralité. *Suppl. III. 961. a, b.* Quelques auteurs ont cru que le sujet de l'épopée n'étoit qu'une maxime de morale allégoriée. I. 280. *b.* Examen de ce sentiment du P. le Bossu, que la moralité doit être déterminée avant qu'on ait inventé la fable & les personnages. VI. 349. *a.* Caractères de l'action. I. 121. *a, b.* 122. *a.* *Suppl. I. 156. b.* 158. *a.* Règles d'unité qu'il faut observer. XVII. 402. *b.* — 404. *a.* *Suppl. IV. 990. a, b.* Des épisodes. V. 813. *b.* Défaut d'unité appelé *polymythie*. XII. 944. *b.* De la vraisemblance. XVII. 484. *b.* *Suppl. IV. 996. a, b.* Continuité qu'il faut observer dans le poème épique : cette loi violée dans le paradis perdu. IV. 117. *a.* De la division de ce poème par chants : observations sur cette division & sur les règles qui en résultent. III. 142. *b.* De l'exorde. XIII. 484. *b.* Commencement. *Suppl. II. 526. a, b.* Début. 916. *b.* De l'invocation. VIII. 865. *a, b.* De l'intrigue. 845. *b.* Du



nœud. XI. 185. a, b. De la narration. 30. a. Du récit épique. XIII. 854. a. Des descriptions. *Suppl.* II. 704. a, b. Des situations intéressantes. *Suppl.* III. 627. b, &c. Du dénonement. IV. 831. a. Révolutions. *Suppl.* IV. 640. a, b, &c. De l'achèvement. *Suppl.* I. 144. b. Du caractère des personnages. *Suppl.* II. 230. b. De la personnification des êtres métaphysiques introduits dans l'épopée. XII. 433. b. De l'introduction des êtres surnaturels. IX. 799. a, b. Du merveilleux. X. 392. a, b. — 395. a. *Suppl.* III. 906. a, b, &c. Des mœurs. X. 611. b. 612. a, b. *Suppl.* III. 947. a, b, &c. Des passions propres à l'épopée. XII. 147. b. Du style. XV. 552. b. De l'harmonie du style. *Suppl.* III. 308. b. 309. a. Moyen d'animer le style épique. 971. a, b. Des vers de l'épopée françoise. *Suppl.* IV. 985. a. Des sentences. 56. b. Qualités que doit réunir le critique par rapport à l'épopée. IV. 495. a, b. Avantages que la poésie épique trouva chez les Grecs, *Suppl.* IV. 427. a, b, &c. & chez les Romains, 430. a. chez les Italiens modernes. 432. b. Dispositions des Espagnols à ce genre de poésie. 434. a. De la poésie épique angloise. 436. a, b. Observations sur quelques poèmes épiques de quelques anciens poètes françois. 438. a. Le poète épique doit exceller dans l'art d'exprimer l'aspect, & c'est peut-être le plus difficile de son art. *Suppl.* I. 648. a. Avantages & désavantages de l'épopée comparée à la tragédie. 158. a, b.

EPOPTES, initiés aux grands mystères de Cérès. V. 508. a. X. 921. b.

EPOQUE, (*Logiq.*) suspension de jugement. Les philosophes sceptiques ne seroient jamais des bornes de l'époque, & ne recevoient aucun dogme. V. 831. a. Pour arriver à cette époque, ils employoient dix moyens principaux; le premier est tiré de la diversité des animaux... Si les mêmes choses paroissent différentes à différens animaux à cause de la diversité de leur nature, nous pourrions bien dire d'un objet, quel il nous paroît, mais nous ne déciderions rien sur ce qu'il est véritablement.

Le second, de la différence des hommes. Cause de la diversité de leurs opinions. Ou nous croirons tous les hommes, ou nous n'en croirons que quelques-uns: le premier est impossible, & si nous prenons le second parti, à quels hommes, à quelle secte donnerons-nous cette préférence?

Le troisième, de la comparaison des organes des sens. Incertitudes où nous laisse leur témoignage. *Ibid.* b.

Le quatrième, des circonstances. Ce moyen consiste à considérer quelles sont les sensations d'une personne dans toutes les différentes manières d'être dont elle est susceptible, & selon lesquelles elle prononcera différemment sur un même objet.

Le cinquième, des situations des distances, & des lieux. Selon que ces relations sont différentes, les mêmes choses paroissent diversément. Exemples.

Le sixième, des mélanges. Rien ne tombe sous nos sens seul & pur, mais toujours avec quelque autre chose; d'où il arrive qu'il est aperçu & senti diversément par ceux qui le considèrent; soit que les mélanges soient extérieurs, soit qu'ils résident dans les organes même de nos sens. *Ibid.*

Le septième, des quantités & des compositions, qui sont que nous n'apercevons que d'une manière obscure les qualités réelles des objets extérieurs.

Le huitième, des relations. Nous ne pouvons dire ce qu'est une chose purement & de sa nature; mais seulement quelle elle paroît par rapport à une autre.

Le neuvième, des choses qui arrivent fréquemment ou rarement. Différentes impressions que font sur nous les choses par la seule raison de leur fréquence ou de leur rareté; d'où doit encore résulter la suspension de jugement. *Ibid.* b.

Le dixième, des instituts, des coutumes, des loix, des persuasions fabuleuses, & des opinions des dogmatiques. Ensuite après avoir opposé instituts à instituts, coutumes à coutumes, loix à loix, dogmes à dogmes, &c. Sextus les met aux prises les uns avec les autres, & conclut que le plus sûr est de douter (*Voyez* PYRRHONIENNE, PHILOSOPHIE). L'époque renfermée dans de justes bornes est le préservatif contre l'erreur le plus excellent. Usage qu'en a fait Descartes. *Ibid.* 833. a. *Voyez* DOUTE.

EPOQUE, (*Astron.*) lieu moyen d'une planète déterminé pour quelque instant marqué. Quel est l'instant du commencement de l'année dans les tables astronomiques. Manière de fixer le lieu moyen d'une planète pour un instant quelconque, l'époque étant une fois bien établie. Moyen de bien fixer l'époque. L'époque du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une espèce de raisonnement & des combinaisons répétées & délicates. V. 833. b.

Epoque. Epoque des moyens mouvemens d'une planète. Usage des astronomes, de n'exprimer dans leurs tables & leurs calculs que le temps actuellement écoulé. Méthode pour déterminer, à l'aide de l'époque bien établie, le lieu d'une planète. Directions sur la manière de fixer l'époque par les observations. *Suppl.* II. 830. b.

EPOQUE, (*Histoire*) étymologie de ce mot. Principales époques de l'histoire sacrée, de l'histoire ecclésiastique, de l'histoire de France. Les nations ont différentes époques. Celles des Chrétiens, des Mahométans, des Juifs, des Grecs, des Romains, des anciens Perses & Assyriens. Utilité des époques dans l'histoire ancienne. D'où vient la difficulté de les bien fixer. Pour réduire les années d'une époque à celles d'une autre, on a inventé la période julienne. Voyez ce mot. V. 834. a. Quel est le jour de l'année où commence l'époque de notre seigneur: année de la période julienne répondante à celle de sa naissance. Auteur de notre époque vulgaire. A quelle occasion elle fut introduite. Quel est le jour du commencement de l'année en Angleterre & en cour de Rome. Observation de la méprise où est tombé Denis le petit, en fixant l'époque vulgaire. *Ibid.* b. C'est à cette ere vulgaire que les chronologistes réduisent toutes les autres époques, comme à un point fixe & déterminé. Cependant il n'y a aucune de ces époques qui ne soit le sujet de quelque dispute. Epoque de la création, selon le calcul des Juifs; selon les historiens grecs; selon les Grecs modernes & les Russiens. Epoque alexandrine de la création. Epoque eusébiennne de la création. *Ibid.* 835. a. Epoque des olympiades. Epoque de la fondation de Rome. Epoque de Nabonassar. Epoque dioclétienne ou des martyrs. Epoque de l'hégire ou mahométane. Epoque des Séleucides. Epoque persienne. Epoque julienne ou des années juliennes. *Ibid.* b. Epoque grégorienne, voyez GRÉGORIEN. Epoque espagnole. Epoque actiaque ou actienne. Quelques autres mémorables époques. *Ibid.* 836. a. *Voyez* ÈRE.

Epoque. L'âge du monde divisé en six époques. I. 169. b. Epoques des quatre monarchies de l'histoire ancienne. V. 582. a. Celles que renferme l'histoire de l'empire romain. *Ibid.* b. Epoque que prenoient les Juifs: celles des Grecs, des Romains, des Chrétiens, des Mahométans. V. 564. a. Usage qu'on peut faire des différens textes de l'écriture pour fixer les principales époques de l'antiquité. III. 394. a, b, &c. Epoque chrétienne: différence de sept à huit ans entre les auteurs sur cette époque. 391. a. Epoque dioclétienne. IV. 1013. a. Rapport entre la période julienne & l'époque constantinopolitaine. IX. 36. b. Epoques contenues dans les marbres d'aronel. X. 72. a. Epoques marquées sur les médailles anciennes. 258. b. Epoques usitées chez les Japonnois. XI. 144. b. *Voyez* ÈRE.

EPOUSAILLES. Pièce de monnoie qu'on donnoit autrefois en France à la messe des épousailles. XVI. 609. b.

EPOUSSETTE. (*Manège. Maréch.*) Différentes sortes d'époussettes. Leur usage. V. 836. a.

EPOUSSETTE, (*Gravure*) V. 836. a.

EPOUVANTABLE, effrayant, terrible, effroyable, (*Syn.*) V. 412. b.

EPOUVANTE, allarme, terreur, effroi, frayeur, crainte peur, appréhension, (*Synon.*) I. 277. b.

EPOUVANTÉ, effrayé, allarmé, (*Synon.*) V. 412. b.

EPOUX. Réflexions sur les époux infidèles. VIII. 701. b.

EPPONINA, femme de Julius Sabinus, né à Langres, &c. Leurs aventures. IX. 245. a.

ÉPREINTES, (*Médec.*) douleurs vives au rectum, à la vessie, ou à la matrice, & qui sont faites des efforts, comme pour pousser au dehors, la cause irritante. On restreint vulgairement ce terme à une maladie du fondement, &c. qui produit quelquefois le renversement de la membrane interne du rectum. V. 836. a. Moyen de prévenir cet inconvénient ou d'y remédier. Ceux qui ont la pierre dans la vessie, sont sujets aux épreintes du rectum. Espèce d'épreinte appelée *tenesme de la vessie* ou *strangurie*: causes de cette maladie. Manières de la traiter. Comment on excite des épreintes pour procurer la sortie d'un enfant mort ou du placenta. *Ibid.* b.

ÉPREUVE, essai, expérience: différence entre ces mots. V. 837. a.

ÉPREUVE, (*Hist. mod.*) manière de juger en matière criminelle, reçue & fort en usage dans les neuf, dix & onzième siècles. Pourquoi ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*. Les épreuves se rapportoient toutes à trois principales; le serment, le duel, & l'ordalie ou épreuve par les éléments. Diverses manières dont se faisoit l'épreuve par serment, qu'on appelloit aussi *purgation canonique*. Sur la seconde sorte d'épreuve, voyez DUEL, COMBAT, CHAMPION. Rien ne pouvoit dispenser du duel, quand on étoit accusé de trahison. On vint à s'en servir pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulières. V. 837. a. De l'ordalie: signification de ce mot. Deux espèces d'épreuves de ce genre, celle par feu & celle par eau. Diverses manières dont se faisoit l'épreuve par le feu. Celle par l'eau se faisoit ou par l'eau bouillante ou par l'eau froide. Détails sur l'une & sur l'autre. Il est encore parlé dans les anciennes loix de l'épreuve de la croix, de celle de l'eucharistie, & de celle du pain & du fromage. *Ibid.* b. Comment elles se pratiquoient. Origine de cette façon de parler,



que ce morceau de pain me puisse étrangler, si, &c. Ces différentes sortes d'épreuves autorisées par des conciles, des papes, des rois, &c. n'ont jamais été approuvées par l'église. Autorités qui se sont élevées contr'elles. Ce que leur opposoient les défenseurs de ces épreuves. Examen de la question, de quel principe paroit le merveilleux que plusieurs auteurs attestent avoir accompagné ces épreuves. *Ibid.* 838. a. Observations de M. Duclos en traitant cette question. La durée de ces épreuves a été beaucoup plus grande vers le Nord que par-tout ailleurs. Combien elle a duré en Angleterre. Comment on éprouvoit les forciers. Comment l'église est intervenue dans ces sortes de pratiques. Pourquoi dans l'épreuve de l'eau froide, on estimoit coupable celui qui surnageoit. La loi salique en admettant l'épreuve par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter sa main du consentement de la partie, & même de donner un substitut. Epreuve proposée sur la sainteté de Savonarole, mais qui ne fut point effectuée. *Ibid.* b. Auteurs qui ont traité des épreuves. *Ibid.* 839. a.

*Epreuve, voyez ORDALIE.* Epreuve par le moyen du pain d'orge. I. 298. a. Sorte d'épreuve appellé *confined*, qui étoit usitée chez les Anglo-Saxons. IV. 279. b. Jugement de la croix. 510. a. Epreuve par les duels. III. 84. b. V. 159. a, b, &c. Pain d'épreuve en usage chez les Anglo-Saxons. XI. 752. a. Exorcismes employés dans les épreuves. VI. 271. a. Epreuve qu'on faisoit autrefois de la vérité des fermens, sur un lac de Sicile. XI. 783. a. 786. a. Substitution d'un champion pour subir une épreuve. XVII. 232. a. *Voyez JUGEMENT DE DIEU & PURGATION.* Le jugement de Dieu appellé *jus de dé.* IV. 647. b. Epreuve miraculeuse ordonnée chez les anciens Juifs. V. 203. b.

**EPREUVE, (Artill.)** moyens qu'on emploie pour s'assurer de la bonté des piéces & de celle de la poudre. Comment doit être faite celle des piéces de canon, selon l'ordonnance de 1732. Disposition d'une autre ordonnance. (1744) sur le même sujet. Comment se fait l'épreuve des mortiers. V. 839. a. Pour l'épreuve de la poudre, *voyez Poudre & EPROUVETTE.*

*EPREUVE des canons de fusil de munition, (Art. milit. Artill.) voyez pl. III. Fabrique des armes, fusil de munition.* *Suppl.* Description de la maniere dont on éprouve les canons des fusils destinés à armer les troupes du roi. Double épreuve que ces armes subissent. *Suppl.* II. 831. a. Visites qu'on en fait lorsque l'épreuve est finie. Marque qu'on leur imprime. Visites des reviseurs. *Ibid.* b.

*Epreuve des piéces de canon.* II. 612. a. Des canons de fusil. 617. a. Maniere dont les fusils de munition sont éprouvés, avant que d'être reçus pour le compte du roi. *Suppl.* II. 209. b. Observations sur les épreuves par lesquelles on s'assure de la bonté d'un canon de fusil. *Suppl.* III. 13. b. 16. b.

**EPREUVE, (Imprim.)** Usages qu'on doit faire de la première, de la seconde épreuve, &c. V. 839. a.

**EPREUVE, (Imp. en taille douce)** V. 839. b.

*Epreuve dans la gravure en bois.* VII. 894. a.

*Epreuve, en terme raffinerie de sucre.* XIII. 357. b.

**EPREUVES, (Morale)** *voyez AFFLICTIONS.*

**EPROUVETTE, (Artill.)** machine propre à faire juger de la bonté de la poudre. Description de celle dont on se sert le plus ordinairement. Description de deux autres especes d'éprouvettes. Toutes ces machines ne peuvent faire juger que de la bonté relative des poudres. Ce qu'a ordonné Louis XIV pour avoir là-dessus quelque chose de plus précis. Description du mortier dont on doit faire usage selon cette ordonnance. V. 839. b. *Voyez EPREUVE.*

*Eprouvette.* Des différentes manieres d'éprouver la bonté de la poudre. XIII. 192. b. 193. a. 195. b. 196. a. *Voyez les planches de l'art militaire, vol. I.*

**EPROUVETTE, (Comm.)** espece de jauge, &c. En quoi elle consiste. V. 840. a.

**EPROUVETTE, (Potier d'étain)** V. 840. a.

**EPUISEMENT, voyez ATROPHIE, ENERVATION, EXTENUATION, FOIBLESSE, IMPUISSANCE,** usage du vin dans certains épuisemens. XVII. 289. a.

**EPULIDE, (Médec.)** étymologie de ce mot; tubercule ou excroissance qui se forme sur les gencives, &c. Différentes especes d'épulides. V. 840. a. Leurs différens effets. Quelle en doit être la cure. Moyen d'arrêter l'hémorragie après l'opération. *Ibid.* b.

*Epulide, ajoutez à cet article ce qui se trouve.* VII. 546. a, b, &c.

**EPULON, (Hist. anc.)** ministre des sacrifices chez les Romains. Pourquoi les trois épulons étoient établis. Etymologie de ce nom. Leurs fonctions. Leur habillement. Augmentation de leur nombre. Tems de leur institution. *Voyez septem viri epulonum.*

**EPULUM, banquet** pour les dieux. Comment on y plaçoit leurs statues. V. 840. b.

**EPURE, (Coupe des pierres)** Description d'une épure ordinaire. V. 840. b.

**EPURGE, (Botan.) voyez TITIMALE.**

**EQUANT, (Astron. ancien.)** cercle dont on ne fait plus d'usage aujourd'hui. V. 841. a.

*Equant, définition du cercle ainsi nommé dans l'ancienne astronomie.* *Suppl.* II. 832. a.

*Equant, (centre de l')* II. 827. b.

**EQUARRIR, de la maniere d'équarrir les bois** dans l'art de la charpente. XIII. 29. b.

**EQUARRISSEMENT, (Tailler par)** coupe des pierres. V. 841. a.

**EQUARRISSOIR, (Horlog.)** différentes sortes d'équarisseurs. Quels sont les meilleurs. V. 841. a.

*Equarri-soir du fourbisseur.* XVII. 788. b.

**EQUATEUR, (Astron. & Géog.)** définition. Origine du mot. V. 841. a. Situation de ce cercle dans la sphere & sur le globe. Tems où le soleil décrit ce grand cercle. Les peuples qui habitent sous l'équateur, ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Pourquoi les longues nuits sont nécessaires dans ces climats. Le tems égal ou moyen de l'équateur s'estime par les passages de ses arcs sur le méridien. Table de la conversion des parties de l'équateur en tems, & réciproquement. *Ibid.* b. Maniere de construire cette table. Son usage. Elle est fort utile dans la recherche des longitudes. Élévation ou hauteur de l'équateur: son rapport avec celle du pole. *Ibid.* 842. a.

**EQUATEUR, (Astron.)** inclinaison de l'équateur du soleil sur l'écliptique. La lumière zodiacale selon quelques astronomes, est dans le plan de cet équateur. Orbites des planètes rapportées à l'équateur du soleil. Tems de l'équateur ou du premier mobile, compté à raison de 15 degrés par heure. *Suppl.* II. 832. a. Angle horaire. Maniere de convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés. *Voyez* ces opérations toutes faites dans la connoissance des tems. Conversion des parties de l'équateur en tems solaire moyen. *Ibid.* b.

**EQUATEUR, (Astron.)** différence entre l'équateur & l'équinoxial. V. 881. a. La hauteur de l'équateur est toujours égale au complément de la hauteur du pole. V. 504. b. Moyen de trouver la hauteur de l'équateur, *ibid.* & VIII. 73. b. IX. 393. b. Rapport entre les parties de tems & les parties de l'équateur. VIII. 193. b. XIV. 858. b. *Suppl.* II. 587. a. 832. a, b. Inclinaison de sept degrés de l'équateur solaire sur l'équateur terrestre. XV. 814. b.

**EQUATEUR, (Géogr.)** Pourquoi il n'y a sur la terre que les habitans de l'équateur qui conservent leurs jours égaux aux nuits pendant toute l'année. XI. 908. b. Des saisons sous l'équateur. VIII. 231. a. XIV. 529. b. La pesanteur moindre sous l'équateur que dans nos climats: la terre plus élevée sous l'équateur que sous les poles. VI. 752. a, b. *Voyez EQUINOXIAL, LIGNE.*

**EQUATION, (Algeb.)** expression de la même quantité présentée sous deux dénominations différentes. V. 842. a. Caractere ou signe d'équation. Membres & termes d'une équation. Racine d'une équation. Equation simple; celle du second degré ou quarrée; du troisième degré ou cubique; du quatrième degré. On peut considérer les équations auxquelles on arrive dans la solution des problèmes, ou comme les dernières conclusions auxquelles on arrive dans la solution des problèmes, ou comme les moyens par lesquels on parvient à la solution finale. Pour trouver la valeur de l'inconnue renfermée dans une équation, on transforme l'équation de différentes manieres, qui servent à la rendre aussi simple qu'il est possible. Diverses branches ou parties renfermées dans la théorie & la pratique des équations. De la méthode de mettre en équation une question proposée. *Ibid.* b. Regles par lesquelles on peut savoir si la question est déterminée ou indéterminée. Moyen de réduire une question en plusieurs équations médiates, pour arriver à une équation finale. Exemple: un marchand augmente tous les ans son bien d'un tiers, en étant 100 liv. qu'il dépense par an dans sa famille, au bout de trois ans il trouve son bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Maniere de poser algébriquement la question, & ensuite de la résoudre. *Ibid.* 843. a. Pour résoudre les questions qu'on propose sur les nombres ou sur les quantités abstraites, il ne faut presque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique. Exemples destinés à lever les difficultés qui peuvent se rencontrer dans cette traduction. 1°. Etant données la somme de deux nombres *a*, & la différence de leurs quarrés *b*, trouver les nombres. 2°. Trouver trois quantités *x*, *y*, *z*, dont on connoisse la somme, étant prises deux à deux. 3°. Diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes sur les plus petites, soient égales à des quantités données. *Ibid.* b. 4°. Une personne voulant distribuer trois sous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit sous, ainsi elle ne leur donne à chacun que deux sous, & elle a trois sous de



reste. On demande combien cette personne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres. 5°. Le pouvoir ou l'intensité d'un agent étant donnés, déterminer combien il faut d'agens semblables pour produire un effet donné dans un tems donné. 6°. Les puissances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront un effet donné, étant jointes ensemble. 7°. Étant données les pesanteurs spécifiques de plusieurs choses mêlées ensemble, & la pesanteur spécifique de leur mélange, trouver la proportion des ingrédients dont le mélange est composé. *Ibid.* 844. a. De la maniere de réduire en équation les problèmes géométriques. On doit suivre pour ces sortes de problèmes les mêmes regles que pour les problèmes numériques. Mais il est rare qu'ils se réduisent toujours aussi facilement en équations. 1°. Quelles que soient les quantités que l'on prend pour connues (dans les problèmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les unes aux autres) & les quantités qu'on prend pour inconnues, les équations que l'on aura seront les mêmes quant au fond, &c. *Ibid.* b. 2°. Le calcul pour arriver à l'équation, & l'équation elle-même, sont semblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y sont désignées par des lettres différentes selon les données & les inconnues que l'on suppose. 3°. Un problème étant proposé, il faut comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & sans distinction des connues & des inconnues, examiner le rapport qu'elles ont ensemble, pour connoître celles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. 4°. Il faut employer quelque méthode synthétique, en prenant pour données certaines lignes par lesquelles on puisse arriver à la connoissance des autres, de maniere que le retour de celles-ci aux premières soit plus difficile. *Ibid.* 845. a. 5°. Ayant ainsi comparé les termes de la question entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adresse pour trouver parmi les connexions ou relations particulières des lignes, celles qui sont les plus propres pour le calcul. Différens moyens qu'on peut employer pour cela. *Ibid.* b. Toutes les difficultés des problèmes de la géométrie rectiligne peuvent se réduire à la composition des lignes & à la similitude des triangles. 6°. Ce qu'il faut faire pour accommoder ces théorèmes à la construction des problèmes. *Ibid.* 846. a. 7°. Ayant déterminé la méthode suivant laquelle on doit procéder & faire sa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'est-à-dire, desquelles on doit tirer la valeur des autres, jusqu'à ce qu'on arrive à une équation. 8°. Par les différentes opérations qu'on a faites pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problème est déjà presque réduit à une équation.... Il ne reste plus qu'à faire attention aux conditions du problème, pour découvrir une équation. 9°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, quelle est la maniere de les déterminer. Comment les anciens les déterminoient. *Ibid.* b. Méthode de calculer les courbes, lorsqu'on les décrit par le mouvement local de quelque ligne droite. Si au lieu de descriptions géométriques, on se sert d'équations pour désigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus simples, puisqu'on aura moins d'équations à trouver. Lors même qu'on détermine des courbes par des descriptions géométriques, ou par des sections des solides, on peut toujours les désigner par des équations, & par conséquent toutes les difficultés des problèmes qu'on peut proposer sur les courbes, se réduisent au cas où l'on envisageroit les courbes sous ce dernier point de vue. *Ibid.* 847. a. Quand une courbe n'est point donnée d'espece, on peut supposer une équation à volonté qui exprime sa nature d'une maniere générale. *Tout ce qui vient d'être lu est tiré de l'Encyclopédie angloise. Mais il reste encore sur ce sujet beaucoup de choses à dire pour rendre cet article complet. Additions de l'auteur.* Des équations d'un degré plus élevé que l'unité, & de la maniere de les résoudre. *Ibid.* b. Une équation d'un degré quelconque représente réellement autant d'équations particulières, qu'il y a d'unités dans son degré. *Ibid.* 848. b. Les propositions connues sur les coefficients des équations, servent quelquefois à démontrer d'une maniere simple & élégante des propositions de géométrie. Si une des racines de l'équation est un nombre entier positif ou négatif, ce nombre sera un des diviseurs du dernier terme. Si toutes les racines d'une équation sont réelles, & que tous les termes de l'équation aient le signe +, toutes ces racines seront négatives. Dans une équation les racines imaginaires vont toujours deux à deux. Dans les équations d'un degré impair, il y a du moins une racine réelle. Dans une équation délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coefficient que l'unité, la racine ne sauroit être une fraction, dont le dénominateur & le numérateur soient des nombres entiers & rationnels. *Ibid.* 849. a. Auteurs à consulter sur la transformation d'une équation en une autre. *Voyez* ce mot. On trouvera au mot *Racine*, le fameux théorème de Descartes sur les racines des équations. *Réflexions générales sur les racines des équations.* 1°. Si on proposoit de trouver un nombre tel que le carré

de ce nombre plus 15, fût égal à 8 fois le nombre cherché, on trouveroit que cette équation auroit deux racines réelles & positives. 2°. Si on proposoit de trouver un nombre plus petit que 1, & tel que le carré de  $1 - x$  fût égal à  $\frac{1}{4}$ , on auroit  $(1-x)^2 = \frac{1}{4}$ , &  $1-x = \pm \frac{1}{2}$ ; donc  $x = \frac{1}{2}$  &  $x = \frac{3}{2}$ . Voilà deux racines réelles & positives; cependant il n'y a proprement que la racine  $\frac{1}{2}$  qui satisfasse au problème. Or on suppose dans l'énoncé que  $x$  est plus petit que 1; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & positive? *Ibid.* b. Réponse à cette question. 3°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$ , tel que retranchant l'unité de ce nombre, le carré du reste fût égal à quatre, on trouveroit  $(x-1)^2 = 4$ ,  $x = 3$  &  $x = -1$ . Observations sur ces deux racines. *Ibid.* 850. a. 4°. Si on demandoit un nombre  $x$ , tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le carré du tout soit égal à  $\frac{1}{4}$ , on auroit  $(x+1)^2 = \frac{1}{4}$ ,  $x = -\frac{1}{2}$ ,  $x = -\frac{3}{2}$ , deux racines négatives: comment il eût fallu changer la question. 5°. Les racines négatives ne sont destinées qu'à indiquer de fausses suppositions faites dans l'énoncé, & que le calcul redresse. Inconvénient que cause la solution algébrique, lorsque les racines sont en partie positives, & en partie négatives. 6°. Ce qui prouve que les racines négatives ne sont pas tout-à-fait inutiles à la solution d'un problème, c'est l'application de l'algèbre à la géométrie. *Ibid.* b. 7°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$ , tel que  $(x+1)^2 + 4$  fût  $= 0$ , on auroit  $x = -1 + \sqrt{-4}$ , &  $x = -1 - \sqrt{-4}$ , valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la question est absurde, & ne peut se résoudre. 8°. Différentes especes d'impossibilités dans la solution que désignent les racines négatives, imaginaires & incommensurables. 9°. Ce qu'indiquent les racines imaginaires quand elles sont mêlées avec des racines réelles. Remarques sur la maniere dont on résout ordinairement les équations du second degré. *Ibid.* 851. a. Sur la maniere de résoudre celles du troisième degré, *voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. A quoi se réduit la question qu'il s'agit de résoudre dans ces équations. Des équations du quatrième degré. *Ibid.* b. Il n'y a jusqu'à présent que les équations du second degré dont on ait une solution complète. Lorsqu'une équation du troisième degré a une racine réelle & commensurable, le plus court moyen de la déterminer, est d'essayer tous les diviseurs du dernier terme. Méthode pour abréger cet essai. Passé le quatrième degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite, pour résoudre les équations. Ce qu'on doit faire en ce cas. Si on trouve deux quantités  $a$ ,  $b$  peu différentes l'une de l'autre, qui étant substituées à la place de  $x$  dans une équation, donnent, l'une un résultat positif, l'autre un résultat négatif, il s'ensuit que la valeur qui donne le résultat  $= 0$ , & qui est la vraie racine de l'équation, sera entre  $a$  &  $b$ . *Ibid.* 852. b. Mémoire de M. Fontaine sur l'analyse: objet de cet ouvrage. Observations de l'auteur sur la méthode de M. Fontaine. *Ibid.* 853. a, b. *Réflexions* sur la multiplicité des racines des équations en géométrie. On voit au mot *Découverte*, par quel raisonnement Descartes est parvenu à expliquer les équations indéterminées aux courbes. Les mots *Courbe*, *Différentiel*, *Tangente*, &c. sont voir en détail les applications & les conséquences de ce principe. On trouve au mot *Construction*, comment on construit les équations par la géométrie. *Ibid.* 854. a. Sur les équations différentielles, exponentielles, &c. *voyez* *Différentiel*, *Exposant*, *Exponentiel*, *Intégral*, *Construction*, &c. On appelle quelquefois équation en géométrie & en mécanique, ce qui n'est qu'une simple proportionnalité indiquée d'une maniere abrégée. Exemples. *Ibid.* b.

EQUATION, (*Algeb.*) construction & usage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puisse être. Théorie sur laquelle cette machine est fondée. *Suppl.* II. 832. b. 833. a, b. Sa description. *Ibid.* 834. b. Maniere de s'en servir. *Ibid.* 835. a.

Équation algébrique. I. 677. a. Membres, termes d'une équation. X. 325. b. XVI. 158. a. Racines d'une équation. XIII. 747. b. 748. a, b. Des coefficients & des exposans dans les équations, *voyez* ces mots. Somme d'une équation. XV. 330. b. En quoi les racines négatives d'une équation diffèrent des racines imaginaires. XI. 73. b. Équation d'une courbe. I. 677. b. IV. 378. a, b. Résoudre une équation. I. 677. b. Méthode des cascades pour cette opération. II. 739. b. Autre méthode qui a beaucoup de rapport avec celle des cascades. 740. a. En quoi consiste l'art des équations. III. 297. a. Usage des courbes pour la construction des équations. IV. 387. a. Méthode pour construire des équations du premier degré, du second, du troisième, &c. IV. 92. b. 93. a, b. Comparer des équations, en réduire plusieurs en une seule. III. 750. a. XIII. 881. a. Art de chasser les seconds termes d'une équation. XIV. 857. b. De la maniere d'en faire évanouir l'inconnue. VI. 119. a, b. Méthode pour avoir la valeur approchée de toutes les racines d'une équation numérale déterminée. *Suppl.* I. 492. b. — 494. b. & d'une équation algébrique déterminée. 494. b. — 497. a. Des méthodes d'intégrer une équation. *Suppl.* III. 619. a, b. —



624. *a.* Réduction des équations au moindre degré dont elles sont susceptibles. I. 7. *b.* Conversion des équations. IV. 166. *a.* Différentiation des équations. 986. *a.* Transformation des équations. XVI. 546. *b.* Equation affectée. I. 157. *b.* Equations cubiques du troisième degré. IV. 531. *a.* Remarques sur ces équations: cas irréductible d'une équation du troisième degré. II. 736. *a, b, &c.* Equation différentielle. IV. 988. *a, b.* Equations qui peuvent se présenter sous une forme différentielle. VII. 636. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a, b.* Equation exponentielle. VI. 311. *b.* Equation homogène. *Suppl.* III. 446. *b.* — 447. *a, b.* Equation identique. VIII. 494. *a, b.* Equation latérale. IX. 300. *b.* Equation linéaire. 554. *b.* *Suppl.* III. 749. *a, b, &c.* Equation ordonnée. XI. 595. *a.* Equation possible. *Suppl.* IV. 516. *a, b.* Equation des problèmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a, b.* Equation quadratique ou du second degré. XIII. 638. *a, b.* Equation transcendante. XVI. 545. *b.* Equation de Riccati. *Suppl.* IV. 648. *a.*

EQUATIONS déterminées, (*Algeb.*) exposition de ce qui a été fait jusqu'ici sur la solution générale des équations. Méthodes pour faire disparaître autant de termes qu'on voudra d'une équation proposée, par le moyen d'une substitution. *Suppl.* II. 835. *b.*

EQUATIONS aux différences finies, (*Algeb.*) M. Euler a fait sur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches; mais il s'est occupé sur-tout d'appliquer aux suites infinies ou indéfinies la théorie de ces différences, ou réciproquement. Détails sur ce sujet. Théorie générale des équations aux différences finies, des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la manière de les trouver rigoureusement autant qu'elles sont possibles par la méthode des coefficients indéterminés. On trouvera aux articles Possibles, Maximum, Linéaires, ce qui regarde leurs équations de condition ou de maximum, & la solution des équations linéaires. *Suppl.* II. 837. *a, b.*

Equations aux différences finies & infiniment petites. Ce sont celles qui contiennent, outre les variables  $y$  &  $x$ , leurs différences finies & infiniment petites. Remarques fondamentales qui peuvent conduire à une méthode de les résoudre généralement. *Suppl.* II. 838. *b.* Voyez LINÉAIRES ÉQUATIONS. Ouvrage à consulter.

EQUATIONS empiriques, (*Algeb. Astron.*) équations trouvées indépendamment de toute théorie, & d'après les seules observations d'une planète; comme elles représentent avec exactitude le mouvement de cette planète pendant les révolutions observées, on en conclut qu'elles pourront les représenter indéfiniment. Exemples de telles équations. *Suppl.* II. 338. *b.* M. de la Grange est le premier qui ait imaginé de réduire en méthode générale l'art de trouver ces équations empiriques. Idée abrégée de cette méthode. 839. *a.*

EQUATION du tems ou de l'horloge, (*Astron.*) différence entre le tems vrai & le tems moyen. Causes de cette différence. V. 855. *a.* Les astronomes ne pouvant avoir dans le mouvement du soleil une mesure toujours égale du tems, ont inventé pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entre eux, & moyens entre le plus court & le plus long des jours inégaux. De quelle manière on a déterminé ces jours. *Ibid.* *b.* Comment on peut définir l'équation du tems. Méthode pour trouver l'équation des jours solaires, c'est-à-dire, pour convertir le tems vrai en tems moyen, & le tems moyen en tems vrai. Usage de cette théorie de l'inégalité & de l'équation des jours naturels dans l'horlogerie & dans l'astronomie. Pourquoi l'on a besoin quelquefois en astronomie de réduire le tems moyen en tems vrai, & le tems vrai en tems moyen. Ce qu'on entend par l'équation de l'horloge. Ouvrages où se trouve l'équation de l'horloge pour chaque jour. *Ibid.* 856. *a.* Quelles sont les deux causes d'inégalités auxquelles il faut avoir égard dans la composition de la table de l'équation de l'horloge. Cette table ne sauroit être perpétuelle à cause de la précession des équinoxes & du changement de l'apogée du soleil. *Ibid.* *b.*

Equation du tems. Cause des inégalités du jour naturel, d'où vient la nécessité de l'équation du tems. VIII. 890. *b.* Tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde sur le soleil, & celui de la plus grande inégalité de l'horloge. V. 857. *a.* Tables de l'équation du tems. *Suppl.* IV. 923. *b.*

Equation du centre. Explication de cette équation, par la comparaison du mouvement d'une planète dans les divers points de son orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. V. 856. *b.* C'est par les tables de l'équation du centre, que les astronomes déterminent le lieu vrai du soleil & des planètes pour chaque jour. Voyez au mot Ellipse, la formule pour l'équation du centre, & la manière de la trouver. Moyen de trouver l'anomalie vraie ou égale, c'est-à-dire, la distance du lieu vrai de la planète à l'aphélie. Quels sont les tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde sur le soleil, & celui de la plus grande inégalité de l'horloge. *Ibid.* 857. *a.*

Equation du centre. Voyez I. 484. *b.* Equation absolue, somme des équations optique & excentrique. 41. *b.*

Equation du mouvement des planetes. Autres inégalités dans le mouvement des planetes, outre celle de l'équation du centre. Elles sont sur-tout sensibles dans la lune, jupiter & saturne, voyez ces mots. Observations à l'égard des inégalités de la lune. V. 857. *a.* Sur la construction & la forme des tables d'équation des planetes, voyez TABLES astronomiques.

Equation annuelle du moyen mouvement du soleil & de la lune, des nœuds & de l'apogée de lune. I. 484. *a, b.* Equation du mouvement de la lune, appellé évection. VI. 138. *a.*

EQUATION lunaire, (*Chronol.*) V. 857. *b.*

EQUATION séculaire. (*Algeb. Astron.*) Equation qui augmente continuellement avec le tems, voyez APPROXIMATION. Cette sorte d'équation considérée astronomiquement. Ouvrage à consulter. *Suppl.* II. 839. *b.*

Equation séculaire. Sa cause, selon M. Euler. *Suppl.* II. 886. *b.* Voyez TABLES astronomiques.

Equation solaire. V. 857. *b.*

EQUATION, (*Horlog.*) partie de l'horlogerie qui indique les variations du soleil. Il s'agit ici de la description des machines qu'on a employées pour indiquer ces variations. Différentes espèces de construction que l'on a mises en usage pour faire marquer le tems vrai & moyen.

1°. Pendules à équation, qui marquoient les deux tems par le moyen de deux aiguilles. Quelle a été la première connue. Ce que dit M. de Sully, dans sa réponse au P. Kébra, sur les premières équations. V. 857. *b.* 2°. Pendule du P. Alexandre dont il a fait la description dans son traité des horloges. Elle est sujette à plusieurs défauts, & ne peut marquer le tems moyen. Pendule du même genre de M. Rivaz, exempte des défauts de la précédente. 3°. Pendule du sieur le Bon, qui indique les deux tems. Les pendules d'équation, à cercles mobiles, sont aussi de ce genre, &c. 4°. Pendules dont une aiguille marque les minutes du tems moyen, & une autre la différence d'avec le tems vrai. Traité dans lequel on en peut voir la description, ainsi que de plusieurs autres constructions d'équations. *Ibid.* 858. *a.* Remarques sur le choix des constructions d'équation, & sur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie. Réflexions sur cette classe des artistes, qui, nés avec des dispositions particulières, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont été déjà trouvés. Moyens d'exciter l'émulation de ces artistes. Toutes les parties de l'horlogerie réduites à deux points essentiels; la construction & l'exécution. La construction des ouvrages d'équation a été jusqu'à présent trop composée. *Ibid.* *b.* Inconvénients qui en résulteroient. La conduite de la roue annuelle étoit aussi trop composée. Il suffit que le changement d'équation par cette roue ne se fasse qu'une fois par jour. Description de la pendule à équation de M. Julien le Roy. *Ibid.* 859. *a.* Description d'une cadrature d'équation construite par M. Dauthian. *Ibid.* *b.* Construction d'une équation de M. Rivaz, à deux cadrans & deux aiguilles. *Ibid.* 860. *a.* Equation présentée en 1752, à l'académie des sciences, par M. Berthoud. *Ibid.* *b.* Table pour tracer la courbe de la roue annuelle, de la pendule de M. Berthoud, pour les années bissextiles & communes. *Ibid.* 862. *a.*

Description des pendules à heures & minutes du soleil, lesquelles ne marquent point le tems moyen; de celle du P. Alexandre. *Ibid.* *b.* Description d'une cadrature d'équation à heures & minutes du tems vrai, par M. de Rivaz. *Ibid.* 863. *a.*

Des constructions d'équation par une seule aiguille & à cadran mobile. Description d'une montre d'équation à secondes concentriques, marquant les quantités des mois & les mois de l'année, par M. Ferdinand Berthoud; *Ibid.* *b.* d'une pendule à équation, à secondes concentriques, marquant les mois & quantités des mois, les années bissextiles, & qui va treize mois sans être montée, par M. F. Berthoud. *Ibid.* 864. *a.*

De l'exécution des pendules à équation. Instruction sur la manière de tailler la courbe ou ellipse. *Ibid.* *b.* Quelques observations sur la table d'équation qui va suivre.

Table de la différence du tems vrai au tems moyen pour le midi de chaque jour, au méridien de Paris. *Ibid.* 865. *b.* De l'usage de cette table pour régler les ouvrages d'horlogerie. Observations sur les deux tables d'équation qui se trouvent dans la connoissance des tems, dont l'une a pour titre, équation de l'horloge, & se trouve à la sixième colonne de la seconde page de chaque mois, & l'autre a pour titre, table du tems moyen au midi vrai pour le méridien de Paris. *Ibid.* 868. *b.* Méthode pour régler une pendule par le méridien, & lui faire suivre le tems moyen ou égal. *Ibid.* 869. *a.* Méthode pour faire suivre le tems vrai à une pendule. Exemple pour régler la pendule sur le tems moyen, en lui faisant suivre le tems vrai. *Ibid.* *b.* Description d'un moyen particulier de faire une révolution annuelle astronomique, de marquer les quantités des mois, les mois de l'année, & années bissextiles, par M. Admyrauld. *Ibid.* 870. *a.*



*Equation.* Des pendules à équation. VIII. 305. a, b. XII. 298. b. Roue de cette sorte de pendule, qui en règle le mouvement sur le tems vrai du soleil. V. 519. b. Voyez les planches d'horlogerie, vol. IV.

**EQUERRE.** (*Géom.*) Manière d'examiner si une équerre est juste. V. 871. a.

**EQUERRE d'arpenteur.** Description. En quoi consiste la précision de cet instrument. A quoi il faut avoir attention pour éviter de fausser cette équerre. Equerres à huit pinnules; leur usage. Manière de se servir de l'équerre d'arpenteur. V. 871. a.

*Equerre d'arpenteur.* Usage de la boussole attachée à cet instrument. II. 377. a.

*Equerre*, en architecture, en hydraulique, en terme de bijoutier; équerre dont se servent les graveurs & dessinateurs. V. 871. b.

*Equerre, retour d'*, (*Coupe des pierr.*) XIV. 207. b.

**EQUERRE à épaulement**, (*Charp.*) V. 871. b.

*Equerre*, outil de graveur de poinçons à lettres. Description & usage. V. 871. b.

*Equerre*, en terme de potier de terre, en terme de vitrier. V. 872. a.

**EQUERRE**, (*Serrurer.*) XVII. 826. a.

**EQUERRES** ou *esquiers* des clochers & des églises. (*Jurispr.*) Plusieurs coutumes disent que le droit de vaine pâture s'étend jusqu'aux équerres des clochers voisins. V. 872. a.

**EQUESTRE.** (*Gramm.*) Statue de la fortune équestre dans l'ancienne Rome. V. 872. a.

**EQUESTRE.** (*Hist. anc.*) Jeux que fit célébrer Romulus en l'honneur de Neptune équestre. Ordre équestre chez les Romains. *Suppl.* II. 840. a.

*Equestre, statue*, XV. 497. b. 502. a. Observation sur les chevaux des statues équestres. XIV. 822. b. Art de jeter en bronze ces statues, voyez BRONZE, FONDERIE; & les dernières planches du vol. VIII.

**EQUIANGLE.** (*Géom.*) Triangle équiangle. Réflexion sur l'usage de mot. V. 872. a.

**EQUIDIFFÉRENT.** (*Arithm.*) Quantités continuellement équidifférentes. Quantités discrètement équidifférentes. V. 872. b.

**EQUIDISTANT.** (*Géom.*) Différence entre équidistant & parallèle. Divers usages du mot *équidistant*. V. 872. b.

**EQUILATERAL** ou *équilatère.* (*Géom.*) Triangle équilatéral; polygones équilatéraux; hyperbole équilatère. V. 872. b.

**EQUILIBRE**, **EQUIPONDERANCE**, (*Synon.*) *Suppl.* II. 847. b.

**EQUILIBRE.** (*Méchan.*) Etym. de ce mot. L'équilibre des corps est l'objet de la statique. Lorsque plusieurs forces ou puissances agissent les unes contre les autres, il faut commencer par réduire deux de ces puissances à une seule; & en opérant de suite, on les réduira toutes à une seule: or, pour qu'il y ait équilibre, il faut que cette dernière soit nulle, ou que sa direction passe par un point fixe qui en détruit l'effet. Moyen de trouver la valeur & la direction d'une puissance qui résulteroit de deux puissances parallèles. Le principe de l'équilibre est un des plus essentiels de la mécanique. Il y a équilibre entre deux corps, lorsque leurs directions sont exactement opposées, & que leurs masses sont entr'elles en raison inverse des vitesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir. Cette proposition reconnue pour vraie, mais difficile à démontrer, ne l'a été exactement dans presque aucun ouvrage de mécanique. V. 873. a. Traité de dynamique, où cette démonstration se trouve. Route qu'on doit suivre pour arriver à cette démonstration. A l'égard de l'équilibre dans le levier & autres machines, voyez LEVIER, POULIE, FORCES mouvantes, ROUE, COIN, MACHINE funiculaire, VIS, &c. Examen de la question; si les loix du choc des corps sont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. *Ibid.* b. Il n'y a de vrai cas d'équilibre, que celui des vitesses égales & contraires. Quand deux corps sont en équilibre, en vertu de la raison inverse de leur vitesse & de leurs masses, si on augmente ou qu'on diminue si peu qu'on voudra la masse ou la vitesse d'un des corps, il n'y aura plus d'équilibre: il faut nécessairement supposer cette proposition pour démontrer la proposition ordinaire de l'équilibre, dans le cas de l'incommensurabilité des masses. Il n'y a qu'une seule loi possible de l'équilibre, un seul cas où il ait lieu, celui des masses en raison inverse des vitesses. Un corps en mouvement, en communiquant une partie du sien, en doit garder le plus qu'il est possible: de ces deux principes résultent les loix du mouvement & de la dynamique. *Ibid.* 874. a. On ne devoit, à la rigueur, employer le mot d'équilibre, que pour désigner le repos de deux puissances qui sont dans un état d'effort continuel. *Ibid.* b.

*Equilibre.* En quoi consiste l'action d'une force. *Suppl.* II. 840. a. Toute force agit autant qu'elle peut. Définition de l'équilibre. *Ibid.* b. Démonstration métaphysique du principe général de l'équilibre. *Ibid.* 841. a. Ce principe renfermé

dans cette règle: la somme de tous les efforts que des forces font sur un corps, doit être un minimum pour que ce corps soit en équilibre. *Ibid.* b.

*Equilibre.* Centre d'équilibre dans un système de corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtivron. II. 827. b. Conditions requises pour établir équilibre entre deux corps. VII. 112. b. Méthode pour déterminer l'équilibre sur toutes les machines. XV. 497. a. Archimède prouve l'équilibre par le principe de la raison suffisante. XV. 635. a. Le principe de la minimité d'action appliqué à l'équilibre dans le levier. IV. 296. b. Des loix de l'équilibre des puissances. III. 770. b. Utilité que peuvent procurer les recherches sur les loix de l'équilibre. VI. 300. b. Méthode pour trouver les loix de l'équilibre dans la machine funiculaire. VII. 376. a, b. Fécondité du principe des loix d'équilibre. VI. 889. a. Toutes les loix du mouvement des corps se réduisent à celles de l'équilibre. V. 175. b. Examen de la question, si les loix de l'équilibre sont nécessaires. XII. 331. a. Des loix de l'équilibre des fluides. VI. 881. b, &c. 885. b. VIII. 384. a. Précis d'un ouvrage de M. Herman sur l'équilibre & le mouvement des solides & des fluides. XII. 924. a.

**EQUILIBRE**, (*Econom. anim.*) proportion dans les forces actives & passives, qui peut être conçue dans les parties, tant fluides que solides, du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle est destinée: c'est de la différence habituelle de cette disposition dans les différens sujets, que dépend la diversité des tempéramens. Cette sorte d'équilibre peut être considérée de trois manières; par rapport aux solides comparés entr'eux, par rapport aux solides comparés aux fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux. V. 874. b. En quoi consiste l'équilibre entre les différens organes. L'équilibre, dans l'économie animale, dépend principalement de l'état des parties solides, qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle, ou sur-ajoutée, tandis que les fluides n'ont que des forces passives, &c. Toutes les fibres qui entrent dans la structure de l'animal, sont dans un état de distensibilité continuelle, & comme dans un état violent. Tous les solides forment un ressort d'une seule pièce, dont les parties soutiennent l'effort les unes des autres, sans qu'aucune plie: ce qui arrive lorsque l'équilibre est rompu par le relâchement de quelques parties. *Ibid.* 875. a. Différens symptômes qui en résultent, selon le siège & les fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Le mal n'est jamais plus grand, que lorsque les vaisseaux relâchés servent à une excretion quelconque. Énumération des funestes effets qui en résultent. Cette théorie convient à toutes sortes de fluxions, de dépôts, d'amas considérables, & d'écoulemens d'humeurs, qui proviennent de la perte de l'équilibre des solides. *Ibid.* b. On peut regarder tous les efforts provenant de cette cause, comme autant de diabètes. C'est par des pertes d'équilibre dans l'économie animale, que les ventouses agissent, que les animaux se gonflent dans le vuide. Défaut d'équilibre occasionné par la trop grande élasticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la constriction spontanée ou spasmodique des tuniques musculaires des vaisseaux. Dérangemens dans l'économie animale que peuvent causer ces nouvelles causes de défaut d'équilibre. *Ibid.* 876. a. C'est à un défaut d'équilibre de cette espèce, qu'on peut attribuer la plupart des indispositions que causent les commencemens de la grossesse à un grand nombre de femmes. Cause de l'engorgement des mammelles dans la grossesse. *Ibid.* b. Circonstances qui rendent la saignée salutaire dans cet état. Causes des maux qui résultent de la suppression des règles. *Ibid.* 877. a. Pourquoi les inflammations, le resserrement spasmodique des parties nerveuses, &c. produisent la fièvre. Pourquoi les irritations qui affectent les membranes nerveuses, les remèdes irritans, &c. attirent un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agissent. Comment on peut concevoir la manière d'agir des topiques irritans, des caustères actuels, du *moxa*. Cause de l'agitation générale qui accompagne les impressions voluptueuses. Tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, produit un plus grand abord de sang dans les parties affectées. Résumé de tout ce qui a été dit sur les deux causes de défaut d'équilibre, le relâchement, & le resserrement des fibres ou des vaisseaux. Combien il importe de s'instruire de tout ce qui sert à faire connoître les loix constantes de cet équilibre requis pour la vie saine. *Ibid.* b. Les anciens médecins méthodiques faisoient dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions de ce qu'ils appelloient le *strictum* & le *laxum*. Erreur de Baglivi sur cette matière. Avantages qu'on peut retirer de la théorie qui vient d'être établie. *Ibid.* 878. a.

*Equilibre* que l'homme observe en se tenant debout. IV. 654. b, &c.

*Equilibre politique.* Système que présente l'histoire moderne. VIII. 223. b. IX. 362. a, b. L'or & l'argent apportés en Europe, ont établi une nouvelle proportion de forces entre les puissances. X. 646. a.



**EQUILIBRE.** (*Peinture*) Toute espece de corps, dit Pomponius Gaurie, dont les extrémités ne sont pas contenues de toutes parts, & balancées sur leur centre, doit nécessairement tomber & se précipiter. Secours que la physique prête à la peinture. V. 878. a. Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui ont par elles-mêmes du mouvement; mais on se sert aussi de cette expression pour la composition d'un tableau: cette idée développée par un passage cité du poème de M. du Fresnoy. Comment ce passage a été traduit par M. de Piles: cette traduction critiquée. En quoi consiste cet équilibre, ce balancement de composition que prescrit M. du Fresnoy. *Ibid.* b. Les beautés de la nature ont un caractère de simplicité qui s'étend sur ses tableaux les plus composés, & qui plaît dans ceux même qu'on pourroit accuser de monotonie. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême justesse, &c. Ce que dit Léonard de Vinci, sur l'équilibre des corps en particulier. Équilibre simple, équilibre composé dans un homme. Une action, quelque rapide qu'elle soit, est composée d'une suite infinie de momens; ils sont donc tous susceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire. *Ibid.* 879. a. La figure doit par son mouvement passer alternativement de l'équilibre à la rupture de cet équilibre. Pour parvenir à une juste expression des actions, il faut que le peintre fasse en sorte que ses figures démontrent, par leur attitude, la quantité de poids qu'elles empruntent pour l'action qu'elles sont prêtes d'exécuter. Cette succession d'égalité & d'inégalité de poids se remarque surtout dans les danseurs, les faiseurs, les faiseurs d'équilibre & les funambules. *Ibid.* b. Principes que doivent se former les artistes pour donner à leurs ouvrages des beautés vraies & des graces naturelles: ils doivent s'occuper sérieusement de l'équilibre & de la pondération des corps, & joindre cette étude à celle de l'anatomie. Avantages qu'ils en retireront. *Ibid.* 880. a.

**EQUILLE.** (*Fontaines salantes*) Diverses acceptions de ce mot. V. 880. b.

*Equille*, poisson passager, qui se pêche à l'embouchure de la rivière d'Orne. Description de cette pêche. XIV. 902. b.

**EQUINOXE.** (*Astron.*) Ceux de printems & d'automne. Etym. de ce mot. Il y a environ huit jours de plus depuis l'équinoxe du printems à celui d'automne, que de celui d'automne à celui du printems. Cette différence rendue avec plus de précision par M. Cassini. V. 880. b. Le soleil ne s'arrête point dans les points équinoxiaux. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un équinoxe perpétuel. Maniere de trouver, par l'observation, le moment de l'équinoxe, lorsque l'on connoit la latitude du lieu où l'on observe. Les points équinoxiaux se meuvent continuellement contre l'ordre des signes; c'est ce qu'on appelle, *précession des équinoxes*. *Ibid.* 881. a.

*Equinoxe*. La diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique ne peut aller qu'à quelques degrés: elle augmentera ensuite; mais rien n'indique un équinoxe perpétuel, ni pour les siècles passés, ni pour les siècles à venir. *Suppl.* II. 842. a.

*Equinoxe*. Egalité des jours & des nuits par toute la terre au tems des équinoxes. XI. 908. b. Cause du froid dans les équinoxes. VII. 316. b. Heures du passage au méridien du point de l'équinoxe du printems. *Suppl.* II. 894. b. De la précession des équinoxes. XIII. 269. b. *Voyez* **PRINTEMS**, **AUTOMNE**.

**EQUINOXE.** (*Médec.*) Les médecins font mention des équinoxes parmi les causes de maladies. V. 881. a.

*Equinoxe*. Maladies auxquelles le tems des équinoxes est contraire. VIII. 735. b.

**EQUINOXIAL.** (*Astron.*) Différence entre l'équateur & l'équinoxial: le premier est mobile, celui-ci ne l'est pas. V. 881. a. Egalité des jours & des nuits, quand le soleil arrive à ce cercle. *Ibid.* b. *Voyez* **EQUATEUR**.

**EQUINOXIAL**, *adj.* Ligne équinoxiale, points équinoxiaux, colure équinoxial, cadran équinoxial, orient équinoxial, France équinoxiale. Observation sur la maniere d'écrire ce mot. V. 881. b.

**EQUINOXIALES**, heures, VIII. 193. b.

**EQUIPAGE de guerre.** En quoi consistent ces équipages. Observations sur ce que doivent être les équipages des officiers. V. 881. b. Inconvéniens attachés à une trop grande quantité d'équipage. Gros & petits équipages. Comment le général, lorsqu'il veut combattre, se débarrasse des gros équipages. Inconvéniens des gros équipages. Les Romains ne se servoient à l'armée que de bêtes de charge. Equipages que peuvent avoir en France, le général, un lieutenant-général, un maréchal-de-camp & un brigadier, colonel, ou mestre-de-camp. Réglemens sur ceux des lieutenans-colonels, capitaines, &c. ceux des officiers infirmes, ceux de chaque bataillon, & des régimens de cavalerie, &c. Le général doit veiller à la conservation des équipages de son armée. Quels étoient les équipages de guerre de Charles XII, roi de Suede,

*Ibid.* 882. a. En quel tems s'est introduit l'usage de la vaisselle d'argent pour les généraux. Officiers qui ne peuvent avoir en argent que des cuillers, des fourchettes & des gobelets. Le luxe que supposent les équipages trop nombreux, est souvent aussi une cause de maladies. Ce que dit là-dessus M. le marquis de Santa-Cruz. *Ibid.* b.

**EQUIPAGE de pont.** (*Art milit.*) De l'art de construire des ponts militaires. Son importance: il n'existe aucun traité satisfaisant sur cette matiere. Ouvrage d'où l'auteur de cet article a tiré ses instructions. Observations critiques sur l'article *Pont militaire* de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 842. a. Exemples qui prouvent que nos armées traversent avec promptitude, facilité & sécurité, non-seulement les rivières, mais les fleuves les plus rapides & les plus considérables. Exemple qui prouve qu'il ne faut que trois ou quatre heures pour jetter un pont sur une rivière ordinaire. *Ibid.* b. Les ponts que nous construisons ont toute la solidité que l'on peut désirer, puisqu'ils sont en état, non-seulement de résister au poids d'une artillerie de siège, mais encore de servir de communication pendant plusieurs années. Moyens de sûreté employés contre l'ennemi dans le passage des rivières. *Ibid.* 843. a. Détails particuliers qui concernent l'équipage de pont, c'est-à-dire, les agrès & outils nécessaires à la construction de plusieurs especes de ponts, selon le poids de l'artillerie qu'ils auront à supporter, & selon les différentes circonstances du passage de la rivière. *Ibid.* b. Des radeaux à former au défaut de bateaux, & dans les lieux où on ne peut conduire un équipage de pont. Objets principaux que le capitaine d'ouvriers ne doit jamais perdre de vue. Moyens à employer pour donner à cet officier tout le tems nécessaire à vaincre la résistance que la nature pourroit opposer à la construction du pont. De l'usage des peaux de boucs enfilées. Moyen de faire traverser un fleuve à la cavalerie, à l'aide des peaux de boucs. *Ibid.* 846. a.

*Equipage de siège.* Connoissances particulieres à acquérir avant de le former: cet équipage doit être composé suivant les différens cas & la diversité des circonstances. *Suppl.* II. 846. b.

*Equipage du cheval chez les anciens.* III. 304. a. Equipage d'artillerie. XVI. 525. a, b. XVII. 778. b.

**EQUIPAGE d'un vaisseau.** (*Marine*) Différence dans les équipages, selon le rang des vaisseaux. Ce que prescrit, à cet égard, l'ordonnance de la marine, de 1689. Aujourd'hui les équipages sont plus forts. En quelle proportion doivent être les divers ordres de personnes qui composent un équipage. V. 882. b.

*Equipage.* Maître d'équipage. IX. 905. b. Contre-maitre d'équipage. IV. 136. b. Equipage de chaloupe. III. 40. a. Des causes des maladies de l'équipage, & des moyens de les prévenir. *Suppl.* I. 235. b.

*Equipage d'atelier.* Equipage de pompe. V. 882. b.

**EQUIPAGE.** (*Hydrauliq.*) Equipage d'une pompe. V. 883. a.

**EQUIPAGE**, dans le commerce de terre. Les équipages des voituriers qui se trouvent en fraude, sont sujets à confiscation. V. 883. a.

**EQUIPAGE.** (*Archit.*) V. 883. a.

**EQUIPEMENT** des troupes. VIII. 6. b, &c.

**EQUIPOLLÉ**, (*Blason*) *Suppl.* IV. 369. a.

**EQUIPONDERANCE**, *équipondérable.* (*Physiq.*) Différence entre l'équilibre & l'équipondérance. *Suppl.* II. 847. a.

**EQUIPONDERANCE**, (*Chym.*) l'une des causes de la dissolution des corps. *Suppl.* II. 725. b.

**EQUITABLE**, *juste*, (*Synon.*) IX. 86. a.

**EQUITATION.** (*Hist. anc. & mod.*) De l'ancienneté de l'équitation, & de l'usage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval semble aussi ancien que le monde. Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne servit d'abord qu'à soulager son maître dans le cours de ses occupations paisibles. Nécessité où se trouverent les hommes de réduire en art le métier de la guerre. Ce fut alors que parmi les moyens qu'ils inventerent, ils commencerent à faire usage du cheval. Le cheval paroît né pour la guerre. Passages de l'écriture sur ce sujet. V. 883. b. Élégante peinture que Virgile a tracée du cheval. Ce qu'en dit Homere. Divers motifs qui ont dû engager l'homme à s'en servir pour la guerre. Sentiment de fidélité que lui ont reconnu quelques auteurs. L'histoire nous apprend que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres: exemples. *Ibid.* 884. a. Monumens de reconnaissance que quelques guerriers ont dressés à leurs chevaux. Il est probable, quoique l'écriture se taise sur ce sujet, que les patriarches & les anciens Israélites ont connu l'usage des chevaux. Le sentiment contraire d'Origene réfuté. Preuves certaines que du tems de Moïse, l'art de l'équitation étoit connu. Achéas, roi des Scythes, pansoit lui-même son cheval. Cavalerie de Salomon. *Ibid.* b. Antiquité de l'art de l'équitation, prouvée par l'histoire profane. Cavalerie d'Osmandu, roi d'Egypte, lorsqu'il fit la guerre aux Bactriens révoltés. Cavalerie qui accompagna Sésostris dans ses expéditions.



ditions. *Ibid.* 885. *a.* Celle de Ninus, roi des Assyriens, lorsqu'il fit la guerre dans la Bactriane. L'équitation étoit connue chez les Scolothés, ancienne nation Scythe. Cérémonie qui se pratiquoit tous les ans chez ce peuple. Usages que les Scythes ont fait des chevaux. *Ibid.* *b.* Le hasard fournit aux Amazones l'occasion de se servir des chevaux, & elles cultivèrent l'art de l'équitation. Cavalerie qu'elles menerent devant Athènes, pour se venger de la victoire que Thésée & Hercule avoient remportée sur elles. L'équitation en usage, dès les premiers tems, chez les Macédoniens, les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie, les Ibériens. Quelle étoit la maniere de chasser des Iyrces, peuple Scythe, vers les Palus-Méotides.

*L'équitation connue chez les Grecs avant la guerre de Troye.* Cette proposition contredite par madame Dacier & M. Fréret. Observations de l'auteur qui tendent à l'appuyer. M. l'abbé Sallier a démontré que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-tems avant la guerre de Troye. *Ibid.* *b.* Inconvéniens que madame Dacier reconnoit attachés à l'ancien usage de combattre dans des chars : elle n'en conclut pas moins que l'art de monter à cheval n'étoit point connu des Grecs dans le tems de la guerre de Troye ; cependant elle reconnoit que les cavaliers étoient en usage dans les jeux & dans les tournois. M. Fréret est également persuadé que les Grecs, du tems dont il s'agit ici, ne connoissoient point l'équitation. Comment il établit son opinion. *Ibid.* 887. *a.* Examen du texte d'Homere, par lequel l'auteur démontre l'erreur de M. Fréret. *Ibid.* *b.* D'où il résulte que l'art de monter les chevaux étoit connu dans la Grece avant le siege de Troye. Pourquoi Homere n'a point décrit particulièrement de combats de cavalerie. Son grand objet étoit de chanter les exploits de héros qui combattoient sur des chars.

*Témoignages des écrivains postérieurs à Homere.* M. Fréret refuse, conséquemment à son système, tous les témoignages contraires à son opinion, & particulièrement ceux des auteurs latins. Le témoignage de Virgile défendu contre M. Fréret. *Ibid.* 890. *a.* Ce critique ne prétend pas moins réfuter ce que dit Hygin sur Bellérophon, dont celui-ci fait un cavalier, qui remporta le prix de la course à cheval aux jeux funébres de Pelias, célébrés après le retour des Argonautes. Il rejette également le témoignage de Pline, qui regarde Bellérophon comme l'inventeur de l'équitation, &c. Le témoignage de Pausanias lui paroissant plus favorable, il s'en rapporte aveuglement à lui. Passage de ce même Pausanias, capable de renverser le système de M. Fréret. *Ibid.* *b.* Pourquoi Pindare n'a pas célébré des courses de chevaux. M. Fréret remarque qu'on ne trouve aucun exemple de courses à cheval jusqu'à la XXXIII<sup>e</sup> olympiade de Corœbus, célébrée l'an 648 avant Jesus-Christ. Il y a quelque apparence que la nouveauté des courses de char fut cause qu'on abandonna les autres pendant long-tems. La fable & Homere ont parlé du cheval d'Adrasfe, comme d'un cheval accoutumé à être monté. *Ibid.* 891. *a.*

*Monumens anciens.* M. Fréret regarde comme factices ou modernes les monumens où il voit des chevaux de monture. Du coffre des Cypselides. Des statues équestres de Castor & de Pollux. Groupe de deux figures, représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Discussions sur tous ces monumens. *Ibid.* *b.* Statue qui se voyoit dans la place publique de Tégée, que les paroles de Pausanias ont fait regarder comme une statue équestre : ce qu'en pense M. Fréret. De la fable des centaures, alléguée en preuve de l'ancienneté de l'équitation. *Ibid.* 892. *a.* M. Fréret prétend que les diverses représentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'équitation. Ce sentiment réfuté.

*Conjectures de M. Fréret sur l'époque de l'équitation dans l'Asie mineure & dans la Grece.* Remarques de l'auteur sur cette partie de la dissertation de M. Fréret. *Ibid.* *b.*

*Equitation.* Corrections à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 848. *a.*

*Equitation.* Les anciens ne l'ont connue que tard. III. 304. *a.* Maniere dont ils montoient à cheval. *Ibid.* & VI. 77. *a.* *b.* Dans le langage des Grecs, un grand nombre de mots consacrés à la navigation étoient adoptés à l'équitation. V. 558. *a.* Les Theffaliens passent pour avoir inventé la maniere de combattre à cheval. XVI. 277. *a.* Maîtres en cet art qui ont paru en France. X. 685. *b.* Sur l'équitation, voyez CHEVAL. III. 304. *a.* *b.* 305. *a.* MANEGE, EMBOUCHER, COURSE A CHEVAL, COURSE DE CHEVAUX.

*EQUITATION, (Méd.)* Ses effets salutaires à la santé. V. 894. *b.* Quels sont les cas où l'on doit l'employer. Attentions à cet égard. Combien Sydenham faisoit cas de cet exercice. Quelles maladies il croyoit guérissables par l'équitation. Précautions avec lesquelles il entendoit qu'on en doit user. *Ibid.* *b.*

*EQUITATION, (Méd.)* exercice du cheval considéré dans ses effets sur la santé. L'exercice du corps en général est un des moyens les plus propres à conserver la santé ou à la réta-

Tome I.

blir lorsqu'elle est altérée. L'exercice du cheval en particulier guérit non-seulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles soient formées. Comment il opere ces effets salutaires. *Suppl.* II. 848. *b.* Utilité de l'équitation pour les dames. Cet exercice particulièrement recommandé dans les maladies de poitrine, du poulmon, dans l'asthme, la phthisie, les maladies des visceres du bas-ventre, les affections hypochondriaques & mélancoliques, les jaunisses, les diarrhées invétérées, &c. &c. *Ibid.* *b.* Regles à observer dans cet exercice, pour en retirer tous les avantages qu'il peut procurer. *Ibid.* 849. *b.* Pourquoi plusieurs personnes ont employé ce remède sans en retirer aucun effet salutaire. *Ibid.* *b.* De l'exercice du cheval pour les femmes. Description & usage d'une machine qui peut suppléer à l'équitation pour les personnes qui redoutent cet exercice. *Ibid.* 850. *a.* Cette machine peut préparer les enfans aux premiers élémens du manège, sans leur faire courir aucun risque. *Ibid.* *b.*

*EQUITÉ, (Morale)* Il ne faut pas confondre l'équité avec la justice. Cour de chancellerie ou d'équité établie en Angleterre, l'un des plus beaux établissemens de ce royaume. Définition de l'équité, dans le droit politique. Son usage dans la correction des loix civiles. V. 894. *b.* La loi naturelle est la vraie source de l'équité, digne de toute notre attention. Elle est de la dernière nécessité dans les cas où les loix civiles se taisent, & dans la pratique de tous les devoirs envers les hommes. Ce n'est point des conventions humaines & arbitraires que dépend l'équité. Eloge que M. de Montesquieu fait de cette vertu. *Ibid.* 895. *a.*

*Equité,* elle est quelquefois opposée au droit. V. 116. *b.* Elle doit lui être préférée. 125. *a.* Secte de juriconsultes Romains qui faisoient profession de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. 132. *a.*

*EQUITÉ, (Myth.)* divinité des Grecs & des Romains. V. 895. *a.*

*Equité,* symbole qui la représente. XV. 731. *b.*

*EQUIVALENT, (Philos.)* Equivalence dans les propositions, dans les termes & dans les choses. Les choses équivalentes sont ou morales, ou physiques, ou statiques. V. 895. *a.*

*EQUIVALENT, (Jurispr.)* imposition en Languedoc sur certaines marchandises. A quelle occasion elle fut établie. V. 895. *a.* Variations par rapport à ce droit sous différens regnes. La connoissance de l'équivalent attribuée à la cour des aides de Montpellier. Ce droit est présentement affermé au profit de la province. A quelle somme annuelle en monte le bail. *Ibid.* *b.*

*Equivalent,* nom que l'on donne en certaines provinces à une imposition qui tient lieu de la taille. V. 895. *b.*

*Equivalent,* est en quelques lieux ce que le pays paie au roi au lieu de gabelle. V. 895. *b.*

*Equivalent,* droit qui se paie en quelques provinces, pour être exempt du tabellionage. V. 895. *b.*

*EQUIVOQUE, (Gramm.)* les langues qui demandent la clarté sont ennemies des ambiguïtés de construction. Si l'on vous relit deux fois, dit Vaugelas, que ce soit pour vous admirer, & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. La plupart des équivoques se forment en François par les pronoms relatifs, possessifs & démonstratifs. Ils se forment encore, quand un mot qui est entre deux autres, se peut rapporter à tous les deux ; & enfin quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport ensemble, &c. Il est très-difficile d'éviter l'équivoque, si l'on n'y donne une extrême attention. V. 896. *a.*

*Equivoque,* terme à double sens, voyez POINTE ou JEUX DE MOTS. V. 896. *a.*

*Equivoque.* Du sens équivoque d'une phrase ou d'un mot. XV. 22. *b.* 23. *a.* *b.* Termes équivoques. XVI. 155. *b.* 156. *a.* *b.* Calembours fondés sur des équivoques. *Suppl.* III. 680. *b.* 681. *a.* *b.* Voyez POINTE.

*EQUIVOQUE, (Morale)* expédient imaginé pour ne point mentir & ne point dire la vérité. V. 896. *a.* Cet expédient n'est qu'une tromperie condamnable. En quels cas il est permis de se servir de termes ambigus ou obscurs. — Voyez AMBIGUITÉ. *Ibid.* *b.*

*Equivoque* insipide. XVI. 754. *a.* *b.* Equivoques condamnés lorsqu'on les emploie en promettant quelque chose. VI. 686. *a.*

*EQUIVOQUE, (Méd.)* Signe équivoque, opposé à univoque. V. 896. *b.* Voyez SIGNE.

## ER

*ER, (Lang. Franç.)* des infinitifs terminés en *er*. V. 185. *a.*

*ÉRABLE, (Bot. Jardin.)* caractère de ce genre de plante. Plusieurs especes d'érables croissent naturellement en Europe, quelques-uns dans le levant, & le plus grand nombre en Amérique. Eloge de cette plante. Elle s'accorde de tous les terrains. Ses variétés & agrémens. V. 896. *b.* On distingue

SSSSSS



les différentes espèces d'érables en grands & en petits. Usages qu'on en peut faire. Différentes espèces les plus connues. *Ibid.* 897. a.

*L'érable fycomore* ; lieux où il croît. Sa description. A quoi cet arbre est sur-tout propre. Divers lieux où il réussit. Il devient en peu de tems un grand arbre. Il est extrêmement robuste. Usage que l'on fait de sa feve dans le Canada. Qualité & usage de son bois pour les arts. Manière de le multiplier. Les défauts de cet arbre. V. 897. b.

*L'érable fycomore panaché*, c'est une variété de l'espèce précédente. Comment on trouve le moyen de conserver le mélange de couleurs dans la plupart des autres arbres panachés. Comment on le soutient dans l'érable. V. 897. b.

*L'érable plane* ; sa description. Usage de cet arbre pour l'embellissement des jardins. Avantages qu'il a sur le précédent. Il donne plus de hauteur que d'extension. Il croît plus promptement que le fycomore. Les Anglois l'appellent *érable de Norvege*. Caractères qui le distinguent du fycomore. V. 897. b.

*L'érable plane panaché* ; variété de l'espèce précédente. V. 898. a.

*Le petit érable* ou *érable à sucre* ; il croît naturellement dans la Virginie. Sa description. Ce qui le distingue de l'érable plane. Il est encore rare en France. Il est très-robuste. Terres qu'il préfère. Usage que les habitans de Virginie tirent de sa feve. V. 898. a.

*L'érable blanc* ; originaire de Virginie. Sa description. Observations sur les terres qui lui conviennent, & sur sa culture. Ses bonnes qualités. V. 898. a.

*L'érable blanc*, à grandes fleurs, comment on le nomme en Angleterre : il n'est point encore parvenu en France. V. 898. a. Avantages qu'il a sur le précédent. *Ibid.* b.

*L'érable à feuille de frêne* ; originaire de Virginie. Sa description. Agrément de son feuillage. Facilité de sa culture. Manière de le multiplier. Bonne qualité de son bois. V. 898. b.

*L'érable à feuille ronde*, ou *l'opale* ; il croît sur-tout en Italie ; usage qu'on en fait. Il est à peine connu en France & rare en Angleterre. V. 898. b.

*L'érable commun*, ou *le petit érable* ; très-commun en Europe. Il ne forme qu'un arbrisseau dans les mauvais terrains. Accroissement qu'il prend en bonne terre. Sa description. V. 898. b. Il croît promptement. Terres qu'il préfère. Il se multiplie aisément. Il réussit à la transplantation. Usage qu'on en fait dans les jardins. Qualités de son bois. *Ibid.* 899. a.

*L'érable de Montpellier* ; sa description. A quels usages il seroit particulièrement propre. Il résiste au froid de nos provinces septentrionales. Diverses qualités louables de cette espèce. Il faut semer ses graines au moment de leur maturité. V. 899. a.

*L'érable de Candie* ; originaire des îles de l'Archipel. Sa description. V. 899. b. Il a toutes les bonnes qualités de celui de Montpellier, & quelques avantages de plus. Sa feuille se soutient long-tems contre le froid. Autres espèces découvertes dans le Canada, mais peu connues encore. Saisons des fleurs & de la graine des différens érables dont on a parlé. Attention sur la manière de cueillir la graine. Tems de la semer. De la transplantation de ces arbres. En quel tems il faut les tailler. *Ibid.* b.

ERABLE, (*Bot.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de dix espèces d'érable. *Suppl.* II. 851. a. Lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid.* b.

*Erable*, de la graine du grand érable. VII. 834. a. Tems où la liqueur qui s'écoule de l'érable du Canada est la plus abondante. XVI. 960. a. Brouffin d'érable. II. 445. a. Sucre d'érable. XV. 616. a, b.

ERABLE, (*Mat. méd.*) Propriétés des feuilles & du fruit. V. 899. b.

ÉRAILLEMENT, voyez ECTROPIUM : différence entre l'érailement & la lagophthalmie. IX. 174. a, b. Moyen de guérir l'érailement. *Ibid.* b.

ÉRANARQUE, (*Hist. anc.*) Inspecteur des aumônes chez les anciens Grecs. Fonction de cet officier. V. 899. b.

ÉRARIUM, (*Hist. anc.*) trésor public sous les empereurs. Origine du nom *erarium* donné au temple de Saturne. V. 899. b. Ce fut Auguste qui le commença. Comment il fut entre-tenu. Officiers à qui la garde en fut confiée. *Ibid.* 900. a.

ÉRASME, (*Didier*) Précis de sa vie : son éloge. XIV. 380. a, b. 381. a. Il est accusé d'arianisme. I. 650. a. Ce qu'on voit de lui dans la bibliothèque de Basle. XVII. 759. a.

ÉRASISTRATE, médecin. X. 283. a. Ses découvertes anatomiques. I. 412. b. Sa doctrine sur la saignée. XIV. 501. b. Comment il engagea Séleucus à céder Stratonice à son fils Antiochus. X. 283. a, b. XIII. 212. b. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. b.

ÉRASTIENS, (*Hist. eccl.*) secte qui s'éleva en Angleterre, en 1647. Sa doctrine. Son chef. V. 900. a.

*Erafiens*, il est parlé de cette secte. XV. 256. b.

ERATOSTHÈNE, bibliothécaire d'Alexandrie. XII. 508. b. XV. 531. b. 532. a. Ses connoissances astronomiques. I. 787. a. Ses ouvrages géographiques. VII. 609. b.

ERCEUS, surnom de Jupiter. *Suppl.* II. 853. a. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Ibid.* b. Voyez HERCEUS.

ÈRE, (*Astron.*) voyez ÉPOQUE. Etyml. du mot *ere*. V. 900. a.

ÈRE, (*Chron.*) synonyme à époque, voyez ce mot. Auteurs qu'on peut consulter sur cette matière. V. 900. a.

*Ère des Abyssins*, ou de Dioclétien. Voyez ÈRE DE DIOCLÉTIEN. V. 900. a.

*Ère actiaque*, on se servit de cette époque en Egypte depuis la bataille d'Actium l'an 723 de Rome. L'ère de Dioclétien lui succéda. V. 900. a. Pourquoi l'ère d'Actium ne commença en Egypte que le 29 août de l'année après cette bataille. Le nom du mois *sextilis* changé en celui de *Augustus* pour flatter l'empereur. Il est remarquable que la postérité d'Antoine jouit quelque tems de l'empire, au lieu que celle d'Auguste ne parvint jamais à le posséder. *Ibid.* b.

*Ère d'Antioche*. V. 900. b.

*Ère Arménienne*. V. 900. b. Voyez VAGUE-ANNÉE.

*Ère de la captivité*. V. 900. b.

*Ère chaldaique*. V. 900. b.

*Ère chrétienne*. L'opinion commune de l'église Romaine la met au 25 décemb. de l'an de Rome 753. Huit opinions différentes sur l'année de la naissance de Notre Seigneur. V. 900. b. D'où vient cette diversité d'opinions. Les anciens peres se servoient d'autres époques que de celle dont nous nous servons aujourd'hui. L'ère chrétienne fut introduite par Denisle-petit, qui vivoit à Rome dans le sixième siècle ; mais elle n'eut sa vogue entière qu'environ cent ans après, sous Charles-Martel. Cette ère commence trois ou quatre ans plus tard que la véritable naissance de N. S. *Ibid.* 901. a. Preuve qu'en apporte l'auteur. *Ibid.* b.

*Ère chrétienne*. Observations sur l'année de la naissance de N. S. *Suppl.* II. 853. b.

*Ère chrétienne*. V. 834. b. Différence de 7 à 8 ans entre les chronologistes sur le commencement de cette ère. III. 391. a. De l'ère en usage parmi les chrétiens. VIII. 643. a. Rapport des années de l'ère chrétienne avec celles de la période julienne. IX. 55. b. Tems où l'usage de l'ère vulgaire a commencé. *Suppl.* III. 732. b. Tems où l'on a commencé à compter les années selon l'ère chrétienne dans les chartes. IV. 1023. a.

*Ère de Dioclétien*. V. 901. b. Voyez MARTYR.

*Ère d'Edesse*. V. 901. b.

*Ère d'Espagne*. V. 901. b.

*Ère Gelaléenne*. V. 901. b.

*Ère des Grecs*. V. 901. b.

*Ère des Hasmonéens*. V. 901. b.

*Ère de l'hégire*. V. 901. b. Voyez HÉGIRE.

*Ère de l'hégire*. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. b.

*Ère Jezdégèrdique*. V. 901. b.

*Ère des Juifs*. V. 901. b.

*Ère Julienne*. V. 901. b.

*Ère de Laodicée*. V. 901. b.

*Ère du monde*. V. 901. b.

*Ère des martyrs*, voyez ÈRE DE DIOCLÉTIEN.

*Ères des Japonois*. XI. 144. b.

ÈRE DE NABONASSAR, (*Chronol.*) époque astronomique. En quel tems elle commence. V. 901. b. Belésis est le même que Nabonassar, appelé dans l'écriture Baladan. *Ibid.* 902. a.

*Ère de Nabonassar* : les mémoires de cent cinquante mille ans que l'on conservoit, selon Bérofe, à Babylone, se réduisent, selon les calculs de M. Gibert, à 410 ou 411 ans, & remontent exactement depuis Alexandre jusqu'à l'ère de Nabonassar. III. 393. a.

*Ère des Olympiades*. V. 902. a.

*Ère des Olympiades*. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. b.

*Ère des patriarches*. V. 902. a.

*Ère des Persans* nommée Tzelafée. XVI. 788. a. Autre dite Jezdégèrdique. Voyez ce mot ci-dessus.

*Ère philippique*, époque particulière à l'Egypte qui commence à la mort d'Alexandre, lorsque Aridée eut pris le nom de Philippe. A cette ère succéda en Egypte l'ère actiaque, & ensuite celle de Dioclétien. Auteurs qui se sont servis de l'ère philippique. Années qui se sont écoulées entre l'ère de Nabonassar & celle-ci. V. 902. a.

*Ère de Rome*. V. 902. a.

*Ère des Séleucides*. En quel tems elle commence. Comment les Juifs la nomment. Plus de 1000 ans après J. C. ils n'avoient point d'autre époque. En quel tems ils ont commencé à se servir de l'ère de la création. V. 902. a. Pourquoi les Arabes nomment l'ère des Séleucides, l'ère de l'homme à deux cornes. Les deux livres des Machabées l'appellent l'ère du royaume des Grecs. Variété entre les peuples d'Orient sur



le tems où elle commence. Différence entre les dates du premier & du second livre des Machabées. *Ibid.* b. Voyez SELEUCIDES.

Ere des Séleucides. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. b.

Ere de Syracuse. V. 902. b.

Ere de Troie. V. 902. b.

Ere des Turcs. V. 902. b.

Ere des Tyriens. V. 902. b.

EREBE, (*Mythol.*) fils du Cahos & de la Nuit. V. 902. a.

ERECTEUR, (*érection.*) (*Anat. Physiol.*) Les muscles auxquels on a donné le nom d'érecteurs dans cet article de l'Encyclopédie, ne méritent pas ce nom. *Suppl.* II. 853. b. Observations qui montrent que l'action d'un muscle est insuffisante pour procurer quelque espece d'érection que ce soit. Observation sur les causes de l'érection du penis. *Ibid.* 854. a. L'une se réduit à l'affluence du sang dans l'organe général, & l'autre à une irritation quelconque. Divers stimulus qui produisent l'érection. Mécanisme par lequel l'irritation produit l'affluence du sang. *Ibid.* b. Action des muscles & des nerfs dans l'érection. Explication du relâchement qui suit cet état. *Ibid.* 855. a.

ERECTEURS, muscles, (*Anat.*) *Suppl.* IV. 278. b.

ERECTION, (*Gramm.*) réponse de Caton-le-censeur à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore érigé de statue. V. 903. a.

ERECTION, (*Physiol.*) action par laquelle l'homme couché se leve, pour mettre son corps debout. Condition essentielle pour l'exercice de cette action. Dans la plupart des mouvemens, les os du bassin sont le point fixe commun à toutes les parties de l'admirable édifice du corps humain. V. 903. a.

ERECTION, (*Médec. Physiol.*) état du membre viril, &c. Cause de l'érection. Celle du clitoris. Erection, gonflement qui survient aux mammelons de l'un & de l'autre sexe. L'érection de toutes ces parties arrive en conséquence de l'imagination échauffée. V. 903. b. Examen des raisons qu'on a données pour expliquer le mécanisme de l'arrêt du sang, nécessaire pour l'érection. *Ibid.* b.

Erection, cause & effets des érections du membre viril. XII. 302. b. Ses causes. *Suppl.* III. 599. b. 600. a. *Suppl.* IV. 281. a, b. Comment on remédie à ce défaut de conformation du frein qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. a. De l'impuissance causée par défaut d'érection, 632. b. & par une érection trop forte. 633. b. Affoiblissement que de simples érections font éprouver, lorsqu'elles sont fréquentes. X. 53. a. Espece d'érection que M. de Borden attribue aux organes par lesquels se font les excréments & les sécrétions. XIV. 874. b. Erection du mamelon. *Suppl.* IV. 839. a, b.

ÉRISPELE, (*Médec.*) Définition. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. Différentes especes d'éríspele: éríspele phlegmoneuse, œdemateuse ou skirreufe. Éríspele essentielle, éríspele symptomatique. Éríspele interne, externe, bénigne ou maligne, accidentelle ou habituelle. V. 903. b. Parties affectées par l'éríspele interne, par l'externe. Qualité du sang qui forme l'éríspele. Cause continent de cette maladie. Causes éloignées. Symptômes qui l'accompagnent quelquefois. Prognostic. Elle est plus ou moins à craindre à proportion de la fièvre & de la violence des autres accidens. L'éríspele de la face est de plus grande conséquence que celle des autres parties. *Ibid.* 904. a. Elle change quelquefois de siège, & devient alors difficile à détruire. Le changement de l'éríspele est sur-tout fâcheux lorsqu'elle passe du dehors en dedans. On doit mal augurer de celle qui tend à la suppuration ou à la gangrene. La seule indication qui se présente dans cette maladie est la résolution. Moyens à employer pour cela. *Ibid.* b. Il n'est aucun cas où l'on puisse appliquer des remèdes répercussifs sur l'éríspele, non plus que des narcotiques, des huileux. Ce qu'on doit faire lorsqu'il se forme des vessies sur l'éríspele. Traitement de l'éríspele qui ne vient d'aucun vice des humeurs, mais seulement de la crasse de la peau, ou de l'application d'un emplâtre qui a pu arrêter la transpiration, ou embarrasser le cours des fluides dans la partie. Traitement de l'éríspele phlegmoneuse, œdemateuse. *Ibid.* 905. b.

ÉRISPELE, fièvre éríspeleuse. VI. 731. a, b. Des inflammations éríspeleuses. VIII. 709. a. Leurs caractères. *Ibid.* Leurs causes prochaines. 715. a. Leurs signes. 717. b. De l'usage des topiques contre l'éríspele. XVI. 419. b. Éríspele de matrice. XVII. 558. a. Cautérisation recommandée par Celle dans les éríspeles gangréneuses. VI. 623. b. Espece d'éríspele appelée feu perlique. 647. b.

ÉRISPELE, (*Maneg. Maréch.*) maladie cutanée. Rien ne prouve mieux l'uniformité de la marche de la nature dans les hommes & dans les animaux, que les maladies auxquelles les uns & les autres sont sujets. L'éríspele peut être essentielle ou symptomatique. Ses causes. Ses signes. Cette humeur fixée sur les jambes de l'animal, est moins formidable que celle de la tête. Indications curatives. V. 905. b.

ERETHISME, (*Médec.*) cause de l'érethisme. V. 906. a.

Erethisme des fibres nerveuses des organes de la généra-

tion. VII. 561. a. Espece d'érethisme que M. de Borden attribue aux organes des excréments & des sécrétions. XIV. 874. b. Voyez IRRITABILITÉ, SPASME.

ERGANE, (*Myth.*) surnom de Minerve, inventrice des arts. Quels sont ceux qu'elle a inventés. V. 906. a.

ERGASTULE, (*Hist. anc.*) cachot où les Romains renfermoient à la campagne leurs esclaves coupables de quelque forfait. Grandeur de ce cachot. On y précipita d'honnêtes gens, qui disparoissoient sans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Pourquoi Adrien & Théodose firent détruire ces lieux. V. 906. a.

ERGAVICA, (*Géogr.*) ville des Celtibériens dans l'Espagne Tarragonoise. Anciens monumens où se trouve le nom de cette ville. Nom moderne du lieu où elle étoit située. *Suppl.* II. 855. b.

ERGOT, (*Hist. nat.*) sorte de corne molle qui se trouve derrière le boulet du cheval. V. 906. b.

ERGOT, (*Agric. Econ. domest.*) maladie du seigle, nom du grain même attaqué de cette maladie. Origine de ce nom. Caractère extérieur du blé ergoté. Gangrene que cause le pain fait avec ce blé. Réfutation du sentiment de ceux qui attribuent la cause de l'ergot aux brouillards. Autres plantes différentes du seigle, que l'ergot attaque également. M. Tillet croit devoir l'attribuer à la piquure de quelque insecte. Diversité de sentiment sur les effets nuisibles de l'ergot. Le froment, selon M. Tillet, est aussi sujet à l'ergot, mais le cas est rare. L'extrait de l'ouvrage de cet auteur se trouve au mot Grain. V. 906. b. La poussière des grains ergotés ne paroît pas contagieuse dans le froment comme celle des grains cariés. M. Tillet a trouvé quelques épis ergotés, tant dans les endroits où il avoit semé le seigle pur, que là où il avoit été fali par la poussière de quelques ergots broyés. Observations qu'il a faites sur les insectes qu'il avoit trouvés dans le grain ergoté. Il n'y a qu'un petit nombre d'ergots qui contiennent des chenilles. Pourquoi l'ergot est plus commun en certaines années qu'en d'autres. *Ibid.* 907. a.

ERGOT, (*Bot. Agric. Malad. des grains.*) blé cornu, blé fourchu, blé have. Production monstrueuse qui se trouve plus souvent dans les épis de seigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment. Différens noms donnés à cette maladie. Description des grains ergotés, & de la substance qu'ils contiennent. *Suppl.* II. 855. b. Terres & expositions favorables à la génération de l'ergot. Le seigle semé en mars, & celui qui est mêlé de vesce, sont pareillement sujets à cette maladie. Les années pluvieuses le multiplient. Les petits épis tardifs y sont plus sujets que les autres. *Ibid.* 856. a. Du froment ergoté. Autres plantes graminées où l'on a trouvé de l'ergot. Il ne paroît pas que les anciens aient connu cette maladie. Le seigle peu cultivé en Italie. Cause de l'ergot selon Thalius. *Ibid.* b. Sentimens de différens auteurs sur le même sujet. Les uns l'attribuent à l'abondance des pluies, les autres aux rosées & aux brouillards, &c. *Ibid.* 857. a. Ces explications combattues par M. Tillet, qui soupçonne que l'ergot est produit par la piquure d'un insecte, qui fait des grains de seigle une espece de galle ou excroissance, qui commence par le suintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'insecte. Autres naturalistes qui ont adopté le même sentiment. *Ibid.* b. Observations qui en affoiblissent la probabilité. *Ibid.* 858. a. L'auteur de cet article trouve plus vraisemblable d'attribuer l'ergot, soit à l'imperfection de la semence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule féminale, soit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occasionné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties sexuelles & l'émission de la poussière fécondante. Développement de ce sentiment. Observations qui l'appuient. *Ibid.* b. M. Aymen attribue à une même cause l'ergot dans le seigle & le charbon dans le froment. Pourquoi, selon cet auteur, la cause de ces maladies étant la même, les effets en sont si différens. *Ibid.* 859. a. Diverses circonstances qui peuvent concourir à former l'ergot. Observations curieuses de M. Demozé, qui confirment l'hypothese de l'auteur. Liqueur mielleuse qui sort de l'épi ergoté, *ibid.* b. & qui attirant les mouches & les insectes, est cause qu'on trouve quelquefois dans le grain des petites chenilles dues à ces insectes. Cette liqueur regardée comme contagieuse. Des funestes effets que produit le pain dans lequel il est entré beaucoup de grains ergotés. Exemples de ces effets dans les maladies gangréneuses qui attaquent les habitans de la Sologne en 1709, & de l'Orléanois & du Blaisois en 1716. Remède qui a été employé contre ce mal affreux. *Ibid.* 860. a. Moyen de prévenir le mal même. Plus l'ergot est frais, plus il est dangereux; il y a des années où il est plus malin. Divers témoignages réunis sur les maladies causées par le pain de seigle ergoté. Symptômes de ces maladies. *Ibid.* b. L'ergot également nuisible aux animaux. *Ibid.* 861. a. Description très-détaillée des funestes effets qu'il produit sur les hommes. *Ibid.* b. Maniere de traiter cette maladie. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 862. a.

Ergot, seigle ergoté. XIV. 893. a, b. Epis ergotés. *Suppl.* I.



917. a. Ouvrages publiés sur les blés ergotés. *Suppl. I.* 219. b. 220. a.

ERGOT, (*Maneg. Maréch.*) Opération inutile & en pure perte que font les maréchaux sur l'ergot. V. 907. b.

ERIC I, roi de Danemarck, (*Hist. de Danem.*) le quatrième fils de Suénon II. Tableau de son regne. *Suppl. II.* 862. a.

ERIC II, surnommé *ped de lievre & illustre*, roi de Danemarck. Précis de son regne. *Suppl. II.* 862. a.

ERIC III, surnommé *l'agneau*, successeur d'Eric II. Incapacité de ce roi, qui ne tarda pas de descendre du trône pour entrer dans un cloître. *Suppl. II.* 862. b.

ERIC IV, successeur de Valdemar II. Principaux événements de son regne. *Suppl. II.* 862. b. Voyez *Suppl. I.* 22. b.

ERIC V, surnommé *glipping*, parce que ses paupières étoient sans cesse en mouvement. Histoire abrégée de son regne. *Suppl. II.* 862. b.

ERIC VI, fils du précédent. Principaux événements de son regne. *Suppl. II.* 863. a.

ERIC VII, fils de Christophe II, fut associé à son pere au trône de Danemarck. C'étoit plutôt un soldat qu'un roi : il étoit moins ministre que citoyen. *Suppl. II.* 863. b.

ERIC VIII de Pomeranie, roi de Danemarck. Histoire de son regne. *Suppl. II.* 863. b.

ERIC IX, roi de Danemarck. Passion qu'il conçut pour la dame d'honneur de sa femme Philippine. *Suppl. II.* 276. b.

ERIC III, surnommé *le sage*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Services importants qu'il rendit à Frothon, roi de Danemarck. Comment il acquit ensuite la couronne de Suede. Événemens de son regne. *Suppl. II.* 864. b.

ERIC IV, roi de Suede, fils & successeur d'Agnius. Discorde perpétuelle entre ce prince & son frere Aric son collègue. *Suppl. II.* 865. a.

ERIC V, VI, VII, VIII, ne firent rien de mémorable. *Suppl. II.* 865. a.

ERIC IX dit *le saint*, roi de Suede, successeur de Suercher. Principaux événements de son regne. *Suppl. II.* 865. a. & 356. a, b.

ERIC X, fils de Canut Eriesson, & successeur de Suercher, fils de Charles. Son regne paisible. *Suppl. II.* 865. b.

ERIC XI, surnommé *Leipse*, fils du précédent. Il étoit begue & paralytique, comme l'indique son surnom, & fut sur le trône tout ce qu'un homme si disgracié de la nature pouvoit être. Parti que forme contre lui la maison des Folkunger, dont il réprime l'ambition. Massacre que l'un de ses généraux exerce sur les Finlandois qui refusent d'embrasser le christianisme. Mort de ce roi. *Suppl. II.* 865. b.

ERIC XII, roi d'une partie de la Suede, fils de Magnus & de la reine Blanche. Son soulèvement contre son pere. Partage qu'ils font des états de la Suede. Eric jouit peu de son usurpation, étant mort deux ans après. *Suppl. II.* 865. b.

ERIC XIII; voyez ci-dessus *Eric VIII de Pomeranie*, roi de Danemarck : c'est le même prince.

ERIC XIV, fils de Gustave Vasa, auquel il succéda. Principaux événements de sa vie & de son regne. *Suppl. II.* 866. a. Voyez XV. 625. a.

ERIDAN, (*Géogr.*) voyez Pô.

ERIDAN, (*Astron.*) constellation méridionale. Son origine. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. *Suppl. II.* 867. a.

ÉRIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 4<sup>e</sup> siècle. Doctrine d'Erius l'ancien, auteur de cette secte. V. 907. b.

ERIGNE, petit instrument de chirurgie en usage dans les dissections. Erignes simples & erignes doubles. Description de cet instrument. Leur usage. V. 907. b.

ERIGONE, fête que les Athéniens célébroient en son honneur. V. 741. b.

ERIGONUS, peintre célèbre de l'antiquité. XII. 259. a.

ERINGIUM. Maniere de confire la racine d'éringium. III. 336. b. Espece d'éringium dit *panicaud de mer*. XI. 817. b.

ERIVAN (*Géogr.*) ou CHIRVAN, grande ville d'Asie dans la Perse, enlevée aux Turcs en 1635, siege d'un patriarche arménien. Sa situation. Dans quelle vue le kan ou gouverneur y vint quelquefois. Combien lui vaut son gouvernement. Vœu que faisoit en faveur du roi de Perse une femme d'Eriyan qui en avoit reçu quelque grace. V. 908. a.

ERMES, terres, (*Jurispr.*) Étymologie de ce mot. Les terres ermes, selon la coutume de Bourbonnois, sont au seigneur-haut-justicier. Différence entre les terres ermes & les biens vacans. V. 908. a.

ERMIN, (*Comm.*) droit de douane que l'on paie au Levant. En quoi il consiste. V. 908. a.

ERNAGIUM. (*Géogr.*) Recherches sur ce lieu, que Ptolomée place parmi les villes des Salyes. *Suppl. II.* 867. a.

EROSION. (*Médec.*) Causes d'érosion. V. 908. b. Voyez *Corrosion*, *Diabrose*, &c.

EROSION, (*Chirurg.*) inégalité de l'émail des dents. Ses causes. Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaise qualité des dents. Circonstances

jointes à l'érosion qui peuvent occasionner la carie. M. Bunon, à la première inspection d'une dent marquée d'érosion, découvrait avec certitude la maladie que la personne avoit eue à tel ou tel âge. V. 908. b. Observation de M. Bunon sur une dent cariée par une suite de l'érosion. Limes qui servent à détruire les caries superficielles. *Ibid.* 909. a.

EROTIQUE, (*Chanson*) espece d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fournissent la matière. Rien n'est plus commun en françois. Quelles sont les graces qui doivent caractériser ces petits ouvrages. V. 909. a.

EROTIQUE. (*Médec.*) Étymologie de ce mot. Excès de l'appétit corporel. Différence entre l'amour insensé, la fureur utérine, & le satyriasis. Différens degrés du délire érotique. V. 909. a. Auteurs qui ont cité & donné des descriptions des effets de cette passion. L'amour démesuré se tient quelquefois caché dans le cœur. Amour d'Antiochus pour Stratonice sa belle-mère. Cette affection déréglée constitue une maladie très-dangereuse quelquefois. Remedes pharmaceutiques qu'on peut essayer. *Ibid.* b.

*Érotique.* Différence entre la fureur utérine & la mélancholie érotique. VII. 378. a.

ERPENSIVS, (*Thomas*) professeur en langue arabe en Hollande. VII. 741. a.

ERRARD de Bar-le-duc, ingénieur. VII. 192. a, b. 194. a, b. Son système de fortification représenté dans les planches de l'art militaire. I. vol.

ERRARD (*Charles*) de Nantes, peintre & architecte. *Suppl. IV.* 7. b.

ERRATA, terme d'imprimerie. Remarques sur la dissertation que Lindenberg a faite sur cette matière. L'ouvrage du P. Hardouin sur les médailles, appelé l'errata des antiquaires. Ouvrage qui peut être appelé l'errata des anciens historiens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'errata de celui de Moreri. V. 910. a.

*Errata.* Attention que les auteurs doivent avoir pour que leurs livres n'aient pas besoin de longs errata. VIII. 624. b.

ERRATIQUE, *fièvre*. VI. 731. b.

ERREMENS. (*Jurispr.*) Les derniers erremens sont les dernières procédures faites sur une affaire. Origine de ce mot. Les erremens du plaids étoient opposés aux gages de bataille. Ce qu'on entend par procéder suivant les derniers erremens. V. 910. a.

ERREUR. (*Philos.*) Le théories de plusieurs philosophes sur les causes de nos erreurs sont peu propres à éclairer dans la pratique. V. 910. a. Souvent au lieu de quitter nos erreurs, nous ne faisons qu'en embrasser d'autres. Sources de nos erreurs : 1<sup>o</sup>. les idées mal déterminées. D'où vient l'inexactitude des idées. Moyens de corriger nos idées complexes, lorsqu'elles sont défectueuses. *Ibid.* b. Les cartésiens n'ont connu ni l'origine, ni la génération de nos idées. Locke a mieux réussi. Le chancelier Bacon a compris aussi qu'il falloit refaire les idées de l'esprit qui avoient été mal faites. Ce qu'il dit sur ce sujet. Pourquoi la méthode de Descartes devoit être plutôt reçue que celle de Bacon. 2<sup>o</sup>. Une cause de nos erreurs, ce sont certaines liaisons d'idées incompatibles qui se forment en nous : exemples. 3<sup>o</sup>. Autre cause ; nous prenons plaisir à effacer en nous les traits de la nature & à obscurcir la lumière qu'elle y avoit mise : différentes manieres dont cela peut arriver. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b. Voyez *Evidence*.

*Erreur.* Différence entre erreur, mensonge & fausseté. VI. 438. a. L'erreur est pire que l'ignorance. I. 46. b. L'erreur n'est point un crime. XVI. 390. b. Quelle doit être, selon Platon, la peine d'un homme qui erre. VIII. 159. b. Causes de nos erreurs. On les distingue en extérieures & en intérieures. IV. 978. a. 1<sup>o</sup>. Nos sens. XV. 25. a, b. 30. b. 2<sup>o</sup>. Nos erreurs viennent de ce que nous retranchons d'une idée quelque chose qui lui appartient, ou que nous lui ajoutons quelque chose qui ne lui appartient pas. I. 402. b. 3<sup>o</sup>. De l'espece d'impossibilité où les hommes sont de fixer exactement le sens des signes auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par une habitude formée dans l'enfance. VI. 108. b. 4<sup>o</sup>. De la supposition que les mots répondent à la réalité des choses. IV. 747. a. 5<sup>o</sup>. De prétendus rapports que nous établissons entre les noms & les choses. 1072. a. 6<sup>o</sup>. Idées faciles qui sont la source de nos erreurs. VI. 150. b. 151. a. 7<sup>o</sup>. Septieme cause, l'imagination. VIII. 561. b. 8<sup>o</sup>. Les passions. *Suppl. III.* 603. a. 9<sup>o</sup>. Nos erreurs viennent plus de ce que nous raisonnons sur des principes faux, que de ce que nous ne raisonnons pas suivant nos principes. XIII. 777. a. 10<sup>o</sup>. Principe & progrès de l'erreur chez un peuple. II. 394. a. — Ce n'est qu'après avoir passé par diverses erreurs que nous pouvons arriver à quelque chose de raisonnable. XII. 511. b. Pourquoi les philosophes & les législateurs ont laissé les peuples dans l'erreur. 963. a. — *Préservatifs.* Moyens de prévenir l'erreur dans l'esprit d'un enfant. V. 399. a. Doute raisonnable, préservatif contre l'erreur. 833. a. — Sur l'erreur, voyez *Ignorance*.

ERREUR, (*Astronom.*) Différence entre le calcul & l'observation.



ervation. MM. Halley & le Monnier ont donné les erreurs de leurs tables de la lune. Erreur d'un quart de cercle. Erreur d'une lunette méridienne. Mémoire sur les rapports que les erreurs ont les unes avec les autres, & sur la manière de les calculer par les règles du calcul différentiel. Autre ouvrage à consulter. *Suppl.* II. 867. b.

**ERREUR.** (*Jurisp.*) Ce qu'on appelle erreur de fait & erreur de droit. L'ignorance où quelqu'un est de ses droits peut venir d'une erreur de fait ou de droit. L'erreur ne nuit jamais aux mineurs. De l'erreur, soit de fait, soit de droit, par rapport aux majeurs. Diverses observations sur ce sujet. V. 911. b.

*Erreur commune*, maxime de droit, *error communis facit jus*. V. 911. b. Deux exemples remarquables dans les livres de Justinien, de l'effet que produit l'erreur commune. *Ibid.* 912. a.

*Erreur de nom*. Une telle erreur vicie le legs, &c. V. 912. a.

*Erreur de personne*. Elle rend le contrat nul. V. 912. a.

*Erreur*, (*proposition d'*) XIII. 485. b. &c.

**ERREUR de lieu.** (*Médec.*) Lorsqu'un fluide sort de son lieu & se porte dans les vaisseaux voisins qui ne sont pas propres à les recevoir. Ce mot se dit particulièrement du sang, qui passe de ses vaisseaux, dans les lymphatiques ou autres. La santé semble consister principalement en ce que les différens fluides restent chacun dans son vaisseau propre. Diverses causes de l'erreur de lieu. V. 912. a. L'ophtalmie fournit un exemple bien marqué du passage du sang dans des vaisseaux de différent genre, par l'effet de l'inflammation. Exemples de différens effets de l'erreur de lieu dans les inflammations. Exemples du passage du sang dans les vaisseaux étrangers, par l'effet de la dissolution des humeurs. On trouve même dans l'économie animale saine, des preuves de ce passage du sang dans des vaisseaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeler erreur de lieu, puisqu'il se fait naturellement. Exemple tiré de l'écoulement du flux menstruel. *Ibid.* b.

**ERREUR de lieu.** (*Anatom.*) C'est, selon Boërhaave, le passage vicieux des globules rouges dans cette classe de vaisseaux qui n'est faite que pour des humeurs plus fines. Il n'y a aucun doute que ce passage n'ait lieu dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque léger excès rendent du sang par les urines. On a vu des sueurs de sang, des diarrhées sanglantes, sans rupture de vaisseaux, &c. *Suppl.* II. 867. b. De l'erreur de lieu qui consiste dans le passage du sang des vaisseaux rouges dans les artères lymphatiques. Ces artères n'ont pas été adoptées universellement. Plusieurs ne les regardent que comme des artères rouges extrêmement fines, qui ne sont invisibles avant l'inflammation qu'à cause de leur rénuité. Improbabilité qu'il y ait des vaisseaux qui ne naissent de l'artère rouge, que par l'entremise d'un grand nombre de vaisseaux de différens ordres. *Ibid.* 868. a.

*Erreur de lieu*: de l'inflammation qui en provient. VIII. 714. a. b. 715. b. Maladies causées par l'erreur du lieu. *Suppl.* III. 465. b. 466. a. b. Examen de l'explication que quelques médecins ont donnée des inflammations par le système de l'erreur de lieu. 600. a. b.

**ERREUR**, (*Comm.*) défaut de calcul, omission de partie, article mal porté sur un livre, &c. V. 912. b. Clause que mettent les marchands dans l'arrêté des comptes, *sauf erreur de calcul, ou omission de parties.* *Ibid.* 913. a.

**ERRHINS**, adj. (*Pharm.*) remèdes destinés à être introduits par le nez: étym. de ce mot. Diverses sortes de ces remèdes. Divers sentimens sur la signification du mot *errhin*, & sur la nature des remèdes auxquels doit être borné son usage. Des errhins considérés comme sternutatoires. Des errhins considérés comme évacuans. V. 913. a. L'usage des errhins devient indifférent par une longue habitude: exemples du tabac. *Ibid.* b.

*Errhins*, leur propriété & usages. *Suppl.* I. 484. b. Voyez **STERNUTATOIRE**.

**ERS.** (*Bot. Pharm. Mat. médic.*) Caractère de cette plante. Usage de la farine de cette plante en médecine. Comment les anciens médecins la préparoient. Dans les disettes on a été quelquefois obligé d'y recourir. Elle est une des quatre farines résolatives, &c. V. 913. b.

**ERUCAGO.** (*Bot. Mat. médic.*) Caractère de cette plante. Ses propriétés. V. 913. b.

**ERUDIT**, (*Litt.*) Usage des mots *érudit*, *docte* & *savant*. V. 913. b.

**ERUDITION.** (*Philos. Litt.*) L'érudition renferme trois branches; l'histoire, les langues, & la connoissance des livres. Il suffit, pour être aujourd'hui profondément érudit, de posséder seulement à un certain point de perfection chacune de ces parties. On donne cependant la qualité d'érudits à ceux qui embrassent dans un certain degré d'étendue la première branche d'érudition. De la connoissance des trois branches indiquées, ci-dessus, naît cette partie importante de l'érudition qu'on appelle *critique*: en quoi elle consiste. V.

Tome I.

914. a. Règles principales de la critique considérée par rapport à la croyance des faits historiques. 1°. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, & de ceux qui ont écrit dans le même tems, ou à-peu-près. 2°. Comparaison qu'il faut faire des auteurs les uns avec les autres. 3°. Examen des auteurs eux-mêmes, si leurs ouvrages ne sont point supposés, s'ils sont dignes de foi. Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. Deux excès à fuir dans la critique, trop d'indulgence & trop de sévérité. Un autre excès de critique est de donner trop aux conjectures. *Ibid.* b. Raisons pour lesquelles les modernes se sont sur-tout distingués dans ce genre de connoissances. L'érudition se soutint encore en orient, lorsque toute espèce de connoissances fut anéantie avec l'empire en occident. Destruction de la bibliothèque de Constantinople par Léon l'Isaurien, & de celle d'Alexandrie par les Sarrazins. Erudition de Photius qui vivoit sur la fin du 9°. siècle. Les ouvrages qui échappèrent à Léon & à Omar étoient au nombre d'environ 280. *Ibid.* 915. a. Hommes érudits que posséda la Grèce après Photius. Causes de la renaissance des lettres en occident. Ce fut par l'étude des langues grecque & latine que l'érudition renaquit. Le premier avantage que produisit cette étude fut la critique. Le goût des ouvrages de bel esprit, & l'étude des sciences exactes a succédé au goût de l'érudition. Plaintes que forment ceux de nos contemporains qui cultivent l'érudition, sur la préférence que nous donnons à d'autres objets. Examen de quelques-unes de leurs plaintes qui ne sont pas parfaitement fondées. *Ibid.* b. Quelles sont les raisons de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des sciences, & aux matières de bel esprit. Les mathématiques, dit-on, sont composées de parties distinguées les unes des autres, que l'on peut cultiver séparément: cette assertion n'est pas exactement vraie. Toutes les branches de l'érudition, ajoutent-on, tiennent entr'elles & doivent être embrassées à la fois: cette proposition est fautive à quelques égards. L'auteur examine s'il est vrai que les mathématiques offrent plus d'espérance de fortune que l'érudition. Raisons plus réelles de la préférence dont il s'agit ici. 1°. Les objets ordinaires de l'érudition sont comme épuisés, au lieu que les découvertes en mathématiques offrent un champ plus vaste & flattent davantage; & le plaisir de traiter des sujets plus agréables, & à portée d'un plus grand nombre de juges, attache aux matières de bel esprit. 2°. Les ouvrages de bel esprit n'exigent presque aucune lecture; l'étude des mathématiques en exige peu, au lieu que l'érudition demande bien plus de livres. *Ibid.* 916. a. Raisons qui devroient attacher aux matières d'érudition, & qui montrent qu'on a tort de les négliger. La curiosité y est agréablement satisfaite, &c. L'érudition n'exige pas moins de sagacité que les sciences exactes. Il reste encore beaucoup à défricher dans l'étude des langues orientales. Combien l'étude des langues arabe & chinoise nous procureroit d'avantages. *Ibid.* b. Il reste encore beaucoup à découvrir dans des branches qui ont été déjà cultivées, comme par exemple dans la Géographie ancienne & moderne. Enfin les secours que nous avons pour l'érudition nous invitent à nous y livrer. Peu de gens peuvent ajouter aux découvertes des Descartes & des Newton; mais il n'y a point d'homme qui ne puisse devenir très-érudit à force de lecture. L'auteur examine s'il est vrai que l'érudition rende l'esprit froid, pesant, insensible aux grâces de l'imagination. L'érudition appelée *le bagage de l'esprit.* *Ibid.* 917. a. L'esprit philosophique trouve de fréquentes occasions de s'exercer dans les matières d'érudition. Les sciences exactes, dira-t-on, ont à cet égard beaucoup d'avantage, en ce que leur étude nourrit l'esprit philosophique, & qu'au contraire l'étude de l'histoire peut à tout moment jeter dans l'erreur un esprit d'une trempe commune. Il s'en suit de cette objection, non que l'érudition soit méprisable en soi, mais qu'elle doit être éclairée par la philosophie. D'ailleurs l'étude des sciences exactes n'est pas sans inconvénient, puisqu'on lui reproche qu'elle affoiblit l'imagination & donne de la sécheresse à l'esprit. Réponse à l'objection, que la multiplication des journaux & des dictionnaires a porté le coup mortel à l'érudition. Quoique les traductions soient aujourd'hui fort multipliées, cependant leur lecture ne peut empêcher de recourir aux originaux, & par conséquent de cultiver cette branche d'érudition qui consiste dans la connoissance des langues. *Ibid.* b. Enfin l'étude même des sciences doit tirer beaucoup de lumières de la lecture des anciens. Mais en recommandant cette lecture, il ne faut point oublier les riches découvertes dont nous sommes redevables aux philosophes des derniers siècles, & leurs avantages sur les anciens. *Ibid.* 918. a. Examen du reproche que faisoit un savant de nos jours à ceux qui s'adonnent à la physique expérimentale, de n'être que de curieux fainéans, & des manœuvres qui usurpent le titre de sages. Conclusion de cet article: nous ne devons mépriser aucune espèce de faveur utile, ni aucune espèce d'hommes. *Ibid.* b.

TTTTttt



*Erudition.* Différence entre érudition & philosophie, XII. 514. a. entre érudition & littérature. *Suppl.* III. 763. b. L'érudition fut le premier objet d'étude à la renaissance des lettres. I. XIX. XX. Des découvertes en matière d'érudition. IV. 706. a. L'érudition traitée aujourd'hui de pédanterie. Réflexions à ce sujet. IX. 594. b. &c.

**ERUPTION**, (*Médec.*) ou *exanthème* : voyez ce mot. Autre usage du mot *eruption*. V. 918. b.

*Eruptions cutanées*, XII. 217. a, b. &c. *exanthémateuses*. IV. 215. b. *Eruption* causée par les sueurs âcres: Voyez *DÉ-SUDATIONS*, par les dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. b. 701. a.

**ERYCINE**, (*Myth.*) surnom de Vénus : son origine. Merveilles du temple qui lui fut élevé sur le mont Érix. Elle en avoit aussi un à Rome. V. 918. b.

**ERYCINE**, (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. b.

*Erycine*. Statue de Vénus érycine : son temple à Rome. XVII. 36. b.

**ERYNNIE**, voyez *FURIE*, *EUMÉNIDE*.

**ERYNNIS**, (*Myth.*) Pourquoi Cérés avoit reçu ce nom des Siciliens. Cérés s'étant cachée, la peste & la stérilité ravagèrent la terre, & les dieux inquiets sur le sort des hommes, cherchèrent la déesse. Ainsi le voile de l'allégorie a souvent enveloppé les faits historiques. V. 919. a.

**ERYNNIS**, (*Mythol.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. b.

**ERYTHRE**, (*Myth.*) surnom donné à Hercule. Pourquoi il étoit représenté sous la forme d'un radeau dans son temple à Erythrée en Arcadie. V. 919. a.

**ERYTHRE**. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. b.

**ERYTHRÉE**, ou *Erythréenne*. (*Myth.*) La sybille Erythrée. Ce qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troie. V. 919. a.

**ERYTHROÏDE**, (*Anat.*) membrane qui environne les testicules. Sa description. Pourquoi elle est appelée de ce nom. V. 919. a. Voyez *ÉLYTHROÏDE*.

**ERZEROM**, (*Géogr.*) observations sur le climat & la situation de cette ville. V. 919. a.

*Erzerom*. Voleurs de nuit qui en infestent les environs. VIII. 463. b.

## E S

**ES**, de l'ancien usage de cette préposition. Elle est quelquefois préposition inséparable. V. 919. b.

*Es*, observations sur cette préfixe dont l'usage moderne a retranché l'*s* dans certains mots par euphonie. XII. 101. b.

**ESCACHE**, (*Maneg.*) observation sur la signification de ce mot : ancienne monture à laquelle les éperonniers modernes l'ont adapté. V. 919. b.

**ESCADRE**, (*Marine*) il faut au moins 4 ou 5 vaisseaux ensemble, pour qu'on leur donne le nom d'escadre. Division qui se fait d'une escadre, lorsqu'elle est considérable. Les armées navales partagées en France en trois escadres. V. 919. b.

*Escadre*. Ce qu'on entend par escadre & flotte. I. 694. b. Chef d'escadre. III. 272. b. Nombre des escadres de la marine de France. *Ibid.* Evolutions de l'escadre. VI. 201. b. — 206. b. Vaisseau à la suite de l'escadre, destiné aux malades. VIII. 294. b.

**ESCADRON**. (*Art. milit.*) Etym. de ce mot. Comment les Espagnols & les Allemands nomment l'escadron. L'escadron a varié dans tous les tems. Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un sacré, l'autre profane, ne nous disent rien de l'ordre dans lequel on faisoit servir la cavalerie. Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie. Polybe attribue les victoires des Carthaginois, dans les guerres puniques, à la supériorité de leur cavalerie. V. 920. a. On peut regarder la seconde guerre punique comme la véritable époque de l'établissement de la cavalerie dans les armées. Ce que dit Xénophon sur l'utilité dont la cavalerie eût été pour les Grecs dans la retraite des dix-mille. Si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans le tems de la guerre des Perses, c'est qu'ils n'eurent pas le moyen d'en avoir : mais une fois enrichis de leurs dépouilles, ils crurent n'en pouvoir faire un meilleur usage qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Grands avantages qu'ils en retirèrent. Les Romains dans leurs premiers tems n'eurent que très-peu de cavalerie ; *Ibid.* b. mais leurs conquêtes & leurs alliances leur donnerent les moyens de l'augmenter & de l'entretenir. Ils ignorèrent long-tems l'art de s'en servir avec avantage, & ils ne commencèrent à obtenir de la supériorité sur les Carthaginois, que lorsque des corps entiers de cavalerie numide eurent passé de leur côté. Avantages de la cavalerie romaine qui décidèrent de la bataille de Zama en faveur de Scipion. Les Parthes firent sentir aux Romains avec quelle supériorité on combat un ennemi inférieur en cavalerie. Ce qu'en dit M. de Montefquieu. Diverses raisons

qui portèrent les Romains à augmenter leur cavalerie. *Ibid.* 921. a. Les succès de César dus à son habileté à se servir de sa cavalerie. Quand il seroit vrai que les anciens se fussent servis de cavalerie, il n'en résulteroit pas qu'on dût aujourd'hui s'en passer. Turenne lui fut redevable de la plupart de ses victoires. La célèbre bataille de Rocroi nous apprend le cas que le grand Condé faisoit de la cavalerie : détails sur cette fameuse journée. Opérations de la guerre qui prouvent l'importance de la cavalerie en mille occasions. *Ibid.* b. Un corps d'armée n'est parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ses membres, & la cavalerie en est un des plus essentiels. Usages divers de la cavalerie dans l'armée. De deux armées, celle qui sera supérieure en cavalerie fera l'offensive, & l'autre sera forcée à se borner à la défensive. *Ibid.* 922. a. Nombreux avantages que la première aura sur celle-ci. Les escortes du général & de ses lieutenans sont aussi du ressort de la cavalerie, & c'est elle seule qui doit être chargée de cette partie du service. Que peut-on attendre de celui qui, privé d'escorte, ne peut juger des dispositions de l'ennemi que par le rapport des espions ? La vitesse est bonne pour le secret ; c'est par-là qu'on saisit les momens, & c'est cette qualité qui distingue particulièrement la cavalerie. La victoire n'est jamais complète que lorsqu'elle est l'ouvrage de la cavalerie. C'est par elle qu'on est maître de choisir l'occasion du combat. La seule cavalerie peut être chargée du soin de faire les fourrages. *Ibid.* b. Diverses circonstances qui se présentent dans la guerre de plaine, où l'on ne peut se passer de cavalerie. Si l'on excepte les sièges, il n'y a peut-être aucune occasion à la guerre qui ne demande de la diligence, & pour laquelle les services de la cavalerie ne soient très-avantageux. Dans les sièges elle a aussi un service qui lui est uniquement affecté. En quoi elle est nécessaire pour la défense d'une place. Comment elle dédommage de la dépense qu'elle occasionne. *Ibid.* 923. a. Énumération de quelques grands capitaines qui ont dû leurs avantages à leur cavalerie. Suffrages des auteurs modernes en sa faveur. *Ibid.* b. On a jugé de tout tems que, dans les occasions où il y a mélange de cavalerie & d'infanterie, l'officier de cavalerie doit commander le tout. Diverses formes qui ont été données aux escadrons : la forme carrée préterée aujourd'hui. Raisons que les Turcs allèguent pour donner à leurs escadrons la forme de losange & du coin. Désavantages de cette forme. Les Thessaliens furent les premiers qui donnerent à leurs escadrons la forme de losange : noms & postes de ceux qui les commandoient. Il y avoit quatre manières de former les escadrons en losange. *Ibid.* 924. a. Formes que leur donnerent les Macédoniens, les Scythes, les Thraces & les Germains. Les Siciliens & la plupart des Grecs les formerent en carré. Les Perses se servirent de la même forme, mais avec plus de profondeur. Autre espèce de carré dont les Romains se servirent, sans cependant s'assujettir toujours à cette même forme. Divers usages pratiqués successivement en Europe sur le même objet. *Ibid.* b. De l'usage actuellement adopté de faire combattre les escadrons sur trois rangs. Examen du sentiment de ceux qui voudroient leur en donner un quatrième, & de ceux qui voudroient les réduire à deux. Le premier des trois rangs dans les escadrons des gardes du corps est composé entièrement d'officiers. Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maison du roi, on se croira forcé de lui donner plutôt six rangs que trois, ce qui vient de la manière dont elle est composée. Il faut que la hauteur de l'escadron soit proportionnée à sa longueur, de manière qu'il n'occupe ni trop, ni trop peu de terrain ; or la disposition sur trois rangs est la plus propre à réunir ces avantages. *Ibid.* 925. a. Démonstration de cette proposition. Désavantages attachés à la disposition sur deux rangs : ces inconvéniens levés par la disposition pour laquelle l'auteur se déclare ici. *Ibid.* b. Prétendus avantages attachés à l'escadron sur deux rangs. On ne doit cependant pas négliger d'exercer la cavalerie sur cette dernière disposition. Ce qui vient d'être dit de l'obligation de former les escadrons sur trois rangs, ne doit s'entendre que de ceux qui auront un front assez étendu, c'est-à-dire, de quarante à quarante-huit maîtres. *Ibid.* 926. a. Comment se forment aujourd'hui les escadrons, suivant l'instruction du 14 mai 1754. Détails sur cette disposition & celle des officiers de cavalerie. Ces détails accompagnés de figures. *Ibid.* b. À l'égard des escadrons de dragons, hussards, & autres troupes légères, il seroit bon qu'ils fussent plutôt sur quatre rangs que sur trois : il faut de plus que ces rangs soient également mêlés d'anciens & de nouveaux. Auteurs qui ont écrit particulièrement sur la cavalerie. *Ibid.* 927. a.

**ESCADRON**, (*Tactique des Grecs*) escadrons en losange des Thessaliens. Jason qui introduisit cette forme, la regardoit comme la seule qu'on pût employer en toutes sortes de conjonctures. Description de cette sorte d'escadrons. *Suppl.* II. 868. b. — Les Scythes & les Thraces faisoient leurs escadrons en forme de coin, & la même méthode étoit pra-



tiquée par les Macédoniens. Ses avantages. — Les Perses, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grèce ont fait usage de l'ordonnance carrée. Pourquoi ils lui donnoient la préférence. — Parmi les différentes troupes carrées, les Grecs estimoient davantage celles dont la longueur est double de la profondeur. — Postes que la cavalerie occupoit dans les batailles. Disposition & rangs des cavaliers dans chaque escadron. Corps total de la cavalerie. — Escadrons carrés des Grecs. *Ibid.* 869. a. Avantages qu'on attribuoit à cette ordonnance. *Ibid.* b.

*Escadron.* Division naturelle de l'escadron. IV. 1082. b. Nécessité d'avoir deux étendarts par escadron. VI. 42. b. 43. a. Evolutions des escadrons. VI. 197. a, b. De l'intervalle des escadrons dans une armée rangée en bataille. VIII. 837. b. Voyez les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

*ESCALADE*, (*Art milit.*) Précautions que prenoient les anciens pour se garantir de cette sorte de surprise. Pourquoi les escalades étoient plus fréquentes autrefois qu'aujourd'hui. V. 927. a. En quels cas on peut encore tenter cette entreprise. Indication & détail de tous les moyens nécessaires, & de toutes les précautions à prendre pour y réussir. *Ibid.* b. Echelles dont on se servoit pour l'escalade de Geneve en 1602. Suite de la manière dont une escalade doit être conduite. *Ibid.* 928. a. Ce qu'on doit faire, lorsque la ville est défendue par un château ou une citadelle. Quelle est la saison la plus favorable pour une escalade, lorsque le fossé de la ville est plein d'eau. Précautions à prendre contre les escalades. *Ibid.* b.

*Escalade.* Précautions à prendre pour la défense des petites villes ou châteaux, quand on craint que l'ennemi n'en tente l'escalade. IV. 740. a. Echelle appelée sambuque, dont les anciens se servoient dans certaines escalades. XIV. 596. a. Tortue qu'ils employoient pour les escalades. XVI. 439. a.

*ESCALE*, (*Comm.*) lieu de commerce en Afrique où les marchands negres viennent apporter leurs marchandises aux Européens: on le dit aussi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux. Escales du Sénégal. Escales sur l'Océan, ports où abordent les navires pendant leurs voyages. Escales en France pour Terre-neuve. *Faire escaler*, explication de ce mot. V. 929. a.

*ESCALETTÉ*. (*Manuf. en soie*) Description & usage de cet instrument. V. 929. b.

*ESCALETTÉ*, (*Ruban.*) espece de peigne de bois, dont on trouve la description dans les planches. V. 929. a. Son usage. *Ibid.* b.

*ESCALIER*, *degré, montée*: escalier est aujourd'hui le seul terme d'usage. V. 929. b.

*ESCALIER*. (*Antiquités*) Escaliers de différens édifices des anciens. Escaliers dans quelques colonnes qu'on voit à Rome. Escaliers autour des minarets des Turcs. Escalier autour du dôme des chartreux de Lyon. *Suppl.* II. 869. b.

*ESCALIER*. (*Archit.*) Escaliers à une, à deux, à trois rampes. Noms qu'on leur donne selon la diversité de leur figure & de leur construction. De la situation des escaliers. V. 929. b. De leur grandeur. De leur différente forme. De la manière la plus convenable de les éclairer. *Ibid.* 930. a. De leur décoration: escaliers des bâtimens de Paris qui paroissent décorés le plus convenablement. De la construction des escaliers. *Ibid.* b. Règle la plus convenable pour constater la hauteur & le giron des marches; voyez là-dessus, MUR D'ÉCHIFFRE, GIRON, MARCHE. Consultez sur cette matière le célèbre Palladio. *Ibid.* 931. a.

*Escalier.* Marches d'un escalier. X. 86. b. Noyau. XI. 268. a. Rampes d'escaliers. XIII. 786. b. Repos. XIV. 140. a. Balustres d'escaliers. II. 50. a. Boulons. 365. b. Vis. XVII. 333. b. Construction de différentes sortes d'escaliers en charpente. XIII. 34. a, b. — Voyez l'article ARCHITECTURE, vol. I des planches, & l'article CHARPENTERIE, vol. II pl. 7, 8 & 9.

*ESCALIER*, (*Hydraul.*) V. 931. a.

*ESCALIER de gazon.* (*Jardin.*) Lieux où ces escaliers conviennent. Observations sur la manière de les faire & de les entretenir. V. 931. a.

*ESCALIER.* (*Charp.*) Escalier à noyau creusé, à un noyau, à deux noyaux, à quatre noyaux. V. 931. a.

*ESCADILLONNAGE*, (*Jurisp.*) droit de quelques seigneurs féodaux pour la visite & l'étalonnage des poids & mesures. Etymologie de ce mot. Ce que porte la charte des libertés de Mont-royal de l'an 1287. Ce que signifie à Lyon le terme d'*échantiller*. Auteurs à consulter. V. 931. b.

*ESCARBOT*, (*Insectol.*) *stercorarius*, *pilularius*, description de cet insecte. V. 931. b. Voyez SCARABÉE.

*Escarbot*, cet insecte sujet à certains poux. XVII. 810. b.

*ESCARBOT*, (*Myth.*) il fut adoré en Egypte. Monumens où il se trouve. Porphyre dit que les escarbots sont tous mâles. V. 931. b.

*ESCARBOT.* (*Insectol. Idol.*) Pourquoi les Egyptiens adoroient cet animal. Ils l'employoient comme symbole & hiéroglyphe, & attachoient à sa figure diverses significa-

tions expliquées dans cet article. *Suppl.* II. 869. b. Eloge de l'escarbot. *Ibid.* 870. a. Distribution méthodique de la famille de scarabées, selon Linnæus. *Ibid.* b.

*ESCARBOUCLE*, (*Lithol.*) pourquoi les anciens ont appelé cette pierre précieuse de ce nom. Erreur sur laquelle on a cru que l'escarboucle des anciens étoit perdu. Ce qu'on peut conjecturer sur cet escarboucle des anciens. V. 932. a.

*Escarboucle*, pierre de Trazene, espece d'escarboucle des anciens. XVI. 572. b. Sentiment de Boëce de Boot sur l'escarboucle des anciens. VIII. 358. b.

*ESCARBOUCLE*, *ray-d'*, (*Blason*) *Suppl.* IV. 578. b.

*ESCARÉ*, (*Chirurg.*) en Grec *εσκαρά*, espece de croûte faite sur la peau. Comment elle se forme, par l'effet des cauteris actuels & potentiels. Comment elle arrive dans la brûlure. De la guérison des différentes sortes d'escars. V. 932. a.

*ESCARÉ*, (*Maréch.*) celle que l'impression du caustère forme sur le corps du cheval. VI. 631. a, b, &c.

*ESCARBOT*, limaçon des vignes ou des jardins. XIII. 1. a. Son organisation merveilleuse. *Suppl.* IV. 607. b. 608. a. De la reproduction de ses cornes & de sa tête. 608. a, b. Escarbots fossiles, vol. VI des planches. Coquilles fossiles. planche I.

*ESCARMOUCHE*, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. V. 932. a. Les escarmouches s'engagent quelquefois malgré le général. Comment elles lui peuvent être utiles. Maxime de M. de Feuquieres sur les escarmouches. De la manière de faire escarmoucher. En quelles circonstances on peut employer ce moyen. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

*Escarmouche.* Manière d'escarmoucher, qu'on appelle *houzarder*. VIII. 330. a.

*ESCAROTIQUE*, *trochisque*. X. 375. b.

*ESCARPINS*. (*Cordonn.*) Travail des escarpins d'hommes & de femmes. *Suppl.* IV. 813. b. 814. a, b. 815. b.

*ESCARTS* ou *escas*, (*Jurisp.*) droit dû au seigneur dans quelques coutumes. Sa nature & son origine. V. 932. b.

*ESCARTS*, (*Comm.*) certains cuirs qui viennent d'Afrique. V. 933. a.

*ESCAVESSADE*. (*Manege*) L'escavessade est un châtiement, puisqu'il en résulte un coup du caveffon sur le nez du cheval. On ne fait plus usage dans certains cas que du simple caveffon brisé. Comment il est fixé sur le nez de l'animal. Son usage. Du caveffon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. a. Pourquoi nous ne nous servons point du caveffon malgré les effets admirables que les écuyers étrangers lui attribuent, & malgré l'autorité du duc de Newkastle. *Ibid.* b.

*ESCAUT*, autrefois *Scaldis*. Ptolomée l'a nommé *Tabuda*. *Suppl.* IV. 924. a. Observations sur ce fleuve. XIV. 737. b. Projet de le joindre à la Somme. *Suppl.* II. 183. a.

*ESCHÉATEUR*, (*Hist. mod.*) officier en Angleterre qui avoit soin des eschêats du roi... Cette charge n'existe plus aujourd'hui. Actes où il en est parlé. V. 933. b.

*ESCHIL*, apôtre & évêque d'une contrée de la Suede. *Suppl.* II. 870. b.

*ESCHILLON*, (*Marine*) météore que les matelots de la mer Méditerranée craignent autant qu'une tempête. Opération superstitieuse par laquelle ils croient le détourner. V. 933. b.

*ESCHILSTUNA*, (*Géogr.*) ville de Suede. Etymologie de son nom. Premier évêque de la contrée, nommé *Eschil*. Cette ville réunie dès le siècle passé avec celle de Karl-Gustavstadt. *Suppl.* II. 870. b.

*ESCHINE*, observations sur la vie de cet orateur; sur le caractère de son éloquence. XI. 561. a. XV. 265. a. Affaires d'Eschine & de Démosthène. XI. 362. a, b.

*ESCHRAKITES* ou *ERASKITES*, (*Hist. mod.*) Philosophes mahométans platoniciens. Sens & étymologie de ce mot. Leur doctrine & leurs mœurs. V. 934. a.

*ESCHWEGE*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Seigneur qui la possède. Son pont de pierre sur la Werra. *Suppl.* II. 870. b.

*ESCHYLE*. La tragédie perfectionnée par ce poète. III. 361. a. XVI. 514. a, b. Ses tragédies sur Prométhée. XIII. 446. a, b. Morceaux de sa tragédie sur Clitemnestre. XV. 184. a. Tétralogie d'Eschyle. XVI. 210. b. De la manière dont il expose ses sujets. *Suppl.* II. 917. a.

*ESCLAVAGE*, (*Droit nat. Relig. Mor.*) la servitude a été vraisemblablement d'abord fondée sur des conventions libres, quoique la nécessité en ait été l'origine. Les premiers esclaves ne furent que des mercénaires ou domestiques. V. 934. a. Mais ensuite les prisonniers qu'on fit à la guerre devinrent les esclaves proprement dits de ceux qui les avoient pris. On se crut en droit de les traiter avec rigueur, & l'on étendit cette licence à ceux qui en étoient nés, & à ceux que l'on achetoit. Distinction qui s'établit d'hommes libres & d'esclaves. L'esclavage a été reçu, à la honte de l'humanité, par presque tous les peuples. En quoi consistent la



servitude réelle & la personnelle. La servitude des étrangers chez les Juifs étoit excessive. Loix par lesquelles Moïse racha d'adoncir leur condition. *Ibid. b.* Précepte fondé sur la nature & la religion, que donne S. Paul en faveur des esclaves. Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grece qui introduisirent l'esclavage. En quoi consistoit celui des Ilotes. Cette condition étoit extrêmement adoucie chez les autres peuples de la Grece. Etat des esclaves dans Athenes. L'humanité exercée envers les esclaves, prévient les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. *Ibid. 935. a.* Les premiers Romains traitoient leurs esclaves avec plus de bonté que ne l'a jamais fait aucun autre peuple. Quel étoit leur plus grand châtement. Multiplication des esclaves par le mariage, leur état dans la famille. Comment chaque esclave cherchoit à faire profiter son pécule. Une fois enrichis, les esclaves se rachetoient & devenoient citoyens. La servitude devenue plus dure & plus rigoureuse à mesure que le luxe s'introduisit dans Rome. Loix cruelles qu'on fit contre les esclaves pour la sûreté des maîtres. *Ibid. b.* Loi de Claude en faveur des esclaves. Réflexions qui démontrent l'injustice des loix qui furent faites contre eux : guerre à laquelle cette inhumanité donna lieu. Douceur de l'esclavage chez les Indiens au déça du Gange. Les esclaves des peuples simples, laborieux, sont plus heureux que partout ailleurs. Etat des esclaves des anciens Germains. Quelle fut leur condition, lorsque leurs maîtres eurent conquis les Gaules, sous le nom de Francs. *Ibid. 936. a.* Leur servitude étant devenue plus dure & plus accablante, ils firent en 1108 cette fameuse révolte qui aboutit à leur procurer l'affranchissement. D'ailleurs les rois déterminés à abaisser les seigneurs prirent le parti d'affranchir les esclaves. C'est à quoi travaillèrent Louis le gros, Louis VIII & Louis X, dit *Hutin*. Termes de l'édit donné par ce dernier. Ce ne fut que vers le quinzième siècle que l'esclavage fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe. Restes d'esclavage qui s'y trouvent encore en certains pays. Contradiction singulière par laquelle les puissances chrétiennes autorisent l'esclavage hors de l'Europe. *Ibid. b.* Réflexions contre le droit d'esclavage. Il blesse la liberté de l'homme. Cette liberté est si étroitement unie à la conservation de l'homme, qu'elle n'en peut être séparée que par ce qui détruit en même tems sa conservation & sa vie. Celui qui veut se rendre esclave n'autorise donc à le repousser par toute sorte de voies, pour mettre sa personne & ses biens en sûreté. On ne peut déposséder un homme de sa liberté sans qu'il y ait donné lieu par quelque action criminelle. Ce qui rend licite la mort d'un criminel, c'est que la loi qui le condamne avoit été faite en sa faveur ; il n'en seroit pas de même de la loi de l'esclavage ; elle seroit dans tous les cas contre l'esclave. *Ibid. 937. a.* Il répugne à la raison qu'un homme puisse donner sur sa vie un droit qu'il n'a pas lui-même, ni qu'il puisse se vendre. La loi civile qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. L'esclavage choque toutes les formes de gouvernement. On ne peut dire qu'il soit jamais nécessaire. Il n'est utile ni au maître, ni à l'esclave. *Ibid. b.* L'esclavage est humiliant pour l'humanité même qui est dégradée. Il ne peut être coloré ni par le droit de la guerre, ni par le droit d'acquisition, ni par celui de la naissance. Si l'esclavage étoit fondé sur la nourriture, il faudroit le réduire aux personnes incapables de gagner leur vie ; mais on ne veut pas de ces esclaves-là. *Ibid. 938. a.* C'étoit une prétention orgueilleuse que celle des anciens Grecs, qui s'imaginant que les barbares étoient esclaves par nature, pensoient pouvoir avec justice les assujettir. C'est aller contre le droit des gens & de la nature, de penser que la religion chrétienne autorise à réduire à l'esclavage ceux qui ne la professent pas. Autre prétexte réfuté. Examen de la question, s'il n'y a point de cas ni de lieu où l'esclavage dérive de la nature des choses. Dans les gouvernemens arbitraires où l'excès de l'esclavage politique anéantit la liberté civile, on a une grande facilité à se vendre. A Achim tout le monde cherche à se vendre. Dans les états despotiques, où l'on est déjà sous l'esclavage politique, l'esclavage civil est plus tolérable qu'ailleurs. *Ibid. b.* Dans les états mahométans, la servitude est récompensée par la paresse dont on fait jouir les esclaves qui servent à la volupté. *Ibid. 939. a.*

*Esclavage.* L'esclavage politique & civil est né de la violation du principe d'égalité naturelle. V. 415. a. De l'esclavage chez les Hébreux. XV. 123. a. XVI. 914. a. XVII. 543. b. En quels cas chez les Romains l'homme perdoit sa liberté naturelle. IX. 471. b. Esclavage des débiteurs insolubles chez les premiers Romains. XI. 125. b. 126. a. XVII. 548. b. 549. a. 551. b. De l'esclavage des prisonniers de guerre. XIII. 387. a. Peine qui étoit infligée à ceux qui voloient des personnes libres pour les vendre comme esclaves. XII. 680. a. b. De l'esclavage chez les Germains I. 480. a. V. 118. a. Esclavage des femmes chez les Orien-

taux. VI. 469. b. L'esclavage aboli chez les chrétiens. De l'esclavage des Negres. IX. 471. b. XI. 79. b. — 83. a. XVI. 532. b. 533. a. Pourquoi Louis XIII y consentit. XIII. 93. b. Esclavage des payfans de Lithuanie. IX. 592. a. Esclavage des chrétiens dans le royaume de Maroc. X. 133. b. Réflexions de M. de Montesquieu sur l'esclavage civil. V. xi. a. Note. Réflexions contre l'esclavage domestique, XIII. 102. b. 103. a. contre l'esclavage établi encore aujourd'hui parmi les chrétiens. XVII. 550. a.

ESCLAVAGE, (*Comm.*) droit que l'on fait payer aux François en Angleterre. V. 939. a.

ESCLAVAGE, (*Metteur en œuvre*) V. 939. a.

ESCLAVE, (*Jurisp.*) Pétat de servitude personnelle est une invention du droit des gens. Quels furent les premiers esclaves, & les premiers peuples qui en firent. Les égyptiens, les Grecs, les Romains avoient des esclaves. Différence que les Romains mettoient entre ceux qui après avoir mis bas les armes se rendoient, & ceux qu'ils prenoient les armes à la main. Autres manieres dont les Romains s'en procuroient. Hommes libres qui se vendent eux-mêmes. V. 939. a. Enfans nés esclaves. On réduisoit aussi en esclavage ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté. Distinction des esclaves par différens titres, selon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître. *Ibid. b.* Etat des esclaves chez les Romains, droits dont ils étoient déshus. *Ibid. 940. a.* Le droit de vie & de mort sur les esclaves adouci par Adrien. Comment se faisoit à Rome le commerce des esclaves. Trois différentes manieres dont se faisoit l'affranchissement. Loi *fusia caninia* sur l'affranchissement par testament. La coutume d'avoir des esclaves a duré encore chez plusieurs nations depuis l'évangile. Il y avoit autrefois des esclaves en France. Loi de Childébert en 554 contre les débauches des esclaves. L'état de serf étoit mixte entre la servitude & la liberté. Louis le gros, S. Louis & ses successeurs travaillèrent à abolir l'esclavage. Il y a cependant encore dans quelques coutumes des serfs de main-morte. Il y avoit même encore quelques esclaves en France dans le treizième siècle. Mais aujourd'hui toutes personnes y sont de condition libre. *Ibid. b.* Des esclaves des isles françoises de l'Amérique. Édit du mois de mars 1685, appelé le *code noir* sur les esclaves de ces isles. Dispositions de cet édit sur la religion des esclaves, l'observation du dimanche, le concubinage des hommes libres avec leurs esclaves, le mariage & l'état des enfans des esclaves, leur inhumation. *Ibid. 941. a.* Réglemens de police pour la sûreté publique contre les esclaves ; réglemens concernant le commerce, relatifs aux esclaves. Ceux qui regardent les obligations imposées aux maîtres. Ceux qui concernent le pécule des esclaves. *Ibid. b.* Les esclaves ne peuvent être revêtus d'aucun office, ni ester en jugement. On peut les poursuivre criminellement. Loix pénales contre eux. Des esclaves considérés comme biens meubles dont on peut disposer. *Ibid. 942. a.* De la saisie des esclaves. Effets du bail judiciaire sur les esclaves attachés à l'héritage qui est l'objet de ce bail. De l'affranchissement des esclaves, & de l'état des affranchis. Ce que doit observer un maître qui veut amener ou envoyer un esclave en France. *Ibid. b.* Défendu à toute personne de soustraire en France les esclaves negres de la puissance de leurs maîtres. Etat des esclaves envoyés ou amenés en France. Un esclave qui, après avoir quitté la colonie s'est retiré en France sans la permission du maître, n'a point acquis pour cela la liberté. Les habitans des colonies qui se sont retirés en France & veulent vendre leurs habitations, doivent renvoyer dans l'espace d'un an leurs esclaves dans les colonies. Loix à consulter. *Ibid. 943. a.*

*Esclave.* Des esclaves chez les Hébreux : deux sortes d'esclaves. XV. 123. a. De ceux qui vendent leur liberté. XVI. 914. a. Des esclaves chez les Romains : noms des esclaves. XI. 201. a. Famille des esclaves. VI. 392. a. Habit des esclaves. XVI. 745. b. Esclaves qui étoient destinés à garder les malades. III. 536. b. Esclave de peine. X. 727. b. Sort des biens d'un homme libre qui se vendoit lui-même. XV. 599. b. Esclaves que les Romains nommoient *addicti*. I. 128. b. Peine d'un esclave fugitif. VII. 360. a. XV. 519. a. Lorsqu'un esclave étoit sujet à s'échapper, il falloit en avertir celui qui l'achetoit. VII. 360. a. Supplices des esclaves chez les Romains. XII. 250. b. Guerre des esclaves. VII. 697. b. Femme esclave qu'ils appelloient *quasillaria*. XIII. 694. a. Actes héroïques de quelques esclaves Romains dans le tems des proscriptions du second triumvirat. XVI. 675. b. — Comment les Germains traitoient leurs esclaves. V. 118. a. — Des esclaves chez les Turcs : des femmes esclaves. X. 115. b. Des esclaves du grand-seigneur. IX. 139. a. Vente des esclaves à Constantinople. IV. 59. a. Prix des esclaves de Mingrelie. X. 547. a. Enfans que le grand-seigneur achete de Tartares ou qu'il prend en guerre. I. 171. b. Enfans levés en forme de tribut chez les Turcs & réduits à l'esclavage. VIII. 566. b. Sur les esclaves negres,



voyez ce dernier mot. Esclaves attachés à la glebe. VII.

706. b. Esclaves appelés *serfs*. XV. 82. b. &c.

**ESCLAVON.** (*Hist. mod.*) Langue Esclavonne. V. 943. a. Elle passe, après l'Arabe, pour la langue la plus répandue. Pays qu'habitoient autrefois les Slaves. D'où ils étoient originaires. Signification du mot *sclava*. *Ibid.* b.

*Esclavons, caracteres, voyez ILLYRIENS.* Bible en langue esclavonne. II. 226. a. Anciens Esclavons, voyez SLAVES.

**ESCLAVONIE.** (*Géogr.*) ancienne & nouvelle Esclavonie. Leur situation. Etendue de ce dernier pays. Sa division. *Suppl.* II. 870. b.

**ESCOMPTE,** (*Arith. Comm.*) remise que fait le créancier lorsqu'il est payé avant l'échéance du terme. Escompter sur une somme, c'est en séparer les intérêts qui étoient confondus avec le capital. Deux manières d'énoncer l'escompte. Terme d'escompte. Elémens qui entrent nécessairement dans toutes les questions de ce genre. V. 943. b. Exemples d'escomptes. Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans; son créancier offre de lui escompter à raison de 3 pour cent par an, s'il paie actuellement; acceptant l'offre, que doit-il payer? Le même exemple retourné. Second exemple; un homme doit 2000 liv. payables dans deux ans; on offre de lui escompter à raison de cinq pour cent par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de sept mois; quelle somme doit-il compter? Le même exemple retourné. *Ibid.* 944. a. La règle de change n'est souvent qu'une règle d'escompte. Exemple; un homme comptant à un banquier une somme de 3000 livres, de combien sera la lettre qu'il en recevra, supposé le change à trois pour cent?

On ne connoît dans le commerce que l'escompte qui correspond à l'intérêt simple. Autre espèce d'escompte relative à l'intérêt redoublé, voyez ce mot. Démonstration algébrique de la règle d'escompte. *Ibid.* b. Voyez EXCOMPTE.

**ESCOPIERIE,** (*Méch.*) différentes machines appellées de ce nom. *Suppl.* II. 870. b.

**ESCORTE,** terme de guerre. Les escortes doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Comment elles doivent être placées auprès du convoi. Ce qu'elles doivent faire. V. 945. a.

*Escorte de convoi.* IV. 170. a. b.

**ESCORTE** (*Droit d'*) établi en Allemagne; en quoi il consiste. Origine de ce droit. Conséquences de ce droit à l'égard du prince qui le possède. V. 945. a.

**ESCRIME.** Définition. V. 945. a. Il n'est permis en Asie qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Du tems de Montaigne, la noblesse évitoit la réputation de savoir faire des armes. En quoi consistent les leçons du maître escrime. Elémens de l'escrime. *Ibid.* b.

*Escrime.* Cet exercice pratiqué chez les Romains. *Suppl.* IV. 668. b. En quoi consiste l'adresse d'un escrimeur. I. 766. b. Sentiment délicat d'un escrimeur. XV. 58. b. Leçons pour bien tenir l'épée. X. 34. b. Détails sur l'art de l'escrime, contenus dans le IV volume des planches. L'étude de l'escrime ne doit pas se borner à l'exercice de l'épée seule. V. 312. a.

**ESCUBA,** espèce de liqueur forte. XVII. 523. a.

**ELCULANUS,** (*Mythol.*) Voyez ÆSCULANUS.

**ESCULAPE.** (*Mythol.*) Histoire de ce dieu de la médecine. V. 947. b. Son premier temple à Epidauré. Comment on le représentait. Ses symboles. Ses fils & ses filles. Diverses observations sur ses temples; ses guérisons; sa statue. Histoire de l'introduction du culte d'Esculape à Rome. Cause de la cessation de la peste dans cette ville à l'arrivée d'Esculape. *Ibid.* 948. a.

*Esculape.* Distinction de deux Esculapes, l'un égyptien, l'autre grec, celui-ci auteur de la médecine clinique. VIII. 211. a. Histoire d'Esculape médecin. X. 283. b. Usage qu'il faisoit de la musique pour la guérison des maladies. 903. b. Temples d'Esculape. XVI. 71. b. dans l'île de Cos, IV. 290. a. à Pergame, XII. 353. b. à Sicyone, XV. 169. a. à Titana dans la Sicyonie. XVI. 355. a. Sacrifice qu'on lui faisoit après une maladie. IV. 179. a. Oracle d'Esculape. XI. 539. a. Miracles qu'on lui attribuoit. *Ibid.* Il paroît que ce dieu étoit invoqué pour les maladies des animaux, comme pour celles des hommes. XI. 961. b. Réponses d'Esculape à Irene dans la Bruyère. XVII. 249. a. Le serpent lui étoit consacré. XV. 109. b. Figure symbolique d'Esculape. XV. 730. a. 734. a.

**ESCURIAL,** (*Hist. mod.*) un des lieux de la résidence des rois d'Espagne. Situation du village de ce nom. Monastère que Philippe II y fit bâtir. Le roi & la reine y ont leurs appartemens. V. 948. a. Chapelle qui est le lieu de la sépulture des rois & des reines d'Espagne. Bibliothèque renfermée dans ce monastère. Dépenses faites pour la construction de l'Escorial. Une partie de cet édifice brûlée en 1671. *Ibid.* b.

*Escorial.* Sur la bibliothèque de l'Escorial, voyez II. 235. b.

**ESDRAS.** (*Théol.*) Livres d'Esdras & de Néhémie. Qualités & travaux d'Esdras. Révision qu'il fit des livres saints. Les deux livres d'Esdras sont canoniques. Observation sur le troisième & quatrième livres dits d'Esdras. Comment il

Tome I.

écrivit les livres qui le composent. La synagogue a ajouté d'autres livres à ce canon. V. 948. b.

*Esdras.* Soit qu'il prit des livres sacrés. II. 229. a. 604. a. Services qu'il rendit à sa nation: ces services exprimés dans la signification même de son nom. VIII. 82. b. Pourquoi il n'y a point de targum sur le livre d'Esdras. XV. 912. a.

**ESKIMAUX,** (*Géogr.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale. Ce sont les sauvages des sauvages. Chez eux tout est féroce & presque incroyable. Leurs mœurs & usages. Les Danois les ont découverts les premiers. Commerce des Eskimaux avec les habitans de Québec. Déiance avec laquelle il faut lire les relations qu'on en donne. C'est le peuple de toute l'Amérique le moins connu. V. 949. a.

*Eskimaux.* Leur petite taille. *Suppl.* I. 344. b. Pourquoi ils permettent aux femmes d'avorter. VI. 453. a. Deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, reconnus par eux. XVII. 371. b. Lunette dont ils se servent pour garantir leurs yeux de l'impression de la neige. 670. b.

**ESOPE.** Caractère de ses fables. VI. 346. a. 352. b. Son éloge. Fiction de Philstrate sur cet auteur. Abrégé de sa vie. 352. b.

**ESOTERIQUE,** Doctrine. Voyez EXOTERIQUE.

**ESPACE.** (*Métaphys.*) Les philosophes en ont donné des définitions fort différentes & même tout opposées. Philosophes qui l'ont distingué de la matière. Newton croyoit que l'espace étoit le *sensorium* de Dieu, & l'immensité de Dieu. Clarke a soutenu le sentiment de Newton contre Leibnitz, qui prétendoit que l'espace n'étoit que l'ordre des choses coexistantes. Les partisans de l'espace absolu & réel, appuient leur idée de tous les secours que l'imagination lui prête. V. 949. b. Ensuite ils font sentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps de se mouvoir, dans les paroles citées de M. Clarke à M. Leibnitz: ou l'espace est un néant, dit Clarke, ou une simple idée, ou une simple relation; ou il est la matière, ou quelque sorte de substance, ou enfin une propriété de la même manière que la durée. C'est à cette dernière supposition que ce philosophe s'arrête, après avoir prouvé la fausseté des précédentes. *Ibid.* 950. a. Dieu n'existe point, ajoute-t-il, dans l'espace ni dans le tems; mais son existence est la cause de l'espace & du tems. L'espace, disent au contraire les Leibnitziens, est quelque chose de purement relatif comme le tems; car s'il étoit une propriété, il devroit l'être de quelque substance. Si l'espace est une réalité absolue, il fera plus subsistant que toutes les substances: tous les attributs, même de Dieu, conviendront à l'espace. Si l'espace étoit un être absolu, il y auroit quelque chose dont il seroit impossible qu'il y eût une raison suffisante. De quelle manière, selon les Leibnitziens, nous venons à nous former une idée de l'espace. Cet examen peut servir à découvrir la source des illusions que l'on s'est faites sur la nature de l'espace. *Ibid.* b. Toute l'étendue, selon ces philosophes, doit être conçue comme étant uniforme, similaire, & n'ayant point de détermination interne qui en distingue les parties les unes des autres, puisqu'étant posées comme l'on voudra, il en résultera toujours le même être. Comment il arrive que l'étendue nous paroît distincte du tout réel, dont nous l'avons séparée par abstraction, & que nous nous figurons qu'elle peut subsister par elle-même. *Ibid.* 951. a. Comment les Leibnitziens prouvent qu'ils ont raison de définir l'espace, l'ordre des coexistans, c'est-à-dire, la ressemblance dans la manière de coexister des êtres. Pourquoi cet être idéal d'étendue que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous les êtres, nous paroît une substance. .... Cependant, ajoutent-ils, l'espace n'est pas les choses mêmes; c'est un être qui en a été formé par abstraction, &c. L'espace est aux êtres réels, comme le nombre aux choses nombrées. *Ibid.* b. Réflexion de M. Muffchembroek sur la nature de la question dont on vient de s'occuper, & sur toutes ces disputes touchant la possibilité ou l'impossibilité de l'espace. Inutilité de cette question par rapport à la géométrie & à la physique. *Ibid.* 952. a.

*Espace,* voyez Lieu, IX. 495. b. 496. a. & l'article *Etendue*. VI. 43. b. &c. Ordre & disposition dans les choses & dans l'espace: passage de Newton sur ce sujet. Définition de l'espace par Leibnitz. III. 390. b. IX. 378. a.

**ESPACE.** (*Géom.*) Espace parabolique, elliptique, &c. V. 952. a. Voyez *Etendue*.

**ESPACE.** (*Droit civil*) On met au rang des immeubles l'espace. On le divise en commun & en particulier. La possession de l'espace qui est perpendiculaire au sol d'une possession, est absolument nécessaire pour la possession du sol. V. 952. a. Usage que le propriétaire peut faire de l'espace qui est au-dessous de son sol. *Ibid.* b.

**ESPACE.** (*Musique*) V. 952. b.

**ESPACE.** (*Imprim.*) V. 952. b.

**ESPACER.** (*Jardin.*) Distance à laquelle on espace les arbres dans les allées, à la campagne, dans les vergers, dans les espaliers, &c. V. 952. b.

**ESPADE** ou *Espadon* (*Cordier*) palette à espader le chanvre. Espade, façon que l'on donne à la filasse après qu'elle

VVVVVVV



a été broyée. Avantages de cette préparation. V. 952. b.  
*Espade* du chanvre, voyez quelques détails sur cette opération. III. 153. a.

**ESPADON**, *Empereur*. (*Ichthyologie*) Description de ce poisson. Il est très-fort; il enfonce son bec pointu dans les navires, & perce les plus grands poissons. V. 953. a.

*Espadon*, voyez sur ce poisson VI vol des pl. Règne animal, pl. 51.

**ESPADON**, arme ancienne. XVII. 786. a. *Suppl.* II. 814. b. De l'exercice de l'espada. IV. vol. des planch. Article *Escrime*, page 15. a, b.

**ESPADOT**, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'armirauté de Marennes. Description & usage de cet instrument. Diverses sortes d'espados. V. 953. b.

**ESPAGNE**. (*Géogr. Hist.*) Tableau des révolutions de ce royaume, tiré de l'histoire du siècle de Louis XIV. Ferdinand, premier roi d'Espagne. Projet de monarchie universelle formé par Charles-Quint. V. 953. a. Ceux de Philippe II. Etat de l'Espagne sous Philippe IV. Etat présent de ce royaume. *Ibid.* b.

*Espagne*. Sur l'Espagne ancienne, voyez *Bétique & Ibérie*. Milice qui introduisit les Barbares en Espagne. VIII. 292. b. Comment le pouvoir des Musulmans tomba en Espagne. IX. 867. b. Des Maures d'Espagne. X. 210. b. Commencemens de la monarchie espagnole. *Suppl.* IV. 274. b. &c. Sommes immenses que les Pays-Bas ont coûté à l'Espagne. XII. 211. b. Bibliothèques en Espagne. II. 236. a. Origine du titre de catholique donné aux rois de ce pays. II. 778. a, b. Armes du roi d'Espagne, voyez planch. 15 du blason, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. a. Chancelier & chancelleries d'Espagne. III. 99. a, b. 115. b. Droit d'Espagne & de Portugal. V. 124. b. &c. Titre qu'on donne dans ce pays à ceux qui sont de famille noble. VIII. 201. b. Rigueur de l'inquisition en Espagne. 774. b. Conseil que le roi consulte dans les affaires importantes. 881. a. Diverses observations sur la laine d'Espagne. IX. 177. a, b. &c. Moyens employés dans ce pays pour hâter les progrès de l'agriculture. *Suppl.* I. 222. a. Canaux projetés en Espagne. *Suppl.* II. 184. b. Moyens qu'a l'Espagne de soutenir son luxe. IX. 765. b. Maux que fait à ce pays le grand nombre de ses monastères. X. 638. a, b. De la permission de trafiquer dans les ports d'Amérique qui appartiennent à l'Espagne. XIV. 19. a. Des vins d'Espagne. XVII. 290. b. Symbole de l'Espagne. VV. 733. b. Histoire d'Espagne par Mariana. 861. b.

**ESPAGNE**, (*Pierre d'*) docteur scholastique. XIV. 774. b.  
**ESPAGNOL**, adj. De la comédie espagnole. III. 667. b. Epoque espagnole. V. 836. a. 901. b. Médailles espagnoles. X. 255. a, b.

**ESPAGNOLS**. Cruautés qu'ils exercèrent en Amérique lors de sa découverte. *Suppl.* I. 352. b. Combien les Espagnols s'abusèrent lorsqu'ils fondèrent leur opulence sur les mines de l'Amérique. I. 642. a. Leur cruauté envers les habitans de Harlem, en 1573. VIII. 49. b. Fleches empoisonnées employées par eux contre les Maures. XVI. 297. a. Epées des anciens Espagnols. *Suppl.* II. 814. a. Des navigateurs espagnols. XI. 52. b. Les Espagnols amateurs des titres. XVI. 359. b. Observations sur la figure des Espagnols. VIII. 346. a. Habitude des dames espagnoles de mâcher du bucaros. II. 454. b. Des dispositions des Espagnols pour la poésie. *Suppl.* IV. 434. a, b. De la poésie lyrique espagnole. *Suppl.* III. 821. b. *Suppl.* IV. 434. a.

**ESPAGNOLE**, langue. Observations sur la conjugaison des verbes de cette langue. III. 883. a. Comment les Espagnols expriment cette vue de l'esprit que nous appelons régime ou cas du verbe. IV. 641. a. L'Espagnol lié par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. a. Des tems des verbes dans cette langue. XVI. 103. b. Caractère de la langue espagnole. IX. 262. a, b. *Suppl.* IV. 434. a. De l'aprononciation. XIII. 458. a.

**ESPAGNOLET**, (*Joséph-Robert Ribara dit l'*) peintre. XVII. 650. b.

**ESPAGNOLETTE**. (*Drap.*) Où se fabriquent ces étoffes de laine. Ce qu'ordonnent sur ces étoffes les réglemens du commerce. V. 953. b.

**ESPAGNOLETTE**, (*Econom. rustiq.*) espece de fermeture de fenêtre. En quoi elle consiste. V. 954. a.

*Espagnolette*, terme de ferrurerie. XVII. 826. a, b. IX. vol. des pl. article *Serrurier*, pl. 32. & suivantes.

**ESPALIER**. (*Jardin.*) Avantages de l'espalier. Il faut beaucoup d'habileté pour conduire les arbres en espalier. Les fruits à pépin y conviennent moins que ceux à noyau. La première attention, lorsqu'on veut planter un espalier, regarde la distance des arbres. Directions sur cet objet. De la forme qu'on doit donner aux arbres en espalier. V. 954. a.

*Espaliers*. Leur plantation. XII. 726. b. Leur entretien. IV. 551. b. Manière de diriger l'eau de la pluie pour leur arrosement. *Suppl.* I. 578. a. Manière de mettre les pêchers en espaliers. *Suppl.* IV. 272. b. Des espaliers poiriers, voyez ce dernier mot. Distance des espaliers pruniers. *Suppl.* IV. 549. a, b. Contr'espaliers, voyez ce mot.

**ESPALLEMENT**, terme usité parmi les commis des aides, qui signifie la même chose que jeaugeage. Il ne se dit que du mesurage qui se fait dans les brasseries. Ce que dit là-dessus l'ordonnance des aides de 1680. V. 954. b.

*Espallement*, comparaison d'une mesure neuve avec l'originale. Ce que Louis XIV a ordonné sur ce sujet. V. 954. b.

**ESPECE**. (*Métaphys.*) Comment se forme la notion de l'espece: la division des êtres en genre & en espece n'est pas l'ouvrage de la philosophie: c'est celui de la nécessité; mais c'est la philosophie qui donne à ces notions de l'exactitude & une détermination fixe. La définition de l'espece exprime ordinairement celle du genre, &c. Ce sont les qualités essentielles & les attributs qui servent à déterminer l'espece, mais, à leur défaut, les possibilités des modes entrent aussi dans ces déterminations. Figures géométriques divisées par genres & especes. La même précision qui regne dans cette distribution ne peut régner dans le développement des sujets physiques. V. 955. a.

*Especes*. Abstractions par lesquelles se forment les noms d'espece. I. 45. b. De ces noms. 548. b. 727. a, b. 728. a, b. 730. a, b. Différences qui divisent un genre en especes. IV. 984. a. b. Définition de l'espece. XVII. 405. b. Comment on parvient de la notion de l'espece à celle de l'individu. VIII. 684. a, b.

**ESPECE**. (*Arithm.*) Grandeurs de même espece: grandeurs de différente espece. On ne sauroit multiplier l'une par l'autre des quantités de différentes especes, &c. Un triangle est donné d'espece, quand chacun de ses angles est donné: alors le rapport des côtés est aussi donné. Comment les autres figures rectilignes sont données d'especes. Comment une courbe est donnée d'espece. V. 955. b.

**ESPECES** *impresses* ou *visibles*, (*Ancienn. Philof.*) image des corps au fond de l'œil. Les anciens n'avoient aucune idée de la façon dont les rayons de lumière viennent se réunir au fond de l'œil. V. 955. b. Comment se produit la sensation de la vue, selon les sectateurs d'Aristote & selon les modernes. Exposition & réfutation abrégée du système des anciens sur les especes. Les raisons qui détruisent leur hypothese sont tirées de l'impenétrabilité des corps, du changement dans les especes. *Ibid.* 956. a. De la différence qu'il y a entre certaines images, & les corps qui les renvoient; de la diminution que les corps en devoient souffrir, &c. *Ibid.* b. Voyez *Emission*.

**ESPECE**. (*Hist. nat.*) Tous les individus semblables qui existent sur la surface de la terre, sont regardés comme composant l'espece de ces individus. C'est la succession constante de ces individus qui constitue l'espece. V. 956. b. C'est dans la diversité caractéristique des especes, que les intervalles des nuances de la nature sont les plus sensibles & les mieux marqués: ces intervalles sont aussi les plus égaux & les moins variables de tous. La dénomination d'espece ne doit s'étendre qu'aux animaux & aux végétaux. *Ibid.* 957. a.

*Especes*. De la distribution méthodique des différentes productions de la nature en classes, genres, especes. III. 505. b. 506. a. X. 458. b.—460. a. C'est dans la succession, le renouvellement & la durée des différentes especes d'animaux, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. I. 470. a. Diverses observations sur les especes, tant des animaux que des végétaux. 472. b. 473. a, b. Causes de la multiplication apparente de celles des végétaux. *Suppl.* III. 212. b. 213. a. 259. a. De leurs variétés: voyez ce mot. Il ne paroît pas qu'il y ait d'especes absolument invariables. *Suppl.* IV. 969. a.

**ESPECE**, *changement d'*. (*Agric.*) Culture alternative de différentes especes de plantes dans le même terrain. Voyez *Alterner*. Il y a des plantes destinées à resserrer & affermir la terre, & d'autres à l'ouvrir & à la diviser. *Suppl.* II. 871. a. Quand une terre est souvent ensemencée de bleds & autres grains, elle se condense trop. Une récolte de pois, de fèves, de navets, l'atténue & la pulvérise. Les plantes à racines fibreuses appauvrissent la terre; les plantes à pivot la fertilisent, & peuvent être semées avec succès les unes après les autres. Pourquoi le même grain semé dans la même terre y dégénere. *Ibid.* b.

**ESPECES**. (*Pharm.*) Divers usages de ce mot en pharmacie. V. 957. a.

**ESPECES**, (*Chym.*) produits généraux de l'ancienne analyse. V. 957. a.

**ESPECE**. (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot. V. 957. a.

**ESPECES**, (*Comm.*) différentes pieces de monnoie. Il n'y a dans un état d'especes courantes que celles du prince. V. 957. a. Pourquoi divers seigneurs, barons ou évêques ont eu le droit de faire battre monnoie. Quels sont les rois qui ont travaillé à faire qu'il n'y eût en France qu'une même monnoie. Du florin qui avoit autrefois cours dans le royaume; du paris; du tournois. Especes qui ont cours en France. Commencement de la fabrication des especes d'argent. V. 957. b. Pourquoi l'or, l'argent & le cuivre ont été



préférés pour la fabrication des especes. En Angleterre on ne prend rien pour le droit du roi, ni pour les frais de la fabrication. Ce qu'on pratique en France à ce sujet. Les especes ont différens noms, suivant leur empreinte, suivant le nom du prince. Première monnoie qui ait eu un buste en France. Deux valeurs des especes, l'une réelle & intrinsèque, l'autre imaginaire : variations de celle-ci. *Ibid.* 958. a. Carte dressée par M. Dérius, où l'on voit la valeur respective de la livre numéraire sous les différens regnes. Proportions entre l'espece d'or & celle d'argent. Cette proportion diversement observée par les différens princes, fait la base du pair dans l'échange des monnoies. *Ibid.* b.

*De la circulation, du surhaussement, & de l'abaissement des especes.* Introduction de l'usage des métaux dans le commerce pour faciliter les échanges. De-là naquirent trois sortes de richesses; les naturelles, les artificielles & celles de convention. Un poids égal de chacun des métaux dut être le signe d'une quantité inégale de denrées. Chacun des métaux, tel que la nature le produit, n'est pas toujours également parfait: il falloit donc qu'il portât un certificat de sa finesse & de son poids; tel est l'usage de l'empreinte du souverain sur ces métaux. Origine de la différence entre la valeur numéraire & la valeur réelle. *Ibid.* 959. a. Le chef de chaque société a seul droit de monnoie. Les monnoies n'ont de valeur intrinsèque que leur poids & leur titre. Les hommes sont convenus 1°. de termes pour exprimer la plus grande finesse des métaux. 2°. De donner un plus grand volume des moins rares en échange des plus rares. Le peuple qui donne à l'un des métaux une valeur plus grande que ses voisins, est réellement & relativement appauvri par l'échange. Le législateur doit encore se conformer à la proportion unanimement établie entre les parties de la plus grande finesse dont chaque métal est susceptible. *Ibid.* b. L'intérêt de chaque société exige que la monnoie fabriquée avec chaque métal, se trouve en raison exacte & composée de la proportion unanime des titres, & de la proportion du poids établie par les états voisins. Lorsqu'un état reçoit une quantité de métaux pour compenser l'excédent des denrées qu'il vend sur celles qu'il achete, & que sans s'écarter des proportions établies, il présente un petit avantage à l'un des métaux hors d'œuvre sur l'autre, la balance lui sera payée avec le métal préféré, qui par-là deviendra plus abondant que les autres. Si ce métal est le plus précieux, beaucoup de denrées hausseront plus de prix que si la préférence eût été donnée à un métal moins rare. *Ibid.* 960. a. Si les subdivisions des différentes especes ne sont pas dans une certaine proportion entre elles, les choses payées par le riche doivent augmenter de prix dans une proportion plus grande que les richesses générales. Importance de cette observation. A mesure que les monnoies de cuivre disparaissent, les denrées haussent de prix. Proportion essentielle entre les divisions & subdivisions de chaque espece de métal. *Ibid.* b. Un état suspend pour long-tems la circulation, & diminue la masse de ses métaux, lorsqu'il donne à la fois deux valeurs intrinsèques à une même valeur numéraire, ou deux valeurs numériques différentes à une même valeur intrinsèque. Les états qui font des réformes de monnoie pour y gagner, paient d'un secours léger la plus énorme des utiures aux dépens des sujets. Dans les pays où la fabrication se fait aux dépens du public, jamais un semblable désordre n'arrive.

*De la circulation.* L'introduction de l'argent dans le commerce n'a rien changé dans la nature de ce commerce: elle consiste toujours dans un échange des denrées. *Ibid.* 961. a. C'est abusivement que l'argent est regardé en soi comme le principe de la circulation. Deux sortes de circulations de l'argent; l'une naturelle, & l'autre composée. Explication de la première. L'opération de la circulation n'est autre que l'échange réitéré des denrées contre l'argent, & de l'argent contre les denrées. La circulation naturelle est la présence continuelle de la portion d'argent qui a coutume de revenir à chaque portion des denrées, en raison des masses réciproques. Effet de cette circulation naturelle. Par-tout où cet ordre naturel existe, l'argent n'est point la mesure des denrées, mais la quantité des denrées mesure le volume des signes. *Ibid.* b. Motifs qui peuvent engager quelques propriétaires de l'argent à faire des amas d'une quantité superflue à leurs besoins. Effets de la diminution de la masse d'argent qui en résultera. Pour rappeler cet argent dans le commerce, ceux qui en auront un besoin pressant, offriront un profit à ses propriétaires pour s'en dessaisir pendant quelque tems. En quelles proportions sera ce profit. Abus qui pourra résulter d'un usage si favorable à la paresse. Origine de l'usure. Conséquences qui dérivent de ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 962. a. La circulation composée doit être définie en conséquence des observations précédentes, une concurrence inégale des denrées & de leurs signes, en faveur des signes. Ce qui arriveroit lorsque l'argent que nous supposons s'être absenté du commerce, seroit passé

pour toujours dans un pays étranger. Il est très-essentiel que la masse des signes ne diminue jamais. La situation d'un peuple est beaucoup plus fâcheuse, lorsque l'argent qui circuloit dans son commerce en est sorti, que si cet argent n'y avoit jamais circulé. *Ibid.* b.

*Des effets de l'augmentation de l'argent.* Nous parlons ici d'une nouvelle masse d'argent qui n'entre point précairement dans la circulation d'un état; deux manieres de se la procurer; le travail des mines, le commerce étranger. La circulation s'accroitra plus sûrement & plus promptement par le commerce étranger que par le travail des mines; ce n'est aussi que de ce premier moyen que l'auteur se propose de traiter. Par-tout où l'argent n'est plus simple signe attiré par les denrées, il en est devenu en partie la mesure, & il les attire réciproquement. Toute augmentation de la masse d'argent, sensible dans la circulation, commence donc par multiplier sa fonction de signe, avant d'augmenter son volume de signe. Cette nouvelle masse d'argent aura nécessairement réveillé l'industrie à son premier passage: comment cela arrive. *Ibid.* 963. a. Effets de cette nouvelle masse introduite. 1°. L'augmentation de la dépense des ouvriers, & leur profit diminué. 2°. La confiance augmentée: la réduction des intérêts haussant le prix des denrées, il y aura plus de profit à les apporter dans le commerce. Plus l'intérêt est bas dans un pays, plus les terres y seront réputées fertiles, plus les manufactures, la navigation, la pêche, &c. seront réputées lucratives. De ce qu'il y a moins d'emprunteurs dans l'état, & plus de profit proportionnel dans le commerce, le nombre des négocians s'accroît. *Ibid.* b. Conséquences qui résultent de ce qui vient d'être dit de l'augmentation de la masse de l'argent par le commerce. L'intérêt de l'argent ne diminuera point par-tout où les consommations n'augmenteront pas. Tant que l'intérêt se soutient haut dans un pays qui commerce avantageusement avec les étrangers, on peut décider que la circulation n'y est pas libre. Effets de l'absence de l'argent dans un état, après qu'il y auroit circulé dans une certaine abondance. *Ibid.* 964. a. L'inégalité des fortunes faites par le commerce, ne détruit point l'équilibre établi entre les diverses classes du peuple. Ce qui arrivera, si les fortunes faites par le commerce étranger en sortent. De l'influence du commerce étranger dans la circulation. Si l'introduction ordinaire d'une nouvelle masse d'argent venoit à s'arrêter subitement, son effet seroit le même que celui d'une diminution de la masse. Le commerce étranger doit être l'intérêt le plus sensible de la société, & de chaque individu: ce qu'on doit faire pour le soutenir. *Ibid.* b. Etat de la circulation dans un pays où la masse des signes seroit augmentée à un point assez considérable, pour que toutes les denrées fussent trop chères pour les étrangers. Ce pays, avant d'en venir à l'interruption totale de son commerce avec les étrangers, auroit disputé pendant une longue suite de siècles le droit d'attirer leur argent: cette méthode est toujours avantageuse à une société qui a des intérêts extérieurs avec d'autres sociétés, quand même elle ne lui seroit d'aucune utilité intérieure. Moyen général & naturel qui prolonge dans une nation l'introduction des métaux étrangers. *Ibid.* 965. a. Grands avantages qui résultent du moindre nombre des emprunteurs & du bas intérêt de l'argent. Deux sortes de signes par lesquels les hommes ont imaginé de représenter l'argent dans le commerce: les uns sont momentanés, & de simples promesses par écrit. *Ibid.* b. Les autres sont des obligations permanentes comme la monnoie même, & qui circulent également. Ce que ces deux sortes de signes ont de commun. Ils diffèrent dans leur nature & dans leur effet. Les signes permanens sont de deux sortes; les uns peuvent s'anéantir à la volonté du propriétaire, les autres ne peuvent s'anéantir qu'à la volonté de celui qui a proposé de les reconnoître pour signes. Les signes momentanés répètent la concurrence de la masse d'argent avec les denrées. Les signes permanens multiplient dans l'opinion la masse de l'argent: effets de leur multiplication & de leur suspension. *Ibid.* 966. a. Tous ces signes quelconques sont un usage de la puissance d'autrui, ainsi ils appartiennent au crédit. Trois principes déduits des précédens; 1°. tout ce qui nuit au commerce épuise les sources de la circulation; 2°. toute sûreté diminuée suspend les effets du commerce; 3°. moins la circulation sera active, plus il y aura de pauvres dans l'état. Espece de sûreté qui forme l'un des liens du commerce, & qui par conséquent doit être traitée dans cet article. Lorsque les proportions réciproques des monnoies de plusieurs états sont établies, il est indifférent à leur conservation que leur valeur numéraire soit haute ou basse. Dans quelques états on a pensé que ce changement pouvoit être utile dans certaines circonstances. Cette question traitée par M. Melon & M. Duroc. Ce qui suit tend à prouver que les surhaussemens des monnoies sont utiles dans certaines circonstances. *Ibid.* b. Extrait de ce que l'auteur a recueilli des deux ouvrages qui viennent d'être cités. Si le numéraire augmente, dit M. Melon, le prix des denrées doit hausser, ce qui arrivera dans une des trois



proportions suivantes, 1°. dans la même proportion que l'espece; 2°. dans une proportion plus grande; 3°. dans une moindre proportion. Examen de ces différentes suppositions. *Ibid.* b. & 668. a, b. Balance du commerce de la France avec la Hollande. Règle générale: par-tout où l'intérêt de l'argent se soutient haut, la circulation n'est pas libre. *Ibid.* 969. b. Problème proposé par M. Melon pour dernier appui de son sentiment. *L'imposition nécessaire au paiement des charges de l'état, étant telle, que les contribuables, malgré les exécutions militaires, n'ont pas de quoi les payer par la vente de leurs denrées, que doit faire le législateur?* Observations de l'auteur sur ce problème. Combien peu est fondé ce préjugé commun, que notre argent doit être plus bas que celui de nos voisins, si nous voulons commercer avantageusement avec eux. *Ibid.* 970. a. Parmi les prospérités de la France, elle doit compter principalement la stabilité actuelle des monnoies. *Ibid.* b.

*Especies, circulations des especes, voyez CIRCULATION.* De la sortie des especes hors d'un pays: du trafic de l'or & de l'argent monnoyé & non monnoyé. X. 194. b. *Especies* actuellement (1754) de cours dans le commerce. IV. 827. b. Trébuchant des especes. XVI. 575. a. *Voyez MONNOIE.*

ESPEISSES, (*Antoine d'*) sa patrie: ses ouvrages. X. 689. b. ESPEN, (*Zeger Bernard Van-*) observations sur ce jurif-consulte & sur ses ouvrages. IX. 706. a. ESPÉRANCE, (*Morale*) le sommeil & l'espérance sont les adoucissements des maux de cette vie. Pindare appelle l'espérance la bonne nourrice de la vieillesse. Combien l'homme en a besoin dans plusieurs situations de sa vie. Maux que nous causent nos espérances, lorsqu'elles pechent dans leur objet, leur degré & leur étendue. Ce que Pyrrhus avoit gagné par ses exploits, il le perdit par ses vaines espérances. Comment nous devons régler nos espérances. V. 970. b. Réflexions du sieur Addison sur ce sujet. *Ibid.* 971. a.

*Espérance, réflexions sur la crainte & l'espérance.* XII. 144. a, b.

ESPÉRANCE, (*Théolog.*) on peut avoir la foi sans l'espérance, mais on ne peut avoir l'espérance sans la foi. Deux sortes d'espérance; l'une informe, & l'autre formée ou perfectionnée. Quel est le juste effet de l'espérance, selon l'église catholique. Les vices qui lui sont opposés sont le désespoir & la présomption. Selon les théologiens, toute espece de crainte ne bannit pas l'espérance: la crainte filiale suppose cette vertu, &c. V. 971. a.

*Espérance, figure symbolique de cette vertu.* XV. 731. a. ESPÉRANCE, (*Myth.*) elle avoit deux temples à Rome. Comment elle est représentée dans les antiques. V. 971. a.

ESPERNAY, (*Géogr.*) ville de Champagne. Ses révolutions. Autres observations sur ce lieu. Son commerce. *Suppl.* II. 871. b.

ESPINOSA, cardinal, premier ministre de Philippe II. Sa mort singulière & cruelle. X. 719. b.

ESPION, (*Art milit.*) sort d'un espion qui est pris. Un ambassadeur est quelquefois un espion distingué. Choses essentielles à un général; de bons espions & de bons guides. V. 971. b.

*Espion, sorte d'espions chez les Romains appelés curieux, frumentaires.* IV. 577. a, b. VII. 359. b. Hommes qui doivent être employés en qualité d'espions. *Suppl.* II. 159. b. 549. a. Fonctions que doivent remplir les espions lorsqu'on va au fourrage. VII. 252. b. Espions qu'un général doit entretenir lorsqu'il a pris ses quartiers, pour connoître & faire manquer les desseins de l'ennemi. XIII. 688. b.

ESPIONTE, (*pain d'*) XI. 750. b. ESPLANADE, place entre la ville & sa citadelle. III. 481. b.

ESPONCE, (*Jurisp.*) déguerpissement d'un héritage chargé de cens, reinte, ou autre devoir. Coutumes où ce terme est usité. Le terme de *quittance* est quelquefois joint à celui d'*esponce*. V. 972. a.

ESPONTON, description de cette arme. XVII. 786. a, b. Salut de l'esponton. XIV. 587. b. 588. a.

ESPORTÉ, (*Jurisp.*) terme de la coutume de Bordeaux. Son étymologie. V. 972. a.

ESPRIT, (*Gramm. grecque*) signe particulier destiné à marquer l'aspiration. Ce petit qu'on écrit sur la lettre, est appelé esprit rude. Cet esprit répond à notre *h*. Comme nous avons deux sortes d'*h*; de même, il y a l'esprit doux & l'esprit rude. Le premier est marqué par ce signe. L'esprit rude étoit autrefois marqué par *h*. Les deux esprits sont des restes de *h* qui a été fendue en deux horizontalement. Le mécanisme des organes de la parole a souvent changé l'esprit rude, & même quelquefois le doux en *so* ou *v*. V. 972. a.

*Espirit rude.* I. 561. a. Observations sur les esprits doux & rude. VIII. 3. a, b.

ESPRIT, (*Métaph.*) trois sortes d'esprits selon les chrétiens; Dieu, les anges & l'esprit humain. On définit celui-ci une substance pensante & raisonnable. V. 972. b.

*Espirit, un être incorporé.* Le P. Mallebranche remarque

qu'il est extrêmement difficile de concevoir ce qui peut faire la communication entre un corps & un esprit. V. 972. b.

*Espirit, voyez IMMATERIALISME.* Simplicité de l'être intelligent. XV. 204. b. Pouvoir de l'esprit sur le corps. IV. 442. a, b. L'esprit peut agir sur le corps: la proposition contraire conduit à l'absurde. XVII. 69. b.

ESPRIT, (*Philosoph.*) des maladies de l'esprit & des moyens de les guerir. V. 401. b. IX. 935. b. XII. 149. b. 150. a. De l'exercice immodéré de l'esprit. *Suppl.* II. 915. a, b. Maux que produit la négligence à le cultiver, *ibid.* b. Bornes de l'esprit humain. *Suppl.* IV. 321. a. *Voyez* ci-dessous ESPRIT, (*Philosoph.*)

*Esprits animaux, preuve de leur existence.* XI. 100. b. 101. a. Ces esprits regardés dans quelques hypothèses comme principe du mouvement musculaire. *Suppl.* III. 981. b. 982. a. *Voyez* FLUIDE NERVEUX.

ESPRIT, (*Théolog.*) doctrine des Macédoniens, des Ariens & des Sociniens sur le S. Esprit. De la procession du S. Esprit. V. 972. b.

*Espirit, la vertu & la puissance divine.* Esprits, substances créées & immatérielles. V. 972. b.

ESPRIT, (*Saint*) voyez TRINITÉ. Sentiment d'Eusebe sur le S. Esprit. XVII. 771. b. Procession du S. Esprit. XIII. 405. b. 406. a. Péché contre le S. Esprit. XII. 226. b. Qui sont ceux que les Turcs appellent fils du S. Esprit. XI. 97. a.

ESPRITS, (*Magie*) apparition des esprits, voyez APPARITION. Du pouvoir des esprits, & de la manière de les conjurer. VI. 271. a, b. *Voyez* DÉMONS, REVENANS, SPECTRE.

ESPRIT, (*Critiq. sacr.*) différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. XII. 805. b.

*Espirit particulier.* Sentiment particulier de chacun sur les dogmes de la foi, & sur le sens des écritures. Droit d'interpréter l'écriture que les réformateurs attribuerent à chaque fidele. V. 972. b. Sectes diverses auxquelles ce prétendu droit a donné lieu. C'est une arme qu'ils ont mis contre eux-mêmes entre les mains de tous les sectaires. Sentiment des catholiques sur ce sujet. *Ibid.* 973. a.

ESPRIT, (*Saint*) Ordre du S. Esprit, (*Hist. mod.*) ordre militaire, établi par Henri III, roi de France. A quelle occasion il fut institué. Il ne doit être composé que de cent chevaliers, &c. Le roi est le grand-maître de cet ordre. Marque de l'ordre que portent les chevaliers. Ils doivent recevoir l'ordre de S. Michel avant celui du S. Esprit. Grand-aumônier & commandeurs de l'ordre. Pension assignée aux chevaliers. V. 973. a.

*Espirit, (Ordre du S.)* XI. 603. a, b. *Suppl.* II. 506. b. Où se fit la première promotion des chevaliers. *Suppl.* III. 840. a. Chancelier de cet ordre. III. 103. a. Collier de l'ordre. 640. a. Commandeurs. 687. b. Réunion de cet ordre à celui de S. Michel. X. 486. a.

ESPRIT, (*Saint*) Ordre du S. Esprit du droit desir, (*Hist. mod.*) institué à Naples en 1352, &c. V. 973. a. Préambule des constitutions de cet ordre. Il périt presque dès sa naissance. On dit que Henri III en tira l'idée & les statuts de l'ordre qu'il établit ensuite. Comment les constitutions de cet ordre, institué à Naples, se sont conservées. *Ibid.* b.

ESPRIT, (*Croix du S.*) terme de blason. V. 973. b.

ESPRIT, (*Pont du Saint-*, (*Géogr.*) XIII. 72. b. 85. b.

ESPRIT, (*Philos. & Belles-lett.*) on pourroit le définir, *raison ingénieuse.* C'est un mot générique, qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine. Un esprit judicieux n'est qu'une raison épurée. Quelquefois *esprit* signifie le caractère & la trempe de l'ame. L'esprit, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du bel-esprit, & cependant ne signifie pas précisément la même chose. V. 973. b. Le mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, & le bel-esprit est une affiche. De la manière de dire les choses avec esprit. On s'exprime spirituellement par une métaphore, par un tour nouveau, en laissant deviner sans peine une partie de sa pensée, par des allusions, des comparaisons, des allégories, &c. L'auteur donne, pour exemples de ces différents genres, quelques madrigaux estimés des gens de goût. *Ibid.* 974. a. Jusqu'où l'esprit doit être admis. Observations sur la manière de l'employer. Virgile n'a jamais donné de l'esprit déplacé. Reproche que l'on peut faire au Tasse. En quoi consiste le faux-esprit: exemples. Les jeux de mots sont la pire espece du faux bel-esprit. Différence entre le faux-goût & le faux bel-esprit. *Ibid.* b. Critique de cette pensée de Boileau; *c'est le propre des grands esprits, quand ils commencent à vieillir & à décliner, de se plaire aux contes & aux fables.* Diverses acceptions du mot *esprit*; esprit d'un corps, esprit de parti, esprit d'une loi, esprit d'un ouvrage, esprit de vengeance, &c. esprit familier, esprits animaux ou vitaux, esprit en chimie. *Ibid.* 975. a.

*Espirit.* De l'esprit en général. VII. 763. a. Caractère qui distingue les plus grands esprits. III. 892. a, b. Différence entre un homme de lettres & un bel-esprit. VII. 600. a. Caractère des idées qui se présentent aux gens d'esprit. 767. a. De la culture de l'esprit, objet essentiel de l'éducation. V. 973. b.



398. *b.* Différentes qualités des esprits, selon les différens degrés d'imagination & de mémoire dont ils sont doués. X. 328. *b.* Pénétration d'esprit. *Suppl.* I. 72. *b.* Esprit brillant. *Suppl.* II. 53. *a.* Esprit profond, esprit superficiel. VIII. 493. *a.* Comment on parvient à acquérir de la profondeur dans l'esprit. *Ibid.* Justesse d'esprit. IX. 88. *a.* Esprit naturel, esprit cultivé, esprit affecté. XI. 45. *b.* Esprit philosophique. XII. 515. *a, b.* Esprit délié. IV. 784. *a.* De l'affectation d'esprit, voyez AFFECTATION. Esprit-faux. VI. 438. *a.* Esprit-foible. VII. 27. *a.* Foibles qui viennent de l'esprit. *Ibid.* *b.* Force de l'esprit. 110. *a.* Des plaisirs de l'esprit. XII. 690. *a.* 691. *a, b.* Plaisirs & peines de l'esprit. 142. *b.* Comment les plaisirs de l'esprit peuvent devenir dangereux. 145. *b.* Pourquoi les bœufs ont ordinairement de l'esprit. II. 338. *a, b.* Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes sont rarement des gens d'esprit. XIV. 630. *a.* Voyez ci-dessus ESPRIT, (*Philosop.*).

*Esprit des loix.* Analyse de cet ouvrage. V. viij. — xij.

ESPRIT, (*Chym.*) corps subtil, délié, invifible, impalpable. Les chymistes, antérieurs à Stahl, ont été grands fauteurs des agens de cette classe, qui ont été mis en jeu dans plusieurs systèmes de physique. V. 975. *a.* Etres très-existans, qui méritent éminemment la qualité d'esprit, & qu'on désigne ordinairement sous le nom de *gas*. Quelles sont les substances auxquelles on donne aujourd'hui le nom d'esprit. Énumération de ces substances désignées dans les ouvrages de chymie. Dans le langage ordinaire, on ne désigne, le plus souvent, les esprits particuliers, que par le nom de la substance qui les a fournis, sans déterminer, par une qualification spécifique, la nature de chaque esprit. *Ibid.* *b.*

*Esprit de vin.* Sa dilatation par la chaleur, comparée à celle du mercure & de l'eau. *Suppl.* IV. 938. *b.* 939. *a.* Instrument pour en connoître la force. 310. *b.* Observations & expériences chymiques sur cette liqueur. XVII. 286. *b.* 288. *b.* Cause de l'augmentation de chaleur qui résulte du mélange de l'eau & de l'esprit de vin. 289. *a.* Usage de l'esprit de vin pour conserver les vins. 296. *b.* Effet du mélange de l'esprit de vin avec l'esprit de nître, 302. *a.* avec l'acide vitriolique. VI. 53. *b.* Inflammation de l'huile de vitriol avec l'esprit de vin. VIII. 337. *b.* Esprit de vin tarisifié. XIV. 906. *a.*

*Esprit contenu dans les eaux minérales.* *Suppl.* III. 472. *a, b.*

*Esprits ardents*, voyez ESPRIT de vin. XVII. 286. *b.* &c. De l'art de faire les esprits inflammables. 294. *a.* Existence d'un esprit ardent dans le vinaigre. 302. *a, b.*

*Esprit recteur*, proportion selon laquelle il entre dans les corps aromatiques. VII. 760. *b.* Il est le principe des saveurs dans les huiles, les eaux minérales, le vin, la bière, &c. XIV. 709. *a.*

ESPRIT volatil. (*Chymie*) Alkalis volatils sous forme fluide. V. 976. *a.*

ESPRIT volatil aromatique huileux, (*Pharm. Mat. méd.*) préparation officinale. Comment elle se fait, selon la nouvelle pharmacopée de Paris. Ses propriétés. Manière d'en faire usage. V. 976. *a.*

ESQUILIN. (*Hist. anc.*) Mont Esquilin. Ce fut Servius Tullius qui l'enferma dans Rome. C'est aux esquilles que se faisoient les exécutions des criminels. V. 976. *b.*

*Esquilin*, mont, X. 679. *a.* Fierté des Romains modernes qui l'habitent. XII. 178. *a.* Champ Esquilin. III. 75. *a.*

ESQUILLES, (*Chirurg.*) tenailles pour les enlever. XVI. 123. *b.*

ESQUIMAUX, voyez ESKIMAUX.

ESQUINANCIE, *angine*. (*Médec.*) Quatre différentes espèces d'angines, distinguées par les anciens médecins. Ils les ont nommées *synanche*, *parasyanche*, *cynanche*, & *paracyanche*. Etym. de ces mots. Ces distinctions sont plutôt des subtilités que des conséquences tirées de l'observation. Il vaut mieux diviser cette maladie avec les modernes, en légitime ou vraie, en suffocation & non suffocation, en idiopathique & en sympathique, en épidémique & sporadique, &c. V. 976. *b.* Siège de cette maladie. Les causes de l'esquinancie sont aussi différentes que ses espèces. Causes de celle qui provient d'inflammation; cause de l'angine œdémateuse; de l'angine skirrheuse; de la suffocatoire: exemples d'angines de cette espèce, rapportés par Dodonée. Cause de l'angine non suffocatoire; de l'idiopathique; de la sympathique; *Ibid.* 977. *a.* de l'esquinancie épidémique; de la sporadique; de la suppuratoire. La tumeur dont l'angine est accompagnée, est extérieure ou intérieure; quelquefois même il n'y a pas de tumeur. Toutes les distributions qu'on a faites de cette maladie, peuvent se réduire à ces deux; l'esquinancie vraie & la fausse. Danger attaché à la première: ses causes éloignées. Quelles sont les personnes qui y sont le plus exposées. Tout ce qui peut augmenter l'activité du sang, contribue à procurer cette maladie. *Ibid.* *b.* Sydenham assure que celle qui vient de la fraîcheur des nuits d'été, fait plus périr de monde que la peste, la guerre & la famine. Symptômes communs à toute sorte d'angine, & qui la caractérisent. Signes propres qui servent à distinguer les différentes parties affectées

dans l'angine vraie. Si l'inflammation gagne les muscles qui servent à fermer la glotte, la suffocation suit de près; c'est le cas le plus terrible: les poumons se trouvent quelquefois affectés dans cette espèce d'angine. Signes de celle dans laquelle l'inflammation n'affecte que les muscles destinés à élever l'os hyoïde & le larynx. *Ibid.* 978. *a.* A quels signes on aperçoit que le pharynx est enflammé. Signes de celle dans laquelle l'inflammation affecte les amygdales, la luette, les membranes musculieuses du voile du palais. Symptômes de celle dans laquelle l'inflammation attaque l'œsophage, proprement dit, au-dessous du pharynx. Comme il est rare que ces inflammations différentes se trouvent solitaires, la maladie sera d'autant plus dangereuse, qu'il y aura un plus grand nombre de parties affectées. De l'angine aqueuse, œdémateuse, catarrheuse: son siège; ses effets. *Ibid.* *b.* Il n'y a point de tumeur dans l'angine paralytique & convulsive. Causes de l'esquinancie paralytique. La convulsive est un symptôme de maladie spasmodique. Comment on distingue ces deux dernières sortes d'angine. Prognostics de ces différentes espèces de maladie. *Ibid.* 979. *a.* Le globe hystérique qu'éprouvent si souvent bien des femmes, est une angine convulsive avec flatulence. Il suit de tout ce qui a été dit, que cette maladie n'est pas simple, mais un assemblage de différentes maladies sous le même nom: ce qu'elles ont de commun, & en quoi elles diffèrent. *Ibid.* *b.* On ne peut indiquer un traitement qui convienne à toute sorte d'angine.

Ceux de l'angine inflammatoire, qui a son siège dans l'intérieur du larynx & aux environs de la glotte. *Ibid.* 980. *a.* Remèdes à employer lorsque c'est le voisinage de l'os hyoïde & l'extérieur du larynx qui sont enflammés. Remèdes pour l'inflammation du pharynx. Traitement de l'angine suffocatoire. Moyens à employer lorsque l'inflammation angineuse a fait des progrès, & qu'il s'est formé un abcès. *Ibid.* *b.* Traitement de l'angine, lorsqu'elle devient gangreneuse. Curation des angines humorales froides, telles que l'aqueuse, l'œdémateuse, la catarrheuse, la skirrheuse. L'angine chancreuse est incurable. Traitement de l'angine paralytique: de celle qui dépend du relâchement des organes de la gorge par épuisement, à la suite de quelque grande évacuation, de longues maladies. Traitement de l'esquinancie convulsive; de celle qui est causée par la compression des vents arrêtés dans l'œsophage. *Ibid.* 981. *a.*

*Esquinancie.* Opération à faire lorsqu'elle résiste à tous les remèdes, & qu'elle menace de suffocation. II. 435. *a.* Gargarisme pour les esquinancies gangreneuses. VII. 515. *a.* De la saignée des veines ranules dans l'esquinancie. XIII. 791. *b.* Usage du sel pharyngien dans cette maladie. XIV. 928. *a.* Voyez PHARYNX, (*inflammation du*).

ESQUINANCIE, (*Maréchal.*) voyez ETRANGUILLON.

ESQUISSE. (*Peinture*) Le mot italien *schizzo* se rapproche de la signification du mot *ébauche*. Faire une esquisse ou esquiver ne veut pas dire précisément la même chose. Difficulté de rendre bien précisément le sens du mot *esquisse*. Divers moyens qu'on peut employer pour produire l'esquisse. L'esquisse est destinée à fixer par des traits, différentes formes qui se présentent en grand nombre à l'imagination du peintre, & dont il pourroit, sans ce moyen, perdre le souvenir. C'est la rapidité d'exécution qui est le principe du feu qu'on voit briller dans les esquisses des peintres de génie. Combien il est utile d'étudier ces sortes de desseins des grands maîtres. V. 981. *b.* On découvre quelquefois dans les esquisses des grands maîtres, des preuves de la gêne que leur ont imposée les personnes qui les ont employés, & qui les ont forcés d'abandonner des idées raisonnables, pour y substituer des idées absurdes. Tableau de Raphaël qui peut être cité pour exemple. Dessin du cabinet du roi, qui disculpe ce grand peintre. *Ibid.* 982. *a.* Dangers que préparent aux jeunes artistes les attraits du genre de composition dont il s'agit ici. Usage juste & modéré que l'artiste doit faire des esquisses. *Ibid.* *b.*

*Esquisse.* Différence entre une esquisse & une ébauche. V. 213. *a.* entre esquisse, pensée & croquis. XII. 310. *b.* Des esquisses dans la peinture à fresque. VII. 303. *a, b.* Pourquoi les premières esquisses en peinture & sculpture sont précieuses aux yeux d'un connoisseur. IX. 788. *b.* Les esquisses appelées *monogrammes* par les anciens. X. 668. *a.* Des idées qui ne doivent être qu'esquissées dans certains ouvrages des beaux-arts. *Suppl.* III. 518. *a.*

ESQUISSE. (*Belles-lett. Poés.*) Définition. Sur la toile du peintre on ne voit que ce que l'artiste y a mis; au lieu que dans une peinture poétique, chacun voit ce qu'il imagine, & c'est même un des charmes de la poésie de nous laisser ainsi le plaisir de créer. *Suppl.* II. 871. *b.* Le poète ne peut ni ne doit finir la peinture de la beauté physique. Le soin qui doit l'occuper est de nous mettre sur la voie, & il n'a besoin pour cela, que de quelques traits vivement touchés. Il suffit que ces traits soient tels, que nous n'ayons aucune peine à remplir les milieux. *Ibid.* 872. *a.*

ESSAI. (*Gramm.*) Comment ce terme est usité dans le commerce. V. 982. *b.*



*Essai, épreuve, expérience, (Synon.)* V. 837. a.

**ESSAI.** (*Littérat.*) Différentes acceptions de ce mot. V. 982. b.

**ESSAI.** (*Chymie métallurgique*) Examen d'un minéral. On emploie ce mot dans un sens encore plus général, pour désigner une expérience faite sur un objet de l'un des trois règnes. Les opérations des essais ne sont autre chose que l'analyse chymique de certains corps, à laquelle on applique le calcul. Ce qu'on entend par la *docimastique*. Contradictions où M. Cramer est tombé dans son ouvrage intitulé, *éléments de l'art des essais*, pour avoir oublié que la docimastique n'est qu'une branche de la chymie. *Ibid.* 983. a. Avant Agricola, la docimastique n'avoit existé que dans les laboratoires. Ceux qui cultivoient les essais, étoient les mêmes qui exerçoient la métallurgie; ce qui est encore presque par-tout; car une fonderie ne va jamais sans un laboratoire d'essais. Auteurs à qui l'on est redevable des progrès de la docimastique depuis Agricola. Ouvrages qu'ils ont produits. *Ibid.* b. Notice de quelques autres ouvrages sur le même art. Utilité de l'art des essais pour juger si les frais des travaux qui concernent la métallurgie, seront compensés par le produit qu'on retirera de la mine, & s'il y aura du bénéfice. La difficulté & même l'impossibilité de connoître certaines mines à l'inspection, sont aussi des motifs qui prouvent la nécessité & les avantages de la docimastique. Autres avantages de cet art. Comment la docimastique est exercée en Allemagne. *Ibid.* 984. a.

Ustensiles nécessaires pour faire les essais en petit. Perfection de la balance d'essai inventée par le sieur Galonde. Celle dont M. Cramer a donné la description. Détails sur la première qui se trouve représentée dans les planches de l'Encyclopédie; vol. III. article *Chymie*, planch. 15 & 16. Description de celle dont on fait encore usage en Hollande, & dont M. Cramer a parlé. *Ibid.* 986. a.

Directions données à un artiste qui voudroit fondre lui-même sa balance d'essai. Avantages de la balance du sieur Galonde, sur celle qui vient d'être décrite. *Ibid.* b. Des fourneaux d'essais. L'auteur en donne de quatre espèces. Description du principal fourneau d'un laboratoire docimastique, celui auquel on donne particulièrement le nom de *fourneau d'essai* ou de *coupelle*. Manière de le construire. *Ibid.* 987. a. Description du fourneau d'essai des journalistes de Paris. *Ibid.* b. Description du fourneau de Schlutter, qui se trouve, à la grille près qui lui manque, le même que celui de M. Cramer. *Ibid.* 988. a. Observation sur ce défaut de grille. Description du fourneau d'essai à l'angloise. *Ibid.* b. De l'usage de ce fourneau. *Ibid.* 989. a. Proportions qu'on lui donne ordinairement.

Des opérations de docimastique. Ces opérations pour les essais n'ont point d'autre définition générale que celle de la chymie analytique. En quoi elles consistent. Quelques remarques sur l'ouvrage de M. Cramer, *Ibid.* b. & sur celui de Schlutter. Les opérations que l'artiste décrit, sont distribuées de manière que la première serve de clé à la suivante; & c'est sur ces principes qu'il commence par le plomb. *Ibid.* 990. a, b. & c. Opération d'affinage qui se fait sur le plomb, soit pour connoître si la quantité d'argent que le plomb contient, peut être affinée avec bénéfice; soit pour s'assurer de la quantité d'argent que contient le plomb grenailé qu'on emploie aux essais. *Ibid.* 992. b. Du raffinage de l'argent. Comment on peut retirer l'argent par la coupelle, de quelques-unes de ses mines. Comment on sépare l'or contenu dans l'argent. Comment se traite la mine de cuivre pyriteuse, sulphureuse & arsenicale. Manière de purifier le cuivre noir. *Ibid.* 993. a. Méthode de M. Cramer, pour tirer l'étain de sa mine. On ne peut guère compter sur l'exactitude d'un essai fait par la réduction & précipitation dans les vaisseaux fermés, de tout métal destructible au feu, & de l'étain surtout. *Ibid.* b. Quelle est l'autre méthode à laquelle il faut avoir recours. Manière de traiter la mine de fer. *Ibid.* 994. a.

*Essai.* Observation sur les essais des mines. X. 526. b. Manière dont on les fait à Schemnitz. XIV. 761. b. Précautions avec lesquelles on doit faire ces essais. X. 521. b. Essai d'une petite quantité de minéral par le moyen de la lampe d'émailleur. V. 545. a. Essais des métaux pour savoir le fin qu'ils contiennent. VI. 810. a, b. Bouton de fin dans l'essai. II. 384. a. De la granulation pour les essais. VII. 938. b. Essai étouffé; moyen d'y remédier. VI. 69. b. *Des instrumens.* Des fourneaux d'essai. VII. 241. d. Usage du fourneau décrit à l'article *Essai* de l'Encyclopédie. 242. a. Utilité dont un ahanor peut être pour un essayeur. 244. d. Usages que peut tirer un essayeur du fourneau de fusion de M. Cramer. 246. d. Moufle du fourneau d'essai. X. 780. b. 781. a. Tenailles employées dans l'art des essais. XVI. 123. a. Cornet d'essai. IV. 253. a. Poids dont se sert l'essayeur. XII. 859. b. Manière de préparer l'essai qu'on a dessein de faire sur une masse d'or & d'argent dont on veut faire la séparation par voie sèche. XV. 62. a. Les essais d'argent demandent plus d'attention &

de soins que ceux d'or. XI. 526. b. Essai par lesquels on peut s'assurer de la quantité d'argent contenue dans une mine. IX. 738. b. Quelle est la meilleure manière de faire l'essai de la mine de fer. VI. 494. b. Essai de mine douce, de mine de cuivre, jointe à une roche de fusion difficile. VII. 239. b. Manière de faire l'essai d'une mine d'étain, selon Henckel. VI. 5. b. Manière de faire l'essai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. 10. a, b. Calcul que doit faire l'essayeur pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a séparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. V. 3. b.

**ESSAI.** (*Métall.*) Aiguilles d'essai pour l'or, II. 672. b. pour l'or & pour l'argent. XVI. 443. b. — 445. a. Il ne faut jamais essayer l'or ou l'argent dans les endroits foudés. VI. 920. a. Boîtes d'essai à la monnoie. II. 313. a. Reprise d'essai à la monnoie. XIV. 148. a. Table d'essai des potiers d'étain. XV. 802. b.

**ESSAIM.** (*Hist. nat. Insectol.*) En quel tems les essaims quittent la ruche. Comment on juge qu'une ruche est en état, & qu'elle est sur le point d'essaimer. Quelles sont les heures où les essaims paroissent. V. 994. a. Des jours trop froids empêchent la sortie des essaims. Comment se fait la sortie de l'essaim. Lorsqu'il n'y a point d'abeille femelle dans un essaim, il revient bientôt dans son ancienne ruche. S'il ne se trouve pas auprès des ruches quelques arbres nains, l'essaim prend son vol si haut, qu'il est souvent difficile de le suivre. Moyen de l'arrêter. Ce qu'il faut observer pour mettre l'essaim dans une ruche. Comment on le fait passer dans la ruche lorsqu'il se trouve fixé sur une branche d'arbre peu élevée. Ce qu'il faut faire si plusieurs mouches retournent sur la branche. Ce qu'on pratique pour retirer l'essaim d'un arbre fort élevé ou fort touffu: pour le retirer d'un trou d'arbre ou de mur. *Ibid.* b. Ce qu'on fait pour engager les abeilles à demeurer dans la ruche où l'on veut les loger. Une mere abeille est en état de conduire un essaim, quatre ou cinq jours après qu'elle est métamorphosée en mouche: lorsqu'elle sort de la ruche, elle est déjà prête à pondre. Ce qui arrive lorsqu'il y a deux ou plusieurs femelles dans un essaim. Il sort quelquefois trois ou quatre essaims d'une même ruche, mais le premier est le meilleur. Ce qu'on fait pour empêcher qu'une ruche trop foible ne donne un essaim, ou que plusieurs essaims ne sortent d'une même ruche. Comment on peut séparer en deux ruches deux essaims qui s'étoient réunis en un seul. Quel est le poids des essaims, celui des médiocres, celui des bons: 5000 mouches pèsent une livre. *Ibid.* 995. a. Premiers travaux des abeilles dès qu'elles se trouvent bien dans une ruche. Un essaim en peut donner un autre dans la même année. *Ibid.* b. *Essaim, voyez MOUCHE A MIEL.* X. 770. b. — 774. a. Essaims qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & que personne ne réclame. V. 755. a.

**ESSALER.** (*Font. Jalant.*) Manière de faire cette opération. V. 995. b.

**ESSAYEUR.** Quels sont ceux que la cour consulte pour savoir si les pièces de monnoie sont au titre prescrit. V. 995. b.

**ESSEDUM.** (*Hist. anc.*) charriot en usage chez les Belges, &c. Sa description & son usage. V. 995. b.

**ESSENCE.** (*Métaphys.*) ce que l'on conçoit comme le premier & le plus général dans l'être, sans quoi l'être ne seroit point ce qu'il est. Qualités qui constituent l'essence d'une chose. L'essence de l'être une fois connue, suffit pour démontrer la possibilité intrinsèque. Des qualités essentielles on passe aux attributs, des attributs aux modes. La diversité des définitions de l'essence données par les philosophes, n'est qu'apparente. Définition de François Suarez; celle de Descartes. En quoi les scholastiques & Descartes se sont trompés. De la notion des essences, on en déduit l'éternité & l'immuabilité. V. 996. b. Ce qu'on entend par la nécessité d'une essence. *Ibid.* b.

*Essence*, différence entre la propriété & l'essence. XIII. 491. a. entre l'essence & la substance. *Suppl.* I. 113. a. Examen de la question si l'essence des substances nous est connue. XV. 584. b. 585. a. *Suppl.* I. 68. a.

**ESSENCE DIVINE.** (*Théolog.*) voyez **HYPOSTASE** & **TRINITÉ**.

**ESSENCE.** (*Pharm.*) ce nom n'a jamais eu en pharmacie une signification bien déterminée. V. 996. b.

*Essence de jasmin.* VIII. 466. a.

**ESSENCE D'ORIENT.** (*Joaillerie*) matière destinée à colorer les fausses perles. On la retire du petit poisson qu'on appelle *able*. Voyez ce mot. La dénomination d'*essence d'orient* lui convient mal. Quelle en est la nature, telle qu'elle paroît à la loupe. Ce qui la rend propre à s'arranger sur le verre. V. 996. b.

*Essence d'orient*, manière de la faire. I. 29. b.

**ESSENIENS.** (*Théol.*) secte célèbre parmi les Juifs. Joseph compte trois principales sectes de sa religion; les Pharisiens, les Saducéens & les Esséniens; & il ajoute que ces



derniers étoient originairement Juifs. V. 996. b. Deux sortes d'Esséniens ; les uns qui vivoient en commun , les autres dans la solitude & en contemplation. Ceux-ci qui étoient nombreux en Egypte , ont été nommés *Thérapeutes*. Grotius prétend que les Esséniens sont les mêmes que les Assidéens. De tous les Juifs , les Esséniens étoient ceux qui avoient le plus de réputation pour la vertu. Mœurs de ces philosophes. Epreuve que subissoient les postulans. A quoi ils s'engageoient en entrant dans l'ordre. Ils méprisoient la logique & la physique , & ne s'appliquoient qu'à la morale. Leur service divin , *ibid.* 997. a. & autres pratiques religieuses. La simplicité de leurs mœurs étendoit la vie de plusieurs jusqu'à cent ans. Expulsion de celui qui étoit convaincu de quelque grande faute. Il n'y avoit des Esséniens qu'en Palestine , au nombre seulement de quatre mille environ. C'étoient les plus superstitieux de tous les Juifs. Ils prétendoient connoître par les livres saints l'avenir & la médecine. Ils donnoient tout au destin. Leur fermeté , leur zèle pour la liberté. Ils ne reconnoissoient pour maître que Dieu seul. Ce mélange d'opinions sensées & d'erreurs fait voir qu'ils étoient bien au-dessous des premiers chrétiens. Ce que quelques auteurs ont pensé des *Thérapeutes*. *Ibid.* b.

*Esséniens* , leur origine. IX. 34. a. Pourquoi l'évangile n'en parle point. Mœurs des Esséniens selon Joseph. *Ibid.* a. b. Noviciat qu'ils imposoient à ceux qui desiroient d'être admis parmi eux. Leur courage & leur mépris de la vie. 35. a. Leur doctrine sur l'état des âmes après la mort. V. 666. a. IX. 35. b. Connoissance de l'avenir dont quelques-uns d'entr'eux se vantoient. Autre sorte d'Esséniens qui ne se distinguoient des précédens que par leur doctrine sur le mariage. Doctrine des Esséniens sur la providence. IX. 35. b. Fatalité qu'ils admettoient. 462. b. Pourquoi ils préféreroient la campagne à la ville. 36. a. Deux sectes d'Esséniens ; ceux qui s'appliquoient à la pratique , & les contemplatifs. *Ibid.* Excommunication qu'ils exerçoient. VI. 222. b. Goût des Esséniens d'Egypte pour les allégories. IX. 29. a.

ESSENTIEL, (*Métaphys. Physiq. Chym.*) Pourquoi les qualités essentielles d'un sujet en sont inséparables. VIII. 788. a. Différence entre les parties intégrantes & les parties essentielles. 805. b. Huiles essentielles. 333. b. Sel essentiel. XIV. 914. b.

ESSEQUEBÉ, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 872. b.

ESSERE, (*Médec.*) espece de gale. Ses causes & symptômes selon Sydenham. V. 997. b. Elle paroît être la même chose que le fora ou fare des Arabes. Cure de cette maladie. *Ibid.* 998. a.

ESSÉREPH - ESSACHALLI , philosophe Arabe. XIV. 666. a.

ESSOGNE , ou *Essongne* , (*Jurispr.*) droit qui est dû par les héritiers du défunt aux seigneurs , dans la censive desquels il possédoit des héritages. Etym. de ce mot. En quoi consiste ce droit. Rapport de ce droit avec celui du meilleur catel usité dans les Pays-bas. V. 998. a.

ESSOPHI, philosophe Arabe. XIV. 665. b.

ESSOYE, bourg , justice de ce bourg tenue en pariage avec le roi. IX. 96. b.

EST , ce vent souffle continuellement. VII. 625. a. Comment il contribue à la rigueur de l'hiver. 316. b. Il est perpétuel entre les tropiques. XVII. 22. b.

EST, (*Hist. mod.*) Des princes de la maison d'Est. *Suppl.* III. 940. b. Marie d'Est , femme de Jacques II , roi d'Angleterre : sa retraite à S. Germain-en-laye. *Suppl.* IV. 698. b.

ESTAFETTE, courrier d'Allemagne , chargé de dépêches : ses privilèges & sa maniere d'aller. IV. 860. b.

ESTAIM, ou *Etaim*. (*Manufact.*) fil d'estaim. Son usage. Serges à deux estaims. Serges à un estaim ou sur estaim. Bas & gants d'estaim. *Suppl.* II. 872. b.

ESTAINS, ou *Cornieres* , (*Marine*) deux pieces de bois de la construction du vaisseau. Leur description , situation & dimension. V. 999. a.

ESTAME, (*Manufact.*) voyez ESTAIM.

ESTAMPE , (*Gravure*) Définition. V. 999. b. Annonce de l'ouvrage de M. Mariette sur l'histoire de la gravure. Comment on fait une estampe. Preuves de l'antiquité de la gravure , tirées des ouvrages des Egyptiens. Il est vraisemblable que la gravure est le premier moyen que les hommes ont employé pour se faire entendre les uns aux autres. L'art de multiplier par des empreintes les traits de la gravure , n'a pris naissance qu'au quinzième siècle. Quel en est l'inventeur selon les Italiens , selon les Allemands. De quelque maniere que cette découverte soit venue , elle est le fruit du hasard. Perfection rapide à laquelle cet art fut conduit. *Ibid.* b. Par cet art nous préparons à ceux qui nous suivront , un amas presque intarissable de vérités , d'inventions , de formes , de moyens , qui éterniseront nos sciences , nos arts , & qui nous donneront un avantage réel sur les anciens. Combien nous serions plus instruits des miracles de l'antiquité , si les anciens avoient eu le secours de la gravure empreinte , pour nous

transmettre leurs connoissances. L'estampe est une espece de peinture. Le noir & le blanc sont les moyens les plus ordinaires qu'on emploie dans l'estampe pour représenter l'effet que produisent sur les objets les jours & les ombres. Quels sont les principes de la perfection des estampes. Efforts que les artistes ont faits pour rapprocher l'art des estampes de celui de la peinture. *Ibid.* 1000. a. Les détails sur cet art se trouvent aux articles GRAVURE & IMPRESSION. *Ibid.* b.

*Estampes* , celles de la bibliothèque du roi. II. 239. a. Imperfection des estampes qui représentent les chefs-d'œuvre de la peinture. *Suppl.* I. 91. a. Estampes appelées épithalames. V. 820. a. Des estampes en camayeu. VII. 897. b. Estampes imprimées en couleurs & imitant la peinture. 899. a. b. & c. De l'imprimerie des estampes en taille-douce. VIII. 620. a. b. & c.

*Estampe* , outils & instrumens. Ce nom en usage dans quelques arts & métiers. V. 1000. b.

ESTAMPER. Diverses opérations désignées par ce mot dans quelques arts & métiers. V. 1001. a.

ESTAMPOIR des anches. (*Luth.*) Description de cet outil. Son usage. V. 1001. b.

ESTANCES, (*Marine*) pieces qui appartiennent au corps du vaisseau. V. 1001. b.

ESTANT, participe présent, (*Jurispr.*) du latin *stans* , terme d'eaux & forêts. Ce que prescrit l'ordonnance de 1669 sur les bois en estant. V. 1001. b.

ESTER en jugement. (*Jurispr.*) Quelles sont les personnes qui ne sont pas capables d'ester en jugement. V. 1002. a.

ESTER à droit. (*Jurispr.*) Un accusé condamné par contumace , qui a laissé passer cinq ans sans se représenter , ne peut plus ester à droit, &c. *Ibid.* b.

*Ester en jugement*. Absolution accordée à un excommunié pour qu'il puisse ester en jugement. VI. 227. b. Lettres pour ester à droit. IX. 422. a.

ESTERAC, (*Géogr.*) contrée dans la Gascogne. *Suppl.* I. 660. a.

ESTHER. (*Théol.*) Sujet du livre d'Esther. Divers sentimens sur l'auteur de ce livre. La plupart l'attribuent à Mardochée : on suppose aussi que la reine Esther y eut quelque part. Preuves qui appuient ce sentiment. On croit que ce livre a d'abord été composé en hébreu , puis amplifié par quelque Juif helléniste. Conjecture d'Origene sur ce sujet. Le livre d'Esther étoit compris dans le canon des anciens Juifs. De l'authenticité de ce livre selon les chrétiens. V. 1002. b.

*Esther*. Additions qui avoient été faites à l'édition vulgate du livre d'Esther. IX. 347. b. Targum sur le livre d'Esther. XV. 913. a.

ESTHETIQUE, (*Beaux-Arts.*) philosophie des beaux-arts. Etymologie de ce mot. Chaque art a précédé sa théorie ; les regles particulieres ont été connues avant que l'on ait remonté aux principes généraux d'où elles découlent. Aristote fut un des premiers qui établit des regles sur la comparaison des exemples particuliers ; mais ni sa poétique , ni sa rhétorique ne peuvent être considérées comme des théories complètes de ces deux arts. M. du Bos est le premier des modernes qui ait entrepris de déduire d'un principe général la théorie des beaux-arts , & d'en démontrer les regles. Observations sur son ouvrage. *Suppl.* II. 872. b. M. Baumgarthen est le premier qui ait hasardé de créer sur des principes philosophiques , la science générale des beaux-arts , à laquelle il a donné le nom d'*esthétique*. Idée de sa théorie. Imperfection de son ouvrage. Exposition du plan général de l'esthétique & de ses parties de détail. *Ibid.* 873. a. Des principes de cette science. Comment on lui conservera sa simplicité , & l'on empêchera qu'elle ne dégénere en un vain étalage de mots. *Ibid.* b.

ESTIMATION, (*Jurispr.*) estimation de meubles qui n'est que préparatoire , & qu'on ne fait pas à juste valeur. Estimation faite par autorité de justice dans les licitations des immeubles appartenans à des mineurs. Il y a des cas où l'estimation équivaloit à une vente. V. 1003. a.

*Estimation*, huissier qui fait l'estimation des meubles. VIII. 341. b. Estimation particuliere de chacun des objets compris dans une vente , & qui ont été vendus pour un seul & même prix. XVII. 28. b.

ESTIME, (*Droit nat.*) on la divise en estime simple & en estime de distinction. Hobbes prétend qu'il faudroit présumer la méchanceté des hommes jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé le contraire. Ce qui me paroît plus juste & plus raisonnable , c'est d'estimer gens de bien ceux qui n'ont point donné atteinte à leur probité ; mais de ne pas se confier à eux sans réserve. Il faut encore distinguer ici entre le jugement intérieur , & les marques extérieures de ce jugement. V. 1003. a. Fondement de l'estime simple parmi ceux qui vivent dans l'état de nature. Cette estime peut être considérée ou comme intacte , ou comme ayant reçu quelque atteinte , ou comme entièrement perdue. En quoi consiste l'estime simple dans la société civile. Différence entre l'estime simple naturelle , & l'estime civile. Qui sont ceux qui sont



privés de cette dernière. *Ibid. b.* Les loix ne peuvent pas spécifier toutes les actions qui donnent atteinte civilement à la réputation d'honnête homme. La réputation d'honnête homme ne dépend pas de la volonté des souverains. Un citoyen n'est jamais tenu de sacrifier son honneur & sa vertu pour personne au monde. Crillon refusa d'assassiner le duc de Guise. Réponse du vicomte Doré à Charles IX. qui avoit mandé à tous les gouverneurs de province de massacrer les huguenots. Vrai moyen de mériter l'estime des autres. Dissertation de Thomafius sur cette matière. En quoi consiste l'estime de distinction. *Ibid. 1004. a.* Fondemens de cette estime, soit en tant qu'ils produisent seulement un mérite, soit en tant qu'ils donnent un droit. Parole d'Aristote sur l'honneur porté à ceux qui sont bienfaiteurs. Les qualités qui sont de légitimes fondemens de l'estime de distinction, ne produisent néanmoins par elles-mêmes qu'un droit imparfait. Réponse des Scythes à Alexandre, fondée sur ce principe. Les sages mettent au rang des fortes opinions du vulgaire, d'estimer les hommes par les choses qui sont hors de nous. Excellent passage de Montaigne sur ce sujet. *Ibid. b.* Les enfans raifonnent sensément sur cette matière : faites bien, disent-ils, vous serez roi. Le devoir de l'estime doit être mis au rang de ceux dont la pratique est d'autant plus louable, qu'elle est entièrement libre. Quels peuvent être les fondemens du droit d'exiger des autres des marques d'estime de distinction. Règle que le souverain doit suivre en distribuant les honneurs. Voyez CONSIDÉRATION. Quels sont les moyens par lesquels l'estime de distinction devoit être ambitionnée. En quoi consiste la véritable gloire. Qui ne fait être un Erasme, dit la Bruyere, peut penser à être évêque. V. 1005. a.

*Estime*, voyez RÉPUTATION : desir de l'estime, voyez HONNEUR. Principe & utilité de l'amour de l'estime. I. 371. a. Différence entre estime, célébrité & gloire. VII. 716. b. D'où vient le desir de l'estime dans l'homme vertueux. VIII. 288. a. De l'estime accordée au mérite. X. 388. a, b. Point de véritable amour sans estime. I. 368. a.

*ESTIME*, (*Marine*) calcul de la route du vaisseau. Principes sur lesquels ce calcul est fondé. V. 1005. a. Comment on estime la vitesse du vaisseau. *Ibid. b.* Voyez LOCH.

*ESTIUS*, (*Guillaume*) théologien. VII. 741. a.

*ESTOC*, (*Jurispr.*) foudre commune dont plusieurs personnes sont issues. Etym. de ce mot. Sa signification dans les coutumes de simple côté, ou de côté & ligne, & dans les coutumes foucheres. Différence entre *estoc* & côté & ligne, selon la coutume de Dourdan. V. 1005. b.

*ETOC-ET-LIGNE*, (*à la monnoie.*) droits de ceux qui sont d'estoc-& ligne de monnoyage. V. 1005. b.

*Estoc-& ligne*, propre d'. XIII. 489. b.

*ESTOC*, (*Art milit.*) frapper d'estoc, frapper de taille. On monroit aux soldats romains principalement à pointer. Dans l'attaque & dans la défense il est plus avantageux de pointer que de trancher. Passage de Vegece sur ce sujet. V. 1006. a.

*ESTOC*. (*Comm. de bois*) Coupe à blanc-estoc. V. 1006. a.

*ESTOCADE*, (*Escrime*) estocade de flaconade, VI. 843. a. de passe, XII. 123. a. de prime, XIII. 368. a. de quarte, 676. b. de quarte basse, 677. a. de riposte, XIV. 298. a. de seconde ou tierce basse, 858. a. de tems, XVI. 122. a. de tierce, 321. b. de volte, de volte de quarte ou de quarte basse, de volte en tierce ou en seconde. XVII. 456. a, b.

*ESTOIRE*, ou *asterotes*, (*terme de Pêche.*) usité dans le ressort de l'amirauté de Bayonne; sorte de filet. Sa description & son usage. V. 1006. a.

*ESTOMAC*, (*Anat.*) sa description & situation. V. 1006. a. Visceres voisins de l'estomac. Membranes dont il est composé; tunique glanduleuse, tunique nerveuse, tunique musculaire; ces membranes sont unies par un tissu cellulaire. Vaisseaux, arteres & veines qui se rendent à l'estomac. La huitième paire de nerfs envoie à l'estomac deux branches considérables; d'où vient la grande sympathie qu'il y a entre la tête, l'estomac & le cœur, &c. Du mouvement de l'estomac. Expériences du docteur Pirt sur ce sujet. V. 1006. b. Estomacs des animaux qui ruminent. Estomac des oiseaux qui se nourrissent de graines dures. Estomac des oiseaux carnivores. *Ibid. 1007. a.* Sur l'action de l'estomac, voyez DIGESTION.

*ESTOMAC*. (*Anat. Physiol.*) Tous les animaux un peu considérables en sont pourvus: quelques animaux marins, les microscopiques, & ceux dont la forme est cylindrique, n'en ont pas. Animaux à un, deux, trois, quatre estomacs. Situation de cette partie dans l'homme. *Suppl. II. 873. b.* Sa disposition lorsqu'il est rempli. Sa figure. Ses membranes. Structure musculaire de l'estomac. *Ibid. 874. a.* De ses fibres musculaires. *Ibid. b.* Valvule de l'estomac, autrement dite valvule du pylore. Sa description & son usage. Glandes de l'estomac. *Ibid. 875. a.* Sucres gastriques. Son origine & sa qualité. Arteres & veines lymphatiques. *Ibid. b.* Vaisseaux lymphatiques. Nerfs qui appartiennent à cette partie; sentiment exquis dont elle est douée. Des voies abrégées de l'urine que l'on a cru devoir

imaginer au travers des pores de l'estomac pour expliquer certains phénomènes. Cette prétendue transsudation rejetée. *Ibid. 876. b.* Parmi les causes agissantes dans l'estomac on compte 1°. différentes pressions, celle du diaphragme, & les muscles du bas-ventre; 2°. le mouvement péristaltique de l'estomac lui-même. Observations sur cette force contractive. *Ibid. b.* Ordre dans lequel les alimens passent du ventricule dans le duodenum, selon leurs différens degrés de fluidité. L'effet du mouvement péristaltique de l'estomac ne se borne pas à l'expulsion des alimens, il est démontré par plusieurs observations qu'il les broie. Des liqueurs dont il est arrosé pour faciliter la digestion. Comment cette digestion s'opere. *Ibid. 877. a.* Facilité avec laquelle elle se fait dans les serpens & les poissons. Effet de la chaleur & de l'air raréfié dans l'estomac sur les liqueurs qui servent à la digestion. Observations qui montrent qu'on ne peut attribuer cette élaboration des alimens à la fermentation. Libre accès de la bile dans l'estomac. Abondante mucofité qui aide la digestion des poissons & des oiseaux carnivores. *Ibid. b.*

*Estomac*, son état dans le fœtus. *Suppl. III. 69. a.* Sa description. VIII. 271. b. *Suppl. II. 613. b.* Membrane veloutée de l'estomac. X. 325. a. XVI. 907. b. Description & usage de la partie de l'estomac appelée pylore. XIII. 593. a. Vaisseau au fond de l'estomac appelé *vas breve*. XVI. 850. a. Nerfs de l'estomac. *Suppl. IV. 40. b.* Sa sensibilité. XV. 42. a. Sympathie de l'estomac avec d'autres parties. 738. a. Estomacs des animaux ruminans. XIV. 434. b. — Action de l'estomac dans la digestion. IV. 999. b. 1001. b. Pourquoi la plénitude de l'estomac ôte le sentiment de la faim. VI. 375. a. La pituite & la bile dans l'estomac produisent le même effet. 374. b. 375. a. Pourquoi, lorsque l'estomac ne se vuide pas suffisamment, le dégoût survient. 375. a.

*ESTOMAC*. (*Maladies de l'*) Les fonctions de cet organe sont susceptibles de différentes lésions. Celles de la première espèce dépendent des vices de ce viscere; voyez *Faim*, *Anorexie*, *Dysforexie*, *Apositie* & *Envie*. Celles de la seconde espèce regardent la coction, en tant qu'elle dépend principalement de l'action du ventricule; voyez *Digestion*, *Apepsie*, *Dyspepsie*, *Bradypepsie*, *Diaphore* & *Faim*. Celles de la troisième espèce regardent l'action de ce viscere tendantes à expulser les matières qu'il contient; voyez *Hoquet*, *Nausée*, *Vomissement*, *Cholera-morbus*, *Rot* & *Lienterie*. Celles de la quatrième espèce dépendent des vices qui affectent les parties dont la substance est composée; voyez *Cardialgie*. V. 1007. a. De l'inflammation de l'estomac. Cause prochaine. Il est rare que l'estomac soit entièrement enflammé. Symptômes de cette maladie. Il est difficile de distinguer l'inflammation de l'estomac, d'avec celle du petit lobe du foie qui recouvre la partie supérieure du ventricule, ou celle des parties contenant de l'abdomen qui lui est contiguë. *Ibid. b.* Causes tant prochaines qu'éloignées de cette affection. Comment le médecin peut en connoître la nature & les différences. Cette maladie devient très-dangereuse, si l'on ne se hâte pas d'y apporter remède. Quelles sont les personnes qui en guérissent rarement. Signe de mort prochaine dans cette maladie. Différentes manières dont elle se termine. Causes de l'excitation de ce viscere. Maux qui s'ensuivent de l'inflammation de l'estomac tournée en suppuration. De la gangrene de l'estomac. Difficulté de guérir l'œdème, les obstructions, le skirrhe qui ont leur siège dans sa substance. *Ibid. 1008. a.* Douleurs que le chancre y cause. Traitement à suivre dans l'inflammation de l'estomac. *Ibid. b.*

*ESTOMAC*. (*Maladies de l'*) XVII. 31. b. 32. a. Langueur d'estomac familière aux Indiens. X. 708. a, b. Des remèdes stomachiques. XV. 534. a, b. Usage de l'huile de girofle pour ranimer le ton de l'estomac. VII. 672. b. Utilité des glaces pour l'estomac. 686. a. Des topiques dans les douleurs d'estomac. XVI. 419. b. Pourquoi les mouvemens déréglés qui arrivent à l'estomac produisent souvent la toux. 499. a, b. De la toux d'estomac. *Ibid. b.* Hernie de l'estomac. VIII. 176. a. Des plaies de cet organe. XII. 685. a. De l'attraction des corps étrangers de l'estomac. VII. 522. b. Vergettes ou brofies de l'estomac. II. 24. a, b.

*ESTOMAC du cheval*. (*Maréch.*) *Suppl. III. 393. a.* Sa rupture. 421. b.

*ESTOTILAND*, (*Géogr.*) pays de l'Amérique septentrionale. Par qui l'on prétend qu'il a été découvert. Davity en a donné la description, & cependant ce pays n'est qu'idéal & chimérique. V. 1008. b. Voyez LABRADOR.

*ESTRAC*, cheval estrac, étroit de boyau. II. 388. b.

*ESTRADE*, (*Hist. mod.*) battre l'estrade. Une armée ne marche jamais sans envoyer des batteurs d'estrade. Etym. de ce mot. Cavaliers autrefois appelés *estradiots*. V. 1009. a. Voyez CAVALERIE.

*Estrades*, batteurs d'. II. 154. a, b.

*ESTRADIOTS*, ancien corps de troupes françaises. II. 781. b. Estradiot à cheval; voyez les planches de l'armurier. vol. I.

*ESTRAGON*, (*Botan.*) description de cette plante. Son usage. Comment elle se multiplie. V. 1009. a.



**ESTRAGON**, (*Mat. médic.*) ses propriétés. Son analyse. V. 1009. a. Vinaigre d'estragon. *Ibid.* b.  
**ESTRAGON**, (*Diète.*) on en mange les feuilles en salade avec la laitue. Utilité de cet assaisonnement. V. 1009. b.  
**ESTRAGON**, (*Chymie.*) principe contenu dans cette plante. V. 1009. b.  
**ESTRAMADURE**, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 877. b.  
**ESTRAPADE**, châtiment militaire; châtiment que l'on fait aussi souffrir à un matelot. V. 1009. b.  
*Estrapade* en usage parmi les gens de mer. II. 547. b.  
**ESTRAPADE**, (*Maneg.*) espece de châtiment donné avec les rênes du caveçon ou de la bride. V. 1009. b.  
**ESTRAQUELLE**, (*Verrerie*) Description & usage de cet instrument. V. 1010. a.  
**ESTRALAGE**, (*Jurisp.*) droit qui se leve sur le fel par quelques seigneurs, &c. Où doit être placée la pancarte de ce droit, il se leve aujourd'hui en argent. V. 1010. a.  
**ESTREJURES**, (*Jurisp.*) choses abandonnées; coutumes qui en parlent, &c. V. 1010. a.  
**ESTRIQUER**, (*Rafin. de sucre.*) instruction sur cette opération. V. 1010. a.  
**ESTURGEON**, (*Ichthyolog.*) Description de ce poisson. Il entre dans les grandes rivières, & il devient aussi grand qu'un poisson cétacée, au lieu que dans la mer il reste petit. il est excellent à manger. V. 1010. b.  
**ESTURGEON**, (*Pêche*) Temps & manieres de faire cette pêche. V. 1010. b.  
*Esturgeon*, sa description. VI. vol. des planch. Regne animal. pl. 54.  
*Esturgeon*, préparation d'œufs d'esturgeon telle qu'elle se fait en Russie. II. 787. a. Pêche des esturgeons aux créadiers. IV. 437. a.  
**ESULE**, (*Botan.*) voyez **TITIMALE**.

ET

**ET**, *conj.* (*Gramm.*) usage de ce mot. Voyez ce qui en est dit au mot *Conjonction*. 1°. Ce mot vient du latin, mais nous n'en prononçons jamais le t. 2°. En latin ce t est toujours prononcé, & la syllabe est longue devant une consonne; 3°. L'usage de cette conjonction est quelquefois de ne lier que les propositions & non les mots. VI. 1. a. 4°. Quand deux périodes sont jointes par cette conjonction, les deux corrélatifs ne doivent pas être trop éloignés. 5°. Dans les dénombrements, le mot & doit être placé devant le dernier substantif. 6°. *Et même* a succédé à *voir même*. 7°. Observation sur l'expression & *donc*. 8°. La conjonction & est renfermée dans la négative *ni*. 9°. Au lieu d'écrire & *le reste*, on écrit souvent & *cætera*, de cette maniere, &c. *Ibid.* b.  
**ETABLE**. Différence entre étale & bergerie. II. 208. b.  
**ETABLI**, (*Art méch.*) celui du bijoutier. Celui du ceinturier. Celui du chaudronnier. Celui des corroyeurs. Les deux établis du marbreur de papier. VI. 2. a. Etabli des menuisiers. Celui des plombiers. Celui des tailleurs d'habits. Celui des bourreliers & des selliers. *Ibid.* b.  
**ETABLIR**, (*Gramm.*) diverses significations de ce mot: établir un commerce avec des nations sauvages. Etablir une manufacture. Etablir un métier. Etablir un comptoir, une loge, une factorerie. Etablir un jeune homme dans le commerce. Etablir une caisse ou mont de piété. Etablir une ou plusieurs pierres, une ou plusieurs pieces de bois. VI. 2. b.  
**ETABLISSEMENT**, (*Jurisp.*) plusieurs anciennes ordonnances sont intitulées de ce nom. VI. 3. a.  
*Etablissement des fiefs*, ordonnance latine de Philippe-Auguste en 1209. C'est la plus ancienne des rois de la troisième race qui porte une forme constitutive. Elle est singulière, 1°. en ce qu'au lieu d'affermir les fiefs, elle tend à les réduire, 2°. en ce qu'elle est rendue au nom du roi & des seigneurs présens à l'assemblée. VI. 3. a.  
*Etablissements généraux*. VI. 3. a.  
*Etablissement sur les Juifs*. VI. 3. a.  
*Etablissements de S. Louis*: ordonnance faite en 1270. Ducange en donna le premier une édition en 1658. Titre de cette ordonnance qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de M. le chancelier Daguesseau. VI. 3. a. Autre titre de cette ordonnance qui se trouve dans un ancien registre à l'hôtel de ville d'Amiens. Comment Ducange prouve que ces établissemens n'ont jamais eu force de loi, & n'ont point été faits & publiés en plein parlement. Réponse à ces preuves. *Ibid.* b. M. de Lauriere en conséquence a donné place à ces établissemens parmi les ordonnances de la troisième race. Ces établissemens sont divisés en deux livres, &c. ils servent à éclaircir plusieurs points du droit françois. *Ibid.* 4. a.  
*Etablissements*, il est parlé des ordonnances connues sous ce nom. XI. 586. a, b. 587. a, b. 588. a.  
*Etablissement en fait de marée*. X. 97. a.  
*Etablissement ou fondation*. VII. 72. b, &c.

**ETAGE**, (*Jurisp.*) quel étoit le devoir de lige étage des vassaux en tems de guerre. VI. 4. a.  
**ÉTAGE**, (*Archit.*) Etage souterrain, au rez-de-chauffée, carré, en galeras. VI. 4. a.  
*Etage supérieur* appellé *attique*. I. 844. b.  
**ETAGERS**, *sujets*, coutumiers. IV. 419. b.  
**ETAI**, (*Charp.*) Espece d'étau appellé *chevalement*. III. 308. b.  
**ETAI**, (*Marine*) voyez **ETAY**.  
**ETAÏN**, (*Métall.*) Définition. VI. 4. a. Ce métal ne devient sonore que quand il est allié avec d'autres substances métalliques. Les mines d'étain sont moins communes que celles des autres métaux. Pays où il s'en trouve. Etain de malaque ou en chapeau. Les mines d'étain les plus abondantes & les meilleures sont celles de la grande-Bretagne; elles étoient fameuses dans l'antiquité. Eymologie du mot *Bretagne* selon Bochart. Description de la maniere dont l'étain se trouve dans les mines, particulièrement dans celles de la province de Cornouailles. Direction des filons dans les différentes mines d'Angleterre. Comment on fait l'exploitation de ces mines. Crystaux qui se trouvent dans celles de Cornouailles, qui paroissent être une espece de grenats. *Ibid.* b. Mine d'étain prodigieuse qui se trouve en Saxe dans le district d'Attemberg. Celle d'Eybenstock en Saxe; comment on exploite cette mine, de même que celles d'autres endroits du même district. Différentes especes de mines d'étain connues, suivant la minéralogie de M. Wallerius; 1°. L'étain vierge. Plusieurs naturalistes en nient l'existence; 2°. les crystaux d'étain; c'est de l'étain combiné avec du fer & de l'arsenic. Ces crystaux sont, à l'exception des vrais métaux, la substance la plus pesante que l'on connoisse. Leur description. *Ibid.* 5. a. 3°. La mine d'étain appellée *zwitter* par les Allemands; c'est la plus commune; 4°. la pierre d'étain. 5°. La mine d'étain dans du sable. Ces deux dernieres especes sont des variétés de la précédente. Mine d'étain dont parle M. Cramer, blanche, demi-transparente, très-pesante. On peut mettre les grenats au nombre des mines d'étain. De quoi sont composées en général les mines. La mine d'étain se trouve dans des pierres de toute espece. Mine d'étain engagée dans des roches dures: comment on les rend plus tendres: cette mine doit être calcinée pour être ensuite écrasée. Maniere de faire l'essai d'une mine d'étain selon M. Henckel. Substances auxquelles les mines d'étain se trouvent le plus souvent unies, & qui les rendent difficiles à traiter. *Ibid.* b. Comment on les sépare de ces substances. Grillage de la mine pour en détacher la partie arsenicale. Il y a des mines d'étain assez pures pour pouvoir être traitées au fourneau de fusion, sans qu'il soit besoin de les griller auparavant. Maniere de dégager l'étain des parties ferrugineuses, lorsqu'elles s'y trouvent mêlées en si grande quantité, qu'on ne peut les en séparer en le lavant. *Ibid.* 6. a. Comment on tire parti du soufre & de l'arsenic qui sont dégagés dans la calcination de la mine. Lorsque la mine d'étain a été préparée de la maniere décrite ci-dessus, elle est en état d'être traitée au fourneau de fusion. Détails de cette opération, telle qu'elle est décrite dans l'ouvrage allemand de Roesler. *Ibid.* b. Quelques détails sur la maniere dont le travail d'étain se fait en Angleterre. *Ibid.* 7. a. Comment les troviers d'étain allient leur étain. Des propriétés de l'étain, & des phénomènes qu'il présente. L'étain uni avec les autres métaux les rend aigres & cassans. Pellicule ou chaux d'étain qui se forme sur la surface de ce métal en fusion. Phénomènes de l'étain exposé au foyer d'un miroir ardent. Ceux qu'on observe lorsqu'on fait fondre ensemble parties égales de plomb & d'étain en donnant un feu violent: préparation appellée *étain fulminé sur le plomb*. L'étain entre dans la composition de quelques soudures & dans celle du bronze. Composition métallique qui fait feu avec le briquet: si on en met dans du nitre en fusion, il se fait un embrasement très-violent. Composition d'étain qui ressemble à de l'argent. Phénomènes observés dans l'alliage du fer & de l'étain. *Ibid.* b. Composition d'étain propre à faire des chandeliers, des boucles, &c. L'étain s'attache extérieurement au fer & au cuivre. Expériences faites par des mélanges d'étain & de nitre, d'étain en grenaille & de soufre pulvérisé. Il est difficile de réduire la chaux d'étain, lorsqu'elle a été long-tems calcinée. Différentes manieres de dissolution de l'étain; dans l'acide vitriolique; avec l'esprit de nitre; dans l'eau forte; dans l'eau régale. Le vinaigre distillé agit, mais difficilement, sur l'étain. L'alkali fixe, dissous dans l'eau l'attaque, &c. Substance formée par l'union de l'étain & du soufre. Il est dissout par l'*hepar sulphuris*. L'étain s'amalgame avec le mercure. Maniere de faire le beurre d'étain ou l'étain corné. *Ibid.* 8. a. Parmi les phénomènes que présente l'étain, il n'en est point de plus remarquable que celui par lequel on obtient la précipitation de l'or en couleur pourpre. Usages qu'on peut tirer de ce précipité. Plusieurs auteurs ont cru qu'on pouvoit tirer de l'étain du genêt. Principes dont quelques chymistes ont cru que l'étain étoit composé. *Ibid.* b.



*Étain.* Différentes formes de la mine d'étain, vol. VI des planches, Crystallisation, Mathém. planche 3. Substances étrangères dont la mine d'étain se trouve quelquefois chargée. X. 433. *b.* Etain minéralisé avec l'arsenic. 541. *a.* *Suppl.* I. 580. *a.* Substance ferrugineuse & arsenicale qui accompagne souvent les mines d'étain. XIV. 765. *a.* XV. 482. *a.* Facilité avec laquelle l'étain s'unit au fer & au cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Produit des mines d'étain d'Eybenstok. 932. *a.* Mines d'étain d'Angleterre. *Suppl.* III. 241. *b.* De la manière de traiter la mine d'étain. VI. 917. *a.* X. 433. *b.*, vol. VI des planches, article MÉTALLURGIE. Méthode de M. Cramer pour tirer l'étain de sa mine. V. 993. *b.* Degré de chaleur de l'étain fondu. VI. 600. *a.* Les anciens confondoient le plomb avec l'étain. XII. 781. *b.* Préparations chimiques d'étain, régule jovial. I. 507. *a.*, *b.* Bézoard jovial. II. 221. *b.* Alliage de l'étain avec le mercure pour le perfectionner. I. 286. *a.* Etain sublimé par le mercure, appelé *aurum musicum*. I. 889. *b.* Composition d'étain nommée *argentum musicum*. *Ibid.* Composition métallique appelée *étain d'Angleterre*. II. 263. *a.* L'étain considéré comme fondant. VI. 915. *b.* Effet de la fusion du fer avec l'étain. 496. *b.* Beurre d'étain. IX. 565. *b.*, &c. Granulation de l'étain. VII. 939. *a.* Différence de poids entre l'or & l'étain. VI. 921. *a.* Médailles d'étain. X. 243. *b.* Usage de l'étain contre les maladies des vers. XVII. 74. *b.* Supplément à l'article ÉTAİN de l'Encyclopédie. XIII. 183. *a.*, *b.*

*ÉTAİN.* (*Potiers-d'étain*) L'usage des vaisseaux de ce métal peut être très-pernicieux. Reflexions & expériences qui le prouvent. Les usages médicaux de l'étain doivent aussi être très-suspects. Ce qu'on doit penser de l'anti-héctique de potier. VI. 9. *a.*

*Étain.* Distinction de l'étain doux & de l'étain aigre. Celui qu'on appelle du Pérou, est le plus estimé. Usages qu'en tirent divers artistes. Aloi que les potiers mettent à l'étain pour l'employer en vaisselle. VI. 9. *a.* Moyen de connoître le titre de l'étain, voyez ESSAI. Diverses formes sous lesquelles l'étain nous vient d'Angleterre, des Indes espagnoles, de Siam, & d'Allemagne. L'étain d'Allemagne est estimé le moins bon. Usage de l'étain de glace ou *bismuth*. Usage que les potiers-d'étain font du zinc. Etain en feuille dont se servent les miroitiers. Autre espèce d'étain battu qui se tire de Hollande : à quoi on l'emploie. Etain en treillis ou en grille : ouvriers qui s'en servent. *Ibid.* *b.* Etain d'antimoine : comment on fait cet alliage. Usage auquel on l'emploie. Etain plané ou étain neuf d'Angleterre. Etain sonnant ou fin. Etain commun : comment on le fait : étain appelé *claire soudure* ou *claire étoffe*. Etain en rature : emploi qu'en font les teinturiers. Alliage de l'étain aux métaux destinés à l'artillerie, à la fonte des cloches & au bronze. Du négoce de l'étain d'Angleterre. *Ibid.* 10. *a.*

*Étain, potier d'.* XIII. 183. *a.*, *b.* 184. *a.*, *b.* Manière d'apprêter l'étain. I. 557. *a.*

*ÉTAİN.* (*Essai de l'*) Comment on fait l'essai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. V. 10. *a.* Comment on remet la claire en étain commun. Comment on rétablit le fin qui se trouve abaissé. Autres méthodes d'essayer. Ce qu'on entend par la touche. Raisons d'honneur & d'intérêt qui doivent engager les potiers-d'étain dans les provinces à ne point tromper dans la qualité de l'étain. VI. 10. *b.*

*ÉTAİN,* (*Géogr.*) petite ville du diocèse de Verdun. Divers seigneurs qui l'ont possédée. Quel en est le possesseur actuel. Le chœur de l'église de S. Martin bâti par le cardinal Huin. *Suppl.* II. 878. *a.*

*ÉTAÏNS,* (*Marine*) voyez planches de marine, vol. VII des planches. Clé des étains. III. 519. *a.*

*ÉTALCHE,* (*Botan.*) arbre exotique grand & épineux. Différentes couleurs de son bois. Usage auquel on l'emploie. Gomme qui en découle. On se sert de sa résine pour faire du vernis. VI. 11. *a.*

*ÉTALIERES,* *rets de basses,* (*Pêche*) manière de tendre ce filet. VI. 11. *a.*

*Étalieres, applets ou treffures flotées.* Comment les pêcheurs de la côte de Bretagne les tendent. VI. 11. *a.* Saison de l'année où l'on pratique cette pêche. *Ibid.* *b.*

*Étaliers, hauts,* (*Pêche*) VII. 1004. *b.*

*ÉTALON,* (*Jurisp. Comm.*) prototype ou exemple des poids & des mesures. Nécessité d'avoir des étalons. Usage des étalons chez les Hébreux. Comment l'étalon étoit nommé en hébreu, en grec & en latin. Etymologie de ce mot selon Ménage. Autre étymologie. On disoit autrefois *estellons*. Les Hébreux gardoient les étalons dans le temple. Officiers qui en avoient la garde chez les Athéniens. VI. 11. *b.* Les Romains les gardoient dans le temple de Jupiter, & les empereurs chrétiens les firent garder par les gouverneurs des provinces. Soins d'Honorius sur cet objet. Usage qu'établit Justinien par rapport aux étalons. Ce qui s'observoit à cet égard en France. Règlement de Charles le chauve en 864. Ce qu'on lit sur ce sujet dans le traité entre Philippe-Auguste & l'évêque de Paris, Usage établi sous le regne

de Louis VII. Statuts de S. Louis. Pierre qui étoit le modèle des mesures & des poids de Paris. Il y a encore en quelques villes de provinces des étalons de pierre pour la vérification des mesures. Ce qu'ordonna sur le sujet des étalons Henri II. *Ibid.* 12. *a.* Garde des étalons des mesures arides donnée aux jurés-mesureurs pour le sel. Droits des apothicaires de Paris par rapport aux étalons : leur devise. Officiers à la visite desquels les orfèvres sont soumis. Qui sont ceux à qui la garde des étalons est confiée selon la plupart des coutumes des provinces. Coutumes de Tours & de Poitou. Deux mesures exposées à l'hôtel de ville de Copenhague ; l'une qui est l'aune du pays, l'autre est la mesure que doit avoir un homme pour n'être pas convaincu d'impuissance. Les étalons sont ordinairement d'airain. Comment on en fait l'essai. *Ibid.* *b.*

*Étalon.* Coutume des anciens de conserver les étalons dans les temples. XII. 862. *a.* Etalon pour la rois de France. III. 7. *a.* Etalon pour les poids. XII. 861. *b.* Nouveaux étalons que Louis XIV établit dans les pays conquis pour le poids de marc. X. 82. *a.*

*Étalon* terme d'eaux & forêts. VI. 12. *b.*

*ÉTALON,* (*Manège*) voyez HARAS. VI. 12. *b.*

*Étalon,* voyez aussi, III. 302. *a.*, *b.* 303. *a.* garde étalon. VII. 510. *b.*

*ÉTALONNAGE,* deux significations de ce mot. Ce que portoit l'ordonnance de 1567 sur le droit d'étalonnage. Ce droit supprimé en 1641. VI. 12. *b.*

*Étalonnage.* Droit qui se paie à quelques seigneurs pour l'étalonnage. V. 931. *b.* Vérification & étalonnement fait pour conformer le poids du marc de l'empire pour les Pays-bas, au poids royal de France. X. 659. *b.* Poids étalonné. XII. 859. *b.*

*ÉTAMBOT,* (*Marine*) pièce de bois droite qui termine la partie de l'arrière du vaisseau. Diverses observations sur la manière d'affujeter l'étambot, & sur ses dimensions, selon différens constructeurs. VI. 13. *a.*

*ÉTAMBRAIES,* (*Marine*) deux grosses pièces de bois employées dans la construction du vaisseau. Leur usage. Etambraie des différens mâts. Dimensions de celle du grand mât, dans un vaisseau de 60 canons. Etambraie, lieu où porte le pied du mât. Etambraies du cabest n. Etambraie, toile poissée, qui se met autour des mâts sur le tillac. VI. 13. *b.*

*ÉTAMER,* (*Arts & Mét.*) alliage dont se servent les chaudronniers pour leurs étamages. En quoi consiste l'opération d'étamer. VI. 13. *b.* Non-seulement l'étamage ne met pas à couvert des dangers du cuivre, mais il expose à d'autres maux. *Ibid.* 14. *a.*

*ÉTAMER le cuivre & le fer.* (*Chym. & Métall.*) Différence dans les pratiques pour l'étamage de ces deux métaux. Le fer étamé porte le nom de *fer blanc*. Facilité avec laquelle l'étain s'unit au cuivre & au fer. Principes sur lesquels est fondé l'art de l'étamage. En quoi consiste cet art. Procédés des chaudronniers lorsqu'ils étament le cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Pourquoi ils font usage de poix résine. Manière d'étamer le fer. Raison des opérations pratiquées en ce cas. Avantages qu'on retire de l'étamage. Le cuivre étamé n'est pas entièrement exempt de contracter le verd-de-gris. *Ibid.* *b.*

*Étamer les glaces.* Pourquoi les glaces étamées sont plus propres à réfléchir les rayons. Description de cet étamage. *Suppl.* II. 879. *a.* Cet art ne peut procurer une bien forte adhérence au métal sur la glace. Précautions à prendre pour conserver les glaces étamées. Observation sur les miroirs métalliques. Préférence qu'ils méritent sur ceux de glaces étamées. Expérience qui peut conduire à l'invention d'un étamage plus solide que celui qui est ordinairement pratiqué & qui seroit d'une grande utilité en physique. Manière d'étamer des boules ou des bouteilles de verre. *Ibid.* *b.*

*ÉTAMER,* (*Cloutier d'épingles*) VI. 14. *a.*

*Étamer des miroirs.* Voyez cette méthode indiquée au mot *Verrerie*. XVII. 153. *b.* Manière d'étamer les miroirs qui sont en forme de globe. Voyez TEINT.

*ÉTAMER,* (*Hydraul.*) VI. 14. *a.*

*ÉTAMER,* (*Plomb.*) blanchir le plomb. Fourneaux à étamer. VI. 14. *b.*

*ÉTAMINES,* (*Botan.*) *Suppl.* IV. 787. *b.* Usage des étamines des fleurs. XII. 714. *b.* De la poussière des étamines. XVI. 962. *a.*, *b.*

*ÉTAMINE,* (*Manufact.*) étoffe à deux étains : comment on la fabrique. IX. 195. *b.* Etymologie du mot *étamine*. *Suppl.* II. 872. *b.*

*ÉTAMINE,* (*Pharmac.*) manière de s'en servir pour les filtrations. VI. 808. *a.*

*ÉTAMPE,* celles dont se servent les ferruriers. XVII. 828. *a.* 829. *a.*

*ÉTANCHE,* (*Géogr.*) abbaye de l'Étanche. *Suppl.* IV. 815. *b.*

*ÉTANÇON,* (*Archit.*) pièce de bois destinée à soutenir un plancher, un mur qu'on fappe, &c. Un étançon posé obliquement supporte moins que celui qui est posé perpen-



diculairement. M. Musschembrock l'a démontré par le calcul. Principes sur lesquels cette démonstration est fondée. VI. 14. b. Regles du même physicien pour savoir quelle est la force des étançons ou des poutres posés perpendiculairement. *Ibid.* 15. a.

*Etançons*, terme de marine, de vergetier, & pieces de presse d'imprimerie. VI. 15. a.

**ETANG.** (*Géogr.*) En quoi l'étang differe du lac & de la mare. VI. 15. a. Etang de Villers dans le Berri. Directions sur la maniere de former un étang, & de l'empoissonner, sur la pêche de l'étang. Etangs destinés dans les Indes à fournir de la pluie aux habitans. Etangs salés : celui de Langtedoc ou de Maguelone. *Ibid.* b.

**ETANG.** (*Econom. rustiq.*) différens poissons qu'on peut mettre dans les étangs, selon leur étendue. Considérations à faire lorsqu'on se propose d'asseoir un étang. Position la plus convenable. De la profondeur de l'étang & de son étendue. Chauffée qui doit servir de demi-mur pour résister à l'effort de l'eau. Maniere de la construire. *Suppl.* II. 880. b. Arbres ou arbrisseaux qu'on peut planter sur cette chauffée. *Ibid.* 881. a. Etablissement d'une espece de vanne pour faire sortir l'eau quand on veut pêcher ou mettre à sec l'étang. Maniere de connoître l'endroit où se feroit une perte d'eau. De l'empoissonnement. *Ibid.* b.

*Etang.* Singularité de quelques étangs. VII. 100. b. Mois de l'année auquel on doit empoissonner les étangs. V. 592. a. Leur utilité pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 50. b. Maniere de les construire. 51. a, b.

*Etang*, ce qu'appellent de ce nom ceux qui fabriquent des enclumes. VI. 15. b.

**ETAPE, droit d'**, (*Droit politiq.*) en vertu de ce droit, le souverain arrête les marchandises qui arrivent dans ses ports, pour les faire exposer en vente. Plusieurs villes asiatiques & autres jouissent différemment de ce droit. Etymologie du mot *étape*. VI. 15. b. Observations sur la légitimité de ce droit. *Ibid.* 16. a.

**ETAPE,** (*Art milit.*) provisions qu'on distribue aux soldats quand ils passent d'une province dans une autre, &c. Ceux qu'on appelle *étapiers*. Carte qu'a fait dresser M. de Louvois des lieux destinés à la fourniture des étapes sur les routes du royaume. Cette carte a depuis servi de regle pour les marches des recrues. Cet établissement avoit été déjà projeté par Louis XIII. Pillages de la part du soldat auxquels les défauts attachés à cet arrangement donnerent lieu. Comment Louis XIV y obvia. VI. 16. a. Suppression des étapes en 1718. Inconvéniens qui résulterent de cette suppression, & qui furent cause de leur rétablissement en 1727. *Ibid.* b.

**ETAPE, pied d'**, (*Clouier*) XII. 564. b.

**ETAT, situation,** (*Synon.*) XV. 231. b.

**ETAT** (*Métaphys.*) état d'un être en général & dans le sens ontologique. Quelle est la cause des divers états par lesquels les êtres passent. On distingue l'état d'une chose en interne & en externe. Deux choses qui ont les mêmes modifications actuelles sont dans le même état interne. Il faut être circonspect dans l'application de ce principe, de peur de prendre pour les mêmes modifications, celles qui ne sont pas telles effectivement. Le changement de relation change l'état externe. VI. 16. b.

**ETAT de nature.** (*Droit nat.*) Cet état peut être envisagé de trois manieres ; ou par rapport à Dieu, en tant que Dieu a fait l'homme le plus excellent des animaux ; ou par rapport à la situation de l'homme, s'il étoit abandonné à lui-même en venant au monde ; ou selon la relation morale qu'il y a entre tous les hommes : dans ce sens, l'état de nature est opposé à l'état civil. Cet état de nature est un état de parfaite liberté & d'égalité ; mais ce n'est pas un état de licence, puisqu'il a pour regle la loi naturelle. Chacun dans cet état a le pouvoir de punir les coupables. VI. 17. a. Les princes des sociétés indépendantes sont dans l'état de nature : ce qui met fin à cet état, c'est la convention par laquelle on entre volontairement dans un corps politique. Tout autre sorte d'engagement laisse les hommes dans l'état de nature. Il ne faut pas confondre l'état de nature avec l'état de guerre. Faute d'un juge devant lequel un homme puisse interpellier son agresseur, il a le droit de faire la guerre à cet agresseur, fussent-ils, l'un & l'autre, membres d'une même société. *Ibid.* b. Motifs qui ont engagé les hommes à s'unir de bonne heure dans un corps civil, fixe & durable. Pourquoi l'histoire ne nous dit que peu de choses des hommes qui ont vécu dans l'état de nature. Toutes les sociétés politiques se sont formées par une union volontaire de personnes dans l'état de nature. Diverses choses essentielles à l'ordre, qui manquent dans cet état ; 1°. des loix établies ; 2°. un juge impartial ; 3°. un pouvoir coactif. Nous voyons dans l'état de nature des hommes, la source & les bornes du pouvoir législatif & du pouvoir exécutif. *Ibid.* 18. a.

*Etat moral*, toute situation où l'homme se rencontre par rapport aux êtres qui l'environnent. Les états moraux de la nature humaine sont, ou primitifs ou accessoires. Dans la premiere

classe, est l'état de la dépendance de l'homme par rapport à Dieu, & celui où les hommes sont tous les uns à l'égard des autres. Les états accessoires apportent de grandes modifications à l'état primitif, & sont proprement l'ouvrage de l'homme. Différence entre l'état primitif & l'état accessoire. VI. 18. b.

*Etat accessoire.* Divers états accessoires ; celui de famille, la propriété des biens, l'état civil. Autres états accessoires, auxquels ces deux derniers ont donné lieu. Ces diverses relations peuvent être envisagées comme autant d'états naturels, pourvu que leur usage n'ait rien que de conforme à la droite raison. V. 19. a.

**ETAT.** (*Droit polit.*) L'état considéré comme une personne morale. Ce qui distingue l'état d'une multitude. Union de forces & d'intérêts nécessaire pour former l'état. VI. 19. a. Deux choses contribuent à le maintenir ; l'engagement par lequel les particuliers se sont soumis à l'empire du souverain, & l'établissement d'un pouvoir supérieur. D'où naissent les maladies de l'état. *Ibid.* b. Sur la maniere dont les états se sont formés pour subsister sous la dépendance d'une autorité souveraine, voyez SOCIÉTÉ civile, GOUVERNEMENT, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

*Etat.* Un petit état doit être républicain. IX. 357. a. Etats auxquels le gouvernement d'un seul convient davantage. *Ibid.* b. Réflexions sur l'administration des états. 360. b. &c. Différens périodes dans la durée d'un état. XVII. 238. a. Mesure de la grandeur d'un état. Force d'un état. Maximes que doit observer un état qui veut s'agrandir. Principale richesse des états. XVII. 771. a. De la liberté des états. IX. 472. a. Loix de l'état. 660. a. De la puissance des états. XIII. 556. b. Des divers ordres de l'état. XI. 602. a. Des causes qui influent sur le bonheur ou le malheur des états. Leur prospérité liée avec la pureté des mœurs, I. 812. a. & leur décadence causée par la corruption des mœurs qu'introduit le libertinage d'esprit. *Ibid.* Conduite condamnable des philosophes modernes & des prétendus esprits-forts, en publiant leur funeste doctrine. *Ibid.* b. Pourquoi un état policé peut moins se passer des principes religieux qu'une nation de sauvages dans l'état de nature. 814. b. Avantages que la religion chrétienne procure aux états. III. 386. a, b. Avantages qu'un état retire de la culture des terres. IV. 552. a, b. Rien ne contribue davantage à la prospérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. VI. 71. a. Des effets du luxe sur la prospérité des états. IX. 763. b. &c. L'harmonie & le parfait accord des tribunaux influe sur le bonheur de l'état. 857. b. Maux que causent à l'état les mauvais ministres. X. 555. a. Cause & effet de l'altération des ordres de l'état. XI. 602. a. Le pouvoir ecclésiastique regardé par les fociens comme un vice dans l'état. XVII. 394. b. Existence incertaine d'un état, dont la subsistance dépend entièrement de la volonté des autres. 871. a. Voyez ECONOMIE politique & SOCIÉTÉ.

*Etat.* Homme d'état. VIII. 279. a, b. Lettres d'état. IX. 422. a, b. Lettres de contre-état. 423. a. Ministre d'état. X. 553. a, b. 555. b. Raison d'état. XIII. 776. a. Revenus de l'état. XIV. 228. a. Dette de l'état. XVII. 769. a, b. Conseil d'état. IV. 17. a, b.

*Etats composés*, ceux qui se forment par l'union de plusieurs états simples. Divers exemples de ces assemblages d'états. Ce qui peut donner lieu à l'assemblage de deux ou plusieurs états sous un seul & même roi. Quelle est la cause des confédérations perpétuelles de plusieurs états. En quoi consistent ces confédérations. VI. 19. b. Réglemens indispensables dans les états confédérés. Examen de la question, si la décision des affaires communes doit dépendre du consentement unanime des confédérés ou du plus grand nombre. Causes de la dissolution des états composés. Dissertation de Puffendorf sur cette matiere. *Ibid.* 20. a. Voyez CONFÉDÉRATION.

*ETATS de l'empire.* (*Hist. & Droit politiq.*) Comment on acquiert la prérogative de membre de l'empire. Division des états de l'empire en laïcs & ecclésiastiques, en catholiques & protestans. V. 20. a. Voyez à l'article *Diete* les noms de ceux qui ont droit de suffrage & de séance à l'assemblée générale des états de l'empire. Comment les divers états de l'empire acquierent leur droit. Comment un de ces états peut être dépouillé de ses prérogatives, voyez sur ce sujet *Exemption*. Différence entre les états de l'empire & les états provinciaux ou les cercles. *Ibid.* b.

**ETATS,** (*Hist. & Jurispr.*) assemblée des députés de différens ordres de citoyens. États généraux, états particuliers. Pourquoi ces assemblées sont nommées *états*. Il y avoit chez les Romains trois ordres ; les sénateurs, les chevaliers & le peuple. Les prêtres ne composoient point un ordre. Le peuple avoit droit de suffrage. Objets des assemblées des comices. Le peuple divisé en trente curies, dont chacune n'avoit qu'un suffrage à donner. Comment ces suffrages se donnoient. Comment on consultoit le peuple assemblé par centuries & assemblé par tribus. Les comices cessèrent sous les empereurs. Les états assemblés sont appelés *dietes* en Pologne, *parlement* en Angleterre, *états* en d'autres pays. En Pologne,



il n'y a que deux états ; la noblesse & le clergé. VI. 20. b. En Suede , on en distingue quatre ; la noblesse , le clergé , les bourgeois & les payfans. Dans la plupart des autres états & en France , on distingue trois états ; le clergé , la noblesse & le tiers-état. Avant Jules-César , il n'y avoit que deux ordres ; celui des druides & celui des chevaliers. Les Francs ne reconnoissent qu'un seul ordre ; celui des nobles. Ensuite , le clergé forma un ordre à part ; le tiers-état ne se forma que sous la troisième race. Assemblées de la nation , appelées champs de mars ou de mai , dont les parlemens tirent leur origine. On ne connoissoit point encore de tiers-état ; ainsi ces assemblées ou parlemens ne peuvent être considérés comme assemblées des trois états. Le tiers-état ne commença à se former que sous Louis-le-Gros , par l'affranchissement des serfs. Comment & pourquoi les rois releverent insensiblement le peuple. *Ibid.* 21. a. Philippe-le-Bel fut le premier qui convoqua une assemblée des trois états en 1301 , à la persuasion d'Enguerrand de Marigny , son ministre. Quels en furent les motifs. Détails sur ce qui se passa dans cette assemblée. C'étoit autrefois l'usage observé par les trois ordres du royaume , de présenter leurs cahiers à genoux. Ouvrages cités qui en font preuve. *Ibid.* b. Ces assemblées des trois états n'étoient point une suite des champs de mars & de mai. Les historiens ne sont souvent pas d'accord sur les tems de la tenue de plusieurs de ces états , ni sur la durée de leurs séances.

*Des états généraux les plus connus ; de ce qui s'y est passé de plus mémorable ; de la manière dont ils s'arrogèrent peu-à-peu une certaine autorité , & dont elle fut ensuite réduite.* Quels étoient les nobles compris dans l'ordre de la noblesse. Le tiers-état n'étoit que le peuple , représenté par ses magistrats-députés. De l'assemblée des états en 1313. *Ibid.* 22. a. Histoire de ce qui s'y passa. Observation qui montre combien ces assemblées étoient illusives : cependant on y arrêta un point très-important ; savoir , qu'on ne leveroit point de taille sans le consentement des états. Assemblées provinciales que fit tenir Louis Hutin en 1315. Philippe V , dit le Long , ayant mis , sans consulter les états , une imposition qui mécontenta tous les ordres , convoqua l'assemblée des états ; mais le clergé éluda la décision de l'affaire , qui ne put être terminée , Philippe étant mort peu de tems après. Assemblées provinciales tenues sous Charles IV , son successeur , pour la réduction des monnoies , des poids & des mesures. Confirmation de la chartre aux Normands , donnée par Philippe de Valois , avec déclaration de ne rien imposer sur la province sans le consentement des états. Il fut arrêté en 1338 & 1339 , que l'on ne pourroit lever les tailles sur le peuple , sans l'octroi des états. *Ibid.* b. Les états assemblés en 1343 , accorderent à Philippe de Valois un droit sur les boissons & sur le sel pendant le tems de la guerre. Aucun prince n'assembla si souvent les états que le roi Jean. Objets de ces assemblées. Ce qui se passa dans celle du 13 février 1360 , & dans les assemblées provinciales qui suivirent. Il paroît que sous le roi Jean , on ne tint plus que des assemblées provinciales. Etats du Limousin , tenus en 1355. Commissaires que le roi nommoit , avec pouvoir de convoquer ces assemblées. Les trois ordres formoient leurs délibérations , & présentoient leurs requêtes séparément. *Ibid.* 23. a. Ce qu'on entendoit par états généraux. Ceux de la Languedoc furent assemblés en 1355. Objets de cette assemblée , par où l'on voit quel étoit le pouvoir que les états s'étoient attribués. Assemblée des états à Paris en 1356 , lorsque le roi Jean fut pris par les Anglois. Détails sur ce qui s'y passa & sur les suites de cette assemblée. *Ibid.* b. Deux autres en 1357 , où la noblesse gagnée par le dauphin , ne parut point. L'indécence avec laquelle se conduisirent les états en 1358 , fut l'écueil où se brisa leur puissance. Ceux de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nîmes en 1363 , présentèrent au roi un cahier , sur lequel il étoit libre au roi de faire ou ne pas faire droit. Les états généraux ne furent assemblés que deux fois sous le regne de Charles V. La foiblesse du regne de Charles VI donna lieu à leur fréquence. Charles VII les assembla rarement. Louis XI fut celui de tous qui fut tirer le meilleur parti des états. Assemblée d'états tenue à Tours sous Louis XII en 1506. *Ibid.* 24. a. Assemblée sous Henri II , en 1558. Trois célèbres ordonnances auxquelles les états assemblés sous Charles IX donnerent lieu. Ordonnance de Blois , à laquelle donna lieu l'assemblée tenue à Blois en 1576 , sous Henri III. Autre assemblée à Blois en 1588. Prétendus états généraux tenus à Paris en 1593 , par le duc de Mayenne. Les derniers états généraux se tinrent à Paris en 1614. Histoire détaillée de cette assemblée , dont l'ouverture se fit le 27 octobre. Nombre des personnes dont chacun des ordres étoit composé. Lieu où se tint l'assemblée. Ordre selon lequel chacun prit séance. *Ibid.* b. Ce qui se passa dans cette assemblée sur divers objets , & particulièrement sur une proposition faite par les députés du tiers-état , tendant à maintenir l'indépendance des rois. *Ibid.* 25. a. La clôture en fut faite le 23 février 1615 ; depuis lors , il n'y a eu que quelques assemblées de notables , improprement appelées *assemblées d'états*. La noblesse se donna de grands

mouvemens en 1651 , pour faire convoquer les états ; mais ses efforts n'eurent aucun effet. *Ibid.* b. États particuliers qui se tiennent encore dans quelques provinces , qu'on appelle , par cette raison , *pays d'états*. Les gens de robe ne peuvent être placés que dans le tiers-état , s'ils ne sont pas nobles ; mais ceux qui jouissent du titre de noblesse , sont incontestablement compris dans l'ordre des nobles. Chez les Romains , la noblesse ne résidoit que dans l'ordre des sénateurs ; celui des chevaliers ne jouissoit point d'une noblesse parfaite. Anciennement en France tous ceux qui porroient les armes , étoient réputés nobles : alors la robe ne faisoit point un état différent de l'épée. Changemens arrivés sous la troisième race , par rapport à la cause productive de la noblesse. Si l'on distingue aujourd'hui la noblesse de la robe de celle de l'épée , ce n'est que pour en indiquer l'origine , & non pour établir entre ces nobles aucune distinction. *Ibid.* 26. a. On n'en connoît d'autre que celle qui vient de l'ancienneté , de l'illustration , ou de la puissance dont quelques nobles seroient revêtus , à cause de leurs offices. Pourquoi quelques-uns ont cru que toute la robe étoit dans le tiers-état. L'entrée dans la magistrature ne sauroit effacer l'éclat d'une ancienne noblesse ; & l'administration de la justice , qui est le premier devoir des souverains , n'est point incompatible avec elle. Comment & par qui la justice étoit autrefois rendue en France , dans les provinces & dans les parlemens. *Ibid.* b. Fonctions de justice attribuées aux gouverneurs de certaines provinces , aux maréchaux de France & aux officiers militaires. Conseillers d'épée admis dans le conseil du roi. Chevaliers d'honneur établis dans les cours souveraines. Les baillis & sénéchaux sont des officiers d'épée , & doivent être nobles. Origine des gens de robe. Depuis que l'administration de la justice fut confiée à des gens de loi , les barons ou chevaliers s'adonnerent , les uns à cet emploi , d'autres à la profession des armes ; les premiers étoient appelés *chevaliers en loix* , les autres *chevaliers d'armes*. Plusieurs offices de judicature communiquent la noblesse. Privilèges de noblesse accordés aux premiers magistrats. *Ibid.* 27. a. Observations de M. de Voltaire sur la noblesse de robe. Tous les nobles d'épée ne sont pas pour cela plus anciens que les nobles de robe. Il y a même nombre de maisons illustres dans l'épée , qui tirent leur origine de la robe. Si la magistrature étoit dans le tiers-état , elle seroit du moins à la tête ; au lieu que ce corps a toujours été représenté par les officiers municipaux seulement. Pourquoi les magistrats ne se trouvent pas ordinairement dans les états. Observation sur le rang que prit la magistrature dans une assemblée de notables en 1558. *Ibid.* b.

*Etats.* Diverses observations sur les assemblées d'états. XIV. 143. a , b. 146. b. XVI. 918. a. XVII. 880. b. Rangs qu'on observe entre les différens ordres. XIII. 321. b. Du clergé dans les assemblées d'états. III. 527. b. IV. 227. a. Ordonnances faites dans ces assemblées. XI. 590. a. Députés envoyés pour présenter au roi le cahier des états. IV. 867. b. Elus des états. V. 531. b. Dons gratuits que certains pays d'état paient au roi. V. 38. a. Les états provinciaux sont le meilleur remède aux inconvéniens d'une grande monarchie. VIII. 809. a , b. Avantages des pays d'état sur ceux d'élection. *Ibid.* b. 810. a.

*ÉTAT.* (*Jurisp.*) Etat d'ajournement personnel. Un officier ou bénéficiaire qui demeure en état d'ajournement personnel , demeure interdit jusqu'à ce que le décret soit levé. VI. 28. a.

Etat d'assigné pour être oui. VI. 28. a.

*ÉTAT,* (*Matière bénéficiaire*) recréance ou provision. L'explication de ce mot fournie par l'art. 18. du tit. 15 de l'ordonnance de 1667. Différence dans l'usage entre le mot *état* & le mot *recréance*. VI. 28. a.

*Etat dernier,* en matière bénéficiaire. Ce dernier état décide souvent les questions possessoires. VI. 28. a.

Etat dernier , en matière de possession. VI. 28. a.

*Etat des enfans.* Rang qu'ils tiennent dans la famille ou la société. VI. 28. a.

*Etat d'une femme.* Sa situation en puissance de mari. VI. 28. a.

*ÉTAT.* (*se mettre en*) Mettre une cause ou procès en état. VI. 28. b.

Etat & office. VI. 28. b.

*Etat de personne.* Sa filiation : ce qui l'attache à une famille. VI. 28. b.

Etat de prise de corps. VI. 28. b.

Etat , question d' , VI. 28. b.

Etat premier. VI. 28. b.

Etat , en matière de compte. VI. 28. b.

Etat , bref , VI. 28. b.

Etat final. VI. 28. b.

Etat des maisons royales. VI. 28. b.

Etat de recette , de reprise. VI. 28. b.

Etat du roi , en style de la chambre des comptes. VI. 28. b.

Etat au vrai , en même style. VI. 28. b.

Etat ut jacet , lorsque l'on tarde à clore un compte. VI. 28. b.

Etat , en Normandie. VI. 28. b.



*Etat de Nevil*, en Angleterre. VI. 28. b.  
*Etats d'Artois*, assemblée des trois ordres de la province. Ils ne peuvent être convoqués que par le roi. Objet de cette assemblée ; régler ce qui est nécessaire par rapport aux subventions. Ancienneté de cet usage : son origine. Interruption de 20 ans que la tenue des états a soufferte une seule fois ; favoir, depuis 1640, jusqu'en 1660. Président de ces états. Ouvrages à consulter. VI. 29. a.

*Etats de Bourgogne*: cette assemblée se tient tous les trois ans environ. Ouvrage à consulter pour connoître ceux qui y ont entrée. VI. 29. a.

*Etats de Bresse*. VI. 29. a.

*Etats de Bretagne*. VI. 29. a.

*Etats du Bugey*. VI. 29. a.

*Etats du Charolois*. VI. 29. a.

*Etat du clergé* ou de l'église. VI. 29. b.

*Etats du Dauphiné*. VI. 29. b.

*Etats généraux*. VI. 29. b.

*Etats de la Languedoc*. VI. 29. b.

*Etats de Languedoc*. Assemblées de ces états avant la réunion de cette province en un seul corps, & depuis sa réunion à la couronne. Ils s'assembloient tous les ans ordinairement à Montpellier. Leur président. VI. 29. b.

*Etats de la Languedoil*. VI. 29. b.

*Etats du Maconnais*. VI. 29. b.

*Etat de la Noblesse*. VI. 29. b.

*Etats particuliers*. VI. 29. b.

*Etat, tiers-*, VI. 29. b.

*Etat, tiers-*, en Angleterre, III. 727. b. en France. XVI. 323. a.

*Etats, trois*, VI. 29. b.

*Etats des villes*. VI. 30. a.

*Etat. (Médec.)* Temps où la maladie est dans toute sa force. VI. 30. a.

*Etat de la guerre*. Arrangemens nécessaires pour la faire avantageusement. En quoi doit consister l'état de la guerre par rapport à un prince, qui ne peut avoir des armées aussi fortes que celles de son ennemi. Comment réglera l'état de la guerre, un général dont la cavalerie est supérieure à celle de l'ennemi, & celui qui est plus fort en infanterie. Il n'appartient qu'aux généraux du premier ordre, de régler avec succès l'état de la guerre qu'ils entreprennent. Auteurs à consulter. Deux exemples de projets de guerre bien entendus & bien exécutés. Le premier est de M. de Turenne, lorsqu'il fut question en 1674, de chasser de l'Alsace les impériaux qui avoient formé le dessein de s'en emparer. VI. 30. a. Le second est de M. le Maréchal de Créqui, lorsqu'il fut obligé en 1677, d'agir contre M. le duc de Lorraine, dont l'armée étoit supérieure à la sienne. Combien il importe à la guerre de se conduire sur un projet antérieurement formé, plutôt que de n'agir que selon l'occasion. *Ibid.* b.

*Etat-major*, assemblage de plusieurs officiers chargés de veiller à tout ce qui concerne le service du corps, &c. Quels sont ces officiers & leurs fonctions. L'infanterie a un état-major-général, de même que la cavalerie légère, & les dragons. Etat-major dans les places de guerre & la plupart des régimens. VI. 31. a.

*ÉTAT d'armement*, ( *Marine* ) liste que l'intendant de la marine envoie à la cour, contenant le nombre des vaisseaux qu'on doit armer dans son département, &c. VI. 31. a.

*Etat d'armement d'un vaisseau*. Détail qui marque le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions qui sont employés pour le mettre en état de faire sa campagne.

*Etat de la garniture*, armement & rechange d'un vaisseau du premier rang. Haubans. Funins d'artimon. Garniture du perroquet de fougue. VI. 29. a. Funins du grand mâ. Funins du grand hunier. Garniture du grand perroquet. *Ibid.* b. Funins du mâ d'avant. Funins du petit hunier. Garniture du petit perroquet. Funins de beaupré. *Ibid.* 32. a. Garniture du perroquet de beaupré. Les manœuvres des voiles d'estai. Manœuvres des bonnettes en étui. Marche-pié de vergue. Faux estai. *Ibid.* b. Câbles, grelins & ausières. Ancres & leurs ustensiles. Mâts, vergues & jumelles. Cordage neuf de rechange. Poulies & caps de mouton de rechange. *Ibid.* 33. a. Voiles. Ustensiles de pilote. *Ibid.* b. Canons & leurs ustensiles. Boulets ronds. Divers autres menus objets. *Ibid.* 34. a. Armes. Coffre de l'armurier. Ustensiles du maître. Ustensiles du charpentier & calfat. *Ibid.* b. Ustensiles de pompe. Clouterie. Ustensiles du fond de calle. Cuisines. Chaloupes & canots garnis de leur gouvernail & rouets. Ornemens de chapelle. *Ibid.* 35. a.

*Coffre des médicamens* pour six mois à 800 hommes. Cordiaux électuaires. Syrops simples & composés. Miels. Eaux. Esprits. Huiles. Onguens. Emplâtres. Trochisques. Mercurus. Drogues simples. Semences. Gommés. Astringens. *Ibid.* b. Fleurs. Racines. Drogues. Minéraux. Herbes. Instrumens ; ustensiles. *Ibid.* 36. a.

*ÉTATS*, terre des, ( *Géogr.* ) XVI. 180. b.

*ETAU*. ( *Comm.* ) Diverses significations de ce mot. VI. 36. a.

Tomé I,

*ETAUX*. ( *Boucherie* ) police des étaux. II. 351. b.  
*ETAU*, ( *Serrur. & autr. Profess.* ) machine de fer, composée de plusieurs pièces & d'une forte vis. Son usage. Diverses grosseurs de ces instrumens. VI. 36. a. Diverses pièces dont un étai est composé. De la fabrication d'un étai. Comment on l'assujettit à l'établi. Explication de la fabrique de la vis, & de l'usage des machines dont on se sert pour la former. *Ibid.* b. Explication de l'étai considéré mathématiquement. Boîtes d'étaux & de presses, fabriquées de manière que le filet de l'écrou est de la même pièce que la boîte. Petits étaux qui n'ont point de pié. Comment ils se fixent à l'établi. *Ibid.* 38. a.

*Etaux de ferrurier*. XVII. 829. a. vol. IX. des pl. Serrurier, pl. 53, 55. Façon d'un étai. Vol. IX. des pl. Taillanderie, pl. 3. Fabrique des étaux. *Ibid.* pl. 10, 11, 12.

*Etau*, outil d'aiguillier-bonnetier. Description avec figures. VI. 38. a.

*Etau d'aiguillier-bonnetier*. I. 208. b.

*Etau des arquebuziers*. VI. 38. b.

*Etaux à main* de l'orfèvre, du bijoutier, & de plusieurs autres ouvriers en métaux. VI. 38. b.

*Etau d'orfèvres*, vol. VIII. des planch. Orfèvre grossier, pl. 13.

*Etau à bagues* du metteur-en-œuvre. *Etaux* du chaînetier, du charron, du coutelier. *Etaux* du doreur. *Etau* du fourbisseur. *Etaux* du gainier. *Etau* de bois des orfèvres. VI. 38. b.

*Etaux* de fourbisseur. XVII. 788. a. Voyez les planch. de cet art.

*ETAY*, ( *Marine* ) gros cordage à douze tourons. Son usage. Position des différens étays. Leurs différentes grosseurs & longueurs se voient à l'article *Cordage*. VI. 38. b.

*ET CÆTERA*, ( *Jurispr.* ) termes latins usités dans les actes & dans le style judiciaire. Origine de l'usage de ces mots. C'est sur-tout dans les actes de notaires qu'on use de ces abréviations. Différence entre les notes ou abréviations dont les notaires usoient à Rome, & l'*et cætera* des notaires d'aujourd'hui. Clauses dans lesquelles cet *et cætera* est employé. Autrefois les *et cætera* ne se mettoient qu'en la minute & non point dans la grosse ; mais aujourd'hui les notaires les mettent également dans l'une & dans l'autre. VI. 39. a. Ces abréviations ne peuvent s'appliquer qu'aux objets déterminés par l'usage. Dans un testament, l'*et cætera* ne peut suppléer la clause codicillaire. A proprement parler, cette abréviation ne sert jamais à rien. Auteurs à consulter sur l'effet de cette clause.

Un seigneur, après avoir énoncé toutes les terres dont il est seigneur, ajoute quelquefois un *et cætera*. Il y a des cas où le seigneur pourroit s'opposer à cette addition faite par son vassal dans le dénombrement des fiefs qu'il possède. L'omission d'un *et cætera* fit, dans le siècle précédent, le sujet d'un différend très-sérieux, & même d'une guerre entre la Pologne & la Suede. *Ibid.* b.

*ÉTÉ*. ( *Géogr. & Phys.* ) Détermination astronomique du commencement & de la fin de l'été. VI. 39. b. Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou six semaines après le commencement de l'été. Levant & couchant d'été. *Ibid.* 40. a.

*Été*. Solstice d'été. XV. 327. a. Cause de l'été astronomique. XI. 908. a. Fleurs de cette saison. IV. 704. a. VI. 857. b. Plantes, fleurs & fruits que l'été fournit pour l'ornement des bosquets. II. 24. b. 25. a, b. De la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. a. Sentiment de M. Hallei sur la chaleur de l'été, près des poles. XII. 901. b. Pourquoi la plus grande chaleur n'a pas lieu le premier jour du solstice. III. 28. b. Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. b. Pourquoi il fait beau en été quand l'air se trouve chargé de brouillards le matin. II. 445. a. Filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été, & dont on voit quelquefois les plantes couvertes. VI. 789. a. Fontaines qui ne coulent qu'en été. VII. 97. a. Des pluies d'été. XII. 792. b. 793. a, b. *Suppl.* IV. 419. a, b. Maladies de cette saison. XIII. 87. a. Danger des étés secs pour les bestiaux. *Suppl.* III. 806. a. Régime à observer en été. XIV. 13. a. Utilité des bains de riviere en été. II. 21. a. L'eau buë en trop grande quantité dans cette saison, affoiblit. V. 194. b. — Voyez SAISON. Été de la S. Martin. VIII. 893. a.

*ÉTÉ*. ( *Littér. Poés.* ) Comment les anciens représentoient l'été. XIV. 530. a. Description poétique de cette saison. VII. 736. a, b.

*ÉTÉ*, quartiers d', ( *Art milit.* ) XIII. 689. a.

*ETEINDRE*, ( *Gramm.* ) VI. 49. a.

*ETEINDRE* ; usage de ce terme en pharmacie, en peinture VI. 40. a.

*ETENDARD*, ( *Art milit.* ) étoit un chiffon de soie envergé au bout d'une pique, &c. Les étendards étoient de toutes sortes de formes & de couleurs. Comment ils sont faits aujourd'hui. Ordonnances du 1 février 1689, & du 7 mars 1684, sur ce sujet. A qui est dû le salut de l'étendard, & comment il se fait. Le pavillon des vaisseaux s'appelle étendard sur les galeres ; étendard royal, en marine. Usages des

ZZZZZZ



signaux qui, de tout tems, ont été employés dans les armées. Les anciens ont eu des termes génériques pour désigner ces signaux. Chez les Romains, ces termes étoient ceux de *signum* & *vexillum*; mais le premier signifioit plus expressément les enseignes de l'infanterie légionnaire, & le second celles des troupes de cavalerie. VI. 40. b. De même, nous donnons le nom d'enseigne à celles de l'infanterie; & ceux d'étendards, guidons, cornettes, aux enseignes affectées aux gens de cheval. Divers changemens arrivés à la forme des signes militaires, depuis leur institution, jusqu'aux tems des empereurs. Figures symboliques adoptées autrefois chez quelques peuples. De l'aigle employée comme enseigne. Le nombre des aigles marquoit le nombre des légions parmi les Romains. Enseignes des manipules. Observation sur l'usage du mot *vexillum*. Comment les Egyptiens vinrent à mettre au rang de leurs dieux, les animaux dont les figures leur avoient servi d'enseignes. *Ibid.* 41. a. Enseignes d'une forme plus recherchée, dont les Romains firent usage dans des tems postérieurs à ceux dont il a été parlé ci-dessus. Quel fut alors l'étendard de la cavalerie. Les dragons ont encore servi d'enseignes à bien des peuples. Détails sur ce sujet. Ils devinrent, après Trajan, l'enseigne particulière de chaque cohorte, & l'on nomma dragonnaires ceux qui les portoient dans les combats. On prit enfin des enseignes symboliques. Quelques peuples ont poussé le respect pour leurs enseignes, jusqu'à l'idolâtrie. Honneurs que leur rendoient les Romains. Peine & déshonneur attachés à la perte d'une enseigne. *Ibid.* b. Jamais les Romains ne firent de traités de paix, que sous la condition que leurs enseignes leur fussent rendues. De l'enseigne appelée *oriflamme*, en France. Des gonfalons. Il y eut des étendards en 922. Etendard attaché à la personne des rois, & distinctif de ceux des troupes. Sous la troisième race, les bannerets eurent des bannières, & les chevaliers, &c. des pennons. Le connétable avoit droit de planter sa bannière sur la muraille d'une ville qu'il avoit prise. Démêlé que ce droit causa entre Philippe-Auguste & Richard, roi d'Angleterre. Tems où la cavalerie légère eut des étendards. Les guidons en usage depuis Charles IX sont affectés à la gendarmerie. Les gardes du corps ont des enseignes, & les grenadiers à cheval un étendard; les gendarmes & les chevaux légers de la garde du roi ont des enseignes & des étendards, & les dragons de même. *Ibid.* 42. a. Ce qu'on entend par servir à la cornette. Depuis quel tems sont connues les cornettes. Parole de Henri IV à ses troupes à la bataille d'Ivry, en leur montrant son panache blanc. De la cornette blanche. Origine de l'usage des cornettes & du nom qu'on leur a donné. Les officiers cornettes se font un principe de ne jamais rendre leur étendard qu'avec le dernier soupir. Place de chaque étendard dans l'ordre de bataille. Nécessité d'avoir deux étendards par chaque escadron, contre le sentiment de quelques officiers qui ont pensé qu'il seroit avantageux d'en réformer un. *Ibid.* b. Pourquoi les escadrons de dragons n'ont qu'un étendard. *Ibid.* 43. a.

*Etendard.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 882. a.

*Etendard.* Origine de ce mot. V. 711. b. L'aigle a servi d'étendard à plusieurs nations. I. 196. b. Etendards & cornettes de la cavalerie romaine. IX. 355. b. Etendards des anciens, appellés *dragons*. XIII. 139. b. Espece d'étendards appellés *bannières*; voyez ce mot. Observations sur les étendards de la cavalerie en France. Disposition des étendards dans l'ordre de bataille. V. 711. b. Devises peintes sur les étendards. *Ibid.* Etendards de diverses nations. 712. a. Différentes sortes d'étendards connus par les noms suivans: *Oriflamme* de S. Denis. XI. 645. a. *Fanion*. VI. 402. a. *Guidon*. VII. 1005. b. *Pannon*. XI. 822. b. *Pennon*. XII. 307. a, b. *Etendard de Mahomet*: celui qui le porte. XI. 10. b. *Queue de cheval*, étendard turc. XIII. 706. a, b. *Salut de l'étendard*. XIV. 587. a.

ETENDARDS. (*Jardin.*) Voyez IRIS.

ETENDOIR; celui des cartonniers; celui des chamoufleurs; celui des mégissiers; celui des papeteries. V. 43. a.

ETENDUE. (*Metaphys.*) L'étendue considérée comme sensation & comme idée abstraite. La sensation de l'étendue ne peut être définie, par cela même qu'elle est une sensation. Les sensations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. Il n'est qu'un moyen de connoître l'étendue d'un corps, c'est l'application successive & continue de l'organe du toucher sur la surface de ce corps. Ainsi la sensation de l'étendue n'est point simple; mais elle est composée de plusieurs sensations de même genre. VI. 43. b. Si l'œil mesure les distances, ce n'est qu'autant qu'il a été auparavant instruit par le toucher. Comment un aveugle de naissance à qui la vue est rendue tout-à-coup, voit les objets. Des objets en mouvement devant un homme qui n'auroit jamais exercé l'organe du toucher, ne pourroient faire naître la perception du mouvement réel, ni par conséquent, celle de l'étendue. L'organe de la vue est purement passif, au lieu que celui du toucher est actif, sent les dimensions des

corps, détermine leurs distances, réagit sur eux directement, nous assure de leur réalité, & nous fait acquérir la vraie notion du mouvement & de l'étendue. Le mouvement entre si essentiellement dans la notion de l'étendue, que par lui seul nous pourrions acquérir cette notion, quand même il n'existeroit aucun corps sensiblement étendu. *Ibid.* 44. a. L'idée du tems entre aussi dans celle de l'étendue. Les idées de l'espace & du tems qui semblent, à certains égards, d'une nature entièrement opposée, ont plus de rapports entr'elles qu'on ne le croiroit au premier coup d'œil: le mouvement est le nœud qui lie ces idées. Rapports entre le tems & l'espace: l'un & l'autre sont le lien de toutes choses. Le tems est supposé couler avec une vitesse uniforme; l'espace est supposé uniforme dans tous ses points. L'étendue & la durée considérées dans les choses, sont composées de parties qui ne sont point similaires dans leur tout; les parties de la durée ne sont point durées; celles de l'étendue ne sont point sensiblement étendue. *Ibid.* b. Il faut distinguer soigneusement l'étendue abstraite de l'étendue sensible. Celle-ci consiste dans les sensations qu'excitent en nous les surfaces des corps parcourues par le toucher; l'étendue abstraite est l'idée des dimensions de la matière, séparée par abstraction de toutes les qualités sensibles des corps. On demande si l'étendue est divisible à l'infini. L'étendue sensible ne l'est point; l'étendue abstraite le sera, si l'on veut que toute partie intelligible qui la compose soit de l'étendue. La question sur l'infinité actuelle de l'étendue se résoudroit de même. Réponse à la question si l'étendue constitue ou non l'essence de la matière. VI. 45. a. Contradictions où sont tombés de grands métaphysiciens qui ont cru que l'étendue étoit une qualité première qui résidoit dans les corps, telle précisément qu'elle réside dans nos perceptions; & qu'elle étoit distinguée en cela des qualités secondaires, qui, selon eux, ne ressemblent en aucune manière aux perceptions qu'elles excitent. Les questions de celles qui sont traitées dans cet article sont plus épineuses qu'utiles. Il est bon de comparer les êtres, & de généraliser leurs rapports; mais il n'est pas moins nécessaire de ne jamais perdre de vue les objets réels auxquels ils se rapportent, & de bien marquer le terme où l'abstraction doit enfin s'arrêter. *Ibid.* b. Sur l'étendue géométrique, voyez l'article *Géométrie*.

*Etendue.* Considérations sur l'étendue. I. v. Disc. prélim.

Deux sortes d'étendues à distinguer pour se faire une idée claire du mouvement. X. 225. a. De l'étendue des corps.

*Suppl.* IV. 321. a, b. Selon M. Formey, c'est une distinction chimérique que celle qu'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'espace. XV. 322. a. Définition de l'étendue géométrique. IV. 263. b. De l'idée représentative d'étendue.

VI. 147. a. Impénétrabilité de l'étendue, selon les cartésiens.

VIII. 585. a. Ces philosophes prennent l'étendue pour l'essence de la matière. X. 189. b. Conséquence de la définition avec l'étendue. XVII. 69. b. Sentiment de Spinoza sur l'étendue. XV. 464. a. 469. b. La sensation de l'étendue devient,

selon Barclay, contradictoire, quand elle est réalisée hors de notre ame. XVI. 184. a. Sur l'étendue, voyez *Lieu*.

ETENDUE. (*Voix*) La nature a donné à la voix humaine une étendue fixe de tons; mais elle en a varié le son à l'infini, comme les physionomies. Lorsque le chant est devenu un art, l'expérience a décomposé les voix différentes de l'homme, pour en établir la qualité & en apprécier la valeur. Division qui sert de règle aux musiciens en France:

dans les voix des femmes, le premier est le second dessus. Les voix d'hommes sont tailles ou hautes-contres, ou basses-tailles ou basses-contres. Etendue de ces différentes voix; la voix de second-dessus ou bas-dessus est très-rare. VI. 46. a.

La taille est la voix la plus ordinaire de l'homme. Pourquoi l'on s'en sert peu pour nos théâtres & pour notre musique latine. Le concordant & le fausset sont regardés comme des voix bâtarde & inutiles. On fait usage de la basse-contre dans les chœurs; mais on en a très-peu à l'opéra. Eloge de la voix du sieur Lepage. On produit en Italie, par un art cruel, des voix de dessus qu'on croit supérieures à celles que la nature a voulu faire; & en travaillant dès l'enfance la voix des *castrati*, on a cru en écarter les bornes, parce qu'on a enté deux voix factices & tout-à-fait étrangères sur la voix donnée. Par ces voix factices, les compositeurs ont eu la liberté de se jouer d'une plus grande quantité d'intervalles; & comme les voix de femmes, dans leur état naturel, n'auroient plus été qu'un obstacle aux écarts des musiciens, elles ont eu l'adresse de gâter leurs voix, pour se prêter aux circonstances. *Ibid.* b. Avec cet artifice, les femmes se sont soutenues au théâtre, & elles y disputent de talens avec ces especes bizarres que l'inhumanité leur a données pour rivales. L'art ne doit être qu'une agréable imitation de la nature; ainsi le chant réduit en règles, ne peut être qu'un embellissement de la voix humaine, &c. Puisque le son de la voix est le premier langage de l'homme, & suffit aux différentes expressions qu'il peut avoir à rendre, les tons



que l'art ajoute à ces premiers tons naturels, font donc superflus & sans expression. Outre cela, l'humanité, la raison, la religion, sont également outragées par les voix factices qu'on fait payer si cher aux malheureux à qui on les donne; & cependant de deux mille victimes sacrifiées aux bizarreries de l'art, à peine trouve-t-on trois sujets qui réunissent le talent à l'organe. *Ibid.* 47. a.

**ÉTENDUE.** (*Musiq.*) Quelle est la plus grande étendue possible. L'étendue sonore ou musicale est divisible à l'infini. *Suppl.* II. 882. b.

**ÉTENDUE,** voyez *Appréciables Sons*, & *Diapason*. Différence entre corps de voix & étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. a. Table du rapport de l'étendue des voix & des instrumens comparés au clavecin. *V. vol. des pl. Luth. pl.* 22. Erreur dans cette table. *Suppl.* II. 596. a.

**ÉTENTES,** *Etates, Palis, Cibaudiere, (Pêche)* sorte de rets ou filets. Leur description. Pêcheurs qui s'en servent. Manière d'en faire usage. VI. 47. b.

**ÉTERNEL.** Vérités éternelles. XVII. 71. a.

**ÉTERNITÉ** (*Métaphys.*) On envisage l'éternité comme une ligne qui n'a ni commencement ni fin, & le tems présent comme le milieu qui divise toute la ligne en deux parties égales. La nature de l'éternité est inconcevable à l'esprit humain. Tout ce qui a été une fois présent est à une certaine distance de nous; & tout ce qui est à une certaine distance de nous, ne peut jamais être l'éternité. Ainsi nous sommes assurés qu'il y a eu une éternité; mais nous nous contredisons dès que nous nous en formons quelque idée. VI. 47. b. Nos difficultés sur ce point viennent de ce que nous ne pouvons avoir d'autres idées d'aucune sorte de durée, que de celle par laquelle nous existons. Il doit y avoir eu quelque être de toute éternité. Tout ce qui existe à la manière des êtres finis ne sauroit avoir été de toute éternité. L'auteur de la nature existe donc d'une toute autre manière que les êtres créés. Preuves des Scotistes en faveur de l'éternité successive. *Ibid.* 48. a. Preuves des Thomistes en faveur de l'éternité simple sans succession de momens. *Ibid.* b.

**Éternité.** Celle du monde, selon Aristote, I. 659. b. & selon d'autres philosophes de l'antiquité. IV. 440. a, b. Éternité des essences. V. 996. a.

**ÉTERNITÉ des peines.** (*Critiq. sacr. Théol.*) Voyez sur ce sujet. IV. 619. b. V. 668. b. XII. 249. a, b. 250. a. Doctrine des Sociniens sur ce sujet. XVII. 391. a, b. Observations sur la signification des mots grec & hébreu que nous avons traduits par celui d'éternité. V. 668. b. 669. a. XII. 249. b.

**ÉTERNITÉ.** (*Myth.*) Comment on la représentoit. VI. 48. b. **Éternité,** symbole de P. XV. 731. b. 733. b. 732. a. *Suppl.* I. 304. a.

**ÉTERNUMENT**, (*Médec.*) une des fonctions secondaires des organes de la respiration. En quoi consiste l'éternument. VI. 48. b. Mécanisme de l'éternument. Comme la toux sert à nettoyer les voies de l'air dans les poitons, l'éternument est produit pour nettoyer les narines. *Ibid.* 49. a. Pourquoi l'on éternue sur-tout le matin après le réveil. Divers bons effets que produit l'éternument, pourvu qu'il ne soit pas répété trop de fois de suite. Mauvais effets qu'il produit en ce cas. Diverses causes qui peuvent produire l'éternument, outre l'irritation des narines. Remèdes qu'on doit employer contre l'éternument excessif. *Ibid.* b.

**Éternument.** Sa cause. *Suppl.* IV. 619. a. Cause de l'abondance de mucosité entraînée par l'éternument. X. 847. b. Prognostics tirés de l'éternument. Son utilité. XV. 439. a, b. Ce mouvement est soumis à la volonté. *Suppl.* IV. 635. a, b. — 637. a. De l'éternument excité par l'aspect du soleil. 636. a. Moyen fort simple d'arrêter l'éternument. *Ibid.* b. Personnes qui éternuent en mettant les pieds dans l'eau. 637. a. Voyez *Sternutation*. Médicamens qui provoquent l'éternument. Voyez *Sternutatoires*.

**ÉTERNUMENT.** (*Littér.*) Recherches des littérateurs sur l'origine de l'usage de faire des souhaits pour ceux qui éternuent. Auteurs à consulter sur ce sujet. VI. 49. b. Ne pouvant avoir sur ce sujet que des conjectures très-hazardées, nous nous contenterons de remarquer que cet usage fut anciennement établi chez les Grecs & chez les Romains. Ceux-ci faisoient de ce compliment un des devoirs de la vie civile. Tibère exigeoit cette marque de respect, même en voyageant & dans sa littière. Anecdotes sur ce sujet, qui se trouvent dans Pétrone & dans Apulée. Comment la superstition intervint dans ce phénomène naturel, pour y trouver de grands mystères. L'éternument passoit pour être particulièrement décisif dans le commerce des amans. Les poètes disoient des jolies personnes que les amours avoient éternué à leur naissance. Distinction qu'on faisoit entre les bons & les mauvais éternuments. *Ibid.* 50. a. Les présages tirés des éternuments ont fini; mais on a réservé quelque marque d'attention & de respect pour les supérieurs qui viennent à éternuer. *Ibid.* b.

**Eternument.** Origine de l'usage de faire un souhait pour ceux qui éternuent. X. 343. b. Présages que les païens tiroient des éternuments. XIII. 308. b.

**ÉTÉSIENS,** vents. (*Hydrog. & Hist. anc.*) Ces vents étoient annoncés par ceux que l'on nommoit *prodromes*, durant quelques jours. On attribuoit à ces vents, que l'on croit venir du nord, le refoulement des eaux du Nil, & l'une des causes de ses débordemens. Cependant le nom d'étesiens est aussi appliqué à des vents venant du couchant. On trouve même dans Pline & dans Strabon, que les vents soufflant de l'est sont appelés étesiens; mais en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale. Vents alisés. *Ety.* de ce mot. Ce qu'on entend spécialement par là. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* IV. 51. a.

**ÉTÊTER.** (*Jardin.*) Quel est le but de cette opération. VI. 51. a.

**ÉTEUF**, (*Paumier*) espèce de balle. Comment doit être fait l'éteuf, suivant les statuts des paumiers. Deux sortes d'éteufs. VI. 51. a.

**ETHELBALD**; (*Hist. d'Anglet.*) tableau du regne de ce roi d'Angleterre, fils d'Ethelwolf. *Suppl.* II. 882. b.

**ETHELBERT**, (*Hist. d'Anglet.*) frère d'Ethelbald, auquel il succéda. Guerres qu'il soutint contre les Danois. *Suppl.* II. 883. a.

**ETHELRED I**, (*Hist. d'Anglet.*) frère & successeur d'Ethelbert. Enchaînement de calamités qui remplirent son regne. *Suppl.* II. 883. a, b.

**ETHELRED II**, (*Hist. d'Anglet.*) fils d'Edgard le pacifique & frère d'Edouard le martyr. Un lâche assassinat commis par Elfride sa mère sur le jeune Edouard le plaça sur le trône; & sa perversité, sa bassesse, furent à tous égards dignes de l'inique moyen qui avoit fait passer le sceptre dans ses mains. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 884. b. 218. b.

**ETHELWOLF**, (*Hist. d'Anglet.*) fils d'Egbert, auquel il parut digne de succéder. Histoire abrégée de son regne. Il fut respecté par sa piété; mais il eut la réputation d'un prince foible, peu capable de gouverner. *Suppl.* II. 885. b.

**ETHEOCLE & POLINICE.** L'une des parques placée auprès de leur tombeau. XII. 81. a.

**ETHER.** (*Physiq.*) *Ety.* de ce mot. Plusieurs philosophes ne pouvant concevoir que la plus grande partie de l'univers soit entièrement vuide, le remplirent de cette matière subtile qu'ils appellent éther. Divers sentimens sur la nature & l'existence de l'éther, & sur la place que l'on suppose qu'il occupe. VI. 51. a. Les cartésiens l'appellent matière subtile; & Newton, esprit ou milieu subtil. Raisons qui semblent prouver qu'il y a dans l'air une matière plus subtile que l'air. Propriétés que lui attribue Newton. Phénomènes de la nature qu'il explique par le moyen de l'éther. L'éther des cartésiens remplit exactement, selon eux, tous les vuides des corps. Ce sentiment combattu par Newton. *Ibid.* b.

**Ether**, milieu dans lequel les planetes se meuvent. III. 442. b. Propriétés de l'éther, selon Newton. VI. 619. b. X. 509. b. 510. a, b. L'éther considéré comme étant le feu électrique & comme principe de tous les phénomènes d'électricité. VI. 616. a, b. 617. a, b. &c.

**ETHER.** (*Phys.*) La résistance de l'éther a paru à M. Euler devoir être la cause de l'accélération ou de l'équation séculaire que les astronomes ont cru apercevoir dans le mouvement de la lune. — La résistance de l'éther, selon M. Euler & l'abbé Bossut, ne peut causer de changement sensible dans les excentricités, mais seulement dans les distances & dans les apsidés ou aphélie des planetes. — Sentiment contraire de l'auteur. *Suppl.* II. 886. b.

**ETHER**, (*Chym. Mat. méd.*) la plus volatile des huiles connues. VI. 51. b.

**Ether**, liqueur de libavus propre à la production d'un éther. IX. 566. a. Ether marin. XIV. 923. b. Opérations sur l'éther: éther vitriolique. XVII. 288. a, b. Ether acéteux, voyez *Vinaigre*.

**ETHER FROBENII**, (*Chym. Mat. méd.*) liqueur éthérée de Frobenius. Principes dont elle est composée. VI. 51. b. Cette substance est connue depuis long-tems. Auteurs qui en ont parlé. Frédéric Hoffman la fit connoître principalement par les vertus médicinales qu'il lui attribua. Ensuite un chymiste allemand, nommé Frobenius, lui donna la célébrité qu'elle a aujourd'hui. Les divers noms qu'on lui avoit donnés expriment des erreurs; celui d'éther doit être préféré. Auteurs à consulter sur ce sujet. Procédé le plus sûr & le plus abrégé pour préparer l'éther vitriolique en abondance. *Ibid.* 52. a. Comparaison de ce procédé avec d'autres dont le but est le même. *Ibid.* b. Réflexions sur la nature & les propriétés de l'éther vitriolique. La seule propriété chymique de cette liqueur est de dissoudre facilement certaines substances résineuses. Les médecins lui ont reconnu une qualité sédative, antispasmodique. Quels sont les cas auxquels ils en ont appliqué l'usage. Sa grande vertu contre les maux de tête, & contre les



hoquets violens. Maniere de l'administrer intérieurement. *Ibid.* 53. a. Base de la liqueur minérale anonyme d'Hoffman. Examen de la matiere qui reste dans la cornue après la production de l'éther. *Ibid.* b. Voyez sur ce dernier article *Esprit de vin.*

*Ether de Frobenius.* IX. 566. b. XVII. 366. b.

**ETHER nitreux**, (*Chym. Mat. méd.*) ou séparé par l'acide nitreux. L'éther nitreux & celui de Frobenius ne sont proprement qu'une même liqueur. La seule différence entr'eux, c'est quelque variété dans l'odeur. Comment M. Navier fit la découverte de l'éther nitreux. Observations sur l'expérience de M. Navier. Le mélange de l'acide nitreux & de l'esprit de vin, est, tout étant d'ailleurs égal, plus tumultueux, plus violent, plus dangereux que celui de l'acide vitriolique avec l'esprit de vin. VI. 53. b. Circonstances qu'on a soin d'observer lorsqu'on n'a en vue que l'éther même. De l'effervescence qui se fait après le mélange. Tous les chymistes qui ont préparé l'esprit de nitre dulcifié, soit par la digestion seule, soit par la digestion & la distillation, ont fait de l'éther nitreux sans le savoir. Ce qu'on doit faire pour être assuré d'avoir l'éther bien pur. Autre espece d'éther qu'a obtenu M. Navier en substituant une dissolution de fer dans l'acide nitreux, à l'acide nitreux pur. *Ibid.* 54. a.

**ETHICOPROSCOPTES**, (*Hist. eccl.*) sectaires que S. Jean Damascene entendoit par ce nom. Quels sont ceux auxquels il convient en général. VI. 54. b.

**ETHIOPIE**, (*Géogr.*) Les anciens reconnoissoient deux Ethiopies; l'une en Afrique & l'autre en Asie. Le Chusitan montre peut-être les premières habitations des Ethiopiens, pendant que l'Inde & l'Afrique nous apprennent leur division. Les Grecs nomment Ethiopiens tous ceux en général qui ont la peau noire ou bafanée. Mais Ptolomée a donné de l'Ethiopie la division la plus exacte. A quels égards l'Ethiopie est illustre dans l'antiquité. Les Ethiopiens ont disputé aux Egyptiens la primauté de l'ancienneté. Bornes de l'Ethiopie moderne. Elle est par-tout habitée, contre l'opinion des anciens. VI. 54. b. Divers pays renfermés dans la haute & basse Ethiopie. Les Portugais ont découvert celle-ci depuis environ deux siècles. Degrés géographiques entre lesquels l'Ethiopie est renfermée. *Ibid.* 55. a.

*Ethiopie.* Quel en est le plus beau pays. XV. 776. b. Voyez *Abissinie.*

**ETHIOPENS**; (*Philosophie des*) l'histoire de leur philosophie n'est pas moins incertaine que celle de la philosophie des Egyptiens. Les vies de la plupart des législateurs sont calquées à-peu-près sur le même modele. Observation qui nous apprend à discerner ce qu'elles renferment de fabuleux. Pourquoi les Ethiopiens se prétendoient plus anciens que les Egyptiens. Ce qu'il paroît qu'ils ont imaginé sur l'origine des animaux, & celle de la distinction des sexes. Ce qu'ils ont eu de commun avec les Egyptiens, dont il paroît qu'ils sont une colonie. VI. 55. a. Les Ethiopiens s'avoient autant inférieurs aux Indiens, qu'ils se croyoient supérieurs aux Egyptiens. Leurs Gymnosophistes. Petit bois où ils s'assembloient. Ils regardoient le Nil comme le plus puissant des dieux. Quelques observations sur leurs mœurs & leurs usages. On leur attribue l'invention de l'astronomie & de l'astrologie. Leurs premières observations eurent pour objet les phases de la lune. Comment l'astrologie naquit parmi eux de la connoissance astronomique. Quelques-uns ont cru que ces lumières & ces préjugés passèrent de l'Ethiopie en Egypte & ensuite en Lybie. Divers sentimens sur Atlas. Philosophie morale des Ethiopiens. *Ibid.* b. Dès le tems d'Homere, les Ethiopiens étoient connus & respectés des Grecs, pour l'innocence & la simplicité de leurs mœurs. *Ibid.* 56. a.

*Ethiopiens.* Observations sur leur extérieur & leur figure. VIII. 346. b. Les premiers Ethiopiens avoient choisi les chiens pour symbole de leur dieu monarque. XI. 376. b. Et il est parlé d'un peuple d'Ethiopie qui étoit gouverné par un chien. III. 331. a. *Du roi.* Il est désigné par le nom de *Negus*. XI. 85. a. Titre qu'il prit dans le 16<sup>e</sup> siècle. XIV. 498. b. Cérémonie de son mariage & de l'installation de la reine. VIII. 935. b. Principal ministre de la cour. XIII. 742. b. Armes du roi, planch. 16 du blason. Vol. II. des planch. *Mœurs & usages.* Chaumières d'Ethiopie. IX. 458. b. Espece de grain qui fait la principale nourriture des Ethiopiens. XVI. 4. a. Leur hospitalité. VIII. 315. a. Maniere dont ils se saluent. XIV. 589. b. Espece de littérature à laquelle ils s'appliquent. II. 233. a. Leurs funérailles. VII. 373. b. *Religion.* Des prêtres: pouvoir excessif qu'ils exerçoient anciennement. XI. 85. a. Droit que les ministres du temple de Méroë s'arrogèrent sur la vie des souverains. XII. 379. a, b. Prêtres d'Ethiopie appellés *komos*. IX. 134. a, b. Bibles éthiopiennes. II. 226. a. Sectes que les éthiopiens ont embrassées. 233. a. Leur messe. IX. 597. b. Espece de coffre sur lequel ils la célèbrent. XV. 810. b. *Peuples d'Ethiopie* appellés *Hilophages*. VIII. 391. a. *Péchinien*. XII. 231. b. Année éthiopienne. I. 391. a. VIII. 35. a, b. *Caractères*

éthiopiens. II. vol. des pl. *Caractères*, pl. 6. Bibliothèque sur le mont Amara en Ethiopie. II. 233. a.

**ETHIOPS**, *minéral.* Voyez **ETHIOPS**.

**ETHMOIDALE**, (*Anatom.*) une des futures du crâne; futures qui séparent les os du crâne de ceux des deux joues. VI. 56. a.

**ETHMOIDE**, (*Ostéolog.*) os situé à la partie antérieure de la base du crâne, &c. D'où lui vient le nom d'éthmoide. Quels sont les os auxquels il est joint. Difficulté de le séparer sans le briser. Sa description. VI. 56. a. Premier anatomiste qui en a donné une description exacte. *Ibid.* b.

*Ethmoide*, os. *Suppl.* IV. 100. b. IV. 252. a. Eminence de cet os appelée *crête de coq*. 458. b.

**ETHMOIDIENNE**, (*Anatom.*) artere. *Suppl.* II. 248. a. *Suppl.* IV. 13. a, b. Veine. *Ibid.* b.

**ETHNA** ou **MONT GIBEL**. (*Géogr. Hist. nat.*) Hauteur de son sommet. Grandeur de sa base. Qualité du terroir des environs. De son volcan. Trois différentes régions qu'on distingue dans sa hauteur. *Suppl.* II. 886. b. Vue du ciel au sommet de cette montagne. Observation qu'on y a faite de l'aiguille aimantée. Spectacle effrayant qu'offrent les phénomènes du volcan. Différens effets singuliers de ses éruptions. *Ibid.* 887. a. Incertitude sur la hauteur perpendiculaire de l'Ethna. Végétation extraordinaire de cette montagne. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b. Voyez **ETNA**.

**ETHNARQUE**, (*Hist. anc.*) gouverneur d'une nation. Etymologie de ce mot. Médailles dans lesquelles ce nom est donné à Hérode I. Antoine l'établit tétrarque avec Phasaël son frere. En quel tems les médailles dont on vient de parler furent frappées. Le terme de tétrarque se confond avec celui d'ethnarque. VI. 56. b.

*Ethnarque.* Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. Différence entre ethnarque & tétrarque. Division qu'Auguste fit du royaume d'Hérode entre les enfans de ce prince. *Suppl.* II. 887. b.

**ETHNOPHRONES**, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 7<sup>e</sup> siècle. Comment ils alloient le christianisme avec le paganisme. Etymologie du mot *ethnophrone*. VI. 56. b.

**ETHOPEE**, (*Rethor.*) description de mœurs, passion, génie, tempérament, &c. de quelque personne. VI. 56. b. Voyez *Hypotypose*. Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure. Portrait de Caïlina dans Salluste. Celui de Cromwel par Bosluet. Peinture que Sarrasin a faite de ce Walstein, si fameux dans le dernier siècle. On divise l'éthopée en protopographie & éthopée proprement dite. *Ibid.* 57. a.

**ETHRA**. (*Mythol.*) Aventure arrivée à cette femme dans l'isle Sphérie. XV. 454. b.

**ETIENNE**, (*Monn.*) ancien écu de Dijon. IX. 244. a.

**ETIENNE** (*L'ordre de saint*) de Toscane. Son institution & sa confirmation par le pape. Engagement que prirent les chevaliers. Croix de cet ordre. *Suppl.* II. 887. b. Voyez vol. II. des pl. *Blason*, pl. 25.

**ETIENNE**. (*Hist. d'Angl.*) Histoire détaillée de son regne. *Suppl.* II. 887. b.

**ETIENNE**, (*Saint*) pape: dispute entre ce pape & quelques évêques sur le baptême des hérétiques. XIII. 839. b.

**ETIENNE**, (*Saint*) troisième abbé de Cîteaux. *Suppl.* II. 445. b.

**ETIENNE III**, pape, demande du secours à Pepin, & lui donne l'onction royale. XI. 834. b. Lettre qu'il feignit écrite par S. Pierre à Pepin. 835. a, b. Voyez l'article *Pepin*. *Suppl.* IV. 283. b.

**ETIENNE**, (*Les*) imprimeurs. VIII. 625. b. 626. a, b.

**ETIENNE**. (*Robert*) Sa bible hébraïque. II. 224. a. Les chapitres du nouveau testament divisés par lui en versets. XVII. 165. a.

**ETIENNE**, (*Charles*) anatomiste. *Suppl.* I. 394. b. Son ouvrage d'agriculture. 216. a.

**ETIENNE**, (*Saint*) en Forès: fabrique de canons de fusil dans cette ville. II. 617. a.

**ETINCELANT**. (*Blason*) *Suppl.* II. 890. a. Voyez vol. II. des planch. *Blason*, planch. 7.

**ETINCELLE**, produite par le choc de l'acier contre un caillou. I. 108. a. II. 535. b. VI. 497. b. 601. b. Etincelles électriques, voyez **ELECTRICITÉ**.

**ETINCELLEMENT** des étoiles fixes. La plupart des physiciens l'attribuent aux vapeurs de l'atmosphère. Il n'a lieu que lorsque la lumière est fort vive. Planètes dans lesquelles on l'observe. Quels sont les lieux de la terre où l'étonnement des étoiles ne s'apperoit pas ou ne s'apperoit que foiblement. VI. 57. b.

*Etincellement des étoiles*, est d'autant moindre que l'air est plus chargé de vapeurs. VI. 62. a.

**ETIOLEMENT**, (*Botan.*) en quoi consiste cette altération qui arrive aux plantes qu'on élève dans des lieux renfermés. M. Charles Bonnet de Geneve soupçonne que cette maladie des plantes procede de la privation de la lumière. Eloge de ce physicien. VI. 57. b. Voyez *Suppl.* III. 836. a.

**ÉTILOGIES** des philosophes dogmatiques réfutées par les Pyrrhoniens. XIII. 609. b.



**ETIQUETTE**, (*Hist. mod.*) cérémonial qui règle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs, des places & des dignités. Raisons de l'établissement de l'étiquette : elle est une sauve-garde pour le mérite & un maintien de l'ordre. L'étiquette s'étend à mesure que le mérite diminue : le despotisme fait de l'étiquette une sorte de culte. Il y a cependant des peuples assez libres qui conservent une étiquette fort cérémonieuse pour leur prince. L'étiquette fut établie chez les empereurs du bas empire. L'étiquette proprement dite n'est pas fort ancienne en Europe. Histoire de son établissement. Comment elle est pratiquée en France. VI. 58. a.

*Etiquettes*, petits écriteaux qui se mettent sur des sacs, des boîtes ou des vases. VI. 58. a.

*Etiquettes & cérémonies* : réflexions sur ce sujet. IX. 361. a, b.

**ETIQUETTE**, (*Jurisp.*) morceau de papier ou de parchemin attaché sur les sacs des causes, instances ou procès. Ce qui est écrit sur l'étiquette. Origine de ce mot. Ce qu'on appelle étiquette au grand conseil. VI. 58. b.

*Etiquette*, terme de pêche. Voyez TRUBLE. VI. 58. b.

**ETIQUETER**, (*Jurisp.*) VI. 58. b.

*Etiqueter des témoins*. Ce qu'on entend par-là. *Etiquette* signifie en Flandres les faits & articles sur lesquels on fait entendre les témoins. Usage de ce parlement sur cet objet. VI. 58. a.

**ETIRE**. Description & usage de cet instrument du corroyeur. VI. 58. b.

**ETIRER**. Tenailles à étirer des orfèvres. XVI. 125. a. Voyez BANC A TIRER.

**ETITES**, (*Minéral.*) description de ces pierres. Erreur qui a donné lieu au nom de *pierres d'aigles* qui leur a été donné. Leur origine. Lieux où on les trouve. Pourquoi les Arabes les ont nommées *pierres sonnantes*. Etites qu'on trouve quelquefois dans les environs d'Alençon. *Suppl.* II. 890. a. Voyez AIGLE, PIERRE D'.

**ETIVAL**, (*Géogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 569. a.

**ETNA**, bois que Vulcain avoit sur ce mont. II. 310. a. Eruptions de ce volcan. XVII. 444. a. 446. a. Pluies de terre auxquelles ces éruptions ont donné lieu. XII. 796. a. Voyez GIBEL & ETHNA.

**ETTOFFE**, (*Ourdissage*) toutes sortes d'ouvrages d'or, d'argent, soie, laine, poil, coton ou fil, travaillés au métier. VI. 59. a.

*Ettoffe*. Différence entre étoffe, toile ou toilerie. XVI. 381. b. Ettoffe bien ou mal coiffée. III. 589. b. Ettoffe qui s'effile. V. 408. b. Ettoffe empointée. V. 592. b. Tête & queue d'une étoffe. XVI. 203. b.

*Ettoffes*. Ettoffes de laine légère, &c. VI. 59. a.

*Ettoffes en laine*, leur fabrication. IX. 184. b, &c. Manière de les blanchir. *Suppl.* I. 906. b. Voyez DRAPERIE.

*Ettoffe*, terme de chapelier. Chapeau bien étoffé. VI. 59. a.

**ETTOFFE**, (*Ruban.*) petite boîte où l'ouvrier renferme ses étoffes. VI. 59. a.

**ETTOFFES**, (*Manuf. en soie*) on les distingue en façonnées & unies. Toutes les étoffes ne sont travaillées que de deux manières ; ou en satin, ou en taffetas. Espèce d'étoffe appelée *serge*. Les étoffes en satin, composées depuis 75 jusqu'à 100 portées. VI. 59. a. Celles en taffetas, depuis 40 jusqu'à 160. Ettoffes ordinaires. Outre les chaînes qui font le corps des étoffes façonnées, on y ajoute encore d'autres petites chaînes appelées *poils*. Cependant il y a beaucoup d'étoffes façonnées qui n'ont point de poil. Ettoffes en dorure auxquelles il est de règle de donner un poil. Ce qu'on appelle *accompagner la dorure*. Toutes les étoffes doivent avoir une façon de faire lever les lisses, à laquelle on donne le nom d'armure. VI. 59. b.

*Ettoffes en soie*, leur fabrication. XV. 284. b, &c. Apprêt des étoffes de soie. I. 556. a, b. De la fabrication des étoffes appelées *brocards*. II. 425. a, b. Des étoffes brochées. 430. b. Des étoffes chinées & figurées. III. 339. b. En quoi consiste l'art des étoffes figurées. VI. 790. b. De la dorure des étoffes riches. V. 60. a. Fonds d'or ou d'argent des étoffes en soie. VII. 54. a. Glacer les étoffes. 687. b. Considération sur l'industrie des étoffes que le luxe a inventées. VIII. 12. a. Description du travail des étoffes en soie dans le vol. XI des planches. Article SOIERIE.

**ETTOFFE**, (*Coutell. Serrur. Tailland.*) morceaux d'acier commun dont les ouvriers en fer forment les parties non-tranchantes de leurs ouvrages. Ils font aussi l'étoffe de toute pièce d'acier rebutée pour quelque défaut, qu'ils mettent en forme de barre. Comment se fait cette opération. VI. 59. b.

*Ettoffe*, basse, (*Potier-d'étain*) VI. 59. a.

*Ettoffe*, terme de rivière. VI. 59. b.

**ETOILES**, (*Astron.*) distinguées par les phénomènes de leurs mouvements, en fixes & en errantes.

Distance des étoiles fixes : nous n'avons point de distance dans le système des planètes qui puisse leur être comparée.

Tome I,

Leur distance immense s'infère de ce qu'elles n'ont point de parallaxe sensible, & que le diamètre de l'orbite de la terre n'a point de proportion sensible avec leur distance. Quand l'angle que cette orbite formeroit à l'étoile seroit d'une demi-minute, on trouveroit les étoiles plus loin de nous que le soleil 12000 fois & au-delà. Méthode employée par Huyghens pour déterminer la distance de syrius. VI. 60. a. Cette distance immense sert à expliquer dans le système du mouvement de la terre, pourquoi certaines étoiles ne paroissent pas plus grandes dans un tems de l'année que dans un autre ; & pourquoi leur distance respective ne varie jamais par rapport à nous. Comment le soleil nous paroîtroit, s'il étoit à la même distance de nous que l'étoile fixe la plus proche de la terre.

*Grandeur & nombre des étoiles*. La différence de leurs grandeurs peut venir en partie de la différence de leurs distances. Division des étoiles en sept différentes grandeurs. La multitude des étoiles appelées *télescopiques* est très-considérable. *Ibid.* b. Etoiles de grandeurs intermédiaires. Il faudroit à proprement parler, établir autant de classes, qu'il y a d'étoiles. Principales différences qu'on a reconnues dans celles de la première grandeur. Catalogue des étoiles de différentes grandeurs selon Kepler. Total 1392. Quelques auteurs ont cru que le diamètre de quelques étoiles égaloit celui de l'orbite terrestre. Mais cette prétendue grandeur n'est fondée que sur des observations très-imparfaites. L'angle sous lequel paroissent les étoiles de la première grandeur n'est pas même d'une seconde. *Ibid.* 61. a. Faute de lumière qui les fait paroître à nos yeux au moins cent fois plus grandes qu'elles ne sont. Comment on fait disparaître cette fautive lumière. Les étoiles paroissent plus petites au télescope qu'à la vue simple. Erreur du P. Riccioli sur la grandeur apparente de syrius qu'il a crue de 18 secondes ; tandis qu'il est certain qu'elle est à peine de 9 tierces. Pourquoi nous apercevons les étoiles fixes malgré leur énorme distance. *Ibid.* b. La scintillation des étoiles est d'autant moindre, que l'air est moins chargé de vapeurs.

*Catalogue des étoiles* : on les divise en astérismes ou constellations. Cette division est aussi ancienne au moins que le livre de Job. Etoiles appelées *informes*. Les astronomes modernes en ont formé de nouvelles constellations. Etoiles nébuleuses, voyez l'article NEBULEUX. Catalogue des étoiles fait par Hipparque 125 ans avant J. C. Ptolomée y ajouta quatre étoiles. Catalogue que fit ou fit faire Ulug Beigh petit fils de Tamerlan, en 1437. Catalogues faits dans le 16 & le 17<sup>e</sup> siècles. Ceux de Ticho-Brahé, de Kepler, de Riccioli, de Bayer, de Halley, de Hevelius, de Flamsteed. Pourquoi dans les belles nuits d'hiver on croit voir une multitude innombrable d'étoiles. *Ibid.* 62. a. Opinion de Riccioli sur le nombre total des étoiles. Conjecture sur la voie lactée, voyez GALAXIE & VOIE LACTÉE. Nombre des étoiles que quelques astronomes ont comptées dans les pleyades, & dans la constellation d'orion. Cartes célestes que publia Bayer en 1603, dans lesquelles il désigne les étoiles par des lettres grecques. Les changemens qu'ont éprouvés les étoiles sont très-considérables, quoique les anciens aient soutenu que la matière des cieux & des corps célestes est inaltérable & éternelle. Nouvelle étoile observée par Hipparque. Phénomènes observés par Ticho-Brahé dans une nouvelle étoile de cassiopée, qui parut plus grande que vénus, & disparut ensuite au bout de seize mois, sans avoir changé de place. Nouvelle étoile observée dans la même constellation par Léovicus vers l'an 945. Autre nouvelle étoile observée dans la même constellation ; Keil prétend que c'est la même étoile & lui attribue des apparitions périodiques. *Ibid.* b. Nouvelle étoile qu'observa Fabricius en 1648, &c. dans le cou de la baleine. Autres étoiles nouvelles observées dans diverses constellations. Plusieurs des anciennes étoiles ne sont plus visibles à présent. Il en est dont la lumière s'affoiblit, s'éteint & reparoit ensuite : étoile de la baleine qui nous offre ces variations. Conjectures sur leur cause. Quelques-uns l'ont attribuée à quelques taches dont une partie de sa surface est couverte. M. de Maupertuis l'attribue à l'aplatissement de ces étoiles vers leurs pôles. *Ibid.* 63. a. Disparition de deux étoiles de la seconde grandeur qui étoient dans le navire argo. Autres changemens observés par Montanari. Catalogues donnés des étoiles qui ne se lèvent point. *Nature des étoiles fixes*. 1<sup>o</sup>. Les étoiles fixes brillent de leur propre lumière ; 2<sup>o</sup>. elles sont autant de soleils ; 3<sup>o</sup>. il est très-probable qu'elles ne sont pas plus petites que notre soleil ; *Ibid.* b. 4<sup>o</sup>. qu'elles ne sont pas dans une même surface sphérique du ciel ; 5<sup>o</sup>. il est naturel de penser que chaque étoile est le centre d'un système. Les planètes imaginées autour de certaines étoiles, pourroient servir à expliquer le mouvement particulier qu'on remarque dans quelques-unes d'elles.

*Mouvement des étoiles*. Elles ont deux mouvemens apparens ; l'un est journalier & vient du mouvement réel de la terre autour de son axe. L'autre est celui par lequel elles

AAAAaaa



paroissent se mouvoir selon l'ordre des signes, décrivant un degré de leur cercle dans l'espace de 71 ou 72 ans. Quelques-uns ont imaginé que quand elles auront fini leur grande révolution, les cieux demeureront en repos. Tems où doit finir le monde selon différens astronomes qui sont partis de ce principe chimérique, voyez PRÉCESSION DES EQUINOXES. La latitude des étoiles fixes est toujours sensiblement la même; mais leur longitude augmente sans cesse. Diverses observations sur la longitude du cœur du lion en différens tems. *Ibid.* 64. a. Estimation de divers astronomes sur ce mouvement en longitude. La longitude d'une étoile étant donnée, il est aisé de la déterminer pour une année quelconque. Cette longitude est sujette à une petite équation. Principaux phénomènes qui viennent des mouvemens apparents des étoiles fixes. La méthode donnée au mot *Ascension* pour trouver l'ascension droite, n'a lieu que pour le soleil. Pour trouver l'ascension droite des étoiles, voyez les INSTITUTIONS ASTRONOMIQUES de M. le Monnier. Du nombre des étoiles qui forment chaque constellation. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

**ETOILE**, mouvement des, (*Astron.*) quelques-unes en très-petit nombre ont un mouvement propre, un dérangement physique dont on ignore la cause, *Suppl.* II. 890. a. & qui prouve en général l'immobilité respective des étoiles entr'elles, ce sont les alignemens observés autrefois, & qu'on retrouve constamment les mêmes. Exemples d'étoiles qui, prises trois à trois paroissent constamment en ligne droite. Observations de trois principales étoiles, *syrius*, *arcture* & *aldebaran* dont la latitude a changé depuis le tems de Ptolémée dans un sens contraire au changement de toutes les autres, & contraire à ce qu'exige la diminution de l'obliquité de l'écliptique. *Ibid.* b. Autres variations en latitude découvertes dans *rigel*, l'épaule orientale d'*orion*, *regulus*, la chèvre & l'aigle. Ouvrage à consulter sur ces variations. Leur cause. Conséquence tirée par l'auteur sur l'attention que doivent avoir les astronomes dans leurs recherches sur le mouvement des planetes. — Parallaxe annuelle des étoiles fixes. Quoiqu'il soit démontré actuellement que la parallaxe annuelle est absolument insensible & comme nulle dans les étoiles fixes, l'auteur a cru nécessaire d'en donner ici une courte explication, puisque la question a été agitée si souvent. Il démontre d'une manière plus simple qu'on ne l'a fait jusqu'à présent la loi des variations qui devoient en résulter. *Ibid.* 891. a. Inégalités observées dans quelques étoiles, qu'on avoit attribuées d'abord à la parallaxe annuelle, & qui étoient l'effet de l'aberration. *Ibid.* 892. b. Méthode pour reconnoître les étoiles & les constellations, sans les cartes célestes, & par le moyen des catalogues. *Ibid.* 893. b. Heures du passage au méridien des étoiles *aldebaran*, la chèvre, d'*orion*, *syrius*, *procyon*, *regulus*, l'épi, *arcture*, *antarès*, la lyre, *fomahan*, & de *v* pour le premier jour de chaque mois, avec leur hauteur méridienne pour Paris. 1762. *Ibid.* b. De la méthode des alignemens pour reconnoître les principales constellations, voyez ce dernier mot. Moyen de connoître dans le ciel le pôle boréal de l'écliptique. Instruction qui peut mettre à portée le lecteur d'estimer en degrés les distances des étoiles. Méthode pour trouver l'heure par le moyen des étoiles. *Ibid.* 895. a. Etoiles nouvelles ou changeantes. Différence dans le nombre des pléiades. Etoile nouvelle observée anciennement près de l'aigle. Etoile très-brillante observée dans le neuvième siècle au 15° degré du scorpion. Etoiles nouvelles observées autrefois entre *céphée* & *castiopée*. La plus récente & la plus fameuse de toutes les étoiles nouvelles a été celle de 1572, observée dans la constellation de *castiopée*. *Ibid.* b. Nouvelle étoile du serpentaire observée en 1604. Suite d'observations faites sur la changeante de la baleine. Des changeantes du cygne. *Ibid.* 896. a. Changemens de grandeur & de lumière dans quelques autres; dans l'étoile  $\beta$  de l'aigle, dans la précédente  $\chi$  à la jambe gauche du sagittaire, & dans *syrius*. *Ibid.* b. Recherches sur la cause du changement des étoiles. Quelques-uns l'ont attribuée à une obscurité répandue sur une portion de leur disque, que leur mouvement de rotation sur leur axe nous présente en certains tems: D'autres, comme M. de Maupertuis, leur ont supposé un aplatissement considérable, en sorte que selon leur inclinaison par rapport à nous, elles devront nous paroître plus ou moins lumineuses. Etoiles doubles ou singulieres. Phénomènes remarquables que présente l'étoile  $\gamma$  de la lyre. Nouvelle planète qu'on a cru voir tourner autour d'une étoile de la lyre. *Ibid.* 897. a. Parmi les étoiles doubles on remarque l'étoile  $\gamma$  à l'épaule de la vierge, l'étoile  $\circ$  du capricorne, l'étoile  $\gamma$  à la tête du belier, la plus boréale des trois du front du scorpion, la tête précédente des gemeaux, &c. Ouvrages à consulter, si l'on veut connoître les préjugés des anciens au sujet des étoiles. Des étoiles considérées comme objets physiques qui ont servi d'hieroglyphes ou d'emblèmes parmi les anciens & les modernes. *Ibid.* b.

**Etoiles fixes**: de leur étincellement. VI. 57. b. *Suppl.* IV. 755. a. De leur diamètre apparent. *Suppl.* II. 713. a. De leur nombre. XIV. 790. a. Cartes des étoiles. *Suppl.* II. 253. a, b. Catalogues d'étoiles. 269. a, b. Comment elles sont distinguées dans les constellations. IV. 60. a. *Suppl.* II. 565. a, b. — 569. a. Etoiles informes, nommées *sporades* par les anciens. XV. 481. b. *Suppl.* III. 601. b. Etoiles nébuleuses. XI. 67. b. Etoiles changeantes. *Suppl.* II. 318. b. Moyen de connoître & distinguer les étoiles dans le ciel, en se servant du globe. VII. 712. a. Autres moyens de connoître les étoiles. *Suppl.* II. 566. a, b. Observations sur l'étoile polaire. XII. 900. b. Etoiles qui ne se couchent jamais. III. 462. b. Etoiles qui ne se lèvent jamais. I. 491. a. Observations de Galilée sur les étoiles. *Suppl.* III. 173. b. Leur accélération diurne. *Suppl.* I. 106. b. Aberration des étoiles. I. 24. — 25. *Suppl.* I. a, b. Apparences qui nous trompent sur leur situation. VI. 819. a. De leur latitude. IX. 304. a. *Suppl.* III. 710. b. Leur mouvement propre, XVII. 720. b. leur mouvement en longitude & en latitude, *Suppl.* IV. 78. a. leur mouvement en longitude. XIII. 269. b. Voyez PRÉCESSION DES EQUINOXES. Grande année des étoiles fixes. I. 387. a. Moyen de trouver leur longitude. IX. 685. a. Des occultations des étoiles fixes par la lune ou par les planetes, voyez OCCULTATION. De la recherche des longitudes terrestres par les occultations des étoiles par la lune. IX. 686. b. De la parallaxe des étoiles fixes. XI. 905. a. *Suppl.* IV. 920. a, b, &c. Manière de trouver leur ascension droite. *Suppl.* I. 628. a, b. Ascension droite de vingt principales étoiles pour les années 1742 & 1750. I. 749. b. Déclinaison de quelques étoiles. IV. 696. b. Effets de la nutation sur la position des étoiles, voyez NUTATION. Utilité des observations de leur hauteur sur l'horizon. *Suppl.* III. 312. a. Tables des étoiles fixes, savoir de leurs noms, de leurs grandeurs, de leurs positions, & de la variation de ces positions, de leurs mouvemens particuliers. *Suppl.* IV. 907. a, b. — 921. b. Des étoiles nouvelles, changeantes, doubles, nébuleuses, &c. 915. b. 916. a, b. Du mouvement séculaire des étoiles, du mouvement particulier de quelques-unes. 916. b. — 921. b. Quantité dont il faut que le soleil soit abaissé sous l'horizon, pour que les étoiles de différentes grandeurs commencent à être visibles à la vue simple. *Suppl.* I. 528. b. Vue des étoiles sur le mont Etna. *Suppl.* II. 887. a.

**Etoiles errantes**. VI. 64. b.

**Etoiles flamboyantes**. VI. 64. b.

**ETOILE tombante**, (*Physiq.*) tems où ce phénomène paroît. VI. 64. b. Passage tiré de *Musschenbrock* sur cette matière. Substance visqueuse, &c. qu'on remarque à l'endroit où l'étoile vient de tomber. Comment on imite ces sortes d'étoiles. Causes de ce phénomène. *Ibid.* 65. a.

**Etoile tombante**. En quel tems ce phénomène est sur-tout fréquent. Quelques personnes prétendent l'avoir observé de jour. *Suppl.* II. 898. a. Matière glutineuse que l'on dit avoir été trouvée dans l'endroit où l'étoile étoit tombée. De la cause de ces phénomènes. Singulière observation faite par le P. *Beccaria*, d'où il a conclu que les étoiles tombantes ne sont que des phénomènes électriques. Autres observations qui confirment cette hypothèse. *Ibid.* b.

**Etoile tombante ou qui file**. XVII. 771. a, b.

**ETOILE de mer**. (*Hist. nat.*) Erreur sur cet animal qui se trouve dans la traduction des œuvres d'*Aristote* par *Gaza*, & dans les œuvres de *Pline*. Chaleur que l'on a attribuée aux étoiles de mer. Explication du mécanisme par lequel elles se nourrissent. VI. 65. a. Chaque rayon de l'étoile est fourni d'un grand nombre de jambes, dont le mécanisme est ce qu'il y a de plus curieux dans cet animal: détails sur ce mécanisme. Moyens que l'étoile emploie pour allonger ses jambes & pour marcher. Description de l'intérieur de l'animal. *Ibid.* b. L'insecte que *Rondelet* appelle *soleil de mer*, & celui que *Gesner* nomme *lune de mer*, paroissent être le même que la petite étoile de mer. Comment il peut aller de tout côté avec une égale facilité. Plusieurs autres espèces d'étoiles de mer restent encore à connoître aux naturalistes. Ce qui en fait le prix aux yeux des curieux. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 66. a.

**Etoile de mer**, appelée *soleil*. XV. 318. a. Etoile bleue d'*Amboine*. *Suppl.* I. 912. b. Etoile de mer pétrifiée. V. 634. d. Etoiles de mer représentées, vol. VI des planches. Regne animal, planche 62 & 63. Pierre empreinte d'une étoile marine. *Ibid.* Regne minéral, planche II.

**Etoile des mages**. IX. 849. b.

**ETOILES**, (*Litt. Myth.*) figures symboliques. XV. 729. b. Appartemement des étoiles dans un temple des anciens Péruviens. XVI. 84. b.

**ETOILE**, (*Hist. mod.*) marque qui caractérise les ordres de la jarretière & du bain. Ordre de l'étoile ou de notre-dame de l'étoile, institué ou renouvelé par le roi Jean en 1352. Peu-à-peu cet ordre tomba dans le mépris. D'autres prétendent qu'il fut institué par le roi Robert en 1022. Mar-



qués de l'ordre. VI. 66. a. Devoir que les chevaliers devoient remplir chaque jour. Pourquoi cet ordre tomba dans l'oubli. Autre ordre de l'étoile ou du croissant, dont parle Justiniani. Son institution. Changement que René, duc d'Anjou, fit dans le collier de cet ordre. Soins du peuple de Messine à le relever; changement qu'il établit dans la marque de l'ordre. Sa devise. *Ibid.* b.

ETOILE, chambre de l' (*Jurisp.*) III. 51. a.

ETOILE, (*Blason*) en quoi elle diffère de la mollette ou roue d'éperon. Comment elle est formée. Étoiles employées comme symboles dans les médailles. VI. 66. b.

ETOILE, (*Fortificat.*) espèce de petit fort. VI. 66. b.

ETOILE ou pelote, (*Manég. Maréch.*) espace de poils blancs placés au milieu du front. Les chevaux dont le front est garni de cette pelote, sont nommés des *chevaux garnis en tête*. Souvent cette marque est artificielle. VI. 66. b. Comment les maquignons parviennent à la faire. *Ibid.* 67. a.

ETOILE, (*Artific.*) petit artifice lumineux d'un feu clair & brillant. Lorsqu'il est adhérent à un faucifon, on l'appelle *étoile à pet*. Diverses manières de faire cet artifice dans sa composition & dans sa forme. Dose de composition pour les étoiles. Manière de faire les étoiles à pet; les étoiles à serpenteaux. VI. 67. a.

Étoiles dont on garnit les fusées volantes. VII. 390. b. 391. a. 668. b.

ETOILE, (*Horlog.*) son usage est à l'article RÉPÉTITION. VI. 67. b.

ETOILE. (*Jardin.*) Allées à étoile. Oignon de fleur appelé *étoile*. VI. 67. a.

Étoile, outil des relieurs-doreurs: voyez FERS A DORER. VI. 67. b.

ETOILE, (*Manuf. en soie*) pièce du moulin à mouliner. VI. 67. b.

ETOILÉ, (*Chirurg.*) espèce de bandage: il y en a de deux sortes, le simple & le double. Le premier est pour les fractures du sternum & des omoplates. Manière de le faire & de l'appliquer. Le second s'applique à la luxation des deux humerus, & à la fracture des deux clavicules. Manière de le faire & de s'en servir. VI. 67. b.

ETOILÉ. (*Blason*) Croix étoilée. VI. 67. b.

ETOILÉ, (*à la monnaie*) VI. 68. a.

ETOILÉES, plantes, (*Botan.*) XII. 721. a.

Étoilées, coquilles fossiles, vol. VI des planches. Règne minéral, pl. 2 & 3. Pierres étoilées, voyez ASTERIE & ASTROITE.

ETOLE, (*Hist. eccl.*) ce que désigne cet ornement sacerdotal. Etymologie de ce mot. Etole en usage chez les anciens Grecs & Romains. Différence entre l'étole & l'*orarium* avec lequel on l'a quelquefois confondu. Description de l'étole sacerdotale. Il paroît que l'étole des anciens étoit quelquefois un habit de cérémonie que les rois donnoient à ceux qu'ils vouloient honorer. Usage moderne des monarques d'orient, analogue à celui qui vient d'être cité. L'usage ou le droit qu'ont les curés de porter l'étole, n'est pas uniforme par-tout. Diverses dispositions des conciles sur ce sujet. Explication de l'étole selon les mystiques. VI. 68. a.

Étole, voyez ORAIRE & ORARIUM. Tour d'étole. *Suppl.* III. 759. b.

ETOLE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie institué par les rois d'Aragon. Obscurités répandues sur son origine. Conjecture sur les marques de cet ordre. VI. 68. a.

Étole d'or, ordre militaire à Venise. Qui sont ceux qui peuvent être élevés à cet ordre. VI. 68. b.

ETOLIENS, histoire de ces peuples depuis l'entrée des Romains en Grèce. VII. 915. b. Les Etoliens fournissoient des troupes à ceux qui vouloient les payer. XV. 121. b. Leur férocité & leur brigandage. *Suppl.* I. 139. b.

ETONNEMENT, (*Morale*) suites de l'étonnement, selon la nature de l'événement qui le cause. En quel sens il se dit en physique. VI. 68. b.

Étonnement, esprits auxquels il est difficile d'en causer. I. 141. a. Différence entre étonnement & admiration. *Suppl.* I. 170. b.

ETONNEMENT de sabot, (*Manège, Maréch.*) commotion que souffre le pied en heurtant contre quelque corps très-dur. Maladies très-graves qui peuvent en résulter. Ce que signifie l'expression, *souffrir au poil*. A quels signes on peut être assuré de la commotion & de l'étonnement. Moyens d'y remédier, dès le moment du heurt. VI. 68. b. Moyens de prévenir les efforts de la matière, qui pourroit souffler au poil dans l'instant même où l'on ne s'y attendroit pas. Ce qu'on doit faire lorsque les humeurs sont extravasées de manière à former une collection & à suppurer; lorsque cette matière s'est déjà ouverte une voie par la corrosion du tissu de la peau vers la couronne. Des cas où les progrès sont tels que la chute de l'ongle est inévitable. *Ibid.* 69. a.

ETOQUIAU, (*Horlog.*) diverses pièces auxquelles on donne ce nom. VI. 69. b.

ETOSI, philosophe Arabe. XIV. 668. a.

ETOUFFÉ, (*Docimastiq.*) essai recouvert de ses scories. Causes de cet inconvénient. L'essai y est fort sujet quand il est mêlé d'étain. Comment on y remédie. VI. 69. b.

Étouffé, rapport d'un chirurgien au sujet d'un enfant étouffé. XIII. 806. a. Défense de manger des animaux étouffés. XVII. 228. b.

ETOUFFEMENT, voyez SUFFOCATION.

ETOUPE, dans le travail du chanvre. III. 156. b. VI. 729. b.

ETOUPILE, (*Art milit. & Pyrotechnie*) espèce de meche qui sert dans l'artillerie & dans les feux d'artifice. Manière de la faire. Comment on juge de sa bonté. Usages de l'étoupille. VI. 70. a.

Étoupille pour les feux d'artifice. VI. 644. a.

ÉTOURDISSEMENT, (*Médec.*) premier degré du vertige. Symptômes de l'étourdissement. Maladies dont il est l'avant-coureur ou le symptôme. VI. 70. a.

ÉTOURDISSEMENT. (*Maréch.*) Voyez EPILEPSIE.

ÉTOURNEAU, (*Ornithol.*) description de cet oiseau; signes caractéristiques du mâle. Nid & ponte de la femelle. Nourriture des étourneaux. Ils vont en bandes, & se mêlent avec quelques espèces de grives, &c. Variétés dans les oiseaux de cette espèce. L'étourneau apprend à parler. VI. 70. b.

Étourneau, espèce d'étourneau de la Chine, nommé *kaaling*. IX. 105. b. Étourneau du cap de Bonne-Espérance, vol. VI. des planch. Règne animal, pl. 43.

ÉTOURNEAU, *gris-étourneau*. (*Manég. Maréch.*) Couleur du poil des chevaux étourneaux. Préventions mal fondées des anciens contre ces chevaux. VI. 70. b.

ETRABARANI, médecin Arabe. X. 284. a.

ETRANGE, ce qu'on entend par un homme étrange, une affaire étrange. Ce qui nous paroît étrange dans un tems, cesse quelquefois de nous le paroître quand nous sommes mieux instruits. VI. 70. b.

ETRANGER, (*Droit polit.*) usages des anciens Scythes à l'égard des étrangers. Les Romains ont confondu le mot d'ennemi avec celui d'étranger. Injustice des Grecs envers les étrangers. Cette injustice fut cause du peu de durée des républiques de Sparte & d'Athènes. Admirable édit d'Alexandre, qui lui mérite sur-tout le nom de grand. Personne n'ignore aujourd'hui que rien ne contribue davantage à la prospérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. Peu d'endroits qui ne soient assez fertiles pour nourrir les étrangers qui s'y retirent. Les loix contraires aux étrangers sont des restes des siècles barbares. VI. 71. a.

Étranger, exercice de l'hospitalité envers les étrangers. VIII. 314. b. Observations sur les étrangers établis à Athènes. X. 466. a. Nom que les Athéniens donnoient aux hommes étrangers parmi eux. XIV. 742. b. & aux femmes de ces étrangers. VIII. 368. b. XIV. 780. b. Loix des Lacédémoniens par rapport aux étrangers. XVII. 651. b. 654. a. Faubourgs destinés aux étrangers dans les villes de l'empire Ruffien. XV. 237. a, b. De la naturalisation des étrangers en divers pays. XI. 39. a, b. 40. a.

ÉTRANGER, (*Jurisp.*) voyez AUBAIN, REGNICOLE. C'est celui qui n'est pas de la famille. Le retrait lignager a lieu contre un acquéreur étranger. V. 71. a.

Étranger, les étrangers nobles dans leur pays sont aussi tenus pour nobles en France. XI. 176. a. Observations sur les ouvriers étrangers qu'on reçoit dans ce royaume. XVII. 804. b. Héritier étranger. VIII. 163. b.

ÉTRANGERS, corps, (*Chirurg.*) voyez CORPS.

ÉTRANGERES, AFFAIRES, (*Conseil des*) IV. 17. b.

ÉTRANGLEMENT, (*Chirurg.*) différentes sortes d'étranglements considérés comme cause de gangrene. VII. 468. b. &c. Étranglements dans certaines plaies. 469. a. Étranglement par suspension, voyez PENDU & SUSPENSION. Expédient le plus court pour rendre la vie à un homme étranglé. *Suppl.* IV. 616. b. Des signes d'étranglement. 67. b.

ÉTRANGUILLON, (*Manège, Maréch.*) maladie qui est la même que l'esquinancie dans l'homme. Nature de cette maladie. Parties qu'elle affecte. Étranguillon externe, étranguillon interne. Signes & pronostics de ces deux espèces de maladie. VI. 71. b. Causes de l'étranguillon, éloignées & prochaines. Cause des progrès de cette maladie. Indications curatives. Traitement de la maladie. *Ibid.* 72. a. Ce qu'on doit faire lorsque l'esquinancie ayant été négligée, l'humeur forme extérieurement un dépôt qui ne peut se terminer que par la suppuration. Du cas dans lequel la tumeur est interne. Symptômes qui annoncent une disposition prochaine à la mortification & à la gangrene. A quoi l'on reconnoît que la gangrene est formée. Alors le danger est extrême. Comment l'on doit procéder à la cure. *Ibid.* b. Opération de la bronchotomie, lorsque l'animal est privé de la faculté de respirer. Etat où se trouvoit un cheval sur lequel l'auteur entreprit avec succès cette opération. Détails sur la manière dont il la pratiqua. *Ibid.* 73. a. Soins qu'il employa ensuite pour en assurer le succès. *Ibid.* b. La nature opère de grandes merveilles dans les chevaux, & rectifie



font les procédés & les démarches des maréchaux ignorans. Les plaies se réunissent dans cet animal plus aisément que dans l'homme: la régénération des chairs y est plus heureuse; les abcès y dégèrent moins fréquemment en fistules. Le sang du cheval vaut mieux que celui de l'homme. Secours mutuels que peuvent se donner l'hippiatrique & la médecine. *Ibid.* 74. b.

**ETRAVE**, (*Marine*) pièces de bois courbes qu'on assemble à la quille, ou plutôt au ringeot, &c. On la fait ordinairement de deux pièces empatées l'une à l'autre. Longueur des empatures de l'étrave. V. 74. b. On a coutume de piétrer l'étrave. Quelle en est la raison. Comment on établit les dimensions de l'étrave. Ces dimensions pour un vaisseau de cent dix pièces de canon. Manière d'établir la hauteur de l'étrave pour les frégates qui n'ont qu'un pont. De l'échantillon ou grosseur de cette pièce. *Ibid.* 75. a.

*Etrave*, (*Safran de l'*) XIV. 490. b.

**ETRE**, (*Métaphys.*) ce à quoi l'existence ne répugne pas. Pour arriver à la notion de l'être, il suffit de supposer unies des choses qui ne sont point en contradiction entre elles, &c. VI. 75. b.

*Etre feint*, celui auquel nous supposons que l'existence ne répugne pas, quoiqu'elle lui répugne en effet. Exemple. VI. 75. b.

*Etre imaginaire*, représentation qu'on se fait de choses purement abstraites, qui n'ont aucune existence réelle, ni même possible. Exemples. Une telle notion met à la place du vrai une espèce d'être, qui le représente dans la recherche de la vérité. VI. 75. b.

*Etre externe*. VI. 75. b.

*Etre universel*. Il y a des degrés d'universalité qui vont en augmentant, à mesure qu'on diminue le nombre des déterminations, &c. Abstraction par laquelle se forment les êtres universaux. VI. 75. b. La fameuse question de l'existence à *parte rei* des universaux, mérite à peine d'être indiquée aujourd'hui. *Ibid.* 76. a.

*Etre actuel*. VI. 76. a.

*Etre potentiel*. Ce qu'on entend par puissance prochaine, & puissance éloignée. VI. 76. a.

*Etre positif*. *Etre privatif*. *Etre permanent*. *Etre successif*. VI. 76. a.

*Etre*, distinction des Aristotéliens entre l'être & l'accident. I. 72. a. *Suppl.* I. 114. b. Essence de l'être. V. 996. a, b. De l'état des êtres. VI. 16. b. Distinction des êtres. IV. 1059. b. *Etre simple*. XV. 204. b. *Êtres composés*. III. 767. a, b. *Êtres transcendants*. XVI. 545. b. Un être ne passe point d'un état à un autre, sans passer par tous les états intermédiaires qu'on peut concevoir entre eux. IV. 116. a, b. Gradation dans les êtres selon leur plus ou moins de perfection. II. 317. b. Enchaînement de tous les êtres de l'univers. 318. a.

**ETRE MORAL**, (*Droit nat.*) tous les êtres moraux essentiellement attachés aux choses, peuvent être réduits à deux, le droit & l'obligation. C'est là le fondement de toute moralité. Différence entre les êtres moraux produits par l'institution divine, & ceux qui procèdent de la volonté des hommes. VI. 76. a. Belle parole de Démétrius de Phalère, lorsqu'on lui eut appris que les Athéniens avoient renversé ses statues. *Ibid.* b.

**ETRENNES**, (*Hist. anc. & mod.*) l'origine de l'usage des étrennes, rapporté à Tatius roi des Sabins. Ce que les Romains pratiquoient le premier jour de l'an. Libéralités qu'on faisoit à Auguste ce même jour. Usage auquel elles étoient employées. Ce que firent à cet égard les successeurs. Pourquoi les premiers chrétiens désapprouverent les usages de ce jour: raisons pour lesquelles l'église a cessé de les désapprouver. VI. 76. b.

*Etrennes*, voyez JOUR DE L'AN. VIII. 893. a. Déesse qui présidoit aux étrennes. XV. 545. b.

**ETRIER**, (*Maneg.*) définition. On ne voit des vestiges d'aucune sorte d'appui pour les pieds du cavalier dans aucun monument de l'antiquité. Les mots *stapes*, *stapia*, &c. sont des mots nouveaux qui n'ont été imaginés que depuis qu'on a fait usage des étriers. Ce que dit Xénophon sur la manière de monter à cheval. Les écuyers des Perses soutenoient avec leur dos les pieds de leurs maîtres, lorsqu'ils montoient à cheval. De quelle manière les Grecs montoient à cheval, selon le récit de Pollux & de Végece. Les Grecs & les Romains se formoient à cet exercice à l'aide de chevaux de bois. VI. 77. a. Des montoirs placés auprès des portes des maisons chez les Romains. Menage à soutenu que S. Jérôme est le premier qui ait parlé des étriers. Mais le P. de Montfaucon conteste la réalité de ce passage. Epitaphe d'un homme dont le pied s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné si long-tems par son cheval, qu'il en mourut. Quelle est la raison pour laquelle, selon le P. de Montfaucon, les hommes ont été privés pendant tant de siècles d'un secours si utile au cavalier. Comment les selles étoient faites anciennement. *Ibid.* b. Quels furent les premiers étriers qui

nous ont été connus. Comment nos prédécesseurs en ont corrigé les défauts. Imperfections qui restent encore à cet instrument. On distingue dans l'étrier, l'œil, le corps, la planche & la grille. Il n'y a pas long-tems que nos étriers étoient sans grille. Comment on en sentit la nécessité. On caractérise assez souvent les différentes sortes d'étriers, eu égard aux différentes figures qui naissent de divers enlacements des grilles. L'œil doit être situé au haut du corps, & tiré de la même pièce de métal par la forge. *Ibid.* 78. a. Il est encore des étriers dont l'œil est une partie séparée & non forgée avec le corps; il lui est simplement assemblé par tourillon. Cette méthode eut sans doute lieu en faveur de ceux qui chauffent leurs étriers sans attention. Inconvéniens de cette sorte d'étriers. Observations sur la manière dont le corps doit être fait. Communément & au bout des deux bras au-dessus des boutons, de même diamètre, qui les terminent, on soude la planche & la grille. Description de la planche. Il est essentiel dans cette construction, que les parties qui forment la grille soient soudées d'une même chaudière pour chaque côté. Comment la grille doit être faite. Conditions nécessaires pour que l'étrier se présente convenablement au cavalier, & lui serve à l'affermir & à le soulager. Description de l'étrier quarré. En quoi il diffère des autres étriers. Manière de le faire. *Ibid.* b. Quelles doivent être la largeur & la hauteur de l'étrier. Comment l'étrier après avoir été ébauché de près à la forge, doit être fini. Dans certains pays, quelques personnes se servent d'étriers figurés en espèce de sabot, & formés par l'assemblage de six bouts de planche de quelque bois fort & léger, &c. Espèce d'étriers appelés étriers garnis. Ce qu'on entend dans les manèges sous le nom de chapellet. Ajuster les étriers, ou les mettre à leur point. Retrouver les étriers. *Ibid.* 79. a. Tenir l'étrier: manière de tenir l'étrier à quelqu'un pour l'aider à monter en selle. En quoi consiste de la part du cavalier l'adresse à tenir les étriers. Perdre les étriers: ce qui occasionne cette perte. Faire perdre les étriers. Peser sur les étriers: quel est l'effet de cette sorte d'aide. En quoi consiste celle que se donne le cavalier en approchant les gras de jambe du corps du cheval. *Ibid.* b. Leçon sur la manière de chauffer les étriers. Mettre le pied à l'étrier: précautions que cette action demande: observations sur la méthode de la plus grande partie des maîtres. *Ibid.* 80. a.

*Etrier*, anachronisme considérable dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 899. a. Temps où les étriers ont été inventés. *Ibid.* b.

*Etrier*, les Romains n'en connoissoient point l'usage. XIV. 933. a. Différentes formes d'étriers, vol. IV des planches. Eperonnier pl. 16.

**ETRIER**, (*Osteolog.*) un des quatre osselets de la caisse du tambour. VI. 80. b. On le divise en tête, en jambes ou branches, & en base. Description de ces parties. Sa situation. La découverte de cet osselet paroit devoir être attribuée à Eustache. L'étrier n'a qu'un muscle: sa description. Nous ignorons encore l'usage de cet osselet. *Ibid.* 81. a.

*Etrier*, il est parlé de cet osselet. XI. 613. b. 703. a. & *Suppl.* IV. 177. b.

**ETRIER**, (*Chirur.*) bandage dont on se sert pour la saignée du pied. Manière de le faire & de l'appliquer. VI. 81. a. Pourquoi on lui a donné le nom d'étrier. *Ibid.* b.

*Etrier*, en architecture & en marine. VI. 81. b.

**ETRIER**, (*Blason*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 899. a. Sautoirs dont on se servoit au lieu d'étriers dans les anciens tournois. *Ibid.* b.

**ETRIERE**, (*Maneg.*) petit morceau de cuir placé à chaque côté de la selle, pour tenir les étriers suspendus & relevés en arrière. Description & usage de l'étrière. Observation sur une pratique défectueuse à l'égard de l'étrière. Le cuir dont il s'agit doit être cloué de manière qu'il tombe perpendiculairement, & qu'il suive les pointes de l'arçon dont il dépend. Il est important que les cloux servant à fixer l'étrière soient minces & légers. Pourquoi l'on a la précaution de retrouver les étriers. VI. 81. b.

**ETRILLE**, (*Maneg.*) utilité de cet instrument. Détail des parties que l'on doit distinguer dans l'étrille en général. Préférence donnée à l'étrille à la lyonnaise. VI. 82. a. Observations sur quelques défauts des étrilles les plus usitées. *Ibid.* 83. a.

**ETRILLES**, (*Antiq.*) dont les Romains se servoient au bain. *Suppl.* I. 752. a.

**ETRIVIERE**, (*Maneg.*) courroie de cuir par laquelle les étriers sont suspendus. Observation sur cette définition donnée dans le dictionnaire de Trévoux. Longueur & largeur de cette courroie. Le cuir d'Hongrie préféré pour cet usage au cuir d'Angleterre. Comment l'on se procure un cuir qui ne soit plus susceptible d'allongement, & qui maintienne les étriers à une égale hauteur. VI. 83. a. Des trous qui doivent être faits le long de l'étrivière. Du porte-étrivière. Comment doit être introduite l'extrémité percée que le porte-étrivière doit recevoir. Moyen de reconnoître la juste hauteur à laquelle



laquelle doit être placé l'étrier. *Ibid.* 84. a. De l'usage du chapellet; ses inconvéniens: moyens d'y remédier. *Ibid.* b. Usage du chapellet dans les maneges où les élèves ne peuvent monter à cheval que par le secours d'un étrier. Autre moyen préféré par l'auteur. *Ibid.* 85. a.

ETRURIE, voyez HÉTRURIE.

ETRUSQUES. (*Hist. des arts*) Extrait des observations que M. le comte de Caylus a insérées dans les deux premiers volumes in-4°. de ses recueils des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques & romaines. Difficulté de connoître l'origine des anciens Toscans. Ce que nous savons de leurs principales révolutions. Leur attachement aux présages & aux augures. Ils introduisirent les jeux & la musique dans le culte des dieux. Quelques auteurs ont présumé qu'ils avoient emprunté des Egyptiens la théorie & la pratique de leurs usages. Les femmes furent admises dans le college des prêtres de la nation. *Suppl.* II. 899. b. Les Etrusques inventerent l'ordre toscan dans l'architecture, & l'on voit quantité de monumens qui démontrent le bon goût qu'ils avoient pour cet art, de même que pour la sculpture, la peinture & la gravure. Des vases étrusques. Manufactures de poterie établies chez cette nation. *Ibid.* 900. a. Les Toscans, dans leurs tableaux, cherchoient à se procurer un aspect & une attitude terribles. Des gravures sur pierres qui leur servoient de cachets. Leur goût pour la musique. Diverses inventions qu'on leur attribue. Images qu'ils faisoient des divinités. Leur manière de représenter les figures humaines. De la couleur de leurs vases, & des peintures dont ils les ornoient. *Ibid.* b. Tableaux en camayeux & monumens étrusques trouvés dans Herculanum. Extrait de l'ouvrage de Winckelmann, intitulé: *histoire de l'art chez les anciens*. Analyse du chapitre III. de son I. volume, qu'il a consacré à démontrer par des faits ce qu'étoit l'art chez les Etrusques & chez leurs voisins. Des causes qui ont favorisé le progrès de l'art chez ce peuple. Ces causes sont: 1°. la liberté; 2°. son commerce sur mer & sur terre; *Ibid.* 901. a. 3°. les récompenses qui étoient affectées aux personnes qui se distinguoient par leurs talens ou leurs vertus; 4°. leur génie, leur tempérament. Passion singulière des Etrusques pour la superstition. Ils inventerent les combats de gladiateurs. Le caractère des Toscans analogue encore aujourd'hui à celui des anciens Etrusques. Leurs goûts & leurs productions se ressentent de leur disposition rêveuse & mélancolique. Contraste remarquable entre le caractère des anciens Romains & celui des Etrusques. *Ibid.* b. Cause de la décadence de l'art chez ces derniers. En quel tems la langue étrusque se perdit. Des images des dieux & des héros étrusques. *Ibid.* 902. a. Des principaux monumens de l'art qu'on a trouvés chez ce peuple. Statues. *Ibid.* b. Relief en bronze. Pierres gravées. Médailles. Du style étrusque, c'est-à-dire, de la manière de dessiner, graver, &c. Artistes de cette nation. *Ibid.* 903. a. On doit reconnoître trois especes de style parmi les Etrusques: favoir, le style ancien, le style secondaire, & le style d'imitation formé sur celui des Grecs. 1°. *Du style antique*. On en reconnoît le caractère en ce que le dessin est tracé en lignes droites; l'attitude des figures est roide, leur action gênée; la forme des premieres têtes est un ovale oblong qui paroît rétréci, parce que le menton est terminé en pointe. Caractère auquel on distingue les premiers changemens du style ancien. En quel tems arriva cette révolution de l'art. *Ibid.* b. 2°. *Du style secondaire*. Ses marques caractéristiques sont une expression forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps. Cette forte expression doit être jointe à une attitude & à une action gênées, & même quelquefois singulièrement contournées, forcées & outrées. Ce style a un grand défaut, en ce que les sujets différens n'y sont point caractérisés en particulier; il n'y a qu'un ton & qu'une manière universelle pour toutes les figures: il est maniéré. *Ibid.* 904. a. 3°. *Du style d'imitation*. On en voit un exemple dans les trois statues de bronze étrusques qui sont dans la galerie de Florence, &c. Observations sur la draperie étrusque. Arrangement des cheveux des figures. *Ibid.* b. Des plus beaux vases étrusques: lieux où on les voit. Dessins qui en font l'ornement. Carrière de marbre qu'avoit cette nation. Suite de l'histoire de l'art chez ce peuple. Comment les Etrusques peignoient leurs femmes. Colonies qu'ils formerent en Grece. *Ibid.* 905. a. Trait de générosité des femmes étrusques. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b. Voyez HÉTRUSQUES.

ETRUSQUE, Académie, (*Hist. mod.*) société de savans qui s'assemblent à Cortone, ville de Toscane. Sa fondation est en 1727. Pourquoi ces académiciens ont pris le nom d'Etrusques. Quel est leur symbole & leur devise. VI. 85. b. Leurs assemblées de chaque mois. La poésie est exclue de cette académie. Cette société recherchée par les savans & la noblesse de l'Italie. Le nombre des académiciens est fixé à cent. Le célèbre Buonarroti en fut le président perpétuel. Dignité sous le nom de *Lucumon* qu'ils renouvellent tous les ans. *Ibid.* 86. a. — Voyez HÉTRUSQUE.

Tome I.

ETTMULLER, (*les*) pere & fils: leur patrie: leurs ouvrages. IX. 380. b.

ÉTUDE. (*Arts & Sciences*) Énumération de quelques grands de l'antiquité qui honorèrent les savans. Eloge de l'étude des lettres & des sciences. Passages de Cicéron & de Pline sur ce sujet. VI. 86. a. Réponse du duc de Vivonne à Louis XIV, qui lui demandoit un jour à quoi lui servoit de lire. Il y a, dans l'étude des élémens des sciences, des peines à vaincre; mais on en vient à bout avec un peu de tems & de patience. L'effet de l'étude sur notre esprit comparé à la Diane de Seso, dont le visage paroissoit triste à ceux qui entroient dans son temple, & gai à ceux qui en sortoient. Il importe, pour goûter le plaisir de l'étude, de s'appliquer à des sujets capables d'attacher, d'étendre & de récréer l'esprit: une autre chose très-importante; c'est d'entrer de bonne heure dans la carrière de l'étude. *Ibid.* b. On ne peut guere s'arrêter dans l'étude des sciences sans déchoir; mais l'on peut se délasser dans la variété de l'étude, & ce changement n'empêche pas que l'on n'ait toujours un objet principal auquel on rapporte ses veilles. Ne prenez point de dégoût de votre étude, parce que d'autres vous y surpassent. Rapportez les sciences dont vous vous occupez à la perfection des facultés de votre ame & au bien de la patrie. Exemple d'Helvidius Priscus dont Tacite parle, & que nous devrions imiter. *Ibid.* 87. a.

ÉTUDE. De l'amour de l'étude, I. 368. b. Usage de la méthode analytique dans l'étude des sciences. 401. b. De l'attention dans l'étude. 840. b. De ceux qui se conduisent dans leurs études par l'autorité seule. 901. a. Manière d'étudier les élémens d'une science. V. 496. a. Il faut éviter, par raison de santé, toute application trop forte à l'étude. XI. 224. a. Délices de l'étude en hiver. XVII. 741. a, b. &c. Étude de l'homme, du monde & des mœurs. *Suppl.* III. 947. a, b. &c.

ÉTUDES, (*Littérat.*) exercices littéraires usités dans l'instruction de la jeunesse. Leur objet a été fort différent chez les différens peuples; voyez le *traité des études* de M. Fleury. Objets ordinaires des études de nos jours. VI. 87. a. De la conduite des études latines. Il vaut mieux se borner à l'intelligence de cette langue, que d'aspirer à la composition. *Ibid.* b. Succès de la méthode de M. le Febvre employée dans l'instruction de son fils, & dans celle de mademoiselle le Febvre connue sous le nom de madame Dacier. Comparaison de la méthode usitée jusqu'à ce jour dans les colleges avec celle qui est ici proposée. *Ibid.* 88. a. Le moyen le plus efficace pour arriver à la perfection de l'éloquence latine, est certainement la lecture constante, l'explication & la traduction perpétuelle des auteurs de la bonne latinité. Schorus, auteur allemand, qui écrivoit il y a deux siècles, étoit dans les mêmes sentimens. Cette méthode étoit la seule usitée, lorsque le latin étoit si répandu en Europe, qu'il étoit presqu'vulgaire. *Ibid.* b. Il n'y avoit alors que cette voie pour devenir latiniste; les dictionnaires françois-latins n'existoient point encore. Par cette méthode les difficultés ne se développent qu'à mesure qu'on les trouve dans les livres: l'exercice est tout-à-fait indépendant des difficultés compliquées dont on fatigue des enfans qui commencent. Il est des observations raisonnables qu'on doit faire sur le système grammatical, mais elles peuvent se réduire à une douzaine au plus, à la portée des enfans de sept à huit ans. La plupart des regles n'ont été inventées que par le peu de connoissance qu'on avoit de la langue. La nouvelle institution épargneroit bien des châtimens aux enfans, considération digne d'être pesée. *Ibid.* 89. a. Contradiction entre les maîtres qui ne cessent de tourmenter leurs élèves, & les parens qui ne veulent pas qu'on les mene par la voie de la punition. Passages de l'écriture qui prouvent que l'instruction doit être accompagnée de la punition, & qui malheureusement ne sont plus écoutés. L'expérience prouve que la mollesse dans l'éducation peut devenir criminelle. Mais comme il convient aussi de préférer à toute autre méthode, celle qui entraîne le moins la nécessité des punitions, c'est une raison de plus en faveur de celle qui est ici proposée par rapport à l'étude du latin. *Ibid.* b. Comme la jeunesse passe rapidement, & que ce qu'il faut savoir est d'une grande étendue, on doit saisir au plus vite le bon & l'utile de chaque chose, & glisser sur le reste. On ne peut remplir le grand objet de l'éducation, en bornant l'instruction de la jeunesse au travail des thèmes & des vers, qui dans la suite n'est plus d'aucun usage. D'ailleurs le fruit de tant de travail se réduit à peine à l'intelligence même du latin. Quel est l'âge où l'on doit commencer d'enseigner la lecture à un enfant: on doit tâcher d'en obtenir une lecture aisée, & une prononciation forte & distincte. Premières leçons de latin que doit recevoir l'élève. *Ibid.* 90. a. On ne doit d'abord s'attacher qu'à un auteur: il convient de faire la construction. Exercice de la mémoire. Leçons d'écriture: quelles sont les choses que les enfans devront écrire. L'exercice de l'écriture préféré à celui d'apprendre par cœur. Suite des leçons

BBBBbbb



relatives à la latinité. On occupera les jeunes gens à traduire de la prose & des vers; mais en s'attachant à faire traduire le même livre de suite. Comment ces versions devront être écrites. *Ibid. b.* De l'étude du grec. L'étude de quelque langue moderne préférée à celle du grec. Celle de la langue angloise: facilités que nous avons pour cette étude, de plus que pour celle de la langue grecque. *Ibid. 91. a.* Autres exercices qui doivent faire partie de l'éducation, tels que le dessin, le calcul & l'écriture, la géométrie, la géographie, la musique, &c. Comment ces études doivent être traitées, depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à la fin de l'éducation. Directions pour la suite de l'éducation, depuis l'âge de douze ans, jusqu'à l'âge de quinze ou seize, par rapport à la latinité. Réflexions de M. Pluche sur le même sujet. Par la nouvelle méthode les enfans auront vu dans leur cours d'étude, quatre fois plus de latin qu'on n'en peut voir par la méthode vulgaire, & auront acquis plus de facilité de s'énoncer en cette langue. *Ibid. b.* Ce travail continué depuis six ans, jusqu'à quinze ou seize, donnera moyen de voir & d'entendre presque tous les auteurs classiques, &c. Traités qu'il faut joindre aux livres de classe pour ouvrir de bonne heure aux jeunes gens le sanctuaire des sciences & des arts. Auteurs qui ont le mieux écrit en notre langue, qu'il faudra leur faire connoître. Occasions & objets de distractions qu'on devoit éloigner dans l'institution de la jeunesse. Comment on pourroit accoutumer les jeunes gens à paroître en public. Du goût de mollesse & de parure qui gagne à présent tous les esprits. Directions par rapport aux habits. *Ibid. 92. a.* Exercices de rhétorique pour les dernières années d'humanités. Les versions ne doivent pas être données sans avoir été expliquées en pleine classe. La rhétorique n'est pas seulement l'art de persuader, mais aussi celui d'instruire, d'exposer, de narrer, de discuter d'une manière à la fois élégante & solide. Les compositions françoises, les lectures, & autres opérations semblables, seront toujours plus efficaces pour atteindre au vrai but de l'éloquence & de la rhétorique. De la philosophie. On a tort de la regarder comme une science indépendante & distincte de toute autre. Elle doit se commencer dès les premières leçons de grammaire, & se continuer tout le reste des études. Soins du maître à cet égard. *Ibid. b.* Indépendamment de ces soins, il est toujours censé qu'il faut faire un cours de philosophie. Combien il conviendrait d'avoir un cours imprimé. Corrections qu'il faudroit faire aux cours de logique, de métaphysique, de morale, de physique, qui ont été enseignés jusqu'ici. Réflexions sur la manière d'enseigner la philosophie. Questions qu'il conviendrait d'en bannir. *Ibid. 93. a.* Dispositions vicieuses qu'entretiennent dans les esprits les disputes académiques. Exercices qu'il faudroit substituer aux thèses: de fréquens examens sur les divers traités qu'on fait apprendre. Défauts dans la manière ordinaire d'examiner. *Ibid. b.* On fait que Newton & Nicole s'étant présentés à l'examen, furent tous deux refusés, & cela chacun dans le genre où il a excellé dans la suite. Progrès qu'auroit faits un jeune homme qui, après avoir été instruit selon la méthode proposée, quitteroit les études à l'âge de quatorze ans. Quel seroit l'acquis de celui qui suivroit jusqu'au bout ce nouveau plan d'éducation. Récapitulation des avantages attachés à cette méthode. *Ibid. 94. a.* Il y a lieu de s'étonner que les académies négligent d'examiner les divers projets d'éducation, & d'exposer ensuite au public sur cela ce qu'il y a de plus exact & de plus vrai. Sur les institutions & les études relatives aux mœurs, voyez l'ouvrage de M. de Saint-Pierre intitulé: *projet pour perfectionner l'éducation.* Passage tiré d'un ouvrage intitulé: *théorie des sentimens agréables*, sur les soins que les législateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. *Ibid. b.* Voyez EDUCATION.

*Etudes militaires*, joignez à l'article *Ecole militaire*, les réflexions insérées dans celui-ci. Plan des différentes matières qu'on doit enseigner dans une école de mathématique militaire. En quoi cette école doit différer de celle qui ne seroit destinée qu'à former de simples géomètres & des physiciens. VI. 94. b. Utilité d'un plan de cette espèce, qui, outre le détail des matières que le professeur doit enseigner, contiendrait encore l'énumération des livres les plus propres à être mis entre les mains des jeunes militaires. L'article premier du plan qu'on propose ici, regarde l'arithmétique & la manière de l'enseigner. 2. Etude des choses les plus faciles en géométrie. L'abrégé de la *géométrie de l'officier* peut remplir cet objet. 3. Commencemens de la fortification. 4. Exercices sur le lavis des plans. *Ibid. 95. a.* 5. Traité plus étendu de géométrie. Celle de M. Sauveur peut servir à remplir cet objet. 6. Leçons de mécanique & d'hydraulique. Usage qu'on pourra faire de l'abrégé de *mécanique* de M. Traubaud. Utilité de ces connoissances pour un officier. *Ibid. b.* 7. La fortification irrégulière. Ouvrages qu'on pourra étudier. On traitera aussi de la fortification des camps, & l'on fera tracer ces ouvrages sur le terrain. 8. La science de l'artillerie. Usage qu'on fera des *mémoires d'artillerie* de M. de Saint-Remi, ou du premier

volume des *Éléments de la guerre des sièges.* *Ibid. 96. a.* 9. Détail de l'attaque & de la défense des places. On pourra se servir des *Éléments de la guerre des sièges*, du traité de M. de Vauban sur la même matière, & de *l'ingénieur de campagne* par M. Clairac. 10. La castramétation. On pourra se servir de *l'essai sur la castramétation*: abrégé de tactique: on pourra lire *l'art de la guerre*, par M. de Puifégur: on donnera enfin un précis des ordonnances ou réglemens militaires. Lorsqu'il se trouvera plusieurs régimens dans un même lieu, les officiers seront invités d'assister aux leçons de tactique, & d'y communiquer leurs réflexions. Usage qu'on pourra faire du *commentaire sur Polybe*, par M. le chevalier de Folard. Autres livres dont la lecture pourra être la plus utile. Méthode qu'il faudra suivre en expliquant les réglemens militaires. On se servira de l'abrégé contenu dans la troisième édition du livre intitulé: *Éléments de l'art militaire*, par M. d'Héricourt. *Ibid. b.*

ETUDE, (*Jurispr.*) endroit où travaillent les clercs d'un procureur, ou le procureur lui-même. VI. 96. b.

*Etude de procureur*, pourquoi l'on nomme ainsi le lieu où travaillent les clercs. III. 526. a.

ETUDE, (*Peinture*) Presque tous les termes employés dans l'art de la peinture ont deux significations. Dans tous les arts, on a commencé par se servir des mots établis, ensuite on a adapté à des significations particulières, une partie des mots généraux, & enfin on en a inventé. Plus les arts sont mécaniques, plus ils ont besoin de termes nouveaux. Double signification du mot *étude*, en peinture. Dans la première, ce mot comprend tout ce qui constitue l'art de la peinture. La plus parfaite étude est celle de la nature; mais il faut qu'elle soit éclairée par de sages avis, ou par les lumières d'une raison conséquente & réfléchie. Le mot *étude* signifie encore les essais que le peintre fait en exerçant son art. Ce mot est employé assez ordinairement pour les parties différentes, destinées ou peintes. VI. 97. b.

*Etude*, cas que les anciens faisoient des études des artistes. XII. 271. b.

ETUDIÉ, apprendre, s'instruire, (*Synonym.*) I. 555. b.

ETUVE, (*Archit.*) pièce de l'appartement du bain échauffée par des poëles. Ce que les anciens appelloient *hypocaustes*. Coutume que les anciens avoient d'échauffer leurs appartemens par des tuyaux non aperçus. VI. 97. b.

*Etuves des anciens*, deux sortes. Comment on les chauffoit. IX. 167. a. *Etuve nommée tepidarium.* XVI. 144. b. Voyez BAINS.

*Etuve* pour la conservation des grains, voyez les planches d'économie rustique, vol. I.

ETUVE, (*Chapelier*) Les chapeliers font sécher leurs chapeaux à deux reprises différentes. VI. 97. b.

ETUVE, (*Consiserie*) sorte d'ustensile. VI. 97. b.

*Etuves* pour goudronner les cordages, vol. VII. des pl. Marine; pl. 10. & 11.

*Etuve*, instrument du perruquier. XII. 403. a.

ETUVE, (*Raffinerie de sucre*) Double signification de ce mot. Détails qui s'y rapportent. VI. 97. b.

ETUVÉE, sorte d'accommodage de cuisine. I. 74. b.

ETYMOLOGIE, origine d'un mot. Les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire; comment se forme dans notre esprit la liaison de certains sons avec certaines idées. Une langue a dans elle-même un principe de variation: d'où il suit que pour comprendre les anciens mots, il faut les analyser, remonter des composés aux mots simples, & des acceptations métaphoriques au sens primitif. Les Grecs se livrèrent de bonne heure à ce genre de recherches, & lui donnerent le nom d'*étymologie*. Les Latins furent obligés d'aller plus loin que les Grecs, & d'étudier dans des langues plus anciennes l'origine des mots de leur langue. V. 98. a. L'histoire nous a transmis quelques étymologies; mais hors de-là, l'origine d'un mot est en général un fait à deviner; quelles sont les premières lettres qu'on suit pour en venir à bout. L'art étymologique est composé de deux parties, l'invention & la critique, l'art de former les conjectures & l'art de les vérifier. *Ibid. b.*

*Sources des conjectures étymologiques.* Ici l'invention n'a point de règle bien déterminée. Il faut saisir une supposition, puis une seconde, & plusieurs successivement, jusqu'à ce qu'on ait rencontré la véritable. Cependant l'analogie trace des routes, qui présentent à l'esprit une étendue moins vague, & le ramènent d'abord du possible au vraisemblable. Dispositions nécessaires à quiconque veut inventer dans quelque genre que ce soit. Règles générales à suivre dans l'art étymologique. 1°. L'examen attentif du mot même, & de tout ce qu'il emprunte de l'analogie propre de sa langue, est le premier pas à faire. 2°. Souvent le résultat de cette décomposition se termine à des mots absolument hors d'usage; il ne faut pas perdre pour cela l'espérance de les éclaircir, sans recourir à une langue étrangère. VI. 99. b. 3°. Quelquefois les changemens arrivés dans la prononciation effacent dans le dérivé presque tous les vestiges de sa racine. 4°. Le problème devient plus compliqué lorsque les variations dans le



sens concourent avec les changemens de la prononciation. Comment on peut retrouver la trace de ces changemens. 5°. Lorsqu'on a poussé aussi loin qu'il est possible, sans sortir de sa langue, la décomposition & la filiation des mots, il faut recourir aux langues étrangères. *Ibid. b.* Connoissances qu'il faut acquérir dans la langue dont on veut tirer les étymologies. Il est très-bon de l'étudier, non-seulement dans sa pureté, mais encore dans les tours les plus corrompus, dans le langage du bas peuple & des provinces. 7°. Lorsque d'une langue primitive, plusieurs se sont formées à la fois, l'étude de ces différentes langues, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées, &c. servira beaucoup à donner des vues pour les origines de chacune d'entr'elles. 8°. Quand plusieurs langues ont été parlées dans le même pays & dans le même tems, les traductions réciproques de l'une à l'autre fournissent aux étymologistes une foule de conjectures précieuses. *Ibid. 100. a. 9°.* Lorsqu'une nation reçoit d'une autre quelque connoissance ou quelque art nouveau, elle en adopte en même tems les termes. 10°. Il faudra remonter quelquefois du petit nombre de langues dont une langue s'est formée immédiatement, à des langues plus anciennes : quelquefois il se sera conservé quelque chose de la langue des premiers maîtres du pays, dans quelques cantons particuliers. L'histoire indiquera comment des nations auparavant éloignées se sont mêlées ensuite. Au défaut de l'histoire, on pourra fonder ses suppositions sur des mélanges de peuples, plus anciens que les histoires même. *Ibid. b. 11°.* Il faut que les étymologistes tirent de l'examen du même mot dont ils cherchent l'origine, des circonstances ou des analogies, sur lesquelles ils puissent s'appuyer. Le sens est le premier guide qui se présente ; la connoissance détaillée de la chose exprimée par le mot, & de ses circonstances principales, peut ouvrir des vues. La théorie philosophique de l'origine du langage & de ses progrès, les causes de l'imposition primitive des noms, est la lumière la plus sûre qu'on puisse consulter. *Voyez ORIGINE DES LANGUES. Ibid. 101. a. 12°.* Non-seulement la ressemblance des sons, mais encore des rapports plus ou moins éloignés, servent à guider les étymologistes, du dérivé à son primitif. Si les consonnes se ressemblent, on pourra n'avoir pas beaucoup d'égard à la différence des voyelles. On ne s'arrêtera pas même, lorsqu'il y aura quelque différence entre les consonnes, pourvu qu'il reste entr'elles quelque analogie. Il suffit même que le changement d'une consonne en une autre soit prouvé par un grand nombre d'exemples, pour qu'on se permette de le supposer. 13°. En même tems que la facilité qu'ont les lettres à se transformer les unes dans les autres, donne aux étymologistes une liberté illimitée de conjecturer, sans égard à la quantité prosodique des syllabes, au son des voyelles, & presque sans égard aux consonnes même ; il est cependant vrai que toutes ces choses, sans en excepter la quantité, servent quelquefois à indiquer des conjectures heureuses. *Ibid. b. 14°.* Lorsque les degrés de filiation se multiplient, les degrés d'altération se multiplient aussi à un tel point, que le mot n'est souvent plus reconnoissable. En vain prétendrait-on exclure les transformations de lettres, en d'autres lettres très-éloignées ; & il n'y a qu'à supposer un plus grand nombre d'altérations intermédiaires, & deux lettres qui ne pouvoient se substituer immédiatement l'une à l'autre, se rapprocheront par le moyen d'une troisième. La variété des métaphores entées les unes sur les autres, a produit des bizarreries peut-être plus grandes encore, & propres à justifier par conséquent des étymologies aussi éloignées par rapport au sens, que les autres le sont par rapport au son. *Ibid. 102. a.*

*Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies.* La marche de la critique est l'inverse, à quelques égards, de celle de l'invention. Ce n'est pas qu'il faille séparer ces deux opérations : elles doivent marcher toujours ensemble dans l'exercice de la méditation. Le fondement de toute la critique est un principe bien simple ; que toute vérité s'accorde avec tout ce qui est vrai ; & que réciproquement, ce qui s'accorde avec toutes les vérités, est vrai. Cependant ce principe ne peut jamais recevoir cette application complète & universelle, qui nous donneroit une certitude du même genre que celle des mathématiques. *Ibid. b.* L'accord d'un certain nombre de circonstances produit une probabilité, toujours contrebalancée par la possibilité du contraire dans un certain rapport, & l'objet de la critique est de fixer ce rapport. La recherche des étymologies a, comme toutes les autres, ses règles de critique particulières. Voici les principales. 1°. Il faut rejeter toute étymologie qu'on ne rend vraisemblable qu'à force de suppositions multipliées. *Ibid. 103. a. 2°.* Il y a des suppositions qu'il faut rejeter, parce qu'elles n'expliquent rien ; il y en a d'autres qu'il faut rejeter, parce qu'elles expliquent trop. Une étymologie tirée d'une langue étrangère n'est pas admissible, si elle rend raison d'une terminaison propre à la langue du mot qu'on veut éclaircir. 3°. Une étymologie probable exclut celles qui ne sont que possibles. 4°. Un mot n'est jamais composé de deux langues différentes, à moins que le mot étranger ne soit naturalisé par un long

usage avant la composition. 5°. Il ne faut s'arrêter qu'à des suppositions appuyées sur un certain nombre d'inductions, qui leur donnent déjà un commencement de probabilité, & les tirent de la classe trop étendue des simples possibles. *Ibid. b. 6°.* On puisera dans la connoissance détaillée des migrations de peuples, d'excellentes règles de critique, pour juger des étymologies tirées de leurs langues, & apprécier leur vraisemblance. 7°. La date du mélange des deux peuples, & du tems où les langues anciennes ont été remplacées par de nouvelles, ne sera pas moins utile. 8°. On pourra comparer cette date à la quantité d'altération que le primitif aura dû souffrir pour produire le dérivé. 9°. La nature de la migration, la forme, la proportion, & la durée du mélange qui en a résulté, peuvent aussi rendre probables ou improbables plusieurs conjectures. *Ibid. 104. a. 10°.* Lorsqu'il n'y a eu entre deux peuples qu'une simple liaison, sans qu'ils se soient mélangés, les mots qui passent d'une langue dans l'autre, sont le plus ordinairement relatifs à l'objet de cette liaison. 11°. Un nouveau moyen d'estimer la vraisemblance des suppositions étymologiques fondées sur le mélange des nations, c'est d'examiner, quelle étoit au tems du mélange la proportion des idées des deux peuples, les objets qui leur étoient familiers, leur manière de vivre, leurs arts, & le degré de connoissance auquel ils étoient parvenus. Lorsque des peuples inégalement avancés dans leurs progrès se mêlent, la langue du peuple policé fournit au mélange dans une plus grande proportion. *Ibid. b.* Il faut suivre la comparaison des nations dans un détail plus grand encore, y faire entrer la connoissance de leurs arts respectifs, des progrès de leur éloquence, de leur philosophie, &c. voir quelle sorte d'idées elles ont pu se prêter les unes aux autres, diriger & apprécier ces conjectures d'après toutes ces connoissances, & en former autant de règles de critique particulières. 12°. Il faut bien prendre garde de prendre pour des mots latins, les mots nouveaux auxquels on ajoutoit des terminaisons de cette langue. 13°. Comme l'examen attentif de la chose dont on veut expliquer le nom, & de ses qualités, est une des plus riches sources de l'invention ; il est aussi un des moyens les plus sûrs pour juger certaines étymologies. *Ibid. 105. a. 14°.* Très-souvent le défaut de justice ne donne pas droit de rejeter les étymologies fondées sur des métaphores. Règles de critique pour vérifier ces sortes de métaphores. 15°. La quantité d'altération d'un dérivé dépend beaucoup du cours que ce mot a dans le public. On doit se prêter plus ou moins à l'altération supposée d'un mot, suivant qu'il est plus ancien dans la langue, que la langue étoit plus ou moins formée, étoit ou n'étoit pas fixée par l'écriture, lorsqu'il y a été introduit ; enfin suivant qu'il exprime des idées d'un usage plus ou moins populaire. *Ibid. b. 16°.* C'est principalement la pente générale qu'ont tous les mots à s'adoucir qui les altère ; & la cause de cette pente est la commodité de l'organe qui les prononce. Les mots adoucis ou abrégés par l'euphonie ne retournent pas plus à leur première prononciation, que les eaux ne remontent vers leur source. 17°. Si l'on veut considérer les différentes suites d'altération dans tous les langages, que l'euphonie produisoit en même tems, si l'on veut aussi lier les yeux sur les différentes époques de ces changemens, on sera surpris de leur irrégularité apparente. On conclura qu'il n'y a à cet égard aucune règle générale. *Ibid. 106. a.* Ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations multipliées à l'infini, dont les causes nous échappent ; étudions-en seulement la succession, comme on étudie les faits historiques, &c. 18°. Moyen de distinguer un mot venu d'une langue ancienne ou étrangère d'avec un mot qui n'auroit subi que ces changemens insensibles que souffre une langue d'une génération à l'autre, & par le seul progrès des tems. *Ibid. b. 19°.* Il résulte de tout ce qui a été dit, qu'une étymologie ne reçoit un caractère de vérité & de certitude que de sa comparaison avec les faits connus, du nombre de circonstances de ces faits qu'elle explique, des probabilités qui en naissent, & que la critique apprécie. Différentes probabilités que donnent différens rapports entre les dérivés & les primitifs. Plus on remonte de degrés dans la filiation des étymologies, plus les rapports deviennent vagues & les suppositions sont multipliées. Principes qui doivent en ce cas diriger la critique. Comment on doit vérifier les étymologies qu'on établit sur le mélange des peuples & des langues, celles qu'on tire des changemens du sens au moyen des métaphores, celles qu'on tire des altérations de la prononciation, &c. &c. 20°. Dernière règle de tout l'art étymologique, celle de douter beaucoup. Quel est le principal but de cet art. *Ibid. 107. a.* Il seroit aussi impossible qu'inutile de connoître l'étymologie de tous les mots. Exemple tiré de l'origine du mot *salbas*. *Ibid. b.*

*Reflexions sur l'utilité des recherches étymologiques.* Le résultat de ce travail est une partie essentielle de l'analyse d'une langue, de la connoissance complète du système de cette langue, de ses alimens radicaux, de la combinaison dont ils sont susceptibles, &c. Le fruit de cette analyse est la facilité de comparer les langues entr'elles sous toute sorte de rapports, ce



qui est un préliminaire indispensable pour saisir en grand la théorie générale de la parole, & la marche de l'esprit humain dans la formation du langage. VI. 107. *b.* Cette théorie est la source d'où découlent les règles de la grammaire générale. L'histoire philosophique de l'esprit humain & des idées des hommes, est encore un fruit de cette théorie. Voyez l'art. **LANGUES.** Exemple du service que l'étude des langues & des mots a rendu à la philosophie. *Ibid.* 108. *a.* Cette étude peut devenir aussi d'une application usuelle, & prêter à la logique des secours pour appuyer nos raisonnemens sur des fondemens solides. Une des sources de nos erreurs, est l'espece d'impossibilité où les hommes sont de fixer exactement le sens des signes, auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par habitude formée dans l'enfance. Cependant tout l'art du syllogisme est fondé sur l'usage des mots dans le même sens; d'où résulte la nécessité de n'employer aucun terme, dont le sens ne soit exactement défini: or, il est certain que pour une bonne définition d'un terme, il faut connoître la marche & l'embranchement de ses différentes acceptions. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour la définition d'un mot, l'énonciation d'une seule de ses acceptions particulières; l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ses acceptions différentes. Dans quels cas le premier défaut a le plus ordinairement lieu. *Ibid.* *b.* Un philosophe n'est point autorisé à définir arbitrairement les mots. Une définition doit fixer le sens que les hommes ont attaché à une expression, & non lui en donner un nouveau. Exemple tiré de trois définitions différentes qu'on peut donner du mot *imagination*, dont aucune n'aura fixé toutes les idées que ce mot excite; mais seulement l'idée momentanée qu'il aura plu aux auteurs de ces définitions d'y attacher. Le second défaut est né du desir d'éviter le premier. Par cette sorte de définition, il arrive qu'on ne comprend aucun des caractères qui distinguent la chose de tout autre, & que par conséquent on ne définit rien. L'auteur cite pour exemple une définition du mot *esprit*, par laquelle on voudroit extraire de toutes les acceptions de ce mot une idée qui fût commune à toutes; alors on verroit s'évanouir tous les caractères qui distinguent l'esprit de toute autre chose, dans quelque sens qu'on le prenne. *Ibid.* 109. *a.* Toutes les définitions dans lesquelles on annonce qu'on va définir les choses dans le sens le plus général, ont plus ou moins ce défaut. Comment l'étude historique de la génération des termes & de leurs révolutions fournit le moyen d'éviter les deux défauts dont on vient de parler. *Ibid.* *b.* Le secours des étymologies est indispensable, lorsqu'il faut connoître exactement le sens qu'un mot a eu dans l'esprit de tel auteur, dans tel tems, dans tel siècle. Il l'est sur-tout aux théologiens, lorsqu'il s'agit d'appuyer des dogmes respectables sur les expressions des livres révélés, ou sur les textes des auteurs témoins de la doctrine de leur siècle; il l'est en général toutes les fois qu'il faut établir une vérité sur le témoignage d'un auteur. Voyez sur ce sujet **L'ART CRITIQUE** de Leclerc. Autre sorte d'utilité des étymologies; ce sont les lumières que plusieurs savans ont cru en tirer, pour l'éclaircissement de l'histoire ancienne. La plupart se sont égarés dans leurs systèmes; mais s'ils s'étoient astreints à la sévérité des règles qui viennent d'être données, ils se seroient épargné bien des volumes. *Ibid.* 110. *a.* Quelle est la véritable utilité dont peuvent être les étymologies, pour l'éclaircissement de l'histoire & de la fable. Les mélanges des langues servent à indiquer les mélanges de peuples. La décomposition des langues modernes peut nous rendre, jusqu'à un certain point, des langues perdues, & nous guider dans l'interprétation d'anciens monumens. Usage qu'on peut faire de l'art étymologique par rapport à la mythologie. *Ibid.* *b.* Comment on peut appliquer cet art à dissiper quelques obscurités de l'histoire ancienne, à entendre par exemple ce qu'on trouve dans le fragment de Sanchoniathon sur l'origine du monde. Usage de l'étymologie pour distinguer les cas où le nom du fondateur d'une ville a été donné à la ville même, d'avec ceux où l'on a imaginé le fondateur & son nom d'après le nom de la ville. Recherche sur l'origine de la ville de Ninive. Lorsque le nom d'une ville a, dans la langue qu'on y parle, un sens naturel & vraisemblable, on est en droit de suspecter l'existence du prince qu'on prétend lui avoir donné son nom. *Ibid.* 111. *a.* Auteurs distingués qui se sont occupés de l'art des étymologies. *Ibid.* *b.*

*Etymologie*, du cas qu'on doit faire de la science étymologique. I. 242. *b.* Comment un bon dictionnaire doit traiter des étymologies. IV. 963. *b.* Deux fins différentes que peut avoir l'étude de l'étymologie. VII. 844. *a.* Observation à faire dans l'art étymologique sur la commutabilité du *c* & du *g*, VII. 407. *a.* & sur celle des autres lettres de l'alphabet; voyez leurs articles. Variétés entre nos étymologistes, fondées sur le défaut de voyelles dans l'ancien hébreu. VIII. 81. *a.* Des étymologies françoises que l'on pourroit tirer de la bible. 88. *a.* La connoissance de la langue Phénicienne fournit l'étymologie de plusieurs mots de notre langue: exemples. *Ibid.* *b.* Observations sur les fautes étymologiques don-

nées par les auteurs de la plus haute antiquité. 89. *b.* Trois choses que l'étymologiste doit distinguer dans un mot. 728. *a.* Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien présentes à l'esprit les différentes especes de métaplasmes. X. 437. *b.* De l'étymologie des mots formés par Onomatopée. XI. 484. *a.*, *b.* La fixité de l'orthographe facilite la connoissance des étymologies. 669. *a.*, *b.* Etymologies de quelques mots latins. XVI. 701. *a.*, *b.* 702. *a.*

**ETYMOLOGIQUE**, Art, (*Littérat.*) En quoi il consiste. Malgré les incertitudes attachées aux recherches de cet art, il ne doit point toujours passer pour un objet frivole; il a ses principes & ses règles, il peut être souvent d'un très-grand secours, & mérite l'attention du philosophe. VI. 111. *b.*

## E U E V

**EU**, (*Gramm.*) 1°. *Eu* n'indique qu'un son simple dans plusieurs mots. 2°. *Eu*, participe passif du verbe *avoir*. Différentes manières dont on l'a écrit. Puisque l'e dans ce mot ne sert qu'à le grossir, on seroit bien de le supprimer. 3°. *Eu* s'écrit par *œu*, dans certains mots. 4°. Dans nos provinces méridionales on prononce *j'ai veu*, *j'ai creu*, *pourveu*, *seur*, ce qui donne lieu de croire que l'on a parlé ainsi autrefois. VI. 112. *a.*

**EVACUANT**, (*Thérapeut. Mat. médic.*) Les évacuans se divisent en chirurgicaux & en pharmaceutiques. Ces derniers prennent différens noms, tels que ceux de *vomitifs*, *purgatifs*, *jadorifiques*, *diurétiques*, *expectorans*, *salivans*, *errhins*. Les anciens les divisoient en généraux & particuliers. Cette division vaine & mal-entendue. La division la plus générale des médicamens est celle qui les distingue en évacuans & altérans. Diverses questions dont les médecins se sont occupés à propos des évacuans. VI. 112. *b.*

*Evacuant*, principe auquel il faut recourir pour expliquer les effets des évacuans. VI. 362. *a.* Remèdes emmenagogues, de la classe des évacuans. V. 570. *a.*

**EVACUATION**, (*Médec.*) Toute évacuation salutaire après la cession de la matière morbifique. III. 565. *b.* Doit-on entreprendre de procurer des évacuations dans le commencement des maladies? *Ibid.* & 566. *a.* Evacuation par bas. IV. 770. *b.* Evacuation diaphorétique. 946. *b.* Des évacuations dans l'état de santé. XI. 223. *b.* 224. *a.* Pourquoi les grandes évacuations sont suivies de maigreur & de foiblesse. 290. *a.* Evacuation critique la plus générale & la plus sûre dans les maladies aiguës. XV. 621. *b.* Le vin prescrit pour dissiper les roideurs causées par les grandes évacuations. XVII. 289. *a.* Etats de l'urine qui annonce quelque évacuation critique. 502. *a.*, *b.* Etat du pouls d'où l'on tire la même conclusion, voyez **POULS**. Remèdes qui procurent les évacuations de la tête & du cerveau. *Suppl.* I. 484. *b.*

**EVACUATOIRES** maladies. IX. 936. *a.* De l'usage des narcotiques dans ces maladies. XI. 24. *a.*

**EVACUER**, voyez **RENDRE**, **VOMIR**.

**EVADER**, (*S'*) *s'enfuir*, *s'échapper*. (*Synon.*) V. 231. *b.*

**EVAGON** de Chypre, épreuve par laquelle on s'assura de la légitimité de sa naissance. XIII. 544. *a.*

**EVAGRE**, description qu'il a donnée de la peste du sixième siècle. XII. 457. *b.*

**EVAGRIUS**, diacre de Constantinople: espece de quiétisme qu'il professa. XIII. 710. *a.*

**EVALUATION**, voyez **ESTIMATION**.

**EVAN**, (*Myth.*) surnom de Bacchus. *Suppl.* II. 905. *b.* Voyez **EVIEU**.

**EVANDRE**, il porte en Italie le culte du dieu Pan. IX. 746. *b.*

**EVANGÉLIQUE**, harmonie. VIII. 53. *a.* Evangéliques, voyez **RÉFORMÉS**.

**EVANGÉLISER**, (*Jurisp.*) vieux terme du palais, vérifier un procès ou un sac, pour s'assurer s'il étoit complet. Anciennes ordonnances où ce terme est employé. Présentement cette évangelisation ou vérification ne se fait plus. Il y a encore quelques provinces où l'on se sert du terme évangeliser, pour dire vérifier, rendre authentique. VI. 113. *a.*

**EVANGÉLISTE**, (*Hist. Litt.*) celui des académiciens sur qui tombe le sort pour être témoin du scrutin, ou pour y tenir la place d'un officier absent. VI. 113. *a.*

**EVANGÉLISTES**, (*Hist. eccl. & Théolog.*) étymologie de ce mot. VI. 113. *a.* Outre les quatre évangelistes du Nouveau Testament, on appelloit encore de ce nom ceux que les apôtres envoyèrent pour annoncer l'évangile aux peuples, & qui n'étoient point attachés à un troupeau particulier. Passages de l'écriture où il en est parlé. M. de Tillemont a employé le mot évangeliste dans le même sens. *Ibid.* *b.*

*Evangeliste*, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. *b.*

**EVANGÉLISTES**, (*Jurisp.*) ceux qui vérifioient un procès ou un sac, &c. Les notaires-secrétaires du roi près les cours de parlement, étoient ainsi nommés. On donne présentement ce nom aux conseillers qui font les fonctions d'assessans



stans près du rapporteur, pour vérifier s'il dit vrai. Quelles sont leurs fonctions. *Évangélistes à la chambre des comptes.*

VI. 113. b.

**EVANGILE**, (*Théolog.*) étymologie du mot. En quel tems, en quelle langue, & à quelle occasion fut écrit celui de S. Mathieu. VI. 113. b. Quel a été le traducteur de cet évangile en grec, selon l'opinion de ceux qui croient qu'il fut écrit d'abord en hébreu. Antiquité de la version latine. Le texte hébreu se conservoit encore du tems de S. Epiphane & de S. Jérôme. L'évangile en Syriac qui subsiste aujourd'hui, paroît n'être qu'une traduction du grec. En quel tems S. Marc a écrit. Observations sur les cahiers de l'évangile de S. Marc que l'on conserve à Prague, & l'évangile entier que l'on garde précieusement à Venise. *Ibid.* 114. a. Observation critique sur ce qu'on rapporte ici touchant l'original de l'évangile de S. Marc. *Suppl.* II. 905. b. Observations sur la personne & l'évangile de S. Luc, sur le tems où il écrivit. Du style de cet évangéliste. VI. 114. a. Divers sentimens des critiques sur l'année & le lieu où S. Jean composa son évangile. A quelle occasion il l'écrivit. Conservation de l'original grec dans l'église d'Éphèse. Traductions qui en furent faites. Preuves de la canonicité des quatre évangiles. Les plus anciens hérétiques non-seulement ont rejeté les évangiles qui contenoient la réfutation de leurs erreurs, mais ils en ont supposé de faux & d'apocryphes, entre lesquels on compte les évangiles selon les Hébreux, & selon les Nazaréens, ceux des douze apôtres & de S. Pierre. Mais les critiques conjecturent que ces quatre évangiles ne sont que le même, celui de S. Matthieu, mais corrompu par les Nazaréens hérétiques. Suite du catalogue des évangiles apocryphes que l'auteur fait monter au nombre de trente-neuf, d'après M. Fabricius. *Ibid.* b. *Notice abrégée de chacun de ces évangiles.* Observations sur les quatre premiers évangiles apocryphes cités ci-dessus. *Ibid.* 115. a. Sur l'évangile selon les Égyptiens. Sur l'évangile de la naissance de la Vierge. *Ibid.* b. Sur l'évangile de l'enfance de Jésus. *Ibid.* 116. a. Sur l'évangile de Nicodème. Sur l'évangile éternel. *Ibid.* b. Sur l'évangile de S. André. Sur l'évangile de S. Barthelemi. Sur l'évangile d'Apellès. Sur l'évangile de Basilde. Sur l'évangile de Cérinthe. Sur l'évangile des Ebionites. Sur l'évangile des Encratites. Sur l'évangile d'Ève. Sur l'évangile des Gnostiques. *Ibid.* 117. a. Sur l'évangile de Marcion. Sur l'évangile de S. Paul. Sur les interrogations de Marie. Sur le livre de la naissance du Sauveur. Sur l'évangile de S. Jean. Sur l'évangile de S. Mathias. Sur l'évangile de la perfection. Sur l'évangile des Simonien. Sur l'évangile des Syriens. Sur l'évangile de Tatien. *Ibid.* b. Sur l'évangile de Thadée ou de S. Jude. Sur l'évangile de Valentin. Sur l'évangile de vie ou l'évangile vivant. Sur l'évangile de S. Philippe. Sur l'évangile de S. Barnabé. Sur l'évangile de S. Jacques le majeur. Sur l'évangile de Judas Iscariot. Sur l'évangile de la vérité. Sur les faux évangiles de Leucius, Lucianus, Seleucus, & Hezychius. *Ibid.* 118. a. Outre les preuves historiques de l'authenticité de nos quatre évangiles, & de la supposition de ceux qu'on vient de rapporter, il suffit de jeter de bonne foi les yeux sur ces livres, pour se convaincre que la sagesse & la vérité ont présidé à la composition des premiers, tandis que les autres sont évidemment l'ouvrage du fanatisme & du mensonge. Comparaison des mystères des uns avec les rêveries des autres, des prodiges rapportés dans les premiers, avec les ridicules miracles imaginés par les falsificateurs, & enfin de la doctrine & de la morale renfermées dans les uns & les autres. *Ibid.* b.

*Évangiles en langue arabe.* II. 225. b. En langue gothique. 226. a. *Évangiles manuscrits dans la bibliothèque de Basse.* XVII. 758. b. *Voyez les articles particuliers de chaque évangéliste.*

**EVANGILE**, (*Hist. eccl.*) nom que les Grecs donnent à leur livre d'office. Ordre dans lequel ils font la lecture des évangiles. VI. 118. b.

*Évangile*, signe de respect qu'on donnoit autrefois dans l'église à la lecture de l'évangile. II. 143. a.

**EVANGILES**, (*Mythol.*) fêtes que les Ephésiens célébroient en l'honneur d'un berger qui leur avoit montré les carrières d'où l'on tira les marbres pour la construction du temple de Diane. VI. 118. b. En quoi consistoient ces fêtes. Ce qui donna lieu à la découverte qu'avoit faite ce berger. On appelloit ailleurs *évangélies* toutes les fêtes qu'on célébroit à l'occasion de quelque bonne nouvelle. *Ibid.* 119. a.

**EVANGILE**, (*Jurisp.*) dans l'ancien style du palais, vérification que les greffiers font des procès qu'ils reçoivent, pour s'assurer si toutes les pièces y sont : pourquoi on l'appelle du nom d'évangile. Ce qui est dit dans une ordonnance de Charles IX. 1575. VI. 119. a.

**EVANOUIR**, (*Algeb.*) faire évanouir une inconnue d'une équation. En quoi consistent les difficultés de la solution d'un problème qui renferme plusieurs inconnues. Opération par laquelle on fait évanouir les radicaux, lorsqu'ils ne sont que du second degré. VI. 119. a. Si l'on a deux

équations, & dans chacune de ces équations une quantité inconnue d'une dimension, on peut faire évanouir l'une de ces deux inconnues, en faisant une égalité de ses différentes valeurs, tirées de chaque équation. Ce qu'il faut faire lorsque la quantité qu'il s'agit de faire évanouir est d'une dimension dans une des équations, & qu'elle en a plusieurs dans l'autre. Comment on procède, lorsque dans aucune des deux équations, la quantité inconnue n'est d'une seule dimension, lorsqu'il y a plusieurs équations & autant de quantités inconnues, lorsque la quantité inconnue a plusieurs dimensions. *Ibid.* b, & 120. a, b.

**EVANOUISSEMENT**. (*Médec.*) Hippocrate l'appelle *ἐκλασις* : les deux extrêmes de l'évanouissement sont la défaillance & la syncope. Pourquoi les évanouissemens sont plus rares parmi les brutes que dans l'espèce humaine. Causes les plus ordinaires des évanouissemens de la part des fluides. Quelle est, selon Charles Pison, la cause de la plus funeste de toutes les syncopes. VI. 121. a. Causes de l'évanouissement, qui attaquent les parties solides. Quels sont ceux qu'on peut appeler sympathiques. M. Michelotti dit que sans le secours des mathématiques, on ne peut distinguer les causes obscures de l'évanouissement. Examen de cette assertion. *Ibid.* b. Les passions & l'imagination ont beaucoup de force sur les personnes d'un tempérament délicat. Juncker observe que l'évanouissement est plus prompt & plus décidé quand l'homme succombe à la crainte de l'avenir, que quand il est frappé d'un mal présent. Symptômes qui distinguent l'évanouissement de l'apoplexie, de l'épilepsie, des fortes passions hystériques. Causes du vertige & du tintement d'oreilles qui précèdent l'évanouissement, & de chacun des symptômes particuliers qui l'accompagnent. Signe d'un évanouissement mortel. *Ibid.* 122. a. Pourquoi le malade pousse des soupirs lorsqu'il revient. Ceux qui s'évanouissent fréquemment, fortement, & sans cause manifeste, meurent subitement. Signes qui annoncent la consommation dans un homme qui a été attaqué de syncope. Quels sont les évanouissemens les plus dangereux & les plus terribles. L'habitude en général diminue le danger; les défaillances plus fréquentes sont ordinairement moins funestes. Du traitement des différentes sortes de syncopes. *Ibid.* b. Aretée a cru que dans les maladies du cœur, l'âme s'épouroit & pouvoit lire dans l'avenir. Différens effets que le sentiment d'une défaillance prochaine fait sur les hommes. Montaigne s'y livroit avec douceur. Vers admirables d'Addisson sur l'horreur que les hommes ont pour leur destruction. *Ibid.* 123. b.

*Évanouissement.* Des évanouissemens dans les hémorragies VIII. 121. a. Moyen de dissiper le premier degré de l'évanouissement. IX. 561. b. *Voyez SYNCOPE.*

**EVAPORATION**. (*Aérologie*) Deux significations principales de ce mot. VI. 123. b. Il signifie, ou l'opération par laquelle on expose les corps à la chaleur, pour les priver de leur humidité, ou l'élevation de certains corps dans l'atmosphère. Les corps élevés dans l'air par l'évaporation s'y soutiennent, de manière qu'ils sont absolument invisibles, jusqu'à ce que, par quelque cause particulière, leurs particules se réunissent & troublent la transparence de l'air. L'élevation de certains corps dans l'atmosphère, produites par un degré suffisant de chaleur pour les décomposer, ou par l'ustion même, a quelque rapport avec l'évaporation. Exemples qui prouvent que l'évaporation ne diffère point essentiellement de l'élevation de ces particules volatiles dégagées par la chaleur : cependant l'usage n'a point appliqué le nom d'évaporation à ce dernier phénomène. *Ibid.* 124. a. Parmi les corps évaporables, les liquides tiennent le premier rang. La plupart s'évaporent sans le secours de la chaleur, d'autres ont besoin de cet agent pour s'évaporer : détails sur ces derniers. Quelles sont les liqueurs qui s'évaporent avec le plus de rapidité. Les corps solides tirés des animaux & des végétaux sont la plupart sujets à l'évaporation ; & même plusieurs matières minérales n'en sont pas exemptes : l'eau, l'air, le principe inflammable & les molécules de nature terreuse, sont en général les matières qui s'élèvent dans l'atmosphère par l'évaporation. *Ibid.* b. L'eau fait la matière principale de l'évaporation ; & l'air étant contenu abondamment dans toute sorte d'eau, il est clair qu'il doit s'élever avec elle dans l'atmosphère. Les molécules de nature terreuse qui s'élèvent aussi par l'évaporation, n'acquièrent cette propriété qu'autant qu'elles sont unies avec l'eau ; & ce que nous disons de ces molécules, se peut appliquer au principe inflammable, qui ne s'élève dans l'air que lorsqu'il est combiné avec l'eau. Objection : plusieurs métaux imparfaits exposés à l'air perdent leur principe inflammable, sans qu'il soit combiné par l'eau, & sans le secours d'aucune chaleur étrangère. Réponse : *Ibid.* 125. a. il résulte de ce qui a été dit, que l'eau doit être regardée comme la base ou le fondement de toute évaporation. Par quel mécanisme singulier les particules aqueuses peuvent-elles s'élever & se soutenir dans l'atmosphère ? Pour répondre à cette question, les physiciens ont inventé diverses hypothèses dont l'auteur de cet article

CCCCcccc



donne le précis. On a supposé que les molécules d'eau étant raréfiées par la chaleur, leur pesanteur spécifique diminueoit à tel point que, devenues plus légères que l'air, elles pouvoient s'y élever. Cette hypothèse contraire à l'observation. Ce prétendu degré de chaleur nécessaire pour l'évaporation, devra être fort au-dessous du terme de la glace, puisque la glace s'évapore même dans les froids les plus rigoureux. *Ibid. b.* Il est vrai que M. Muffchenbroek a tâché de faire voir par un calcul, que la chaleur du terme de la glace étoit capable de raréfier les molécules d'eau, jusqu'à les rendre spécifiquement plus légères que l'air; mais il est démontré que ce physicien s'est trompé dans son calcul. D'ailleurs, quand on accorderoit la possibilité de cette supposition, il n'en seroit pas plus difficile de faire voir que la nature n'est point d'accord avec ce sentiment. . . . . Si donc les molécules d'eau s'élevent dans l'air, ce n'est point parce qu'elles deviennent spécifiquement plus légères que ce fluide. Autre hypothèse; celle de M. Hamberger. *Ibid. 126. a.* Il suppose que la molécule évaporable est environnée dans sa surface inférieure de particules ignées, & que par sa partie supérieure étant contiguë à l'air, celui-ci agira sur elle avec plus de force que le feu, à cause de la différence entre les gravités spécifiques de ces deux fluides: par conséquent la molécule rendra, par une réaction inégale, avec plus de force vers le haut que vers le bas. Objection contre cette hypothèse. Modification que M. Hamberger a apportée à son hypothèse, qui ne la rend pas cependant plus d'accord avec les observations. Dans un autre ouvrage, ce physicien avance que les particules évaporables passent dans l'air par voie de dissolution. D'autres ont également adopté une hypothèse sur la dissolution, pour expliquer le mécanisme de l'évaporation; mais l'examen de ce sentiment est plus du ressort de la chimie, & sera fait à l'article *Menstrue Ibid. b.* Pour expliquer le mécanisme par lequel les molécules s'élevent dans l'air, M. Hamberger admet la supposition, que les corps dont elles se détachent sont plus chauds que l'air environnant, ce qui est contraire à l'observation.

*Sentiment de l'auteur sur l'évaporation.* Il observe d'abord que le mot de dissolution est employé par les chimistes en deux sens différens; quelquefois pour exprimer l'action du dissolvant sur le corps qui s'y dissout; quelquefois pour signifier le mélange qui résulte de la suspension du corps dissous dans le dissolvant, mélange qui consiste dans l'union intime des dernières molécules de ces deux corps: cette union intime est prouvée par la transparence du fluide formée par ce mélange; *Ibid. 127. a.* car, lorsque le corps solide est suspendu dans le fluide, dans l'état de simple division mécanique, le fluide qui résulte de ce mélange est opaque. L'objet du mémoire de l'auteur est de prouver que, comme une certaine quantité d'eau tient en dissolution une quantité de sel déterminée, à proportion de la chaleur qu'elle a reçue, la même propriété doit être attribuée à l'air, considéré comme capable de dissoudre l'eau.

*Article I.* L'eau souffre dans l'air une véritable dissolution.

*Article II.* Cette dissolution a les mêmes propriétés que la dissolution de la plupart des sels dans l'eau. L'air échauffé à un degré de chaleur donné, ne peut tenir en dissolution qu'une quantité d'eau déterminée. *Ibid. b.* Si étant chargé de cette quantité d'eau, il vient à se refroidir, il laisse précipiter une partie de l'eau qu'il tient en dissolution. Si au contraire il s'échauffe, il en peut dissoudre davantage. Expériences destinées à démontrer ces propositions. *Ibid. 128. a.* Nous devons remarquer ici que, comme les sels en se cristallisant retiennent une partie de l'eau qui les tenoit en dissolution, ainsi l'eau qui se précipite retient une partie de l'air qui la tenoit en dissolution: de même que plusieurs sels privés de leur eau de cristallisation, la reprennent s'ils sont exposés à l'air; ainsi l'eau dépouillée de son air le reprend bientôt après. *Ibid. b.*

*Article III.* Manière de déterminer les causes qui font varier la quantité d'eau que l'air libre tient en dissolution. Il y a en tout tems un certain degré de feu auquel l'air seroit faoulé d'eau; l'auteur appelle ce degré, degré de saturation de l'air. Expérience facile pour déterminer ce degré de saturation, supposé que le degré soit au-dessus du terme de la glace. *Ibid. 129. a.* Objection qui a été faite à l'auteur: suivant les expériences de quelques physiciens, l'eau s'évapore dans le vuide; elle peut donc s'élever sans le secours de l'air, sans y être soutenue dans l'état de dissolution. Réponse: l'eau contient une quantité immense d'air dont on ne peut la purger entièrement, & elle ne peut s'évaporer, sans que l'air qu'elle contient se développe. *Des causes qui accélèrent ou qui retardent l'évaporation.* Les corps ne peuvent être échauffés sans communiquer leur chaleur à l'air environnant; alors son degré de chaleur devient plus éloigné de son degré de saturation, & acquiert par-là plus d'activité à dissoudre les particules évaporables, & à s'en charger. L'air contenu dans l'intérieur des corps est encore un agent qui, mis en action par la chaleur, contribue à accélérer l'évaporation. Le vent naturel

ou artificiel l'accélère aussi. *Ibid. b.* Plus le degré de chaleur de l'air est au-dessus de son degré de saturation, plus l'évaporation est rapide. Pendant la nuit, le degré de chaleur de l'air est ordinairement de beaucoup plus près du degré de saturation que dans le jour; quelquefois même l'air se refroidit jusqu'au degré de saturation, ou au-delà. Dans la nuit, l'évaporation est plus lente encore que dans le jour, parce que l'air est moins agité. La rapidité de l'évaporation souffre encore beaucoup de variétés, suivant la direction du vent. La constitution de l'air étant extrêmement variable, il n'est pas possible de déterminer la quantité d'eau qui peut s'élever dans l'atmosphère dans l'espace d'un jour, ni même pendant une année. *Ibid. 130. a.* Cette multitude immense de corps susceptibles d'évaporation nous fait assez comprendre que cette propriété appartient à l'économie générale de notre globe. Utilité de la circulation qui se fait de tant de matières différentes par l'évaporation, & de celle de l'eau qui sans cela tendroit par sa pente naturelle à se ramasser dans les endroits les plus profonds de la terre. *Ibid. b.*

*Evaporation.* Différence entre évaporation & vaporisation. VI. 927. a. Action du feu dans les évaporations. *Suppl. IV.* 338. b. L'eau évaporée dans un vase est plus considérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. VII. 89. b. Cause de l'évaporation de l'eau, lorsque sa chaleur est au-dessus du degré de l'eau bouillante. VI. 928. a. *De l'évaporation en tems froid.* Pourquoi l'évaporation est très-considérable lorsqu'il gèle. III. 866. b. La glace est d'autant plus sujette à s'évaporer que le froid est plus violent: explication de ce phénomène. VII. 682. b. Pourquoi les liquides qui ne se gèlent point s'évaporent cependant considérablement dans les grands froids. *Ibid.* Evaporation de la neige. XI. 86. b. Expériences qui prouvent que les fluides en évaporation peuvent produire du froid. XIII. 905. b. *De l'évaporation des eaux de la mer.* Mesure de leur évaporation annuelle. VI. 868. a. XI. 334. b. 335. a. Détermination de la quantité de vapeurs qui s'élevent de la mer. VII. 88. a. Evaporation de l'eau de la Méditerranée. *Ibid. b.* Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'ils reçoivent. *Ibid.* Autres corps, outre l'eau, qui s'élevent par l'évaporation. VI. 928. b. Evaporation de l'huile. X. 192. a. Sur le phénomène de l'évaporation, voyez VAPEUR.

EVAPORATION, (Chymie) elle consiste à dissiper, par le moyen du feu, en tout ou en partie, un liquide exposé à l'air libre, & qui tient en dissolution une substance, laquelle n'est ni volatile, ni altérable au degré de feu qui opere la dissipation de ce liquide. On a recours à l'évaporation, lorsqu'on ne se met point en peine de ce liquide relevé par le feu. Lorsqu'on veut le retenir, on doit avoir recours à la distillation. Avantage de l'évaporation sur la distillation Une évaporation est d'autant plus rapide que le liquide est exposé à l'air libre sous une plus grande surface. Dans quelles occasions l'évaporation se pratique. Certains cas où il faut exécuter l'évaporation à une foible chaleur. VI. 130. b. Quels sont ceux auxquels on doit avoir recours au bain-marie. On exécute des évaporations dans toute la latitude du feu chymique. L'évaporation par la seule chaleur de l'atmosphère s'appelle insensible. Avantages qu'en a tirés M. Rouelle. Des loix selon lesquelles il faut hâter, retarder ou suspendre l'évaporation. *Ibid. 131. a.*

EVAPORATOIRES, vol. III. des planches. Chymie, pl. 12.

EVAPORER, (Docimast.) faire fumer une coupelle. En quoi consiste cette opération. Quel en est le but. VI. 131. a.

EVARIX, code d'. III. 572.

EVATES, (Hist. anc.) Une branche ou division des druides. Les philosophes bretons ou gaulois divisés en trois sectes; les bardes, les évates, les druides. Quelques auteurs les réduisent à deux; les bardes & les druides. César les renferme tous sous le nom de druides. Quelques-uns ont confondu les évates avec les eubages. Distinction que M. Bouche admet entr'eux. VI. 131. b.

EUBAGES. (Hist. anc.) Divers sentimens sur cette classe de prêtres ou de philosophes. VI. 131. b.

EUBAGES, ordre de druides. II. 809. b. Sorte de poètes. *Suppl. I.* 808. a.

EUBÉE, voyez NÉGRÉPONT.

EUBULIDE le milésien, de la secte mégarique. X. 304. b.

EUCARISTIE. (Théol.) Etym. de ce mot. Pourquoi le sacrement de la S<sup>c</sup>. Ene est appelé de ce nom. Divers autres noms qu'on lui donne. Doctrine de l'église catholique sur ce sacrement. VI. 131. b. Quelles en sont la matière & la forme. Ministres & consécrateurs de l'eucharistie. Quelle a été de tout tems la pratique de l'église à l'égard de ce sacrement. Le retranchement de la coupe a occasionné dans le 15<sup>e</sup>. siècle les guerres les plus sanglantes en Bohême. Observations sur Jean Scot, le premier auteur qui a attaqué le dogme de la présence réelle. Observations sur Béranger qui attaqua aussi dans le 11<sup>e</sup>. siècle le même dogme. *Ibid.* 132. a. Dans le 16<sup>e</sup>. siècle, les protestans l'ont aussi attaqué,



mais de différentes manières. Doctrines de Luther, de Zwingle & de Calvin sur cette matière. Conduite incohérente des calvinistes par rapport aux catholiques & aux luthériens. Précis des principales raisons par lesquelles on a attaqué & défendu le dogme de la transsubstantiation. Les catholiques prouvent ce dogme par deux voies ; l'une qu'ils appellent de discussion, l'autre de prescription. La première consiste dans l'exposition des passages de l'écriture qui regardent la promesse de l'eucharistie, son institution & son usage. *Ibid.* b. Il est évident que ces textes ne peuvent s'entendre que dans le sens propre. C'est ainsi que les Capharnaïtes & les apôtres même entendirent les paroles de la promesse (S. Jean vj. 54), & Jésus-Christ ne dit pas un mot pour les détromper sur le fonds de la chose. Les paroles de l'institution seroient vuides de sens, si le sauveur eût employé une métaphore aussi extraordinaire, sans avoir préparé l'esprit de ses disciples. Les paroles qui concernent l'usage de l'eucharistie ne sont pas moins précises. . . . La croyance constante de l'église dès les premiers siècles est conforme à la doctrine catholique : la voie de prescription consiste à prouver cette conformité. Comment nos controversistes l'ont démontrée. Nouveauté de la doctrine opposée. *Ibid.* 133. a. Argumens des protestans. 1°. Les textes allégués par les catholiques peuvent aussi bien se prendre dans un sens métaphorique, que tant d'autres qui se trouvent dans l'écriture, & qu'on ne sauroit prendre dans un sens littéral. Réponse. On montre aux protestans la disparité sensible entre les autres passages, & ceux qui établissent le dogme de la présence réelle. Dans les premiers, les esprits étoient suffisamment disposés à ne pas prendre le signe pour la chose signifiée ; mais il n'en est pas ainsi des paroles que Jésus-Christ adressa à ses apôtres : *ceci est mon corps, ceci est mon sang.* *Ibid.* b. 2°. Les protestans ajoutent qu'il n'est presque point de pere qui n'ait déposé en faveur du sens figuratif & métaphorique. Réponse. L'eucharistie étant composée de deux parties ; l'une extérieure & sensible, l'autre intérieure & intelligible, il n'est pas étonnant que les peres se servent souvent d'expressions qui ne conviennent à ce sacrement que selon ce qu'il a d'extérieur ; mais lorsqu'ils s'expliquent sur la partie intérieure & intelligible, ils s'expriment d'une manière si nette & si précise, qu'ils ne laissent aucun lieu de douter qu'ils n'aient admis la présence réelle. *Ibid.* 134. a. Divers systèmes imaginés par les protestans pour montrer que la doctrine de la présence réelle n'a pas été la foi de la primitive église. Examen particulier du système d'Auberin, qui prétend que Paschase Rathbert, abbé de Corbie, dans un traité du corps & du sang du Seigneur, rejetta le sens de la figure, admis jusqu'alors par tous les fideles, & y substitua celui de la réalité, fruit de son imagination ; que cette nouveauté prit si rapidement, que, lorsque Bérenger voulut, deux siècles après, revenir au sens de la figure, on lui opposa comme immémorial le consentement de toute l'église décidée pour le sens de la réalité. *Ibid.* b. Réfutation de ce système. *Ibid.* 135. a, b. On ne s'est proposé dans cet article que d'alléguer en gros les principaux argumens des deux partis. Il s'agit ici d'un mystère : qu'en a-t-on cru dans tous les tems ? La chose se réduit à une question de fait aisée à décider par les monumens qui viennent d'être indiqués dans cet article. On ne peut rendre la raison seule arbitre du fond de cette dispute. *Ibid.* 136. a.

**EUCARISTIE.** Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. b.

*Eucharistie*, édifiante simplicité de l'institution de ce sacrement. IX. 596. b. La perception de l'eucharistie suivoit anciennement les agapes. I. 165. a. L'eucharistie nommée *antitype* par les peres grecs. 518. a. Le nom de formée donné par les Grecs à ce sacrement. VII. 182. a. Hostie de l'eucharistie. VIII. 318. b. Table de l'eucharistie. XV. 799. a, b. Observation de Clément d'Alexandrie sur le vin de l'eucharistie. XVII. 271. a, b. Hérétiques qui substituoient l'eau au vin dans ce sacrement. I. 563. b. Dispute entre les églises grecque & latine sur la qualité du pain sacramental. 914. a. Doctrine des Grecs sur l'eucharistie. VII. 919. a. Difficultés entre les églises grecque & latine sur les paroles de la consécration. III. 904. b. De la présence réelle dans le sacrement. XIII. 313. b. 314. a. Sur le retranchement de la coupe eucharistique, voyez **RETRANCHEMENT**. Sentiment des Berengariens sur l'eucharistie. II. 207. b. Description de la manière dont communient quelques églises de Transylvanie, l'église d'Angleterre, celles de Hollande, de la Suisse, & de l'Allemagne protestante, & les collégiens de Rinsburg. Sentiment des Moraves sur la communion. Doctrines de l'église catholique, de Luther, de Zwingle, & de Calvin sur le même sujet. IX. 597. a, b. Examen particulier de celle de Calvin. II. 566. b. Celle des luthériens expliquée dans les articles **CONSUBSTANTIATION**, **IMPANATION**, **LUTHÉRANISME**. Différence de sentiment entre Zwingle & Luther sur ce sacrement. XVII. 745. b. Eucharistie des chrétiens de S. Thomas. III. 380. a. XVI. 283. a. Sur l'eucharistie, voyez **COMMUNION**.

*Eucharistie*, épreuve par l'. V. 838. a.

**EUCHITES**, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui soutenoient que la priere seule suffit pour nous sauver. VI. 136. a. Leurs pratiques & leur doctrine. S. Cyrille d'Alexandrie reprend vivement certains moines d'Egypte atteints de cette hérésie. Les hommes d'oraïson estimés encore aujourd'hui dans les sectes d'Orient. *Ibid.* b.

**EUCHOLOGE**, (*Hist. eccl.*) discours pour prier. Étymologie de ce mot. Ce que contient l'euchologe des Grecs. Examen qui en fut fait à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Ce livre imprimé plusieurs fois à Venise. La meilleure édition a été publiée à Paris. VI. 136. b.

**EUCINA**, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie établi en 722. Sa marque de distinction. L'on doute qu'il ait existé. VI. 136. b.

**EUCLIDE**, fondateur de la secte mégarique : histoire de ce philosophe : son amour pour Socrate. X. 304. a. Sa dialectique. IV. 934. b.

*Euclide* le géometre. Son traité sur les données. V. 51. a. *Suppl.* I. 386. a, b, &c. Ses élémens de mathématique. V. 497. a, b. VII. 629. b. Traités d'optique qu'on lui attribue. XI. 518. b.

**EUDEME**, philosophe péripatéticien : ses principes. XII. 372. a. *Eudeme*, plusieurs médecins de ce nom. X. 284. a.

**EUEDES**, (*Hist. de France*) fils de Robert le fort, vingt-neuvième roi de France. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 906. a.

*Eudes*, soutient un siège contre les Normands. XI. 229. b. Proclamé roi de Neustrie. *Suppl.* I. 563. b. 564. a. Son couronnement, sa mort, lieu de sa sépulture. XI. 960. a.

**EUDOXE de Gnide**, son astronomie, I. 786. a. il fut le législateur de sa patrie. VII. 724. a. Abrégé de sa vie. XIII. 624. a, b.

**EUDOXIENS**. (*Hist. eccl.*) branche des ariens dont Eudoxe fut le chef. Leurs erreurs. VI. 136. b.

**EVE**. Sentiment des docteurs juifs sur la nature de la femme. IX. 49. b. Sur sa création. 50. a, b. I. 126. a.

**EVÊCHÉ**, (*Hist. eccl. & Jurisp.*) église ou bénéfice d'un évêque. VI. 136. b.

*Evêché*. Siège d'un évêque, dignité d'évêque, diocèse ou territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un évêque, demeure de l'évêque, son palais épiscopal. Le plus ancien évêché est celui de Jérusalem. Le second celui d'Antioche. Le troisième celui de Rome. Evêché de Limoges fondé vers l'an 80. Evêques envoyés en plusieurs lieux vers l'an 94 par le pape S. Clément. Les érections des nouveaux évêchés devinrent sur-tout communes dans les douzième & treizième siècles. Quoique la pluralité des évêchés soit défendue, on a toujours trouvé des prétextes de dispenses, pour en posséder plusieurs ensemble. Exemples remarquables sur ce sujet. Limitation des évêchés faite en 380. Dans les premiers siècles, chaque évêque étoit indépendant des autres. Distinction établie dans le concile de Nicée des évêques métropolitains & des suffragans. VI. 137. a. Evêques *in partibus*, suffragans de quelques évêchés. Evêchés soumis immédiatement au S. Siège. Pays qui ne sont d'aucun évêché. Ce qu'on entend par patriarchat ou primatie. Comment se fait l'érection d'un évêché. Dans quels cas se fait l'union d'un évêché à un autre ou la translation du siège d'un évêché. Des évêchés & archevêchés de France, leur nombre. Les évêchés ne sont pas partagés également entre les métropolitains. Comment les évêchés sont remplis. *Ibid.* b.

*Evêché*, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. b.

*Evêché*. Origine du droit que les papes se sont attribué d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. b. De l'union des évêchés & archevêchés. XVII. 385. a.

*Evêchés alternatifs*. VI. 137. b.

*Evêchés alternatifs*, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. b.

*Evêchés sécularisés*. VI. 138. a.

*Evêché suffragant*. VI. 138. a.

*Evêché vacant*. VI. 138. a.

*Evêchés, les trois*, (*Géogr.*) cédés à Henri II, roi de France. IV. 71. b. Coutumes pour les trois évêchés. V. 131. a, b. Voyez les articles, **METZ**, **TOUL** & **VERDUN**.

**EVECTION**, (*Astron.*) terme des anciens astronomes pour désigner la libration de la lune. Dans la nouvelle astronomie, ce mot désigne une des principales équations du mouvement de la lune ; la plus grande après l'équation du centre. C'est l'évection qui fait varier l'équation du centre dans les tables Newtoniennes. VI. 138. a.

*Evection*, seconde inégalité de la lune, produite par l'attraction du soleil, & dont la quantité est de 1°. 20' 34". Pourquoi elle est nommée évection. *Suppl.* II. 906. b. Hypothèse que Ptolémée avoit imaginée pour expliquer cette inégalité. Celle d'Horoccius. Méthodes de calculer l'évection d'une manière très-simple. Comment l'attraction solaire produit cette inégalité. *Ibid.* 907. a.



**EVECTIONS**, (*Hist. anc.*) permission écrite de l'empereur ou de ses officiers, sur laquelle on pouvoit courir la poste, sans bourse délier. Détails sur cet usage. VI. 138. a.

**EVELYN**, (*Jean*) savant distingué : détails sur ses ouvrages. XV. 695. b. 696. a.

**EVÈNEMENT**, sens grammatical de ce nom. VI. 138. a.

**EVÈNEMENT**, *aventure, accident*, (*Synonym.*) I. 868. b.

*Événemens*, leur enchainement. VI. 422. b. VI. 204. b.

**EVÈNEMENT**, (*Médec.*) issue bonne ou mauvaise d'une maladie. VI. 138. a. Rien ne fait plus d'honneur à un médecin que de pouvoir prédire l'évènement d'une maladie. Excellente doctrine donnée sur ce sujet par Prosper Alpin. Principes d'après lesquels un médecin peut prévoir l'évènement. *Ibid.* b.

**EVENT**, terme de commerce, d'artillerie, de fonderie & de raffinerie. VII. 138. b.

**EVENTAIL**. La coutume de porter des éventails vient de l'Orient. Il n'y a pas long-tems que les femmes européennes les portoient de peau. Elles en portent aujourd'hui en hiver aussi-bien qu'en été. VI. 138. b. Eventails d'usage en Orient, en Italie & en Espagne. Pourquoi l'on donne chez les Grecs un éventail aux diacres, dans la cérémonie de leur ordination. Eventails, chemisées que les Persans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. Description de ce qu'on appelle éventails en France. Les éventails se font à double ou à simple papier. Manière de les fabriquer. *Ibid.* 139. a. Par qui se font les montures des éventails. Fabrication des éventails médiocres. *Ibid.* b.

*Eventail*. Bois d'éventail. II. 509. b. Fleches d'éventail. VI. 850. b. Manière de faire les papiers d'éventail. XI. 861. b. Manière de les gaufrer. VII. 525. b, &c. Différentes sortes d'ouvriers employés au travail des éventails. XI. 861. b. Voyez vol. IV des planches. **EVENTAILLISTE**.

*Eventail*, terme d'orfèvre en grosserie, de jardinage, & d'émailleur. VI. 139. b.

**EVENTAIL**. (*Jardin.*) Arbres fruitiers en éventail sur le bord des plates-bandes. VI. 927. a.

**EVENTAILLISTE**. De la communauté des maîtres éventailistes à Paris. Contestation qu'il y eut anciennement entre les doreurs sur cuir, les marchands merciers & les peintres sur la fabrique & la vente des éventails. Réglemens de la communauté des éventailistes. VI. 139. b.

**EVENTUS**, (*Bonus*) comment on représentoit ce dieu. XIV. 820. b. XVI. 69. a.

**EVÊQUE**, (*Hist. eccl. & Jurisp.*) deux significations de ce terme; l'une restreinte & l'autre étendue. Etymologie de ce mot. Ce que signifie le mot *ἐπίσκοπος* chez les Grecs, & celui d'*episcopus* chez les Latins; d'où les chrétiens emprunterent ensuite pour désigner leurs gouverneurs spirituels. Ce nom fut appliqué par J. C. à S. Pierre, il l'a été à tous les prêtres, & même aux laïcs peres de famille. VI. 140. a. Pourquoi les évêques sont aussi appelés *ordinares*. Quels sont les pouvoirs, dignité & fonctions d'un évêque. But de l'établissement des évêques dans les tems apostoliques. Dans les premiers siècles, c'étoit les évêques des villes voisines qui en établissoient de nouveaux dans celles où ils le jugeoient convenable. Comment se font ces établissemens depuis huit ou neuf cens ans. Le pape est le premier des évêques par l'institution divine. Les distinctions établies entre les autres évêques, sont de droit ecclésiastique. *Ibid.* b. Les évêchés n'étoient considérés dans les premiers tems que comme une charge très-pesante. Qualités que S. Paul desire dans un évêque. Pourquoi cet apôtre dit, qu'il ne doit être mari que d'une seule femme. Devoir des hommes mariés qu'on élevoit à l'épiscopat. Peu-à-peu dans l'église latine on ne choisit plus d'évêques qui fussent actuellement mariés. Dans les églises schismatiques, les évêques & prêtres sont mariés. Exemples de prélats élus entre les laïcs. Conditions requises par le concile de Trente pour l'épiscopat. Exemples d'évêques nommés étant encore fort jeunes. Conditions requises par le concordat. *Ibid.* 141. a. Dispositions de l'ordonnance de Blois sur la nomination aux évêchés; elles ne sont point exactement observées. On a toléré que les nonces du pape, reçussent la profession de foi du nommé à l'évêché, & fissent par rapport à lui les informations nécessaires, ce qui a été ensuite défendu en 1639. A l'égard des qualités que doit avoir celui qu'on élit pour évêque, l'usage de toutes les églises n'est pas en tout semblable à celui de France: dispositions du concile de Trente, des canons, du concordat, de l'ordonnance de Blois relatives à cet objet. Dans les premiers siècles, les évêques étoient élus par le clergé & par le peuple. Ensuite par un décret formel dans le huitième concile général tenu à Constantinople en 869, on n'admit plus aux élections que le clergé, & on défendit de recevoir ceux qui ne seroient nommés que par les empereurs ou par les rois. *Ibid.* b. Du droit de nommer aux évêchés dans le royaume de France. Les rois de la première race en dispoient, à l'exclusion du peuple & du clergé. Dans le septième siècle, les rois en

dispoient de même. Louis le débonnaire rendit aux églises la liberté des élections, en se réservant la nomination aux évêchés... Les chapitres des cathédrales devenus puissans, s'attribuerent l'élection des évêques. Guerres suscitées par les papes pour enlever aux souverains l'investiture des évêchés. Etat des choses immédiatement avant le concordat, sur la nomination aux évêchés. Celui qui est nommé doit dans neuf mois obtenir des bulles, & le pape ne peut les lui refuser. *Ibid.* 142. a. Le nouvel évêque possède avant d'être sacré la juridiction spirituelle; mais il ne peut donner les ordres. Il doit être consacré trois mois après l'élection. Par qui & comment se faisoit autrefois la consécration. Par qui elle se fait aujourd'hui. Cérémonies qu'on observe aujourd'hui dans l'église latine pour la consécration d'un évêque. *Ibid.* b. Visite que l'évêque autrefois devoit faire à son métropolitain deux mois après son sacre. Prestation du serment de fidélité. Des marques extérieures de la dignité épiscopale. Celles que l'on croit que S. Jean & S. Jacques ont portées. Ornemens épiscopaux. Marques d'honneur particulières à quelques évêques. *Ibid.* 143. a. Pairs ecclésiastiques en France. La plupart des évêques y possèdent de grandes seigneuries. Ils ont été admis dans les conseils du roi. Leur rang dans les parlemens. D'où leur vient le titre de *monseigneur*. Autres titres qu'ils ont possédés ou qu'ils possèdent. Honneurs qu'on leur rendoit communément autrefois. Ils donnent aujourd'hui des bénédictions que les assistans reçoivent à genoux. Entrée solennelle des évêques dans la ville épiscopale après leur sacre. Noms de quelques seigneurs qui étoient tenus de porter l'évêque de Paris. Privilège des évêques d'Orléans dont ils peuvent user le jour de leur entrée. Droit de joyeux avènement dont quelques évêques jouissent. *Ibid.* b. Il est défendu aux évêques d'être long-tems hors de leur diocèse & de résider hors de la ville épiscopale. Dans la primitive église, les évêques n'ordonnoient rien d'important sans consulter leur clergé & quelquefois le peuple. Lorsque l'on eut établi des prêtres à la campagne, ils ne consultèrent plus que le clergé de la ville épiscopale. Dans la suite, le clergé forma une espèce de monastère dont l'évêque étoit le supérieur. Mais ensuite les chanoines ont insensiblement perdu le droit d'être le conseil de l'évêque. En quoi consiste la juridiction spirituelle des évêques. De la juridiction contentieuse qu'ils possèdent. De leur juridiction à l'égard des affaires entre laïcs pour choses temporelles. L'ignorance des dix, onze & douzième siècles leur donna lieu d'accroître beaucoup leur juridiction contentieuse. *Ibid.* 144. a. Mais ensuite elle a été réduite. Divers officiers qu'ils ont pour l'exercer. Obligation imposée aux évêques de visiter leur diocèse. Actes de juridiction volontaire ou gracieuse que l'évêque fait par lui ou par ses grands vicaires. Fonctions qu'il doit remplir par lui-même. Coadjuteur donné à l'évêque lorsqu'il ne peut faire ses fonctions. Juridictions auxquelles un évêque est soumis en matière civile & en matière criminelle. *Ibid.* b. De la translation d'un évêque d'un siège à un autre. En quels cas un évêque devient irrégulier, suivant les canons. De l'élection des évêchés & de la dignité épiscopale en Allemagne. Changemens que le traité de Westphalie a apportés dans les évêchés d'Allemagne. *Ibid.* 145. a.

*Evêque-abbé*. VI. 145. a.

*Evêque acéphale*. VI. 145. a.

*Evêque assistant*. VI. 145. a.

*Evêques cardinaux*: à quels évêques ce titre fut donné. Tems de leur institution. Leur rang dans les assemblées ecclésiastiques du onzième siècle. VI. 145. a.

*Evêque cathédral*. VI. 145. b.

*Evêque commendataire*. VI. 145. b.

*Evêque de la cour*. VI. 145. b.

*Evêque diocésain*. VI. 145. b.

*Evêque in partibus infidelium*. Celui qui est promu à un évêché situé dans les pays infidèles. En quel tems cet usage a commencé. On les appelle quelquefois *évêques titulaires*. Ces évêques ont causé beaucoup de troubles dans les derniers siècles. Ceux qui deviennent suffragans de quelque évêché sont regardés d'un œil plus favorable. Résolution prise par rapport à eux dans l'assemblée du clergé de 1655. VI. 145. a.

*Evêque métropolitain*. VI. 145. b.

*Evêques nulla tenentes*. VI. 145. b. Voyez **EVÊQUE IN PARTIBUS**. Ouvrages à consulter sur les évêques. *Ibid.* b.

*Evêques*. 1°. De leur élection & de ce qui s'y rapporte. Comment elle se faisoit autrefois. V. 455. a, b. Le sort employé dans les élections des évêques. XV. 379. b. 380. a. Cérémonies pratiquées dans leur consécration. V. 811. b. Examen de la question, si une personne qui n'a pas été prêtre, peut être ordonnée évêque. 812. a. Intronisation de l'évêque. VIII. 842. b. Origine du droit que les papes se font attribué de transférer seuls les évêques d'un siège à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. b. Translation d'un évêque d'un siège à un autre. XVI. 555. a.



2°. *Marques de dignité des évêques.* Leurs armoiries. *Suppl.* II. 656. *b.* Leur chapeau dans les armoiries. 324. *b.* Leur mitre. *Suppl.* III. 939. *b.* Leur anneau. I. 479. *a.* Leur croix pectorale. IV. 509. *b.* Usage de porter la croix devant eux. *Ibid.* Croffe d'évêque. 514. *a.* Le droit de porter le *pallium* accordé à quelques-uns. XI. 792. *a, b.*

3°. *Leurs titres.* Titre d'apostoliques qu'ils eurent autrefois. I. 537. *a.* Le nom de pape leur fut aussi donné anciennement. 834. *a.* Etymologie du nom *presules*, qu'ils portèrent. IV. 624. *b.* Armes d'évêques, voyez les planches de blason, vol. II.

4°. *Jurisdiction à laquelle ils sont soumis.* Ancien monument sur la maniere de juger les évêques. IV. 863. *b.* Par qui les évêques doivent être jugés. II. 791. *a, b.* Congrégation qui a jurisdiction sur eux. III. 868. *b.* Juges des causes majeures concernant les évêques. XI. 830. *b.*

5°. *Leurs devoirs & fonctions.* Serment de fidélité qu'ils prêtent. XV. 104. *a.* Domicile d'un évêque. V. 31. *a.* Causes pour lesquelles il lui est permis de s'absenter de son diocèse. XIV. 170. *a.* Ce qui est défendu aux évêques hors de leur diocèse. IV. 1013. *a.* Ils étoient obligés anciennement de combattre pour la défense de leur patrie. XI. 229. *b.* Les évêques d'une province obligés d'assister aux conciles provinciaux. III. 818. *b.* Origine de l'usage de porter des bougeoirs aux évêques quand ils officient. IX. 232. *b.* Aides levées par les évêques. I. 193. *a.* Leurs visites dans les églises de leur diocèse. XVII. 355. *b.*

6°. *Privileges & prerogatives des évêques.* Occasions où ils ont pris le pas sur les cardinaux. II. 681. *b.* Baronies possédées par des évêques en Angleterre. 89. *a.* Énumération des cas dont ils se font réservés l'absolution. 739. *a.* Contribution que l'évêque peut lever sur ses diocésains en cas d'urgence nécessaire. III. 205. *a.* Onctions qu'il a seul droit de faire. 379. *a.* Droit d'inspection sur les colleges que les évêques ont en quelques lieux. 638. *a.* Dans la primitive église l'évêque avoit la direction des biens de chaque église. VI. 350. *a.* Les évêques ne tiennent pas leur autorité du pape. VII. iii. Querelles entre les évêques & leurs métropoles en Allemagne. VIII. 590. *b.* De la jurisdiction des évêques. VI. 144. *a.* IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a, b.* Loi par laquelle ils tiroient un droit des ecclésiastiques de leur diocèse. IX. 659. *a.* Ancienne égalité des évêques des Gaules entr'eux. X. 471. *a.* Autorité des évêques sur les monasteres & les réguliers de leur diocèse. 639. *a, b.* XIV. 42. *b.* Dans les premiers siècles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. XI. 419. *b.* 420. *b.* Du droit qu'ils ont de conférer les ordres. 581. *b.* 596. *b.*

7°. *Distinctions entre les évêques.* Evêques antocéphales. I. 895. *b.* Evêques cardinaux. II. 681. *a.* Evêque *in partibus*. XII. 90. *b.* Evêques qui étoient appelés *protothrones* dans l'église grecque. XIII. 508. *b.* Evêque régional. XIV. 18. *a.* Evêque suffragant. XV. 638. *a.* Sorte d'évêque chez les protestans appellé *jurintendant*. 690. *a.*

8°. *Officiers d'évêques.* Coadjuteurs, III. 554. *b.* notaires, XI. 243. *b.* officiaux, 419. *a, b.* vicaires, III. 373. *b.* XVII. 233. *a.* vidames, XVII. 247. *a.* Voyez EPISCOPAL & EPISCOPAT.

EVERARD, (*Antoine*) anatomiste. *Suppl.* I. 398. *b.*

EVERET les chiens. XVI. 932. *a, b.*

EVERGETE, (*Hist. anc.*) Bienfaiteur ou Bienfaisant, furnom qui a été donné à plusieurs princes. Quelquefois les peuples les donnerent à leurs rois. Quelquefois les princes les prirent eux-mêmes. Observations sur deux Ptolemées qui prirent ce nom. Autres rois & empereurs furnommés de la sorte. VI. 146. *a.*

EVERS, (*Emmanuel-Jean*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. *a.*

EVESHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre appellée mal-à-propos *Everham* dans l'Encyclopédie. Divers objets qui la rendent remarquable. *Suppl.* II. 907. *b.*

EUFRAISE, (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Prétendues vertus qu'on lui attribue. VI. 146. *a.*

EUGENE, (*Géogr.*) lieu de Hongrie, dans le district de Bude. Origine de son nom. *Suppl.* II. 907. *b.*

EUGÈNE IV, pape. XVII. 6. *b.*

EVHEMERE, le cyrénaïque. IV. 605. *b.* Observations sur un de ses ouvrages. X. 401. *a, b.* Le merveilleux de la mythologie ramené au naturel par ce philosophe. 924. *b.* Vrai but de son traité sur les dieux de la Grece. XII. 955. *a.* Observations sur ce philosophe & son histoire sacrée. XVI. 5. *a, b.*

EVICITION. (*Jurispr.*) en quels cas elle a lieu pour des meubles & pour des immeubles. Il n'y a d'éviction que celle qui est faite par autorité de justice. Un bénéficiaire peut être évincé par dévolut. Si celui qui est évincé a un garant, il doit lui dénoncer l'éviction. Maxime de droit sur l'éviction. VI. 146. *b.*

EVIDENCE. (*Métaphys.*) Deux sortes de certitude; la foi & l'évidence. Différence entre l'une & l'autre. L'évidence

n'est pas dans la foi; mais les vérités que la foi nous enseigne sont inséparables des connoissances évidentes. Description de l'évidence; c'est une certitude à laquelle il nous est aussi impossible de nous refuser qu'il nous est impossible d'ignorer nos sensations actuelles. VI. 146. *b.* Sensations affectives, sensations représentatives: celles-ci ne sont elles-mêmes que des sensations affectives réunies & ordonnées de maniere qu'elles forment des sensations de continuité ou d'étendue. Nous connoissons nos sensations en elles-mêmes, parce qu'elles sont des affections de nous-mêmes, des affections qui ne sont autre chose que sentir. Ainsi nous devons appercevoir que sentir n'est pas la même chose qu'une étendue réelle: il n'est pas de la nature du mode sensitif d'étendue, d'être réellement étendu. Nous ne voyons point les objets en eux-mêmes, & nous n'apercevons jamais que nos idées ou sensations. De l'idée représentative d'étendue résultent celles de figure, de grandeur, de situation, &c. *Ibid.* 147. *a.* Les sensations affectives & représentatives forment toutes nos affections, nos pensées & nos connoissances. *Connoissances naturelles, primitives, évidentes.* 1°. Nos sensations nous indiquent en nous un être qui a la propriété de sentir. 2°. Cette propriété est passive. 3°. Elle est radicale & essentielle à l'être sensitif: elle ne peut résulter de l'organisation. 4°. Les sensations ne sont point essentielles à l'être sensitif. 5°. Les sensations sont les formes ou affections dont l'être sensitif est susceptible. 6°. Elles n'existent en lui qu'autant qu'elles affectent actuellement & sensiblement. 7°. Il n'y a que nos sensations qui nous soient connues en elles-mêmes. Toutes les autres connoissances que nous pouvons acquérir avec évidence ne nous sont prouvées que par indication. *Ibid.* *b.* Deux sortes de rapports constituent l'évidence indicative; les rapports essentiels & les rapports nécessaires. 8°. Les êtres indiqués par nos sensations ne nous sont connus que par leurs propriétés qui ont une liaison essentielle ou nécessaire avec nos sensations. 9°. La faculté de sentir n'est pas la cause de ses sensations. 10°. 11°. Preuves de cette proposition. 12°. Les sensations lui sont donc causées par une puissance distincte d'elle-même. 13°. L'être sensitif est dépendant de cette puissance. 14°. Il n'y a nulle combinaison d'idées du présent & du passé sans la mémoire. 15°. L'être sensitif ne tire point de lui les idées ou les sensations dont il se ressouvent. *Ibid.* 148. *a.* 16°. Les objets que nous appellons corps ou matiere sont dans l'ordre naturel des causes nécessaires de nos sentimens, de nos connoissances & de nos volontés. 17°. L'être sensitif ne peut modifier en aucune maniere les sensations qu'il reçoit. 18°. Nos sensations représentatives ont entr'elles des différences qui nous instruisent sûrement de la diversité des objets qu'elles représentent. 19°. L'être sensitif distingue les sensations par les différences qu'elles ont entr'elles. 20°. Le jugement s'opere de la même maniere; car juger n'est autre chose qu'apercevoir & connoître les rapports des objets. Ce qu'on appelle conséquences dans une suite de jugemens n'est que l'accord des sensations, aperçu relativement à ces jugemens. 21°. Il n'y a pas de sensations représentatives simples. 22°. Les sensations ont entr'elles, par la mémoire, une certitude de rapports que l'ame aperçoit, qui lient diversement toutes les sensations les unes aux autres, & qui, dans l'exercice de la mémoire, les rappellent à l'ame, selon l'ordre dans lequel elles l'intéressent actuellement. *Ibid.* *b.* La contemplation ou l'examen n'est qu'une remémoration volontaire, dirigée par quelque doute intéressant. La combinaison des idées qui affectent en même tems leur esprit, n'est qu'une remémoration simultanée, & une contemplation soutenue par l'intérêt que ces sensations lui causent. Comparaison qui rend intelligible le mécanisme de la mémoire qui fait renaître dans l'ame, selon son attention, les sensations par lesquelles elle exerce ses fonctions intellectuelles. *Ibid.* 149. 23°. Les sensations successives que nous pouvons recevoir par les sens & la mémoire se correspondent les unes aux autres, conformément à la représentation des objets qu'elle nous indiquent. 24°. Il y a entre les sensations & les objets, & entre les sensations mêmes, des rapports certains & constans, qui nous instruisent sûrement des rapports que les objets ont entr'eux, & des rapports qu'il y a entre ces objets & nous. 25°. Nous distinguons les sensations que nous retenons, ou qui nous sont rappelées par la mémoire, de celles que nous recevons par l'usage actuel des sens. 26°. Dans le concours de l'exercice des sens & de l'exercice de la mémoire, nous sommes affectés par les sensations que nous retenons, de maniere que nous reconnoissons que nous avons déjà eu ces sensations. *Ibid.* *b.* Les sens nous assurent de la fidélité de notre mémoire, & il n'y a que nos sens qui puissent nous en assurer. Ainsi les causes sensibles qui agissent sur nos sens, & qui sont les objets de nos sensations, sont elles-mêmes les objets de nos connoissances, & la source de notre intelligence. 27°. La mémoire n'appartient pas essentiellement à l'être sensitif. 28°. L'intelligence de l'être sensitif est assujettie aux différens états de perfection ou d'imperfection de la mémoire. 29°. Les rêves, les dé-



lires, la folie, l'imbécillité ne consistent que dans l'exercice imparfait de la mémoire; *Ibid.* 150. a. de même que toute prévention opiniâtre, tout écart de l'esprit dans les raisonnemens de bonne foi. Le dérèglement moral, qui est une espèce de folie, résulte d'un mécanisme à-peu-près semblable, & se trouve toujours accompagné du dérèglement de l'intelligence. 30°. La mémoire peut nous rappeler les sensations dans un autre ordre & sous d'autres formes que nous les avons reçues par les sens. 31°. Les sensations changées ou variées, ou diversement combinées par la mémoire, ne produisent que des idées factices, formées de sensations que nous avons déjà reçues par l'usage des sens. *Ibid.* b. 32°. Ces idées factices sont la source de nos erreurs. 33°. Il n'y a que nos sensations qui nous instruisent sûrement de la réalité & des propriétés des objets. 34°. Des idées que l'ame se produiroit elle-même, sans l'action d'aucune cause extrinsèque, ne lui procureroient aucune évidence de la réalité d'aucun être distinct de l'ame même. 35°. Une sensation abstraite générale, n'est que l'idée particulière d'un attribut commun à plusieurs objets; c'est l'imperfection de l'esprit qui le force à avoir des idées abstraites générales. Il en est de même des idées particulières à un seul objet. 36°. On ne peut rien déduire sûrement & avec évidence d'une sensation sommaire ou générale, qu'autant qu'elle est réunie aux sensations complètes des objets auxquels elle appartient. *Ibid.* 151. a. Vice du système de Spinoza. 37°. Nos sensations nous font appercevoir deux sortes de vérités; des vérités réelles & des vérités purement idéales. La certitude de nos connoissances naturelles ne consiste que dans l'évidence des vérités réelles. 38°. Ce sont les idées factices & les idées abstraites générales qui font connoître l'évidence, & qui favorisent le pyrrhonisme. Mais tous ceux qui seront assujettis dans la déduction des vérités réelles, aux sensations, telles qu'ils les ont reçues par l'usage des sens, conviendront toujours de la certitude de ces vérités. *Ibid.* b. Il est vrai cependant que relativement aux bornes de notre esprit, les idées sommaires sont nécessaires & utiles; mais elles ne nous instruisent point. 39°. Nous ne connoissons les rapports nécessaires entre nos sensations & les objets réels de nos sensations, qu'autant que nous en sommes suffisamment instruits par la mémoire; car sans le souvenir du passé, nous ne pouvons pas même juger de l'absence ou de la présence des objets qui nous sont indiqués par nos sensations actuelles. *Ibid.* 152. a. Ainsi nous ne reconnoissons sûrement l'erreur où nous avons été jetés dans nos rêves qu'à notre réveil, lorsque la mémoire est rétablie dans son exercice complet. L'expérience de nos rêves nous apprend que le sommeil suspend l'exercice de la mémoire; que cet exercice s'exécute par le mécanisme du corps; que l'ame ne peut suppléer aux idées dont elle est privée par le non-exercice de la mémoire; qu'elle n'a point d'idées innées; qu'il lui est inutile de penser pendant le sommeil. 40°. Nous sommes aussi assurés de l'existence, de la durée, de la diversité des objets de nos sensations, que nous le sommes de la durée de notre être sensitif. Comment la fidélité de la mémoire nous est prouvée avec certitude. Sans la mémoire, l'être sensitif n'auroit que la sensation, ou l'idée de l'instinct actuel; il ne pourroit pas tirer de cette sensation la conviction de sa propre existence. *Ibid.* b. La certitude de la fidélité de notre mémoire suppose nécessairement la durée de l'existence des mêmes objets, qui nous procurent en différens tems les mêmes sensations par l'exercice des sens. L'égoïsme, ou la rigueur de la certitude réduite à la connoissance de moi-même, ne seroit qu'une abstraction captieuse, qui ne pourroit se concilier avec la certitude même que j'ai de mon existence. Quelles sont les raisons les plus fortes qu'on puisse alléguer en faveur de l'égoïsme. *Ibid.* 153. a. Ces raisons combattues & réfutées. *Ibid.* b. La même certitude que nous avons de l'existence des objets de nos sensations, s'étend jusqu'à la notion que nous avons des êtres sensitifs des autres hommes. 41°. Un être sensitif qui est privativement & exclusivement affecté de sensations bornées à lui, & qui ne font senties que par lui, est réellement distinct de tout autre être sensitif. *Ibid.* 154. a. 42°. Les êtres sensitifs ont leurs sensations à part, qui ne sont qu'à eux, & qui sont renfermées dans les bornes de la réalité de chaque être sensitif qui en est affecté. 43°. Démonstration de cette vérité; qu'une portion de matière composée de parties réellement distinctes, placées les unes hors des autres, ne peut pas former une ame, & que les êtres sensitifs individuels ne peuvent pas être des substances matérielles. 44°. Les objets corporels agissent sur nos sens par le mouvement. 45°. Le mouvement n'est pas un attribut essentiel de ces objets. 46°. Le mouvement est une action dont les corps sont les sujets passifs. 47°. Le sujet passif & la cause qui agit sur lui sont réellement distincts. 48°. Un corps en repos ne se remet point par lui-même en mouvement. Un corps qui en meurt un autre, perd autant de mouvement qu'il lui en communique. 49°. Les corps n'étant point la cause de leur mouvement,

sont réellement distincts de cette cause. *Ibid.* b. 50°. Les objets qui occasionnent nos sensations par le mouvement, ne sont donc pas la cause primitive de nos sensations. 51°. Cette cause de nos sensations est donc distincte de notre être sensitif & des objets de nos sensations. 52°. Nos sensations nous conduisent à la connoissance d'une première cause, dont l'action vivifie tous les corps vivans. On ne doit point chercher dans le corps ni dans l'ame humaine, la forme constitutive de l'homme moral. Elle résulte de l'acte même du premier principe de toute intelligence & de toute activité. Mais la manière dont il agit sur nous est inaccessible à nos lumières. 53°. La cause primitive des formes actives, sensitives, intellectuelles, est elle-même une cause puissante, intelligente & directrice. *Ibid.* 155. a. 54°. Chaque homme est assuré par la connoissance intime des fonctions de son ame, que tous les hommes & les autres animaux qui agissent & se dirigent avec perception & discernement, ont des sensations & un être qui a la propriété de sentir, & que cette propriété rend tous les êtres sensitifs susceptibles des mêmes fonctions naturelles purement relatives à cette même propriété. Nous appercevons dans les animaux l'exercice des mêmes fonctions sensitives que nous reconnoissons en nous-mêmes; savoir, le discernement, la remémoration, les relations, les indications, les abstractions, les déductions, les inductions, les passions. *Ibid.* b. 55°. Les volontés animales ou purement sensitives, ne consistent que dans les sensations, & ne sont que les sensations elles-mêmes, en tant qu'elles sont agréables ou désagréables à l'être sensitif. Mais il faut distinguer l'acquiescement & le désistement décisif, d'avec les volontés indécisives. 56°. Nos connoissances évidentes ne suffisent pas, sans la foi, pour nous connoître nous-mêmes, pour découvrir la différence qui distingue essentiellement l'homme des autres animaux. *Ibid.* 156. a. L'union périssable du corps & de l'ame n'existe pas par elle-même; ces deux substances ne peuvent agir l'une sur l'autre; les sensations & la raison de l'homme sont l'effet immédiat de l'action de Dieu sur l'homme; l'organisation du corps est la cause instrumentale des sensations, & les sensations les causes déterminantes de la raison. C'est dans cet état d'intelligence & dans la force d'intention que consiste le libre arbitre, considéré simplement en lui-même. En quoi consistent le pouvoir de faire le bien, & le pouvoir funeste de se livrer au mal. Il semble que les volontés décisives de l'ame excluent la liberté, parce qu'elle n'a pas, lorsqu'elle se détermine décisivement, le double pouvoir actuel d'acquiescer & de se désister, dans lequel consiste la liberté; mais c'est dans le tems de la délibération qu'elle est véritablement libre. *Ibid.* b. Deux sortes de motifs naturels; les motifs instructifs & les motifs affectifs. La liberté naturelle est resserrée entre deux états également opposés à la liberté même, savoir l'invincibilité des motifs, & la privation des motifs. Les motifs sont donc eux-mêmes de l'essence de la liberté; l'ame se détermine presque toujours sans examen & délibération, parce qu'elle est instruite des règles qu'elle doit suivre sans hésiter. Il faut aux hommes des règles positives & déterminées pour fixer & assurer leur conduite. *Ibid.* 157. a. La règle qui guide les uns suffit dans l'ordre moral, pour les déterminer. Ce conflit de sensations affectives, cette liberté animale, doivent être distingués de la liberté morale ou d'intelligence, qui n'est pas obéie par des affections déréglées. C'est cette liberté qui fait chérir la probité, l'honneur, la vertu, & qui établit dans l'homme l'image de la divinité; car la liberté divine n'est qu'une pure liberté d'intelligence. Importance de ces premières vérités évidentes rassemblées dans cet article. *Ibid.* b.

*Evidence.* Différence entre l'évidence & la certitude. I. xiv. Disc. prélim. II. 845. b. Des différens degrés d'évidence. III. 890. b. Evidence morale. XIII. 393. b. Ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre. XVI. 390. a, b.

**EVIEU**, (*Mythol.*) surnom de Bacchus. Il falloit dire *Evan* dans l'Encyclopédie, au lieu d'*Evien*. Origine de ce surnom. Montagne auprès d'Ithome nommée *Evan*. *Suppl.* II. 907. b.

**EVINCER**, (*Jurispr.*) déposséder quelqu'un juridiquement d'un héritage ou autre immeuble. Diverses manières dont on peut être évincé. VI. 127. b.

**EVITÉE**, (*Marine*) Espace nécessaire à un vaisseau pour tourner à la longueur de ses amarres, &c. VI. 158. a.

**EVITER**, (*Marine*) Ce qu'on entend par un vaisseau qui a évité. Eviter un vent. Eviter à marée. VI. 158. a.

**EVITERNITÉ**; ce mot synonyme à celui d'éternité. Observations sur la signification qu'on lui a donnée dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. a.

**EULER**. Ouvrage de ce géometre intitulé: *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes*. I. 120. a. Ses ouvrages astronomiques. *Suppl.* I. 665. a, b. Ses tables astronomiques. *Suppl.* IV. 889. a. 903. b. 904. a. 917. a, b. 918. a. Sa théorie du mouvement de la lune. IX. 735. b. Son ouvrage sur les comètes. III. 678. b. Sa



division des lignes du 3<sup>e</sup> ordre. IV. 385. *b.* Dissertation sur le feu, VI. 603. *a.* sur le flux & reflux de la mer. 908. *a.* Théorie des figures isopérimètres curvilignes. VIII. 927. *b.* Controverse de cet académicien avec M. d'Alembert sur les logarithmes. IX. 632. *b.* Son ouvrage sur les problèmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a.*, *b.* Comment il a perfectionné le calcul intégral. 619. *b.* Ses recherches & expériences pour un télescope dioptrique. XVI. 48. *b.* *Suppl.* I. 146. *a.* *Suppl.* III. 814. *a.*, *b.* Son microscope solaire. *Suppl.* III. 931. *a.*

**EULOGIE**, dans l'*Hist. de l'église*, morceaux du pain sacramental que les Grecs appellent de ce nom. Etymologie de ce mot. L'église latine a eu long-tems quelque chose de semblable aux eulogies. Gâteaux appelés de ce nom. Présens qu'on appelloit aussi eulogies. Toutes sortes de personnes bénirent & distribuèrent leurs eulogies. VI. 158. *a.*

**EUMARUS** d'Athènes, peintre monochrome. XII. 259. *a.*

**EUMENE** d'Autun, ancien professeur d'éloquence. *Suppl.* I. 726. *a.*

**EUMENES II**, roi de Pergame. Principaux événemens de sa vie. XII. 353. *b.*

**EUMÉNIDES**. (*Mythol.*) Événement qui fit donner ce nom aux furies. Fonctions des euménides. Leur figure. Temple des euménides à Athènes. VI. 158. *b.*

*Euménides*, voyez *Furies*, *Imprécations*. Pourquoi ces divinités furent nommées euménides. VI. 209. *a.* Divinités nommées *némèses* qu'on doit mettre au rang des euménides. XI. 90. *a.* Statues de Pluton, de Mercure & de la Terre dans le temple des euménides à Athènes. XII. 804. *a.* Temple des euménides près de Titana. XVI. 355. *a.*

**EUMOLPE**, premier hiérophante. VIII. 207. *a.*

**EUMOLPIDES**, (*Mythol.*) prêtres de Cérés. Excommunication qu'ils exerçoient. Origine de leur nom. VI. 158. *b.* *Eumolpides*. Erreur à corriger dans cet article de l'*Encyclopédie*. *Suppl.* II. 908. *a.*

**EUNAPE**, rhéteur né à Sardes. V. 281. *a.* XIV. 655. *a.*

**EUNOMISPHRONIENS**, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques. I. 178. *b.*

**EUNUQUE**. Comment les Italiens nomment les eunuques. Etymologie de ce mot. La castration, ainsi que l'infibulation, ne peuvent avoir d'autre origine que la jalousie. Castration usitée autrefois chez les Valétiens, hérétiques arabes. Elle étoit chez les Egyptiens la peine de l'adultère. VI. 158. *b.* Il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. But de la castration dans l'Asie, l'Afrique, l'Italie, chez les Hotentots, & dans d'autres pays. Diverses espèces de castrations. Quelle est la plus dangereuse. Eunuques de différens pays qui se trouvent à Constantinople, dans toute la Turquie, en Perse, &c. *Ibid.* 159. *a.* Les noirs sont d'autant plus recherchés qu'ils sont plus horribles. Les eunuques auxquels on n'a laissé que les testicules, ne laissent pas de sentir de l'irritation dans ce qui leur reste. Correspondance entre les parties de la génération, la gorge & la barbe chez les hommes; & chez les femmes, entre la matrice, les mamelles & la tête. Ouvrages modernes qui traitent de cette correspondance. *Ibid.* *b.* Recherches sur la cause du changement qui survient à la voix des enfans mâles, dès qu'ils atteignent l'âge de puberté, & par conséquent sur la raison pour laquelle les femmes & les eunuques n'éprouvent point ce changement. Il en est des bords & des rubans de la glotte comme des cordes des instrumens. Les sons qu'ils rendent par leurs vibrations doivent être aigus ou graves, à proportion que ces rubans sont gros ou grêles. Le fluide séminal n'est pas destiné seulement à la génération, mais encore à s'unir à la lymphe nourricière. Ce fluide rend ainsi la texture de toutes les parties plus fortes. Cette augmentation de forces dans les mâles, est une cause sur-ajoutée à celle qui produit l'augmentation de forces communes aux deux sexes. De-là les hommes doivent être plus vigoureux que les femmes. *Ibid.* 160. *a.* Cette rigidité des fibres doit être plus sensible dans les bords de la glotte. On comprend aisément que les eunuques n'éprouvent point ce changement, cette augmentation de forces. Pourquoi ils manquent de barbe. Correspondance entre les poils & les parties de la génération. Sur ces particularités, voyez *Poils*. *Ibid.* *b.* Observations qui concourent à confirmer l'explication qui vient d'être donnée. Changemens qui arrivent dans les adultes à qui les testicules ont été emportés par accident ou de toute autre manière. Accidens qui arrivent aux jeunes gens qui se livrent à la masturbation ou à l'exercice vénérien trop fréquent ou prématuré. Les grandes maladies produisent aussi quelquefois des changemens dans la voix. Utilité dont peut être l'explication qu'on vient de lire. *Ibid.* 161. *a.*

*Eunuque*. Origine de l'usage d'avoir des eunuques: ceux que les orientaux nomment eunuques du ciel. II. 802. *b.* Comment & pourquoi cet usage est établi chez les Turcs & en Italie. 755. *b.* Observations sur l'état des eunuques. VIII. 258. *b.* Chef des eunuques noirs du ferrail. IX. 131. *b.* Les Romains faisoient eunuques ceux qu'ils destinoient au métier de pantomimes. XI. 828. *a.*

**EUNUQUES**, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques, &c. Quelle en peut avoir été l'occasion. VI. 161. *a.*

**EUNOMIENS**, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrième siècle; branche des Ariens. Histoire d'Eunome leur chef. Sa doctrine. On nommoit aussi les Eunomiens *Troglodytes*. Voyez ce mot. VI. 161. *b.*

**EUNOMIO-EUPSYCHIENS**, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrième siècle, qui avoient la même doctrine que les précédens, dont ils ne s'étoient détachés que pour un seul point. Sozome les appelle *EUTYCHIENS*. VI. 161. *b.*

**EVOCATIO**, sorte d'engagement des troupes romaines. XV. 103. *a.*

**EVOCATION**, (*Littér.*) opération religieuse du paganisme. VI. 161. *b.*

*Evocation des dieux tutélaires*. Les Romains en particulier la pratiquèrent avant la prise des villes pour en faire sortir les dieux de leurs ennemis. Evocation que fit Camille des dieux Veïens. VI. 161. *b.* Précaution que prenoient les prêtres pour qu'on ne pût évoquer leurs dieux. Formule de ces évocations conservée par Macrobe. Après cette évocation, les Romains ne doutoient plus de la perte de leurs ennemis. Comment Virgile parle de la désertion des dieux tutélaires de Troye. Cette opinion paroît conforme à ce que rapporte Joseph de d'un événement miraculeux qui se passa dans le temple de Jérusalem avant sa destruction. Moyen dont se servirent les Tyriens assiégés par Alexandre pour retenir Apollon dans leur ville. *Ibid.* 162. *a.*

*Evocation des dieux tutélaires*. Correction à faire à cet article de l'*Encyclopédie*. Ouvrages à consulter. *Suppl.* II. 908. *a.*

*Evocation* par laquelle les Romains tâchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux. IV. 922. *b.*

*Evocation des manes*. La plus ancienne & la plus solennelle des évocations. Moïse l'avoit défendue. Cette pratique passa de l'Orient dans la Grèce. Elle étoit exercée par les ministres des choses saintes. Les voyages que les poètes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les évocations auxquelles ils avoient recours. Ce que les prêtres évoquoient, n'étoit ni le corps ni l'âme, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre ces deux substances. Ce n'étoit ni l'âme ni le corps qui descendoit dans les champs élysées, mais ce que les Grecs appelloient *ψιδωλον*. Dans quel but les évocations se pratiquoient. Les magiciens qui se mêlèrent ensuite de ces opérations, y joignirent les pratiques les plus folles & les plus abominables. VI. 162. *b.* Pouvoir de la magie, selon le poète Lucain. Magiciens goétiques, ceux qui s'adressoient aux divinités maléfaisantes. La magie & la théologie payenne se touchoient de près, & émanoient l'une de l'autre. *Ibid.* 163. *a.*

*Evocation*. On évoquoit les mauvais esprits en leur offrant des fèves. VI. 650. *b.* Pierre qui avoit la vertu d'évoquer les génies. IX. 588. *a.* Magiciens chez les Grecs consacrés à évoquer les ombres. XIII. 542. *b.* Lieux où l'on évoquoit les âmes des morts. 543. *b.* **GRIMOIRE**, **NÉCROMANCIE**, **NÉCYOMANCIE**, **SCIAMANCIE**, & **SCIOMANCIE**.

**EVOCATION**, (*Jurisp.*) changement de juges. Plutarque regarde les Grecs comme les premiers qui inventèrent les évocations. Les loix romaines sont contraires à tout ce qui dérange l'ordre des juridictions. VI. 163. *a.* Il y avoit cependant chez les Romains des juges extraordinaires. En quels cas les empereurs se faisoient rendre compte des affaires des particuliers. Marc Antonin renvoyoit au sénat les causes qui le concernoient. Tibère agissoit à peu près de même. Il n'en fut pas ainsi de Claude, &c. Lettres évocatoires dont il est parlé dans les codes Théodosien & Justinien. En France, les évocations trop fréquentes ont toujours été regardées comme contraires au bien de la justice. Les ordonnances en ont aussi restreint l'usage à certains cas. Les causes sur lesquelles l'évocation peut être fondée, doivent être mûrement examinées. *Ibid.* *b.* Principales dispositions qu'on trouve dans les ordonnances sur cette matière. Ordonnance de 1344. Ordonnance de Charles VI en 1389. Celle de Louis XII en 1499. Edit donné par François I en 1529. Ordonnance de ce même prince appelée de Villers-cotterets. *Ibid.* 164. *a.* Reproche qu'on fait au chancelier Duprat d'avoir rendu les évocations trop fréquentes. Ordonnance de Moulins donnée par Charles IX. Ordonnance de Blois. Edits du mois de janvier 1597, & du mois de mai 1616. *Ibid.* *b.* Déclarations du dernier juillet 1648, & du 22 octobre suivant. Lettres patentes du 11 janvier 1657, annexées à l'arrêt du conseil du même jour. *Ibid.* 165. *a.* Arrêts des années 1737 & 1738. On distingue deux sortes d'évocations; celles de *grace* & celles de *justice*. Les premières sont ou particulières ou générales. Ce que portent sur les évocations générales les ordonnances de 1669 & de 1737. Provinces où les *committimus* & les évocations générales n'ont point lieu. Il y a quelques pays qui ont des titres particuliers contre l'effet de ces évocations, &c. En d'autres pays elles ne peuvent avoir lieu pour un certain genre d'affaires. En quoi consistent les évocations de *justice*. Les exceptions que les



loix ont faites aux évocations de justice, s'appliquent à plus forte raison à celles qui ne font que de pure grace. De la forme dans laquelle l'évocation peut être obtenue. *Ibid. b.* Restrictions apportées à l'évocation par les ordonnances de 1669 & de 1737. 1°. L'évocation sur parentés & alliances, n'a pas lieu en certains tribunaux. *Ibid. 166. a. 2°.* Il y a des affaires, qui, à cause de leur nature, ne sont pas susceptibles d'évocation, même pour parentés & alliances. 3°. L'évocation ne peut être demandée que par celui qui est actuellement partie dans la contestation qu'il veut faire évoquer, & du chef de ceux qui y sont parties en leur nom, & pour leur intérêt personnel. 4°. L'évocation n'aura pas lieu dans plusieurs cas, à cause de l'état où la contestation que l'on voudroit faire évoquer, se trouve au tems où l'évocation est demandée. *Ibid. b.* Considération de justice sur laquelle ces différentes restrictions sont fondées. Si l'un des officiers du tribunal en possession d'une cause, s'étoit vivement intéressé pour une des parties, par raison d'alliance ou de parentage, cette considération serviroit à fonder l'évocation. Mais l'ordonnance de 1737 a prescrit une procédure pour les occasions où ce fait est allégué. Comment on a prévenu les craintes sur lesquelles une des parties fonderoit sa demande d'évocation. Tableau par lequel on voit comment le nombre des parens ou alliés nécessaire pour évoquer, est réglé selon différentes cours. *Ibid. 167. a.* Suite de l'examen des causes qui peuvent donner lieu à l'évocation. Procédure établie pour statuer sur les évocations. Ce qu'on entend par cédule évocatoire. Différens cas dans lesquels les cédules évocatoires sont regardées comme non-avenues. *Ibid. b.* L'ordonnance de 1737 a permis dans ces cas au défendeur d'obtenir, sur sa simple requête, un arrêt qui le met en état de poursuivre son affaire dans le tribunal où elle est pendante. Quelle est, hors de ces cas, la forme dont on instruit l'instance au conseil. Effet de la demande en évocation, lorsqu'elle est fondée. Quelle est l'ordre fixe selon lequel se fait le renvoi d'une cour à une autre. *Ibid. 168. a.* Suites de la demande en évocation, lorsqu'elle est mal fondée. Comment on se règle dans les compagnies semestres, lorsque l'un de ceux qui ont une cause ou procès, pendant à l'un des semestres, se trouve parent du président du semestre. Ce qui arrive lorsqu'il ne reste pas assez de juges dans un semestre, ou dans une compagnie qui se tient par chambre & non par semestre, pour juger un procès. Ce sont les cours supérieures qui connoissent des demandes en évocation, pour des parentés ou alliances, ou pour défaut de juges, ou pour suspicion. On ne peut évoquer des préfidiaux sur des parentés & alliances, que dans les affaires dont ils connoissent en dernier ressort. Comment se demande alors l'évocation. *Ibid. b.* Selon quelles loix & coutumes doivent être jugés les procès évoqués. En quel cas a lieu l'évocation pour cause de connexité ou litispendance. Les juges auxquels toutes les affaires d'une certaine nature ont été attribuées, évoquent les affaires qui sont de leur compétence: quelle est la voie qui reste à la personne qui ne veut pas déférer à l'évocation. Evocation du principal, autorisée par diverses ordonnances. *Ibid. 169. a.*

Evocation, lettres d'. IX. 423. a.

EVOCATOIRE, (*Jurisp.*) causes évocatoires. Cédule évocatoire. VI. 169. a.

EVOLUTIONS, (*Art milit.*) l'infanterie & la cavalerie ont chacune leurs évolutions. Il est très-essentiel que les troupes soient bien exercées aux évolutions. L'officier particulier doit connoître les usages particuliers de chaque évolution. Utilité des évolutions. Celles de l'infanterie sont plus aisées à exécuter que celles de la cavalerie. VI. 169. a.

Détail des principales évolutions de l'infanterie.

Article I. *Observations préliminaires.* Toute la troupe qu'on assemble doit d'abord être mise en bataille, c'est-à-dire, former des rangs & des files. Deux sortes de dispositions & de rangs; les files ferrées & ouvertes, & les rangs ferrés & ouverts. Distances des rangs & des files selon ces dispositions, & selon les différentes circonstances où se trouve la troupe. *Ibid. 170. a.* Du nombre des rangs qu'on doit donner à une troupe d'infanterie, ou à un bataillon. *Ibid. b.* Peut-être seroit-il avantageux d'avoir deux ordres de bataille différens; l'un pour paroître dans les revues & pour tirer, l'autre pour charger la bayonnette au bout du fusil. *Ibid. 171. a.* Quel est le nombre de rangs qu'il faudroit donner à ces deux ordres de bataille. Les évolutions du bataillon peuvent être considérées de trois manières différentes; en mouvemens qui s'exécutent homme par homme; en mouvemens qui se font par tout le bataillon ensemble; en mouvemens qui s'exécutent par différentes parties du bataillon.

Article II. *Du mouvement d'homme par homme.* Explication des quatre mouvemens à droite. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Il est aisé après cette explication de concevoir comment les mêmes mouvemens s'exécutent à gauche. 2. Comment se fait le tour entier que l'on exécute par quatre à droite. *Ibid. 172. a.* Comment s'exécute le demi-

tour à gauche. 3. Comment la troupe exécute le mouvement qui lui est commandé par ces paroles, *remettez-vous.* 4. On ne fait point faire trois quarts de tours par un seul commandement. 5. Ce mouvement des à droite & des à gauche s'enseigne ordinairement dans l'exercice ou le manie-

ment des armes, auquel il paroît appartenir particulièrement.

Article III. *De la maniere de ferrer le bataillon.* *Ibid. b.*

Remarques. 1. En quels cas il est d'usage de faire remettre le bataillon après chaque mouvement dans sa première position. Après avoir fait ferrer les rangs en avant, on les fait ouvrir en arriere, pour les remettre comme ils étoient d'abord. Comment cela s'exécute. 2. Comment on peut faire ferrer les rangs en marchant. *Ibid. 173. a.*

Remarques. 1. Comment on peut ferrer le bataillon sur tel rang que l'on veut. 2. Comment on remettra le bataillon dans sa première position. Observations par rapport à l'opération de ferrer le bataillon par files. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Les manieres qui viennent d'être indiquées de ferrer le bataillon par files peuvent s'exécuter sur telle file qu'on voudra. 2. On peut le ferrer de pié ferme & en marchant.

Article IV. *Des différentes manieres d'ouvrir le bataillon.* *Ibid. 174. a.*

Remarque sur les différens mouvemens indiqués dans cet article. *Ibid. b.*

Article V. *De la maniere de doubler les rangs & les files d'une troupe ou d'un bataillon, & de les dédoubler.*

Premier problème. Doubler les rangs à droite en avant. *Ibid. 175. a.*

Remarques. 1. Plusieurs officiers font remettre par un à droite ou par un à gauche les rangs qui ont doublé. 2. Il est évident que pour doubler les rangs, il faut qu'ils soient en nombre pair dans le bataillon. *Ibid. b.*

Second problème. Doubler les rangs par demi-files à droite en avant.

Troisième problème. Doubler les rangs par quarts de files en avant.

Quatrième problème. Doubler les rangs en avant par demi-files sur les ailes. *Ibid. 176. a.* On doublera de la même maniere les rangs en arriere. On pourra doubler par ce même problème les rangs en avant ou en arriere par quarts de files. On doublera également les rangs par quarts de files de la tête & de la queue. On doublera encore les files par quarts de files sur les ailes en tête & en queue. *Ibid. b.*

Cinquième problème. Doubler les rangs en-dedans par demi-files. Maniere d'exécuter ce mouvement en arriere. Comment on doublera les rangs en-dedans par quarts de files, lorsque la troupe est par exemple à huit de hauteur. Comment on doublera les rangs du centre en-dedans, par quarts de files de la tête & la queue. Maniere de doubler les rangs de la tête & de la queue par quarts de files du centre ou du milieu.

Article VI. *Du doublement des files.* *Ibid. 177. a.*

Premier problème. Un bataillon ou une troupe quelconque étant en bataille, doubler les files à droite. *Ibid. b.*

Second problème. Doubler les files par demi-rangs vers l'aile droite ou gauche. Remarques. *Ibid. 178. a.*

Troisième problème. Doubler les files à droite ou à gauche par quarts de rangs.

Quatrième problème. A droite & à gauche par quarts de rangs des ailes, doubler les files sur les quarts de rangs du milieu.

Cinquième problème. A droite & à gauche par quarts de rangs du milieu, doubler les files des quarts de rangs des ailes. *Ibid. b.*

Sixième problème. Doubler les files en tête ou en avant.

Remarques. 1. Il est d'usage avant de doubler les files en avant, de faire ferrer les rangs à la pointe de l'épée. 2. On peut doubler de la même maniere les files en arriere. 3. On doublera aussi en suivant la méthode de ce problème, les files en avant & en arriere, ou en tête & en queue en même tems.

Septième problème. Doubler les files en-dedans vers la droite ou vers la gauche. *Ibid. 179. a.*

Huitième problème. Doubler les files par demi-rangs: deux manieres différentes de l'exécuter. *Ibid. b.*

Remarques. Maniere de doubler les files en-dedans, par exemple, vers la droite. On doublera de même les files de la gauche en-dedans par demi-rangs de la droite.

Neuvième problème. Doubler les files par quarts de rangs. Doubler les files en tête ou en queue, à droite & à gauche par quarts de rangs du milieu. *Ibid. 180. a.* Ce mouvement s'exécutera en arriere de la même façon.

Article VII. *Des conversions.* Comme on a déjà expliqué à l'article *Conversion* en quoi consiste ce mouvement, on se contente d'en donner ici la figure. Ce qu'il faut observer pour que le quart de conversion s'exécute aisément. *Ibid. b.*

Article VIII. *De la conversion avec pivot au centre.* Ce mouvement s'appelle le moulinet, ou quelquefois conversion centrale. Raisons pour lesquelles on peut l'exécuter.



1°. Parce que dans cette manœuvre il faut moins de terrain pour tourner le bataillon. 2°. Pour accélérer l'exécution du quart de conversion. 3°. Pour maintenir des troupes qui marchent en colonne, ou les unes derrière les autres, sur la même direction où on les a mises d'abord. *Ibid.* 181. a.

*Remarques.* 1. On peut faire faire ce mouvement non-seulement sur un pivot pris au centre du premier rang, mais encore à tel endroit de la troupe qu'on veut, comme au tiers ou au quart. *Ibid.* b. 2. Le pivot pourroit aussi être pris dans celui des rangs qu'on voudroit, comme au troisième, au quatrième, &c. 3. Lorsqu'on veut faire marcher un bataillon sur l'un de ses flancs par deux divisions, chacune de la moitié du front du bataillon, on peut faire exécuter à chacune de ces parties un quart de conversion sur le centre.

Article IX. *Des conversions à plusieurs pivots, ou par différentes divisions du bataillon.* Observations sur ce mouvement.

1. Il faut que les divisions du bataillon aient plus d'étendue de la droite à la gauche, que de profondeur de la tête à la queue. *Ibid.* 182. a. 2. Si l'on s'aperçoit de quelque imperfection dans l'exécution de ce mouvement, il ne faut pas l'attribuer aux troupes qui le font, mais au mouvement même, qui ne peut se faire sans qu'il y paroisse quelque confusion. Du mouvement d'un bataillon sur sa droite ou sur sa gauche, sans s'allonger, ou sans augmenter l'étendue de son front. Circonstance où ce mouvement doit être employé. *Ibid.* b.

*Remarques* sur ce mouvement.

Article X. *De la contre-marche.* Son utilité. *Ibid.* 183. a.

*Premier problème.* Faire la contre-marche par files, en conservant le même terrain. *Ibid.* b.

*Remarques.* 1. On fait remettre le bataillon par une seconde contre-marche, exécutée dans le même sens que la première. 2. Observation sur la pratique de quelques auteurs. 3. Quand un régiment sera bien exercé, il fera presque aussi facilement la contre-marche à files & rangs serrés que quand ils sont ouverts, pourvu qu'on ne presse pas les files autant qu'on le fait aujourd'hui.

*Second problème.* A droite ou à gauche par files; faire la contre-marche en quittant ou en perdant le terrain, ou la file après soi. *Ibid.* 184. a.

*Troisième problème.* A droite par files; faire la contre-marche en gagnant le terrain. Cette contre-marche étoit appelée évolution laconique, parce qu'elle est de l'invention des Lacédémoniens. *Ibid.* b.

*Remarques* sur l'exécution de ce mouvement.

*Quatrième problème.* A droite par chefs de files & de demi-files, faire la contre-marche. De la contre-marche par rangs. *Ibid.* 185. a.

*Cinquième problème.* A droite par rangs, faire la contre-marche. Elle s'exécutera à gauche par rangs de la même manière. *Remarques.* *Ibid.* b.

*Sixième problème.* Faire la contre-marche par rangs en changeant de terrain, ou en gagnant le terrain.

*Septième problème.* Faire la contre-marche par demi-rangs, partant des ailes ou des flancs du bataillon.

Article XI. *De la manière de border la haie, & de former des haies.* *Ibid.* 186. a.

*Premier problème.* Par rangs border la haie.

*Second problème.* A droite par rangs, border la haie en tête. *Remarques.*

*Troisième problème.* A droite par files, border la haie en tête. *Ibid.* b.

*Quatrième problème.* Une troupe ou un bataillon étant rangé en bataille à l'ordinaire, en former des haies. *Remarques.* *Ibid.* 187. a.

*Cinquième problème.* Augmenter ou diminuer le nombre des rangs d'une troupe en bataille, par le moyen de l'évolution précédente.

*Remarques.* 1. Pour que cette évolution puisse s'exécuter avec précision, il faut que le nombre d'hommes des rangs du bataillon, & celui des haies, puissent se diviser exactement en autant de parties égales que l'on veut avoir de rangs. *Ibid.* b. 2. — 5. Différentes méthodes employées dans plusieurs circonstances, pour changer le nombre des rangs du bataillon, c'est-à-dire, pour les augmenter ou les diminuer. *Ibid.* 188. a.

Article XII. *De la formation des bataillons.* 1. *Du bataillon carré.* Dans quelle circonstance on le forme.

*Premier problème.* Un bataillon ou une troupe quelconque d'infanterie étant en bataille, en former un bataillon carré à contre-plein. *Ibid.* b. *Des bataillons à contre-void.* Manière de les former. *Ibid.* 190. a, b.

*Remarques.* 1. Comment il faudroit opérer si le bataillon étoit à plus ou moins de hauteur que dans l'exemple donné. 2. Ce qu'il faut faire lorsque le nombre d'hommes qu'on a pour chaque peloton des angles du carré est plus grand qu'il n'est nécessaire pour les remplir. 3. Manière de former le bataillon carré, sans avoir la peine de remplir les angles, comme dans la formation précédente. *Ibid.* 191. a.

Tome I.

*Remarques.* L'instruction du 14 Mai 1754 se sert à-peu-près de cette même méthode pour changer le bataillon ordinaire en colonne. Autre manière de former le bataillon carré à centre void, qui paroît plus générale que celle qu'on vient d'expliquer, mais qui exige la connoissance de l'extraction de la racine carrée. *Ibid.* b. Comment on procédoit si la hauteur ou le nombre des rangs de chaque côté du bataillon étoit fixé, 1°. à six, 2°. à quatre. Quel est le plus grand carré apparent qu'on peut former avec une troupe d'un nombre d'hommes donné. *Ibid.* 192. a.

Article XIII. *Du passage du défilé ou du pont.* *Ibid.* b.

*Remarques.* 1. Comment on exerce les troupes à cette évolution. 2. Dans cette évolution, on ne dérange point l'ordre des soldats ni des compagnies. 3. Comment on passe par files un défilé qui n'a de largeur que pour trois soldats, si le bataillon est à trois de hauteur, pour quatre s'il est à quatre, &c. *Ibid.* 193. a. 4. Il est aisé d'observer que dans le passage de ce défilé, il passe réellement autant de files que le défilé peut contenir d'hommes de front. 5. Lorsqu'on a un bataillon en bataille sur quatre ou six de hauteur, on peut le mettre en colonne ou lui donner beaucoup plus de profondeur que de front, en se servant de l'évolution précédente. Réflexions par lesquelles M. Botée termine l'article où il traite du passage du défilé. *Ibid.* b. Formation de deux colonnes dont l'ordonnance du 6 Mai 1755 fait mention; favori, la colonne d'attaque & celle de retraite. 1°. De la colonne d'attaque. *Ibid.* 194. a.

*Remarques.* En quoi cette colonne diffère de celle que propose M. le chevalier de Folard. Avantages qu'on peut tirer de cette colonne. *Ibid.* 195. a. Comment on la forme selon M. de Folard. *Ibid.* b. 2°. De la colonne de retraite. *Ibid.* 196. a.

*Remarques.* *Évolutions de cavalerie.* On se propose seulement d'expliquer ici les règles & les principes des manœuvres qui servent de fondement ou d'éléments à tous les mouvemens que la cavalerie peut exécuter. Indication de ces manœuvres qui se réduisent à six principales. *Ibid.* b.

*Premier problème.* Un escadron étant en bataille, lui faire ferrer ou ouvrir les files.

*Second problème.* Un escadron étant en bataille, lui faire faire face du côté opposé à son front, ou ce qui est le même, lui faire exécuter le demi-tour à droite. *Ibid.* 197. a.

*Troisième problème.* Faire à droite ou à gauche par divisions du front de l'escadron, pour faire volte-face ou le demi-tour à droite, & pour marcher par la droite ou par la gauche de l'escadron. *Ibid.* b.

*Remarques.* 1. Le demi-tour à droite, de la manière dont on vient de le supposer exécuté, change un peu le terrain de l'escadron. 2. Il se fait aussi quelques changemens dans l'intérieur de l'escadron, mais seulement dans l'arrangement des hommes de chaque rang. 3. Si l'on veut faire ce même mouvement à gauche, c'est le cavalier de la gauche de chaque division qui sert de pivot. 4. Par le mouvement qu'on vient d'expliquer, une ligne de cavalerie peut tourner pour marcher sur sa droite ou sur sa gauche, dans le tems nécessaire à quatre ou six cavaliers, pour décrire un quart de conversion. *Ibid.* 198. a. 5. Au lieu de faire des divisions qui obligent de compter, comme de cinq ou de six cavaliers, on peut diviser le front de chaque compagnie en deux parties, & faire le mouvement précédent sur la droite ou sur la gauche par demi-compagnie.

*De la conversion.* Comment se font les conversions dans la cavalerie. Ce qu'on appelle quart de conversion dans l'infanterie, se nomme *caracolé* dans la cavalerie. Ce que signifioit autrefois ce terme. *Ibid.* b.

*De la demi-conversion sur le centre.* *Ibid.* 199. a. Manière de faire marcher & défiler l'escadron par différentes divisions, & de la réformer. *Ibid.* b.

*Problème.* Doubler les rangs de l'escadron ou d'une troupe quelconque de cavalerie, ou les dédoubler. Manière de doubler les rangs. *Ibid.* b.

*Remarques.* 1. Distance à laquelle les rangs doivent être les uns des autres pour exécuter ce mouvement. 2. . . 3. Par la méthode qui vient d'être indiquée, on peut augmenter le front d'un escadron dont les rangs sont en nombre impair. Manière de dédoubler les rangs. *Ibid.* 201. a.

*Évolutions:* sur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, voyez les arrangements que propose M. de Puifégur. IV. 814. a. Nouveau moyen de commander les évolutions parmi le fracas des armes. XV. 185. b. Les évolutions de l'infanterie & de la cavalerie représentées, vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

*ÉVOLUTIONS NAVALES, (Marine)* Méthode générale pour joindre un vaisseau qui est sous le vent, par la route la plus courte. VI. 201. b. Manière de connoître si on est au vent ou sous le vent d'un autre vaisseau à la voile. *Ibid.* 202. a. Utilité du carré pour les mouvemens d'une armée navale. *Ibid.* b. Ordre de marche au plus près du vent sur une ligne. Manière de revirer par la contre-marche, dans l'ordre de

EEEEEEEE



marche au plus près du vent sur une ligne. *Ibid.* 203. a. Lorsqu'on revire tous en même tems, & que l'arrière-garde devient avant-garde, maniere de se mettre en ligne le plus près du vent. *Ibid.* b. Ordre de marche sur trois colonnes. *Ibid.* 204. a. Ordre de marche sur trois colonnes au plus près du vent. *Ibid.* b. L'armée navale marchant sur trois colonnes, le général au milieu de son escadre; maniere de faire mettre en bataille l'escadre de dessous le vent, mettant de panne un pavillon blanc au-dessus de la vergue d'artimon. L'armée marchant sur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'escadre dessous le vent, prenant l'avant-garde, un pavillon bleu au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant un pavillon rayé blanc & bleu sous les barres du mât du perroquet d'artimon. *Ibid.* 205. a. L'armée marchant sur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'escadre de dessous le vent revirant de bord pour prendre l'arrière-garde, & pour prendre le moins de chemin qu'on pourra, un pavillon blanc au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant le pavillon hollandais au bout du petit mât d'hune. *Ibid.* b. Ordre d'une armée qui force un passage. Ordre de retraite. Ordre d'une armée qui garde un passage. *Ibid.* 206. a.

*Evolutions navales* représentées dans le vol. VII. des planch.

EVONIMOIDE, (*Botan.*) arbrisseau très-flexible du Canada. Sa description. VI. 206. b. On pourroit le rapporter au rang des fusains, ou bonnets de prêtre. *Ibid.* 207. a.

EUPHANTE, philosophe de la secte mégarique. X. 305. a.

EUPHEMIE, (*Bell. lett.*) priere que les Lacédémoniens adressoient aux dieux. *Ety.* du mot. VI. 207. a.

EUPHEMISME, *éty.* de ce mot : figure par laquelle on déguise à l'imagination des idées peu honnêtes, tristes ou désagréables. VI. 207. a. De la première sorte d'euphémisme. En quelle circonstance nous l'employons. Pourquoi nous employons celui de la seconde sorte. Pourquoi nous exprimons en latin ce que nous n'osons pas dire en français. Selon Cicéron, c'est par euphémisme que les Latins disoient *nobiscum* & non pas *cum nobis* : Quintilien plus rigide sur les mots obscènes ne permet pas même l'euphémisme. *Ibid.* b. Exemples d'euphémisme dans Térence. Sentiment de Cicéron sur l'usage de cette figure. Les anciens portoient la superstition jusqu'à croire qu'il y avoit des mots, dont la seule prononciation pouvoit attirer quelque malheur. *Ibid.* 208. a. Les dieux devoient être nommés par le nom qu'ils aimoient le mieux. Sens de l'expression *favete linguis*. On appelloit par euphémisme, du nom d'autre augure, un mauvais augure qui venoit détruire le bon effet du premier. Il y avoit des mots consacrés dans les sacrifices, dont le sens propre étoit bien différent de ce qu'ils signifioient dans ces cérémonies superstitieuses. Dans l'écriture même, le mot *bénir* est quelquefois employé par euphémisme pour celui de *maudire*, & les circonstances en déterminent le sens. *Ibid.* b. Le mot *sacer* employé par euphémisme pour *execrabilis*. Euphémisme de Cicéron en parlant de la mort de Milon. Cette figure employée à l'égard du Pont-Euxin. C'est par euphémisme que les furies ont été appellées *Eumenides*, bienfaisantes. Exemples d'euphémismes usités parmi nous. *Ibid.* 209. b.

*Euphémisme*, définition de ce mot. I. 512. b. Exemple d'euphémisme dans le culte des furies. VIII. 606. b. Périgraphes employées par euphémisme. XII. 374. a. Tours honnêtes par lesquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. XVI. 158. a. En quel cas on doit observer l'euphémisme. *Suppl.* I. 384. b. Voyez DÉCENCE.

EUPHONIE, (*Gramm.*) *Ety.* de ce mot. VI. 209. a. Lettres euphoniques. Divers exemples d'euphonie en français & en latin. L'usage nous autorise à préférer l'euphonie à l'exactitude des regles. *Ibid.* b.

*Euphonie*, les combinaisons dures & fatigantes des sons d'une langue sont chassées par l'euphonie. V. 639. b. L'euphonie est une des causes de l'altération des langues. VI. 106. a.

EUPHONIQUE *lettres*, leur usage. II. 17. b. 18. a. Emploi du *c* comme lettre euphonique. 474. a. Celui du *d*. IV. 609. a. Celui du *t*. XV. 783. a.

EUPHORBE, (*Botan.*) Origine du nom de cette plante. Ses caractères. Sa description détaillée. VI. 209. b. Lieux où elle croit. Suc caustique dont elle est remplie. *Ibid.* 210. a. Cette plante représentée VI. vol. des pl. Règne végét. pl. 95.

EUPHORBE, (*Hist. nat. des drogues*) gomme-résine en gouttes ou en larmes. Expériences qui l'ont fait mettre au rang des gommes. Il est vraisemblable que l'euphorbe qu'on reçoit en Europe vient de plusieurs especes du même genre de plante. Maniere de tirer ce suc de l'arbrisseau. VI. 210. a. Choix de la meilleure euphorbe. *Ibid.* b.

EUPHORBE, (*Pharm. & Mat. médic.*) Comment quelques auteurs ont prétendu corriger sa causticité. Il est plus sûr de ne l'employer que par l'usage extérieur : c'est un épipastique. Diverses circonstances dans lesquelles on en a recommandé l'usage. L'euphorbe est un très-puissant sternutatoire, qui fait souvent éternuer jusqu'au sang. Préparation & usage de son

huile. Compositions dans lesquelles l'euphorbe est employée. *Ibid.* b.

EUPHORBUS, médecin. X. 284. a.

EUPHRANOR, peintre célèbre de la Grece, XII. 259. a. & sculpteur. XIV. 820. b. Son tableau de Paris. *Suppl.* I. 304. b.

EUPHRATE, médaille de Trajan, où ce fleuve & le Tigre sont représentés. XVI. 328. b. Lieu de sa source. *Suppl.* I. 6. a.

EUPLOE, (*Myth.*) surnom de Vénus. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Signification de ce surnom donné à Vénus. *Suppl.* II. 908. a.

EVREMOND, (*Saint-*) Sa dispute sur le mot *vaste*. XVI. 857. a.

EVREUX, société des Conards établie autrefois dans cette ville. III. 801. b.

EURIC, *code d'*. III. 572. a.

EURILOQUE, philosophe sceptique. XIII. 608. b.

EURIPE, (*Bell. lett.*) canaux qui ceignoient les anciens cirques. Euripe du cirque de Sparte. Combats que les jeunes gens se livroient dans le cirque. Les Spartiates courroient à la mort, lors même qu'elle étoit assurée. VI. 211. a.

EURIPE, l' (*Géogr.*) Détroit de la mer Egée. Du flux & reflux de l'Euripe. Le P. Babin nous en a donné la description la plus exacte; elle se trouve dans les voyages de Spon. Ce que raconte le docteur Placentia des mouvemens de l'Euripe & de son flux & reflux. VI. 211. a. S. Justin & S. Grégoire de Nazianze se sont trompés quand ils ont écrit qu'Aristote étoit mort de chagrin pour n'avoir pu comprendre la cause du flux & du reflux de l'Euripe. *Ibid.* b.

EURIPE, observations sur quelques passages renfermés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. a.

*Euripe*, mouvement de ses eaux. VII. 751. b. *Suppl.* III. 477. a.

EURIPIDE, observations sur la vie & les ouvrages de ce poète. XIV. 537. a, b. Sur son cyclope, drame satyrique. 702. b. Elégie qu'il a insérée dans son Andromaque. V. 487. b. Traduction française de quelques vers d'Euripide pleins d'images, & que Longin cite comme sublimes. XV. 569. a. Tétralogie d'Euripide. XVI. 210. b. Nombre des pièces qu'il a faites. 237. a. Observations sur ces pièces, 514. b. sur quelques chœurs de ses tragédies. *Suppl.* II. 404. b. 405. a. Sur les débuts de quelques-unes, 526. a. Sur les confidentes de Phèdre. 543. a. Eloge d'une scène d'Alceste, 911. b. Art avec lequel il a exposé son sujet dans Oreste, 917. a. Tragédies de ce poète, dont Hécube fait le principal sujet. *Suppl.* III. 319. a. Plan de sa tragédie d'Oreste, 638. b. d'Iphigénie, 660. b. d'Iphigénie en Tauride, 661. a.

EVRON, (*Géogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 369. a.

EUROPE, (*Géogr.*) *Ety.* de ce mot. Bornes de l'Europe. Causes de sa célébrité. VI. 211. b. Ses avantages sur les autres parties du monde. L'Europe étoit appelée *Celtique* dans les tems anciens. *Ibid.* 212. a.

EUROPE, tableau général de cette partie de la terre. *Suppl.* II. 908. b.

*Europe*, fleuves de cette partie du monde. VI. 870. b. Ses principales montagnes. X. 673. b. 676. b. Régions de l'Europe qui produisent les meilleurs vins. XVII. 292. a. Sur les climats de l'Europe, voyez CLIMAT. Comment on doit chercher l'origine des préjugés, des mœurs & des usages des peuples d'Europe. IX. 358. a. Réflexions sur l'état présent de cette partie du monde. 362. a, b. 363. a. VIII. 223. b. Différentes qualités militaires qui distinguent les nations de l'Europe. IX. 439. a. Calculs sur les forces, finances, commerce, &c. de quelques états de l'Europe. XII. 919. a, b. Sa population présente selon Hubner & Vossius. XIII. 90. Figure symbolique de l'Europe. XV. 732. a.

EUROPE, (*Myth.*) Les Crétois la surnommerent *Elloris*. V. 520. a. Médailles où sont représentés les amours de Jupiter & d'Europe. VII. 747. a.

EUROTAS, (*Géogr. & Hist. anc.*) rivière du Péloponèse : son nom moderne. Passage de Vénus sur l'Eurotas. Pourquoi Euripide l'a surnommé *Callidonax*. Usage que les jeunes Spartiates faisoient de ses roseaux. L'Eurotas est encore aujourd'hui couvert de cignes de la plus grande beauté. On ne peut distinguer aujourd'hui les divers bras que cette rivière formoit autrefois. Pourquoi les Lacédémoniens y plongeient leurs enfans; pourquoi les Turcs s'y baignent. VI. 212. a.

EUROTAS, ce fleuve représenté par Eurychide. XIV. 821. a. Son nom moderne. XVI. 854. b.

EURYNOME, (*Myth.*) tableau dans lequel ce dieu étoit peint. Comment il étoit représenté. *Suppl.* II. 908. b.

EURYSTHÉE, il chasse les Héraclides du Péloponèse : est tué par Hyllus. VIII. 140. a, b.

EURYTHMIE, (*Arts lib.*) élégance & majesté dans les ouvrages d'architecture, de peinture & de sculpture. *Ety.* de ce mot. Vitruve met l'eurythmie au nombre des parties essentielles de l'architecture. VI. 212. b.

EURYTHMIE, (*Beaux-arts*) harmonie des parties d'un tout



par rapport à leur grandeur, qui fait qu'aucune ne se distingue au préjudice des autres ou de l'ensemble. L'eurythmie est le principe de la beauté. Elle produit dans nos perceptions le repos, & dans notre ame l'acquiescement. L'observation des belles proportions exige une grande sagacité & un goût très-fin. Pour acquérir cette partie essentielle de l'art, on ne fauroit trop s'exercer à avoir le coup d'œil juste & à bien saisir l'ensemble. *Suppl.* II. 908. *b.* Tout artiste doit souvent s'appliquer à embrasser d'un coup d'œil des objets composés d'un grand nombre de parties différentes, & s'accoutumer à voir chaque partie dans sa combinaison avec chaque autre réunies en un seul tout. Mais il n'y a que des génies du premier ordre qui sachent saisir de cette manière des objets d'une grande étendue. *Ibid.* 909. *b.*

EUSEBE de Minde : sa philosophie. V. 278. *a.*

Eusebe, évêque de Césarée : sa doctrine. VIII. 518. *b.* Son sentiment sur les oracles du paganisme. XI. 533. *a.* Observations sur le catalogue qu'il a donné des pontifes Romains. XV. 246. *b.* Sa doctrine sur la Trinité. XVII. 771. *b.* Son témoignage sur la vision céleste de Constantin. 348. *b.* 350. *b.*

EUSEBIENS, (*Hist. eccl.*) Faction d'Ariens, formée dans le 4<sup>e</sup> siècle. VI. 212. *b.*

EUSTACHE de Ribaumont; comment Edouard, roi d'Angleterre récompensa sa valeur. *Suppl.* II. 113. *a.*

EUSTACHE, (*Barthelemy*) anatomiste. *Suppl.* II. 395. *a.* Ses tables sur les nerfs. *Suppl.* IV. 36. *b.* Trompe d'Eustache. XI. 612. *b.* 616. *b.* 703. *a.* *Suppl.* IV. 178. *b.* 210. *a.* Valvule d'Eustache. 206. *a.*

EUSTATHE, patriarche d'Antioche. XV. 169. *b.*

EUSTATHIENS, (*Hist. eccl.*) nom que l'on donna dans le quatrième siècle aux catholiques d'Antioche, &c. Circonstances dans lesquelles ce nom leur fut donné. Réunion des ariens & des catholiques dans la même église d'Antioche. Etablissements auxquels cette réunion donna lieu, & qui ont toujours subsisté. Cause du schisme d'Antioche qui se forma ensuite. VI. 212. *b.*

Eustathiens, hérétiques du 4<sup>e</sup> siècle. Erreurs & pratiques d'Eustathe & de ses sectateurs. V. 213. *a.*

Eustathiens, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUSTYLE, (*Archit.*) espèce d'édifice où les colonnes sont placées à la distance la plus convenable l'une de l'autre. Etym. de ce mot. Quelle est cette distance. Observation de Vitruve sur l'eustyle. VI. 213. *a.*

EUTERPE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUTHYNES, différence entr'eux & les Logistes. IX. 641. *b.*

EUTROPE, favori d'Arcadius, cherche asyle dans une église : sa mort. VIII. 579. *a.*

EUTYCHIDE, sculpteur. XIV. 821. *a.*

EUTYCHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques. VI. 213. *a.* L'averfion qu'Eutychès avoit pour le nestorianisme, le précipita dans un excès opposé. Histoire de son hérésie. Diverses branches qui s'en formerent. *Ibid.* *b.*

Eutychiens, autre secte d'hérétiques moitié Ariens & moitié Eunuomiens, qui commença dans le quatrième siècle. Histoire de cette hérésie. Changemens que les Eunuomiens firent dans l'administration du baptême. VI. 214. *a.*

Eutychiens, sectes d'Eutychiens nommés Agnoïtes. I. 178. *b.* Corrupticoles. IV. 278. *a.* Gaianites. VII. 423. *b.* Incorruptibles. IV. 278. *a.* VIII. 656. *a.* Edit de l'empereur Zénon pour réunir les Eutychiens aux catholiques. VIII. 132. *a.* Chrétiens Grecs en Syrie, qui suivoient la doctrine d'Eutychès. XV. 772. *b.*

EUTYCRATE, sculpteur. XIV. 821. *a.*

EVUIDER, terme commun à plusieurs arts; savoir à l'architecture, au cloutier-faiseur d'aiguilles courbes, au chaudronnier, aux ouvriers en fer, & au cornetier. VI. 214. *b.*

EUXIN, (*Pont-*) voyez PONT-EUXIN, & MER-NOIRE.

## E X

EX, particule prépositive en François. XII. 101. *b.*

EXACTION, voyez CONCUSSION.

EXACTITUDE, attention, vigilance, (*Synon.*) I. 840. *b.*

EXAGÉRATION, (*Rhétorique.*) Etymologie de ce mot. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Bell. lett.*) En quoi elle diffère de l'hyperbole. *Suppl.* III. 482. *a.* De l'exagération poétique pour atteindre au merveilleux. *Suppl.* IV. 999. *b.* 1000. *a.* *b.*

EXAGÉRATION, (*Peint.*) Son but est de faire paroître les objets tels qu'ils sont, du point d'où ils doivent être vus. Difficulté d'éviter ce qu'elle peut avoir de vicieux. Personne n'a rendu l'exagération plus heureuse & plus sensible, que Rubens dans les grandes machines. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Arts libéraux*) On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir : genre de fiction qui en est né. VI. 681. *a.* *b.*

EXAGONE, (*Geom.*) valeur du côté de l'exagone régulier. III. 463. *a.* Les côtés du décagone régulier sont égaux en grandeur & en puissance au plus grand segment d'un exagone inscrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raison. IV. 659. *a.*

EXALTATION de la Sainte-Croix, (*Hist. eccl.*) Histoire de l'événement en mémoire duquel cette fête est célébrée. VI. 214. *b.* On célébroit déjà auparavant dans l'église Grecque & Latine une fête sous le même nom : ce que rapporte Nicéphore sur cette dernière. *Ibid.* 215. *a.*

Exaltation, terme d'algebre, terme de jurisprudence. VI. 215. *a.*

Exaltation, terme autrefois usité en chymie. Usage qu'on en fait aujourd'hui en médecine. VI. 215. *a.*

EXAMEN, (*Gramm.*) De la manière de prononcer ce mot. *Suppl.* III. 251. *b.*

EXAMEN de conscience. (*Théolog.*) Cinq points auxquels S. Ignace le réduit. VI. 215. *b.*

EXAMEN, (*Jurisp.*) épreuve de la capacité d'une personne. Divers états & offices pour lesquels ceux qui s'offrent à les remplir sont examinés. VI. 215. *b.*

Examens académiques. Défauts attachés à ces exercices. VI. 93. *b.* 94. *a.*

EXAMILION, (*Hist.*) muraille que l'empereur Manuel Paléologue fit élever sur l'isthme de Corinthe. VI. 215. *b.*

EXAMINATEUR, voyez COMMISSAIRE. III. 705. *b.* 707. *b.* Clerc-examineur. 524. *b.*

EXANTHÈME, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Eruption sur la peau des humeurs viciées. Voyez CUTANÉES, MALADIES. VI. 215. *b.* Causes de l'exanthème. Les exanthèmes fébriles sont ceux qui méritent le plus d'attention. Exanthèmes qui se forment sur la surface des parties internes, & qui se font lorsque la maladie dégénère en une autre : cause de cette éruption. Diversités dans les exanthèmes selon la différente nature de la matière morbifique. Fievrès exanthémateuses. Voyez FIEVRE ÉRUPTOIRE. *Ibid.* 216. *a.*

Exanthèmes causés par dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.*

Exanthème, espèce d'exanthème appelé épinyctide. V. 808. *b.* Fievrè exanthémateuse. VI. 731. *b.* 732. *a.*

EXARCHAT de Ravenne. XIII. 831. *a.* *b.* Observations sur la donation de cet exarchat au pape par le roi Pepin. IX. 835. *a.* *b.* 833. *a.* *Suppl.* IV. 290. *b.*

EXARQUE, (*Hist. eccl.*) titre de dignité ecclésiastique dans les premiers siècles de l'église. C'est ce que les Latins appellerent depuis *primat*, & les Grecs *patriarche*. Le premier exarque d'Orient étoit celui d'Asie, & résidoit à Ephèse. Deux autres exarchats, ceux de Césarée en Cappadoce & d'Héraclée en Thrace. Abolition de l'autorité des exarques. Jurisdiction des exarques du Pont & de l'Asie, enlevée par l'évêque de Constantinople. On appelloit aussi autrefois les patriarches, exarques d'un diocèse; & les métropolitains, exarques d'une province. Acception du mot *exarque* chez les Grecs modernes. VI. 216. *b.*

Exarques, ce qu'on entendoit par ce mot. IV. 1102. *b.* Officiers ecclésiastiques appellés exarques ou périodeutes chez les Grecs. XII. 363. *a.*

EXARQUE, (*Hist. anc.*) Officiers que les empereurs d'Orient appelloient de ce nom. Quelle étoit la ville où l'exarque faisoit sa résidence. Qui fut le premier exarque. Durée des exarques. Auteur qui a écrit sur le pouvoir & les fonctions de l'exarque d'Italie à l'élection & à l'ordination du pape. VI. 216. *b.* Exarque du royaume de Bourgogne, créé par l'empereur Frédéric. Acception de ce mot dans Homère, Philon & d'autres anciens auteurs. *Ibid.* 217. *a.*

EXARQUE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *b.*

Exarque de Ravenne. Le pape ne pouvoit être consacré sans sa permission. XI. 834. *b.*

EXCELLENCE. (*Hist. mod.*) A quelles personnes on donne ce titre. Depuis quelle époque les ambassadeurs le possèdent. Ceux des têtes couronnées ne veulent point le donner à ceux des princes d'Italie. La cour de Rome ne l'accorde point aux ambassadeurs ecclésiastiques. A quelles personnes les ambassadeurs de France donnent ce titre à Rome. Quelles sont celles à qui la cour de Rome l'accorde. VI. 217. *a.* Les rois & les empereurs portoient autrefois ce titre. Les sénateurs de Venise sont qualifiés d'excellences. Les François & les Italiens ont renchéri sur la simple excellence. *Ibid.* *b.*

EXCENTRICI, (*Académie Degli*) *Suppl.* I. 89. *a.*

EXCENTRICITÉ. (*Astron.*) Excentricité dans l'ancienne astronomie. Les astronomes, depuis Copernic jusqu'à Kepler, faisoient mouvoir les planetes dans des cercles dont le soleil n'occupoit pas le centre. Réforme que fit Kepler à ce système. Excentricité dans la nouvelle astronomie. Excentricité double. Trouver l'excentricité du soleil. L'orbite elliptique de la terre ne s'éloigne que peu de la forme circulaire. VI. 217. *b.* Des inégalités observées dans l'excentricité de l'orbite terrestre, dans celle de la lune, &c. *Ibid.* 218. *a.*

Excentricité, Comment on détermine l'excentricité du soleil



ou de la terre. Comment Kepler détermina cette excentricité & celle de mars. Méthode que suivent aujourd'hui les astronomes pour trouver l'excentricité des planètes. Table contenant les résultats de leurs recherches sur cet objet. On croit ces excentricités constantes, excepté celle de Jupiter, que l'attraction de Saturne rend sujette à quelque variation. *Suppl.* II. 909. b.

*Excentricité.* De l'orbite terrestre. *Suppl.* IV. 804. b. Des orbites des planètes. XII. 706. b. Voyez aussi l'article de chaque planète. Cercle inventé par les anciens pour expliquer cette excentricité. IV. 742. a, b.

**EXCENTRIQUE.** (*Géom.*) Cercles ou globes excentriques. VI. 218. a.

*Excentrique.* Cercle de ce nom dans la nouvelle astronomie. Ce qu'on entendoit par-là dans l'ancienne, voyez DÉFÉRENT. Changemens que les modernes ont faits à cette hypothèse. Anomalie de l'excentrique, selon plusieurs astronomes modernes. Equation excentrique dans l'ancienne astronomie. Lieu excentrique de la planète dans son orbite. VI. 218. a.

**EXCEPTION.** (*Jurispr.*) Diverses acceptions de ce mot. VI. 218. a.

**EXCEPTIONS.** En quoi elles diffèrent des défenses. IV. 736. b.

*Exception d'argent non compté.* Quel est le terme pendant lequel cette exception peut être proposée. En quels lieux de la France elle est reçue. Comment elle se pratique. VI. 218. b.

*Exception civile.* VI. 219. a.

*Exception déclinatoire.* Elle doit être proposée avant contestation en cause. VI. 219. a. Voyez DÉCLINATOIRE.

*Exception dilatoire.* Il y a de ces exceptions qui peuvent devenir péremptoires. Celui qui a plusieurs exceptions dilatoires, les doit proposer toutes par un même acte, &c. VI. 219. a.

*Exception de discussion & de division.* VI. 219. a.

*Exception de dol.* VI. 219. a.

*Exception de dote cautâ non numeratâ.* VI. 219. a.

*Exception négative.* VI. 219. a.

*Exception péremptoire.* VI. 219. a.

*Exception personnelle.* VI. 219. b.

*Exception réelle.* VI. 219. b.

*Exception temporaire.* Ouvrages à consulter sur les exceptions en général. VI. 219. b.

**EXCÈS,** (*Comm.*) terme en usage dans les bureaux des cinq grosses fermes. VI. 219. b.

**EXCÈS.** (*Morale*) Tout excès est folie. VII. 43. a. En quel cas un excès réel est regardé comme vertu. *Ibid.* b. Pente naturelle de l'homme qui le porte en toute chose à l'excès. VIII. 277. a. Voyez *Intempérance, Gourmandise.*

**EXCÈS.** (*Médec.*) Règle d'hygiène; éviter tout excès en quelque chose que ce soit. VIII. 386. a. 387. a. Maux qui résultent de l'excès du travail & de l'excès du repos. *Suppl.* II. 913. a, b. &c. Certains excès utiles à la santé. VIII. 806. b. Voyez *Ivresse, Intempérance, Gourmandise.*

**EXCIPIENT,** (*Pharmac.*) substance qui sert à lier les différens ingrédients d'une composition, ou qui sert de véhicule à une drogue simple. L'excipient des compositions sous forme solide, n'en dissout jamais les ingrédients. Règles à suivre dans l'usage des excipients. VI. 220. a.

**EXCISE,** (*Hist. mod. & Comm.*) impôt mis sur certaines liqueurs en Angleterre. Commencement & continuation de cet impôt. Quel en est le tarif. Comment ce droit est régi. VI. 220. a. Officiers employés dans cette branche des revenus. Somme de leurs appointemens annuels. Produit annuel de l'excise. Produit net des différentes impositions de l'excise. *Ibid.* b.

**EXCLAMATIF,** *point,* (*Gramm.*) Son usage. XIII. 23. a.

**EXCLAMATION.** (*Rhét.*) Exemples de cette figure. VI. 221. a.

**EXCLUSIF.** (*Jurispr.*) Privilège exclusif. Clause exclusive. Voix exclusive. VI. 221. a. Sur les privilèges exclusifs, voyez *Privilège.*

**EXCLUSION.** (*Mathém.*) En quoi consiste la méthode des exclusions. Ses avantages. Fréquent usage qu'en faisoit M. Frénicle, qui vivoit du tems de Descartes. Désis que les mathématiciens se faisoient dans ce tems, sur la solution des problèmes numériques. Avantages qu'avoit M. Frénicle dans ces combats d'esprit. VI. 221. a. Comment il se servoit de la méthode des exclusions. Cette méthode connue depuis sa mort. Ouvrage qui la fait connoître: elle n'est plus que de simple curiosité. *Ibid.* b.

**EXCOMMUNICATION,** (*Hist. anc.*) peine usitée en certains cas parmi les païens, & qui étoit infligée par leurs prêtres. Excommunication d'Alcibiade chez les Athéniens. Excommunication exercée contre Crassus chez les Romains. Celle qu'employoient les druides chez les Gaulois. VI. 222. a.

**EXCOMMUNICATION.** (*Théolog.*) Quel en est le but & l'effet. VI. 222. a. 1°. Causes pour lesquelles on séparoit de la communion chez les anciens Juifs. Quelle étoit la durée de l'excommunication. Observations historiques sur l'origine & l'usage de cette peine parmi les Juifs. On la voit établie au tems de Jésus-Christ. Excommunication qu'exerçoient les Esséniens envers les coupables de leur secte. En quoi consiste l'excommunication, selon les rabbins. *Ibid.* b. De l'excommunication majeure, & de la mineure parmi les Hébreux. Causes d'excommunication rapportées par les docteurs Juifs. Censures qui précédoient ordinairement cette peine. A qui appartenait le droit d'excommunier. Comment l'excommunication pouvoit arriver pendant le sommeil. *Ibid.* 223. a. Comment un homme passoit quelquefois de l'excommunication mineure à la majeure. Etat d'un homme soumis à cette dernière. Distinction faite par quelques critiques de trois sortes d'excommunications chez les Juifs. Origine de la manière & du droit d'excommunication, selon les rabbins. Formule d'excommunication attribuée à Hénoch. *Ibid.* b. De l'absolution de cette peine. Auteurs à consulter sur l'excommunication des Juifs.

2°. De l'usage de cette peine parmi les chrétiens. Excommunication médicinale & excommunication mortelle employées dans la primitive église: c'est de cette dernière qu'il s'agira particulièrement dans la suite de cet article. En quoi elle consiste: depuis les décrétales, on en a distingué deux sortes; l'une majeure & l'autre mineure. *Ibid.* 224. a. A quelles personnes a été donné le pouvoir d'excommunier. Les apôtres ont eu recours à ce remède. Différens degrés d'excommunication qui étoient en usage dans l'église, suivant la nature du crime. Dans la suite, l'excommunication ne s'entendit que de l'anathème. Différens sujets pour lesquels on commença à l'employer vers le neuvième siècle. Les excommunications devinrent ensuite plus terribles, & se multiplièrent. Cette peine ne peut s'étendre au temporel, ni renverser les droits qui lient les sujets à leur souverain. Conséquences affreuses de l'abus du pouvoir d'excommunier les souverains. *Ibid.* b. Maximes pernicieuses de Grégoire VII, par rapport à ce droit. *Ibid.* 225. a. En quoi consiste le sage usage de l'excommunication. Maximes reçues en France sur ce sujet. Effets de l'excommunication renfermés par les canonistes nouveaux dans un vers technique. Autre vers par lequel on voit que ces canonistes se sont relâchés de leur première sévérité. *Ibid.* b. Conciles qui ont prononcé sur ce sujet avec la même modération. Le cas de l'excommunication contre le prince pourroit avoir lieu dans le fait, & jamais dans le droit: elle n'auroit, par conséquent, nul effet, quant au temporel; doctrine du clergé de France assemblé en 1682, conforme à cette maxime. On ne peut excommunier les officiers du roi, dit M. d'Héricourt: ce qu'ont à faire les juges ecclésiastiques au cas qu'ils se trouvent lésés par eux. *Ibid.* 226. a. Principes les plus généraux & les plus conformes aux usages du royaume sur la matière de l'excommunication. L'excommunication prononcée dans une loi ou dans un jugement, doit s'entendre de l'excommunication majeure. Excommunications, *lata sententia*, & *ferenda sententia*, selon les canonistes. Ces excommunications ne sont point ordinairement encourues de plein droit. Quelles sont celles qui exigent des monitions préalables. On peut attaquer une excommunication comme nulle ou comme injuste; cependant l'excommunié doit se conduire comme si elle étoit légitime. Effets de l'excommunication. Comment doivent être publiées les dénonciations d'excommuniés, & les sentences contr'eux. Dispositions du concile de Bâle sur cette matière. *Ibid.* b. Comment on doit procéder avant que de dénoncer excommunié celui qui a encouru une excommunication, *lata sententia*. Ce que doit faire le prêtre dès qu'un excommunié entre dans l'église. Formes d'excommunications usitées en différens tems. De l'absolution de l'excommunication. A qui appartient le droit d'absoudre. Cérémonies d'absolution. *Ibid.* 227. a. Absolution accordée à un excommunié après sa mort. Absolution *ad cautelam*, accordée à un excommunié, pour qu'il puisse ester en jugement. Auteurs à consulter sur cette matière. Abus du pouvoir d'excommunication, commis autrefois par les papes contre les souverains. *Ibid.* b.

*Excommunication:* celles qui étoient en usage chez les Juifs. XI. 138. b. Bingham doute que cette espèce d'excommunication, qui répondoit au *scham-atha* des Juifs, ait jamais été en usage dans l'église chrétienne, quant à ses effets. X. 66. b. Abus des excommunications qui ont succédé aux imprécations des païens. VIII. 605. a. Excommunication des hérétiques par le pape, le jeudi saint. II. 463. a, b. En quoi consiste l'excommunication épiscopale. III. 818. b. Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. 127. a. Manière de fulminer une excommunication. VII. 364. b. Excommunication générale que le pape prononce contre un état, un diocèse, une ville. VIII. 815. b. Examen de la question, si l'église prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. X.



67. a. L'église n'a d'autre pouvoir coactif que celui de l'excommunication. XV. 258. a, b. Sentence qui relève de l'excommunication. I. 42. b. Voyez ANATHÈME & CENSURE.

**EXCOMMUNIÉ.** Comment les premiers chrétiens enterroient les corps des personnes excommuniées. VIII. 566. a. Singulieres idées des Grecs sur les cadavres de ceux qui meurent excommuniés. XI. 274. b. 275. a.

**EXCOMPTE.** (*Jurispr.*) En quoi l'excompte differe du change. Deux significations de ce mot. VI. 227. b. Voyez ESCOMPTE.

**EXCORIATION,** (*Médec.*) dépouillement de l'épiderme ou du repli de la peau. Causes qui peuvent donner lieu à l'excoriation. Effets de ce dépouillement. Comment on prévient & on guérit le mal. Cause de l'excoriation des cuisses des enfans. Comment on les guérit. Ce qu'on doit faire si l'inflammation & l'excoriation étoient considérables. VI. 228. a.

**EXCREMENT.** (*Médec.*) Différentes sortes de matieres excrémentielles. Comment elles sont formées. VI. 228. b.

*Excrémens*, ou humeurs excrémentielles. VIII. 350. b. En quels cas elles sont dites crues. IV. 521. a. Vaisseaux destinés à la séparation de quelques humeurs excrémentielles. V. 571. a.

*Excrémens* produits par les différentes coctions opérées dans le corps humain. III. 564. b. 565. a. Ce que dit Galien de la fêture extraordinaire des excrémens. VI. 598. b. Propriétés attribuées aux excrémens humains. 719. a. Proportion entre la nourriture & les excrémens dans l'état de santé. XI. 223. b. Voyez FÉCALE, matiere; FIENTE, DÉJECTION.

**EXCRÉMENS.** (*Chym. & Alchym.*) Opérations par lesquelles on a prétendu tirer des excrémens du corps humain, un sel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. b.

**EXCRETION.** Moyen le plus efficace de favoriser les excréctions dans l'état de santé. VI. 245. a. Comment se fait l'excrétion de ce qui est superflu dans le corps. XI. 223. b. Excrétion purulente par les pores de la peau. XIII. 584. b. Différence entre l'excrétion & la sécrétion. XIV. 871. a. Particules terreuses dont la plupart des excréctions sont chargées. *Ibid.* b. Mécanisme des excréctions, selon M. de Borden. XIV. 874. a, b. De la suppression des différentes excréctions. XV. 680. b. 681. a.

**EXCROISSANCES,** (*Botan.*) causées sur le chêne par quelques insectes. III. 286. b.

**EXCROISSANCE.** (*Chirurg.*) Excroissances cornues. IV. 246. b. Excroissance dans les plaies & les ulcères, appelée *hyperfarcose*. VIII. 406. b. 407. a. Remedes qui rongent les chairs fongueuses ou baveuses des plaies. II. 776. a. *Suppl.* I. 178. a. Excroissance appelée *condylome*, voyez VERRUE, FIC, POLYPE, SARCOME, ACROCHORDON.

**EXCURSION,** (*Astron.*) cercles appellés de ce nom. Ils doivent être fixés à sept degrés de distance de l'écliptique, & lui être parallèles. VI. 228. b.

*Excursion*, (*cercles d'*) II. 835. b.

**EXCUSE.** Différence entre excuse & pardon. XI. 932. b. *Excuse*, en terme de jurisprudence, voyez EXOINE.

**EXÉAT,** (*Jurispr.*) permission donnée à un prêtre de sortir du diocèse où il a été ordonné. Conciles qui ont pourvu à ce qu'un prêtre ne quitte point l'église où il a été ordonné, sans permission de l'évêque. Différence entre le dimissoire & l'exeat. Espece d'exeat que les supérieurs réguliers accordent à leurs religieux. VI. 229. a.

**EXEBENUM,** lisez *Exebenus*.

**EXÉCRABLE, ABOMINABLE, DÉTESTABLE,** (*Synon.*)

I. 31. b.

**EXECUTER, EFFECTUER,** (*Synon.*) V. 404. a.

**EXECUTER.** (*Musiq.*) comme la musique est faite pour être entendue, on n'en peut bien juger que par l'exécution. *Suppl.* II. 910. a.

**EXECUTEUR de la haute justice.** (*Jurispr.*) Divers noms qu'on lui donne. Etym. du mot *bourreau*, VI. 229. a. (*voyez ce mot*). Comment se faisoit l'exécution des sentences chez les Juifs. Chez les Grecs, l'office d'exécuteur n'étoit point méprisé. Quels étoient ceux qu'avoient les Romains. Pourquoi ils furent nommés *licteurs*. Autres personnes qui furent employées au même usage. Divers exemples qui prouvent qu'anciennement les juges étoient souvent eux-mêmes les exécuteurs de leurs sentences. Quelquefois on donnoit la vie à celui de plusieurs coupables qui exécutoit les autres. Autres personnes choisies dans ce but. Exemples tirés de divers lieux d'Allemagne. *Ibid.* b. Witolde, prince de Lithuanie, voulut que le criminel eût à s'exécuter lui-même. Ce que disent Puffendorf & Beyer sur l'infamie attachée à l'état d'exécuteur de la haute justice. Différence entre l'opinion établie en France sur ce sujet, & celle qui est établie en Allemagne. Les gens de ce métier sont aussi en possession de remettre les os disloqués ou rompus. Quels sont les seigneurs qui ont droit d'avoir un exécuteur. Le roi seul en France a ce droit. Les exécuteurs y sont en titre d'office ou par commission du roi. Les seigneurs haut-justiciers n'ont point de bourreau. *Ibid.* 230. a. Ce qui arriveroit, selon Barthole, si l'on manquoit de bourreau.

Tome I.

Différentes manieres de résoudre le cas. Ce qui se passa sur ce sujet à Rouen en 1312. C'étoient communément des sergens à verge du châtelet qui faisoient l'office de tourmenteur juré du roi au châtelet de Paris; cependant il est constant que cet office n'étoit point celui de bourreau. La question préparatoire ne doit pas être donnée par le bourreau. *Ibid.* b. Anciens comptes des frais payés au bourreau pour diverses exécutions. Du tems de S. Louis, il y avoit un bourreau femelle pour exécuter les femmes. Divers droits attachés à la fonction d'exécuteur de la haute justice. *Ibid.* 231. a. Quel est le moment où il se fait de la personne du condamné. Il n'est pas permis de le troubler ni de l'insulter. Le bourreau ne peut demeurer dans l'enceinte de la ville, si ce n'est dans la maison du pilori. Etendue de ses fonctions, selon Cayron. Quelles sont les sentences dont l'exécution est de son office. *Ibid.* 232. a.

**Exécuteur testamentaire.** Il n'étoit pas d'usage chez les Romains d'en nommer. Pourquoi cet usage a été introduit dans les pays coutumiers. Toutes personnes peuvent être nommés exécuteurs testamentaires. Exécuteurs testamentaires honoraires. On distingue encore ceux qu'on appelle *légitimes*, & ceux qu'on appelle *datifs*. Selon les loix romaines, l'évêque peut seulement procurer l'exécution des dispositions pieuses; mais le droit canon va plus loin. Quelques-uns même ont cru que les juges d'église peuvent connoître de l'exécution des testamens. *Ibid.* b. La charge d'exécuteur testamentaire n'est qu'un simple mandat. Elle n'a pas besoin d'être confirmée par le juge. Celui qui est nommé exécuteur peut refuser; mais il ne le peut, s'il a une fois accepté la charge. Des fonctions & pouvoirs de l'exécuteur testamentaire. *Ibid.* 233. a. Action qu'on peut intenter contre lui. Il ne peut demander aucun salaire. Tems où il doit rendre compte. De la maniere de le rendre. Du reliquat du compte dû par l'exécuteur. En quel cas il y a hypothèque sur ses biens. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

**EXÉCUTION.** (*Jurispr.*) Deux significations de ce mot. VI. 233. b.

*Exécution de biens.* VI. 233. b.

*Exécution définitive* d'un acte ou d'un jugement: en quoi elle differe de l'exécution provisoire. VI. 233. b.

*Exécution parée.* Quels sont les contrats & jugemens qui emportent exécution parée. VI. 234. a.

*Exécution provisoire.* VI. 234. a.

*Exécution testamentaire.* VI. 234. a.

*Exécution militaire.* VI. 234. a.

**Exécution.** Frais & mises d'exécution. VII. 275. a. Exécution parée. XI. 935. a. Scel qui donne droit d'exécution parée. XIV. 751. a. Des jugemens qu'il s'agit de mettre à exécution hors de la juridiction ou de la souveraineté dont ils sont émanés. IX. 341. a, b. Pareatis au moyen duquel on obtient dans l'étendue du royaume l'exécution d'un arrêt. XI. 934. b. Opposition ou résistance à l'exécution d'un arrêt. VIII. 340. b. XIII. 840. a, b. Saïsie & exécution. XIV. 526. b. De l'exécution des jugemens d'un juge d'église. IX. 79. a.

**EXÉCUTION,** (*Beaux-arts*) travail de l'artiste au moyen duquel il donne à un objet de son art les beautés accidentelles qui en font un ouvrage de goût, doué d'une perfection sensible. Il y a des objets, qui de leur nature, & sans le secours de l'art, ont toute l'énergie sensible qui leur convient: ceux-là ont si peu besoin d'une belle exécution, qu'elle leur seroit au contraire nuisible. *Suppl.* II. 910. a. Jugement & sagacité que la belle exécution suppose dans l'artiste. — C'est peut-être la marque la plus caractéristique d'un artiste du premier ordre, de n'avoir point d'ornemens superflus. — Dans les ouvrages d'un genre tempéré, l'exécution doit être plus soignée que dans ceux d'un caractère plus fier. — Elle doit en général avoir pour but d'ajouter à la force de la simple pensée. — On remarque à cet égard que les accompagnemens tirés d'un genre différent de celui qui fait le sujet principal, plaisent davantage. — Des moyens à employer pour faire que l'imagination saisisse fortement la pensée. *Ibid.* b. Du pathétique dans les ouvrages de l'art. Comment l'artiste doit présenter les passions dans les personnes qui les ressentent, *Ibid.* 911. a. & mettre sous nos yeux les objets qui produisent en nous ces passions. Des moyens que le poète peut employer pour jeter quelque intérêt sur un personnage subalterne. — La belle exécution dans tous les genres ne doit pas être portée à l'excès. Comment les ornemens doivent être sagement ménagés. *Ibid.* b.

**EXÉCUTION,** (*Opéra*) maniere dont la musique vocale & instrumentale sont rendues. Il est difficile de bien connoître une composition musicale, si on n'en a pas entendu l'exécution. Histoire de l'établissement de l'opéra françois. Compositions de Lulli. VI. 134. a. Pouvoir dont il usoit sur les exécutans. Progrès que firent sous lui l'orchestre & le chant: quelle étoit encore l'imperfection de l'un & de l'autre. L'art s'est depuis développé; & les progrès qu'il a faits en France sont en proportion avec ceux qu'il a faits en Italie. *Ibid.* b. L'exécution a aussi suivi l'art dans ses différentes

FFFF ffff



marches. Il n'est rien arrivé de nos jours à la musique, qui ne lui soit commun avec tous les autres arts. Mais ceux-ci ont avancé d'un pas plus rapide. Quelle en est la raison. *Ibid.* 235. a.

**EXÉCUTION.** (*Musiq.*) Difficultés que présente une bonne exécution. *Suppl.* II. 911. b. On dit d'un symphoniste qu'il a beaucoup d'exécution, lorsqu'il exécute correctement, sans hésiter & à la première vue, les choses les plus difficiles. Qualités d'où dépend cette habileté d'exécution. *Ibid.* 912. a.

*Exécution.* De l'ensemble dans l'exécution. *Suppl.* II. 807. b. Comment le musicien règle le degré de force de chaque note, & le tems précis & naturel de chaque pièce. *Suppl.* III. 912. b. Des moyens de bien phraser dans l'exécution. *Suppl.* IV. 344. a. Exécuter proprement. 539. a.

**EXÉCUTOIRE,** (*Jurisp.*) tout ce qui peut être mis à exécution. VI. 235. a.

*Exécutoire de dépens.* Ce qu'on entend par lever l'exécutoire, décerner l'exécutoire. De quel nom sont intitulés les exécutoires. En quels cas on peut interjetter appel de l'exécutoire & de la taxe. VI. 235. a.

*Exécutoire, Forme.* VI. 235. a.

*Exécutoire non obstant l'appel.* VI. 235. a.

*Exécutoire par provision.* VI. 235. b.

*Exécutoire, forme.* VII. 178. b. Lettres exécutoires. IX. 423. a.

**EXÉCUTRICE,** puissance, réflexions sur ce sujet. VI. 18. a, b. XIII. 557. b. XV. 424. a. 426. a.

**EXEDRES,** (*Hist. anc.*) Étymologie du mot. Sentimens de Perrault & de Budée sur les lieux appelés de ce nom. VI. 235. b.

*Exemplaire, cause.* II. 789. a.

**EXEMPLE,** (*Morale*) action vicieuse ou vertueuse qu'on se propose d'éviter ou d'imiter. Efficace de l'exemple : cause de cette efficace. Danger des mauvais exemples. Ce que disoit M. de Buffi sur ce sujet. IV. 235. b. Dans les divers gouvernemens, les principes de leur constitution étant différens, les exemples de bien & de mal ne sont pas les mêmes ; & les souverains ne sauroient se modeler les uns sur les autres d'une manière utile. Ce qu'on doit examiner avant que de prendre les exemples pour modèles. *Ibid.* 236. a.

*Exemple, il est le principal moyen de l'éducation.* VIII. 277. b. Des mauvais exemples. 639. b.

**EXEMPLE.** (*Arts de la parole*) Dans le discours ordinaire & dans les ouvrages didactiques, l'exemple est d'un usage très-fréquent pour éclaircir les propositions générales, les règles, les définitions. On l'emploie dans la poésie & l'éloquence pour exprimer d'une manière plus sensible des choses qui, d'ailleurs, seroient assez intelligibles d'elles-mêmes. L'exemple esthétique peut être employé, 1°. pour prouver d'une manière sensible la thèse générale, en nous rappelant des cas que nous avons réellement vus, & dont nous sentons toute la vérité. *Suppl.* II. 912. a. 2°. Dans le dessein d'arrêter plus long-tems le lecteur sur une vérité dont il ne sauroit douter, mais qu'il est bon de lui remettre souvent & fortement sous les yeux, 3°. Enfin, pour orner la vérité & la rendre plus gracieuse. Des diverses formes dont les exemples peuvent être revêtus. *Ibid.* b. Selon le but particulier qu'un auteur se propose, les exemples peuvent être généraux ou individuels, vrais ou inventés à plaisir. Il n'y a point de règles à prescrire là-dessus. Un orateur qui, après avoir cité divers exemples d'infortunes vient à se citer lui-même en dernier exemple, est sûr d'exciter la compassion. Plus les cas sont récents & près de nous, plus ils ont d'énergie lorsqu'il est question d'apporter des exemples touchans & pathétiques. *Ibid.* 913. a.

**EXEMPLE.** (*Bell. lett.*) Leçon que donne Aristote sur la manière d'employer les exemples. Comment on résout l'argument tiré des exemples. VI. 236. a.

*Exempt de l'ordinaire, (Jurisp.)* VI. 236. a.

*Exempt.* Des curés exempts de l'ordinaire. IV. 574. b. Juge des exempts. IX. 12. b. Jurisdiction des exempts. 79. b.

*Exempt,* officier dans certains corps de cavalerie, qui commande en l'absence du capitaine & des lieutenans. Bâton d'exempt. Exempts dans les compagnies des gardes du corps. En quoi consiste la charge d'exempt dans la compagnie de la connétable. VI. 236. a. Autres exempts attachés à différens corps. Leurs charges. *Ibid.* b.

*Exempts dans les compagnies des gardes du corps.* VII. 484. a, b.

*EXEMPTION de tailles : de tutelle.* VI. 236. b.

*Exemption de l'ordinaire :* droit de n'être point soumis à la jurisdiction de l'évêque diocésain. Cette exemption n'avoit point lieu dans les premiers siècles de l'église. On trouve dans le cinquième siècle quelques privilèges accordés aux grands monastères, qui ont quelque rapport avec l'exemption proprement dite. Les chapitres voulurent aussi avoir part à ces exemptions. Quelle est la plus ancienne exemption connue en France. Les évêques eux-mêmes en

ont accordé. Ces exemptions furent très-communes en Orient. Quel étoit le motif des exemptions accordées en France. VI. 236. b. Ce ne fut guère que vers le 11<sup>e</sup> siècle que les papes commencèrent à exempter quelques monastères de la jurisdiction spirituelle des évêques. Ces exemptions révoquées & blâmées. Les exemptions perpétuelles sont contraires à l'ordre & au droit commun. Elles furent sur-tout multipliées pendant le schisme d'Avignon ; mais ensuite révoquées par Martin V. Tentatives inutiles des évêques au concile de Latran, & à celui de Trente, contre les exemptions. Ordonnance de Blois favorable aux exemptions. La possession seule ne suffit pas pour établir une exemption ; mais elle suffit pour la détruire. *Ibid.* 237. a. Conditions nécessaires pour la validité de ce titre. Deux sortes d'exemptions, les unes personnelles & les autres réelles. Toute exemption doit être renfermée strictement dans les termes de l'acte. Où se fait l'appel de l'official d'un chapitre exempt de l'ordinaire. En quoi de tels chapitres demeurent sujets à l'évêque. Quelques chapitres ont été maintenus dans le droit de visiter les paroisses de leur dépendance. Maximé de droit sur la jurisdiction des chapitres exempts de l'ordinaire. Droits que conserve l'évêque dans les jurisdictions de ces chapitres. *Ibid.* b. Lorsque les exempts abusent de leurs privilèges, ils doivent en être privés. Autres circonstances dans lesquelles ils peuvent les perdre. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 238. a.

*Exemption de l'ordinaire.* Observations sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 913. a.

**EXEMPTIONS,** (*Finances*) privilège qui dispense d'une charge publique & pécuniaire. Il ne peut y avoir d'exemptions absolues & purement gratuites. Raisons d'exemption par rapport à la noblesse, aux magistrats, ou à quelques autres, citoyens, ou étrangers. Dès qu'il n'y a plus de proportion entre l'exemption dont on jouit & le service qu'on a rendu à l'état, elle est abusive. *Ibid.* 238. a. Absurdité de la maxime qui attribueroit l'exemption à la naissance, au crédit ou à l'opulence. Motifs de l'exemption accordée à certains fonds, certaines denrées ou marchandises. Différence entre les privilèges & les exemptions. *Ibid.* b.

*Exemptions, franchises, privilèges, libertés, immunités.* VIII. 578. a. Sorte d'exemption appelée *franche-fee*. VII. 283. a. En quel tems les ministres de la religion commencerent à jouir de quelques exemptions. V. 224. b. Immunités, privilèges, charges des ecclésiastiques sous divers empereurs. *Ibid.* Comment ils se sont peu-à-peu exemptés du service militaire. 226. b. Les curés exempts de tailles. IV. 275. b. Provinces où les ecclésiastiques se prétendent exempts de toute imposition. 677. b. Le clergé exempt du dixième depuis 1711. IV. 1089. a. 1090. a. Exemptions accordées à quelques personnes pour les mettre à l'abri des vexations auxquelles leurs emplois les exposent de la part du public. XIII. 389. a. Abus des privilèges & exemptions. *Ibid.* b. L'exemption des charges publiques en faveur de quelque citoyen que ce soit, est un attentat à la sûreté publique & à l'union sociale. XVII. 857. a. Des exemptions des nobles. 878. a, b. De celles des moines. 880. a.

**EXENETE,** (*Hist. anc.*) vainqueur aux jeux olympiques. Son triomphe. *Suppl.* I. 223. b.

**EXERCICE.** (*Art milit.*) En quoi consistoient les divers exercices auxquels les Romains accoutumoient leurs soldats. Ces exercices regardoient les fardeaux qu'ils étoient obligés de porter ; VI. 238. b. les travaux des sièges qui étoient fort pénibles ; la construction des édifices, des chemins, des villes même ; l'exercice des armes qui se faisoit tous les jours en tous tems ; les marches forcées ; les courses ; on leur apprenoit aussi à nager pour apprendre à frapper l'ennemi, on les exerçoit à donner plusieurs coups à un pieu. Les capitaines & les généraux ne se dispensoient pas de ces exercices dans les occasions importantes : exemples de Marius & de Pompée. *Ibid.* 239. a. Avantages qui résultoient de ces exercices. Exercices pratiqués en France dès l'établissement de la monarchie. Pourquoi les mêmes exercices qui endurcissent les soldats romains font périr les nôtres. Nous n'avons plus une juste idée des exercices du corps. L'invention de la poudre à canon a été la cause de la cessation totale, pour ainsi dire, de tous les exercices propres à endurcir le corps. Description des massues de Roland & d'Olivier, dont aucun homme aujourd'hui ne pourroit faire usage. *Ibid.* b. Combien le défaut d'exercices fatigans a nourri chez nous la mollesse. Ce que disoit le P. Daniel de la mollesse des soldats de son tems. L'exercice des troupes de l'Europe ne consiste plus que dans le maniement des armes & dans les évolutions. Quel est le but du maniement des armes. *Ibid.* 240. a. Différentes choses dont il convient que le soldat soit instruit par rapport à cet objet. Il conviendrait d'accoutumer les soldats à ne pas s'effrayer des chevaux qui s'avanceroient sur eux avec impétuosité : ce que dit sur ce sujet le marquis de Santa-Cruz. *Ibid.* b. De l'exercice du feu, ajouté à l'exercice concernant le maniement des armes. Le fond & la forme de notre exercice ordinaire est imité de celui des



Grecs, & paroît être perfectionné sur celui des Hollandois. Ouvrage où l'on trouve l'exercice pratiqué sous Louis XIII. Réglemens & ordonnances publiés sous Louis XIV, concernant l'exercice. Exercices généraux que M. le marquis de Santa-Crux voudroit qu'on ajoutât à ceux qui sont ordonnés par les réglemens. *Ibid.* 241. a. Divers soins qu'on devroit prendre pour accoutumer le soldat à la fatigue. Exercices relatifs à la cavalerie proposés par M. de Santa-Crux. Quel est le point essentiel dans l'exercice de la cavalerie. *Ibid.* b. En quoi consistoit, selon la Noue, les avantages de la cavalerie allemande. Réflexions de M. de Folard sur l'exercice des troupes pendant la paix. *Ibid.* 242. a. Pour concevoir tout ce qu'on doit enseigner aux exercices, on doit se représenter les troupes sous quatre points de vue, savoir, lorsqu'elles sont sous les armes pour s'instruire, lorsqu'on les fait travailler pour les endurcir, lorsque loin de l'ennemi elles sont sous les armes, lors qu'en présence de l'ennemi elles attendent l'occasion du combat, &c. Les exercices doivent être très-fréquens. Soins à donner aux anciens & aux nouveaux soldats. Cinq parties principales de l'exercice. Instructions que le ministère de la guerre a fait adresser à tous les régimens de cavalerie & d'infanterie. *Ibid.* b. Divers objets traités dans les ordonnances qui ont été données ensuite de ces instructions. La loi d'exercer constamment les troupes oblige plus essentiellement la cavalerie que l'infanterie. Divers exercices auxquels les Grecs étoient incessamment occupés. *Ibid.* 243. a. Quel étoit le principal but de leurs jeux olympiques, & pythiques. Combien l'exercice des troupes étoit soigneusement pratiqué à Rome. Description de l'exercice des cavaliers romains. L'une des principales causes des succès d'Annibal fut le relâchement où les Romains étoient tombés après la première guerre punique. Changement salutaire auquel Scipion contribua le plus. *Ibid.* b. Exercices auxquels il formoit ses soldats sous les murs de Carthage. Détail des mouvemens qu'il faisoit faire à sa cavalerie. L'avantage des soldats François sur le reste de l'Europe n'a été le fruit que de leurs fréquens exercices. Des joutes & des tournois pratiqués autrefois en France. L'établissement de nos camps d'exercice remplacera les anciens spectacles. Les désordres & les malheurs qu'éprouvent les armées, viennent ordinairement de l'inaction du soldat; exemple tiré du changement survenu dans les troupes d'Annibal après leur séjour dans la Campagne. Ancienneté des exercices des François. *Ibid.* 244. a.

*Exercice.* Exercices militaires des anciens Grecs, *Suppl.* II. 932. a. des soldats romains. I. 691. a. VII. 337. b. X. 511. b. XI. 775. b. *Suppl.* IV. 668. a, b. 669. a. 671. a. Principaux exercices de la gymnastique militaire des anciens. VII. 1018. b. Ancien exercice appelé *quintaine*. *Suppl.* IV. 560. b. Les jeunes militaires doivent être exercés tous les jours. V. 311. b. Des exercices du corps nécessaires pour former l'homme de guerre. VII. 995. a. Exercices dans un camp de paix. *Suppl.* II. 155. a. Planches qui représentent l'exercice militaire moderne, vol. I des planch. article ART MILITAIRE. Voyez aussi EVOLUTIONS. VI. 169. b. — 201. b.

*EXERCICE de la manœuvre, (Marine)* VI. 244. b.

*EXERCICE. (Médecine hygiène)* L'exercice musculaire absolument nécessaire à la santé. C'est dans ce but que l'antiquité proposoit des prix pour ceux qui se distingueroient dans les jeux établis à cet effet. Origine de l'art appelé *gymnastique médicale*. VI. 244. b. Le mouvement du corps fut mis au nombre de ce qu'on appelle les six choses *non-naturelles*. Le moyen le plus efficace pour favoriser les excréments, c'est sans doute l'exercice ou le travail. Il contribue pareillement à favoriser l'ouvrage de la nutrition. Mais lorsque l'exercice & le travail sont pratiqués avec excès, ils produisent de très-mauvais effets dans l'économie animale. *Ibid.* 245. a. Remèdes que les anciens conseilloient en ce cas. L'exercice continu, sans être même excessif, contribue beaucoup à hâter la vieillesse. L'exercice ne doit pas être employé dans les maladies qui sont aiguës ou qui le deviennent. Quels sont les cas de maladie où l'exercice est convenable. Différens genres d'exercice, les uns actifs, les autres passifs, les autres mixtes. Énumération des exercices appartenant à chacun de ces genres. *Ibid.* b. Quelles sont les personnes à qui chacun de ces différens genres peut sur-tout convenir. Ce qu'on doit observer en général dans le choix qu'on fait d'un certain exercice. *Ibid.* 246. a. Observations sur le tems auquel il convient de s'exercer, & sur la durée de l'exercice. Il convient mieux avant le diner qu'avant le souper. Galien conseille un repos entier à ceux dont la digestion se fait lentement, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. A quelles personnes un léger exercice peut convenir après le repas. De la mesure qu'il convient d'observer à l'égard de la durée de l'exercice. *Ibid.* b. Des lieux qu'on doit préférer pour l'exercice. Ouvrages à consulter sur le sujet qui vient d'être traité. *Ibid.* 247. a.

*EXERCICE, (Méd. hygiène.)* accidens qui naissent de l'excès de l'exercice & du travail. *Suppl.* II. 913. a. Quelles

sont les personnes à qui cet excès est sur-tout dangereux. *Ibid.* b. Des maux causés par un trop grand repos. *Ibid.* 914. a. On peut regarder en-général comme nuisible, tout ce qui, par rapport au mouvement & à la position de parties du corps, est ou trop violent, ou de trop longue durée. Accidens qui résultent de la situation d'être debout, trop long-tems continuée, de celle d'être trop long-tems assis, d'un trop long séjour dans le lit. Affections fâcheuses que produit la contraction subite, violente, long-tems continuée & sans relâche des muscles. *Ibid.* b.

*Exercice.* Différens fins que les hommes se font proposées en s'accoutumant aux exercices du corps. VII. 1016. b. Proportion qu'on doit établir entre la quantité d'alimens dont on use & l'exercice. VIII. 386. b. De l'exercice qu'on doit faire pour la santé. XI. 223. a. *Suppl.* II. 848. a. Exercice que prescrivoient les anciens médecins dans certaines maladies chroniques. XII. 666. a. De la sueur excitée par l'exercice. XV. 622. a. Des exercices suivant les différens climats. III. 535. b. Différens sortes d'exercices: celui des jeux de balle. Son utilité. II. 39. b. Celui que les Romains nommoient *gestation*: comment nous devons le pratiquer. VII. 651. a, b. De l'exercice des femmes enceintes. 962. b. Effet de l'exercice du cheval pour la santé. V. 894. a, b. *Suppl.* II. 843. a, b, &c. Exercices de gymnastique médicale. VII. 1017. b. De la promenade à pied. XIII. 444. a. Exercices des Romains dans l'après-midi. XVII. 255. b. Manière de suppléer au défaut d'exercice. VII. 306. b.

*EXERCICE immodéré de l'esprit, (Physiol.)* L'ame est intimement liée, pendant la vie, avec le corps; en sorte qu'il est difficile de concevoir dans ses opérations une simplicité si exacte, que les changemens du corps ne fassent sur elle aucune impression. — D'un autre côté, l'ame exerce sur la force motrice du système nerveux un certain empire, par lequel elle peut à son gré, l'exciter à agir, tant dans tout le corps, que dans une seule partie, de même que les muscles obéissent aussi à notre volonté. — De plus, la force des nerfs & celle des muscles ne sont pas inépuisables, & ne résistent pas à des efforts trop long-tems continués; l'une ne sauroit être fatiguée sans préjudice pour l'autre. — Suites fâcheuses qui résultent des violentes affections que l'exercice immodéré de l'esprit fait éprouver au système nerveux. *Suppl.* II. 915. a. Maux que produit la négligence à cultiver l'esprit. *Ibid.* b.

*EXERCICES, (Manège)* ce mot s'applique particulièrement à ceux auxquels la noblesse se forme dans les académies. Incertitude où l'on est sur le tems de l'établissement des colleges militaires qui sont sous la protection du roi, & sous les ordres de M. le grand écuyer. Ignorance dans laquelle nous avons langué jusqu'aux regnes de Henri III & de Henri IV. Ce qui se pratiquoit dans ces tems, lorsqu'on vouloit se former à l'art du cavalier. VI. 247. a. Quels sont les hommes célèbres auxquels la France est redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. Instructions données par Pluvinel à Louis XIII, qui montrent que l'état ne se ressentit pas d'abord de ces premiers avantages: plaintes qu'il adresse au roi. Etablissmens qu'il propose. *Ibid.* b. Eloge de Salomon de la Broue; sacrifice qu'il fit de l'intérêt au devoir. Réflexions sur les dépenses qu'exigeoit le projet de Pluvinel. Discours que Lucien met dans la bouche de Solon, sur l'importance des exercices de la jeunesse. Avantages que les Grecs retirèrent de leurs exercices. *Ibid.* 248. a. Quels étoient ceux auxquels les Romains appliquoient les jeunes gens. Traits qui peignent le ridicule de nos jeunes gens qui joignent à l'ignorance dans les exercices, la fatuité & la présomption. Utilité des exercices pour adoucir l'âpreté de l'éducation par une certaine mesure de plaisir. Ces exercices sont purement du ressort des académies. *Ibid.* b.

*Académie, (architecture.)* Quelle devoit être la grandeur de ces colleges militaires, relativement à tout ce que ces édifices doivent contenir, & à l'usage auquel ils sont destinés. Chaque ville qui a l'avantage de renfermer de semblables écoles, devoit être tenue de construire & d'entretenir des bâtimens convenables, toujours affectés à ces colleges. Avantages qui en résulteroient. De pareils projets ne peuvent avoir leur exécution que dans de grandes villes. Moyen de pourvoir aux dépenses qu'ils exigeroient. VI. 249. a.

*Académie, chefs,* devoirs qu'ils devoient remplir. VI. 249. a.

*Exercices du corps.* La pratique seule ne suffit pas, si l'on n'est pas éclairé par les principes. Importance de la théorie dans les écuyers. Utilité des courses de tête & de bague. VI. 249. b. En quel tems on devoit y exercer les jeunes gens. Exercices plus relatifs à l'art de la guerre, auxquels il faudroit les former. Les évolutions militaires à pied, la danse, les exercices sur le cheval de bois, & l'escrime, sont des occupations indispensables: mais les succès dépendent également des élèves & des maîtres. Attention qu'il faut



droit apporter aux travaux des uns & au bon choix des autres. Aveuglement par lequel on contraint tous les hommes à renoncer, dès leurs premières années, à une ambidextérité qui leur est naturelle, & à laisser languir la main gauche dans une sorte d'inaction. Platon vouloit qu'on s'exercât, comme les Scythes, à tirer de l'arc des deux mains. Soldats de la tribu de Benjamin qui étoient dressés à combattre de l'une & de l'autre. *Ibid.* 250. a. Trait qui montre que Henri IV fut esclave du préjugé que l'auteur combat ici. Réflexion qui montre de quelle utilité seroit quelquefois l'usage égal de la main gauche & de la droite. *Ibid.* b.

*Exercice de l'esprit.* Foibles connoissances en géométrie que nos académistes acquièrent. Oubli dans lequel on laisse la science du cheval : combien il conviendrait aux écuyers d'étudier l'anatomie & les maladies de l'animal ; & d'acquiescer ensuite les lumières qui concernent les embouchures, & la construction des harnois, des selles, &c. VI. 250. b. Effets qui résultent de la négligence de la théorie de l'art. Avantages qu'on retireroit de cette connoissance complète. Négligence de l'étude de l'art militaire, autre défaut de l'éducation de nos jeunes gens. Il importeroit à nos écoles d'avoir des professeurs en langues étrangères vivantes. Il faudroit y joindre des maîtres versés dans la connoissance des intérêts des diverses nations. *Ibid.* 251. a. L'étude de cette partie de la politique seroit secondée par celle de l'histoire. Manière dont on doit enseigner celle-ci. Utilité de cette connoissance. Quels sont les principes de religion & de morale qu'on doit inspirer aux jeunes gens. Quant aux maîtres de musique & d'instrumens, le délassement & le besoin de plaire dans le monde les ont rendus nécessaires. *Ibid.* b. Six écoles formées sur le plan qui vient d'être proposé seroient d'un secours réel à l'état, ne se détruiraient point les unes les autres, & se soutiendroient d'elles-mêmes. *Ibid.* 252. a.

*Exercices d'académie gymnastique, voyez ECOLE MILITAIRE & GYMNASTIQUE.* Science des exercices du corps, nommée *agonistique*. I. 181. a. Description des lieux où l'on s'instruist dans les exercices. VII. 1015. b. Exercice du cerceau chez les anciens. *Suppl.* II. 290. b. Etonnante flexibilité que le corps peut acquiescer par les exercices. VIII. 870. a. *Voyez JEUX.*

*EXÉRESE, (Chirurg.)* opération par laquelle on tire du corps humain quelque matière étrangère & pernicieuse. *Etym.* de ce mot. Exérese par extraction. Exérese par détraction. Observations qu'on doit faire pour bien s'acquiescer de ces opérations. VI. 252. a. *Voyez CORPS ÉTRANGERS.*

*EXERGUE, (Hist.)* *Etym.* du mot. En quel endroit de la médaille se place l'exergue. Signification des lettres ou chiffres qui se trouvent dans l'exergue. VI. 252. a.

*EXERGUE.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 915. b.

*EXFOLIATION, (Chir.)* séparation des parties d'un os qui s'écaille. *Etym.* de ce mot. Ce qui rend la surface du crâne sujette à l'exfoliation. On ne doit point trop hâter la guérison des blessures faites aux os. Les os découverts ne s'exfolient pas toujours. Mémoire à consulter sur les exfoliations du crâne. Mauvaise pratique des anciens, fondée sur ce faux principe, que tous les os découverts doivent s'exfolier. L'exfoliation des os est presque toujours l'ouvrage de la pure nature, & la plupart des précautions qu'on prend pour la produire, sont d'ordinaire inutiles ou nuisibles. A quels soins doivent se borner les secours de l'art. Autre signification du mot *exfoliation*. VI. 252. b.

*Exfoliation des os, instrument de Belloste* pour l'éviter dans certaines opérations. IV. 849. b.

*EXFOLIATIF, (Chirur.)* remède propre à faire exfolier les os cariés. Description du trépan exfoliatif. VI. 253. a.

*EXHALAISON, (Physiq.)* Différence entre vapeur & exhalaison. Exhalaisons qui sont la matière du tonnerre, des éclairs & de divers autres météores. Exhalaisons dont l'air se forme, selon M. Newton. VI. 253. a. Des exhalaisons qui sont d'une même espèce. Propriétés qu'elles doivent avoir analogues à celles de la masse solide dont elles se sont séparées. Mélanges de ces exhalaisons avec celles d'une autre espèce. Il doit naître de-là une infinité de phénomènes que nous ne saurions encore ni comprendre, ni expliquer clairement. *Ibid.* b. Cause de ces violents tremblemens de terre, qui sont fendre & crever de grosses croûtes pierreuses couchées sous la surface de la terre. Phénomènes que les exhalaisons qui s'échappent par ces ouvertures doivent produire dans l'air. Sur les exhalaisons empoisonnées des minéraux, voyez l'essai sur les poisons du docteur Méad. Exemple des effets de ces exhalaisons malignes, rapporté dans l'histoire de l'académie des sciences, année 1701. Autre fait rapporté dans la même histoire, année 1710. *Ibid.* 254. a. Autre fait rapporté par le docteur Connor dans les dissertations médico-physiq. *Ibid.* b.

*Exhalaison.* Les vents & les exhalaisons suffisent, selon Hallet, pour produire toutes les variations du barometre. II. 81. b. Les exhalaisons considérées, comme cause particulière

des vents. XVII. 19. a, b. Dangereuses exhalaisons des marécages. *Suppl.* III. 841. b. — Sur les exhalaisons ; voyez VAPEUR.

*EXHALAISONS minérales ou Mouphtes, (Minéral.)* vapeurs qui partent des veines ou filons métalliques, de même que des galeries ou fouterreins des mines. Différens effets qu'elles produisent. Combien elles sont quelquefois funestes aux ouvriers. VI. 254. b. Différentes manières dont elles se manifestent. Le phénomène le plus singulier qu'elles nous présentent, est celui que les mineurs nomment *ballon*. Description de ce phénomène. Quelles sont, de toutes les exhalaisons minérales, les plus pernicieuses ; dans quelles espèces de mines elles se forment. Dans quelles circonstances elles paroissent le plus ordinairement. Exhalaisons qui regnent dans les mines où l'on a été obligé de mettre le feu pour détacher le minéral de la roche dans laquelle il se trouve enveloppé. Danger des exhalaisons sulfureuses ; celles dont il est parlé dans l'article *charbon fossile*, sont de cette espèce. *Ibid.* 255. a. Exhalaisons qui se montrent sur-tout le matin & dans le tems que la rosée tombe, & qui détruisent les veines métalliques. Autres exhalaisons qui regnent dans les mines qui ont été long-tems abandonnées. Effet des exhalaisons minérales pour la cristallisation, la minéralisation, & dans les pierres colorées. Sentiment de M. Lehmann sur les mouphtes. Précautions qu'on prend dans les mines contre les exhalaisons. *Ibid.* b.

*Exhalaisons minérales.* Quatre sortes d'exhalaisons dans les mines. XVII. 27. b. Articles sur ces exhalaisons. III. 192. a, b. X. 778. b. &c. XVI. 580. b. Effets de celles qui s'élèvent de certaines mines. I. 235. a. Effets de celles du charbon. III. 190. a. 192. a, b. 193. a, b. *Voyez VAPEUR.*

*EXHALATOIRE, (Fontaine salante)* construction particulière aux salines de Rosières. Description & usage de l'exhalatoire. VI. 255. b.

*EXHAUSSER, élever, (Synon.)* V. 507. a.

*EXHAUSTION, (Mathém.)* Ce qu'on entend en mathématiques par la méthode d'exhaustion. Elle étoit fort en usage chez les anciens géomètres. Théorème sur lequel elle est fondée. C'est sur ce principe qu'on démontre qu'un polygone régulier d'une infinité de côtés, devient égal au cercle dans lequel il est inscrit. Le calcul différentiel n'est autre chose que la méthode d'exhaustion des anciens, réduite à une analyse simple & commode. VI. 256. a.

*Exhaustion.* Observations sur la méthode d'exhaustion. VII. 635. a.

*EXHÉRÉDATION, (Jurispr.)* Différence entre déshérence & exhérédation. VI. 256. a. Dans les pays de droit écrit, tous ceux qui ont droit de légitime, doivent être institués héritiers, du moins pour leur légitime, ou être déshérités nommément. L'exhérédation peut avoir lieu en certains pays contre les ascendans & les collatéraux. Différentes sortes d'exhérédations. Des différentes formes selon lesquelles l'exhérédation peut être faite. *Ibid.* b.

*Exhérédation, abdication,* différente signification de ces mots. I. 16. b. Plainte d'inofficiosité formée par ceux qui sont exhérédés. VIII. 771. b. XII. 686. b.

*Exhérédation des ascendans.* Comment cette sorte d'exhérédation doit être considérée. Le droit ancien du digeste & du code n'admet point l'exhérédation du père. VI. 256. b. A l'égard de la mère, la loi 28, au code de *inoff. testam.* admet quelques causes d'exhérédation. Des causes exprimées dans la nouvelle 115, pour lesquelles les enfans peuvent être exhérédés par leurs descendans. Énumération de ces causes. *Ibid.* 257. a.

*Exhérédation des collatéraux.* Causes de cette exhérédation exposées dans la nov. 22, ch. 47. Dans les pays coutumiers, il n'est pas nécessaire de les instituer, ni déshériter nommément ; ils n'ont ordinairement que la réserve coutumière des propres. VI. 257. a. Quel peut être l'effet de cette exhérédation en pays coutumiers. Causes de cette privation de la réserve. *Ibid.* b.

*Exhérédation cum elogio.* Cette exhérédation ne peut être prononcée que contre les enfans, & non contre les collatéraux. Auteurs à consulter. VI. 257. b. *Voyez ELOGE.*

*Exhérédation des enfans & autres descendans.* Avant la loi de Moïse, les Hébreux privés d'enfans, dispoient de leur bien à leur volonté : depuis la loi, les enfans ne pouvoient être déshérités. Usages des Lacédémoniens & des Athéniens sur cet objet. Dispositions de l'ancien droit romain. VI. 257. b. Les dispositions du droit prétorien sur ce sujet furent adoptées par les lois du digeste & du code. Changement que fit Justinien par la loi 30 au code de *inoff. testam.* & par la nov. 18, ch. 1. Disposition de la nouvelle 115, qui forme sur cette matière le dernier état du droit romain. Énumération des causes (qui sont au nombre de 14) pour lesquelles les descendans peuvent être exhérédés, selon cette nouvelle. *Ibid.* 258. a. Disposition de l'édit du mois de février 1556, sur la cause d'exhérédation tirée d'un mariage contracté sans le consentement de père & de mère. Observation



vation sur l'exhérédation en pays coutumier. Loix & auteurs à consulter. *Ibid.* 258. b.

*Exhérédation.* Rappel qui en relève les enfans. XIII. 796. a, b.

*Exhérédation officieuse:* loi sur laquelle elle est fondée. VI. 258. b.

*Exhérédation tacite.* VI. 258. b.

*Exhérédation des vassaux.* Origine de cette expression: deux significations qui lui sont attachées. VI. 359. a.

*EXHIBITION.* (*Jurispr.*) Différence entre l'exhibition & la communication sans déplacer. VI. 259. a.

*EXHORTATION,* cri d'exhortation dans les batailles. IV. 461. b.

*EXHUMATION.* (*Jurispr.*) Disposition du concile de Rheims (tenu en 1583) sur ce sujet. Par quelle ordonnance peut se faire l'exhumation d'un cadavre. VI. 259. a. Voyez les mémoires du clergé, & *Sépulture.*

*EXHUMER.* Arrêt de l'inquisition pour l'exhumation de Charles-Quint considéré comme hérétique. VI. 259. a.

*EXIGUER,* (*Jurispr.*) terme en usage pour exprimer qu'on se départ du cheptel, &c. Coutumes où ce terme est employé. Etym. de ce mot. Ce que prononce là-dessus la coutume de Bourbonnois: observations de M. Despommiers sur la disposition de cette coutume. Celles de Berry & de Nivernois citées sur le même sujet. Observations de Coquille. VI. 259. b.

*EXIL.* (*Hist. anc.*) La sentence chez les Romains ne portoit point le mot d'*exil*, mais seulement l'interdiction de l'eau & du feu. L'*exil* n'étoit pas, à proprement parler, un châtement. Il n'y avoit point chez les Romains de crime qu'on punit par l'*exil*. De l'*exil* auquel les Athéniens condamnoient leurs grands-hommes. VI. 160. a. Origine du mot *exil*. Ce qu'on entend par honorable *exil*. Exemples. *Ibid.* b. Voyez *Bannissement, Déportation, Relégation.*

*EXIMER,* (*Hist. & Droit public d'Allem.*) action par laquelle un membre de l'empire est soustrait à sa juridiction, & privé de son suffrage à la diète. Deux sortes d'exemption, la totale & la partielle. VI. 260. b.

*EXISTENCE,* (*Métaphys.*) notion que les hommes ont dans l'esprit, lorsqu'ils prononcent ce mot. Manière dont ils l'ont acquise ou formée. Ce raisonnement de Descartes, *je pense, donc je suis*, qu'il regardoit comme le premier anneau par lequel il prétendoit saisir la chaîne entière des connoissances humaines, suppose lui-même des notions très-abstraites, celles de pensée & d'existence. VI. 260. b. Locke nous a mieux montré le véritable point où nous devons nous placer pour suivre la génération de toutes nos idées. Situation de l'homme réduit aux simples impressions des sens: énumération exacte de toutes celles qu'il éprouve. *Ibid.* 261. a.

Sixième sens, tact intérieur, par lequel nous ressentons les douleurs, les mal-aises, les diverses espèces de frissonnemens intérieurs. De toutes nos sensations réunies se forme un tableau, une espèce d'univers idéal qui n'est jamais le même deux instans de suite. La mémoire nous met en état de comparer cette succession de tableaux par laquelle nous acquérons les idées de changement & de mouvement. *Ibid.* b. Parmi les objets de sensation qui composent ce tableau mouvant, il en est un qui attire sur-tout notre attention par sa présence continuelle, & par la nature des sensations, qui nous le rendent présent; cet objet particulier devient pour nous le centre de tout l'univers; nous nous accoutumons à le regarder comme notre être propre, & nous bornons le sentiment du *moi* à ce petit espace circonscrit par le plaisir & par la douleur. Relation de présence qui s'établit entre les objets & nous, & qui donne aux deux termes de cette relation toute la réalité que la conscience assure au sentiment du *moi*. Ces objets nous intéressent par les sensations de plaisir & de douleur qu'ils nous causent. Nous cherchons à nous approcher des uns & à nous éloigner des autres. *Ibid.* 262. a. Les objets absens entrent, comme les présens, dans le système général de nos desirs, de nos craintes, & des motifs de nos actions. Comment se forme cette nouvelle chaîne de rapports par lesquels les êtres se lient à la conscience du *moi*, non seulement par la perception simultanée, mais par la mémoire. De la perception de ces rapports, il suit que l'homme est forcé de ne plus confondre les êtres même avec ses sensations, & qu'il apprend à distinguer les uns des autres les objets présens & les objets absens. Le *moi* étant toujours un des termes de ces rapports, la réalité de tous les autres nous est certifiée par la conscience de ce *moi*. Le terme d'*existence* ou de *présence* sert à exprimer le fondement de la relation qui se forme entre l'être apercevant & l'être aperçu. *Ibid.* b. Nous reconnoissons entre nous & les objets absens que l'imagination nous peint, les mêmes rapports de distance & d'action mutuelle que nous observons entre les objets actuels de la sensation. Le fondement de ces rapports peut être encore désigné par le nom commun d'*existence*. Ce n'est que sur ce fondement que tombent véritablement, & le

nom d'*existence*, & notre affirmation, lorsque nous disons qu'une chose existe. Ce fondement commun ne peut être connu immédiatement, & ne nous est indiqué que par les rapports différens qui le supposent. La distinction entre les objets & nous une fois reconnue, notre premier mouvement a été de prêter à ces objets tout ce que la conscience nous rapporte de nous-mêmes; ensuite l'observation nous en a fait retrancher ce que nous leur avions d'abord accordé de trop. *Ibid.* 263. a. Les relations de distance & d'activité des objets à nous, n'étant présentées que par la sensation elle-même, on ne dut y attacher le concept de l'existence que lorsqu'on reconnut les objets absens: ce fut alors que le rapport de sensation actuelle ne fut plus que le signe de la présence, c'est-à-dire, d'un cas particulier compris sous le concept général d'existence. Comment les hommes vinrent à distinguer les objets existans des objets simplement apparens, & la réalité de l'illusion. L'illusion une fois constatée, il fallut séparer la sensation du concept de l'existence, & même de celui de présence, & ne la regarder plus que comme un signe de l'une & de l'autre qui pourroit quelquefois tromper. *Ibid.* b. L'esprit dut s'accoutumer à séparer totalement la sensation de la notion d'existence, & il vint même à la séparer aussi de la notion de présence; en sorte que le mot *présence* s'étend à tout objet renfermé dans les limites où les sens peuvent actuellement apercevoir, soit qu'il soit aperçu ou non. Comment les hommes ont acquis les notions de destruction, de mort, d'anéantissement. La mémoire, en nous rappelant l'image des objets passés, nous rappelle en même tems le rapport qu'ils avoient avec nous dans un tems, & nous disons que ces objets ont été. L'imagination concluant du mouvement passé & du lieu présent, de nouveaux rapports de distance qui ne sont pas encore, nous sommes forcés de détacher la notion d'existence de tout rapport avec nous, & de ne plus considérer, pour attribuer l'existence aux objets, que leur enchaînement avec le système général des êtres. *Ibid.* 264. a. De la notion de possibilité: comment nous l'acquérons. Différence entre l'existence & l'actualité. La notion d'existence développée jusqu'ici est celle qui est dans l'esprit de la plupart des hommes. Nous ne l'avons pas suivie jusqu'à ce point d'abstraction où la philosophie l'a portée; mais pour y parvenir, nous n'avons qu'à faire quelque pas encore dans la route où nous venons de marcher. Nous pouvons étendre cette notion d'existence à de nouveaux objets, en la resserrant par de nouvelles abstractions qui excluent toute relation avec nous de distance & d'activité. *Ibid.* b. Qui nous a dit qu'il ne peut pas y avoir d'autres systèmes d'êtres qui n'ont pas même entre eux de rapport de distance, & qui n'existent point dans l'espace? La notion d'existence ne renferme point nécessairement un rapport de distance avec nous; il faut donc l'en séparer, & alors elle sera aussi abstraite qu'elle peut l'être, & n'aura d'autre signe que le mot même d'*existence*, qui ne peut être défini.

*Des preuves de l'existence des êtres extérieurs.* Il n'y auroit aucune contradiction à ce que le même ordre de sensations que nous éprouvons eût lieu, sans qu'il existât aucun autre être. Difficulté qui naît de-là contre la certitude des jugemens que nous portons sur l'ordre réel des choses. On ne doit pas s'étonner de ce que la plupart des hommes ne peuvent pas imaginer qu'on ait besoin de prouver l'existence des corps. *Ibid.* 265. a. Quelques philosophes ont nié l'existence de tous les objets extérieurs, & n'ont admis d'autre réalité que celle de leurs idées. Quelques autres se sont contentés de nier l'existence des corps & de l'univers matériel. Philosophes égoïstes dans les Indes. C'est le docteur Berkeley qui a réveillé l'attention des métaphysiciens sur ce système oublié: ses raisonnemens réfutés dans l'article *Immatérialisme*. On se borne à montrer ici combien il est nécessaire de lui répondre, & à indiquer le seul genre de preuves dont on puisse se servir. *Ibid.* 266. a. Aucune sensation ne peut immédiatement & par elle-même nous assurer de l'existence d'aucun corps. *Ibid.* b. Quel sera donc le moyen de nous en assurer? Nous connoissons un genre de preuves auquel nous sommes accoutumés de nous fier, c'est l'induction qui se tire des effets pour remonter à leur cause. Nos sensations sont des faits, & en remontant de ces faits à leurs causes, on se trouve obligé d'admettre un système d'êtres existans hors de nous, & une suite de sensations antérieures à la sensation actuelle, enchaînées à l'état antérieur du système des êtres existans. Deux manières de remonter d'un effet à sa cause, l'une qui nous y conduit nécessairement, lorsque le fait dont il s'agit n'a pu être produit que par une seule cause, l'autre qui nous y conduit par une espèce de tâtonnement. Comment cette dernière méthode qui est la seule applicable à la question présente, peut néanmoins conduire de la vraisemblance à la certitude. *Ibid.* 267. a.

*Existence.* Raisons sur lesquelles Descartes établit la réalité de son existence. II. 717. b. Sentiment que les enfans nouveaux-nés ont de leur existence. V. 401. a. C'est par nos sensations



que nous avons la conscience de notre existence. VI. 147. a ; b. &c. VIII. 275. a.

*Existence, substance.* Différence entre ces mots. VI. 267. a.

*Existence des êtres extérieurs.* Preuve de cette existence. I. ij. Disc. prélim. Connoissances que nous en avons. III. 805. b. Comment nous venons à nous en assurer. IV. 261. a, b. VIII. 688. a. Doutes sur l'existence des corps. V. 431. b. *Suppl.* II. 930. a. Voyez EGOÏSTES.

**EXOCATACELE.** Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. a.

**EXOCIONITES,** lieu de Constantinople, qui fut appelé *exocionium*. Pourquoi les Ariens furent appelés Exocionites. *Suppl.* II. 916. a.

**EXODE.** (*Hist. anc. sacr.*) Origine de ce nom. Ce que contient le livre de l'exode. Comment les Hébreux le nomment. VI. 267. b.

*Exode.* Espace de tems dont l'exode contient l'histoire ; savoir, depuis la mort de Joseph, jusqu'à la construction du tabernacle. *Suppl.* II. 916. a.

**EXODE.** (*Théol.*) Signification de ce mot dans les septante. VI. 267. b.

**EXODE,** (*Litt.*) poème qui seroit à Rome de divertissement après la tragédie. L'auteur étoit appelé *exodiarius*. Quel étoit le but de sa pièce. Habits de théâtre dans sa représentation. VI. 267. b. Ce qui caractérisoit particulièrement l'exode, étoit la licence & la liberté qu'on avoit dans cette pièce d'y jouer sous le masque, jusqu'aux empereurs même. Raisons de politique qui engageaient les empereurs à permettre cette licence. Crime & débauche de Tibère rappelés dans une pièce atellane. Parricides de l'empereur Néron, chantés aussi à la fin d'une pièce de cette espèce. On y inséroit souvent des couplets de chanson répandus dans le public, dont on faisoit une nouvelle application aux circonstances du tems. Entrée de Galba dans Rome, chantée dans une de ces satyres. Quelquefois on redemandoit dans une seconde représentation, l'exode qui avoit été chantée. *Ibid.* 268. a. Les exodes se jouèrent à Rome plus de 550 ans sans avoir souffert qu'une légère interruption de quelques années. Elles ont été ressuscitées parmi nous dans la comédie italienne. *Ibid.* b.

*Exode.* Différence entre l'exode & l'épilogue dans la poésie dramatique des anciens. V. 799. a.

**EXOÏNE,** (*Jurispr.*) excuse de celui qui ne comparoit pas en personne en justice, quoiqu'il y fût obligé. Etym. de ce mot. Ce qui en est dit dans les établissemens de S. Louis. En quels cas l'exoine peut avoir lieu. Procuration que doit donner celui qui veut se servir de l'exoine. Autres moyens d'excuse qu'il doit produire. VI. 268. b. A qui doivent être communiqués les certificats qui contiennent l'exoine. On peut proposer l'exoine en matières civile & criminelle. Celui qui propose l'exoine, n'est pas obligé de donner caution, &c. Effet de l'exoine. *Ibid.* 269. a.

*Exoine.* En quoi le contre-mand différoit de l'exoine. IV. 136. b. Ce que dit Beaumanoir sur ce sujet. Comment celui qui étoit obligé d'user d'exoines ou de contre-mands les proposoit. 137. a. Exoines des médecins & chirurgiens. XIII. 803. a. *Suppl.* III. 885. a, b. Exoine pour une prisonnière. XIII. 804. b.

**EXOLICETUS.** Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. a.

**EXOMIDE,** (*Hist. anc.*) vêtement des Grecs. Quels étoient ceux qui le portèrent chez les Romains, chez les Lacédémoniens, & ailleurs. VI. 269. a.

*Exomide.* Observations sur cet habillement des anciens. *Suppl.* II. 916. a.

**EXOMOLOGESE,** confession, (*Théol. Hist. eccl.*) divers sens de ce mot dans les écrits des peres. Quelquefois il se prend pour toute la pénitence publique ; mais les occidentaux l'ont restreint à la confession. VI. 269. b.

**EXOMPHALE,** (*Chir.*) toute espèce de descente & de tumeur qui survient au nombril. Les parties internes, sujettes à descendre dans l'ombilic, sont l'intestin & l'épiploon. Cette maladie ne diffère des autres que par sa situation ; 1°. il faut réduire les parties ; 2°. les contenir. Moyen employé pour cela. Bandage inventé par M. Suret. VI. 269. b.

*Exomphale, hernie,* VIII. 175. b.

**EXOMPHALE.** (*Maneg. Maréchal.*) L'exemple prouve que les chevaux peuvent être atteints de cette maladie. Elle est, en quelque façon, incurable. Comment elle se manifeste. VI. 269. b.

**EXOPHTHALMIE,** (*Médec.*) fortie de l'œil hors de son orbite. Dispositions singulières des yeux, dont cette maladie doit être distinguée. Définition de cette maladie. Ses causes. Ses symptômes. Augmentation des humeurs de l'œil. D'où vient l'inflammation du globe de l'œil, & la douleur qu'éprouve le malade. Progrès rapides & durée de cette maladie. Signes avant-coureurs de la suppuration des parties internes & de leur destruction. Symptômes qui suivent la suppuration. VI. 270. a. Ce qui arrive quand la suppuration n'a pas lieu,

Quel doit être le but des remèdes pour cette maladie. Son traitement. *Ibid.* b.

**EXORCISME.** (*Théol. Hist. eccl.*) Etym. de ce mot. Différence entre l'exorcisme & la conjuration. VI. 270. b. Les exorcismes distingués dans l'église romaine en ordinaires & extraordinaires. Leur usage aussi ancien que l'église. Exorcisme employé par S. Grat, contre les rats. Ce que pense M. Thiers de l'utilité qu'on peut tirer aujourd'hui des exorcismes. Dans les tems où les épreuves avoient lieu, les exorcismes y entroient pour quelque chose. Pratiques d'exorcismes fréquentés en Angleterre du tems d'Edouard III. *Ibid.* 271. a.

**EXORCISME magique.** (*Divin.*) Trois manières de conjurer les esprits, selon Agrippa. Empire que l'homme peut exercer en vertu des sacrements qui lui sont propres. VI. 271. a. Conjurateur pour se mettre à couvert des armes offensives. Vertu des paroles attribuées à Adam, lorsqu'il descendit aux lymbes. Des croix qui doivent accompagner les exorcismes. Usage de la verveine & des cercles. Formule d'exorcisme qui se fait sur le livre magique. *Ibid.* b. Les magiciens faisoient présider quatre esprits aux quatre parties du monde. Exorcisme qui doit être plus puissant que les autres, quand les esprits sont rebelles aux ordres. Le pouvoir des esprits est borné, & il faut donner à chacun pour sa peine, une récompense qui lui soit agréable. Ces exorcismes sont tous accompagnés de profanations des noms de Dieu & de Jésus-Christ. *Ibid.* 272. a.

*Exorcisme,* joignez ici l'article *Conjuration.* Sceau destiné à exorciser les esprits. XII. 314. a. Des exorcismes que composa Salomon, au rapport de Joseph. XIII. 169. b. Exorcismes rangés dans la classe des remèdes anti-spasmodiques. *Suppl.* I. 463. b.

**EXORCISTE,** (*Théolog.*) dans l'église romaine. Les Grecs ne confidéroient pas les exorcistes comme étant dans les ordres. Quel rang ils occupent dans l'église romaine. Cérémonie de leur ordination. VI. 272. a. Espèce d'exorcistes qu'il y avoit chez les Juifs. Il s'en trouvoit aussi parmi les païens. Pourquoi il n'y a plus que des prêtres qui fassent la fonction d'exorcistes. Quels étoient ceux à qui l'on donnoit anciennement la charge de chasser les démons. Fonctions dont ils s'acquittoient. *Ibid.* b.

*Exorciste.* Par qui les fonctions d'exorciste sont exercées. XI. 597. a.

**EXORDE.** (*Belles-lett.*) Etym. de ce mot. Définition qu'en donne Cicéron. L'exorde doit être travaillé avec beaucoup de soin. Deux sortes d'exodes ; l'un modéré ; l'autre plus vif, qui s'emploie dans les cas d'indignation ou de joie, ou de quelque autre passion. VI. 272. b. Les exodes brusques étoient plus conformes au goût des Grecs qu'à celui des Romains. Qualités de l'exorde : la convenance, la modestie, la brièveté ; le style périodique, noble, grave, mesuré. Autrement devant l'aréopage, on parloit sans exorde, sans mouvemens, sans péroraison. *Ibid.* 273. a.

*Exorde.* Du caractère des exordes. XII. 148. a. Exorde de la première catilinaire. *Ibid.*

**EXOSTOSE,** (*Médec.*) tumeur extraordinaire qui vient à un os. Quelles maladies y rendent sujet. Comment on doit combattre cette maladie. Les causes peuvent être détruites & le vice local subsister. Manière de traiter les exostoses qui suppurent. VI. 273. a. Ouvrage à consulter sur le traitement de l'exostose. Manière d'attaquer celle qui n'a point fondu par le traitement de la vérole, ou de toute autre cause interne. *Ibid.* b.

**EXOTERIQUE & ESOTERIQUE.** (*Hist. de la Philosoph.*) La doctrine exotérique s'enseignoit à tout le monde ; la doctrine ésotérique étoit réservée à un petit nombre de disciples choisis. Les traités sur celle-ci ne sont point venus jusqu'à nous. Les Grecs appelloient du même nom les secrets des écoles & ceux des mystères. Cette méthode venoit des Egyptiens : elle ne fut d'abord employée que dans la vue du bien public. VI. 273. b. La qualité de juges & de magistrats qu'avoient les prêtres Egyptiens, les engagea à faire usage de cette méthode. On prenoit soin de communiquer particulièrement aux rois & aux magistrats les instructions secrètes. La double doctrine étoit aussi en usage chez les mages de Perse, les druides des Gaules & les brachmanes des Indes. Pourquoi l'on s'est imaginé que la double doctrine n'étoit qu'un artifice pour conserver la gloire des sciences & de ceux qui en faisoient profession. D'où naquit l'ancienne mythologie. Véritable cause de la méthode ésotérique. Comment elle passa d'Egypte en Grèce. *Ibid.* 274. a. Voyez DOCTRINE.

*Exotérique.* Observations sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. b.

**EXOTIQUES,** plantes, (*Botan.*) de la manière de les transporter. II. 344. a. XII. 725. a, b. Tems où elles fleurissent. XVI. 335. b. Des arbres des pays chauds qu'on peut accoutumer à notre climat. *Suppl.* I. 523. a, b. De la collection des plantes exotiques. *Suppl.* II. 32. b.

**EXPANSIBILITÉ,** (*Physiq.*) propriété de certains fluides



des, par laquelle ils tendent à occuper un espace plus grand. Tout corps expansible est aussi compressible.

*De l'expansibilité en elle-même, de ses loix & de ses effets.*  
Principe de l'expansibilité : Newton l'a quelquefois désigné par le terme de répulsion. La loi qui exprime le rapport des condensations à la force comprimante, & celle qui exprime le rapport de la force répulsive à la distance des particules, sont relatives l'une à l'autre : l'une étant donnée, il est aisé de trouver l'autre. La même quantité de fluide étant supposée, & la condensation inégale, le nombre des particules sera le même dans des espaces inégaux ; & leur distance mesurée d'un centre à l'autre, sera toujours en raison des racines cubiques des condensations, ou en raison inverse des racines cubiques des condensations. VI. 274. b. Soient deux cubes égaux, mais remplis d'un fluide inégalement condensé ; Newton démontre que la pression du fluide sur chaque face des deux cubes, est toujours le produit du carré des racines cubiques des condensations, ou du carré inverse de la distance des particules, par la fonction quelconque de la distance, à laquelle la répulsion est proportionnelle. Méthode pour connoître la loi de la répulsion. Cette loi ne peut avoir lieu que dans une certaine latitude moyenne entre l'extrême compression & l'extrême expansion. *Ibid.* 275. a. Quel est le terme de la compression auquel la loi de la répulsion doit commencer à être troublée. Des altérations que cette loi doit subir aux approches du dernier terme de l'expansion. Il est dans l'analogie de penser que ce dernier terme est préparé de loin par une espèce de correction à la loi du décroissement de la force. *Ibid.* b. Les observations prouvent que la loi des condensations proportionnelles aux poids dont l'air est chargé, cesse d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compression & d'expansion, voyez *Atmosphère*. Tout corps expansible est élastique ; mais tout corps élastique n'est pas expansible. Différence entre l'expansibilité & le ressort : ces deux propriétés sont considérées comme deux espèces appartenant à l'élasticité, considérée comme genre. A la réserve d'un petit nombre d'effets, l'expansibilité & le ressort n'ont presque rien de commun. La première appartient à un fluide, dont les parties tendent à s'éloigner ; & la seconde à un solide, dont les parties tendent à se rapprocher. *Ibid.* 276. a. Il n'y a & ne peut y avoir dans la nature que ces deux espèces d'élasticité. L'expansibilité est le principe des loix qui s'observent, soit dans la retardation du mouvement des corps qui traversent des milieux élastiques, soit dans la naissance & la transmission du mouvement vibratoire excité dans ces mêmes milieux.

*De l'expansibilité considérée physiquement ; des substances auxquelles elle appartient ; des causes qui la produisent ou qui l'augmentent.* L'expansibilité appartient à l'air, & à tous les corps dans l'état de vapeur. Plusieurs corps solides, liquéfiés par la chaleur, sont susceptibles aussi d'expansibilité. Il en est même très-peu, qui, si on augmente toujours la chaleur, ne deviennent à la fin expansibles, soit en tout, soit en partie. *Ibid.* b. Divers faits généraux que nous présentons l'énumération des différens corps expansibles, & l'examen des circonstances dans lesquelles ils acquièrent cette propriété. L'expansibilité paroît n'appartenir constamment qu'à l'air : celle des autres corps est l'effet d'un certain degré de chaleur. Le degré de chaleur qui rend une substance expansible, est un point fixe qui ne varie jamais. Divers phénomènes observés dans une même substance, lorsqu'on l'applique successivement à différens degrés de température : exemple tiré de ce qu'on observe par rapport à l'eau. De l'expansibilité de l'eau. *Suppl.* III. 469. a. On peut regarder tous les corps comme autant de thermomètres, dont tous les états & les volumes possibles marquent un certain degré de chaleur. VI. 277. a. La chaleur augmente tous les corps, tant solides que liquides ; leur fusion & leur vaporisation ne sont que des nuances de l'action de cette cause. L'expansibilité est donc l'effet d'une cause mécanique, dépendante des loix de l'impulsion. L'expansibilité de l'air n'a pas d'autre cause que celle des vapeurs, c'est-à-dire, la chaleur. *Ibid.* b. L'auteur prouve qu'il est impossible que les parties de l'air se repoussent par une force inhérente & mathématique ; parce que, si cela étoit, l'attraction, considérée jusqu'ici comme la force dominante dans les espaces, seroit au contraire prodigieusement surpassée par la répulsion. Les particules de l'air sont des corps d'une nature semblable aux autres, & assujettis aux mêmes loix ; donc la répulsion des parties de l'air s'exerce, comme dans les autres corps, par une cause mécanique. *Ibid.* 278. a. Chaque partie de la répulsion croît & décroît en même raison que la répulsion totale, c'est-à-dire, en raison inverse des distances. Raisonnement d'analogie qui démontre que l'expansibilité de l'air ne peut avoir d'autre cause que la chaleur. L'expérience met tous les jours sous les yeux des physiciens, de l'air qui n'est en aucune manière expansible : cet air, retenu dans les corps les plus durs, & privé de toute expansibilité, est précisément dans le cas de l'eau, qui, combinée dans les corps, n'est plus fluide, & cesse d'être

expansible à des degrés de chaleur très-supérieurs au degré de l'eau bouillante, comme l'air cesse de l'être à des degrés de chaleur très-supérieurs à celle de l'atmosphère. *Ibid.* b. Analogie entre l'expansibilité de l'air & celle de l'eau, qui montre qu'on a raison de regarder l'air comme un fluide actuellement dans l'état de vapeur, & qui n'a besoin, pour y persévérer, que d'un degré de chaleur fort au-dessous du plus grand froid connu. Hypothèses sur la cause de l'expansibilité de l'air, qui se trouvent renversées par les faits & les raisonnemens qu'on vient d'alléguer. *Ibid.* 279. a. L'électricité est une autre cause, capable, comme la chaleur, d'écartier les parties du corps, & de produire une véritable répulsion. Expériences qui le montrent. On sera peut-être étonné de voir distinguer ici la répulsion produite par l'électricité, de celle dont la chaleur est la véritable cause ; mais rien n'est plus mal fondé que cette identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. Raisonnemens sur lesquels cette assertion est appuyée. *Ibid.* b. On n'a point encore fait les observations nécessaires pour décider si l'électricité agit comme la chaleur, suivant la loi de raison inverse des distances. Secours qu'on pourra tirer pour la solution de cette question, de l'instrument appelé *électromètre*. Il ne paroît pas ; par l'expérience, que l'électricité seule pût rendre expansible aucun corps de la nature. On se tromperoit beaucoup, si l'on jugeoit de ses forces absolues par la grandeur & la violence de ses effets apparens. Tous les phénomènes de l'électricité ne viennent que du défaut d'équilibre dans le partage du fluide entre les différens corps, & de son rétablissement subit. *Ibid.* 280. a. Ainsi la prodigieuse activité de ce fluide ne décide rien sur la quantité de répulsion qu'il est capable de produire, & nous sommes fondés à regarder la chaleur comme la vraie cause de l'expansibilité.

*De l'expansibilité, comparée dans les différentes substances auxquelles elle appartient.* Comparaison de la loi d'expansibilité dans les différens corps. Il paroît presque impossible de s'assurer directement par l'expérience, qu'elle est dans tous les corps la même que dans l'air. Des vapeurs élastiques produites par la pâte de farine, ont occupé, par une expérience de M. Musschenbroek, un espace quatre fois moindre. Difficultés attachées à cette expérience, qui empêchent de la regarder comme concluante. *Ibid.* b. D'un côté, la chaleur étant la cause de l'expansibilité dans toutes les substances connues, on ne peut guère se défendre de croire que cette cause agit dans tous les corps, suivant la même loi ; de l'autre, on peut dire que l'eau élevée dans l'air par la simple voie de vaporisation [ observation sur le mot de *vaporisation*, employé dans cet endroit. VI. 927. a. ], n'est, à proprement parler, expansible, que par l'expansibilité propre de l'air, & peut être assujettie à la même loi, sans qu'on puisse en conclure qu'elle ne suivit des loix différentes, si l'action de la chaleur lui étoit immédiatement appliquée. Autre considération qui montre la possibilité d'une loi différente pour la répulsion dans les différens corps ; *Ibid.* 281. a. cependant l'opinion qui admet la loi de répulsion la même dans tous les corps, paroît la plus vraisemblable ; mais il s'en faut bien qu'il y ait la même uniformité entr'eux par rapport au degré de chaleur dont ils ont besoin pour devenir expansibles. Table par laquelle on pourroit représenter l'ordre de vaporisation des corps. Faits généraux qui doivent former la théorie physique de cet ordre. *Ibid.* b. [ autre observation à joindre. VI. 927. b. ] Le point de vaporisation de chaque corps est celui où la force répulsive, produite par la chaleur, commence à surpasser les obstacles qui retiennent les parties des corps les unes auprès des autres : ce fait général comprend tous ceux qui viennent d'être rapportés. Quel doit être le terme de vaporisation d'un mixte. L'ordre de vaporisation des corps doit être principalement relatif à l'union qui attache les unes aux autres les molécules des corps : c'est ce que confirme l'expérience. *Ibid.* 282. a. [ il se trouve ici une proposition fautive, sur laquelle on peut lire la remarque contenue. VI. 927. b. ]. Si l'on compare le degré d'expansion que chaque corps reçoit par l'application d'un nouveau degré de chaleur, & le rapport qui en résultera de son volume à son poids, cet ordre d'expansibilité des corps, considéré sous ce point de vue, sera très-différent de l'ordre de leur vaporisation. Tel corps qui demande, pour devenir expansible, un beaucoup plus grand degré de chaleur qu'un autre, reçoit pourtant d'un même degré de chaleur une expansion beaucoup plus considérable. L'expérience le vérifie d'une manière bien sensible dans la comparaison de l'expansibilité de l'eau & de celle de l'air. *Ibid.* b. L'application de notre théorie à l'air & à l'eau suppose que les particules de l'eau sont beaucoup plus légères que celles de l'air ; mais il ne s'ensuit nullement de là, que ce corps ait besoin d'un moindre degré de chaleur pour être rendu expansible. La petitesse des parties doit d'abord retarder la vaporisation, puis augmenter l'expansibilité, quand une fois les corps sont dans l'état de vapeur. Un degré de chaleur, qui ne suffiroit pas pour rendre un corps expansible, peut suffire pour le maintenir dans



l'état d'expansibilité. *Ibid.* 283. a. Quelle est la vraie cause de l'humidité qu'on voit s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée. De la comparaison des différens degrés d'expansibilité entre l'air, qui contient beaucoup d'eau, & l'air qui en contient moins, ou qui n'en contient point du tout. L'air chargé d'eau a beaucoup plus d'élasticité qu'un autre air. Moyen de savoir combien un air est plus chargé d'eau qu'un autre, & le rapport de son expansibilité avec la quantité d'eau dont il est chargé. *Ibid.* b. Une table où ces rapports seroient indiqués, donneroit la connoissance d'un des élémens qui entre dans la théorie des variations du barometre.

*Des usages de l'expansibilité, & de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomènes de la nature.* 1°. C'est par l'expansibilité que les corps s'élevent dans la distillation & dans la sublimation [Remarque sur cette première proposition. VI. 927. b. 928. a, b.] C'est l'expansibilité qui fournit à l'art & à la nature les forces motrices les plus puissantes & les plus soudaines. Dans les différentes explosions attribuées communément à l'air, on peut dire que si l'air agit comme un, l'eau agit comme mille. *Ibid.* 284. a. Principe qui détermine la force de toutes les explosions. 3°. Production de la flamme par l'expansibilité de l'eau. [Observation sur ce qui est dit ici touchant la production de la flamme. VI. 928. b.] 4°. Principale cause des vents. Fondement de tous les moyens employés pour diriger les mouvemens de l'air à l'aide du feu. 5°. Effets qui résultent du mélange d'un fluide au moment où il devient expansible, avec un fluide dans l'état de liquidité, l'ébullition, l'effervescence, les mouvemens intestins qui s'engendrent dans les corps en fermentation. 6°. Effets qui résulteront du mélange, si le liquide avec lequel se trouve mêlé le fluide devenu expansible, a quelque viscosité. 7°. Si tandis qu'un corps expansible tend à occuper un plus grand espace, le liquide qui l'environne, acquiert une consistance de plus en plus grande, & parvient enfin à opposer un obstacle insurmontable à l'expansion du corps en vapeur, le point d'équilibre entre la résistance d'un côté & la force expansive de l'autre, formera des ballons, des vases, des tuyaux, des ramifications, relativement aux différentes altérations de l'expansibilité d'un côté, & de la résistance de l'autre. *Ibid.* b. 8°. Presque tous les phénomènes de la physique sublunaire sont produits par la combinaison de deux forces contraires. La force qui tend à rapprocher les parties des corps, & la chaleur qui tend à les écarter, de même que la physique céleste est toute fondée sur la combinaison de la pesanteur & de la force projectile. Moyen de soumettre au calcul la physique sublunaire. *Ibid.* 285. a.

**EXPANSION**, (*Physiq.*) action par laquelle un corps est étendu & dilaté. VI. 285. a.

**EXPANSION**, (*Anatom.*) les fibres du corps animal considérées comme des expansions d'autres fibres. VI. 285. b.

**EXPECTATION**, (*Médec.*) voyez **EXSPECTATION**.

**EXPECTATIVE**, (*Jurisp.*) en matière bénéficiale : grace expectative. On ne connut point les expectatives, tant que l'on observa l'ancienne discipline de n'ordonner aucun clerc sans titre. Ordinations sans titre défendues au concile de Chalcédoine. Ces ordinations introduites dans le douzième siècle donnerent lieu aux graces expectatives & aux réserves. Adrien IV passa pour le premier qui ait demandé que l'on conférât des prébendes à ceux qu'il désignoit. En quoi consistoient les expectatives alors usitées. Les recommandations des papes devinrent si fréquentes, que les évêques négligèrent souvent d'y avoir égard. VI. 285. b. Alors les papes changerent les prières en commandement. Regles établies par Grégoire IX & ses successeurs sur les expectatives. Peu-à-peu les papes s'approprièrent la collation de presque tous les bénéfices. Presque tous les clercs se retiroient à Rome pour en obtenir. Les expectatives abolies indirectement par l'ordonnance publiée par S. Louis en 1268. L'autorité des fausses décrétales contribua beaucoup à multiplier les graces expectatives. Les papes accorderent aussi des mandats & des réserves à ceux qui étudioient dans les universités. Réglemens qui furent faits en France contre les expectatives en 1399. *Ibid.* 286. a. Ces réglemens ne furent exécutés que pendant le schisme qui partageoit l'église dans ce tems-là. Dispositions du concile de Bâle sur les expectatives. Origine du droit des gradués qu'on appelle *expectative des gradués*. Disposition du concordat entre Leon X & François I sur cette matière. Celle du concile de Trente. Quelles sont les personnes par rapport auxquelles il reste encore des expectatives en France. Droit de première prière en faveur des empereurs d'Allemagne. Brevets de joyeux avènement mis au nombre des droits des rois de France. En quoi consiste l'indult des officiers du parlement. *Ibid.* b. L'usage des mandats accordés par le pape aux officiers du parlement de Paris sur la recommandation des officiers de cette compagnie, commença dès la fin du treizième siècle. Les brevétaires de serment de fidélité sont encore des expectans. Prébende que peuvent conférer nos rois après leur première entrée dans les églises dont ils sont chanoines. Quelques

évêques jouissent d'un droit semblable à leur avènement à l'épiscopat. Auteurs à consulter. *Ibid.* 287. a.

*Expectatives, graces.* VII. 804. b. VIII. 691. b. Expectative des gradués, 808. b. Statut publié autrefois en Angleterre contre ceux qui poursuivoient des expectatives à la cour de Rome pour les bénéfices vacans. XIII. 257. b.

**EXPECTORANT**, (*Médec. Thérap.*) les remèdes de ce nom peuvent être regardés comme des purgatifs de la poitrine. Dans quel état doivent être les matières excrémentielles pour sortir aisément des cavités cellulaires bronchiques. VI. 287. a. Remèdes qui peuvent les rendre propres à être évacuées. Distinction établie entre les remèdes béchiques & les expectorans : manière dont les uns & les autres agissent. Remède que conseilloit Hyppocrate dans le cas d'abcès du poulmon. *Ibid.* b. Les différens expectorans que l'on emploie doivent avoir des qualités plus ou moins actives, selon les maladies qui en exigent l'usage. *Ibid.* 287. a.

**EXPECTORATION**, (*Médec.*) elle a été mise au nombre des évacuations par anacatharse. Différentes causes qui excitent la puissance motrice à mettre en jeu les organes propres à opérer l'expectoration. VI. 288. a. Pourquoi l'expectoration se fait. La nature opere par elle dans l'état de maladie, des crises souvent très-salutaires. Mécanisme de l'expectoration. *Ibid.* b. En quoi elle differe de la toux. Celle-ci doit être souvent regardée par rapport à l'évacuation, comme un ténéisme de la poitrine. Elle peut aussi être regardée comme une préparation à l'expectoration. *Ibid.* 289. a.

*Expectoration*, matières évacuées par ce mouvement dans les maladies inflammatoires de la poitrine. III. 568. b.

**EXPÉDIENT**, (*Jurisp.*) arrangement pour l'expédition d'une affaire. Deux sortes d'expédiens ; l'un volontaire, l'autre ordonné. Origine de ce second usage. Dispositions de l'ordonnance de 1667 sur ce sujet. VI. 289. a. Les expédiens sont qualifiés d'appointemens dans le parlement. Voyez **DISPOSITIF & APPOINTEMENT**. Auteurs à consulter.

**EXPÉDITEURS**, (*Comm.*) commissionnaires ainsi nommés à Amsterdam. Comment se font par leur moyen le transport des marchandises. Formalités établies par rapport à leurs expéditions. VI. 289. b. Droit qu'ils exigent. C'est à eux aussi que s'adressent les négocians d'Amsterdam, lorsqu'ils attendent des marchandises de leurs correspondans étrangers. *Ibid.* 290. a.

**EXPÉDITION romaine**, (*Hist.*) subside pour le voyage de l'empereur lorsqu'il alloit se faire couronner à Rome. Cette cérémonie supprimée depuis Charles-Quint. VI. 290. a.

*Expédition des provisions en chancellerie romaine.* III. 120. b. Expéditions par consistoire & hors consistoire. IV. 47. b. Deux sortes d'expéditions usitées en cour de Rome. III. 804. b. VI. 661. b.

**EXPÉDITION d'un acte.** (*Jurisp.*) Différence entre l'expédition & la grosse. On distingue l'expédition faite sur la minute, de celle qui est faite sur la grosse. Il y a un tems où l'on faisoit une différence entre une copie collationnée à la minute, d'avec une expédition tirée sur la minute. Dans les pays où il n'y a point de grosse en forme, la première expédition en tient lieu. VI. 290. a.

*Expédition des actes.* I. 116. b. Expédition des contrats. IV. 123. b. Expédition d'un acte public appelée grosse. VII. 956. b.

**EXPÉDITIONNAIRES de cour de Rome & des légations.** (*Jurisp.*) On les appelle quelquefois *banquiers en cour de Rome*. Trois tems ou états différens qu'on distingue par rapport à eux. De leur état dans le premier tems, qui est celui qui a précédé l'édit de 1550. D'abord il n'y eut de correspondance entre les Gaules & la cour de Rome, que par le moyen des argentiers ou banquiers. Leur fonction ayant fini avec l'empire Romain, des marchands d'Italie trafiquant en France, leur succéderent. Ce ne fut que vers le douzième siècle que les papes commencerent à user du droit qu'ils ont présentement dans la collation des bénéfices de France. VI. 290. b. Dans ce premier tems, ces banquiers n'avoient aucun caractère particulier. Les abus qu'ils commirent donnerent lieu à l'édit des petites dates donné par Henri II en 1550. Dispositions de cet édit. *Second état de ces expéditionnaires* considéré dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis cet édit jusqu'en 1673. Les démêlés que Henri II eut avec la cour de Rome, donnerent lieu à une déclaration en 1551 sur cet objet. Autre édit de l'an 1553. *Ibid.* 291. a. Arrêt du conseil en 1609 par rapport aux banquiers & sollicitateurs d'expéditions de cour de Rome. Brevet accordé au sieur Eschinard en 1615. Arrêt du conseil par rapport à ce dernier en 1617. Autre arrêt du conseil de la même année. L'établissement des banquiers expéditionnaires en titre d'office, fut tenté par un édit en 1633. Mais il intervint arrêt du conseil quelques mois après, par lequel il fut sursis à l'exécution de cet édit. Disposition d'un édit de Louis XIII en 1637, pour diminuer le nombre des banquiers expéditionnaires. *Ibid.* b. Dispositions de la déclaration de 1646, par



par rapport aux banquiers en cour de Rome. Deux édits de l'an 1655 relatifs au projet formé en 1633, qui n'avoit point encore eu d'exécution. *Ibid.* 292. a. Autre édit de 1663 portant création de banquiers-expéditionnaires. Ces différentes créations n'eurent lieu que par l'édit de 1673, par lequel commence le troisième état dont il a été parlé. Dispositions & effets de cet édit. *Ibid.* b. Ces offices furent d'abord exercés par commission. Il y eut deux sortes de banquiers-expéditionnaires, savoir les matriculaires & les commissionnaires. Arrêt par rapport à eux de l'an 1674. Autre arrêt de la même année. Leur nombre réduit par une déclaration de 1675. Edit de 1689 qui rétablit & créa huit offices héréditaires. Leur suppression l'année suivante. Leur rétablissement en 1691. Création d'un office en 1712. Il n'y a présentement à Paris que vingt banquiers-expéditionnaires. Disposition qui a été faite des offices semblables qui avoient été établis dans plusieurs villes des provinces. *Ibid.* 293. a. Conditions nécessaires pour être reçu banquier-expéditionnaire en cour de Rome. *Ibid.* b. Il est défendu à toute autre personne sans caractère, de s'immiscer en la fonction de banquier-expéditionnaire. Enregistrement au greffe des insinuations des procurations *ad resignandum*, & autres actes pour envoyer en cour de Rome. Vérification des signatures apostoliques. Dispositions de divers édits & déclarations sur les fonctions des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 294. a. De leurs registres. *Ibid.* b. Autres reglemens sur leurs fonctions. *Ibid.* 295. b. De leurs droits & émolumens. De leur bourse commune. Privilèges des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 296. b. Création en titre d'office de conseillers-contrôleurs des expéditions de cour de Rome en 1703. Réunion de ces offices à ceux de banquiers-expéditionnaires. Leur suppression, & les contrôleurs rétablis. Création & suppression des gardes des archives des banquiers-expéditionnaires. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 297. a.

**EXPÉRIENCE**, (*Philosoph.*) la lecture de l'histoire très-utile pour nous donner de l'expérience. Semblable utilité tirée des voyages. Homère pour nous donner une grande idée d'Ulysse, nous parle de ses voyages. Ce qu'on entend par un homme qui a de l'expérience. Pourquoi nous devons beaucoup nous confier à l'expérience. Elle trompe si elle est faite par un observateur passionné. Expériences en physique: leur utilité lorsqu'elles sont faites avec exactitude. VI. 297. b.

**EXPÉRIENCE**, (*Philosoph. natur.*) VI. 297. b.

**EXPÉRIENCE**, (*Médec.*) deux significations de ce mot. VI. 298. a. *Expérience, épreuve, essai*: différentes significations de ces mots. V. 837. a. En quoi l'observation diffère de l'expérience. XI. 313. b. 314. a, b. 315. a. Ce qu'on entend par un homme doué d'expérience. XIII. 395. a. Observation sur la manière d'étudier la nature par les expériences. I. 588. b. Influence de l'air dans les expériences de physique. 234. b. 235. a. Il est utile de faire connoître ces expériences aux enfans. V. 399. a. Les expériences & observations sont les seuls fondemens de la physique. *Suppl.* IV. 320. b. Académie dont le principal objet étoit les expériences physiques. *Suppl.* I. 88. b. Expérience en matière de médecine. V. 586. b. 587. a, b. &c. XI. 314. a. Science que le médecin en retire. VIII. 230. a, b.

**EXPÉRIMENTALE**, (*Philosophie*) les anciens ne l'ont pas négligée, comme nous nous l'imaginons ordinairement. Les ouvrages d'Hippocrate suffiroient pour montrer l'esprit qui conduisoit alors les philosophes: car on peut juger par l'état de la médecine chez les anciens, de l'état où la physique étoit parmi eux. D'ailleurs plusieurs grands hommes parmi lesquels étoit Démocrite, s'appliquoient du tems d'Hippocrate à l'étude de la nature. La physique expérimentale roule sur deux points, l'expérience & l'observation. VI. 298. a. C'est particulièrement à cette dernière que les anciens se sont appliqués. De quelle manière ils ont étudié la nature. Ils paroissent n'avoir cultivé l'expérience que par rapport aux arts, & nullement pour satisfaire une curiosité purement philosophique. *Ibid.* b. C'est peut-être dans l'histoire des animaux d'Aristote qu'il faut chercher le vrai goût de physique des anciens, plutôt que dans ses ouvrages de physique. Abus que les modernes ont fait durant les siècles d'ignorance des ouvrages de ce philosophe. Des génies supérieurs qui réformèrent la manière de philosopher. Ces grands génies cependant n'étoient pas vraiment adonnés à la physique expérimentale. Quelle a été leur manière d'étudier la nature. Éloge du moine Bacon. Philosophie du chancelier Bacon. Celle de Descartes. *Ibid.* 299. a. Ces grands hommes auroient été encore plus utiles à la philosophie, s'ils eussent été plus physiciens de pratique, & moins de théorie. Progrès de la physique expérimentale après Descartes. Newton parut, & montra l'art d'introduire la géométrie dans la physique, & de former en réunissant l'expérience au calcul, une science exacte, profonde, lumineuse & nouvelle. La génération ennemie de ces grands hommes s'est éteinte, la lumière enfin prévalut. État de la philosophie dans l'université de

Paris. L'étude de la géométrie & de la physique expérimentale commence à y régner, &c. *Ibid.* b. Chaire de physique expérimentale établie depuis peu dans l'université de Paris.

*Réflexions générales sur le véritable but des expériences.* Les premiers objets qui s'offrent à nous dans la physique, sont les propriétés générales des corps, & les effets de l'action qu'ils exercent les uns sur les autres. Principe d'équilibre au moyen duquel on déterminera facilement les loix de l'impulsion & du mouvement. *Ibid.* 300. a. La métaphysique aidée de l'expérience parvient à démontrer l'unité de cette loi d'équilibre. Quelle est la seule utilité véritable que puissent procurer au physicien les recherches expérimentales sur les affections primitives des corps. Premier objet réel de la physique expérimentale, mesurer & déterminer les effets des propriétés générales des corps que l'observation nous fait connoître pour ainsi dire en gros. Ainsi l'expérience nous fait trouver la loi de la chute des corps pesans, la quantité absolue de la pesanteur de l'air, les loix de l'hydrostatique. *Ibid.* b. Ce seroit ici le lieu de faire quelques observations sur l'abus du calcul & des hypothèses dans la physique. Que de choses n'y auroit-il point à dire sur les sciences physico-mathématiques, & sur la manière dont le calcul & l'expérience doivent s'unir pour les rendre aussi parfaites qu'il est possible! Voyez ces réflexions au mot *Physique*. Les phénomènes que le physicien doit sur-tout chercher à connoître, sont ceux sur la cause desquels le raisonnement ne peut nous aider, ou dont nous ne voyons la liaison que très-imparfaitement. Directions sur la manière d'étudier ces faits. Les explications dans la physique doivent être sages, amenées par les faits, ou renfermées dans les faits même. *Ibid.* 301. a. Cependant on ne doit point proférer de la physique, l'esprit de conjecture & d'analogie, talens précieux & rares auxquels on doit plusieurs découvertes. Observation qui regarde particulièrement l'université de Paris: en imitant les étrangers dans l'établissement d'une chaire de physique expérimentale, ne devrions-nous pas les imiter encore dans l'établissement de trois autres très-utiles, celles de morale, de droit public & d'histoire? *Ibid.* b.

*Expérimental.* Philosophie systématique & expérimentale. V. 284. a. Réponse à un reproche fait à ceux qui s'appliquent à la physique expérimentale. 918. b. Différence entre le physicien observateur & le physicien expérimental. XI. 310. b.

**EXPERTS**, (*Jurisp.*) Quels sont les cas dans lesquels on a recours aux experts en diverses matières. Les experts sont nommés dans quelques anciens auteurs *juratores*. VI. 301. b. L'usage de nommer des experts nous vient des Romains. Détails sur cet usage observé parmi eux. Le droit canon en admet pareillement l'usage. Quel étoit anciennement celui de France sur cet objet. Création des jurés-arpenteurs. Celle des jurés-maçons & charpentiers. Celle de commissaires prud'hommes-experts-jurés dans le ressort du parlement de Toulouse. La plupart de ces offices ne furent pas levés. *Ibid.* 302. a. Ordonnance de 1667 sur les experts. Louis XIV créa par divers édits des experts en titre. Le premier est de l'an 1690. Dispositions de cet édit. *Ibid.* b. Le second est de la même année, & fut donné en interprétation du précédent. Le troisième encore de la même année, par lequel le roi supprima des offices d'arpenteurs-priseurs de terre, & créa en titre d'office trois experts-priseurs & arpenteurs-jurés dans plusieurs villes: dispositions de l'édit. Le quatrième édit est de 1696. Experts-jurés établis par édits de 1689, 1690 & 1696, & ensuite supprimés en 1700. Experts pour vérification & rupture des scellés. *Ibid.* 303. a. Experts pour vérification d'écritures. Les juges ne peuvent nommer que des experts en titre, dans les villes où il s'en trouve d'établis. Qui sont ceux qu'on nomme lorsqu'il n'y a point d'experts en titre. Maximes de droit sur l'usage des experts & leurs fonctions, &c. Dispositions de l'ordonnance de 1667 sur ce sujet. *Ibid.* b.

*Expert*, clercs-experts. III. 524. b. Greffiers des experts. VII. 926. a. Plumitif des experts. XII. 801. b. Tiers-expert. XVI. 324. b.

*Expert-architecte*, ou *Expert-bourgeois*. VI. 304. a. *Expert-arpenteur-mesureur-priseur*. VI. 304. a. *Expert-Bourgeois*, *Expert-juré*, *Expert-noble*. VI. 304. a. *Expert nommé d'office*. *Expert-surnuméraire*. *Expert-tiers*. VI. 304. a.

**EXPERTS-JURÉS**, (*Médec. légale*) médecins & chirurgiens nommés par les juges pour quelque examen relatif à leur art, voyez MÉDECINE LÉGALE & RAPPORT. Des personnes qu'on choisit ordinairement pour ces fonctions. *Suppl.* IV. 393. a. Examen qu'ils font de l'infanticide, des noyés, des effets des poisons, des plaies, des cadavres de ceux qui sont morts de suffocation, de suspension. Voyez ces mots.

**EXPIATION**, (*Théolog.*) doctrine du purgatoire selon les catholiques Romains. VI. 304. a. Détails sur la fête des expiations chez les Juifs. Les Juifs modernes immolent un coq ce jour-là. Expiations particulières qui étoient en usage parmi eux. La principale & grande expiation admise parmi



les chrétiens, est celle que leur procure la mort de Jesus-Christ. Expiation des péchés par la satisfaction. *Ibid.* b.

*Expiation.* De la cérémonie de l'expiation chez les Juifs. *Suppl.* II. 916. a.

*Expiation.* Fête des expiations chez les Juifs. XIII. 465. b. Cérémonie du bon Azazel qui se pratiquoit ce jour-là. I. 911. a. Eau d'expiation. V. 204. a. Expiation des péchés des hommes par la mort de Jesus-Christ. XIV. 690. a, b.

**EXPIATION**, (*Littérat.*) acte de religion établi dans le paganisme. Diverses circonstances dans lesquelles on employoit les expiations. VI. 304. b. Les principales se faisoient pour l'homicide, pour les prodiges, pour purifier les villes, les temples & les armées. 1°. Les expiations pour les homicides, étoient les plus graves, dès les siècles héroïques. Les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Comment ceux qui étoient coupables de meurtres involontaires les expioient. Des expiations usitées chez les Romains. Celle qu'employa Horace après avoir tué sa sœur. 2°. Expiation qui avoit lieu dans l'apparition de quelque prodige extraordinaire. *Ibid.* 305. a. 3°. Expiation pour purifier les villes. 4°. Expiation des temples & des lieux sacrés. 5°. Expiation des armées avant & après le combat. Diverses autres expiations employées en différentes circonstances. Il y avoit chez les Romains comme chez les Grecs des crimes inexpiables. Citation d'un des plus beaux morceaux de l'*Esprit des Loix* dans lequel l'auteur fait le parallèle entre le paganisme & le christianisme sur les crimes inexpiables. *Ibid.* b. Citation d'un cas où les idées religieuses de l'expiation tournèrent au bien de la nature humaine. *Ibid.* 306. a.

*Expiations* ordonnées par le fanatisme. VI. 394. a, b. Fêtes observées à Rome dans les expiations de prodiges. 508. a. Expiations pratiquées dans les lieux frappés de la foudre. VII. 215. b. 216. a. Hosties d'expiation. VIII. 318. b. Cérémonie expiatoire dite *lustration*. IX. 750. a, b. Expiations établies chez les Athéniens. XI. 959. a. Expiation qu'on offroit à Proserpine. XII. 580. a. Expiations publiques pour purifier les villes. XVII. 278. b.

**EXPIATOIRES**, *sacrifices.* (*Hist. anc.*) Ceux qu'on appelloit *agibolium*, *taurobolium* & *criobolium*. Voyez ces mots.

**EXPIATION** d'hérédité, (*Jurispr.*) soustraction des effets d'une hérédité jacente, faite par quelqu'un qui n'a pas droit à la succession. Les Romains l'appelloient *crimen expilatae hereditatis*. L'action contre le coupable étoit moins grave que celle appelée *actio furti*. Le jugement qui intervenoit étoit pourtant infamant. Quelles étoient les personnes contre lesquelles on pouvoit l'inventer. VI. 306. a. La peine du délit étoit arbitraire. En quoi elle consiste parmi nous. *Ibid.* b.

**EXPILLI.** (*M. l'abbé*) *Suppl.* IV. 703. b.

**EXPIRATION.** (*Physiolog.*) Dernière expiration; description de ce dernier mouvement du corps, quand la vie vient de cesser. VI. 306. b.

*Expiration & inspiration.* Causes de ces mouvemens. III. 594. b. Voyez *Poumons*, *Respiration*.

**EXPLÉTIF.** (*Gramm.*) Usage des mots explétifs. Notre moi & notre vous sont quelquefois explétifs. VI. 306. b. Exemple d'un me dans Térence qui paroît être très-explétif. Exemple de *met* explétif en latin. La syllabe *er* ajoutée à l'infinitif passif d'un verbe latin est explétive. Parmi nous, les pronoms *me*, *te*, *se*, joints à la particule *en*, sont quelquefois des mots explétifs. Ces mots: *enfin*, *seulement*, *à tout hazard*, *après tout*, doivent souvent être explétifs. Règle à suivre sur l'usage des explétifs. *Ibid.* 307. a. Quand certaines façons de parler ont été autorisées par une longue pratique, & qu'elles sont reçues parmi les honnêtes gens de la nation, nous devons les admettre. Le premier service des particules explétives est d'entrer dans certaines façons de parler, consacrées par l'usage. Le second est de répondre au sentiment intérieur dont on est affecté, & de donner plus d'énergie à l'expression. Exemples tirés de Molière & de Virgile. *Ibid.* b.

**EXPLICATIF.** (*Gramm.*) Proposition explicative. IV. 83. b. Conjonctions explicatives. III. 873. b. X. 760. a. Termes explicatifs. XVI. 155. b.

**EXPLICATION.** Quelles doivent être les explications physiques. VI. 301. a. Fausses explications qui consistent à donner pour cause ce qui n'est point cause. XV. 363. b.

**EXPLICITE.** (*Gramm. Théol.*) Le contraire est *implicite*. Volonté explicite, volonté implicite. VI. 307. b. Foi explicite & implicite: cette dernière est le partage de la plupart des hommes sur plusieurs points que les théologiens nous présentent comme des dogmes. Mais ils peuvent tous parvenir à la foi explicite que le sauveur nous recommande, qui a pour objet la confiance en sa parole, en sa puissance & en sa mission. C'est principalement dans ce dernier sens que le mot *foi* est employé dans le nouveau testament: & c'est sur cette foi qu'est fondée celle que nous devons à l'église. *Ibid.* 308. a.

*Explicite.* Proposition explicite. IV. 84. a. Foi explicite. VII. 21. a, b.

**EXPLIQUER**, *Eclaircir*, *Développer.* (*Synon.*) V. 268. b

**EXPLOIT.** (*Jurispr.*) Etymologie de ce mot. Les formalités d'ajournement & citations sont réglées par l'ordonnance de 1667. VI. 308. a. Les premières ordonnances de la troisième race qui font mention des sergens ne se servent pas du terme d'*exploit*. La plus ancienne qui s'en sert est une du roi Jean, de l'an 1350; & une autre de l'an 1356. Dans quelques anciennes ordonnances, le terme d'*exploit* se trouve joint à celui d'*amende*: comme dans celle du roi Jean, de l'an 1361. Sens du mot *exploit* dans cette ordonnance. Autre ordonnance de l'an 1498, qui parle des exploits des sergens, & de ceux des sous-sergens ou aides. *Ibid.* b. Dispositions de l'ordonnance de 1539, sur le sujet des exploits. Edit de Charles IX, de 1573, sur le même sujet. Les formalités des exploits sont les mêmes dans tous les tribunaux, & à-peu-près les mêmes en toute matière. Assignations verbales qui se donnoient autrefois dans quelques provinces. Quels sont les exploits qui se font encore verbalement. Par qui doit être écrit l'*exploit*. *Ibid.* 309. a. Diverses formalités à suivre par rapport aux exploits. *Ibid.* b.

*Exploit.* Contrôle des exploits: exploits sujets au contrôle. IV. 149. b. Les exploits des huissiers sont foi pour eux-mêmes. Observations sur cette maxime, à mal exploiter point de garant. VIII. 341. a. Exploit ou intimation. 842. b. Libelle d'*exploit*. IX. 459. a. Rapport d'*exploit*. XIII. 799. b. Records dans un exploit. 863. a. Voyez *Assignation*, *Ajournement*.

*Exploit d'ajournement.* VI. 310. b.

*Exploit d'assignation.* VI. 310. b.

*Exploit contrôlé.* VI. 310. b.

*Exploit de cour.* VI. 310. b.

*Exploit domanier.* VI. 310. b.

*Exploit de justice ou de sergent.* VI. 310. b.

*Exploit libellé.* VI. 310. b.

*Exploit nul.* VI. 310. b.

*Exploit in palis.* VI. 310. b.

*Exploit de retrait.* VI. 310. b.

*Exploit de saisie.* VI. 310. b.

*Exploit du seigneur.* VI. 310. b.

*Exploit verbal.* VI. 310. b.

**EXPLOITABLE.** (*Jurispr.*) Bois exploitables. Biens exploitables. VI. 310. b. Meubles exploitables: deux sortes de meubles qui ne le sont point. *Ibid.* 311. a.

**EXPLOITATION** des différentes espèces de métaux, voyez leurs articles particuliers. Description des travaux de l'exploitation des mines. X. 524. b. Application de la géométrie à plusieurs problèmes de l'exploitation des mines. VII. 638. a, b. Planches & détails sur l'exploitation des mines. VI vol. des pl. article *Métallurgie*. Exploitation des mines de charbon. III. 192. a, b. Danger d'exploiter celles de cobalt. 557. a. Exploitation des salunieres, VI. 389. b. de la houille. VIII. 325. b. De l'exploitation des bois, voyez *Forêts*. Celle des sources, voyez *Source*, *Fontainier*.

**EXPLOITER** les terres & les bois. (*Jurispr.*) De l'exploitation que la loi permet à un gentilhomme de faire par ses mains. *Suppl.* II. 916. b.

**EXPLOSION.** (*Physiq.*) Comment l'inflammation de la poudre & le mélange de deux liqueurs produisent-ils une dilatation de l'air subite & bruyante? Voilà ce qu'on ignore parfaitement. VI. 311. a.

*Explosion.* Véritable cause des explosions attribuées communément à l'air. VI. 284. a. Principe qui détermine la force de toutes les explosions. *Ibid.* b. Effets singuliers du bruit excité par de violentes explosions. X. 907. a. Explication de la poudre à canon & de son explosion. XIII. 191. a, b. Explosions causées par le fluide électrique, voyez *Électricité*, *Feu électrique*.

**EXPONENTIEL.** (*Geom. transc.*) Quantité exponentielle. Il y a des quantités exponentielles de plusieurs degrés. Exemples d'exponentielles du premier, du second & du troisième degré. La quantité élevée à l'exposant variable peut être constante ou variable. Ouvrages à consulter sur la théorie des quantités exponentielles, sur les règles du calcul exponentiel. Il y a des quantités exponentielles dont les exposans sont imaginaires. Méthode générale pour trouver les différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. a. Courbes exponentielles. Ces courbes participent de la nature des algébriques & des transcendentes. Equation exponentielle. On résout ces équations par logarithmes, lorsque cela est possible. C'est par les équations exponentielles qu'on pratique dans le calcul intégral, l'opération qui consiste à repasser des logarithmes aux nombres. *Ibid.* b.

*Exponentielles, équations*, en quoi elles diffèrent des équations algébriques. XVI. 546. a.

**EXPORTATION.** (*Comm.*) Principales sortes de marchandises que l'on transporte de l'Angleterre. VI. 311. b. Évaluation des ouvrages de laine qu'on en transporte tous les ans. Marchandises qu'il est défendu de transporter. *Ibid.* 312. a.

*Exportation.* Celle des denrées est dangereuse, lorsqu'elle n'est pas restreinte au superflu. *Suppl.* I. 31. b. Maximes que



doivent suivre les princes pour procurer à leurs sujets une grande exportation. III. 696. *b.* Quelquefois le législateur, au lieu de prendre des droits sur l'exportation, l'encourage par des récompenses. 697. *b.* L'exportation des armes & des munitions est sujette à des restrictions dans presque tous les états, excepté en Hollande. IV. 130. *b.* De l'exportation de l'or & de l'argent. *Ibid.* De l'exportation des grains. 552. *b.* & suiv. VII. 817. *a.* 825. *a.*, *b.* &c. Loix qui l'ont permise. Réflexions sur cet objet. Avantages qui résulteroient de l'exportation des farines. *Suppl.* I. 218. *b.* Exportation annuelle des bleds d'Angleterre, de Pensylvanie, de Barbarie & de Pologne. VI. 533. *a.* Régularité des prix des grains en Angleterre, en conséquence de l'exportation libre. 534. *a.* 536. *b.* Réflexion sur les avantages de l'exportation des bleds. VII. 336. *b.* 831. *a.* Observations sur la récompense que le parlement d'Angleterre accorde pour l'exportation de quelques articles de commerce & particulièrement pour celle des grains. IV. 553. *a.*, *b.* VII. 863. *a.* Vue générale de politique par rapport à l'importation & à l'exportation. VIII. 599. *a.* Nécessité d'établir la liberté d'exportation des produits de l'agriculture. IX. 148. *a.* Voyez *Sortie*.

**EXPOSANT.** (*Algèb.*) On dit l'exposant d'une raison, du rang d'un terme dans une suite, d'une puissance. Quel est l'exposant d'une raison géométrique. C'est l'égalité des exposants de deux raisons qui établit entr'elles ce qu'on appelle *proportion*. De la manière de trouver le quatrième terme d'une proportion géométrique. Quel est l'exposant du rang. Quel est l'exposant d'une puissance. Ce qu'on entend par un exposant indéterminé. VI. 312. *a.* Changement qu'a fait Descartes à la manière dont on représentoit autrefois la quatrième puissance. Avantages de la brièveté qu'il introduisit dans cette expression. Du calcul des exposants des puissances. Multiplication. Division. Élèvement. Extraction. Pourquoi l'on ne dit rien de l'addition ni de la soustraction. *Ibid.* *b.* Propriétés de deux puissances de la même racine. 1°. Leur différence est toujours un multiple exact de cette racine diminuée de l'unité. 2°. Cette différence est un multiple exact de la racine augmentée de l'unité, quand la différence des exposants des deux puissances est un nombre pair. 3°. La somme de deux puissances de même racine est un multiple exact de cette racine augmentée de l'unité, quand la différence des exposants des deux puissances est un nombre impair. Démonstration commune. *Ibid.* 313. *a.* La différence des troisième & première puissances de la même racine, est égale au produit continu de trois termes consécutifs de la progression naturelle, dont le moyen est la première puissance même ou la racine : cette propriété dérive d'une autre ultérieure que l'auteur développe en cet endroit, & dont il montre les usages. *Ibid.* *b.* Du moyen de donner à toute équation proposée la forme requise, de la réduire à ses premier, troisième & dernier termes ; de manière que les deux premiers soient sans coefficients & les deux derniers négatifs. Des exposants fractionnaires. Explication de cette expression, *a.*  $\frac{1}{2}$ .

Des exposants radicaux : explication de cette expression  $a\sqrt[n]{x}$  *Ibid.* 314. *a.*

**Exposant.** Différence entre le coefficient & l'exposant. III. 599. *a.* Exposant d'un logarithme. II. 669. *a.* VIII. 672. *b.* 673. *a.* Exposant d'une puissance. XIII. 556. *a.* Exposant d'une raison géométrique. 774. *b.*

**EXPOSANT,** (*Jurispr.*) terme usité dans les lettres de la chancellerie pour désigner l'impétrant. Pourquoi on l'appelle *exposant*. VI. 314. *a.*

**EXPOSITION** d'enfant ou de part. (*Jurispr.*) Peines de ce crime & de ses complices. Comment on l'a prévenu ou rendu moins commun. Exposition d'un fait ; de moyens. VI. 314. *b.*

**Exposition d'enfant.** V. 655. *a.*, *b.* Les marguilliers faisoient autrefois élever les enfans exposés. X. 101. *a.*

**Exposition de bâtiment.** (*Archit.*) VI. 315. *a.*

**EXPOSITION,** (*Jard.*) voyez *Aspect* & *Abri*. Des expositions qui conviennent aux plantes. *Suppl.* II. 29. *a.* Observation d'où naissent les règles sur l'exposition des arbres à fruit. *Suppl.* I. 522. *a.*, *b.* Des expositions qui conviennent aux boutures. *Suppl.* II. 48. *a.* Bonne exposition des jardins. *Suppl.* III. 499. *b.* Des jardins botanistes. 501. *a.* Expositions où l'on ne trouve point de sources, celles où l'on en trouve. *Suppl.* IV. 816. *a.*, *b.*

**EXPOSITION;** (*Belles-lett. Poésie.*) c'est ce qu'Aristote appelle prologue dans le poème dramatique, & ce qu'on appelle début ou proposition dans l'épopée. — Qualités qu'elle doit avoir dans le poème épique. — En quoi consiste l'art de l'exposition dramatique. *Suppl.* II. 916. *b.* — Eschyle, inventeur de la tragédie, est peut-être celui de tous les poètes grecs qui expose ses sujets de la manière la plus vive & la plus frappante. — Les expositions du théâtre moderne ont peu de pathétique ; mais elles annoncent l'intérêt & le font pressentir. — L'exposition se fait ou tout d'un coup ou successivement, selon que le sujet l'exige. — Dans les tragédies à double intrigue, l'exposition est nécessairement double. —

Les fables dont le fonds est un intérêt public, donnent communément lieu à de belles expositions. — *Ibid.* 917. *a.* Exemples qu'en fournit notre théâtre. La célébrité d'un sujet en rend l'exposition bien plus simple & bien plus facile ; au lieu que lorsqu'une action n'est pas célèbre, il faut qu'elle soit claire & frappante par elle-même, & que les personnages qu'on y emploie aient un caractère si marqué, qu'à la première vue ils laissent leur empreinte dans les esprits. — L'action comique ne sauroit avoir des rapports éloignés ; c'est communément dans le cercle d'une société, d'une famille, qu'elle se passe ; & par conséquent l'exposition n'en est jamais bien difficile. — Exemples des expositions comiques les plus ingénieuses. Supériorité de Molière sur les anciens dans cette partie de l'art. *Ibid.* *b.*

**Exposition** dans le poème épique. V. 827. *a.*

**EXPRESSION,** (*Algeb.*) d'une quantité. VI. 315. *a.*

**EXPRESSION.** (*Beaux-Arts*) On ne considère dans cet article que les moyens dont les beaux-arts se servent pour exciter du mouvement dans l'ame. — Quels sont ces moyens. — L'expression constitue la moitié du talent de l'artiste, dont tout le travail se réduit à inventer des idées heureuses, & à bien les exprimer. *Suppl.* II. 918. *a.*

**EXPRESSION.** (*Belles-lett.*) On peut exprimer ses pensées par le ton, par le geste & par la parole. Les expressions suivent la nature de la pensée. Il ne suffit pas d'avoir de belles pensées, il faut avoir encore une heureuse expression. Sa première qualité est d'être claire. Boileau & M. de la Mothe cités. VI. 315. *a.* Voyez *Elocution*.

**Expression, terme, mot.** Différences dans leur signification. X. 763. *b.* XVI. 155. *a.* Analogie entre l'expression & la pensée. *Suppl.* I. 384. *a.* Expression imitative. *Ibid.* Des moyens de rendre l'expression agréable & analogue au caractère de l'image ou du sentiment. Voyez *Harmonie*. Expression délicate. IV. 783. *b.* *Suppl.* II. 690. *a.*, *b.* Expression honnête & deshonnête. IV. 884. *b.* Expression figurée. VI. 765. *b.* Du choix des expressions selon la nature des pensées. XII. 310. *a.*, *b.* Des expressions basses. *Suppl.* I. 819. *b.* Expression de génie. *Suppl.* III. 203. *b.* Expression naturelle dans les images. 564. Expression poétique. *Suppl.* IV. 424. *a.* Précision dans l'expression. 525. *b.* &c. De l'expression des caractères moraux. *Suppl.* II. 230. *b.*

**EXPRESSION.** (*Art de la parole*) Le poète, l'orateur, doivent posséder au plus haut degré le talent de s'exprimer. En quoi consiste l'expression parfaite. Il y a deux choses à considérer dans l'expression ; 1°. Par rapport au sens, elle doit être juste, précise, claire & correcte. *Suppl.* II. 918. *a.* Avantages qui en résultent pour le discours. Moyen d'acquiescer la justesse d'expression. Cette justesse ne concerne pas seulement le choix de mots, mais aussi leur arrangement & le tour de la phrase entière. De la clarté de l'expression. Sans elle, l'attention de l'auditeur ne peut se soutenir. *Ibid.* *b.* Ce que doit observer l'orateur pour que son discours soit clair. Auteurs qu'on doit lire pour acquiescer le talent de s'énoncer avec clarté. Passage de Quinilien où se trouvent rassemblées en peu de mots toutes les qualités qui concourent à donner de la clarté au discours. Le terme propre n'est requis pour la clarté, que lorsqu'il s'agit d'idées simples ; mais dès qu'elles sont complexes, l'expression métaphorique est préférable. *Ibid.* 919. *a.* Autre qualité qu'on exige d'une expression, c'est qu'elle soit correcte ou conforme aux règles de la pureté grammaticale. Énumération des défauts qui rendent l'expression vicieuse. 2°. De l'énergie esthétique qui convient à l'expression. Elle est en général subdivisée en trois espèces ; l'une agit sur l'entendement, l'autre sur l'imagination, & la troisième sur le cœur. *Ibid.* *b.*

**EXPRESSION.** (*Art théatr.*) Le talent de l'expression est aussi nécessaire à l'acteur & au danseur, qu'au peintre & au sculpteur. Ainsi tout ce qui a été dit sur l'étude de la belle expression, le comédien doit se l'appliquer. De plus, l'acteur doit entrer vivement lui-même dans les sentimens du personnage qu'il représente, & s'exercer assidument à revêtir tous les genres de sentimens. *Suppl.* II. 921. *a.* Celui à qui la nature a donné le talent de tout sentir, doit perfectionner ce talent par l'étude des meilleurs poètes & par l'exercice. Il ne suffit pas que le comédien entre dans le sentiment qu'il doit exprimer, il faut encore qu'il lui donne le ton qui répond au caractère de son personnage. — Comment la nature & l'étude doivent concourir à former le comédien parfait. — C'est une fautive opinion de penser que l'acteur doit outrer la nature. *Ibid.* *b.* Il est sur-tout nécessaire au comédien d'entrer dans la passion qu'il doit exprimer, afin d'obtenir cette partie de l'expression qui consiste dans l'attitude du corps & dans le geste. — De l'expression en tant qu'elle dépend de la voix & de la prononciation. Voyez *Déclamation*. De l'expression dans la danse. *Ibid.* *b.*

**EXPRESSION.** (*Opéra*) La poésie, la peinture & la musique ont & doivent avoir une expression. L'expression est toujours nécessaire à la musique, soit vocale, soit instrumentale. VI. 315. *a.* Ce principe est sur-tout applicable à



la musique dramatique. Lulli a presque atteint à la perfection dans un des points principaux de ce genre. Cependant s'il a excellé quelquefois dans l'expression de son récitatif, il a été fort au-dessous de lui-même dans l'expression de presque toutes les autres parties de sa musique. Les fautes des grands maîtres sont toujours funestes à l'art même, si l'on n'a le courage de les développer. Suite de la critique des pièces de Lulli. *Ibid. b.* Observations sur son Armide. *Ibid. 316. a.* Ce n'est pas seulement dans ses symphonies que Lulli est répréhensible; ses chants, à l'exception de son récitatif, n'ont aucune expression par eux-mêmes, & celle qu'on leur trouve, n'est que dans les paroles auxquelles ils sont unis. Pour démontrer cette proposition, l'auteur remonte ici aux principes même. Exemple du chant que met Lulli dans la bouche de Méduse, qui pourroit également servir à exprimer le portrait que l'amour triomphant feroit de lui-même, comme l'auteur le montre en faisant parler Méduse & l'amour sur la même musique. *Ibid. b.* L'auteur recherche ici la cause du grand effet que produit ce morceau, & tout l'acte. Il examine ensuite comment il a pu arriver qu'en accordant l'expression à Lulli dans presque tout son récitatif, on la lui refuse dans les autres parties, qu'il connoissoit sans doute aussi bien que celle qu'il a si habilement maniée. Mais est-il bien sûr que le chant doive avoir par lui-même une expression qui ajoute une nouvelle chaleur à l'expression des paroles. Réponse à cette question. *Ibid. 318. a.* En quoi consiste l'expression du chant de déclamation, & celle que doit y ajouter l'acteur qui l'exécute; voyez là-dessus l'article *Récitatif*. Le récitatif doit être toujours simple, & tel à-peu-près que nous connoissons la déclamation ordinaire. Mais il doit être un furcroit d'expression, en devenant une déclamation notée & permanente. Quelle est l'expression que peut encore ajouter l'acteur à celle du musicien. L'opéra demande aussi de l'expression dans la danse. *Ibid. b.*

**EXPRESSION, (Musiq.)** Il y a une expression de composition, & une d'exécution, & c'est de leur concours que résulte l'effet musical le plus puissant & le plus agréable. *Suppl. II. 922. a.* Ce que doit faire le compositeur pour donner de l'expression à ses ouvrages. Des moyens d'expression que fournissent la mélodie, *Ibid. b.* l'harmonie, la mesure & le rythme, *Ibid. 923. a.* le choix des instrumens & des voix. De l'expression dans l'exécution & dans le chant. Moyen de l'acquiescer. *Ibid. b.*

*Expression musicale*: autre article sur ce sujet. Pour porter l'expression à son comble, il faudroit que le musicien fût poète, ou celui-ci musicien. I. *De l'expression de la mélodie.* Elle a deux sources; l'imitation, qui ne peut absolument se rapporter qu'à l'organe de l'ouïe; & l'analogie, c'est-à-dire, l'effet que la mélodie produit par l'organe de l'ouïe, analogue à celui que produit un autre organe ou une autre cause. *Suppl. II. 924. a.* Différentes affections de l'ame que le musicien peut exciter, selon les mouvemens, *Ibid. b.* la mesure, *Ibid. 925. a.* le mode, les tons & les instrumens qu'il emploie. *Ibid. b.* Des effets de la musique des anciens. Pourquoi notre mélodie produit si peu d'effets. II. *De l'expression de l'harmonie.* Des effets que produisent à cet égard les différens accords consonnans & dissonnans. *Ibid. 926. a.* Quel doit être le choix de l'harmonie, selon le caractère de la mélodie à laquelle on l'applique. *Ibid. b.* Travaux auxquels doit se livrer un compositeur philosophe, par lesquels il pourroit parvenir à une expression dont nous n'avons encore aucune idée. Du passage par lequel l'harmonie agit encore physiquement sur nous. III. *De l'accompagnement.* Du mouvement de l'accompagnement. *Ibid. 927. a.* Des instrumens qui le forment; de leur effet & de la manière de les assortir. *Ibid. b.*

*Expression musicale* à laquelle le drame lyrique doit donner lieu. *Suppl. II. 321. a.* Contre-sens en fait d'expression musicale. IV. 141. a, b. Sorte d'expression musicale qui appartient à la poésie. VII. 848. b. Expression propre de chaque mode en musique. XVI. 404. b. Genre de musique propre à exprimer la douleur. III. 387. b. Expression pathétique. *Suppl. IV. 256. b.*

**EXPRESSION, (Peinture)** ce mot s'applique aux actions & aux passions, comme le mot *Imitation* s'adapte aux formes & aux couleurs. Celle-ci paroît vraisemblable à l'esprit, mais l'art de l'expression doit paroître incompréhensible. Cependant cet art existe. Pour sentir la possibilité de son effet, il faut se représenter cette union si intime de l'ame & du corps, qui les fait continuellement participer à ce qui est propre à chacun d'eux en particulier. Etude que doit faire le peintre qui aspire au talent de l'expression. VI. 319. a. Voyez sur ce sujet le mot *Passion*.

**EXPRESSION, (Arts du Dessin.)** Un dessinateur excelle dans l'art de l'expression, lorsque ses figures semblent avoir de la vie, des pensées, du sentiment. C'est par-là que la peinture est le plus merveilleux de tous les arts. — Callistrate définissoit la sculpture l'art d'exprimer les mœurs; en effet, après les scènes réelles de la vie, & leur représentation au

théâtre, rien ne fait plus d'impression sur notre esprit qu'un tableau où les mouvemens de l'ame sont bien exprimés. — Si l'artiste n'a pas reçu de la nature une ame profondément sensible à tous les genres du bon, qui éclaire elle-même ses yeux, il se tourmentera vainement à réussir dans la force de l'expression. *Suppl. II. 920. a.* La nature seule produit les grands artistes; mais l'exercice & l'application les perfectionnent. — Le premier pas vers cette perfection consiste à observer. L'artiste doit s'appliquer à observer la nature humaine par tout où elle s'est bien développée: & ce qu'il ne verra pas de ses propres yeux, les tableaux des historiens & des poètes le lui montreront. — Il faut ensuite joindre à l'observation un goût épuré qui, entre plusieurs traits d'un même genre, sache choisir ce qui assortit le mieux aux personnes & aux circonstances. — En troisième lieu, l'artiste doit avoir le talent de rendre visible aux autres ce que son imagination lui présente: ce qui suppose un coup d'œil très-juste, & une main bien exercée. Préceptes qu'il doit suivre pour obtenir ces qualités. *Ibid. b.* — Enfin à l'observation de la nature il faut joindre l'étude des antiques; l'expression est parfaite dans la plupart de ces morceaux précieux, & dans les moindres même elle n'est pas entièrement négligée. *Ibid. b.*

*Expression.* Examen de la question, si l'expression est préférable au coloris & au dessin. V. 331. a. De l'expression que les extrémités du corps humain peuvent ajouter à l'action. VI. 340. a. Danger de faire grimacer en voulant donner de l'expression. VII. 948. b. De l'expression des caractères. *Suppl. II. 229. b. 230. a. 233. a.*

**EXPRESSION, (Pharm. Chym.)** Moyens qu'on emploie pour exprimer une liqueur selon les différens cas. VI. 319. b.

*Expression*, huiles par expression. VIII. 335. b. 340. a. Suc qui se tire des végétaux par expression. XV. 595. b.

**EXPULSER**, terme de pratique: il se dit sur-tout d'un propriétaire qui, voulant occuper sa maison par lui-même, force un locataire à la lui céder avant l'expiration de son bail. Quel est à cet égard l'usage établi à Paris. La faculté que la loi donne d'expulser un locataire paroît contraire à l'essence de tous les baux. Elle est visiblement abusive & contraire au bien de la société; cette prérogative est non seulement injuste, mais illusoire, en ce que les locataires ne manquent point d'exiger la renonciation à ce droit. VI. 319. b. Difficulté proposée par un avocat célèbre: un notaire doit être impartial pour les contractans; or il cesseroit de l'être si, contre l'intérêt du propriétaire, il instruisoit le preneur, de toutes les précautions dont la loi lui permet l'usage pour affermir sa location. Réponse à cette difficulté. Le notaire en faisant un bail doit donc assurer, autant qu'il est possible, l'exécution de toutes les clauses qui intéressent les parties, & insérer dans tous les baux la renonciation du propriétaire à son droit d'expulser. Autre point déraisonnable de notre jurisprudence, le droit attribué à l'acquéreur d'une maison d'expulser un locataire, malgré la renonciation du vendeur au droit bourgeois. *Ibid. 120. a.* Motifs allégués par l'auteur pour la réforme de telles loix. La pratique suivie en cela n'est point dans la coutume de Paris, & vient originellement des Romains. C'est l'intérêt secret qui a porté les rédacteurs des loix à admettre celles dont l'injustice vient d'être démontrée. Quel est l'usage des pays voisins sur le sujet dont il s'agit ici. *Ibid. b.* L'auteur démontre que le privilège bourgeois n'est qu'un privilège mal entendu, & dommageable à toutes les parties intéressées. Mais quand il y auroit du désavantage pour quelques propriétaires dans la suppression de ce privilège, ce ne seroit pas une raison suffisante pour arrêter les dispensateurs des loix; parce que la portion des sujets lésée par ce privilège est la plus grande, la plus foible & cependant la plus utile. En quoi les législateurs qui l'ont établi ont manqué de vue & de prévoyance. *Ibid. 321. a.*

**EXPULSIF, (Chirur.)** bandage expulsif. Son usage. VI. 321. a. Manière de l'appliquer. *Ibid. b.*

**EXPULSION, (Jurispr.)** force employée pour faire sortir quelqu'un d'un endroit où il n'a pas droit de rester. Procès-verbal d'expulsion. En quel cas on expulse. VI. 321. b.

**EXPULSION, (Médéc.)** excréation, évacuation. VI. 321. b.

**EXQUILIES.** Lieux de ce nom. XV. 74. a.

**EXQUILINUS** pons. XIII. 71. a.

**EXSPECTATION, (Médéc.)** Ce mot n'est presque affecté qu'à la doctrine de Stahl & de ses sectateurs. Plusieurs sortes d'expectations; la première considérée par rapport au malade, lorsqu'il se passe des secours de l'art, & par rapport au médecin qui se borne à être spectateur oisif des efforts de la nature. VI. 321. b. La seconde ne diffère de la précédente que par les apparences d'un traitement sous lesquelles on la masque. En quel cas elle peut avoir lieu: cette expectation est proprement ce que les Latins appellent *cunctatio*. Ces différens traitemens sont quelquefois suivis d'un succès dont le médecin se fait honneur & profit. Dissertation de Stahl sur cette sorte de traitement. Ce qu'il dit des médecins



cins qui l'observent. La troisième sorte d'expectation consiste à observer ce que la nature fait dans les maladies, en attendant qu'elle donne le signal de lui fournir des secours: telle est la méthode que suivoit Hippocrate, & qu'a recommandée le fameux Stahl. *Ibid.* 322. a. Pour se convaincre que l'expecta de cet auteur n'est pas autre chose, on n'a qu'à lire son commentaire sur le traité de Gédéon Harvé de *curacione morborum per expectationem*. Injustice des médecins systématiques à l'égard des partisans de l'expectation méthodique & des anciens qui la pratiquoient. Imprudence de la pratique impériuse des modernes. Il faut convenir cependant que la méthode des anciens étoit & ne pouvoit être encore qu'imparfaite à plusieurs égards; *Ibid.* b. mais au moins ne connoissoient-ils pas cette médecine politique par laquelle on a l'adresse de s'attribuer l'honneur d'une cure qu'on n'a pas même su favoriser. Les principes de la méthode expectante ont été admirablement rédigés par Hippocrate dans ses aphorismes. C'est d'après ces règles & ces aphorismes, qu'on peut se convaincre de la sagesse de cette méthode, qu'on ne sauroit regarder comme une expectation oisive. Il condamne même l'expectation dans certains cas. *Ibid.* 323. a. On ne peut s'assurer de ce que la nature s'efforce de faire, & de ce qui peut résulter de ses efforts, qu'en attendant les phénomènes qui indiquent le tems où l'on peut placer les remèdes avec succès; c'est par cette considération, que le célèbre Hoffman regarde l'expectation méthodique comme un grand secret pour réussir dans la pratique de la médecine. *Ibid.* b. Mais c'est un moyen trop difficile à employer, pour qu'il n'ait pas été négligé, & même rejeté par ceux qui ont voulu abrégier le chemin qui conduit à la réputation & à la fortune. Défauts de la médecine moderne, qui ne peuvent être attribués qu'à l'abandon de la route tenue par les anciens, & qui peut-être ont rendu la médecine plus pernicieuse que secourable à l'humanité. *Ibid.* 224. a. On ne peut donc réparer ces défauts qu'en rétablissant l'expectation. *Ibid.* b.

*Expectation*, voyez *Traitement*. Il n'étoit pas permis aux médecins égyptiens de procurer aucun changement dans les maladies avant le quatrième jour. III. 566. a. Réflexions en faveur de l'expectation. *Suppl.* III. 605. a.

EXTASE. (*Théol.*) Exemples d'extases; le ravissement de S. Paul, celui de plusieurs saints attestés par l'histoire ecclésiastique. Fausses extases des enthousiastes & des fanatiques. Extases de Mahomet. VI. 324. b.

*Extase des visionnaires*. VI. 399. a. Espèce d'extase appelée *illaps*. VIII. 555. b. — Voyez *INACTION*.

EXTASE. (*Médec.*) Différentes significations de ce mot. L'usage a prévalu d'appeler extase, une maladie soporeuse en apparence, mais mélancolique en effet, qui prive de tout sentiment & mouvement ceux qui en sont affectés. En quoi cette maladie ressemble à la catalepsie, & en diffère. Exemples d'extase produite par l'amour malheureux, par la dévotion, par une crainte violente. Traitement de cette maladie. VI. 324. b.

EXTENSEUR, (*Anat.*) muscle extenseur, c'est-à-dire, qui produit l'extension. Ce mouvement est opposé à la flexion. Muscles extenseurs des doigts de la main & du pied. Description du muscle extenseur commun des doigts de la main. Extenseur propre du petit doigt. Extenseur propre de l'index. Petit extenseur du pouce de la main. VI. 325. a. Grand extenseur du pouce de la main. Long extenseur des doigts du pied. Court extenseur des orteils. Extenseur propre du pouce. Court extenseur du gros orteil admis par Cowper & Douglas. D'où vient l'extension libre de chaque doigt de la main, & l'extension nécessairement simultanée des quatre doigts du pied après le pouce. *Ibid.* b. Sur la comparaison des muscles extenseurs & fléchisseurs, voyez ce dernier mot.

EXTENSION, (*Physiq.*) preuve bien sensible de l'extension des métaux par la chaleur, observée à la machine de Marly. Moyen employé par les artistes pour que les verges de pendules ne souffrent point d'extension par la chaleur. VI. 325. b. — Voyez *DILATATION*.

*Extension* se dit des métaux ductiles. VI. 326. a.

EXTENSION, (*Médec.*) se dit des membres qu'on allonge aux approches du sommeil, du froid fébrile, des accès d'hystéricité. Observations physiologiques sur la cause mécanique & le but de ces extensions. VI. 326. a.

EXTENSION, (*Médec.*) allongement des fibres par des causes externes ou internes. Pourquoi nos fibres sont susceptibles d'allongement ou d'accourcissement avec élasticité. Nos vaisseaux sont également capables d'être distendus jusqu'à un certain point sans rupture. VI. 326. a. Cause de la trop grande extension des fibres, des vaisseaux & des viscères du corps humain. Les suites de la trop grande extension des parties sont palpables par les effets de la torture, de la rétention d'urine, & même par la grossesse. Divers accidens dans lesquels la trop grande distension arrive. Accidens qui naissent de la rupture des vaisseaux du cerveau par trop d'extension: remèdes. Comment on empêche que les vaisseaux foibles ne

soient distendus à l'excès par les fluides qu'ils contiennent. Remèdes pour la distension qui vient de la trop grande sècheresse & rigidité des fibres. Effets généraux d'une distension excessive des fibres. Après qu'on a détruit les causes de cette distension, il faut rapprocher les parties & les soutenir. *Ibid.* b. — Voyez *DISTENSION & FIBRE*.

EXTENSION, (*Chir.*) action par laquelle on étend une partie luxée ou fracturée, &c. Observations & précautions pour bien faire l'extension & la contre-extension. VI. 327. a.

EXTENSION, (*Musiq.*) VI. 327. a. Voyez *TENUE*.

EXTENSION d'une idée. (*Bell. lett.*) *Suppl.* I. 184. b.

EXTÉRIEUR, apparence, dehors. (*Synon.*) I. 243. b.

EXTERNE, (*Géom.*) angles externes. Les angles externes d'un polygone sont égaux à quatre angles droits. VI. 327. a.

EXTERNE, (*Anat.*) terme relatif. Ce que Winslow appelle externe par rapport au corps humain. Parties externes selon Hippocrate. VI. 327. a.

EXTINCTION. (*Physiq.*) Boerhaave nie que rien puisse éteindre le feu. VI. 327. a. Examen de cette opinion. Comment les sectateurs d'Aristote expliquent l'extinction du feu. Quelles en sont les causes selon quelques modernes. Nous devons avouer franchement que nous ignorons pourquoi l'eau éteint le feu. *Ibid.* b.

*Extinction* d'une bougie enfermée dans une cloche de verre. *Suppl.* I. 235. a.

EXTINCTION. (*Jurisp.*) Extinction de la chandelle, d'une charge foncière, réelle ou hypothécaire; extinction du douaire, d'une famille, d'un fidéi-commis ou d'une substitution de ligne directe ou collatérale, de nom, d'une rente, d'une servitude, d'une substitution. VI. 327. b.

EXTIRPER. Des moyens d'extirper les mauvaises herbes des champs. VIII. 148. b.

EXTISPICE, (*Antiq.*) inspection des entrailles des victimes. Etym. de ce mot. Voyez sur ce sujet les articles *Aruspice*, *Entrailles*, *Victime*. VI. 327. b. Quelques-uns ont prétendu que les extispices ont passé des prêtres des Juifs aux gentils. Observations qui montrent qu'Homère a connu cette sorte de divination, & qu'elle étoit en usage long-tems avant ce poète. Origine très-vraisemblable des extispices. Pourquoi les anciens donnoient au foie une attention particulière. Peruzzi dit que la sagacité qui fait pressentir aux animaux les changemens de tems, a pu faire croire aux anciens qu'ils portoiient plus loin la connoissance de l'avenir. *Ibid.* 328. a. Pensée de Démocrite sur ce sujet. Quels sont les animaux dont on a regardé les entrailles plus prophétiques. Des victimes auxquelles on ne trouva point de cœur. Les incisions superficielles des viscères retardoient les entreprises. Les règles particulières que les anciens suivoient dans les extispices, sont si incertaines, qu'il est inutile de s'y arrêter. Il reste à examiner si le principe fondamental de la divination par extispice a moins de certitude. *Ibid.* b. Comment on a pu appliquer les extispices à prévoir les accidens de la vie humaine. Le système de l'âme du monde favorisoit les extispices. Le plus grand nombre attribuoit ces signes prophétiques aux démons ou aux dieux d'un ordre inférieur. Belle réflexion de l'Épictète d'Arien sur l'aruspicine. *Ibid.* 329. a.

EXTRACTION, (*Arithm. & Alg.*) extraction des racines. L'extraction des racines est à la formation des puissances par multiplication, ce que l'analyse est à la synthèse. Extraire la racine quarrée d'un nombre. Exemple qui montre l'usage de cette règle. L'extraction des racines étant proprement la décomposition d'un produit formé par une ou plusieurs multiplications, l'auteur considère la génération de ce produit. VI. 329. b. Manières de faire l'extraction de la racine quarrée dans l'arithmétique vulgaire. *Ibid.* 330. a, b. De la racine cubique: en quoi consiste l'extraction de cette racine. Manière de la faire. *Ibid.* 331. a, b. Moyen d'approcher de la racine aussi près qu'on veut, lorsque le nombre proposé n'a pas de racine exacte. Il y a des cas où il est plus commode d'indiquer l'extraction par le signe  $\sqrt{\quad}$ . Au lieu d'extraire la racine quarrée-quarrée, on peut extraire deux fois la quarrée. Au lieu d'extraire la racine cubico-cubique, on peut extraire la racine cubique & ensuite la quarrée. Preuve de l'extraction des racines. Extraire les racines des quantités algébriques. *Ibid.* 332. b. Sur l'extraction des racines des équations, voyez *Cas irréductible*, *Equation*, *Racine*, &c. On peut extraire facilement par logarithmes les racines des quantités numériques; voyez *Logarithme*. Extraire la racine d'une quantité irrationnelle: c'est par cette méthode qu'on trouve souvent la racine commensurable d'une équation du troisième degré. *Ibid.* 333. b.

*Extraction* des exposans des puissances. VI. 312. b. Extraction des fractions. VII. 265. b. Extraire la racine d'une puissance donnée. XIII. 556. b. Extraire les racines des équations quadratiques affectées. 638. b.

*Extraction*, en généalogie; en chirurgie; en chymie. VI. 334. a.

EXTRACTION. (*Généalog.*) Noblesse d'extraction. XI. 169. a. 171. b. Noblesse d'ancienne extraction. 179. a.

EXTRACTION. (*Chirurg.*) Extraction des corps étrangers,



IV. 265. a, b. 266. a. De l'extraction des dents : instrumens pour cette opération. IV. 644. b. 666. a. XIV. 141. a. Maniere de la faire. XII. 284. b. Accidens à la suite de cette opération. VII. 546. b. VIII. 124. a.

EXTRACTION, ( *Chymie* ) Voyez ANALYSE MENSTRUÉE. X. 342. b. 343. a. & l'article SOLUTION. Art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, sans feu & par le moyen de l'eau. VIII. 367. a, b.

EXTRAIT. ( *Bell. lett.* ) Un extrait est ordinairement plus court qu'un abrégé. Qualités que doit avoir l'extrait d'un ouvrage philosophique. VI. 334. a. Reproche qu'on faisoit à Bayle sur les extraits qu'il donnoit. Quelques journalistes, par égard pour le public, pour les auteurs & pour eux-mêmes, ne parlent des ouvrages qu'en historiens du bon ou du mauvais succès, ne prenant sur eux que d'en exposer le plan dans une froide analyse. C'est pour eux que les réflexions suivantes ont été destinées. La partie du sentiment est du ressort de toute personne bien organisée : & comme les François sont de bons critiques dans tout ce qui n'exige ni étude, ni réflexion, le journaliste n'a rien de mieux à faire que de rendre compte de l'impression générale pour la partie du sentiment. Il n'en est pas ainsi de la partie de l'art ; peu la connoissent, & tous en décident. De toutes les critiques des ouvrages du théâtre, il n'y a que le jugement sur le Cid, dont le goût puisse être satisfait. Méthode de Scudéri. Insuffisance des analyses que les journalistes donnent des piéces de théâtre. *Ibid.* b. On est injuste sans le vouloir, peut-être même par la crainte de l'être, lorsqu'on se borne au simple extrait & à l'analyse historique d'un ouvrage de théâtre. Il est des traits sans doute dont la beauté n'a besoin que d'être indiquée pour être sentie ; mais ces traits sont aussi rares que précieux. On ne peut donc s'interdire équitablement dans un extrait littéraire, les réflexions & les remarques inséparables de la bonne critique. Un journaliste doit à un auteur les éloges qu'il mérite, au public les critiques dont l'ouvrage est susceptible, & à lui-même un usage honorable de l'emploi qu'il exerce. *Ibid.* 335. a. Comme chacun ne juge que d'après son caractère, son goût, ses talens propres, le journaliste témoin de la dissension causée par tant de juges différens, doit en être le conciliateur. Comment il acquerra la confiance générale. *Ibid.* b.

Extrait. Utilité des extraits. Réflexions sur cette sorte d'extraits malheureusement tournés, qui ne servent qu'à défigurer & avilir un bon ouvrage. *Suppl.* II. 928. a.

EXTRAIT, ( *Jurisp.* ) VI. 335. b.

Extrait baptistaire, légalisé, de mariage, sur la minute, mortuaire. VI. 335. b.

Extrait d'un procès. Usage qu'en tire le rapporteur. Le rapporteur ne doit pas se fier à l'extrait de son secrétaire : il doit ou le vérifier ou le faire lui-même. Ce qu'on appelle sous-extrait. VI. 335. b.

Extrait des registres. VI. 336. a.

Extrait de bâtard. VI. 336. a.

EXTRAIT, ( *Chymie, Pharm. & Thérapeut.* ) significations de ce mot, l'une générale, l'autre restreinte. Dans ce dernier cas, il désigne une matière particulière, retirée de certaines substances végétales, par le moyen de l'eau. Le menstrue aqueux qui est l'instrument de cette séparation, ou se trouve dans la plante même, ou on le prend du dehors. Comment on opere dans l'un & l'autre cas. Maniere de préparer un extrait, de le retirer de l'eau & de le séparer des parties étrangères ou féculentes. Quelle est la consistance d'extrait. Caractère d'un extrait fourni par les substances végétales. VI. 336. a. Diverses matières que doit contenir un extrait considéré comme la matière des décoctions par l'eau des substances végétales. Substance particulière qui doit prédominer dans les substances retirées par l'évaporation des décoctions & des sucres végétaux. Propriétés auxquelles on la reconnoît. On ne se met point en peine ordinairement en pharmacie de séparer les substances muqueuses de l'extrait proprement dit. Mais un extrait fait dans des vues philosophiques devoit en être séparé. Quel en est le moyen. Les extraits renferment tous les principes utiles des substances. Plantes qui ne doivent point être exposées aux opérations qui fournissent des extraits. *Ibid.* b. Plantes dont l'extrait affoiblit la vertu purgative. Principal avantage que nous fournissent les remèdes réduits sous la forme d'extrait. La pharmacopée de Paris n'a retenu que l'extrait panchymagogue. Énumération de quelques extraits. Préparations tirées des substances métalliques, connues sous le nom d'extrait. *Ibid.* 337. a.

EXTRAJUDICIAIRE. ( *Jurisp.* ) Différence entre les actes judiciaires & les actes extrajudiciaires. Les premiers tombent en péremption ; les seconds ne sont sujets qu'à la prescription. VI. 337. a.

EXTRAORDINAIRE, courrier, ambassadeur, envoyé extraordinaires. Nouvelles extraordinaires. VI. 337. a.

EXTRAORDINAIRE, ( *Jurisp.* ) signifie souvent procédure criminelle. Audience extraordinaire. Fraix extraordinaires de

criées. Jugement à l'extraordinaire. Règlement à l'extraordinaire. Reprendre l'extraordinaire. Voie extraordinaire. VI. 137. a.

Extraordinaire. Crimes extraordinaires. IV. 468. b. 469. b. Décime extraordinaire. 679. b. Indult extraordinaire. IX. 12. b. Jurisdiction extraordinaire. 79. b. Justice extraordinaire. 94. b. Procédure extraordinaire. XIII. 404. b. Procès à l'extraordinaire. 405. b. Sergens extraordinaires. XV. 89. b. Vicomte extraordinaire. XVII. 239. b.

EXTRA TEMPORA, ( *Jurisp.* ) permission de prendre les ordres hors des tems prescrits par les canons. VI. 337. b.

EXTRAVAGANTES, ( *Jurisp.* ) constitutions des papes postérieures aux Clémentines. Pourquoi elles ont été ainsi appelées. En quel endroit du corps canonique elles ont été insérées. Deux sortes d'extravagantes, celles de Jean XXII, & les extravagantes communes. Commentateurs des premières. Les extravagantes n'ont par elles-mêmes en France aucune autorité. VI. 337. b.

Extravagantes : voyez sur cette collection de décrétales, IV. 720. a. Juridictions extravagantes. IX. 79. b.

EXTRAVASATION ou extravasation. ( *Médec.* ) Étymologie de ces mots. Causes des extravasations. Remèdes propres à les prévenir ou à les corriger. VI. 338. a. Voyez ÉPANCHÈMENT, INFILTRATION.

EXTRAVASÉ. ( *Agric.* ) Suc extravasé des plantes. Différentes formes sous lesquelles il se montre. Quels en sont les effets. *Suppl.* II. 928. b.

EXTRÊME, ( *Géom.* ) ligne divisée en moyenne & extrême raison. Maniere de trouver cette division. Comment on la trouve par les nombres. VI. 338. a.

EXTRÊME, ( *Métaphys.* ) notice d'un ouvrage de M. Changeux, intitulé : *Traité des extrêmes ou élémens de la science de la réalité.* — Cette notice ne fauroit être analysée. *Suppl.* II. 928. a.

EXTRÊME-ONCTION, ( *Théol.* ) définition de ce sacrement ; sa matière ; sa forme. Hérésie des protestans sur ce sacrement. Pourquoi on le nomme *extrême-onction*. Dans le treizième siècle on le nommoit *onction des malades*, & on le leur donnoit avant le viatique ; usage qui ne fut changé que dans le treizième siècle, & qui a été rétabli dans quelques églises. Raisons de ce changement. La forme de l'extrême-onction étoit autrefois indicative & absolue. Elle a été généralement dépréciative chez les Grecs. Celle de l'église latine l'est aussi depuis plus de 600 ans. Le sacrement est en usage dans l'église grecque & dans tout l'Orient, sous le nom de l'huile sainte. Les Orientaux l'administrent, avec quelques circonstances différentes. VI. 338. b. Deux sortes d'onctions chez les Maronites. L'onction avec l'huile de la lampe est en usage non-seulement chez les Maronites, mais dans toute l'église d'Orient. *Ibid.* 339. a.

Extrême-onction. Devoir des médecins d'avertir les malades en danger de mort, ou leurs parens, pour l'administration des sacremens. *Suppl.* III. 888. b.

EXTREMIS, ( *Jurisp.* ) des dispositions de dernière volonté, & des mariages faits *in extremis*. VI. 339. a.

EXTRÉMITÉ, *fin, bout*, ( *Synon.* ) II. 379. a. VI. 809. b.

EXTRÉMITÉS du corps humain, ( *Médec.* ) elles doivent être observées sur-tout dans les maladies aiguës. Prognostics qu'on en peut tirer. VI. 339. a.

EXTRÉMITÉS. ( *Peinture* ) Ce qu'on nomme extrémités en peinture sont sur-tout les mains & les pieds. Ces parties contribuent beaucoup à la justesse de l'expression, & en augmentent la force. Elles sont susceptibles de grâces qui leur sont particulières. VI. 339. b. Quelles sont ces grâces. Combien la petitesse extrême dont les femmes recherchent l'apparence dans leur chaussure est éloignée de la beauté. De l'expression que les extrémités peuvent ajouter aux actions. *Ibid.* 340. a.

EXTRÉMITÉS, ( *Maneg. Maréch.* ) VI. 340. a.

EXULCÉRATION. Des inflammations qui se terminent par exulcération. VIII. 717. b.

EX-VOTO, ( *Littér.* ) offrandes promises par un vœu, & tableaux qui représentent ces offrandes. Pourquoi ces tableaux portoient chez les Romains le nom d'*ex-voto*. Triste sort du Cavedone réduit à la nécessité de peindre des *ex-voto* pour subsister. VI. 340. b. Voyez VOTIF.

## E Y

EYBENSTOCK, ( *Géogr.* ) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Occupations des habitans. Mines qui se trouvent dans son voisinage. Etat de son produit en fer & en étain, en 1748. *Suppl.* II. 932. a.

EYBENSTOCK en Saxe : mines d'étain de ce district. VI. 5. a.

EYGS, ( *Richard* ) jésuite : sa patrie & ses ouvrages. XIV. 248. a.

EYMERIC, ( *Nicolas* ) inquisiteur. VII. 674. a.



## E Z

EZAN, priere publique chez les mahométans. X. 521. a.

EZARHAGUI, médecin Arabe. X. 284. a.

EZECHIAS, *force du seigneur*, (*Hist. sacr.*) roi de Juda, fils d'Achaz & d'Abia. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl. II. 932. a, b.*

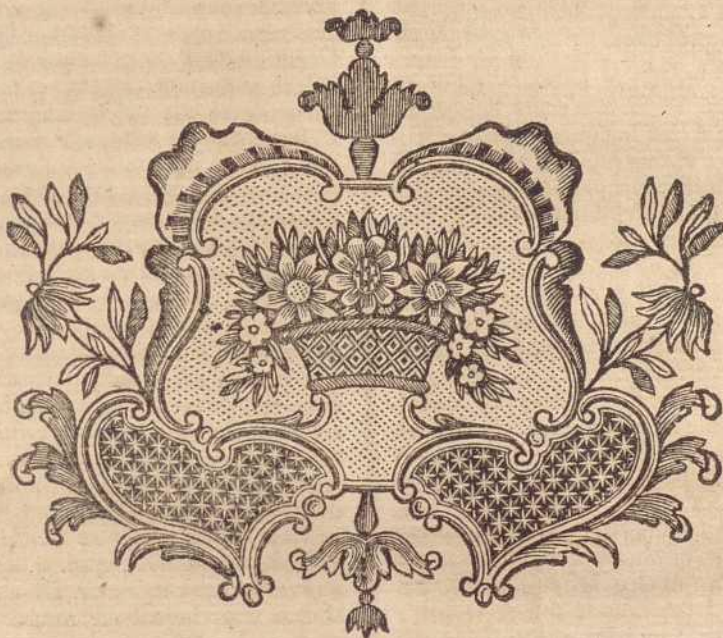
*Ezechias*, pourquoi il fit brûler les ouvrages de Salomon. VII. 82. a. Hostilités de Sennachérib sous le regne d'Ezechias. *Suppl. IV. 775. a, b.*

EZÉCHIEL, (*Hist. sacr.*) qui voit Dieu, un des grands

prophetes. Principaux événemens de sa vie. Caractere & sujet de sa prophétie. *Suppl. II. 933. a.* Dieu lui ordonna plusieurs actions symboliques pour exprimer dans sa personne les miseres de sa nation. *Ibid. b.*

*Ezechiel*. Défense chez les Juifs de lire les premiers chapitres d'Ezechiel avant l'âge de 30 ans. VII. 576. b. Du roseau dont il est parlé dans ce prophete. XIV. 367. a. Observations sur deux passages de ce prophete où il est parlé de la ville de Tyr. XII. 958. b. XIII. 591. b.

EZZAB, (*Géogr.*) voyez EZZAL, & lisez *Ezzab*. Etendue de cette province d'Afrique, Ses productions, *Suppl. II. 933. b.*





## F



(Gramm.) rang que cette lettre occupe dans l'alphabet. On la prononce aujourd'hui *fe* plutôt que *effe*. Ces trois lettres F, V & Ph, sont au fond la même lettre. Les Grecs ne prononçoient le *fe* qu'avec aspiration. Comment les Latins distinguoient le *fe* aspiré, de celui qu'ils n'aspiroient pas. Comme les Eoliens n'aimoient point l'aspiration

du *fe*, ils inventerent une lettre qu'ils appellerent le *digamma*, d'où est venu le grand F des Latins: les Eoliens s'en servirent pour marquer le *fe* doux qui est notre *v* consonne. Dans la suite quand on eut donné au *digamma* le son du *fe*, on le renversa pour marquer le *ve*. VI. 341. a. Martinius se plaint de ce que quelques grammairiens ont mis l'*f* au nombre des demi-voyelles. Signification du double *f*, *ff*, dans les écritures de jurisprudence. Observations sur l'*f* qui se trouvent dans le dictionnaire de Trévoux. *Ibid.* b.

F. Commutabilité de l'*f* en *v*, I. 136. b. & du *b* en *f*. II. 2. a. Les lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre. VIII. 2. b. Espece d'*f* que l'empereur Claude voulut introduire à la place du *v*. 423. b. Maniere de prononcer l'*f*. IX. 144. b. Observation sur cette articulation. 557. a.

F, (*Ecriture*) formation de cette lettre. VI. 341. b.

F, (*Musique*) signification de cette lettre mise au-dessus ou au-dessous d'une des lignes de la portée. *Suppl.* III. 1. a.

F-UT-FA, (*Musique*) VI. 341. a.

F, (*Comm.*) significations de cette lettre. VI. 341. b.

## F A

FA *feint*, (*Musiq.*) on appelloit ainsi les notes devant lesquelles on mettoit un *b* mol, & celles qui étoient immédiatement au-dessus d'un *diese*. *Suppl.* II. 1. a.

FA, *clé de fa*. III. 516. a, b.

FAARBOURG, (*Géogr.*) ville de Danemarck. Sa Situation. Son port. *Suppl.* III. 1. a.

FABARIA, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 1. b.

FABER, (*Petrus*) son traité de gymnastique. VII. 1016. b.

FABER, (*Jean*) de Hailbron: ses ouvrages. VIII. 25. a.

FABER, (*Jean*) de Lentkirch: observations sur sa vie & ses ouvrages. IX. 450. a.

FABER, (*Jean*) physiologiste. *Suppl.* IV. 349. a.

FABER, (*Abraham*) maréchal de France. *Suppl.* III. 918. a.

FABIA, loi. IX. 660. a.

FABIENS, college de Luperques. IX. 747. a.

FABIUS *Maximus Emilianus*, (*Quintus*) trophée qu'il éleva après avoir défait les Gaulois. XVI. 706. a.

FABIUS, *Maximus*, (*Quintus*) observations sur cet illustre Romain. *Suppl.* I. 443. b. Surnoms qui le désignoient. XI. 201. a. Ce capitaine loué de ce qu'il avoit laissé aux Tarentins les tableaux & les statues de leurs dieux après la prise de leur ville. 505. b. Il est nommé prince du sénat. XIII. 371. b.

*Fabius pictor*, origine de ce surnom. XII. 272. a.

FABLE, la, (*Littérat.*) M. l'abbé Banier divise la fable, en fables historiques, philosophiques, allégoriques, morales, mixtes, & fables inventées à plaisir. Définitions de chacune de ces especes. Il y a peu de fables dans les anciens poètes qui ne renferment quelques traits d'histoire; mais ceux qui les ont suivis y ont ajouté mille circonstances de leur imagination. VI. 342. a. Les fables philosophiques étoient même d'abord historiques: & delà sont venues les fables mixtes. Diverses sources de la fable; 1°. la vanité; 2°. le défaut de caracteres ou d'écriture; 3°. la fausse éloquence des orateurs & la vanité des historiens; 4°. les relations des voyageurs; 5°. les poètes, le théâtre, les sculpteurs & les peintres; *Ibid.* b. 6°. la pluralité ou l'unité des noms; 7°. l'établissement des colonies & l'invention des arts; 8°. les cérémonies de la religion. Il n'y a pas lieu de croire que les poètes aient tiré de l'ancien testament la matière d'aucune de leurs fables; 9°. l'ignorance de l'histoire & de la chronologie; *Ibid.* 343. a. 10°. l'ignorance de la physique: vers de Boileau rapportés sur ce sujet; 11°. l'ignorance des langues, sur-tout de la Phénicienne; 12°. les mots équivoques de la langue grecque; 13°. la plupart des fables des Grecs sont venues d'Egypte & de Phénicie; 14°. l'ignorance de la navigation; 15°. plusieurs fables tirent leur origine du prétendu commerce des dieux, imaginé à dessein de sauver l'honneur des dames qui avoient eu des foiblesses pour leurs amans; 16°. presque toutes les fables qui se trouvent dans Ovide, Hyginus & Antonius Liberalis, ne sont

## F A B

fondées que sur des manieres de parler figurées & métaphoriques. *Ibid.* 344. a. Du tems auquel ont commencé les fables, & de la maniere dont elles se répandirent. Le siecle le plus fécond en fables & en héroïsme, a été celui de la guerre de Troie. Combien la fable est en usage dans nos discours, nos écrits & les productions de nos arts. *Ibid.* b.

Fable. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. b. Fables dont quelques histoires anciennes se trouvent chargées. VIII. 221. a. De l'interprétation des fables par le sens allégorique. XV. 21. a. Observations sur le système fabuleux employé dans la poésie. 779. b. Des traditions fabuleuses. XVI. 509. b. Voyez MYTHOLOGIE. X. 924. a. — 926. a.

FABLE, (*Bell. lett.*) *Apologue*. Définition donnée par la Mothe. Origine de la fable. Qui sont ceux qu'on a regardés comme les inventeurs de cette sorte d'allégorie. VI. 344. b. Il n'est pas vrai que l'artifice de la fable consiste toujours à rendre les animaux les précepteurs des hommes. Observations sur le discours que la Mothe a mis à la tête de ses fables. D'où vient que les fables les plus défectueuses de la Fontaine ont un charme & un intérêt, que n'ont pas les plus régulières de la Mothe. Qualités du style de la fable. Ce qu'on doit entendre par la naïveté dans la fable, effet qu'elle y produit. *Ibid.* 345. a. Origine des petits poèmes allégoriques. Le succès constant & universel de la fable, vient de ce que l'allégorie y ménage & flatte l'amour propre. Cet art ne consiste que dans l'éloquence naïve. Différens symboles allégoriques sous lesquels les poètes nous ont peints, pour ménager en nous cette répugnance que chacun sent à être corrigé par son égal. *Ibid.* b. C'est au sage qui veut nous instruire, à nous persuader par une illusion passagère, qu'il est, non pas au-dessus de nous, mais si fort au-dessous, qu'on reçoive les vérités qui lui échappent, comme autant de traits de naïveté sans conséquence. Tout ce qui concourt à nous persuader la simplicité & la crédulité du poète, rend la fable plus intéressante. Réflexion sur cette pensée de Quintilien, que les fables ont sur-tout du pouvoir sur les esprits bruts & ignorans. La beauté de cette sorte d'allégorie est d'être simple & transparente. Quelle est l'espece d'illusion qui rend la fable si séduisante. Caractere des fables d'Esopé, de celles de Phèdre, & de celles de la Fontaine. *Ibid.* 346. a. En quoi consiste le caractère de naïveté de ce dernier. Divers exemples de cette naïveté. Défaut dans lequel est tombé la Mothe pour avoir l'air naturel. La Fontaine a toujours le style de la chose: il est peut-être celui de tous les poètes, qui passe d'un extrême à l'autre avec le plus de justesse & de rapidité. *Ibid.* b. Détails sur les beautés renfermées dans ses fables. Le premier soin du fabuliste doit être de paroître persuadé, le second de rendre sa persuasion amusante, le troisieme de rendre cet amusement utile. Tous les caracteres d'esprit se concilient avec la naïveté, hors la finesse & l'affectation. Si la Fontaine emploie des personnages allégoriques, ce n'est pas lui qui les invente: on est déjà familiarisé avec eux. *Ibid.* 347. a. La Mothe au contraire, met toute la finesse qu'il peut à personnifier des êtres moraux & métaphysiques: ce n'est pas là le rôle que doit jouer le poète dans la fable; mais celui d'un homme simple & crédule. Les sujets dépourvus de vraisemblance à notre égard, vont toujours plus droit au but de l'apologue, que ceux qui sont naturels & dans l'ordre des possibles. Ce n'est pas que dans ces sujets même, il n'y ait une sorte de vraisemblance à garder; mais elle est relative au poète. Son dessein n'est pas de nous persuader que le lion, l'âne & le renard ont parlé, mais d'en paroître persuadé lui-même. Ainsi la regle de suivre les mœurs dans la fable, est une suite de ce principe, que tout doit concourir à nous persuader la crédulité du poète, mais il faut que cette crédulité soit amusante. La Mothe visé à être plaisant. *Ibid.* b. La Fontaine évite avec soin tout ce qui a l'air de la plaisanterie. Il nous fait rire, mais à ses dépens, & c'est sur lui-même qu'il fait tomber le ridicule. Cependant comme ce n'est pas uniquement à nous amuser, mais sur-tout à nous instruire, que la fable est destinée, l'illusion doit se terminer au développement de quelque vérité utile: nous disons au développement, & non pas à la preuve; car il faut bien observer que la fable ne prouve rien; mais il faut que l'exemple mene droit à la moralité, sans diversion, sans équivoque. C'est ce que la Mothe a parfaitement pratiqué, si l'on excepte un petit nombre de ses fables. *Ibid.* 348. a. La Fontaine s'est plus négligé que la Mothe sur le choix de la moralité: mais son respect pour les anciens, ne lui a pas laissé la liberté de choix dans les sujets qu'il en a pris. De la verification de ce poète. Pourquoi l'auteur n'a tiré ses exemples



exemples que de la Mothe & de la Fontaine. Eloge de ce qu'il y a d'estimable dans les fables du premier. Sur les anciens fabulistes, voyez ce dernier mot. *Ibid. b.*

FABLE, Différence entre le conte & la fable. IV. 111. a. entre la fable & le roman. *Ibid.* De la moralité des fables. X. 702. b. 703. a. Observation relative à la versification des fables françoises. XVII. 160. b. Voyez APOLOGUE.

FABLE, (*Bell. lett.*) fiction morale. Voyez FICTION. Tantôt la fable renferme une vérité cachée; tantôt elle présente directement des exemples personnels & des vérités toutes nues. Un poëte doit avoir égard, dans le choix de son action, à l'influence qu'elle peut avoir sur les mœurs. Examen de ce sentiment du P. le Bossu, que la fable & les personnages ne doivent être inventés qu'après la moralité. Cette opinion est démentie par les exemples même dont cet auteur prétend l'autoriser. VI. 349. a. Différentes qualités que doit avoir la fable. *Ibid. b.*

Fable, sujet du poëme dramatique. XV. 644. a. Différence entre la fable & l'action. *Suppl. I.* 160. a. b. De la fable dans la tragédie. *Suppl. IV.* 962. a. b. Fables simples & implexes, selon Aristote. *Suppl. III.* 638. a. Comment il divise la fable. *Ibid.* De la vraisemblance dans la fable du poëme épique & dramatique. *Suppl. IV.* 996. a. b. & c. Voyez SUJET. Fable épique. V. 815. a.

FABLIAUX, (*Litt. franç.*) anciens contes connus sous ce nom. Il nous reste plusieurs manuscrits qui contiennent des fabliaux. Ces poésies des 12<sup>e</sup> & 14<sup>e</sup> siècles, prouvent que dans les tems de la plus grande ignorance, non-seulement on a écrit, mais qu'on a écrit en vers. Manuscrit de l'abbaye de S. Germain. Mémoire dans lequel M. de Caylus a extrait quelques morceaux de ces piéces. Caractères de ces fabliaux. VI. 349. b. Voyez TROUVERRE.

FABRETTI, (*Raphaël*) XVII. 489. b. 490. a.

FABRICE d'Aquapendente, (*Jérôme*) célèbre anatomiste. III. 352. b.

FABRICIUS, (*Caius*) Sa réponse à Pyrrhus en refusant son or & ses honneurs. XII. 179. b.

Fabricius, pont de Rome. XIII. 71. a.

FABRICIUS, (*Jean Albert*) Ses ouvrages. IX. 380. b.

FABRICIUS, (*Philippe Conrad*) anatomiste. *Suppl. I.* 410. b.

FABRIEN, *code.* III. 572. a. b.

FABRIQUE des églises, (*Jurispr.*) signifie la construction des églises, le temporel des églises, & enfin ceux qui ont l'administration de ce temporel: le bureau ou lieu d'assemblée est aussi quelquefois désigné sous ce nom. Dans la primitive église, l'évêque avoit l'intendance & la direction des biens de chaque église, & il avoit sous lui des économes qui faisoient la fonction de Fabriciens. Ce que prescrivait le concile de Chalcedoine sur ces économes. Coadjuteurs des économes. Le temporel des monastères étoit administré à-peu-près de même. Revenus des églises d'Occident partagés en quatre parts dans le quatrième siècle. La quatrième portion fut destinée pour la fabrique des églises. VI. 350. a. Ce qu'on trouve sur ce sujet, dans les lettres du pape Gelase, dans une lettre de Grégoire-le-grand, dans le décret de Gratien, & dans une lettre de Grégoire II. En France, on a toujours eu une attention particulière pour la fabrique des églises. Dispositions sur cet objet, du concile d'Orléans tenu en 511, & d'un capitulaire de Charlemagne. A qui fut confiée l'administration de la part des fabriques. *Ibid. b.* Destination des revenus de la fabrique. Trésoriers des fabriques créés en 1704 & ensuite supprimés. Dispositions d'un édit de 1680 sur l'emploi du revenu des fabriques. A qui appartient la connoissance des comptes des fabriques. Les jugemens rendus sur ces comptes sont exécutoires par provision. De l'aliénation des biens des fabriques. *Ibid.* 351. a. Ordre des séances dans les assemblées des fabriques. *Ibid. b.*

Fabriques, comptes des. IV. 574. a.

FABRIQUE, (*Arts*) voyez MANUFACTURE.

FABRIQUE, (*Archit.*) manière de construire. Etymologie de ce mot. VI. 351. b.

FABRIQUE DES VAISSEAUX, (*Marine*) VI. 351. b.

FABRIQUE, (*Peint.*) tous les bâtimens dont la peinture offre la représentation. Du plaisir que font à la vue les tableaux qui représentent des ruines. Tous les peintres ont droit de faire entrer des fabriques dans la composition de leurs tableaux, & souvent les fonds des sujets historiques doivent en être enrichis. Précepte sur cette partie de la peinture. VI. 351. b.

FABULEUX, (*Hist. anc.*) Tems fabuleux. Division de la durée du monde par Varron en trois périodes: la première, celle des tems qui ont précédé le déluge; la seconde, celle des tems fabuleux; la troisième renferme les tems historiques. VI. 352. a.

FABULISTE, (*Littér.*) Quel doit être le but d'un fabuliste, & la manière de remplir ce but: La Fontaine a dit que les fables étoient descendues du ciel pour notre instruction. VI. 352. a. Eloge d'Esopé considéré comme fabuliste. Fiction de Philostrate sur cet auteur. Abrégé de la vie d'Esopé. M. de Méziriac l'a publiée en 1632. De quelque façon, & dans

Tome I.

quelque vue qu'il ait composé ses fables, il est certain qu'elles ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous. Proverbe usité chez les Grecs, qui montre qu'elles leur étoient très-familieres. *Ibid. b.* Ce que Platon a pensé des fables d'Esopé. Apollonius de Thyane les estima, & notre siècle continue d'en faire cas. Du roman que Planude a donné sous le nom de la vie du fabuliste Phrygien. Fables de Socrate: il consacra les derniers momens de sa vie à mettre en vers quelques apologues d'Esopé. A quelle occasion & dans quelles circonstances Phedre composa ses fables. *Ibid.* 353. a. Il ne s'écarta d'Esopé son modele qu'à quelques égards, mais alors ce fut pour le mieux. Eloge de ce poëte. Cet auteur a été très-peu connu pendant plusieurs siècles, de même que quelques autres qui ont vécu dans le même tems. Quand & par qui ses ouvrages ont été remis au jour. Phedre est devenu un de nos précieux auteurs classiques. Fables de Rufus Festus Avienus. Ouvrage de Faërno sur les fables d'Esopé & sur celles de Phedre. Gabrias & Aphthon, deux fabulistes Grecs. Locman, autre fabuliste. *Ibid. b.* Des fables de Pilpay ou Bidpay. Haute estime que les Orientaux en ont faite. Sentiment de M. de la Mothe sur ces fables. Du célèbre La Fontaine: cet auteur a paru pour effacer tous les fabulistes anciens & modernes. Conseil que M. Parru donnoit à La Fontaine de ne point mettre ses fables en vers. Eloge de son ouvrage. Portrait de cet auteur. *Ibid.* 354. a. Des fables de M. de la Mothe. Comparaison de ces deux derniers fabulistes. Portrait de M. de la Mothe. *Ibid. b.* Eloge de ses ouvrages. Le talent de conter supérieurement n'a point passé chez nos voisins; ils n'ont point de fabulistes. Du poëte Gai. De Gellert. *Ibid.* 355. a.

FABULISTE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. III.* 1. b.

FAÇADE, (*Archit.*) Différence entre frontispice & façade. Façade latérale. Jugement que la façade d'un édifice fait porter sur les talens de l'architecte & sur l'édifice même. Défaut qui se trouve dans la plupart de nos façades & de nos frontispices. Quels sont ceux de nos bâtimens françois dont les façades & les frontispices méritent le plus d'être cités pour modes. VI. 355. a.

FACE, (*Anat.*) Cette partie de l'homme a de grands avantages sur celle qui lui répond dans les autres animaux. Ouvrage à consulter sur ce sujet. Diversité prodigieuse des mouvemens, dont les muscles de la face sont susceptibles. Jugement qu'on peut porter sur la personne par l'inspection des rides du front: auteur à consulter sur ce sujet. Voyez MÉTÉOSCOPIE. Les anatomistes diffèrent dans les descriptions des muscles de la face. VI. 355. b.

FACE HIPPOCRATIQUE, (*Médec.*) *Suppl. I.* 681. b.

FACE, (*Géom.*) un des plans qui composent la surface d'un polyèdre. Distinction de la base d'avec les faces. VI. 356. b.

FACE, (*Astrolog. judic. & Divinat.*) la troisième partie de chaque signe du zodiaque. Les astrologues ont rapporté ces faces aux planetes. Observations de l'auteur sur la vanité des prédictions fondées sur ces divisions & ces regles absolument arbitraires. VI. 356. a.

FACE D'UNE PLACE, (*Fortific.*) Nécessité de bien connoître toutes les faces d'une place qu'on veut attaquer. VI. 356. a.

FACES, (*Les*) d'un ouvrage de fortification. Faces du bastion, ce sont les parties les plus foibles de l'enceinte des places fortifiées. L'attaque du bastion se fait par les faces. Longueur des faces du bastion. VI. 356. a. Elles ne doivent point être trop inclinées vers la courtine. Des faces de la demi-lune, des contre-gardes, des tenaillons ou grandes lunettes, &c. *Ibid. b.*

FACE, (*Arts, Dess. Sculpt. Peint.*) La hauteur du corps divisée en dix parties appelées faces. Division de la face en trois parties égales. Proportions de toutes les principales parties du corps établies sur cette mesure commune appelée face. Quelle est la proportion qui caractérise une belle taille. VI. 356. b. Si l'on vouloit vérifier ces mesures sur un seul homme, on les trouveroit fautive à plusieurs égards. Ce n'est que par des observations répétées pendant long-tems, qu'on a trouvé au juste les dimensions des parties du corps humain. C'est à l'art du dessin qu'on doit tout ce que l'on peut savoir en ce genre, & on a mieux connu la nature par la représentation, que par la nature même. Les anciens ont fait de si belles statues, qu'on les a regardées comme la représentation exacte du corps humain le plus parfait. *Ibid.* 357. a. Difficulté d'établir les mesures de la grosseur des différentes parties du corps. *Ibid. b.*

FACE, (*Musiq.*) Combinaison ou des sons d'un accord, ou des touches du clavier qui forment le même accord. Un accord a autant de faces possibles qu'il y a de sons qui le composent. L'accord parfait *ut mi sol* a trois faces. Position des doigts dans chacune. Les accords dissonans ont quatre faces. VI. 357. b.

FACE, (*Archit.*) membre plat qui a peu de saillie & beaucoup de largeur. VI. 357. b.

FACE, (*Manège*) terme qui signifie la même chose que

KKKKkkkk



celui de *chamfrin*. Chevaux appelés *belle-face*. Faux jugemens que les anciens établissoient sur le cheval, d'après l'étoile ou la pelote située au milieu du front. Cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. Pourquoi l'on exclut des haras les étalons & les jumens *belle-face*. VI. 357. b.

*Face du cheval*. Suppl. III. 386. a. 397. a, b.

FACES DE PIGNON, (*Horlog.*) De la manière de les faire. VI. 357. b.

FACES, *outil à faire des*, (*Horlogerie*) instrument dont les horlogers se servent pour polir les faces des pignons. Son usage. VI. 358. a.

FACE, PLATE-FACE, (*Luth.*) parties du fût de l'orgue placées entre les tourelles. Observations sur la manière de les construire. VI. 358. a.

FACE D'OUTIL, (*Orfèvr. & aut. artifl.*) VI. 358. a.

FACERE, *agere, gerere*, différentes significations de ces verbes latins. XV. 758. a.

FACETTES, *verres à*, XVII. 97. b. Leurs propriétés. XII. 943. b. 944. a, b.

FACH ou *Vach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin; siège d'un baillif d'un pays. Suppl. III. 1. b.

FACHÉ, *affligé*, (*Synon.*) Suppl. I. 187. a.

FACIAL *nerf*, (*Anat.*) Suppl. IV. 39. b.

FACILE, (*Litt. & Morale*) chose faite aisément & qui paroît l'être. VI. 358. a. En quoi consiste la facilité en peinture, en musique, en éloquence. Exemples. Despréaux avoit, dit-on, appris à Racine à faire difficilement des vers. Réflexions sur la difficulté à donner un air facile à un ouvrage. Un heureux génie produit souvent des beautés faciles sans aucune peine. C'est dans les ouvrages didactiques qu'on a besoin d'art pour paroître facile. On peut faire facilement de très-mauvais ouvrages, qui paroîtront faciles. Du terme de *facile* appliqué au caractère & aux mœurs. Différence entre foible & facile. *Ibid.* b.

FACILITÉ, (*Peint.*) Dans les arts & les talens, la facilité est une suite des dispositions. Combien il seroit à souhaiter pour le bien de la société d'avoir trouvé la cause & les principes de cette facilité, pour diriger les hommes vers les talens qui leur conviennent. La facilité seule ne peut conduire un artiste à la perfection. VI. 358. b. Comment elle doit être dirigée. La patience & le travail ne peuvent subvenir absolument au défaut de facilité. La facilité dans la peinture est de deux espèces; savoir la facilité de composition, voyez GÉNIE, & ce qu'on appelle un pinceau facile. Direction sur l'usage qu'on doit faire de cette facilité. *Ibid.* 359. a.

FACOLCK, (*Jean*) anatomiste. Suppl. I. 396. b.

FAÇON, (*Gramm.*) Diverses acceptions de ce mot. VI. 359. b.

FAÇONS, MANIÈRES, (*Synon.*) X. 36. b.

FAÇONS D'UN VAISSEAU, (*Marine*) VI. 359. b.

FAÇON, (*Facture de bas au métier*) VI. 359. b.

FACTEUR, (*Arithm. Algeb.*) nom que l'on donne à chacune des deux quantités qu'on multiplie l'une par l'autre. En général, les facteurs en algèbre sont les quantités qui forment un produit quelconque. La difficulté d'intégrer les équations différentielles à deux variables, consiste à retrouver le facteur qui a disparu par l'égalité à zéro. VI. 359. b.

FACTEUR, (*Comm.*) On l'appelle aussi commissionnaire, quelquefois courtier; dans l'Orient, coagis. En quoi consiste la commission des facteurs. Facteurs pour l'achat. Facteurs pour la vente. VI. 359. b. De leurs salaires & appointemens. Voyez FACTORAGE. *Ibid.* 360. a.

*Facteur*, celui qui tient les registres d'une messagerie, &c. VI. 360. a.

*Facteur* d'une communauté. III. 723. b. Espèce de facteurs nommés à Amsterdam *convoi-loopers*. IV. 170. b. Facteurs qu'on nommoit à Rome *instiores*. VIII. 799. b. Livre d'un facteur. IX. 612. a.

*Facteur* d'instrumens de musique. VI. 360. a.

FACTION, (*Polit. & Gram.*) Diverses acceptions de ce mot. Le terme de parti n'a rien d'odieux; celui de faction l'est toujours. On peut avoir un parti à soi sans être chef de parti. Un chef de parti est toujours chef de faction. Un parti séditieux quand il est encore foible, n'est qu'une faction: exemples. Les hommes privés peuvent avoir des partis, mais non des factions. VI. 360. a.

FACTIONS, (*Hist. anc.*) Celles des combattans qui couroient dans les jeux du cirque: celles que Domitien ajouta ne durèrent pas plus d'un siècle. La faveur des empereurs & celle du peuple se partageoient entre les factions. VI. 360. a. Il résulta quelquefois de-là de très-grands désordres. Suppression du nom de *faction* dans les jeux du cirque. *Ibid.* b.

*Factions* dans les jeux du cirque. III. 477. b. Factions d'Athènes. IV. 931. b. Factions des verds & des bleus. XVII. 59. a, b.

*Factions*, défis qui avoient lieu entre diverses factions de la France. IV. 743. b.

FACTION, (*Art. milit.*) VI. 360. b.

FACTORAGE, (*Comm.*) appointemens de facteur. Variations du factorage suivant les différens pays & les différens

voyages que les facteurs sont obligés de faire. VI. 360. b.

FACTORERIE, (*Gramm.*) Lieux appelés de ce nom. VI. 360. b.

FACTUM, (*Jurispr.*) Ce mot servit d'abord à exprimer les circonstances d'une affaire; on a ensuite appelé *factum* un mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse. Origine de ce nom. Quel a été le premier mémoire intitulé *factum*. VI. 360. b. Il y a 20 ou 30 ans qu'on a substitué le terme de mémoire à celui de *factum*. Arrêt de parlement concernant les imprimeurs de *factums*. *Factums* signifiés. Voyez MÉMOIRES. *Ibid.* 361. a.

FACTURE. (*Comm.*) Comment s'écrivent les factures. De quoi elles doivent faire mention. Vendre une marchandise sur le pié de la facture. Liasse de facture. Livre de facture. VI. 361. a.

*Factures*, livre des, IX. 616. a.

FACULTÉ, (*Métaphysiq.*) puissance & capacité de faire quelque chose. Usage que les anciens faisoient de ce mot pour expliquer certains phénomènes physiologiques. Facultés de l'ame. Facultés corporelles. VI. 361. b.

*Faculté*. Définition de ce mot. I. 176. a. Faculté, puissance des objets. VIII. 491. a. Facultés de l'ame. I. 338. a, b. Origine des facultés intellectuelles. 806. a.

FACULTÉ. (*Physiq. & Médec.*) Différence entre les forces & les facultés. Comment les anciens ont divisé & considéré les facultés de l'homme. VI. 361. b. Deux sortes de facultés que les anciens ont reconnues dans les corps, les facultés mécaniques & les facultés physiques. Toutes les facultés des corps agissent par des forces mouvantes, sur la première origine desquelles on est depuis long-tems en dispute. L'auteur concilie les divers sentimens sur ce sujet, en expliquant la cause des mouvemens mécaniques & des mouvemens spontanés. Les facultés des médicamens se peuvent déduire des règles de l'adhésion. Pour expliquer les effets des évacuans, il faut faire concourir la faculté mouvante de l'homme, laquelle correspond à la sensibilité. Division des facultés de l'homme en deux sortes; celles qui lui sont communes avec les végétaux, & celles que les végétaux ne possèdent point. *Ibid.* 362. a. La faculté de percevoir distinguée en inférieure, qui est l'instinct; & en supérieure, qui est l'entendement. Principal usage de la perception. De la faculté d'appéter ou de désirer. Comment de sensitive elle devient rationnelle. De la faculté mouvante. Mouvements excités en nous, que les médecins appellent *nature*. Ils appellent actions naturelles, celles qui résultent de ces mouvemens. La liberté est le principe des mouvemens déterminés par la notion du bien & du mal intellectuels. Différence entre les actions libres & les actions naturelles. *Ibid.* b.

FACULTÉ, (*Physiolog.*) puissance par laquelle les parties peuvent satisfaire aux fonctions auxquelles elles sont destinées. Deux choses à remarquer dans les facultés; 1°. les organes ou causes instrumentales; 2°. la première cause qui donne le mouvement à ce principe matériel, qui anime les organes & qui dirige leurs actions. Les facultés se divisent communément en *animales*, *sensitives* & *intellectuelles*. Deux sortes de facultés *animales* dans les hommes; celles du corps qui agissent sur l'ame, celles de l'ame qui agissent sur le corps. D'où dépendent les premières. *Ibid.* 363. a. Recherches sur le lieu où résident les facultés qui nous rappellent nos sensations, & sur leur mécanisme. En quoi consiste la faculté motrice de l'ame sur le corps. Recherches sur le principe de cette faculté. *Ibid.* b. Des facultés *sensitives*. En quoi elles consistent. Quoiqu'en général ces facultés soient plus imparfaites dans les bêtes que dans les hommes, cependant quelques-unes sont plus parfaites dans certains animaux. Les facultés recordatives ont moins de perfection dans les animaux que dans les hommes. Différence entre les actions des animaux & les nôtres, qui montre que leur ame n'est ni libre ni intellectuelle, & qu'elle n'a de commun avec la nôtre, que la faculté de sentir. Preuves tirées du chien & du singe. *Ibid.* 364. a. Cause du peu d'intelligence que les hommes montrent dans les premiers tems de leur vie. Les progrès qu'ils font en avançant en âge, leur donnent sur les bêtes un avantage que n'acquièrent jamais celles qui vivent le plus long-tems. En quoi consistent ces facultés *intellectuelles*, qui distinguent l'homme des autres animaux. Ces facultés ont une étroite liaison avec le bon état des organes du corps. Opérations de l'ame, que quelques physiologistes ont appelées facultés *mixtes-intellectuelles*: telles sont le goût, le génie, l'industrie. Différens genres de sciences qu'elles exigent pour en perfectionner l'exercice. *Ibid.* b. La connoissance des facultés de l'homme fait une des parties les plus importantes de la physiologie. *Ibid.* 365. a.

*Faculté*. Ouvrage de Galien sur les facultés naturelles. Suppl. IV. 347. b.

FACULTÉ *appétitive*. (*Physiol. Médec.*) Cette faculté qui est active, en suppose une autre qui est passive, & qu'on appelle *sensitive*. C'est à ce double état de patient & d'agent, dont notre ame est capable, que Dieu a confié la conservation de



l'individu & de l'espece. Ce qui se passe en nous, en conséquence de ces deux principes. VI. 365. a. Il faut distinguer en médecine, comme en morale, deux sortes d'appétits; l'un aveugle ou purement sensitif, l'autre éclairé ou raisonnable. Tout appétit suppose une sensation, &c. Tout appétit suppose aussi une action dans l'ame, par laquelle elle tâche de se procurer les moyens de jouir des sensations agréables, &c. Ces moyens ne sont jamais primitivement indiqués par l'appétit. Si ces moyens sont des instrumens corporels, cachés dans l'intérieur de notre machine, l'ame est nécessairement déterminée à s'en servir; mais s'ils sont des objets extérieurs, l'ame n'est point nécessairement déterminée; elle peut réprimer son appétit. *Ibid. b.*

**Faculté vitale.** Cette faculté n'appartient-elle qu'au corps? n'appartient-elle qu'à l'ame? c'est ce qu'on ne fait point, ou du moins ce qu'on ne peut appercevoir aisément. Ceux qui ne reconnoissent dans l'ame humaine d'autres facultés que la volonté & la liberté, croient que la faculté vitale appartient uniquement au corps. VI. 365. b. D'autres placent cette faculté dans l'ame raisonnable, unie à un corps organisé. Quelques autres enfin font consister la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres de l'animal vivant: ce sentiment développé par M. de Haller dans ses notes sur Boerhaave. *Ibid. 366. a.* Le sentiment de l'auteur est que la faculté vitale réside dans l'ame, & que cette faculté s'exerce d'une manière nécessaire, indépendamment de la volonté, de la liberté & de la réflexion. Raisons qui l'ont empêché d'acquiescer au sentiment des autres physiologistes. 1°. Il n'est pas naturel de placer la faculté vitale uniquement dans les parties de notre machine; il est contre toutes les loix de la mécanique, que nos mouvemens vitaux subsistent & se réparent par des moyens tirés uniquement des ressorts de notre corps & de nos organes. *Ibid. b. 2°.* L'auteur prouve que nos mouvemens vitaux n'ont jamais été arbitraires, & que la faculté de l'ame, qui préside à nos mouvemens volontaires, n'a jamais dirigé nos mouvemens spontanés, vitaux & naturels. Comment il explique ce qu'on raconte du colonel Townshend, qui, quelque tems avant sa mort, eut la faculté de suspendre à son gré tous les mouvemens vitaux. 3°. Examen du sentiment de ceux qui placent la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres. *Ibid. 367. a.* Preuves du sentiment de l'auteur. Il se propose de rechercher s'il n'y auroit pas en nous un sens vital, ou un *sensorium* particulier, capable de transmettre ses impressions jusqu'au *sensorium* principal; & si à ce *sensorium*, ne seroit pas attachée une faculté active de l'ame, qui soit capable d'opérer les mouvemens vitaux par le moyen des instrumens corporels, & indépendamment de tout acte de la faculté libre & réfléchie. On doit admettre ici que l'ame & le corps s'affectent mutuellement, & qu'étant parfaitement unis, tout le corps doit agir sur l'ame, & l'affecter réciproquement. De plus, cette union a dû altérer, jusqu'à un certain point, les facultés de l'ame, &c. Division des sens en deux classes; ceux qui n'ont leur siege que dans le cerveau, & ceux qui sont dispersés dans tout le reste du corps. Au nombre de ces derniers, l'auteur place celui d'où naît le desir naturel de perpétuer les mouvemens vitaux: ce sens peut, comme tous les autres, être rapporté au toucher. *Ibid. b.* Siege de ce sens vital dans le cœur, les artères, les veines, les viscères, & toutes les parties intérieures qui ont des mouvemens vitaux ou spontanés. L'auteur prouve que toutes ces parties ont un *sensorium* particulier, qui correspond au *sensorium* commun. On opposera, peut-être, que les loix de l'union de l'ame & du corps ne s'étendent pas jusqu'aux organes qui ne sont point soumis aux ordres de la volonté. *Réponse.* 1°. C'est gratuitement qu'on avance que les loix de l'union ne s'étendent pas à toutes les parties de notre machine. 2°. L'expérience nous apprend que l'imagination & les passions de l'ame influent sensiblement sur nos mouvemens vitaux. D'où l'on doit conclure que les affections de ces organes affectent aussi l'ame, & qu'ils constituent un *sensorium* particulier. *Ibid. 368. a.* Autre objection. Lorsque nous ne sommes agités d'aucune passion, nous ne sentons point que le *sensorium* vital affecte notre ame, ni que notre ame agisse sur lui: donc il n'existe pas. *Réponse.* L'auteur montre qu'il n'est pas vrai que notre ame ne soit pas affectée continuellement par le *sensorium* vital; & que d'ailleurs, quand les prémisses de l'argument qu'on lui oppose seroient vraies, la conséquence ne seroit pas juste, parce que notre ame peut avoir des modifications qui ne se relient pas sur elles-mêmes, ou dont on n'a aucun sentiment intérieur. Après avoir établi cette sensation ou faculté passive de l'ame, l'auteur prouve qu'à cette faculté doit répondre une faculté appétitive & active, en vertu de laquelle naît une réaction de l'ame qui entretient les mouvemens vitaux. *Ibid. b.* Objection faite à l'auteur; 1°. nous ne sentons point que notre ame opere ces effets; 2°. notre ame ne peut ni les suspendre, ni les varier à son gré. *Réponse.* Nous n'avons pas des idées réfléchies de toutes les opérations de notre ame, & le créateur a eu de sages raisons pour ne le pas vouloir. La faculté vitale de l'ame humaine

est une faculté non-raisonnable, distincte de la volonté. *Objection.* Une telle faculté est incompatible avec une substance spirituelle. *Réponse.* Nous ne connoissons pas parfaitement l'essence de l'ame. Unie au corps humain, elle a des propriétés qu'elle n'auroit pas si elle étoit un esprit pur, non uni à un corps. *Ibid. 369. a.* Hypothèse qu'établit l'auteur, au moyen de laquelle on peut concevoir la distinction des facultés de l'ame en libres & en nécessaires. Preuves de cette hypothèse, tirées de quelques observations & expériences. *Ibid. b.* Il résulte de ces observations, que le siege de l'ame ne doit pas être borné au seul corps calleux, mais qu'on doit l'étendre au cervelet & à la moëlle allongée, où l'auteur pense que réside la faculté vitale. *Ibid. 370. a.* *Objection* par rapport à l'influence de l'ame, sur les mouvemens vitaux, tirée des enfans sans tête, qui ont eu une vie végétative dans le corps de leurs meres. *Réponse.* Explication de la manière dont s'exécutent les mouvemens vitaux, en conséquence des principes posés ci-dessus. *Ibid. b.* L'idée réfléchie que nous avons de nos sensations va toujours en diminuant de clarté, depuis l'idée des sensations causées par les objets extérieurs que nous appercevons, jusqu'à l'idée des sensations de la faim & de la soif, & de celle-ci jusqu'à l'idée de la sensation vitale, dont nous n'avons presque aucun sentiment intérieur. Pourquoi il n'étoit pas nécessaire que cette sensation fût suivie d'un sentiment bien clair. Ce que l'auteur a appelé *faculté vitale*, plusieurs médecins l'ont appelé *nature*, voyez ce mot. *Ibid. 371. a.*

**Faculté vitale,** voyez sur ce sujet l'explication des mouvemens de systole & de diastole du cœur. III. 594. b. &c. Système des animistes sur les facultés vitales: réflexions contre ce système. VIII. 712. a, b. XII. 538. a. Hypothèses imaginées pour trouver dans le corps humain, considéré comme une machine de mécanique, la puissance qui met ses différentes parties en mouvement. X. 220. a, b. Voyez *ECONOMIE animale.* XI. 360. a. — 366. b. La faculté vitale dépend de l'irritabilité du cœur. *Suppl. II.* 495. a, b.

**FACULTÉ.** (*Hist. Litt.*) Différens corps qui composent une université. VI. 371. a.

**Faculté.** Des degrés dans les facultés. IV. 763. b. Doyen d'une faculté. V. 96. a.

**FAENZA,** (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie. Ce qui a rendu précieux certains vases de fayence de cette ville. VI. 371. a.

**FAERNO.** (*Gabrieli*) Ouvrage de cet auteur sur les fables d'Esopé & de Phedre. VI. 353. b.

**FAGARA** ou *Xanthophyllum*, (*Botan.*) frêne épineux. Son caractère générique. Description de deux especes. Lieux où elles croissent. Leur culture & usages. *Suppl. III.* 1. b.

**FAGOT.** (*Hist. mod.*) L'usage du fagot a subsisté en Angleterre aussi long-tems que la religion romaine. Quel étoit cet usage. Etym. du mot *fagot*. VI. 371. b.

**FAGOT** ou *passé-volant*, parmi les gens de guerre. VI. 371. b.

**Fagot de sappe,** (*Guerre des sieges*) VI. 371. b.

**FAGOT,** (*Marine*) VI. 371. b.

**Fagot de plumes,** chez les plumassiers. VI. 371. b.

**FAGOT.** (*Tonnel.*) futailles en fagot. VI. 371. b.

**FAGUTAL,** (*Mythol.*) temple de Jupiter qui fut appelé de ce nom. VI. 372. a.

**FAHLERTZ,** (*Minéral. Métall.*) nom allemand d'une mine de cuivre grise, qui contient aussi un peu de fer, d'ordinaire un peu d'argent, & souvent même en assez grande quantité. Souvent aussi elle est composée d'un peu de soufre & d'arsenic. Comment on la distingue de la mine de cuivre vitreuse, avec laquelle on l'a souvent confondue. *Suppl. III.* 2. a.

**FAHLUN,** ou *FALUN,* (*Géogr.*) ville de Suede. Sa situation. Mine de cuivre dans son voisinage. Description de cette ville. *Suppl. III.* 2. a.

**FAIDE.** (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot: inimitié capitale; droit de venger la mort d'un parent. L'usage de faide venoit des Germains. On accorda ensuite au coupable & à sa famille le droit de se rédimer, moyennant une certaine quantité de bestiaux qu'on donnoit aux parens de l'offensé. Pour se dispenser de défendre les querelles de ses parens, on avoit imaginé chez les Francs, d'abjurer la parenté du coupable. La faide étoit proprement ce que nous appellons *dési*. Diverses loix dans lesquelles il est parlé de faide. VI. 372. a. Le terme de *faide* y est pris pour guerre en général. *Porter la faide, déposer la faide,* &c. Sens de ces expressions. Toute inimitié n'étoit pas qualifiée de faide. Peine de ceux qui quitoient leur pays, à cause du droit de faide. Edit de saint Louis, où il est parlé de faide. Auteurs à consulter sur ce mot. *Ibid. b.* Voyez *TREVE DE DIEU, TREVE & PAIX.*

**FAILLITE.** (*Jurispr.*) Différence entre les faillites & les banqueroutes. VI. 372. b. La faillite est réputée ouverte du jour que le débiteur s'est retiré, ou que le scellé a été mis sur ses effets. Autres circonstances qui caractérisent la faillite,



Quelles sont les faillites les plus dangereuses & les plus suspectes. Dispositions des loix de France par rapport aux faillites. A Florence, le débiteur doit se rendre prisonnier avec ses livres. *Ibid.* 373. a.

**Faillite**, voyez *Banqueroute*. A Lyon, un marchand absent de la place au tems des paiemens est réputé avoir fait faillite. II. 249. a. Sages dispositions par lesquelles on pourroit dans les corps & communautés, procurer des ressources à tous les membres contre les défaites des faillites. IX. 913. b. Union de créanciers dans les faillites. 385. b.

**FAIM, APPÉTIT.** (*Gramm. & Synon.*) Différence entre ces deux mots. VI. 373. b.

**FAIM.** (*Physiol.*) Définition. VI. 373. b. Sensation que nous fait éprouver la faim. Combien ce sentiment peut devenir terrible. Quels en ont été les funestes effets. Causes de cette sensation. La faim, la soif & le goût ont ensemble la liaison la plus étroite. Pourquoi les poissons & les serpens ont peu de faim, & jouissent de la faculté de pouvoir jeûner long-tems. Les soldats émoussent leur faim en prenant du tabac. *Ibid.* 374. a. Comment la salive excite l'appétit: lorsque par défaut de salive dans l'estomac, ou à force de cracher, on n'a point d'appétit, il faut prendre des alimens pour remédier à l'épuisement où on se trouveroit, & réparer les sucs salivaires par la boisson. La bile trop abondante dans l'estomac, ou putride, détruit l'appétit. L'imagination irrite la faim & en rend le sentiment plus incommode. Principe de l'instinct qui porte les deux sexes l'un vers l'autre, semblable à-peu-près à celui qui excite la faim. Explication de divers phénomènes concernant la faim. 1°. Pourquoi l'appétit s'évanouit, lorsqu'on a été un peu plus long-tems que de coutume sans manger. *Ibid.* b. 2°. Pourquoi l'on ne sent pas de faim, quand les parois de l'estomac sont couvertes d'une pituite épaisse. 3°. La faim seroit presque continuelle dans la bonne santé, si l'estomac, le duodenum & les intestins se vuidoient promptement. C'est ce que produit une grande abondance de bile. 4°. Divers moyens de donner l'appétit. 5°. Pourquoi l'on n'a pas d'appétit dans les maladies aiguës. 6°. Pourquoi les jeunes gens ressentent la faim plus vivement que les autres. 7°. L'abondance de la pituite émoussé le sentiment de la faim. 8°. Pourquoi la plénitude de l'estomac ôte la sensation de l'appétit. 9°. Pourquoi, lorsque le ventricule ne se vuide pas suffisamment, le dégoût succède. *Ibid.* 375. a. 10°. L'imagination peut jeter dans le dégoût & faire désirer des choses pernicieuses. Comment la faim se dissipe, même sans manger; diverses causes qui la font évanouir. *Ibid.* b. Effets que produit la faim sur ceux qui n'en peuvent suivre les mouvemens. Exemples de certaines personnes qui ont vécu long-tems sans manger: la vérité de ces faits mise en doute. *Ibid.* 376. a.

**Faim.** Pourquoi nous n'avons pas besoin de manger quand nous dormons. XV. 332. a.

**FAIM.** (*Séméiotique*) Ce sentiment bien ou mal réglé peut fournir différens signes de grande conséquence pour juger de l'état du sujet où ils se trouvent. Un des principaux signes de l'état de santé est le bon appétit des alimens qui se renouvelle souvent, & que l'on peut satisfaire abondamment, sans que la digestion s'en fasse avec moins de facilité & de promptitude. VI. 376. a. C'est un signe salutaire dans les maladies, que le malade n'ait point de dégoût pour les alimens qui lui sont présentés convenablement. Des alimens de mauvaise qualité & qui n'incommodent pas, marquent une bonne disposition. Manière de régler les convalescens par rapport à leur appétit. Prognostic en faveur de ceux qui sentent la faim après avoir fait diète. Auteurs à consulter sur les signes diagnostics & prognostics tirés de l'appétit des alimens & de ses lésions. *Ibid.* b.

**FAIM canine**, (*Médec.*) *cyronexie*. Il ne faut pas la confondre avec l'orexie & la bulimie. Différentes affections relatives à la faim, que les médecins distinguent. VI. 376. b. Différence entre la cyronexie & la bulimie. Etymologie de ce dernier mot. La bulimie arrive principalement aux voyageurs dans les pays froids. Quel en peut être le remède. Symptômes de la faim canine. Exemple extraordinaire de cette maladie. *Ibid.* 377. a. Diverses causes d'où elle peut provenir. Méthode curative appropriée à ces différentes causes. *Ibid.* b. Voyez *Bulimie*.

**FAIM canine.** (*Maréch.*) Cause du sentiment de la faim dans tous les animaux, & de la cessation de ce sentiment, lorsque le ventricule est distendu par les alimens. VI. 377. b. Il n'y a aucune différence dans les causes de cette faim insatiable & contre nature dont l'homme & l'animal peuvent être affectés. Causes de cette maladie. Signes auxquels il est aisé de la reconnoître dans le cheval. *Ibid.* 378. a. Remèdes à employer. *Ibid.* b.

**FAIM, FAUSSE.** (*Médec.*) Voyez *Pseudorexie*.

**FAIM-VALE.** (*Maréch.*) Cette maladie ne doit point être confondue avec la faim-canine. Elle ne se manifeste qu'une seule fois & par un seul accès dans le même cheval. Circonstances dans lesquelles elle arrive. Quels sont les che-

vaux qui y sont le plus exposés. Symptôme & remède de cette maladie. Ses causes. VI. 378. b. Le marasme n'est point un signe de la faim-vale, comme quelques uns l'ont prétendu. Moyens de prévenir le retour des accidens de cette maladie. *Ibid.* 379. a.

**FAIM, la**, (*Mythol.*) On ne s'adrescoit à elle que pour l'éloigner. En quel lieu les poètes plaçoient cette divinité. Tableau effrayant de la faim que les Lacédémoniens avoient à Chialcioëque, dans le temple de Minerve. Un semblable tableau devoit être dans les palais des despotes & les fallons des Apicius. VI. 379. a.

**Faim.** Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. b.

**Faim.** Portrait qu'en fait Ovide. X. 67. b.

**FAINE**, semence du hêtre. VIII. 191. b. 192. a, b.

**FAINOCANTRATON**, (*Hist. nat.*) espèce de lézard de l'île de Madagascar. Observations sur cet animal. VI. 379. a.

**FAINÉANTISE**, *pareffe*. En quoi l'une differe de l'autre. XI. 939. a. Sur la fainéantise, voyez *Mendiant*. X. 331. a, b. 332. a. *Oisiveté*. XI. 445. b. 446. a.

**FAIRE.** Divers usages de ce mot dans le commerce & dans la navigation. Les différens substantifs auxquels il est joint en déterminent le sens. VI. 379. b.

**FAIRE**, (*Peinture*) *substantif masculin*. Beau-faire de Rubens & de Wandyck. VI. 380. a.

**FAIRFAX.** Equivoque dont se servit ce général en signant la mort de Charles I, roi d'Angleterre. XIII. 16. a.

**FAIRFORD**, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre dans la province de Glocester. Observations sur son église & sur les vitres de cette église, peintes par Albert Durer. *Suppl.* III. 2. b.

**FAISAN.** (*Ornythol.*) Description de cet oiseau. Différences auxquelles on distingue le mâle d'avec la femelle. VI. 380. a. Six espèces de faisans; le faisan ordinaire, le faisan brun du Bresil, le faisan rouge de la Chine, le faisan blanc de la Chine, le faisan paon, le faisan rouffâtre. *Ibid.* b. Voyez *Faisanderie*.

**Faisan.** Description du faisan cornu que Linnæus place dans le genre du dindon. *Suppl.* III. 2. b.

**Faisans** du Bresil appellés *jacoutins*, VIII. 430. b. *jacupema*, 432. a. *mitu*. X. 584. b. Faisan couronné. VI. vol. des planch. regne animal, pl. 31. Faisan d'Arcadie nommé *katraca*. *Suppl.* III. 683. a. Abondance de faisans à l'île du Phacé. XII. 495. b. 496. a. Tendresse maternelle de la poule faisande. VIII. 799. b. Chasse du faisan. III. vol. des pl. Chasse, pl. 13, 21, 22.

**FAISAN.** (*Diète*) Qualité & usage de sa chair. VI. 380. b.

**Faisan.** Analyse de sa chair. I. 267. b.

**FAISAN.** (*Hist. mod.*) Vœu du faisan que faisoient les chevaliers. XI. 833. a, b. XVII. 411. b. La chair des faisans étoit la nourriture des preux & des amoureux. XI. 833. a.

**FAISANS**, *isle des.* (*Géogr.*) *Suppl.* I. 887. b.

**FAISANCES**, (*Jurispr.*) redevances annuelles qui consistent dans l'obligation de faire quelque chose. Ce mot ne signifie pas toujours corvée, il est plutôt synonyme de rente & redevance. Quelquefois il signifie paiement d'une rente. Les fermiers sont quelquefois chargés de faisances. Observations sur celles-ci. VI. 380. b.

**FAISANDERIE.** (*Econom.*) L'éducation domestique du gibier est le meilleur moyen d'en peupler promptement une terre, & de réparer la destruction que la chasse en fait. Méthode la plus sûre pour élever des faisans dans une faisanderie. Description de la manière dont le lieu doit être disposé. Manière de nourrir & d'entretenir les poules pour se procurer aisément des œufs. VI. 381. a. Tems de l'année où pondent les faisans. Manière de gouverner les œufs & ensuite les petits. Les faisandeaux sont sujets à être attaqués par une espèce de poux qui leur est commune avec la volaille. Comment on y remédie. *Ibid.* b. Moment critique qu'ils ont à passer, lorsque les plumes de leur queue viennent à tomber. Moyen de le rendre moins dangereux. Quel est, de tous les soins, le plus important à l'égard des faisandeaux. Observations sur le soin de les distribuer par bandes. Manière d'élever les perdrix rouges. Maladie contagieuse à laquelle les perdrix sont sujettes. Education des perdrix grises. A quel âge on doit donner la liberté aux faisans & aux perdrix. Comment on les fixe. *Ibid.* 382. a. Les perdrix rouges ne pondent point ou très-peu, lorsqu'elles sont enfermées. On ne peut en élever qu'en ramassant des œufs dans la campagne. Manière de les gouverner. Quel est l'âge auquel les poules de faisans ne doivent plus être employées à pondre. Durée de la vie d'une perdrix & d'un faisan. *Ibid.* b.

**Faisanderie.** Soins à prendre pour la conservation des faisans. VII. 659. b. 660. a. Voyez aussi III vol. des pl. Chasse, pl. 23.

**FAISCEAUX.** (*Hist. rom.*) Comment étoient faits les faisceaux romains. Quel est celui qui en apporta l'usage à Rome. Durée de cet usage. Pourquoi Horace les appelle *superbos*.



*perbos.* Les consuls se les arroyerent après l'expulsion des rois. Différens magistrats devant lesquels on portoit les faisceaux, dont le nombre varioit selon la volonté de ces magistrats. Ceux qui portoit ces faisceaux étoient les exécuteurs de la justice. Sens de cette expression *fascēs submittere*. Comment Valérius rendit hommage à la souveraineté du peuple. Quel fut le but d'une telle conduite. Auteurs à consulter. VI. 382. b.

**FAISCEAUX.** (*Hist. anc.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. b.

*Faisceaux* de quelques premiers magistrats entourés de lauriers. IX. 320. b.

**FAISCEAUX D'ARMES.** (*Art milit.*) Lorsque l'infanterie est campée, chaque compagnie a son faisceau d'armes. Disposition de ces faisceaux, les uns à l'égard des autres. VI. 383. a.

**FAISCEAU OPTIQUE.** (*Optique*) VI. 383. a.

**FAISCEAU.** (*Pharmacie*) VI. 383. a.

**FAISCEAUX.** (*Jardin.*) VI. 383. a.

**FAIT.** Distribution des faits en trois classes; les actes de la divinité, les phénomènes de la nature, les actions des hommes. Les faits sont ou naturels ou surnaturels, ou arrivés sous nos yeux ou transmis par le témoignage. La certitude d'un fait qui s'est passé sous nos yeux est d'autant plus grande, que l'homme est plus crédule, & le fait plus simple & plus ordinaire. Précautions à prendre contre les autres & contre nous-mêmes. Comment nous devons nous conduire à l'égard des faits qui nous sont transmis. VI. 383. b. Conséquences: 1°. il n'y a pas deux hommes sur la terre sur lesquels les témoignages qui concernent les faits & les preuves de ces témoignages fassent la même impression. Il y a même des individus entre lesquels la différence est infinie. 2°. Il y a des ordres de faits dont la vraisemblance va toujours en diminuant, & d'autres dont la vraisemblance va toujours en augmentant. Faits d'un ordre plus relevé que nous devons admettre comme des vérités, même au péril de notre vie. *Ibid.* 384. a.

*Faits.* Leurs différens degrés de crédibilité. I. 180. a.

**FAIT.** (*Philosoph. & Médec.*) De l'observation des faits. XI. 314. a, b.

**FAIT.** (*Jurispr.*) Différence entre ce qui est de fait & ce qui est de droit. VI. 384. a.

*Fait.* Condition de fait. III. 838. a. Garant de fait. VII. 480. a, b.

*Faits* d'un acte. Leur évaluation. VI. 384. b.

*Faits & articles.* VI. 384. b.

*Fait articulé.* VI. 384. b.

*Fait avéré.* VI. 384. b.

*Fait d'autrui.* Le fait d'autrui ne préjudicie point à un autre. Exceptions à cette maxime. VI. 384. b.

*Fait d'une cause, mémoire, pièce d'écriture ou d'un procès.* VI. 384. b.

*Fait & cause.* En garantie formelle, les garans peuvent prendre fait & cause du garanti; mais non pas en garantie simple. VI. 384. b.

*Fait de charge.* La réparation du dommage résultant d'un fait de charge, est tellement privilégiée sur l'office, qu'elle est préférée à toute autre créance hypothécaire, antérieure & privilégiée. Auteurs à consulter. VI. 384. b.

*Faits confessés & avérés.* VI. 385. a.

*Faits contraires:* être contraire en faits: être appointés en faits contraires. IV. 121. b.

*Fait controuvé.* VI. 385. a.

*Fait étrange,* dans les coutumes de Lodunois & de Touraine. VI. 385. a.

*Fait fort.* VI. 385. a.

*Faits qui gissent en preuve locale ou littérale.* VI. 385. a.

*Fait grand & petit.* VI. 385. a.

*Faits impertinens, quæ non pertinent ad rem.* VI. 385. a.

*Fait inadmissible.* VI. 385. a.

*Faits justificatifs.* L'ordonnance de 1670 contient un titre exprès sur cette matière, savoir le 28°. Exposé de ce qui est contenu dans ce titre. VI. 385. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

*Faits justificatifs:* l'accusé n'est admis à la preuve de ces faits qu'après la visite du procès. VIII. 754. b.

*Fait négatif.* On ne peut obliger personne à la preuve d'un fait purement négatif. Mais lorsque le fait négatif renferme un fait affirmatif, on peut faire la preuve de celui-ci. VI. 385. b.

*Faits nouveaux.* Autrefois il falloit obtenir des lettres en chancellerie pour être admis à articuler faits nouveaux. VI. 385. b.

*Fait du prince,* changement qui émane de l'autorité du souverain. VI. 385. b. Le fait du prince est considéré, à l'égard des particuliers, comme un cas fortuit & une force majeure que personne ne peut empêcher. *Ibid.* 386. a.

*Fait propre* des officiers qui ont voix délibérative dans les cours, ou des avocats & procureurs généraux. VI. 386. a.

**FAIT.** (*Question de*) VI. 386. a.

*Faits de reproches.* VI. 386. a.

*Faits secrets.* VI. 386. a.

*Fait vague.* VI. 386. a.

Tome I,

**FAIT.** (*Voie de*) VI. 386. a.

*Fait,* en terme de commerce, ce dont on est convenu. VI. 386. a.

**FAIT** des marchands. (*Comm.*) VI. 386. a.

**FAIT.** (*Marine*) VI. 386. a.

**FAITAGE,** ou *fétage,* (*Jurispr.*) droit qui se paie annuellement au seigneur par chaque propriétaire pour le faite de sa maison. Exemples de ce droit. Coutumes & autres ouvrages où il en est parlé. Autre sens de ce mot. VI. 386. b.

**FAIX** de pont. (*Marine.*) Description & usage de ces pièces de la construction du vaisseau. VI. 386. b.

*Faix, charge, poids, fardeau,* (*Synon.*) III. 197. b.

**FAIZA,** monastère de ce lieu. XV. 324. a.

**FAKIR,** (*Hist. mod.*) religieux mahométan qui court le pays & vit d'aumônes. Etym. de ce mot. M. d'Herbelot prétend que fakir & derviche sont synonymes. Les fakirs vont quelquefois seuls, quelquefois en troupe. Leur manière d'aller en troupe. Instrumens qu'ils portent avec eux. VI. 386. b. Autre espèce de fakirs idolâtres: quel est à-peu-près le nombre de ceux-ci & des précédens dans les Indes. Fakirs dont la pénitence consiste dans des observances très-pénibles. Une autre espèce de fakirs dans les Indes, sont des jeunes gens pauvres qui, pour devenir docteurs & avoir de quoi subsister, se retirent dans les mosquées où ils vivent d'aumônes. Dérèglement des fakirs idolâtres. Caractère qui distingue le chef des fakirs mahométans. Fakirs qui marchent avec un étendard & des armes. *Ibid.* 387. a.

*Fakirs* idolâtres nommés jogues. VIII. 867. a. Fakirs mahométans, voyez *Religieux.* Sage maxime d'un roi de la Chine qui l'engagea à détruire une infinité de monastères de fakirs. XII. 97. b.

**FALACA,** bastonnade qu'on donne aux chrétiens captifs dans Alger. VI. 387. a.

**FALÁCER,** (*Myth.*) observations sur ce dieu des Romains. *Suppl.* III. 2. a.

**FALAISE,** (*Géogr.*) ville de la basse Normandie. Commerce qui s'y fait. Hommes célèbres qui y sont nés. VI. 387. b. *Suppl.* I. 572. a.

*Falaise.* Conseillers de la commune de Rouen & de Falaise. IV. 27. b. Montagne remarquable à une lieue de cette ville. *Suppl.* I. 572. a.

**FALARIQUE,** (*Art milit.*) espèce de dard composé d'artifice. La falariaque étoit plus grosse que le *malleolus.* Description qu'en donnent Tite-Live & Silius Italicus. VI. 387. b. — Voyez *PHALARIQUE.*

**FALARIQUE,** (*Art milit.*) c'étoit un feu d'artifice qu'on jettoit principalement contre les tours de bois que les ennemis élevoient contre les assiégés, & qu'on appelloit *frelæ.* *Suppl.* III. 2. b. Sa description. *Ibid.* 3. a. — Voyez pl. 1. *Art milit. Armes & Mach. Suppl.*

**FALBALA.** Origine de ce mot. Antiquité de la mode des falbalas. Cette mode reçue aujourd'hui chez les femmes de tous états. VI. 387. b.

**FALBALA.** De l'origine de ce mot. *Suppl.* II. 3. a.

*Falbalas.* Voyez encore sur l'origine de ce mot. VI. 107. b.

**FALCADE.** (*Manege*) Rien n'est plus capable de ruiner les reins & les jarrets que cette action. Mauvais effets que produisent les falcades qui précèdent l'arrêt du galop. VI. 388. a. On peut encore faire falquer un cheval sans préméditer de l'arrêter. Auteur qui recommande des pesades au bout de la ligne droite, & avant d'entamer la volte; cette action démontrée superflue & même dangereuse. *Ibid.* b.

**FALCIDIA,** loi. IX. 660. a.

*Falcidie.* Anciennement la légitime & la falcidie étoient la même chose. IX. 365. a. Sur la falcidie, voyez *quarte-falcidie.*

**FALCONERIUS.** (*Octavius*) Son traité sur les athlètes. VII. 1017. a.

**FALCONET.** (*Camille*) Sa bibliothèque. II. 237. a.

**FALCONET.** (*Etienne.*) Ses réflexions sur la sculpture. XIV. 834. a, b. & c.

**FALCONIA HORTINA,** (*Proba*) femme poète. *Suppl.* IV. 190. b.

**FALDA,** (*Jean-Baptiste*) graveur. VII. 867. b.

**FALERNE,** (*Géogr.*) territoire d'Italie dans la Campanie. Observation sur les vins de Falerne. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Poires de Falerne. *Suppl.* III. 3. a.

**FALISQUES,** (*Géogr.*) l'un des douze peuples de l'Etrurie. Equité des Falisques. Trait de générosité de Camille qui les engagea à se soumettre aux Romains. *Suppl.* III. 3. a.

*FALISQUES vers.* (*Poésie lat.*) XVII. 849. b.

**FALLACIA,** (*Logique*) différentes sortes de sophismes distingués par les noms suivans: *fallacia accidentis, fallacia compositionis, fallacia divisionis.* XV. 364. a.

**FALLOPE.** (*Gabriel*) Observations sur les ouvrages de cet anatomiste. III. 353. a. X. 600. b. *Suppl.* I. 394. b. Trompes de Fallope. VII. 564. a. X. 199. b. XVI. 692. b. Aqueduc de Fallope. *Suppl.* IV. 39. a. Ligament de Fallope. 77. a.

**FALOT,** espèce de lanterne que fabriquent les bourriers: voyez les planches de cet art. vol. II.

LLLLIIII



**FALSIFICATION**, (*Jurispr.*) différence entre fabriquer une pièce fautive, & falsifier une pièce. VI. 388. b.

**FALTRANCK**, (*Médec.*) Boisson contre les chûtes, vulnéraires suiffes. Composition du faltranck: lieux d'où il nous vient. Divers accidens & maladies dans lesquels il convient. Maniere de le prendre. VI. 389. a.

**FALUNIERES**, (*Minéralog.*) Amas formé de coquilles ou autres débris de substances marines. Ce qu'on appelle falun. Etendue des falunieres de Touraine. Quelle est la matière & l'épaisseur du falun. Les paysans de ces endroits s'en servent comme d'engrais. Quelles sont les falunieres qu'on exploite. VI. 389. a. Observations sur la maniere de les exploiter. Le lit de falun n'est mêlé d'aucune matière étrangère. Saison de l'année où l'on ouvre les falunieres. Comment on répand cet engrais sur les terres. Principe de la fertilisation qu'elles reçoivent. La marne qui se trouve aux environs des falunieres ne vaut rien pour les terres auxquelles le falun est bon. D'où vient cette différence entre le falun & la marne. Une terre falunée l'est pour trente ans. *Ibid.* b. Le falun tiré après les premières couches est extrêmement blanc. Disposition des coquilles dans la faluniere. Les bancs de falunieres ont des couches distinctes. Espèces de coquilles qu'on y trouve. *Ibid.* 390. a. — Voyez *Suppl.* III. 852. b.

**FAMAGOUSTE**, (*Géogr.*) ville de l'île de Chypre. Auteurs à consulter sur le siège de cette ville en 1571. VI. 309. a.

**FAMAGOUSTE**, (*Géogr.*) c'est l'ancienne Ammochostos Arsinoë. *Suppl.* III. 3. b.

**FAMEUX**, célèbre, illustre, renommé. (*Synon.*) II. 800. b.

**FAMILIARITÉ**, (*Morale*) aimable familiarité des enfans. Quelles sont les causes qui la font ensuite disparaître. Elle reste toujours dans le peuple. Barrière que les grands savent mettre entr'eux & l'humanité. Ils sont ennemis de la familiarité, & quelques-uns même la craignent entre leurs égaux. VI. 390. a. Il y a dans tous les états des hommes modestes & vertueux qui se couvrent toujours de quelques nuages. La familiarité est le charme le plus séduisant & le lien le plus doux de l'amitié. Éloge de la familiarité. *Ibid.* b.

**FAMILIER noble**, genre. (*Bell. lett.*) Ce genre difficile à saisir. *Suppl.* I. 383. b.

**FAMILISTES**, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui eurent pour chef David-Georges Delft. Cette secte s'appella la famille d'amour ou de charité. Principes de tolérance, de charité & d'obéissance admis entr'eux. Doctrine & opinions de leur chef. VI. 390. b.

**FAMILISTES**. De l'auteur de cette secte. Observations sur Georges-David de Delft. *Suppl.* III. 3. b.

**FAMILLE**, (*Droit nat.*) elle est une société civile établie par la nature. VI. 309. b. Sens étroit du mot famille. Sens plus étendu. L'état de famille rend les hommes participans des biens & autres avantages attachés à la famille dans laquelle ils sont nés. Cet état se perd par la proscription. Du désir que les hommes ont de perpétuer leurs familles. Diverses relations que produit l'état de famille. *Ibid.* 391. a.

*Famille*. Étymologie de ce mot, selon l'auteur de l'histoire du ciel. XI. 804. b. 805. a. Rapport entre le gouvernement de la famille & celui de l'état. I. 370. b. V. 337. b. Exemples de familles nombreuses. V. 657. a. Fils & filles de famille. VI. 803. b. De la généalogie des familles. VII. 548. b. Des noms de famille. XI. 198. a, b. 199. b. 200. a, b. Paste de famille. 738. b. Titres de famille. XVI. 360. a, b.

**FAMILLE**, (*Hist. anc.*) Divers sens du mot familia. Les familles romaines étoient des divisions de ce qu'on appelloit gens. Il y avoit des familles patriciennes, plébeïennes, & d'autres qui tenoient à ces deux ordres. VI. 391. a. On pouvoit monter d'une famille plébeïenne à une patricienne, ou descendre de celle-ci. Confusion dans les généalogies romaines. *Ibid.* b.

**FAMILLE**. (*Hist. anc.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 3. b.

*Famille*. Médailles des familles romaines. XV. 651. b.

**FAMILLE**, (*Jurispr.*) On distinguoit chez les Romains deux sortes de familles; savoir celle qui étoit *jure proprio* des personnes qui étoient soumises à la puissance d'un même chef, & celle qui comprenoit *jure communi* toute la cognation. Pere de famille. Fils ou fille de famille. Les enfans suivent la famille du pere. Demeurer dans la famille. Sens du terme de famille en matière de substitution. VI. 391. b.

*Famille*, dans le droit romain, se prend quelquefois pour la succession & les biens qui la composent. VI. 391. b.

*Famille des esclaves*. VI. 392. a.

*Famille de l'évêque*. VI. 492. a.

*Famille du patron*. VI. 392. a.

*Famille des publicaires*. VI. 392. a.

*Famille, maison*. C'est la vanité qui a imaginé le mot de maison pour marquer encore davantage les distinctions de la fortune & du hasard. Différence que l'usage a établi entre ces deux mots. VI. 392. a.

**FAMILLE**. (*Hist. nat.*) L'arrangement des corps naturels en familles est d'un usage infini, quand cette distribution est

bien faite. VI. 392. a. Les divisions des régnes en familles peuvent être artificielles ou naturelles. Les familles sont artificielles chez tous les anciens naturalistes; absurdité ou insuffisance des méthodes sur lesquelles ces distinctions sont fondées. Les familles naturelles ne sont point sujettes aux mêmes inconvéniens. Ces familles ne doivent être fondées que sur des caractères essentiels. Tout le monde animal, minéral, végétal & fossile semble pouvoir être distribué par familles, classes, genres, espèces, ce qui facilitera beaucoup l'étude de la nature. *Ibid.* b.

*Famille*. Voyez sur cette division des corps naturels, X. 458. b. — 460. a.

**FAMINES** fréquentes en France dans le dixième & onzième siècles. *Suppl.* I. 315. b.

**FAMOCANTRARA**, (*Hist. nat.*) espèce de lézard; voyez **FAINOCANTRATON**.

**FANA**, (*Bot.*) espèce de bananier. *Suppl.* I. 784. a.

**FANAL**, (*Marine*) feu allumé sur le haut d'une tour. VI. 392. b. Voyez **PHARE & FEU**.

**FANAL**. (*Marine*) Quels sont les vaisseaux qui portent trois fanaux à la poupe. Fanal à la grande hune. Fanal de combat. Fanal de toute. VI. 393. a.

**FANATISME**, (*Philosophie*) Le fanatisme n'est que la superstition mise en action. Imaginez une immense rotonde, & placé au milieu, figurez-vous un dévot de chaque secte aux pieds de la divinité qu'il honore à sa façon, sous toutes les formes bizarres que l'imagination a pu créer. Voyez-les ensuite tous sortir du temple, & pleins du dieu qui les agit, répandre la frayeur & l'illusion sur la face de la terre. Poussés dans le désert, la solitude entretiendra le zèle: plus ils diront de choses effrayantes, plus on les croira. VI. 393. a. L'esprit humain une fois sorti des routes lumineuses de la nature, n'y rentre plus. La peur des êtres invisibles ayant troublé l'imagination, il se forme un mélange corrompu des faits de la nature avec les dogmes de la religion, qui mettant l'homme en contradiction avec lui-même, en font un monstre assorti de toutes les horreurs dont l'espèce est capable. Un roi d'Égypte, pour asservir ses peuples sans retour, sema la division entre eux, & leur fit adorer pour cela parmi les animaux les espèces les plus antipathiques. De quelque part que vienne l'idée de satisfaire à la divinité par l'effusion de sang, il est certain que dès qu'il a commencé de couler sur les autels, il n'a pas été possible de l'arrêter. Il n'a fallu qu'un exemple mal interprété pour autoriser les horreurs les plus révoltantes. *Ibid.* b. Il est affreux de voir comment cette opinion d'apaiser le ciel par le massacre s'est universellement répandue, & combien on a multiplié les raisons de ce sacrifice, afin que personne ne pût échapper au couteau. Tantôt se font des ennemis qu'il faut immoler à Mars exterminateur; tantôt des hommes justes qu'un dieu barbare demande pour victimes; tantôt des enfans dont les dieux redemandent la vie: quelquefois c'est le sang le plus cher, quelquefois le plus beau, le plus pur ou le plus sacré. *Ibid.* 394. a. Quand on se fut apprivoisé avec les sacrifices inhumains, les hommes devenus les rivaux des dieux, affectèrent de ne les imiter que dans leurs injustices. Ce même Achille qui avoit arraché Iphigénie au couteau de Calchas, demande le sang de Polixène. Le fanatisme a consacré la guerre, & le fleau le plus détestable est regardé comme un acte de religion. Ces actes d'inhumanité feroient moins de honte à l'esprit humain, qu'à la mémoire de quelques cœurs barbares, si l'on n'avoit vu les sectes & les peuples entiers se dévouer à la mort par des sacrifices volontaires. Quand on est entêté de ses dieux, jusqu'à mourir pour leur plaisir, ménagera-t-on beaucoup leurs ennemis? De-là ces siècles de persécution, qui acheverent de rendre le nom romain odieux à toute la terre. Mais admirez une légion de six mille hommes qui, plutôt que de verser le sang des innocens, se laisse décimer & hacher toute en pièces. L'acharnement de la résistance, & l'impuissance même de la tyrannie augmentent les torrens de sang humain; on ne voit qu'échafauds dressés dans les principales villes d'un grand empire, & le fanatisme cherchant la palme par la défobéissance, les hommes se poussaient les uns les autres dans les supplices. *Ibid.* b. Mais quel dut être l'étonnement des païens, quand ils virent les chrétiens multipliés se déclarer une guerre plus implacable que celle des Nérons, des Domitien? Les reproches que se font les différentes sectes nées dans le christianisme donnent aux idolâtres la plus mauvaise idée de la religion des saints. Ceux-ci renversent un temple de la fortune, & les païens aussi fanatiques, commettent des atrocités inouïes. Jérusalem, cette boucherie des Juifs, devient aussi celle des chrétiens qui y sont vendus à leurs frères de l'ancien testament, & massacrés par milliers. Mais voici le fanatisme qui, l'Alcoran d'une main, & le glaive de l'autre, marche à la conquête de l'Asie & de l'Afrique. Mahomet fut d'abord un fanatique, & ensuite un imposeur. Le fanatisme est un égarement de l'imagination qui domine jusqu'à un certain âge, & l'hypocrisie une ré-



flexion de l'intérêt. *Ibid.* 395. a. Mahomet une fois défabusé, il lui en coûta moins de soutenir son illusion par des menfonges, que d'avouer qu'il s'étoit égaré. Parcourez tous les ravages du fanatisme sous les étendards du croissant: un calife assure l'empire de l'ignorance en brûlant tous les livres; un autre contraint les chrétiens à la circoncision, tandis qu'un empereur chrétien force les Juifs à recevoir le baptême; des chrétiens maudissent Mahomet, & ses sectateurs coupent la tête aux blasphémateurs, & rasent les églises. Autres fureurs: toute l'Europe passe en Asie par un chemin inondé du sang des Juifs, &c. C'est alors qu'on vit des hermites guerriers, les monarques en chaire, & les prélats dans les camps. Malheureux effets de ce vertige sacré qui fait égorgé pendant deux siècles des nations innombrables sur le tombeau du fils d'un Dieu de paix. *Ibid.* b. A peine l'Europe avoit réparé ses pertes, que la découverte d'un nouveau monde hâta la ruine du nôtre. L'Amérique fut désolée, & ses habitans exterminés. Qu'est-ce qui a fait des esclaves en Amérique, & des rebelles au Japon? Seroit-ce la contradiction qui regne entre le dogme & la morale? Non; mais la fureur des passions soulevées par un levain de fanatisme. Est-il bien surprenant, quand l'homme ne suivra plus le fil de la raison, qu'on voie pendant dix siècles deux empires divisés par un seul mot, & qu'un conquérant détruise l'empire d'orient aux acclamations des occidentaux, qui béniront le ciel d'avoir puni leurs frères schismatiques par la main des esprits communs? &c. &c. *Ibid.* 396. a. Si les excès de l'ambition se trouvent ici confondus avec les égaremens du fanatisme, on fait que l'une est le vice des chefs, & l'autre la maladie du peuple. Des lecteurs clairvoyans ne commettront pas l'injustice de rejeter sur la religion des abus qui viennent de l'ignorance des hommes. Parcourez la surface de la terre, & après avoir vu tant d'étendards déployés, au nom de la religion, détournez vos regards de ce tribunal affreux, élevé sur le corps des innocens & des malheureux. S'il est vrai qu'après les édits sanguinaires d'Adrien, les Juifs ayant passé dans l'Arabie déserte, y établirent la loi de Moïse par la voie de l'inquisition, voilà l'effet de leur barbarie retombé sur eux-mêmes. Mais appartient-il à ceux qui vivent sous la loi de miséricorde de les en punir? Séparer de la divinité la bonté & la miséricorde, & de la religion la compassion & la charité, c'est rendre inutiles les deux meilleures choses du monde, la divinité & la religion, &c. Passage de Tillotson. *Ibid.* b. Parcourez maintenant tous les effets du fanatisme. La terre devient un lieu d'exil, de péril & de larmes. Ses habitans ennemis d'eux-mêmes & de leurs semblables, vont partager la couche & la nourriture des ours. Les hermitages deviennent la prison des rois & le palais des pauvres, tandis que les temples sont la retraite des voleurs. L'Italie, l'Allemagne & la Pologne sont inondées de maniaques destructeurs de leur être; mais ces flagellations tombent enfin par le mépris, correctif bien plus sûr que la persécution. C'est par la persécution qu'on a vu dans une religion de patience & de soumission s'élever l'abominable doctrine du tyrannicide, qui fut établie pour justifier l'attentat d'un prince contre son propre sang. La puissance qui autorisa des conquêtes sur les nations infidèles, cimentée sur ces fondemens la déposition des conquérans rebelles. *Ibid.* 397. a. L'enseigne des clés fut aussi respectée que l'étendard de la croix. L'allégorie des deux glaives & des deux luminaires a fait plus de ravage que l'ambition des Tamerlan & des Gengis. Pourquoi regarder l'hérésie comme un crime inexpiable? Pourquoi faire mourir dans les supplices un ordre de guerriers qu'il suffisoit d'éteindre? La persécution enfante la révolte, & la révolte augmente la persécution. Qu'est-ce que le fanatisme? c'est l'effet d'une fausse conscience qui abuse des choses sacrées, & qui asservit la religion aux caprices de l'imagination, & aux dérèglemens des passions. En général il vient de ce que la plupart des législateurs ont eu des vues trop étroites, & de ce qu'on a passé les bornes qu'ils se prescrivoient. *Ibid.* b. Sources particulières du fanatisme. 1°. La nature des dogmes. 2°. L'atrocité de la morale. 3°. La confusion des devoirs. *Ibid.* 398. a. 4°. L'usage des peines diffamantes. 5°. L'intolérance d'une religion à l'égard des autres, ou d'une secte entre plusieurs de la même religion. 6°. La persécution. Symptômes de cette maladie. Le premier & le plus ordinaire est une sombre mélancolie causée par de profondes méditations. *Ibid.* b. Le second est la folie des visionnaires. Le troisième est la pseudoprophétie. La quatrième est l'impassibilité. Si ces divers caractères de folie avoient par malheur attaqué le peuple, quel ravage n'auroient-ils pas fait? Ces misérables, trainés dans les prisons, eussent été traités en rebelles: c'est à la médecine qu'il faut renvoyer de pareils malades. Mais passons aux grands remèdes qui sont ceux de la politique. Lorsque le gouvernement est tout fondé sur la religion, alors le fanatisme se tourne principalement au dehors. Lorsque la religion entre dans le gouvernement, alors le zèle mal entendu peut diviser les citoyens par des guerres intestines. Pour détour-

ner cette source de désordres, faut-il rendre la religion despotique, ou le monarque indépendant, ou le peuple libre? 1°. On pourra dire que le tribunal de l'inquisition, quelque odieux qu'il dût être à tout peuple qui conserveroit encore le nom de quelque liberté, prévient les schismes & les querelles de religion, en ne tolérant qu'une façon de penser. *Ibid.* b. 2°. Que si vous préféreriez les périls inséparables de la liberté à l'oppression continuelle, il s'agiroit alors de mettre votre souverain à l'abri de toute domination étrangère, & de faire qu'il n'y eût qu'un seul chef dans l'état... Réforme générale qui s'ensuivroit dans le corps ecclésiastique. Heureux effets de cette réforme. 3°. Intérêt qu'ont les rois à arrêter les progrès du fanatisme. Ceux qui s'occupent à le détruire, sont les vrais citoyens qui travaillent pour les intérêts du prince & de la patrie. Toute l'amertume du zèle devroit se tourner contre ceux qui croient & n'agissent pas, contre les libertins qui ne secouent la religion que parce qu'ils sont révoltés contre toute espèce de joug; mais il faut plaindre ceux qui regrettent de n'être pas persuadés, & ne les point persécuter. *Ibid.* 400. a. Il faut prouver la vérité par nos œuvres. Être doux & pacifiques, voilà le triomphe assuré à la religion, & le chemin coupé au fanatisme. Si la superstition subjugué & dégrade les hommes, le fanatisme, il est vrai, les relève: l'une & l'autre font de mauvais politiques; mais celui-ci fait les bons soldats. Un général d'armée, un ministre d'état, peuvent tirer grand parti de ces amas de feu; mais quels dangereux instrumens en de mauvaises mains! Quel parti prendre avec un corps de fanatiques! Il n'y a que le mépris & le ridicule qui puissent les décréditer & les affoiblir. Le fanatisme a fait beaucoup plus de mal au monde que l'incrédulité. *Ibid.* b. Prière adressée au créateur contre le fanatisme. *Ibid.* 401. a.

*Fanatisme du patriote.* On ne peut rien produire de grand sans ce zèle outré, qui grossissant les objets, enfle aussi les espérances, & met au jour des prodiges incroyables de valeur & de constance. Exemples de ce patriotisme chez les Romains. Autre espèce de fanatisme patriotique qu'il faut rejeter. VI. 401. a.

*Fanatisme, le christianisme justifié du fanatisme.* III. 384. a, b. Union du fanatisme avec la magie. IX. 854. a. Excès où porte le fanatisme, voyez *Intolérance, Guerres de religion, Rigorisme, Victime humaine.*

FANCHIN, fête chinoise. III. 343. b.

FANFARE, sorte d'air militaire. De toutes les troupes de l'Europe, les allemandes sont celles qui ont les meilleurs instrumens militaires. Leurs marches & leurs fanfares font un effet admirable. Dans tout le royaume de France, il n'y a pas une trompette qui sonne juste, ce qui n'est pas sans inconvénient. VI. 401. b.

FANFARON, celui qui affecte une bravoure qu'il n'a point. Extension que l'usage a donné à ce mot. VI. 401. b. Comme les loix de la bienfaisance varient selon les tems & les lieux, tel homme est pour nous un fanfaron qui n'étoit point pour son siècle, & qui ne le seroit point aujourd'hui pour sa nation. Il y a tel discours héroïque qu'un mot seroit dégénérer en fanfaronade, & réciproquement. Tous nos héros de théâtre sont un peu fanfarons. C'est un mauvais goût qui passera difficilement. *Ibid.* 402. a.

FANION, (*Art milit.*) étendard qui sert à la conduite des menus bagages des régimens. Par qui est porté & conduit cet étendard. Devoir de celui qui le conduit. VI. 402. a.

FANNASHIBA, (*Botan.*) arbre du Japon. Usage que les dames font de ses fleurs. Lieux où l'on plante cet arbre; usage de son bois quand il est vieux. VI. 402. a.

FANNIA, loi. IX. 660. a. XV. 343. a.

FANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie. Tableaux du Guide qui s'y trouvent. Papes qui y sont nés. VI. 402. a.

FANON, (*Marine*) prendre le fanon de l'artimon. VI. 402. b.

FANON, (*Chir.*) pièce d'appareil pour la fracture des extrémités inférieures. Comment on fait les fanons. Signification de ce mot. Manière de se servir des fanons. Quel en est l'usage. Disposition qu'il faut donner au membre quand les fanons sont appliqués. Ce qu'on appelle faux-fanons dans les hôpitaux militaires. Comment on les emploie. VI. 402. b. Quelle étoit la pratique des anciens, & comment M. Petit l'a perfectionnée. Description de la machine inventée par M. de la Faye, pour contenir les fractures tant simples que compliquées. Dans quelles circonstances elle est sur-tout utile. Moyen que doit employer un chirurgien dans le cas où il manqueroit de tout secours & même de linge. *Ibid.* 403. a.

FANON, (*Maneg.*) le fanon trop garni décecle des chevaux épais & chargés d'humeurs. En quoi il est nuisible. Comment on le dégarnit. VI. 403. a. Voyez *Suppl.* III. 389. b. 390. a.

FANOS, (*Monn.*) monnaie des Indes, qui a cours particulièrement le long de la côte de Coromandel, & dans l'île de Ceylan. Du poids & de la valeur des fanos d'or & des fanos d'argent. *Suppl.* III. 4. a.

FANTAISIE, (*Gramm.*) signifioit autrefois l'imagination.



Changement admis dans le sens de ce mot. Nuances entre caprice, bizarrerie, fantaisie. VI. 403. a. Différence entre avoir des fantaisies & être fantasque. Fantaisies musquées. *Ibid.* b.

FANTAISIE, (*Morale*) passion qui n'a sa source que dans l'imagination. Description de cette passion par ses effets. Quelle est la cause des fantaisies. Comment elles tyrannisent les âmes foibles. Fantaisies de modes. La fantaisie suspend la passion par une volonté d'un moment, & le caprice interrompt le caractère. VI. 403. b.

*Fantaisie*, moyen de corriger quelquefois un jeune homme de ses fantaisies. VII. 796. b.

*Fantaisies des malades*. On doit quelquefois y avoir égard. V. 738. a.

FANTAISIE, (*Musiq.*) pièce de musique instrumentale, qu'on exécute en la composant. Différence entre caprice & fantaisie. VI. 403. b.

FANTAISIE, (*Manège*) différence entre ce qu'on appelle défense & fantaisie dans un cheval. VI. 403. b.

FANTAISIE, (*Peint.*) dessiner de fantaisie. VI. 404. a.

FANTASQUE, *bizarre, capricieux, quinteux, bourru*, (*Synon.*) II. 268. a. XIII. 722. a.

FANTASTIQUE, *genre.* (*Beaux-arts*) VI. 682. b.

FANTÔME, (*Gramm.*) image qui nous fait imaginer hors de nous des êtres corporels qui n'y sont point. Causes de ces sensations. On a appliqué le nom de fantôme à toutes les idées fausses qui nous tourmentent, & nous impriment de la frayeur. VI. 404. a.

FANTON, (*Serrur.*) sorte de ferrure destinée à servir de chaîne aux tuyaux de cheminées. Deux sortes de fantons. Description & usage. VI. 404. a.

FANTONI, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 403. b. & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. b.

FANUM, (*Littér.*) temple ou monument qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéose. Etymologie de ce mot. Cicéron inconsolable de la mort de sa fille, résolut de lui bâtir un temple, *fanum*. Comment il justifie cette apothéose de sa fille. On trouve plusieurs exemples de ces apothéoses domestiques chez les Grecs. On a cependant lieu de croire que Cicéron n'exécuta pas son dessein. VI. 404. b.

*Fanum*, signification de ce mot. XVI. 89. b.

FANUS, il n'y a jamais eu de dieu de ce nom, comme on le dit dans l'Encyclopédie; mais voyez EANUS.

FAQUIN, (*Maneg.*) Courir le faquin, espèce de jeu fort en usage chez les Romains. Justinien le distingua des jeux de hazard qu'il défendit. Inventeur de ce jeu. Origine des noms *quintaine* & *faquin* qui leur furent donnés. Changement qu'on fit à cet exercice dans les maneges. Cette course & celle des bagues sont de toutes celles qui ont été pratiquées à cheval, les plus agréables & les moins dangereuses. Ces jeux cependant ne sauroient être regardés comme préférables au maniement des armes. La course de la quintaine a encore lieu dans certaines coutumes locales, & dans certaines circonstances. VI. 405. a.

FAQUIR, voyez FAKIR.

FAK, (*Littér. Agricult.*) espèce de blé ainsi nommé par les Latins. *Suppl.* I. 913. a. 914. a, b. 915. a. Différence entre le *far* & le *tritium*. 914. b.

FARAMOND, ou PHARAMOND, premier roi de France. (*Hist. de Fr.*) Observations sur ce prince. Pays qu'occupoient les Francs sous son règne. *Suppl.* III. 4. a. Ses fils. Des rois des Francs & de leur autorité. Mœurs de cette nation qui donnerent lieu à la loi salique. C'est improprement que Pharamond est considéré comme roi de France. *Ibid.* b. Voyez PHARAMOND.

FARCE, (*Belles-lett.*) raisons que donnent en faveur de ce spectacle ceux qui le protègent. Ces raisons combattues. VI. 405. b. Dans quelle forme il faut laisser ce spectacle à la grossière populace. *Ibid.* 406. a.

FARCE, (*Littér. Poésie*) dans le tems que le spectacle français étoit composé de moralités & de sotties, la petite pièce étoit une farce très-simple & très-courte. Le modèle de la farce est l'ancienne comédie de l'avocat Patelin. Morceau de la scène de Patelin avec le berger, qui peut en donner une idée. *Suppl.* III. 4. b. Célébrité qu'eut cette pièce. Caractère de naïveté qu'on remarquoit dans les farces de ce même tems. Comédie des proverbes donnée en 1616 par Adrien de Monluc. *Ibid.* 5. a. Morceau de cette pièce. Pourquoi le goût des farces s'est soutenu dans le tems même où la bonne comédie a été connue. *Ibid.* b.

*Farce*, celles qu'on représentoit chez les Romains, I. 797. b. Le goût des farces subsista toujours chez les Grecs. IX. 861. b. Espèce de farces appelées parades. XI. 888. a, b. Farces autrefois en usage en France sous le nom de sotties. XV. 384. b.

FARCEUR, voyez BALADIN, HISTRION, MIME. Farceurs que les Romains firent venir d'Hébrurie. VIII. 230. b. XIV. 754. b. La France infectée de farceurs par Henri III. 671. a. Anciens farceurs provençaux appelés comirs. 683. a.

FARCIN, (*Maneg. Maréch.*) de toutes les affections cutanées, le farcin a été regardé comme la plus formidable. Vanhelsmont le déclara la source & l'origine de la vérole. Définition qu'en donne Soleyfel. VI. 406. a. Signes du farcin. Divers noms imaginés pour désigner plusieurs sortes de farcin. Prognostics qu'on a portés relativement à cette maladie, selon les parties qui en ont été affectées. Causes de cette maladie. *Ibid.* b. Caractères du farcin benin, de celui dont la malignité est redoutable. L'animal atteint d'un farcin qui a de la malignité, doit être séparé de ceux qui sont sains. On doit l'empêcher de lécher la matière qui échappe de ses ulcères. Description du chapelet dont on se sert dans ce but. Indication à suivre dans cette maladie. *Ibid.* 407. a. Manière de la traiter, dans toutes ses circonstances & accidens. *Ibid.* b.

*Farcin, ébullition*, deux maladies des chevaux. Comment on les distingue. V. 17. b. Sur le farcin, voyez *Suppl.* III. 408. a.

FARD, (*Art cosmétiq.*) ce qu'on entendoit autrefois par l'art cosmétique ou l'art de farder. VI. 408. a. L'amour de la beauté a fait imaginer de tems immémorial, tous les moyens qu'on a cru propres à en augmenter l'éclat, à en perpétuer la durée. L'antimoine est le plus ancien fard dont il soit fait mention dans l'histoire. Moyen que les femmes employoient dans l'Orient pour faire paroître leurs yeux grands & bien fendus : exemple de Jéabel. Divers passages de l'écriture sur ce sujet. Tertullien & S. Cyprien déclamèrent contre cette coutume usitée de leur tems en Afrique de se peindre les yeux & les sourcils avec du fard d'antimoine. L'usage de se noircir de fard le tour de l'œil, est encore observé chez plusieurs peuples de l'Orient & en Arabie. Les femmes barbares se peignent aussi les paupières avec la poudre de mine de plomb. *Ibid.* b. Le même usage pratiqué par les femmes d'Égypte. A la coutume de se peindre les yeux avec de l'antimoine, les femmes grecques joignirent l'usage du blanc & du rouge jusqu'alors inconnu. Les recherches les plus raffinées en ce genre introduites à Rome avec le luxe & la galanterie. Ce que Juvenal nous dit des baptes d'Athènes, de ces prêtres efféminés qu'il admet aux mystères de la toilette, se doit entendre des dames romaines. Passage de Pline le naturaliste sur l'usage de se farder des dames romaines. Détail de tous les usages que la mollesse avoit introduits parmi elles pour la propreté & l'ornement du corps & du visage. Recettes détaillées de fards qu'Ovide conseilloit aux dames de son tems. Autres recettes indiquées depuis. *Ibid.* 409. a. Effet que produisoit la pluie sur un visage fardé. Fard onctueux dont se servoit Poppée, & qu'elle mit à la mode. Espèce de masque domestique que formoit ce fard. Quel étoit le rouge ou *fucus* dont les dames romaines se servoient. *Fucus* métallique que les Grecs & les Romains employoient pour le blanc. *Ibid.* b. La plupart des peuples de l'Asie & de l'Afrique sont encore dans l'usage de se colorier diverses parties du corps. Usages des femmes Russes, des Groenlandoises, des Zembliennes, des Mingréliennes, des Japonnoises de Jedo, des insulaires de Sombréo au nord de Nicobar, de quelques femmes du royaume de Décan. Ce que pratiquent à cet égard les Arabes, les Turques Africaines, les femmes Maures, les filles des frontières de Tunis, les femmes du royaume de Tripoli, la plupart des filles nègres du Sénégal, les nègresses de Serr-Liona. Usages des floridiennes de l'Amérique septentrionale, des femmes sauvages Caraïbes. Comment s'introduisit en France l'usage du blanc & du rouge. Sujet d'une hymne de Callimaque, dans lequel ce poète indique les différens moyens qu'employeroient Vénus & Pallas pour remporter le prix de la beauté. *Ibid.* 410. a. Réflexion de Rica dans les lettres persanes sur le motif qui engage les femmes à employer le fard. Inutilité des ressources de l'art pour rétablir la beauté qui n'est plus. Danger du fard. Quel est le fard le plus séduisant de la jeunesse, & le seul qui puisse embellir la vieillesse. Nostradamus a donné un traité sur cette matière qu'on ne peut trouver. *Ibid.* b.

FARD, (*Art cosmét.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 5. b.

*Fard*, usage de l'antimoine en qualité de fard. I. 504. b. Racine rouge dont les femmes Grecques se servoient pour se farder le visage. XIV. 308. b. Sur le fard, voyez ROUGE. 401. b.

FARDEAU, *charge, poids, faix*, différentes significations de ces mots. III. 197. b. De la force de l'homme pour porter certains fardeaux. VII. 121. a, b. Machines pour élever des fardeaux. Voyez ESCOPERCHE, GRUE, &c.

FARDELLA, (*Michel-Ange*) XVI. 565. a.

FARE de Messine, (*Géogr.*) Ce qu'il a de remarquable. Charibde & Sylla. VI. 410. b. Voyez PHARE.

FARE, (*Charles-Auguste de la*) XVII. 368. b—370. a.

FARENHEIT, (*Thermomètre de*) Sa graduation. *Suppl.* IV. 940. b.

FARGUES ou FARDES, (*Marine*) Description & usage de



de ces pièces de la construction du vaisseau. Leurs dimensions dans un vaisseau du premier rang. VI. 411. a.

**FARILLON**, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté du Poitou, ou des sables d'Olonne; nom que l'on donne à la pêche au feu. Description de cette pêche. VI. 411. a. Usage des orphies qui proviennent de cette pêche. Les orphies annoncent à la côte du cap-Breton, l'arrivée des sardines. *Ibid.* b.

**FARINE** (*Boulang.*) Celles qui sont propres à faire du pain. D'où viennent la plupart des farines qui s'emploient à Paris, & qui ne sont point moulues dans cette ville ni aux environs. Quelles sont les meilleures. VI. 411. b.

**FARINE**, (*Boulang.*) qualités & usages des différentes sortes de farines de froment. *Suppl.* III. 5. b. Manière de mesurer la farine. Marques auxquelles on reconnoît la bonne farine. Moyens de garder la farine sans qu'elle se gâte. Observations économiques sur la farine. De la quantité de son que rendent les grains moulus, suivant leurs différentes qualités. De la quantité de pain que produit une quantité déterminée de farine selon sa qualité. Ouvrages à consulter. Qualité du pain bis que font les boulangers après avoir fait remoudre le son. *Ibid.* 6. a. Moyens singuliers qu'emploient les meuniers pour voler la fine farine. Procédés qu'employa un chimiste pour découvrir si une certaine farine suspectée contenoit de la terre glaise ou calcaire blanche, ou du plâtre, ou du tuf moulu. Ouvrages à consulter sur les farines des anciens & celles des différens peuples. *Ibid.* b. Qualités & usages de la farine de pois, de fèves, de glands séchés au four, de pommes de terre, de blé nouveau & de blé germé. Préparations de farine d'orge pour nourrir les malades, particulièrement ceux qui sont atteints de phthisie. *Ibid.* 7. a.

*Farine*, étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 914. a. Des divers moyens dont on s'est servi pour convertir le blé en farine. II. 359. a. X. 828. a, b. 829. a, b. *Suppl.* III. 965. a. Voyez **MOULIN** & **MOUTURE**. Manière de faire la farine de froment. *Suppl.* III. 920. a, b. Instrument qui sert à séparer le son de la farine. II. 228. b. Examen de la substance farineuse du blé. *Suppl.* I. 379. a. *Suppl.* III. 207. b. 208. a. Farine des blés secs préférée à celle des blés humides. *Suppl.* I. 759. a. Graines mêlées au blé qui nuisent à la qualité de la farine. 916. a, b. Qualité de la farine du blé marné, 921. a. du blé barbu & du blé de mars. 922. a. Des différentes sortes de farines de blé suivant les différentes espèces de mouture. *Suppl.* III. 919. b. &c. Quantité de farine que rend un septier de blé. Poids du pain qui en résulte. *Suppl.* IV. 781. a. Farine de seigle : manière de la faire. *Suppl.* III. 921. a, b. Produit que le seigle donne en farine. *Suppl.* I. 922. b. Produit de l'orge, en farine : qualité de cette farine, 923. a. De la farine d'orge frémonté. *Suppl.* IV. 410. b. *Note.* Qualité de la farine d'épeautre. 409. b. De l'achat des blés & des farines pour les boulangers. II. 361. a. Diverses espèces de farine dont les boulangers font du pain. XI. 749. a, b. Gruau, espèce de farine. XII. 971. a. De l'usage de la farine de millet. X. 518. a. Farine que font les sauvages du Brésil, appelée *ovi-pou*. XI. 709. b. Qualité de la farine d'Angleterre : en quoi consiste le mérite & la bonne qualité de la farine de froment : Qualité de la farine d'Italie & de celle de Picardie : précautions à prendre pour les farines qu'on exporte, & pour celles qu'on voiturer sur mer. XVII. 772. a. Quelles sont celles que les François transportent sur mer. *Ibid.* b.

**FARINE & FARINEUX**, (*Chymie, Diète, Mat. médic.*) Acception la plus commune du mot *farine*. Ce que les chimistes entendent par corps farineux, substance farineuse. Quelle est l'union que cette substance subit avec l'eau. VI. 411. b. Nature & propriétés du corps farineux. On peut concevoir ce corps comme une espèce de corps muqueux dans la composition duquel le principe terreux surabonde. Produit de la distillation des corps farineux. La substance farineuse est abondamment répandue dans le règne végétal : différentes plantes dans lesquelles la nature nous la présente. Distinction des plantes en trois classes, selon les différens degrés dans lesquels leurs farines possèdent les qualités rapportées dans la définition du corps farineux. Ce sont les substances farineuses qui fournissent l'aliment principal des hommes & d'un grand nombre d'animaux. *Ibid.* 412. a. Plantes farineuses que les hommes ont améliorées par la culture. Différentes espèces de plantes employées pour la nourriture chez différens peuples. Poudre alimentaire qui nourrit un adulte, & le met en état de soutenir des travaux pénibles, à la dose de six onces par jour. On a tenté sans succès de faire du pain avec la racine de fougère. L'idée de convertir les os humains en aliment à titre de corps farineux, ne peut être tombée que dans une tête essentiellement ignorante. *Ibid.* b.

*Propriétés médicinales des farineux.* Farineux préparés par la fermentation : voyez **PAIN** : farineux non fermentés, semences légumineuses, graines de plantes graminées dont on fait des bouillies, des crèmes, des potages. VI. 412. b. Qualités qu'attribue aux farineux le système dominant de médecine, & qui les font employer dans les maladies chroniques. Maladies

dans lesquelles les farineux non fermentés, sont regardés comme souverains. La pente à se convertir en acide, & à engendrer dans les humeurs l'acide spontané & le glutineux, attribuée aux farineux, est une qualité vague & mal définie : on ne sauroit leur reconnoître aucune qualité véritablement médicameuteuse, altérante, exerçant une action prompte sur les humeurs ou les solides. On a reproché aux farineux non fermentés d'être pesans à l'estomac; changement que, d'après ce principe, M. Rouelle a proposé pour la bouillie des enfans : observations de l'auteur sur ce sujet. *Ibid.* 413. a. Effets bien reconnus de l'usage des alimens farineux non fermentés. *Ibid.* b.

**FARINE DE BRIQUE**, (*Chymie.*) VI. 413. b.

**FARINE**, (*Mat. médic. Diète*) Diverses farines employés en médecine. Ce qu'allègue M. Rouelle contre l'usage des bouillies qu'on prépare ordinairement pour les enfans. Comment il voudroit qu'on préparât cet aliment. VI. 413. b.

**FARINES RÉSOLUTIVES**, (*les quatre*) (*Pharmacie*) Autres farines également résolatives. Usage des premières. VI. 414. a.

*Farines résolatives*, propriétés de la farine de fève, VI. 649. a. de celle de lupin, IX. 748. b. de celle d'orge, XI. 632. a. de celle d'orobe. 660. a.

*Farine*, divination par le moyen de la farine. I. 256. a. IV. 489. b.

**FARINE MINÉRALE**, (*Minéral.*) espèce de terre crétacée, semblable à la farine de froment. Usage funeste qu'en ont fait en qualité d'alimens, certains gens en tems de famine. VI. 414. a.

**FARINE EMPOISONNÉE**, (*Chym. Métall.*) arsenic sublimé dans les travaux en grand. VI. 414. a.

*Fariné, farineux*, en peinture. VI. 414. a.

**FARISINA**, (*canal de*) *Suppl.* III. 184. a.

**FARLOUSE**, (*Ornith.*) alouette des prés. Lieux où elle fait son nid. Difficulté de l'élever. Elle chante très-agréablement. VI. 414. a.

**FARNESE**, galerie du cardinal Farnese. V. 326. a. Jardin Farnese. XIV. 350. b. Palais Farnese. 351. b. 352. a. Tau-reau-farnese. XV. 940. a. Hercule farnese représenté, vol. III. des pl. Dessin, pl. 33.

**FAROUCHE**, (*Maneg.*) cheval farouche : description d'un tel animal. Quels sont ceux en qui se trouve ce caractère. Moyens de les adoucir. VI. 414. b. Observations sur le sommeil des chevaux, qu'on a cru devoir interrompre pour les apprivoiser. Expédiens généraux que nous devons employer pour subjuguier les animaux, & les amener à la société de l'homme. *Ibid.* 415. a.

**FARRAGO**, (*Lang. latin.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 915. a.

**FARTEURS**, *engraisseurs*, (*Hist. anc.*) valets destinés à engraisser de la volaille. Autres qui étoient employés dans la cuisine sous le même nom. On le donnoit aussi aux nomenclateurs : quelle étoit leur fonction : pourquoi on les nommoit *farteurs*. VI. 415. a.

**FASCE**, (*Blason*) pièce honorable. Différens nombres de fasces dans l'écu. Ce que représente la fasce. *Suppl.* III. 7. a.

**FASCE**, (*Blason*) pièce honorable. *Suppl.* IV. 367. a. Fasce composée. III. 766. b. Fasce divisée. *Suppl.* II. 731. a. Espèce de fasce appelée *hameide*. VIII. 35. a. Jumelle. *Suppl.* III. 676. b. Deux fasces : trois fasces. *Suppl.* IV. 367. b. Fasces appelées *tierces*. XVI. 321. b. Voyez les planches de blason, vol. II. des pl.

**FASCÉ**, (*Blason*) écu fascé. Voyez pl. III. du blason. *Suppl.* Chevron fascé. Pièces fascées. Étymologie de ce mot. *Suppl.* III. 7. b.

**FASCÉ**, (*Blason*) *Suppl.* IV. 184. a.

**FASCIA-LATA** (*Anatom.*) un des muscles de la cuisse & de la jambe. Sa description. Pourquoi les anatomistes ne s'accordent point sur son étendue. VI. 415. b. Quelle est celle que l'auteur de cet article lui donne. Le *fascia-lata* est une partie aponévrotique, qui enveloppe les quatre muscles qui font l'extension de la jambe. Divers usages de cette membrane. Observation que doivent faire les chirurgiens lorsqu'il se forme un abcès sous le *fascia-lata*. *Ibid.* 416. a.

**FASCINATION**, (*Hist. Philos.*) maléfice produit par une imagination forte, qui agit sur un esprit ou un corps foible. Effet des émanations du corps d'une vieille femme sur les organes d'un enfant. Définition des fascinations magiques, donnée par Perkins. Idée que Frommann nous donne de la fascination. VI. 416. a. Il n'y a peut-être pas de preuve plus sensible de la communication dangereuse des imaginations fortes, que celles qu'on tire des histoires des loups-garoux. Ce que pense F. Claude sur la transmutation des hommes. Cause des visions des forciers, selon J. de Nynauld. Comment les commentateurs expliquent la métamorphose de Nabuchodonosor. Homme changé en mulet. Eutelidas se fascina lui-même, & devint amoureux de ses charmes. Hippocrate observe que les apparitions d'esprits avoient plus fait périr de femmes que d'hommes. Selon Mercurialis, les corps des enfans & des femmes sont plus exposés à la fascination. Maladies pro-



duites par fortilèges, selon quelques-uns. *Ibid. b.* Frommann croit que le tact peut être fasciné. Quel est le seul endroit de l'écriture où il semble qu'il soit parlé de fascination proprement dite. Les Romains crurent qu'il falloit opposer des dieux à ces puissances malfaisantes qui fascinent les hommes, & ils en créèrent. Amulettes qu'ils suspendoient au cou des enfans. Culte que les Grecs rendoient à Priape. L'image de ce dieu employée comme un puissant préservatif. *Ibid. 417. a.* Amulettes qui se trouvent dans les cabinets des curieux en Toscane. Amulettes que Pignori a fait connoître : leur usage en Espagne. Origine de ce mouvement des doigts que nous appellons *faire la figue* : proverbe fort singulier des Allemands sur ce sujet. De l'usage des *agnus dei*. Le chancelier Bacon regarde comme illicites les amulettes. Les femmes d'Anvers appelloient Priape à leur secours au moindre accident. *Ibid. b.*

On se servoit il n'y a pas long-tems de formules tirées de l'écriture contre les fascinations. Dans quel sens on peut dire que le monde est enchanté, & que la fascination est de tous les maux le plus universel. Ce que pensoit sur la magie & la fascination Jules-César Vanini, fameux athée, brûlé à Toulouse. Moyens qu'il conseille contre la fascination. *Ibid. 418. a.* Voyez ENCHANTEMENT, MALÉFICE.

FASCINES, (*Art milit.*) usage qu'on en fait dans les guerres des sièges. Comment elles doivent être faites. Quel est le nombre de fascines que chaque bataillon doit faire, trois ou quatre jours avant l'ouverture de la tranchée. VI. 418. a. Ces fascines ne sont point payées. Les amas s'en font à la tête du camp. Comment on les dispose pour en faire usage. Emploi des fascines dans la construction des batteries & la réparation des brèches après un siège. Fascine goudronnée, son usage. *Ibid. b.*

Fascines, usage qu'en faisoient les Romains. *Suppl. IV. 238. a.*

FASCINUS, (*Myth.*) divinité des Romains. Quelle en étoit l'image. Usages auxquels on l'employoit. VI. 418. b.

Fascinus. Ce dieu étoit le même que Priape. Ouvrage à consulter. *Suppl. III. 7. b.*

FASTE, (*Gramm.*) ouvrage de Godeau : intitulé, les fastes de l'église. Fastes consulaires. Fastes des magistrats, jours appelés *nefastes*. Calendriers à l'usage de la ville & de la campagne aussi appelés *fastes*. Origine du mot de *faſte* pris dans un sens moral. Quoique ce mot ne soit pas toujours injurieux, *fastueux* l'est toujours. VI. 418. b. Différence entre le *faſte* & le *luxu*. *Ibid. 419. a.*

FASTE. (*Morale*) Faſte dans certaines vertus, & dans les actions éclatantes. Effets du faſte quand il se mêle à la vertu. Faſte dans la dévotion. Faſte que les grands affectent : différentes manières dont il se montre. Inutilité du faſte dont se parent aujourd'hui les hommes qui commandent aux nations. Quel est le vrai moyen d'en imposer aux étrangers & aux citoyens. Quel est le seul faſte qui convient à de grands peuples. VI. 419. a.

FASTES, (*Hiſt.*) calendrier des Romains. Etymologie de ce mot. La distinction des jours établie dans les fastes, étoit inconnue sous Romulus. VI. 419. a. Ce fut sous Numa que l'on commença à distinguer les jours appelés *dies fasti*, & ceux qu'on appella *dies nefasti*. Dessein de Numa dans cette distinction. Depuis ce prince jusqu'à Auguste, ces jours furent entendus aussi bien pour l'administration de la justice entre les particuliers, que pour le manement des affaires entre les magistrats. Ce que signifie *fas* & *nefas* dans les bons auteurs. Divisions des jours qui se trouvoient dans le livre des fastes ou calendrier de Numa. Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. Le privilège de posséder le livre des fastes leur donna une autorité singulière. *Ibid. b.* Le livre des fastes, d'abord fort resserré, devint de jour en jour plus étendu entre les mains des prêtres, qui en firent un journal immense de divers événemens. Le privilège attribué aux pontifes de posséder les fastes exclusivement, dura 400 ans, ce qui leur donna un grand pouvoir dans plusieurs affaires ; comment ce trésor leur fut enlevé. Additions qui furent faites aux fastes dès qu'ils furent devenus publics. Distinction des grands & des petits fastes. Ce que contenoient les fastes rustiques. Le nom de fastes donné ensuite à des registres de moindre importance ; 1°. à de simples éphémérides ; *Ibid. 420. a.* 2°. aux histoires succinctes, où les faits étoient rangés selon l'ordre des tems ; 3°. aux registres publics de chaque année. Ces années étoient distinguées par les noms des consuls. Dès qu'on savoit sous quel consul une personne étoit née, il étoit aisé de savoir son âge. Auteurs qui ont travaillé sur le sujet qui vient d'être traité & que l'on doit consulter pour s'en instruire plus à fond. *Ibid. b.*

Fastes, erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. III. 7. b.*

Fastes, jours de ce nom parmi les Romains. VIII. 890. b. 891. a. *Suppl. II. 116. b. 117. a.* Livre des fastes. V. 125. b. Fastes gravés sur le marbre & conservés au capitol. IX. 751. a.

FASTES consulaires, (*Littér.*) nom que les modernes on

donné à l'histoire chronologique de la suite des consuls & autres magistrats de Rome. Table des consuls donnée par Riccioli. Calendrier consulaire, imprimé par Almélovén. Ouvrage de Panvini sur ce sujet. VI. 420. b. Eloge de celui de Sigonius. Ouvrage de Réland sur le même sujet, dont il faut joindre la lecture à celui de Sigonius. En quoi la connoissance des fastes consulaires doit intéresser les savans. *Ibid. 421. a.*

FASTIDIEUX, (*dégoûtant*) : différence entre ces mots. Observation sur l'usage du mot *fastidieux* devenu aujourd'hui un terme de mode. VI. 421. a.

FASTICIUM, (*Littérat.*) ornement que les Romains mettoient au faire des temples des dieux. Comment les Grecs l'appelloient. *Fastigia* que Tarquin voulut placer sur le temple de Jupiter capitolin. Ornement que le sénat permit à César de mettre sur sa maison. Songe de Calpurnie sur cet ornement. On ne pouvoit en placer de semblables que par la permission du sénat. Distinction que le sénat accorda à Publicola dans la manière d'ouvrir la porte de sa maison. VI. 421. a. En quoi consistoit ce *fastigium* des hôtels des grands. Changement arrivé au sens de ce mot. Trois significations différentes qui lui sont attachées. *Ibid. b.*

FAT, (*Morale*) c'est un homme dont la vanité seule forme le caractère, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation ; & qui voulant s'élever au-dessus des autres, est descendu au-dessous de lui-même. Divers traits qui le caractérisent. VI. 421. b.

Fat, *impertinent, sot*, en quoi ces qualifications diffèrent. XV. 383. b. Le fat caractérisé par Sénèque. *Ibid.*

FATAL, (*Jurisp.*) débouté fatal. IV. 657. b. Défaut fatal. 732. a. Délai fatal. 775. b.

FATALISME, voyez DESTIN, DESTINÉE, ENCHAÎNEMENT. Sens & étymologie du mot *fatum*. IV. 896. b. Fatalisme des stoïciens. IX. 462. b. Usage qu'ils faisoient de cette doctrine pour se mettre à l'abri du chagrin. III. 4. b. Comment Lucien attaque le fatalisme des Stoïciens. XIII. 278. b. Fatalisme admis par les anciens Grecs. XIV. 85. a, b. Les dieux même étoient soumis à ce fatalisme. IV. 897. a. Fatalisme des Esséniens, de Hobbes, de Spinosa. IX. 462. b, &c. Fatalisme des Turcs, *Ibid.* & XIII. 276. a. cette doctrine des Turcs réfutée. VI. 427. b. Argumens par lesquels on attaque les partisans d'un fatalisme aveugle. IX. 464. b. 465. a.

FATALISTES, exposition & examen de leur système sur la liberté. IX. 462. a, b, &c.

FATALITÉ, (*Métaphys.*) cause cachée des événemens imprévus, relatifs au bien ou au mal des êtres sensibles. On n'attribue point à la fatalité les phénomènes réguliers de la nature. L'événement fatal est considéré dans ses rapports avec celle d'entre ses causes qui nous sont inconnues. Il n'est appelé tel, que lorsqu'il a quelque influence sur le bien ou le mal des êtres sensibles. Etymologie du mot *fatalité*. Diverses significations qu'on lui a attachées. *Destin* & *destinée* sont synonymes de *fatalité*. Mais on ne sauroit confondre dans l'usage, ce dernier mot avec celui de *hasard*. VI. 422. a. Détermination du sens du mot *fortune*. Questions à examiner en traitant cette matière. *Première question. Y a-t-il une cause de l'événement fatal, & quelle est cette cause ?* Principes généraux auxquels il faut remonter pour résoudre cette question. Tout fait a une raison suffisante de son actualité. Un fait tient à une cause prochaine & à des causes éloignées. Nous ne connoissons que les causes les plus prochaines des faits. *Ibid. b.* Il n'y a point de fait particulier qui ne tienne à tous les autres faits. L'existence d'une force qui lie tous les faits est incontestable dans l'ordre physique. La même loi de continuité d'action doit s'observer dans le monde moral. Ces deux mondes ne forment pas deux régions à part. Leibnitz est le seul des philosophes qui par son harmonie préétablie a séparé ces deux mondes. Cette opinion qui sera examinée au mot *Harmonie*, est supposée ici réfutée. Mais nous pouvons remarquer ici que le système des causes occasionnelles n'intercepte point la communication des causes physiques avec les causes morales. *Ibid. 423. a.* Principe général ; la forme qui lie les causes particulières les unes aux autres, & qui enchaîne tous les faits, est la cause générale des événemens, & par conséquent de l'événement fatal. Ce principe doit être commun à tous les systèmes des philosophes. Conséquences absurdes qui découlent de ce principe dans le système de l'athée & du matérialiste, & qui n'en peuvent découler dans le système du théiste. Usages que le philosophe chrétien tire de ce principe pour établir la puissance, la prescience, la providence & tous les attributs moraux de l'être suprême. 1°. Dieu n'a pu déterminer l'existence des événemens qui devoient se succéder, qu'au moyen de l'enchaînement des causes, &c. *Ibid. b. 2°.* La providence entraîne, comme la création, l'enchaînement des causes. Ce n'est qu'au moyen de la coordination des causes entr'elles, qu'on peut venir à bout de justifier la providence des maux particuliers qui se trouvent dans le monde. Opinion de Chrysippe sur ce sujet. *Objec-*



tion. Cet enchaînement des causes ne justifie point Dieu des défauts particuliers du système, du mal que souffre un être sensible. Réponse. Cette objection attaque également celui qui regarde tous les faits comme isolés. Celui qui voudrait n'être pas entré dans le système de l'univers, parce qu'il souffre, voudrait par conséquent que l'univers entier fût resté dans le néant. *Ibid.* 424. a. Quoique dans le système de l'origénisme, cette objection soit plus aisée à résoudre, il faut toujours que l'origéniste explique pourquoi les hommes sont malheureux, même pendant une petite partie de la durée. Cette objection prend sa source dans l'ignorance où nous sommes des raisons pour lesquelles Dieu a créé le monde. 3°. La prescience de l'être suprême suppose cet enchaînement des causes. Deux sortes de personnes combattent cet enchaînement, les sectateurs d'Epicure, & ceux qui soutiennent dans la volonté l'indifférence d'équilibre. Les premiers ont prétendu qu'il y avoit des effets sans cause. Abbadié cité en réfutation de ces chimères. *Ibid.* b. Exposé du sentiment des défenseurs de l'indifférence d'équilibre. On trouvera à l'article LIBERTÉ, les principales raisons par lesquelles les philosophes & les théologiens le combattent. Paroles de Leibnitz sur ce sujet. Les actes libres ne rompent donc point la chaîne immense des causes. Si un événement est amené par les actions combinées des êtres, tant libres que nécessaires, cet événement est fatal. Deux sortes de fatalités, celle des aînés & la fatalité chrétienne. *Ibid.* 425. a. Ce que dit S. Augustin sur la fatalité prise dans ce second sens.

Deuxième question. L'enchaînement des causes qui amènent l'événement fatal, rend-il nécessaire l'événement fatal. Si les causes libres sont liées entr'elles dans un même ordre ou avec les causes physiques, dès-là même ne sont-elles pas nécessitées, & l'événement fatal n'est-il pas nécessaire? Cicéron nous apprend que Chrysippe, en admettant la fatalité prise pour l'enchaînement des causes, rejettoit pourtant la nécessité. Carnéades argumentoit contre Chrysippe de cette manière : « si tous les événements sont les suites des causes » antérieures, tout arrive par une liaison très-étroite : si cela est, tout est nécessaire, & rien n'est en notre pouvoir ». Réponse de Chrysippe. Il distinguoit deux sortes de causes, les unes parfaites & principales; les autres voisines & auxiliaires, telles que les impressions des objets extérieurs, d'après lesquelles la volonté se meut selon ses propres forces, sans être cependant nécessitée. *Ibid.* b. Réflexion de l'auteur sur cette réponse. S. Augustin résout la difficulté à-peu-près de la même manière. La volonté elle-même, selon lui, entre dans l'ordre des causes; & comme elle produit immédiatement son action, quoiqu'elle y soit portée par des causes étrangères, elle n'en est pas moins libre, parce que ces causes étrangères l'inclinent sans la nécessiter. Voici ce que l'auteur ajoute à cette réponse; 1°. lorsqu'on regarde la liaison des causes avec la détermination de la volonté comme destructive de la liberté, on doit prétendre que toute liaison d'une cause avec son effet est nécessaire: or cela est insoutenable. Dieu peut faire un système de causes libres, de manière que la première amène la seconde, celle-ci la troisième, &c. Ces causes seront-elles nécessitées? Non sans doute. *Ibid.* 426. a. Mais, dira-t-on, si des causes physiques agissent sur des causes intelligentes, cette action ne rendra-t-elle pas celles-ci nécessaires? Je réponds que si la nécessité suivait de cette impulsion, elle s'ensuivrait de même de celle d'une cause intelligente sur une cause intelligente. L'action des causes physiques amène dans l'âme des modifications qui y naissent infailliblement & non nécessairement: d'où il suit que l'événement fatal lui-même n'est pas nécessaire; 2°. Rien ne se fait sans raison suffisante, & un effet qui a une raison suffisante n'est pas pour cela nécessaire, quoiqu'il soit infaillible, puisqu'il a sa raison suffisante. *Ibid.* b. Un événement dépendant d'une cause libre, que Dieu a prévu, qui tient par conséquent à tout le système, doit donc infailliblement arriver; or cette infaillibilité n'empêche pas l'événement d'être libre. Les doctrines les mieux établies par les théologiens sur la prédestination & la grâce confirment tout ce qui vient d'être dit.

Troisième question: l'événement fatal est-il infaillible? Réponse affirmative. La même force qui établit l'enchaînement des causes, détermine aussi l'existence de l'événement: or cette force n'est jamais vaincue. Supposer que ce que la fatalité entraîne n'arrive pas, c'est supposer que l'être à qui l'événement fatal étoit préparé, n'est plus le même être. Les reproches qu'on se fait, si j'eusse été là, si j'avois prévu, &c. j'aurais échappé au danger, ces reproches sont absurdes. *Ibid.* 427. a. Ce qui trompe en ceci, c'est que les circonstances du tems & du lieu, étant celles dont on fait plus aisément abstraction, on se dissimule qu'elles entrent elles-mêmes dans l'ordre des causes coordonnées. Cette infaillibilité des événements, même lorsqu'ils dépendent de l'action des causes intelligentes, ne détruit point leur liberté. *Ibid.* b. voyez GRACE, PRÉDESTINATION, PRESCIENCE.

Quatrième question: la doctrine de la fatalité peut-elle entrer pour quelque chose dans les motifs des déterminations des êtres libres? Sophisme de la raison paresseuse. Si tout est réglé dès-à-présent, que j'agisse ou que je n'agisse point, l'événement n'arrivera pas moins. Les prières dans la religion, les conseils entre les hommes, les loix humaines sont inutiles. *Ibid.* b. Réponse au sophisme: les prières, les conseils, les loix, entrent dans l'ordre des causes des événements. Quoique tout l'avenir soit déterminé, comme nous ignorons de quelle manière il l'est, il est clair que dans la pratique, nous devons nous conduire comme s'il n'étoit pas déterminé. Cette difficulté attaque aussi la providence en général. Cette opinion de la fatalité, est ce qu'on appelle le destin à la turque. Nous voyons beaucoup de gens qui portent au jeu cette opinion; quoiqu'il n'y ait rien de plus absurde que de faire entrer en ligne de compte ce qu'on appelle bonheur & le malheur. Les seules règles qu'on puisse suivre à cet égard sont celles que prescrit le calcul & l'analyse des hasards. *Ibid.* 428. a. Ce que nous disons du jeu doit s'appliquer aussi à toutes les affaires de la vie. Examen de ces préjugés; il y a des tems malheureux où rien ne réussit, des gens malheureux à qui on ne peut rien confier. Réflexions sur ce mot qu'on prête au cardinal Mazarin choisissant un général, est-il heureux? Maxime opposée du cardinal de Richelieu, imprudent & malheureux sont synonymes. Il y a peu de matière sur laquelle la philosophie se soit autant exercée que sur celle-ci. Un auteur compte plus de 160 écrivains qui ont écrit sur ce sujet. La lecture de tous ces ouvrages ne feroit peut-être qu'à mettre de la confusion dans l'esprit. On ne doit point lire la bonne métaphysique; il faut la faire. *Ibid.* b. Voyez FORTUIT.

FATHIMITES ou FATHÉMITES, (*Hist. mod.*) descendans de Mahomet par Fathima sa fille. La dynastie des Fathimites commença en Afrique l'an 908. Ils conquièrent ensuite l'Egypte, voyez CALIFE. Ils finirent en Egypte l'an 1171. VI. 429. a.

Fathimites, commencement de leur empire. *Suppl.* II. 130. b. Sa fin. 131. a.

Fathimites, lieu où commença leur puissance. XIV. 888. b.

FATIGUE. Effet de la fatigue sur les humeurs; remède que les anciens conseilloient en ce cas. VI. 245. a, b. Le vin la dissipe. XVII. 289. a. Le sommeil en est la suite. *Suppl.* IV. 807. a. Ses effets dangereux. *Suppl.* II. 314. b.

FATIGUE, garde de, (*Art milit.*) VII. 484. a.

FATIO, (*M.*) cité au sujet de la lumière zodiacale. IX. 723. a.

FATUM, voyez FATALISME.

FAUCET, (*Musiq.*) voyez FAUSSET. Raison de ce changement d'orthographe. Effet de l'exercice sur la faculté de chanter en faucet. *Suppl.* III. 8. a.

FAUCHET, son buste dans le jardin de S. Germain-en-laie. *Suppl.* IV. 699. a, b.

FAUCHEUR; (*Michel le*) sa patrie, ses ouvrages. X. 689. b.

FAUCILLE, (*Econ. rustiq. Tailland.*) description & usage de cet instrument. C'est de tous ceux de l'agriculture, celui qui fatigue le plus. Comment il se fabrique. VI. 429. a.

Faucille. Moudre une faucille, opération du taillandier. X. 792. a. Description des faucilles, planches d'agriculture, vol. I.

FAUCON. (*Ornith.*) Douze espèces de faucons. 1. Le faucon pèlerin. VI. 429. b. 2. Le sacré. 3. Le gerfaut. 4. Le faucon de montagne. 5. Le faucon gentil. 6. Le faucon hagar ou bossu. 7. Le blanc. 8. Le faucon d'arbre & le faucon de roche. 9. Le faucon tunisien. 10. Le faucon rouge. 11. Faucons rouges des Indes. 12. Faucon huppé des Indes. *Ibid.* 430. a.

Faucon. Marque de la bonté d'un faucon. II. 407. b. Epave du faucon. V. 755. a. Remède pour guérir les blessures qu'il reçoit à la chasse. I. 72. b. Maladies des faucons appellées *filandres*. VI. 791. a, b. Voyez OISEAUX DE PROIE.

FAUCON. (*Blason*) Faucon chaperonné, longé, grillé, perché. Etymologie du mot *faucon*. *Suppl.* III. 8. a.

FAUCONNEAU ou *faucon*, (*Artill.*) petit canon qui porte depuis un quart jusqu'à deux livres. Son usage dans les sièges. Ses coups sont incertains; mais il donne de l'inquiétude à l'assiégé. Charles XII, roi de Suède, en fut tué. VI. 430. b.

FAUCONNEAU, (*Charpent.*) VI. 430. b.

FAUCONNERIE. (*Econom. rustiq. Chasse*) Dans la fauconnerie on se propose la magnificence & le plaisir plus que l'utilité. Elle est fort en usage en Allemagne. Souvent on attribue le nom de faucon à d'autres oiseaux, en y ajoutant une distinction particulière. Entre les faucons de même espèce, on remarque des différences qui désignent leur âge, & le tems auquel on les a pris. Faucons fors, passagers, ou pèlerins. Faucon niais ou royal. Faucon hagar. Autres distinctions que font les auteurs qui ont écrit de la fauconnerie.



Directions sur la maniere de choisir les oiseaux en fauconnerie. VI. 430. *b.* Soins nécessaires pour dresser l'oiseau. *Ibid.* 431. *a.* Différentes dispositions qui se trouvent dans les faucons, qui favorisent l'éducation ou la rendent plus difficile. *Ibid.* *b.* Soins des oiseaux de proie, soit en fanté, soit en maladie. Maniere de les nourrir. Quelles sont leurs principales maladies, & la maniere de les guérir. *Ibid.* 432. *a.*

Fauconnerie, voyez le vol. III des planches. Chasse, pl. 8, 9 & 10.

**FAUCONNIER.** (*Hist. mod.*) Maître fauconnier du roi, aujourd'hui, grand fauconnier de France. Quels ont été les premiers fauconniers depuis l'établissement en 1250. Différentes sortes de gages que retire le grand fauconnier de France. Il prête serment de fidélité entre les mains du roi. Charges auxquels il nomme. Obligation des marchands fauconniers envers cet officier. Présent que le grand-maître de Malte fait tous les ans au roi. Présens de même genre que font au roi, celui de Danemarck & le prince de Courlande. Ce qui se pratique à la chasse quand le roi veut lui-même jeter un oiseau. Quel est le grand fauconnier d'aujourd'hui. VI. 432. *b.*

Fauconnier, armes du grand-fauconnier, pl. 18 du Blason, vol. II.

**FAVERE.** (*Langue latin.*) Pourquoi ce verbe régit le datif. IV. 637. *b.*

**FAVEUR,** (*Morale*) suppose plutôt un bienfait qu'une récompense. Le dieu Faveur étoit fils de la beauté & de la fortune. Toute faveur porte l'idée de quelque chose de gratuit. Faveur des grands; faveur du peuple. Différence entre faveur & grace. Des lettres de recommandation s'appelloient autrefois des lettres de faveur. Ce qu'on appelle mois de faveur & de grace. VI. 433. *a.* La galanterie a étendu l'usage du mot faveur à la complaisance des femmes. Ornaments & parures qu'on appelloit autrefois *faveurs*. L'ironie s'est servie de ce mot pour signifier les suites fâcheuses d'un commerce hasardé. *Ibid.* *b.*

**FAVEURS.** (*Morale & Galanterie*) Faveurs de l'amour: c'est tout ce qu'accorde l'amour sensible à l'amour heureux; ce sont même ces riens charmans qui valent tant pour l'objet aimé. Ces faveurs, toutes plus précieuses & plus aimables, se prêtent des secours & des plaisirs égaux. Les faveurs même les plus légères doivent être secrètes. VI. 433. *b.*

**FAVEUR.** (*Jurispr.*) On accorde beaucoup de faveur aux mineurs & à l'église. La faveur des contrats de mariage est très-grande. Ce qui a été introduit en faveur de quelqu'un ne peut pas être retourné contre lui. Jugement de faveur. Il ne doit y avoir de faveur dans les jugemens, que lorsque la question qui partage les contendans est si problématique, que les juges peuvent, sans injustice, se déterminer pour celui qui, par de certaines considérations, mérite plus de faveur que l'autre. VI. 433. *b.*

Faveur des princes. Injustice des passe-droits. XII. 123. *b.*

**FAVEUR.** (*Comm.*) Jours de faveurs. Les porteurs de lettres ne peuvent manquer de les faire protester faute de paiement, au-delà du dixième jour. Quel est le terme d'où se comptent les dix jours de faveur. Ce bénéfice n'a pas lieu pour les lettres payables à vue. VI. 434. *a.*

Faveur. Marchandise qui reprend faveur. Crédit que les actions, ou billets des compagnies, prennent dans le public. VI. 434. *a.*

**FAUFILER,** (*Gramm.*) sens propre & sens figuré. Faufiler est quelquefois synonyme à bâtir. Différence entre ces mots. VI. 434. *a.*

FAVIA, loi, IX. 660. *b.*

FAVIER. Son système de chorégraphie. III. 371. *a.* *b.*

**FAVILA,** (*Hist. d'Espagne*) roi d'Oviedo & de Léon. Description de son règne. *Suppl.* III. 8. *a.*

**FAVISSE,** (*terme d'Antiquaire*) voûte souterraine, dans laquelle on garde quelque chose de précieux. Etym. de ce mot. VI. 434. *a.* C'étoit des dépôts où l'on conservoit les deniers publics & les choses sacrées. Favisses du capitol: leur description & usage. Festus donne une autre idée des favisses, & dit que c'étoit un lieu proche des temples où il y avoit de l'eau. Maniere de concilier ces deux notions. *Ibid.* *b.*

**FAULIS.** Royaume de Faulis en Afrique: peuple de brigands qui l'habite. X. 13. *b.*

**FAULTRAGE,** *préage,* (*Jurispr.*) droit de pacage dans les prés, au profit du seigneur. Coutumes où il a lieu. Disposition de la coutume de Tours sur ce droit. Celle de la coutume locale des Escluses. VI. 434. *b.*

**FAULX.** Diverses espèces de faulx, connues chez les anciens. Faulx, instrument de guerre. Comment on s'en défendoit. Quelle est la sorte de faulx que nous employons. Comment on s'en sert. Comment on la fabrique. VI. 435. *a.*

Faulx. Description de cet instrument. Vol. I. des planches. *Agriculture.*

**FAULX.** (*Tailland. Econom. rustiq.*) Description de cet instrument. Faulx à foin; faulx à avoine. On voit dans les planches le détail du travail de la faulx par le taillandier. VI. 435. *a.*

Faulx, chars armés de, III. 183. *b.*

**FAULX,** (*Anatom.*) processus de la dure-mere. Description. Elle manque dans plusieurs animaux. VI. 435. *a.*

Faulx. Cette partie du cerveau décrite. VIII. 264. *b.* Sinus de la faulx. *Suppl.* IV. 797. *a.*

**FAULX,** (*Astron.*) croissant de la lune & des autres planètes. En quel tems la lune est en faulx. VI. 435. *a.*

**FAULX,** (*Blason*) meuble d'armoirie. Noms du manche & du fer en termes de l'art. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 8. *b.*

FAUNA, voyez BONNE DÉSSE. II. 323. *b.*

**FAUNALES,** *faunalia,* (*Littér.*) fêtes de campagne en l'honneur de Faune. Ce dieu passoit l'hiver en un lieu, & l'été en un autre. On lui faisoit des sacrifices à son départ & à son retour. C'étoit la coutume de faire des sacrifices à un dieu quand il s'en alloit. Comment Horace se prête à ces sottises populaires. Eloge de son ode adressée au dieu Faune. VI. 435. *b.*

**FAUNE.** (*Mythol.*) Les faunes ne différoient point des satyres: ce sont les *panes* des Grecs. Il paroît certain qu'il faut en chercher l'origine en Egypte. VI. 435. *b.* M. Pluche rapporte le nom des faunes & des satyres à deux mots hébreux, qui désignent les masques dont on se servoit dans les fêtes de Bacchus. Avenarius avoit tiré de même le nom de *satyre*, de l'hébreu *satar*, un bouc. Autre étymologie que Bochart donne des pans ou faunes. C'est au culte des boucs qu'on adoroit en Egypte, que celui des faunes & des satyres semble avoir dû sa naissance. Culte honteux des boucs, défendu par la loi de Moïse. Sacrifice du bouc, ordonné au commencement de chaque mois. R. Kimchi a écrit que les démons se faisoient voir sous la forme d'un bouc. Les apparitions des dieux, selon les Orientaux, étoient effrayantes. Etym. du mot *terreur panique*. En quel tems les dieux se déroberent à la vue des mortels. Ce que dit S. Augustin de l'amour des syls vains & des pans pour les femmes. *Ibid.* 436. *a.* Ce que prétend Bochart sur le regne de Faune en Italie. Il pense que Pan étoit un capitaine de Bacchus. Passage de Jérémie, où il est parlé des *fauni ficarii*, dans la version de S. Jérôme. Ce qui est dit des pans & des satyres dans un traité attribué à Héraclite. Le docteur Edouard Tyson veut que ce soit une espèce de singes qu'on trouve en Afrique. Comment il appuie son opinion. Les premiers conducteurs des chevres ont peut-être donné lieu à la fable des chevre-piés. Compilation de Munster sur les démons, faunes, satyres, incubes. Sentiment de quelques docteurs Juifs sur la création des satyres, sur leur nature & leur pouvoir. *Ibid.* *b.*

**FAUNES.** (*Hist. de l'Art*) Comment les Etrusques représentoient ces divinités. Caractère des statues des faunes. Faune dormant du palais Barberini. *Suppl.* III. 8. *b.* Les anciens confondoient souvent les faunes, les satyres, les silènes & les titires. Comment les faunes & les titires étoient représentés. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 9. *a.* Voyez *Suppl.* II. 905. *a.*

**FAVONIUS.** Jeux donnés par cet édile. V. 390. *b.* XVI. 233. *b.*

**FAVORI,** *favorite.* (*Hist. & Morale*) Favoris de Henri III. Un favori comparé à une pièce de monnaie. Le peuple doit être le favori d'un roi. Pourquoi l'on appelle les poètes, *favoris des muses*. Sultane favorite. Maisons de campagne, appelées *favorites* en Allemagne. VI. 437. *a.*

*Favoris* des princes: entrées auprès d'eux qui leur étoient accordées. V. 729. *b.*

FAUR, seigneur de Pibrac, (*Gui du*) XVI. 452. *a.*

FAUR, (*Pierre du*) XVI. 452. *a.*

FAVRE. Code de Favre. III. 572. *a.* *b.*

**FAUSSE-ATTAQUE.** (*Guerre des sieges*) En quels cas on fait la fausse-attaque. Comment il arrive qu'elle devient la véritable. VI. 450. *a.*

**FAUSSE-BRAIE,** (*Fortific.*) seconde enceinte au bord du fossé. Son usage. Pourquoi l'on n'en fait plus aujourd'hui. Inconvéniens qui en résultoient. On ne fait plus de fausse-braie que vis-à-vis les courtines où les renailles en tiennent lieu. La citadelle de Tournay avoit cependant une fausse-braie. VI. 450. *a.*

**FAUSSES-CÔTES.** (*Anatom.*) Pourquoi elles ont été nommées de la sorte. Vuide que forme auprès de ces côtes l'affaïfement du diaphragme dans les cadavres couchés sur le dos. VI. 450. *b.*

**FAUSSE-COUCHE.** (*Physiol. Médéc. Droit polit.*) Signes présomptifs d'une fausse-couche prochaine. Signes avant-coureurs immédiats. Des causes propres à produire cet effet: 1°. celles qui concernent le fœtus, ses membranes, les liqueurs dans lesquelles il nage, son cordon ombilical & le placenta. VI. 450. *b.* 2°. L'utérus devient aussi très-souvent par lui-même une cause fréquente des fausses-couches. 3°. Différentes causes qui, de la part de la mere, produisent le même accident. Moyens qu'on doit employer pour prévenir l'avortement. *Ibid.* 451. *a.* Si l'on n'a pu le prévenir & que le fœtus soit mort, il faut le tirer par le secours de l'art.



Part. Nous manquons d'un bon traité sur les fausses-couches : il faudroit que dans un ouvrage de cette nature, on réduisit, sous un certain nombre d'aphorismes, les vérités incontestables qui sont connues sur le sujet des avortemens. Exemple de 21 aphorismes que l'auteur joint ici. Terme auquel l'avortement est le plus dangereux. Quelles sont les femmes sujettes à cet accident. L'arrière-faix arrêté dans l'utérus après l'expulsion du fœtus. Terme auquel la nature expulse aisément les fœtus. Leur grosseur ne répond pas ordinairement au terme de la grossesse. Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le sixième mois. Les fausses-couches rendent certaines femmes fécondes. Précautions que doivent prendre les femmes sujettes aux avortemens. Si le fœtus est mort, il ne faut rien faire pour hâter l'avortement. Quelles sont les précautions contre l'avortement qui réussissent le mieux. Quelles femmes supportent mieux les fausses-couches. *Ibid.* b. On ne doit empêcher, par aucun remède, un avortement prochain. En quel tems doit être traitée la femme grosse qui a la vérole. D'où vient le principal danger de l'avortement. Celui que les femmes se procurent, met leur vie en péril. Remède superstitieux indiqué par les sages-femmes en cas d'avortement. Autre abus à bannir par rapport aux femmes qui se sont blessées. L'avortement provoqué par art, étoit permis en Grèce aux courtisannes, & regardé chez les autres femmes comme criminel. Danger des remèdes pharmaceutiques employés pour procurer l'avortement. *Ibid.* 452. a. Odieuse & funeste invention imaginée depuis Hippocrate, connue autrefois à Rome, & dont parle Tertullien. Danger de ce moyen. Divers exemples de la catastrophe de fausses-couches produites par le secours de l'industrie. Rien ne seroit plus important que de trouver des ressources supérieures à la sévérité des loix, pour épargner les crimes, & sauver à la république tant de sujets qu'on lui ôte. *Ibid.* b. Différentes causes qui troublent la propagation, & font inventer mille moyens pour prévenir la conception. C'est dans la sagesse du gouvernement qu'il faut chercher les remèdes propres à ce mal. Helvidia louée par Sénèque de n'avoir jamais caché ses grossesses ni détruit son fruit, pour conserver sa taille & sa beauté. Pourquoi les Eskimaux permettent aux femmes d'avorter. Châtiment que subissent les femmes de l'isle Formose qui deviennent grosses avant trente ans. *Ibid.* 453. a. Voyez AVORTEMENT.

**FAUSSE-COUCPE**, (*Coupe des pierres*) direction d'un joint de lit oblique à l'arc du ceintre. Lorsque la voûte est plate, ce doit être tout le contraire. VI. 453. b.

**FAUSSE-COUCPE**, (*Orfèvr.*) VI. 453. b.

**FAUSSE ÉNONCIATION**, (*Jurispr.*) VI. 453. b.

**FAUSSE ÉQUIERRE**, (*Coup. des pierres*) VI. 453. b.

**FAUSSE ÉTRAIVE**, (*Marine*) VI. 453. b.

**FAUSSE-GOURME**, (*Maréch.*) VI. 453. b.

**FAUSSES-LANCES**, ou *passé-volans*, (*Marine*) VI. 453. b.

**FAUSSE-NEIGE**, ou *nage*, (*terme de riviere*) VI. 453. b.

**FAUSSE-PLAQUE**. (*Horlog.*) Diverses significations de ce mot. VI. 453. b.

**FAUSSE-QUILLE**, (*Marine*) VI. 454. a.

**FAUSSE-QUINTE**. (*Musiq.*) L'accord de la fausse-quinte est renversé de l'accord dominant, en mettant la note sensible au grave. Il faut bien distinguer la fausse-quinte de la quinte fausse. VI. 454. a. Voyez QUINTE.

**FAUSSE-VOIX**, (*Musiq. Physiolog.*) XVII. 431. a, b.

**FAUSSER** la cour ou le jugement, (*Jurispr.*) soutenir qu'un jugement avoit été rendu par des juges corrompus ou par haine. On ne qualifioit pas d'appel la maniere dont on attaquoit un jugement; on appelloit cela *fausser le jugement*. Ordonnance de S. Louis, où il est parlé de l'accusation de fausseté de jugement. VI. 437. a. Deux manieres de fausser le jugement. Ce que dit sur ce sujet Beaumanoir. Quelle étoit la suite de l'accusation de fausseté contre le jugement. Cette accusation ne pouvoit avoir lieu dans les justices royales; & dans les seigneuriales, elle devoit se faire le jour du jugement rendu. Ce qui arrivoit lorsqu'un noble faussoit le jugement contre le seigneur. Un roturier ne pouvoit fausser le jugement de son seigneur. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

**FAUSSET**, (*Musiq.*) espece de voix. VI. 437. b.

*Fausset*. Le concordant & le fausser sont regardés comme des voix bâtarde & inutiles. VI. 46. b. D'où vient la différence de la voix pleine & de la voix du fausser. XVII. 431. a. Voyez FAUCET.

*Fausset*, terme d'écriture. VI. 437. b.

**FAUSSETÉ**. (*Morale*) Différence entre le mensonge, l'erreur & la fausseté. Fausseté dans l'esprit. Fausseté dans le cœur. VI. 438. a.

**FAUST**, (*Jean*) imprimeur à Mayence. VIII. 608. a. 626. b.

**FAUSTE**. Observations sur la condamnation prononcée par cet évêque contre les prédestinés. XIII. 274. a.

**FAUTE**. (*Jurispr.*) En quoi la faute differe du dol. Contrats où les parties ne sont responsables que de dol; autres où elles sont responsables de la faute. Comment on se rend

coupable de faute dans les affaires. On ne doit pas imputer à faute ce qui n'est arrivé que par cas fortuit, ou ce qui est arrivé malgré tous les soins de la prudence. *Ibid.* 438. a. Omissions qui sont réputées fautes. On divise les fautes en grossieres, légères & très-légères. La faute grossiere est comparée au dol. Peine de la faute légère & de la faute très-légère. Distinction admise en matiere de dépôt. Distinction admise dans ce qui concerne le mandat. *Ibid.* b. Fautes dont le tuteur est tenu. Distinction faite dans le précaire. Fautes dont les parties sont tenues dans les contrats innommés. Fautes dont un héritier-testamentaire est tenu. Des fautes en matiere de revendication. Quelle est la faute dont un débiteur est tenu, étant en demeure de rendre ce qu'il doit. Auteurs à consulter. *Ibid.* 439. a.

**FAUTE**, *crime, péché, délit, forfait*. Différentes significations de ces mots. IV. 466. b. *Faute, crime, forfait*: en quoi ces mots different. VII. 134. a, b. Pourquoi les fautes demeurent quelquefois impunies. VIII. 635. b. Discernement entre les fautes qu'on doit punir & celles qu'on doit pardonner. 684. a.

**FAUTE**. (*Hydraul.*) Les fautes sont inévitables dans les conduites & dans les bassins. Moyen de connoître la faute dans une conduite, & d'y remédier. Moyen de connoître la faute dans un bassin de glaïse, & d'y remédier. VI. 439. a.

**FAUTEUIL**, *droit de*, (*Police milit.*) Exaction de ce droit défendue en 1750. Cette défense mal observée. Observation sur la maniere dont les réglemens en général sont observés en France. VI. 439. a.

*Fauteuils* représentés, vol. VII. des planch. Menuiserie en meubles, planch. 5 & 6. & vol. IX. des planch. Tapissier, planch. 8 & 9.

**FAUVE**. De l'art de teindre en fauve. XVI. 22. b. Du mélange du fauve avec d'autres couleurs en teinture. 24. b.

**FAUVES**, *bêtes*, (*Chasse*) Cause des retours familiers à la plupart des bêtes fauves qu'on chasse. IX. 701. b. Vers qui s'engendrent entre la nape & la chair des bêtes fauves. XVII. 42. b. — Voyez BÊTES.

**FAUVETTE**. (*Ornithol.*) Description de cet oiseau. Lieux où il niche. Il donne aisément dans tous les pieges. VI. 439. b.

**FAUX**. (*Arithm. Algeb.*) Regle de fausse position. Exemple d'une regle de fausse position simple. Trouver un nombre dont la moitié, le tiers & le quart fassent 26. VI. 439. b. Maniere de résoudre ce problème par l'arithmétique & par l'algebre. Exemple d'une regle de fausse position composée. Racines fausses en algebre. *Ibid.* 440. a.

**FAUX**. (*Jurispr.*) Crime de faux: il se commet en trois manieres; par paroles, par écritures & par des faits. Comment il se commet par paroles. Ce qu'on entend par *obreption* & *subreption*. Cette fausseté est mise au nombre de celles qui se commettent par paroles, quoique les faits soient avancés dans des requêtes ou dans les lettres du prince, qui sont des écritures. VI. 440. b. On distingue aussi le faux qui se commet par paroles, d'avec le faux énoncé. Comment le crime de faux se commet par écritures. Comment il se commet par fait ou action. Impositeurs cités en exemple.

On n'entend ordinairement par le crime de faux, que celui qui se commet en fabriquant des pieces fausses, ou en supprimant ou altérant des pieces véritables. *Ibid.* b. Comment se fait la poursuite de ce crime. Il est plus aisé de contrefaire des écritures privées que des écritures authentiques. Comment on peut fabriquer une piece fausse, sans contre-faire aucune écriture. En quoi consiste le faux qui se commet en altérant des pieces. Comment se fait la preuve du faux. Indices qui servent à reconnoître la fausseté d'une écriture. Loi *cornelia de falsis*. A quelle occasion elle fut publiée; en quoi elle consiste, & quel en est le but. *Ibid.* 441. a. Quelle étoit la peine du faux. Quelle étoit celle qui étoit établie en France. En quoi consiste aujourd'hui celle de ceux qui ont commis un faux dans l'exercice de quelque fonction publique, & celle de ceux qui ont commis un faux hors de leurs fonctions. *Ibid.* b. Sur la punition du crime de fausse-monnoie, voyez MONNOIE.

*Faux*, inscription en, VIII. 781. a.

**Faux-incident**. Objet du faux-incident: ce qui le distingue du faux principal. Poursuite du faux-incident: détails sur cet objet. VI. 441. b. Quelle est la peine du demandeur en faux, s'il succombe. *Ibid.* 442. a.

**FAUX**, (*Musiq.*) opposé à *juste*. On chante faux, ou par vice d'organe, ou par défaut d'habitude (*Voyez Suppl.* IV. 175. a.). Quelle est la cause du faux dans les instrumens. VI. 442. a.

*Faux-accord*. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. a. Voyez ACCORD-FAUX, à l'article ACCORD dissonant.

**FAUX**, (*Manege*) défaut de justesse & action non-mesurée, soit du cavalier, soit du cheval. Applications de ce mot à divers cas. VI. 442. a.



**FAUX**, (*Blason*) VI. 442. *b.*  
**FAUX**, (*à la Monnoie*) Différentes manières dont on se rend coupable de faux. Ceux qui en sont convaincus, sont punis de mort. VI. 442. *b.*  
**FAUX**, (*Pêche*) Description de cet instrument, dont on se sert pour la pêche des morues. Abus de cette pêche. VI. 442. *b.*  
**Faux**, espèce de chauffe ou verveux. Description & usage. VI. 442. *b.*  
**FAUX-AVEU**, (*Jurispr.*) VI. 442. *b.*  
**FAUX-BOIS**, (*Jardin*) Diverses sortes de branches appelées *faux-bois*. On les détruit, à moins qu'on ne veuille rajeunir l'arbre, en ne laissant subsister que la fausse-branche. VI. 442. *b.*  
**FAUX-BOURDON**, (*Musiq.*) VI. 443. *a.*  
**Faux-bourdon**. Ce qu'on entendoit autrefois par ce mot. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. *a.*  
**FAUX-BOURG**, (*Géogr.*) VI. 443. *a.*  
**Faux-bourgs** destinés aux étrangers dans l'empire russe. XV. 237. *a, b.*  
**FAUX-BRILLANT**, (*Art oratoire*) Portrait des gens amoureux de ce défaut. VI. 443. *a.*  
**FAUX-CHASSIS**, (*Opéra*) Description. Manière dont il est disposé sur le théâtre. VI. 443. *a.*  
**FAUX-COMBLE**, (*Archit.*) VI. 443. *a.*  
**FAUX-CÔTÉ** d'un vaisseau, (*Marine*) VI. 443. *b.*  
**FAUX-EMPLOI**, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.*  
**FAUX-ÉNONCÉ**, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.*  
**Faux-étambot**. VI. 443. *b.*  
**FAUX-FEU**, (*Marine*) VI. 443. *b.*  
**FAUX-FOND**, (*Brasserie*) VI. 443. *b.*  
**FAUX-FRAIS**, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.* Voyez **FRAIS**.  
**FAUX-FUYANT**, (*Vénérie*) VI. 443. *b.*  
**FAUX-GERME**, (*Physiol.*) On peut croire que l'homme naît dans un œuf, qui, par les sucs nourriciers, transmis de la matrice dans le cordon ombilical, donne au germe qu'il renferme, un commencement de consistance au bout de quelques jours que cet œuf a séjourné dans la matrice. Quel est le terme auquel la figure humaine est tout-à-fait déterminée. Comment & par quels accidens ce vrai germe peut devenir un faux-germe. Sous quelle apparence ce faux-germe se montre. VI. 443. *b.* La figure informe du faux-germe devient plus ou moins monstrueuse, selon le plus ou le moins de tems qu'il séjourne dans la matrice : plus il y reste, plus il la tourmente, & plus elle essuie d'accidens ou de violences pour s'en débarrasser. La chute du faux-germe est ordinairement depuis six semaines, jusqu'au terme de trois mois. Observations de faux-germes expulsés très-peu de tems après avoir manqué, qui semblent démontrer que l'homme naît dans un œuf. Faux-germes artificiels qu'a faits M. Puzos. Il se fait des fausses-couches dans lesquelles on trouve l'embryon commencé au centre du faux-germe. Quel est le volume des plus petits & celui des plus grands. Description du fœtus, tel qu'il est au bout de cinq ou six semaines d'accroissement. Comment la matrice parvient à l'expulser. *Ibid.* 444. *a.* Termes de grossesses susceptibles d'avortement. Des enfans nés à sept mois, à huit mois. Causes qui prématurent un peu le terme des neuf mois par rapport à l'accouchement. *Ibid.* *b.*  
**FAUX-JOUR**, (*Archit.*) Utilité des faux-jours. Manière dont on décore la plupart de ces faux-jours du côté des appartemens. VI. 444. *b.*  
**FAUX-JOUR**, (*Peint.*) Tableau placé dans un faux-jour. VI. 444. *b.*  
**FAUX-LIMONS**, (*Charpent.*) VI. 444. *b.*  
**FAUX-MARQUÉ** ou *contre-marqué*, (*Maréchal.*) cheval contre-marqué, friponnerie des maquignons. Comment ils la commettent. Le but de cette fraude ne peut être dévoilé qu'autant que nous nous livrerons à quelques réflexions sur les marques & les signes auxquels on peut reconnaître l'âge du cheval. La connoissance la plus sûre qu'on en puisse avoir, se tire de la dentition. Les dents de l'animal divisées en trois classes, relativement à leur situation. VI. 445. *a.* Ce qu'il y a de merveilleux dans l'ordre & la disposition des dents de l'animal. Les dents ont leur germe dans la matrice, & celles qui succèdent à d'autres ne sont pas nouvelles. Comment la matière des dents, molle dans leur origine, se durcit & devient compacte. En quoi les dents antérieures du cheval diffèrent de celles de l'homme. Tache noire, appelée *germe de feve*, qui ne paroît que dans la jeunesse du cheval, & que les maquignons tâchent d'imiter en contre-marquant l'animal. Origine de ce germe de feve. Dans quel ordre & en quel tems le jeune poulain fait ses premières dents. *Ibid.* *b.* Différence entre ces dents & celles du cheval fait. Pendant l'espace de deux ans & demi ou trois ans, on ne peut distinguer, par la dentition, l'âge du poulain. On a trop négligé les moyens de connoître cet âge par le moyen de la dentition. Il est vrai qu'on a eu recours, à cet effet, aux poils & aux crins ; mais ces guides & ces objets sont peu sûrs. Il importeroit néanmoins beaucoup de connoître l'âge du poulain.

*Ibid.* 446. *a.* Comment il est possible d'être trompé, en achetant un poulain d'un an ou deux, pour un poulain de quatre ans. Connoissance des dents qu'il faudroit acquérir pour éviter de l'être. Changemens qui surviennent aux dents du poulain, à l'âge de deux ans & demi, trois ans ; à celui de trois ans & demi, quatre ans ; à celui de quatre ans & demi, cinq ans. Indices de l'âge qu'on peut tirer des crochets. *Ibid.* *b.* Recherches sur les moyens de connoître l'âge de l'animal qui a passé cinq ans. Comme les coins sont les dernières dents qui rasent, on s'est contenté de s'arrêter à l'examen du plus ou moins de progrès que faisoit le remplissage de la dent, pour décider de l'âge du cheval jusqu'à huit ans. Exposé du système de M. Soleysel sur ce point, par où l'on voit que rien n'est plus équivoque que ce qui résulte de ses principes. Méthode plus sûre & plus facile indiquée par l'auteur, pour juger jusqu'à huit ans de l'âge du cheval. *Ibid.* 447. *a.* Observation non moins fautive que les autres, dont on s'est servi pour connoître l'âge, lorsque l'animal ne marque plus. Principe plus constant qu'il faut suivre. La certitude de ce principe confirmée par l'expérience. Chevaux appelés *béguts* : quels sont ceux qui sont le plus sujets à l'être. Trois espèces de chevaux béguts. Signe auquel on s'assure que l'animal est bégut. *Ibid.* *b.* Signes caractéristiques de la vieillesse de l'animal. Ceux qui ont été décrits par les auteurs : la plupart de ces témoignages sont équivoques. Quels sont ceux qu'on doit regarder comme décisifs. *Ibid.* 448. *a.* Pourquoi la cavité de la dent ne s'efface jamais dans le cheval bégut. Pourquoi le germe de feve subsiste toujours dans celui qu'on appelle *faux-bégut*. Pourquoi le nombre des jumens bégues est si considérable. Maladies causées par l'éruption des dents, & particulièrement des crochets. Comment on facilite cette éruption. Nécessité de l'extraction d'une dent cariée. *Ibid.* *b.* Moyen de détruire les inégalités des dents molaires, qui viennent presque à tous les vieux chevaux. Maux qui résultent de ces inégalités. Moyen de raffermir les dents vacillantes. *Ibid.* 449. *a.*  
**FAUX-MARQUÉ**, en parlant du cerf, (*Vénérie*) VI. 449. *a.*  
**FAUX-PLANCHER**, (*Archit.*) VI. 449. *a.*  
**FAUX-PONT**, (*Marine*) VI. 449. *a.*  
**FAUX-PRÉCIPITÉ**, (*Chymie*) Matière qui a l'apparence du précipité, mais qui n'a pas été réellement séparée du dissolvant par un intermède & par la précipitation. *Suppl.* III. 9. *a.* Tel est le mercure précipité *per se*, & le précipité rouge. Espèce de précipités, qui ne sont formés que par leur union avec l'intermède qui cause la précipitation. *Ibid.* *b.*  
**FAUX-PRINCIPAL**, (*Jurispr.*) En quoi le faux-principal diffère du faux-incident. VI. 449. *a.* En quelle forme se font les plaintes & accusations de faux-principal. L'accusation de faux peut être admise, encore que les pièces eussent été vérifiées même avec le plaignant. Procédures qui se font en conséquence d'une requête ou plainte de la partie publique ou civile. Les pièces arguées de faux doivent être remises au greffe. Voyez l'ordonnance de 1737, sur cette matière. *Ibid.* *b.*  
**FAUX-RACAGE**, (*Marine*) VI. 447. *b.*  
**FAUX-RAS**, (*Tireur d'or*) VI. 447. *b.*  
**FAUX-REMBUCHEMENT**, (*Vénérie*) VI. 449. *b.*  
**FAUX-SAVOIR**, (*Philosoph.*) ce qu'on entend par-là. *Suppl.* I. 96. *a.*  
**FAUX-SAUNAGE**, (*Comm. de faux sel*) peines rigoureuses sous lesquelles il est défendu. Le commerce du sel étranger sévèrement puni en France. VI. 449. *b.*  
**Faux-saunage**, *sel de*, XIV. 928. *b.*  
**FAUX-SEL**, (*Comm.*) VI. 450. *a.*  
**FAUX-SOLDAT**, *passé-volant*, (*Art milit.*) Comment s'excutent ceux qui passent les faux-soldats aux montres. VI. 450. *a.*  
**FAYDIT**, (*Pierre*) Observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIV. 296. *a.*  
**FAYE**, (*Jean-Elie Leriget de la*) XVII. 264. *a.*  
**FAYENCE**, (*Art méch.*) elle est originaire de Faenza en Italie. Quelle est la ville de France où la première fayence de ce royaume a été fabriquée. VI. 454. *a.* Instructions sur le travail de la fayence. Préparation de la terre. *Ibid.* *b.* Travail sur le tour. *Ibid.* 455. *a.* Préparation du cru sur la planche pour faire sécher les pièces travaillées. Ensuite on encastre le cru dans des gasettes. Quand les gasettes sont remplies, on les porte au four. Manière d'enfourner. Quand le four est bouché, on met le blanc au four dans une fosse faite de sable pour y être calciné ; & ceux qui font la belle fayence, y mettent aussi leur couverte à calciner. *Ibid.* *b.* Composition pour la fayence ordinaire, telle que celle de Nevers. En quoi consiste le calciné. On met le tout ensemble dans la fournette, &c. Cuisson de la fayence. Ce qu'on entend par la fougasse ; inconvenient qu'il faut éviter. On quitte le four au bout de trente ou trente-six heures. Après avoir défourné, on descend dans la voûte d'en-bas, & l'on en enlève le blanc que la grande chaleur du four en feu a calciné, & réduit en un gâteau. Préparation du gâteau pour le moulin. Opéra-



tion du moulin. *Ibid.* 456. a. Phénomène à observer dans cette opération. Préparation du blanc. Manière d'y tremper les vaisseaux. *Ibid.* b. Toutes les pièces étant trempées & prêtes à être enfournées, on a des gafettes de la même figure que les premières, mais d'une grandeur proportionnée à celle des pièces. Manière de remplir les gafettes. On enfourne comme ci-devant. Travail des gafettes & des pernettes. *Ibid.* 457. a. Compositions des diverses couleurs dont on se sert pour peindre la fayence. *Ibid.* b. & *suiv.* Si l'on desire en faveur d'avantage, on peut consulter l'article *Porcelaine*. *Ibid.* 460. b.

Fayence, ce qui a rendu précieux plusieurs vases de la ville de Faenza en Italie. VI. 371. a. Manufacture de fayence à Nevers. *Suppl.* IV. 33. a. Poterie de fayence. 518. a. Fayence trezalée. XVI. 609. b. Les planches à consulter sur la fabrication de la fayence, se trouvent dans le vol. IV. Ouvrage à consulter sur cet art. *Suppl.* IV. 33. a.

FAYENCIER, voyez VERRIER.

## F E

FÉ, FO, FOÉ, (*Hist. d'Asie*) idole adorée sous différents noms par les Chinois idolâtres, les Japonnois & les Tartares. En quel tems cette idolâtrie est née. Par qui elle est prêchée. Exercices de pénitence qui effraient la nature humaine, pratiqués par certains prêtres en l'honneur de cette idole. Divers effets de leur fanatisme. Cette secte séduit quelquefois des Mandarins. VI. 460. b. Montagne qui selon l'imagination de ces fanatiques, représente à leurs yeux leur dieu Fo. *Ibid.* 461. a. Voyez FOHI.

FÉAL, (*Jurisp.*) épithète que le roi donne à ses vassaux & à quelques officiers. Etymologie de ce mot. Les leudes qui sous les deux premières races, étoient les grands du royaume, étoient aussi qualifiés de fideles. Usage & signification du mot *amé* ordinairement joint à celui de *féal*. VI. 461. a.

FÉBRIFUGE, Médicament, (*Médec. thérapeut.*) On peut trouver la vertu fébrifuge dans tous les moyens qui peuvent être employés contre la cause des lésions des fonctions, en quoi consiste la fièvre. Cependant on ne cherche communément les fébrifuges que dans la classe des altérans. On pourroit regarder l'action des solides, des fluides, l'agitation fébrile, comme le premier fébrifuge. Il faut recourir au mot *Fièvre*, où se trouve tout ce qui concerne les curationes de toutes les diverses affections comprises sous ce mot. Voyez aussi toutes les généralités concernant les remèdes évacuans, & les altérans. Tous les genres de remèdes peuvent former des fébrifuges différens. VI. 461. b. Médicaments particuliers auxquels on attribue préférentiellement à tous autres la qualité de fébrifuge. *Ibid.* 462. a.

Fébrifuge, apozème, I. 542. b. emplâtre. V. 591. b.

FÉBRILE. Froid fébrile, voyez FROID & FIEVRE. Insomnie fébrile. VIII. 791. b. 792. a, b. Maladies fébriles simples & composées. IX. 934. b. 935. a. Tremblement fébrile. XVI. 584. a.

FÉBRUA ou Fébrues, (*Hist. anc.*) purification : fête que les Romains célébroient au mois de février, pour les mânes des morts. Etymologie du mot *février*. But des sacrifices qu'on y célébroit. Leur durée. Origine de l'ancien mot *fébrua*. VI. 462. a.

FEBVRE, (*M. le*) sa méthode pour l'étude de la langue latine. VI. 88. a.

FECALE, matière, (*Physiol. Médec.*) voyez FIENTE, DÉJECTION, EXCRÉMENT & *Suppl.* II. 614. a. nature de cette matière en état de santé : changemens qu'elle éprouve dans les maladies. IV. 771. b. Prognostics tirés de ces changemens. 772. a, b. Opérations par lesquelles on a prétendu tirer de cette matière un sel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. b. Doctrine de Van-Helmont sur la cause de son odeur. 523. a, b. Les animaux qui ne vivent que de végétaux rendent leurs excréments presque sans fétour. 598. b. La bile contribue à la corruption des matières fécales. VII. 35. b.

FÉCIAL ou fécialien, (*Hist. rom.*) officier qui étoit employé à déclarer la guerre ou à négocier la paix. Etymologie que Festus donne de ce mot. Collège des féciaux. Leurs charges ou fonctions selon Denys d'Halicarnasse. Il y avoit quelque rapport entre ces féciaux & les officiers que les Grecs appelloient *érenophylaxes*. Nos anciens hérauts d'armes ne répondent point à la dignité des féciaux. Officier fécialien envoyé par Ancus Martius aux Latins pour leur déclarer la guerre. Cérémonies qu'il observoit. VI. 462. b. Dans la formule de la déclaration de guerre, le roi n'étoit point nommé, & tout se faisoit au nom & par l'autorité de la nation. On ne s'accorde point sur l'institution des féciaux : il est vraisemblable que l'idée de cet établissement fut tirée des anciens peuples du Latium ou d'Ardée, qui la tirèrent des Pélagés. Ces fonctions étoient abolies du tems de Varron. Auteurs anciens à consulter. *Ibid.* 463. a.

Fécial. Observations sur les féciaux. VIII. 143. b. Chef de leur collège. XII. 169. a.

FÉCOND, fertile : différence entre ces mots. VI. 463. a.

FÉCONDATION. Différence entre fécondation & fécondation. VI. 564. a. En quoi consiste la fécondation. VIII. 573. b. Fécondation des plantes. XII. 714. b. 715. a, b. XVI. 962. a, b. *Suppl.* III. 65. a, b. 221. a, b. *Suppl.* II. 446. *Suppl.* IV. 788. a.

FÉCONDITÉ, (*Mythol. Médaill. Littérat.*) Junon adorée sous ce nom. Cérémonie à laquelle se soumettoient les femmes qui alloient l'invoquer. Quelquefois on confond la fécondité avec la déesse Tellus : comment alors elle est représentée. Les Romains érigerent un temple à la fécondité de Poppée. VI. 463. b.

Fécondité, son symbole. XV. 731. a. La fécondité des femmes en honneur chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. b.

FÉCONDITÉ, (*Econ. anim.*) définition. VI. 463. b. Voyez IMPUISSANCE, STÉRILITÉ, GÉNÉRATION.

FÉCONDITÉ, (*Agric. Jardin.*) voyez FERTILITÉ. Moyens de fécondité, voyez EXPOSITION, LABOUR, ENGRAIS, ARROSEMENT. La fécondité des plantes dépend en partie de la liberté des racines à s'étendre. *Suppl.* III. 211. b.

FECULE, (*Pharmac.*) poudre blanche qui se sépare du suc de certaines racines, & se précipite à la manière des feces. VI. 463. b. Racines dont on tire communément les fécules. Zwelfer dépouille les fécules de toute vertu. Son sentiment reçu généralement aujourd'hui. *Fécules*, feces vertes qui se séparent des sucres des plantes, lorsqu'on les purifie. *Ibid.* 464. a.

FÉDÉRATIVE, république. XIV. 150. b. 158. b. 159. a.

FÉE MORGANE, (*Hist. nat.*) phénomène observé par les peuples qui habitent l'extrémité de la Calabre. Cause de cette apparition. *Suppl.* III. 9. b. Phénomène semblable qui peut avoir donné lieu chez les Grecs à la prétendue apparition des dieux sur l'Olympe. Explication qu'a donnée M. de Mairan d'une empreinte de fardoine du cabinet du roi, qui représente Neptune plongé dans l'océan jusqu'à la moitié du corps, & tenant au-dessus de sa tête un voile arqué, sur lequel Jupiter est assis avec la foudre en main. Observations sur ce que dans cette même antique & dans une autre pierre gravée qui appartient au duc d'Orléans, on voit une licorne représentée auprès du signe du zodiaque qu'on appelle *la vierge*. *Ibid.* b.

FÉES, (*Bell. lett.*) elles n'ont aucun rapport avec les divinités du paganisme, si ce n'est peut-être avec les larves. Il paroît que les Persans & les Arabes en font les inventeurs. Noms qu'ils leur donnent. Province d'Arabie habitée par les fées. *La reine des fées*, poème de Spencer. Origine des contes des fées, selon Naudé. VI. 464. a. Usage que nos romanciers modernes font de la fiction des fées. *Ibid.* b.

Fées. Origine de l'opinion des fées. IV. 731. a. Cercles que le peuple suppose avoir été tracés par les fées dans leurs danses en campagne. II. 836. b. Espèces de fées des romans des Persans. XII. 355. b. Grotte des fées. *Suppl.* III. 273. b.

FÉERIE, usage qu'on en a fait à l'opéra. Quinault se servit d'abord de la magie, & n'introduisit la féerie qu'en sous-ordre. La féerie a paru de nos jours propre à produire une illusion agréable, & des actions aussi intéressantes que merveilles. Usage qu'en a fait M. de Moncrif, dans son ballet de *l'empire de l'amour*. Musique de MM. Rebel & Francoeur pour ce ballet. VI. 464. b. Voyez ENCHANTEMENT.

FEINDRE, boiter, (*Manège. Maréch.*) ces deux mots ne sont pas exactement synonymes. Deux significations du mot *Feindre*. On doit d'abord sonder le pied de tout animal qui feint ou qui boîte. VI. 465. a.

FEINT, être feint, (*Métaphys.*) VI. 75. b.

FEINTE, (*Musiq.*) Feinte coupée des épinettes & clavessins qui ne sont pas à ravalement. VI. 465. a.

FEINTE, (*Escrime*) ce qu'il faut observer pour bien faire une feinte. Double feinte. Feinte droite. Voyez vol. IV des planches, *Escrime*, pl. 9.

Feinte, dans l'usage de l'imprimerie. VI. 465. a.

FEINTIERS, alofiers, vergues, vergueux, rêts verguans, cahuyautiers, (*Pêche*) description de ce filet propre à prendre les alofes. VI. 465. a. Comment on fait cette pêche. *Ibid.* b.

FEL, (*M<sup>lle</sup>*) chanteuse de l'opéra : son éloge. III. 145. b.

FELDKIRCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. Anecdotes concernant le fameux Bernhardt qui naquit dans cette ville. VI. 465. b.

FÉLICITÉ, (*Gramm. & Morale*) état permanent d'une âme contenue. Différence entre bonheur & félicité ; entre un bonheur & le bonheur ; entre le plaisir, le bonheur, la prospérité. Signification du mot *féliciter*. VI. 465. b.

FÉLICITÉ, (*Mythol.*) *Eudomonie*, chez les Grecs. Lucullus voulut élever une statue à la félicité après ses victoires. César conçut aussi le projet d'ériger un temple à cette même



déesse; mais Lévide eut l'honneur de l'exécuter. Les prêtres ne manquèrent pas de vanter la gloire de ce temple & d'exagérer les avantages qu'auroient les dévots qui le fréquenteroient. VI. 466. a. Anecdote sur ce sujet. Réflexions de S. Augustin sur le culte de la félicité. Pourquoi les Romains avoient consacré des temples à la peur & à la pâleur, à la fraude, à la discorde, &c. Comment la félicité est représentée sur les médailles. *Ibid.* b.

**FÉLICITÉ.** Différence entre bonheur, béatitude & félicité. II. 169. b. En quoi consiste en ce monde notre félicité. XII. 143. a. Symbole de la félicité. XV. 728. b. 731. a. Temple de la félicité. XVI. 71. b.

**FELIX**, *felicissimus*, *felicitas*, (*Littér.*) à qui ces titres furent appliqués. Entre les différens titres qui se lisent sur les monumens antiques, celui de *felix* ou *felicitas* est un des plus fréquens. Sylla fut le premier qui prit le nom d'heureux. Ce titre fut attribué au triste tems présent, au siècle infortuné, au sénat abattu, au peuple romain asservi, à Rome malheureuse, à l'empire consterné sous Macrin, à toute la terre gémissante, aux plus infâmes empereurs. *Ibid.* b. Titre de *felicissimus* devenu commun dans le bas empire. Quantité de colonies se piquèrent de se dire heureuses sur leurs monnoies, par adulation pour les princes regnans. Les provinces, à l'imitation des villes, affectèrent sur leurs monumens publics de se proclamer heureuses. On fit graver sur les médailles de Commode, que le monde étoit heureux sous son empire. Basse adulation des Asiatiques. *Ibid.* 467. a.

**FELIX V**, cede la thiare à Nicolas & se retire à Ripaille. IX. 322. a.

**FELIX**, (*Jacques*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. b.

**FELL**, (*Jean*) patrie & ouvrages de cet auteur. XI. 728. a.

**FÉLONIE**, (*Jurisp.*) Sens étendu & restreint de ce mot. Comment le vassal se rend coupable de félonie. VI. 467. a. Le désaveu est différent de la félonie. Le crime de félonie ne se peut commettre qu'envers le propriétaire du fief dominant. La peine ordinaire est la confiscation. Quel est un des plus anciens & mémorables exemples de cet usage. Quelle est la confiscation des bénéficiers coupables de félonie. La félonie de l'évêque donne ouverture au droit de régale. La confiscation pour félonie n'a pas lieu de plein droit. Autres peines que peut subir le vassal outre la confiscation. Le seigneur dominant qui ne s'est pas plaint du vivant de son vassal de la félonie commise envers lui, est censé lui avoir remis l'offense. Auteurs à consulter. *Félonie* du seigneur envers son vassal. *Ibid.* b. Peine attachée à cette félonie: exemples. Coutumes à consulter. *Ibid.* 468. a.

*Félonie.* Serment d'abjuration que faisoit en Angleterre un homme coupable de félonie. I. 27. a. Commise en cas de félonie. 704. a. Peine du seigneur coupable de félonie envers son vassal. *Ibid.* b.

**FELTRI**, (*Géogr.*) ville de la Marche Trévissane, sous la république de Venise. Qualité du terrain des environs. Pièces d'histoire naturelle qu'on y trouve. Ouvrage à consulter. *Suppl.* III. 10. b.

**FÊLURE** d'un vase de verre: maniere de la réparer. V. 725. b.

**FEMELLES** des animaux, caractères qui les distinguent des mâles. *Suppl.* III. 11. a. Leur gestation: voyez ce mot. Pourquoi elles ne sont point sujettes aux menstrues. X. 338. a. 339. a. De leur disposition à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. b.

**FÉMININ**, *adj.* (*Gramm.*) voyez **GENRE**. Ce mot joint à un substantif peut avoir une forme grammaticale masculine, & réveiller en même tems un sens féminin. *Rime féminine*, vers *féminins*: voyez **RIME**. Exemples de quelques noms masculins que le peuple de Paris fait du genre féminin. VI. 468. b.

**FEMME**, (*Anthropologie*) auteurs à consulter sur les différences du squelette de la femme & de celui de l'homme. Système ingénieux de M. Daubenton sur la différence des organes de la génération de l'homme & de la femme. Il croit que toute la différence que l'on peut trouver dans la grandeur & la position de certaines parties, dépend de la matrice qui est de plus dans les femmes que dans les hommes, &c. VI. 468. b. Observations sur lesquelles il s'appuie. On ne peut distinguer le sexe des fœtus femelles de celui des mâles, jusqu'à l'âge de quatre mois. Galien ne met d'autre différence entre les parties génitales de l'homme & de la femme, que celle de la situation ou du développement. Auteurs qui ont embrassé l'opinion de Galien. Anatomistes qui l'ont rejetée. On trouve plusieurs femmes changées en hommes. Voyez **HERMAPHRODITE**. Hippocrate dit qu'une femme ne devient point ambidextre. Des philosophes platoniciens ont aussi regardé la femme comme un homme manqué. Causes des divers préjugés sur les rapports d'excellence entre l'homme & la femme. *Ibid.* 469. a. Des femmes qui se font illustrées par les lettres. Examen de la question, si l'étude des lettres convient à une femme chré-

tienne. Deux excès où l'on est tombé par rapport aux exercices convenables aux femmes. Le beau sexe devenu méprisable en Orient. Loi des Bourguignons sur celle qui renvoyoit son époux. Tous les poètes grecs ont dit beaucoup de mal des femmes. Les poètes latins ne leur font pas plus favorables. *Ibid.* b. Pourquoi l'on a attribué aux femmes des arts d'une vertu occulte. Selon Aristote, c'est un plus grand crime de tuer une femme qu'un homme. Il est remarquable qu'on a cru être souillé par le commerce légitime des femmes. Opinion des rabbins sur la création & la nature de la femme. Les femmes étoient à plaindre dans la loi juive. Personne n'a plus aimé, ni maltraité les femmes dans ses ouvrages que Salomon. Douceur de Jesus-Christ à leur égard. *Ibid.* 470. a. Le célibat loué chez les chrétiens & maudit chez les juifs. Ce qu'ordonne S. Pierre aux maris à l'égard des femmes. Auteurs qui ont soutenu l'opinion monstrueuse que Dieu est mâle & femelle en même tems. Les Manichéens regardent la distinction des sexes comme l'ouvrage du diable. Loix de Mahomet sur les femmes. Observation sur la dissertation anonyme, où l'on prétend *mulieres homines non esse*. *Ibid.* b.

**FEMME**, (*Physiolog.*) la nature ne paroît avoir réservé la distinction des sexes que pour les animaux considérables. Les animaux extrêmement simples, comme les polyypes, n'ont aucune apparence de sexe. Des animaux plus composés commencent à porter le caractère d'un sexe; ils sont généralement femelles. Des sexes des coquillages. *Suppl.* III. 10. b. Caractères qui dans les grands animaux distinguent le mâle d'avec la femelle. Différences caractéristiques de l'homme & de la femme. *Ibid.* 11. a.

*Femme*, différence dans les proportions du corps de l'homme & de celui de la femme. VIII. 260. b. *Suppl.* II. 545. a. Différence entre les os des femmes & ceux des hommes. XV. 483. a, b. De la beauté des femmes, voyez **BEAUTÉ**. Pourquoi les femmes sont plus sujettes que les hommes à certaines dépravations d'appétit. V. 736. a. Pourquoi elles sont plus foibles que les hommes, elles ont la voix grêle, & elles sont sans barbe. VI. 159. b. 160. a, b. 161. a. Les fausses couches rendent certaines femmes fécondes. 451. b. Les femmes plus précoces que les hommes. *Suppl.* I. 201. a. Age auquel leur tempérament commence à prendre de l'ardeur. VII. 380. b. Il est rare qu'elles aient ce qu'on appelle du tempérament. *Ibid.* Les femmes en général vieillissent plus que les hommes, VIII. 260. b. De l'âge où elles commencent à être propres au mariage. X. 117. b. Effets des plaisirs du mariage sur elles, 118. b. Des femmes qui ont fait beaucoup d'enfans. 119. a. Caractère du poulx des femmes. XIII. 230. b. Pourquoi les femmes deviennent pubères plutôt que les mâles. 549. b. Régime propre aux femmes. XIV. 13. a. De leur sensibilité. XV. 47. a.

**FEMME**, (*Droit nat.*) *uxor*. Principal but & principaux devoirs de la société du mariage. Le droit positif des nations policées, les loix & les coutumes de l'Europe donnent l'autorité dans cette société au mâle. Le code Frédéric favorable à cet usage. Raisons qu'on peut opposer à ce pouvoir marital. VI. 471. a. On a vu chez les nations les plus civilisées, des mariages qui soumettent le mari à l'empire de la femme. L'exemple de l'Angleterre & de la Moscovie fait voir que les femmes peuvent réussir dans le gouvernement modéré & dans le despotique. Symbole en usage chez les Lacédémoniens, pour marquer l'égalité de pouvoir entre l'homme & la femme. La femme en Egypte avoit par contrat de mariage autorité sur le mari. *Ibid.* b.

*Femme*, moyen singulier par lequel les femmes chez les Romains prouvoient à leur mari leur fidélité. II. 200. b. Etat des femmes dans les gouvernemens despotiques. IV. 887. b. V. xj. a. note. La femme infidèle plus coupable que le mari. VIII. 701. b. Les femmes à Rome ne pouvoient être contraintes par les listeurs à se retirer devant les magistrats. IX. 487. a. Puissance du mari sur sa femme. X. 101. b. 102. a, b. Etat de dépendance où étoient les femmes chez les Romains, & où elles sont parmi nous. XIII. 558. b. Leur état chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. b. 508. a.

**FEMME**, (*Morale*) ce nom seul touche l'ame, mais il ne l'éleve pas toujours. Toutes les femmes voudront que l'écrivain qui doit parler d'elles soit un peintre infidèle, & que le portrait soit ressemblant. Attributs distinctifs des femmes par rapport aux qualités du corps. Leurs dispositions naturelles modifiées en mille manieres par l'éducation. Les femmes n'ont guere que des caractères mixtes, intermédiaires ou variables. Tout parle en elles, mais un langage équivoque. Elles apperçoivent plus vite, peuvent voir aussi-bien, & regardent moins long-tems. Jeunesse & vieillesse, vice & vertu des femmes. Pourquoi elles sont vindicatives. VI. 472. a. Pourquoi elles ne sont pas discrettes. Il y a moins d'union entre elles qu'entre les hommes. Avantages mutuels qui font l'égalité des deux sexes. De l'éducation des femmes. L'éloge de l'esprit ou du caractère d'une femme est presque toujours une preuve de sa laideur. Abus que les deux sexes ont



ont fait réciproquement de leurs avantages. *Ibid. b.* Politique & morale des femmes. Ce mensonge perpétuel appelé *coquetterie*, semble être dans les femmes un caractère primitif: il est semblable au feu sacré, qui ne s'éteint jamais. Plus les femmes ont perfectionné l'art de faire desirer ce qu'elles ne veulent point accorder, plus les hommes ont multiplié les moyens d'en obtenir la possession. Il y a un feu, qui caché plus ou moins long-tems, s'allume à notre insçu, s'étend d'autant plus, qu'on fait plus d'efforts pour l'éteindre, & qui enfin s'éteint malgré nous. *Ibid. 473. a.* Etat de Chloé dans le monde après son mariage: sa conduite envers ses amans. Comme un foible enfant qu'elle protège, Chloé prend l'amour sur ses genoux, badine avec son arc, se joue avec ses traits, coupe l'extrémité de ses ailes, lui lie les mains avec des fleurs; & déjà prise elle-même dans des liens qu'elle ne voit pas, se croit encore en liberté. A peine Chloé a-t-elle prononcé le mot fatal à sa liberté, qu'elle fait de son amant l'objet de toutes ses vues, le but de toutes ses actions, l'arbitre de toute sa vie. Pour la plupart des hommes, l'amour est une fausse jouissance qui, précédée d'un desir incertain, est immédiatement suivie d'un dégoût marqué qu'accompagne encore trop souvent la haine ou le mépris. Quand la source des plaisirs est dans le cœur, l'amour ne tarit point. *Ibid. b.* Chloé abandonnée par son amant. Son désespoir se change insensiblement en une langueur qui fait de tous ses jours un tissu d'ennuis. Cependant elle consent à se distraire, elle finit par se consoler. Elle fait un nouveau choix qui ne fera guere plus heureuse que le premier. Elle appartenoit à l'amour, la voilà qui appartient au plaisir. Qu'importe que son amant y soit trompé, s'il est heureux! Chloé fait donner à la volupté toutes les apparences du sentiment, à la complaisance tous les charmes de la volupté. Elle fait également dissimuler des desirs & feindre des sentimens, composer des ris & verser des larmes. *Ibid. 474. a.* Elle se persuade enfin qu'il n'y a qu'un engagement solide qui perde une femme: elle se conduit en conséquence. Le seul moyen de la rendre constante seroit peut-être de lui pardonner d'être infidèle. Plus que galante, elle croit cependant n'être que coquette. Elle se dit sans préjugés, parce qu'elle est sans principes. Tant qu'elle aura de la beauté ou des graces, les desirs des hommes, la jalousie des femmes lui tiendront lieu de considération. Mais enfin le ridicule plus cruel que le deshonneur, l'exile de la société. Alternative qui se présente à elle pour unique ressource, le bel-esprit ou la dévotion. L'une & l'autre alternative n'est pas toujours facile à embrasser. *Ibid. b.* Portrait de la femme aimable & vraiment estimable. Portrait de la femme solidement heureuse. *Ibid. 475. a.*

*Femme*, de la chaussure haute des femmes, III. 260. *b.* Usage que les Romains faisoient d'un clou mystérieux pour corriger l'esprit de leurs femmes. 551. *b.* Caractère moral des femmes. *Suppl. III. 948. a. 952. a.* Femme coquette. IV. 183. *a.* On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités caractéristiques de l'homme, ni dans un homme celles de la femme. V. 404. *a.* Eloge de la femme forte par Salomon. 746. *b.* Foibles des femmes. VII. 27. *b.* Pourquoi les femmes laides ont très-souvent des graces & sont de grandes passions, au lieu qu'il est rare qu'on puisse en dire de même des belles. 765. *b.* Pourquoi les graces sont plus particulièrement attachées aux femmes qu'aux hommes. 766. *a.* Comment un homme galant les flatte. *Suppl. III. 48. a.* Importance de l'éducation des femmes. VIII. 278. *a.* Femmes impérieuses. 593. *a.* De la décence dans les femmes. 667. *b.* Pourquoi les gymnosophistes des Indes craignoient leur commerce. 675. *a.* Ce qu'on entend par jolie femme. 872. *b.* Les femmes des anciens peuples du Nord les excitoient aux grandes choses, & elles étoient renommées pour leur chasteté & leur fidélité. 919. *a.* Lubricité des femmes en quelques pays d'Asie. XII. 161. *b.* Parallele entre la femme prude & la femme sage. XIII. 528. *a.* Combien la pudeur convient aux femmes. 553. *a.* Des femmes qui se sont illustrées. 630. *b.* Exactitude prosodique que les femmes du grand monde savent observer en parlant. 656. *b.* C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les hommes. XIV. 444. *a.* Du goût des femmes pour la parure. XVII. 89. *a. b.* 221. *a. b.* Différence dans leur parure selon leurs différens reints. *Suppl. II. 244. a. b.* Plaisirs & occupations qui leur conviennent. XVII. 739. *a.*

**FEMME**, (*Jurispr.*) La condition des femmes en général est différente de celle des hommes. *Citius pubescunt, citius senescunt.* Les femmes à cause de leur délicatesse, &c. sont exclues de plusieurs fonctions, &c. VI. 475. *a.* Cependant il en est qu'elles peuvent exercer dans l'état ecclésiastique. Dans certaines monarchies, les femmes ne succèdent point à la couronne. Elles ne sont pas admises aux emplois militaires ni aux ordres de chevalerie, &c. ni aux charges publiques. Elles ne sont plus comme autrefois l'office de pair. Autrefois en France les femmes pouvoient être juges & arbitres. Elles peuvent néanmoins faire en certains cas la

fonction d'experts. C'étoit autrefois une femme qui faisoit la fonction de bourreau pour les femmes. On ne peut les nommer tutrices que de leurs enfans. Elles sont exemptes de tailles & impositions. Mais elles ne sont point exemptes des corvées ou autres charges, soit réelles ou personnelles. Evaluation de la corvée d'une femme & de celle d'un homme. Exemples de quelques femmes admises dans les académies littéraires. Actes pour lesquels on ne peut les prendre pour témoins. On les peut entendre en déposition, tant en matière civile que criminelle. *Ibid. b.* Il dépend de la prudence du juge d'ajouter plus ou moins de foi aux dépositions des femmes, selon leur qualité & d'autres circonstances. On ne reçoit point de femmes dans les corps & communautés d'hommes. Certains commerces & métiers annexés aux femmes. En quels cas les femmes sont contraignables par corps pour dettes civiles. Loix sur le luxe des femmes. Des réglemens pour la sépulture des femmes. *Ibid. 476. a.*

*Femme commune en biens, & femme non commune.* III. 726. *b.* Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puissance de mari. IV. 858. *b.* Dot de la femme. V. 62. *b.* &c. Douaire de la femme. 68. *a. b.* &c. Edit des femmes, 392. *a.* Etat d'une femme. VI. 28. *a.* Magistrats d'Athènes qui avoient inspection sur les femmes. VII. 1022. *b.* Biens de la femme distingués en dotaux & paraphernaux, XI. 919. *a. b.* Senatus-consulte par lequel les femmes ne peuvent s'obliger valablement pour d'autres. XV. 10. *a.* XVI. 880. *b.* Sort des biens d'une femme qui avoit commerce avec un esclave. 599. *b.* Loix sur les obligations que peuvent contracter les femmes pour autrui ou pour leurs maris. XVI. 881. *a. b.*

*Femme amoureuse*, exemples qui prouvent que les femmes publiques étoient ainsi nommées autrefois. VI. 476. *a.*

*Femme authentiquée*, celle qui pour aduler a été condamnée aux peines portées par l'authentique, *sed hodie.* Dispositions de cette loi. VI. 476. *a.*

*Femme autorisée.* VI. 476. *a.*

*Femme commune en biens, Femme non commune*, différence entre une femme séparée de biens & une femme non commune. VI. 476. *b.*

*Femme de corps.* VI. 476. *b.*

*Femme cottière ou coutumière.* VI. 476. *b.*

*Femme délaissée.* VI. 476. *b.*

*Femme divorcée.* VI. 476. *b.*

*Femme douairière.* VI. 476. *b.*

*Femme douairée.* VI. 476. *b.*

*Femme franche.* VI. 476. *b.*

*Femme jouissante de ses droits.* VI. 476. *b.*

*Femme lige.* VI. 476. *b.*

*Femme mariée.* Institution divine du mariage. VI. 476. *b.* Puissance du mari sur la femme depuis le péché. Suivant les loix anciennes & nouvelles, la femme mariée est soumise à son mari. En quoi consiste ce pouvoir marital. Du droit de correction. Présentement en France, un mari ne peut guere impunément châtier sa femme. Quels sont les principaux effets de la puissance du mari & de la dépendance de la femme. Elle peut tester sans autorisation. Peine de l'adultère commis par la femme. Chez les Romains une femme mariée qui se livroit à un esclave, devenoit elle-même esclave. Une femme dont le mari est absent, ne doit pas se remarier qu'il n'y ait certitude de la mort de son mari. Loi de Pologne plus adoucie. La pluralité des femmes autrefois tolérée chez les Juifs. Comment elle avoit lieu chez les Romains & dans les Gaules. *Ibid. 477. a.* De la communauté des femmes qui eut lieu à Rome dans un tems. Du nom des femmes mariées. La femme fuit la condition du mari. Sens de cette maxime, que le domicile de la femme est celui du mari. La femme est obligée de suivre son mari par-tout où il juge à propos d'aller: exceptions du code Frédéric. Trois sortes de biens que les femmes mariées avoient chez les Romains. *Ibid. b.* Donation à cause de noces que la femme reprenoit sur les biens de son mari prédécédé. Les anciens Francs achetoient leurs femmes. Sous les deux premières races, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. Distinction sur les biens de la femme, tirée de la loi suivant laquelle elle a été mariée. Les loix & coutumes de chaque pays sont différentes sur les droits qu'elles accordent aux femmes mariées: en quoi elles s'accordent. Des divers avantages accordés aux femmes par les loix, pour les faire subsister après le décès du mari. Comment on juge si la prescription a couru contre une femme mariée & en puissance du mari. *Ibid. 478. a.* Voyez ci-dessus l'article FEMME, (*Droit nat.*)

*Femme en puissance de mari.* VI. 478. *b.*

*Femmes publiques*, appelées alicaires par les Romains, I. 264. *a.* & ambubaies. 226. *b.* Voyez COURTISANNE.

*Femme reliée.* VI. 478. *b.*

*Femme remariée.* VI. 478. *b.*

*Femme répudiée.* VI. 478. *b.*

*Femme séparée.* Cinq différentes manières selon lesquelles une femme peut être séparée de son mari. VI. 478. *b.*



*Femme en viduité.* VI. 478. b.

*Femme usante & jouissante de ses droits.* VI. 478. b.

*Femme adultère, (La) Théolog. critiq.* mots consacrés pour désigner celle que Jésus-Christ renvoya sans la condamner. L'authenticité de cette histoire combattue par plusieurs critiques, qui soupçonnent que c'est une interpolation du texte faite par Papias. Raisons de ce soupçon. VI. 478. b. Sentimens de divers critiques sur cette authenticité. Savant traité sur cette matière, utile à consulter. Divers ouvrages dont il faut joindre la lecture à celle de ce traité. *Ibid.* 479. a.

*Femme adultère, observations sur l'histoire de cette femme.* XVII. 758. b.

*Femme en couche, (Médec.)* manière de la soigner dès qu'elle est délivrée. VI. 479. a. Moyen de prévenir l'inflammation des parties qui ont souffert une violente distension dans l'enfantement. Bandage dont le ventre de la femme accouchée doit être entouré. Soins à lui donner au cas qu'elle ne veuille ou ne puisse pas être nourrice. Ce qu'on doit observer dans le cas contraire. Régime qu'elle doit suivre. *Ibid.* b. 1°. Observation par rapport aux vuïdanges. *Voyez* ce mot. 2°. Secours à donner à l'accouchée lorsque l'hémorrhagie est considérable. 3°. Remèdes contre les syncopes. 4°. Des fièvres inflammatoires des femmes en couche. 5°. De la diarrhée qui succède à la suppression des vuïdanges. 6°. La constipation dans les premiers jours ne doit pas effrayer. Ce qu'on doit faire lorsqu'elle dure. *Ibid.* 480. a. 7°. Remèdes contre les vents & les flatuosités. 8°. Des tranchées. Leurs causes. Remèdes à employer. 9°. De l'enflure du ventre. 10°. De l'inflammation de la matrice. Ses causes. Ses symptômes & divers effets. Traitement de cette maladie. *Ibid.* b. 11°. Relâchement, descente, chute de la matrice & du fondement. 12°. Des hémorrhoides. 13°. De la tuméfaction des parties, causée par un accouchement laborieux. 14°. Déchirement, écorchure ou contusion des parties naturelles qui arrive presque toujours dans le premier accouchement. 15°. Dilacération de la fourchette, étendue jusqu'au fondement. *Voyez* FOURCHETTE, LEVRE, VULVE. 16°. Fistule causée par la compression du col de la vessie, lorsque la tête de l'enfant est restée au passage. *Ibid.* 481. a. 17°. Enflure des jambes & des cuisses. 18°. Douleur, tumeur & dureté du sein. 19°. De la passion hystérique. *Voyez* PASSION HYSTÉRIQUE. Précautions que doit prendre une femme d'un tempérament foible, après une couche heureuse. Ouvrages indiqués au mot *Enfantement*, par lesquels le lecteur achevera de s'instruire sur les diverses maladies auxquelles les femmes en couche sont sujettes. Le traitement de ces maladies appartient de droit aux médecins, & non aux accoucheurs. *Ibid.* b.

*Femme en couche, solemnité qu'observoient les femmes grecques* quatorze jours après leurs couches. XVI. 187. b. Peuples chez lesquels les maris se mettoient au lit dès que leurs femmes étoient accouchées. 313. b. Pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. X. 3. a. De la manière de gouverner les femmes en couche. *Suppl.* I. 293. b. 294. a. Maladies des femmes en couche. IX. 210. b. 211. a, b. 212. a, b. De leurs lochies & des maladies de cet écoulement, *voyez* LOCHIES. De la suppression des lochies. VIII. 750. b. XV. 680. b. 681. a. Remède contre les gerçures & ulcérations des mammelons des femmes en couche. X. 5. b. Ecoulement involontaire d'urine dans certaines couches. XVII. 206. b. Cause de la fièvre de lait. *Suppl.* I. 288. a. Maladies de lait, *voyez* ce dernier mot. Dépôts laitieux. *Suppl.* II. 698, &c. Maux auxquels s'exposent les femmes qui refusent de nourrir. *Suppl.* I. 288. a, b. 295. a. Aronie de matrice, maladie des femmes en couche, 679, a, b. Cause d'aliénation d'esprit dans une couche. *Suppl.* II. 700. a. Etat de tous les vêtemens & ustensiles nécessaires à une femme en couche. *Suppl.* III. 718. a.

**FEMUR, (Anatom.)** os de la cuisse. Sa situation & son mouvement. VI. 481. b. Description du fémur. *Ibid.* 482. a. *Femur, voyez* l'article CUISSE. IV. 539. b. Articulation du tibia avec le fémur. VIII. 440. a. Bandage pour la luxation de l'os de la cuisse. XV. 361. b. Trochanters du fémur. XVI. 682. b.

**FENAISSONS, récolte ou façon des foins :** *voyez* planches d'agriculture, vol. I. Fenaisons du fain-foin. XIV. 519. b.

**FENDERIES** des grosses forges. VII. 164. a. *Voyez* aussi vol. IV. des pl. Forges, pag. 36. a, b. &c.

**FENDOIR** en terme de cardier ; *fendoir*, outil de vannier & de tonnelier. *Fendoir* ou *couperet*, outil dont se servent pour diviser le bois, les tourneurs & ceux qui font de la latte, du mérin, de l'échalas de quartier, &c. Comment le taillandier le fait. VI. 482. a.

**FENDRE, Machine à, (Méchan. Horlogerie)** outil à l'aide duquel les horlogers divisent & fendent les dents des roues des pendules, des montres, &c. Peu de machines plus nécessaires dans les arts, & dont la justesse soit aussi essentielle. VI. 482. b. Cette machine vient d'Angleterre. Quel est le premier qui en a fait usage en France. Premier moyen dont se servoient les anciens ouvriers qui eurent des roues à fendre.

Machine qui fut inventée pour diviser exactement les roues, selon le nombre de dents qu'elles devoient avoir. Comment cette machine conduisit à l'invention de celle qui sert à fendre. *Ibid.* 483. a. L'auteur se propose dans cet article de donner d'abord la description de la machine à fendre, la plus parfaite qui ait été construite jusqu'à ce jour, & qui est en même tems la plus simple; ensuite de donner la description de celle de Sully. A quoi il ajoute une idée des machines que l'on a faites pour fendre toute sorte de nombres. Enfin il termine cet article par quelques remarques sur les soins d'exécution qu'exige une machine à fendre. Description de la machine à fendre, exécutée & construite par M. Hulot, mécanicien du roi : détails sur la manière de s'en servir. *Ibid.* b. Ce que pratique M. Hulot pour fendre des roues épaisses dont les dents sont fort grosses. *Ibid.* 484. a. Comment on fend les roues ordinaires de la pendule. *Ibid.* 485. a. Moyen de fendre les roues d'un grand diamètre. Moyen de fendre les roues de montre. Comment on fend les roues de rencontre & rochets d'échappement. *Ibid.* b. Description de la machine à fendre les roues, inventée par le sieur Sully, & perfectionnée par M. de la Fautrière, conseiller au parlement. *Ibid.* 486. a, b. 487. a, b. Avantages qui résultent de la construction de cette machine. Description de la machine à fendre toute sorte de nombres. *Ibid.* 488. a, b. Autre machine à fendre toute sorte de nombres, dont on peut voir le plan dans le traité de M. Thiout. Description & usage de cette machine. Moyen que l'auteur se propose de faire exécuter pour remédier aux défauts que l'on apperçoit dans ces dernières machines. *Ibid.* 489. a. Soins qu'exige une machine à fendre pour être bien exécutée & juste. *Ibid.* b.

**FENDRE, (Machine à)** Fendre les roues de montres abrées. VI. 490. b. *Voyez* Machine à fendre les roues de rencontre & montres.

**FENDU, (Point) Brodeur au métier :** divers points inégaux dont cet ouvrage se fait. Détail sur la manière de le travailler. VI. 490. b.

**FENDU EN PAL, (Blason)** Croix fendue en pal. VI. 490. b.

**FENELON, (François de Salignac de la Mothe)** Ses ouvrages : observations sur son Télémaque : égards des Anglois pour M. de Fenelon, lorsqu'ils firent la guerre dans son diocèse : son épitaphe. XII. 358. a, b. Du style de Télémaque; *Suppl.* III. 305. b. 309. a. Défaut de chaleur & de pathétique dans cet ouvrage. 953. b. Son éloge. *Suppl.* IV. 438. b. Part que M. de Fenelon eut dans les affaires du quietisme. XIII. 709. b. 710. b.

**FENESTRAGE, (Jurisp.)** En quoi consiste ce droit dans le pays d'Aunis. Autre droit du même nom à Chartres. VI. 490. b.

**FENÊTRE, (Archit.)** *Voyez* CROISÉE, JOUR, VUE. Fenêtres appellées abajours. I. 7. a. Fenêtre de faux-jour. 444. b. Fermeture de fenêtre, dite espagnolette. V. 954. a. Fiches pour la fermeture des fenêtres. VI. 677. b. Des vitres de fenêtre. XVII. 361. a, b. Projet d'une taxe sur le nombre des fenêtres. XV. 581. b.

**FENÊTRE, (Antiq.)** Fenêtres des maisons d'Herculanum. *Suppl.* II. 11. a. Forme & disposition des fenêtres de bâtimens représentés dans les tableaux trouvés dans ce lieu. Fenêtres des Chinois. Observations sur la largeur & la hauteur qui conviendroient à nos fenêtres. Des frontons élevés en faillies au-dessus. Comment les personnes qui étudient doivent ménager la lumière dans leurs chambres ou cabinets. Utilité des rideaux verts. De la grandeur des fenêtres de cuisines, écuries, greniers, &c. La solidité des maisons exigerait que l'on fit beaucoup d'ouvertures dans le haut & peu dans le bas ; & l'on fait précisément le contraire. On ne devoit faire que de simples fenêtres, à la place de vastes arcs de boutiques. *Ibid.* b. Ouvertures dans les greniers qui garantissent les blés des charançons. Utilité de l'air du nord pour la conservation des vins, des viandes & des fruits. De la forme des fenêtres des anciens Romains. On voit dans les tableaux d'Herculanum, que les anciens connoissoient l'usage de garnir les fenêtres en jaloufies. *Ibid.* 12. a.

**FENÊTRES D'HERCULANUM, (Antiq.)** *Suppl.* III. 352. a. Fenêtre, (Physiq.) Pourquoi en hiver les fenêtres se couvrent de glace en-dedans, & non pas en dehors. VI. 490. b.

*Fenêtre :* recherches sur la cause de cette espece de givre figuré qu'on apperçoit en hiver sur les vitres des fenêtres. VII. 676. a, b.

**FENÊTRE, (Anatom.)** deux cavités de l'os pierreux, placées dans le fond de la caisse du tambour. Description. VI. 490. b.

*Fenêtre ovale, sa description & son usage.* *Suppl.* IV. 178. b. 210. a. Fenêtre ronde, sa description & son usage. 179. a. 210. a.

**FENÊTRE, (Horlog.)** VI. 490. b. **FENOUIL, (Botan.)** Caractère de ce genre de plante. Diverses especes de fenouil. Fenouil commun : sa description.



Fenouil doux : en quoi il differe du précédent. VI. 491. a.  
Fenouil d'Italie. Son usage. *Ibid.* b.

Fenouil, espece de fenouil marin appellé perce-pierre. XII. 124. a. 326. a.

FENOUIL, (*Jardin.*) Le fenouil commun & le doux sont cultivés dans nos jardins. Le poisson enveloppé dans ses feuilles devient plus ferme & plus favorable. Usage du fenouil en salade. Culture du fenouil commun. Qualités de celui d'Italie : usage qu'en font les Italiens. Ouvrage à consulter sur sa culture. VI. 491. b.

FENOUIL, (*Pharm. Mat. médic.*) usage de sa racine. Eau distillée de fenouil : voyez HUILE ESSENTIELLE, EAU DISTILLÉE. On fait sécher les racines & les semences de fenouil. Usage des semences. Maniere de les prendre en remede. VI. 491. b. Usage du fenouil pour les maladies des yeux. Eau de fenouil propre à dissiper les coliques venteuses & à aider la digestion. Diverses propriétés de la racine de fenouil. *Ibid.* 392. a.

FENTES PERPENDICULAIRES, (*Géogr. Physiq.*) Divers endroits où elles se trouvent. Ce n'est que par accident qu'elles sont obliques. Leur origine. Ces fentes observées dans les rochers. VI. 492. a. Pourquoi elles s'y trouvent quelquefois posées obliquement. Principales observations rapportées sur ce sujet dans *l'histoire naturelle* de M. de Buffon. *Ibid.* b.

Fentes qui interrompent les couches du globe. VIII. 623. b. Fentes observées dans les glaciers. 692. b. *Suppl.* III. 228. b.

Fente, significations de ce mot, en anatomie, en chirurgie, en hydraulique, en terme de cornetier. VI. 492. b.

FENU-GREC, (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. De sept especes de cette plante reconnues par Boerhaave, on ne décrit ici que la principale, nommée *fanum græcum*. VI. 493. a.

FENU-GREC, (*Pharm. Mat. médic.*) On n'emploie que sa semence. En quels cas on la recommande extérieurement. Maniere de la préparer. Son usage en lavemens. Utilité du mucilage de cette graine dans les ophthalmies. Son odeur porte facilement à la tête. Diverses préparations officinales dans lesquelles cette semence est employée. VI. 493. a.

FÉODAL, *gouvernement*. Son origine & sa nature. VI. 688. b. — 698. a. La valeur militaire fut toujours la base du système politique sous ce gouvernement. XI. 756. a. Oppression du peuple sous le gouvernement féodal. XIV. 144. a. Des impôts sous ce gouvernement. XVII. 867. a. Avantages que sa destruction a procurés à la France. VII. 849. b. Combien il fut funeste à l'agriculture. *Suppl.* I. 215. a, b.

FÉODAL, (*Jurisp.*) héritage féodal. Seigneur féodal. Droit féodal. VI. 493. a. Retrait féodal. Saisie féodale. *Ibid.* b.

Féodal, commise féodale. III. 703. b. Homme féodal. VIII. 280. b. Justice féodale. IX. 94. b. Noblesse féodale. XI. 176. b. Office féodal. 417. a. Retrait féodal. XIV. 209. b. Saisie féodale. 527. a, b. Succession féodale. XV. 599. a.

FÉODALITÉ, actes de féodalité que reçoit la chambre des comptes. III. 784. b.

FÉODÉ *sergent*. XV. 90. a.

FÉODER, (*Comm.*) mesure des liquides en Allemagne. Parties de féoder. Variations de cette mesure selon les différens lieux où elle est en usage. VI. 493. b.

FER, (*Minéral. Métall. & Chymie*) Caracteres de ce métal. Divers pays de l'Europe, où se trouvent des mines de fer. Celles de Suede plus estimées que toutes les autres. VI. 493. b. Principales mines de fer. 1. Le fer natif. L'existence de cette sorte de mine constatée par les morceaux qui en ont été apportés du Sénégal. 2. La mine de fer cristallisée. 3. La mine de fer blanche. Celle d'Alvare en Dauphiné. Comment on la distingue du spath. 4. La mine de fer noirâtre. 5. La mine de fer d'un gris de cendre. 6. La mine de fer bleue. 7. La mine de fer spéculaire. 8. L'hématite ou sanguine. 9. L'aimant. 10. La mine de fer sablonneuse. *Ibid.* 494. a. 11. La mine de fer limoneuse. 12. L'ochre. Ouvrages à consulter sur ces mines de fer. Les mines d'acier ne doivent être considérées que comme des mines de fer qui donnent de l'acier dès la premiere fusion. Parmi les mines de fer, les unes sont attirables par l'aimant, les autres ne le sont pas. On a lieu de croire que cette propriété dépend du phlogistique. Division des mines de fer selon leur couleur. Quelle est la meilleure maniere, suivant M. Henckel, de faire l'essai d'une mine de fer. Il n'y a presque point de terres ou de pierres dans lesquelles il ne se trouve une portion de fer plus ou moins grande. *Ibid.* b. Substances & matieres dans lesquelles il se trouve sur-tout d'une façon sensible. Quelles sont les mines d'autres métaux auxquelles il se trouve sur-tout uni. Conseils aux adeptes qui voudroient chercher l'or dans le fer. Dans quelles dispositions les mines de fer se trouvent dans la terre. Les travaux par lesquels on fait passer les mines pour en tirer le fer, sont décrits au mot *Forge*. Diversités dans ce travail, selon la nature de la mine : ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 495. a. Fer de gueuse, celui qui vient de la premiere fonte ; comment on lui donne la ductilité & la pureté qui lui conviennent. Principe à observer pour convertir le fer en acier. Quel

est le charbon de terre qu'on peut employer dans le traitement des mines de fer. Expérience par laquelle Bécher tira du fer de l'argille. On a trouvé que toutes les substances végétales, donnent, après avoir été réduites en cendres, une certaine quantité d'une matiere attirable par l'aimant. Fameuse question de M. Geoffroy ; savoir s'il est possible de trouver des cendres de plantes sans fer, & si le fer qu'on trouve dans ces cendres, y existoit réellement avant qu'elles eussent été brûlées, ou si ce métal n'y avoit été formé que par l'incinération du végétal. Disputes sur ce sujet. *Ibid.* b. Comment le fer peut être aisément porté dans les végétaux. Il y a lieu de croire que le fer est le principe de leurs différentes couleurs. Les expériences prouvent aussi que le fer est répandu dans le regne animal : comment il y est répandu. Expérience par laquelle M. Menghini a cherché à calculer la quantité de fer contenue dans le sang. Réflexions de M. Gesner sur ce mélange du fer avec le sang. Principes dont le fer est composé. Cause de la rouille du fer. *Ibid.* 496. a. Comment l'eau agit sur le fer. Différens effets du fer allié avec les autres substances métalliques. Expériences de M. Brandt sur ce sujet. Effets de la fusion du fer avec l'or ; du fer avec l'argent ; du fer avec l'étain ; avec le cuivre ; avec le plomb ; amalgame de fer & de régule d'antimoine ; fusion du fer avec l'arsenic & le flux noir. Union du régule du cobalt avec le fer ; du fer avec le bismuth. Le fer & le zinc ne s'unissent point. Le fer seul exposé à la flamme se réduit en une chaux ou safran de mars. Dissolution du fer dans l'acide nitreux. Dissolution du fer dans l'acide du sel marin ; dans l'acide vitriolique. *Ibid.* b. Le fer mis dans l'état de chaux métallique n'est plus soluble, ni dans l'acide nitreux, ni dans l'acide végétal. L'effet du mélange de limaille de fer & de nitre dans un creuset rougi. On peut enlever à du fer son phlogistique pour le faire passer dans d'autre fer. Mélange du soufre avec le fer. Chaux martiale triturée avec du sel ammoniac. Divers sels qui dissolvent le fer à l'aide de la fusion, & forment des sels avec lui. Le fer réduit en chaux métallique, entre aisément en fusion avec les matieres vitrifiables. Les chaux martiales mêlées avec des matieres vitrifiables demandent un feu moins fort pour leur vitrification que pour leur réduction ; le contraire arrive dans les autres métaux. La mine de fer grillée & la pierre à chaux ne peuvent se changer en verre, traitées séparément : mais par le mélange, elles se vitrifient fort aisément. *Ibid.* 497. a. L'arsenic donne au fer la propriété d'être cassant, quand il est froid, & d'entrer aisément en fusion. Moyen de prévenir l'union du fer & de l'arsenic. L'acide du soufre produit sur le fer deux effets contraires à ceux que nous venons de voir que produit l'arsenic. Effets du miroir ardent sur le fer. Effet du mélange de la limaille de fer, du soufre & de l'eau. D'où viennent les étincelles excitées par le frottement du fer contre un caillou. Le fer a plus de disposition à s'unir avec le soufre que les autres métaux. *Ibid.* b.

Fer, qualité du fer, tel que la nature nous le présente. I. 100. b. Fer de fonte & fer forgé. *Ibid.* & 101. a. Cause de la rouille du fer. I. 234. a. XIV. 406. b. Bitume qui se trouve dans ce métal : principe du bleu que le fer produit. II. 284. a. Fer qui se trouve dans les cendres tant animales que végétales. 813. b. Existence du fer dans le sang. *Suppl.* IV. 725. b. Quelques-uns lui attribuent la cause de la rougeur du sang. *Ibid.* & 731. b. Fer contenu dans l'argille. VII. 998. b.

Des différentes mines de fer. Ces mines distinguées en deux especes par la différente qualité du soufre qu'elles contiennent. I. 101. a. Difficulté de distinguer les mines de fer de celles d'acier. 102. b. Mines de fer trouvées en 1737 dans les Vosges. 103. b. De la recherche des mines de fer & de leur disposition. VII. 136. b. & c. Le fer pur ne se trouve pas dans la terre. XVI. 581. a. Mine de fer d'où l'on tire l'émeril. V. 564. a. Mine de fer dite galene. VII. 435. a. Autre dite hématite. VIII. 110. a, b. Mine de fer en petites masses semblables à des lentilles. IX. 386. a. Fer minéralisé avec l'arsenic ou le soufre. X. 541. a. Espece de mine de fer appellée pois martiaux. XII. 885. a. Mine de fer spathique. XV. 441. a. Mine de fer arsenicale. 482. a. Mine de fer appellée tungsteen. 745. b. Fleurs de fer. VI. 858. b. Produit des mines de fer d'Eybenstock. *Suppl.* II. 932. a. Mines de fer cristallisées. VI. vol. des planches, cristallisations mathématiques, planche 2.

Du travail de ces mines. Difficulté de travailler la mine de fer. X. 433. b. Maniere de tirer le fer de sa mine. 994. a. Maniere de tirer les mines de fer, distinguées en cinq especes. VII. 138. b. & c. Fondant pour la fonte du fer. 71. a. Du mélange de l'arbut & de la cassine avec le fer des mines. 143. b. Maniere de fondre une mine. 239. b. Comment se réduit la mine de fer, lorsque le régule en est fragile, lorsqu'elle est accompagnée de pierres réfractaires. VI. 917. a. Observations sur l'accident de la mise hors dans la fonte de la mine. VIII. 312. b. 313. a. Ce qu'on entend par ballotter dans les forgeries de fer. II. 48. b. Sur le travail de la mine de fer, voyez GROSSES FORGES. VII. 135. a, b. — 168. & l'article FORGES du vol. IV. des planches.



*Diverses expériences & opérations sur le fer.* Chaux de fer. II. 545. a. Théorie de la cémentation du fer. 812. a. Transmutation apparente du fer en cuivre. *Ibid.* b. & IV. 546. a. XVII. 714. b. Fleuve d'Allemagne auquel on attribue la vertu d'opérer cette transmutation. VI. 870. a. Comment on découvre le fer contenu dans l'eau. *Suppl.* III. 473. b. Phénomènes observés dans l'alliage du fer & de l'étain. VI. 7. b. Le fer se refroidit plus vite à l'air que dans le vuide : le contraire arrive à l'eau. 601. a. Du mélange de l'or & de l'argent avec le fer. 915. b. Le cuivre facilite la fusion du fer. 916. b. Méthode pour unir au fer une grande quantité d'arsenic. *Ibid.* Le fer se dilate au moment où il cesse d'être en fusion. VII. 312. b. D'où dépend le succès de la dissolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. a. — Voyez MARS, (Chym.)

*Fer cassant à froid.* Comment on le reconnoît. Effets du feu sur ce fer. Il y a de ces fers qui deviennent plus cassans en les forgeant. VI. 497. b.

*Fer doux.* Comment on le reconnoît. Ses propriétés. Sa cassure doit être noire tout en travers de la barre. Il y a d'autres fers qui à la cassure paroissent gris, noirs, & tirant sur le blanc. Ouvrages auxquels ils sont bons. Autres fers mêlés à la cassure ; ils sont réputés les meilleurs. Autre fer qui a le grain fort petit, comme l'acier. Outils auxquels on l'emploie. VI. 498. a.

*Fer rouverain.* Ses caractères & propriétés. Les vieux fers long-tems exposés à l'air sont sujets à devenir rouverains. VI. 498. a.

*Fer, travail du.* (Taillander. & Serrur.) De la manière de chauffer le fer lorsqu'il doit être forgé. III. 252. b. 256. b. Mauvaise qualité de fer appelée chauxure. *Ibid.* Corroyer le fer. IV. 277. b. *Suppl.* II. 617. a. Différentes qualités des fers. Fabrication des fers, en fers marchands, fers de fenderie & de batterie. VII. 163. a, b. Fer en verges. XVII. 64. a. De la connoissance des différentes especes de fers propres à la serrurerie ; de leurs propriétés, qualités, façons & défauts. XVI. 811. a, b. — 813. b. De la manière de chauffer & forger le fer. 813. b. 814. a. De son usage pour les ustensiles de cuisine. *Suppl.* I. 830. b. *Suppl.* II. 665. a. De son étamage, voyez *Étamer.* Souder le fer. *Suppl.* IV. 812. b. Différentes sortes de fers de serrurerie. IX. vol. des planch. article *Serrurier.*

*FER.* (Métall. Fonderie. Fabriq. des arm. Fusil de munit.) De la méthode de corroyer & de souder ensemble trois morceaux de fer, pour former les maquettes avec lesquelles on fabrique les canons de fusil. Avantages de cette méthode. Différentes causes qui concourent à produire des inégalités dans la fonte du fer. *Suppl.* III. 12. a. A force de chauffer & de battre le fer, on le décompose & on l'appauvrit, au lieu de le perfectionner. On ne doit chercher à dégager de ses parties hétérogènes le fer dont le canon doit être formé, qu'autant qu'il est nécessaire relativement au nombre des chaudes qu'il doit essuyer successivement. Lorsque le fer est parvenu au *maximum* de sa perfection relative, s'il éprouve de nouveau l'action du feu, il se détériore & perd successivement ce degré de perfection. Les chaudes surabondantes changent le meilleur nerf en un grain sec, calciné & sans adhérence. Cette vérité est fondée sur un grand nombre d'expériences, dont l'auteur rapporte ici celles qui sont les plus décisives. *Ibid.* b. Comment la méthode indiquée au commencement de cet article, procure au fer des canons la meilleure qualité possible. Le canon d'un fusil étant fait, s'il se trouve de mauvaise qualité, on ne peut plus y remédier par des chaudes vives & nombreuses, parce que par de telles opérations on diminueroit sa masse, & on dérangeroit ses dimensions. Observations sur l'épreuve ordinaire par laquelle on s'assure de la bonté d'un canon de fusil. *Ibid.* 13. b. Réponse à une objection contre la méthode des maquettes. Remarques sur l'effet de la soudure du fer. Du défaut appelé doublure. Comment on y remédie, supposé qu'il ait lieu par l'usage des maquettes. *Ibid.* 14. a. S'il est vrai que les exfoliations qui peuvent se former entre les pièces de fer placées les unes sur les autres empêchent leur union. Conjectures sur la cause des exfoliations formées sur le fer rouge exposé subitement à l'air. Moyen de faire réussir la soudure du fer. *Ibid.* b.

*Fer refondu de vieilles ferrailles.* On emploie avec succès à la composition des maquettes, un morceau de fer de vieilles ferrailles qu'on appelle fer refondu. Description des procédés avec lesquels on fabrique ce fer. Précautions à prendre pour lui donner une très-bonne qualité qui le rend propre à la composition des meilleurs canons. *Suppl.* III. 15. a, b. Lettres de MM. de Buffon & Jars en confirmation de ce qui vient d'être dit sur la méthode des maquettes, & sur l'usage du fer refondu de vieilles ferrailles. *Ibid.* 16. a. Expériences sur la résistance des canons de fusil fabriqués d'après la méthode exposée ci-dessus, soit en employant dans la composition de la maquette un tiers de fer refondu, ou un tiers de fer qui auroit acquis déjà tout son nouf & toute sa qualité. *Ibid.* b.

*FER.* (Hist. Myth.) L'invention du fer & de sa fusion attribuée aux dactyles idéens ou curetes. IV. 576. a. 610. a, b. VIII. 494. a.

*FER.* (Mat. médic. & Chym. Pharmac.) Remèdes que la médecine tire du fer. X. 151. b. &c. Voyez MARS.

*FER.* (Antiquit.) Médailles & monnoies de fer. X. 243. b.

*FER.* (Marque du) Droit domanial de la couronne. En quoi il consistoit. Par qui ce droit fut établi. Création de la charge de sur-intendant des mines en 1602. Moyen qui fut employé pour prévenir la rupture des ouvrages de fer. Création de divers officiers pour connoître & distinguer le fer doux d'avec l'aigre. Droits établis sur les fers étrangers en 1628, & sur la quincaillerie en 1636. VI. 498. a. Droits fixés par l'ordonnance de 1680 sur le fait des aides & entrées. Il n'y a nulle exemption de ces droits, ni aucun privilège. Ces droits font partie de la ferme générale. Les baux sont de six ans, &c. *Ibid.* b.

*Fer-blanc.* Premiers manufacturiers en fer-blanc qu'on a vus en France : leur retraite. Manufacture formée à Strasbourg sur la fin de la régence. Quatre manufactures semblables établies actuellement dans le royaume. Description du travail du fer-blanc. VI. 498. b. 499. a, b.

*Fer-blanc, travail du.* *Suppl.* II. 878. a, b. VI. vol. des pl. Métallurgie. Ses usages. Voyez *Ferblantier.* Manière de le polir. *Suppl.* III. 17. b.

*FER A CHEVAL.* (Botan.) Caractère de ce genre de plante. Trois especes de fer à cheval. Détails sur celle qui se trouve dans les boutiques. Moyen de le multiplier. VI. 500. a.

*FER, bois de.* (Botan.) arbre. II. 308. b.

*FER, âge de.* (Mythol.) Description de l'âge de fer par Dryden. VI. 500. a. Voyez la peinture qu'en ont faite Héfiode & Ovide. Voyez aussi *Siecle de fer.*

*FER, homme de.* (Jurispr.) VIII. 280. b.

*FER D'OR, chevalier du.* (Hist. mod.) société de seize gentilshommes, en partie chevaliers, & en partie écuyers. Origine de cette société. On ne sauroit concevoir un plan plus extravagant d'actions de piété & de fureur romanesque, que celui qui fut imaginé par le duc de Bourbon, fondateur de cette société. Détails qui font connoître ce plan. VI. 500. b.

*FER.* (Blason) VI. 501. a.

*FER DE FOURCHETTE.* (Blason) Croix à fer de fourchette. VI. 501. a.

*FER DE MOULIN.* (Blason) VI. 501. a.

*FER, l'île de.* (Géogr.) Grandeur de cette île. Les François y font passer leur premier méridien. Les Hollandois placent le leur sur l'île de Ténériffe ; le P. Riccioli met le sien à l'île de Palma. Différence de longitude entre l'île de Fer & Paris. Sa latitude. VI. 501. a.

*Fer, île de.* VIII. 922. b. Le méridien de cette île fixé comme premier méridien. X. 383. b. Différence de longitude entre elle & Paris. 384. a.

*FER A CHEVAL.* (Archit.) VI. 501. a.

*FER A CHEVAL.* (Fortific.) Quels sont les lieux où l'on construit cette sorte d'ouvrage. VI. 501. a.

*FER, grapin, érisson.* (Marine) VI. 501. a.

*Fer d'arc-boutans ou boute-dehors.* (Marine) VI. 501. a.

*Fer de chandelier, de pierrier.* (Marine) VI. 501. a.

*Fer de pirouette.* (Marine) VI. 501. b.

*FER.* (Maréch.) Description très-détaillée de cette espèce de semelle que l'on fixe par clous sous le pied du cheval. Des proportions à observer dans la construction des différentes parties du fer. Différentes especes de fer les plus connues, & dont l'usage est le plus familier. Fer ordinaire de devant, de derrière, du pied gauche, du pied droit. Fer couvert. VI. 501. b. Fer mi-couvert. Fer à l'angloise. Fer à pantoufle. Fer à demi-pantoufle. Fer à lunette. Fer à demi-lunette. Fer vouté. Fer geneté. Fer à crampon. Fer à pinçon. Fer à tous pieds ; il en est de plusieurs sortes, le fer à tous pieds simple, *Ibid.* 502. a. le brisé à un seul rang, le brisé à deux rangs, le fer à tous pieds sans étampure, le fer à double brisure. Fer à patin, dont on indique ici trois différentes especes. Fer à la turque ; trois sortes de fer désignées sous ce nom. *Ibid.* b. Fer prolongé en pince. Fers à mulet ; description détaillée. Fer à la florentine. *Ibid.* 503. a.

*FER à lampas.* (Maréch.) VI. 503. a.

*Fer.* Estamper un fer. V. 1001. a. Détails sur la manière de forger un fer. VII. 169. a, b. &c. Fer à pantoufle. XI. 830. a. Description des fers & de la manière de ferrer les chevaux. *Suppl.* III. 423. a, b. — 427. b. Différentes especes de fers anciens & modernes. VII. vol. des pl. Maréchallerie, pl. 5 & 6.

*Fer, fil de.* VI. 789. a. 790. b.

*FERS à cahiers.* (Aiguilletier) VI. 503. a.

*FERS.* (Ardoisieres) VI. 503. a.

*Fer à forger ou fer à creuser,* parmi les batteurs d'or & autres ouvriers. VI. 503. a.

*Fer à repasser.* Sa description. Procédés du taillandier pour le faire. Fer à repasser en cage. VI. 503. b. Voyez *Carreau.*



**FER à rouler** (*Boutonnier*) Description & usage. VI. 503. b.  
**Fers**, outils de cartiers. VI. 503. b.  
**FER à fonder**. (*Chauderonnier, Ferblantier, &c.*) Différentes fortes de fers à fonder. Leur description. VI. 503. b. Voyez *Suppl.* III. 17. b.  
**Fer**, terme de corderie; description & usage. VI. 504. a.  
**Fers à découper**, terme de découpeur. VI. 504. a.  
**Fer à découper les fleurs artificielles**. VI. 866. b.  
**Fers à gauffrer**. VI. 504. a.  
**Fers à réparer**. (*Doreur sur bois*) VI. 504. a.  
**Fer à gros coups**. VI. 504. a.  
**Fer à coups fins**. VI. 504. a.  
**Fer à refendre**. VI. 504. a.  
**FER quarré**. (*Eperonnier*) VI. 504. a.  
**FER à fonder**, (*Ferblantier*) description & usage. VI. 504. a.  
**Fer**, en terme de filassier. VI. 504. b.  
**FER à fonder**. (*Fontainier*) VI. 504. b.  
**FER à fileter**. (*Gainier*) VI. 504. b.  
**FERS**; (*Luthier*) il y en a de plusieurs fortes, & ils servent à divers usages. Fer pour les éclisses des basses, bassons, violons, &c. Maniere de s'en servir. VI. 504. b.  
**Fers ronds**. VI. 504. b.  
**Fers plats**. Description & usages. VI. 504. b.  
**FERS crochus**. (*Marqueterie*) Description & usage. VI. 504. b.  
**Fers de varlope, de demi-varlope, varlope à onolet, & de rabot**. Description de la maniere dont l'ouvrier les fait. VI. 505. a.  
**FER**. (*Menuiserie*) Ce qu'on entend par donner du fer à une varlope, demi-varlope, rabot, &c. VI. 505. a.  
**Fer**, à la monnaie. VI. 505. a.  
**FER à friser**. (*Perruquier*) Description & usage. VI. 505. a.  
**Fer à friser**. III. 590. a. Fers à cheveux des dames romaines. XVI. 383. a.  
**Fer à toupet**; description & usage. VI. 505. a.  
**FER rond à fonder**. (*Plombier*) Fer pointu, quarré, à fonder. Fer rond, pointu, à fonder, des vitriers. VI. 505. a.  
**FER à polir**. (*Reliure*) Description & usage. VI. 505. a.  
**Fer à dorer**. VI. 505. a.  
**FER de velours à cannelure**. (*Instrument du métier de l'étoffe de soie*) VI. 505. b.  
**Fers de velours frisé**. VI. 505. b.  
**Fer de peluche**. VI. 505. b.  
**FERALES**, (*Hist. anc.*) fête que les Romains célébroient le 12 février en l'honneur des morts. Etymologie de ce mot. Origine de cette fête. Sacrifice qui s'y faisoit à la déesse *Muta*. Interruption de cette fête. Cause de son rétablissement. VI. 505. b.  
**FERBLANTIER**; outils dont ces ouvriers se servent. Usage qu'ils font de la poix-résine. VI. 505. b.  
**FERBLANTIER**. (*Arts méch.*) Espèces de fer dont il fait usage. Ustensiles qu'il fait en fer-blanc. Maniere de polir cette sorte de fer. De la maniere de faire une assiette ou plat, & une boîte quarrée de fer-blanc. Composition de la soudure du ferblantier. Son fer à fonder. *Suppl.* III. 17. b.  
**Ferblantiers**. Leur maniere de fonder. XV. 393. a. Tas des ferblantiers. 932. b. Planches sur l'art des ferblantiers. IV. vol. des planch. voyez *Fer-blanc*.  
**FERDINAND I**, successeur de Charles-Quint, archiduc d'Autriche, (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trentième empereur depuis Conrad I, vingt-quatrième roi de Hongrie, trentième roi de Bohême. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 17. b.  
**FERDINAND d'Autriche II**. (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trente-quatrième empereur, vingt-huitième roi de Hongrie, trente-huitième roi de Bohême. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* III. 18. b.  
**FERDINAND II**, empereur. Comment il donna lieu à la guerre de trente ans. XI. 770. a.  
**FERDINAND III**, (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) fils du précédent, trente-cinquième empereur, vingt-neuvième roi de Hongrie, trente-neuvième roi de Bohême. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* III. 22. a, b. 23. a.  
**FERDINAND I**, roi de Castille & de Léon, (*Hist. d'Esp.*) troisième fils de dom Sanche, roi de Navarre. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 23. b.  
**FERDINAND**, premier roi d'Espagne. V. 953. a.  
**FERDINAND II**, fils puiné d'Alphonse VIII, roi de Léon & de Galice. Caractère de ce prince. Sa conduite généreuse envers le roi de Portugal son beau-pere. *Suppl.* III. 23. b.  
**FERDINAND III**, fils d'Alphonse IX, & de Berengere, infante de Castille. Sa canonisation. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 24. a.  
**FERDINAND IV**, surnommé *l'ajourné*, fils & successeur du roi Sanche au trône de Castille & de Léon. Description de son regne. *Suppl.* III. 24. a.  
**FERDINAND V**, dit *le catholique*, fils de Jean II, roi d'Aragon. Il réunit les royaumes de Castille & d'Aragon. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 24. b.

**FERDINAND V**, ou *le catholique*, roi d'Espagne. XV. 426. b. XVI. 432. a.  
**FERDINAND VI**, surnommé *le sage*, fils de Philippe V, & de la princesse Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, roi d'Espagne. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* III. 24. b.  
**FERDINAND**, surnommé *le juste*, roi d'Aragon, fils de Jean I, roi de Castille, & d'Éléonore d'Aragon. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 25. b.  
**FERDINAND**, roi de Portugal, (*Hist. de Portug.*) fils de Pierre I, & de Constance. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* III. 26. a.  
**FÉRENTAIRES** ou *Férendaires*, (*Hist. anc.*) troupes auxiliaires chez les Romains, armées à la légère. Origine du nom de *férendaires*. Autre espèce de férendaires. VI. 506. a.  
**FERIN**, adj. (*Médec.*) Les anciens désignoient par ce mot des maladies d'une nature très-mauvaise. Les malades atteints de ces maladies sont aussi appelés de ce nom. VI. 506. a.  
**FERETRE**, (*Hist. anc.*) brancard dont on se servoit pour porter les morts. Autre espèce de brancard employé dans les triomphes. On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général. VI. 506. a. Il y eut des occasions où le triomphateur étoit porté par les prêtres même, &c. *Ibid.* b.  
**FERETRIUS**. (*Mythol.*) Jupiter féretrius. On lui faisoit des sacrifices après la victoire. VI. 506. b.  
**FÉRIES**, (*Hist. anc.*) jours pendant lesquels on s'abstenoit de travailler. Origine du mot *féries*. Différence entre les jours de féries & les jours de fêtes. Quelques-uns confondent les féries avec les jours de vacation. Ce mot revient à celui de sabbat chez les Juifs. Différentes fortes de féries dont les noms sont ici indiqués. *Féris* se disoit aussi chez les Romains pour un jour de foire. VI. 506. b.  
**FÉRIE**. (*Hist. eccl.*) Le dimanche est la première férie. VI. 306. b. Autrefois toute la semaine de pâques étoit fêtée par ordre de Constantin, & l'on appella ces sept jours féries. Comme cette semaine étoit la première de l'année ecclésiastique, on s'accoutuma à appeler les jours des autres semaines 2, 3 & 4 féries. Sens du mot *féris* dans le bréviaire romain. Féries extraordinaires. *Ibid.* 507. a.  
**Féris, jours de**. VIII. 893. a.  
**FÉRIES latines**. (*Littérat.*) Fête solennelle des peuples du Latium, imaginée politiquement par Tarquin. L'auteur développe ici l'art de l'institution de cette fête, & la scrupuleuse exactitude que les Romains apportèrent à la célébrer. Institution de cette fête à l'occasion d'un traité fait avec les peuples du Latium. Conditions du traité conclu pour la célébration de cette fête. VI. 507. a. Quarante-sept peuples assistèrent aux premières féries latines. Le président fut toujours un romain. Ces féries étoient ordinaires ou extraordinaires. On attribuoit à la négligence de cette fête tous les malheurs qui arrivoient dans les armées romaines: exemple qui prouve jusqu'à quel point alloit le scrupule des Romains sur l'omission des féries latines. Le moindre défaut dans les circonstances étoit capable de troubler la fête. Ces féries, qui n'étoient d'abord que d'un jour, furent ensuite de deux & de trois. On y ajouta même un quatrième jour, mais dont la cérémonie se faisoit au capitol, & non sur le mont Albain, comme celles des autres jours. On ne trouve dans toute l'histoire romaine que deux exemples de féries latines extraordinaires impératives. *Ibid.* b. Ce n'est pas qu'il n'arrivât de tems en tems des prodiges, pour lesquels on faisoit des supplications extraordinaires, qui étoient de véritables féries; mais comme elles se passoient dans Rome, on ne les mettoit point au nombre des latines. Le tems que duroit l'expiation de ces prodiges étoit assez borné. Cependant dans des cas extraordinaires, les féries étoient immuablement de neuf jours. Les féries latines ordinaires étoient mobiles, & on ne les célébroit qu'au jour marqué par le consul. Rome étoit presque déserte pendant leur célébration; on y créoit alors un gouverneur pour prévenir toute entreprise contre elle. Auteurs à consulter. *Ibid.* 508. a.  
**Féris latines**. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 27. b.  
**Féris latines**. IX. 301. a.  
**FERMAGES**, (*Jurispr.*) redevance annuelle du fermier au propriétaire; celle des fermiers des droits royaux ou seigneuriaux. VI. 508. a. Les loyers des biens de campagne ne doivent pas être confondus avec les fermages. Le propriétaire d'une métairie a un privilège sur les fruits pour les fermages. Privilège que donne la coutume de Paris sur les meubles du fermier. Privilège du propriétaire sur les fermages à lui dus. *Ibid.* b.  
**FERMAIL & FERMAUX**, (*Blason*) nommés aussi *fermaillets* ou *fermaillets*. Comment ils sont représentés. Écu fermaillet. Joinville décrivant une grande fête, parle de cette partie de la parure du roi. Les hommes & les femmes se servoient de cette parure. Comment ils la plaçoient. Passage tiré d'Amadis où il en est parlé: ce qui en est dit dans Froissard. VI. 508. b.



*Fermail*, sorte de boucle garnie de son ardillon, &c. Ancien usage du fermail. *Suppl.* III. 27. b.

**FERMAHAGH**, (*Géogr.*) comté d'Irlande dans la province d'Ulster; ses bornes; sa capitale; son étendue & sa population. Qualité du sol & des habitans. Représentans de cette province. *Suppl.* III. 28. a.

**FERMAT**; (*Pierre*) ses observations sur Diophante. *Suppl.* III. 571. a.

**FERME**, adj. (*Physique*) Les corps fermes opposés aux corps fluides & aux corps mous. VI. 508. b. Différence entre corps ferme & corps solide. La fermeté des corps n'est qu'une dureté plus ou moins grande. La cause en est inconnue. Il faut distinguer la fermeté des corps durs de celle des corps élastiques. *Ibid.* 509. a.

**FERME**, *Constant, Inébranlable.* (*Synon.*) IV. 58. b. Voyez *Imperturbable*.

**FERME.** (*Jurisp.*) Différentes significations & étymologie de ce mot. Distinction usitée en Normandie des simples fermes d'avec les fermes blanches. VI. 509. a. Différentes formalités par lesquelles se fait le bail à ferme. Ce bail ne peut être fait pour plus de neuf années. Les gentilshommes laïcs peuvent sans déroger se rendre adjudicataires des fermes du roi. Ils peuvent tenir à ferme les terres des princes du sang; mais ils n'en peuvent tenir aucune autre. Quelles sont celles que les ecclésiastiques peuvent tenir. Privilège du propriétaire sur les meubles du fermier selon la seule coutume de Paris. Son privilège sur les fruits de la ferme. Les engagements réciproques entre le propriétaire & le fermier subsistent entre leurs héritiers pendant la durée du bail. La vente de l'héritage affermé rompt le bail, &c. La contrainte par corps peut être stipulée pour les fermes des champs; mais elle ne se supplée pas, si elle n'est point exprimée. *Ibid.* b. Un fermier n'est pas reçu à faire cession de biens. On peut faire résilier le bail quand le fermier est deux ans sans payer. Autre cas pour lequel le fermier peut être expulsé. Obligations & devoirs du fermier. Pertes qu'il doit supporter. En quel cas il peut demander pour une année une diminution sur le prix de son bail, ou suspendre le paiement d'une année. L'action personnelle résultante d'un bail à ferme dure trente ans. *Ibid.* 510. a. La tacite reconduction est ordinairement de trois ans. Le premier bail étant fini, la caution ne demeure plus obligée. *Ibid.* b.

*Ferme, bail à.* En quoi il diffère du bail emphytéotique. V. 581. a. Renouvellement d'un bail à ferme. XIII. 859. b.

*Ferme*, dans quelques coutumes, affirmation ou serment qui se fait en touchant dans la main du juge. Autre serment appelé *contre-ferme*. Coutumes où il en est parlé. Ce que dit M. de Laurière sur ces sermens. VI. 510. b.

*Ferme des amendes.* VI. 510. b.

*Ferme blanche.* Ferme dont le loyer se paie en monnaie blanche. Ce qu'on entendoit par ce mot en Angleterre. VI. 510. b.

*Ferme d'une, deux ou trois charrues.* VI. 510. b.

*Ferme de droit.* VI. 510. b.

*Ferme générale.* VI. 510. b.

*Ferme à moisson.* VI. 510. b.

*Ferme à moitié fruit.* VI. 510. b.

*Ferme particulière. Sous-ferme. Ferme au tiers franc.* VI. 511. a.

**FERME**, lettres en (*Jurisp.*) IX. 423. a.

**FERME.** (*Econom. rustiq.*) Ce mot est devenu synonyme avec celui de maison rustique, par l'effet du dégoût des soins de l'agriculture. Presque toutes nos terres sont affermées: ce qui vaut mieux que si elles étoient cultivées par la plupart des propriétaires. Connoissances générales dont le propriétaire doit être instruit. Situation que la maison doit avoir à l'égard des terres qui en dépendent. Il faut proscrire tout ce qui est inutile dans les bâtimens d'une ferme, mais se garder encore plus de rien retrancher qui soit nécessaire. VI. 511. a. Une maison rustique doit être voisine de l'eau, sa cour bien fermée, & ses bâtimens isolés entr'eux. L'une des qualités essentielles au fermier est qu'il soit riche. Divers articles de dépenses dont la somme indique ce qu'un fermier est obligé de dépenser pour une ferme de 500 arpens de terres labourables, avant de recueillir. Détail des frais annuels évalués sur les facilités qu'a un fermier de nourrir son bétail. Quelque habileté qu'ait un laboureur, il n'apprend à exciter toute la fécondité de ses terres qu'en se familiarisant avec elles. *Ibid.* b. Si le fermier n'est pas assez riche, il deviendra plus pauvre d'année en année. Un homme ordinaire peut être chargé sans embarras de l'emploi de quatre voitures, &c. Diverses espèces de cultures dont une ferme doit être composée. Si l'on a deux petites fermes contiguës, il est avantageux de les réunir. Connoissances qu'il faut avoir pour fixer le prix d'une ferme. Il est avantageux d'avoir, par exemple, quatre voitures, lorsqu'on a des terres plus que trois voitures n'en peuvent cultiver, & pas assez pour en occuper quatre. Diverses considérations locales qui font varier le prix d'une ferme. Les redevances en denrées coûtent or-

dinairement moins aux fermiers que celles en argent. Si le propriétaire est en doute sur la valeur de ses terres, il est de son intérêt de laisser l'avantage du côté du fermier. *Ibid.* 512. a. Pertes que le propriétaire doit partager avec lui. Différentes conduites qu'il faut tenir avec les fermiers, selon leur caractère. Il faut que dans les clauses d'un bail, le propriétaire prévienne l'abus qu'on pourroit faire de sa confiance: détails à cet égard. Stipulation sur la manne. Vigilance du propriétaire à l'égard des pailles. La mauvaise foi en agriculture est toujours un effet de la pauvreté ou du défaut de lumières. Soins qu'on doit prendre à conserver un fermier riche & entendu. *Ibid.* b. Le propriétaire doit être très-réservé à exiger des augmentations. Il doit entrer dans des vues d'amélioration, & ne point se refuser aux dépenses qui y contribuent. L'agriculture ne peut avoir de succès étendus que par la multiplication des bestiaux. VI. 513. a.

*Ferme.* Ce que doit faire un homme chargé d'une ferme dénuée de fumier & peu fournie de paille. VII. 366. a. Entretien de la volaille dans le fonds d'une ferme. XVII. 441. b. 442. a.

**FERMES du roi**, (*Bail des*) *Finances.* Examen de la question, savoir lequel est préférable d'affermir les revenus publics, ou de les mettre en régie: exposé des principes de M. de Montesquieu sur cette matière, accompagné des observations de l'auteur.

*Premier principe.* « La régie est l'administration d'un bon » pere de famille qui relève lui-même, avec économie & » avec ordre, ses revenus ». *Observations.* Si le régisseur fait perdre par sa négligence, ce que le fermier fait perdre par exaction, les avantages & désavantages des deux méthodes en rendront le choix indifférent. Peut-être seroit-il plus facile d'arrêter la vivacité du fermier, que de hâter la lenteur de ceux qui régissent. L'ordre & l'économie seront moins bien observés dans les régies que dans les fermes.

*Second principe.* « Par la régie, le prince est le maître de » presser ou de retarder la levée des tributs, ou suivant ses » besoins, ou suivant ceux de ses peuples ». VI. 513. b. *Observations.* L'auteur montre que le prince peut se conduire de même en affermant ses revenus. De telles opérations dépendent moins de l'une ou de l'autre méthode, que de la bonne administration. Exemple cité.

*Troisième principe.* « Par la régie, le prince épargne à l'état » les profits immenses des fermiers qui l'appauvrissent d'une » infinité de manières ». *Observations.* Ce que la ferme absorbe en profits, la régie le perd en frais. Il peut se trouver des moyens de prévenir ces deux abus.

*Quatrième principe.* « Par la régie, le prince épargne au peuple » un spectacle de fortunes subites qui l'afflige ». *Observations.*

*Cinquième principe.* « Par la régie, l'argent levé passé par » peu de mains; il va directement au prince, & par con- » séquent revient plus promptement au peuple ». *Observations.* *Ibid.* 514. a.

*Sixième principe.* « Par la régie, le prince épargne au peuple » une infinité de mauvaises loix ». *Observations.*

*Huitième principe.* Exemples allégués en faveur de la régie. « Les peuples les plus malheureux, sont ceux où le prince » donne à ferme ses ports de mer & ses villes de commerce ». *Observations.* *Ibid.* b.

*Nouvième réflexion de M. de Montesquieu.* Projet magnanime de Néron d'abolir les impôts. Loix qu'il fit contre l'avarice des publicains. *Observations.* *Ibid.* 515. a. Voyez encore sur ce sujet l'article *Régie*.

*Fermes.* *Observations* sur l'article précédent. XV. 575. a, b. &c. La régie préférée à la ferme. XIV. 228. a. Préjudices qui résultent de la nécessité d'affermir les impôts qu'on leve sur les objets de consommation. XVII. 876. a.

**FERMES**, (*Cinq grosses*) *Finances.* Difficultés que trouva M. Colbert à l'exécution du projet par lequel, voulant affranchir l'intérieur du royaume de tous droits locaux, il se proposoit de transporter sur les frontières, tout ce qui devoit charger ou favoriser le commerce avec l'étranger. VI. 515. a. La plupart des provinces frontières voulurent garder leurs anciennes loix sur l'article des douanes, comme sur plusieurs autres objets, & M. Colbert ne voulut rien forcer. Le tarif de 1664 n'eut donc lieu que dans les provinces de l'intérieur. Énumération des provinces des cinq grosses fermes. Droits qu'on perceoit tant à l'entrée qu'à la sortie de ces provinces. Provinces réputées étrangères; pourquoi elles sont ainsi désignées: énumération de ces provinces: droits que l'on y perceoit. Les provinces des cinq grosses fermes forment topographiquement une espèce de presqu'île, dont les provinces réputées étrangères sont le continent. Sans la Normandie, elles formeroient une île toute entière, isolée par rapport aux droits du roi, quoique comprise sous la même dénomination. *Ibid.* b. Voyez **TRAITES**.

*Fermes.* Règlement sur l'adjudication & les enchères pour le bail des fermes. V. 145. b. Directeurs généraux des cinq grosses fermes. IV. 1027. a. Les biens du domaine donnés à ferme. V. 25. b. Principaux bureaux des cinq grosses fermes.



72. a, b. Provinces des cinq grosses fermes. V. 145. b. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, sans être plus onéreuse au public. II. 571. b. De la ferme du tabac. XV. 790. b. Commis des fermes. III. 701. b. Sous-ferme. XV. 418. a.

**FERME**, (*Opéra*) partie de la décoration qui ferme le théâtre. Comment elle est placée au théâtre de l'opéra de Paris. VI. 515. b. De quelle manière elle est soutenue. Inconvéniens attachés à cette manière. Des moyens d'y remédier. *Ibid.* 516. a.

**FERME-A FERME**. (*Manège*) VI. 516. a.

**FERME**. (*Charpent.*) VI. 516. a.

**FERME**, jeu de la ferme avec des dés, (*Jeu de hasard*) Détails sur la manière de le jouer. VI. 516. a.

**FERME**, (*Jeu*) Jeu de cartes. VI. 516. a.

**FERMENT**, ou *levain*. (*Chymie*) VI. 516. b.

**FERMENT**. (*Econom. anim. Méd.*) Les anciens chymistes désignoient par ce nom tout ce qui a la propriété, par son mélange avec une matière de différente nature, de convertir cette matière en sa propre nature. Un grain de bled, dans un terroir fertile, peut produire cent grains de son espèce, & chacun de ceux-ci peut en produire cent autres. Il y a donc quelque chose dans le grain de bled, qui a la faculté de changer en une substance qui lui est propre, le suc que la terre lui fournit. Ce même suc, reçu dans un germe différent, seroit changé en une toute autre substance. C'est donc cette puissance que les anciens chymistes appelloient du nom de *ferment*. Ils avoient transporté cette idée aux changemens qui se font dans le corps humain. Qui est-ce qui peut imaginer d'abord que ce corps peut être produit de farine & d'eau? Telle est cependant la nourriture ordinaire des enfans, & celle à laquelle l'homme adulte même pourroit se borner, en sorte que la liqueur séminale qui peut servir à produire un individu de la même espèce, ne seroit originellement qu'un composé de farine & d'eau. VI. 516. b. Mais si on entend par ferment, avec plusieurs modernes, ce qui étant mêlé avec une autre substance, a la propriété d'y faire naître un mouvement intestinal, & de changer par cet effet la nature de cette substance; ou si on ne veut appeler ferment que ce qui peut donner lieu au combat qui semble se faire entre des sels de nature opposée, alors il ne peut que s'ensuivre des erreurs d'un terme employé d'une manière aussi impropre. Erreurs de Vanhelmont sur cette matière, d'une très-grande conséquence dans la pratique de la médecine. Autres dangereux systèmes de Sylvius. Ainsi les ferments de toute espèce, salins, acides, alkalis, neutres, devinrent la base de la théorie & de la pratique médicinale; & ce qui n'étoit que le fruit de l'imagination, fut reçu comme un principe d'après lequel on fixa les moyens de contribuer à la conservation des hommes. *Ibid.* 517. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b. Voyez **FERMENTATION**.

**FERMENTAIRES**, (*Hist. eccl.*) nom que les catholiques d'occident ont quelquefois donné aux Grecs dans leurs disputes sur l'eucharistie. VI. 517. b.

**FERMENTATEURS**. (*Médec.*) Voyez VI. 519. a, b.

**FERMENTATION**, *Ebullition*, *Effervescence*. (*Synon.*) V. 216. b. 405. a.

**FERMENTATION**. (*Chymie*) Ce que les anciens & les modernes ont entendu par-là. Le principe de la fermentation fut souverainement en regne dans le siècle dernier. Les demi-chymistes l'employèrent de travers, & les médecins en firent l'usage le plus ridicule. Les notions que nous ont données de la fermentation ses premiers promoteurs, n'ont eu besoin que d'être rendues plus philosophiques, pour nous fournir un principe aussi fécond qu'évident d'un grand nombre de phénomènes chymiques. VI. 517. b. Le mot de *fermentation* a été consacré à exprimer l'action réciproque de divers principes préexistans ensemble, d'abord cachés, oisifs, & ensuite développés, mis en jeu. Le mouvement qu'une pareille réaction occasionne est insensible: il ne faut pas le confondre avec le bouillonnement. Quels sont les sujets fermentables. Effet principal & essentiel de la fermentation. Becher & Stahl ont pensé que les principaux produits des fermentations étoient dus à une récomposition. Différence entre la fermentation & l'effervescence. Ce que ces deux phénomènes ont de commun. Il ne faut pas non plus confondre les fermentations avec l'ébullition ou le mouvement intestinal sensible. *Ibid.* 518. a. Énumération du petit nombre de fermentations qui ont été soigneusement étudiées & suffisamment connues. Les autres espèces ne s'y rapportent que par une analogie qui paroît à la vérité naturelle, mais qui n'est pas encore établie démonstrativement. Ce qui reste à dire sur ce sujet qui n'a été qu'ébauché dans cet article, se trouvera dans les articles *Pain*, *Vin*, *Vinaigre*, *Putréfaction*. *Ibid.* b.

*Fermentation*. Principe de ce mouvement. I. 853. a. III. 415. b. L'air principal agent dans les fermentations. 233. a. Fermentations excitées par certaines substances dont l'air est imprégné. 235. b. Temps qu'il faut choisir pour la fermentation des sucs des plantes. *Ibid.* Moyen de rassembler le feu

dans les corps par la fermentation. VI. 602. a. Production de la flamme par le mélange de deux liqueurs froides qui entrent en fermentation. 839. a. Fermentations froides. VII. 319. a. Phosphores produits par la fermentation. XII. 526. a. Les substances putrides animales ont la vertu d'exciter une fermentation vineuse dans les végétaux. XIII. 588. b. Pourquoi, pendant qu'il fait du tonnerre, certains fluides entrent en fermentation, & d'autres cessent de fermenter. XVI. 413. a. De la fermentation vineuse, 283. b. — 289. a. De la fermentation acéteuse. 301. b. — 302. b. Fermentation excitée par toute espèce de levain. *Suppl.* III. 734. a, b. Par la levure de bière. 738. a. Fermentation du moût. *Ibid.* Instrument proposé pour mesurer les degrés de fermentation. XVII. 750. b. Appareil pour évaluer l'air qui sort des substances en fermentation. Vol. III. des planch. Chymie, pl. 12.

**FERMENTATION**, (*Econ. anim.*) mouvement intestinal produit sans aucune cause sensible dans la plupart des végétaux, par lequel il s'opère un changement dans leur substance, qui rend leur nature différente de ce qu'elle étoit, & leur donne la propriété de fournir un esprit ardent ou acide, d'où s'ensuit la distinction de la fermentation en *vineuse* & en *acéteuse*. Il n'est plus question de fermentation en médecine, que relativement à l'idée qui vient d'en être donnée, & à ce qui en sera dit à la fin de cet article. VI. 518. b. Usage qu'on en faisoit depuis Vanhelmont jusqu'à l'extinction de la secte des médecins qu'on appelloit chymique. Les différentes fermentations qu'on imaginoit dans les fluides du corps humain, les ferments auxquels on attribuoit la propriété de produire des mouvemens intestins, étoient les grands agens auxquels on attribuoit toutes les opérations du corps humain. La secte chymique divisée en deux, celle des humoristes, & celle des fermentateurs. *Exposé de la doctrine des fermentateurs*. C'est principalement à l'égard de l'élaboration des alimens dans les premières voies, que les partisans de la fermentation mal conçue se font d'abord exercés à lui attribuer toute l'efficacité imaginable, *Ibid.* 519. a. d'où ils étendirent ensuite son domaine dans les voies du sang & de toutes les humeurs du corps humain. C'est une opinion fort ancienne que l'acide sert à la chylification. Doctrines de Galien, d'Avicenne, de Riolan & de Castellus sur cette matière. Mais personne, avant Vanhelmont, n'avoit enseigné qu'un acide, en qualité de ferment, peut dissoudre les alimens, comme se font les dissolutions chymiques par l'effet d'un menstrue. Tant que la circulation n'étoit pas admise, on étoit fort embarrassé de trouver une cause à laquelle on pût solidement attribuer la chaleur animale. Helmont cherchant la cause de ce phénomène, ne crut pas pouvoir la trouver ailleurs que dans la fermentation. *Ibid.* b. Exposé du système d'Helmont. Comment Sylvius, l'un de ses plus zélés sectateurs, s'écarta de ce système. *Ibid.* 520. a. Différentes preuves par lesquelles Helmont & toute la secte chymique cartésienne, prétendoient établir l'acidité du ferment digestif. Toutes ces raisons n'ont pu tenir contre les expériences qui démontrent qu'il n'y a jamais de suc acide dans l'estomac qui soit propre à ce viscère; que toutes les humeurs du corps humain sont insipides, & ne sont chargées d'autre principe salin que d'une forte de sel neutre. Le sang n'est ni acide, ni alkali, & sa distillation ne donne aucun sel de cette nature. Helmont lui-même a été forcé de convenir qu'il n'y a point d'acide dans le sang d'un homme sain. Inconséquence de son système. Comment on a détruit le spécieux que présentent d'abord les preuves données ci-dessus de l'existence du ferment acide. *Ibid.* b. Comme les médecins fermentateurs ne se bornoient pas à établir dans le ventricule les merveilles de la fermentation, il faut les suivre dans le canal intestinal, où ils font jouer encore bien des rôles à ce même principe, pour lui attribuer l'entière perfection du chyle. Suite du système d'Helmont. Réfutation de ce système. Changement que Sylvius apporta à la doctrine de son maître. *Ibid.* 521. b. Système de Sylvius renversé. *Ibid.* 522. a. Fameuse expérience de Schuyl avec laquelle il venoit à l'appui du système de Sylvius, & que toute la secte chymique regarda comme invincible. Observations qui démontrent que cette expérience ne prouve rien en faveur de Sylvius. *Ibid.* b. Il paroît d'abord assez singulier que les alimens dont nous usons, qui sont de nature & de couleur si différentes, fournissent également un extrait toujours uniforme, toujours de couleur laiteuse. Comment les partisans de la fermentation expliquoient ce système. Cette explication démontrée fautive. Non-seulement la couleur du chyle, mais encore l'odeur des matières fécales a paru à certains fermentateurs devoir être attribuée à l'effet de quelque ferment. Doctrine de Vanhelmont sur ce sujet. *Ibid.* 523. a. Observations de l'auteur sur cette doctrine. Vanhelmont se bornoit à faire usage du principe de l'effervescence fermentative des acides avec les alkalis, pour la seule chylification. Mais ses disciples se firent une gloire d'encherir sur les écarts de leur chef. Sylvius & toute la secte introduisirent l'influence de cette puissance dans les secondes voies pour l'étendre sur toutes les fonctions de



l'économie animale. Quelle étoit, selon eux, la cause du mouvement intestin attribué au sang pour conserver sa fluidité. Observations tirées de *l'Essai de physique sur l'usage des parties du corps humain*, attribué à M. Senac, qui font juger combien les expériences sont contraires à cette opinion. *Ibid.* b. Mais si la fermentation n'est pas absolument nécessaire pour produire la chaleur vitale, quelle en peut être la cause? Voyez la réponse à cette question au mot *Chaleur animale*. Cause de la rougeur du sang selon les chymistes. Hypothèse de Descartes, par laquelle, au moyen d'un ferment supposé dans le cœur, il en explique le mouvement de contraction & de dilatation. Cette hypothèse renversée par les expériences & le raisonnement. *Ibid.* 524. a. Les fermentateurs allerent jusqu'à supposer dans chaque couloir, des levains particuliers qui changent les fluides qui y abondent par le mélange qui se fait entre eux, & par la fermentation qui résulte de ce mélange. Expérience sans réplique qui détruit ce sentiment. Par rapport au rôle que l'on a fait jouer à la fermentation dans *la fièvre, la coction, la crise*: voyez ces articles-là. Ce qui a été dit jusqu'ici n'est que l'histoire des erreurs qu'a produites l'abus du terme *fermentation*, & l'ignorance de la chose. *Ibid.* b. En quel sens & jusqu'à quel point la fermentation a lieu dans le corps humain. Diverses causes qui concourent à s'opposer à ce que le changement que pourroit produire la fermentation excitée dans l'estomac devienne complet. *Ibid.* 525. a. Comment cette fermentation des alimens commencée, tend à en extraire le suc propre à former le chyle. Cette fermentation n'est jamais poussée jusqu'à produire respectivement un esprit ardent ou acide, un alkali volatil. Mais à l'égard des personnes d'une constitution foible, les alimens trop long-tems arrêtés dans l'estomac éprouvent d'une manière plus étendue les changemens auxquels ils ont de la disposition. Il est donc très-intéressant de rechercher les moyens de suppléer au défaut de fermentation commençante, de la procurer, ou de corriger l'excès de la fermentation trop continuée. C'est l'objet que s'est proposé le docteur Pringle dans ses expériences. En quoi consistent les expériences de ce médecin anglois. *Ibid.* b. Conclusions qu'il en tire par rapport à la fermentation alimentaire. 1°. Si la salive est bien préparée, qu'il y en ait une quantité suffisante, qu'elle soit bien mêlée avec les alimens, elle arrête la putréfaction, prévient la fermentation immodérée, les vents & l'acidité dans les premières voies. Examen du sentiment contraire de Stahl. 2°. La plupart des substances animales qui tendent à la putréfaction, ont la faculté d'exciter une fermentation dans les farineux. 3°. Les mélanges qui se sont aigris dans l'estomac ne reviennent jamais à un état putride. 4°. Les substances animales putrides excitent une fermentation dans les farineux, les végétaux & le lait. 5°. Ainsi bien des personnes sont incommodées d'aigreurs, quoiqu'elles ne vivent que de viandes, de pain & d'eau. 6°. Diverses substances qui, s'opposant à la fermentation, sont contraires à la digestion. 7°. Substances utiles, soit pour arrêter la fermentation immodérée, soit pour fortifier l'estomac. *Ibid.* 526. a. 8°. Quels sont les stomachiques les plus propres à suppléer au défaut de la salive. 9°. Les aromatiques annoncent moins de vertu carminative que les amers & les anti-scorbutiques. 10°. Il n'y a point de conformité entre un amer animal & un amer végétal. 11°. Quelle est la vertu du sel marin, du sel d'absynthe & de la lessive de tartre, dans la fermentation des alimens. 12°. Des œufs considérés comme alimens. *Ibid.* b.

*Fermentation*. La digestion ne peut lui être attribuée. *Suppl.* II. 877. b.

**FERMER** les ports ou mettre un embargo. (*Comm.*) Deux manières de fermer les ports, c'est-à-dire d'empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. VI. 526. b.

**FERMER**, (*Comm.*) VI. 327. a.

**FERMER un bateau**, (*terme de rivière*) VI. 527. a.

**FERMER une volte**, (*Manège*) VI. 527. a.

**FERMER une voûte**, (*Coupe des pierres*) VI. 527. a.

**FERMETÉ**, (*Gramm. & Littér.*) signification propre de ce mot. Fermeté de l'ame, de l'esprit. Fermeté du style de Tacite. La Bruyère a un style ferme. VI. 527. a.

*Fermeté & constance*: différence entre ces mots. VI. 527. a.

*Fermeté*: il ne faut point la confondre avec l'entêtement. XVII. 770. a. b. Fermeté à remplir ses devoirs au péril de la vie. VIII. 638. b. 639. a.

**FERMETÉ**, (*Physiol.*) attitude dans laquelle on se tient ferme, dans quelque situation que ce soit. VI. 527. a.

**FERMETURE** des portes d'une place de guerre. XI. 721. a. b.

**FERMIER**, (*Econ. rustiq.*) Différence entre le fermier & le métayer. Devoirs d'un fermier à l'égard de son propriétaire. L'assiduité & l'activité sont les qualités essentielles d'un fermier. Ceux qui, sous prétexte de joindre le commerce au labourage, se répandent souvent dans les marchés publics, n'en rapportent que le goût de la dissipation, &

perdent de vue la seule affaire qui leur soit importante. Ceux auxquels ils confient les travaux de la campagne ne feroient suppléer comme il faut à leur absence. VI. 527. b. Objets dont le soin doit être abandonné à la fermière. La théorie de l'agriculture est simple; mais les circonstances obligent à en modifier les principes de tant de manières, que les règles échappent à travers la foule des exceptions. Si les cultivateurs philosophes avoient eu soin de consulter nos bons fermiers, ils se feroient épargné beaucoup d'expériences, en s'instruisant de celles qui sont déjà faites: ils auroient dû aussi déférer davantage à leurs sentimens, lorsqu'en proposant leurs découvertes, ils ont trouvé en eux de la froideur ou de la répugnance. On voit par l'expérience de plusieurs personnes, combien les véritables connoissances en agriculture dépendent de la pratique. *Ibid.* 528. a. En matière d'agriculture, il vaut beaucoup mieux voir la pratique des fermiers, que se borner à la lecture des livres. Il faut beaucoup de courage & d'argent pour réussir à un certain point dans le labourage. La classe des fermiers est injustement méprisée. Dans les premiers tems de la république romaine, on louoit un citoyen vertueux en l'appellant un bon laboureur. Quelques écrivains ont regardé l'agriculture comme une fonction sacrée. Eloge des mœurs de la plupart des fermiers de nos jours. Bonheur de leur état. Sentimens qu'on leur doit. *Ibid.* b.

*Fermier ou locataire*: engagements qu'il prend. II. 16. b. IV. 894. b. Opération que se permettent les fermiers fripons qu'on force à quitter leurs fermes. IX. 146. b. Des arbres que le fermier a plantés. *Suppl.* I. 523. b.

**FERMIERS**, (*Econ. politiq.*) ceux qui afferment & font valoir les biens des campagnes, & qui procurent les richesses & les ressources les plus essentielles pour le soutien de l'état. VI. 528. b. On ne peut bien juger de l'état actuel de l'agriculture en France, si l'on s'en tient à un coup d'œil général. Connoissances auxquelles il faut s'appliquer pour en bien juger. Il s'en faut peu qu'on ne croie que l'usage des chevaux & celui des bœufs ne soient également avantageux. Les cultivateurs eux-mêmes ne doivent pas être consultés là-dessus. Il n'y a que des fermiers riches qui puissent se servir de chevaux pour labourer les terres. Les autres n'ont d'autre ressource que de les faire cultiver avec des bœufs, par des payfans qui leur rendent la moitié de la récolte: cette méthode exige très-peu de frais de la part du métayer. Autre arrangement, par lequel les propriétaires, dans certaines provinces, retirent en argent le revenu du fermage de leurs terres. *Ibid.* 529. a. Les propriétaires qui se chargeroient eux-mêmes de la culture de leurs terres dans les provinces où l'on ne cultive qu'avec des bœufs, seroient obligés de suivre le même usage. De tout tems, & en tout pays, on a cultivé les terres avec les bœufs. Leur travail est beaucoup plus lent que celui des chevaux. C'est un préjugé démenti par l'expérience, que les bœufs ont plus de force que les chevaux: six bœufs voient deux ou trois milliers pesans, & six chevaux voient six à sept milliers. Les bœufs retiennent plus fortement aux montagnes, mais ils tirent avec moins de force. Proportion de ce qu'il faut de bœufs ou de chevaux pour le labour de différentes terres; quantité de travail que les uns & les autres font dans un jour. *Ibid.* b. L'usage des bœufs ne paroît préférable à celui des chevaux, que dans les pays montagneux ou dans des terrains ingrats, où il n'y a que de petites portions de terres labourables dispersées. Les bœufs peuvent convenir pour les terres fort légères. Les terres qu'on laboure avec des bœufs, produisent beaucoup moins que celles qui sont cultivées avec des chevaux. Les métayers occupent autant qu'ils le peuvent les bœufs à des charrois pour leur profit; les terres sont moins cultivées, & une partie demeure en friche. C'est un grand inconvénient, dans les pays où l'on cultive avec des bœufs, quand les terres restent en friche; elles y sont à très-bas prix, & restent en vaine pâture. *Ibid.* 530. a. On croit vulgairement qu'il y a beaucoup plus de profit, par rapport à la dépense, à labourer avec des bœufs qu'avec des chevaux: recherches sur ce sujet. Détails sur les frais d'achat des bœufs & des chevaux par lesquels il paroît que la dépense des bœufs surpasse au bout de douze ans celle des chevaux d'environ 700 livres. *Ibid.* b. Il y a des fermiers qui ménagent leurs bœufs ou leurs chevaux pour les vendre plus avantageusement; mais alors ils font moins de culture. Si les chevaux sont plus sujets aux maladies que les bœufs, cet inconvénient se compense; parce que le laboureur qui se sert de bœufs en a besoin d'un plus grand nombre, qu'il n'auroit eu de chevaux. Le désastre que causent les épidémies parmi les bœufs est plus dangereux que les maladies des chevaux. Dépenses pour les bœufs qui compensent celles du ferrage & du harnois des chevaux. Pour la nourriture, le préjugé est en faveur des bœufs; examen de cette question: *Ibid.* 531. a. d'où il résulte que l'avantage est toujours en faveur de ceux qui emploient les chevaux. *Ibid.* b. Les chevaux par leur travail se procurent eux-mêmes



eux-mêmes leur nourriture, sans diminuer le profit que la culture doit fournir au laboureur. Il n'en est pas de même de la culture ordinaire qui se fait avec les bœufs. Il y a de plus pour les bœufs que pour les chevaux, la dépense des pâturages. Diverses causes qui contribuent à rendre cette dépense fort onéreuse. *Ibid.* 532. a. Il y a moitié à perdre sur le produit des terres qu'on cultive avec des bœufs. Dans les tems secs, les bœufs trouvent peu de nourriture dans les pâturages, & ne peuvent presque pas travailler. Ainsi le défaut de foin & de fumier, le peu de travail, les charrois des métayers, bornent tellement la culture, que les terres ne produisent que très-peu de revenu, & ruinent souvent le propriétaire & le métayer. On prétend que les sept huitièmes des terres du royaume sont cultivées avec des bœufs, ce qui découvre une dégradation de l'agriculture en France: une partie de toutes ces terres sont en friche par le défaut de fermiers. Causes de ces désastres. Pauvreté des habitans de la campagne. Il n'y a point d'homme qui ne sache que les richesses sont le grand ressort de l'agriculture. De cinquante millions d'arpens labourables dans le royaume, il y en a plus d'un quart en friche. Six ou sept millions sont traités par la grande culture & environ trente millions avec des bœufs. *Ibid.* b. Le produit total des terres cultivées donne en blé environ 42 millions de septiers. Calcul de M. Dupré de Saint-Maur, d'où il résulteroit que la consommation totale annuelle en blé est de trente-six millions de septiers, & le produit annuel, année commune, trente sept millions. Si les terres étoient traitées par la grande culture, il paroît qu'on auroit 70 millions de septiers, & qu'ainsi l'augmentation de récolte seroit de 26 millions. Du commerce des blés. Observations qui prouvent qu'on ne pourroit pas vendre à l'étranger ces 26 millions à un prix qui pût dédommager le laboureur de ses frais. Il faut donc envisager par d'autres côtés les produits de l'agriculture. Les profits sur les bestiaux en forment la partie la plus considérable: or ce sont les riches moissons qui les procurent. Il faut aux bestiaux des pâturages pendant l'hiver, & des grains à la plupart pour leur nourriture, c'est sous ces deux points de vue que l'auteur envisage ici la régie de l'agriculture. *Ibid.* 533. a. De quelle maniere les différentes terres du royaume devoient être employées. En Angleterre, on réserve beaucoup de terres pour procurer de la nourriture aux bestiaux. Produit des laines de ce pays. Il n'y a aucune branche de commerce qui puisse être comparée à cette seule partie du produit des bestiaux. Produit de la traite des nègres comparée à celui des bestiaux en Angleterre. Avantages de l'état du fermier dans ce royaume. *Ibid.* b. En bornant en France la culture du blé aux bonnes terres, le calcul de l'auteur porte que le produit annuel seroit de 60 millions de septiers, lequel surpassant de 18 le produit actuel de nos récoltes, cet excédent vendu à l'étranger produiroit en argent plus de 300 millions de livres. Le surcroît de la récolte en menus grains serviroit avec le produit des terres médiocres, à l'augmentation du profit sur les bestiaux. Le commerce du blé étant libre, il se vendroit à l'étranger environ 20 livres le septier. Régularité dans les prix des grains en Angleterre; ce qui est un grand avantage pour le soutien de l'agriculture. Quel a été le bas prix du blé en France depuis plus de 30 ans. Les disettes arrivent facilement à la suite d'un prix si bas, dans un royaume où il y a tant de cultivateurs pauvres. Pratiques des laboureurs, qui montrent pourquoi les disettes surviennent lorsqu'il arrive de mauvaises années. *Ibid.* 534. a. Pourquoi les années abondantes, où le blé a été à bas prix, & qui sont suivies d'une mauvaise année, ne préservent pas de la disette. Pour mieux comprendre le dépérissement indispensable de l'agriculture, par l'inégalité excessive des prix du blé, il ne faut pas perdre de vue les dépenses qu'exige la culture du blé. Total pour la culture de 40 arpens, cultivés par quatre chevaux — 3220 livres. *Ibid.* b. L'auteur démontre ensuite que quand la tête du blé est à seize livres le septier, le cultivateur retire à peine ses frais, & il est exposé à tous les accidens dont il doit supporter le dommage. Estimation des frais & du produit des menus grains qu'on sème au mois de mars. Ces frais sont pour les 40 arpens, 690 liv. qui joints aux 3220 liv. de ci-dessus, font une somme de 3910 liv. pour le total des frais de 40 arpens. Produit du blé, 3266 liv. Produit des menus grains, 800 liv. Total, 4066 liv. Ainsi le produit n'excède les frais que de 156 liv. Il faut donc que les grains soient à plus haut prix, pour que le cultivateur puisse se soutenir. Condition du métayer & du propriétaire en évaluant leurs dépenses & leurs revenus annuels. *Ibid.* 535. a. Le fermier est toujours plus avantageux à l'état. Il est de l'intérêt des campagnes & par conséquent de l'état, que le blé se maintienne à un certain prix. Le riche fermier occupe & soutient le paysan; le paysan procure au pauvre citoyen la plupart des denrées nécessaires aux besoins de la vie. La culture languit dans les lieux où les fermiers manquent. *Ibid.* b. Si, la semence & les frais

prélevés, un fermier a un septier de plus par arpent, c'est ce qui fait son avantage. Et s'il cultive si bien qu'il puisse avoir deux septiers, son profit est doublé; mais il ne peut obtenir ce produit que d'une bonne terre. Le paysan qui entreprendroit de cultiver du blé avec ses bras, ne pourroit se dédommager de son travail. Ce n'est que sur de grandes récoltes qu'on peut retirer quelque profit. L'agriculture n'a pas, comme le commerce, une ressource dans le crédit; il faut donc que les fermiers soient riches par eux-mêmes. Inconvéniens de l'état actuel des choses qui font que l'état de fermier ne subsiste presque plus, & que l'agriculture est abandonnée aux métayers. C'est principalement la liberté ou la contrainte dans le commerce du blé, qui décide de sa valeur. *Ibid.* 536. a. La nation angloise n'a point essuyé de cherté extraordinaire ni de non-valeur de blé, depuis qu'elle en a favorisé l'exportation. Le bon état de l'agriculture dans les colonies angloises, sur-tout dans la Pensylvanie, a contribué depuis un tems à diminuer le prix de cette denrée. Outre la liberté de la vente des grains à l'étranger, il faut que le cultivateur ne soit pas inquiété par des impositions arbitraires. Par rapport à la nécessité de fournir à la milice, l'état de fermier pourroit avoir des privilèges de plus que l'état de métayer, si le premier étoit bien connu. Le gouvernement ne peut déterminer des personnes riches à l'état de fermiers, que par une protection décidée. *Ibid.* b. Recherches sur le profit des bestiaux dans l'état actuel de l'agriculture en France. Par la grande culture on mettroit à profit les pâturages qui servent en pure perte à nourrir quatre ou cinq millions de bœufs, & qui occupent, pris tous ensemble, au moins pendant six ans, les pâturages, qui pourroient servir à élever pour la boucherie quatre ou cinq autres millions de bœufs, lesquels produiroient, en suivant la méthode indiquée ici, 600 millions de plus tous les six ans. Ces pâturages pourroient la plupart être remis en culture; alors le produit en seroit beaucoup plus grand. Avantage plus considérable que présenteroient les troupeaux de moutons, par l'accroissement du produit des laines & de la vente annuelle de ces bestiaux. *Ibid.* 537. a. Dans les domaines cultivés par des bœufs, il n'y a pas le tiers des troupeaux qui pourroient y être nourris, si ces terres étoient mieux cultivées. Calcul des profits que procureroient ces troupeaux de moutons augmentés autant qu'ils peuvent l'être. Les observations qu'on vient de faire sur l'accroissement du produit des bœufs & des troupeaux, doivent s'étendre sur les chevaux, les vaches, les veaux, les porcs, les volailles, les vers à soie, &c. Ces richesses se répandroient sur tous les habitans, elles augmenteroient la population, elles accroîtiroient les revenus des propriétaires & ceux de l'état. Les frais de la culture n'en seroient guere plus considérables, il faudroit seulement de plus grands fonds pour en former l'établissement. C'est au gouvernement à faire retourner dans la campagne ces fonds que les grandes villes attirent à elles. *Ibid.* b. Avantages qui résulteroient pour le commerce de l'exécution du plan proposé. Autres avantages, la propagation & conservation des hommes, l'augmentation des habitans de la campagne. Misere du paysan dans les provinces où la culture se fait avec des bœufs. Préjugé des habitans des villes sur les causes du dépérissement de l'agriculture. Quand le paysan labore lui-même la terre, c'est une preuve de sa misere & de son inutilité. Occupation des paysans dans les provinces riches où la culture est bien entretenue. Bonheur de leur état. *Ibid.* 538. a. Quelles sont les causes qui plongeant les paysans dans la misere, leur font abandonner les campagnes. Combien le travail du riche fermier est plus profitable à tous égards que celui du métayer. Maux infinis que causent les manufactures & le commerce qui ne sont entretenus que par le désordre du luxe. Quand une nation dépense par le luxe ce qu'elle gagne par le commerce, il n'en résulte qu'un mouvement d'argent, sans augmentation de richesses. Les productions de nos terres doivent être la matière première des manufactures & l'objet du commerce. Causes qui attirent les hommes & les richesses dans les villes. *Ibid.* b. Les hommes sont attirés par l'intérêt & par la tranquillité; qu'on procure ces avantages à la campagne, elle ne sera pas moins peuplée à proportion que les villes. Presque tout l'argent du royaume est employé à un commerce qui n'augmente point les richesses de la nation. Si une partie de cet argent étoit distribué à l'agriculture, elle procureroit des revenus bien plus considérables. On peut assujettir convenablement ses productions à la répartition des impositions. Difficultés de faire exactement cette répartition. Pour assujettir au moins à des regles invariables ces impositions, il ne faudroit se régler que sur les effets visibles. *Ibid.* 339. a. Comment cela devoit s'exécuter. Précautions qu'il y auroit à prendre en réglant les impositions sur les commerces établis dans les villages. Les inconvéniens auxquels ces regles ne pourroient obvier, ne seroient pas comparables à celui d'être exposé tous les ans à la dis-



crétion des collecteurs. Observation qui montre que les déclarations exactes qu'on exigeroit du cultivateur ne pourroient cependant le déterminer à restreindre sa culture pour moins payer de taille. Quel seroit le moyen de faire exécuter cette répartition, qui se trouveroit fort composée & par conséquent trop difficile pour des collecteurs qui ne sont pas versés dans le calcul. Manière d'établir un tarif dans la communauté. Combien l'assurance d'être à l'abri de toute imposition arbitraire seroit favorable à la population des campagnes & à l'agriculture. *Ibid. b.* Joignez à la lecture de cet article celle de l'article GRAINS, (*Econom. politiq.*)

FERMIER, (*Jurisp.*) signification générale de ce mot. VI. 540. a.

Fermier conventionnel. VI. 540. a.

Fermier général: diverses acceptions de ce mot. Fermier général du roi. Différence entre la régie & le bail à ferme. Devoirs du régisseur. Devoirs du fermier. Injustice que plusieurs commettent dans le jugement qu'ils portent sur les fermiers généraux. VI. 540. a.

Fermiers généraux, voyez PARTISAN, TRAITANT, FINANCIER. Les chevaliers romains devenus fermiers des impôts. III. 311. b. Fermiers chez les Romains. XIII. 550. b. 551. a. Dispositions de Néron & de Trajan sur les fermiers des impôts. VIII. 601. b. Départemens des fermiers généraux en France. IV. 856. a. Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits excessifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. b. Précaution à prendre contre les fermiers. XIV. 228. a. Injustices, prévarications & artifices des fermiers. XVII. 876. a.

Fermier judiciaire; quelles sont les personnes auxquelles il est défendu d'être fermiers judiciaires. Avant d'entrer en jouissance, le fermier judiciaire doit donner caution du prix du bail, &c. Lui & sa caution sont contraignables par corps. Il ne peut percevoir que les droits utiles. Charges réelles du fermier judiciaire. Avantages dont on ne peut le dépouiller en cas de main-levée de la saisie réelle ou d'adjudication par décret. Règlement & traité à consulter. VI. 540. b. voyez encore, ADJUDICATION PAR DÉCRET, BAIL JUDICIAIRE, DÉCRET, SAISIE RÉELLE.

Fermier partiaire. VI. 540. b.

Fermier particulier. VI. 540. b.

Fermier, vicaire-fermier. XVII. 233. a. Vicomte fermier. 239. b.

Fermier, au jeu de la ferme. VI. 540. b.

FERMIN, (*Philippe*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. a.

FERMO ou Firmo, (*Géogr.*) ville de l'état de l'église. Personnages célèbres qui y sont nés. Lactance, Annibal, Adami, le cardinal Phil. Anr. Gualterio. Quelques anecdotes sur ce dernier. VI. 541. a.

FERMOIR, (*Tailland.*) ouvriers qui se servent de cet outil. Comment on procède pour le faire. VI. 541. a.

FERMOIR, (*Bouvell. & autres ouvr.*) description & usage de cet instrument. VI. 541. a.

Fermeir, outil de charpentier, celui du menuisier, celui du jardinier. VI. 541. a.

Fermier du graveur en bois. VII. 891. a.

FERMOIRS, (*Reliure*) assemblage de pièces de métal. Description. VI. 541. a. Fermoirs à crochet, fermoirs à bouton: leur usage. *Ibid. b.*

Fermoirs de livres: emporte-pièce pour ces fermoirs. V. 593. b.

FERMOIR, (*Stucateur*) VI. 545. b.

FERNAMBOUC, (*bois de*) le plus estimé des bois du Brésil. II. 308. a. Voyez PERNAMBUCO & BRÉSIL, (*bois du*) teinture du coton en écarlate avec ce bois. *Suppl.* II. 624. a.

FERNANDEZ, *isle de*. VIII. 922. b.

FERNANDO, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon: il reçoit l'investiture du royaume de Naples. XI. 19. a.

FERNEL, (*Jean-François*) médecin. *Suppl.* IV. 365. b. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 348. b.

FERNEY ou Fernex, (*Géogr.*) village du pays de Gex, près de Genève, devenu fameux par le séjour de M. de Voltaire. Description que ce poète nous donne de ce lieu, dans son épître à Horace. *Suppl.* III. 28. a.

FEROCE. Quel animal dans la nature est plus féroce que l'homme? Si l'homme est un animal féroce qui s'immole les animaux, quelle bête est-ce que le tyran qui dévore les hommes? Différence entre la férocité & la cruauté. VI. 541. b.

FERONIA, (*Myth.*) divinité à laquelle on donnoit l'intendance des bois, des jardins, des vergers. Les affranchis la regardoient comme leur patronne. Temple de cette divinité *in campis Pometinis*, dont Horace parle *Sat. V. liv. 1. v. 24.* Son temple principal étoit sur le mont Soracte. VI. 541. b. Les habitans de Capène & ceux des environs l'avoient enrichi de beaucoup de dons, quand Annibal emporta ses richesses. Fête de la déesse qui se célébroit dans un bois près du temple. Prodiges arrivés dans ce bois. Les prêtres d'Apollon, voisins de ceux de Féronia, avoient comme

eux le privilège de marcher sur des charbons ardents. Comment se pratiquoit cette supercherie. Solemnité des fêtes de Féronie: grands honneurs qu'on lui rendoit. Médailles d'Auguste qui représentent cette déesse; pourquoi on la nommoit *Φιλοθρανος & αυτηγορος*: ce qu'en ont dit Servius, le scholiaste d'Horace, & Virgile. Auteurs à consulter. 542. a.

Féronia, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 28. a.

Féronia, cérémonies dans lesquelles les prêtres de cette déesse marchent sur des charbons ardents. VIII. 220. a, b. XV. 367. a. Temple de Féronie au pied du mont Soracte. *Ibid.* Temple & forêt qui lui étoient consacrés près de Pometia. *Suppl.* III. 841. b.

FERRA, (*Ichtyol.*) description de ce poisson du lac de Genève: qualité de sa chair. Saison où on le pêche. On le sale pour l'hiver. Auteur à consulter. VI. 542. a.

FERRAILLE. Du fer refondu de vieilles ferrailles. *Suppl.* III. 15. a, b.

FERRAND, (*Louis*) XVI. 449. b.

FERRANDINES, (*Manuf. en soie*) quelles sont ces étoffes. Ce que les réglemens prescrivent sur elles. Connoissances que doivent acquérir les hommes qui donnent des réglemens aux manufactures. VI. 542. b.

FERRANDINIER, espèce de coffre, vol. III des pl. Cof-fretier.

FERRANT, (*Manege*) vieille expression qui désignoit un cheval gris pommelé, selon Ducange. Selon d'autres auteurs, ce mot désignoit d'autres qualités. Divers sentimens sur l'étymologie de ce mot. VI. 542. b. Anecdote sur l'insulte que le peuple de Paris fit à Ferrant, comte de Flandre, après qu'il eut été fait prisonnier à la bataille de Bovines; insulte fondée sur l'équivoque de son nom avec celui des chevaux qui traînoient son char. *Ibid.* 543. a.

FERRARE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ce que coûta sa citadelle au pape Clément VIII. Décadence de cette ville, depuis qu'elle a passé sous la domination du S. Siège. Personnages illustres dont elle a été la patrie; Giraldi; Guarini; Riccioli; le cardinal Bentivoglio. Détails sur chacun d'eux. VI. 543. a.

FERRARE, (*Géogr. & Hist. mod.*) ville d'Italie, qui n'a porté ce titre que dans le huitième siècle, capitale du duché de même nom. Origine & révolutions de cette ville. Sa description. *Suppl.* III. 28. b. Le pays de Ferrare autrefois peuplé & bien cultivé, est aujourd'hui négligé. Sa dépopulation & sa décadence. L'évêché de Ferrare érigé en archevêché en 1735. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Ibid.* 29. a.

Ferrare, bibliothèque de. II. 234. b.

FERRARI, (*Jean-Baptiste*) XV. 178. a.

FERRERIN, (*Antoine*) son système sur la structure du foie. VII. 31. b. Sur la production de la voix. XVII. 431. b. Ses ouvrages anatomiques, *Suppl.* I. 408. b. & en physiologie. *Suppl.* IV. 358. b.

FERREOL, (*Tonance*) sa bibliothèque. II. 236. a, b.

FERRER, terme de commerce, d'architecture, d'aiguilletier, & de filassiers. VI. 543. a.

FERRER un cheval, (*Maréch.*) soins que doit prendre un maréchal, que l'on charge de ferrer un cheval. Mauvaise pratique des maréchaux, par laquelle ils tiennent un appareil de fers tout étampés, disposés à être placés sur le pied du premier animal. Ces ouvriers s'excusent sur la longueur du tems qu'il faudroit employer sans ces préparatifs pour la ferrure de chaque cheval. Réponse à ces excuses. VI. 543. b. Manière de tenir & de lever les pieds de l'animal. D'où vient que certains chevaux se défendent violemment, lorsqu'on veut leur lever les pieds. Ce défaut est des plus essentiels. Moyens de le corriger. *Ibid.* 544. a. Diverses dispositions des chevaux par rapport à la docilité qu'exige l'opération de les ferrer. Divers partis que prennent les maréchaux pour les y disposer, comme celui de les renverser, de les étourdir pour les faire tomber, ou même d'abandonner totalement le cheval. Réflexions sur ces diverses méthodes. Opération d'ôter le vieux fer. *Ibid. b.* Le fer étant enlevé, il s'agit de nettoyer le pied de toutes les ordures qui peuvent soustraire la sole, la fourchette & les mammelles, ou le bras des quartiers aux yeux de l'opérateur. Manière de couper l'ongle & de parer le pied. L'auteur condamne ceux qui appliquent le fer rouge sur l'ongle. Danger de cette pratique. *Ibid.* 545. a. On peut rapporter encore à la paresse des ouvriers, l'inégalité fréquente des quartiers. Comment le nouveau fer doit porter sur l'ongle. Moyen de reconnoître qu'il porte par-tout également. Comment le maréchal doit ensuite l'assujettir. Observations sur la lame des clous. *Ibid. b.* Diverses maximes des maréchaux en forme de proverbes qui indiquent certaines règles sur la manière de brocher. Suite des opérations du maréchal. *Ibid.* 546. a. De la nécessité de ferrer les chevaux un peu plus souvent que l'on ne fait communément. *Ibid. b.* Voyez FERRURE.



*Ferrer.* De l'usage de ferrer les chevaux parmi les anciens. III. 304. a. De la maniere de ferrer les chevaux. *Suppl.* III. 423. a, b. — 427. b. Blessure faite au pied du cheval lorsqu'on le ferre. V. 625. b.

FERRER, (*Serrur.*) VI. 546. b.

*Ferrer* les roues de voiture. V. 551. b.

FERRERA, (*Jean*) Espagnol, auteur d'un ouvrage d'Agriculture. *Suppl.* III. 217. b.

FERRERET, (*en termes d'aiguilleter*) Ferrerets simples; ferrerets à embrasser, ferrerets à bandage; ferrerets de caparaçon. VI. 546. b.

*Ferret*, en terme de cirier, & en terme de verrerie. VI. 546. b.

FERRETE, (*Géogr.*) il ne faut pas confondre la seigneurie de Ferrete avec l'ancien comté du même nom, dont elle n'est que le district primitif. Autres bailliages ou seigneuries qu'il comprenoit. Origine de son nom: château de Ferrete. *Suppl.* III. 29. a.

FERRETE, *coutume de*, (*Jurisp.*) IV. 416. a.

FERRETES d'Espagne, (*Minéralog.*) espece d'hématite qui est une vraie mine de fer, que l'on trouve dans quelques endroits d'Espagne. Autres lieux où il s'en trouve. Description de ces pierres. Comment elles sont disposées dans la mine. VI. 547. a.

FERRETIER, (*Maréch.*) description de ce marteau du maréchal. VI. 547. a.

FERRI, (*Paul*) homme de lettres. X. 473. a.

FERRIER, (*le Pere*) confesseur de Louis XIV. Anecdote sur ce religieux. XIV. 318. a.

FERRIER, (*Vincent*) XVI. 813. a.

FERRIER, (*Arnould du*) XVI. 452. a.

FERRIOL, (*Saint-Géogr.*) détails sur la construction & l'usage du bassin de ce lieu. *Suppl.* II. 176. a, b.

FERRUGINEUSES, *eaux*, X. 539. a, b. voyez MARTIALES.

FERRURE, terme de ferrurerie & de maréchallerie. VI. 547. b. Voyez les articles de ces arts.

FERRURE, (*Maréch.*) opération qui consiste à parer, à couper l'ongle, & à y ajuster des fers convenables. Ancienneté de l'usage de ferrer les chevaux. Examen d'un passage de Xenophon qui a semblé indiquer que l'opération dont il s'agit n'étoit point en usage chez les Grecs. On ne fait si cette pratique étoit générale chez les Romains. Quant aux mules, nous ne pouvons douter qu'on ne fût en usage de les ferrer. VI. 547. b. Au fond, il importe peu de fixer l'époque à laquelle les hommes ont imaginé d'assujettir les chevaux à cet usage. Connoissances que doit avoir le maréchal-ferrant, pour remplir les différentes vues qu'il doit se proposer. Description du sabot & de ses différentes parties. Etat de l'ongle dans le poulain qui naît. Origine & formation du sabot. *Ibid.* 548. a. Observations sur les trois parties que l'on distingue dans le sabot, sa partie supérieure, sa partie moyenne, & sa partie inférieure. Mécanisme de l'accroissement du sabot. *Ibid.* b. Pourquoi si l'on demeure un long intervalle de tems sans parer le pied d'un cheval, l'ongle croît peu & moins vite. Lorsque le pied de l'animal est souvent paré, l'accroissement fera moins difficile. *Ibid.* 549. a. Autre fait qui prouve que l'ongle ne se prolonge point par son extrémité; & ne peut avoir lieu que dans la couronne & dans la partie vive. Moyens dont la nature se fert pour renouveler l'ongle. *Ibid.* b. Application des principes développés ci-dessus, à l'art du maréchal, pour le mettre en état de remplir les deux intentions qu'il doit se proposer en ferrant un cheval; favoir, d'entretenir le pied dans l'état où il est quand il est régulièrement beau, & de réparer les défauts qu'il peut avoir. Description d'un beau pied. Énumération des diverses défauts dont le pied est susceptible. Directions sur la maniere de procéder, lorsqu'il est question de ferrer un pied naturellement beau. *Ibid.* 550. a, b. Lorsqu'il est question de ferrer un pied de travers, un quartier étant plus haut que l'autre. *Ibid.* 551. a.

*Ferrure* d'un pied de travers, un des quartiers se jettant en dehors ou en dedans. VI. 551. a.

*Ferrure* d'un pied dont les talons sont bas. VI. 551. b.

*Ferrure* d'un pied dont les talons sont flexibles. VI. 551. b.

*Ferrure* d'un pied dont les talons sont trop hauts, mais qui cependant sont trop ouverts, pour qu'on puisse redouter l'encastellure. *Ibid.* b.

*Ferrure* d'un pied dont les talons seroient trop hauts, & qui tendroient à l'encastellure. VI. 552. a.

*Ferrure* d'un pied encastelé. VI. 552. a.

*Ferrure* d'un pied plat. VI. 552. a.

*Ferrure* d'un pied plat ensuite d'une fourbure, l'ongle s'étendant vers la pince, & la sole laissant apparôître des croissans. VI. 552. b.

*Ferrure* d'un pied qui aura un ou deux oignons. VI. 552. b.

*Ferrure* du pié comble. VI. 553. a.

*Ferrure* d'un pié gras ou foible, d'un pié trop long en pince & en talon, & d'un pié trop petit. VI. 553. a.

*Ferrure* d'un cheval arqué, brassicourt, droit sur ses membres, bouté, rampin. VI. 553. a.

*Ferrure* des chevaux qui se coupent & qui forgent. VI. 553. b.

*Ferrure* des chevaux qui ont des feymes. VI. 554. a.

*Ferrure* des chevaux qui ont des foies ou des piés de bœuf. VI. 554. a.

*Ferrure* des chevaux qui ont des bleymes. VI. 554. a.

*Ferrure* des chevaux qui butent. VI. 554. a.

*Ferrure* contre les clous de rue & contre les chicots. VI. 554. b.

*Ferrure* des chevaux fujets à se déferrer. VI. 554. b.

*Ferrure* des mulets. VI. 554. b.

*Ferrure* des mulets qui posent le pié à terre à la maniere des chevaux. VI. 554. a.

*Ferrure* des mulets dont le talon est bas. VI. 555. a.

*Ferrure* des mulets dont la fourchette est grasse & les talons bas. VI. 555. a.

*Ferrure* des mulets qui ont des foies. VI. 555. a.

*Ferrure* des mulets qui ont des feymes. VI. 555. b.

*Ferrure* des mulets panards & qui se coupent. VI. 555. b.

*Ferrure* des mulets qui se coupent en pince. VI. 555. b.

*Ferrure* des mulets qui se coupent par foiblesse de reins & ensuite de quelque effort. VI. 555. b.

*Ferrure* des mulets de charrette. VI. 555. b.

*Ferrure* des mulets de charrette qui sont boutés. VI. 555. b.

Forme singuliere d'épreuve qu'on exige en maréchallerie de ceux qu'on admet à la maîtrise. VI. 555. b.

*Ferrure*. Inexactitude dans une citation que renferme cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 29. a.

*Ferrure* des chevaux, *Suppl.* III. 423. a, b. — 427. b. des mulets, 424. b. 427. b. des ânes. *Ibid.*

FERTÉ, (*Géogr.*) Ferté-sur-Aube. Ferté-Aurain. Ferté-Chauderon. *Suppl.* III. 29. a. Ferté-Gaucher. Ferté-Habau ou Imbault. Ferté-sous-Jouare. *Ibid.* b.

FERTÉ-ALAIS, (*Géogr.*) petite ville de l'isle de France. Signification du nom de Ferté commun à plusieurs villes de France. Les François avoient anciennement des places fortes plus propres à se mettre à l'abri des incursions des ennemis, qu'à loger des habitans. Diverses villes & châteaux que l'on appelle la Ferté, en y ajoutant un surnom. Origine du nom de la Ferté-Alais. VI. 556. a.

FERTÉ-BERNARD, *Ferté-Milon*, (*Géogr.*) VI. 556. b.

FERTILE, *Fécond*, (*Synon.*) VI. 463. a.

FERTILISATION des terres. I. 354. a. XVI. 871. b. Moyens de fertiliser les terres sans les mettre en jachere. *Suppl.* III. 490. a, b. Des eaux & des engrais qui les fertilisent, voyez ces mots. Des labours, *Suppl.* III. 692. a, b. des arrosemens, *Suppl.* I. 576. b. &c. Utilité de la pluie. *Suppl.* IV. 420. b. Fertilité que l'air procure aux terres: conséquence pratique de cette observation. *Suppl.* III. 29. b. Le nitre considéré comme le principe universel de fertilité. *Suppl.* III. 215. a, b. Moyens artificiels pour fertiliser les semences. 216. a, b. 217. a, b. I. 235. a. Voyez FÉCONDITÉ.

FERTILISER les terres. (*Agric.*) D'où viennent à la terre les nourritures végétales qu'elle acquiert par le repos. Plus la terre est exposée à l'air, plus les suc nourriciers sont réparés promptement & en plus grande abondance. Cette influence de l'air paroît, 1°. par l'utilité des labours, 2°. par la fertilité prodigieuse qu'acquierenent les terres élevées en mottes autour des parcs à moutons. Il seroit donc très-avantageux de préparer toute la surface d'un champ comme ces murs de parc. *Suppl.* III. 29. b. Combien cette préparation vaudroit mieux que toute autre espece d'engrais. Elle seroit sur-tout avantageuse dans les terres glaiseuses. Grande influence des rosées pour la fertilisation des terres. Principes dont elles sont composées. Substance huileuse que contient la neige, qui lui donne aussi la même propriété. Les inondations dans les terrains bas sont encore mises au rang des moyens naturels d'amender les terres. L'eau de source est encore de quelque utilité à cet égard; mais cependant moindre que l'eau des rivieres, principalement de celles qui passent par des pays fertiles. *Ibid.* 30. a. Comment l'art a profité de cette observation. Especes d'eaux préjudiciables aux terres. *Ibid.* b.

FERTILITÉ. Différens sels que contiennent les terres, selon les différens degrés de leur fertilité. XVI. 183. a. Cause de la fertilité des graines. *Suppl.* III. 213. a. Sur la fertilité des terres, voyez ce dernier mot.

FERULE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. VI. 556. b.

FERULE, (*Jardin.*) contrées où elle vient naturellement. Ses principales especes. La ferule ordinaire; sa description: c'est des tiges de cette espece de ferule dont Martial disoit qu'elle étoit le sceptre des pédagogues. VI. 556. b. Le mot de ferule est demeuré à l'instrument dont on use encore aujourd'hui dans les colleges. Sens du mot de ferule dans la liturgie de l'église orientale. Usage que les vieillards faisoient du bois de la ferule en guise de canne. Pourquoi on l'attri-



buoir à Pluton. Observation sur ce que dit Pline, que les ânes mangent cette plante avec avidité, quoiqu'elle empoisonne les autres bêtes de somme. Culture de cette plante. *Ferule de Grece*. Elle croit en abondance dans l'île de Skinosa. Description de cette plante. On s'en fert pour porter du feu d'un lieu dans un autre. Passages des anciens que cette observation éclaircit. Fondement de la fable de Prométhée. *Ibid.* 557. a. Pourquoi Bacchus ordonna aux hommes qui boiroient du vin, de porter des cannes de ferule. Elle servoit de canne à ses prêtres & de sceptre aux empereurs du Bas-Empire. Elle étoit autrefois la marque de l'autorité des rois. Ouvrages que les anciens faisoient avec ce bois. Usages qu'on en fait aujourd'hui. Cassette de ferule dans laquelle Alexandre tenoit les ouvrages d'Homère. *Ferule d'Arménie*. Sa description. *Ibid.* b. Grandes vertus que Dioscoride & Pline ont attribuées à la ferule de Grece & d'Italie. La ferule aujourd'hui connue en médecine, est celle d'Afrique & de Perse, d'où découle le *galbanum*. Les autres especes ne donnent point une substance semblable. *Ibid.* 558. a.

*Ferule galbanifere*. VII. 430. a.

**FERULE**, (*Hist. anc. & mod.*) sceptre de pédant dont il se sert pour frapper dans la main des écoliers qui ont manqué à leur devoir. Ce mot signifie aussi la crosse des prélats. *Étymologie de ce mot*. Sa signification en terme de liturgie. VI. 558. a.

**FERULE**, (*Hist. eccl.*) bâton pastoral. Cérémonie de la dégradation du pape Benoît. VI. 558. a.

**FESCAMP**, (*Géogr.*) petite ville du pays de Caux en Normandie. *Étymologie de son nom*. Observations historiques sur cette ville. De son abbaye & de l'église qui lui appartient. *Suppl.* III. 30. b. Marché de Fescamp. Officiers qui gouvernent cette ville. Sa population. Privilège du franc-salé dont jouissent ses habitans. Vallée dans laquelle elle est située. Qualité de l'air du pays. Description du port. *Ibid.* 31. a. Foires de Fescamp. Fontaine d'une eau excellente; puits d'eau minérale près de ce lieu. Pêches que font les habitans. Leur principal commerce. S. Maurille, archevêque de Rouen, dans le onzième siècle, naquit à Fescamp. Longitude & latitude de cette ville. *Ibid.* b.

**FESCENNIN**, *vers*, (*Litt.*) vers libres & grossiers, &c. Caractère de ces vers. VI. 558. a. Origine du nom *fescennin*. Quelles étoient les fêtes des peuples de Fescennie. Usage que les Romains firent sur le théâtre des vers *fescennins*. Ce qui se passa entre Auguste & Pollion pendant le triumvirat. Catulle rendit les vers *fescennins* plus chastes par le style, sans les rendre moins obscènes pour le sens. Les termes grossiers gâtent moins le cœur, que les discours ingénieux d'une galanterie raffinée. *Ibid.* b.

*Fescennins*, *vers*, usage de ces vers dans les épithalamies latins. V. 818. b. Voyez **SATURNIENS**. XIV. 697. a.

**FESOLI**, ou **FIESOLI**, (*Hist. eccl.*) frères mendiants de S. Jérôme. Fondateur de cette congrégation. Temps où elle commença. Papes qui l'approuverent & la confirmèrent. VI. 558. b.

**FESSES**. (*Anatom.*) Description des trois muscles qui composent les fesses. Aucun des animaux quadrupèdes n'a de fesses. C'est la position droite de l'homme qui donne lieu à ce renflement qui forme les fesses. Pourquoi les femmes les ont plus grosses que les hommes. Comment le rapport de grosseur du ventre avec celle des fesses, fait que l'homme se tient plus ou moins droit en avant ou en arrière. Moyen de corriger un enfant qui auroit l'habitude d'avancer trop le derrière. Moyen d'empêcher un enfant d'avancer le ventre. VI. 559. a.

**FESSES d'un vaisseau**, (*Marine*) VI. 559. b.

**FESSES**, (*Manege*) Voyez *Suppl.* III. 399. b.

**FESSIER**, (*Anatom.*) nom de trois muscles considérables, extenseurs de la cuisse, & qui ont encore d'autres usages. Description du grand, du moyen & du petit fessier. VI. 559. b.

**FESTINS**. (*Hist. anc.*) Observations sur tout ce qui concernoit les convives dans les festins. IV. 168. b. Danses des festins. 625. b. Robes des festins. IX. 585. a. XIV. 309. b. Festins que les païens donnoient à leurs dieux en tems de calamité. XI. 372. a. Autels qu'ils dressoient dans les salles de festins. *Suppl.* I. 723. b. Usage que les Romains faisoient des restes d'un festin. XIII. 505. b. De l'usage des couronnes dans les festins. XIV. 323. b. Roi du festin chez les Grecs & les Romains. *Ibid.* Cérémonie qu'observoient les Grecs dans leurs festins en chantant. 801. a. Festin funebre que les Romains faisoient aux vieillards. XV. 194. b. Festins publics des Celtes. *Suppl.* II. 285. a. Voyez **REPAS**.

**FESTIN**, *roi du*, (*Critiq. sacr.*) XIV. 323. a, b. Les festins doivent faire partie des fêtes religieuses. 606. b. &c.

**FESTINS**, *dieu des*, (*Myth.*) III. 801. b.

**FESTIN**. *Festins royaux*, banquets extraordinaires que les rois de France ont quelquefois acceptés dans le sein de leur capitale ou ailleurs, à la suite des grandes cérémonies. VI. 559. b. Douceur d'un tel spectacle. L'hôtel-de-ville déploie,

dans ces occasions, le goût le plus exquis, les soins les plus élégans, les dépenses les mieux ordonnées. Tels furent ces arrangemens magnifiques qui se déploierent le 15 novembre 1744, jour solennel où le roi, à son retour de Metz, vint jouir des transports d'amour & de joie d'un peuple qui venoit de trembler pour ses jours. Pourquoi l'on s'est appliqué à donner ici le détail de ces festins.

Décoration générale pour le festin royal du 15 novembre 1744. *Ibid.* 560. a, b. Décoration de la cour de l'hôtel-de-ville. *Ibid.* 561. a. Marche du roi. *Ibid.* b. Souper du roi au banquet royal dans l'hôtel-de-ville, le 8 septembre 1745. *Ibid.* 562. b. Illumination de la place. *Ibid.* 563. b.

*Festin*, *pain de*, XI. 750. b.

**FESTON**, (*Architect.*) en quels lieux les anciens plaçoient ces ornemens. Usage que nous en faisons aujourd'hui. Festons postiches destinés à des décorations momentanées. VI. 564. a.

**FÉTATION** ou *Fætation*. (*Econom. anim.*) Différence entre la fétation & la fécondation. VI. 564. a.

**FÊTES des Hébreux**. (*Hist. sacr.*) Le jour du sabbat, selon l'opinion la plus commune, a été, de tout tems, un jour de fête. Sacrifices du sabbat & de chaque jour de la semaine. Fête de la nouvelle lune, voyez **NÉOMENIE**. Autres fêtes principales des Juifs. VI. 564. a. Les Juifs modernes célèbrent encore d'autres fêtes d'une institution récente. Leurs fêtes commençoient & finissoient le soir. A quel excès de superstition ils pouvoient l'abstinence du travail le jour du sabbat. *Ibid.* b.

*Fêtes des Hébreux*. Comment elles devoient être célébrées. XIV. 606. b. 607. a.

**FÊTES des païens**. (*Hist. anc.*) Numa partagea les jours de l'année en *festi*, *profesti* & *intercesi*. Comment on divisoit encore les jours appelés *festi*, & ceux qu'on appelloit *profesti*. Emploi des jours de fêtes. Il y en avoit de fixes & de mobiles. Premières fêtes des Grecs. Jeux que les Romains célébroient dans leurs fêtes à l'imitation des Grecs. De toutes ces fêtes, un petit nombre obligeoit généralement tout le monde, & empêchoit les particuliers de vaquer à leur travail. L'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cens trente jours dans l'année où l'on pourroit s'occuper à ses affaires. Il y avoit, outre cela, des fêtes qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues. VI. 564. b.

*Fêtes des païens*. Origine de ces fêtes. II. 623. a, b. Fêtes des Romains dans chaque mois, voyez **CALENDRIER**. *Suppl.* Usage établi chez les premiers Romains, de publier, au commencement de chaque mois, les fêtes qu'on célébreroit. II. 550. b. De la danse dans les fêtes sacrées. IV. 623. b. Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. VI. 419. b. Fêtes célébrées chez les anciens en mémoire de quelque grand événement. *Suppl.* II. 827. b. Feux de joie dans les fêtes des anciens. VI. 637. a, b. Réflexions sur les fêtes religieuses des païens. VIII. 428. b. XIV. 87. a, b. Comment on ornoit les portes dans les tems de fête. XIII. 135. b. Des fêtes domestiques des Romains. XIV. 474. a, b. Fêtes pour la délivrance de quelque péril. XV. 384. a. Fête des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux. XVI. 261. b. Voyez **JEUX**, **SPECTACLES**.

*Fêtes des Mahométans*. Celle du vendredi; la fête des victimes & le *bairam* qui termine le *ramadhan*. VI. 565. a.

*Fêtes des Chinois*. Détails sur ces fêtes. Les Indiens orientaux ont leurs solennités. Les sauvages de l'Amérique en ont également. VI. 565. a. Voyez **FÊTES des morts**.

**FÊTES des chrétiens**. (*Hist. eccl.*) Ce qu'étoient les fêtes prises en général, & dans le but de leur institution. But des fêtes chrétiennes. Leur multiplication. Suppression de plusieurs. Ces changemens que font les évêques, ne devoient être faits qu'avec la participation de l'église & du gouvernement. Quand l'esprit de piété n'anime pas les fideles dans la célébration de ces fêtes, elles nuisent à la religion. VI. 565. a. Cet article est principalement destiné à montrer combien la fréquence des fêtes nuit au bien public. Plus nous travaillons, plus nous augmentons nos biens; & cette augmentation devient plus sensible si nous faisons moins de dépense. En diminuant le nombre des fêtes, on remplit ces deux objets. Nombre des fêtes qu'on célèbre en France. En laissant les plus grandes à leur jour propre, l'auteur propose que les autres soient transportées au dimanche. L'établissement arbitraire de nos fêtes est une violation de la loi qui nous commande de travailler pendant six jours. Cette loi tient essentiellement à l'économie nationale. L'intérêt de la religion demande la transposition de ces fêtes au dimanche. *Ibid.* b. Paroles d'Ésaïe contre l'abus des fêtes & leurs profanations. Convenance de cette transposition avec la nature même de la fête du dimanche. Par cette transposition, le peuple gagneroit par année environ seize jours de travail. Calcul qui montre que les fêtes font perdre à chaque ouvrier environ douze francs par année, *Ibid.* 566. a. sans parler des pertes plus considérables qu'elles causent aux hommes des différentes conditions, à proportion que leur travail est plus ou moins précieux. A supposer huit millions de travailleurs dans



Dans le royaume, l'auteur montre que les fêtes font perdre en total quatre-vingt-seize millions de livres par année. Les fêtes dérangent aussi considérablement les foires & les marchés: elles contribuent à débaucher & à corrompre les ouvriers, *Ibid. b.* & ces vices se font ressentir au milieu même de leurs occupations. La décision des procès, l'expédition des affaires, les études des jeunes-gens, souffrent aussi par les fêtes. Usage louable des Arméniens à l'égard des fêtes. Le pape Benoît XIV a laissé toute liberté en Italie de retrancher ou de modifier le nombre des fêtes. Retranchemens qui se font faits en conséquence. Autres retranchemens semblables faits dans les états du roi de Prusse, dans les Pays-Bas & dans l'Autriche. Avis de l'auteur sur la manière dont chacune des fêtes de l'année doit être placée. *Ibid. 567. a.* Fêtes des patrons qu'on pourroit aussi chommer le dimanche. Fêtes des communautés, considérées comme un abus à supprimer. Des fêtes de palais, de collège, du lundi, des processions du recteur, &c. Réflexions de l'auteur sur ces jours de perte de travail. *Ibid. b.* Divers avantages attachés à la transposition des fêtes. Quant aux jours maigres ou de jeûne, il conviendrait pour l'économie, de les restreindre aux vendredis & samedis, non compris le carême. Autres propositions & observations de l'auteur sur les jours maigres & sur les jeûnes. *Ibid. 568. a.* Autres avantages de la transposition des fêtes. Occasion de réformer le bréviaire, le chant, & les cérémonies, tant des paroisses, que des communautés & collégiales. Peu de commodité qu'il y a dans nos églises, ce qui est un abus qu'il faudroit aussi réformer. Les messes en plusieurs églises ne sont point assez bien distribuées, ni célébrées par l'officiant d'une manière édifiante. *Ibid. b.* L'arrangement proposé ôteroit tout prétexte à la plupart des railleries & des reproches que font les déistes & les protestans sur la religion. *Objection.* L'épargne prétendue que procureroit la transposition des fêtes, est chimérique, d'autant que l'argent déboursé par les uns, va nécessairement au profit des autres, & par-là tout rentre dans la masse. *Réponse.* La grande utilité du projet n'est pas l'épargne, mais l'augmentation des travaux. Avec le raisonnement renfermé dans l'objection, l'on pourroit montrer que la plupart des pertes & des calamités sont de vrais biens politiques. *Ibid. 569. a.* Le travail & l'économie sont les grands moyens de s'enrichir. Quand le goût du luxe & des superfluités feroit entrer de l'argent dans le royaume, cela ne prouveroit point du tout l'accroissement de nos richesses, & n'empêcheroit pas les dommages qui suivent toujours la dissipation & la prodigalité.

Observations qui montrent que, malgré l'abondance de l'or & de l'argent en Europe, plusieurs causes concourent à nous rendre aujourd'hui plus agités, plus pauvres, plus exposés aux chagrins & aux misères, qu'on ne l'étoit autrefois. *Ibid. b.* Un travail continu de la part des sujets augmentant, à coup sûr, la quantité des biens physiques, doit être beaucoup plus avantageux à la nation, que les dépenses qui accompagnent les fêtes parmi nous. Il n'est pas vrai, comme on le dit, que l'un gagne tout ce que l'autre dépense. Toute consommation de biens utiles est une véritable perte que l'argent ne répare point: l'argent reste, mais le bien s'anéantit. Supposition qui montre qu'une nation peut se mettre plus à son aise, sans acquérir un sou de plus dans tout le royaume. *Objection.* Si le public gagnait à la suppression des fêtes, il n'est pas moins certain que plusieurs professions y perdraient. *Réponse.* Le bien national doit l'emporter sur le particulier. *Ibid. 570. a.* D'ailleurs les professions que l'on croit devoir être lésées par-là, ne le seroient pas réellement. Augmentation de gain pour les fermiers des aides. *Objection.* Dans un tems où les fideles ne font que trop relâchés dans les devoirs de la piété, il ne faut pas proposer des arrangemens qui favorisent encore ce relâchement. *Réponse.* *Ibid. b.* Comment l'auteur justifie l'usage perpétuel qu'il a proposé de la graisse & des œufs, & la suppression de certains jours d'abstinence, & même de jeûnes prescrits par l'église. C'est en vain que Jesus-Christ nous apprend à négliger les traditions humaines; nous voulons toujours tenir à de telles observances. Quelles sont les seules austerités auxquelles le vrai christianisme veut nous assujettir. Telle observance qui fut un moyen de salut dans des tems de ferveur, ne seroit plus aujourd'hui qu'une occasion de chute. *Ibid. 571. a.* Préceptes de Jesus-Christ qui suffisoient pour exercer notre vertu, & nous porter à la vigilance, sans être surchargés par des traditions humaines. Il ne s'agit d'ailleurs ici que de quelques adoucissimens fort simples, qui ne valent pas les frais de la contradiction; au lieu que les institutions arbitraires sont capables de contrister des gens d'ailleurs réglés, d'énervier leur piété, ou de leur faire prendre le change sur ce qui constitue la véritable vertu. *Ibid. b.*

Fêtes des chrétiens. Celles par lesquelles on affocioit la dévotion aux spectacles profanes. V. 803. b. Les fêtes du paganisme imitées, mais sanctifiées par les chrétiens. IX. 236. a. Le mot *natalis* employé autrefois par les chrétiens pour celui de fête. XI. 37. a. De la manière de célébrer les fêtes. XIV.

Tome I.

607. b. Fêtes solennelles de l'église. XV. 318. a. De celles des martyrs. XIV. 521. b. Livre où les Grecs exposent le sujet de chaque fête. 746. a. Prières propres à certains jours de fête. III. 630. b. Projet proposé de réduire toutes les fêtes à deux; savoir, Pâques & la Toussaint. XVI. 497. a. Veille des fêtes chez les premiers chrétiens. 874. b. Le mot *couleur* employé pour distinguer les offices des différentes fêtes. IV. 333. b.

FÊTES MOBILES. (*Chronol.*) Il y en a quatre: Pâques, l'Ascension, la Pentecôte & la Fête-Dieu. VI. 571. b. Intervalle dans lequel doit se trouver Pâques. A quelle distance de Pâques sont les trois autres fêtes mobiles. Fêtes que la mobilité de Pâques rend aussi mobiles. Tems du mercredi des cendres & de la septuagésime. Manière de fixer le premier dimanche de l'Avent, qui est une fête dont la mobilité ne dépend point de Pâques. Autres fêtes qui n'étant pas mobiles par elles-mêmes le deviennent par les circonstances. Chiffres que les anciens computistes employoient pour trouver les fêtes mobiles. Des quatre-tems considérés comme fêtes mobiles. *Ibid. 572. a.*

Fêtes mobiles. Catalogue qu'on faisoit tous les ans des fêtes mobiles, que l'on écrivoit sur un cierge. III. 447. a. Coutume d'attacher au cierge paschal le papier sur lequel on écrivoit les fêtes mobiles. *Ibid.* Voyez *Mobiles, fêtes.* X. 589. b.

FÊTE-DIEU, (*Théol.*) fête instituée pour rendre un culte particulier à Jesus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Pourquoi & par qui cette solennité fut instituée. VI. 572. a. Office composé pour cette fête par Thomas d'Aquin. Cette fête confirmée en 1311, & rendue plus solennelle en 1316. Procession du Saint-Sacrement. Prédications pendant cette octave. Solennité de cette fête à Angers. Tems où elle y fut instituée. *Ibid. b.*

Fête-Dieu. Sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu. XI. 339. b. Procession de cette fête dans le Nôvarois. *Suppl.* IV. 51. b.

FÊTE DES MORTS ou *Festin des morts.* (*Hist. mod.*) Cérémonie usitée parmi les Sauvages d'Amérique. Description qu'en donne le P. de Charlevoix. VI. 572. b.

FÊTE DE L'O ou DES O, (*Théolog.*) fête de l'attente des couches de la Vierge, établie en Espagne en 656. Tems où cette fête de l'annonciation de N. D. fut fixée. Pourquoi elle fut appelée fête des O. Par qui elle fut nommée *fête de l'attente des couches de la Vierge.* Dans les églises de Rome & de France, il n'y a point de fête particulière sous ces noms. VI. 573. a.

FÊTE DES ANES, (*Hist. mod.*) cérémonie qu'on faisoit anciennement dans l'église cathédrale de Rouen le jour de Noël. Description de cette cérémonie. VI. 573. b.

FÊTE DE L'ÉPINETTE, la plus célèbre des fêtes des Pays-Bas. V. 803. a, b.

FÊTE DES FOUS, (*Hist. mod.*) réjouissance pleine de désordres, que les diacres & prêtres faisoient depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie. Pourquoi on la nommoit la fête des fous-diacres. Elle étoit une imitation des saturnales. Ancienneté de cette fête. Efforts inutiles qu'on fit autrefois pour l'abolir. Description de cette fête. VI. 573. b. Extrait d'une lettre circulaire du 12 mars 1444, adressée au clergé du royaume, par l'université de Paris, par laquelle on peut s'instruire des désordres de cette fête. Divers registres qui font connoître les extravagances qui s'y pratiquoient. *Ibid. 574. a.* Les abus de cette fête régnoient encore en Angleterre en 1530. Divers autres peuples de l'Europe qui l'ont célébrée. Il se pratiquoit quelque chose de semblable les jours de S. Nicolas & de sainte Catherine dans divers diocèses de France. Ce que dit M. Lancelot sur ces fêtes. Apologies qui en furent publiées, soutenues de raisonnemens dignes de ces tems-là. Efforts des évêques, des papes & des conciles pour les retrancher. *Ibid. b.* Les séculiers concoururent avec le clergé pour faire cesser à jamais la fête des fous. C'est à la renaissance des lettres qu'on en doit principalement l'abolition. Description de la fête des fous, telle qu'elle se célébroit à Viviers. *Ibid. 575. a.* Manuscrit qui se trouve dans la bibliothèque du chapitre de Sens, où les cérémonies de cette fête se trouvent représentées & décrites. Cette église fut cependant une des premières à réformer ces détestables abus. Lettre de Jean Leguise, évêque de Troyes, à Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui montre que cette fête n'étoit plus tolérée dans la cathédrale de ce métropolitain. Coutume qu'observoient quelques évêques de jouer familièrement avec leur clergé, sur la fin de décembre, comme pour imiter les saturnales des païens. *Ibid. b.* Origine de la fête de fous. Ouvrages à consulter. *Ibid. 576. a.*

Fête des fous: lieu où a été conservé l'original de l'office des fous. XV. 34. a.

FÊTE DES INNOCENS. Cette fête qui étoit comme une branche de la fête des fous, n'a pas disparu comme elle, puisqu'en 1645, Naudé se plaint de ce qu'elle subsistoit dans quelques monastères de province. Comment elle étoit

RRRRrrrr



célébrée à Antibes dans le couvent des Franciscains. Usage conservé dans quelques cathédrales & collégiales, pour honorer la mémoire des enfans égorgés par Hérode. VI. 576. b. Voyez *Innocens*.

*Fête de la mere-folle*. X. 380. b. — 382. b.

**FÊTES**. (*Critiq.*) De la preuve historique tirée des fêtes annuelles. VIII. 224. b.

**FÊTES**. (*Jurispr.*) Actes des cours de justice qui ne se font point dans les jours de fête. Le conseil du roi s'assemble tous les jours de fête & de dimanche. C'est au juge laïc à connoître de l'observation des fêtes. VI. 576. a.

*Fêtes de palais*. VI. 576. a.

*Fête de village*. VI. 576. b.

**FÊTE**. (*Beaux-Arts*) *Ety.* de ce mot. Toutes les nations ont eu des fêtes. Il y eut des fêtes établies par la politique; d'autres qui tenoient à la politique & à la religion. On se borne ici à faire connoître quelques-unes de ces magnifiques réjouissances qui ont honoré les états, les princes, les particuliers même, &c. à rassembler quelques détails qui forment un tableau historique des ressources ingénieuses de nos arts dans les occasions éclatantes. L'auteur prend pour époque la fête de Bergonce de Botta, gentilhomme de Lombardie. Il la donna dans Tortone, vers l'an 1480, à Galéas, duc de Milan, & à la princesse Isabelle d'Aragon, sa nouvelle épouse. Description détaillée de cette réjouissance. VI. 576. b. Cette fête donna dans la suite l'idée des carroufels réguliers, des opéras, des grands ballets à machines, & des fêtes ingénieuses avec lesquelles on a célébré en Europe les grands événemens. Les cours d'Italie imitèrent tour-à-tour la fête de Bergonce de Botta, & Catherine de Médicis apporta aussi en France le goût de ces fêtes brillantes, qui depuis y fut poussé jusqu'à la plus glorieuse perfection. On ne parlera ici que d'une seule des fêtes de cette reine. Pendant son règne, elle mena le roi à Bayonne, où sa fille, reine d'Espagne, alla la joindre avec le duc d'Albe, que la régente vouloit entretenir. Plusieurs princes étrangers étoient accourus à la cour de France, qui étoit aussi magnifique que nombreuse. La reine donna le bal deux fois le jour. Festins sur festins, fête sur fête. Description de celle où se trouva le plus de variété, de goût & d'invention. *Ibid.* 577. b. Description d'une fête publique célébrée à Lisbonne en 1610, préparée avec toute la dépense possible, & exécutée avec la pompe la plus solennelle. *Ibid.* 578. a. L'auteur joint ici la relation succincte d'une fête qui fit dans son tems l'admiration de l'Angleterre, & qui fut l'ouvrage des artistes françois. Circonstance qui avoit obligé ces artistes ingénieux à s'éloigner de la cour de France pendant le ministère du cardinal de Richelieu, pour chercher ailleurs les occasions de déployer leurs talens. *Ibid.* b. L'objet philosophique de toute l'Encyclopédie, & de cet article en particulier, est de répandre autant qu'il est possible, des lumières nouvelles sur les différentes opérations des arts: plus les nations où ils seront favorisés auront de connoissances, & plus le goût fera naître dans leur ame des sentimens délicieux de plaisir. Une qualité essentielle des grands spectacles, est la participation sage, juste & utile qu'on y doit ménager au peuple. Il a été l'instrument secret des avantages glorieux qui causent ces réjouissances. *Ibid.* 579. b.

*Fêtes*. Leur origine. *Suppl.* II. 827. b. La danse introduire dans la plupart des fêtes. IV. 625. a. De l'usage des feux de joie dans ces réjouissances publiques. VI. 637. a, b. Fontaines de vin dans les fêtes. VII. 104. b. Usage des illuminations dans les fêtes profanes & religieuses dès les premiers tems du christianisme. IX. 236. a. Les fêtes publiques devoient souvent être converties en actes utiles à la société. V. 747. a. Voyez *Jeux*, *Spectacles*.

*Fêtes de la cour de France*. Un événement tragique arrivé en 1559 avoit fait renoncer aux tournois & aux carroufels. Ainsi pendant plus de 50 ans, les bals, les mascarades, les ballets furent la ressource de la magnificence françoise. Raisons politiques qui donnerent lieu à ces fêtes continuelles, qui amusèrent la cour de France sous les regnes de Charles IX. & de Henri III. Description des fêtes données en 1581, pour le mariage du duc de Joyeuse & de Marguerite de Lorraine, belle-sœur du roi. VI. 580. a, b. La cour de France troublée par la mauvaise politique de la reine, divisée par l'intrigue, déchirée par le fanatisme, ne cessoit point d'être enjouée, polie & galante. Quel fut le goût des fêtes sous Henri IV. Le regne de Louis XIII n'offre rien sur cet article qui mérite d'être rapporté. La plaisanterie du plus mauvais goût s'empara pour lors du palais de nos rois. *Ibid.* 581. a. Grand ballet pour le cardinal de Savoie donné sous le titre de *gli habitatori di monti*. La minorité de Louis XIV fut l'aurore du goût & des arts. Pendant le ministère du cardinal Mazarin, les spectacles n'eurent plus ni la grossièreté, ni l'enflure qui furent le caractère de toutes les fêtes d'éclat du regne précédent. Benserade fut chargé de l'invention, de la conduite & de l'exécution de presque tous ces aimables amusemens. Premier spectacle où Louis XIV parut

sur le théâtre en 1651. Dernier ballet dans lequel il dansa en 1669. *Ibid.* b. Vers de Racine qui furent cause qu'il ne représenta plus dans aucun spectacle. Les fêtes de ce regne éclatant sont si généralement connues, que l'auteur a cru devoir se dispenser d'en donner ici la description. Louis XIV eut la bonté constante, dans toutes les fêtes superbes qui charmerent sa cour, de faire inviter les femmes de la ville les plus distinguées, & de les y faire placer sans les séparer des femmes de la cour: Réflexion sur ce sujet. La cérémonie du sacre de Louis XV fit naître la magnificence qu'on avoit vue sous le regne précédent. Goût éclairé du maréchal de Richelieu pour les spectacles. Salle de spectacle qu'il éleva dans le grand manège. But de cet établissement. *Ibid.* 582. a. Une impulsion de goût & de génie détermina cet illustre ordonnateur à rassembler par un enchaînement théâtral, tous les genres dramatiques. Si le vaste projet d'un pareil spectacle n'a pu atteindre sa perfection, c'est qu'il sera toujours impossible de la lui procurer. Énumération de tout ce que la nouvelle salle offroit d'admirable & d'enchanteur. Goût que manifestèrent les successeurs du maréchal de Richelieu. M. le duc d'Aumont fit travailler à un ouvrage dont il n'y avoit point de modele: un combat continu de l'art & de la nature en étoit le fonds, l'amour en étoit l'ame, & le triomphe de la nature en fut le dénouement. Le zèle de M. le duc de Gesvres fut éclairé, ardent & soutenu, comme l'avoit été celui de ses prédécesseurs. *Ibid.* b. Occasion que le second mariage de M. le Dauphin, en 1747, offrit au duc de Gesvres de déployer ses talens. Ressources que le théâtre du manège fournit encore à ce duc, dignes de son goût & de celui d'une cour éclairée. Deux grands ballets qu'il fit représenter: l'année galante fit l'ouverture des fêtes & du théâtre; les fêtes de l'hymen & de l'amour furent choisies pour en faire la clôture. Ainsi ce théâtre étoit devenu l'objet des efforts & du zèle de nos divers talens. Représentations qui furent données sur ce théâtre, de Zélinor, petit opéra; de Platée; du ballet de la félicité; & de Zulisca. Machines nouvelles qui, pendant le cours de ces fêtes magnifiques, données en 1746, parurent les plus dignes de louange. *Ibid.* 583. a. Relation de tous les préparatifs qui furent faits ensuite, dans l'espérance de la naissance d'un duc de Bourgogne. *Ibid.* b. L'attente de la nation fut retardée d'une année, & alors des circonstances qui nous sont inconnues, lièrent les mains des ordonnateurs, &c. Les douceurs de la paix & la naissance de monseigneur le duc de Berry, firent renaitre le goût pour les plaisirs. Préparatifs des spectacles, dont M. d'Aumont fut chargé en 1754. Pièces qui furent représentées. M. Blondel de Gagny, intendant des menus plaisirs du roi, seconda tout le zèle de l'ordonnateur. *Ibid.* 584. b.

*Fêtes de la cour de France*. Fêtes royales où les rois se montrent en public dans toute leur magnificence. IV. 396. b.

*Fêtes de la ville de Paris*. Zèle avec lequel cette capitale a toujours signalé son amour pour ses rois. Fête donnée par M. Turgot à l'occasion du mariage de Madame, infante: description détaillée de cette fête. VI. 585. a, b. & suiv. Autres occasions où la ville de Paris a fait éclater son zèle & sa magnificence. Action généreuse qui tint lieu de fête à la naissance de M. le duc de Bourgogne. Sacrifice qui fut fait des plus magnifiques préparatifs en faveur de cette action, mille fois plus utile & plus glorieuse à la patrie. Toutes les villes considérables du royaume imitèrent cet exemple. *Ibid.* 588. a.

*Fêtes de la ville de Paris*. Description d'une fête donnée dans cette ville le 24 janvier 1730, au sujet de la naissance de M. le dauphin. VI. 639. b.

*Fêtes des grandes villes du royaume de France*. Éloge du zèle qu'elles ont manifesté dans les circonstances où leur amour pour le sang de leur roi, a eu la liberté d'éclater. VI. 588. a. Relation des fêtes données à Bordeaux, lors du passage de la dauphine dans cette ville en 1745. On commence cette relation du jour que cette princesse arriva à Bayonne. *Ibid.* b. & suiv.

*Fêtes des princes de France*. Nos princes, dans les circonstances du bonheur de la nation, signalent souvent par leur magnificence, leur amour pour l'auguste maison dont ils ont la gloire de descendre. C'est cet esprit qui produisit, lors du sacre du roi en 1725, ces fêtes éclatantes à Villers-coterets & à Chantilly, dont l'idée, l'exécution & le succès furent le chef-d'œuvre du génie. Détails des fêtes de Villers-coterets. Première journée. VI. 593. a. Seconde journée, chasse du sanglier. *Ibid.* 594. a. Chasse du cerf. Détails de la foire galante que M. le duc d'Orléans avoit fait préparer avec magnificence. *Ibid.* b. & suiv. Description du spectacle élégant, dont S. A. S. mademoiselle de Clermont, voulut surprendre la reine le soir du 12 juillet 1729. *Ibid.* 597. b. Tous les apprêts de cette fête furent l'ouvrage de trois jours seulement, & exécutés dans le plus grand secret. Toute la cour s'intrigua pour en découvrir l'inventeur: après bien des propos & des conjectures, les soupçons & les vœux se réunirent sur M. le duc de S. Aignan. *Ibid.* b. M. de Belmont composa toutes les symphonies & les chants de cette fête. *Ibid.* 598. a.

**FÊTE**, (*Opéra*) nom de presque tous les divertissemens



de l'opéra. Observations sur les fêtes de l'opéra de Thétis. De l'art d'amener les fêtes, de les animer & de les faire servir à l'action principale. Il semble qu'on se serve plus communément du terme de fête pour les divertissemens des tragédies en musique, que pour ceux des ballets. VI. 598. a. Voyez DIVERTISSEMENT, INTERMEDE.

FÊTE, (*Bell. let.*) piece de vers adressée à une personne le jour de sa fête. *Suppl.* II. 40. a, b.

FÊTEUR, (*Médec.*) mauvaise odeur qu'exhalent certaines parties du corps humain. Dans l'état de santé il n'est produit de mauvaise odeur dans le corps humain, que par l'amas des matières fécales dans les gros intestins. L'odeur de l'urine est d'abord sans puanteur. Cause de l'odeur désagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine à l'ouverture des animaux les plus sains. Ce qu'on doit conclure des mauvaises odeurs produites dans quelque partie du corps, qui n'en rend point dans l'état de santé. Diverses causes de la puanteur de la bouche. Divers moyens de corriger ce vice. VI. 598. a. Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excréments presque sans fétueur. Moyen de corriger la fétueur des déjections, en santé, dans la phthisie & dans l'hydropisie. Ce que dit Galien de la fétueur extraordinaire des excréments. Mauvaise odeur dans les ulcères. Sur la cause physique des mauvaises odeurs en général, voy. ODEUR, PUANTEUR. Quant aux détails concernant les parties du corps où il s'établit des causes de puanteur, voyez les articles de ces parties même. *Ibid.* b.

FÊTI, (*Dominique*) peintre. V. 330. b.

FÉTICHE serpent, des negres d'Afrique. XV. 108. b.

FÉTIDES, pilules, (*Pharm. Mat. medic.*) Deux sortes de pilules de ce nom. Les pilules fétides majeures, & les pilules fétides mineures. Composition des premières de *Mesué*. VI. 598. b. Pilules fétides majeures de la pharmacopée de Paris. Propriétés de ces pilules. En quel cas elles sont recommandées. Les fétides mineures ne sont plus d'usage. *Ibid.* 599. a.

FÊTU en cul, (*Ornith.*) ou l'oiseau du tropique. On ne le voit presque jamais à terre. Description de cet oiseau : son cri. Usage que font les sauvages des deux longues plumes de la queue. VI. 599. a.

FÊTU, tradition par un, (*Jurispr.*) XVI. 510. a.

FEU, (*Physiq.*) Sa définition. Le feu est-il une matière particulière, ou n'est-ce que la matière des corps mise en mouvement? C'est sur quoi les philosophes sont partagés. Sentiment des scholastiques, assez approchant des principes de la chimie moderne. Effets du feu, selon Aristote. Nature du feu, selon les Cartésiens, selon Newton, selon plusieurs philosophes modernes. Vrais caractères du feu, selon M. Musschenbroeck, la lumière & la raréfaction : ce physicien prétend que par-tout où il y a lumière, même sans chaleur, il y a du feu. Ce sentiment combattu. VI. 599. b.

De la raréfaction des corps par le feu. Instrument pour la mesurer. Comment se font les progrès de cette raréfaction dans un corps exposé à l'action du feu. Le rapport suivant lequel le feu dilate les corps, est tout-à-fait inconnu. VI. 599. b. Ordre des métaux selon leur faculté de se raréfier. Degré de chaleur de l'étain & du plomb fondus, mesuré sur la raréfaction du pyrômetre. Les métaux qui se fondent avant que de rougir, n'ont pas acquis leur plus haut degré de chaleur à l'instant de la fusion. De la condensation des corps par leur éloignement du feu qui les avoit raréfiés. Ordre de divers fluides selon la faculté de se raréfier. Corps solides que le feu condense au lieu de les dilater. Pourquoi un verre épais & vuide que l'on approche subitement du feu, se casse & éclate en pieces. *Ibid.* 600. a.

De l'augmentation du poids des corps par le feu. Manière d'en faire l'expérience. VI. 600. a. Observations de l'auteur, destinées à prévenir une fausse conséquence, à laquelle l'expérience sembleroit conduire dans certains cas. *Ibid.* b.

Conséquences sur la matière du feu, tirées des titres précédens. Celles qu'ont tirées MM. Musschenbroeck, Lémery & plusieurs autres. Sentiment de Boerhaave sur la nature du feu. Selon quelques philosophes, le feu doit être autre chose que du mouvement, puisque le mouvement se perd en se communiquant, & que le feu s'augmente au contraire à mesure qu'il se communique. Observations sur ce raisonnement. Quelques physiciens ont cru que le feu étoit plus approchant de la nature de l'esprit que de celle du corps. D'autres, que sa nature étoit de n'avoir point de pesanteur : expériences de Boyle contraires à ce sentiment. Réflexion sur ces expériences. VI. 600. b. Plusieurs physiciens sont peu d'accord sur la pesanteur du feu. On n'a point encore décidé non plus si le feu est un fluide. Ce qu'il résulte de plus certain touchant le feu, c'est qu'il est une matière particulière & présente dans tous les corps. *Ibid.* 601. a.

Divers phénomènes physiques du feu. L'eau chaude se refroidit plus vite dans le vuide ; c'est le contraire du fer. Explication de ce fait par M. Musschenbroeck. Le bois luisant perd pour toujours sa lumière dans le vuide. Les mouches luisantes la reprennent à l'air. Tous les corps renfermés quelque tems dans un même lieu, deviennent également chauds. L'étage

supérieur d'une maison est le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Observation sur la chaleur d'été des différens climats. Comment se refroidit un corps, appliqué sur un corps dur ou sur un corps mou. VI. 601. a. Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. Effets du frottement d'un fusil d'acier contre un caillou, en plein air & dans le vuide. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traversant l'air. Les corps élastiques paroissent les plus propres à rassembler le feu. Les animaux les plus chauds sont ceux dont les vaisseaux ont beaucoup d'élasticité. Cause de la chaleur que les corps acquièrent par le frottement. Les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Un miroir concave enduit de noir brûlera moins qu'un autre. Pourquoi les miroirs brûlent mieux en hiver qu'en été. Les terres blanches donnent à l'air plus de chaleur, & en conservent moins. *Ibid.* b. Pourquoi la lumière de la lune ne produit aucune chaleur dans un miroir ardent. On rassemble le feu dans les corps, en les laissant pourrir & fermenter en plein air. On peut exciter le feu par le mélange de différens fluides. Effet que produit sur les corps durs la vapeur de l'eau élevée par le feu. Effet du feu sur l'eau renfermée dans l'éolypile. Autres expériences faites par le moyen de cet instrument. Effet du feu dans les machines hydrauliques pour élever l'eau. Effet du feu pour élever de l'eau dans une machine assez simple, dont M. Musschenbroeck fait la description dans son *Essai de physique*. L'idée de la pompe à feu appartient primitivement aux François. *Ibid.* 602. a. Usage qu'on en a fait en Flandres, & qu'on en fait aujourd'hui en Angleterre. *Ibid.* b.

De l'aliment du feu : voyez HUILE, PHOSPHORE. L'eau, ni les sels, ni la terre pure ne peuvent nourrir le feu. Causes de la fumée & de la flamme : voyez ces articles. Outre la nourriture, pour ainsi dire, terrestre, dont le feu a besoin, il faut encore que l'air y ait un accès libre, & que les parties grossières de l'aliment, comme la fumée, soient détournées du feu : diverses expériences & observations qui le prouvent. Il y a cependant des corps qui n'ont pas besoin d'air pour brûler. VI. 602. b. Voyez l'*Essai de physique* de M. Musschenbroeck, & les articles CHALEUR, FROID. Autres ouvrages & dissertations couronnés par l'académie, à consulter. *Ibid.* 603. a.

Feu, sentiment de Boerhaave & de quelques autres physiciens, qui ont fait du feu un corps particulier. III. 23. b. Sentiment de Newton sur la nature du feu. 26. a. Celui de M. Homberg, du docteur s'Gravesande, & de M. Lémery. *Ibid.* b. Remarque sur la manière dont les physiciens définissent le feu. 419. b. Doctrine des Stoïciens sur le feu. XV. 529. a. Aliment du feu. XVI. 172. a. Action du feu sur les métaux. I. 100. b. 101. a. Instrument qui sert à mesurer cette action. XIII. 605. a. L'air fluide par l'action du feu, selon quelques philosophes. I. 228. a. Effets de la dilatation de l'air par le feu. 231. b. Ce feu ne consomme point l'air. *Suppl.* I. 235. a. De l'extinction du feu. V. 187. b. VI. 327. a, b. Corps qui paroissent n'avoir pas besoin d'air pour brûler. 838. b. Le feu cause de toute fluidité selon Boerhaave. 891. b. De l'action du feu sur les corps combustibles & incombustibles. VIII. 548. a, b. Expériences sur le feu par le moyen de la machine pneumatique. XII. 807. b. 808. a.

FEU, (*Hist.*) Ancienne méthode de se procurer du feu chez les nations sauvages. *Suppl.* I. 349. a.

FEU, pompe à (*Hydrauliq. & Arts mécaniques.*) La première a été construite en Angleterre. Mais on en peut regarder Papin comme l'inventeur. Voyez POMPE. Détail explicatif de la machine de bois de Bossu proche Saint-Guilain, en la province du Hainaut Autrichien, pour élever les eaux par l'action du feu. VI. 603. a.

Article 1. Du balancier qui est la principale partie de la machine, des jantes qui l'accompagnent, & de leurs dimensions. VI. 603. a.

Article 2. D'une pompe refoulante, avec son tire-boute & ses dimensions. VI. 603. a.

Article 3. Des pompes aspirantes qui élevent l'eau successivement du puits, avec les dimensions. VI. 603. b.

Article 4. De la situation du balancier, lorsque la machine ne joue pas. VI. 603. b.

Article 5. Le mouvement du balancier est limité par des chevrons à ressort. VI. 603. b.

Article 6. Description du cylindre avec ses dimensions. VI. 604. a.

Article 7. Le cylindre est percé de deux trous opposés pour deux causes essentielles. VI. 604. a.

Article 8. Description du fond du cylindre. VI. 604. a.

Article 9. L'eau provenant d'injection, s'évacue par le fond du cylindre. VI. 604. a.

Article 10. Description du piston qui joue dans le cylindre, avec ses dimensions. VI. 604. a.

Article 11. De quelle manière l'eau de la cuvette d'injection s'introduit dans le cylindre. VI. 604. a.

Article 12. De quelle manière l'eau s'introduit au-dessus du piston. VI. 604. b.



*Article 13.* Description de la chaudiere qui compose le fond de l'alembic, avec ses dimensions. VI. 604. b.

*Article 14.* Description du chapiteau de l'alembic. VI. 604. b.

*Article 15.* Explication des parties qui appartiennent au régulateur ou diaphragme, avec ses dimensions. VI. 604. b.

*Article 16.* Situation de l'alembic ou du fourneau dans le bâtiment qui renferme la machine. 605. a.

*Article 17.* Au-dessus du chapiteau de l'alembic est une ventouse pour laisser échapper la vapeur quand elle est trop forte. VI. 605. a.

*Article 18.* Usages des deux tuyaux pour éprouver la hauteur de l'eau dans l'alembic. VI. 605. a.

*Article 19.* De quelle maniere on évacue la vapeur de l'alembic pour arrêter la machine. VI. 605. b.

*Article 20.* Usage d'un réservoir provisionnel pour fournir de l'eau à l'alembic. VI. 605. b.

*Article 21.* De quelle maniere l'eau d'injection sort du cylindre. VI. 605. b.

*Article 22.* Une partie de l'eau d'injection passe dans l'alembic pour suppléer au déchet que cause la vapeur. VI. 605. b.

*Article 23.* Description du tuyau nourricier. VI. 605. b.

*Article 24.* De quelle maniere se font les opérations des articles 22 & 23. VI. 606. a.

*Article 25.* Détail des pieces qui font jouer le régulateur. VI. 606. a.

*Article 26.* De quelle maniere le chevron pendant fait agir le régulateur & le robinet d'injection. VI. 606. a.

*Article 27.* De quelle maniere le mouvement se communique au régulateur. VI. 606. a.

*Article 28.* Détail des pieces qui appartiennent au robinet d'injection. VI. 606. b.

*Article 29.* Explication du mouvement qui fait agir le robinet d'injection. VI. 606. b.

*Article 30.* Conclusion sur le jeu du régulateur, & celui du robinet d'injection. VI. 606. b.

*Article 31.* Explication de la manœuvre que l'on exécute pour commencer à faire jouer la machine. VI. 606. b.

*Article 32.* Le mouvement de la machine doit être réglé de maniere qu'elle produise quatorze impulsions par minute. VI. 607. a.

*Article 33.* Conjecture sur la maniere dont se forme la vapeur. VI. 607. a.

*Article 34.* Expérience de M. Desaguliers sur la forme de la vapeur de l'eau bouillante. VI. 607. a.

*Article 35.* Expérience faite sur la quantité de charbon de terre, ou de bois nécessaire pour l'entretien du fourneau pendant 24 heures. VI. 607. a.

*Article 36.* Quand la machine produit 14 impulsions par minute, elle épuise 255 muids d'eau par heure, élevée à 242 piés de hauteur. VI. 607. b.

*Article 37.* Calcul de la puissance qui fait agir cette machine. VI. 607. b.

*Article 38.* Remarques essentielles pour calculer l'effort de la puissance qui fait agir les pompes. VI. 607. b.

*Article 39.* Calculer la puissance ou le poids de la colonne d'eau des pompes aspirantes. VI. 607. b.

*Article 40.* La puissance doit être au poids comme 6 à 5 pour prévenir tout inconvenient. VI. 607. b.

*Article 41.* Cette machine peut aussi servir à élever l'eau aussi haut que l'on voudra au-dessus de l'horizon. VI. 608. a.

*Article 42.* La théorie des machines à feu, à l'égard de leurs effets, est la même que celle des pompes, mues par un courant. VI. 608. a.

*Article 43.* Formule générale pour déterminer les dimensions des principales parties des machines à feu. VI. 608. a.

*Article 44.* L'on peut rendre la formule plus simple dans le cas où l'on veut en faire usage. VI. 608. b.

*Article 45.* Connoissant le diametre du piston des pompes, & la hauteur où l'on veut élever l'eau, c'est-à-dire la profondeur du puits, trouver le diametre du cylindre. VI. 608. b.

*Article 46.* Connoissant la hauteur où l'on doit élever l'eau, ou la profondeur du puits, & le diametre du cylindre, trouver le diametre du piston des pompes. VI. 608. b.

*Article 47.* Connoissant le diametre du cylindre & celui des pompes, trouver la hauteur où l'on veut enlever l'eau, ou la profondeur du puits. VI. 608. b.

Dépense de la machine à feu, telle qu'elle est dans nos planches. VI. 608. b. Cette machine doit être aux yeux de tout Cartésien conséquent, une espece d'animal, vivant, aspirant, agissant, se mouvant de lui-même par le moyen de l'air & de la chaleur. *Ibid.* 609. a.

FEU. (*Chymie*) Le chymiste Stahlien considère le feu sous deux aspects bien différens : *premierement* comme un des matériaux ou principes de la composition des corps. Stahl a désigné cette maniere par le mot grec *phlogiston*. Les dogmes de Becher & de Stahl sur le principe du feu, sont pour quelques physiciens, incompréhensibles & faux. Phénomènes chymiques qui appartiennent au feu considéré sous

ce premier point de vue. *Secondement*, les chymistes considèrent le feu comme principe de la chaleur. VI. 609. a. L'auteur s'occupe dans cet article de ses effets chymiques dirigés par l'art. Toutes les opérations chymiques s'exécutent par deux agens, la chaleur & les menstrues; mais ce second agent est entièrement subordonné à la chaleur. La chymie s'appelle dès long-tems *pyrotechnie*, l'art du feu. Eloges que les chymistes ont faits du feu. D'un autre côté, c'est principalement sur les changemens opérés par le feu dans les sujets chymiques, que les détracteurs de la chymie ont fondé leurs déclamations contre cette science. *Usage chymique du feu ou de la chaleur. Ibid. b.* Effets généraux du feu. Ils se réduisent à trois; ou il relâche l'aggrégation de certaines substances, jusqu'à les réduire en liqueur ou même en vapeur; ou il produit des diacreses pures; ou enfin il dispose à la combinaison chymique les substances miscibles. Cependant ce troisieme effet ne diffère pas essentiellement du premier. Ces divers effets sont dus à une seule cause, savoir à la propriété de raréfier du feu. *Sources & applications du feu.* Diverses manieres dont les chymistes appliquent le feu à leurs opérations. *Ibid.* 610. a. *Degrés du feu.* La latitude entiere de la chaleur employée aux usages chymiques, a été divisée en différentes portions ou degrés déterminés par divers moyens, qui se trouvent ici exposés. Ceux qui avoient partagé la latitude du feu chymique par degrés qu'ils appelloient, *premier, second, troisieme*, &c. avoient déterminé ces degrés d'une maniere trop vague: les chymistes modernes ont rectifié ces divisions. Observations en conséquence desquelles ils ont divisé le feu chymique en quatre degrés. Le premier commence à la liquidité de l'eau & s'étend jusqu'à celui qui nous fait éprouver un sentiment de chaleur. Moyen de se procurer ce degré dans la pratique. *Ibid. b.* Le second degré s'étend depuis la chaleur sensible jusqu'à la chaleur presque suffisante pour faire bouillir l'eau. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Moyen de l'obtenir. Le troisieme est celui de l'eau bouillante: opérations exécutées à ce degré. L'application de l'eau bouillante à un vaisseau ne communique jamais aux matieres qui y sont contenues, une chaleur égale à celle de cette eau. La chaleur du bain-marie bouillant est communément désignée par le nom de chaleur de l'eau bouillante. Ce qu'il y a de commode dans ce degré de chaleur. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Le quatrieme s'étend depuis le degré de chaleur d'eau bouillante, jusqu'à l'extrême violence du feu. Opérations qui se rapportent à ce degré. Il n'y a que l'habitude & l'expérience qui puissent faire connoître au chymiste les subdivisions de ce degré dont la latitude est immense. Dans quels cas il convient d'avoir recours aux mesures physiques de la chaleur, par thermometres & autres instrumens ou moyens de ce genre. *Gouvernement du feu:* il porte sur deux points principaux; le choix du degré & les variations propres à chaque opération; & la connoissance des moyens de produire ces degrés. *Ibid. b.* Il n'existe dans l'art, que peu de préceptes généraux sur cette maniere. Observations sur la maxime d'élever son feu par degrés & de le laisser tomber peu-à-peu. Quatre chefs généraux auxquels se réduisent les moyens de produire & de varier les degrés du feu. C'est particulièrement les laboratoires, &c. qu'il faut fréquenter pour apprendre le gouvernement du feu. *Ibid.* 612. a. Précautions que doit prendre l'artiste qui doit traiter des matieres inflammables, singulièrement rarefiables ou fulminantes. Détails sur ces différentes matieres. *Ibid. b.* Voyez sur ce sujet l'article SOUFRE, & l'histoire abrégée de l'accident rapporté par François Hoffmann.

*Feu chymique. III. 419. b.* Quelques chymistes ne font qu'un seul principe actif dans l'univers, savoir le soufre ou le feu. I. 118. b. Van-Helmont & Paracelse le regardent comme la cause efficiente de toutes choses. 272. b. Théorie de Junckel sur le feu. 436. a. Examen de la question, si le feu principe & le feu instrument sont le même: détails sur le feu considéré comme instrument. VI. 918. b. 919. a. De la maniere de gouverner le feu dans les opérations chymiques qui se font à l'aide des fourneaux. VII. 248. 2. b, &c. Des degrés du feu. *Ibid.* De l'aliment du feu. 248. 2. d. Généralités sur le jeu de l'air & du feu, & sur son aliment dans les fourneaux. 248. 3. b. Moyens d'allumer les fourneaux lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette maniere d'allumer se communique du haut en bas. 248. 4. b. Diverses observations sur le feu, sur les moyens de l'entretenir & de le gouverner. 248. 4. c. Expérience que devoient faire les artistes, pour acquérir de nouvelles lumieres sur l'action du feu dans les fourneaux. 248. 7. a. Le feu des fourneaux moins actif dans les tems chauds: comment quelques-uns remédient à cet inconvenient. *Ibid. b.* Effets du feu sur les pierres fines. I. 168. b. Sur le diamant. *Suppl.* II. 710. b. 711. a, b. Sur le rubis & le saphir. 711. b. Maniere d'appliquer le feu aux opérations de distillation. IV. 1054. b. 1058. a, b. 1059. a. Mécanique



Mécanique du feu, ouvrage de Leutmann. VII. 248. 8. b. Matière ignée ou de feu, principe que quelques chimistes emploient dans l'explication de plusieurs effets. X. 191. a, b. Comment le feu agit dans les dissolutions chimiques. 431. a. Compositions dans lesquelles le feu s'excite, lorsqu'elles sont exposées à l'air. XIII. 605. a, b. Feu de suppression en chimie. XV. 681. b. Feu fixe dans les corps, & particulièrement dans les métaux, voyez PHLOGISTIQUE.

FEU central & feux souterrains. (Physiq.) Feu perpétuel que quelques physiciens avoient placé au centre de la terre. Usage que ces physiciens en ont fait dans leurs hypothèses. VI. 612. b. M. Gassendi a chassé ce feu du poste qu'on lui avoit assigné. Mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est l'existence des feux souterrains. Ils se manifestent dans les bains chauds, dans les volcans, & dans le travail des mines métalliques. Observations faites dans ces mines. Effets de ces feux par rapport aux métaux, aux plantes, aux eaux minérales. Effets de ces feux quand ils se trouvent renfermés. L'année 1530 fut aussi funeste à l'Europe par les tremblemens de terre, que l'année 1755. Causes de ces feux. Ce que dit M. Bourguet sur leurs progrès, comme annonçant cet incendie universel dont les anciens philosophes ont parlé. *Ibid.* 613. a.

Feu central & feux souterrains. Force prodigieuse du feu souterrain, lorsqu'il est joint à l'air & à l'eau. V. 740. a. Articles sur les feux souterrains. VI. 838. b. XVI. 580. b. 581. a. Effets prodigieux qu'ils peuvent produire. *Suppl.* IV. 79. a. Des changemens qu'ils ont causés sur la terre. XVI. 170. b. 171. a, b. Des îles qu'ils ont formées. VIII. 919. b. Leurs effets, lorsqu'ils brûlent sans bruit, & entièrement cachés sous terre. XVII. 445. a.

FEUX-follets; (Ambulones) lieux où on les trouve plus fréquemment. VI. 613. a. Saïsons dans lesquelles ils paroissent. Pourquoi ils paroissent suivre ceux qui les évitent, & fuir ceux qui les poursuivent. Matière dont ils sont composés. Causes qui les produisent. Autre espèce de feu follet appelé en latin, *ignis lambens*; petite flamme que l'on voit quelquefois sur la tête des enfans, sur les cheveux des hommes, sur la crinière des chevaux quand on la peigne. Cause de ce feu. Les anciens regardoient comme un feu sacré les petites flammes qui paroissoient sur la tête des enfans, & en tiroient d'heureux présages. Les étincelles qui sortent du dos des chats sont de même nature. *Ibid.* b.

Feux-follets. Différence entre la flamme & ce météore. VI. 838. a. Globes de feu. VII. 714. b.

Feu S. Elme. Ce feu qu'on a aussi nommé Castor & Pollux, n'est autre chose que le feu électrique. Voyez l'Essai de physique de M. Musschenbroeck. Ce feu s'attacha au vaisseau de Lyfandre, selon le témoignage de Plutarque. *Ibid.* b. Observations de Frésier sur ce sujet, dans son voyage à la mer du Sud. Tradition fabuleuse des anciens au sujet de ces petites flammes. Ce que Cardan rapporte de leurs effets. *Ibid.* 614. a.

Feu S. Elme, voyez ELME.

Feu électrique. Phénomène de l'électricité. Comment ce feu se fait appercevoir. Le feu répandu dans tous les corps a été aussi appelé feu électrique. On doit considérer le feu électrique sous ces deux points de vue; comme phénomène d'électricité, & comme cause des effets de l'électricité. Lumière que répandent plusieurs corps frottés contre différentes matières. Expériences qui prouvent la ressemblance du feu & de la matière électrique. VI. 614. a. Presque tous les corps de la nature font appercevoir le feu électrique d'une manière plus ou moins sensible, dès qu'on les électrise à un certain degré: mais ils ne rendent presque point de lumière, si les corps avec lesquels on les frotte n'ont quelque communication avec la terre. Cette lumière est plus abondante, lorsque les frottemens se font dans le vuide, ou sur quelque vaisseau dont on a épuisé l'air. Facilité avec laquelle le feu électrique se répand au travers d'un espace vuide d'air. Cette lumière s'y fait appercevoir avec plus de vivacité, lorsque les vaisseaux vuides d'air sont agités d'un mouvement quelconque. *Ibid.* b. Causes de la lumière que donne le mercure dans le vuide, ou une bouteille bien sèche & purgée d'air, que l'on frappe simplement à l'extérieur avec le plat de la main. Expérience curieuse que fit Hauksbée avec un globe de verre enduit intérieurement d'une large bande de cire d'Espagne, vers son équateur, & vuide d'air. Le feu qui sort des animaux, des métaux, &c. est plus vif, plus impétueux que celui qui sort d'un vase de verre, ou d'un canon de soufre, &c. Ce feu est d'autant plus brillant que l'explosion se fait avec plus d'impétuosité, par l'éruption d'une plus grande quantité de matière électrique. Sous quelle forme la matière électrique sort d'un corps métallique, &c. qui a acquis par communication une atmosphère d'une certaine densité. *Ibid.* 615. a. Aigrette qui paroît à l'extrémité d'un corps non électrique un peu pointu, lorsqu'on le présente à l'aigrette qui sort d'un conducteur électrisé. Matières combustibles

Tome I.

qu'on a allumées en les présentant à quelque angle émouffé du conducteur. Nouvelle manière de faire l'expérience de Leyde. Effets de cette expérience. Ressemblance de l'étincelle de cette expérience aux éclairs & aux tonnerres. Vertu électrique des nuages orageux. *Ibid.* b.

Feu électrique, fluide électrique, matière électrique. Fluide très-subtil qui se trouve dans tous les corps & cause les phénomènes de l'électricité. Quelques physiciens le distinguent absolument de tous les autres fluides connus. D'autres lui trouvent beaucoup de propriétés du feu élémentaire. D'autres enfin veulent qu'il soit l'éther des anciens, agent universel de toutes les opérations de la nature. Difficulté de concevoir comment les mouvemens de l'éther peuvent être assez variés dans un même corps, pour y produire, sans le moindre trouble, différentes propriétés, ou différens phénomènes. VI. 616. a. Exemple de plusieurs effets différens, qui sont produits par les mouvemens variés d'un même fluide; observation en faveur de ceux qui soutiennent la dernière hypothèse indiquée ci-dessus. *Ibid.* b. Heureuse application que M. Wilson a faite des propriétés de l'éther; découvertes par M. Newton, pour expliquer les phénomènes de l'électricité. L'auteur expose d'abord les propriétés générales du fluide électrique établies sur des expériences, & montre ensuite l'usage que Wilson fait de l'éther pour rendre raison de tous ces phénomènes. Le frottement du globe électrique est nécessaire pour exciter le fluide électrique, & nous faire appercevoir ses effets. En présentant à la barre électrisée un corps non-électrique, on tire par explosion tout le fluide dont elle a été chargée. Plusieurs personnes étant montées sur des gâteaux de résine, & communiquant avec des métaux d'une grande étendue en surface, suspendus par des cordons de soie; si une de ces personnes tient la barre dans sa main, tous ces corps recevront le fluide électrique élançé par le globe. Conséquence de cette expérience. Autre expérience qui prouve que le fluide électrique est pompé de la terre. *Ibid.* 617. a. Ce n'est que lorsque nous avons augmenté ou diminué dans un corps sa quantité naturelle de fluide électrique, que nous le jugeons électrisé. Les effets d'attraction & de répulsion dépendent plus de la densité du fluide électrique, que de sa quantité. Plus on introduit de fluide électrique dans le globe de métal, plus il résiste à en recevoir une nouvelle quantité. Comment ce fluide s'en échappe. Effet du contact de ce globe avec un autre de même nature non-électrisé. Rapidité avec laquelle le fluide électrique s'élançait. Plus le fil de fer par lequel il s'élançait est long, plus l'explosion paroît forte. *Ibid.* b. A tous ces caractères on ne sauroit douter que le fluide de l'électricité ne soit très-élastique. Sa raréfaction est une suite de son élasticité. Cette raréfaction ne change rien à ses effets d'attraction & de répulsion. Moyen de tirer de l'homme qui tourne la roue & de la machine, des étincelles, & de leur faire attirer des corps légers. Autres expériences. *Ibid.* 618. a. Il y a dans tous les corps, un terme au-delà duquel on ne sauroit accumuler ni raréfier le fluide électrique. Ce terme dépend & de la nature des corps & de leur figure. Expériences par lesquelles il paroît que les points résistent moins que les surfaces arrondies à la sortie du fluide électrique. Différentes causes qui font varier l'accumulation de la matière électrique dans la barre. Le fluide électrique éprouve moins de résistance, tant à entrer qu'à sortir, dans les corps terminés en pointe, que dans ceux dont les angles sont émouffés & qui présentent de larges surfaces: par conséquent l'accumulation du fluide électrique est, dans ces circonstances, en raison directe de la résistance que ce fluide éprouve à s'échapper des corps dans lesquels on l'accumule. Dans d'autres circonstances, l'accumulation se fait en raison réciproque de la résistance qu'il trouve à sortir du corps dans lequel on l'introduit: expériences qui le prouvent. *Ibid.* b. Vérités qui résultent des expériences précédentes, pour ce qui concerne la résistance qu'éprouve le fluide électrique, soit en entrant dans les corps, soit lorsqu'il en sort. *Ibid.* 619. a. Propriétés de l'éther, selon Newton: c'est un fluide très-subtil, très-élastique, qui remplit presque tout l'espace de l'univers. Ce fluide est inégalement distribué dans les corps, à proportion de leur densité; il est le plus dense qu'il puisse être dans l'espace approchant du vuide. Atmosphère formée, selon Newton, autour de tous les corps par l'action de l'éther & de la lumière. D'où dépend la densité de cette atmosphère. C'est à ce milieu étheré que ce philosophe attribue les effets de réflexion, de réfraction, & d'inflexion de la lumière, & ceux de l'électricité. Propriétés de l'éther conformes à celles du fluide électrique, qui font penser que ce fluide n'est que l'éther lui-même. *Ibid.* b. De quelle manière l'éther extérieur pénètre l'atmosphère très-dense d'un corps électrique, par exemple d'un cylindre de verre, pour se condenser dans son intérieur. Quelle est la cause de ce flux d'éther qui arrive des corps du voisinage; comment il s'échappe du globe, pour passer dans les corps qu'on électrise par

SSSSSSSS



Communication ; & pourquoi le frottement seul peut produire tous ces effets. *Ibid.* 620. a. Le flux d'éther doit continuer aussi long-tems que le frottement. La chaleur du feu ni celle du soleil, ne sauroient produire ici le même effet que le frottement. Divers phénomènes de l'électricité expliqués par l'éther électrique. *Sentiment de M. Nollet sur la nature de la matiere électrique. Ibid.* b. Il définit l'électricité, l'état d'un corps qui reçoit continuellement de dehors les rayons d'une matiere subtile, tandis qu'il élance au-dehors les rayons divergens d'une semblable matiere. Il appelle effluente, la matiere qui s'élance des corps électrisés, & affluente celle qui vient de l'air & de la plupart des corps du voisinage. Ce principe des effluences & affluences simultanées, est le principal fondement de son système. Détails sur la maniere dont il l'applique à quelques-uns des principaux phénomènes. Causes des phénomènes d'attraction & de répulsion. *Ibid.* 621. a. Pourquoi l'on est obligé d'isoler sur de la soie, de la résine, de la cire, &c. une barre de fer qu'on veut électriser. Cause de la rapidité du fluide électrique. Cause des aigrettes & du sifflement qu'on entend quand les aigrettes sortent, & qui est d'autant plus sensible que le corps est plus fortement électrisé. D'où vient l'étincelle qu'on aperçoit lorsqu'on approche le doigt ou quelque morceau de métal du corps électrique. Pourquoi cette étincelle peut devenir assez forte pour causer l'inflammation d'une liqueur spiritueuse, &c. *Ibid.* b. Explication de l'expérience de Leyde, selon M. l'abbé Nollet.

*Hypothese de M. Franklin.* Il pense que la matiere électrique est un véritable feu, qui traverse & pénètre la matiere commune avec tant de liberté, qu'elle n'éprouve aucune résistance sensible. Ce feu & le feu commun ne forment peut-être que des modifications du même élément, quoiqu'ils paroissent avoir des propriétés différentes. Le feu électrique est universellement répandu. Quand, au moyen de nos machines, on ajoute aux corps une quantité de ce feu, il forme autour d'eux une atmosphère plus ou moins dense. Les particules de matiere électrique se repoussent mutuellement. Effets de cette répulsion. Ces mêmes particules sont attirées par la matiere commune avec une force plus ou moins grande, suivant les différentes sortes de matieres. *Ibid.* 622. a. Pourquoi les corps dans lesquels le fluide électrique est condensé attirent les petits corps légers. Pourquoi le fluide électrique passe du corps électrisé dans celui qui ne l'est pas. Comment M. Franklin explique l'expérience de Leyde. Distinction qu'il fait de deux sortes de l'électricité ; l'une positive, & l'autre négative. *Ibid.* b. Voyez ELECTRICITÉ, ELECTRIQUE, COUP FOUDROYANT, CONDUCTEUR.

*Feu électrique.* Pourquoi il embrase les corps. *Suppl.* III. 105. a. De la fusibilité des métaux par le feu électrique des nuées, voyez CONDUCTEUR, CERF-VOLANT, FOUDRE.

FEU. (*Médec.*) De ses effets sur nos organes. *Suppl.* I. 754. a, b. 755. a.

FEU, (*Chirurg.*) cauterie actuel. Voyez ce mot. VI. 622. b. L'application du feu est fort recommandée par les anciens pour la guérison des maladies. Ce qu'en pensoit Hippocrate. De quelle maniere il en faisoit usage. Il employoit la cautérisation pour l'ouverture des abcès profonds. Douleurs opiniâtement fixées sur une partie pour lesquelles il en faisoit usage, lorsqu'elles avoient résisté à tous les autres moyens curatifs. De l'usage de brûler du lin crud dans l'affection sciaticque, sur le lieu où la douleur se fait sentir. Pratiques des Indiens & des Egyptiens relatives à cet usage. Utilité de la mousse appelée *moya* pour diverses cautérisations. Autre moyen de cautériser, enseigné par Hippocrate, qui paroît sur-tout convenir pour dessécher la carie, & en prévenir les progrès dans les os spongieux. *Ibid.* 623. a. Cautérisation recommandée par Celse dans les érysipeles gangréneuses. Méthode des anciens dans le cas de la morsure des animaux enragés, qui devroit être la regle de notre conduite. Doctrine d'Ambroise Paré sur l'usage du cauterie. Le cauterie actuel moins douloureux que le cauterie potentiel. Doctrine de Fabrice d'Aquapendente sur le même sujet. *Ibid.* b. Quels sont les cas pour lesquels on se sert encore en chirurgie du cauterie actuel. Maux de gorge gangréneux pour lesquels le cauterie actuel eût été le remede le plus salutaire. *Ibid.* 624. a.

Feu, usage du feu pour fortifier les parties. V. 529. a.

FEU, (*Jurisp.*) diverses significations de ce mot. VI. 624. a.

Feu, diminution de feux. IV. 1010. b. VII. 213. a. Droit dû au roi pour chaque feu. VII. 212. b. Réparation de feux. 213. a. Epreuves par le feu. V. 837. b. Supplice du feu. XV. 675. b.

*Feu croissant & vacant*, en Bresse, signifie la vie d'un homme. Il est dû chaque année au seigneur d'Artemare, par ses hommes de main-morte ou affranchis, une gerbe de froment pour le feu croissant & vacant, &c. Observations de Collet sur ce sujet. VI. 624. b.

Feu, mangeurs de feu. X. 19. b. XVI. 464. b. Prêtres du paganisme qui marchaient sur le feu. VI. 542. a. VIII. 220. a, b. Usage de la férule pour porter du feu d'un lieu dans

un autre. VI. 557. a. Divinations par le moyen du feu. XIII. 604. b.

FEU, (*Art milit.*) en quoi consistent le feu de l'infanterie & celui de la cavalerie. Faire taire le feu d'une place. Cinq sortes de feux dans l'infanterie, suivant l'ordonnance de 1755. VI. 624. b. Feu par rangs, feu roulant ou de rempart : maniere d'exécuter ce dernier feu. Quel est celui qu'on appelle feu de *billebaude*. Le feu de peloton paroît tirer son origine des Hollandois. L'ancien feu le plus ordinaire étoit le feu par rangs : inconveniens de ce feu : moyen d'en prévenir quelques-uns. *Ibid.* 625. a. L'ordre sur trois rangs dans les bataillons a été proposé comme étant plus convenable pour le feu. Un inconvenient de ce feu, c'est qu'on ne peut que très-difficilement le rendre continu. Avantages du feu par peloton. Ce feu peut être sujet cependant, à moins qu'on n'y soit extrêmement exercé, à plus de confusion que celui des rangs. Pour donner une idée du feu par peloton, l'auteur présente ici la figure d'un bataillon divisé dans six pelotons, rangé suivant l'ordonnance de 1755, & indique dans quel ordre le feu de section & celui de peloton doivent se faire. *Ibid.* b. Il est difficile que le feu de peloton dont la manœuvre est si composée, puisse s'exécuter sans désordre un jour d'action. Comment s'exécute le feu par section. Manœuvre du feu par rangs. *Ibid.* 626. a. Il y avoit plusieurs autres manieres de tirer, mais qui seroient toutes de peu d'usage aujourd'hui. On a toujours cherché le moyen de faire faire aux troupes un feu réglé ; cependant il y a quelques circonstances où le feu sans ordre peut l'emporter sur le régulier. Exemple tiré de ce qui se passa au siege d'Etampes par M. de Turenne en 1652. M. de Bortée dit que les Allemands craignent plus notre feu confus que notre feu ordonné : il est sûr cependant que la bonne discipline parmi les soldats rendroit ce dernier préférable. *Ibid.* b. Mais il faudroit aussi que ce feu régulier fût si simple, que les soldats pussent l'exécuter avec très-peu de formalité. Quel que soit le feu qu'on adopte, l'infanterie ne sauroit trop y être exercée. Exemples qui prouvent que le feu des Autrichiens, des Prussiens, des Hollandois n'étoit pas bien formidable dans les guerres de 1733 & de 1740. Mais les soldats Prussiens ont acquis aujourd'hui une habileté qu'ils ne possédoient pas alors. C'est un fait constant, que le plus grand feu fait taire celui qui l'est moins. Les anciens se servoient de leurs armes de jet pour offenser l'ennemi d'aussi loin qu'ils pouvoient, en avançant pour le combattre de près ; cette méthode de combattre de près est celle qui paroît la plus naturelle. *Ibid.* 627. a. C'étoit l'ancienne pratique des troupes de France, & suivant M. de Folard, celle qui convient le mieux au caractère de la nation. Quoique l'expérience démontre ce principe, il ne s'ensuit pas de-là qu'on doive négliger le feu. *Sentiment de M. de Puyfégur.* Circonstances où il ne seroit pas prudent qu'une troupe d'infanterie françoise qui combat une autre troupe, l'abordaît & la joignît. *Ibid.* b. Il convient en général, de faire comprendre à une troupe qu'en marchant résolument à l'ennemi pour le charger, la bayonnette au bout du fusil, le danger durera bien moins de tems qu'en restant exposée à son feu. Il arrive rarement que l'ennemi attende pour se retirer. Le choc de si ferme de deux troupes d'infanterie est un événement si rare, qu'on peut presque assurer qu'il n'arrive jamais. Ce que dit là-dessus l'auteur des *sentimens d'un homme de guerre sur la colonne de M. de Folard*. Examen de la question, si lorsqu'un bataillon marche pour en attaquer un autre, il doit essuyer le feu du bataillon ennemi, & chercher à le joindre sans tirer. Usages des troupes françoises & des autres nations de l'Europe à cet égard. Si tout étoit égal de part & d'autre, il y auroit un désavantage considérable à essuyer les décharges de l'ennemi, en s'approchant pour le combattre, sans faire usage de son feu. *Ibid.* 628. a. De sorte que si l'on attaquoit des troupes également aguerries, il faudroit se servir de son feu en allant à l'aborder : c'est le sentiment de M. de Santa-Crux ; & il le confirme par un exemple de ce qui se passa au siege de Turin en 1706. En supposant les troupes d'infanterie à quatre de hauteur, M. de Santa-Crux propose de les faire tirer par rangs, mais en faisant une espece de feu roulant par demirang de compagnie. Il propose aussi de placer les meilleurs tireurs au premier rang, & de leur ordonner de tirer sur les officiers. *Ibid.* b. Lorsqu'il s'agit de faire feu, les officiers doivent s'incorporer dans le premier rang, & mettre comme lui un genou à terre. Les rangs qui tirent doivent s'embolter, pour ainsi dire, les uns dans les autres. M. de Santa-Crux propose, pour rendre le feu des ennemis moins dangereux, de faire mettre genou à terre à toute la troupe, qui est à portée de l'essuyer. Exemples qui prouvent la bonté de cet expédient. Observation sur celui de faire mettre en pareil cas, ventre à terre à la troupe. Où les soldats doivent viser en tirant. Pratique des Hollandois pour tirer bas. *Du feu de la cavalerie.* Le feu de la cavalerie est moins que rien, dit M. de Folard ; l'avantage du cavalier ne consistant que dans son



épée. Observation sur ce principe. *Ibid.* 629. a. En quels cas la cavalerie peut se servir de son feu. Doit-elle l'employer en bataille rangée? M. de Santa-Cruz prétend que non. Sentiment différent de M. de Puyfégur. De la manière de charger suivant ce dernier. Observation sur l'inconvénient qui résulte du bruit des armes à feu par rapport aux chevaux de l'escadron. *Ibid.* b. Lorsque la cavalerie s'avance, il n'y a que le premier rang qui puisse tirer, moment où il doit faire sa décharge. Précepte sur le feu des carabiniers. Portée des carabines; portée du fusil: celle du canon de but en blanc, & à toute volée. Angle sous lequel le fusil doit être tiré, pour endommager l'ennemi à la distance de trois cents toises. Difficulté de faire observer cet angle au soldat. *Ibid.* 630. a. Observations sur le feu de l'artillerie. Il seroit fort utile que chaque bataillon eût avec lui quelques pièces d'artillerie. Le seul moyen de diminuer le feu du canon, est d'en faire un plus grand, s'il est possible. Comment doivent être dirigés les tirs dans une bataille. Dans quel cas il faut tirer à ricochet. M. de Folard prétend que le feu du canon n'est redoutable que contre les corps qui restent fixes. *Ibid.* b.

*Feu*, voyez TIRER & ARTILLERIE. *Suppl.* I. 618. b, &c. Axiome reçu que le plus grand feu fait taire l'autre. Auteurs qui ont écrit de l'usage des armes à feu. XVII. 772. b. Différens faits connus de l'usage de ces armes. 773. a, b. Différentes façons dont l'infanterie fait ou peut faire feu. 774. a, b. — 777. a. Feu de cavalerie contre cavalerie. 777. a, b. Feu de l'infanterie contre la cavalerie. *Ibid.* b. — 778. b. Feu du canon, *ibid.* — 779. b. Exemples qui prouvent ce que peut le feu du fusil dans l'attaque & dans la défense. *Suppl.* III. 155. b. Difficulté d'empêcher le soldat de tirer, lorsqu'il est animé au combat. 160. b. Des cas où le feu est d'une ressource absolument nécessaire. 161. a. Observations sur l'inutilité & le danger du feu de moutiquerie. *Suppl.* III. 966. b.

*Feu rasant.* (*Fortific.*) VI. 630. b.

*FEU*, (*Marine*) donner le feu aux bâtimens. Donner le feu à une planche. VI. 631. a.

*Feu*, fatal que l'on allume de nuit sur la poupe, lorsque l'on marche en flotte. Usage que l'on fait de ces feux. La situation & le nombre des feux se règle sur le rang des commandans. Diverses manières dont on porte des feux. VI. 631. a.

*Feu*, faire feu des deux bords. VI. 631. a.

*FEU*, *cautere*, (*Manege*, *Maréch.*) feu actuel ou cautere actuel. Ses effets sur le corps de l'animal varient, selon la différence de ses degrés. Escarre faite par une impression violente. VI. 631. a. On doit l'envisager comme une portion nuisible en ce qu'elle s'oppose à la circulation. Efforts de la nature pour s'en délivrer. De la nature des sucs qui s'écoulent & qui forment la matière suppurée, dépendent une heureuse réunion & une prompt cicatrice. Causes qui empêchent ou retardent la régénération. Signes d'une réunion prochaine. Comment se fait cette réunion. *Ibid.* b. Les suites de la cautérisation des parties dures sont à-peu-près les mêmes que celles de la cautérisation des parties molles. Effet du feu appliqué sur les os. Quels sont les différens cas où la cautérisation est salutaire. *Ibid.* 632. a. Ceux où elle est incontestablement nuisible. *Ibid.* b. Et ceux enfin où elle est inutile. Métaux employés pour les instrumens à cautere. Diverses formes de cauteres. Cautere cutellaire. Cautere effiforme. Cautere à bouton. Diverses figures que les maréchaux impriment en appliquant le cautere. Instrument dont ils se servent. *Ibid.* 633. a. En quels cas sont employés les cauteres à boutons, & les cauteres effiformes. Manière d'appliquer ceux-ci. Maximes sur le manuel de la cautérisation. *Ibid.* b. M. de Soleyfel fixe à 27 jours la durée de l'effet du feu: observation sur ce sujet. *Ibid.* 634. a. Ce n'est que quelques jours après que l'escarre est tombée, qu'on doit promener l'animal au pas & à la main. Observation sur l'usage des cauteres à bouton relativement aux tumeurs. *Ibid.* 634. b.

*Feu mort*, *rétoire*, *cautere potentiel*, *caustiques*. Définition. Leurs différentes espèces distinguées par leurs divers degrés d'activité. Le pouvoir des caustiques simples résulte des sels acres qu'ils contiennent: celui des composés résulte des particules ignées qui les ont pénétrés. Les suites de l'application des caustiques non-préparés doivent donc se rapporter à l'action stimulante de ces remèdes, & à la violence des mouvemens oscillatoires qu'ils provoquent. Effets des caustiques composés. *Ibid.* b. Les vésicatoires seroient totalement impuissans sur le cuir du cheval. Mais l'impression des épipathiques auxquels on accorderoit un certain intervalle de tems pour agir, seroit très-sensible. Effet des cathérétiques. Effet des ruptoires. Formule d'un médicament rétoire donné par M. de Soleyfel. Quels sont les cas pour lesquels M. de Soleyfel le recommande, & pour lesquels cependant l'auteur le regarde comme très-inutile. Observations sur d'autres rétoires, & en particulier sur les cantharides. *Ibid.* 635. a. Usages du séton brûlant préféré dans certaines maladies à celui des cantharides. Cathérétiques employés le plus communément. Ruptoires qu'on emploie sur les chairs décou-

vertes de la peau. Dans les cas où il est question d'ouvrir des tumeurs, il est rare qu'on ne préfère le cautere actuel. *Ibid.* b. Voyez CAUTERE.

*FEU*, (*Manege*) cheval qui a du feu, de la vivacité. Différence entre le feu & l'ardeur. Raisons qui doivent faire rejeter un cheval qui a de l'ardeur. Les vices d'un tel animal ne se rencontrent point dans celui qui n'a que du feu. VI. 635. b.

*Feu*, vice auquel sont sujets les flancs du cheval qui a de l'ardeur. VI. 842. b.

*FEU*, (*Manege*) accoutumer le cheval au feu. Importance extrême de ne négliger aucune des voies propres à donner de l'assurance à des chevaux timides & peureux. Conseils de M. de la Porterie pour accoutumer le cheval au feu. VI. 636. a.

*FEU*, *marque de*, (*Manege*, *Maréch.*) cheval qui a des marques de feu; ce qu'on entend par-là. VI. 636. b.

*FEU*, *mal de*, (*Maréch.*) fièvre ardente dans le cheval. VI. 636. b. Voyez *Suppl.* III. 418. b.

*FEU DE JOIE*, (*Littérat.*) c'est une question encore indécidée, de savoir si les anciens dans les fêtes publiques allumoient des feux par un autre motif que par esprit de religion. M. Mahudel, de l'académie des belles-lettres, soutient la négative. Exposé de son sentiment. Les feux d'artifice n'avoient selon lui d'autre emploi que pour les machines de guerre. Mais ses raisons ne prouvent point que les anciens n'allumassent aussi des feux de joie en signe de réjouissance publique. *Lampadophories* des Grecs. Appareil d'une fête appelée *lampatries*, qui se faisoit à Pallene en l'honneur de Bacchus. Illuminations qui entroient dans la solemnité des jeux séculaires des Romains. Feux de joie qu'alluma Paul Emile à Amphipolis, après la conquête de la Macédoine. VI. 637. a. Le feu de la veille de S. Jean-Baptiste continué jusqu'à nos jours, se pratiquoit autrefois chez les Sarrasins & chez les Turcs. On peut dater l'usage des feux de joie de la première antiquité. Il ne s'est point fait d'illumination qui ait procuré de plaisir pareil au simple feu d'Hadrien: quel étoit ce feu. Cette belle action n'avoit point eu d'exemple & n'a point eu d'imitateur. *Ibid.* b.

*FEU SACRÉ*, (*Littérat.*) le culte du feu suivit de près celui qu'on rendit au soleil. L'écriture nous apprend que Dieu s'est servi du feu, soit pour imprimer le respect, soit pour exciter la terreur. Les rois d'Asie faisoient porter du feu devant eux, & à la tête de leurs troupes. Vénération pour le feu chez toutes les nations. VI. 637. b. Feu perpétuel dans les temples de diverses nations, & sur l'autel des holocaustes chez les Juifs. Détails sur le culte que les Perses rendoient au feu. Temples découverts bâtis pour cet usage. Quand les rois de Perse étoient à l'agonie, on éteignoit le feu, & pour le rallumer, il falloit que son successeur fût couronné. Opinion des peuples de Perse, sur le feu qui brûloit sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit fait bâtir dans la ville de Xis en Médie. Feu sacré dans le temple de Delphes, à Mantinée, dans le temple de Minerve à Athenes. Lampe du temple de Jupiter Hammon. Feu sacré de Vesta. Présages tirés de l'extinction de ce feu. Peines des vestales qui le laissoient éteindre. *Ibid.* 638. a. Remarques de Plutarque sur l'extinction de quelques feux sacrés. Fausses terreurs conçues par les Romains à l'extinction du feu de Vesta dans la seconde guerre punique. Manière de rallumer le feu sacré: diversité entre Festus & Plutarque sur ce sujet. Moyen de les concilier. *Ibid.* b.

*Feu sacré* de Zoroastre ou des mages. IX. 847. a. XVI. 84. a, b. Adorateurs du feu. VII. 529. b. 980. a, b. XII. 83. b. Culte que les mages lui rendoient. *Suppl.* I. 334. b. Origine du culte du feu. Respect qu'on avoit pour celui des autels: honneurs qu'on lui rendoit en Perse. XII. 957. a. L'usage du feu dans la religion est de la plus haute antiquité. XIII. 604. a. Hommes qui marchaient à la tête des armées grecques, portant des vases remplis de feu. *Ibid.* Feu sacré du temple de Vesta. XVI. 80. b. 81. a. XVII. 210. b. 212. a, b.

*FEUX D'ARTIFICE*. (Voyez *Pyrotechnie*) Ouvrages à consulter sur le mécanisme des feux d'artifice. Voyez aussi le mot ARTIFICE. Ce que doit se proposer en général l'artificier, lorsqu'il travaille pour quelque réjouissance publique. Tout spectacle doit représenter quelque chose; or on ne représente rien dans ces occasions, lorsqu'on ne peint que des objets sans action. Avantages que nous pourrions tirer des progrès que les Chinois & les Moscovites ont fait dans l'art dont il s'agit ici. Sujet à exécuter en feux d'artifice, le combat des bons anges contre les méchants, décrit par Milton. VI. 639. a. Usage qu'il faudroit faire des machines dans cette sorte de spectacles. Description d'une fête donnée à Paris le 24 janvier 1730, aussi belle que toutes celles qu'on y avoit données dans des occasions d'éclat. La naissance de monseigneur le Dauphin en fut le sujet. L'hôtel de Bouillon servit d'emplacement à la scène principale. *Ibid.* b.

*FEUX D'ARTIFICE*. (*Artificier*) De la préparation des matières & de l'outillage. VI. 640. b.



Article 1. Des matieres dont on compose les feux.

Article 2. Du salpêtre. *Ibid.* 640. b.

Article 3. Du soufre.

Article 4. Du charbon. *Ibid.* 641. a.

Article 5. De la poudre. Résultats des essais de l'auteur pour déterminer les différens degrés de la force de la poudre selon les différentes proportions du charbon, du soufre & du salpêtre. *Ibid.* 641. b. Table des essais qui ont indiqué la meilleure proportion pour composer la poudre. *Ibid.* 642. b.

Article 6. Du fer. *Ibid.* 643. a.

Article 7. Du carton. *Ibid.* 643. b.

Article 8. De l'étoupe.

Article 9. De l'amorce.

Article 10. Outils les plus nécessaires. *Ibid.* 644. a, b. Différentes especes de feu d'artifice.

Article 11. De la maniere de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe. *Ibid.* 645. a, b.

Article 12. D'une pâte dont les Chinois se servent pour représenter en feu des figures d'animaux & des devises. Ils s'en servent encore pour représenter des raifins. *Ibid.* 646. a.

Feux d'artifice. I. 740. a, b. — 744. b. Balles à feu. II. 40. b. Chevelure de feu. III. 316. b. Coffres à feu. 603. a. Fontaines de feu. VII. 104. b. Feu chinois rouge, chinois blanc, ancien, commun & nouveau. 388. a. Feu guilloché. 668. b. Jet de feu. VIII. 527. a, b. Pluies de feu. XII. 797. a, b. Spectacles de feux d'artifice. VI. 602. a, b. Voyez les planches de l'artificier à la fin du I. volume.

FEU grégeois, (*Hist. du moyen âge.*) matieres dont il étoit composé. Tens pendant lequel les Grecs s'en sont servis. Inventeur du feu grégeois; premiere occasion dans laquelle il fut employé. VI. 646. a. Sentiment de Scaliger sur la date de cette découverte. Les successeurs de Constantin Pogonat eurent le bonheur d'en garder le secret jusques vers le milieu du dixieme siecle. Le feu grégeois mis au rang des secrets de l'état par Constantin Porphyrogenete. Les Turcs l'ayant decouvert, en firent un terrible usage au siege de Damiette en 1249. Examen de l'opinion où l'on étoit que ce feu brûloit dans l'eau, & qu'il étoit inextinguible. L'invention de la poudre a fait oublier celle du feu grégeois que nous ne devons pas regretter: reposons-nous en sur les hommes policés, ils ne manqueront jamais des arts les plus propres à se détruire, & à joncher la terre de morts & de mourans. *Ibid.* b.

FEU. (*Théologie*) Ce qu'on doit penser de la réalité du feu de l'enfer: voyez *Enfer*. On croit que ce monde sera détruit par le feu. Dieu s'est manifesté plusieurs fois sous l'apparence du feu. La charité est appelée un feu divin. Feu sacré des Persans, des Hébreux, des Grecs & des Romains. Vulcain honoré comme l'inventeur du feu. Boerhaave a cru qu'il étoit le Tubal-Cain des Hébreux. VI. 647. a.

Feu purgatif. XII. 251. a.

FEU. (*Mythol. Litt.*) Fable de Prométhée. Comment les hommes peuvent avoir eu la premiere connoissance du feu. Sens historique de la fable de Prométhée. Pourquoi Vulcain, premier roi d'Egypte, fut regardé comme le dieu du feu. Usage que les Romains faisoient de son temple à Rome. Les Romains présentoient aux nouvelles mariées du feu & de l'eau. VI. 647. a. Citation de quelques vers de Stace & de Valérius Flaccus sur ce sujet. *Ibid.* b.

FEU S. Antoine, (*Médec.*) deux maladies bien différentes connues sous ce nom. Symptômes de la premiere qui fit de grands ravages en France dans les 11<sup>e</sup>. & 12<sup>e</sup>. siècles. Précautions qu'on prenoit contre les malades qui en étoient atteints. Ce fut pour ces malades qu'Urbain II fonda l'ordre religieux de S. Antoine de Viennois. Seconde maladie connue sous le nom de feu S. Antoine. Sa cause. VI. 647. b.

Feu S. Antoine. Pratiques religieuses observées autrefois pour guérir de cette maladie. *Suppl.* IV. 695. a, b.

FEU persique, (*Médec.*) espece particuliere d'érysipele. Pline l'appelle *zoster*: elle étoit moins rare qu'aujourd'hui: son traitement est le même que celui de l'érysipele. VI. 647. b. Symptômes de cette maladie. Quels sont les cas où elle est le plus dangereuse. Platerus en a traité sous le nom de *macula lata*. Inutilité des remedes si la nature n'est pas vigoureuse. *Ibid.* 648. a.

FEU, (*Littérat.*) synonyme d'amour. Feu dans la conversation, dans les écrits. Feu divin dont les poètes sont animés. On n'a point de génie sans feu, mais on a du feu sans génie. VI. 648. a.

FEU, terre de, (*Géogr.*) VII. 359. b. XVI. 181. a. *Suppl.* III. 191. a. Glaces flottantes auprès de cette île. VII. 688. b.

FEVE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. VI. 648. a.

FEVE. (*Jardin.*) Boerhaave en compte six especes, & Tournefort huit. On se borne ici à la description de la principale. Ses noms en différentes langues. VI. 648. a. Description de ce fruit légumineux. Parties organiques & similaires de la feve. L'expansion de la feve dans sa croissance est si considérable, qu'elle peut élever un corps chargé de cent livres de poids. *Ibid.* b.

FEVE de jardin. (*Botan.*) Divers noms qu'elle reçoit des botanistes. Description de la racine, de la tige, des feuilles, de la fleur, de la graine & de l'écorce de cette feve. Les feves vertes & mûres sont des légumes dont on mange souvent. Les botanistes divisés sur la question, savoir si notre feve est celle des anciens. Auteurs qui ont traité cette question. VI. 648. b. Observations de l'auteur sur cette question. Principes contenus dans la feve verte. Développement de ces principes par le desséchement de la feve long-tems conservée. On trouve une grande quantité de sels urineux volatils dans les feves mûres, & elles ne donnent presqu'aucun sel acide dans la distillation. *Ibid.* 649. a.

FEVE de jardin. (*Mat. médic. & Diète.*) Usage qu'on en fait en cuisine; celui qu'en font les matelots. Elles conviennent plus aux gens de la campagne qu'à ceux qui sont délicats. Usages qu'en ont faits les anciens & les premiers hommes. celui qu'on faisoit de la farine de feves. On s'en sert peu en médecine. Usage de leur farine qui est une des quatre résolutives. Eau distillée des fleurs de feve: son usage. On ne fait plus usage aujourd'hui de l'eau distillée de gouttes de feves, ni du sel fixe qu'on tiroit des cendres de toute la plante. VI. 649. b.

Feve. De la farine qu'on en tire. *Suppl.* III. 7. a.

FEVE de Bengale. (*Mat. médic.*) Quel est celui qui a fait connoître ce remede étranger. Divers sentimens sur ce fruit. Dans quelles maladies & comment on doit l'employer. VI. 649. b.

Feve des Indes orientales appelée couhage. IV. 325. a. Différentes especes de feves de l'île de Madagascar. XVII. 409. a.

FEVE d'Egypte. (*Bot. exot.*) Différens noms sous lesquels divers auteurs l'ont désignée. Quelle est cette fleur, selon nos meilleurs botanistes; idée qu'Hérodote en a eue. Elle fut présentée à Hadrien comme une merveille. Plutarque l'appelle *crépuscule*. Son fruit; comment il est représenté dans les antiques. Description de la plante. VI. 649. b.

Feve d'Egypte appelée *abrus*. I. 39. b.

FEVE de S. Ignace. (*Botan. Mat. médic.*) Nom latin de cette feve. VI. 649. b. Sa description. Quand & par qui elle nous est parvenue. Nom de la plante qui la produit. Description de cette plante qui vient des îles Philippines, & de toutes les parties & productions de la plante. Maniere d'administrer cette feve en remede. Propriété de son huile. Usage de la teinture qu'on fait de cette noix par le moyen de l'esprit de vin. Maladies dans lesquelles on vante la vertu de ses noyaux, & leurs diverses préparations. Détails sur cette noix dans une lettre du P. Camelli, jésuite. *Ibid.* 650. a. Considérations qui devoient la faire bannir de la médecine. *Ibid.* b.

FEVE. (*Hist. nat.*) Observations microscopiques sur la substance farineuse des feves. VII. 834. a. Observations sur les parties d'une feve qui sont comprendre le développement des plantes dans la graine. 835. a.

FEVE. (*Hist. anc.*) La feve respectée par quelques peuples, regardée comme impure par d'autres. Usage religieux qu'en faisoient les Romains. Origine de la coutume de jeter des feves sur les tombeaux. Naissance de la nécromantie. On évoquoit les mauvais esprits en leur offrant des feves. On en distribue dans les pays catholiques le jour de la commémoration des morts. Divers sentimens sur la raison de la défense que Pythagore faisoit à ses disciples de manger des feves. Plusieurs peuples de la Grece se servoient de feves pour l'élection de leurs magistrats. VI. 650. b. Vers d'Horace sur la défense de Pythagore. Auteurs qui ont développé le système de ce philosophe. *Ibid.* 651. a.

Feve. Usage qu'on en faisoit pour éloigner les lézures. IX. 384. a, b. Usage qu'en faisoient les Athéniens en tirant au sort pour les magistratures. XII. 635. a. Roi de la feve. XIV. 323. a.

Feve. (*Hist. nat.*) Pierre de feve. IX. 286. a. Mine de feves. *Ibid.*

FEVE, (*Maneg. Maréch.*) maladie de la bouche, aussi connue sous le nom de *lampas*. Cause prochaine, symptômes de cette maladie. Comment on y remédie par le moyen du caustere actuel. Autres moyens qui peuvent dispenser de l'usage du caustere. VI. 651. a.

FEVE, germe de, (*Maneg. Maréch.*) Définition. VI. 651. b. Voyez FAUX-MARQUÉ.

FEVE. (*Pêche*) Maniere dont les Anglois préparent les feves pour servir d'appâts aux poissons. Comment on emploie cette amorce. VI. 651. b.

FEVERSHAM, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre. Ce qui la rend remarquable dans l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. VI. 651. b.

FEVIER, (*Bot. Jard.*) noms latins & anglois de cette plante. Son caractere générique. *Suppl.* III. 31. b. Énumération de trois especes; leur description, culture & usage. Lieux d'où elles sont originaires. *Ibid.* 32. a.

FEUILLANS, (*Hist. eccl.*) origine de ce nom donné à un



un ordre de religieux. Particularités historiques sur cet ordre. Maisons de feuillans établies en France. Religieuses appellées feuillantines. VI. 651. b.

FEUILLANS, (*Géogr. & Hist. eccl.*) village & abbaye en Languedoc aux frontières du comté de Cominges, chef-lieu de la congrégation des feuillans. Institution de cette congrégation. Maisons qui en dépendent. *Suppl.* III. 32. b.

FEUILLE, (*Botan.*) distinction des feuilles des plantes appellées *folia*, & des feuilles des fleurs, *petala*. On considère les feuilles des plantes par rapport à leur structure, à leur superficie, à leur figure, à leur consistance, à leurs découpures, à leur situation & à leur grandeur. Par rapport à leur structure, elles sont simples ou composées. Par rapport à la superficie, elles sont plates, creuses, en bosse, &c. Par rapport à la consistance, elles sont ou minces & déliées, ou épaisses, ou charnues, ou drapées. Par rapport aux découpures, elles sont ou découpées légèrement, ou découpées profondément. VI. 652. a. Les feuilles composées sont soutenues par une queue, ou rangées sur un côté simple, ou sur une côte branchue. Par rapport à la situation, elles sont ou alternes, ou opposées deux à deux, ou opposées en plus grand nombre. Par rapport à la grandeur, elles sont ou très-grandes, ou médiocres, ou petites, ou très-menues. M. Linnæus fait trois classes des feuilles; savoir, celle des feuilles simples, celle des feuilles composées, & celle des feuilles déterminées. *Ibid.* b.

Observations sur la distribution, les usages, l'utilité, la multiplication, la direction, le retournement des feuilles, leur inspection au microscope, l'art de les disséquer & d'en prendre l'empreinte. Les botanistes ont tâché de ramener toutes les distributions différentes des feuilles à des classes fixes. M. Bonnet a établi cinq ordres principaux de cette distribution. Premier ordre que ce naturaliste appelle alterne, & qui est le plus simple. Second ordre, à paires croisées. Troisième ordre, à feuilles verticillées. Quatrième ordre, feuilles en quinconce. Cinquième ordre, à spirales redoublées. *Ibid.* 653. a. On ne peut que se livrer aux sentimens d'admiration pour les loix éternelles qui dans ces divers ordres de distribution de feuilles, ont si merveilleusement approprié les moyens à la fin; régularité avec laquelle les feuilles sont pliées avant que de sortir du bouton; prévoyance de la nature pour les mettre à l'abri de tout accident; divers soins qu'elle a pris de la conservation des feuilles. De l'usage des feuilles. Celui d'élever le fluide nourricier est un des principaux & des mieux constatés. Différences qui se trouvent ordinairement entre la surface supérieure & la surface inférieure des feuilles. Destination de la surface inférieure & de la pointe des feuilles. Etroite communication entre toutes les parties de la feuille, par laquelle les vaisseaux se communiquent réciproquement les suc qu'ils reçoivent des pores absorbans les plus voisins. *Ibid.* b. Les plantes tirent l'humidité par leurs feuilles; il y a une étroite communication entre ces feuilles, & cette communication s'étend à tout le corps de la plante. Les feuilles sont aux branches ce que le chevelu est aux racines. Dans les feuilles des herbes les deux surfaces ont une disposition à-peu-près égale à pomper l'humidité. Les feuilles paroissent encore destinées à introduire dans la plante beaucoup d'air frais & élastique. La surface supérieure paroît le principal agent de l'ascension de la sève & de sa transpiration hors de la plante, elle paroît servir de défense ou d'abri à la surface inférieure, & fournir un filtre plus fin qui ne laisse passer que les matières les plus subtiles. Moyen très-simple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. Quel est le tems d'effeuiller. Si on dépouille une plante de ses feuilles à mesure qu'elles paroissent, elle périra. *Ibid.* 654. a. Observations de pratique sur l'usage de laisser paître les bleds quand ils sont trop forts, sur le danger de laisser paître de trop près la luzerne, le fain-foin, le treffle. But de la nature en donnant à certaines plantes des feuilles printanieres & des feuilles d'automne. Il est des feuilles destinées sur-tout à préparer le suc nourricier, & à fournir de leur substance, une nourriture à la tige qu'elles renferment. Importance de retrancher les feuilles mal-saines. De la multiplication des plantes par leurs feuilles. De la direction & du retournement des feuilles pour prendre leur direction naturelle. Observation sur celles qui ont subi plusieurs inversions. Le soleil les détermine à se tourner de son côté, & à rendre leur surface supérieure concave; la rosée produit le contraire. Autres observations sur le retournement des feuilles. *Ibid.* b. De l'inspection des feuilles au microscope. Ouvrage à lire sur ce sujet. Observations microscopiques faites sur la feuille de rose, de fange, celle de la mercurielle, celle de rue, & autres. Dissection des feuilles: auteurs qui s'en sont occupés. Moyen que Boyle a indiqué pour prendre l'empreinte grossière de la figure des feuilles de toute sorte de plantes. *Ibid.* 655. a.

Feuilles. Leur utilité. I. 187. b. 583. b. *Suppl.* II. 45. b. 46. a. Feuilles alternes. I. 304. b. Folioles des feuilles composées. VII. 44. b. Observations sur la mutation des feuilles de quel-

ques plantes. XI. 286. a. Usage des feuilles pour l'élaboration & la circulation de la sève. XII. 714. a. Formation des feuilles. XVI. 956. b. Leurs usages. 957. a. 960. b. Cause de la chute des feuilles. 962. b. Partie des feuilles appellée *unguis*. XVII. 380. b. Des maladies des feuilles. *Suppl.* III. 835. b. 836. a, b.

FEUILLES. (*Econ. rustiq.*) On tire d'assez grands avantages de certaines feuilles. Usages des feuilles d'ormes, de vignes, de mûrier. VI. 655. a. Fumier qu'on tire des feuilles seches. *Ibid.* b.

FEUILLE, (*Blason*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 32. b. Voyez vol. II des planch. Blason, pl. 8.

FEUILLE ambulante, (*Hist. des insect.*) insecte ailé des Indes. Singularités qu'on en raconte, & sur lesquelles il est très-permis de rester encore dans le doute. VI. 655. b.

FEUILLE indienne, (*Botan. anc.*) voyez TAMALAPATRA.

FEUILLES féminales. (*Botan.*) Tems où elles paroissent; leur différence d'avec les autres feuilles. Leur dessèchement. VI. 655. b.

FEUILLE de myrthe. (*Instrum. de Chirurg.*) Description générale & usage de cet instrument. Feuille de myrthe, dont le manche est terminé par une pincette. Maniere de fabriquer cet instrument. Description de ses parties. VI. 655. b.

FEUILLES d'or, (*Batt. d'or*) II. 156. a, b. &c.

FEUILLE pétrifiée. (*Hist. nat.*) On trouve souvent dans les carrieres de tuf ou de pierres fossiles ou d'ardoises, des pierres qui font voir des empreintes de différentes especes de feuilles d'arbres, & d'autres plantes ou marines ou terrestres, souvent très-bien conservées & très-reconnoissables. *Suppl.* III. 32. b. Différentes origines de ces empreintes. Différentes sortes de plantes qu'on trouve imprimées ou incrustées dans le tuf ou l'ardoise. Énumération de ces plantes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 33. a, b.

FEUILLE de sauge, (*Maneg. Maréch.*) instrument de maréchallerie. Sa description. VI. 656. a.

FEUILLE de scie, (*Blason*) VI. 656. a.

FEUILLE, (*Comm.*) duplicata des registres que portent avec eux les cochers, charretiers & voituriers, qui leur tient lieu de lettres de voiture. Ce qu'elles doivent contenir. VI. 656. a. Ce qu'on entend par décharger la feuille. *Ibid.* b.

FEUILLES, (*Archit.*) ornement de sculpture. Elles sont connues sous le nom de *refend*, & différentes des feuilles d'eau. VI. 656. b.

FEUILLE à dos, (*Brodeur au métier*) VI. 656. b.

FEUILLE, (*Eventailiste*) VI. 656. b.

FEUILLE de fer-blanc, (*Ferblantier*) VI. 656. b.

FEUILLE de refend, (*Jardinag.*) VI. 656. b.

FEUILLE, (*Marquetterie*) VI. 656. b.

FEUILLE à mettre sous les pierres, (*Metteur en œuvre*) VI. 656. b.

FEUILLE, (*Miroitier*) VI. 656. b.

FEUILLE, (*Orfevre*) VI. 656. b.

FEUILLE de papier, (*Papetier*) VI. 656. b.

FEUILLE d'eau, (*Serrur.*) procédés de l'ouvrier pour la faire. VI. 656. b.

Feuille de palmier. VI. 657. a.

Feuille de laurier. VI. 657. a.

Feuille de revers. VI. 657. a.

FEUILLE, (*le Pere*) ses ouvrages. X. 158. a.

FEUILLET, (*Menuis.*) outil de charpentier & de menuisier. Son usage. Feuillet à petit bois. Description du feuillet. VI. 657. a.

FEUILLET, (*Comm.*) moitié d'une feuille pliée en deux. Disposition des art. 3 & 4. du tit. iij. de l'ordonnance de 1673, par rapport aux livres des négocians & agens de change & de banque. VI. 657. a.

FEUILLET, terme de cardeur, terme de cardier. VI. 657. a.

FEUILLET, (*Baume de Mademoiselle*) II. 165. b.

FEUILLETÉES, pierres, (*Hist. nat.*) III. 190. b. XIV. 767. b.

FEUILLETTE, (*Comm.*) elle est de la contenance d'un demi-muid de Paris. Ce terme en usage en Bourgogne. Autre mesure appellée de ce même nom dans certaines provinces. Etym. de ce mot. VI. 657. b.

FEUILLETER la pâte, (*Pâtiss.*) comment se fait cette opération du pâtissier. *Suppl.* III. 34. b.

FEUILLETI, (*Jouaill.*) opération qu'on appelle *ferrer le feuillet*. VI. 657. b.

FEUQUIERES, (*Antoine du Pas, marquis de*) observations sur ce général & sur ses mémoires. II. 132. a, b. Cet auteur cité dans plusieurs articles sur l'art militaire.

FEVRE d'Ormesson, (*Olivier le*) *Suppl.* IV. 186. a.

FEVRE d'Étaples, (*Jacques le*) *Suppl.* IV. 365. b.

FEVRES, (*Fontain. salantes*) maréchaux chargés de l'entretien des chaudières. Comment ils sont entretenus. Fevres des salines de Moyenyic. VI. 657. b.

FEVRET, (*Charles*) ses ouvrages. XIV. 949. b.

FÉVRIER. (*Hist. rom.*) Comment on écrivoit autrefois le nom de ce mois. Etymologie de ce mot; trois conjectures sur



ce sujet. VI. 657. b. Ce mois fut ajouté par Numa-Pompilius ; il étoit alors le dernier mois de l'année, & précédoit janvier. Les décevirs le mirent dans l'ordre des mois où il est aujourd'hui. Signes du zodiaque, dans lesquels le soleil se trouve pendant ce mois. *Ibid.* 658. a.

Février, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 118. b. Travaux du laboureur en ce mois. I. 186. b. Fête que les Romains célébroient en février pour les manes des morts. VI. 462. a.

FEUTRE. (*Chapel.*) Matières qui entrent dans la composition des feutres. Comment on en fait des chapeaux. VI. 658. a.

Feutre. Art avec lequel les Tartares fabriquent en feutre des manteaux coniques, extrêmement souples & impénétrables à la pluie. Feutres que préparoient les anciens pour en faire divers meubles. Moyen de les rendre impénétrables à l'épée. Chapeaux de feutre représentés dans les peintures d'Herculanum. *Suppl.* III. 34. b.

FEUTRE, (*Chym. Pharm.*) morceau de drap qu'on employoit en guise de filtre. Etym. de ce dernier mot. VI. 658. a. Différentes formes de feutres qu'on emploie encore dans certaines opérations. *Ibid.* b.

FEUTRE, (*Potier d'étain*) VI. 658. b.

FEUTRE, (*Papeterie*) VI. 658. b.

FEZ. (*Géogr.*) Description géographique. Souverain de ce royaume. Auteurs à consulter. VI. 658. b.

Fez, ville d'Afrique. Ses mosquées & ses écoles. Synagogues des Juifs. Ornement des dames riches. Muphti de cette ville. VI. 658. b. Ravages que cette ville a soufferts par les tremblemens de terre de novembre 1755. *Ibid.* 659. a.

Fez. Ecoles & académie dans cette ville. *Suppl.* III. 34. b.

Fez. Bibliothèque de cette ville. II. 233. b. Nom ancien de la ville de Fez. XVII. 457. a. Ouvrages de Lancelot Addison sur les royaumes de Fez & de Maroc. 602. a. Des Maures des états de Fez. *Suppl.* III. 962. b.

## F I

FIACRE, (*Police*) étym. de ce mot. Les voitures de ce nom mauvaises & mal entretenues. Police établie par rapport aux fiacres. VI. 659. a.

Fiacre. Observations sur les fiacres. II. 705. b. Exemples de force que donnent les fiacres. VII. 121. b.

FIANÇAILLES. (*Hist. anc. & mod.*) Ancienne signification du mot *fiancer*, d'où nous avons fait *fiançailles*. Les Latins ont employé les mots *spondeo*, *sponsalia*, dans le même sens. VI. 659. a. Les fiançailles sont presque aussi anciennes que le mariage. Celles des Israélites. Fiançailles de Rebecca donnée en mariage à Isaac. Le mariage du jeune Tobie est encore une preuve de l'ancienneté des fiançailles. Celles qu'on pratique aujourd'hui, voyez Selden, sur les fiançailles des Juifs. L'église grecque & l'église latine ont eu des sentimens différens sur la nature des fiançailles, & sur l'effet qu'elles doivent produire. Dispositions d'une loi de l'empereur Alexis Comnène & du 6<sup>e</sup> concile in Trullo, sur les fiançailles. Ces dispositions critiquées. Pour éviter tout inconvénient, les Grecs ne mirent point d'intervalle entre les fiançailles & le mariage. *Ibid.* b. Maxime reçue dans l'église latine sur les fiançailles. La donation faite par un fiancé à sa fiancée entre les promesses & le mariage, est nulle, si les noces ne s'en suivent point. Equité d'une loi de l'alcoran sur ce sujet. Autrefois en France on ne marioit les grands comme les petits, qu'à la porte de l'église. Exemples. *Ibid.* 660. a.

Fiançailles. Chez les Romains, ceux qui se fiançoient se donnoient mutuellement des arrhes. IV. 879. b. Observations sur l'usage des fiançailles. X. 107. b. Fiançailles chez les Hébreux. XI. 181. b. Présent qu'on faisoit en Grece aux jeunes filles prêtes à se marier. XVI. 253. a.

FIANÇAILLES, (*Jurispr.*) étym. de ce mot. Elles sont de bienséance & non de nécessité. Ces promesses peuvent se contracter par toutes sortes de personnes qui peuvent exprimer leur volonté & leur consentement. Loix romaines qui parlent des fiançailles. VI. 660. a. Pourquoi cet usage a été introduit. Fiançailles par paroles de présent défendues par l'ordonnance de Blois. Il n'y a plus d'autres fiançailles valables que celles qu'on appelle *sponsalia de futuro*. Effets des fiançailles. La fiancée n'est point en la puissance du fiancé. Avantages que les fiancés peuvent se faire. Différentes manières dont l'engagement résultant des fiançailles peut être résolu. *Ibid.* b. De la fornication & de l'adultère commis par les fiancés. La seule jactance publique de la part du fiancé d'avoir eu commerce avec sa fiancée, est un moyen pour rompre les fiançailles. La fiancée enceinte du fiancé, qui vient à décéder, ne peut se dire sa veuve. Les dons & avantages ne sont pas réalisés par les fiançailles, si le mariage ne suit pas. Observation sur la loi qui décide que si le fiancé vient à décéder *post qsculum*, la fiancée peut retenir les bagues &

joyaux qu'elle a reçus de son fiancé. Auteurs à consulter. *Ibid.* 661. a.

Fiançailles. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 34. b.

FLAT, (*Jurispr.*) en matière bénéficiale ; réponse du pape à la supplique qui lui est présentée pour avoir sa signature. Deux sortes d'expéditions faites en cour de Rome, signées l'une & l'autre de différente manière. Distinction du *fiat* d'avec le *concessum*. Laquelle de ces deux signatures est préférée en cas de concurrence. Traité à consulter. VI. 661. b.

FIATOLE, (*Ichthyol.*) deux sortes de poissons de ce même nom, communs à Rome. Leurs descriptions. VI. 661. b.

FIBRE ligneuse. (*Bot.*) On distingue dans les arbres & les arbrisseaux les fibres ligneuses de l'écorce, d'avec celles du bois. Description des fibres ligneuses de l'écorce. VI. 661. b. Fibres ligneuses du bois : leur description & leur usage. Ces fibres semblent être aux plantes ce que les fibres osseuses sont aux animaux. Quelques-uns prétendent que c'est sur-tout par les fibres ligneuses de la racine, que le suc nourricier s'éleve dans la plante. *Ibid.* 662. a.

FIBRE. (*Anat.*) On en distingue d'osseuses, de nerveuses, de musculaires, &c. sur quel fondement l'on a cru que les fibres musculaires étoient creuses. Plis que reçoivent les filamens des fibres dans le mouvement des muscles. On suppose qu'alors les fibrilles transversales s'étendent, resserrent ces fibres en différens points, & y produisent des vésicules qu'enflent les esprits animaux. Rien de plus incertain que la courbure des fibres de ces vésicules. Recherches de quelques savans sur la courbure des fibres de la vésicule musculaire. *Ibid.* 662. a. Quelle est la direction des filamens qui composent une fibre musculaire, creuse, cylindrique, lorsque le mouvement du muscle cesse. Mouvement tonique des fibres distingué de leur mouvement musculaire. Courbure dont l'avantage est de rassembler, sous la surface donnée d'un muscle en repos, le plus grand nombre possible de machines musculaires. *Ibid.* b.

FIBRE. (*Econ. anim. Médec.*) Les anciens ne sont point entrés dans un fort grand détail sur la composition des fibres. Ce que les anciens ont appelé fibres dans les plantes & dans l'économie animale. En quel sens Hippocrate a employé ce mot. VI. 662. b. Manière de concevoir les fibres animales. Ce qui va être exposé sur les fibres élémentaires ne peut être présenté que comme une suite de conjectures ; cependant les conséquences qu'on se propose d'en déduire, ne doivent point être regardées comme conjecturales. *Principe des fibres.* Chaque partie élémentaire des fibres est formée de particules de matière unies entr'elles d'un lien indissoluble, & ne peut recevoir aucune altération. Les principes de la matière sont de vrais solides, d'une dureté à toute épreuve ; mais qui assemblés en masse forment différens degrés de solidité ou de fluidité, selon la manière de cet assemblage. *Ibid.* 663. a. Différence essentielle entre les solides & les fluides. Le solide le plus simple est celui que l'on peut se représenter composé d'un certain nombre de corpuscules assemblés de manière qu'ils résistent sensiblement à la force qui tendroit à les séparer. Cette connexion fait toute la différence entre les solides & les fluides. Les physiologistes appellent plus particulièrement *solide* toute partie du corps humain qui a assez de force de cohésion pour éprouver, sans solution de continuité, les allongemens, les distensions qui résultent des différens mouvemens. Les fluides du corps animal sont composés de molécules qui n'ont presque point d'adhérence entr'elles, &c. *Ibid.* b. Il suit de ces principes que dans l'embryon, le physiologiste conçoit des parties assez solides pour contenir des fluides, & assez liées pour former une véritable machine hydraulique, un corps organisé. Le sang & plusieurs autres humeurs du corps humain, laissés à eux-mêmes hors de leurs conduits, perdent la propriété en quoi consiste la fluidité. La solidité des rudimens de l'animal contenus dans l'œuf, & la fluidité de la plupart des humeurs, ne sont donc que des propriétés respectives & accidentelles. *Formation des fibres.* Un élément séparé, qui n'a, d'une manière sensible, aucune des trois dimensions, uni à d'autres, selon la direction d'une ligne, présente alors la dimension en longueur seulement : telle est la formation de la fibre simple. Elle est très-simple ; elle n'a rien d'organisé, quoiqu'elle puisse entrer dans la composition des organes : ses principes ne sont altérables que dans leur union entr'eux. *Ibid.* 664. a. Cette union se fait par une espèce de glu, de colle, qui les retient dans l'état de cohésion. Il y a lieu de croire que cette colle est de nature aqueuse ou huileuse. Exemple qui peut rendre la chose sensible. Expériences qui prouvent l'existence de cette substance glutineuse dans la composition des fibres animales. *Ibid.* b.

Propriété de la fibre en général. Toute fibre est transparente ; & lorsqu'elle est sèche, elle a encore cette propriété plus marquée : elle peut alors, comme le prisme, décomposer les rayons de lumière. Toute fibre est flexible : ses parties élé-



mentaires ne se touchent donc que par des portions de surfaces interrompues. Toute fibre est douée plus ou moins d'une force élastique. Rétraction qui se fait des parties séparées d'une fibre par sa section : difficulté de les approcher l'une de l'autre pour les réunir. Ce raccourcissement n'a pas lieu dans les nerfs, ni dans les fibres osseuses coupées, quoique la substance osseuse soit élastique. Les os des enfans résistent plus à être cassés que ceux des vieillards. L'élasticité dans toutes les parties du corps humain, paroît être en raison inverse de leur flexibilité. Efforts que font les fibres pour se raccourcir, prouvés, soit dans le corps vivant, soit par les peaux des animaux, séparées après leur mort. Cette propriété dans la fibre suppose en même tems la faculté de pouvoir être allongée, la distractibilité de la fibre. *Ibid. b.* La force de cohésion dans les corps élastiques ne consiste pas dans le contact immédiat. C'est cette force de cohésion qui, dans la distractibilité, l'élasticité & le repos des corps, agit toujours pour conserver l'assemblage des parties qui forment les aggrégats. La distractibilité doit donc avoir lieu dans la fibre pour qu'elle puisse exercer son élasticité. Recherches sur les causes de cette propriété de la fibre, par laquelle ses parties élémentaires se séparent par distension les unes des autres, selon sa longueur; sans qu'il y ait solution de continuité. Tant que les forces animales sont entières dans le corps vivant, elles sont dans un état de distension continuelle, dans un état violent, & ne parviennent jamais entièrement à l'état qu'elles affectent. *Ibid. 666. a.* C'est cette tendance, cet effort continu des fibres, qui sont les principaux moyens par lesquels la vie se maintient. Raisons d'empêchement à ce que les fibres ne puissent se raccourcir autant que leur élasticité le comporteroit. Obstacle général au relâchement entier des fibres. La vie semble dépendre d'un perpétuel inéquilbre. De quelle maniere cet inéquilbre doit être entendu. Vibrilité de la fibre: cette propriété sera traitée dans les articles où il s'agira du mécanisme de l'ouïe, voyez SON, OUIE, OREILLE. Quant à l'irritabilité, elle ne doit pas être considérée comme une propriété commune à toutes les fibres. *Ibid. b.*

*Composés des fibres.* Destinées à des actions purement mécaniques, les fibres, par leur union différemment combinée, composent des solides, des machines & des instrumens de toute espece. C'est sous la forme de tuyau principalement, que les fibres unies sont employées à contenir les fluides, qui est l'usage le plus général, commun à tous les organes, à quelques fonctions qu'ils soient destinés. Les anatomistes distinguent quatre genres de vaisseaux; les sécrétaires, les excrétoires, les artères & les veines. De ces différens vaisseaux, il en est qui échappent à la vue, & quelques-uns n'ont été rendus sensibles que par l'art des injections. Il est reçu à présent que toutes les parties solides du corps sont formées d'un tissu de vaisseaux. Quoique l'on ne soit pas parvenu à connoître tous ces différens vaisseaux, on ne sauroit se déterminer à admettre que le décroissement des vaisseaux aille à l'infini. *Ibid. 667. a.* La tunique du dernier vaisseau qui existe, ne doit donc pas être faite d'autres vaisseaux: il existe donc une fibre qui n'est point vasculaire, qui n'a point de cavité; telle est la fibre élémentaire. De quelle maniere on doit se représenter cette composition des parties, qui résulte de l'union différemment combinée des fibres simples. *Ibid. b.* Cette construction, cette combinaison ne peut être rendue que par parties & par opérations successives; mais la nature jette, pour ainsi dire, son ouvrage au moule, & forme en même tems toutes les parties de cet ouvrage, qui se trouve aussi parfait dans l'embryon que dans l'adulte. Mécanisme de l'accroissement & de la solidescence de la fibre. *Ibid. 668. a.* Comment les parties du corps tendent continuellement à devenir plus solides & plus dures, jusqu'à se dessécher presque entièrement. Ce qui constitue la cause essentielle de la vie & l'entretien, tend de plus en plus à devenir la cause de la cessation de la vie: *vivere est continuò rigescere*, disent les anciens. *Ibid. b.* Ces effets ont lieu non seulement dans la peau, les muscles, les tendons; mais encore dans les substances les plus molles, qui ont été trouvées ossifiées dans des vieillards. Quoique dans l'embryon les parties paroissent toutes également molles, les progrès de la solidité ne se font pas en même proportion dans toutes. Quelle est la cause à laquelle il faut attribuer cette différence remarquable. Formation des os. La solidescence qui s'opere par le changement des petits vaisseaux en fibres composées, ne peut être attribuée qu'à l'inégalité de pression des vaisseaux entr'eux. Pourquoi le cerveau conserve sa mollesse dans tous les âges de la vie. *Ibid. 669. a.* Différence des composés de la fibre. On la divise ordinairement en osseuse, en charnue, & en nerveuse. Détails sur les fibres osseuses; leur disposition, leur union, & le grand nombre de fibres qui se trouvent réunies dans le même aggrégat. Détails sur les fibres charnues; leurs différentes longueurs & positions; leur couleur. Détails sur la fibre nerveuse. *Ibid. b.* Toutes les fibres sont très-flexibles, prises séparément; mais unies en masse, elles diffèrent à cet égard. Les différentes especes de fibres ne sont qu'un composé de

fibras simples, dont les parties élémentaires sont toujours les mêmes, & qui vraisemblablement ont la même force de cohésion pour leur union, à la composition de quelque partie qu'elles puissent être destinées. Il existe deux genres de parties solides, dont les différences ne sont que les especes; savoir, des parties similaires primitives, & des parties secondaires, organiques, instrumentaires. Différences de cohésion dans les fibres primitives; & d'organisme & de mécanisme dans les fibres secondaires, qui constituent la différence entre chaque classe, chaque ordre, chaque espece, chaque individu, même parmi les animaux. *Ibid. 670. a.* Quelle est la cause de la différence de tempérament, de constitution, de complexion particulière. Différence que quelques auteurs établissent entre le tempérament & la constitution. Ouvrages qu'on peut consulter sur la matiere qui vient d'être traitée. *Ibid. b.* Voyez aussi les articles *Fetus, Nutrition, Muscle, Os.*

*Examen des changemens auxquels les fibres sont exposées dans l'état de lésion & de maladie.* Deux especes de lésions principales dont les parties solides sont susceptibles; la première regarde les parties simples; la seconde, les parties composées. Les anciens n'ont presque point fait mention de la première. Les méthodiques même n'ont rien dit des maladies des fibres proprement dites. *Ibid. b.* Que les causes des maladies soient sensibles ou non, les effets doivent toujours l'être pour déterminer les médecins à s'y intéresser. C'est ce que Galien a très-bien observé, même pour le sujet dont il s'agit. Passages de cet auteur. Une partie élémentaire n'éprouve aucune altération dans sa substance, aucune maladie par conséquent. Il ne peut y avoir non plus aucune lésion dans les parties qui sont immédiatement formées de ces corpuscules primitifs; c'est-à-dire, dans les fibres simples, si ce n'est eu égard à leur connexion. *Ibid. 671. a.* Il n'est pas possible de donner une regle générale, par laquelle on puisse déterminer quel doit être le degré de cohésion des parties élémentaires de la fibre, pour qu'il soit le plus convenable à la santé. Les principaux vices de ces parties simples, consistent dans leur laxité & dans leur astriction. Il n'est pas possible de juger de ces lésions des solides simples, sans en considérer les effets dans les organes qui en sont composés. Les vaisseaux des parties simples ne sont point connus par les sens, ni même ceux du second, du troisième ordre; on n'aperçoit guere que ceux du cinquième & du sixième. Ce qu'on entend par laxité dans les fibres. *Ibid. b.* Le même vice qui fait cette laxité dans les fibres, fait aussi la laxité dans les parties composées de fibres. Cause prochaine de ce relâchement. De ce vice proviennent le défaut de ressort, la débilité, la mollesse des parties qui sont composées de fibres, & la facilité avec laquelle peut s'opérer la solution de continuité dans les fibres. La laxité ne peut qu'augmenter la flexibilité des fibres, jusqu'à la rendre défectueuse, à proportion que ce premier vice est plus considérablement établi. Causes qui disposent à ces différens vices provenant de la laxité des fibres. *Ibid. 672. a.* Effets qui en résultent. Leur diversité, selon les différentes fonctions des parties qui pechent. *Ibid. b.* Second genre des principaux vices qui affectent les fibres, l'astriction. Causes prochaines de l'astriction des parties, tant simples que composées. L'astriction rend les parties du corps humain trop élastiques, trop peu distractiles, trop peu flexibles, &c. en sorte qu'elles ne se prêtent pas suffisamment, même au jeu ordinaire & le plus nécessaire des organes. Causes qui disposent aux différens vices provenant de l'astriction. *Ibid. 673. a.* Différens effets de ce genre de vice dans les solides, selon les différentes parties qui en sont affectées. A quoi il faut avoir égard pour juger de ces vices désignés par les noms de laxité & d'astriction. On met mal-à-propos dans plusieurs pathologies, la grosseur & l'exilite des fibres contre nature, au nombre des défauts que les fibres simples peuvent avoir. Ce vice dans les fibres les plus composées, peut être rapporté à l'astriction. On n'est pas mieux fondé à faire mention de la tension & du relâchement excessifs parmi les vices des fibres simples, comme le font Boerhaave & bien d'autres. *Ibid. b.* Indication dans le traitement qui regarde la laxité. Moyens de satisfaire à cette indication. *Ibid. 674. a.* Seconde indication, celle qui regarde l'astriction. Comment elle doit être remplie. *Ibid. b.* En général on doit plus insister sur le bon régime, que sur l'usage des drogues, auxquelles on ne doit pas se presser de recourir. Différens ouvrages que l'on peut consulter par rapport aux traitemens de ces maladies. *Ibid. 675. a.*

*Fibre.* Importance de cet article. *Suppl. II. 34. b.* Définition de la fibre. Espece de fibre appelée lame. La fibre animale élémentaire est invisible. Flexibilité des fibres. Toute fibre est élastique & contractible à un certain degré. Cette dernière propriété remarquable même dans la fibre morte. *Ibid. 35. a.* Dans l'animal vivant, le froid, la terreur sont des stimulus qui animent cette force. La fibre cellulaire moins contractible que la musculaire. L'attraction des élémens paroît être le principal moteur de cette contraction. Espece



de colle qui sert à lier les élémens terreux de la fibre. L'air fixe fait une partie principale de cette colle. C'est apparemment à la colle animale qu'appartient principalement la force morte par laquelle les élémens de la fibre s'approchent sur cette colle. *Ibid. b. Voyez GLUTEN.* Les fibres, proprement dites, se trouvent plus fréquemment dans les parties où la nature n'a pas voulu qu'il se répandit de la graisse, & dans les intervalles des faisceaux des fibres les plus fines. Usage des lames. Elles ont la même force morte que les fibres. Effets de cette force. La diversité des tempéramens paroît dépendre du plus ou moins de fermeté des fibres & des lames. La fibre entre dans la composition de toutes les parties solides du corps humain. Élément de la fibre musculaire. La moëlle du cerveau se forme naturellement en fibres. *Ibid. 36. a.*

*Fibres.* Considérations sur celles du corps humain. *Suppl. I. 752. b. 753. a.* Leur formation dans le fœtus. *Suppl. III. 71. a.* Fibres longitudinales & circulaires. IX. 688. *a.* Fibres musculaires. X. 884. *b.* 889. *b.* *Suppl. III. 977. a, b.* Fibres nerveuses. XI. 100. *a, b.* Fibres tendineuses. *Suppl. III. 978. a, b.* Forces contractives des fibres animales; force morte, irritabilité; force nerveuse. 663. *a, b.* 664. *a, b.* Etat de distraction continue où sont les fibres qui entrent dans la structure du corps de l'animal. V. 875. *a.* Les fibres du corps animal considérées comme l'expansion d'autres fibres. VI. 285. *b.* Pourquoi nos fibres sont susceptibles d'allongement & d'accourcissement avec élasticité. 326. *a.* De la trop grande extension des fibres. *Ibid. b.* De leur laxité. IX. 327. *a, b.* XIV. 52. *a.* De leur resserrement. XIV. 186. *b.* Effets de l'eau sur les fibres. *Suppl. I. 756. a.*

**FIBRE.** (*Psychologie*) L'usage que M. Bonnet de Geneve a fait de la théorie des fibres dans son *Essai sur l'ame*, est si intéressant, qu'on a cru devoir en faire la matière d'un article particulier. Liaison intime des sens avec l'ame. Empire qu'elle exerce sur les organes & sur les membres. *Suppl. III. 36. a.* Du siege de l'ame dans le cerveau. En admettant ce siege, on doit le considérer comme un centre où tous les nerfs vont rayonner. Comment les objets excitent dans les nerfs des vibrations ou des mouvemens qui se communiquent à l'ame. Du plus ou du moins de mobilité du genre nerveux, dépend le plus ou le moins de vivacité des sensations. D'où dépend le tempérament d'une fibre, ou son aptitude à céder à l'impression de l'objet. *Ibid. b.* Cause de l'agrément ou du désagrément que procurent les différentes sensations. De l'action de l'ame sur les fibres, & de l'effet qu'elle produit sur elles. Effet de l'attention. Tout ce qui tend à augmenter ou à diminuer la quantité du fluide nerveux, augmente ou diminue l'activité des fibres. *Ibid. 37. a.* Diverses conséquences intéressantes que M. Bonnet a tirées des principes qui viennent d'être exposés. *Ibid. b.*

**FIBRE ou VENULE.** (*Minéral.*) VI. 675. *b.*

**FIBRILLE,** (*Anatom.*) diminutif de fibre. VI. 675. *b.*

**FIBULA,** (*Instr. de chirurg.*) espece de boucle ou d'anneau par lequel on empêchoit les jeunes hommes d'avoir commerce avec des femmes, lorsqu'on pensoit que cela seroit contraire à la santé. Description de l'opération par laquelle on attachoit cette boucle. On a conservé cette opération dans la vétérinaire pour empêcher l'accouplement du cheval avec la jument. VI. 675. *b.*

*Fibula.* Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. III. 37. b.*

**FIC,** (*Chirurg.*) tumeur qui ressemble à une figue, & qui peut s'attacher sur toutes les parties du corps. Maniere de la couper. Comment elle se guérit dans la maladie vénérienne. VI. 675. *b.* Voyez *Condylome.* Epigramme de Martial, par laquelle on a pu trouver que les maladies vénériennes existoient dans Rome. *Ibid. 676. b.*

**FIC,** (*Maréch. Manege*) excroissances semblables aux verrues ou porreaux dans l'homme. Leurs causes, leurs effets, leurs remèdes sont aussi les mêmes. Ces excroissances n'ont rien de dangereux. Leurs différentes figures. Maniere de les détruire. VI. 676. *a.* Voyez *Suppl. III. 409. b.*

**FIC,** vulgairement *crapaud*, (*Manege. Maréch.*) excroissance fongueuse qui naît ordinairement dans le corps spongieux d'où la fourchette tire son nom & sa figure. Quels sont les chevaux sujets à cette maladie. Ses caractères plus ou moins bénins. Accidens qui peuvent quelquefois l'accompagner. On ne sauroit en commencer trop tôt le traitement. En quoi il consiste. VI. 676. *b.* Voyez *Suppl. III. 415. b.*

**FICHES.** (*Art milit.*) VI. 677. *a.*

**FICHES,** (*Luth.*) espece de chevilles pour les clavecins, épinettes, psaltériens, &c. Leurs descriptions & leurs différences, selon les instrumens auxquels elles appartiennent. VI. 677. *b.*

**FICHE,** (*Peint.*) instrument à piquer les traits ou poncis. VI. 677. *b.*

**FICHE,** (*Serrur.*) pieces de fermeture sur lesquelles se meuvent les portes d'armoires, les fenêtres. Fiches à vase; fiches de brisure; fiches à chapellet; fiches de porte-cochere; fiches à nœuds. VI. 677. *b.*

*Fiches.* Détails sur cette partie des ouvrages de ferrurerie. XVII. 825. *b.*

**FICHE.** (*Jeux de cartes & autres*) Détails sur leurs usages & sur ceux des jettons. VI. 678. *a.*

**FICHÉ.** (*Blason*) En quoi le fiché differe de l'aiguilé. I. 210. *b.*

**FICHELBERG,** (*Géogr.*) montagne d'Allemagne dans le cercle de Franconie. Circonférence de sa base. Productions qu'on en tire. Description de cette montagne. Rivières qui en sortent. *Suppl. III. 37. b.*

**FICIN.** (*Marfille*) Observations sur ce philosophe. XII. 752. *a, b.*

**FICOIDES.** (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VI. 678. *b.*

**FICOIDES.** (*Bot. exot.*) Cette plante n'est connue que des botanistes & des curieux. Description de cette plante & de toutes ses parties. Les Hottentots se nourrissent de son fruit. Grand nombre d'especes de ficoïdes, qui sont cultivées en Angleterre. En quoi le ficoïde ressemble au figuier d'Inde, avec lequel il ne faut cependant pas le confondre, ni avec le bananier. Les ficoïdes sont presque tous originaires d'Afrique. Lieux où ils croissent. VI. 678. *b.* Comment on les multiplie & on les cultive. Leur durée. Il y a quelques especes que l'on doit multiplier de graine tous les ans. Figure & apparence de leurs feuilles. Fleurs blanches qu'elles produisent en septembre. Précautions à prendre pour que cette espece passe l'hiver. Autre espece de ficoïdes nains. Culture des especes en buisson dont la tige est ligneuse. Les ficoïdes sont très-diversifiés par la couleur de leurs fleurs. Ficoïde appelé par les Anglois *diamond-plant*, l'un des plus remarquables. Ouvrages à consulter sur sa culture, & sur celle des autres ficoïdes. *Ibid. 679. a.*

**FICTION,** (*Belles-lett.*) production des arts qui n'a point de modele complet dans la nature. L'imagination compose & ne crée point. Quatre genres de fictions, le parfait, l'exagéré, le monstrueux & le fantastique. Ce qu'on entend par la fiction qui tend au parfait: elle est essentielle à tous les arts d'imitation. Modele intellectuel sur lequel travaillent les artistes. La beauté de composition n'est pas toujours un assemblage de beautés particulières: elle consiste dans le choix des moyens le plus capables d'émouvoir l'ame, de l'étonner & de l'attendrir. C'est dans les compositions morales que le peintre a besoin de l'étude de la nature la plus profonde. Horace dans la peinture des mœurs laisse le choix, ou de suivre l'opinion, ou d'observer les convenances. Réflexion de l'auteur sur cela. VI. 679. *b.* La fiction doit être la peinture de la vérité, mais embellie, animée par le choix & le mélange des couleurs qu'elle puise dans la nature. Il n'y a point de tableau si parfait dans la nature, auquel l'imagination n'ait encore à retoucher; & il en est du moral comme du physique. C'est un monde nouveau qu'on demande aux arts, & non le monde tel qu'il est. La beauté morale a des regles fixes, ainsi que la beauté physique; mais plus l'idée de la belle nature est déterminée, moins le choix en est arbitraire, & plus l'imitation en est difficile. C'est sur-tout dans la partie morale que nos idées se sont étendues. *Ibid. 680. a.* Cependant dans cette partie même, le génie n'est pas sans ressource, & la fiction peut encore y trouver de nouveaux tableaux à former. La nature physique est plus féconde & moins épuisée. La peinture est encore aux premiers pas de sa carrière. Cependant dès qu'un génie audacieux & mâle a conduit le pinceau, on a vu éclore des morceaux sublimes. Qu'on ne dise point que les sujets pathétiques & pittoresques sont rares, l'histoire en est semée, & la poésie encore plus. Exemples de quelques scenes de nos tragédies qui fourniroient d'admirables sujets au peintre. *Ibid. b.* Les talens vulgaires se persuadent que hors de la mythologie, il n'y a point d'invention. Mais que les hommes de génie se nourrissent de l'histoire, ils seront surpris de se sentir élever au-dessus d'eux-mêmes. Pourquoi les peintres qui ont fait souvent une galerie de la vie d'un homme, n'en feroient-ils pas d'une seule action? On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir; de-là le second genre de fiction que nous avons annoncé. L'exagération fait ce qu'on appelle le merveilleux de la plupart des poèmes, & ne consiste guere que dans des additions de masse, de forme & de vitesse. Mais si, en exagérant dans le physique & le moral, le génie présente les plus belles proportions de la nature idéale ou réelle qu'il veut imiter, il n'est plus distingué du parfait que par un mérite de plus. C'est sur-tout dans le mélange du moral avec le physique qu'il est difficile de passer les bornes de la nature, sans altérer les proportions. *Ibid. 681.* L'esprit métaphysique seroit un mauvais juge en fait de fiction; mais non l'esprit philosophique, ce qu'il est essentiel de distinguer. Usage de l'esprit philosophique dans les arts. Il n'est rien que les peintres & les poètes n'aient imaginé pour intéresser par la surprise; & la même stérilité qui leur a fait exagérer la nature, la leur a fait défigurer. Mais ils n'ont pas été plus



plus heureux à imiter ses erreurs qu'à étendre ses limites : de-là le genre monstrueux. *Ibid. b.* Ce genre de fiction considéré comme symbole, a sa justesse & sa vraisemblance ; mais il a aussi ses difficultés. Regles de proportions & d'ensemble auxquelles l'imagination doit s'assujettir en traitant ce genre. Pour passer du monstrueux au fantastique, le dérèglement n'a eu que la barrière des convenances à franchir. Ce genre est l'assemblage des formes les plus disparates, sans progression, sans proportion, sans nuances. *Ibid. 682. a.* Que les dessinateurs se soient égayés quelquefois à laisser aller leur crayon pour voir ce qui résulteroit d'un assemblage de traits jettés au hasard, on leur pardonne ce badinage ; mais ce qu'eux & les peintres n'ont pas dédaigné de faire, a été d'employer ce genre extravagant à la décoration des édifices les plus nobles. Détail & critique que Vitruve donne de ce genre. Le grotesque de Calot n'est point ce que nous avons entendu par le genre fantastique. Le goût des contrastes que Mefflonier a porté si loin n'en est pas moins éloigné. Le fantastique n'est supportable que dans un moment de folie ; le monstrueux ne peut avoir que le mérite de l'allégorie ; l'exagéré dans l'assemblage du moral & du physique, tombe dans des disproportions choquantes & inévitables ; la fiction en beau est donc le seul genre satisfaisant pour le goût, intéressant pour la raison, & digne d'exercer le génie. *Ibid. b.* Sur la question, si la fiction est essentielle à la poésie, voyez *Didactique, Epopée, Image & Merveilleux.*

*Fiction.* De la fiction dans la poésie. XII. 837. *b.* Deux sortes de fictions, les unes de récit, les autres de style. IV. 970. *b.* La fiction n'est pas essentielle à la poésie. *Ibid.* Fictions nées de l'abus des termes métaphysiques. I. 46. *b.* Différentes origines de fictions. VI. 342. *b.* & c. Fiction morale dans le poème épique. 349. *a.* & *b.* Fiction dans le genre grotesque. VII. 966. *b.* Proportion qui doit régner dans toutes les parties d'une fiction. VIII. 819. *b.* Des ornemens que la fiction prête à la poésie. X. 559. *a.* De la vraisemblance dans les fictions. XVII. 484. *b.* Voyez *Mythologie.*

**FIDÉL-COMMIS.** (*Jurispr.*) Les substitutions dont il est parlé dans les loix romaines, ne doivent s'entendre que des substitutions directes, & non des substitutions fidéi-commissaires. Ce qu'on entend par celles-ci. Chez les romains, les fidéi-commis étoient comparés aux legs *per damnationem*. Les unes & les autres ne produisoient qu'une action personnelle *ex testamento*. Magistrat devant lequel l'action s'en intentoit. Suivant l'ancien droit, les fidéi-commis étoient presque toujours inutiles. Il étoit autrefois nécessaire pour la validité des fidéi-commis qu'il y eût un héritier institué. Formalité des paroles qui étoient nécessaires pour les fidéi-commis, abrogée par Constantin, Constance & Constant. Autre correction faite par Justinien. VI. 683. *a.* Preuve admise autrefois du fidéi-commis verbal. Ceux qui ne peuvent tester, ne peuvent faire de fidéi-commis. Il doit être fait au profit d'une personne capable & sans fraude. L'héritier chargé de rendre après sa mort l'hérédité, doit aussi rendre le prélegs. L'héritier grevé de fidéi-commis est tenu de donner caution : cas exceptés. Le fidéi-commissaire peut obliger l'héritier grevé de faire inventaire. Différence à faire entre l'héritier fiduciaire & l'héritier institué. L'héritier grevé, &c. peut retenir la quarte trébélianique. *Ibid. b.* Voyez *Substitution.*

*Fidéi-commis caduc.* VI. 683. *b.*

*Fidéi-commis à la charge d'être.* VI. 683. *b.*

*Fidéi-commis conditionnel.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis contractuel.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis éteint.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis gradué.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis légal.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis linéal.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis masculin.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis ouvert.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis particulier.* VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis perpétuel.* Réductions faites de ces fidéi-commis. VI. 684. *a.*

*Fidéi-commis pupillaire.* VI. 684. *b.*

*Fidéi-commis pur & simple.* VI. 684. *b.*

*Fidéi-commis réciproque.* VI. 684. *b.*

*Fidéi-commis tacite.* Ces substitutions ne se font ordinairement que pour avantager une personne prohibée. Loix qui défendent ces dispositions indirectes. Preuve testimoniale admise lorsque les héritiers attaquent une disposition contenant un fidéi-commis tacite. On peut encore faire affirmer le donataire qu'il n'a point intention de rendre les biens à une personne prohibée. VI. 684. *b.*

*Fidéi-commis universel.* VI. 685. *a.*

*Fidéi-commis, transmission pour.* XVI. 557. *b.*

**FIDEI-COMMISSAIRE.** (*Jurispr.*) Héritier fidéi-commissaire. Substitution fidéi-commissaire. VI. 685. *a.*

*Fidéi-commissaire.* Héritier fidéi-commissaire. VIII. 163. *b.* Substitution fidéi-commissaire. XV. 590. *b.* & c. 593. *a.* & *b.*

Succession fidéi-commissaire. 599. *a.*

Tome I,

**FIDE-JUSSEUR,** (*Jurispr.*) *caution.* En quoi le fidéjusseur est différent du co-obligé. L'intervention du fidéjusseur n'éteint pas l'engagement du principal obligé. Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adresser directement au fidéjusseur. Corrections faites à la loi sur ce sujet par Adrien & par Justinien. Les bénéfices accordés par ces empereurs aux fidéjusseurs leur sont devenus presque entièrement inutiles aujourd'hui. Les fidéjusseurs s'obligent aujourd'hui sans aucune solennité de paroles. Exceptions qui périmant l'obligation principale, servent aussi au fidéjusseur. VI. 685. *a.* Le fidéjusseur qui a payé pour le principal obligé a un recours contre lui. Loix & traités à consulter. *Ibid. b.* Voyez **COFIDÉJUSSEUR.**

**FIDÉ-JUSSION.** Rapport & différence entre la fidéjussion & le constitut. XVII. 764. *b.*

**FIDELE.** (*Théolog. Hist. eccl.*) Dans la primitive église, ce nom étoit particulièrement affecté aux laïcs baptisés, distingués des cathécumenes & des clercs. On distinguoit aussi la messe des cathécumenes & la messe des fideles. Privileges dont les fideles jouissoient dans l'église. On ne comptait ensuite sous le nom de fideles que les chrétiens catholiques & orthodoxes. Divers passages par lesquels on voit que J. C. a fait consister le caractère de fidele dans l'intime persuasion de sa puissance & de sa divinité, dans la confiance, la foi invariable en sa parole & en sa mission. VI. 685. *b.* L'auteur prévient la conséquence qu'on pourroit tirer de ces passages, par lesquels il semble que toutes les sociétés chrétiennes qui admettent la médiation & les mérites du sauveur, pourroient prétendre à la qualité de sociétés de fideles. *Ibid. 686. a.*

**FIDELES.** (*Jurispr.*) Usage de ce mot dans les anciens cartulaires. *Suppl. III. 735. b.*

**FIDÉLITÉ,** *Constance.* (*Synon.*) Différence dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl. III. 37. b.*

**FIDÉLITÉ;** (*Morale*) restrictions que la justice doit mettre à nos engagements. Equivoques condamnés lorsqu'on les emploie en promettant quelque chose. On ne peut refuser à un homme, quoique vicieux, les choses qu'on lui a promises. Il est dangereux d'établir que la foi donnée à un homme sans foi est nulle. La bonne foi est la source de presque tout commerce des êtres raisonnables. VI. 686. *a.*

*Fidélité,* dans les engagements. IV. 916. *b.* V. 675. *b.* XVII. 766. *a.* Celle des Arabes. *Suppl. I. 501. a.* Voyez **FOI.** Fidélité des souverains dans leurs traités. XVI. 533. *b.*

*Fidélité, serment de.* Celui que les Anglois prêtent au roi. I. 279. *b.* Danger d'admettre dans l'état des corps qui prêtent serment de fidélité à un souverain étranger. II. 666. *b.* Serment de fidélité du vassal envers le seigneur. VI. 24. *a.* & *b.* & c. Hommages convertis en serment de fidélité. VIII. 254. *b.* Serment de fidélité des soldats romains. XV. 101. *a.* & c. Serment de fidélité au roi & aux seigneurs. 104. *a.* Voyez **SERMENT.**

**FIDÉLITÉ.** (*Morale*) La fidélité en amour n'est pas la constance ; mais c'est une vertu plus délicate, plus scrupuleuse & plus rare. Avantages qu'elle procure à un amant. Elle est la preuve d'un sentiment très-vrai & l'effet d'une probité bien grande. Il ne faut qu'aimer d'un amour sincère, pour goûter la douceur qu'on sent à demeurer fixe. La fidélité n'appartient qu'à une ame honnête. C'est en examinant ce qu'en amour les femmes font pour nous, que nous verrons ce que nous devons faire pour elles. Il n'y a que l'amour vertueux qui puisse donner l'amour fidele. VI. 686. *a.*

*Fidélité conjugale.* Comment les femmes romaines prouvoient leur fidélité à leurs maris. II. 290. *b.* Epreuve de la fidélité des femmes chez les anciens hébreux. V. 203. *b.* Motifs qui engagent à la fidélité. VIII. 701. *b.* La musique employée autrefois comme un remède assuré pour la fidélité & la continence. X. 905. *b.* Comment les Pnyles éprouvoient la fidélité de leurs femmes. XIII. 544. Comment les Gaulois en faisoient l'épreuve sur les eaux du Rhin. XIV. 251. *a.* Symbole de fidélité. XVI. 496. *b.*

**FIDÉLITÉ,** (*Mythol.*) déesse des Romains qu'on prenoit à témoin dans ses engagements. Elle tenoit le premier rang dans la religion. Comment on la représentoit. Inscription qu'on lit sur quelques médailles où elle est dépeinte. Détails sur son culte. Numa lui bâtit le premier temple, & fit entretenir son culte aux dépens du public. Ce temple réédifié par Atilius Collatinus. La statue de la fidélité fut placée dans le capitol, près de celle de Jupiter. Beau passage d'Ennius sur cette divinité. Dans quel but Numa lui éleva un temple. VI. 687. *a.* Fidélité des premiers Romains, opposée à l'infidélité des Grecs. Combien ils avoient dégénéré sous le règne d'Octave. *Ibid. b.*

**FIDÉLITÉ.** (*Littérat.*) Symbole de cette vertu. *Suppl. I. 491. b.*

**FIDÉLITÉ;** (*l'ordre de la*) son institution par Christian VI, roi de Danemarck. Marque de l'ordre. *Suppl. III. 37. b.*

**FIDENES,** (*Géogr.*) ville du pays des Sabins. Désastre arrivé dans ce lieu sous le règne de Tibère. *Suppl. III. 37. b.*

V V V V V V V V



**FIDIUS**, (*Littérat. & Mythol.*) dieu de la bonne foi. Comment les Romains juroient en son nom. Dissertation de M. l'abbé Maffieu sur le dieu *Fidius*. Denis d'Halicarnasse semble le confondre avec Jupiter. La plupart croient que ce dieu est le même qu'Hercule. Quelques-uns le prennent pour Janus; d'autres pour Sylvanus. Noms qu'on lui donnoit le plus communément. Dispute entre les savans sur la maniere dont on doit lire ces noms. VI. 687. b. Grossiere méprise où l'ignorance des noms de ce dieu jetta Justin, martyr, & d'autres peres de l'église après lui. Temple que le dieu *Fidius* avoit à Rome. On lui donnoit pour compagnie *l'honneur & la vérité*. Ancien marbre, encore existant à Rome, qui en fait foi. Auteurs à consulter. La fidélité étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. *Ibid.* 688. a.

*Fidius*. Ce dieu nommé *Sancus*. XIV. 609. a.

**EIDUCIAIRE**. (*Jurisp.*) Héritier fiduciaire. VIII. 163. b. Succession fiduciaire. XV. 599. a. Tutelle fiduciaire. XVI. 764. b.

**FIDUCIE**, (*Jurisp.*) vente simulée sous la condition de rétrocéder la chose au vendeur au bout d'un certain tems. Ce terme ne se trouve point dans tout le corps de droit, du moins pour signifier un gage. Origine de ce pacte à Rome. VI. 688. a. L'acheteur fiduciaire prenoit pour lui les fruits de l'héritage. Formule qu'on observoit pour cette sorte de vente. Comment ces ventes tombent en désuétude. Les peres qui vouloient mettre leurs enfans hors de leur puissance les vendoient aussi *titulo fiducia*. Changement que Justinien fit à cet usage. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

**FIEF**. (*Droit polit. Hist. Litt.*) Ce que les fiefs étoient dans l'origine. Comment ils devinrent héréditaires. Origine du gouvernement féodal. Quel spectacle singulier que celui de l'établissement des fiefs! « Un chêne antique s'éleve; l'œil » en voit de loin les feuillages; il approche, il en voit la » tige; mais il n'en aperçoit point les racines; il faut per- » cer la terre pour les fouiller ».

L'origine des fiefs vient de l'invasion des peuples du nord en occident & en orient. VI. 688. b. Ces peuples descendoient des anciens Germains dont César & Tacite nous ont si bien dépeint les mœurs.

*Raisons de cette invasion en occident. Raisons de cette invasion en orient.* Deux jeunes Scythes ayant traversé le Bosphore Cimmérien, revinrent à leurs compatriotes raconter les beautés des nouveaux pays qu'ils venoient de voir; alors des peuples innombrables passerent le Bosphore; & toute la Grece fut ravagée. ... Enfin, sous l'empereur Théodose, dans le cinquieme siecle, Attila vint au monde pour désoler l'univers. Portrait de ce prince. *Ibid.* 689. a. Ses conquêtes. Chûte de l'empire romain. Différence qui a résulté de l'invasion en occident & en orient. Les Huns ne firent en orient que ravager les pays de l'Europe où ils avoient passé. Les Goths au contraire se fixerent dans les royaumes d'occident qu'ils soumirent. Nature & douceur de leurs gouvernemens. Différence entre le gouvernement des Goths & celui des Tartares. Jornandez appelle le nord de l'Europe, *la fabrique du genre humain*; ce seroit mieux de l'appeller *la fabrique des instrumens* qui ont brisé les fers forgés au midi. Mœurs, caractère & génie des Germains dont sortirent ces peuples. *Ibid.* b. Il n'y avoit point chez eux de fiefs; mais il y avoit des vassaux. Idée du gouvernement féodal établi par les peuples du nord en Europe. La nation entiere étoit divisée en plusieurs tribus distinctes; les armées qu'on faisoit partir du pays étoient des sociétés volontaires, ou des co-partageans dans l'expédition qu'on avoit entreprise. La nature de leur société exigeoit que la propriété du pays conquis fût acquise à tout le corps des associés. On divisoit donc le pays en autant de portions que l'armée contenoit de tribus, & les terres étoient encore subdivisées entre les chefs des tribus. A chaque district présidoit le comte, & sur toute la seigneurie du royaume présidoit le général ou roi. Comment les Gaules furent divisées entre les Visigoths, les Bourguignons & les Francs. *Ibid.* 590. a. Mœurs & usages qu'ils y apportèrent. Le partage des terres se fit différemment chez les divers peuples qui envahirent l'empire: détails à cet égard. Les partages ne furent point exécutés dans un esprit tyrannique, mais dans l'idée de subvenir aux besoins mutuels de l'ancien & du nouveau peuple. Portion de terrain qui fut appelée *terra salica*, pour la distinguer de l'autre portion qui fut appelée *alodium*. Le Romain ne vivoit pas plus dans l'esclavage chez les Francs que chez les autres conquérans de la Gaule. Tribus & cens que les Romains & les Gaulois payerent aux Francs. Origine des vassaux: noms que reçurent les biens qui leur furent réservés. *Ibid.* b. On ne peut douter que les fiefs ne fussent d'abord amovibles. Deux sortes de gens étoient tenus au service militaire; les vassaux & les hommes libres, francs, romains & gaulois. Ce qu'on entendoit par hommes libres. Leurs terres appellées *alodiales*. Ceux qui étoient sous la puissance militaire de quelqu'un étoient aussi sous sa juridiction civile: droits du fief qu'ils devoient payer. Les fiefs comprennoient de grands territoires.

Comment la justice fut un droit inhérent au fief même. Pourquoi elle en fut ensuite séparée. Connoissances que nous donnent les observations qui viennent d'être faites sur la nature des gouvernemens établis en Europe par les nations du nord. *Ibid.* 691. a. Changemens arrivés dans le gouvernement féodal & politique de France. Comment la corruption se glissa par rapport à la possession des fiefs. Avantages dont jouissoient ceux qui tenoient des fiefs. Cet avantage fit que l'on vint à changer son alevé en fief. Changement des biens d'église en fiefs, & des fiefs en biens d'église sous Charles-Martel; origine des droits honorifiques dans les églises. Les hommes libres qui ne pouvoient se recommander pour un fief, le purent ensuite. Tout homme libre put aussi choisir pour seigneur qui il voulut. Autres changemens depuis Charles le chauve. Les fiefs passerent aux enfans par droit de succession & d'élection. La couronne, comme grand fief, devint aussi héréditaire. Origine de la loi des fiefs. Périodes distinguées dans la durée de cette loi. *Ibid.* b. Par une conséquence de ce qu'on vient de voir, aucun prince de l'Europe ne s'imagina être revêtu d'un pouvoir arbitraire. Comment quelques princes s'aviserent de se l'attribuer. Effets qui ont résulté de l'hérédité des fiefs. Etablissement du droit d'aînesse. Cet injuste droit n'étoit point connu dans la premiere race. Usage qu'en fit Louis le débonnaire en faveur de son fils aîné. Ce droit établi dans la succession de la couronne. La loi ancienne qui formoit des partages ne subsista plus. Les comtes ou gouverneurs des villes, érigés d'eux-mêmes en seigneurs propriétaires: la suzeraineté établie. Origine du droit de rachat. Origine du droit de lods & ventes. Origine de ce qu'on a appelé *se jouer de son fief*. *Ibid.* 692. a. Les filles par l'établissement du droit de rachat, purent succéder à un fief au défaut d'enfans mâles; mais cette disposition ne put avoir lieu pour la couronne. Quand les fiefs furent perpétuels, les seigneurs prirent le fief jusqu'à la majorité. Origine de la garde-noble. La reconnaissance du vassal depuis la perpétuité des fiefs devint une action réglée & remplie de plusieurs formalités. Les fiefs devenus héréditaires devinrent ainsi l'objet des loix civiles & des loix politiques: les loix concernant l'ordre des successions durent être relatives à la loi de perpétuité des fiefs: les contrats de mariage devinrent pour les nobles une disposition féodale & une disposition civile. *Ibid.* b. Par cette perpétuité des fiefs, il s'introduisit beaucoup d'usages auxquels les loix saliques, ripuaires, &c. n'étoient plus applicables. On en retint pendant quelque tems l'esprit, mais sans suivre la loi même. Ainsi les codes des loix des Barbares se perdirent. Comment s'y prirent, vers les 12 & 13<sup>e</sup> siècles, les monarques de France, d'Angleterre & d'Allemagne, pour former sur les ruines du gouvernement féodal, une espece de gouvernement municipal de villes & de bourgs. Cette apparence de liberté acquise par cette révolution, ne fut qu'une servitude réelle, en comparaison de celle de plusieurs villes d'Italie qui s'érigerent alors en républiques. Progrès de l'industrie, des arts & des sciences; avantages balancés par la renaissance odieuse de la malote romaine. Auteurs théoriques sur les fiefs: observations critiques sur leurs ouvrages. *Ibid.* 693. a.

**FIEF**, (*Jurisp.*) C'est la foi & hommage qui distingue le fief des autres biens. Divers sentimens sur l'étymologie du mot *fief*. Trois différentes manieres de tenir un héritage & droit réel réputé immeuble. Dans le doute, une terre est présumée roture. Comment doit être prouvée la qualité de fief. On peut tenir en fief toutes sortes d'immeubles. VI. 693. b. L'érection d'un fief ne pouvoit se faire qu'il n'y eût 10 livres de rente. On peut tenir en fiefs toute sorte de droits réels à prendre sur des immeubles. Les justices seigneuriales sont tenues en fiefs du roi, & attachées à quelque fief corporel. Origine de l'obligation du service militaire imposée aux possesseurs. Premiere origine de nos marquis destinés autrefois à garder les marches ou frontieres du royaume. La relation de patron & de client analogue à celle du seigneur & du vassal. Mezerai prétend que la donation des fiefs à la noblesse de France, commença sous Charles-Martel: d'autres, que Charlemagne emprunta des Lombards l'usage des fiefs. A quelle occasion les Lombards érigerent des duchés pour relever en fief de leur état. *Ibid.* 694. a. Les livres des fiefs sont l'ouvrage de deux jurisconsultes Lombards. D'autres pensent que Charlemagne prit l'idée des fiefs chez les peuples du nord. Comment quelques-uns concilient ces deux dernieres opinions. Quelques historiens en rapportent l'établissement au roi Raoul. D'autres enfin fixent cette époque au tems de Hugues-Capet. Il paroît constant que les Francs apportèrent cet usage dans les Gaules. Remarques de M. Schilter sur l'origine des fiefs. Il y a lieu de croire que les francs avoient pris cet usage des Saxons. Le terme de *fief* étoit inconnu sous la premiere race. Ce qu'on entendoit par terres saliques, & par alevés. Les terres saliques accordées *jure beneficii*, sont les premiers fondemens des fiefs. Dumoulin se sert indifféremment du mot *benefice* & *fief*, quoiqu'il y ait une différence essentielle entre l'un &



l'autre. *Ibid. b.* Divers changemens qu'éprouva l'usage que l'on observoit par rapport à ces bénéfices. Comment les ducs & les comtes se rendirent seigneurs de leurs gouvernemens. Origine des arriere-fiefs. Ainsi la France se trouva insensiblement gouvernée comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie. Charlemagne fondateur de ce gouvernement en Allemagne & en Septimanie. Comment Charles-le-chauve étendit en France le progrès des fiefs. Multiplication des duchés & comtés sous Louis-le-begue. Les bénéfices devenus héréditaires sous Charles-le-simple. Les démembrements ne laissèrent à Lothaire que trois villes. Plusieurs domaines donnés par Raoul. *Ibid. 695. a.* Les grands fiefs devenus héréditaires sous Hugues-Capet. Concessions faites par Alexandre Sévere en Angleterre, d'où Cambden tire l'origine des fiefs de ce royaume. Il y a cependant apparence que les fiefs d'Angleterre n'ont pris la forme de fiefs, qu'à l'imitation de ceux de France, sous Guillaume-le-conquérant. Principales divisions des fiefs. Les seigneurs prennent chacun le titre convenable à leur fief. *Ibid. b.* Divers noms qu'on donne quelquefois aux vassaux. Les vassaux étoient obligés d'assister aux audiences du juge de leur seigneur dominant, & de lui donner conseil. Par qui les vassaux qui avoient procès entr'eux, étoient jugés. Service militaire que rendoient les vassaux & arriere-vassaux à leurs seigneurs. Mouvance d'un fief. Tous les fiefs n'ont pas des mouvances ni des censives. De qui relevent les fiefs servans. Tous les fiefs de France relevent du roi. Un fief peut appartenir à plusieurs seigneurs, mais il ne peut relever de plusieurs en même degré. Ce que doit faire le vassal d'un fief dont la mouvance est en conteste. Toute personne peut posséder des fiefs. Sur la fin de la seconde race, tout homme libre pouvoit acquérir un fief, ou convertir en fief son alev. A quel titre S. Louis ou Philippe III permit aux roturiers de posséder des fiefs. *Ibid. 696. a.* Les roturiers taxés en divers tems pour les fiefs qu'ils possédoient. A quelle condition les gens d'église & autres de main-morte peuvent acquérir un fief. Le fief peut être avec ou sans droit de justice, & la justice sans le fief. Il y a quelques coutumes où le fief & la justice sont réciproques. Depuis l'ordonnance de Blois, les fiefs n'annoblissent plus. Le seigneur qui jouit du fief de son vassal, en conséquence de la saisie féodale, ne peut le prescrire. Comment se reglent les contestations au sujet des fiefs. Moyen auxquels on a recours au défaut de la coutume du lieu. A qui appartient la connoissance des matieres féodales. Le seigneur plaide devant son juge au nom de son procureur-fiscal, lorsqu'il s'agit du domaine & des droits & revenus de fief. Le vassal plaide devant le juge de son seigneur, quand il s'agit des droits prétendus par le seigneur. *Ibid. b.* Quatre devoirs auxquels la propriété d'un fief oblige le vassal envers le seigneur. Droits honorifiques des fiefs. Droits utiles. Du combat de fief entre deux seigneurs. Cas de la saisie féodale. *Ibid. 697. a.* Peine du défaveu téméraire. Cas de la commise. Le démembrement de fief en général est défendu : exceptions. Différence entre le jeu de fief & le démembrement. Détails sur le jeu de fief. Ce que certaines coutumes appellent *dépié de fief*. Peine du dépié de fief & du jeu excessif. Peine du démembrement. Réunion d'un fief ou autre héritage au fief de l'acquéreur. Comment se regle la succession des fiefs. Quels sont, à cet égard, les usages les plus généraux. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par tenir en parage : deux sortes de parages ; le légal & le conventionnel. Celui qui possède un fief peut le convertir en roture. Auteurs à consulter sur les fiefs en général. *Ibid. 698. a.*

*Fief*, origine des fiefs & arriere-fiefs dans les Gaules. XIV. 897. a, b. Sentiment de Lazius & Budée sur cette origine. III. 531. a. En quel tems les hommes libres purent avoir des fiefs. VIII. 279. a. La pairie étoit autrefois une dignité attachée à la possession d'un fief. XI. 756. b. Exemples des femmes qui ont succédé aux plus grands fiefs. 759. a. Différentes causes qui faisoient perdre un fief à un vassal. XVI. 856. a. Origine du service des fiefs. XVII. 867. a. Ordonnance de Philippe-Auguste connue sous le nom d'établissement des fiefs. VI. 3. a. Voyez FÉODAL.

*Fief*, différentes qualités de fiefs. V. 386. b. Droit que les roturiers paient au roi pour tenure de fief. I. 112. a. Étendue du fief d'un seigneur, dite censive. II. 819. a, b. Chambre des fiefs. III. 51. b. Commise de fief. III. 703. b. &c. Corps du fief. IV. 267. a. Démembrement de fief. 806. b. Droit d'enclave dans un fief. V. 623. a. Garantie de fief. VII. 481. a. Hommes de fiefs. VIII. 280. b. Jeu de fief. 538. a. Etablissement d'un fief. 699. b. Mise en possession d'un fief. 700. a. Investiture d'un fief. 863. b. Pié de fief. XII. 559. a. Profits de fief. XIII. 428. b. Puissance de fief. 558. b. Relever un fief. XIV. 64. a. Relief de fief. 66. b. Reprise de fief, & fief de reprise. XIV. 147. a, b. Des seigneurs de fiefs. 894. a, b. De la divisibilité des fiefs. 898. a. Terre tenue en fief sous le nom de Vavassorie. XVI. 858. b. Voyez FÉODAL.

*Fief abonné*. VI. 698. a.

*Fief abrégé*. Ce que dit Beaumanoir sur les fiefs abrégés. VI. 698. a. Fief abrégé ou restreint, & non noble

dans la coutume d'Amiens. Coutumes à consulter. *Ibid. b.*

*Fief abonné ou abrégé*. VII. 280. b.

*Fief d'acquêt*. VI. 698. b.

*Fief en l'air ou incorporel*, par opposition au fief corporel. Origine de ces sortes de fiefs. Le fief en l'air est continu ou volant. Selon la coutume de Paris, le vassal ne peut aliéner plus de deux tiers de son fief. Ce qui se pratiquoit à cet égard avant la réformation de cette coutume. Les fiefs en l'air sont usités encore dans quelques coutumes. Ils ne peuvent être saisis que par main-mise sur les arriere-fiefs. Auteurs à consulter. VI. 698. b.

*Fief amété*. VI. 698. b.

*Fief d'amitié*. VI. 698. b.

*Fief ancien ou paternel*. VI. 699. a.

*Fief annuel*. VI. 699. a.

*Fief en argent*. VI. 699. a.

*Fief arroturé*. VI. 699. a.

**FIEF (Arriere-)** Comment se formerent les premiers arriere-fiefs. Comment les arriere-fiefs ont été multipliés de degré en degré. Le parage a aussi formé des arriere-fiefs. Les fiefs de protection & les fiefs de reprise en ont aussi produit. Quand le seigneur trouve des arriere-fiefs ouverts pendant la saisie féodale qu'il a faite du fief mouvant immédiatement de lui, il a droit de les saisir aussi, jusqu'à ce que les arriere-vassaux aient satisfait aux causes de la saisie. VI. 699. a. Le seigneur fuzerain peut aussi accorder souffrance. Comment les arriere-vassaux peuvent avoir main-levée de la saisie. Lorsque la saisie du fief du vassal est faite faute de dénombrement, le seigneur ne peut pas saisir les arriere-fiefs. Formalités de la saisie. La saisie des arriere-fiefs ne se fait qu'après celle du fief du vassal. Pendant la saisie des arriere-fiefs, le seigneur fuzerain y a les mêmes droits qu'auroit eus le vassal. Les arriere-vassaux doivent faire la foi & hommage, &c. au seigneur fuzerain, lorsqu'il a saisi les arriere-fiefs. Autres maximes de droit sur cette matiere. *Ibid. b.*

**FIEF (Arriere-)** Consultez là-dessus. I. 709. b.

*Fief-aumône*. VI. 699. b.

*Fief d'avouerie*. VI. 699. b.

*Fief banneret*. VI. 699. b.

*Fief de baron*. II. 88. b.

*Fief bourgeois*. VI. 699. b.

*Fief de bourse coutumiere*. VI. 700. a.

*Fief boursal ou de bourse, ou boursier*. Ce que disent Bracon & M. Henin sur cette sorte de fief. Sentiment de Loyseau & de Ducange. Autre sentiment de M. de Lauriere. VI. 700. a.

*Fief de bourse*. VI. 700. a.

*Fief de cahier*. VI. 700. b.

*Fief capital*. VI. 700. b.

*Fief castrense*. VI. 700. b.

*Fief censuel*. VI. 700. b.

*Fief de chambre*. VI. 700. b.

*Fief chevant & levant*. VI. 700. b.

*Fief en chef ou chevel*. VI. 700. b.

*Fief de chevalier, ou fief de Haubert*. Devoirs du chevalier qui possédoit un tel fief envers son seigneur dominant. VI. 700. b.

*Fief commis*. VI. 701. a.

*Fief de condition feudale*. VI. 701. a.

*Fief conditionnel*. VI. 701. a.

*Fief continu*. VI. 701. a.

*Fief corporel*. VI. 701. a.

*Fief de corps*. Détails sur le service que doivent à leur seigneur dominant les possesseurs d'un tel fief : ces détails sont tirés des *assises de Jérusalem*. Ch. 230. VI. 701. a.

*Fief-cotier*. Voyez COTIER.

*Fief en la court du seigneur*. VI. 701. b.

*Fief hors la court du seigneur dominant*. VI. 702. a.

*Fief couvert*. VI. 702. a.

*Fief ouvert, & ouverture de fief*. VI. 702. a.

*Fief de danger*. Coutumes où il en est parlé. Du danger de commise dans ces sortes de fiefs. VI. 702. a.

*Fief demi-lige*. En quoi il differe du fief-lige. VI. 702. a.

*Fief de dévotion ou de piété*. VI. 702. a.

*Fief dignitaire ou de dignité*. Il est opposé au fief simple. Ces fiefs sont de leur nature indivisibles. On étoit obligé anciennement, lorsqu'on vouloit partager un tel fief, d'obtenir la permission du roi. On ne peut sans cette même permission, démembrement ces fiefs ni s'en jouer. Les lettres d'érection des terres en dignité ne se vérifient dans les cours que pour le nom & le titre seulement. Arrêt du parlement de Grenoble en 1646, par rapport à l'érection des terres en marquisat, comté, vicomté, baronnie. VI. 702. b. Arrêté de la chambre des comptes en 1645, sur les fonds & héritages de franc-aleu, composant le revenu des marquisats ou comtés. Le seigneur féodal ne perd pas son droit de féodalité par l'érection en dignité de la terre de son vassal. *Ibid. 703. a.*

*Fief dominant*. Diverses coutumes où il est parlé du fief dominant. VI. 703. a.



*Fief droit.* VI. 703. a.  
*Fief de droit françois.* VI. 703. a.  
*Fief d'écuyer.* VI. 703. a.  
*Fief entier ou plein fief.* Valeur en revenu d'un tel fief, selon certaines coutumes. VI. 703. b.  
*Fief épiscopal.* Exemple d'un tel fief dans les preuves de l'histoire de Montmorency. Temps auquel ces fiefs commencent. VI. 703. b.  
*Fief féminin :* divers sens de cette désignation de fief. Le fief féminin est opposé au fief masculin. Suivant la coutume de chaque province, il y avoit de grands fiefs féminins. VI. 703. b.  
*Fief-ferme.* Auteurs à consulter. VI. 703. b.  
*Fief-ferme,* au pays de Normandie. VI. 704. a.  
*Fief fini.* VI. 704. a.  
*Fief forain.* VI. 704. a.  
*Fief franc.* VI. 704. a.  
**FIEFS, (Francs)** On entend par-là 1°. tout fief tenu franchement & noblement, 2°. la taxe que les roturiers possédant un fief, paient au roi tous les vingt ans. Origine de ce droit, à l'occasion des croisades. VI. 704. a. La possession de ces sortes de fiefs affranchissoit les roturiers qui demeuroient dans leurs fiefs tant qu'ils y étoient levans & couchans. Les roturiers étoient réputés nobles, lorsque leurs fiefs étoient tombés en tierce-foi. Par l'ordonnance de Blois, les roturiers achetant fiefs nobles, ne sont plus annoblis. Anciennement les roturiers ne pouvoient acquérir un fief sans le consentement du seigneur immédiat dont le fief relevoit. Ce qu'on entendoit par abrégier le fief. Effets de cet abrégement. Ordonnance de Philippe III, dit le Hardi, sur les personnes non nobles qui auroient acquis quelques fiefs, & sur l'abrégement de fief. *Ibid.* b. Malgré cette ordonnance, l'ancien droit fut suivi dans quelques lieux par rapport à l'abrégement du fief. Philippe-le-Bel, par son ordonnance de 1291, dérogea en quelque chose à celle de Philippe-le-Hardi. Le droit de franc-fiefs fut aussi levé par Philippe V, dit le Long. Deux ordonnances de Charles-le-Bel touchant les franc-fiefs. Déclaration de ce même roi. Ordonnance de Philippe de Valois en 1328. *Ibid.* 705. a. Mandement adressé aux commissaires députés pour la recherche des franc-fiefs. La précédente ordonnance de Philippe de Valois renouvelée avec quelque différence. Mandement de ce même roi, adressé en 1331 au sénéchal de Beaucaire. Le droit de franc-fief étoit dû par les non-nobles, quoiqu'ils l'eussent acquis d'un noble, comme il paroît par lettres du même prince de 1338. Affranchissement de service qui passoit d'un non-noble à un autre acquéreur non-noble, sans payer nouvelle finance. Suites qu'eut l'ordonnance de 1302, donnée par Charles IV. Pourchues faites pour l'exécution de l'ordonnance de 1322. *Ibid.* b. Lettres du roi Jean, qui montrent qu'on suivit toujours les mêmes principes au sujet des franc-fiefs. Lettres de Louis, duc d'Anjou, lieutenant de Charles V dans le Languedoc, données en 1367. Ce qu'ordonna Charles V en 1370, sur ceux qui auroient refusé de payer le droit de franc-fief. Exemption des droits de franc-fiefs en faveur des bourgeois de Paris. Cette même exemption communiquée par Charles V, à d'autres villes, mais en différens degrés d'étendue. *Ibid.* 706. a. Commissaires nommés par Charles VI, en 1388, pour la recherche des franc-fiefs. Lettres-patentes de Charles VII, en 1445. *Ibid.* b. Lettres-patentes de Louis XI en forme d'amortissement général pour tous les pays de Normandie. Lettres de François I, de Henri II, de Charles IX. Commissaires nommés pour la liquidation des droits de franc-fief, par Charles IX, & ensuite par Henri IV. Différentes manières dont la recherche des franc-fiefs a été réglée en différens tems. Edits de 1655, de 1656, de 1672, sur les droits de franc-fiefs. *Ibid.* 707. a. Autre édit de 1692. Recherche des franc-fiefs en 1700, en 1708 & en 1710. Etablissement en 1633 d'une chambre souveraine, pour connoître des droits de franc-fief. Ordre établi aujourd'hui à cet égard. Traités à consulter. *Ibid.* b.  
**FIEFS. (Francs)** Noblesse des franc-fiefs. XI. 172. b. Droit de franc-fiefs. 176. b. Des fiefs franc-aleux. I. 282. b. 283. a.  
*Fief furcal.* VI. 707. b.  
*Fief futur.* VI. 707. b.  
*Fief de garde ou annal.* VI. 707. b.  
*Fief dit feudum gualaldia seu gualstaldia.* VI. 707. b.  
*Fiefs gentils.* VI. 707. b.  
*Fief grand.* VI. 707. b.  
*Fief d'habitation.* VI. 708. a.  
*Fief de haubert ou de haubergeon.* Significations du mot de haubert. Erreur par laquelle, en la coutume réformée de Normandie, le fief de haubert est moins que baronnie. Un fief de haubert peut être tenu de baronnie. Suivant l'ancienne & la nouvelle coutume de Normandie, le fief de haubert est un plein fief ou fief entier : le possesseur le dessert par pléines armes qu'il doit porter au commandement du roi. Observations sur la division de ce fief. VI. 708. a.  
*Fief héréditaire.* Comment la succession de ces fiefs est réglée

par le droit féodal, & par le droit civil. Le fief héréditaire est opposé au fief propre. Quatre sortes de fiefs héréditaires distingués par les feudistes. De la succession des femmes suivant l'état présent de notre droit coutumier. Auteurs à consulter. VI. 708. b.

*Fief d'honneur ou fief libre.* Provinces dans lesquelles les fiefs sont nobles, mais simplement fiefs d'honneur. VI. 708. b.

*Fief immédiat.* VI. 709. a.

*Fief impérial,* en Allemagne. VI. 709. a.

*Fief impropre.* VI. 709. a.

*Fief incorporel ou fief en l'air.* VI. 709. a.

*Fief inférieur.* VI. 709. a.

*Fief infini.* VI. 709. a.

*Fief jurable,* chez les Ultramontains. Ce que dit là-dessus Jacobinus de sancto Georgio. Fief jurable dans la coutume de Bar. VI. 709. a.

*Fief laical.* VI. 709. a.

*Fief levant & chéant.* VI. 709. a.

*Fief libre ou fief d'honneur.* VI. 709. a.

*Fief liege.* VI. 709. a.

*Fief lige,* celui pour lequel le vassal promet à son seigneur de le servir envers & contre tous, & y oblige tous ses biens. VI. 709. a. Vassal lige. Hommage lige. Différence entre le fief lige & le fief simple. Cérémonie de l'hommage lige. Divers sentimens sur l'étymologie du mot lige. *Ibid.* b. L'époque des fiefs liges ne remonte que vers l'an 1130. Observations sur le chapitre exprès de feudo ligio, qui se trouve dans le livre des fiefs, & sur l'auteur de ce chapitre. *Ibid.* 710. a. Origine des fiefs liges sous Louis VI dit le Gros. Formule d'hommage, nouvelle & onéreuse, à laquelle le vassal lige se foumettoit. Investiture lige du duché de Normandie accordée par Louis VII à Henri, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, vers l'an 1150. L'usage des fiefs liges introduit à-peu-près dans le même tems dans le patrimoine du saint sege, en Angleterre & en Ecosse, &c. Exemples par rapport à l'Italie. Sentence d'excommunication fulminée l'an 1245, par Innocent VI, contre l'empereur Frédéric II, pour avoir violé le serment de vassal lige du saint-sege. *Ibid.* b. Deux sortes de fiefs liges ; les uns primitifs & immédiats, les autres subordonnés, médiats & subalternes. Origine de ces derniers sur la fin du regne de Louis VII, dit le jeune. Deux choses requises, selon Dumoulin, pour donner à un fief le caractère de fief lige. L'obligation de servir le seigneur envers & contre tous, ne fut pas l'effet de l'hommage lige ; puisque cette obligation existoit auparavant. Efforts des vassaux liges pour se soustraire à leurs obligations onéreuses. *Ibid.* 711. a. Quelques auteurs n'ont trouvé qu'un seul texte touchant l'hommage lige ; savoir en la clementine appelée vulgairement *pastoralis*. Autres textes où il est parlé des fiefs liges, d'hommage lige, & de vassaux liges. Deux sorte d'hommage lige en usage autrefois. Origine des arriere-fiefs liges, & hommages liges dus à d'autres seigneurs qu'au roi. *Ibid.* b. La foi & hommage due pour les fiefs liges, doit toujours être faite par le vassal en personne. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 712. a. Voyez LIGE.

*Fief de maître ou officier, ou fief d'office.* VI. 712. a.

*Fief masculin.* VI. 712. a.

*Fief médiat.* VI. 712. a.

*Fief membre de haubert.* VI. 712. a.

*Fief menu,* au pays de Liege. VI. 712. a.

*Fief de meubles.* VI. 712. a.

*Fief militaire.* VI. 712. a.

*Fiefs de miroir.* VI. 712. a.

*Fief mort.* VI. 712. b.

*Fief mouvant d'un autre.* VI. 712. b.

*Fief noble :* fief moins noble : fief médiocrement noble : fief non noble : fief noble, selon l'ancienne coutume de Normandie. VI. 712. b.

*Fief de nu à nu.* VI. 712. b.

*Fief en nueffe.* VI. 712. b.

*Fief oubliat.* VI. 712. b.

*Fief ouvert.* La mort civile du vassal fait ouverture au fief ; à moins que le vassal ne fût un homme vivant & mourant donné par des gens de main-morte. VI. 712. b. L'absence du vassal ne rend le fief ouvert, que lorsqu'il a atteint cent ans. Toute sorte d'ouverture de fief ne donne pas lieu aux droits seigneuriaux. Droits que produisent les mutations. Tant que le fief est ouvert, le seigneur peut saisir féodalement. Comment on prévient cette saisie, ou l'on en obtient main-levée. *Ibid.* 713. a.

*Fief ex pacto & providentiâ,* ou *Fief propre.* VI. 713. a.

*Fief tenu en parie.* Coutumes où il en est parlé. VI. 713. a.

*Fief de païsse.* VI. 713. a.

*Fief parager,* dans la coutume de Normandie. VI. 713. a.

*Fief patrimonial.* VI. 713. a.

*Fief perpétuel.* VI. 713. a.

*Fief personnel.* VI. 713. a.

*Fief plain,* ou *plain-fief.* Coutumes où il en est parlé. VI. 713. b.



*Fief de plejure.* VI. 713. b.  
*Fief presbytéral :* il y en avoit de deux sortes, dont l'une fut défendue par un concile tenu à Bourges en 1031. Auteurs à consulter. VI. 713. b.  
*Fief prin.* VI. 713. b.  
*Fief de procuration.* VI. 713. b.  
*Fief de profit.* VI. 713. b.  
*Fief propre.* VI. 713. b.  
*Fiefs propriétaires.* Temps où ils commencèrent. Temps où ils devinrent communs. VI. 714. a.  
*Fiefs de protection.* VI. 714. a.  
*Fief recevable & non rendable.* VI. 714. a.  
*Fief en régale.* VI. 714. a.  
*Fief rendable.* VI. 714. a.  
*Fief de rente.* Il n'y a que des rentes foncières non rachetables que l'on puisse ainsi ériger en fief. Pourquoi une rente rachetable ne peut être fief. Les rentes constituées à prix d'argent ne peuvent non plus constituer des fiefs, si ce n'est dans les coutumes où le créancier est nanti, & se fait recevoir en foi pour la rente. Auteurs à consulter. VI. 714. a.  
*Fief de reprise.* Différence entre fief de reprise & ce qu'on appelle en Bourgogne *reprise de fief.* VI. 714. b. Voyez REPRISSE.  
*Fief de retour.* Clause que le vassal faisoit insérer dans l'inféodation pour éviter le retour. On ne connoit plus guere de fiefs de retour. VI. 714. b.  
*Fief de retraite,* en quoi il différoit du fief-lige. Dans les anciens titres, il s'appelloit *feudum reddibile.* Exemples de ces fiefs de retraite. Quand le feudataire ne vouloit point s'assujettir à la retraite, on en faisoit une réserve expresse. VI. 714. b.  
*Fief revanchable, égalable, échéant & levant.* VI. 715. a.  
*Fief de revenue.* VI. 715. a.  
*Fief rière.* VI. 715. a.  
*Fief roturier.* Ce qu'on entend par-là en Artois. Comment ce fief peut devenir noble. Fief roturier de Bretagne. Autre sens du mot de fief roturier. VI. 715. a.  
*Fief royal.* IV. 715. a.  
*Fief rural.* VI. 715. a.  
*Fief de sergenterie.* VI. 715. a.  
*Fief servant.* VI. 715. b.  
*Fief servi.* VI. 715. b.  
*Fief simple,* opposé à fief-lige. Ce qu'on entendoit en Dauphiné & quelques autres pays par fief simple. VI. 715. b.  
*Fief à simple hommage lige.* VI. 715. b.  
*Fief de sodoyer dans les assises de Jérusalem.* VI. 715. b.  
*Fief solide ou entier.* VI. 715. b.  
*Fief subalterne.* VI. 715. b.  
*Fief supérieur.* VI. 715. b.  
*Fief taillé.* VI. 715. b.  
*Fief temporaire.* Ces fiefs ne sont pas de vrais fiefs. VI. 716. a.  
*Fief tenu à plein lige.* VI. 716. a.  
*Fief tenu en quart degré du roi.* Les roturiers qui possédoient de tels fiefs exemptés de la taxe par Philippe-le-Long en 1320. VI. 716. a.  
*Fiefs terriens ou terriens.* VI. 716. a.  
*Fief en tierce-foi, ou tombé en tierce-foi.* VI. 716. a.  
*Fief vassalique.* VI. 716. b.  
*Fiefs qui se gouvernent selon la coutume du Vexin françois.* Quels sont les fiefs du territoire de Paris qui se gouvernent selon l'usage du Vexin françois. Ordonnance de l'an 1235, pour les chevaliers du Vexin françois, touchant les droits de relief. VI. 716. b.  
*Fief à vie.* VI. 716. b.  
*Fief vis.* VI. 716. b.  
*Fief vilain.* VI. 716. b.  
*Fief volant.* VI. 716. b.  
*Fief vrai.* VI. 716. b.  
**FIEFFE,** (*Jurispr.*) en Normandie, signifie *bail à rente.* La première fieffe dont il est parlé, *artic. 31.* c'est le titre primordial de la rente fief-ferme. Différence entre le bail à rente, appelé *fieffe-ferme*, & la forme muable. *Fieffe-ferme & main-ferme.* VI. 717. a.  
**FIEFFÉ,** (*Jurispr.*) Officiers fieffés. Homme fieffé. Pairs fieffés. Tailleur fieffé. Héritiers fieffés. Héritage fieffé. VI. 717. a.  
*Fieffé.* Huissier fieffé. VIII. 341. b. Sergent fieffé. XV. 90. a.  
**FIEF,** *vesicule du,* (*Anatom.*) Sa situation dans le foie. Elle touche à l'intestin colon. Conduit cystique, qui est une continuation du cou de la vésicule. VI. 717. a. Sa réunion avec le conduit hépatique, lesquels entrent l'un & l'autre dans le conduit cholidoque, & celui-ci dans la cavité du duodenum. Membranes dont la vésicule du fiel est composée. Sur la membrane extérieure, se voit un réseau formé par les vaisseaux sanguins, nerveux & lymphatiques, qui se distribuent à la vésicule. Petites fosses & embouchures des canaux hépatiques qui se voient dans la surface interne de

la vésicule. Le cou de la vésicule & son conduit sont aussi garnis en-dedans de plusieurs replis formés par la membrane interne. Usages de la vésicule du fiel. *Ibid. b.* Observations particulières : concrétions pierreuses qui ont été trouvées dans la vésicule du fiel. Jeux de la nature. La vésicule du fiel manque quelquefois dans l'homme comme dans les animaux : exemple. Quelques anatomistes disent avoir trouvé au foie deux vésicules du fiel. L'auteur révoque en doute cette prétendue observation. *Ibid. 718. a.*

*Fiel, vésicule du,* diverses observations sur le fiel & sur la vésicule qui en est le réservoir. VII. 34. a, b. Description & usage de cette vésicule. Ses maladies. XVII. 204. a, b. Voyez VÉSICULE.

**FIEL,** (*Econ. anim.*) on ne fait communément point de distinction entre le fiel & la bile proprement dite. Les Grecs n'avoient qu'un nom commun pour exprimer ces deux sortes d'humeurs. Distinction admise entre le fiel & la bile par les anatomistes & les physiologistes. Fondement de cette distinction. Ces deux biles destinées à opérer des effets différens. Importance de ne pas confondre ces effets, & de ne pas se borner dans les expériences & les analyses chymiques à n'opérer que sur la bile cystique, ou sur son mélange avec la bile hépatique. VI. 718. b.

*Fiel.* Animaux qui n'en ont point. VII. 34. a. Voyez BILE.

**FIEL des animaux.** (*Pharm. & Mat. médic.*) Usage qu'on faisoit autrefois du fiel de bœuf. Composition dans laquelle il entre aujourd'hui. VI. 718. b.

*Fiel de bœuf.* Ses propriétés savonneuses. II. 251. a. Son usage en peinture. *Ibid. b.* Remède de fiel de bœuf contre la viscosité. XVII. 339. b.

**FIEL,** (*pierre de*) usage qu'on fait en peinture de celle qui se trouve dans les fiels de bœufs. VI. 718. b.

**FIENTE des animaux.** (*Mat. médic.*) Énumération de celles auxquelles on a attribué des vertus médicinales. Propriétés attribuées aux excréments humains. VI. 719. a.

*Fiente des animaux.* Usage qu'on en tire en Egypte. XIV. 913. a. Voyez FÉCALE, *matiere.* Fiente de vache, voyez BOUSE.

**FIENTE, crotin,** (*Maneg. March.*) excréments du cheval. Cellules dans lesquelles cette fiente séjourne. Cause de la forme maronnée qu'elle contracte. Examen de la fiente, important dans les maladies de l'animal. VI. 719. a.

**FIENUS,** (*Thomas*) auteur en chirurgie. III. 353. a.

**FIER,** *adj.* Usage de ce mot en peinture, en architecture & dans le blason. VI. 719. a.

*Fier,* glorieux, avantageux, orgueilleux, (*Synon.*) VII. 716. b.

**FIERTE, Cercueil, Châsse.** (*Jurispr.*) Châsse de S. Romain en Normandie. Privilège dont jouit le chapitre de la cathédrale de Rouen, qui possède cette châsse. Ce qu'on entend par *crime fiertable* en langage du pays. Ouvrages à consulter. VI. 719. b.

*Fierte.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 38. a.

**FIERTÉ,** (*Morale*) ce mot pris en bonne & en mauvaise part. Fierté de la démarche de Louis XIV. Fierté de l'ame sans hauteur. Fierté dans l'extérieur. Esprit fier est un blâme, ame fiere une louange. Le mot de *fierté* employé pour exprimer la sévérité de la pudeur. Fierté du pinceau. VI. 719. b.

**FIERTÉ,** (*Blason*) VI. 719. b.

*Fierté, orgueil, vanité, hauteur,* (*Synon.*) *Suppl.* IV. 183. a, b.

**FIESOLI,** (*Géogr.*) ancienne petite ville d'Italie. Hommes distingués dans la peinture & dans la poésie qui sont nés dans cette ville. VI. 719. b.

**FIÈVRE.** (*Médec.*) Méthode par laquelle on parvient à connoître la nature individuelle de la fièvre. C'est l'augmentation de la vitesse du jeu des artères qui constitue la fièvre; & la chaleur qui accompagne cette maladie, est l'effet de l'action accélérée des vaisseaux. Cause prochaine de la vélocité du pouls. Définition que donne de la fièvre M. Quesnay. *Symptômes de la fièvre.* La vitesse du pouls est la seule chose qu'on observe en tout temps de la fièvre. Pourquoi le frisson n'est pas mis au rang des symptômes inséparables de la fièvre. VI. 720. a. Cours de la fièvre. Affections morbifiques accidentelles à la fièvre. Causes particulières de la fièvre. 1°. Les mixtes sensibles qui renferment naturellement des hétérogènes qui nous sont pernicieux. 2°. Les matieres acres prises en aliment. 3°. L'application extérieure des matieres acres. *Ibid. b.* 4°. Les mauvaises qualités de l'air. 5°. Les vices de régime. 6°. La contagion. 7°. Les défauts d'excrétions & de sécrétions. 8°. La suppression des évacuations accoutumées. 9°. Les maladies, causes des maladies. 10°. Toute cause qui produit en nous quelques lésions. Effets généraux de la fièvre. Sa terminaison. Cas où elle cause la mort. Cas où elle dégénère en une autre maladie. Cas où elle se termine par la guérison. *Ibid. 721. a.* Prognostics de la fièvre. Indications à remplir dans la cure : pourvoir à la vie & aux forces du malade. Cor-



riger & expulser l'acrimonie irritante : diffoudre la lenteur & l'évacuer : calmer les symptômes. Moyens de remplir ces indications. *Ibid. b.* Comme la fièvre n'est qu'un moyen dont la nature se sert pour se délivrer d'une cause qui l'opprime, le médecin peut tempérer sa véhémence ; mais il ne doit jamais troubler ses opérations (*voyez ci-dessous FIEVRE salubre*). Les personnes vigoureuses que la fièvre emporte, meurent avec la fièvre ; mais ne meurent point, à proprement parler, des maux de la fièvre. Division des fièvres en continues & en intermittentes. La distinction la plus utile pour la pratique, est celle de fièvres qui se guérissent par coction, & de celles qui ne procurent pas de coction. Mauvaises distinctions qui ont été établies pour connoître les fièvres. De-là tant de fièvres désignées par des effets ou des symptômes qui ne leur sont point essentiels, & qui cependant ne font plus connues aujourd'hui que par ces désignations vicieuses que l'usage nous oblige ici d'adopter. *Ibid. 722. a.* Auteurs recommandables sur la fièvre. Commentaires de Friend. Petit ouvrage du docteur Glafs. Petit livre de Lommius. Sydenham. Hoffman. Boerhaave. M. Quefnay.

*Fievre. Considérations sur la nature de la fièvre.* Cette action de la nature est un des moyens qu'elle emploie pour rétablir l'ordre dans l'économie animale. V. 409. *b.* C'est toujours la fièvre ou l'action de la vie rendue plus forte qui produit la coction de quelque espèce qu'elle soit. III. 568. *b.* Espèce de fièvre qui accompagne quelquefois la digestion. *Ibid. a.* Erreur de Sylvius sur la cause des fièvres. VI. 517. *a.* Sentimens de quelques auteurs sur ce sujet : celui de Paracelse, VIII. 710. *b.* de Chirac, 711. *a.* de Willis sur les fièvres putrides. 723. *a.* Difficulté d'expliquer la cause des redoublemens de la fièvre. XII. 80. *a.* Théorie de la fièvre, soit humorale, soit nerveuse. XV. 43. *b.* Exemples de fièvres identifiées pour ainsi dire avec la vie & le tempérament de l'individu. 44. *b.* 45. *a.*

*Des symptômes qui accompagnent la fièvre.* De la chaleur fébrile. III. 32. *b.* 36. *a.* *b.* 37. *a.* *Suppl.* II. 309. *b.* Du froid de la fièvre. III. 36. *a.* VI. 723. *a.* Du frisson. VI. 730. *b.* 731. *a.* 734. *a.* *b.* Du tremblement. XVI. 584. *a.* Excès de chaleur ou de froid dans différentes fièvres. XII. 219. *b.* De la soif dans les fièvres. XV. 306. *b.* Redoublement de la plupart des fièvres le soir. 307. *a.* De la sueur dans la fièvre. 628. *a.* 629. *a.* *b.* 630. *b.* De la débilité qui l'accompagne. IV. 650. *a.* *b.* 651. *a.* *b.* Allongement des membres dans le froid de la fièvre. VI. 326. *a.* De l'insomnie dans la fièvre. VIII. 791. *b.* Fièvres dans lesquelles le sang acquiert une grande fluidité. *Suppl.* IV. 722. *a.* Fièvres qui produisent la putridité. 725. *a.*

*Du traitement de la fièvre.* Danger de l'arrêter avant la coction parfaite de la matière morbifique. V. 409. *b.* Traitement des fièvres particulières aux enfans. 662. *a.* Du traitement des fièvres putrides, inflammatoires, malignes. III. 569. *a.*

*Fievre acritique, ou non critique.* Diverses espèces de maladies aiguës accompagnées de fièvres non critiques. Causes de ces fièvres. VI. 722. *b.* Observations sur le pronostic des fièvres acritiques. *Ibid.* 723. *a.*

*Fievre aiguë.* Nature & causes de ces fièvres. Leurs symptômes. Quelques observations sur la méthode curative, VI. 723. *a.* *Voyez FIEVRE ARDENTE, MALADIE AIGUE.*

*Fievre algide.* Causes de cette fièvre. Indications à remplir dans son traitement. VI. 723. *a.*

*Fievre ardente, causus.* Causes pathognomoniques. VI. 723. *a.* Auteurs à consulter. Symptômes. Ses causes. Son cours & ses effets. Prognostics. *Ibid. b.* Symptômes de la fièvre ardente qui dégénère en colliquation. Cause immédiate. Cure. Observations de pratique. *Ibid.* 724. *a.*

*Fievre ardente :* tempéramens qui y sont particulièrement sujets. VII. 325. *a.*

*Fievre asode.* Causes. Prognostics. Cure. 724. *b.*

*Fievre bilieuse.* Les anciens appelloient bilieuse la fièvre ardente ; mais les modernes ont sagement distingué ces deux fièvres. Signes de la fièvre bilieuse. Causes. VI. 724. *b.* Prognostics. Quelle est la plus heureuse tournure que cette fièvre puisse prendre. Des vomissemens dans cette maladie. Cure. *Ibid.* 725. *a.* Observations de pratique. Quels sont les climats, les saisons & les circonstances où ces fièvres regnent le plus ordinairement. *Ibid. b.*

*Fievre bilieuse :* usage des acides dans ces fièvres. XIV. 905. *a.*

*Fievre cacochymique.* Causes. Symptômes. Indication à remplir. VI. 725. *b.* *Voyez CACOCHYMIE.*

*Fievre catharreuse.* Symptômes. VI. 725. *b.* Causes. Prognostics. Cure. *Ibid.* 726. *a.* Observation de pratique. *Ibid. b.* *Voyez CATHARRE.*

*Fievre cathartique ou diarrhéticque.* Causes. Ses effets. Cure. VI. 726. *b.* Observation de pratique. *Ibid.* 727. *b.* *Voyez DIARRHÉE.*

*Fievre chronique :* VI. 727. *b.* *voyez FIEVRE LENTE.*

*Fievre colliquative.* VI. 727. *b.* *Voyez COLLIQUATION.*

Ses signes. Ses effets. Ses causes. Cure. *Ibid.* 728. *a.*  
*Fievre colliquative putride.* VI. 728. *a.* *Voyez SYNOQUE PUTRIDE.*

*Fievre comateuse.* Réflexions sur ses causes. VI. 728. *a.* Cure. Observations pratiques. *Ibid. b.* *Voyez COMA.*

*Fievre compliquée.* Erreurs dans lesquelles les médecins tombent quelquefois par rapport aux fièvres compliquées. VI. 726. *b.* Dans les affections morbifiques compliquées, qui paroissent avec la fièvre, ce n'est pas ordinairement elle qui est la plus dangereuse, ni qui présente les indications les plus pressantes à remplir. Complications qui ont lieu à la suite de la morsure d'une vipère : en pareil cas, ce n'est pas la fièvre, quoique souvent très-vive, qui doit être l'objet de l'attention du médecin. Conduite qu'il doit tenir lorsque la fièvre est compliquée avec des affections très-dangereuses. *Ibid.* 729. *a.*

*Fievre continue.* VI. 729. *a.*

*Fievre continue.* Elle reçoit quantité de noms d'après sa durée, ses complications, & les symptômes qui l'accompagnent. On n'envisage ici que la cure de la fièvre continue prise en général. Ses causes & ses signes ont été exposés au mot *Fievre*. Cure. VI. 729. *a.* Observations de pratique : ces fièvres peuvent se diviser en fièvres critiques, & en fièvres non-critiques. Quelles sont celles qui parviennent difficilement à la coction. Usage que quelques médecins font du quinquina pour ces fièvres. Quelle est la plus légère fièvre continue ; comment on la guérit. Causes de la fièvre continue dans les gens foibles, âgés, cacochymes, &c. Cure de cette fièvre. Autre observations de pratique. Ouvrage le plus digne d'être étudié sur cette matière. *Ibid. b.*

*Fievre continue rémittente.* VI. 729. *b.*

*Fievre critique.* Ces fièvres distinguées en trois sortes. VI. 729. *b.* Quelles sont celles qui sont véritablement & régulièrement critiques. *Ibid.* 730. *a.*

*Fievre dépuratoire.* Trois sortes de fièvres désignées sous ce nom. VI. 730. *a.*

*Fievre diarrhéticque.* VI. 730. *a.* *Voyez FIEVRE CATHARTIQUE.*

*Fievre dyssentérique.* Cause prochaine. Signes. Prognostics. Cure. VI. 730. *a.* Observation : cette fièvre est une des plus fréquentes & des plus cruelles épidémies des camps. Auteurs à consulter sur les maladies d'armées. Principaux moyens d'en arrêter le progrès dans les armées. *Ibid. b.*

*Fievre endémique.* VI. 730. *b.* *Voyez ENDÉMIES.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

*Fievre éphémère.* VI. 730. *b.* *Voyez EPHEMERE.*

*Fievre éphémère britannique.* VI. 730. *b.* *Voyez SUETTE.*

*Fievre épiale :* affection morbifique qui consiste dans le frisson, lequel persiste avec le sentiment de chaleur. Sa cause. Sensation de chaleur qu'il ne faut pas confondre avec la chaleur même de la fièvre. VI. 730. *b.* Cause du froid qui accompagne cette fièvre. Indication à remplir : moyens à employer. *Ibid.* 731. *a.*

*Fievre épidémique.* Auteurs à consulter. VI. 731. *a.*

*Fievre érysipélateuse.* Cause prochaine de l'érysipèle. Causes de cette fièvre. Effets. Cure. VI. 731. *a.* Prognostic de l'érysipèle qui produit cette fièvre. *Ibid. b.*

*Fievre erratique :* dans quelles circonstances ces fièvres paroissent. Méthode curative. Fievre erratique, qui survient aux femmes par la suppression du flux menstruel. En quoi consiste sa cure. VI. 731. *b.*

*Fievre erratique :* différence entre cette espèce de fièvre & celle qu'on nomme typique. XVI. 782. *a.* *b.*

*Fievre étique.* VI. 731. *b.* *Voyez FIEVRE HECTIQUE.*

*Fievre exanthémateuse.* *Voyez EXANTHÈME.* Causes. Diverses espèces de fièvres exanthémateuses. Prognostics. VI. 731. *b.* Cure. Observations de pratique sur l'usage des remèdes échauffans ; *Ibid.* 732. *a.* sur les remèdes diaphorétiques & sudorifiques dans les éruptions cutanées. *Ibid. b.*

*Fievre hectique.* Signes. VI. 732. *b.* Cause prochaine. Prognostics. Méthode curative. *Ibid.* 733. *a.* Observations. *Ibid. b.*

*Fievre hémittitée.* VI. 733. *b.* *Voyez HÉMITTITÉE.*

*Fievre homotone.* VI. 733. *b.* *Voyez STATIONNAIRE.*

*Fievre hongroise.* VI. 733. *b.*

*Fievre d'hôpital.* Symptômes. VI. 733. *b.* Durée & terminaison de cette fièvre. Prognostics. Cure. *Ibid.* 734. *a.*

*Fievre horrificque.* Cause prochaine. VI. 734. *a.* Cure. Observations de pratique. *Ibid. b.*

*Fievre humorale.* Cause de cette fièvre dans une matière âcre qui circule avec les humeurs. Le premier effet de cet hétérogène est d'exciter avec la fièvre un spasme qui domine sur elle, & qui en suspend presque tous les phénomènes. Importance d'observer ce spasme. VI. 734. *b.* Indication curative dans de telles fièvres. *Ibid.* 735. *a.*

*Fievre humorale :* théorie de ce genre de fièvre. XV. 43. *b.*



*Fievre inflammatoire.* VI. 735. a. *Voyez FIEVRE AIGUE, FIEVRE ARDENTE, INFLAMMATION.*

*Fievre intermittente.* Ses distinctions en différentes classes. Distinction des fievres du printemps & de l'automne. Cours & caracteres de la fievre intermittente. Ses effets. VI. 735. a. Cause prochaine des fievres intermittentes. Cure. *Ibid.* b. Observations à faire pour traiter chaque fievre d'une maniere qui lui soit propre. Fievrer intermittentes dont il faut abandonner le traitement au régime, au tems, à la nature. Utilité de la fievre bénigne intermittente. *Ibid.* 736. a. En quels cas elle demande le secours de l'art. Il faut observer si cette fievre est pure ou symptomatique. *Ibid.* b.

*Fievre intermittente :* traitement singulier de cette maladie. XII. 484. a.

*Fievre intestinale :* ses symptomes & sa cure. VIII. 482. a, b.

*Fievre de lait.* IX. 211. a, b.

*Fievre lente.* Différence de la fievre lente, & de la fievre héctique. Signes de la fievre lente. Ses causes. Prognostics. VI. 736. b. Cure. Espece particuliere de fievre lente à laquelle sont sujets les enfans. Symptomes. Cause. Méthode curative. Auteurs à consulter sur la fievre lente. *Ibid.* 737. a.

*Fievre lyprie.* VI. 737. a.

*Fievre lyprie.* IX. 562. b. Observations sur les sensations qu'elle fait éprouver. VI. 737. a. VII. 325. a.

*Fievre locale.* III. 37. a.

*Fievre maligne.* *Voyez* MALIGNÉ.

*Fievre miliaire.* *Voyez* MILLIAIRE.

*Fievre pestilentielle :* quelle en est la cause. Caractere des fievres pestilentielles. VI. 737. a. Symptomes. Quel doit être le principal objet du médecin dans la cure de cette fievre. Auteurs à consulter. *Ibid.* b. *Voyez* PESTILENTIEL.

*Fievre pétéchiale.* VI. 737. b. *Voyez* PÉTÉCHIALE & PÉTÉCHIES.

*Fievre que les anciens appelloient phricodes.* XII. 531. a.

*Fievre pourprée,* *voyez* POURPRE.

*Fievre putride.* *Voyez* FIEVRE COLLIQUATIVE. Observation de pratique. VI. 737. b.

*Fievre putride.* Comment la nature doit être aidée dans ces fievres. III. 569. a. En quoi elles consistent. VII. 722. b. 723. a. Météorisme observé dans certaines fievres putrides. X. 444. b. 445. a. Boisson d'usage en Angleterre dans ces fievres. XIII. 169. b. Fievre synoque putride. XV. 760. a, b. Fievrer qui causent la putridité. *Suppl.* IV. 725. a.

*Fievre quarte.* *Voyez* QUARTE.

*Fievre quotidienne.* *Voyez* QUOTIDIENNE.

*Fievre rémittente.* Observations sur ces fievres. VI. 737. b. Méthode curative. *Ibid.* 738. a.

*Fievre salubre :* deux especes, celles qui sont simplement dépuratoires, & celles qui se guérissent à jour préfix par coction ou par évacuation purulente. Il y a des fievres salubres ou salutaires, relativement à elles-mêmes & à leurs effets avantageux. La fievre est salutaire par elle-même dans les maux inaccessibles aux secrets de la médecine. Les maladies produites par les obstructions & les viscosités des humeurs se guérissent heureusement par le secours de la fievre. Le médecin doit donc, non-seulement soutenir une fievre salutaire, mais l'allumer quand elle est trop lente. VI. 738. a.

*Fievre scarlatine :* cours & durée des taches qui l'accompagnent. Cause de cette maladie. Moyen de guérison. VI. 738. b.

*Fievre scorbutique.* Ses signes. Cure. VI. 738. b. *Voyez* SCORBUT.

*Fievre septimane :* comment elle se termine. Durée de ces fievres. VI. 738. b.

*Fievre spasmodique.* Cause prochaine. Effets. Prognostics. Cure. VI. 739. a.

*Fievre sporadique.* Auteurs à consulter. VI. 739. a.

*Fievre stationnaire.* *Voyez* FIEVRE HOMOTONE & STATIONNAIRE.

*Fievre stercorale.* Ce qu'on doit entendre par les matieres stercorales : causes de cette fievre. Son caractere. Ses signes. Ses causes. Sa cure. VI. 739. b.

*Fievre subintrante.* VI. 739. b.

*Fievre sudatoire.* Causes. Effets. Cure. Observations de pratique. VI. 740. a.

*Fievre sympathique.* VI. 740. a.

*Fievre symptomatique.* Causes. Signes. VI. 740. a. Cure. *Ibid.* b. *Voyez* SYMPTOMATIQUE.

*Fievre syncopale.* Méthode curative, selon ses différentes causes. VI. 740. b.

*Fievrer synoques.* XV. 759. b. 760. a, b.

*Fievre tierce.* *Voyez* TIERCE.

*Fievre tritaophie, tritaophès.* *Voyez* TRITÆOPHIE.

*Fievre tropique :* origine du nom donné à cette sorte de fievre. VI. 740. b. Pourquoi les crises sont moins violentes dans les fievres tropiques, que dans les fievres aiguës. Ces sortes de fievres chroniques doivent être distinguées des fievres

héctiques. Causes des fievres dont la durée passe quarante jours. *Ibid.* 741. a.

*Fievre typique.* Différence entre cette fievre & la fievre erratique. XVI. 782. a, b.

**FIEVRE.** (*Mythol.*) Pourquoi les Romains l'honorèrent. Divers temples qu'elle avoit à Rome. On apportoit dans ces temples les remedes contre la fievre, avant de les donner aux malades. Réflexion sur cet usage. Formule d'une priere ou d'un vœu qui lui a été fait. Les Romains avoient reçu cette divinité des Grecs. VI. 741. a.

**FIEVRE,** (*Manege. Maréchal.*) Fievrer distinguées en secondaires ou symptomatiques, & en absolues, idiopathiques ou essentielles. Celles-ci sont intermittentes ou continues. Observations sur deux auteurs; MM. de la Guériniere & Ruini qui ont traité des fievres intermittentes. Des fievres continues; distinguées en simples & en composées; fondement de cette distinction. De toutes les fievres continues, l'éphémere est la plus simple. Fievre éphémere étendue, ou synoque simple. VI. 741. b. Les fievres continues envisagées; 1°. par rapport à leur violence; 2°. par rapport à leur qualité & leur constance; 3°. par rapport à leurs causes; 4°. par rapport à leurs symptomes. Détails des différentes causes des fievres continues de toute espece. Causes des autres fievres symptomatiques, qui peuvent être placées au rang des fievres aiguës. *Ibid.* 742. a. Signes généraux des fievres. Les signes tirés de l'examen du pouls ne manquent pas toujours absolument dans l'observation des maladies des chevaux. Observations faites par l'auteur sur les pulsations de l'artere du larmier; sur le nombre des battemens & sur leur progression dans les divers âges: observations faites sur les jumens, qui prouvent que dans les femelles des animaux, le pouls est plus lent que dans les mâles. Les opérations de la nature sont à-peu-près les mêmes dans le corps de l'homme & de l'animal. Pourquoi les pulsations sont plus lentes dans les grands animaux que dans les petits. *Ibid.* b. Autres moyens d'apercevoir les pulsations des arteres dans les chevaux qui fébricitent. Cependant ces pulsations sont toujours inaccessibles au tact. Signes particuliers à la fievre éphémere. Ceux qui sont propres à la fievre éphémere étendue. Symptomes de la fievre putride. *Ibid.* 743. a. Ceux de la fievre pestilentielle. Celui de la fievre lente. Prognostics des fievres putrides, lentes, éphémères. Traitement de la fievre éphémere. *Ibid.* b. Traitement de la fievre ardente. Celui de la fievre pestilentielle. *Ibid.* 744. a. *Voyez* *Suppl.* II. 418. a.

**FIFE,** (*Géogr.*) province méridionale d'Ecosse. Diverses observations géographiques sur cette province. VI. 744. b.

**FIFRE.** (*Luth.*) Deux especes de fifres. Description de cet instrument. Sa tablature. Moyen d'articuler les sons du fifre. Il n'y a presque plus de fifres aujourd'hui en France que dans les compagnies de Suisses. Tems où ils ont apporté cet instrument en France. VI. 744. b.

**FIFRE.** (*Antiq.*) Bas relief où l'amour est représenté jouant du fifre. *Suppl.* III. 58. b.

**FIGEAC,** (*Géogr.*) origine de cette ville. Observations sur son abbaye, & sur la cérémonie pratiquée lorsque l'abbé y fait sa premiere entrée. Révolutions de cette ville dans le 16 & 17<sup>me</sup> siècles. *Suppl.* III. 38. b.

**FIGUE,** (*Conchyliol.*) espece de coquille. XVI. 409. b.

**FIGUE,** (*Lang. franç.*) origine de cette expression, *faire la figue.* VI. 417. b.

**FIGUIER.** (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Comment Miller & Boerhaave le caractérisent. Du nombre des especes de figuiers communs. On ne parle ici que du figuier domestique, & du figuier sauvage ordinaire. Description du figuier commun cultivé. Ses noms en grec & en latin. VI. 745. a. Disposition & forme des différentes fleurs de figuier, selon M. Linnæus. Caracteres & propriétés du suc de figuier tiré par incision. Il entre dans la classe des écritures sympathiques, qui ne sont visibles qu'en les échauffant. *Ibid.* b. Le figuier est très-commun dans les régions chaudes. Culture, progrès, récoltes du figuier. Auteurs qui ont travaillé à la perfection de sa culture. Quelles sont les contrées & provinces où toutes sortes de figues peuvent réussir. Figuier sauvage. Ses noms en grec & en latin. Ses fruits servent à la caprification dont les anciens ont tant parlé. Auteurs anciens qui ont parlé de la caprification. *Ibid.* 746. a. *Voyez* ce mot.

**Figuier.** Fécondité des figuiers de l'Archipel. Comment les paysans de ces îles en font mûrir les fruits. II. 638. b. Comment ils les conservent: leur qualité médiocre compensée par leur abondance. 639. a. Les Athéniens étoient de grands mangeurs de figues. XV. 711. b.

**FIGUIER.** (*Agriculture*) Difficulté de le cultiver en plein air dans nos contrées. Pourquoi il est rare de voir des figuiers d'une belle tige. Ses racines, qualité de son bois: son écorce, ses feuilles, son fruit. Facilité de sa culture. Ses deux récoltes



annuelles. Il est de courte durée, & ne s'éleve guere qu'à quinze pieds. Moyens de le multiplier. VI. 746. a. Exposition & terrain qu'il faut choisir pour le figuier. Il est rare qu'il réussisse en plein vent. Taille du figuier. On connoit plus de quarante especes de figuiers. Quelles sont celles qui réussissent le mieux dans notre climat. *Ibid.* b.

**FIGUIER.** (*Bot. Jard.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* III. 38. b. Énumération de dix especes de figuiers. Lieux d'où elles sont originaires. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid.* 39. a, b. Des figuiers dont les fruits sont bons à manger. Observations sur ce que divers auteurs ont écrit sur ce sujet. *Ibid.* 40. a, b. Description des variétés de figues & figuiers dont parle Miller. *Ibid.* 41. a. Culture des trois principales especes de figuiers connus depuis long-tems en France. *Ibid.* b. Encouragement à cultiver dans ce pays de nouvelles variétés de figuier. Comment on pourroit tenter de conserver les figes d'automne à moitié formées pour les faire mûrir au printems. *Ibid.* 43. b.

*Figuier.* Exposition qu'il demande. I. 757. a. Signes de la maturité des figes. X. 209. b. Maniere de les sécher. VII. 357. b. Avantage de tenir les figuiers dans de petites caisses. XII. 724. a.

*Figuier & figue.* (*Diète & Mat. médic.*) Propriétés de la figue fraîche & bien mûre. Celle des figes seches. Qualités qu'on leur a attribuées sans beaucoup de fondement. Ce qu'on a observé sur l'usage des figes dans les provinces du royaume où elles sont communes. Régime, par rapport aux fruits, qu'a observé Galien, & auquel il attribue la fanté dont il a joui jusqu'à un âge très-avancé. Emploi des figes seches à titre de remede. Usage du suc laiteux & des feuilles de figuier. VI. 747. a.

*Figuier d'Amérique, grand figuier, ou figuier admirable.* Cet arbre diffèrent du paléturier. VI. 747. a. Son fruit. *Ibid.* b.

*Figuier d'Amérique* appellés *jamacaru*. VIII. 439. b. & *nuchili*. XI. 277. a.

*Figuier d'Adam*, appellé aux Antilles *figuier bananier*. VI. 747. b.

*Figuier d'Inde.* Voyez RAQUETTE.

*Figuier*, différentes especes : figuier d'Inde sur lequel on recueille la cochenille. III. 559. b. Faculté qu'ont ses branches de pousser des racines lorsque leur extrémité s'abaisse jusqu'à terre. XIII. 746. b. Figuiers sarvages du Japon nommés *itabu*, VIII. 932. b. & *inuitabu*. *Ibid.* Figuier de la Chine nommé *se-tse*. XV. 130. a. Autre de Siam nommé *topoo*. 150. b. Autre du même pays. *Ibid.* Figuier du Japon appellé *sibu-kaki*, 486. a. Figuier du Malabar dit *teregam*. XVI. 153. a. Espece de figuier des Indes orientales nommé *tsjaskela*. 730. a. Espece de figuier de l'île de Madagascar appellé *voa-nounoue*. XVII. 409. a. Figuiers de Malaca nommés *ampelaas*, *Suppl.* I. 370. a, b. de Java nommé *ants-jac*, 471. a, b. du Malabar nommé *arealu*, 543. b. *atti-alu*, 684. a, b. *atti-meer-alu*, 690. b. des Moluques nommé *birani*, 898. a, b. &c.

*Figuier de Navius*, (*Hist. anc.*) que Tarquin l'ancien fit planter à Rome. Préjugé populaire sur ce figuier. Il ne faut pas le confondre avec le *ficus ruminalis*. VI. 747. b.

*Figuier*, (*Malédiction du*) *Théol. Crit.* Citation de ce trait de l'histoire évangélique. Pour justifier J. C. d'une action qui semble porter quelque idée d'injustice, les interpretes ignorans en botanique se sont fort tourmentés. Comment Hammond, Simon & le Clerc ont tâché de résoudre la difficulté. Autre solution imaginée par Heinsius & Gaaker. VI. 747. b. Celle qu'ont préférée Calmet, Beaufofre, L'enfant, &c. Solution donnée par l'auteur. *Ibid.* 748. a.

*Figuier.* (*Myth. Hist.*) Diverses observations historiques & mythologiques sur cet arbre & sur son fruit. Usages allégoriques du figuier parmi les anciens. *Suppl.* III. 43. b. Explication des allégories qu'on en a tirées. *Ibid.* 44. a.

*Figuier.* Divination par ses feuilles. XV. 711. a.

**FIGURA.** (*Musiq.*) Définition de ce qu'on appelloit en musique dans les 15, 16 & 17<sup>e</sup>. siecles, *figura bombilans*, *figura corta*, *figura suspirans*. *Suppl.* III. 44. a.

**FIGURANT**, adj. (*Opéra*) danseur qui figure dans les corps d'entrée. En quoi consistent ces figures que les compositeurs font exécuter. Ces sortes de figures les mettent dans le cas de se répéter souvent. VI. 748. a.

**FIGURATIVE**, (*Gramm.*) lettre caractéristique dans la langue grecque. VI. 748. a. Usage de cette lettre. Les grammairiens appellent aussi figuratives, les consonnes qui leur ont donné lieu d'imaginer six conjugaisons différentes des verbes barytons. Dans chaque conjugaison il y a trois figuratives; celles du présent, du futur & du préterit; mais la conjugaison a aussi ses figuratives qui la distinguent d'une autre conjugaison. Peu de fondement sur lequel on a imaginé ces six conjugaisons. *Ibid.* b.

**FIGURE**, *portrait, image, effigie.* (*Synon.*) XIII. 153. b.

**FIGURE**, (*Physiq.*) distinction faite par les anciens philosophes entre la forme & la figure. Plusieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que

par l'arrangement & la figure de leurs particules. VI. 748. b. Voyez CONFIGURATION.

*Figure.* Distinction des scholastiques entre la forme & la figure. VII. 176. b. Les différentes figures des corps prouvent le vuide. XVII. 573. b.

**FIGURE**, (*Géom.*) *Premiere acception de ce mot.* Un espace terminé de tous côtés, soit par des surfaces, soit par des lignes. S'il est terminé par des surfaces, c'est un solide; s'il est terminé par des lignes, c'est une surface. VI. 748. b. On applique plus souvent le nom de figure aux surfaces qu'aux solides. Si la figure est terminée en tout sens par des lignes droites, on l'appelle *surface plane*. Si on ne peut appliquer une ligne droite en tout sens à la surface, elle se nomme *figure courbe*. Si les figures planes sont terminées par des lignes droites, on les nomme *figures rectilignes*. Si elles sont terminées par des lignes courbes, on les appelle *figures curvilignes*, &c. Côtés d'une figure. Figures équilatères, équiangles, figures équiangles entr'elles, régulières, semblables, inscrites, circonscrites. *Ibid.* 749. a.

*Figure*, aire des figures. I. 237. b. Les figures géométriques divisées par genres & especes. V. 955. a, b. Figures premieres. XIII. 288. b. Figures régulières. XIV. 41. b. Figures solides semblables. 937. a.

**FIGURE**, (*Géom.*) *Seconde acception.* Représentation sur le papier de l'objet d'un théorème ou d'un problème. Il y a un art à bien faire les figures géométriques. VI. 749. a. Difficulté de bien représenter des solides ou des plans différens. Avantage & désavantage des figures en bois gravées à côté de la démonstration. *Ibid.* b.

*Figure.* Table sur laquelle les anciens traçoient leurs figures. I. 9. a.

**FIGURE de la terre.** (*Astron. Géog. Physiq. & Méch.*) Opinions extravagantes des anciens sur la figure de la terre. Il y a lieu de douter qu'ils aient eu en effet ces opinions, vu les progrès qu'avoit déjà faits l'astronomie. Aristote établit & prouve la rondeur de la terre. On observa que quand on voyageoit dans la direction du méridien, les étoiles vers lesquelles on alloit, paroissent s'approcher du haut de la tête, &c. VI. 749. b. De-là il fut aisé de conclure que la surface de la terre étoit courbe dans le sens du méridien. Or il étoit aisé de concevoir que la terre ne pouvoit être courbe dans ce sens, sans l'être de tous les autres. Autres observations qui confirmerent la rondeur de la terre. La non-sphéricité de la terre est une découverte qui appartient uniquement à la philosophie moderne : voyez *Erudition* (V. 918. a.). Divers voyages autour de la terre qui en démontrent la rondeur. Méthode par laquelle on est parvenu à découvrir que la terre a 9000 lieues de circonférence. *Ibid.* 750. a. Principes déduits de la physique ancienne, d'où l'on a conclu la sphéricité de la terre. L'auteur se propose de montrer, dans cet article, comment on s'est désabusé de cette sphéricité, & quel est l'état actuel de nos connoissances sur ce point. Une étude longue & dégagée de système, apprend aux philosophes que, pour l'ordinaire, la loi des phénomènes n'est ni assez peu composée pour être aperçue tout d'un coup, ni aussi régulière qu'on pourroit le penser; que chaque effet venant presque toujours de plusieurs causes, la maniere d'agir de chacune est simple; mais le résultat de leur action réunie est compliqué, quoique régulier; & que tout se réduit à décomposer ce résultat, pour en démêler les différentes parties. C'est ainsi qu'après diverses opinions successives sur la figure de la terre, quelques philosophes prétendent aujourd'hui qu'elle est absolument irrégulière. *Ibid.* b. Explication détaillée de la maniere dont on s'y prend pour connoître la longueur d'un degré de la terre. Tout se réduit à deux opérations; la mesure de l'amplitude de l'arc céleste, compris entre deux lieux placés sous le même méridien à différentes latitudes, & la mesure de la distance terrestre de ces deux lieux; ces deux opérations sont expliquées ici dans tout leur détail. *Ibid.* 751. a. Combien il importe de prendre toutes les précautions possibles pour mesurer l'arc céleste & l'arc terrestre dans une parfaite exactitude. Une seconde d'erreur dans la mesure de l'arc céleste donne environ 16 toises d'erreur dans le degré terrestre. *Ibid.* b. Différentes valeurs du degré de la terre trouvées jusqu'à M. Picard inclusivement, dans l'hypothese de la terre sphérique. Cette valeur trouvée par M. Picard de 57060 toises, à la latitude de 49 degrés, 23'. Observation faite sur le retard de la pendule à l'isle de Cayenne, d'où l'on conclut que l'action de la pesanteur étoit moindre sous l'équateur que dans nos climats. *Ibid.* 752. a. Raisonnement par lequel, d'après cette observation, l'on conclut que la terre doit être plus élevée sous l'équateur que sous les poles, & qu'elle est un sphéroïde aplati vers les poles. Le même aplatissement observé dans jupiter, & attribué à la rapidité de sa rotation sur son axe, confirma ce raisonnement. On alla même jusqu'à essayer de déterminer la quantité de l'aplatissement de la terre; mais les théories de M. Huyghens & de M. Newton sur ce sujet ne s'étant pas accordées, on conclut avec raison que



que le moyen le plus sûr de connoître la vraie figure de la terre, étoit la mesure actuelle des degrés. *Ibid. b.* Raisonnement qui démontre que si la terre est aplatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pôle, & réciproquement. Démonstration géométrique de cette proposition. Faux raisonnement par lequel ceux qui mesurèrent après M. Picard les degrés du méridien en France, concluoient que si la terre étoit aplatie, les degrés devoient aller en diminuant de l'équateur vers le pôle. *Ibid. 753. a.* Ces mêmes personnes trouverent en effet que dans toute l'étendue de la France en latitude, les degrés alloient en diminuant vers le nord. Les savans de l'Europe instruits de ces résultats, en conclurent que la terre devoit être alongée; car comment revenir sur des mesures qu'on donnoit pour très-exactes? Cette conclusion fut confirmée dans le livre de la grandeur & de la figure de la terre, publié en 1718, par M. Cassini. D'autres opérations faites en 1733, 1734, 1736 confirmoient cette conclusion. Mais les partisans de Newton & les principaux géomètres de la France jugerent que ces mesures, vraisemblablement peu exactes, ne renversoient pas la théorie, & que, pour éviter l'erreur, il étoit à propos de mesurer deux degrés très-éloignés. Quelques académiciens furent envoyés sous l'équateur, quelques autres partirent pour la Laponie; & ceux-ci en effet trouverent le degré du méridien sous le cercle polaire considérablement plus grand que le degré moyen de France, c'est-à-dire de 513 toises, d'où l'on conclut l'applatiffement de la terre. *Ibid. b.* Formule géométrique par laquelle on trouva que le rapport de l'axe de la terre au diamètre de l'équateur étoit de 173 à 174, ce qui ne s'éloignoit pas extrêmement du rapport de 229 à 230 donné par M. Newton. Les partisans de l'alongement de la terre firent d'abord toutes les objections qu'il étoit possible d'imaginer contre les opérations sur lesquelles étoit appuyée la mesure du nord. Cependant cette mesure fut enfin victorieuse. On mesura une seconde fois, mais avec plus de précision que la première, les degrés du méridien en France, & on s'assura en 1740, que ces degrés alloient en augmentant du midi au nord, comme on peut le voir dans le livre qui a pour titre : *la méridienne vérifiée dans toute l'étendue du royaume*, par M. Cassini de Thury. *Ibid. 754. a.* Il est nécessaire d'ajouter que les académiciens du nord de retour à Paris, suspectant avec raison l'exactitude de l'observation de l'amplitude de l'arc céleste faite par M. Picard, trouverent à propos de la répéter; & ayant trouvé en conséquence le degré plus grand que ne l'avoit trouvé ce premier observateur, l'applatiffement de la terre fut conclu de 177 à 178. Mais ensuite la base qui avoit servi à la mesure de M. Picard ayant été vérifiée & trouvée plus courte de six toises, la compensation qui en résulta rétablit le précédent rapport de 173 à 174. Quel peut avoir été, selon M. de la Condamine, le principe de l'erreur de M. Picard. *Ibid. b.* L'incertitude sur la longueur du degré du méridien en France rendoit très-incertaine la quantité de l'applatiffement de la terre. Les académiciens du Pérou, à leur retour, rendirent la question encore plus difficile à résoudre. La comparaison des degrés de l'équateur & de la Laponie donnoit, dans l'hypothèse elliptique, le rapport des axes 214 à 215, fort près de celui de M. Newton. Nouvelle hypothèse imaginée par M. Bouguer, par laquelle étant à la terre la figure elliptique, il lui donna celle d'un sphéroïde, & rétablit le rapport des axes de 178 à 179. Nouvelles difficultés sur la figure de la terre produites par les mesures prises du degré du méridien près du cap de Bonne-Espérance, par M. l'abbé de la Caille, *Ibid. 755. a.* & par celles que prirent en Italie les PP. Maire & Boscovich; d'où il suit qu'aucune hypothèse ne peut s'accorder avec la longueur de tous les degrés mesurés jusqu'ici. Pour mettre en un coup d'œil sous les yeux du lecteur, les degrés mesurés jusqu'à présent, l'auteur les rassemble ici dans un table, *Ibid. b.* & en présente ensuite une autre dans laquelle il a déterminé de 5 en 5 degrés de latitude, la valeur des degrés du méridien, selon la théorie par laquelle on suppose que la terre est un sphéroïde elliptique régulier, & en partant des mesures prises vers le nord & sous l'équateur: l'auteur a joint dans une colonne à côté, les longueurs mesurées à différentes latitudes, afin qu'on pût voir d'un coup d'œil les différences entre la théorie & les observations. Il résulte de là qu'il n'y a que le degré mesuré en Italie, & le degré de France qui ne quadrant pas avec l'hypothèse elliptique, & l'applatiffement de  $\frac{1}{215}$ . *Ibid. 756. a.* En faisant de légères corrections aux degrés qui quadrant avec ce dernier applatiffement, on trouveroit exactement l'applatiffement de  $\frac{1}{230}$ , tel que Newton l'a donné. M. de la Condamine trouve que le rapport des axes varie depuis  $\frac{1}{214}$  jusqu'à  $\frac{1}{303}$ . Mais l'applatiffement de la terre a toujours été trouvé beaucoup plus grand que celui de M. Huyghens. Comme les expériences sur l'alongement & l'accourcissement du pendule à différentes latitudes tiennent à la question de la figure de la terre, l'auteur entre dans quelque détail sur ces expériences, & montre comment elles confirment l'applatiffement donné

par Newton, & l'hypothèse elliptique. *Ibid. b.* Histoire de tout ce qui été fait jusqu'à nos jours pour étendre & perfectionner la théorie de la terre. L'auteur rend compte des hypothèses de MM. Huyghens & Newton, des mémoires donnés en 1734 par MM. Bouguer & de Maupertuis sur la figure de la terre; *Ibid. 757. a.* de la pièce de M. Maclaurin sur le flux & reflux de la mer, où ce même sujet est approfondi; du traité de M. Clairaut intitulé : *Théorie de la figure de la terre, tirée des principes de l'Hydrostatique. Ibid. b.* À toutes ces recherches l'auteur ajoute les siennes sur cet important objet. *Ibid. 758. a.* Examen de la question, si la terre a une figure irrégulière. MM. de Buffon, de la Condamine, de Maupertuis & le P. Boscovich penchent à croire que la terre a de grandes irrégularités dans sa figure. Il est certain que les observations astronomiques ne prouvent point invinciblement la régularité de la terre & la similitude de ses méridiens. *Ibid. b.* La question se réduit à savoir si la mesure du degré faite en Italie, est une preuve suffisante de la dissimilitude des méridiens. Cette dissimilitude une fois avouée, il en résulte tant de conséquences fâcheuses par rapport aux observations astronomiques, que toutes les opérations faites jusqu'à présent pour déterminer la figure de la terre seroient en pure perte. Bouleversemens qui doivent nécessairement avoir altéré la figure de la terre. *Ibid. 759.* Diverses raisons sur lesquelles on se fonde pour douter de la régularité de sa figure. Inconvéniens à admettre cette irrégularité: raisons qui la combattent. *Ibid. b.* À quoi se réduisent les irrégularités provenant des plus hautes montagnes. Comme les doutes sur la régularité de la terre viennent particulièrement des différences entre les mesures prises en Italie & en France, l'auteur montre que ces différences peuvent être attribuées aux observations, quelque exactes même qu'on les suppose. Pour être autorisé à croire les méridiens dissimilaires, il faudroit avoir mesuré deux ou plusieurs degrés à la même latitude dans des lieux de la terre très-éloignés, & y avoir trouvé trop de différence pour l'imputer aux observateurs. L'observation du pendule à même latitude & à des distances très-éloignées, pourroit aussi nous faire découvrir la vérité sur ce point. *Ibid. 760. a.* Conséquence qu'on pourroit tirer de l'observation des méridiens de jupiter, pour déterminer par analogie la figure de la terre. . . . Mais quand on s'assureroit que les méridiens sont sensiblement semblables, il resteroit encore à examiner s'ils ont la figure d'une ellipse; la théorie n'ayant point donné jusqu'ici l'exclusion aux autres figures, & les mesures actuelles ne nous forçant point à donner à la terre la figure d'un sphéroïde elliptique. *Ibid. b.* M. le Monnier cherchant à lever une partie de ces doutes, a entrepris de vérifier de nouveau la base de M. Picard. Si par-là le degré de France fixé par les académiciens du nord à 57183 toises est rétabli, ce seroit aux astronomes à décider jusqu'à quel point l'hypothèse elliptique seroit ébranlée par le degré d'Italie, &c. & s'il est proscrié, & qu'on soit forcé d'abandonner l'hypothèse elliptique, il faudra faire usage des nouvelles méthodes proposées par l'auteur pour déterminer par la théorie & par les observations, la figure de la terre. Utilité qu'on pourroit tirer en ce cas de l'observation de l'applatiffement de jupiter. Réflexions sur la méthode de déterminer la figure de la terre par les parallaxes de la lune. *Ibid. 761. a.* Utilité de la question qui vient d'être examinée touchant la figure de la terre. Ouvrage dans lequel l'auteur a préparé les matériaux de ce qui reste à faire, pour faciliter les moyens de la déterminer. Ouvrages à consulter sur cet objet. *Ibid. b.* — Voyez aussi DEGRÉ (Géomet.).

*Figure de la terre.* Observations faites pour déterminer la grandeur des degrés d'un méridien terrestre, & en conclure quelle est la figure de la terre. IV. 762. a, b. De l'usage qu'on peut tirer des parallaxes de la lune pour déterminer la figure de la terre. XI. 904. b. Défauts dans les opérations des géomètres qui ont mesuré la terre, provenant de l'attraction des montagnes. *Suppl. I. 691. a, b.* Proportion entre le grand & le petit diamètre terrestre, trouvée par le capitaine Phipps. *Suppl. IV. 470. b.* Ouvrages sur la figure de la terre par MM. Bouguer, *Suppl. I. 664. b.* de la Condamine, *Ibid.* le P. Boscovich, 665. a. de Maupertuis. *Ibid.* Tables relatives à la figure de la terre. *Suppl. IV. 878. — 886.*

*Figure en astrologie.* VI. 761. b.

*Figure en géomancie.* VI. 762. a.

FIGURE, (Théolog.) ce terme sert à désigner les mystères qui nous sont représentés d'une manière obscure, sous de certains types ou de certains faits de l'ancien testament. Beaucoup de théologiens soutiennent que tous ces faits ne sont que des figures. Regles que donne M. l'abbé de la Chambre pour l'intelligence du sens figuré des écritures. Observations importantes du même auteur sur la nature des types des figures. 1°. Les endroits de la bible les moins propres à figurer quelque chose qui ait rapport à la nouvelle alliance, ce sont ceux qui ne contiennent que des actions reprehensibles & criminelles. 2°. Les fautes des personnages



de l'ancien testament ne cessent pas d'être des fautes, parce qu'elles sont figuratives. VI. 762. a.

*Figure*, en théologie a deux acceptions très-différentes. Ce mot peut signifier ou une métaphore ou un type. Toutes les règles qu'on peut prescrire pour distinguer dans les écrits l'expression naturelle, de l'expression figurée, peuvent s'appliquer à l'écriture. Voyez au mot *ÉCRITURE*, les définitions des différentes sortes de sens figurés qu'on trouve dans les écritures. Tous ces sens sont toujours unis avec un sens littéral, sous lequel ils sont, pour ainsi dire, cachés. Causes qui ont amené l'usage abusif des explications figurées. La première a été l'usage qu'en font les écrivains du nouveau testament. *Ibid. b.* La seconde a été la coutume des Juifs qui donnoient à l'écriture des explications spirituelles, & ce goût a duré chez eux jusqu'au huitième siècle. La troisième se trouve dans la méthode que les peres avoient d'instruire les fideles par des homélies, qui n'étoient que des commentaires suivis sur l'écriture. Les explications figurées prodiguées dans cette espèce d'ouvrages. Exemple tiré d'une homélie de S. Augustin. Une quatrième & une cinquième sources de ces abus, sont le mauvais goût, & l'ignorance des langues originales. *Ibid. 763. a.* Exemple de cette ignorance tiré de S. Augustin. Sixième cause; l'opinion de l'inspiration rigoureuse de tous les mots & de tous les faits de l'écriture: exemple tiré de la manière dont le jésuite Kiker raisonne sur l'arche de Noé. Inconvéniens qu'a entraînés cette méthode d'interpréter l'écriture. 1°. Des sens figurés ont été érigés en dogmes. Exemple; de l'allégorie des deux glaives, ou en a conclu l'autorité de l'église sur les souverains, même dans le temporel. *Ibid. b.* Combien cette méthode abusive étoit établie dans le onzième siècle. Comment Vivès s'en est plaint. C'est toujours un mauvais raisonnement que d'employer un sens figuré en preuve d'un dogme bien établi d'ailleurs. Exemple tiré de S. Thomas. 2°. Les incrédules ont dit que ces explications précieuses ont autant corrompu l'écriture parmi les chrétiens, en faisant perdre l'intelligence, qu'auroit pu le faire l'altération du texte même. *Ibid. 764. a.* Reproche que font les Sociniens aux catholiques. 3°. D'après la persuasion que l'écriture est inspirée, celui qui prétend trouver une vérité de morale ou un dogme dans un passage, au moyen du sens figuré qu'il y découvre, donne de son autorité privée une définition en matière de foi. De-là des opinions théologiques érigées en dogmes, les reproches d'hérésie prodigués, &c. Exemple tiré de S. Augustin, par lequel il paroît cependant qu'il daignoit se prêter aux accommodemens. 4°. Les explications figurées font tort à la majestueuse simplicité des écritures, & ont gâté les meilleurs ouvrages de beaucoup de peres. Exemple tiré encore de S. Augustin: autre exemple tiré de S. Ambroise. *Ibid. b.* Il faut observer ici que les peres ont donné dans ces explications figurées, d'après des principes fixes & un système suivi. Sentimens d'Origene & de S. Augustin sur la manière dont on doit interpréter l'écriture. Remarque de M. Fleury sur l'usage des sens figurés. *Ibid. 765. a.*

*Figure*, excès dans lequel sont tombés ceux qui ont voulu voir des sens figurés dans toute l'écriture-sainte. V. 366. b.

**FIGURE**, (*Logiq. Métaphys.*) tour de mots & de pensées qui animent ou ornent le discours. VI. 765. a. On ne cherche ici que leur origine, & la cause du plaisir qu'elles nous font. Aristote trouve l'origine des figures dans l'inclination qui nous porte à goûter tout ce qui n'est pas commun. Examen de ce sentiment. Le langage a été d'abord nécessairement figuré, stérile & grossier. L'usage des hiéroglyphes concourut ensuite à rendre le style de plus en plus figuré. Le langage figuré est proprement celui des prophètes, & leur style n'est, pour ainsi dire, qu'un hiéroglyphe parlant. Ainsi les premiers efforts pour communiquer ses pensées par le discours, se sont changés en mystères, & se sont finalement élevés jusqu'à l'art de l'éloquence & de la persuasion. Pourquoi les orientaux abondent en pléonasmes & en métaphores. Le pléonasme se doit visiblement aux bornes étroites d'un langage simple. *Ibid. b.* La métaphore paroît due évidemment à la grossièreté de la conception. Le peuple est presque toujours porté à parler figurément. Nous parlons naturellement un langage figuré, lorsque nous sommes animés d'une violente passion. Ce langage nous est utile, parce qu'il est propre à persuader les autres, qu'il leur plaît, qu'il les échauffe & les remue. Ainsi c'est dans la nature qu'on doit chercher l'origine du langage figuré; & dans l'imitation, la source du plaisir qu'il nous cause. Les expressions figurées paroissent plus vives, parce qu'elles marquent le mouvement & la passion de celui qui parle, au lieu que l'expression simple ne marque que la vérité toute nue. *Ibid. 766. a.* Les figures sont devenues un ornement, comme les habits qu'on a d'abord cherchés par nécessité, & qui ensuite ont servi de parure. Les arts & les sciences ont beaucoup enrichi le discours de figures riantes & nobles; mais quand on a surchargé le style d'ornemens, l'art est tombé en décadence. Règles à suivre dans l'emploi des figures. *Ibid. b.*

*Figure*, du style figuré des Orientaux. I. 280. a. Le peuple porté naturellement au langage figuré. Origine de ce langage. X. 437. a, b. *Suppl. III. 565. a.* Origine des figures poétiques qui personnifient les idées intellectuelles. *Suppl. I. 72. a.* Avantage du style figuré. XVI. 157. a, b. Voyez **FIGURÉ**. (*Littér.*) & **IMAGE**.

**FIGURE**, (*Rhét. Log. Gramm.*) ce mot vient de *figere*: définition de Scaliger. La figure est une disposition particulière des mots, relative à l'état primitif des mots ou des phrases. Les différens écarts que l'on fait dans cet état primitif, & les différentes altérations qu'on y apporte, font les différentes figures de mots & de pensées. VI. 766. b. 1. Les figures sont distinguées l'une de l'autre par une confirmation particulière ou caractère propre qui fait leur différence. 2. Le mot *figure* est pris ici dans un sens métaphysique & par imitation. Deux espèces générales de figures; celles de mots & celles de pensées. « Si vous changez le mot, dit Cicéron, » vous ôtez la figure du mot, au lieu que la figure de pensée subsiste toujours, quels que soient les mots dont vous » vous serviez ». *Ibid. 767. a.* Quatre sortes de figures de mots: figures de diction, figures de construction, tropes, & enfin une quatrième sorte de figure qui n'est ni trope ni figure de pensée. 1. Exemples des figures de diction qui regardent le matériel du mot. Les altérations qui arrivent au matériel du mot se font en cinq manières différentes; par augmentation, par retranchement, par transposition, par séparation d'une syllabe en deux, par réunion de deux syllabes en une. Exemples. *Ibid. b.* 2. Figures de construction. Les principales sont l'ellipse: pour rendre raison des phrases elliptiques, il faut les réduire à la construction pleine, en exprimant ce qui est sous-entendu selon l'analogie commune. Exemple. Sorte d'ellipse appelée *zeugma*, connexion, assemblage. Exemple. Le pléonasme, qui est le contraire de l'ellipse. *Ibid. 768. a.* Règle sur son usage. La syllepse ou synthese. L'hyperbate. Exemples. L'ellipse & l'hyperbate sont rarement admissibles dans les langues qui n'ont point de cas. L'imitation qui consiste dans des façons de parler analogues à une langue étrangère. L'attraction. *Ibid. b.* L'archaïsme, façon de parler à l'imitation des anciens. Le contraire de l'archaïsme, savoir le néologisme. Figures qu'on doit rapporter à l'hyperbate, l'anastrophe, tmésis, la parenthese, *synchysis*, *ibid. 769. a.* anacoluthon: autres figures qui n'en méritent pas le nom; mais que l'auteur a cru devoir expliquer, parce que les commentateurs & les grammairiens en font souvent mention. Celle qu'ils appellent *antiptose*. Observations sur cette prétendue figure. *Ibid. b.* Celle qu'ils appellent *énallage*. Observations. 3. Figures appelées tropes. Toutes les fois qu'on donne à un mot un sens différent de celui pour lequel il a été premièrement établi, c'est un trope. Exemple. Énumération des principaux tropes. Voyez **TROPE**. 4. Dernière sorte de figures de mots, qui ne sont point des tropes, puisque les mots y conservent leur signification propre, ni figures de pensées, puisque ce n'est que des mots qu'elles tirent ce qu'elles font. Exemple, la répétition. Plusieurs sortes de répétitions, celle que les grammairiens appellent *climax*; la synonymie. L'onomatopée. *Ibid. b.* La *paronomasie*, figure appelée *similiter cadens*. Figure appelée *similiter desinens*; l'isocolon; le polysyndeton.

Des figures de pensées. Les figures ont chacune une forme particulière qui leur est propre, & qui les distingue les unes des autres; l'antithese, *ibid. 771. a.* l'apostrophe, la propopée, l'exclamation, l'épiphonème, la description, l'interrogation, la communication, l'énumération ou distribution, la concession, la gradation, la suspension, l'entassement, la réticence, l'interrogation, l'interruption, le souhait, l'obscuration, la périphrase, l'hyperbole, l'admiration, les sentences, & quelques autres figures faciles à remarquer. *Ibid. b.* Les figures rendent le discours plus insinuant, plus agréable, plus vif, plus pathétique; mais elles doivent être rares & bien amenées. Quand on a cultivé un heureux naturel, & qu'on s'est rempli de bons modeles, on sent ce qui est à propos, & ce que le bon sens adopte ou rejette. Vers d'Horace & de Boileau sur ce sujet. *Ibid. 772. a.*

Figures en usage dans la construction figurée. IV. 76. b, &c. Figures de diction; nom général qu'on leur donne. X. 440. b. Différence entre les figures de construction & les figures de mots. VII. 845. a. figures qui répondent aux divers mouvemens de l'ame. *Suppl. III. 970. b. 971. a.* Figures qui animent le style. *Ibid. & 971. b. 972. a.* Observations sur l'usage du style figuré. V. 526. a, b. XV. 753. b. Avantages de ce style. XVI. 157. a, b. Voyez **FIGURÉ** & **IMAGE**.

**FIGURE**, (*Logiq.*) tout syllogisme régulier est composé de trois termes. Exemples par lequel on explique ce qu'on doit entendre par petit terme, grand terme, & terme moyen. La disposition du moyen terme avec les deux autres termes de la conclusion, est ce que les logiciens appellent *figure*; 1°. quand le moyen est sujet en la majeure, & attribut en la mineure, c'est la première figure; 2°. le moyen peut être attribut en la majeure & en la mineure. VI. 772.



a. 3°. il peut être sujet en l'une & en l'autre; 4°. il peut être attribut dans la majeure & sujet en la mineure. Outre les figures, il y a encore les modes. Il faut sur-tout s'appliquer à appercevoir 1°. la connexion de l'attribut avec le sujet; 2°. si le sujet de la proposition est compris dans l'étendue de la proposition générale. *Ibid. b.*

FIGURE. Des modes & des figures des syllogismes. X. 591. a, b. 592. a, b.

FIGURE, (*Gramm.*) accident qui arrive aux mots & qui consiste à être simple, ou à être composé. VI. 772. b.

FIGURE, (*Optiq.*) loix de la vision par rapport aux figures des objets visibles. XVII. 342. a.

FIGURE. (*Fortific.*) Figure régulière : figure irrégulière. VI. 772. b.

FIGURE. (*Archit. & Sculpt.*) Différences entre les figures & les statues. VI. 772. b.

FIGURES, trait qu'on fait de la forme d'un bâtiment pour en lever les mesures. VI. 772. b.

FIGURE. Les anciens aimoient sur-tout les figures rondes dans plusieurs ouvrages de l'art. XIV. 358. a.

FIGURE, (*Musiq.*) assemblage de notes qui résulte de la décomposition d'une note longue en plusieurs de moindre valeur, dont les unes entrent dans l'harmonie de la note longue, les autres non. Noms qu'on avoit donnés à chaque sorte de figures. Leur division & subdivision. *Suppl. III. 44. a.* Ce qu'on entend aujourd'hui par figure. Pour bien lire la musique, il faut savoir précisément où commence & finit chaque figure. *Ibid. b.*

FIGURES des danses, III. 369. a. dans les contredanses. *Suppl. II. 575. a.*

FIGURES, *figules, ensflechures*, (*Marine*) VI. 772. b.

FIGURE, (*Physiolog.*) se prend pour le visage. VI. 772. b.

Qu'est-ce que la beauté? Mille voix s'empresstent à répondre. J'en conviens avec vous, François, Italien, Allemand, qu'à s'en tenir à vos expressions en général, ce que vous appelez beauté chez l'un, peut passer pour beauté chez l'autre. Mais dans le fait, que vos belles se ressemblent peu! Aucun de vos objets ne rassemblant lui seul tous les traits que vous m'avez vantés, auquel d'entr'eux donnerons-nous la préférence? Et d'ailleurs, qui vous a accordé qu'il n'y a point d'autres traits de beauté, ou même, que les contraires ne les constituent pas? *Voyez* cette belle Chinoise, &c. Ce contraste avec ce que vous appelez beauté vous étonne : parcourez rapidement le globe; & chaque degré, pour ainsi dire, vous en fournira d'aussi frappans. *Ibid. 773. a.* Si vous m'opposez que la plupart des nations qui le convrent sont barbares, je vous répondrai que les Grecs & les Romains n'étoient pas plus d'accord entr'eux & avec vous. Tous les cœurs dites vous, volent au-devant de celle que j'aime. Ainsi parlent tous les amans; & cependant aucun n'a été blessé du même trait; tous s'étonnent qu'on puisse l'avoir été d'un autre; & vous-même enfin avez-vous eu toujours les mêmes goûts? Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les modeles du beau dans les différens arts, enlèveront universellement les suffrages, & qu'il n'en sera pas de même de la beauté. L'intérêt, les passions, les préjugés produisent une variété infinie de sensations. Notre imagination ne nous laisse voir que par ses yeux, & nous fait adorer ses caprices. A qui donc enfin donnerons-nous le titre de belle? *Ibid. b.* A celle qui réunit dans sa personne les qualités que sa nation exige. Mais cette règle est encore sujette à de nombreuses exceptions; car puisque l'imagination préside à notre choix, qui pourroit rendre raison de ses fantaisies? Mais le beau chez l'homme ne sera-t-il donc qu'arbitraire? Non sans doute. Nous pouvons établir avec assurance qu'un organe constitué de manière à mieux remplir sa destination fait un trait de beauté. Mais la difficulté sera toujours de fixer les justes proportions entre ces différens traits; & enfin quand nos règles seront établies, qui s'y foumettra?... Autres sources d'erreur ou d'équité dans nos jugemens; notre ressemblance que nous aimons dans les autres, certaines conjectures relatives au plaisir, &c... L'empire de la beauté n'est donc que celui de l'imagination sur le cœur, empire naturel, passion noble, elle peut devenir une vertu politique, &c. *Ibid. 774. a.*

FIGURE. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre la figure. *Voyez* EXPRESSION, PASSION, HARMONIE DU COLORIS ET DU CLAIR-OBSCUR. On ne traite ici que de l'imitation de toutes les formes possibles du corps. Quelles sont sur-tout les parties de l'anatomie que les artistes doivent étudier. VI. 774. b. L'auteur rassemble ici la plus grande partie de ce que le peintre doit connoître de l'ostéologie & de la myologie. C'est au mot *Proportion* qu'on donnera les différentes mesures sur lesquelles on a établi la beauté des figures. Détails sur le squelette de l'homme, expliqué par le moyen des planches. *Ibid. 775. a, b. 776. a, b.* Récapitulation en forme de liste des os du squelette. Ce sont les formes extérieures des os, celles de leurs extrémités sur-tout, & les différens moyens par lesquels la nature a préparé l'articula-

tion des membres, que l'artiste doit sur-tout étudier. *Ibid. 777. a.* Si l'étude des os est nécessaire, on sentira aisément que la connoissance des muscles doit la suivre immédiatement, & qu'il est absurde de la négliger. Détails sur les figures employées dans les planches pour faciliter l'explication des muscles. Ce qu'on entend par un muscle : différentes parties qu'on y distingue. En quoi consiste son action. L'artiste doit principalement prendre garde au ventre ou milieu du muscle, & se souvenir que le mouvement du muscle fuit toujours l'ordre des fibres qui vont de l'origine à l'insertion, & qui sont comme autant de filets. *Ibid. b.* Instruction relatives aux trois figures de l'écorché. *Ibid. 778. a, b. 779. a, b.* Plus le sculpteur & le peintre auront étudié l'intérieur de la figure, plus ils doivent de soin à imiter l'adresse que la nature emploie à cacher son mécanisme. L'extérieur de la figure est un objet d'étude d'autant plus essentiel à l'artiste, que c'est par cette voie principalement qu'il prétend au succès. Quels sont les traits qui doivent caractériser l'image des héros, la beauté des femmes, les agrémens de l'enfance. Les attitudes & la mode diminuent ou augmentent les graces dont la figure humaine est susceptible. *Ibid. 780. b. Voyez* GRACE.

FIGURE. (*Deffin*) De l'ensemble dans une figure. V. 713. b. De l'équilibre. 878. a, b. Des proportions. VI. 356. b. XIII. 469. b. Figures qui grimacent. VII. 948. b. Figures grotesques, 966. b. groupées. 970. a, b. Sur l'art de dessiner la figure, *voyez* les articles DESSEIN, CORPS HUMAIN & l'article sur le même art dans le vol. III des planches.

FIGURE. (*Ruban.*) soies de chaîne qui servent à l'exécution de la figure qui doit se former sur l'ouvrage. Ces soies se mettent par branches séparées sur les roquetins, &c. VI. 780. b.

FIGURE, (*Blason*) VI. 780. b.

FIGURÉ. (*Arith. Algeb.*) Nombres figurés : diverses suites de nombres figurés, appellées, suites des nombres triangulaires, suite des nombres pyramidaux, suite des nombres du quatrieme, du cinquieme, du sixieme ordre, &c. Pourquoi on a donné à ces nombres le nom de figurés, & celui de figurés triangulaires, de figurés pyramidaux. Il n'y a proprement que ces deux dernières sortes qui soient de vrais nombres figurés, parce qu'ils représentent en effet le nombre des points de division que contient une figure triangulaire ou pyramidale. Propriétés des nombres figurés. VI. 781. a. Auteurs qui ont traité de ces propriétés. Maniere de trouver un nombre figuré d'une suite quelconque. *Ibid. b.* Formulé beaucoup plus générale que celle qui fait trouver les nombres figurés; par laquelle, si au lieu de supposer que la première suite soit formée des nombres naturels, on suppose qu'elle forme une progression arithmétique quelconque, on peut trouver la somme de toutes les autres suites qui en seront dérivées à l'infini, & chaque terme de ces suites. M. Jaq. Bernoulli a donné une méthode ingénieuse de trouver la somme d'une suite, dont les termes ont 1 pour numérateur, & pour dénominateur des nombres figurés d'un ordre quelconque. Esprit de cette méthode. Ce qu'on entend par nombres polygones, qu'on peut regarder aussi comme nombres figurés. Ces nombres peuvent être triangulaires, quarrés, pentagones, &c. Raison de cette dénomination. *Ibid. 782. a.* On pourroit former des sommes des nombres polygones, qu'on appelleroit nombres polygones pyramidaux. *Ibid. b.*

FIGURÉES, pierres, (*Minéralog.*) Deux especes de pierres figurées; 1°. celles qui ne doivent leur figure qu'à de purs effets du hasard, qu'on appelle *jeux de la nature*. Ces pierres sont en très-grand nombre; 2°. celles qui ont pris leur figure dans des corps étrangers qui leur ont servi comme de moules. Elles sont de différentes natures suivant la matiere lapidifique qui est venue remplir ces moules. VI. 782. b. Quelques naturalistes confondent mal-à-propos avec les pierres figurées, des coquilles, des madrépores, des ossemens de poissons & de quadrupedes, &c. qui n'ont souffert aucune altération dans l'intérieur de la terre. On a aussi placé mal-à-propos parmi les pierres figurées, des pierres qui ne sont redevables qu'à l'art de la figure qu'on y remarque. On pourroit plutôt mettre dans ce rang celles qui affectent constamment une forme régulière & déterminée, &c. *Ibid. 783. a. Voyez* JEUX DE LA NATURE.

Figurées, pierres. XII. 576. a. 583. b. *Voyez* SCHISTE, TYPOLITE & EMPREINTES. Leur distribution méthodique. *Suppl. III. 96. b.* Pierres figurées appellées *hysterolites*, VIII. 420. b. *itites.* *Ibid. 934. b.* Celle qui représente la figure d'un lys. V. 634. d. IX. 571. b. Pierres de Florence. VI. 877. a. Pierres qui ont pris par divers accidens une forme étrangere au régime minéral. VIII. 535. a, b. Pierres dans lesquelles on trouve des empreintes de poissons. 482. b. Pierres figurées dites numismales. XI. 283. b. Pierres dites *phytolites*. XII. 540. b. 576. a. *Voyez* le vol. VI des planches, article sur le regne minéral.

FIGURÉ, sens, (*Théol.*) un passage à un sens figuré,



quand son sens littéral cache une peinture mystérieuse & quelque événement futur, &c. VI. 783. a.

Figuré, sens. I. 70. a. XV. 17. a, b. 20. a, b. 29. a.

FIGURÉ. (Gram.) De la construction figurée. IV. 76. a, b, &c.

FIGURÉ. (Littér.) Ballet figuré, copie figurée, vérité figurée, style figuré. Origine du style figuré : quels sont les genres auxquels il convient, & ceux dont il faut le bannir. VI. 783. a. Exemple d'un style ridiculement chargé de métaphores. Un défaut d'un tel style est l'entassement des figures incohérentes. Défaut du style des Orientaux. L'allégorie n'est pas le style figuré. Presque toutes les maximes des anciens Orientaux & des Grecs sont dans un style figuré. *Ibid.* b. Voyez FIGURE.

FIGURÉ, (Jurisp.) VI. 783. b.

Figurée, copie. IV. 176. b.

FIGURÉ, (Musiq.) se dit ou des notes ou de l'harmonie. VI. 783. b.

FIGURÉ, (Blason) VI. 783. b.

FIGURISTES, (Hist. eccl.) secte de chrétiens : leurs opinions. V. 366. b. Réfutation de leur système. 367. a.

FIL, (Econom. rustiq.) matière appelée filasse avec laquelle on fait le fil. On file la filasse au rouet ou au fuseau. VI. 784. a. Manière de filer au rouet. *Ibid.* b. On travaille au rouet avec plus de diligence qu'au fuseau ; mais on prétend que le fil en est moins bon. Lorsqu'on a une assez grande quantité de fil, on le met en écheveau par le moyen d'un devidoir, &c. On envoie les écheveaux à la lessive ; d'où ils passent entre les mains du tisserand, ou au moulin à tordre. L'art de tordre le fil a fait de grands progrès. L'auteur suit ici ces progrès, & donne l'explication des machines dont on s'est servi successivement. Le premier fil qu'on ait tordu, l'a été au fuseau ou à la quenouille. Ce qu'on entend par retordre le fil ; comment se fait cet ouvrage : détails sur ce sujet. *Ibid.* b. Cette manière de retordre ayant été trouvée trop longue, l'on imagina un rouet pour cet usage, dont on trouve ici la description, & la manière de s'en servir. *Ibid.* 786. a, b. A l'invention du rouet succéda celle des moulins. Ce n'est pas que les rouets ne perfectionnassent les matières qui étoient préparées par leur secours ; mais ils n'en fournissent pas encore assez. Le moulin est une machine plus simple que le rouet. Sa description & son usage. *Ibid.* 787. a. Les moulins quarrés n'ayant pas paru propres à donner toute la perfection dont les fils & les laines étoient susceptibles, on inventa des moulins ronds. Propriété qui les distingue des précédens, par rapport à la préparation de la matière, & à la simplicité de leur mouvement. *Ibid.* b. Description & usage des moulins ronds. *Ibid.* 788. a. Voilà où l'on en étoit, lorsque M. de Vaucanson, ayant observé que le retors ne pouvoit jamais être égal par cette sorte de machine, perfectionna encore le moulin. On parlera de cette découverte à l'occasion du moulin à soie, à l'article SOIE. Différentes sortes de fils, dont l'usage auquel on les destine, exige qu'ils soient retordus. Combien les moulins de cette dernière espèce ont dû être multipliés dans le royaume. *Ibid.* b. La longueur du fil & son poids étant donnés, sa finesse est en raison composée de la directe de sa longueur & de l'inverse de son poids. Numéros par lesquels on exprime ce rapport. Quels sont les fils les plus connus en France. *Ibid.* 789. a.

Fil de chanvre, qui se travaille dans les corderies : fil de carret. IV. 215. b. Différens ouvrages du fil selon ses grosseurs. 216. b. Dévider le fil. IV. 910. a. Du fil pour les lacets. IX. 163. a, b. Sortes de fils appelés fangles-blancs & fangles-bleus. XIV. 618. a, b. De la manière de teindre le fil. XVI. 30. b. Sur l'art de filer & de retordre le fil, voyez vol. IV. des planch. article FIL & LAINE. Fil analogue à notre chanvre, qu'on fait dans l'isle de Baleyra en Asie. *Suppl.* I. 472. a. Fil d'estaim. *Suppl.* II. 872. b.

FIL, (Astron.) Fil à plomb, espèce de fil qu'on doit employer pour cet usage. Fils d'un micromètre. *Suppl.* III. 45. a.

FIL, (Astron.) boîte suspendue au centre d'un quart de cercle mobile, destinée à contenir le fil à plomb. *Suppl.* III. 186. a.

FIL DE LA VIERGE, (Physiq.) filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été. Divers sentimens sur leur cause. VI. 789. a.

FIL DE PIEUX, (Hydr.) VI. 789. a.

FIL-DE-FER, (Chym. Métall.) instrument au moyen duquel on résume les matières contenues dans les tares, coupelles, creusets. Détails sur l'usage & les différentes sortes de ces fils-de-fer. VI. 789. a.

Fil, veine qui coupe la pierre & le marbre. VI. 789. a.

FIL, (Cordier) En quoi consiste un fil bien conditionné. De la grosseur du fil. Fabrication du fil. VI. 789. b. Voyez CORDERIE.

FIL, (Marine) Fil à gargouffes ; fil de voile, de frée, du

treuier ; fil blanc ; gaudronné ; fil de caret ; de la grosseur & du degré de tortillement convenables, pour le rendre propre à de bons cordages : autre fil de carer. VI. 789. b.

FIL CIRÉ, (Bourel.) Usages de ce fil. VI. 789. b.

FIL DE COLOGNE, (Cordonn.) VI. 789. b.

FIL GROS, (Cordonn.) VI. 789. b.

FIL DE PIGNON, (Horlog.) Opération de fendre les pignons à laquelle les horlogers étoient obligés avant l'invention de ce fil : l'invention du fil de pignon & celle de la machine à fendre, ont rendu deux grands services à l'horlogerie. Les horlogers tirent presque tout leur fil de pignon, d'Angleterre. M. Blakey en France a réussi à en faire d'aussi parfait que les Anglois. Il en fait de très-gros pour les pignons de pendules. *Ibid.* 790. a.

FIL A LISSE, (Manuf. en soie.) destiné à réparer les lisses lorsqu'elles se cassent. Comment on s'en sert pour cet usage. VI. 790. a.

FIL DE MÉTAL, (Tireur d'or) On peut les travailler avec des fils de soie, de laine & de chanvre. Métaux dont on les tire. VI. 790. a.

Fil d'or ; observation de M. Halley, qui montre la prodigieuse ductilité de l'or. Observations du même genre de MM. Rohaut & Boyle. VI. 790. a.

Fil d'argent : fils qui imitent l'or & l'argent : fil de cuivre, son usage : fil de fer ; pourquoi il est appelé fil d'archal : ses différentes grosseurs, usage des plus petits. La Suède en fournit beaucoup : quel est le fer d'où on le tire. VI. 790. b.

Fil de laiton. Comment on le travaille. XII. 221. a, b. Fil de laiton pour les épingle. V. 806. b. VI. 559. a. Voyez TRIFILERIE.

Fil-de-fer, travail de ce fil. VII. 167. b, &c. Différens lieux d'où on tire les fils de fer : leurs qualités : leurs prix. XVII. 813. a, b. Fil de fer préparé pour épingle. V. 806. b.

FIL DE LACS, (Manuf. en soie.) En quoi consiste l'art des étoffes figurées. VI. 790. b.

FIL DE REMISSE, (Manuf. en soie.) VI. 790. b.

FIL DE CHAÎNETTE, (Tisserand) VI. 790. b.

Fil de lisse. VI. 790. b.

FIL D'OUVREAU, (Verrerie) VI. 780. b. Voyez OUVREAU & VERRERIE.

FIL ou Lambel, (Blason) Quel est le but de cette pièce d'armoirie. Distinction que quelques-uns font entre fil & lambel. VI. 790. b. Voyez LAMBEL.

FILAGE, celui du coton. IV. 309. a, b, &c. Celui de la laine. IX. 184. a. 186. b. 187. a. Voyez aussi vol. III. des pl. Draperie, pl. 3.

FILAGRAME, (Orfevr.) Ouvrage de filagrame : d'où ce mot est composé. Divers ouvrages de filagrammes. Ouvriers orientaux qui montrent beaucoup d'habileté dans ces sortes d'ouvrages. VI. 791. a.

FILAMENT, dans le corps animal. Il n'y a d'essentiel à l'animal, que les filamens qui existent dans l'œuf. VI. 791. a.

FILANDRE, (Maneg. Maréch.) matière purulente blanche & filamenteuse qui résulte des certains abcès. Origine & usage de ce terme. VI. 791. a.

Filandres en fauconnerie, maladie des faucons. VI. 791. a. Ce mot signifie encore une sorte de petits vers, qui incommodent fort les faucons, &c. Quatre sortes de ces vermicules. Symptômes de cette maladie. Sa cause. Manière de la guérir. VI. 791. b.

FILANDRES, (Boyaudier) VI. 791. b.

FILASSE, (Econom. rustiq.) écorce du chanvre, lorsqu'elle a reçu toutes les préparations nécessaires pour être filée. Un des plus grands avantages qu'on pût procurer à la plupart de nos provinces, c'est la culture des chanvres. Les femmes peuvent s'occuper des apprêts du chanvre, & les hommes de sa culture. VI. 791. b. Il paroît que la nature & les propriétés de cette plante n'ont point encore été bien connues. Observations de M. Marcandier sur le rouissage du chanvre. Comme, après avoir laissé le chanvre suffisamment dans l'eau pour le mettre en état d'être tillé ou broyé, l'écorce en paroît dure & peu propre à l'affinage, selon l'ancienne méthode ; M. Marcandier a trouvé le moyen de lui rendre aisément & sans frais les qualités qui lui manquent. Quel est ce moyen. *Ibid.* 792. a. Autre moyen indiqué pour ceux qui trouveroient le premier trop long & trop pénible, ou qui ne craindroient pas la dépense. Par ces méthodes indiquées, les fibres du chanvre se dégagent, se divisent, se purifient, s'affinent & se blanchissent. Préparation du chanvre après avoir été bien séché. Opération du chanvre, facilitée par l'usage des moyens enseignés ci-dessus, & le chanvre donnera de la filasse susceptible du plus beau filage, & ne fournira guère plus d'un tiers de fort bonnes étoupes. Utilité qu'acquiert cette étoupe par la nouvelle opération. *Ibid.* b. Les toiles fabriquées de chanvre ainsi préparé, ne seront pas si long-tems au blanchissage, &c. Emploi qu'on peut faire des déchets & balayures de chanvre qui se trouvent dans les ateliers. On ne s'étoit pas encore aperçu que le fil existe dans



la plante, indépendamment des opérations de l'art, qui ne peut ni le former ni le perfectionner. Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres de Berry. Soins de M. Dodart, intendant de Bourges, pour encourager cette nouvelle culture. *Ibid.* 793. a.

Filasse de chanvre, voyez CHANVRE. Filasse tirée du houblon pour en faire de la toile : comment cette opération se fait en Suede. VIII. 322. a.

FILASSIER, ouvrier & marchand qui donne les dernières façons à la filasse. Communauté à Paris des linieres, chanvrières & filassiers. Son ancienneté. Ses statuts de 1485. Lettres-patentes de Henri II, demandées au nom de ce corps. Changement arrivé dans cette communauté depuis 1666. Détails sur ce que renferment les nouveaux statuts de cette année-là. VI. 793. b.

FILDALGOS, nobles Portugais. VIII. 201. b.

FILE ou Décurie, (*Art milit. Milic. grecq.*) Ce que les Grecs entendoient par ces mots. Chef de file ou décurion. Serre-file. Ce que les Grecs entendoient par *énomotie*. Noms par lesquels on distinguoit les soldats de la même décurie. Joindre deux files ou deux décuries. *Suppl.* III. 45. a. Former une troupe. Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. Comment on doubloit la hauteur de la phalange, sans former un plus grand nombre de rangs. Comment on rendoit à la phalange la disposition qu'elle avoit. *Ibid.* b.

FILE, (*Art milit.*) chef de file ; serre-file. Serrer les files. Le nombre d'hommes de chaque file dans le bataillon, en détermine la hauteur.

File, former les files, dans la tactique des anciens Grecs. *Suppl.* IV. 315. a. Aller par file. IV. 744. a, b. Distance des files. 1053. b. Doubler les files. V. 81. a. VI. 175. a, b. 177. a, b. Files ferrées & ouvertes. 170. a. Voyez vol. I. des pl. art. ART MILITAIRE.

FILER, (*Marine*) Filer les manœuvres. Filer du cable. Filer le cable bout pour bout. Filer sur ses ancres. VI. 794. a.

Filer, en terme de cardeur, de cirier, de corderie. VI. 794. a.

Filer, description des rouets propres à filer la soie, la laine, les chanvres, cotons, &c. XIV. 338. a, b. Planches sur l'opération de filer le fil & la laine, vol. IV. art. FIL & LAINE. Sur le filage des soies, voyez SOIE.

FILER LA TÊTE, (*Épinglier*) VI. 794. b.

FILER, (*Tireur d'or*) VI. 794. b.

FILER un son (*Musiq.*) Deux manières de filer un son. Filer un son à la française, moyen de fortifier sa voix, & d'augmenter son étendue. *Suppl.* III. 45. b.

FILERIE, (*Corderie*) endroit où l'on file le chanvre. Il y en a de découvertes & de couvertes. Quelles sont ces premières, leurs inconvéniens. Détails sur les fileries couvertes. VI. 794. b.

Fileries des grosses-forges. VII. 167. b, &c.

FILET de la langue, ou frein. (*Anatom.*) Où est situé le point fixe du filet de la langue. Sa description, son usage. Veines & artères qui se trouvent aux deux côtés du frein. Membrane qui le recouvre. Le pli de la membrane dont la cavité inférieure de la bouche est recouverte, n'est pas le filet même, il n'en est que l'enveloppe. VI. 794. b. Quel est le principal usage du frein de la langue. Vice de conformation auquel ce ligament est sujet. *Voyez* FREIN. *Ibid.* 795. a.

FILET de la langue, (*Anat.*) inconvéniens qui peuvent résulter des blessures que recevrait cette membrane. C'est une erreur que ce ligament soit la cause qui fait les bégues. On ne doit y toucher que lorsqu'on est bien sûr que son volume est vicieux. *Suppl.* III. 46. a. *Voyez* FREIN.

FILET, opération du (*Chirurg.*) Quel est le cas de cette opération dans les enfans nouveau-nés. Comment elle se pratique. Danger de l'hémorrhagie qui la suit. Comment on y remédie. Exposé sommaire d'un traité de M. Petit pour cette opération. VI. 795. a. Avantage de cet instrument. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie de l'artere, lorsqu'elle seroit ouverte par l'opération. Conformation vicieuse sur la langue que plusieurs enfans apportent en naissant, qui consiste en un bourrelet charnu, qui paroît quelquefois former une double langue. Autre obstacle à tetter qui se trouve quelquefois dans la langue des enfans, lorsqu'elle demeure comme appliquée contre le palais. Secours à donner en ce cas. *Ibid.* b.

Filet, ciseau de M. Petit pour l'opération du filet. III. 479. a.

FILET, (*Cuisin.*) Différentes acceptions de ce mot. *Suppl.* III. 45. b.

FILET, (*Botan.*) Divers usages de ce mot. *Suppl.* III. 46. a.

FILET, (*Blason*) piece de l'écu. *Suppl.* III. 46. a.

FILET de merlin, (*Marine*) VI. 795. b.

FILET, (*Maneg. Maréch.*) embouchure destinée à être placée dans certains cas dans la bouche du cheval. VI. 795. b.

FILET, (*Chasse, Pêche*) Sur la manière de les travailler. VI. 796. a. *Voyez* RETS.

Tome I.

FILET, (*Chasse*) Filet appelé tirasse, XVI. 340. b. tomberelle, 402. a. traineau, 529. b. tramail, 537. b. Voyez plus en détail les différentes especes de filets dans le vol. III. des pl. art. CHASSE.

FILET, (*Pêche*) voyez PÊCHE. XII. 222. a. Leurs différentes especes décrites. Vol. VIII. des planch. article PÊCHE. Leur fabrication, pl. 21—27. du même article.

Filet, parmi les blondiers. VI. 796. a.

FILET, (*Armur. Coutel. Serrur. &c.*) petite éminence longitudinale & linéaire, exécutée sur certains ouvrages, pour y servir d'ornement. Diverses sortes de filets. Instrument avec lequel on peut faire ceux qui sont droits. Manière de s'en servir. Avantage de cette manœuvre. Quels sont les ouvrages auxquels les filets ne conviennent point. VI. 796. a.

Filet, instrument qui sert à former & élever un filet sur toute espece d'ouvrage en acier. XVI. 342. b.

FILET, (*Couvreur*) VI. 796. a.

FILET, (*Horlog.*) VI. 796. a.

FILET, (*Orf. en gross.*) VI. 796. a.

FILET, (*Orfèvr.*) VI. 796. b.

FILETS, (*terme de Paumier*) VI. 796. b.

FILET, (*Relieur*) voyez PALETTE & ROULETTE. VI. 796. b.

FILET, (*Serrur.*) VI. 796. b.

FILET, (*Tireur d'or*) VI. 796. b.

FILET, (*Blason*) VI. 796. b.

FILEUR, (*Corder.*) Deux sortes de fileurs, savoir les fileurs à la ceinture & les fileurs à la quenouille. Inconvéniens des deux méthodes. Manière de filer selon l'une & l'autre. VI. 796. b.

Fileur, manœuvre des fileurs dans les corderies. IV. 215. a, b. 216. a, b.

Fileur d'or, voyez TIREUR D'OR.

FILIAL, (*Théol.*) crainte servile & crainte filiale. Crainte servilement servile. VI. 797. a.

Filial, amour. I. 370. b. Cause de cet amour parmi les Chinois. X. 35. a. Piété filiale, voyez ENFANT.

FILIATION, (*Jurisp.*) descendance de pere en fils. Observation sur cette maxime de droit, *pater est quem iustæ nuptiæ demonstrant*. Articles de l'ordonnance de 1667, destinés à assurer les filiations, & à prévenir toute contestation sur cette matière. Preuves admises en certains cas pour justifier les filiations. Auteurs à consulter. VI. 797. a.

FILIATION, (*Théolog.*) voyez TRINITÉ.

FILIERES, terme d'ouvrier de bâtiment. VI. 797. b.

FILIERES, terme d'usage dans les ardoiseries. VI. 797. b. *Voyez* ARDOISE.

FILIERE, (*Aiguill.*) VI. 797. b.

FILIERE, (*Arquebus.*) VI. 797. b.

FILIERE DOUBLE, (*Arquebus.*) VI. 797. b.

FILIERÉ, (*Chainetier*) Description & usage. VI. 797. b.

FILIERE, (*Charron*) VI. 797. b.

FILIERE, (*Cirier*) VI. 797. b.

FILIERE, (*Epinglier*) VI. 797. b.

FILIERE, (*Luth.*) machine qui sert à mettre d'épaisseur les petites planches avec lesquelles on fait les filets qui bordent les tables des instrumens. Comment on forme ces filets. Description de la filiere, & son usage. VI. 798. a.

FILIERE, (*Orfèvr.*) Description. Différentes sortes de filieres. Moyen de rendre la filiere solide. VI. 798. b.

FILIERE A VIS, (*Orfèvr.*) Description & usage. VI. 798. b.

FILIERE, (*Tailland.*) outil dont se servent les ouvriers qui sont obligés de faire des vis pour monter leurs ouvrages. Il y a des filieres doubles & des simples. Diverses especes de filieres doubles. VI. 798. b. Filiere simple. *Ibid.* b.

Filiere à vis, outil de ferrur. de fabricat. d'instrumens de mathématiques, de tourneurs, doreurs, horlogers, &c. Il y en a de plusieurs sortes. Description de la plus simple. Autre espece de filiere représentée dans les planches de taillanderie. VI. 799. a. Moyen de faire une vis avec cet outil. Ce qu'on entend par un taraux : il sert à former les écrous & les couffinets, & les couffinets à former d'autres taraux. Filier à bois, ou pour faire des vis de bois : sa description & son usage. *Ibid.* b. Manière de faire les écrous de bois. Taraux fort ingénieux, destinés à faire ces écrous sans aucun inconvénient : leur description & leur usage. *Ibid.* 800. a.

FILIERE, (*Tourneur*) filiere à taraux, vol. X. des planch. Tourneur, pl. 7. Filieres doubles. pl. 8.

FILIERE, (*Tireur d'or*) Description & usage de cet outil. VI. 800. b.

Filiere, appelée ras. XIII. 813. a. Trou de filiere. 820. b. Filieres du tireur d'or. vol. X des planch. Tireur d'or, pl. 1.

FILIERE, (*Vitrier*) pl. 3 & 4 de cet art, à la fin du vol. X des planches.

FILIERE, (*Fauconnerie*) fil attaché au pié de l'oiseau. VI. 800. b.

FILIERE, (*Blason*) diminutif de bordure. VI. 800. b.

FILIERE, (*Blason*) bordure étroite. En quoi elle differe de l'orle. *Suppl.* III. 46. a.

Z Z Z Z z z z z



**FILIPENDULE**, (*Bot.*) caractère de ce genre de plante. VI. 801. a.

**FILIPENDULE**, (*Mat. médic.*) de deux ou trois espèces de ce genre, il n'y en a qu'une qui soit en usage en médecine. Sa description. Terres où elle croît. Temps où elle fleurit. Propriétés médicinales de ses feuilles, & de sa racine. Analyse chimique de la racine. En quels cas l'usage de cette racine convient. Dose de la racine pulvérisée. VI. 801. a.

*Fille*, voyez *Vierge & Virginité*. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris sont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même des campagnes des environs de Paris. III. 534. b. De l'appétit dépravé des filles. V. 737. a, b. Etat & éducation des filles chez les anciens Juifs. 656. b. Cause du gonflement des mammelles dans les filles. X. 2. b. Cause qui fait que les filles lascives peuvent avoir du lait. 3. b. Raison qui porte les filles au mariage. 104. a. Pourquoi les filles deviennent pubères plutôt que les garçons. XIII. 549. b. Ancien nom français dont on nommoit les filles. 551. b.

**FILLE**, (*Jurispr.*) Droit d'aînesse des filles. I. 225. a. Obligation d'une mère de doter ses filles. X. 380. a. Fille de famille. VI. 803. b.

**FILLES de la reine**, (*Hist. de France*) titre d'office à la cour, qui commença sous le règne de Charles VIII. VI. 801. a. Anne de Boulen avoit eu ce titre en France. Louis XIV, en 1673, réforma la chambre des filles d'honneur de la reine. *Ibid.* b.

*Fille d'honneur*. IV. 618. b. VIII. 291. a.

**FILLETES**, coutume des (*Jurispr.*) IV. 416. b.

**FILONS**, veines métalliques. (*Minéral.*) Ce n'est communément que dans les montagnes qu'on doit les chercher. Comparaisons sous lesquelles les naturalistes nous les représentent. Les grands filons sont presque toujours accompagnés d'autres plus petits qui, venant à s'y joindre, contribuent à les enrichir. Nature de ces fibres, ou fentes, ou venules; quelquefois elles sont cause de la destruction du filon. Les minéralogistes distinguent quatre choses dans les filons. 1°. Leur direction, ou situation relativement aux quatre points cardinaux du monde. Moyen de déterminer la direction d'un filon. Quels sont ceux qu'on regarde comme les plus avantageux. Ils sont remplis de sinuosités & de coudes. 2°. Leur chute, ou situation par rapport à l'horizon. Comment on détermine cette inclinaison. Elle n'est pas la même dans tout son cours. Ce qu'on appelle tête & queue du filon. Plus les filons sont perpendiculaires à l'horizon, plus ils sont riches. Inconvénients qui résultent de leur grande profondeur. Ceux qui marchent horizontalement vers la surface de la terre sont pauvres. 3°. La force d'un filon, sa longueur, largeur & profondeur. Elle varie infiniment. *Ibid.* 802. a. Filon qui prend du ventre. Ce qu'on entend par filons dilatés, & filons en masse. Ces deux espèces de filons en reçoivent d'autres. Les filons ne sont point de la même richesse dans toutes leurs parties. Ce que les naturalistes appellent *minera nidulans*. Ce que les mineurs d'Allemagne appellent *donner dans des drusen*. Ce que les mineurs entendent quand ils disent *qu'ils sont venus trop tard*. Le minéral contenu dans un filon ne donne pas partout les mêmes produits. Substances nuisibles que les venules lui apportent. Il arrive quelquefois à un filon de manquer tout d'un coup; à quoi ce phénomène peut être attribué. Comment les mineurs cherchent à retrouver leur filon. Effets de la rencontre d'une roche dure par rapport à un filon. *Ibid.* b. On trouve quelquefois dans une même montagne, des minéraux de différentes espèces: filon principal, filons concomitans. Avantages des filons principaux sur les moindres. Divers phénomènes observés, lorsqu'il se trouve plusieurs filons dans une même montagne. Substance qui sert immédiatement d'enveloppe au filon. En quel cas cette substance annonce un filon riche & abondant. Toit du filon. Sol du filon. *Ibid.* 803. a.

**Filons métalliques**, filons poreux, dépourvus de matière métallique. VI. 151. a. Venules qui accompagnent les grands filons. VI. 675. b. Terre glaise qui sert d'enveloppe à un grand nombre de filons. VII. 700. a. Article sur les filons métalliques. IX. 132. a, b. Les mines ou filons ne se trouvent que dans les montagnes primitives. X. 523. a. Signes qui annoncent la présence des filons. 524. a. Variations dans la nature du même filon, *Ibid.* b. Montagnes où se trouvent des filons suivis qui les traversent & forment des espèces de rameaux dans leur intérieur. 673. a. Comment on obtient l'or contenu dans des filons suivis. XI. 522. b. Roches qui servent de couverture & d'appui à une veine métallique. XIII. 77. b. Parties de la roche qui environnent un filon. XIV. 539. b. Filons représentés. VI. vol. des planches. Règne minéral. 7°. collection.

**FILOU**, (*Ichthy.*) espèce de poisson. *Suppl.* I. 843. b.

**FILS**, (*Gram.*) Fils & filles d'Angleterre. VI. 803. a. Fils & filles de France. *Ibid.* b.

**FILS**. Il y a environ 500 ans que les filles de France sont appelées *mesdames*. Ouvrages à consulter, *Suppl.* III. 46. a.

**Fils naturels des rois d'Angleterre**. Comment on les nomme. VI. 831. b.

**Fils de famille**, (*Jurispr.*) Filles de famille. Diverses maximes de droit sur les fils & filles de famille. Ils ne peuvent s'obliger pour prêt, ni tester. A qui appartient la jouissance de leurs biens. Donations du père. Mariage du fils. Effets de l'émancipation. Ce qu'on entend par fils de famille en pays coutumier. Du droit de contracter mariage des fils de famille. Traités à consulter. VI. 803. b.

*Fils de famille*, voyez VI. 391. b.

**FILS**, (*Morale*) Tableau des devoirs d'un fils, tracé d'un style oriental, par l'auteur du *bramine inspiré*. VI. 803. b. Voyez aussi l'article *Enfant*, (*Morale*).

*Fils*. Amour d'un fils pour ses parents. I. 370. b.

**FILS**, *Beau*, (*Jurispr. & Bell. lett.*) On disoit autrefois *fillaire*. Mauvaise critique faite de ces vers d'Horace, où en parlant des Scythes, il dit :

*Illic matre carentibus*

*Privignis mulier temperat innocens.*

Suivant les loix romaines, il pouvoit y avoir des *privigni* dont le père ou la mère étoit encore en vie. VI. 804. a.

**FILS des dieux**, (*Myth.*) Cette dénomination est aussi confuse qu'étendue dans l'histoire fabuleuse. Principales applications de ce terme. 1°. Les enfans du concubinage des princes. VI. 804. a. 2°. Plusieurs personnages poétiques. 3°. Imitateurs des dieux. 4°. Ceux qui se rendoient fameux dans l'empire de quelqu'un des dieux. 5°. Ceux dont le caractère ressembloit à celui de quelque dieu. 6°. Ceux dont l'origine étoit obscure. 7°. Princes & héros désirés. 8°. Ceux qu'on avoit trouvés exposés dans un lieu sacré. 9°. Les enfans qui naissoient du commerce scandaleux d'un prince que celui-ci avoit intérêt de cacher. 10°. Ceux qui étoient nés du commerce des prêtres avec les femmes qu'ils subornoient. *Ibid.* b.

*Fils de la terre*, (*Myth.*) XVI. 179. b.

*Fils des dieux*. Leur origine. VI. 344. a.

**FILS DE DIEU**, (*Théol.*) Divers sentimens sur le sens de ce terme employé fréquemment dans l'écriture. On trouve appelés *fils de dieu*, 1°. ceux qui font la volonté de dieu. 2°. Quelques théologiens regardent ce terme appliqué à J. C. comme synonyme de *messie*. VI. 804. a. 3°. Un homme qui auroit reçu son existence hors des voies ordinaires de la génération. C'est dans ce sens, exclusivement à tout autre, que J. Christ a été regardé par quelques hérétiques comme fils de Dieu. Opinion de Théodotus. 4°. En quel sens le verbe est fils de Dieu, selon la doctrine catholique. 5°. En quel sens, selon cette même doctrine, Jésus-Christ, homme-dieu, est fils de Dieu. Le nom de fils de Dieu peut être pris dans le sens propre & naturel ou dans le sens métaphorique. Les hérétiques ne l'appliquent à J. C. que dans ce second sens, & les catholiques dans le premier. *Ibid.* 805. a. Pour établir cette doctrine, il faut prouver la divinité du verbe, & ensuite l'union hypostatique: voyez *Trinité*, *Incarnation*. 6°. Sixième sens du mot *fils de dieu*, selon le P. Berruyer. En admettant la doctrine catholique sur ce sujet, il croit que dans l'écriture cette expression signifie quelquefois l'union de la nature humaine à la nature divine faite par dieu dans la personne de J. C. &c. Développement & éclaircissement de cette doctrine du P. Berruyer. *Ibid.* b. Preuves sur lesquelles cet auteur s'appuie. *Ibid.* 806. a. L'empressement des théologiens à voir par-tout dans les écritures les dogmes de la foi catholique établis, les écarte souvent de l'intelligence du texte. Objections des Sociniens contre la doctrine catholique sur la qualité de fils de dieu donnée à Jésus-Christ. *Ibid.* b. Comment les principes du P. Berruyer lui fournissent moyen de répondre à ces objections qui avoient toujours embarrassé les théologiens catholiques. De quelle manière ce père prévient quelques objections que pourroient lui faire les scholastiques. Accusations dont on a chargé le P. Berruyer, & à l'égard desquelles il a trouvé des défenseurs. VI. 807. a. Voyez, outre les articles *Trinité*, *Incarnation*, les mots *Ariens*, *Nestoriens*, *Sociniens*.

**Fils de Dieu**, voyez *verbe*. Significations de ce titre selon les docteurs Juifs. X. 405. a. Examen de la question si le fils de dieu a connu le jour du jugement. L. 178. b. Communication d'idiomes dans le fils de Dieu. III. 729. a. Le fils consubstantiel au père, selon les orthodoxes. IV. 101. a. Opérations théandriques du fils de dieu. IV. 774. b. XVI. 226. b. Le fils procède du père, & le S. Esprit procède du père & du fils. 646. a. Sentiment d'Eusebe sur la nature du fils de Dieu. XVII. 771. b.

**Fils de l'homme**, (*Théol.*) Signification générale. Signification particulière à Jésus-Christ. Cette expression étoit commune chez les Juifs & les Chaldéens. Elle signifie aussi quelquefois la corruption de la nature humaine. VI. 807. b.

*Fils de la terre*, dans l'université d'Oxford. VI. 807. b.

**FILS (le) avant le père**, (*Botan.*) VI. 807. b.

**FILTRANTE fontaine**. Planches d'hydraulique. V. vol.

**FILTRATION**, (*Physiq.*) passage de l'eau à travers un



corps destiné à la purifier. Pierres poreuses dont on se sert pour cet effet. Maniere de dessaler l'eau de mer, selon Lister, selon M. des Landes. Filtration de l'eau de puits, qui, selon M. Leutmann, la rend plus pure que si on la distilloit. Effet de la filtration. On a étendu ce mot à tout passage d'un fluide au travers d'un solide. Moyen fort simple de séparer par filtration deux liqueurs mêlées dans un vase. VI. 807. a. Conséquence qu'en ont tirée quelques physiologistes pour expliquer la filtration qui se fait des liqueurs animales dans les glandes. *Ibid.* 808. a.

Filtration propre à corriger certaines eaux. *Suppl.* I. 48. b.

FILTRATION. (*Médec. Physiol.*) Celles qui se font dans le corps humain. VI. 808. a.

FILTRATION & FILTRE. (*Chym. Pharm.*) En quoi consiste cette opération. Divers filtres employés pour la faire. Maniere de se servir de l'étamine & du blanchet. En quel cas on se sert de cette maniere de filtrer. Usage du blanc d'œuf pour clarifier. Filtre appelé *chauffe d'Hippocrate*. Comment se fait la filtration par le papier. VI. 808. a. Divers cas où les filtrations par le papier s'emploient. Filtration par le sable. Filtration à la languette : détails sur cette opération : inconveniens qui y sont attachés. En quel cas on s'en sert. *Ibid.* b. Les filtres, outre les usages dont on vient de parler, sont encore des instrumens propres à séparer des matieres non-dissoutes, d'avec un liquide qui les delayoit, & les tenoit comme suspendues, & dont on n'a pas besoin : exemple. *Ibid.* 809. a.

Filtration & filtre. Etymologie de ces mots. VI. 658. a. Dépuration par filtration pour les fucs des plantes. IV. 733. b. Espece de filtration appelée colature. III. 613. a. Appareils pour filtrer. III. Vol. des planches. Chymie, pl. 13.

Filtration en grand. Quelle est cette sorte de filtration dans les travaux de la halotechnie, ou de cette partie de la chymie qui traite les sels. Quel seroit le moyen de tirer des cendres le sel alkali fixe qu'elles contiennent. VI. 809. a.

FILTRE, en médecine & en physiologie. VI. 809. a.

FILTRE. (*Chym. Pharm.*) VI. 809. a.

FILTRER, (*Pierre à*) *Hist. nat. Econom.* Lieux d'où on tire ces pierres. Sentiment des naturalistes sur leur nature. Deux especes de pierres à filtrer. Plusieurs pierres de différente nature, & sur-tout les grès, peuvent avoir la même propriété. Comment on taille les pierres destinées aux filtrations. Maniere de s'en servir. Grand usage qu'en font les Japonois ; avantage qu'ils croient en retirer. Quelques personnes s'en servent aussi parmi nous. Il faut les nettoyer fréquemment. Brosse pour cet usage. Inconveniens de ces pierres. VI. 809. b.

Filtrer. Vases chez les Indiens destinés à filtrer l'eau. VII. 516. a.

FIN, (*Gramm.*) terme relatif à commencement. Différence entre fin, bout, extrémité. VI. 809. b.

FIN, (*Métaphys.*) Observation sur la distinction que quelques philosophes établissent entre la fin d'un art, & la fin de ceux qui l'enseignent ou l'étudient. IX. 640. b.

FIN, (*Morale.*) dernière des raisons que nous avons d'agir. Notre bonheur particulier est la fin dernière de nos actions réfléchies. VI. 810. a.

FIN. (*Jurispr.*) Fin civile. Fins & conclusions. Fin de nullité. Fin de non payer. VI. 810. a.

Fins de non procéder. Ces fins doivent être proposées avant d'avoir contesté au fond : ou lorsqu'il s'agit d'un déclinatoire fondé sur l'incompétence du juge. Citation de l'ordonnance de 1667. *Tit. vj. des fins de non procéder.* VI. 810. a.

Fins de non recevoir. Elles se tirent de la forme, du défaut de qualité, du laps de temps. Ordonnance de 1667 sur ce sujet. VI. 810. a.

Fin. Couvrir une fin de non-recevoir. IV. 423. b.

FIN de voiles, (*Marine*) vaisseau léger qui porte bien la voile. VI. 810. a.

FIN, (*Chymie*) se dit substantivement de l'or & de l'argent. On essaie le cuivre pour savoir si le fin qu'il contient peut dédommager des frais des opérations. Un bon essayeur fait retirer tout le fin d'un alliage. VI. 810. a. On leve les essais du plomb encore en bain, pour savoir s'il peut être affiné avec bénéfice, &c. *Fin* se dit adjectivement d'un métal imparfait, mais pur, par opposition à son état d'impureté. cette épithete ne s'est pas encore donnée au plomb. *Ibid.* b.

Fin, adj. Pensée fine. XII. 310. a. Homme fin, rusé, voyez FINESSE.

FIN. (*Manege*) Ce qu'on entend par un cheval fin. Qualités que doivent avoir un cheval de manège, un cheval de voyage, un cheval de guerre, un cheval de chasse, les chevaux d'arquebuse, de promenade & de femme. VI. 810. b. Qualités que doivent avoir le cheval de domestique ou de suite, celui de cavalier & de dragon, celui de piqueur, les bidets de poste, les chevaux qui tirent ou qui portent, les chevaux de carrosse, ceux de chaise, de brancard, & autres chevaux de tirage, de bât & de femme. *Ibid.* 811. a.

FIN. (*Musiq.*) VI. 811. a.

FINAL. (*Gramm. Théol.*) Définition. Impénitence finale. Persévérance finale. VI. 811. b.

FINALE. (*Musiq.*) ou tonique Quand on compose à plusieurs parties, la basse doit tomber en finissant sur la note même de la finale. Ce que les musiciens appellent par dérision faire la tierce de Picardie. VI. 811. a.

FINALES, causes. (*Métaphys.*) II. 789. a, b.

FINALES, consonnes, (*Gramm.*) de leur prononciation. *Suppl.* III. 131. b. 132. a.

FINANCES, (*Econom. Polit.*) deniers publics du roi & de l'état. On trouve dans l'étude bien approfondie des finances le principe, l'objet & le moyen des opérations les plus intéressantes du gouvernement, &c. On peut envisager les finances dans le principe qui les produit, les richesses qu'elles renferment, les ressources qu'elles procurent, l'administration qu'elles exigent.

1°. Les finances considérées dans leur principe sont produites par des hommes. VI. 811. b. Les hommes ne doivent, ne peuvent donc jamais être oubliés ; on ne fait rien que pour eux, & c'est par eux que tout se fait. On suppose les hommes en nombre suffisant pour l'état qui les renferme, & suffisamment bien employés, relativement aux différens talens qu'ils possèdent. Moyens de procurer ces deux avantages. L'agriculture se place d'elle-même au premier rang des professions : comment elle procure les matieres premières pour les autres. Ces matieres sont le fondement du commerce. Le commerce intérieur n'en est point un proprement dit. L'état ne connoît de véritable commerce que celui qui se fait par l'exportation & l'importation. *Ibid.* 812. a. Mais l'une & l'autre ont des loix différentes, suivant leurs différens objets. Avantages du commerce extérieur & intérieur bien administrés.

2°. Considérées comme richesses, les finances peuvent consister en richesses naturelles ou acquises ; en richesses réelles ou d'opinion. En quoi consistent les unes & les autres. Ouvrages des philosophes & des politiques que le gouvernement doit envisager comme de véritables richesses. Richesses réelles, richesses d'opinion. Les réelles ne sont autre chose que les fonds ou biens immeubles, les revenus & les effets mobiliers. Les immeubles sont tous les fonds qui composent le domaine foncier du souverain & celui des particuliers. Les revenus sont ou fixes ou casuels, & appartiennent soit au souverain, soit aux particuliers. Ceux du souverain lui appartiennent, ou à titre de seigneur particulier, ou à cause de la couronne, distinction bien essentielle. Diverses observations sur les effets mobiliers. L'or & l'argent ne peuvent provenir que des mines ou du commerce. *Ibid.* 813. a. L'or, l'argent & les pierreries peuvent être considérés ou comme matieres premières, ou comme ouvrages fabriqués. Les meubles peuvent être l'objet d'une circulation intérieure, ou du commerce avec l'étranger. Des richesses d'opinion : elles sont fondées sur le crédit. Ce crédit peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers, considérés séparément ou réunis.

3°. Des ressources que les finances procurent : trois sortes de ressources, l'aliénation, l'emprunt, l'imposition. Les aliénations sont ou perpétuelles, ou à tems. On aliène les fonds ou les revenus. Les emprunts se font directement ou indirectement. *Ibid.* b. Les impositions sont la ressource qu'on emploie toujours le plus à regret. Elles peuvent être aussi directes ou indirectes. Elles ne peuvent porter que sur les choses, sur les hommes & sur leurs actions. Un usage raisonnable multiplie les ressources, mais l'abus les détruit : sage économie à suivre à cet égard.

4°. De l'administration qu'exigent les finances. Elle peut être publique & générale, ou personnelle & particulière. La première se subdivise en politique & économique. La politique embrasse l'universalité des hommes ou des choses. Objet de l'économique. Objet de l'administration politique & générale. *Ibid.* 814. a. Importance de l'administration personnelle & particulière. Cet article sera traité au mot *Financier*. Conclusion de l'article *Finances*. Conséquences de ce qui vient d'être dit. *Ibid.* b.

Finances. Considérations sur la finance. XV. 578. b. — 582. a. De l'administration des finances. Comment se faisoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenus que ceux du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. b. Maxime de l'administration des finances la plus importante. 345. a. Comment les chefs peuvent prévenir les besoins de l'état sans toucher aux biens des particuliers. *Ibid.* b. Des emprunts en matiere de finance. 597. b. Administration des finances dans la chambre des comptes. III. 784. a. Conseil royal des finances. IV. 18. a. Grande & petite direction des finances. 19. a. Contrôle des finances. 150. a. Bureau des finances. II. 465. a, b. Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. b. Cour des finances. IV. 372. a. Départemens des finances. 856. a. Chambre de justice pour la recherche de ceux qui ont malversé dans les finances. III.



53. a. Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits excessifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. b. Office de finance. XI. 417. b. De la vénalité des charges de finance. XVI. 910. b. Des généraux des finances. VII. 556. b. Intendants des finances. VIII. 812. a. Receveurs généraux : ceux qui exerçoient cet emploi parmi les Romains. XIII. 701. a. Ceux qui l'exercent parmi nous. 845. b. Surintendants. XV. 690. a. Supplément de finances. 673. b. Ce qu'on entend, en terme de finance, par traité extraordinaire. XVI. 535. b.

**FINANCE**, caractère de, (*Imprim.*) ce caractère est fait sur deux corps différens. Détails sur ce sujet. VI. 814. b.

*Finance*. Nouveau caractère de finance. II. 665.

**FINANCIER**, (*Politiq.*) homme qui manie les deniers du roi, qui est dans les fermes, dans les affaires de S. M. Le philosophe peut voir dans cet homme la possibilité d'un citoyen utile à sa patrie. Divers aspects sous lesquels un financier peut être considéré. VI. 814. b. Talens & qualités de l'esprit & du cœur, que l'administration du financier exige. Devoirs des financiers considérés dans les différentes parties qu'ils peuvent avoir à remplir. Injuste anathème lancé dans l'esprit des loix contre les financiers, confondus indistinctement dans les injurieuses dénominations de *traitans* & de *publicains*. *Ibid.* 815. a. Estime & reconnaissance que méritent la capacité, le désintéressement, la vertu du financier vrai citoyen. Si l'on a vu dans cet état des personnes qui méritoient qu'on répandit sur elles l'amertume des plus justes reproches, n'a-t-on jamais vu en défaut dans le militaire, le courage; dans le ministère, les grandes vues; dans la magistrature, le faveur & l'intégrité? Observation de l'un des éditaires sur cette matière. *Ibid.* b.

*Financier*, voyez *Ferme*, *Fermier*, *Publicain*, *Subside*, *Traitant*. Observations sur l'article précédent. XV. 577. b. Le financier citoyen. VII. 820. a. XIII. 846. a.

**FINESSE**, (*Gramm.*) elle exprime quelque chose de délicat & de fini. VI. 815. b. Ce mot a du rapport avec *finir*; de-là viennent les finesses de l'art. La finesse se dit des choses déliées & de la légèreté de la main-d'œuvre. Quand on veut par ce mot exprimer un défaut, on ajoute le mot *trop*. *Finesse* dans le sens figuré. *Finesse* dans la conduite. La finesse n'est pas tout-à-fait la subtilité. *Finesse* dans les ouvrages d'esprit. Répartie très-fine d'un premier président à un chancelier. Différence entre la finesse dans la conversation & les écrits, & la délicatesse. *Ibid.* 816. a.

**FINESSE**. (*Philos. Morale*) Différence entre la finesse & la pénétration. Exemples de l'une & de l'autre. VI. 816. a. La finesse ne peut suivre la pénétration: quelquefois aussi elle lui échappe. Un homme profond est impénétrable à un homme fin; mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme fin. La délicatesse est la finesse du sentiment qui ne réfléchit point. Si la délicatesse est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble plus à la sagacité qu'à la finesse. En quoi ces deux dernières diffèrent l'une de l'autre. Rapports & différences entre la ruse & la finesse. De l'astuce considérée dans ses rapports avec la finesse. De la perfidie. *Ibid.* b.

*Finesse*, *adresse*, *souplesse*, *ruse*, *artifice*. Différences dans la signification de ces mots. I. 146. a. La finesse voisine de la duplicité. V. 169. b.

**FINESSE**. (*Belles-lett.*) Différence entre *finesse* & *délicatesse*. *Suppl.* II. 690. a. Traits de finesse épigrammatique. *Suppl.* I. 464. b.

**FINESSE**, (*Manege*) terme employé dans le même sens que celui de sensibilité: employé encore pour désigner la légèreté de la taille d'un cheval. *Finesse* relativement au cavalier. VI. 816. b.

**FINI**. (*Gramm.*) Significations de ce mot considéré comme participe, considéré comme adjectif. On divise les modes des verbes en mode infinitif & en modes finis. Ce qu'on entend par sens fini. VI. 817. a.

*Finis*, *finie*: déterminé, borné, limité. Les partisans des idées innées disent que nous ne connoissons le fini que par l'idée innée que nous avons de l'infini. Passages de quelques-uns de ces philosophes. Plus on réfléchit sur cette étrange hypothèse, plus on la trouve contraire à l'expérience & aux lumières du bon sens. VI. 817. a. Aussi S. Paul, au lieu de nous dire que l'idée innée de l'infini nous fait connoître les créatures, nous élève au contraire des créatures à l'être infini. *Rom.* I. 20. C'est par les idées particulières que nous nous élevons aux idées générales. De ce principe bien développé, peut naître un jour une bonne logique. *Ibid.* b.

*Finis*. Examen de la définition que Spinoza donne du fini & de l'infini. XV. 470. b. Si l'univers est fini ou infini. XVII. 404. b.

**FINI**. (*Philos. & Géométr.*) Grandeur finie, nombre fini, progression finie. Nous n'avons d'idées distinctes & directes que des grandeurs finies. La dénomination même d'infini prouve que l'idée que nous en avons, n'est point directe, & qu'elle est purement négative. Réflexions sur le sentiment

de ces philosophes qui ont prétendu que nous ne concevions le fini que par l'infini. M. Muffchenbroeck entreprend de prouver que le fini peut être égal à l'infini; il doit dire seulement qu'un espace fini en tout sens, peut être égal à un espace infini en un sens; vérité démontrée dans une infinité de cas. VI. 817. b.

**FINIGUERRA**, graveur. VII. 868. a.

**FINIR**, *cesser*, *discontinuer*, (*Synon.*) II. 868. a, b.

**FINIR**, (*Peint.*) deux significations de ce mot. VI. 818. a.

**FINIR**, (*Batteur d'or*) VI. 818. a.

*Finir*, en terme d'ouvrier en métaux, en terme d'éventailiste, d'orfèvre en grosserie. VI. 818. a.

**FINIR**. (*Orfèvre Bijout.*) En quoi consiste un beau finissage. Talens qu'il suppose dans l'ouvrier. VI. 818. a.

**FINIR**, (*Planeur*) VI. 818. a.

**FINIS**. (*Lang. latin.*) Du genre de ce mot latin. VII. 592. b.

**FINISSEUR**. (*Horlog.*) Ce qu'on entend par un mouvement en blanc. Ce qui reste à faire au finisseur. Talens qu'exige cette partie de l'exécution des montres & des pendules. VI. 818. a.

**FINITEUR**, *cercle*, (*Astronom.*) Pourquoi l'horizon est appelé de ce nom. Cette dénomination ne convient cependant ni à l'horizon rationnel, ni à l'horizon sensible. Manière de déterminer le vrai cercle finiteur. VI. 818. b.

**FINLANDE**. (*Géogr.*) Observations géographiques & physiques sur cette province de Suede. VI. 818. b.

**FINOIS**. Leur extérieur. VIII. 346. a. Massacre fait sous le regne d'Eric XI, de ceux de ces peuples qui refusèrent d'embrasser le christianisme. *Suppl.* II. 865. b.

**FIONIE**, (*Géogr.*) île de Danemarck. *Suppl.* III. 46. a. Sa grandeur, sa fertilité & ses productions. Agrémens de ses campagnes. Description de ses bailliages. Ses ports & principaux lieux d'abordage. *Ibid.* b.

**FIRMAMENT**. (*Astronom.*) *Astronom. ancienne*. Huitième ciel: il signifie quelquefois dans l'écriture *région de l'air*. Il paroît que ceux qui ont donné ce nom à la huitième sphère, l'ont crue de matière solide. C'étoit un des axiomes de la philosophie ancienne, que les cieux devoient être solides. Origine des cieux de crystal. Ce qu'on entend aujourd'hui par le firmament. Apparences qui nous trompent sur la situation des étoiles. Cause de la couleur bleue du firmament. Auteurs à consulter sur ce sujet. Ce que quelques théologiens entendent par le firmament. VI. 819. a.

*Firmament*, voyez *CIEL*. Pourquoi le firmament paroît bleu. I. 912. b. II. 281. b. Sens du mot hébreu que les septante ont traduit par *στέφανος*, *firmamentum*. III. 442. a.

**FIRMILIE**. Sa doctrine sur le baptême de hérétiques. XIII. 839. b.

**FISC**, *trésor public*, (*Synon.*) Différence qu'on établissoit à Rome entre l'un & l'autre. Origine du mot *fisc*. Les Romains ont ensuite confondu ces deux mots, & nous avons suivi leur exemple. Du mot *fisc*, on a fait *confisquer*. Fréquentes confiscations sous les empereurs. Nous ne voyons heureusement rien de semblable dans les historiens modernes. Ce que dit là-dessus M. de Montesquieu. Le *fisc* des pontifes s'appelloit *arca*, &c. VI. 819. b.

**FISC**. (*Hist. anc.*) Avocats du *fisc*. VII. 600. b. Tribunal qui jugeoit des différends au sujet du *fisc*. XIII. 410. a.

**FISC**, (*Jurispr.*) domaine du prince ou d'un seigneur particulier. Étymologie du mot. Du tems de la république romaine, il n'y avoit qu'un *fisc*. Changement arrivé à cet égard sous les empereurs. La confiscation inconnue dans l'âge d'or de la république. Premières confiscations faites par Sylla. Trajan loué par Pline sur sa modération à cet égard. Loi de l'empereur Constantin par rapport à ceux qui devoient au *fisc*. VI. 819. b. Sur les femmes qui se remarioient dans l'année de leur deuil, il ordonna que les choses dont il les privoit, iroient à leurs héritiers naturels & non au *fisc*. Il ne vouloit pas profiter des choses naufragées. Empereurs qui se relâchèrent des droits du *fisc* par rapport aux confiscations. Justinien abolit ce droit. Droits & privilèges dont le *fisc* jouissoit chez les Romains. *Ibid.* 820. a. En France, il n'y a qu'un *fisc* public, celui du prince. Les seigneurs féodaux & justiciers ont aussi droit de *fisc*. L'église n'a point de *fisc*, elle ne peut employer les amendes auxquelles elle condamne, qu'à des œuvres pieuses. Principes de jurisprudence qu'on suit en France par rapport au *fisc*. Traités à consulter. *Ibid.* b.

*Fisc*, *succession du*, XV. 598. b.

*Fisc*, dans les anciens auteurs, signifie souvent *fief* ou *bénéfice*. VI. 820. b.

**FISCAL**. (*Jurispr.*) Avocat & procureur fiscal. Terres fiscales. VI. 821. a.

*Fiscal*. Avocat fiscal. I. 152. a. Juge fiscal. IX. 12. b. Justice fiscale. 94. b. Procureur fiscal. XIII. 419. a. Serf fiscal. XV. 83. b.

**FISCALIN**. (*Jurispr.*) Officiers fiscaux. Fiefs fiscaux. Les vassaux étoient autrefois appelés *fiscalins*. Ouvrages à consulter. VI. 821. a.



**FISCHURE**, (*Pêche*) Vol. VIII. des planches, *Pêche*, pl. 4.  
**FISMES**, (*Géogr.*) petite ville de Champagne, remarquable par deux conciles; patrie de mademoiselle le Couvreur. Vers de M. de Voltaire touchant son tombeau. VI. 821. a.

**FISSIPÉDES**, (*animaux*), XIII. 646. a, b.

**FISSURE**, (*Chirurg.*) fracture longitudinale d'un os, ou solution de continuité d'un os, seulement fêlé ou fendu. Quels sont les cas dans lesquels, selon M. Petit, la fissure peut avoir lieu pour les os des extrémités. Elle est très-difficile à reconnoître. Accidens qu'elle peut produire. Moyen qu'on peut mettre en usage pour prévenir ces accidens ou les combattre. VI. 821. a. De l'amputation du membre. Fissures du crâne. Ce qu'on appelle contre-fissure ou contrecoup, voyez ces mots. Les personnes âgées sont plus sujettes aux fissures. Procédé par lequel on s'assure que la fissure existe. Une fissure du crâne est plus dangereuse qu'une fracture. De l'opération du trépan pour les fractures du crâne. *Ibid.* b.

*Fissures du crâne.* IV. 433. a.

**FISTULE**, (*Chirurg.*) origine de ce nom. Il y a des fistules sans callosités, & il y en a dont la callosité n'est qu'un accident consécutif. VI. 821. b. Les fistules attaquent toutes les parties du corps. Causes des fistules. Les signes de l'écoulement d'un fluide à travers les parties dont la continuité divisée le laisse échapper, sont sensibles par la seule inspection. Indication curative: moyen de la remplir. *Fistule lacrymale.* Cause de cette maladie. Comment on la prévient, lorsqu'il n'y a encore qu'une simple dilatation du sac lacrymal par la rétention des larmes. L'obstruction du conduit nasal n'est point la maladie principale, mais seulement l'accident de l'ulcération du sac lacrymal. Indication à suivre pour cet état. Comment M. Anel la remplissoit. Moyen dont se servoit M. Petit pour déboucher le canal nasal obstrué ou fermé par des tubercules calleux, ou par des cicatrices. *Ibid.* 822. a. Pratique des chirurgiens avant M. Petit. Guérisons produites par la nature seule dans le cas de carie de l'os *unguis*. Inconvéniens auxquels exposoit l'ancienne pratique. De quelle manière quelques-uns pratiquent encore la perforation. Opération qu'il faut faire pour déboucher le canal. Usage d'une bougie dans le conduit nasal. *Ibid.* b. Observations sur l'usage de la cannelle d'or que quelques chirurgiens mettent dans le canal, & sur la précaution de faire des injections pendant l'usage de la bougie. Appareil de l'opération de M. Petit. De la méthode de traiter les maladies des voies lacrymales, en fondant le conduit des larmes par le nez, & en y plaçant à demeure un siphon, par lequel on fait les injections convenables. Mémoire de M. de la Forest sur cette méthode. Elle fut déjà connue de M. Bianchi, en 1716. Cette question traitée par M. Morgagni. Observations contre l'usage de la sonde. *Ibid.* 823. a. En quel cas cette méthode est recevable.

*Fistule lacrymale.* Elle peut être causée par l'abcès anchylops. I. 441. a. Ce qu'on doit observer sur la commissure des paupières dans l'opération de cette fistule. III. 712. a. Défenses qu'appliquoient les anciens après cette opération. IV. 741. b. Des injections dans le cas de cette sorte de fistule. VIII. 750. b. Bandage pour la fistule lacrymale. X. 667. a.

*De la fistule salivaire.* Exemples de telles fistules. Ecoulement de la salive à la suite des plaies des joues. Comment il fut guéri par Aquapendente. Observation sur la manière dont Munnicks a guéri la fistule salivaire. Guérison opérée par M. Ledran, d'un abcès dans la glande parotide. *Ibid.* b. Moyen de guérir l'écoulement de la salive, lorsqu'il vient de la glande parotide. Moyen d'opérer la guérison du canal salivaire. Méthode de M. le Roy. Comment M. Monro, professeur de chirurgie à Edimbourg, guérit un ulcère de même nature. Méthode plus simple, plus douce & plus naturelle, imaginée par l'auteur. Ses expériences & observations. *Ibid.* 824. a. Pratique observée par M. Morand, qui confirme la doctrine de l'auteur.

*Des fistules urinaires.* Leurs causes. Nécessité de l'extraction de la pierre. Des moyens de guérir ces fistules. Opération de Cabrol, chirurgien de Montpellier, par laquelle il guérit une fille qui rendoit ses urines par l'ombilic; voyez à l'article *Boutonnière*, la cure d'une fistule urinaire, commune à la vessie & à l'urethre. *Ibid.* b.

*Fistules urinaires.* Fistule causée par la compression du col de la vessie dans certains accouchemens. VI. 481. a.

*De la fistule au périnée.* Ses causes. Sa guérison lorsqu'elle n'est entretenue que par des chairs calleuses, ensuite des mauvais pansemens faits au périnée, après l'opération de la pierre. Cause la plus fréquente de ces fistules. Autres parties où se font encore les fistules urinaires. Point essentiel pour leur guérison, rétablir le conduit naturel dans ses fonctions, ou bien faire une incision au périnée, pour porter une canule dans la vessie. Alors toutes les fistules qui n'étoient entretenues que par le passage de l'urine, se guériront d'elles-mêmes. *Ibid.* 825. a. On a même vu le conduit artificiel, s'oblitérer enfin par l'absence de la canule, & les urines reprendre leur cours naturel.

Tome I.

*Fistule au périnée*, guérie par M. Petit. II. 386. b.

*Fistules de l'abdomen*, à la région du foie, causées par l'ouverture de la vésicule du fiel adhérente au péritoine. Cure de ces fistules.

*Second genre de fistule*: celles qui sont formées par la présence d'un corps étranger. Il n'y a pas d'autre indication que de faire l'extraction de ce corps. Moyen de la remplir. Talens que ces différentes fistules exigent du chirurgien.

*Troisième genre de fistules*, celles qui sont produites par des chairs fongueuses, dures & calleuses, que le séjour du pus a rendu telles, &c. Extirpation des callosités.

*De la fistule à l'anus.* Sa cause est un abcès dans le tissu graisseux qui avoisine l'intestin *rectum*. Causes de cet abcès. *Ibid.* b. La différence des fistules à l'anus se tire de leur ancienneté, de leur étendue, de leur complication & de leurs issues. Fistules complètes & incomplètes. Signes diagnostiques de celles-ci. D'où se tire le pronostic de cette maladie. Traitement préparatoire qu'exige la cure. *Ibid.* 826. a. Manière de faire l'opération selon les différens cas. *Ibid.* b. Pansement de la plaie. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie, lorsqu'un vaisseau a été ouvert dans l'opération. Levée du premier appareil; suite des pansemens. *Ibid.* 827. a. Réflexions sur le traitement des abcès considérables qui se forment à la marge de l'anus, soit que la fistule les ait produits, ou qu'ils la précèdent. *Ibid.* b.

*Fistule à l'anus*, causée par un éclat d'os arrêté dans cette partie. VII. 78. b. Voyez ANUS.

*Fistule de la poitrine.* XII. 895. a.

**FISTULE**, (*Maneg. Maréch.*) ulcère profond, dont les bords sont durs & calleux, & dont l'entrée est étroite, tandis que le fond en est évasé. VI. 827. b. Fistule simple, composée, compliquée. Moyens d'en reconnoître la nature. Cause des fistules. Quelles sont les parties où elles se manifestent particulièrement. Caractères & circonstances qui les rendent plus ou moins funestes. Objet principal qu'on doit se proposer dans leur traitement. Quel est celui des fistules simples & récentes. Ce qu'on doit faire si les callosités sont considérables. Traitement des fistules compliquées de carie. *Ibid.* 828. a. Celui des fistules composées, dont la dureté & les sinuosités ne présentent rien d'extraordinaire. Soins accésoires que le maréchal doit prendre durant la maladie de l'animal. *Ibid.* b.

*Fistule à la saignée du col.* *Suppl.* III. 411. b. Fistule aux bourfes. *Ibid.*

*Fistule à l'anus.* Négligence des auteurs à l'égard de cette maladie qu'ils n'ont point assez cherché à connoître. Causes de l'ulcère sinueux & calleux qui vient à l'anus. VI. 828. b. Fistule simple & incomplète. Fistule borgne & externe. Fistule borgne & interne. Fistule complète. Fistule composée. Quels sont les moyens de s'assurer de ces différences. Quel est le cas d'une fistule incurable. Comment on prépare l'animal à l'opération. Différentes manières de procéder, selon la diversité des cas. *Ibid.* 829. a. Soins qui doivent suivre l'opération. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* III. 411. b.

*Fistule lacrymale*, ulcère calleux & sinueux, dont le siège est à l'angle interne de l'œil. Quelle peut être la cause de la fistule que les auteurs ont toujours gardé sur cette maladie. Détails qui montrent la possibilité de la fistule lacrymale dans l'animal, & qui font voir la marche & les progrès de cette maladie. VI. 830. a. Les signes de cette fistule ne sont point aussi sensibles dans le cheval que dans l'homme. Symptômes auxquels néanmoins on peut la reconnoître. Causes de cette maladie. *Ibid.* b. Moyen de s'assurer de ses différens degrés. *Ibid.* 831. a. Pansement qui doit suivre l'opération. Suite des soins jusqu'à l'entière guérison. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* III. 414. b.

**FISTULES ou CANAUX**, (*Anatomie des plantes*) VI. 831. b.

**FISTULE ou PETITE FLUTE**. (*Luth.*) Les principaux instrumens à vent des anciens étoient la *tibia* & la *fistule*. Description de la fistule. VI. 831. b.

**FISTULEUX**. (*Chirurg.*) Sinus fistuleux qu'on doit dilater. VII. 603. a. Deux vues générales pour lesquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Comment Sculter guérit les sinus fistuleux. XV. 221. a. Ulcère fistuleux. XVII. 373. a.

**FITZ**, vieux mot françois, qui signifie *fil*. On l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre. En Irlande, plusieurs familles portent ce titre devant le nom de leur famille. Les Moscovites ont employé de même le mot *wits*, après le nom de leur pere. VI. 531. b.

**FIUM**, (*Géogr.*) ville d'Afrique dans la moyenne Egypte. Détails sur la province de ce nom. Monumens remarquables qui se trouvoient dans l'ancienne *Abydos*, que l'on croit être la même que *Fium*. VI. 832. a.

**FIUME**, (*Géogr.*) ville appartenante à la maison d'Autriche, dans la Liburnie, sur un golfe de la mer Adriatique. Son gouvernement, sa situation. Description de cette ville. Sa longitude & sa latitude. *Suppl.* III. 46. b.

**FIXATION & FIXÉ**. (*Chym.*) Quelles sont les substances qu'on fixe par composition. Quelles sont celles qui sont fixées par dépouillement ou décomposition. Prétendue fixa-

AAAAaaaa



tion du nitre par le charbon. Le mercure fixé *per se*, n'a pas acquis, à beaucoup près, une fixité absolue. VI. 832. a.

FIXE. (*Physiq. & Chym.*) L'air volatilise les corps fixes & fixe les corps volatils. I. 234. b. D'où se forme ce que les chymistes appellent corps fixe & corps volatil. III. 606. b.

FIXITÉ. Recherches des causes de la fixité. I. 229. b. 234. b. III. 416. a. Fixité de l'argent. I. 641. b.

FIZES, professeur en médecine. Son hypothèse sur les inflammations. VIII. 711. b.

## F L

FL, ce caractère est affecté au fluide, dont il peint assez bien le mouvement. XI. 485. b.

FLABELLATION, (*Chirurg.*) renouvellement de l'air sous un membre fracturé. Quel en est le but. Manière de le procurer. Trois intentions principales que comprend la cure universelle des fractures. Danger du prurit qui suit quelquefois le traitement. Moyen de le prévenir. Cause la plus ordinaire de ce prurit. Méthode prescrite par Paré pour y remédier. VI. 832. b.

FLABEMONT, (*Géogr.*) dans le Soulois. *Suppl.* IV. 816. a.

FLACCIDITÉ, (*Médec.*) relâchement des fibres. VI. 832. b.

Flacidité, état du membre viril. Flacidité, signe d'impuissance. Vers de Juvenal sur ce sujet. VI. 832. b.

FLACCUS, (*Valerius*) poète. XV. 129. a.

FLACCUS ILLYRICUS, (*Matthias*) théologien. VIII. 932. a.

FLAGELLANS, (*Hist. mod.*) pénitens du treizième siècle, qui se donnoient la discipline en public. Commencement de cette secte vers l'an 1260, à Pérouse. Son origine. Comment se pratiquoient les flagellations publiques de ces pénitens. Fanatisme des flagellans réveillé en 1348, à l'occasion de la peste. A quel point ce fanatisme fut porté. Ces gens-là se portèrent ensuite à exciter des séditions, des meurtres & des pillages. Efforts des princes & des prélats pour réprimer cette dangereuse manie. Observations sur l'histoire des flagellans, par Jacques Boileau. Flagellans qui subsistent encore en Italie, à Avignon, & dans plusieurs lieux de la Provence. Réflexions sur ce fanatisme. VI. 833. a.

FLAGELLATION, (*Hist. anc.*) punition par le fouet. Usage de la flagellation chez les Juifs. La flagellation chez les Grecs & chez les Romains étoit plus cruelle que la fustigation. Détails sur ce sujet. VI. 833. b. Voyez FOUET.

FLAGELLATION, (*Hist. eccl. & Philosoph.*) peine du fouet ou de la discipline que se donnoient ou que se donnent les pénitens. Etablissement de la flagellation comme peine en 508. De la flagellation volontaire dans le onzième siècle. Premiers exemples de celle-ci. Moines qui l'embrassèrent ensuite. Auteurs qui écrivirent en sa faveur. Celui qui s'est le plus distingué dans la flagellation volontaire, a été S. Dominique l'encuirassé. Selon son calcul, il pouvoit sauver de l'enfer soixante âmes par an. VI. 833. b.

Flagellation : celle de Jésus-Christ. Ce qu'on entend par un tableau de la flagellation. VI. 833. b.

FLAGELLATION, (*Chirurg.*) espèce de vésicatoire. XVII. 199. b.

FLAGELLUM, *scutica*, (*Lang. latin.*) différente signification de ces mots. XIV. 844. b.

FLAGEOLET. (*Luth.*) Deux sortes de flageolets; savoir, le flageolet d'oiseau & le flageolet gros. Leur description. Ces flageolets ont la même tablature, & ce qu'on dit de l'un appartient également à l'autre. Manière de se servir de cet instrument. Quelles sont les matières dont on le fait. Sa tablature & son étendue. VI. 834. a. Détails sur la manière d'en jouer. Moins un instrument à vent aura de diamètre, plus il octaviera facilement. Observations sur la distance des trous. *Ibid.* b. Théorie par laquelle on compare les instruments à vent aux instrumens à corde. Il n'y a que cette théorie qui puisse expliquer les bizarreries du flageolet. *Ibid.* 835. a.

FLAGRANT *délit*. IV. 791. b.

FLAMAND. Ecole flamande de peinture. V. 315. b. &c. Parlement des Flamands. XII. 56. a. De la prononciation de la langue flamande. XIII. 458. b.

FLAMANT, oiseau. Vol. VI. des planch. Règne animal, planch. 30.

FLAMBE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. VI. 835. a.

FLAMBE, GLAYEUL, IRIS, (*Mat. médic.*) VI. 835. a. Voyez IRIS.

FLAMBE. (*Ichtyol.*) Ses noms en grec, en latin; ceux qu'on lui a donnés dans le Languedoc. Description du *tanis* d'Aristote. Autre *tanis* décrit par Rondélet. VI. 835. a.

FLAMBEAU, lumineux qui sert à éclairer la nuit dans les rues, aux enterremens & aux illuminations. VI. 835. a. Ils sont différens des torches & des cierges. Leur description. Manière de les former. Flambeaux des anciens. *Ibid.* b.

FLAMBEAU, (*Hist. anc.*) voyez *Tæda* & *Torche*. Flambeaux qui servoient à Rome dans les funérailles. XIV. 799. a.

FLAMBEAU, (*Artificier*) brandon de feu, &c. dont les anciens se servoient dans leurs maisons & à la guerre. Construction de ces flambeaux. Manière de les compoter. VI. 835. b.

FLAMEL, (*Nicolas*) XIII. 83. a.

FLAMINE, (*Littérat.*) prêtre chez les Romains. Les flamines n'étoient que trois au commencement de Rome. Il furent dans la suite multipliés jusqu'à quinze. Distinction des flamines majeurs & des flamines mineurs. Le flamine de Jupiter étoit le plus considérable, voyez *Flamine diale*. Bonnet des flamines. Énumération des douze flamines mineurs. Autres flamines créés ensuite pour quelques empereurs. VI. 836. a. Les flamines ne faisoient pas corps ensemble. Ils ne pouvoient tenir plusieurs sacerdoces à la fois. Leur élection. Leur consécration ou inauguration. De leurs filles & de leurs femmes. Leur sacerdoce étoit perpétuel. Origine du nom *Flamines*. Description de leur chapeau. Comment ils se couvroient la tête durant les chaleurs. *Ibid.* b.

Flamines de Jupiter. Leur bonnet. I. 246. a. 523. a.

FLAMINE diale. (*Hist. rom.*) Loix particulières auxquelles étoit soumis ce prêtre de Jupiter. VI. 836. b. Privilèges dont il jouissoit. *Ibid.* 837. a.

Flamine diale. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 47. a.

Flamine; *flamen furinalis*; *flamen lucinalis*; *flamen palatinalis* ou *palatinalis*. *Suppl.* III. 47. a.

FLAMINE, la, (*Littér.*) prêtresse de quelque divinité, ou femme d'un flamine. Les femmes des flamines avoient l'ornement de tête & le furnom de leurs maris. Observations particulières sur la femme du flamine diale. VI. 837. a.

FLAMINIENNE. Voie flaminienne. III. 275. b. XVII. 420. a. Cirque flaminien. III. 476. b. Porte flaminienne. XIV. 351. a.

FLAMINIO, (*Antoine*) poète : sa patrie, son principal ouvrage. VIII. 581. b.

FLAMINIUS, (*Caius*) consul : accident qui lui présagea la perte de la bataille contre Annibal. XV. 494. b. Observations sur sa mort. *Suppl.* II. 705. a, b.

FLAMINIUS, (*C. Quintius*) projet de loi qu'il proposa. IX. 650. b.

FLAMMANT, (*Ornith.*) description très-détaillée de cet oiseau aquatique. VI. 837. a. Côtes qu'il fréquente en hiver. *Ibid.* b.

FLAMME. (*Physiq. Chym.*) Nature de la flamme. Cause de son élévation. Effet de l'air sur la flamme. Elle ne sauroit subsister dans un milieu plus dense, ni plus rare. Les corps les plus combustibles jetés en masse sur un corps enflammé, éteignent la flamme. Les vapeurs qui détruisent l'élasticité de l'air éteignent la flamme. Les parties des corps incombustibles s'élèvent dans l'air sans s'enflammer. En quoi la flamme diffère de la fumée. VI. 837. b. Différence entre le feu-follet & la flamme. Diverses manières d'exciter de la flamme. Stahl a prouvé que l'eau contribuoit essentiellement à la production de la flamme. Deux substances seulement, savoir le charbon & le zinc, donnent de la flamme en tirant de l'eau du dehors. Dissertation de M. Polt sur le feu & sur la lumière. Atmosphère de la flamme, d'autant plus étendue que la nourriture du feu est plus aqueuse. Forme que prend la flamme quand elle est libre, & lorsqu'on l'enferme dans un anneau ou corps cylindrique. Pourquoi la flamme paroît bleue & ronde vers la base. Sa plus grande chaleur est à son milieu. Elle chauffe d'autant plus les corps, qu'elle est plus pure. Si une flamme se trouve entourée d'une autre, l'intérieure prend la figure sphérique. VI. 838. a. Corps qui paroissent n'avoir pas besoin d'air pour brûler. Phénomènes communs que M. Musschenbroek tente d'expliquer. Flamme qui s'élèvent de dessous la terre : exemples. Fontaines dont l'eau est inflammable. Tous les corps qui s'enflamment, sont consumés par leur flamme, & se dissipent en fumée, &c. Odeur de la fumée. Différentes couleurs de la flamme, selon les matières qu'on brûle. Dans l'obscurité, la flamme d'un flambeau semble plus grande lorsqu'on en est à une certaine distance, que quand on en est tout proche. Raison que quelques philosophes en apportent. *Ibid.* b. Production de la flamme par le mélange de deux liqueurs froides : sur la théorie de cette inflammation, voyez NITRE. Emploi que les chymistes font de la flamme. La flamme déterminée avec art dans des fourneaux convenables, fournit un feu très-violent. *Ibid.* 839. a.

Flamme. Sentiment de Newton sur la flamme. III. 26. a. Ouvrage de Boyle sur la pondérabilité de la flamme, 436. a. la flamme nuit aux expériences de l'électricité. V. 471. a. Production de la flamme par l'expansibilité de l'eau. VI. 284. b. Flamme du grand fourneau anglois. VII. 248. 3. c. La flamme s'éteint dans une cloche de verre fermée. *Suppl.* I. 235. a.



*Flamme.* Petite flamme que l'on voit quelquefois au haut des mâts de vaisseaux, II. 753. b. IV. 1016. a. VI. 613. b. celle qui paroît quelquefois sur la tête des enfans, les cheveux des hommes, &c. VI. 613. b. Flamme appelée feu-follet. *Ibid.* a, b.

*FLAMME ou feu vital*, (*Physiol.*) substance ignée que plusieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. Ils soutiennent que cette flamme a autant besoin d'air pour subsister, que notre flamme commune. VI. 839. a.

*Flammes, flammettes, coquilles.* VI. 839. a. *Voyez* COQUILLE.

*FLAMME*, (*Hist. anc.*) marque distinctive des corps de troupes dans la milice grecque du bas empire. En quel endroit de l'armure elle se plaçoit. Ce qu'ordonna l'empereur Maurice sur les flammes des divisions. Flamme considérée comme un simple ornement. VI. 839. a.

*FLAMME*, (*Archit.*) VI. 839. a.

*FLAMME*, (*Marine*) c'est une marque blanche que les officiers qui commandent arborent à leur vaisseau. Ce que prescrit à cet égard l'ordonnance de 1689. VI. 839. a. Autres détails sur l'usage des flammes. *Ibid.* b.

*FLAMME d'ordre*, (*Marine*) VI. 839. b.

*FLAMME*, (*Manege. Maréch.*) usage de cet instrument de maréchallerie. Quatre espèces de flammes ou lancettes. Flamme française : description détaillée de cet instrument. VI. 839. b. Flamme allemande. Sa description. *Ibid.* 840. a.

Autre flamme allemande : en quoi elle diffère de la précédente. Flamme nouvelle, quatrième espèce : sa description. *Ibid.* b. Manière dont on se sert de la flamme française : ses inconvéniens ; ceux des flammes allemandes. La flamme nouvelle est exempte de ces défauts. Flamme des anciens nommée *fosforium* dont Albucasis fait mention. Usage qu'on en faisoit en chirurgie. *Ibid.* 841. b. Observations sur la manière de saigner des anciens. Flammette à ressort dont les chirurgiens allemands se servent. *Ibid.* 842. a.

*FLAMME*, (*Metteur en œuvre*) VI. 842. a.

*FLAMME*, (*Blason*) meuble d'armoirie. *Suppl.* III. 47. a. Sa signification. *Ibid.* b.

*FLAMMEUM*, (*Hist. anc.*) voile dont on couvroit la tête des jeunes filles le jour de leurs nœces. Détails sur ce voile. VI. 842. a.

*FLAMSTEED*, (*Jean*) ses connoissances astronomiques. I. 791. a. Comment il donna lieu à l'établissement de l'observatoire de Greenwich, dont il fut nommé astronome. XI. 325. a, b. Ses observations. 323. b. 324. a. 905. a. Ses observations de quelques inégalités dans les étoiles. *Suppl.* II. 893. a. Son histoire céleste. *Suppl.* I. 664. b. De ses cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. a, b. Son catalogue d'étoiles. 269. b. *Suppl.* IV. 907. b. 913. a, b. Ses tables de réfractions. 899. b.

*FLANC.* (*Art milit.*) Attaquer l'ennemi en flanc. Comment on couvre les flancs de l'infanterie. VI. 842. z.

*Flanc.* Attaque d'un ennemi par le flanc. I. 829. a.

*FLANC*, du bastion, (*Fortific.*) quelle en doit être la grandeur. VI. 842. a.

*Flanc bas ou place basse.* Usage de cet ouvrage. VI. 842. a.

*Flanc concave ou tour creuse.* VI. 842. a.

*Flanc couvert*, avantage d'un tel flanc. VI. 842. b.

*Flanc oblique ou second flanc.* L'expérience a fait remarquer qu'il n'opéroit presque rien d'avantageux dans la défense. Ouvrage à consulter sur cette partie de la fortification. VI. 842. b.

*Flanc simple ou plat.* VI. 842. b.

*Flanc.* Angle du flanc. I. 463. b. Défense de la courtine par le flanc. IV. 734. a. Défense de flanc. 737. a, b.

*FLANC de vaisseau*, (*Marine*) être flanc à flanc. VI. 842. a. *Voyez* PROLONGER.

*FLANCS*, (*Maneg. Maréch.*) parties latérales du ventre, ou de l'abdomen : espace qu'elles comprennent. Imperfection des flancs qui consiste en ce qu'ils sont creux par vice de conformation : les flancs du cheval qui a de l'ardeur sont sujets à ce vice. Autres causes de ce vice. Cheval confu. VI. 842. b. Examen qu'il faut faire des flancs des chevaux qu'on achète. En quoi l'on reconnoît que le flanc est altéré. Moyen de guérir cette altération. Battement des flancs dans la fièvre ; celui qui caractérise la pousse. *Ibid.* 843. a.

*Flanc*, terme d'écrivain. VI. 843. a.

*Flanc à la monnoie.* Préparation du flanc avant que de passer au balancier. VI. 843. a.

*FLANC*, (*Monn.*) vraie orthographe de ce mot. *Suppl.* III. 47. b.

*Flanc.* Blanchiment des flancs. II. 272. b.

*FLANCONADE* ou *flaconade*, *Estocade de*, (*Escrime*) Façon d'exécuter cette botte. Façon de la parer. VI. 843. a.

*Flaconade*, voyez vol. IV des planches, escrime, pag. 11.

*FLANDRE*, cause de la fertilité de ce pays. *Suppl.* II. 186. b. Citernes dans quelques villes maritimes de Flandre.

III. 487. b. Commencemens du commerce de ce pays. 692. b. Ses progrès : sa chute. 693. a. Droit reçu en Flandre. V. 121. b. Goût des peuples de Flandre pour les jeux & les spectacles : fête de l'épincte qu'on y célébroit autrefois. V. 803. a, b. Le nom de forestiers donné autrefois aux gouverneurs de ce pays. VII. 128. b. IX. 895. b. Hommage que le comte de Flandre rendoit au roi. XI. 760. a. Du parlement de Flandre. XII. 55. a, b, &c.

*FLANELLES*, terme de manufacture de glaces. Usage de ces pièces d'étoffe. Pourquoi on les appelle *flanelles*. VI. 843. b.

*FLANQUANT*, angle, (*Fortific.*) I. 463. b.

*FLANQUE*, (*Blason*) différence selon Leigh entre la flaque & le flaque. VI. 843. b. *Voyez* FLASQUE.

*FLANQUÉ.* (*Fortific.*) Comment les ailes des ouvrages à corne doivent être flanqués. I. 213. a, b. Angle flanqué. 463. b. Comment les anciens flanquoient l'enceinte des villes. II. 129. b. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. b.

*FLANQUER.* (*Fortific.*) Flanquer une place : flanquer une muraille avec des tours. Toute fortification qui n'a qu'une défense de front est défectueuse ; pour la rendre complète, il est nécessaire qu'une partie flanque l'autre. Pourquoi la courtine est toujours la partie la plus forte d'une place. VI. 843. b. Pourquoi la défense directe est défectueuse. Une place de guerre doit avoir son enceinte, disposée de manière qu'il y ait des parties plus avancées les unes que les autres, pour qu'elles puissent se flanquer mutuellement. *Ibid.* 844. a.

*FLAON.* (*Monn.*) Manière dont on donnoit autrefois la couleur aux flaons d'or & d'argent. XVI. 343. b.

*FLASQUE*, signification de ce mot, dans l'artillerie, dans l'art du manège & dans le blason. VI. 844. a.

*FLATTÉ.* (*Musiq.*) agrément du chant français. *Suppl.* III. 47. b. *Voyez* vol. VII des planches de musique, planche 7.

*FLATTER*, (*Morale*) signification propre & physique de ce mot. *Suppl.* III. 47. b. Son acception morale, analogue à la précédente. Comment on flatte les fots, les furieux, les personnes emportées par un violent accès de colere. Comment un homme galant flatte une femme qui a la passion d'être préférée à toutes ses semblables. *Flatteries* des courtisans à l'égard des princes & des grands. *Ibid.* 48. a. Danger des flatteries. *Ibid.* b.

*FLATTER.* (*Peint.*) Art avec lequel certains peintres savent flatter sans nuire à la ressemblance. VI. 844. a.

*FLATTERIE*, (*Morale*) plus ou moins coupable selon les circonstances. Ce qui a donné lieu à la flatterie. C'est à la cour que l'intérêt prodigue les louanges les plus outrées aux dispensateurs sans mérite des emplois & des grâces. Flatterie d'action plus séduisante que les éloges les mieux apprêtés. Flatterie d'imitation. VI. 844. a. Art de plaire né des divers genres de flatterie. Elle est commune aussi dans les pays où l'amour des distinctions remue les hommes. La galanterie rend la flatterie indispensable vis-à-vis les femmes. De la multitude de besoins de vanité dans une nation légère, naît une flatterie générale insupportable au bon sens. Les philosophes l'ont trop souvent encouragée par leur exemple. Heureux changement à cet égard. VI. 844. b.

*Flatterie.* Certaines flatteries plus dangereuses que des libelles diffamatoires. IX. 460. a. Différence entre la politesse, la flatterie & la civilité. XII. 916. a. Condescendance vicieuse, espèce de flatterie. XVII. 764. a, b. Flatteries du duc d'Antin envers Louis XIV. *Suppl.* III. 802. b.

*FLATTEUR.* (*Morale*) Définition du flatteur selon Platon & selon Théophraste. L'homme vrai tient le milieu entre l'adulateur & le misanthrope. Orez le masque dont le flatteur se couvre, vous verrez que ce n'est qu'un courtisan sans pudeur, sans attachement, qui ne cherche en vous que son propre intérêt. VI. 844. b. Quatre espèces de flatteries distinguées par Platon. L'éloquence deshonorable & prostituée par la flatterie. La satire & la flatterie ont empoisonné les fastes de l'histoire. Comment les historiens ont fait servir la satire à donner plus de poids à leurs flatteries. Portrait du flatteur. Bassesse de son caractère. Le monde n'est rempli que de gens qu'il séduit ; parce qu'il n'y a point de maladie de l'esprit plus générale que l'amour de la flatterie. Nous commençons les premiers à nous flatter, & alors la flatterie des autres ne sauroit manquer de succès. *Ibid.* 845. a. Quels sont les maux que la flatterie cause à ceux qui en font les objets. Les hommes viennent promptement vis-à-vis les uns des autres à la même bassesse, où une longue domination conduit insensiblement les peuples asservis. La flatterie est plus de mode dans les grands états policés. Rôle que jouent les flatteurs auprès des monarques. Parole de Carnéade sur l'effet de la flatterie dans le cœur des jeunes princes. Aventure d'Antiochus par laquelle il put entendre la vérité une fois en sa vie. Sincérité de Sully



auprès de Henri IV. La flatterie ne peut subsister avec l'égalité : la dépendance la fait naître. *Ibid. b.* Selon Démofthène, ce furent les flatteurs qui vendirent la liberté des Grecs à Philippe & à son fils Alexandre. Traits d'adulation de la part des Samiens envers Lifandre, & des Romains envers Adrien. La flatterie monte à son dernier période sous les tyrans. Basseffe des Romains à l'égard de Séjan. Trait de flatterie impudente & en même tems ingénieuse de Vitellius à Caligula. Les flatteurs infâmes allèrent plus loin sous le regne de Néron, & devinrent des calomniateurs assidus, cruels & sanguinaires : crimes dont il chargerent Thrafaë Pétus. Les bons princes ne redoutent pas la satire, de même qu'ils ne soupçonnent point de fausseté les justes éloges qui leur sont rendus : ce que disoit l'adestus Pline à Trajan. *Ibid. 846. a.* Considérations qui devroient engager les princes à se garantir du poison de la flatterie. 1°. Il n'y a jamais eu un seul prince dans le monde qui n'ait été flatté ; jamais peut-être un seul qui n'ait été gâté par la flatterie. Langage qu'un prince devroit se tenir à lui-même ; paroles tirées de Montagne. 2°. Leçons que Mentor donne à Idomenée dans Télémaque pour lui apprendre à se préserver des flatteurs. Conseils semblables qu'Ifocrate donnoit à Nicoclès. 3°. Les empereurs les plus hais ont toujours été les plus flattés. 4°. Les princes ne doivent se livrer au plaisir d'être loués, qu'après s'être assurés qu'ils possèdent les vertus qu'on leur accorde. *Ibid. b. 5°.* Comment ils doivent autoriser & encourager la liberté qu'on prend de leur donner des avis. Un prince qui agira de cette manière est, dit Montagne, cinq cens brasles au-dessus des royaumes, &c. Vers de Racine contre les flatteurs. *Ibid. 847. a.*

*Flatteur*, adj. Réponse flatteuse. XIV. 137. b.

**FLATUOSITÉ**, (*Médec.*) Définition. VI. 847. a. Matière propre des flatuosités ; leurs causes. Doctrine des flatuosités. Principes que l'auteur établit pour donner une idée exacte des flatuosités. *Ibid. b.* Signes des flatuosités. Personnes sujettes à ce mal. Causes. Prognostics. Cure. *Ibid. 848. a.* Auteurs qui en ont traité. *Ibid. b.* Voyez VENTS, RUCTATIONS, ROTS, CARMINATIFS.

*Flatuosités des femmes en couche.* VI. 840. b. Cause des vents & flatuosités. *Suppl. II. 877. b.*

**FLAVIA**, loi. IX. 660. b.

**FLAVIEN**, droit. V. 125. b. 138. a.

**FLAVIEN**, (*Saint*) patriarche d'Antioche : effet de son intercession auprès de Théodose en faveur des habitans de cette ville. VIII. 813. b.

**FLAVIGNY**, (*Géogr.*) petite ville de l'Auxois, en Bourgogne. Personnes remarquables dont elle est la patrie. Sa conduite durant les troubles de la ligue. *Suppl. III. 49. a.*

*Flavigny*, abbaye de, dans l'Auxois. *Suppl. I. 263. a, b. 861. a.*

**FLAVIUM-EBUSUM**, (*Géogr.*) ville de la Gaule. *Suppl. IV. 9. b.*

**FLÉAU**, (*Gramm. & éconóm. rustiq.*) sens propre & sens figuré de ce terme. Dans le premier cas il n'est que d'une syllabe, dans le second il est de deux. VI. 849. a.

*Fléau*. Battage des blés au fléau. II. 146. b.

*Fléau*. Victime humaine qu'on immoloit dans les villes défolées par quelque fléau. XII. 379. a.

*Fléau*, dans une balance, (*Méch.*) VI. 849. a.

*Fléau*, façon angloise ; pièces qui le composent. VI. 849. a.

*Fléau à double crochet* : pièces qui le composent. VI. 849. a. Cette sorte de fléau est pour les grands poids. *Ibid. b.*

*Fléau*, façon d'Allemagne, à deux boîtes. Description. VI. 849. b.

*Fléau à broche.* VI. 849. b.

**FLÉAU**, (*Serrur.*) fermeture ordinaire d'une grande porte cochère. Description. VI. 849. b.

**FLÉAUX**, (*Vitrier*) VI. 849. b.

**FLECHE**, (*Géom.*) Sinus versé d'un arc. La fleche d'un arc infiniment petit, est à l'arc, comme l'arc est au diamètre. VI. 849. b.

*Fleche* absciée. Voyez ce dernier mot. VI. 849. b.

**FLECHE**, (*Astron.*) nombre des étoiles de cette constellation. VI. 849. b.

*Fleche*, constellation. Son origine. Ascension droite & déclinaison de la principale étoile. *Suppl. III. 49. b.*

**FLECHE** (*Physiq.*) nom qu'on a donné à certaines aurores boréales. VI. 850. b.

**FLECHE**. (*Art milit.*) Deux espèces de fleches qui ont un nom particulier dans nos histoires : l'une appelée *quarreau*, origine de ce nom. Les quarreaux étoient empennés, & quelquefois empennés d'airain. L'autre espèce appelée *vireton*. Ce qu'en dit l'auteur de l'histoire de Charles VI, au sujet d'un affaït donné à Melun. Pourquoi ces fleches étoient appelées *viretons*. VI. 850. a.

**FLECHE**, (*Art milit. Armes*) deux espèces de fleches qui ont un nom particulier dans l'histoire de France ; favoir les

quarreaux & les viretons. Origine de ces noms. Fleches dont on se servoit en France, qui se trouvent encore dans quelques cabinets de curieux. *Suppl. III. 49. a.* Voyez sur ces différentes armes, pl. 1. *Art milit. Armes & Mach. Suppl.* Des fleches empoisonnées. Ancienneté de cet usage. Suc du mancenillier employé par les Américains pour empoisonner leurs fleches. Contrepoison par lequel on s'en garantit. Autres végétaux dont le suc sert au même usage. Différens lieux d'Asie où l'on se sert d'armes empoisonnées. Ouvrages à consulter. *Ibid.*

*Fleches* des anciens. XVII. 785. b. Fleches fausses des anciens Romains, *Suppl. IV. 668. b.* leurs fleches plombées. 669. a. Fleches empoisonnées des Indiens. XIV. 645. a, b. Les Espagnols en employent de telles contre les Maures. XVI. 297. a. Fleches empoisonnées des Américains, 448. b. 449. a. Celles des anciens Scythes. 501. b. Fleche appelée *oc* dont les Turcs font usage. *Suppl. IV. 78. b.*

**FLECHE**, (*Blason*) meuble d'armoirie. Fleche empennée, encochée, émouffée. *Suppl. III. 49. b.*

**FLECHES** (*Divinat.*) Divination par les fleches. II. 199. b. XV. 377. a.

**FLECHES**, herbe aux, (*Botan.*) voyez TOULOLA.

**FLECHE d'éperon**, (*Marine*) VI. 850. a.

*Fleche* dans la fortification. VI. 850. a.

*Fleche de clocher.* VI. 850. a. Voyez CLOCHER.

**FLECHE ardente** (*Artific.*) appelée autrefois *malleole*. Usage qu'on en fait. Celui qu'en faisoient les anciens. Manière de la composer. VI. 850. b.

**FLECHE**. (*Charron*) Longueur de la fleche pour les carrosses à arc & pour les autres. Détails sur ce sujet. VI. 850. b.

**FLECHES**, (*Eventailiste*) VI. 850. b.

*Fleches*, terme de fabrique de tapisserie de haute-lisse. VI. 850. b.

*Fleche*, terme de trictrac. Voyez LAME.

**FLECHE**, la, (*Géogr.*) college de la Fleche ; Descartes y avoit étudié. VI. 850. b.

**FLECHIER**, (*Esprit*) ses oraisons funebres. XI. 551. b. Ses ouvrages. XII. 389. b. Morceaux de ses oraisons funebres donnés pour exemple du style nombreux. *Suppl. III. 307. b. 308. a.*

**FLECHISSEUR**, (*Anatom.*) muscle qui produit la flexion des os. Court fléchisseur du pouce ; sa description. Long fléchisseur du pouce ; sa description. Celle du fléchisseur du doigt auriculaire. Celles du long fléchisseur des doigts du pied. VI. 851. a. Du court fléchisseur des doigts du pied : du long fléchisseur du pouce du pied. Court fléchisseur du pouce du pied : fléchisseur du plus petit des orteils : description de ces deux muscles. La situation naturelle des articulations est d'être un peu fléchies. Les fléchisseurs, dans chaque articulation, sont plus courts que les extenseurs ; mais ils se contractent au même degré. *Ibid. b.* La force tonique des extenseurs est beaucoup plus grande que celle des fléchisseurs. Les fléchisseurs des jambes sont plus foibles que les extenseurs. *Ibid. 852. a.* Voyez PERFORANT & PERFORÉ.

**FLEETWOOD**, (*Guillaume*) évêque d'Angleterre, ses ouvrages. IX. 236. b. XVI. 465. b.

**FLESSEN-VISCH**, (*Ichthy.*) espèce de poisson. *Suppl. I. 836. a.*

**FLESSINGUE**, (*Géogr.*) ville des Provinces-unies. Détails sur l'amiral Ruyter qui naquit dans cette ville en 1607. Deux illustres gens de lettres dont elle est aussi la patrie. VI. 852. a.

**FLÉTRISSURE**, (*Jurisp.*) anciennement chez les Romains les criminels étoient marqués au front. VI. 852. a. Constantin voulut qu'ils fussent marqués sur la main ou sur la jambe. En France on les marque sur l'épaule. Lettres dont on les marque. *Ibid. b.*

*Flétrissure*, toute condamnation qui emporte infamie. VI. 852. b.

*Flétrissure*, voyez IGNOMINIE. De la flétrissure par la fleur de lys. VI. 859. a. Antiquité de l'usage de flétrir un criminel. *Ibid.* Les lettres de grace n'effacent pas la flétrissure. III. 835. a. Comment elle peut être effacée. *Ibid.*

**FLETTAN**, (*Ichthyol.*) description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. On en trouve dans la Manche. VI. 852. b.

**FLEUR**. (*Bot. Hist. anc.*) Les anciens n'ont point déterminé fixement ce qu'ils entendoient par le mot de fleur. Quelquefois ils ont caractérisé de ce nom les étamines ou filets, qui sont au centre de la fleur. Exemples tirés d'Aurelianus & de Virgile : peinture que ce poète fait de notre baume, sous le nom d'*amello*. Pline en décrivant le narcisse, appelle calice cette partie jaune qui occupe le centre, & fleurs, les pétales qui l'environnent. VI. 852. b.

**FLEUR**. (*Bot. Hist. mod.*) Définitions de la fleur selon différens auteurs. Parties qu'on distingue dans la fleur. Distinctions admises entre les fleurs par rapport au nombre de leurs pétales. Fleurs



Fleurs parfaites & imparfaites, selon Rai. Distinction des fleurs en mâles, femelles & hermaphrodites. Différences extérieures qui distinguent les fleurs dont les sexes sont partagés. Plantes qui ont les parties mâles & femelles, mais à quelque distance les unes des autres. VI. 853. a.

FLEURS des plantes, (Botan. systém.) M. de Tournefort a préféré, dans sa distribution méthodique des plantes, les caractères tirés des fleurs. VI. 853. a. Cinq parties qu'il distingue dans les fleurs, mais qui ne se trouvent pas dans toutes. Pétales de la fleur. Ses filets. Ses sommets. Son pistil. Où se trouve l'embryon du fruit. Calice de la fleur. M. de Tournefort divise d'abord les fleurs, en fleurs à feuilles & en fleurs à étamines. Les fleurs à feuilles sont simples ou composées. Détails sur les unes & les autres. *Ibid.* b. Fleurs fleurdelisées. Fleurs nouées. Fleurs en ombelle ou en parasol. *Ibid.* 854. a. M. de Tournefort distingue encore les fleurs en régulières & irrégulières. Fleurs labiées. Fleurs verticillées. Toutes les fleurs naissent sur des pédicules. Elles sont ou dispersées le long des tiges & des branches, ou ramassées à la cime de ces mêmes parties : détails sur ces deux dernières différences. *Système de M. Linnæus.* Les fleurs sont composées de quatre parties différentes. 1. Les calices sont distingués en sept sortes. *Ibid.* b. 2. Linnæus distingue deux espèces de corolles. 3. L'étamine. 4. Le pistil. *Ibid.* 855. a.

Fleurs, leurs différentes parties. *Suppl.* IV. 787. b. La fleur paroît être le principal organe de la génération des plantes. XII. 714. a. Structure générale des fleurs des plantes. *Ibid.* Usages de leurs parties pour la génération. *Ibid.* b. Formation des différentes parties de la fleur. XVI. 961. b. 962. a, b. Boutons à fleur, *Suppl.* II. 44. a. leur épanouissement. *Ibid.* Ailes de certaines fleurs. I. 212. b. Empalement de la fleur. V. 572. b. Pédicule des fleurs. XII. 237. b. Fleurs stériles. III. 250. b. Fleurs en papillon. XI. 876. a. Fleurs polyptères. XII. 953. a. Fleurs radiées. XIII. 753. b. Fleurs mâles, femelles, hermaphrodites, selon Linnæus. *Suppl.* IV. 787. b. Usages des parties des fleurs : différences des fleurs simples & des fleurs composées, vol. VI des planches. Règne végétal, pl. 103.

FLEURS. (Physiq.) Des couleurs des fleurs. Les couleurs dépendent du phlogistique & de sa combinaison avec d'autres principes. Les fleurs abondent en une huile essentielle, à laquelle leurs couleurs & la variété qui y regnent peuvent être attribuées. Les infusions des fleurs rougissent par des acides, verdissent par des alkalis : effet du phlogistique uni avec les fels. VI. 855. a. Principales couleurs qui s'observent dans les fleurs. Quelle seroit la cause du verd, suivant le système des chymistes. Cause de la blancheur de la chicorée, du céleri, &c. D'où peuvent venir les nuances jaunes dans les fleurs ; les nuances rouges ; le noir ; les nuances du bleu ; le verd : toutes ces explications sont tirées du système de M. Geoffroy. Observations sur ce système.

De la conservation des fleurs. Notre pratique n'est pas fort heureuse dans les moyens imaginés jusqu'à ce jour pour conserver aux fleurs leurs beautés. *Ibid.* b. Méthode du chevalier Robert Southwell pour conserver les fleurs dans leur état naturel & dans leurs propres couleurs. Énumération des principaux auteurs qui ont écrit sur les fleurs, & de leurs ouvrages. *Ibid.* 856. a.

Fleurs. Cause des variétés qu'on observe & qu'on opere dans les fleurs. XII. 715. b. 720. a.

FLEUR, (Agric.) les jardiniers-fleuristes restreignent le mot de fleur à quelques plantes qu'ils cultivent à cause de la beauté dans leurs fleurs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que nous n'avons point de belles fleurs, excepté les œillets, qui ne viennent du Levant. On distingue deux sortes de fleurs, celles qui viennent de racines & celles qui viennent d'oignons ; mais elles peuvent toutes se multiplier par des cayeux, des boutures, des tailles, des marcottes. Détails sur les fleurs qu'il faut élever de graines, & sur la manière de les cultiver. VI. 856. b. De la culture des plantes qui viennent d'oignons. Soins par lesquels on fait croître extrêmement une fleur. Moyens d'exciter dès l'hiver dans les terres celles qui ne viennent qu'au printemps ou en été. Des moyens de panacher & de chamarrer les fleurs de diverses couleurs. *Ibid.* 857. a. Autres variétés surprenantes que l'art a produites dans les fleurs. Des soins qui concernent la graine. De la culture des oignons qui viennent de graines. Soins à donner aux fleurs en hiver & en été. Énumération des fleurs du printemps, de celles d'été, *Ibid.* b. de celles d'automne, de celles d'hiver. Auteurs à consulter. A quel point la passion des fleurs a été poussée en Hollande. *Ibid.* 858. a. Voyez FLEURISTE.

Fleurs, utilité de leur culture. VIII. 227. b. Des graines à fleurs, du soin de les conserver, de la manière de les semer. VII. 835. a, b, &c. Soins qu'il faut donner aux fleurs. IV. 551. b. Plantation des arbres de fleurs qu'on élève en caisse. XII. 726. b. Pourquoi les fleurs doubles ne donnent point de graine. XIV. 114. b. fleurs panachées.

*Suppl.* IV. 229. a. Manière de faire des desseins & ornemens sur des fleurs naturelles & autres. IV. 891. b. fleurs du printemps. XVII. 735. a. Fleurs du printemps, de l'été & de l'automne. IV. 704. a. Fleurs dont en chaque saison de l'année on peut embellir les bosquets. *Suppl.* II. 24. a, b. 26. a.

FLEURS. (Hist. anc.) Couronnes de fleurs en usage dans les grandes fêtes. IV. 169. a. Usage de jeter des fleurs en certaines occasions. XII. 536. a.

Fleur de la passion ou grenadille. VI. 858. a.

Fleur au soleil. Elle est différente de l'héliotrope. On en distingue deux espèces. Elle se tourne toujours vers le soleil. Culture de cette fleur. VI. 858. a.

Fleur de cardinal. Voyez CONSOUDE ROYALE.

FLEURS de muscade. (Pharm. & mat. Méd.) Voyez MACIS.

FLEURS. (Pharmac.) De la manière de les conserver. Phénomène remarquable sur la destruction de la couleur des fleurs qu'on expose au soleil pour les dessécher. VI. 858. b.

Fleurs, eau de mille. XVI. 791. a.

FLEURS d'argent. (Minéral.) VI. 858. b.

FLEURS de fer, (Minéral.) espèce de stalaçite qui se trouve attachée aux voûtes des souterrains de quelques mines ; lorsqu'il s'y trouve du fer, ce n'est qu'accidentellement. C'est dans les mines de fer de Sicile qu'elle se trouve plus fréquemment. VI. 858. b.

FLEURS d'Asie, (Minéral.) sel qui se trouve à la surface de la terre dans plusieurs endroits de l'Asie. On l'appelle aussi terre sablonneuse de Smyrne. C'est le natron ou nitrum des anciens, &c. VI. 858. b.

FLEURS, (Chymie) produit de la sublimation. VI. 859. a.

FLEURS-de-lys. (Jurispr. française) De la flétrissure de la fleur-de-lys imprimée par le bourreau. Quel en est le but. Cette idée de flétrissure est fort ancienne. Les Romains l'appelloient *inscriptio*. Flétrissure que les Samiens imprimerent sur des Athéniens qu'ils avoient fait prisonniers. Flétrissure ordonnée par Platon. Constantin modéra cette peine chez les Romains. Elle a été aussi modérée par plusieurs législateurs modernes, & en France. VI. 859. a.

Fleurs d'antimoine. I. 509. a, b.

FLEURS d'un vaisseau, (Marine) rondeur qui se trouve dans les côtés du vaisseau. Quelle doit être cette rondeur. VI. 859. a. Voyez FLORER.

Fleur, à fleur d'eau. Tirer à fleur d'eau. VI. 859. a.

FLEURS. (Peint.) La nature semble prodiguer sur les fleurs tous les charmes du coloris. Les couleurs les plus franches semblent y concourir & disputer entr'elles. VI. 859. a. Elle permet qu'en assemblant un groupe de fleurs, on joigne ensemble les teintes qui ont été regardées comme les plus antipathiques, sans craindre que les loix de l'harmonie en soient blessées. Quelle est une des meilleures études de coloris qu'un jeune artiste puisse faire. Qualités que doit avoir un artiste qui se voue à la peinture des fleurs. Réflexions sur l'art requis dans ce genre de peinture. *Ibid.* b.

Fleurs, peintres de. XII. 266. b.

FLEUR de pêche, (Manège, Maréch.) auber, mille-fleurs ; expressions synonymes employées pour désigner une certaine couleur de la robe ou du poil des chevaux. VI. 860. a.

Fleur de farine, terme de boulanger. VI. 860. a.

Fleur, terme de fabrique de cuirs. Les principaux apprêts qu'on leur donne se font du côté de la fleur. Les couleurs s'appliquent quelquefois des deux côtés. Donner le suif de chair & de fleur. Peaux effleurées. VI. 860. a.

Fleur & chair en terme de tanneur & de chamoiseur. III. 12. a. 71. a.

FLEURS. (March. de modes) VI. 860. a.

Fleurs artificielles ; comment elles se font en émail. V. 544. b. Comment elles se font en plumes, voyez PLUMASSIER, & les planch. de cet art, dans le VIII vol. des pl. Moyen de donner aux fleurs artificielles l'odeur des fleurs naturelles. V. 499. a. Voyez FLEURISTE.

FLEURS. (Ruban.) Imitation de toutes les différentes fleurs imaginables. Observations sur celles qui sont de velin ou de coques. Beauté de cette imitation. VI. 860. a. Autre signification du mot fleur. *Ibid.* b.

FLEURS artificielles. (Ruban.) Habileté des ouvriers chinois dans l'art d'imiter les fleurs naturelles. Ceux qui sont au palais de l'empereur manient la soie avec beaucoup d'adresse, & savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier. Roseau ou espèce de canne qui fournit la matière qu'on y emploie. Il est appelé *tong-tjao* dans l'herbier chinois. Ses propriétés médicinales. *Suppl.* III. 50. a. Lieux où il croit. Sa description. Usages auxquels on l'emploie. *Ibid.* b. Comment ces ouvriers chinois appliquent les couleurs sur la matière qu'ils en tirent pour faire leurs fleurs artificielles. Comment ils leur donnent les différentes figures qu'elles doivent avoir. *Ibid.* 51. a. Espèce de lustre qu'ils leur donnent. Manière dont ils imitent les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, & sur-tout les papillons. *Ibid.* b.



**FLEURS-de-lys**, (*Ruban.*) ornement qui garnit les lisières de différens ouvrages. Fers qui servent à le former. Méchanisme par lequel ces fers exécutent ces fleurs-de-lys. VI. 860. b.

**FLEUR-de-lys**, (*Astron.*) constellation boréale. Longitude & latitude de sa principale étoile. *Suppl.* III. 52. a.

**FLEURS blanches**, (*Médec.*) pour fleurs blanches. D'où viennent les noms de fleurs blanches & de perte blanche : on peut les regarder comme une espèce de diarrhée de la matrice & du vagin. Différentes qualités de l'humeur qui se répand dans les fleurs blanches. Différentes couleurs sous lesquelles cette humeur peut se présenter. Elle a plus ou moins de consistance, selon les qualités qui y dominent. De la durée & de la quantité de cet écoulement. La connoissance des causes du flux menstruel est absolument nécessaire pour juger de celle des fleurs blanches. Exposé de ces causes. VI. 860. b. On verra par cet exposé, que le sang menstruel est précédé & suivi d'un flux de matière lymphatique. Mais lorsque cet écoulement devient trop considérable, relativement à ce qui se passe en santé, il doit être mis au nombre des lésions de fonctions ; c'est la maladie des fleurs blanches. *Ibid.* 861. a. Causes qui rendent cet écoulement continu ou borné à certains intervalles. Relâchement excessif des vaisseaux utérins regardé comme la cause des fleurs blanches. Les fleurs blanches sont cause quelquefois que l'écoulement du sang menstruel n'a plus lieu ; alors il est suppléé par elles. Si, au vice des solides se joint une dissolution des fluides en général, les fleurs blanches seront bien plus abondantes. Dans les femmes scorbutiques, les règles sont suppléées par des fleurs blanches fort abondantes. Diverses causes qui contribuent aux différentes qualités dominantes de la matière de ce flux contre nature. Moins cette matière séjourne dans les cavités où s'en fait l'épanchement, moins elle contracte de mauvaises qualités. Les qualités vicieuses de la matière des fleurs blanches, ne sont donc qu'accidentelles. Autre sorte d'écoulement contre nature, qu'on pourroit appeler *fausses fleurs blanches*, excréation trop abondante de l'humeur prostatique de la mucoité des lacunes du vagin. *Ibid.* b. Causes procatastiques des fleurs blanches, par lesquelles on voit que toutes les personnes du sexe, de tout âge & de tout état, peuvent contracter les différens vices qui établissent la cause des fleurs blanches. Mais le plus souvent, elles n'ont lieu qu'après que la disposition au flux menstruel est bien établie, & elle succède assez communément à la suppression de ce flux. Elles sont souvent un supplément aux menstrues, nécessaire & même salutaire. *Ibid.* 862. a. Comment on peut distinguer les fleurs blanches d'avec une gonorrhée virulente. Moyen de les distinguer des fausses fleurs blanches ou gonorrhée bénigne. Examen des symptômes qui accompagnent les fleurs blanches, pour juger de l'intensité des causes de cette maladie. Lorsque la matière est fort féreuse, & qu'elle détrempe continuellement la matrice & le vagin, elle rend ordinairement les femmes stériles, elle donne lieu quelquefois à la chute de la matrice. Ulcères de mauvaise qualité causés dans la matrice par la qualité bilieuse de la matière des fleurs blanches & son séjour dans les cavités où se fait l'écoulement. *Ibid.* b. Cependant elles sont rarement dangereuses par elles-mêmes, si elles ne dépendent de quelque grande cause morbifique commune à tout le corps. Elles sont moins dangereuses dans de jeunes sujets bien constitués, que dans ceux d'une mauvaise complexion & d'un âge avancé. Détails sur le traitement de cette maladie, selon ses différens degrés & ses différentes causes. *Ibid.* 863. a.

**Fleurs blanches**, usage de l'ortie-morte contre cette maladie. XI. 672. b. Caractère du pouls dans les fleurs blanches. XIII. 234. b.

**FLEUR**, (*Blason*) Fleurs les plus fréquentes dans les armoiries. Voyez vol. II. des pl. *Blason*, pl. 8.

**FLEURS**, (*Blason*) *Suppl.* I. 910. b. Fleurs épanouies. *Suppl.* II. 813. b. au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. b.

**FLEURS-DE-LYS**, (*Blason*) armes des rois de France. Les fleurs-de-lys étoient déjà employées pour ornement à la couronne des rois de France, du tems de la seconde & même de la première race. Observations sur le tombeau de la reine Frédégonde dans l'abbaye de S. Germain-des-prés. Portraits de Charles-le-chauve avec de vraies fleurs-de-lys à sa couronne. Philippe-Auguste est le premier qui s'est servi d'une fleur-de-lys seule au contre-scel de ses chartes. Les fleurs-de-lys furent réduites à trois dans les armes de Charles VII. M. de Sainte-Marthe pense que la fleur-de-lys a commencé d'être l'unique symbole de nos rois sous Louis VII. De l'opinion de ceux qui veulent que nos lys aient été dans l'origine le bout d'une espèce de hache d'armes. VI. 864. a. Autre opinion examinée, celle de Jacques Chifflet. Divers monumens précieux trouvés dans le tombeau de Childeric II. Fables puériles sur les premières armes de France, & la cause de leur changement en fleurs-de-lys. *Ibid.* b.

**FLEUR-DE-LYS**, (*Blason*) meuble le plus distingué de l'écu François. Fleur-de-lys au pié nourri. Premier roi de France

qui prit les fleurs-de-lys. Celui qui les réduisit à trois. *Suppl.* III. 52. a.

**Fleur-de-lys**, réflexions sur l'origine de ces armoiries de France. IX. 572. a. Fleur-de-lys au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. b.

**FLEUR**, (*Géogr.*) terminaison de plusieurs lieux maritimes de Normandie. Origine de cette terminaison. Les noms des lieux de Hollande terminés par *uliet*, ont la même origine : le *flevus* des anciens est encore de ce genre. Dans le bas-Breton, les lieux dont les noms commencent par les syllabes *pleu* & *plou*, sont battus des flots de la mer. VI. 864. b.

**FLEURDELISÉ**, (*Blason*) Usage de ce mot. *Suppl.* II. 52. a.

**FLEURET**, terme de danse : pas qui est presque semblable à celui de bourrée, parce qu'il n'a qu'un mouvement. Comment on l'exécute. Le fleuret se fait de tous côtés. VI. 865. a.

**FLEURET**, (*Escrime*) Lieux d'où l'on tire les meilleures lames de fleurets : leur forme. VI. 865. a.

**Fleuret**, espèce d'épée. XVII. 786. b.

**FLEURET**, (*Manuf. en soie*) VI. 865. a.

**FLEURETTE**, (*Galanterie*) La fleurette est un jeu de l'esprit. La fleurette n'a pas un grand éclat, mais elle est agréable, lorsqu'elle réunit une expression ingénieuse à une idée riante. Elle donne une image de ce que l'amour fait sentir, comme de ce que la galanterie fait dire. Les fleurettes n'ont pas l'air redoutable, & peut-être par-là sont-elles un peu dangereuses. VI. 865. a.

**FLEUREY sur Ouche**, (*Géogr.*) village de Bourgogne à trois lieues de Dijon. Evénemens qui l'ont rendu remarquable. *Suppl.* III. 52. a.

**FLEURI**, (*Litt.*) teint fleuri, esprit fleuri, discours fleuri. Le style fleuri convient aux harangues qui ne sont que des complimens : mais il doit être banni de tout discours grave, sérieux ou instructif. On ne doit pas cependant rejeter les images douces & riantes ; quelques fleurs ne sont pas condamnables. Ouvrages auxquels le style fleuri convient particulièrement. Il convient peu à la comédie, & doit être encore moins admis dans la tragédie. Il est très-à sa place dans un opéra François. Il ne doit pas être confondu avec le style doux. Modèle du style fleuri. Modèle du style doux. VI. 865. b.

**FLEURI**, (*Blason*) VI. 865. b.

**FLEURISTE**, (*Agric.*) personne qui cultive les fleurs, &c. Lumieres, soins & moyens qu'exige la culture des fleurs. VI. 866. b. Description de la passion du fleuriste. Portrait que la Bruyère fait d'un curieux de cette espèce. *Ibid.* 866. a.

**Fleuriste artificiel**. Agrémens de son art pour la société. L'art des fleurs artificielles brille sur-tout dans les deserts. Cet art nouveau en France, y est encore mal connu. Il est plus ancien à la Chine, où l'on fait des fleurs très-parfaites, mais très-fragiles quand la matière est sèche. Recherches sur la nature de cette matière. VI. 866. a. Usage de ces fleurs. Cet art ancien en Italie est exercé par la noblesse. Avantages des fleurs d'Italie sur celles de la Chine. Matières dont elles sont faites. Comment les Italiens découpent leurs fleurs. Usage des fers à découper : leur inventeur. Talens supérieurs de M. Seguin, natif de Mende, dans la fabrication des fleurs artificielles. Contestations qu'il a eues de la part de plusieurs communautés de professions. *Ibid.* b. Tous ses ouvrages étant purement de génie & d'invention, il n'a pu encore apprendre à personne son art dans ce qu'il contient de singulier & de curieux. Divers autres ouvrages qu'il exécute, outre les fleurs artificielles. Matériaux qu'il emploie. Comment il a imité les fleurs de la Chine ; fleurs en feuilles d'argent colorées, dont il a donné la première idée. Un tel art demande du talent & une grande exactitude à considérer la nature. Des outils de cet art. *Ibid.* 867. a.

**Fleuriste artificiel** : ses ouvrages : description des opérations de son art. XVII. 780. a, b. Voyez vol. IV. des planch. article **FLEURISTE**.

**FLEURON**, (*Archit.*) ornement de sculpture. VI. 867. b.

**FLEURON**, (*Grav. & Imprim.*) Forme que doivent avoir les fleurons. Ceux qui sont gravés en bois doivent être un peu plus bas d'épaisseur que la lettre de l'imprimerie. VI. 867. b.

**Fleuron**, en terme de relieurs-doreurs, de jardinage & de ferrurerie. VI. 867. b.

**FLEURTIS**, (*Musiq.*) voyez **BRODERIE**.

**FLEURUS**, (*Géogr. Hist.*) village du côté de Namur, célèbre par la victoire qu'y remporta M. de Luxembourg, sur le prince Waldeck le 1<sup>er</sup> juillet 1690. Détails sur cette action. *Suppl.* III. 52. a, b.

**FLEURY**, (*Claude*) abbé. Son histoire du droit François. V. 126. b. Eloge de son histoire ecclésiastique. 223. a. De l'usage des sens figurés de l'écriture, selon cet auteur. VI. 765. a.

**FLEURY**, (*André-Hercule de*) portrait de ce cardinal. IX. 628. a.



**FLEUVE**, *riviere*, (*Synonym.*) Divers sentimens & incertitudes sur la maniere de distinguer un fleuve d'une riviere. Différences que l'usage établit entre ces deux mots. VI. 867. b.

*Fleuve* : différence entre fleuve & torrent. XVI. 433. a.

**FLEUVE**, (*Physiq. & Géogr.*) Fondement de la différence établie entre ruisseau, riviere & fleuve. VI. 868. a.

*Origine des fleuves*. Les vapeurs élevées de la surface de la mer, & transportées par le vent sur la terre, sont plus que suffisantes pour former toutes les rivieres. Mesure de l'évaporation annuelle de l'eau de la mer. Dans l'espece de 812 ans, toutes les rivieres ensemble rempliroient l'océan. Les fleuves sont formés par la réunion de plusieurs rivieres, ou viennent de lacs. Le Volga est formé de 200 rivieres. Le Danube à-peu-près de même. VI. 868. a. Énumération des plus grands fleuves, auxquels on a joint le nombre de rivieres dont chacun d'eux est formé. Principales élévations sur la terre, qui paroissent être des points de partages marqués par la nature pour la distribution des eaux. *Ibid.* b.

*Direction des fleuves*. Les plus grandes montagnes occupent le milieu des continens, & les plus grandes chaines de l'ancien continent, sont dirigées d'occident en orient. Les plus grands fleuves sont dirigés comme les plus grandes montagnes. L'auteur montre dans une seconde énumération des fleuves, que la plupart dans l'ancien continent, sont dirigés de l'orient à l'occident, ou de l'occident à l'orient. VI. 868. b. Dans l'Amérique, les principaux fleuves coulent de même d'orient en occident, ou d'occident en orient, quoique les montagnes soient dirigées nord & sud. *Ibid.* 869. a.

*Phénomènes & variations des fleuves*. Changemens occasionnés par les pluies & les neiges fondues : exemples. Il y a des fleuves qui s'enfoncent brusquement sous terre au milieu de leur cours, & qui reparoissent ensuite en d'autres lieux, comme si c'étoit de nouveaux fleuves : observations faites sur le Niger, sur l'Alphée des anciens. Autres fleuves qui se perdent dans la terre. Montagne de l'isle de S. Domingue remarquable à cet égard. Quelques fleuves se déchargent dans la mer par une seule embouchure, quelques autres par plusieurs. VI. 869. a. Embouchure du Danube, du Nil, du Volga. Nombre de fleuves qui tombent immédiatement dans la mer. Leurs sinuosités augmentent à mesure qu'ils en approchent. *Remous, cataractes des fleuves* : voyez ces articles. Varenus prétend & tâche de prouver que tous les lits des fleuves, si l'on excepte ceux qui ont existé dès la création, sont creusés par les hommes. Pourquoi, selon cet auteur, il n'y a point de fleuve d'eau salée, tandis que tant de sources le sont. Fleuves qui roulent du sable mêlé avec des grains d'or ; leur énumération. *Ibid.* b. Des fleuves qui roulent des grains d'argent, de fer, de cuivre ou de plomb. Cause des vertus médicinales des eaux minérales. Observations sur un fleuve d'Allemagne, auquel on attribue la propriété de convertir le fer en cuivre. Cause des différentes qualités, pesanteurs & couleurs des eaux des fleuves. *Ibid.* 870. a.

*Débordement périodique de certains fleuves*. Détails sur les inondations du Nil. Effets des inondations par rapport à la fertilité de la terre. Leurs causes. Énumération des autres fleuves sujets à des débordemens périodiques. Étendue & cours des plus grands fleuves de chacune des parties du monde, selon M. de Buffon. VI. 870. b. Quels sont les plus rapides de tous. Causes de la vitesse d'un fleuve. Le Danube a un cours moins rapide que le Pô, le Rhin & le Rhône. *Ibid.* 871. a.

*Loix du mouvement des fleuves & rivieres en général*. Les auteurs Italiens se sont distingués dans la recherche de ces loix, & particulièrement Guglielmini. Théorie de cet auteur. Causes qui diminuent la vitesse des eaux à mesure qu'elles sont plus de chemin. La hauteur de l'eau où sa pression perpendiculaire peut toujours entretenir son mouvement. Celle qui est à la surface & loin des bords, peut toujours couler par la seule cause de sa déclivité, quelque petite qu'elle soit. VI. 871. a. Les parties inférieures rendent aux supérieures une partie du mouvement qu'elles en reçoivent par la pression. Moyen de connoître si l'eau coule par la vitesse qu'elle a acquise dans sa descente, ou par la pression perpendiculaire de ses parties. Les fleuves se creusent presque tout seuls leur lit. Comment ils agissent sur le fond de leur lit selon la qualité du sol. Action de l'eau sur les bords de son lit. Terme auquel le fleuve ni les bords ne changent plus. Changemens qui arrivent dans le lit des fleuves dont les eaux sont épaisses & limoneuses. *Ibid.* b. Nécessité de connoître ces différens effets, avant de travailler à produire aucun changement dans une riviere, sur-tout lorsqu'il s'agit d'en détourner le cours. Effet d'un travail inconsidéré sur le Lamone qui se jette dans le Pô. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand, sans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre selon une direction plus favorable au courant, est insensiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivieres doit les faire couler plus vite. D'où il arrive souvent qu'elles occupent moins d'espace

sur la surface de la terre, &c. L'extrait de la doctrine de Guglielmini, se trouve dans les *Mém. de l'acad.* 1710. Recherches de l'auteur pour déterminer plus précisément les loix générales du mouvement des fleuves. *Ibid.* 872. a, b. Quelles sont les causes qui font que le mouvement des eaux dans le cours des fleuves, s'écarte considérablement de la théorie géométrique. *Ibid.* 873. b.

*De la mesure de la vitesse des fleuves*. Divers moyens que les physiciens ont imaginés pour déterminer cette vitesse. VI. 873. b.

*Fleuves*. Diverses observations sur les fleuves. VII. 621. a, b. 622. a. 625. b. 1°. *Leur origine*, voyez *Fontaine & Source*. Mécanisme par lequel s'opere la continuité de leur écoulement, & par lequel, en même tems, les sources ne peuvent causer des inondations subites. VII. 93. a. 2°. *De leur direction*. Observations de Quinte-Curce sur la disposition des montagnes & des fleuves en Asie. *Ibid.* b. 3°. *Divers phénomènes des fleuves*. Des cataractes qu'on observe dans leur cours. II. 769. a, b. Recherches sur la quantité d'eau qu'ils charrient dans la mer. VII. 88. b. &c. Du limon charrié par les fleuves. IX. 343. b. &c. Effets qui en résultent. XVI. 164. b. 171. b. L'augmentation de vitesse dans l'eau du fond de la riviere, annonce un prompt accroissement des eaux. X. 842. b. Fleuves qui charrient de l'or. XI. 521. b. Des paillettes d'or que charrient quelques fleuves. 748. a, b. Mouvements appelés *remous*, particuliers aux fleuves. XIV. 99. a. Couches de sables & de gravier formées par les fleuves. VII. 624. a. Comment les rivieres commencent à se geler. 681. a. 4°. *De la vitesse des fleuves*, voyez *Vitesse*. Comment on l'évalue. VII. 120. b. Pourquoi une riviere devient plus rapide quand son lit s'étrecit. 248. 7. b. *Voyez Riviere*.

**FLEUVES**. (*Géogr.*) Ceux des quatre parties du monde, voyez l'article de chacune d'elles.

**FLEUVE**, ou **RIVIERE d'orion**, (*Astron.*) VI. 874. a. *Voyez ERIDAN*.

**FLEUVE**. (*Math. Icon. Litt.*) Il y avoit peu de fleuves dans la Grece & dans l'Italie, auxquels on ne trouvoit des autels consacrés. Passage de Maxime de Tyr sur ce sujet. Le Rhin, le Tibre, la Pamise, le Clitonne, &c. honorés comme des dieux. Trait d'histoire sur ce dieu Clitonne, tiré de Plin-le-jeune. VI. 874. a. Hésiode dit que les fleuves sont enfans de l'Océan & de Thétis. Comment ils sont représentés. Pourquoi les anciens leur ont donné des cornes. Aujourd'hui que nous ne les peignons plus avec des cornes, il ne seroit pas permis aux poètes modernes de parler des cornes des fleuves. *Ibid.* b.

*Fleuve*. Remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. b.

*Fleuves*. Leur utilité pour le commerce. II. 582. b. Description poétique des principaux fleuves de la zone torride. XVII. 769. a, b. Fautes maximes qu'on avoit avancées au sujet des fleuves qu'on voit souvent au revers des médailles. X. 237. b. Figure symbolique des fleuves. XV. 732. a.

**FLEUVES**. (*Jurisp.*) Préposé sur certaines rivieres pour faciliter aux bateaux le passage des endroits difficiles. III. 2. a. L'eau des fleuves appartient au roi ; mais l'usage en est public. V. 206. a.

**FLEXIBLE**. (*Physiq.*) Corps flexibles sans effort. Corps flexibles avec effort. Plus la puissance motrice est éloignée du point où le corps plie, plus elle a de force. On peut aussi donner le nom de flexible aux corps ductiles. VI. 874. b.

**FLEXIBILITÉ**. (*Physiol.*) Dans l'homme, la flexibilité dépend, 1°. du peu de contact réciproque des élémens ; 2°. de la glu qui joint les élémens solides. VI. 874. b. Il est d'autres corps flexibles, dont la flexibilité dépend d'une structure diverse, qu'on ne peut rapporter à aucune figure commune. Mécanisme par lequel les fonctions qui s'exécutent par le mouvement des humeurs, des vaisseaux & des muscles, ont pu s'exécuter. *Ibid.* 875. a.

*Flexibilité*. Étonnante flexibilité à laquelle on peut amener les jointures par un constant exercice. VIII. 870. a. Moyen de donner quelque flexibilité à certaines parties ossifiées. XI. 689. a.

**FLEXION**, (*Médec. Physiol.*) mouvement opposé à celui d'extension. Elle a lieu principalement dans les parties où les os sont articulés par ginglyme. Flexions composées dans certaines parties où il faut une combinaison de mouvemens en tout sens. Flexions appelées *adductions & abductions*. VI. 875. a.

**FLEZ**. (*Ichthyol.*) Description de ce poisson. Quels sont les lieux qu'il fréquente. VI. 875. a.

**FLIBUSTIERS**, (*Hist. mod.*) voyez **AVENTURIERS**.

**FLINS**. (*Mythol.*) Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. b.

**FLINT**, (*Géogr.*) qualité de l'air & du terroir de cette province. Ses productions ; ses bornes. Députés qu'elle envoie au parlement d'Angleterre. *Suppl.* III. 53. b.

**FLINT-GRAS**, (*Optiq.*) espece de verre blanc d'Angle-



terre. Ses propriétés particulières dans l'optique. Quelle en est la cause. *Suppl.* III. 52. b.

**FLORAUX, jeux**, (*Littér.*) institués en l'honneur de Flora, dont le culte fut établi à Rome par Tatiüs, roi des Sabins. On ne commença à célébrer ces jeux, que l'an de Rome 513. VI. 875. b. Circonstances dans lesquelles on les renouvelloit. Ces jeux ne devinrent annuels que l'an de Rome 580, à l'occasion d'une stérilité. Quel fut le fonds qui servit à l'entretien de ces jeux. Comment on les célébroit. Le dérèglement caractérisoit proprement les jeux floraux. S. Augustin, Juvenal & Ovide, cités en témoignage de ce dérèglement. La présence de Caton ayant un jour gêné cette fête, il prit le parti de se retirer. Observation sur une erreur où Lactance est tombé sur l'institution des jeux floraux. *Ibid.* 876. a. Sources où l'on peut s'instruire à fond sur cette matière. *Ibid.* b.

**Floraux, jeux**, leur origine. XII. 844. b. Honneurs qu'on rendoit à ceux qui en avoient remporté le prix. *Ibid.* But de leur institution. *Suppl.* III. 222. a.

**FLORAUX, jeux**, institution des jeux floraux en France, en 1324. Quelle en fut l'origine. Fondation de cette nouvelle académie à Toulouse. Prix établis par les instituteurs. Deux opinions différentes sur l'origine des jeux floraux. Détail des cérémonies de ces jeux. Quel fut le premier qui remporta la violette d'or. Les jeux floraux érigés en académie par lettres-patentes en 1694. Nombre des académiciens. VI. 876. b.

**FLORE**, (*Mythol.*) une des nymphes des îles fortunées. Son histoire, selon la fable. Peuples qui l'ont adorée. Praxitèle avoit fait sa statue. Courtisane qui obtint à Rome des autels sous le nom de Flore. Les jeux de l'ancienne Flore étoient innocens. Quels furent ceux de la nouvelle. Caton n'en put soutenir le spectacle jusqu'à la fin. Epigramme à laquelle sa sortie du théâtre donna lieu. Sur quoi se prenoit la dépense des jeux floraux. VI. 875. b.

**Flore**. Champ de Flore. III. 75. a, b. Cirque de Flore. 476. b.

**FLORENCE**. (*Géogr.*) Détails sur cette ville. VI. 876. b. Pierres figurées qui se trouvent dans les montagnes de son voisinage. Détails sur le palais ducal : ses décorations ; tableaux ; antiquités, & autres magnificences. Florence n'oubliera jamais les Médicis, ni Cosme, ni son petit-fils Laurent de Médicis. Parmi les grands hommes dans les lettres qui ont illustré cette ville, on distingue le Dante, Machiavel, *Ibid.* 877. a. Guicciardini, Galilée, Viviani & Lulli. Observations sur chacun d'eux, & leurs ouvrages. *Ibid.* b.

**FLORENCE**. Origine du nom de cette ville. Agrémens de sa situation. Sa grandeur & sa population. Sa latitude & longitude. Histoire abrégée de Florence. *Suppl.* III. 53. a, b. Description de cette ville. Son gouvernement. Son inquisition. Éloge des habitans. *Ibid.* 54. b. Description des courses de chevaux qui se font à Florence vers la S. Jean. Papes que Florence a donnés à l'église. Reines qu'elle a données à la France. Des personnages illustres dans les sciences & les arts, dont elle a été la patrie. Éclat avec lequel les beaux-arts & les lettres y ont été cultivés. *Ibid.* 55. a. Observations sur l'école florentine & sur les sculpteurs qui en sont sortis. L'établissement des académies & des sociétés littéraires a commencé à Florence, presque dans tous les genres. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

**Florence**. Quelques grands édifices de cette ville. *Suppl.* I. 539. a. Gnomon dans la cathédrale. *Suppl.* III. 239. a. Pierres ou marbres de Florence. VIII. 535. a. X. 71. a. XII. 577. b. 583. b. Voyez aussi vol. VI. des planch. article *Coquilles fossiles*, planch. 11. & 12. Observations sur la montagne *Pietra Sancta*, du duché de Florence. XII. 599. b. Maison de plaïant des ducs, nommée *Pratolino*, dans le voisinage de Florence. XIII. 265. a. Bibliothèques de cette ville. II. 235. a. Noblesse d'aggrégation dans l'état de Florence. XI. 171. b. Noblesse de laine & de soie. 173. b. Etat tumultueux de Florence du tems des Guelphes & des Gibelins. *Suppl.* III. 225. b. Interdit jetté en 1478, sur cette ville. VIII. 817. a. Invention des lettres de change attribuée aux Florentins. IX. 418. b. Académie de la Crusca, fondée à Florence. IV. 522. a, b. *Suppl.* I. 89. b. Académie platonique. *Suppl.* I. 88. b. Couronne du duc de Florence. *Suppl.* II. 642. a.

**FLORENCE, Etat de**, (*Hist.*) Quel fut l'état de Florence lorsqu'elle se gouvernoit en république. Combien le remède qui l'a guérie de ses émeutes, a été pire que le mal. VI. 877. b.

**FLORENT**, (*François*) *Suppl.* I. 562. b.

**FLORENTINE**, (*Manufacture en soie*) fabrication des florentines à sonnettes. XV. 299. b. Florentines damassées. XI. Vol. des planch. Soierie, section 3<sup>e</sup>.

**Florentines, Pandectes**, V. 140. b.

**Florentine, école**, de peinture. V. 317. b. &c.

**FLORENTINO**, (*François-Marie*) anatomiste. *Suppl.* I. 397. b.

**FLORIDE**, (*Géogr.*) grand pays de l'Amérique septen-

trionale. Sa description géographique. Sa découverte. Premier François qui s'y établit. Pays que les Anglois & les François y possèdent. Détails sur les naturels du pays, & sur ses productions. VI. 878. a.

**Floride**. Étendue de ce pays. *Suppl.* III. 55. b.

**Floride**. De la religion des sauvages de ce pays. I. 799. a. Prêtres de la Floride, nommés *Boyez*. II. 389. b. Description des peuples de la Floride. VIII. 347. b. Chefs de ces peuples. XI. 918. a.

**FLORIEN**, (*Marcus-Antonius-Florianus*) empereur. *Suppl.* IV. 299. b.

**FLORIENS ou FLORINIENS**, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 2<sup>e</sup> siècle. Leur chef ; sa doctrine. VI. 878. a.

**FLORILEGE**, espèce de bréviaire compilé pour la commodité des prêtres grecs ; c'est la même chose qu'anthologie, voyez ce mot. On en distingue deux, l'ancien & le nouveau. Ouvrages à consulter. *Suppl.* III. 55. b.

**FLORIN**, (*Comm.*) espèce de monnoie. Dans quels lieux on en fait usage. *Suppl.* III. 55. b. Valeurs & divisions des florins des différens pays. *Ibid.* 56. a.

**Florins**, monnaie réelle. Les florins d'or & d'argent autrefois très-communs dans le commerce. Origine du nom de cette monnaie. Titre des florins d'or & d'argent. Leur poids & leur valeur. *Suppl.* III. 56. a.

**Florin**. Du florin qui avoit autrefois cours en France. V. 957. b. IX. 418. b.

**FLORIOT**, (*Pierre*) *Suppl.* III. 702. b.

**FLORIPONDIO**, (*Bot. exot.*) arbre du Chili. Son nom en botanique. Description de cet arbre. Sa beauté ; odeur admirable de ses fleurs. Usage que les Chiliens font de ces fleurs en médecine. VI. 878. b.

**FLOTTAGE du bois**. II. 305. b. Pourquoi les cendres du bois flotté ne sont pas bonnes à la lessive. 814. b.

**FLOTTANTES, îles**, I. 633. b. VIII. 923. a.

**FLOTTEMENT**, (*Art. milit.*) mouvement d'ondulation que font assez souvent les différentes parties du front d'une troupe en marchant, &c. Il est important de rectifier ce défaut. Comment on y remédie. Plus le front d'une troupe est grand, plus elle est exposée au flottement. Quelle est, selon M. de Rostaing, la plus grande étendue qu'on puisse donner au front d'une troupe, pour la faire marcher régulièrement. Ce qu'il y a de dangereux dans le flottement d'une troupe qui s'avance pour en combattre une autre. C'est à l'ordre & l'exactitude avec laquelle deux armées ennemies avancent, qu'on peut juger, selon M. de Puysegur, laquelle battra l'autre. VI. 879. a.

**FLOTTE**. (*Marine*) Ce que les Espagnols appellent *flotte* & *galions*. VI. 879. b.

**Flotte**. Comment doit être rangée une flotte dans un port ou dans une rade. I. 445. b. Escadre & flotte. 694. b. Petite flotte espagnole. 685. a. Flottes des anciens Romains. *Suppl.* IV. 671. b.

**Flottes de la Chine**, assemblage de plusieurs vaisseaux chinois. Quel est le fonds de la liaison de ces vaisseaux. Comment on les fait avancer. Les maîtres y passent leur vie avec leur famille. Petits vaisseaux qui servent aussi de demeure à une famille. Marques des marchandises à vendre dans ces bateaux. VI. 879. b.

**FLOTTE invincible**. (*Hist. mod.*) Détails de tout ce que contenoit cette flotte équipée par Philippe II, pour détrôner la reine Elisabeth. Ce que cette flotte couroit au roi avant que de sortir du port. Histoire abrégée du sort qu'elle éprouva. VI. 879. b. Débris qui en furent trouvés en 1728 & en 1740. Médaille que les Provinces-Unies frappèrent au sujet de la destruction de cette flotte. Le roi d'Espagne ne s'est jamais trouvé depuis en état de faire aucun effort contre la Grande Bretagne. En général, les prodigieuses armées navales n'ont presque jamais réussi. Sort de la flotte que l'empereur Léon I envoya contre les Vandales. Réflexions contre les grandes flottes & les grandes armées. *Ibid.* 880. a.

**FLOTTER**, (*Hydrodyn.*) conditions nécessaires pour qu'un corps soit en repos sur la surface d'un fluide. Sans ces conditions, le corps sera en mouvement, & fera des oscillations sur le fluide. VI. 880. a. Considérations qu'on doit faire pour déterminer quel sera ce mouvement. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* b.

**FLOU**. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre flou. Procédé à suivre pour donner ce caractère à la peinture. VI. 880. b.

**FLOYER**, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 403. b. & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. b.

**FLUCTUATION**, (*Chirurg.*) mouvement qu'on imprime avec les doigts au fluide épanché dans une tumeur. Lorsque le foyer d'un abcès est profond, la fluctuation ne se fait point sentir. Quand la matière est sous quelque aponévrose, on sent difficilement la fluctuation, &c. VI. 881. a.

**Fluctuation**. En quoi elle diffère de l'ondulation. XI. 476. b.

**FLUE**, (*Pêche*) VI. 892. a. Vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 8.

**FLUIDE**,



**FLUIDE**, subst. (*Physiq. Hydrodyn.*) Ce qui constitue la fluidité. VI. 881. a. Quelle en est la cause. Expériences qui montrent que les particules d'un fluide ont quelque adhérence entr'elles. Circonstances qui peuvent changer certains fluides en corps solides. Les fluides sont, ou naturels, ou animaux, ou artificiels. On peut considérer dans les fluides, leur nature, ce qui constitue la fluidité, voyez ce mot. Les loix de leur équilibre; celles de leur mouvement; celle de leur résistance.

*Des loix de l'équilibre des fluides.* I. Les parties supérieures des fluides pesent sur les inférieures. Expérience qui le prouve. *Ibid.* b. Les surfaces des fluides en repos sont planes & parallèles à l'horizon, ou plutôt, ce sont des segmens de sphère qui ont le même centre que la terre. II. Si un corps est plongé dans un fluide, en tout ou en partie, sa surface intérieure sera pressée de bas en haut par l'eau qui sera dessous. Pourquoi les corps spécifiquement plus légers que les fluides s'élevaient à leur surface. Pourquoi de très-petits corpuscules plus pesans ou plus légers que le fluide, s'y soutiennent pendant long-tems sans s'élever ou sans s'abaisser. III. La pression des parties d'un fluide s'exerce en tout sens. Conséquences d'un tel principe. *Ibid.* 882. a. IV. Dans les tubes qui communiquent ensemble, un même fluide s'y élèvera à la même hauteur. V. Ainsi le fluide, qui est dans un des tubes, est en équilibre avec celui qui est dans l'autre. VI. Dans les tubes qui communiquent, des fluides de différentes pesanteurs spécifiques seront en équilibre, si leurs hauteurs sont en raison inverse de leurs pesanteurs spécifiques. Moyen de déterminer la gravité spécifique des fluides. Moyen de déterminer leurs densités relatives. VII. Les fonds & les côtés des vaisseaux sont pressés de la même manière, & par la même loi que les fluides qu'ils contiennent. *Ibid.* b. VIII. Dans les vaisseaux cylindriques, situés perpendiculairement, & qui ont des bases égales, la pression des fluides sur les fonds est en raison de leurs hauteurs. IX. Mais si les bases sont inégales, cette pression sera en raison composée des bases & des hauteurs. X. Si un vaisseau incliné à même base & même hauteur qu'un vaisseau perpendiculaire, les fonds de ces deux vaisseaux seront également pressés. XI. Les fluides pressent selon leur hauteur perpendiculaire, & non pas selon leur volume. Si l'on a deux vases de même base & de même hauteur, mais dont l'un aille en s'élargissant vers le haut, & l'autre en diminuant, les fonds de ces deux vases seront également pressés. M. Pascal est le premier qui ait découvert ce paradoxe hydrostatique. Principes de mécanique, par lesquels on peut en rendre raison. *Ibid.* 883. a. Moyen de le prouver par expérience. XII. Un corps fluide pesant, lequel, placé vers la surface de l'eau, se précipiteroit en bas avec une grande vitesse, étant placé néanmoins à une profondeur considérable, ne tombera point au fond. Expérience qui le prouve. La pression des fluides, selon plusieurs physiciens, nous donne la solution du phénomène de deux marbres polis, qui s'attachent fortement ensemble, lorsqu'on les applique l'un à l'autre. *Ibid.* b. Sur l'ascension des fluides dans les tuyaux capillaires, voyez TUYAUX capillaires. Voyez aussi au mot HYDROSTATIQUE, d'autres observations sur l'équilibre des fluides.

*Loix du mouvement des fluides.* L'auteur s'est contenté d'en donner les énoncés, dont quelques-uns sont accompagnés de corollaires. *Ibid.* 884. a, b. Voyez aussi sur le mouvement des fluides, les articles *Hydrodynamique*, *Hydraulique*, *Elastique*, &c. Différentes machines hydrauliques que l'on construit pour l'élévation des fluides. Sur les loix du mouvement des fluides par leur propre pesanteur dans des canaux ouverts, voyez FLEUVE. Pour les loix de la pression ou du mouvement de l'air, considéré comme un fluide, voyez AIR & VENT. *Ibid.* 885. a.

*Réflexions sur l'équilibre & le mouvement des fluides.* L'auteur s'applique d'abord à connoître quelle différence il doit y avoir entre les principes généraux du mouvement des fluides, & les principes dont dépendent les loix de la mécanique des corps ordinaires. Ces derniers principes se réduisent à trois; la force d'inertie, le mouvement composé, & l'équilibre de deux masses égales, animées en sens contraire; de deux vitesses virtuelles égales. Les deux premiers conviennent certainement à chacune des parties des fluides; mais le principe de l'équilibre des fluides ne peut être connu que par l'expérience. Expérience qui prouve que les parties des fluides pesans sont pressées, & pressent également en tout sens. Cette propriété appartient aux fluides, quelles que soient les forces qui agissent sur leurs différentes parties. Moyen de s'en assurer. Cette propriété est le fondement de tout ce qu'on peut démontrer sur l'équilibre des fluides. *Ibid.* b. Diverses propositions qu'on ne peut démontrer que par des conséquences déduites de ce principe, par un calcul net & précis de toutes les forces qui concourent à la production de l'effet qu'on veut examiner, & par la détermination exacte de la force qui en résulte. Ouvrage de l'auteur de cet article, sur le sujet dont il s'agit ici. Un auteur moderne a prétendu prouver l'égalité de pression des fluides

en tout sens, par la figure sphérique & la disposition qu'il leur suppose. Insuffisance de cette démonstration. De l'usage que nous devons faire des principes généraux de l'équilibre des fluides pour trouver les loix de leur mouvement dans les vases qui les contiennent. *Ibid.* 886. a. Principe par lequel on réduit fort aisément aux loix de l'hydrostatique ordinaire, les problèmes qui ont pour objet le mouvement des fluides. Principe admis par les anciens auteurs, selon lequel on a prétendu que le fluide qui s'échappe à chaque instant, est pressé par le poids de toute la colonne dont il est la base: fausseté de ce principe. Différens problèmes fort difficiles qu'on résout avec facilité par le moyen des principes de l'auteur. Cette théorie sert à démontrer que la loi de mécanique, appelée *la conservation des forces vives*, a lieu dans le mouvement des fluides. Ce principe est celui dont M. Daniel Bernoulli a déduit les loix du mouvement des fluides dans son hydrodynamique. Mémoire de cet auteur sur le même sujet: observations sur ce mémoire. *Ibid.* b. Du mouvement d'un fluide élastique: en quoi il diffère de celui d'un fluide ordinaire. Méthode pour trouver les loix de son mouvement. Du mouvement des fluides dans des tuyaux flexibles. Cette théorie ne sauroit nous conduire, comme quelques-uns l'ont cru, à la connoissance de la mécanique du corps humain, de la vitesse du sang, de son action sur les vaisseaux, &c. Lorsque les effets de la nature sont trop compliqués & trop connus pour pouvoir être soumis à nos calculs, l'expérience est le seul guide qui nous reste. *Ibid.* 887. a. Ouvrages à consulter, pour connoître les réflexions que cette matière peut fournir encore.

*De l'action des fluides sur les corps solides qui y sont plongés, & qui s'y meuvent.* De la connoissance que les anciens avoient acquise sur la résistance des fluides. Les modernes ne doivent la supériorité qu'ils ont sur eux, qu'aux secours plus nombreux qu'ils ont eus, & à l'avantage d'être venus après les anciens. Usage qu'ils ont tiré des calculs intégral & différentiel. *Ibid.* b. Cependant, avec ces secours même, les plus grands hommes n'ont pu nous donner qu'une légère ébauche sur la résistance des fluides. D'où vient le peu de progrès sur cette matière. Recherches de l'auteur. Méthode qu'il a suivie dans l'ouvrage qu'il a publié en 1752, sur la résistance des fluides. Exposé de ce qui a été fait jusqu'à présent sur cette matière. Théorie de Newton. Celle de M. Jean Bernoulli. *Ibid.* 888. a. Suite de la théorie du philosophe anglais. Observations de l'auteur sur cette doctrine de Newton, *Ibid.* b. & sur ceux qui l'ont attaquée. Méthode entièrement nouvelle, selon laquelle l'auteur a traité la même matière: elle a l'avantage de n'être appuyée sur aucune supposition arbitraire. La résistance qu'un corps éprouve, lorsqu'il en choque un autre, n'est que la quantité de mouvement qu'il perd: lorsque le mouvement d'un corps est altéré, on peut regarder ce mouvement comme composé de celui que le corps aura dans l'instant suivant, & d'un autre qui est détruit. Toutes les loix de la communication du mouvement entre les corps se réduisent aux loix de l'équilibre. Fécondité de ce principe. Son application à la résistance d'un corps dans un fluide. *Ibid.* 889. a. L'expérience seule a pu nous instruire des loix de la pression & de l'équilibre des fluides, & on n'a pu trouver encore d'hypothèse satisfaisante pour les exposer. Les philosophes ne pouvant déduire immédiatement de la nature des fluides les loix de leur équilibre, ils les ont réduites à un seul principe d'expérience, l'égalité de pression en tout sens. La découverte purement expérimentale de ces loix rend le problème plus simple, que si pour le résoudre nous étions bornés à la seule connoissance de la figure & de la disposition des parties des fluides, & qu'il en fallût déduire toute notre théorie. Il ne s'agit plus que de développer par quel moyen les loix de la résistance peuvent se déduire des loix de l'hydrostatique, voyez là-dessus l'article *Résistance*. Difficultés que l'auteur a rencontrées dans ses recherches sur cette matière. *Ibid.* b. Les limites, où la théorie est forcée aujourd'hui de s'arrêter, ne doivent point être regardées comme tellement fixées, que de nouveaux secours ne puissent nous mener plus loin. L'auteur renvoie sur cette matière à son ouvrage, intitulé, *Essai d'une nouvelle théorie de la résistance des fluides*. Combien sont délicates & difficiles à exécuter les expériences sur ce sujet. La difficulté fréquente d'appliquer le calcul à la théorie, pourra aussi rendre souvent presque impraticable la comparaison de la théorie & de l'expérience. *Ibid.* 890. a. Détails de l'auteur sur l'ouvrage qui vient d'être cité. Avis aux géomètres, qui dans la suite, s'occuperont du même objet; c'est de ne pas ériger trop légèrement des formules d'algebre en vérités ou propositions physiques. L'esprit de calcul regne peut-être aujourd'hui un peu trop dans la philosophie. *Ibid.* b.

*Fluide.* Différence entre les liquides & les fluides. Comment les uns peuvent se transformer dans les autres. IX. 567. b. On peut faire prendre à quelques fluides l'apparence de l'air pendant quelque tems. I. 226. b. Attraction des parties des fluides. I. 848. a. Causes du mouvement & du repos



des corpuscules dans un fluide. 852. *b.* Mouvement intestin des corpuscules répandus dans un fluide. 853. *a.* Comment quelques auteurs ont expliqué la facilité avec laquelle les particules d'un fluide cedent au mouvement qu'on leur donne. III. 868. *b.* Comment l'on juge des fluides par l'attouchement. XV. 821. *a.* Des fluides humides. VIII. 352. *a, b.* Fluide subtil, selon Newton. X. 191. *a.* Différentes propriétés des fluides. Leur élasticité. V. 446. *a.* Leur expansibilité. VI. 274. *b.* De la condensation des fluides. III. 835. *b.* 836. *a.* De leur dilatation par la chaleur. XIII. 812. *a.* IV. 1005. *b.* Ordre selon lequel divers fluides ont plus ou moins la faculté de se raréfier. VI. 600. *a.* Du pouvoir réfractif des différens fluides. XIII. 895. *a.* De leur impénétrabilité. VIII. 585. *a, b.* De leur résistance. XIV. 175. *b.* De leur pesanteur. Méthodes pour trouver la densité ou pesanteur des fluides. I. 632. *b.* 633. *a, b.* Table qui montre, tant pour l'été que pour l'hiver, les différentes pesanteurs spécifiques des fluides, dont l'usage est le plus ordinaire en chymie. 633. *a.* Méthode pour trouver le poids d'une quantité donnée de fluide. XII. 850. *a.* De la pesanteur spécifique des fluides. XV. 443. *a, b.* &c. *Du mouvement des fluides.* De l'élevation des fluides dans les tuyaux capillaires. II. 627. *b.* Diversités observées dans l'élevation de différens liqueurs. V. 505. *b.* — Voyez ASCENSION. Les fluides attirés par les corps solides. I. 849. *b.* Centre de pression des fluides. *Suppl.* II. 288. *a.* Un même fluide peut être à la fois agité de deux ou plusieurs mouvemens différens, qui ne se troublent point les uns les autres. VI. 616. *b.* De la conservation des forces vives dans le mouvement des fluides. VII. 115. *a.* Pulsations & pulsions dans un fluide. XIII. 567. *a.* 568. *a.* Fluides échauffés par le seul mouvement & la seule attrition. VII. 325. *b.* Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides, par M. d'Alembert. VII. 115. *a.* VIII. 371. *b.* 373. *a.* XII. 524. *a, b.* Réflexions qui serviront comme de complément à ce qui a été dit dans l'article Fluides, sur leur mouvement. VIII. 372. *a, b.* Voyez HYDRODYNAMIQUE & HYDROSTATIQUE. *Du mélange des différens fluides.* I. 239. *a.* Sympathie & antipathie des fluides. XV. 735. *b.* *De l'action des fluides sur les corps solides.* De la chute des corps dans un fluide. IV. 875. *a.* Immersion d'un corps solide dans un fluide de même pesanteur spécifique, & dans un fluide de moindre pesanteur. IX. 353. *a.* De la quantité dont il perd de son poids dans ce dernier cas. XII. 849. *b.* 850. *a.* Conditions nécessaires pour qu'un corps soit en repos sur la surface d'un fluide. Considérations à faire pour déterminer quel sera son mouvement hors de ces conditions. VI. 880. *a, b.* De la descente d'un solide dans un fluide. XV. 444. *a.* Effets des différens rapports de pesanteurs spécifiques des fluides & des solides plongés dans ces fluides. *Ibid.* *a, b.* & V. 565. *a.* — Sur les fluides, voyez LIQUEUR.

*Fluides.* (*Botan.*) Cause de la circulation des fluides dans les vaisseaux des végétaux. Voyez Circulation.

**FLUIDES,** (*Econ. animal. Médec.*) voyez Humeurs. Différence essentielle entre les solides & les fluides. VI. 663. *b.* 892. *a.* Ce qu'on entend par fluides. Etat des solides & des fluides d'où dépend l'équilibre dans l'économie animale. V. 874. *b.* Changement de couleur que les fluides subissent dans le fœtus. *Suppl.* I. 135. *b.* Nutrition des fluides. *Suppl.* IV. 73. *b.* Les parties fluides du corps sont plus abondantes que les solides: dissipation du fluide animal. XI. 226. *b.* Sa réparation. 287. *b.* — 289. *a.* Dégénération des fluides dans la vieillesse. XVII. 260. *a.* Degré de solidité qui leur convient pour qu'ils conservent plus long-tems le mouvement qu'ils ont reçu du cœur. 339. *a.* *Vices des fluides.* Maux qui peuvent résulter d'une cohésion trop forte dans les fluides du corps humain. III. 607. *a.* Comment leur masse s'augmente jusqu'à devenir immuable. XI. 327. *b.* De l'acrimonie des fluides. III. 388. *b.* Leur altération spontanée. 389. *b.* Différentes causes de leur altération. 388. *b.* 389. *a, b.* IV. 520. *b.*

**FLUIDE nerveux.** (*Physiol.*) Les nerfs sont les organes du sentiment & du mouvement dans le corps animal. De l'hypothèse de ceux qui ont cru que c'étoit en qualité de cordes élastiques que ces nerfs s'acquittoient de ces fonctions. Réfutation de ce sentiment. *Suppl.* III. 56. *b.* Les nerfs ne sont point irritables; expérience qui le prouve. Hypothèse par laquelle on a substitué le fluide nerveux & les esprits animaux à l'élasticité des nerfs. Qualités que ce fluide doit avoir pour remplir ses fonctions. *Ibid.* 57. *a.* Ses propriétés sont très-différentes de celles de la matière électrique. Notre ignorance sur sa nature. Comment il coule dans les nerfs. Son origine. S'il y a une différence entre les esprits animaux qui servent au sentiment, & ceux par lesquels s'opere le mouvement musculaire. *Ibid.* *b.* Ce que devient le fluide nerveux. Il est probable qu'une partie s'exhale, qu'une autre retourne au cerveau, & qu'une autre encore, la plus glutineuse apparemment, s'attache à ses tuyaux. Comment il procourt au mouvement musculaire. Phénomènes qui semblent prouver qu'il y a des anastomoses entre les nerfs. *Ibid.* 58. *a.*

*Fluide nerveux.* Son existence. *Suppl.* IV. 27. *b.* 28. *a, b.* &c. Voyez Esprits animaux & nerveux.

**FLUIDITÉ.** (*Physiq.*) Différence entre liquide, humide & fluide. Hypothèse des gassendistes & anciens philosophes sur la fluidité. VI. 890. *a.* Hypothèse des cartésiens, du docteur Hook, de Boyle, &c. Trois conditions requises, selon Boyle, pour rendre un corps fluide; la ténuité des parties, quantité d'espaces vuides entre les corpuscules, le mouvement ou l'agitation des corpuscules. Expériences par lesquelles il prétend prouver la nécessité de cette dernière condition. Différentes raisons que les cartésiens apportent pour prouver que les fluides sont dans un mouvement continu. 1°. La transmutation des corps solides en fluides. 2°. Les effets des fluides qui proviennent du mouvement. 3°. Aucun solide ne peut être mis en fluidité sans l'intervention d'un corps en mouvement ou disposé à se mouvoir. *Ibid.* 891. *a.* Boerhaave prétend que le feu est la source du premier mouvement. Raisonnement que M. Musschenbroeck oppose au mouvement intestin. Théorie de Newton; voyez là-dessus l'article *Attraction.* L'eau, ce corps si poreux, n'est nullement compressible, & il se change cependant aisément en un corps solide. La pression que les fluides exercent contre les parois des vaisseaux se fait toujours dans la direction des perpendiculaires aux côtés de ces vaisseaux. Il est vraisemblable que les parties des fluides ont la figure sphérique. Raisonnemens & expérience qui semblent le prouver. *Ibid.* *b.* Diverses propriétés des fluides. On donne le nom de liquide à ce qui est effectivement fluide, mais qui prend une surface de niveau. Ainsi la flamme, le feu, l'air sont des fluides, sans être liquides. *Ibid.* 892. *a.*

*Fluidité.* Cause de la fluidité en général. I. 852. *a.* VI. 663. *b.* Fluidité de l'air: sa cause & ses effets. I. 227. *b.* 228. *a.* 229. *b.* Usages & effets de l'air, découans de sa gravité & de sa fluidité. 229. *b.*

**FLUIDITÉ,** (*Econom. anim.*) voyez dans l'article *Fibre* une digression sur les solides & les fluides: voyez aussi *Humeur, Sang.* VI. 892. *a.*

**FLUES,** (*Pêche*) sorte de filet. VI. 892. *a.* Voyez *Flue* ci-dessus dans son ordre alphabétique.

**FLUE à macreuse,** ou *courtine,* (*Pêche*) filet qui sert à prendre des oiseaux aquatiques. Comment on le tend. Détail sur cette pêche. VI. 892. *a.*

**FLUKEN.** (*Hist. nat.*) Les mineurs du pays de Cornouailles appellent ainsi une terre griffâtre dans laquelle se trouvent de petits cailloux blancs: elle est dans le voisinage des filons, &c. 892. *b.*

**FLUORS,** (*Minéral.*) espèces de cristallisations qui ressemblent aux pierres précieuses. Il y en a de différentes couleurs. Sentiment de Wallerius sur les fluors. Quelle est la cause de leurs différentes couleurs. Origine du nom de fluors. Leur utilité pour les mines. VI. 892. *b.*

**FLUTE.** (*Litt.*) De l'ancienneté de cet instrument, & de son inventeur. Diverses formes qu'on lui donna. Les mêmes flûtes avoient différens noms chez divers peuples. Détails sur les différentes sortes de flûtes anciennes. De l'usage de jouer de deux flûtes à la fois sur le théâtre public à Rome dans les comédies qu'on représentoit. Sentimens de M. Donat & de mad. Dacier sur l'usage des deux flûtes. *Ibid.* 893. *a.* Ceux qui jouoient de la flûte pour le théâtre, se mettoient autour de la bouche une ligature (Voyez *Phorbeion*), afin que leurs joues ne parussent pas enflées, & qu'ils pussent mieux gouverner leur haleine. Divers spectacles & cérémonies publiques où la flûte étoit en usage. Dans les funérailles on chantoit des chants lugubres qui demandoient l'accompagnement des flûtes. Premier auteur des nômes ou des airs de flûtes. Premiers airs qui furent inventés. *Ibid.* *b.* L'air apothétos, l'air schoénion, le trimelés, l'élégiacque, le comiarchos, le cépionien & le déios. Air polycéphale composé par Olympe, air pharmatiôs, air orthien; effet de cet air sur Alexandre: air cradias, ou du figuier. Pourquoi l'on appelloit le chant des musiciens nômes, lois, modeles. *Ibid.* 894. *a.* Effets surprenans attribués à ces airs pour animer ou calmer les passions. Réflexions sur ces prétendus effets. Voyez sur ce sujet l'article *Musique.* *Ibid.* *b.* Ouvrages à consulter sur les flûtes des anciens. *Ibid.* 895. *a.*

*Flûte.* Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 62. *a.*

**FLUTE.** (*Musiq. instr. des anc.*) Pour qu'une flûte produise un son, il faut qu'elle ait une embouchure, un bocal, un biseau, ou enfin une anche. *Suppl.* III. 58. *a.* L'auteur se propose ici de montrer que les anciens n'avoient que des flûtes à anches. Les anciens appelloient flûte un tuyau percé de plusieurs trous latéraux, qu'on bouchoit avec les doigts, ou autrement, & qui servoient à produire différens tons. La flûte traversière ne paroît pas avoir été connue des anciens. Espèce de flûte que les Grecs nommoient plagiaule, & les latins *curva-tibia.* Observations sur deux bas-reliefs antiques où l'amour est représenté jouant d'un instrument qui paroît être un flûte. *Ibid.* *b.* L'auteur montre ici par divers raisonnemens, & prouve par plusieurs citations, que les flûtes des anciens ne pouvoient être ni des flûtes à bocal,



ou cornets, ni des flûtes traversières, ni des flûtes douces, & que par conséquent il falloit nécessairement qu'elles fussent à anches. *Ibid.* 59. a. Il fait voir ensuite qu'elles étoient de deux sortes; l'une ayant l'anche à découvert, comme nos hautbois; l'autre ayant l'anche cachée, à-peu-près comme sont les trompettes d'enfants. *Ibid.* 60. a. Réponses à quelques objections contre le système de l'auteur. De l'étymologie du mot latin *tibia*. *Ibid.* b. Explication de quelques difficultés qui regardent les flûtes des anciens. *Ibid.* 61. a. Tableau d'Herculanum qui représente Marfyas donnant leçon de flûte à Olympe encore enfant. Flûtes entourées d'anneaux qu'on trouve sur les anciens monumens. Morceaux de flûte d'ivoire revêtus d'une plaque d'argent qu'on détacha il y a plusieurs années à Rome. Il paroît que cette multitude de noms que les anciens donnoient à leurs flûtes n'étoient que des épithètes. *Ibid.* b.

*Flûte.* Partie inférieure des flûtes des anciens. *Suppl.* II. 488. a. Flûtes dactyliques, flûtes spondaiques. IV. 610. b. *Suppl.* IV. 826. a. Petites flûtes ou sifflutes. VI. 831. b. Usage que les orateurs & les comédiens faisoient de la flûte pour la déclamation. IV. 690. b. Airs de flûtes des anciens: nommées polycéphale, XII. 935. b. schœnon. XIV. 769. a. Défense aux joueurs de flûte d'entrer dans le temple de Ténédos. XVI. 134. a.

*Articles tirés des Supplémens.* Flûtes des Grecs appellées athena, *Suppl.* I. 669. a. cytharistérienne, *Suppl.* II. 674. a. diopi, 723. b. diaule, 719. a. éléphantine, 684. b. clyme, 792. a, b. embarérienne, 800. a. giagras, *Suppl.* III. 226. a. hémiope, 322. b. hippophorbe, 488. a. lotine, 784. b. lysiode, 828. b. magade, 830. b. mélététique, 895. a. monaule, 954. b. palæomagade, *Suppl.* IV. 219. a. paratrete, 238. b. flûte de Pan, voyez *Syrinx* & *Sifflet*. flûte pariambe, *Suppl.* IV. 239. a. parœnie, 241. a. parthénienne, voyez *virginale*. flûte phoringe, *Suppl.* IV. 343. a, b. pithantique, 387. a. plagiaule, 390. a. polyphongue, 472. b. præcentorienne, 525. a. puérile, 551. b. pycnos, 554. b. pythique, 556. b. faranne, 739. a. thrénérique, 941. a. thuraire, *Ibid.* niryne, 948. a. tragique, 965. b. virginale, 988. b. virile, 989. a. zygie. 1004. b. Flûte des Hébreux appellée chail. *Suppl.* II. 310. b. Usage que les Grecs faisoient de la flûte dans les marches militaires & les combats. *Suppl.* III. 932. b. Concert de flûtes dans la musique ancienne. *Suppl.* IV. 857. b.

*FLUTE double.* (*Instr. de musiq.*) Description de cette flûte qui étoit en usage chez les anciens. Symphonie qui pouvoit en résulter. Quel fut l'inventeur de cet instrument. VI. 895. a.

*Flûte des sacrifices.* VI. 895. a.

*FLUTE tyrrhénienne.* (*Musiq. instr. anc.*) Sa description. *Suppl.* III. 63. a.

*Flûte d'accords.* VI. 895. a.

*FLUTE.* (*Luth.*) Description des flûtes ou flageolets des negres. *Suppl.* III. 62. a. Voyez pl. 3. de *Luth.* *Suppl.*

*FLUTE de peau.* (*Luth.*) Voyez *Sifflet de peau*.

*Flûte allemande ou traversière.* Description & usage de cet instrument: maniere d'en jouer. VI. 895. a. Détails sur la tablature & l'étendue de la flûte traversière. Comment se fait le son des principales notes. *Ibid.* 896. a. Il y a d'autres flûtes plus grandes ou plus petites qui ne diffèrent de celle-ci que par la partie qu'elles exécutent. Instruction sur les cadences & la maniere de les exécuter, sur les coups de langue, les ports-de-voix, les accens, les doubles cadences, les flatemens, battemens, &c. *Ibid.* b. Tablature de la flûte allemande ou traversière. *Ibid.* 897. a, b. Cadences de la flûte allemande. *Ibid.* 898. a.

*FLUTE traversière.* (*Luth.*) Dans une partie de l'Allemagne, & particulièrement en Prusse, cette espece de flûte est construite autrement qu'il n'est rapporté dans l'Encyclopédie. Ces changemens sont dus à M. Quantz, musicien de la chambre du roi de Prusse: en quoi ils consistent. *Suppl.* III. 62. a. Raïsons qui les ont fait adopter. *Ibid.* b. L'auteur de l'article *Flûte traversière* de l'Encyclopédie prétend qu'il faut plus de vent pour les tons aigus que pour les graves. Cette erreur réfutée. Tablature pour la flûte traversière à deux clefs. *Ibid.* 63. a.

*Flûte traversière.* Lieu de la France où l'on fait les meilleures flûtes. *Suppl.* III. 678. a. Basse de cet instrument. II. 120. b. Dessus. IV. 896. a. Quinte. XIII. 721. a. Traversière à bec. XVI. 571. b. Ouvrage à consulter sur l'art de jouer de la flûte traversière. *Ibid.*

*FLUTE ALLEMANDE,* (*Jeu d'orgue*) VI. 899. a.

*FLUTE,* (*Jeu d'orgue*) voyez *JEUX D'ORGUE*.

*Flûte douce ou à bec.* Description de cet instrument. Détails sur la maniere de le fabriquer. VI. 899. a. Instruction sur l'art d'en faire usage. *Ibid.* b.

*Tablature de la flûte douce ou à bec.* Suite des cadences de cet instrument. VI. 901. a.

*Flûte douce ou à bec,* basse de cet instrument. II. 120. a, b. Dessus. IV. 896. a. Haute-contre. VIII. 71. a. Quinte. XIII. 721. a.

*FLUTE de tambourin ou à trois trous.* (*Luth.*) Tablature de cet instrument. Détails sur son usage. VI. 901. b.

*FLUTE,* (*Marine*) Description de ce bâtiment. VI. 901. b. Ce qu'on entend en France par un vaisseau armé en flûte. Dimensions les plus ordinaires des flûtes. Des proportions des différentes pieces de ce bâtiment. *Ibid.* 902. a.

*Flûte,* article sur ce bâtiment. XIII. 790. a. Petite flûte. II. 340. a. Flûte représentée, vol. VII. des planch. Marine, planche 15.

*FLUTE,* (*Tapiss.*) espece de navette dont se servent les basse-liffiers. VI. 902. a.

*FLUTE,* (*Greffer en*) voyez *GREFFER*.

*FLUTÉ,* sons flûtés. XV. 347. a, b.

*FLUTEUR,* automate de Vaucanson. I. 448. b.

*FLUVIALIS,* (*Botan.*) genre de plante aussi nommé najas-naïde. XI. 7. a.

*FLUX & REFLUX,* (*Phys. & Hydrograph.*) Pendant le flux, les eaux des fleuves s'enflent vers leur embouchure: pendant le reflux elle recommencent à couler. Ce qu'on appelle haute & basse mer: trois périodes ordinaires à la marée, la journaliere, la menstruelle, l'annuelle. Durée de la premiere. VI. 902. a. Connexion du flux & reflux avec le mouvement de la lune & avec celui de la terre ou du soleil. Phénomènes observés ordinairement dans la période journaliere; dans la période menstruelle; dans la période annuelle.

*Explication de ces phénomènes.* Les anciens avoient déjà conclu que le soleil & la lune en étoient la cause. Galilée jugea que le flux & reflux étoit une preuve du double mouvement de la terre par rapport au soleil. *Ibid.* b. Hypothese imaginée par Descartes, pour expliquer ces phénomènes. Défauts de cette hypothese. Explication du flux & reflux par le principe de la gravitation. *Ibid.* 903. a. Kepler avoit conjecturé que la gravitation des parties de la terre vers la lune & vers le soleil, étoit la cause du flux & reflux. Théorie des marées. *Ibid.* b. Pourquoi l'élévation & l'abaïssement des eaux de la mer se fait aux mêmes instans dans les points opposés d'un même méridien. Le mouvement des eaux ne provient point de l'action totale du soleil & de la lune; mais de la différence entre l'action de ces astres sur le centre de la terre, & leur action sur le fluide tant supérieur qu'inférieur. Selon Newton, l'action solaire est à la pesanteur, comme un à 128682000: l'action lunaire est environ quadruple de celle du soleil. *Ibid.* 904. a. Il est évident, d'après les principes posés, que l'élévation des eaux en un même endroit, doit être sujette à de grandes variétés, soit pour la quantité, soit pour l'heure à laquelle elle arrive. Pourquoi les plus grandes marées arrivent dans les syzygies, & les plus basses dans les quadratures. Pourquoi les marées que cause le soleil sont beaucoup moins grandes que celles que la lune cause. Les périgées du soleil & de la lune rendent aussi les marées plus grandes. La force d'inertie des eaux doit avoir deux effets, celui de retarder l'heure de la haute marée, & celui de diminuer en général l'élévation des eaux. *Ibid.* b.

Pourquoi après le flux & le reflux, la mer est un peu de tems sans descendre ni monter. Le flux doit arriver plutôt aux rades orientales qu'aux rades occidentales. Pourquoi la navigation est en général plus prompte vers l'occident que vers l'orient. Une des principales causes des vents alizés. Quelle est la raison qui fait que près des poles & à la latitude de 65 degrés, le flux & reflux n'est pas sensible. Pourquoi en général, en allant vers le pôle boréal, les marées de dessus sont plus grandes, quand la lune est dans l'hémisphère boréal, & celles de dessous plus petites. Pourquoi en s'avancant plus loin vers le pôle, il ne doit plus y avoir qu'un flux & reflux dans l'espace de 24 heures. *Ibid.* 905. a. Quand la lune va des syzygies aux quadratures, l'élévation la plus grande des eaux doit se faire plus au couchant de la lune; c'est le contraire quand la lune va des quadratures aux syzygies. La marée lunaire est changée tant soit peu par l'action du soleil, & ce changement doit varier chaque jour. Pourquoi les plus hautes marées n'arrivent pas précisément dans la conjonction & dans l'opposition de la lune. Pourquoi les marées du solstice d'hiver sont un peu plus grandes que celles du solstice d'été. Autres phénomènes qu'on ne peut prouver que par le calcul. Ouvrage de M. Daniel Bernoulli, à consulter sur le flux & reflux de la mer. Les regles qu'on a établies sur les grandes marées des équinoxes, n'ont lieu, quand la lune est dans l'équateur, que pour les eaux situées sous l'équateur même. *Ibid.* b. Particularités & inégalités des côtes, largeur, profondeur des canaux, regardées comme cause de la grande variété que l'on remarque dans les hauteurs des marées. Diverses côtes où ces effets sont sensibles. Les bas-fonds & les continens qui entrecourent la mer, sont cause en partie que la haute marée n'arrive point en plein océan dans le tems que la lune s'approche du méridien; mais quelques heures après. Altération des phénomènes du flux & du reflux par les vents & les courans irréguliers. Pourquoi les mers Caspienne, Méditerranée, Blanche & Baltique n'ont point de marées sensibles. Pourquoi la marée est plus sensible dans



le golfe de Venise, que dans le reste de la Méditerranée. Phénomènes singuliers des marées qui arrivent dans le port de Tunking à la Chine. *Ibid.* 906. a. Explications de ces phénomènes données par M. Euler & par Newton. Dissertations sur la cause des marées, que doivent consulter ceux qui seront avancés dans la géométrie. Formule algébrique de l'élevation des eaux pour une position quelconque donnée du soleil & de la lune. *Ibid.* b. Sphéroïde formé par une sphere fluide dont les parties peseroient vers le centre; & seroient, outre cela, poussées perpendiculairement au rayon, selon une proportion donnée. Détermination de la différence des rayons de ce sphéroïde, aux rayons correspondans de la sphere primitive: par-là on trouvera l'élevation & l'abaissement des eaux en chaque endroit, en supposant la lune en repos, & la terre sphérique & aussi en repos. Quand la terre ne seroit pas supposée primitivement sphérique, mais sphéroïde, l'élevation des eaux en vertu de l'action de la lune, seroit sensiblement la même que sur une sphere parfaite. On trouveroit de même l'élevation des eaux en vertu de l'action seule du soleil. Ces idées soumises au calcul. *Ibid.* b. Moyen de trouver, par le calcul, l'endroit où les eaux ne sont ni élevées ni abaissées; l'endroit où elles seront les plus hautes, &c. l'heure des hautes & basses marées. De la recherche, par le moyen du calcul, de la différence entre les plus grandes & les moindres hauteurs des marées. Détails sur les trois pieces de MM. Bernoulli, Euler & Maclaurin, sur le flux & reflux de la mer. *Ibid.* 908. a. Dissertation toute cartésienne du P. Cavalier, jointe aux trois précédentes. Eloges que méritent ces trois pieces. De quelle maniere l'auteur de cet article a traité la même question dans ses réflexions sur la cause des vents. Observations qui prouvent le mouvement de la mer d'orient en occident. *Ibid.* b. Pourquoi les marées sont plus fortes dans la zone torride que dans le reste de l'Océan, & plus sensibles dans les lieux qui s'étendent d'orient en occident, dans les golfes longs & étroits, sur les côtes où il y a des isles & des promontoires. Quels sont les lieux où le flux est le plus remarquable. Il y a des endroits où la mer a un mouvement d'occident en orient; mais comme le contraire est le plus général, la mer doit avec le tems gagner du terrain vers l'occident: voyez, outre les ouvrages déjà cités, l'article *Marée* & l'*Hist. nat. de M. de Buffon. Problème*. Trouver l'heure de la pleine mer dans un port dont on connoit l'heure à laquelle la mer est la plus haute au tems des nouvelles & pleines lunes. *Ibid.* 909. a. Exemple.

Table de l'état du ciel pour la recherche de l'heure des marées. Heures de la pleine mer, ou établissement des côtes & des principaux ports de l'Europe, selon l'ordre suivant: Espagne & Portugal, *Ibid.* b. Gascogne & Guyenne, Anis & Poitou, Bretagne, Normandie, *Ibid.* 910. a. Picardie, Flandre, Allemagne, Danemarck, Angleterre, *Ibid.* b. Ecosse, Irlande, *Ibid.* 911. a. Italie, Amérique, Afrique, *Ibid.* b. Asie. *Ibid.* 912. a.

*Flux & reflux*. Ses causes, selon Galilée. *Suppl.* III. 175. b. Action de la lune sur la mer & sur l'atmosphère. II. 81. a, b. Flux & reflux de l'Euripe. VI. 211. a, b. Prétendues fontaines à flux & reflux. VII. 95. a. Etangs à flux & reflux. 100. b. Marées entre l'Ecosse & les Orcades. XII. 318. b. Phénomènes singuliers du flux & reflux entre Macapa & le Cap-Nord. XIII. 126. a, b. Maladies dont les accès se sont accordés avec les retours du flux & reflux. VIII. 736. b.

**FLUX.** (*Médecine*) Quelquefois ce mot est synonyme de *fluxion*: quelquefois il désigne tout écoulement contre nature. On distingue les différentes especes de flux par des épithetes, relatives à la partie qui les fournit, à cette matiere même, ou aux circonstances de l'écoulement. Exemples de ces trois différentes especes. Ce mot n'est employé que rarement dans les écrits des médecins. VI. 912. a.

*Flux chyleux*. III. 591. b. Flux de ventre. IV. 947. a, b. &c. Usage du simarouba dans certains flux de ventre. XV. 200. a. Flux hémorrhoidal. VIII. 124. a, b. Flux hépatique. 134. a. Flux menstruel. X. 337. b. Ligatures employées contre le flux immodéré de quelque humeur. XVII. 200. b.

**FLUX dysentérique**, (*Maneg. Maréch.*) diarrhée sanglante. Symptômes de cette maladie. Ses causes. Ses divers degrés. VI. 912. a. Son traitement. *Ibid.* b.

*Flux de ventre*. Causes de cette maladie. Son traitement. VI. 912. b.

*Flux d'urine*. Evacuation excessive & fréquente de l'urine, mais qui n'est point involontaire comme dans l'incontinence d'urine. Rareté de cette maladie: l'auteur n'en a connu qu'un seul exemple. Relation de cette maladie, de ses symptômes, & des moyens efficaces de guérison qui furent employés. XI. 913. a.

**FLUX**, (*Chym. Métall.*) toute matiere destinée à accélérer la fusion des substances qui n'y entrent que difficilement, ou à la procurer à celles qui sont absolument infusibles par elles-mêmes. Abus à éviter dans l'usage de ce terme. Détails sur les différentes especes de flux, & sur leurs emplois particuliers. Flux blanc, qu'on appelle aussi *alkali extemporané*: ma-

niere de le préparer. Flux crud. Flux noir: raison pour laquelle il ne détonne pas avec autant de rapidité que le flux blanc. *Ibid.* b. Raison que donne M. Rouelle de l'inflammation qui s'excite dans la préparation. Pourquoi le feu s'éteint souvent dans la préparation du flux noir. Comment on remédie à cet accident, & comment on le prévient. Nature de la vapeur qui s'élève dans l'opération. Maniere de conserver les flux noir & blanc. Quelques chymistes ne font leur flux noir qu'à mesure qu'ils en ont besoin. Comment ils operent en ce cas. *Ibid.* 914. a. Autres especes de flux noir. Attention qu'il faut avoir par rapport aux vases dans lesquels les flux sont conservés.

*Énumération des différens corps simplement réductifs*, employés dans différens arts, & particulièrement en chymie: la graisse ou le suif, le noir de fumée, la résine, la colophane, les charbons ardens, la poix, la poudre de charbon. *Ibid.* b. Comment on convertit le fer en acier. Comment se fait la trempe en paquet. Tout corps inflammable, de quelque regne qu'il soit tiré, produit toujours les phénomènes de la réduction. *Des fondans ou menstres secs*. Différentes sortes de fondans, parmi lesquels le feu mérite la premiere place: le plomb, la litharge. *Ibid.* 915. a. Verre formé par le mélange de la litharge avec des pierres vitrescibles triturées. Propriété pénétrante de ce verre. Divers effets de la litharge, considérée comme fondant. L'étain, le cuivre, l'or & l'argent se dissolvent l'un l'autre. Ils se mêlent avec le fer. L'arsenic, le régule d'antimoine donne un verre qui agit beaucoup plus puissamment sur les corps que la litharge. *Ibid.* b. le bismuth, le zinc, l'alkali fixe, le borax, le nitre. Observations de M. Rouelle sur l'usage du sel de verre considéré comme fondant. Le sel ammoniac, le sel marin, le soufre, *Ibid.* 916. a. le foie de soufre. Mélange du sel fusible de l'urine avec l'argille, l'un servant de fondant à l'autre. Mélange de craie & d'argille. Mélange d'argille avec du spath alkalin.

*Des flux réductifs simples & composés*. Le tartre crud, le résidu de sa distillation, le savon, le flux blanc, & le flux noir. Régule formé par le mélange de la limaille de fer, de l'étain, du tartre, du verre & des cendres gravelées. Le cuivre facilite la fusion du fer. Régule du fer composé d'arsenic & d'alkali fixe, de savon, de poudre de charbon, & de tartre, fondus avec de la limaille & des lamines de fer. Méthode pour unir au fer une grande quantité d'arsenic. Composé blanc qui résulte du cuivre, traité avec l'arsenic par la même méthode. Précautions à prendre lorsqu'on allie le bismuth avec des métaux qui se fondent difficilement. *Ibid.* b. Additions à faire à l'alliage du nitre pour les métaux de difficile fusion. Moyen de réduire une mine fusible de plomb. Ce qu'on doit faire quand la mine est rendue réfractaire par les pyrites, les terres ou les pierres. Flux noir qu'on doit joindre à la mine de cuivre fusible, exempté d'arsenic & de soufre, & à cette même mine rendue réfractaire par les terres & les pierres. Les mêmes flux réductifs employés pour la mine de cuivre martiale. Régules que donne cette mine jointe à des matieres sulphureuses, arsénicales, &c. & traitée de même. Comment doit être traitée une mine de cuivre pyriteuse & crue. Maniere de convertir en cuivre noir les régules grossiers qui en proviennent. Travail sur les scories du cuivre, dont on a parlé ci-dessus. Comment se traite la mine d'étain. Comment se réduit la mine de fer, lorsque le régule en est fragile, lorsqu'elle est accompagnée de pierres réfractaires. *Ibid.* 917. a. Maniere de réduire le fer en acier. Réduction de la mine d'antimoine en régule. Vitrification des fleurs de zinc. Moyen de tirer des fleurs bleues & grises, quelques grains de zinc. Le zinc est un fondant du cuivre. Moyen de faire le cuivre jaune. Réduction de la chaux d'arsenic en régule. Réduction du cobalt. Comment un métal répare le phlogistique qu'il avoit perdu par la calcination. Ce qu'on doit entendre par le corps inflammable, au moyen duquel la réduction se fait. *Ibid.* b. Une huile essentielle, jointe à l'acide vitriolique, lui est tellement combinée, & l'empêche de façon qu'il ne nuit point à la réduction, & qu'elle ne fait plus d'union avec lui, si-tôt qu'elle est réduite en charbon. Les corps gras & huileux, avec lesquels on réduit une chaux métallique, n'operent cet effet qu'après que la combustion les a réduits en charbon. La portion inflammable d'un réductif, qui rétablit une chaux métallique dans son état naturel, est très-peu de chose eu égard à sa masse; mais considérée du côté de ses effets, sa quantité numérique & la ténuité de ses molécules simples sont presque infinies. D'où vient la calcination d'un métal fondu exposé à l'air: effet des corps réductifs contre cette calcination. *Ibid.* 918. a. Les métaux à fonder veulent être bien avivés (à l'exception du fer-blanc) avant que la soudure soit appliquée. Comment se fait la préparation pour l'étamage. Une chaux une fois réduite ne reçoit plus de nouveau phlogistique. Le même métal peut se calciner & se réduire un grand nombre de fois sans se détériorer. Exception à l'égard de l'étain; le fer prend un surabondant de phlogistique qui le rend acier: effet de cette surabondance. Les métaux destructibles



tibles à feu nud doivent, dans l'état de fusion, être fau-  
poudrés de poudre de charbon, &c. Le zinc se calcine,  
même dans des vaisseaux fermés: quand on l'allie avec d'au-  
tres métaux, il faut lui fournir un réductif continu. Le fer  
converti en acier dans un creuset où le feu fait la double  
fonction de principe & d'instrument. *Ibid. b.* Examen de la  
question, si le feu principe & le feu instrument sont le  
même. Détails sur le feu considéré comme instrument:   
quelle est son action sur les menstrues secs ou les fondans.  
Quelle doit être la finesse & l'activité de cet instrument.  
*Ibid. 919. a.* Presque tous les sels sont des fondans. Nom-  
bre prodigieux de substances sur lesquelles ils exercent leur  
action. Delà naît une foule de combinaisons dont on peut  
s'assurer qu'on ne connoît encore que le plus petit nombre.  
1. Corps qui se fondent par eux-mêmes, & dont l'addi-  
tion d'un autre corps ne fait qu'accélérer & faciliter la  
fusion. 2. Corps qui n'entrent en fonte que par un inter-  
mede absolument nécessaire: quels sont ces intermedes.  
*Ibid. b.* Mélange du borax avec le nitre pour servir de fon-  
dant à l'or. Triple propriété de l'alkali fixe & du flux blanc,  
celles d'être un fondant, un absorbant, & d'agir sur cer-  
taines substances par une qualité particulière. Procédés des  
ouvriers & artistes pour souder des pieces d'or ou d'argent,  
au moyen du borax. Lorsqu'on a à essayer une piece d'or  
ou d'argent, il ne faut jamais en couper un essai dans les  
endroits soudés. *Ibid. 920. a.* Effets des sels employés avec  
les métaux imparfaits & leurs chaux. Ils ne doivent jamais  
être traités avec ces fondans, sur-tout dans les essais, où  
ils causeroient des erreurs considérables. Si l'on veut dé-  
pouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient,  
on y ajoute du borax. Effet de cette addition. 3. Corps qui,  
réfractaires par eux-mêmes, se fondent avec d'autres de  
même nature. C'est sur la propriété qu'a la litharge & par  
conséquent le plomb, de fondre les terres & les pierres,  
& tous les métaux & demi-métaux, qu'est fondé le travail  
des mines dont on retire l'or, l'argent & le cuivre par son  
moyen. On n'a soin de bien fermer les vaisseaux où l'on  
fond les verres tirés des métaux, que pour empêcher la  
chûte des charbons. Cet inconvénient n'est guere à crain-  
dre, quand la surface de la matiere vitrifiable est couverte  
de nitre. Des fondans qui se séparent des corps après avoir  
exercé leur action sur eux: leur énumération. *Ibid. b.* Fon-  
dans qui restent unis aux corps qu'ils ont dissous: effets  
qui résultent de cette union. Examen de la question, pour-  
quoi des molécules similaires se désunissent pour former  
une nouvelle union avec un corps, avec lequel il semble  
qu'elles doivent avoir moins d'analogie. Différence du poids  
entre l'or & l'étain, dont l'un est le plus pesant, & l'autre  
le plus léger des métaux. *Ibid. 921. a.* La différence de  
poids entre les deux corps qui s'unissent, est un obstacle que  
surmonte l'attraction réciproque des particules qui dissolvent  
& sont dissoutes. Union du mercure avec le soufre: cau-  
ses de cette union. Moyen de les séparer, par des corps  
dont l'attraction avec le soufre sera plus forte que celle du  
mercure. Cette action se fait également par la trituration.  
Cette trituration mécanique comparée à l'action du feu  
dans le même cas. La division physique comparée à la di-  
vision mécanique. *Ibid. b.* Différence entre le réductif &  
le fondant considérés dans leurs effets. En quoi le fondant  
differe du menstrue sec. Détails sur quelques particularités  
des flux réductifs, sur le tartre crud, le savon, la limaille  
de fer, le sel marin, la poix, les cendres de bois & la  
chaux. Le flux blanc n'est guere employé que comme fon-  
dant. Comparaison du flux blanc & du flux noir considé-  
rés comme réductifs. Il n'y a point de différence réelle,  
quant au fond, entre les diverses especes de flux réductifs.  
C'est toujours le principe inflammable uni à un fondant,  
en plus ou moins grande quantité. Pourquoi il en faut mêler  
à un métal qui est difficile à fondre. *Ibid. 922. a.* Dans les  
circonstances où un flux est accompagné d'autres corps,  
c'est pour des raisons particulières qui ont été détaillées. Le  
flux, comme composé d'un réductif & d'un fondant, differe  
de l'un & de l'autre, parce qu'il est tous les deux ensemble.  
Ses effets sur les corps avec lesquels on le mêle. Défi-  
nition générale du flux. *Ibid. b.* Voyez FONDANT.

FLUXIO-DIFFÉRENTIEL, (*Géom. transcend.*) en quoi  
consiste la méthode que M. Fontaine appelle de ce nom.  
Détails pour l'explication de cette méthode. VI. 922. b.

FLUXION, (*Géom. transc.*) Newton appelle ainsi ce  
que M. Leibnitz appelle *différence*: voyez DIFFÉRENCE &  
DIFFÉRENTIEL. Pourquoi Newton s'est servi de ce mot.  
VI. 922. b. Vitesse qu'il appelle *fluxions des quantités*. Si-  
gne par lequel il désigne la fluxion d'une quantité. La ca-  
ractéristique de M. Leibnitz paroît plus commode & moins  
sujette à erreur. La méthode de considérer comme des  
*fluxions*, ce que M. Leibnitz appelle *différences*, est plus juste;  
mais il est plus simple & plus exact de considérer le rap-  
port des différences, comme la limite du rapport des diffé-

rences finies. Le calcul des fluxions est le même que le cal-  
cul différentiel. *Ibid. 923. a.*

FLUXION. Comment & par quels degrés Newton inventa  
la méthode des fluxions. XVII. 630. b. Edition de l'ouvrage  
de Newton par M. Colson. 635. a.

FLUXION, (*Médec.*) la signification de ce mot & de  
celui de catarrhe extrêmement vague dans les écrits des  
anciens. Ce qu'Hippocrate entendoit par catarrhe. Il em-  
ploit le mot de fluxion comme un mot générique. Galien  
ne l'adopta pas sous une acception aussi étendue. Sa défini-  
tion. VI. 923. a. Distinction qu'établit Sennert entre *πέσμα*  
& *κατάρραξ*. Il distingue le catarrhe en trois especes, qu'il ap-  
pelle, *gravado*, rhume de cerveau, enchiffrement; *rancedo*,  
enrouement, & catarrhe. Distique dans lequel ces distinctions  
sont établies. Le mot générique employé pour exprimer  
toute sorte de fluxions, est celui de *rhume*. Le mot *fluxion*  
n'est pas un mot de l'art. Idée qu'on lui attache ordinaire-  
ment, & qui répond parfaitement à celle des anciens. Cau-  
ses prochaines des fluxions. *Ibid. b.* Les anciens disoient que  
les fluxions se font par attraction ou par impulsion. La con-  
gestion fuit ordinairement la fluxion. Voyez dans l'article  
EQUILIBRE, (*Médec.*) la raison de tous les symptômes qui  
se présentent dans les fluxions, & les indications à remplir  
pour y apporter du remede. Comment se forment les fluxions  
chaudes, inflammatoires, bilieuses, &c. Comment se for-  
ment les fluxions froides, pituiteuses ou oedémateuses. Voyez  
les articles particuliers des maladies du genre des fluxions.  
Attention qu'on doit apporter dans le traitement de toute  
sorte de fluxions. *Ibid. 924. a.* Circonstances où il faut dans  
certaines maladies procurer des fluxions artificielles. *Ibid. b.*  
Voyez CATHARRE & CONGESTION.

FLUXIONS de poitrine, usage du sang de bouquetin dans  
cette maladie. II. 367. b.

FLUXION, (*Man. Maréch.*) celle qui affecte par inter-  
valles réglés les yeux de certains chevaux. Signes de cette  
maladie, eu égard à l'intervalle après lequel elle se mon-  
tre régulièrement, & eu égard au tems même de sa durée  
& de sa présence. VI. 924. b. Réflexions de l'auteur sur  
l'expression de *cheval lunatique* par laquelle on désigne tout  
cheval atteint de cette fluxion. Causes de cette maladie.  
Pourquoi son retour arrive dans un tems juste, fixe & dé-  
terminé. *Ibid. 925. a.* Pourquoi ce période n'est pas égale-  
ment exact dans tous les chevaux atteints. Énumération  
des différens symptômes de cette maladie, & des causes  
particulières à chacun. Remedes vains & mauvais qui ont  
été employés jusqu'ici pour la guérir. Ce que les suites de la  
fluxion peuvent avoir de fâcheux. *Ibid. b.* Si l'on ne prévient  
pas les progrès, elle est incurable. Traitement qu'on doit  
suivre. *Ibid. 926. a.*

FLUXION, (*Manege, Maréch.*) prompt accumulation des  
humeurs dans une partie quelconque. Différence entre *con-  
gestion* & *fluxion*. VI. 926. a.

FLYNS, (*Hist. superst.*) idole des anciens Vandales-Obo-  
listes. VI. 926. a.

F N

FNÉ, (*Marine*) bâtiment qui n'est en usage qu'au Japon.  
Son usage. VI. 926. a. Description de ce bâtiment & de ses  
parties. *Ibid. b.*

F O

FOCALE, observations sur cet article de l'Encyclopé-  
die. *Suppl. III. 63. a.*

FOCKLABRUCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans  
l'Autriche supérieure. Révolte des paysans de la contrée  
dans le siecle passé. *Suppl. III. 63. b.*

FOË, voyez FE & FOHI. Secte idolâtre de Foë à la Chine  
III. 343. b.

FŒDUS, *sponsio*, (*Lang. latin.*) Différentes significations  
de ces mots. XVI. 535. b.

FŒNERATEURS, (*Hist. anc.*) espece d'usuriers qu'il y  
avoit à Rome. Détails sur ces gens-la. Ce qu'on établit par  
rapport à l'intérêt de l'argent, lorsqu'on eut défendu ce com-  
merce odieux. VII. 1. a.

FOËS, (*Anutius*) littérateur. X. 473. a. Eloge de ses  
commentaires sur Hippocrate. VIII. 213. b.

FŒTAK, (*Ichthy.*) espece de poisson. *Suppl. II. 224. a.*

FŒTUS, (*Physiol.*) On ne se propose de parler ici que  
du fœtus humain. Trois ou quatre jours après la conception,  
il y a dans la matrice une bulle ovale; & au septieme jour,  
on distingue à l'œil simple les premiers linéamens du fœtus.  
Suite des observations faites sur le fœtus à quinze jours depuis  
la conception, VII. 1. b. au bout de trois semaines, à un  
mois, à six semaines, à deux mois, quatre mois & demi,  
& neuf mois. Différens termes durant lesquels les fœtus sont  
demeurés morts dans la matrice, sans souffrir beaucoup d'al-  
tération, & sans que la santé de la mere ait été dérangée.



Divers endroits de la matrice où les observateurs ont trouvé le fœtus attaché par son placenta. Observations sur les différens nombres d'enfans que les femmes ont eus à la fois. Il est constant qu'une fois qu'un fœtus est développé, il peut encore s'en développer un autre. *Ibid.* 2. a. Des fœtus qu'on a observés, contenus dans d'autres fœtus. Situation du fœtus dans la matrice. Membranes appellées chorion, amnios. Ce qu'on entend par le placenta. Description du cordon ombilical. *Ibid.* b. Membrane allantoïde, réservoir de l'urine du fœtus. Recherches sur la nature, le principe & l'usage de l'eau dans laquelle nage le fœtus. Comment il sort de la matrice. Il pourroit continuer de vivre après en être sorti, dans le même état que celui où il étoit dans la matrice. Construction particulière au fœtus, & convenable à la vie qu'il mène dans le sein de sa mere. Ce qu'on appelle *trou ovale*, conduit matériel dans le fœtus. De l'usage de ces parties pour la circulation du sang du fœtus. *Ibid.* 3. a. De quelle manière la nature fait passer les suc nourriciers de la mere dans le fœtus. Examen particulier de l'usage du trou-ovale. *Ibid.* b. Suite des observations sur la circulation du sang dans le fœtus. Examen particulier de l'usage du conduit artériel. Pourquoi la circulation est différente avant la naissance de ce qu'elle est après. *Ibid.* 4. a. Comparaison de ce qui se passe dans la circulation du sang du fœtus, avec ce qu'on observe dans certains animaux aquatiques, les tortues, les grenouilles, les poissons, les insectes. *Ibid.* b. De quelle manière se ferment les vaisseaux de communication dans le fœtus. Comment se ferme le trou ovale après la naissance. *Ibid.* 5. a. Comment se ferme aussi le canal de botal. Etat & usage des reins avant la naissance. Des veines lactées. Corps glanduleux appelé *thymus*, attaché à la partie supérieure & antérieure de la poitrine. *Ibid.* b. L'enfant ne lâche point les eaux ni les excréments qu'il n'ait respiré; comment ces nouvelles fonctions s'operent. Soins que la nature a pris des organes délicats & sensibles du fœtus, comme de l'œil & de l'oreille. Principales différences qui se trouvent entre le fœtus, le nouveau-né, & l'adulte. *Ibid.* 6. a. Remarques sur le squelette du fœtus. Situation du fœtus & de ses différentes parties pendant qu'il est dans la matrice. Autres situations qu'il affecte lorsqu'il se dispose à en sortir. *Ibid.* b. Sa dernière situation au terme de l'accouchement. *Ibid.* 7. a.

**FŒTUS**, (*Physiolog.*) Diverses observations qui prouvent que le fœtus appartient à la mere, dont il n'est qu'une partie détachée. On voit par ces observations, que dans un très-grand nombre d'animaux, le fœtus se forme sans qu'il existe d'animal mâle de la même espece; que dans un nombre considérable d'autres, le fœtus existe dans l'œuf de la femelle, avant que le mâle ait pu en approcher; & que dans toutes les classes, il y a des exemples de parties animales formées dans la femelle sans le concours du mâle. *Suppl.* III. 64. a. De la nécessité du concours du mâle pour le développement du fœtus. Expériences & observations faites dans le regne végétal, *Ibid.* 65. a. & dans le regne animal, qui démontrent que le fœtus vient de la mere; mais que la liqueur fécondante du mâle a le pouvoir d'en altérer & d'en modifier la structure. De la ressemblance des enfans aux peres. *Ibid.* b. Vie de l'embryon avant la fécondation. Foible accroissement que cette vie peut lui donner. Comment la chaleur contribue à l'accroissement du fœtus dans l'œuf fécondé. Ce que la chaleur fait dans un œuf déjà vivifié, la liqueur fécondante paroît le faire sur l'embryon assoupi, dont le cœur & les organes encore fluides, n'agissent pas encore. Effets du stimulus de cette liqueur. *Ibid.* 66. a.

**Formation du fœtus.** Observations exactes & très-détaillées de la progression successive par laquelle le fœtus du poulet tend à sa perfection. *Ibid.* 66. b. Observations sur les progrès de quelques-unes des parties principales du fœtus. Accroissement du cœur. *Ibid.* 67. a. Formation des poumons. *Ibid.* b. Difficulté de faire des expériences sur la formation du fœtus dans les quadrupedes. Relation de ce qui a été observé sur l'origine & la formation du fœtus de la brebis, depuis sa fécondation jusqu'au cinquante-cinquième jour. *Ibid.* 68. a. Observations faites sur d'autres especes de quadrupedes. Difficulté d'en faire de bonnes dans la femme. Des premiers accroissemens de l'œuf humain. *Ibid.* b. Description des différentes parties du fœtus de l'homme, de leur structure, de leur grandeur relative, &c. *Ibid.* 69. a. Sa longueur & son poids quand il est parvenu à sa maturité. Sa situation dans ses enveloppes. Disposition qu'il prend lorsqu'il est arrivé à terme. *Ibid.* b.

**Nutrition & conformation du fœtus.** Etat de mucosité où il se trouve au commencement. Tout nous persuade que dans cet état il est déjà pourvu de tous ses organes. La différence la plus essentielle de cet embryon au fœtus plus parfait, vient de la trop grande abondance des parties aqueuses. Nombreux animaux, qui, quoique dans un état à-peu-près semblable, vivent, croissent, agissent & se multiplient. *Ibid.* 70. a. Premières nourritures du fœtus. Nature du blanc & du jaune de l'œuf. Liqueur de l'amnios. L'eau, la liqueur gélatineuse

& coagulable, l'huile & quelques sels dissous dans beaucoup d'eau, font l'élément dont le fœtus doit prendre son accroissement, & la plus grande partie de lui-même. S'il y a entre la mere & le fœtus un commerce réciproque de véritable sang. *Ibid.* b. Etat des autres humeurs du fœtus. Comment les parties qui doivent devenir solides perdent leur fluidité. Formation des fibres, des membranes, du tissu cellulaire & de la peau. *Ibid.* 71. a. Comment se forment les vaisseaux, particulièrement les sanguins. Forces mouvantes du fœtus: l'air qui se dilate par la chaleur & qui comprime le fœtus; la chaleur elle-même qui en raréfie les humeurs, *ibid.* b. l'attraction qui agit sur les solides & sur les fluides, & sur-tout le cœur. La cause de l'accroissement rapide du fœtus consiste principalement dans la force & l'irritabilité du cœur, qui agit avec d'autant plus d'efficacité que le fœtus est plus tendre. Description du mécanisme de cet accroissement. *Ibid.* 72. a. Ses progrès se font dans la proportion de la supériorité du cœur sur la somme des résistances du reste du corps du fœtus. Et c'est pour cela que les accroissemens des derniers jours de l'incubation sont très-inférieurs à ceux des premiers. Comment les parties passent de la transparence à l'opacité. Comment naissent les différentes couleurs, odeurs & saveurs qu'on remarque dans le fœtus. Des causes de la conformation du fœtus: ces causes sont l'expansion, l'attraction, la pression. *Ibid.* 73. a. La dérivation & la révulsion, & peut-être enfin l'humeur nutritive des animaux. *Ibid.* b.

**Fœtus, du fœtus & de ses parties.** Description du fœtus, tel qu'il est au bout de cinq ou six semaines d'accroissement. VI. 444. a. Le sexe des fœtus femelles ressemble à celui des mâles, jusqu'à l'âge de quatre mois. 469. a. Différences observées dans les enfans, relativement à la durée des grossesses. VII. 959. b. Conduit artériel dans le fœtus. I. 720. b. Etat des alvéoles dans le fœtus. I. 305. b. IV. 834. a. Conduit membraneux nommé ouraque. XI. 711. a. Du trou ovale. XVI. 709. b. Il y a plus de vaisseaux dans le fœtus que dans l'adulte. 802. b. Etat du tissu cellulaire dans le fœtus. II. 807. b. **Enveloppe du fœtus.** Membranes qui forment cette enveloppe. I. 365. a. XIV. 861. a. **Diverses observations sur l'état du fœtus.** Comment la circulation se fait en lui. III. 469. a, b. Observations qui prouvent qu'il reçoit quelques portions d'air par les vaisseaux ombilicaux. 470. a. Le fœtus est le seul animal exempt de la nécessité de recevoir & de chasser alternativement quelque fluide. 596. b. Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le sixième mois. VI. 451. b. Pouvoir de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus. VIII. 563. a, b. Usage du cordon ombilical dans le fœtus. XI. 210. a. La sécrétion a lieu dans le fœtus comme dans l'adulte. XIV. 872. a. Sensibilité du fœtus. XV. 41. b. Cause de son repos dans le sein de sa mere. 332. a. Il n'a point l'exercice de la sensation du tact. 822. a. Differtation de Nymannus sur la vie du fœtus. XVII. 628. b. **De l'accroissement du fœtus.** Matière dont les premiers rudimens des animaux sont formés. XI. 288. b. De l'accroissement de l'embryon jusqu'au tems où il prend le nom de fœtus. V. 561. b. VI. 668. a. Etat des os dans les premiers tems du fœtus. XI. 687. b. Son accroissement dans chaque mois de la grossesse. I. 87. a. Causes de son accroissement rapide. *Ibid.* b. Accroissement de la poitrine dans le fœtus. XII. 895. a. **De la naissance du fœtus.** Les fœtus des animaux n'ont qu'un terme pour naître. VII. 960. a. Le fœtus humain fait plus d'effort que ceux des animaux pour sortir de sa prison. 961. a. Accidens du fœtus qui causent l'avortement. VI. 450. b. Accouchement du fœtus mort. I. 83. b. Conduits extraordinaires par où est sorti un fœtus. 84. a, b. **Jeux de la nature.** Comment la vie est entretenue dans les fœtus qui naissent sans tête. VI. 370. b. Fœtus né sans cerveau, sans cervelet, ni moëlle de l'épine. X. 608. a. **VOYEZ JEUX DE LA NATURE. Articles tirés des supplémens. Du fœtus & de ses parties.** Proportion de ses principales parties. *Suppl.* I. 126. b. Du conduit artériel. 603. b. Structure du colon. *Suppl.* II. 506. b. Etat des testicules. 793. a. *Suppl.* IV. 934. b. Etat de la graisse. *Suppl.* III. 249. a, b. Etat de l'artere hypogastrique. 483. b. Organes qui sont dans le sac du péritoine, & qui en sortent avec l'âge. *Suppl.* IV. 302. a. Observations importantes sur le poumon du fœtus. 618. a. **Ses enveloppes.** Membrane allantoïde qui enveloppe le fœtus des animaux. *Suppl.* I. 296. a. **Diverses observations sur l'état du fœtus.** De l'urine du fœtus humain. *Suppl.* I. 297. a. De la qualité & des usages de l'eau dans laquelle il nage. 367. b. Du moment où l'ame s'unit à lui. 438. a, b. Communication de la mere au fœtus. *Suppl.* IV. 388. a, b. Circulation du sang dans le fœtus. *Suppl.* II. 432. a. **VOYEZ TROU OVALE.** Circulation de la mere au fœtus. *Suppl.* II. 432. b. Utilité du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 81. a. De sa prétendue respiration dans la liqueur de l'amnios, 595. b. ou immédiatement avant sa naissance. 596. b. **De l'accroissement du fœtus.** *Suppl.* I. 125. b. — 136. a. 199. a, b. Ses premiers accroissemens. *Suppl.* II. 800. b. 801. a, b. Sa nourriture. *Suppl.* I. 368. a. Formation du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 74. a. **De la naissance du fœtus.** Comment on reconnoît qu'il est né à terme. *Suppl.* I. 715. a. Signes de l'avorte-



ment. 716. a, b. *Jeux de la nature*. Accroissemens qui se font quelquefois dans le fœtus contre l'ordre de la nature. *Suppl. I. 133. b.* Différentes causes qui peuvent à son parfait développement, en faire varier les formes & le vicier. 715. b. 716. a. Des fœtus monstrueux. *Suppl. III. 955. a, b.* Fœtus sans cœur. *Suppl. I. 134. a.* Voyez JEUX DE LA NATURE.

FŒTUS, de la mort du, (*Médec. légale*) Signes de sa mort dans le cours de la grossesse. *Suppl. I. 719. a.* Diverses observations sur les causes accidentelles de la mort des fœtus, à l'occasion de l'importante question de l'infanticide. *Suppl. III. 594. a, b. &c.* Quoique l'enfant ne présente aucune preuve qu'il ait respiré, il ne fuit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. 594. b. De la mort du fœtus causée par l'entortillement du cordon ombilical autour de son col, 595. a. 598. b. par l'oblitération précoce du trou botal, 597. a, par l'hémorragie du cordon ombilical. *Ibid. a, b.* Question medico-légale : un fœtus de sept mois, tiré du sein de sa mère par l'opération césarienne, doit-il être censé viable, ou avoir acquis le terme nécessaire pour jouir des privilèges de la société ? *Suppl. IV. 163. b.*

FOGARAS, (*Géogr.*) ville de Transylvanie. *Suppl. III. 73. b.* Sieges qu'elle a soutenus dans le siècle dernier. *Ibid. 74. a.*

FOHI, fondateur de l'empire de la Chine. III. 342. a, b. Sa mémoire honorée par les Japonais. VIII. 456. a. Voyez FE & FOË.

FOI, (*Théolog.*) On ne peut rechercher la véritable acception de ce mot qu'en recourant aux langues dans lesquelles les écritures nous ont été transmises. L'étymologie de *credere*, & celle de *fides*, ne peuvent pas nous éclairer sur celle du mot *foi*. Ces deux mots considérés comme termes théologiques, n'ont pas emprunté leur sens du latin, mais des mots grecs *πίστις* & *πίστis*, employés dans les écritures. Le premier est synonyme de *persuasion*. Cette persuasion peut avoir différens objets. VII. 7. a. 1°. Le pouvoir de Dieu, sa bonté, sa véracité dans ses promesses, & alors *foi* est synonyme de *confiance*. 2°. Ces mots sont employés relativement à Jesus-Christ : mais dans cet usage leur signification varie en plusieurs manières. Il signifie quelquefois, la disposition d'esprit des malades qui venoient à Jesus pour obtenir leur guérison, ou de ceux qui se convertissoient après une courte prédication : celle des apôtres & des premiers chrétiens plus instruits : celle des apôtres & des chrétiens instruits à fond, ou éclairés du S. Esprit. Nécessité de distinguer ces trois différentes époques. *Ibid. b.* Observations sur l'idée que M. Locke a donnée du mot de *foi* dans son *christianisme raisonnable*. Des trois significations des mots *foi* & *croire* ; la dernière est celle sur laquelle nous devons nous arrêter davantage. Le mot *foi* signifie assez souvent la doctrine même de Jesus-Christ. Mais nous prendrons généralement le mot de *foi* dans cet article, pour la disposition d'esprit de ceux qui reconnoissent la divinité de la mission de Jesus-Christ, & la vérité de toute sa doctrine. La *foi* considérée dans cet article sous trois points de vue différens, comme une *persuasion*, comme une *grâce*, comme une *vertu*. *Ibid. 8. a.*

I. Différentes sortes de vérités qui sont l'objet de la foi considérée comme *persuasion*. Les théologiens qui n'ont pas distingué avec assez de soin ces différens objets, ont défini la *foi*, l'adhésion de l'esprit aux vérités révélées, & proposées par l'église comme telles. Examen de cette définition.

Des motifs de persuasion que renferme la *foi*. Le chrétien reçoit plusieurs sortes de vérités : 1. les principes de la religion naturelle : 2. ceux que l'autorité de la révélation suppose d'une manière encore plus prochaine : 3. le dogme de l'autorité infaillible de l'église : 4. toutes les vérités que l'église propose à croire. Les théologiens ont dit que les vérités qui appartiennent à la *foi*, sont crues par le motif de la révélation ; & encore, que ces vérités doivent être proposées par l'autorité de l'église. *Ibid. b.* Restriction qu'on doit apporter à cette assertion pour la rendre exacte. La persuasion des vérités des deux premières classes a pour fondement les motifs de crédibilité que la seule raison nous présente. Accord de quelques théologiens sur ce principe. *Ibid. 9. a.* Ces vérités des deux premières classes ne sont point l'objet des décisions de l'église. La persuasion du dogme de l'infaillibilité de l'église a pour motif la révélation même : mais cette doctrine n'est point proposée aux fideles par l'autorité infaillible de l'église. Quant aux vérités du quatrième ordre, nous ne pouvons nous assurer qu'elles sont contenues dans la révélation, qu'en recevant de l'église le sens des endroits de l'écriture qui les contiennent. *Ibid. b.*

De l'analyse de la *foi*. On entend par-là l'exposition des motifs raisonnés de la persuasion de toutes les vérités que renferme la *foi* chrétienne, & de l'ordre selon lequel ils doivent être rangés pour la produire dans l'esprit du fidele. Or comme celui qui reçoit les vérités du quatrième ordre est aussi convaincu de toutes les autres, on aura fait l'analyse de la *foi* de toutes les vérités chrétiennes, en assignant les motifs raisonnés qui produisent la persuasion d'une vérité du

quatrième ordre, d'un mystère par exemple. Difficulté qu'on éprouve ici à placer dans un ordre naturel & raisonnable deux motifs qui, selon la doctrine de la *foi* catholique, doivent entrer dans l'analyse de la *foi* ; savoir l'autorité de l'écriture & celle de l'église. De-là plusieurs méthodes différentes d'analyser la *foi*. *Ibid. 10. a.* Exposition de celle que l'auteur adopte : elle consiste en une chaîne de vérités qui se déduisent exactement les unes des autres, & trouvent ainsi leur preuve & leur fondement dans cette vérité générale qui les embrasse toutes : *la religion chrétienne est émanée de Dieu*. Autre méthode employée par quelques théologiens dans leurs disputes avec les protestans, pour élever à un plus haut degré, s'il étoit possible, l'autorité de l'église : inconvéniens dans lesquels ils sont tombés. *Ibid. b.* Preuves en faveur de la méthode adoptée par l'auteur. 1°. Elle est adoptée par de très-habiles théologiens. Ce que dit là-dessus le P. Juénin. Principes d'Holden conformes à ceux de l'auteur. Ceux de Grégoire de Valence. 2°. Preuve tirée du raisonnement. *Ibid. 11. a.* Réponses à quelques difficultés qu'on peut proposer contre cette méthode d'analyser la *foi*. Objection contre ce principe de l'auteur, que ce n'est pas par l'autorité de l'église que nous sommes sûrs de cette proposition : *les écritures sont vraies & sont la parole de Dieu*. Réponse à cette objection. *Ibid. b.* Comment l'auteur explique ce passage de S. Augustin : *evangelio non crederem, nisi me ecclesia catholica commoveret auctoritas*. Objection tirée d'un passage de M. Bossuet, dans lequel il soutient que le fidele baptisé & adulte ne reçoit l'écriture que des mains de l'église. Réponse à cette objection. *Ibid. 12. a.* Autre objection. Selon l'analyse de l'auteur, un adulte ne peut pas croire la divinité des écritures sans les avoir lues. Il ne peut recevoir l'infaillibilité de l'église, sans avoir lu les passages qui l'établissent. Et comme la plupart des chrétiens ne lisent point l'écriture, ils ne croiront ni à la divinité des livres saints, ni à l'infaillibilité de l'église. Réponse. *Ibid. b.* Avantage que la méthode de l'auteur donne aux catholiques dans leurs disputes avec les protestans. Analyses de la *foi* que proposent les protestans, comparées à celle que l'auteur vient d'établir. Le plus grand nombre des docteurs protestans ont dit que l'écriture avoit des caractères qui prouvent sa divinité à celui qui la lit, par la voie du jugement particulier. Ce qu'on doit entendre par ce jugement particulier, & jusqu'où s'en étend l'usage. *Ibid. 13. a.* Il faut le distinguer de l'enthousiasme & de l'inspiration immédiate. Ce jugement particulier n'est pas admis uniquement par tous les théologiens protestans pour juger de la divinité des écritures. Quant au sens des écritures, tous les protestans ont dit que l'esprit privé en étoit juge. Analyse de la *foi* établie par la Placette. Défauts de cette analyse. *Ibid. b.*

De l'objet de la *foi*. C'est particulièrement à la persuasion des vérités du quatrième ordre (voyez ci-dessus pag. 8. b.) que les théologiens donnent le nom de *foi*. C'est pourquoi, dans la suite de cet article, nous prendrons ordinairement le mot *foi* pour la persuasion des vérités de cet ordre. Deux questions sur ces vérités. De quelle manière un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour être actuellement l'objet de notre *foi* ? De quelle manière un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour devenir l'objet d'une persuasion que Dieu exige de nous par une nouvelle définition de l'église ? Réponse à la première question. Un dogme, pour être l'objet de la *foi*, doit être contenu dans la révélation avec une certitude qui exclue toute espèce de doute. Diverses sortes de propositions contenues dans la révélation. *Ibid. 14. a.* Un dogme qui y est contenu d'une manière expresse, est un objet de *foi*, indépendamment d'une nouvelle définition. Cela est aussi vrai de ceux qui y sont contenus comme conséquence de deux propositions révélées. Les propositions contenues dans l'écriture, comme déduites de deux propositions, dont l'une est révélée, & l'autre connue par la lumière naturelle, sont encore de *foi*, indépendamment d'une nouvelle définition de l'église : raisons qui engagent l'auteur de s'écarter en cela de l'opinion commune. *Ibid. b.* Il est impossible de citer une seule conséquence de cette espèce, qui ne soit vraiment de *foi*, & qu'on ne regarde dans l'église comme telle. Réponse à la seconde question proposée dans la page précédente (*Colonn. a.*). Les propositions contenues dans la révélation, comme conséquences des deux prémisses, dont l'une est révélée, & l'autre connue par la raison, mais dépourvue d'évidence, & susceptible de quelque espèce de doute & d'incertitude, ne sont point de *foi*, indépendamment d'une nouvelle décision de l'église, & elles le deviennent dès que cette décision a lieu. Ces propositions sont aussi l'objet propre & particulier de la théologie. Observations sur ce qu'on appelle une conclusion théologique. *Ibid. 15. a.* Examen de cette question de S. Thomas : le nombre des articles de *foi* s'est-il augmenté par la succession des tems ? Autre question examinée. Quand est-ce qu'une proposition est déclarée suffisamment par l'église contenue dans la révélation, de sorte que par cette déclaration elle



devienne l'objet de la foi? *Ibid. b.* Il y a beaucoup de dogmes dont l'église n'a point fait de définition expresse, qu'elle déclare cependant être contenus dans la révélation, qu'elle déclare d'une manière suffisante, pour que ces dogmes soient vraiment de foi.

*De l'obscurité de la foi.* Toutes les vérités de foi sont-elles obscures, & quelles sont celles qu'affecte cette obscurité? Telle est la question à examiner. L'obscurité de la foi ne peut affecter que les objets même, & non pas les motifs de la persuasion. Pensée de Pascal désapprouvée par l'auteur, que Dieu a laissé à dessein de l'obscurité dans l'économie générale, dans les preuves de la religion. *Ibid. 16. a.* Il n'y a que les vérités du quatrième ordre (*pag. 8. b.*) sur lesquelles puisse tomber quelque obscurité.

*De la certitude de la foi,* par la comparaison avec la certitude des vérités que la raison fait connoître. La persuasion que renferme la foi peut être considérée ou dans l'esprit qui la reçoit, ou relativement à l'objet sur lequel elle tombe, ou par rapport au motif sur lequel elle est fondée. On distingue de même la certitude de sujet, la certitude objective, la certitude de motif. Celle de sujet est la fermeté de l'assentiment qu'on donne à une vérité quelconque. Comment elle devient raisonnable. Examen de cette question. L'adhésion aux vérités de la foi est-elle plus forte que l'adhésion que la raison démontre. *Ibid. b.* La foi, précisément comme persuasion, n'étoit pas plus grande chez les chrétiens, qui la confessoient dans les martyres, que dans ceux que la crainte faisoit apostasier. Ainsi la certitude qu'on a des vérités de la foi n'est pas plus grande, lorsqu'on meurt pour les soutenir, que lorsqu'on les croit sans en vouloir être le martyr; & la certitude de sujet des vérités de la foi n'est pas plus grande que celle qu'on a des vérités évidentes, ou même que celle des vérités du genre moral, lorsque celle-ci a atteint le degré de certitude qui exclut tout doute. Examen de la certitude objective. On ne peut pas dire que les objets de la foi soient plus certains que ceux des sciences, *Ibid. 17. a.* ni qu'ils le soient moins. Ainsi la certitude objective des vérités de foi est égale à celle des vérités dont la raison nous persuade. De la certitude de motifs, la seule qu'on puisse appeler proprement certitude. Cette certitude comparée successivement à celle qu'on appelle métaphysique, & à celle qu'on appelle morale. Examen de cette question: un dogme quelconque est-il aussi certain qu'une vérité que la raison démontre? *Ibid. b.* Pour comparer la certitude de la foi à celle de la raison, il faut nécessairement comparer la certitude des propositions que la raison nous découvre, à la certitude que nous avons que les objets de notre foi sont révélés. Principes qui décident la question proposée. Quand à la certitude que nous avons des vérités du genre moral, la certitude des dogmes de la foi ne lui est pas inférieure, mais égale & du même genre. Réflexion sur cette proposition soutenue par quelques personnes, que la foi est plus certaine que la raison. *Ibid. 18. a.* Observations sur quelques fautes que les théologiens ont faites dans l'examen de la question proposée. *Ibid. b.*

II. *La foi considérée comme une vertu.* C'est le sentiment de tous les peres & de tous les théologiens, qu'elle est méritoire. La persuasion ne pouvant qu'être conséquente à l'effet que les preuves produisent sur l'esprit qui les examine, quel mérite peut-il y avoir à trouver ces preuves bonnes, & quel démérite à y refuser son assentiment? L'autorité des plus habiles philosophes semble confirmer ici que l'inconvénient n'est pas un crime, ni la foi une vertu. *s'Gravesande* cité. Le sentiment de S. Thomas sur ce sujet rejeté. *Ibid. 19. a.* Solution de cette difficulté. Toute persuasion résulte de la comparaison de deux idées, & cette comparaison dépend de notre liberté. Toute persuasion en général est libre autant que réfléchie, quoiqu'elle ne le soit pas en tant que directe. *Ibid. b.* Celui qui détournera son esprit de la considération des preuves pour l'attacher aux difficultés qui les combattent, opposera très-librement des difficultés à la persuasion. Passage de Pascal sur ce sujet. L'évidence des preuves de la religion n'est point telle, qu'on ne puisse pas s'y refuser, aussi-tôt qu'on les comprend. Autre passage de Pascal qui confirme cette proposition.

III. *La foi considérée comme une grace.* La foi est une grace extérieure par les circonstances favorables où Dieu nous place pour l'obtenir. La foi est une grace intérieure par le concours surnaturel dont Dieu nous aide pour arriver à la persuasion des vérités religieuses. La foi n'est pas la première grace. *Ibid. 20. a.* Réflexions sur la définition qu'on donne communément de la foi. Nous divisons la foi en habituelle & actuelle; en acquise & infuse; en foi informe & foi formée, en foi vive & foi morte. Controverse entre les catholiques & les protestans sur la manière dont on doit concilier ce que S. Paul & S. Jacques ont dit de la foi; *Ibid. b.* enfin on divise la foi en implicite & explicite. Dans l'église catholique, il y a des dogmes qu'il suffit de croire

d'une foi implicite, & d'autres qu'il est nécessaire, pour le salut, de croire explicitement. De la nécessité de la foi pour le salut. On distingue en théologie la nécessité de précepte & la nécessité de moyen: ces deux nécessités sont également fortes. Différence qu'on allègue entre l'une & l'autre. Ce que les théologiens pensent de l'ignorance invincible. La nécessité de la foi pour le salut est un dogme capital dans la doctrine chrétienne. *Ibid. 21. a.* Ce qu'on entend par croire un dogme d'une foi explicite, & croire ce même dogme d'une foi implicite. Quels sont les dogmes dont la foi explicite est nécessaire au salut. Divers sentimens des théologiens sur cette question. Quelles sont les choses nécessaires au salut d'une nécessité de moyen. *Ibid. b.* Supposition que fait l'auteur pour déterminer avec précision comment la foi est nécessaire au salut. Comment doit s'entendre cette proposition, que la foi explicite est nécessaire aux adultes d'une nécessité de moyen. On regarde comme de foi en théologie, les dogmes rigoureux de la nécessité absolue de la foi; au lieu qu'on traite de sentimens pieux les principes qui peuvent lui servir de correctif. *Ibid. 22. a.* Celui qui, en supposant la nécessité de la foi, diroit que les païens sont élevés à cette connoissance par un secours extraordinaire, diroit une chose peu vraisemblable, mais n'avanceroit rien de contraire à la doctrine chrétienne. Difficulté de concilier ensemble la gratuité & la nécessité de la foi. Moyen d'établir l'une & l'autre. *Ibid. b.* Quoique la foi soit nécessaire au salut, l'infidélité négative, c'est-à-dire, le défaut de foi, lorsqu'on n'a pas résisté positivement aux lumières de la foi qui se présentent, n'est pas un péché. Objection: si les hommes observent la loi naturelle, leur infidélité négative ne leur étant pas imputée à péché, ils peuvent éviter la damnation; & par conséquent arriver au salut sans la foi; & alors la nécessité absolue de la foi souffrira quelque atteinte. Réponse qu'on fait ordinairement; celles de S. Thomas. Observations de l'auteur sur ces réponses. *Ibid. b.* Comment S. Thomas établit dans ses réponses la nécessité de la foi dans toute sa rigueur. Des enfans morts sans le baptême. *Ibid. b.*

*Foi.* Différence entre foi & croyance. IV. 516. b. entre foi & science; *Ibid.* entre l'évidence & la foi. VI. 146. b. Quelles sortes de propositions sont censées objet de foi. IV. 516. b. Usage de la raison en matière de foi. 517. b. En matière de foi, on ne doit pas raisonner par analogie. I. 400. a. Où sont contenus les articles de notre foi. III. 812. a, b. Quelle est la foi qui fait le caractère du fidèle. VI. 685. b. Articles de foi fondamentaux. VII. 63. b. De la foi explicite & implicite. VI. 308. a. De la foi implicite en particulier. VIII. 597. b. 598. a. Usage de la liberté de penser en matière de foi. IX. 472. b. &c. C'est la foi qui donne toute l'efficacité à notre culte. 596. a. Ce seroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi au-dessus de la morale. X. 702. a. Réflexions sur l'alliage des principes de la foi avec ceux de la philosophie. 741. a, b. &c. Espece d'obscurité essentielle à la foi. XI. 507. b. La foi ne peut jamais être contraire aux vérités éternelles: bornes précises qui se trouvent entre la foi & la raison: combien il importe d'établir ces bornes. XIII. 773. b. 774. a. Ecarts dans lesquels doit tomber tout homme qui ne foudmet pas sa raison aux principes de sa foi. XVII. 400. a, b. Divers égards auxquels la morale l'emporte sur la foi: conséquences qui résultent de cette prééminence de la morale. 780. b. On peut avoir la foi sans l'espérance: on ne peut avoir l'espérance sans la foi. V. 971. a.

*Foi.* (*Iconol.*) Comment on représente la foi en qualité de vertu morale. Comment on la représente en tant que vertu chrétienne. VI. 23. b.

*Foi,* figure symbolique qui la représente. XV. 731. b. Temple de la foi. XVI. 72. a.

*Foi,* (*Blason*) deux mains jointes ensemble. Foi parée. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 74. a.

*Foi,* ligne de (*Astronom.*) *Suppl.* III. 746. a.

*Foi,* (*Jurispr.*) signifie quelquefois *fidélité*, quelquefois aussi *croyance*, ou encore *attestation* & *preuve*. VII. 23. b.

*Foi,* (*Bonne*) conviction intérieure que l'on a de la justice de son droit ou de sa possession. Contrats de bonne foi, & contrats de droit étroit. Parmi nous tous les contrats sont de bonne foi. Ce qu'exige la bonne foi. De la bonne foi chez les Romains. VI. 24. a.

*Foi,* *bonne* (*Morale, Mythol.*) voyez *fidélité*. Il n'est pas permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. a. Dieu de la bonne foi. VII. 687. b.

*Foi du contrat.* VI. 24. a.

*Foi & hommage:* en quoi elle consiste. Anciennement on distinguoit la foi de l'hommage. Il n'y a que la foi & hommage qui soit de l'essence du fief. En quel cas se fait la foi au seigneur. Par qui elle se fait. De sa nécessité. De la foi & hommage faite par l'usu-fructier. VII. 24. a. Tous les co-propriétaires doivent porter la foi. De la foi & hommage faite par plusieurs contendans à la propriété d'un fief. Le tuteur ne peut faire la foi pour les mineurs. Le mari doit



doit la foi pour le fief qui lui est échu par son mariage. La femme séparée de son mari doit la faire elle-même. La femme ne doit point de foi, après le décès du mari, pour un fief acquis pendant la communauté, si le mari l'a déjà portée. La douairière n'en doit point non plus pour les fiefs sujets au douaire. Lorsqu'un fief advient au roi, il ne doit point de foi au seigneur dominant. Le donataire entre-vifs d'un fief, ou le légataire, sont tenus de faire la foi. De la foi que doivent les corps & communautés possédant fiefs, les bénéficiers. Foi & hommage que doit porter le commissaire aux saisies, en cas de saisie d'un fief. *Ibid. b.* Le seigneur dominant doit recevoir la foi du commissaire ou lui donner souffrance. Le curateur d'un vassal absent doit faire la foi. Le délaissement par hypothèque n'occasionne point de nouvelle foi & hommage. De la foi & hommage ensuite du déguerpiement. Dans une succession vacante, le curateur doit la foi. En succession directe, le fils aîné porte la foi. Après le partage, chacun doit la foi pour sa part. Quel est celui de la famille qui doit faire la foi, selon différens cas supposés. Quels sont les cas où l'aîné n'est pas tenu de faire la foi pour ses puînés. Lorsque l'aîné fait la foi pour les puînés, il doit les acquitter du relief pour les fiefs échus en directe. *Ibid. 25. a.* A qui doit être faite la foi & hommage, selon divers cas supposés. Quel est le lieu où elle se fait. *Ibid. b.* Du délai que les coutumes accordent pour faire la foi. De la forme à observer en rendant la foi & hommage. Exemples qui montrent que celle qui est due au roi se fait à genoux. Le serment de fidélité ne se prête plus qu'au roi pour les fiefs qui relevent de lui. *Ibid. 26. a.* La foi & hommage doit être pure & simple & non pas conditionnelle. De l'âge requis pour faire la foi. De la personne qui doit faire la foi. Ce qu'on entend par réception en foi & hommage, ou investiture. Quoiqu'il y ait combat de fief, un des seigneurs peut recevoir la foi. Lorsque le vassal se présente, il est au choix du seigneur de recevoir la foi ou de retirer féodalement. Ce que doit faire le vassal en cas de refus du seigneur de recevoir la foi. L'obligation de faire la foi au légitime seigneur, est de sa nature imprescriptible, &c. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Foi & hommage, voyez *hommage*. Foi & hommage exprimé dans la coutume de Paris par la bouche & les mains. II. 349. *a. b.* A qui se fait la foi & hommage des fiefs relevant immédiatement de la couronne. III. 87. *a.* Abolition de foi & hommage que le roi faisoit à ses sujets. *Ibid.* Démision de foi. IV. 816. *a.* Homme de foi, de foi-lige, de foi simple. VIII. 280. *b.* De la réception en foi par main souveraine. IX. 879. *b.* Recevoir à foi & hommage. XIII. 846. *b.* Surseance que le seigneur accorde à son vassal pour lui faire la foi & hommage. XV. 397. *b.* Tierce-foi. XVI. 322. *a.* Cérémonie de la foi & hommage. 856. *b.*

Foi-lige. VII. 26. *b.*

Foi-mauvaise. VII. 26. *b.*

Foi-mentie. VII. 26. *b.*

Foi pleine & entiere. VII. 26. *b.*

Foi provisoire. VII. 26. *b.*

Foi publique. VII. 27. *a.*

FOI, taille générale ou spéciale. (*Jurispr. angloise.*) VII. 27. *a.*

FOI. (*Blason*) VII. 27. *a.*

FOIBLAGE, terme de monnoyage. XVI. 361. *b.*

FOIBLE. (*Gramm.*) Ame foible, cœur foible, esprit foible. Ouvrage foible par les pensées, par le style. Ce qu'on entend par harangue foible, plaidoyer, tragédie, comédie foibles. On sentira ce qu'on entend par vers foibles, si l'on compare les endroits que Racine, & Campistron, son imitateur, ont traités. VII. 27. *a.*

Foible. Différence entre foible & facile, 358. *b.* entre foible & fragile. VII. 273. *b.*

FOIBLE. (*Morale*) Il y a la même différence entre les foibles & les foibles, qu'entre la cause & l'effet. Ce qu'on entend par un foible. Il en est qui viennent de l'esprit, il en est qui viennent du cœur. Moins un peuple est éclairé, plus il est susceptible des foibles d'esprit: plus un peuple est poli, plus il est susceptible des foibles de cœur. Foibles des femmes. Quels sont les contraires des foibles du cœur & de ceux de l'esprit. Un foible peut être indifférent, une foiblesse est toujours reprehensible. VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Comm.*) en parlant d'une marchandise. Ce qu'on nomme le foible dans la balance romaine; garde-foible dans la balance. Ce qu'on entend, lorsqu'on dit qu'une marchandise a été vendue, le fort portant le foible. VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Ecriture*) VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Jardin.*) VII. 27. *b.*

FOIBLESSE. (*Morale*) Distinction entre foiblesse habituelle, & foiblesse passagère. Sources de l'une & de l'autre. VII. 27. *b.* Différences entre l'homme foible, & l'homme qui a des foibles. Tous deux ont ceci de commun, qu'ils sentent leur état & qu'ils se le reprochent; mais par ce sentiment l'homme devient malheureux, au lieu que l'état

de l'autre a ses plaisirs comme ses peines. L'homme foible le fera toute sa vie; l'homme qui a des foiblesse sortira d'un état qui lui est étranger. Foiblesse de M. de Turenne; comment il les répara. Divers traits qui peignent l'homme foible: on aime quelquefois les gens foibles, rarement on les estime. Autres classes d'hommes qu'on appelle foibles, quoique leur caractère soit totalement opposé au précédent. *Ibid. 28. a.*

Foiblesse, imbecillité, folie: différentes significations de ces mots. VII. 42. *b.*

FOIBLESSE, (*Médecine*) diminution des forces, foiblesse dans les fibres. VII. 28. *a.*

Foiblesse, voyez *Débilite*. Foiblesse causée par la perte de la semence. XIV. 939. *b.* Examen de la question, s'il est vrai qu'il est salutaire aux personnes foibles de coucher avec les personnes fraîches & vigoureuses. XV. 47. *b.*

FOIE, (*Anatomie*) structure du foie. Région qu'il occupe par la grandeur de son volume. Division du foie en deux lobes; cette division est marquée par une ligne qu'on nomme la scissure du foie. Description des deux lobes. Figure du foie. Eminences du grand lobe. Enfoncemens de la partie concave du foie. VII. 28. *b.* Echancre commune aux deux lobes. Comment ce viscere est assujetti aux parties voisines. Membrane qui recouvre le foie; vaisseaux lymphatiques entre les deux lames de cette membrane. Vaisseaux qui composent la substance du foie. Petits grains ou vésicules que M. Winslow nomme grains pulpeux. Distinction des vaisseaux qui se distribuent à ces grains pulpeux en deux sortes; savoir ceux qui y portent quelque liqueur, & ceux qui en rapportent. Veines hépatiques. *Ibid. 29. a.* Veines lymphatiques. Pores biliaires; pore épathique. Membrane appelée capsule de Glisson. Les anciens plaçoient le siege de l'amour dans le foie. Mais les modernes ont démontré que ce viscere étoit l'organe de la sécrétion de la bile. De quelle maniere cette humeur est séparée. Nature & propriétés de la bile. *Ibid. b.* Ce que devient la bile séparée dans le foie.

Conséquences qui résultent de l'exposé précédent. 1°. L'artere hépatique & celles qui l'accompagnent, servent à la vie, à la nutrition, à la chaleur, sécrétion, expulsion des humeurs hépatiques. 2°. Il part des extrémités de la membrane externe du foie quantité de vaisseaux lymphatiques, &c. 3°. Veines qui reçoivent le sang porté par l'artere hépatique sur la surface du foie, &c. 4°. La veine-porte prend la forme d'artere & en exerce les fonctions. 5°. Tous les viscères abdominaux, chylopoïétiques, &c. travaillent uniquement pour le foie. 6°. Situation favorable du foie placé sous le diaphragme & exposé à l'action des muscles de l'abdomen. *Ibid. 30. a.* 7°. Les maladies du foie sont très-communes & très-difficiles à guérir. 8°. On ne voit nulle part tant de causes concourir à former quelque liqueur du corps, qu'il s'en trouve pour la production de la bile. Son usage. 9°. Cette liqueur est préparée avec plus d'artifice que celles qui se filtrent dans le reste du corps. 10°. Deux usages du foie ici indiqués.

Observations anatomiques de différens auteurs sur la structure, la nature & les usages du foie. *Ibid. b.*

Jeux de la nature. *Ibid. 31. a.* Remarques sur quelques cas rares de maladies du foie. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Foie. Sa description. VIII. 272. *a.* Suppl. II. 614. *a.* Canaux qui ont leur source dans les glandes du foie. II. 252. *b.* Cellulosité très-forte dans ce viscere. Suppl. II. 227. *a.* Capsule commune des vaisseaux du foie, voyez *CAPSULE de Glisson*. Situation de la vésicule du fiel dans le foie. VI. 717. *a.* Parties appartenantes au foie, ou dépendantes du foie. VIII. 133. *b.* Ligamens par lesquels il est attaché au diaphragme. 272. *a.* Ligament coronaire du foie. IX. 515. *b.* Ligamens latéraux. *Ibid.* Dépendance mutuelle du foie & de la rate. XIII. 822. *b.* Ligament suspensoire du foie. XV. 701. *a.* Sympathie du foie avec d'autres parties. 738. *b.* — Voyez *HÉPATIQUE*.

FOIE. (*Physiolog.*) Les anciens avoient imaginé que c'est dans cette partie, que le suc des alimens est porté, pour y être converti en sang, & que la bile n'est que la partie excrémentielle du nouveau sang. VII. 31. *b.* Détails sur cette hypothèse des anciens, & sur les observations qui sembloient la favoriser. Sentimens d'Hippocrate, de Démocrite, de Galien, sur les usages de ce viscere. Le sentiment sur la sanguification opérée dans le foie, a été constamment adopté par les médecins, jusqu'à la découverte des veines lactées. Ce sentiment attaqué premièrement par Glisson, & ensuite détruit par Bartholin. Quels furent les derniers défenseurs de l'hypothèse des anciens. Observations qui démontrèrent que l'organisation du foie n'étoit point propre à la sanguification. *Ibid. 32. a.* Importance des fonctions du foie, & de l'humeur, à la sécrétion de laquelle il est destiné. Quelle est la quantité de bile qui doit se former dans l'homme dans l'espace de vingt-quatre heures. Autres observations concernant le foie & ce qui est propre à ce viscere.

1°. Il n'est aucune sécrétion qui soit préparée avec autant

EEEEEEEE



d'appareil que celle qui se fait dans le foie. Cette humeur, qui est la bile, doit les qualités qui la caractérisent, à la réunion des qualités de tous les différens sangs dans les ramifications de la veine-porte, d'où passe la matiere de la bile dans ses vaisseaux sécrétoires. *Ibid. b. 2°.* Observations & raisonnemens qui montrent que c'est du sang de la veine-porte qu'est séparée la bile, & non pas du sang de l'artere hépatique. 3°. Usages de cette artere. 4°. *Ibid. 33. a.* Variétés particulières qu'éprouve le sang artériel de la cœliaque & de la mésentérique. Cette proposition, que le cours du sang se fait en circulant du cœur dans les arteres, de celles-ci dans les veines, pour retourner immédiatement au cœur, cette proposition souffre une exception par rapport au sang des viscères qui concourent à la formation de la bile. 5°. L'on peut regarder le sinus de la veine-porte comme un centre de réunion & de division pour le sang de cette veine, qui fait que l'on peut comparer à cet égard ce sinus au cœur. Boerhaave observe que la rate est à ce cœur abdominal, ce que font les poumons au cœur thorachique. 6°. De toutes les dispositions nécessaires pour rendre le foie propre à la fonction à laquelle il est destiné, il n'en est point de plus importante que le rapport qui existe entre l'épiploon & ce viscere. Usage de l'omentum, dont le sang veineux se rend dans la veine-porte. *Ibid. b. 7°.* Différences entre la bile qui coule par le conduit hépatique, & celle qui vient de la vésicule du fiel. La bile est fort éloignée d'être amere, tant qu'elle est dans les vaisseaux sécrétoires; mais la plus petite quantité de celle de la vésicule suffit pour infecter de son amertume tout ce à quoi elle se mêle. Animaux qui n'ont point de fiel, & dont le foie ne fournit d'autre bile que celle qui se trouve dans le canal hépatique. *Ibid. 34. a.* Il existe des animaux dans lesquels la bile de la vésicule est absolument séparée de celle que le foie fournit au conduit hépatique. Il y a lieu de croire que la bile hépatique est d'une nécessité plus générale que la cystique dans l'économie animale.

8°. De l'origine de la bile de la vésicule. Qualités qu'elle acquiert par son séjour dans ce réservoir. Il n'y a qu'une sorte de bile dans tous les vaisseaux sécrétoires du foie; elle est telle dans toutes les parties de ce viscere, qu'elle arrive dans le conduit hépatique. D'où vient l'erreur de ceux qui ont attribué à la bile hépatique les mêmes qualités qu'à la bile cystique.

9°. Différence entre le cours de la bile hépatique, qui est constant & réglé, & celui de la bile cystique ou du fiel qui est momentané, & ne se fait qu'avant & pendant le travail de la digestion. *Ibid. b.* La vésicule du fiel a été observée en partie vuïdée dans les animaux ouverts peu après avoir mangé, & très-remplie & distendue dans ceux qui avoient été privés de manger long-tems avant leur mort. 10°. Distinction qu'établit Riviere entre les deux biles, dont il appelle l'une récrementielle, & l'autre excrémentielle. Fondement de cette distinction. La bile cystique ne passe point avec le chyle dans les veines lactées; mais demeure avec le marc des alimens, & s'évacue comme lui. Bons effets qu'elle produit dans les premières veines, & pour la digestion. *Ibid. 35. a. 11°.* Il n'est aucun animal connu qui n'ait un foie. Plus les autres viscères sont petits à proportion du sujet, plus le foie est grand. Exemple tiré des poissons. 12°. Hypothese par laquelle l'auteur établit une sorte d'influence générale du foie sur toute l'économie animale, par l'analogie qu'il établit entre ce viscere, le cerveau & le poumon, qu'il regarde comme les trois organes dont les usages sont généraux, tandis que les autres viscères n'ont que des usages bornés. *Ibid. b.* Autres preuves en faveur de cette hypothese. Ce viscere existe dans tous les êtres qui ont vie. Il est d'un volume d'autant plus grand dans les animaux, qu'ils ont leurs humeurs plus disposées à perdre leur fluidité. Les vices qui peuvent affecter cette partie, influent sur toutes les humeurs. 13°. En quoi consistent ces usages généraux, que l'auteur attribue à la bile. *Ibid. 36. a. 14°.* Circulation qu'il lui attribue, par laquelle étant sortie du foie pour entrer dans le canal intestinal, une partie de cette humeur retourne au foie, étant absorbée, reprise par les veines du mésentere, & renouvelle continuellement ce cours. Quel est l'usage de cette circulation. 15°. Le récrement fourni par le foie dans les secondes voies, ne se borne pas à entretenir les qualités nécessaires dans les fluides animaux; il agit aussi sur les solides, en excitant l'irritabilité des vaisseaux, & en ranimant continuellement l'action systaltique. *Ibid. b.* Cette action de la bile fait concevoir comment elle peut influer sur le physique des inclinations, des passions, & sur le tempérament. *Ibid. 37. a.*

Foie. Différentes opinions sur la maniere dont la bile est séparée dans le foie. II. 250. a, b. *Suppl. I. 984. a.*

FOIE. (*Anatom.*) Animaux dans lesquels il se trouve. Sa formation dans le fœtus. Volume de ce viscere dans différens animaux. De sa couleur; sa situation. *Suppl. III. 74. a.* Ses divisions. Description détaillée du foie. *Ibid. b.* Ses ligamens. *Ibid. 75. a.* Ses vaisseaux artériels, veineux. *Ibid. b. 76. a, b. 77. a, b.* & lymphatiques. *Ibid. 78. a.* Vaisseaux biliaires,

particuliers au foie. *Ibid. b.* Ses nerfs. Le foie a peu de sentiment. Ses membranes. *Ibid. 79. a.* Consistance de ce viscere; il résiste long-tems à la pourriture. La division des lobules du foie s'arrête, quant à l'œil de l'observateur, à de petits grains visibles dans l'homme, & mieux encore dans plusieurs animaux. De la structure interne de ces grains. De la préparation de la bile par le foie. *Ibid. b.* De la direction de la bile, & des conduits de cette humeur. *Ibid. 80. a.* Il paroît certain que toute la bile naît dans le foie, & que c'est la veine-porte qui en fournit la matiere. Comment la respiration influe sur les différens degrés de vitesse du sang dans le foie. Balance que les effets différens de la respiration mettent entre le sang des parties au-dessus du diaphragme, & dans celui de la veine-cave inférieure. *Ibid. b.* Compression par laquelle la bile est exprimée. La situation du corps peut quelque chose sur le mouvement de cette liqueur. Il est douteux si, dans l'état de santé, la bile remonte jusques dans l'estomac. Usages du foie dans le fœtus. *Ibid. 81. a.*

Foie, maladies de, non seulement il est susceptible de toutes les lésions dont peuvent être affectés tous les organes, mais il est plus disposé qu'aucun autre à contracter les différens vices qui constituent ces lésions. 1°. Vices qui doivent aisément contracter les fluides portés dans cet organe par des vaisseaux veineux, très-éloignés de la puissance impulsive, & cependant destinés à faire ici les fonctions d'artere. VII. 37. a. 2°. Comment les vaisseaux artériels de ce viscere doivent participer aux vices des vaisseaux veineux. 3°. Cependant les vaisseaux colatoires de la bile, très-irritables par cette raison, doivent aussi être sujets à pécher par trop d'action. Divers maux qui en résultent. 4°. Ces vices dans les solides doivent contribuer d'autant plus à en procurer aux fluides, que ceux-ci sont plus disposés par leur nature à en contracter. 5°. Le vrai sang artériel du foie doit avoir aussi plus de disposition à s'épaissir, à cause de la mollesse du viscere. 6°. Disposition de la bile à perdre sa fluidité. Divers maux qui en résultent. *Ibid. b. 7°.* Les différens vices du foie dans les fluides & dans les solides peuvent aussi être produits sympathiquement, par un effet de sa dépendance des autres organes qui ont relation avec lui. 8°. Les différens vices du poumon même peuvent aussi contribuer aux lésions du foie. *Ibid. 38. a.* Ainsi le foie peut être le siege d'un très-grand nombre de maladies, ce qui a fait dire à Stahl, *vena-porta, porta malorum.* Il est moins sujet aux maladies inflammatoires; mais il peut être le siege de diverses maladies chroniques très-douloureuses & très-funestes. De cent maladies chroniques, à peine en trouve-t-on une dont la cause n'ait pas son siege principal dans le foie. De plus, on peut compter mille cures des maladies aiguës, tandis qu'on a peine à en observer une parfaite des différentes maladies du foie. Quelle est la raison de la difficulté qu'on éprouve à les guérir. *Ibid. b.* Principal moyen qu'on doit tenter pour parvenir à détruire ces causes morbifiques. Autres remèdes destinés à cet usage. Auteurs à consulter. *Ibid. 39. a.*

Foie. Guérison d'un abcès au foie. I. 16. a. Autres maladies du foie, le flux hépatique. VIII. 134. a, b. L'hépatite ou inflammation du foie. 136. a, b. &c. Hernie du foie. 137. a, b. Présages qu'on peut tirer du pouls dans les maladies du foie. XIII. 233. b. Vers dans le foie. XVII. 43. b. Remèdes contre l'obstruction du foie, d'où suit la jaunisse. 338. a. Voyez HÉPATIQUE, (*Anat. Epizoot.*)

FOIE des animaux. (*Diète, Mat. médic.*) De l'usage du foie des différens animaux, considéré comme aliment. VII. 39. b.

Foie des animaux. Les anciens donnoient à cette partie des animaux une attention particulière. VI. 28. a. Vers dans les foies de veaux ou de bœufs. VII. 43. b. Foie du cheval. *Suppl. III. 393. b.*

Foie de soufre. VIII. 133. a. XV. 401. a. Foie de soufre d'antimoine. I. 506. b. Foie de soufre arsenical. XI. 665. b.

Foie d'antimoine. I. 506. a. VIII. 132. b. XIV. 39. b.

Foie d'arsenic, voyez ORPIMENT, & V. 634. a.

FOIN, (*Jardin.*) toute l'herbe qui couvre une prairie. VII. 39. a.

Foie, voyez FOURRAGE. Façon & récolte des foins, voyez FENAISON. Moyen de suppléer à la disette des foins. XIII. 540. a, b. Foin en sueur. XV. 625. b. Des différentes qualités de foins. *Suppl. III. 400. a, b.*

FOIN. (*Maneg. Maréch.*) Attention qu'il faut faire à la quantité & à la qualité du foin pour les chevaux. VII. 39. b.

FOINS. (*Chasse*) Règlement que la conservation d'une certaine espece de gibier a occasionné sur la fenaïson dans certaines capitaineries. VII. 39. b.

FOIRE. (*Comm. Polit.*) Etymologie de ce mot. Différence entre foire & marché. Les marchands & les acheteurs ne peuvent se rassembler dans certains lieux sans un intérêt qui surpasse les frais du voyage. Le cours naturel du commerce suffit pour former ce concours, & l'augmenter à un certain point. La concurrence des vendeurs limite le prix des denrées, & ce prix limite le nombre des vendeurs. VII. 39. b.



Comment se forment les différens centres de commerce ou marchés, auxquels répondent autant de cantons ou d'arrondissemens plus ou moins étendus, suivant la nature des denrées, la facilité plus ou moins grande des communications, & l'état de la population plus ou moins nombreuse. La même raison de commodité qui détermine le concours des marchands & des acheteurs à certains lieux, le détermine aussi à certains jours. Quelles sont les causes auxquelles il faut attribuer ces grandes foires, où les productions d'une partie de l'Europe se rassemblent à grands frais; & qui semblent être le rendez-vous des nations. *Ibid.* 40. a. Différence entre les causes du concours des marchands & des acheteurs dans les foires ou dans les marchés. Réglemens de police qu'on a prétendu établir dans les marchés, & qui leur ont été plus nuisibles qu'utiles. Quelles sont les foires les plus considérables en France & en Allemagne. Réflexions contre l'illusion assez commune, qui fait citer à quelques personnes la grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, comme une preuve de la grandeur du commerce d'un état. Lorsque toute l'Europe gémissoit sous les entraves multipliées du gouvernement féodal, il n'est pas douteux que les seigneurs particuliers qui se relâcherent un peu de la rigueur des droits sur le commerce, virent bientôt les lieux de leur résidence enrichis, agrandis, embellis. *Ibid.* b. Mais depuis que toutes les petites souverainetés se sont réunies sous un seul prince, n'est-il pas étonnant que des abus encore subsistans du gouvernement féodal, aient été loués & imités comme l'ouvrage d'une sage politique? N'est-il pas étonnant qu'on ait encore établi de nouvelles foires, augmenté les privilèges de certaines villes, & empêché certaines branches de commerce de s'établir dans des provinces pauvres, crainte de nuire à d'autres villes déjà enrichies? Qu'importe qu'il se fasse un grand commerce dans tel endroit, si ce n'est qu'aux dépens de tel autre lieu dont le commerce est empêché. En Hollande, il n'y a point de foire; mais toute l'étendue de l'état & toute l'année n'en forment qu'une continue. Prétextes qu'on allègue pour soutenir l'utilité des grandes foires. *Ibid.* 41. a. Réponse à ces prétextes. Moyen d'obtenir les mêmes avantages que les foires procurent, en favorisant également tous les membres de l'état. Ainsi les grandes foires ne sont jamais aussi utiles, que la gêne qu'elles supposent est nuisible. Elles ne peuvent exister que dans les états où le commerce est gêné, & par conséquent médiocre. *Ibid.* b.

**Foire.** Ouverture d'une foire. XI. 721. b. Banc que les banquiers tenoient dans les foires. II. 52. b. Conservateur des foires. IV. 34. b. 39. b. Dérangement que les fêtes causent aux foires. VI. 566. b. Gardes ou maîtres des foires. VII. 493. a. Gardes des foires. 509. b. De l'usage autrefois établi en Angleterre de tenir des foires les dimanches & devant les portes des églises. X. 84. a. Scel des foires. XIV. 750. b. Foires de Lyon. VI. 40. a.

**Foires de Champagne & de Brie:** chancelier de ces foires. III. 100. a, b. Commissaires des gardes de ces foires. 708. b. Conseil où étoient données les déclarations & interprétations sur les ordonnances concernant ces foires. IV. 22. a. Notaires des foires de Champagne & de Brie. XI. 243. b. 244. b. Sergent de ces foires. XV. 90. a.

**FOIRE de respect,** (*Comm.*) VII. 41. b.

**FOIRIAO ou foqueux,** (*Hist. mod.*) secte de la religion des Japonais. Moyen qu'employa Xaca, auteur de cette secte pour réussir à la fonder. Inutiles efforts des missionnaires pour éclairer les disciples de Xaca. VII. 41. b. Comment on représente Xaca. Autre nom qu'il porte. *Ibid.* 42. a.

**FOISONNEMENT,** (*Maçon.*) renflement du volume de chaux lorsqu'elle est réduite en pâte. De la qualité de la chaux estimée selon ce foisonnement. *Suppl.* III. 81. a.

**FOIX,** (*Géogr.*) ville & comté de ce nom. Bayle originaire de Carlat, ville de ce comté. Observations sur son dictionnaire. VI. 42. a.

**Foix,** mines d'argent que ce comté renferme. I. 638. b.

**FOL ou FOU,** (*Litt. mod.*) bouffon de cour. L'usage des rois d'avoir des bouffons à leur cour, remonte assez haut dans l'histoire moderne. Anecdote sur un nommé Daudery, fou de l'empereur Théophile, & sur l'impératrice Théodora sa femme. VII. 42. a. Cette mode d'avoir des fous devenue commune dans toutes les cours de l'Europe depuis l'expédition des Croisades. Gonelle, bouffon du marquis d'Est Nicolas III. En France, l'emploi de fou fut érigé en titre d'office particulier. Epitaphe d'un fou, qui se lit à S. Maurice de Senlis. Mot de Triboulet, fou de François I, sur Charles-Quint. Le dernier fou de cour dont il soit parlé est un nommé l'Angely donné à Louis XIV. Mais ce l'Angely étoit un fou plein d'esprit. Bon mot de Marigny sur cet homme-là. Pour quelle cause il fut chassé. Raison qu'il donnoit de ce qu'il n'alloit pas au sermon. *Ibid.* b.

**FOL APPEL,** (*Jurisp.*) ce qu'on entend par-là. Amende du fol appel. VII. 42. b.

**FOLARD,** (*le chevalier Charles de*) ses commentaires sur Polybe. VI. 96. b. Colonne du chevalier de Folard. III. 654. b. VII. 276. a, b. Cet auteur cité dans plusieurs articles sur l'art militaire.

**FOLIE.** (*Morale*) Différences entre l'imbécillité, la foiblesse & la folie. VII. 42. b. Ce qu'on entend par *raison*, dans un sens contraire à *folie*. La raison n'est autre chose en général que la connoissance du vrai. En quoi consistent le vrai physique & le vrai moral. L'erreur où nous tombons par rapport à ces deux sortes de vrais, est folie. Dire ou faire des folies, n'est pas toujours être fou: c'est peut-être sagesse, si l'on veut faire attention à la foiblesse de notre nature. Causes de la folie. Il y a mille gens dans le monde dont les folies sont vraiment physiques, & beaucoup dans les maisons de force qui n'ont que des folies morales. Tout excès est folie même dans ce qui est louable. Quelquefois l'excès est vertu, mais alors l'excès n'est pas réel. *Ibid.* 43. a. Un excès réel est regardé comme vertu quand il tient à un motif louable. Souvent l'excès est relatif ou à l'âge, ou à l'état, ou à la fortune. Il y a des choses où la raison ne se trouve que dans un juste milieu. Parmi nos folies il y en a de tristes, d'impétueuses, de douloureuses, de gaies, de satisfaisantes sans être gaies. Folie des jeunes gens. Celle des gens à petits talens. Exemple d'une sorte de folie à laquelle on seroit tenté de porter envie, celle d'un petit bourgeois qui s'étant acquis une aisance au-dessus de son état, en a conçu pour lui-même la plus sincère vénération. L'habitude de voir de tels fous, nous les fait supporter. *Ibid.* b. Ces folies entrent dans l'ordre de la société, ou elles sont le partage d'un si grand nombre d'individus qu'il n'est pas possible de les en exclure. *Ibid.* 44. a.

**Folie,** elle ne consiste que dans l'exercice imparfait de la mémoire. VI. 150. a, b. Combien la folie & le génie se touchent de près. XVI. 260. b.

**FOLIE.** (*Médec.*) Différentes maladies avec lesquelles on a confondu la folie. Rapport qu'elle a avec la manie. L'erreur de l'entendement qui juge mal durant la veille, de choses sur lesquelles tout le monde pense de la même manière, est le genre de ces trois maladies, le délire, la mélancolie, la manie. Ce qu'on appelle phrénésie. Différence entre la mélancolie & la folie; entre la manie & la phrénésie. Différence entre la folie & la manie. VII. 44. a. Voyez sur ce sujet les articles MANIE, MÉLANCOLIE.

**Folie,** vices du cerveau, qui en sont le principe. *Suppl.* II. 141. a.

**FOLIES d'Espagne,** (*Musiq.*) Voyez vol. VII des pl. Musiq. pl. 16.

**FOLIGNY,** (*Géogr.*) ville d'Italie en Ombrie. Ses révolutions. Ses évêques. Statue de S. Félicien. Tableau de Raphaël dans une église de religieuses. Vallée de Foligny. *Suppl.* III. 81. b.

**FOLIOLE.** (*Botan.*) Des variétés & bizarreries qu'offrent l'arrangement, le nombre, la proportion des folioles. Elles sont plus fréquentes & plus nombreuses dans les espèces herbacées que dans les espèces ligneuses. Communication qui se fait du suc nourricier d'une foliole aux autres de la même feuille. Ces folioles se greffent assez souvent les unes aux autres. Ouvrage à consulter. VII. 44. b.

**FOLIOT,** (*Horlogerie*) balancier d'une horloge. VII. 44. b.

**FOLIOT,** (*Serrur.*) détails sur ce ressort qui fait partie de la ferrure. VII. 44. b.

**FOLIUM,** (*Géomet.*) courbe du second genre, ou ligne du troisième ordre. Equation de cette courbe. Ses propriétés. M. de l'Hôpital donne une méthode de trouver les asymptotes de cette courbe par les tangentes. VII. 45. a.

**FOLKES,** (*Martin*) savant Anglois. XVII. 605. b.

**FOLKUNGERS,** (*Hist. de Suède*) de l'ancienne maison de ce nom. *Suppl.* I. 901. a.

**FOLLE,** *mere,* (*Hist. mod.*) société formée à Dijon. X. 380. b. — 382. b. Autres sociétés folles, voyez CALOTTE, (*régiment de la*) & ENFANS SANS SOUCI, &c.

**FOLLES,** (*Pêche*) filet avec lequel on prend des raies, anges, turbots & autres poissons. Deux espèces de folles, les flottées & les non-flottées. Description & usage de ces filets. Autre espèce de folles, que l'on appelle *folles à la mer*; leur description, & usage. VII. 45. b. Demi-folles, & folles montées en ravoirs. Comment les pêcheurs de l'isle de Ré font la pêche des chiens de mer en employant à cette pêche les folles flottées & non-flottées. Pêches des touils & des bouageois au printemps, & des macreuses & autres oiseaux marins depuis la S. Michel jusqu'à Pâques, au moyen de ces filets. Description & usages des folles montées en ravoirs, dont les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Saint-Valeri se servent pour la pêche des raies. Saisons favorables à cette pêche. Folles des pêcheurs de cayeux: *Ibid.* 46. a. description de cette sorte de pêche. Comment se fait la pêche avec les folles par les gens des hameaux d'Andingham, ressort de l'amirauté de Boulogne. *Ibid.* b.



Folles à la côte. XIV. 288. a. Folles trainantes & dérivantes. XVI. 529. a. Folles tramaillées. 538. a.

FOLLETS, *feux*-(*Physiq.*) VI. 613. a, b.

FOLLICULE, (*Botan.*) VII. 46. b.

Follicules de séné. XV. 10. b. 11. a.

FOLLICULE, (*Anatom.*) c'est ainsi que plusieurs anatomistes appellent la glande la plus simple de toutes. Divers sentimens sur l'existence de ces glandes. Observations que l'auteur en a faites dans le plexus choroïde. Systèmes opposés de Malpighi & de Ruysch sur la structure des glandes. Extrait des lettres que se sont écrites sur ce sujet : Ruysch & Boerhaave défenseurs de Malpighi. VII. 46. b. & suiv.

FOLLICULE, (*Anatom.*) membrane qui renferme une cavité d'où part un conduit excrétoire. On voit sur la langue & dans le pharinx de véritables follicules ou des glandes simples. Description de ces glandes. Leur distinction en muqueuses & en sébacées. Parties des corps où elles se font remarquer. *Suppl.* III. 81. b. Les follicules simples des deux classes produisent en bien des endroits, des glandes composées. Une autre espèce de follicule, c'est le sinus, avec les pores qui y ont du rapport. Matière visqueuse que ces follicules & ces sinus séparent. Quelle est leur destination. Comment la liqueur est retenue dans ces follicules ou sinus, & comment elle en est exprimée. *Ibid.* 82. a. Examen du système de Malpighi sur les glandes. Observations historiques sur ce sujet. *Ibid.* b.

FOLLICULE, (*Chirurg.*) sac ou kyste. VII. 48. a.

FOLLIS, (*Hist. anc.*) petite monnoie, de cuivre d'abord, ensuite d'argent. Les habitans de Constantinople en payoient deux tous les ans, &c. VII. 48. a.

Follis, impôt créé par Constantin. VII. 48. a.

FOMAHANT, (*Astron.*) différens noms de cette étoile du poisson austral. *Suppl.* III. 83. a.

Fomahant, principale étoile du poisson austral. *Suppl.* II. 568. b. Heures de son passage au méridien. 894. b.

FOMENTATION. (*Pharm. Thérap.*) Comment se composent les fomentations liquides. La plupart des remèdes externes peuvent s'appliquer par forme de fomentation. On néglige trop les fomentations pour la curation des maladies internes. Usage qu'on en fait dans les plaies du bas-ventre ou après les opérations faites dans cette partie-là. Manière d'appliquer les fomentations liquides. Fomentations seches. VII. 48. a.

Fomentation. Homme qui ne vivoit que de fomentations extérieures. II. 311. a. Fomentations pour certaines plaies. XI. 824. b. Article sur les fomentations. XVII. 196. b.

FOMENTATIONS, (*Maréch.*) V. 209. b.

FONCET, terme de riviere; sorte de bateau. Description de la construction d'un foncet & des pieces qui le composent, pour la construction d'un bateau de 170 pieds de longueur. VII. 48. b.

FONCET, (*Serrur.*) VII. 50. b.

FONCIER. (*Jurisp.*) Charges foncières : seigneur foncier : justice foncière. VII. 50. b.

Foncier. Charges foncières. III. 198. a, b. Cour foncière. IV. 372. a. 374. a. Epaves foncières. V. 755. a. Justice foncière. IX. 94. a, b. Justice très-foncière. 95. a. Rentes foncières. XIV. 117. a. Rente foncière ou cens. II. 817. a, b. Rente foncière dite *rente première*. XIV. 118. a. Rente foncière, dite *rente propriétaire*. *Ibid.* Serf foncier. XV. 83. b. Seigneur très-foncier. XVI. 596. b.

FONCTION, (*Gram.*) différentes significations de ce mot. *Suppl.* III. 83. a.

FONCTION. (*Algeb.*) Les anciens algébristes ont appelé fonctions d'une quantité quelconque, les différentes puissances de cette quantité. Aujourd'hui on appelle fonction de  $x$ , une quantité algébrique composée de tant de termes qu'on voudra & dans lesquelles  $x$  se trouve d'une manière quelconque, mêlée ou non, avec des constantes. Tous les termes d'une fonction de  $x$  sont censés avoir la même dimension. Quand la fonction n'est ni fraction ni radical, sa dimension est égale à celle d'un de ses termes. Quand la fonction est une fraction, la dimension est égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Quand la fonction est radicale, sa dimension est égale à celle de la quantité qui est sous le signe, divisée par l'exposant radical. Fonction homogène, est une fonction de deux ou plusieurs variables. VII. 50. b. Fonctions semblables, sont celles dans lesquelles les variables & les constantes entrent de la même manière. *Ibid.* 51. a.

FONCTION, (*Econom. anim.*) action correspondante à la destination de l'organe qui l'exécute. Les médecins entendent par ce terme les actions qui, outre qu'elles sont relatives à la destination des organes, sont en même tems sensibles. Fonctions communes aux végétaux; fonctions propres aux animaux: fonctions saines & fonctions lésées. Deux opinions des médecins sur le principe de certaines fonctions, comme des mouvemens du cœur, de la poitrine, &c. VII. 51. a.

Fonctions distinguées en vitales, naturelles & animales. XVII. 781. a. D'où dépend leur perfection. XII. 537. b. Fonctions essentielles à la vie. X. 721. a. Différence entre les fonctions essentielles à la vie & celles qui constituent l'état de parfaite santé. XIV. 628. b. L'exercice des fonctions vitales ne peut s'expliquer par l'ame. VI. 365. b. XII. 538. a. Dépravation des fonctions naturelles vitales & animales. IV. 865. b. Flexibilité nécessaire à différentes parties pour l'exercice de leurs fonctions. VI. 875. a. Pourquoi la lésion d'un viscere particulier entraîne la cessation des fonctions vitales. X. 723. b. 724. a. Voyez *ECONOMIE ANIMALE*. XI. 360. a. — 366. b.

FONCTIONS, (*Imprim.*) celles du compositeur, celles des ouvriers. VII. 51. b.

FOND, ce mot signifie, 1°. la partie la plus basse d'un tout. 2°. Profondeur. Prendre fond, couler à fond, donner fond, un bon fond, un bas fond, (*termes de Marine*), &c. 3°. Fond se prend pour le terrain, pour ce qui sert de base. VII. 51. b. 4°. Fond se dit pour propriété; 5°. d'une somme d'argent qu'on amasse & qu'on destine à certains usages; 6°. Il se dit des choses spirituelles, un fonds d'esprit, &c. Distinction qu'établit Vaugelas entre *fond* & *fonds*, faisant venir le premier de *fundum*, & le second de *fundus*. Citation de divers auteurs par rapport à cette distinction. *Ibid.* 52. a.

FOND. (*Jurisp.*) Fond opposé à la forme, se dit de la substance d'un acte, ou ce qui fait le vrai sujet d'une contestation. VII. 52. a.

Fond. Destruction de la forme & du fond. VII. 178. a.

Fonds, biens, Fond est pris souvent pour héritage tout nud. VII. 52. b.

Fonds, très-fonds. XVI. 596. b.

Fonds de terre, propriété d'une portion de terre, ou redevance qui la représente. VII. 52. b.

Fonds dotal, immeuble réel que la femme s'est constitué en dot. VII. 52. b.

Fonds perdu : donner un héritage à fonds perdu. Edit du mois d'août 1661, sur ce sujet. VII. 52. b.

FOND. (*Marine*) Fond de fable, de vase, &c. bon fond, mauvais fond. VII. 52. b.

Fond de cale, différentes divisions de cette partie du vaisseau. VII. 52. b.

Fond de voile. VII. 52. b.

Fond de la hune. VII. 53. a.

FOND, (*Comm.*) capital. Il signifie aussi toutes les marchandises d'un marchand. VII. 53. a.

FOND, (*Peint.*) signifie ou les derniers plans d'une composition, ou le champ qui entoure un objet peint. Attention que les artistes devoient faire à la couleur sur laquelle ils commencent à ébaucher leurs ouvrages. Exemples de Rubens à imiter. Conseil de l'auteur sur l'appret, qui fait le principal fond général du tableau. Du champ particulier sur lequel se trouvent les objets que renferme le tableau. VII. 53. a. Variétés fondées sur la nature, qui prêtent leur secours au peintre, lorsqu'il veut chercher dans les oppositions des ressources pour l'harmonie. Réflexions sur ce qu'on appelle fonds, lorsqu'on entend par-là les derniers plans d'une composition. Fond vague, agréable, piquant, frais, chaud, pittoresque; fonds riches; tableaux dont le fond doit avoir de la simplicité, de l'austérité. *Ibid.* b. Voyez *FABRIQUE*.

FOND, (*Archit.*) VII. 54. a.

Fond d'ornemens. VII. 54. a.

FOND, (*Batteur d'or*) liqueur. Sa composition & son usage. VII. 54. a.

FOND, (*Bijoutier*) VII. 54. a.

FOND, (*Blondier*) VII. 54. a.

FOND, (*Cizel*) VII. 54. a.

FOND, (*Jardin*) VII. 54. a.

FOND, (*March. de modes*) VII. 54. a.

FOND, (*Planeur*) VII. 54. a.

Fond d'or ou d'argent. Etoffe de soie en or ou argent : diverses sortes de ces étoffes. Comment elles se font. VII. 54. a.

FOND, (*Ruban.*) chaîne de la livrée qui forme le corps de cette sorte d'ouvrage : gros fond & fin fond. VII. 54. a.

FOND, faux, (*Serrur.*) VII. 54. b.

FONDAMENTAL, (*Musiq.*) VII. 54. b.

Fondamental, son, un son rendu par un corps n'est pas unique de sa nature. Autres sons qui l'accompagnent. Cette expérience est sur-tout sensible sur les grosses cordes d'un violoncelle. Ouvrage à consulter sur cette expérience. On peut la faire aussi sur une des basses cordes d'un clavecin. Ce qu'on entend par son fondamental donné par la nature dans la résonnance d'un corps sonore. On a étendu la dénomination de son fondamental à divers autres sons. VII. 54. b. Origine de l'accord parfait majeur, & de l'accord parfait mineur. Dans tout accord parfait, soit majeur, soit mineur, forme d'un son principal, de sa tierce majeure ou mineure,



mineure, & de sa quinte; on appelle fondamental le son principal, qui est le plus grave de l'accord. Explications que quelques physiciens ont données du phénomène de la résonance de la douzième & de la dix-septième majeure conjointement avec l'octave. Celle de M. Daniel Bernoulli. *Ibid.* 55. a. Cette théorie attaquée par l'auteur, & trouvée insuffisante pour expliquer le phénomène dont il s'agit. *Ibid.* b. Explication donnée par d'autres auteurs, mais démontrée fautive. *Ibid.* 56. a, b. Outre l'accord de la douzième & de la dix-septième majeure donné par la nature, on a formé d'autres accords principaux, auxquels on a donné le nom de fondamentaux, parce que tous les autres accords en dérivent; & on a appelé son fondamental le son le plus grave de l'accord. *Ibid.* 57. a. Voyez ACCORD, BASSE-CONTINUE, RENVERSEMENT.

Fondamentaux, accords, il y en a trois sortes; l'accord parfait, l'accord de sixte & l'accord de septième. VII. 57. a.

L'accord parfait est de deux sortes, majeur ou mineur.

L'accord de sixte est de trois sortes. Les deux premiers s'appellent accords de sixte ajoutée, & ne diffèrent que par leur tierce: le troisième s'appelle accord de sixte superflue, ou de sixte italienne: il paroît très-difficile de déterminer d'une façon bien nette l'origine de ce dernier. VII. 57. a.

Accords de septième; cinq sortes d'accords de ce genre. Détails sur ce sujet. VII. 57. b.

FONDAMENTAL. (*Musiq.*) Marque distinctive d'un accord fondamental. *Suppl.* III. 83. b.

Basse fondamentale. Elle ne renferme que les accords fondamentaux, qui sont au nombre de dix: voyez BASSE. Ouvrage à consulter. Observations sur la règle que se sont imposée les musiciens en se bornant aux dix accords dont on vient de parler. VII. 58. b. Autres accords qu'on pourroit faire entrer dans la basse fondamentale. La basse continue n'est proprement que le renversement de la basse fondamentale, & contient beaucoup d'autres accords, tous dérivés des fondamentaux. *Ibid.* 59. a. On doit rejeter ce principe, que la basse continue ou l'accompagnement représente le corps sonore, & regarder au moins comme douteuses les règles qu'on appuieroit sur ce seul fondement. Examen de la question, si la mélodie est suggérée par l'harmonie. *Ibid.* b. 1°. L'expression de la mélodie dépend en grande partie de l'harmonie qui y est jointe, & un même chant nous affectera différemment, suivant la différence des basses qu'on y adaptera. 2°. Il paroît que le chant diatonique de la gamme nous est suggéré par la basse fondamentale. Comparaison de la gamme des Grecs avec la nôtre. *Ibid.* 60. a. 3°. Dans tout autre chant que celui de la gamme, on pourroit être moins porté à croire qu'il soit suggéré par la basse fondamentale: cependant il faut observer que dans la mélodie, il y a des intervalles par lesquels on ne peut aller, ce sont ceux qu'une bonne basse fondamentale proscribit; qu'il suffit d'avoir de l'oreille pour trouver sans préparation la basse d'un chant, preuve que le fondement de ce chant est dans la basse; que s'il n'y a qu'une bonne basse du chant, on peut penser que cette basse est la basse fondamentale qui a suggéré le chant. *Ibid.* b. Question proposée, savoir si un chant est susceptible de plusieurs basses également bonnes. Sentiment de l'auteur en faveur de la négative. Autre question, pourquoi la seule bonne basse, la fondamentale, échappe souvent à tant de musiciens. La question sur la multiplicité des basses, n'est pas décidée par ce qu'a dit Rameau, que le chant *sol ut*, peut avoir vingt basses fondamentales différentes. Autres questions sur la basse fondamentale, proposées aux artistes. Il n'y a point de bonne mélodie, lorsqu'elle n'est pas susceptible d'une harmonie régulière. Manière de composer de Geminiani. Maxime de Rameau; une basse bien chantante annonce une belle musique. *Ibid.* 61. a. Doit-on préférer l'effet de l'harmonie dans une composition à celui de la mélodie? Examen de cette question. Unité de mélodie qui consiste dans une basse & un chant bien adaptés l'un à l'autre. Les différens sons doivent s'incorporer tellement avec le chant, que l'oreille en sente l'effet, sans être pour cela distraite du chant. L'harmonie sert à nourrir le chant, mais il ne s'en suit pas que tout l'agrément de ce chant soit dans l'harmonie. *Ibid.* b. Quelques personnes ayant avancé que la géométrie est fondée sur la résonance du corps sonore, parce que cette science est, dit-on, fondée sur les proportions, & que le corps sonore les engendre toutes; l'auteur observe à ce sujet que la considération des proportions & des progressions est entièrement inutile à la théorie de l'art musical. Observation sur ces musiciens qui entassent dans leurs écrits chiffres sur chiffres, & croient tout cet appareil nécessaire à l'art. Autre réflexion. Les explications & les raisonnemens physiques ne sont pas plus utiles à la théorie de l'art musical, ou plutôt le sont encore moins que les calculs géométriques. *Ibid.* 62. a. Détails sur une expérience intéressante de M. Tartini, qui a rapport à la basse fondamentale. *Ibid.* b. Cette expérience donne la basse qui doit résulter de deux dessus quelconques; mais elle ne donne pas, du moins directement, celle qui faut joindre à un dessus seul. Moyen de

Tome I.

tirer parti de cette expérience pour la solution de ce dernier problème. Observations de M. Serre, de Geneve, sur l'expérience de Tartini. *Ibid.* 63. a.

Fondamentale, basse: voyez ce dernier mot. Extrait d'un mémoire de M. Romieu, par lequel on voit que cet auteur avoit devancé M. Tartini, par rapport à l'expérience sur les sons harmoniques graves. VIII. 54. b. 55. a, b. Question proposée au mot *Fondamental*, & qui se trouve résolue par M. Romieu, 55. b. Le sentiment & l'expérience de M. Tartini sur les sons harmoniques graves, critiqués par cet auteur. *Ibid.* Marche de basse fondamentale, appelée transition harmonique, chromatique & enharmonique. XVI. 554. b. Note fondamentale selon M. Jarnard. *Suppl.* IV. 866. a.

Fondamentale, loi. IX. 660. b. Vérité fondamentale. XVII. 71. a, b.

FONDAMENTAUX, articles, (*Théolog.*) controverse entre les catholiques & les protestans, sur la définition des articles fondamentaux. VII. 63. b. On pourroit appeler articles fondamentaux, les dogmes principaux de la doctrine chrétienne, ceux qui tiennent plus fortement à tout l'édifice de la religion. Cette définition établie, on voit, 1°. qu'il y a dans la doctrine catholique des dogmes fondamentaux, en ce sens, qu'on est obligé de les croire d'une foi explicite, & d'autres qu'on peut ignorer sans danger pour le salut. 2°. La distinction des articles fondamentaux & non fondamentaux, établie par les protestans, n'est pas recevable. Théologiens qui ont parlé des articles fondamentaux dans ce même sens. Ce qu'a dit sur ce sujet M. Jurieu, en prouvant que les diverses églises protestantes ne sont qu'une même église universelle. Le sentiment de Jurieu attaqué par Nicole. *Ibid.* 64. a. Observations de l'auteur. *Ibid.* b.

FONDANT de Rotrou, (*Chymie*) Description qu'en a donnée M. Astruc. En quoi elle diffère de celle de M. Col de Villars. VII. 64. b. Différens procédés indiqués par les auteurs, pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. *Ibid.* 65. a. Sels confondus ensemble auxquels on a donné mal-à-propos le nom de *nitre antimonié*. Méthode que donne M. Rouelle. *Ibid.* b. La méthode des chymistes qui projettent l'antimoine crud, doit être proscrire. *Ibid.* 66. a. Clyffus simple d'antimoine; clyffus composé. Doctrine de Lemery sur la manière de préparer l'antimoine diaphorétique. *Ibid.* b. Premier auteur qui a traité des préparations antimoniales. Diaphorétique minéral, ou poudre blanche d'antimoine: procédés à suivre pour cette préparation, selon Basile Valentin. Observations de l'auteur sur le produit de tout ce travail. Les anciens chymistes appelloient cette préparation *céruse d'antimoine*. *Ibid.* a. Préparation de l'antimoine diaphorétique selon le compilateur Libavius. Observations sur quelques méthodes de Lemery, Boerhaave, Mender & Geoffroy, dans leurs préparations de l'antimoine diaphorétique. On fait cette préparation avec l'antimoine crud, toutes les fois qu'on traite ce demi-métal de manière qu'il soit converti en une chaux absolue, blanche & divisée. L'acide nitreux réduit l'antimoine en chaux absolue, si on y fait dissoudre ce demi-métal. *Ibid.* b. Poudre fixe d'antimoine faite avec l'eau-forte, selon Basile Valentin. L'eau régale produit le même phénomène.

Céruse d'antimoine: description de la manière de la préparer. Observations sur cette méthode. *Ibid.* 68. a. Autre méthode qui est à-peu-près celle des anciens. Préparation de la céruse d'antimoine selon Libavius. *Ibid.* b. Autre manière de faire la céruse d'antimoine. Quelque méthode qu'on suive, la chaux absolue d'antimoine est toujours la même quant au fond. Quelle elle doit être lorsqu'elle est bien faite. Comment on reconnoît celle qui a été falsifiée avec de la craie, ou toute autre terre absorbante. Les édulcorations & digestions ne feroient augmenter ni changer sa vertu. *Ibid.* 69. a. Antimoine diaphorétique martial, connu sous le nom de *safran de mars*, *antimoine de Stahl*. La terre de l'antimoine par sa simple qualité de substance métallique, absolument privée du principe inflammable, n'est point émétique. Sentimens de Boerhaave & de Mender sur ce sujet. *Ibid.* b. Développement du sentiment de l'auteur sur la propriété de cette terre d'antimoine. Il n'y a point de question qui ait été plus agitée, & sur laquelle les sentimens soient plus partagés, que sur l'éméicité du régule, combiné avec les acides végétaux & minéraux. Détails sur ce sujet. *Ibid.* 70. a. Observation sur l'antimoine diaphorétique, qui devient émétique, parce qu'il se trouve uni à la crème de tartre, ou au sirop de limon. L'antimoine diaphorétique le mieux fait recele encore quelques particules régulières, qui ont échappé à l'embrasement.

Antimoine diaphorétique. On entend également sous ce nom l'antimoine diaphorétique & la céruse d'antimoine. Observation sur la coutume dans les boutiques, de garder cette préparation sous la forme de trochiques. Poudres dans lesquelles on emploie cette préparation. Elle ne devient point émétique en vieillissant. *Ibid.* 71. a.

Fondant de Rotrou, remarque à ajouter à cet article, fournie par l'auteur, VIII. 1025. a, b.

FONDANT, (*Métall.*) substance qu'on joint à d'autres corps

FFFF fffff



pour les faire entrer en fusion. Énumération de quelques fondans. On ne peut en faire usage dans les travaux en grand. Quelles sont les substances qu'on emploie en ce cas. Fondans pour la fonte du fer, pour l'opération de la coupelle, pour les corps rebelles à la fusibilité, pour les substances pierreuses & terreuses. Quelquefois les substances métalliques portent leur fondant avec elles. VII. 71. a. Observation sur le choix des fondans selon les matières à traiter. Différentes manières selon lesquelles les fondans agissent. Substances infusibles par elles-mêmes & fusibles par leur réunion : phénomènes singuliers sur ce sujet. Importance de la connoissance des fondans. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

FONDANT, (*Chym.*) voyez FLUX. Énumération des fondans. VI. 913. a. En quoi les fondans diffèrent des menstrues secs. 922. a. Le bismuth. II. 263. a. Ardue & cassine, fondans de la mine de fer. VIII. 138. a, b. Le plomb. XII. 774. b. Le spath fusible. XV. 441. a. Le tartre. 928. a. Du degré de chaleur que les fondans exigent pour opérer leur effet. VII. 399. a. Fondans des sables dans les verreries. XVII. 127. a, b. Pourquoi on ne peut faire usage que d'alkalis fixes pour fondans des vitrifications. *Suppl.* II. 712. a, b.

FONDANT, (*Métall.*) partie d'un fourneau à manche où le feu est le plus violent. VII. 71. b.

FONDANT, (*Thérapeutiq.*) propriété de certains remèdes. VII. 71. b. Énumération des principaux remèdes désignés par ce nom. Action de ces remèdes employés comme fondans. Quels sont les cas où on les ordonne, & ceux où ils sont contre-indiqués. *Ibid.* 72. a.

Fondant, les alkalis sont de puissans fondans. I. 274. b. Fondant très-recommandé pour les humeurs froides. 604. a. Usage du mercure comme fondant. X. 376. a.

FONDANT, (*Peint. en émail*) VII. 72. a.

FONDATION, (*Archit.*) construction de cette partie des édifices qui leur sert de base. Les architectes & les maçons appellent aussi de ce nom les fondemens eux-mêmes. VII. 72. b. Voyez FONDEMENT.

FONDATION, (*Politiq. Droit. nat.*) divers usages des mots *fondation* & *fonder*. Fonder dans le sens dont il s'agit ici, c'est assigner un fonds pour être employé à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé, &c. Différentes circonstances accessoires ou essentielles aux fondations qui ont donné lieu à différentes loix. Le but de cet article est de montrer les inconvéniens des fondations en général par rapport au bien public. 1°. Un fondateur est un homme qui veut éterniser l'effet de ses vœux : or, quand on lui supposeroit les intentions les plus pures, combien n'a-t-on pas de raison de se défier de ses lumières ? Prévoir avec certitude si un établissement produira l'effet qu'on s'en est promis, & n'en aura pas un tout contraire, ce seroit l'effort du plus profond génie, & peut être la politique n'est-elle pas encore assez avancée de nos jours pour y réussir. VII. 72. b. Souvent on présentera à quelques particuliers des secours contre un mal dont la cause est générale ; & quelquefois le remède même qu'on voudra opposer à l'effet, augmentera l'influence de la cause. Combien d'établissmens de charité ont été élevés pour soulager des besoins de toute espèce ! Cependant, c'est dans les pays où ces ressources sont les plus abondantes, que la misère est plus générale qu'ailleurs. Explication de la cause de ce phénomène politique. C'est ainsi que les vertus les plus pures peuvent tromper ceux qui se livrent sans précaution à tout ce qu'elles leur inspirent. Or, que faudra-t-il penser de ces fondations qui n'ont eu de véritable objet que la satisfaction d'une vanité frivole ? Peut-être n'y auroit-il pas une seule fondation en Europe qui soutint l'examen d'une politique éclairée. *Ibid.* 73. a. 2°. Toute fondation porte en elle un vice irrémédiable, l'impossibilité d'en maintenir l'exécution. Il n'est point de corps qui n'ait à la longue perdu l'esprit de sa première origine. Voyez la négligence, l'indifférence, la dureté des administrateurs employés dans une salle d'hôpital où se trouvent rassemblées toutes les misères humaines. Les précautions que le fondateur a prises pour maintenir la règle, seront inutiles. Aussi presque toutes les fondations anciennes ont dégénéré de leur institution primitive. Alors on en a établi de nouvelles, lesquelles après avoir dégénéré à leur tour, sont aussi remplacées de la même manière. *Ibid.* b. Certaines fondations cessent encore d'être exécutées par une raison différente, & par le seul laps de tems ; ce sont les fondations faites en argent & en rentes. Toute espèce de rente a perdu à la longue presque toute sa valeur. Le corps de la fondation n'en subsiste pas moins ; seulement les conditions n'en sont plus remplies. 3°. L'immuabilité que les fondateurs ont cherché à donner à leur établissement, est même un inconvénient considérable, parce que de nouvelles révolutions ont fait disparaître l'utilité dont il pouvoit être dans son origine. Combien d'établissmens survivent à leur utilité, soit par un effet de l'intérêt particulier, soit par défaut d'activité de la part de ceux qui gouvernent, soit par défaut de lumières ! 4°. Ce seroit quelquefois évaluer bien favorablement l'utilité d'une fondation, que de l'estimer la centième partie de la

dépense qu'on a consacrée à l'établir. *Ibid.* 74. a. 5°. Parmi les différens besoins de la société, distinguons-en deux sortes, les uns appartiennent à la société entière, & à cet égard le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt. Ce que l'état doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gênoient dans leur industrie, ou qui les troubloient dans la jouissance des produits qui en sont la récompense. Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer ? laissez-les faire : voilà le grand, l'unique principe. Vous paroissent-ils s'y porter avec trop peu d'ardeur ? Augmentez leur intérêt. *Ibid.* b. L'autre classe de besoins publics, sont ceux qu'on peut regarder comme accidentels, bornés à certains lieux, à certains tems & à certaines personnes. Or, l'emploi libre des revenus d'une communauté, la contribution de tous ses membres, une association libre & des contributions volontaires, voilà de quoi remplir toutes sortes de vues vraiment utiles, beaucoup mieux que par des fondations. Exemples de pareilles sociétés en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & même en quelques provinces de France. Celui qu'a donné la ville de Bayeux, pour bannir la mendicité. *Ibid.* 75. a. 6°. Ces réflexions doivent faire applaudir aux sages restrictions que le roi a mises en 1749, à la liberté de faire des fondations nouvelles. Droit incontestable qu'ont le gouvernement & l'église de disposer des fondations anciennes. L'utilité publique est la loi suprême, & ne doit être balancée par aucune autre considération. Les citoyens ont des droits sacrés qui existent indépendamment de la société ; au lieu que les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes, ni pour eux. *Ibid.* b.

Fondation, divers motifs fort étrangers à l'amour du bien public concourent souvent à un établissement utile. VIII. 768. a.

FONDATION. (*Jurispr.*) Fondations ecclésiastiques dont il s'agit ici. Aucune ne peut être faite sans l'autorité du supérieur ecclésiastique, & des lettres-patentes du roi, &c. Différentes manières de fonder une église, qui acquièrent au fondateur le droit de patronage ; pourvu qu'il l'ait réservé spécialement par la fondation. Jouissance des droits honorifiques. Devoir du fondateur de redoter l'église qu'il a fondée, lorsqu'elle est pauvre. VII. 75. b. La renonciation au droit de patronage ôte au fondateur celui de présenter aux bénéfices. Les héritiers des fondateurs, tombés dans l'indigence, doivent être nourris aux dépens de la fondation. L'évêque ne peut autoriser une fondation que l'église ne soit dotée suffisamment. A qui appartient la surintendance des fondations. A qui appartient le droit de réduire les fondations. L'évêque ne peut changer en ecclésiastique une fondation séculière, ni appliquer une fondation faite pour une ville à une autre ville. Des fondations d'églises faites par une femme débauchée. Une église ne peut acquérir une possession contraire à sa fondation. Elle n'est point présumée avoir les biens qu'elle possède, sans qu'il y ait eu quelque charge portée par la fondation. Les biens d'église ne peuvent être aliénés par décret, &c. Condition nécessaire pour accepter une fondation faite dans une église paroissiale. Dans les fondations faites par testament, les héritiers doivent payer les droits d'amortissement & d'indemnité. Maxime du docteur Rochus sur les fondations. *Ibid.* 76. a. Des fondations exorbitantes. Du paiement des arrérages des fondations. De la prescription par rapport aux fondations. *Ibid.* b.

Fondations ecclésiastiques, communes dès le septième siècle. V. 423. a.

Fondation ecclésiastique ; laïcale ; obituaire ; pieuse. VII. 76. b.

Fondation royale, il ne s'agit ici que de celles qui sont ecclésiastiques. VII. 76. b.

Fondation sacerdotale : bénéfice sacerdotal à legs, & sacerdotal à fondation. VII. 76. b.

Fondation séculière. VII. 76. b.

Fondation, d'une ville, d'un empire, &c. Les chronologues comptent 779 ans depuis la sortie de l'Égypte, jusqu'à la fondation de Rome. VII. 76. b.

Fondation, observation sur un point de chronologie, relatif à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 83. b.

Fondation des villes. XVII. 277. b. — 279. a.

FONDEMENT, le, (*Anatom. & Chirur.*) description de cette partie. Différens vices de conformation dans le fondement : auteurs qui en ont parlé : comment on s'aperçoit de ce défaut. Maux qui en résultent si l'on n'a pas soin d'y remédier promptement. Opérations qu'il s'agit de faire selon les cas. VII. 77. a. Divers exemples d'autres jeux de la nature sur cette partie. *Ibid.* b. Des maladies auxquelles le fondement est sujet. Tubercules qui s'y forment, soit intérieurement, soit extérieurement. Leurs causes. Moyen de les guérir. Sortie de l'intestin rectum. Cause de cet accident. Méthode curative. Moyen de préserver les enfans des chûtes de fondement auxquelles ils sont sujets ; ce moyen les empêche aussi de se gêner la taille. *Ibid.* 78. a. Abscès au fonde-



ment causé par un éclat d'os qui s'étoit arrêté dans cette partie. Explication de la maniere dont la chose peut arriver. Ouvrage à consulter touchant la conduite qu'un chirurgien doit tenir en pareil cas. Le fondement donne souvent passage à des concrétions calculeuses, & même à des pierres considérables; exemples de la sortie d'un fœtus par le fondement. *Ibid. b.*

**Fondement**, voyez ANUS. Maladie du fondement qui produit quelquefois le renversement de la membrane interne du rectum. III. 404. a. V. 836. a, b. Excroissance fongueuse au fondement. VII. 81. b.

**FONDEMENT**, (*Maneg. & Maréch.*) Causes de la chute du fondement dans le cheval. Cure de cette maladie. VII. 78. b.

**FONDEMENT**, (*Maçon.*) De l'art de construire les fondemens des édifices. IX. 827. a, b. — 833. b. Voyez aussi vol. I des planches, article ARCHITECTURE, MAÇONNERIE.

**FONDERIE**, (*Métall. Minéral.*) bâtiment dans lequel se font toutes les opérations pour fondre, purifier & raffiner les métaux. Sa description. Quelles en doivent être la grandeur, & la situation. Les fourneaux dans lesquels on grillera la mine, le boccard où on la pile, les lavoires où on la sépare des parties terreuses & pierreuses, doivent être très-proches de la fonderie. Ouvrage à consulter. VII. 79. a.

**Fonderie en bronze**. II. 436. b. — 442. b. Fonderie des canons. 606. b. Fonderie pour les caractères d'imprimerie. 653. a, b, &c. Fonderie des cloches. III. 541. b. Fonderie du cuivre. IV. 542. b. Fonderie pour les figures en plomb. VIII. 529. b. Fonderie du plomb. IX. 230. a. Fonderie pour le laminage du plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche I. Fonderie pour la composition du laiton. IX. 214. b. Fosse dans les grandes fonderies. VII. 208. a. Description & usage des moules de différentes fonderies. X. 788. b.

**FONDERIE**, (*Blanchiff.*) lieu où l'on fond la cire. Description détaillée de celle d'Antoni. VII. 79. b.

**FONDEUR** de petit plomb. Comment ces ouvriers acquièrent en France le privilege de vendre le plomb eux-mêmes. Communauté à laquelle ils appartiennent. VII. 79. b.

**Fondeur**. Des fondeurs employés aux usines. VII. 136. a. Opérations du fondeur en sable. XIV. 464. a, b, &c.

**FONDI**, (*Géogr.*) petite ville située à trois lieues de Terracine. Des vins de Fondi. Cette ville ruinée en 1534 par les Turcs. Chambre qu'habitoit S. Thomas - d'Aquin; auditoire où l'enseignoit. Lac de Fondi. Productions des environs. *Suppl.* III. 83. b.

**FONDIQUE**, (*Comm.*) maison commune où les marchands s'assemblent. Observations sur l'étymologie de ce mot. Il signifie simplement aujourd'hui un dépôt pour les marchandises étrangères. VII. 80. a.

**FONDRE** des actions, (*Comm.*) VII. 80. a.

**Fondre**, action de liquéfier la cire par le moyen du feu. Quel est le point essentiel de cette opération. Comment on dispose de la cire après avoir été fondue. VII. 80. a.

**FONDRE** les couleurs, (*Peinture*) I. 145. a.

**FONDS**, voyez FOND.

**FONDRE**, (*Fauconn.*) VII. 80. a.

**FONDRE**, (*Jardin.*) se dit d'une plante qui péricule au pied. Diverses causes de cet accident. Ce qu'on doit observer pour le prévenir dans les serres. VII. 80. a.

**Fondre**, à la monnaie, en peinture, en terme de fondeur de petit plomb. VII. 80. b.

**Fondre l'étain & le jeter au moule**. Lorsqu'un potier d'étain veut mettre l'étain en œuvre, il le fait d'abord fondre. Détails de cette opération pour ceux qui fondent des saumons. Préparation des moules. En quoi consiste la science pour bien jeter. VII. 80. b. Façon de jeter la vaisselle. Description des moules de poterie. Maniere de les préparer. *Ibid.* 81. a.

**Fonds**, Negres de ce nom. XI. 81. a.

**FONGIBLE**, voyez FONGIBLE.

**FONGITE**, voyez FONGITE.

**FONGUEUX**, (*Chirurg.*) Excroissances fongueuses. VIII. 407. a. Voyez EXCROISSANCE. Remedes qui les rongent. II. 776. a. 791. b. Maniere de détruire les bords fongueux des cicatrices. III. 439. b.

**Fongueuses**, plantes. III. 81. b.

**FONGUS**, (*Chirurg.*) excroissance qui vient particulièrement au fondement. Il devient quelquefois skirrheux ou carcinomateux. Cure des fungus. Ce que rapporte Dionis sur la maniere dont on panse à Rome les malheureux qui se sont attirés cette maladie par un commerce infâme. VII. 81. a. Voyez FONGUS.

**FONS**, sacer, (*Géogr. anc.*) XIV. 471. b.

**FONSANCHE**, fontaine dans le diocèse de Nîmes: singularité qu'elle offre. VII. 100. b.

**FONTAINE**, (*Géogr. Phys.*) différentes acceptions des mots source & fontaine. Les deux points de vue auxquels on s'attache en traitant des fontaines dans cet article, sont leur origine & leurs singularités. VII. 81. b.

**Fontaines**, origine des, les anciens n'ont traité cette ques-

tion qu'en passant, & ils ne paroissent s'être attachés ni aux faits particuliers, ni à leur concert. Sentimens de Platon, d'Aristote & de Sénèque sur ce sujet. Ces derniers ont imaginé que l'air se condenseoit & se changeoit en eau dans les fouterreins; & que l'eau se changeoit à son tour en air. Observation faite de nos jours qui sembleroit d'abord autoriser ces transmutations. *Ibid.* 82. a. Opinions de quelques autres auteurs; celles de S. Thomas & des scholastiques de Coïmbre, de Van-Helmont, & de ceux qui ont cru décider la question par des passages des livres sacrés. Discussions vagues de Scaliger sur ce sujet. Hypothese de Cardan. Traité de Perrault à consulter, dans lequel on trouve vingt-deux hypothèses sur l'origine des fontaines. Ouvrage de Plot sur ce sujet. Sentiment éclairé de Bernard Palissy. *Ibid.* b. Il faut de nécessité que ce soit la mer qui fournisse aux fontaines cette quantité d'eau qui lui rentre ensuite. Mais comment l'eau va-t-elle de la mer aux fontaines? L'eau de la mer est salée, celle des fontaines est douce; par quel mécanisme l'eau de la mer perd-elle sa salure dans le transport? Les uns prétendent que les vapeurs qui s'élevent de la mer, emportées dans l'atmosphère, condensées en pluie, saisissant diverses ouvertures pour s'insinuer dans les corps des montagnes, s'arrêtent sur des lits de tuf & de glaise, & forment en s'échappant par la pente de ces lits des fontaines passagères ou perpétuelles. D'autres imaginent dans le globe des canaux fouterreins, par lesquels les eaux de la mer se filtrent, se diffusent & s'élevent jusqu'aux cavernes qui fournissent à la dépense des fontaines. *Ibid.* 83. a. Telle fut l'opinion de Descartes. Correction que M. de la Hire apporta à cette opinion. Divers moyens imaginés pour expliquer cette prétendue élévation des eaux par des canaux fouterreins. Observations de l'auteur sur ces hypothèses. L'eau de la mer que l'on veut faire monter par des tuyaux capillaires formés entre les interstices des sables, ne produit jamais aucun écoulement. Expériences de M. Perrault qui le prouvent. *Ibid.* b. Expériences & observations qui montrent que l'eau ne se dessale pas par filtration. Difficultés très-fortes qu'on peut opposer à l'hypothese qu'on vient de décrire; 1°. on suppose gratuitement des passages libres & ouverts, depuis le lit de la mer, jusqu'au pied des montagnes. Matière visqueuse qui tapisse le fond de la mer. Supposition gratuite de ces grands réservoirs qui fournissent l'eau à une certaine portion de la surface du globe. *Ibid.* 84. a. 2°. Quand ces lacs fouterreins existeroient, il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent une communication avec la mer. La plupart des cavernes qu'on a observées sont à sec. Les filets d'eau observés dans les mines tarissent par la sécheresse. L'eau de puits & des sources a des propriétés dépendantes de la nature des couches de terre supérieures au bassin qui contient les eaux. Observations faites sur les sources qui se trouvent aux environs de Modene; 3°. diverses suppositions qu'on est obligé de faire très-gratuitement, pour expliquer l'ascension des eaux dans l'intérieur des montagnes. *Ibid.* b. 4°. Les partisans de l'hypothese, ici combattue, conviennent que les eaux de pluies influent très-sensiblement dans les écoulemens des fontaines; après cet aveu peuvent-ils se dissimuler que cet effet ne soit une présomption très-forte pour s'y borner, si le produit des pluies suffit à l'entretien des sources, comme on le montrera ensuite? 5°. Pourquoi l'eau de la mer iroit-elle chercher le centre, ou du moins les endroits les plus élevés des continens, pour y entretenir des fontaines? 6°. Les sels dont l'eau se dépouille par filtration devroient avoir depuis long-tems obstrué les canaux fouterreins, & fait perdre à la mer une quantité de ses sels prodigieuse. Quelle est la quantité de sel que contient une livre d'eau de mer, & quels devroient être les dépôts salins dans l'intérieur des montagnes. *Ibid.* 85. a. Comment les physiciens ont tâché de répondre à ces difficultés. Ces réponses examinées. Espèces de gouffres où les eaux sont violemment agitées, & paroissent s'engloutir dans des cavités fouterreines qui les rejettent avec la même violence. Conclusion qu'on en tire en faveur de l'hypothese Cartésienne. *Ibid.* b. Examen que l'auteur fait de cette complication d'agens introduits par M. Kuhn pour soutenir cette hypothese. *Ibid.* 86. a. Divers faits qui semblent détruire les suppositions des gouffres absorbans. Mais en supposant leur réalité, il est certain que leur travail fouterrein est contraire aux loix de l'hydrostatique; & de plus, que l'absorption & le vomissement des eaux, opérés par une action continuelle, devroit se faire sans agitation & sans violence. Obstacles qu'on doit craindre à chaque instant, selon cette hypothese, pour la circulation libre des eaux: inconvéniens & embarras qu'éprouvent ceux qui veulent compliquer leurs ressources, à mesure que de nouveaux faits font naître de nouvelles difficultés. *Ibid.* b. Autres classes de physiciens défenseurs de l'hypothese cartésienne. Ils distinguent l'origine des fontaines de celle des rivières. Les fontaines proprement dites sont en très-petit nombre selon eux;



& la plus grande quantité des eaux de rivières vient des pluies & des sources insensibles distribuées le long du lit des rivières & des ruisseaux. Observations & hypothèse de Perrault. Celles de Guglielmini, favorables à cette dernière manière de défendre l'hypothèse de Descartes. *Ibid.* 87. a. Mais ces physiciens ajoutent en même tems qu'une partie de l'eau des fontaines est élevée de la mer par des conduits souterrains : ils insinuent que la mer peut bien ne transmettre dans leurs réservoirs que le tiers ou le quart des eaux qu'elles versent dans les rivières. En adoptant les faits qu'ils nous offrent, on ne peut dissimuler bien des inconvénients qui restent dans toute leur étendue. Quels sont ces inconvénients. Observation importante contre l'hypothèse des conduits souterrains. Méthode à suivre en établissant une hypothèse philosophique ou en recherchant les moyens d'expliquer les phénomènes de la nature. Expériences fondamentales d'où l'on doit partir, si l'on veut raisonner juste sur l'objet dont il s'agit ici. *Ibid.* b. Divers physiciens qui ont commencé par s'assurer de la quantité d'eau pluviale suivant la diversité des climats & la différente constitution de chaque année. De l'hypothèse qui rapporte l'entretien des fontaines aux pluies. Toute la question se réduit à constater, 1°. si les vapeurs qui s'élèvent de la mer & se résolvent en pluie, suffisent à fournir d'eau la surface des continents & le lit des fleuves ; 2°. si l'eau de pluie peut pénétrer la terre, & former des réservoirs pour l'entretien des fontaines.

I. *Détermination de la quantité des vapeurs qui s'élèvent de la mer.* La mer perd une superficie d'un dixième de pouce en douze heures, & plus l'eau est profonde plus est grande la quantité de vapeurs qui s'en élève. *Ibid.* 88. a. La mer Méditerranée doit perdre en douze heures en été, 528000000 tonnes d'eau. De l'évaporation causée par les vents. Estimation de la quantité d'eau qui s'élève par évaporation de la mer Caspienne, du lac Aral, de la mer Morte. Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'il reçoivent. Idée de la masse du produit de l'évaporation qui s'opère en un jour sur toute la mer. Moyen de trouver la proportion entre le produit de l'évaporation, & la quantité d'eau qui rentre dans la mer par les fleuves. Observations faites sur le Pô. Moyen de déterminer à-peu-près quelle proportion il y a entre le Pô & toutes les rivières du globe, par rapport à la quantité d'eau qu'elles portent à la mer. *Ibid.* b. Proportion établie en partie par estimation en partie par des observations exactes, entre la quantité d'eau que la mer perd par évaporation, & celle qui lui rentre par les fleuves. Application des calculs qui viennent d'être faits à quelques golphes particuliers. Quantité d'eau que la Tamise verse chaque jour dans la mer. Proportion établie entre l'évaporation de la mer Méditerranée & les eaux qu'elle reçoit des fleuves. Causes qui doivent diminuer la salure de l'eau de la mer Noire. Détails relatifs aux eaux de la mer Morte. *Ibid.* 89. a. Il est prouvé par tout ce qui précède, que l'Océan & les grands lacs perdent plus par évaporation, qu'ils ne reçoivent des fleuves & des rivières. Comparaison de ce qui tombe de pluie sur la terre avec les produits de l'évaporation & avec la dépense des fleuves. Quantité moyenne d'eau de pluie qui tombe annuellement à Paris, en Hollande, en Italie. Il est certain qu'il doit tomber plus de pluie qu'il n'en entre dans les canaux des rivières & des fleuves. Observations sur la dépense d'eau nécessaire pour l'entretien des végétaux. Cette dépense est considérable ; mais il ne faut pas en abuser pour en conclure l'insuffisance des pluies. Il pleut davantage sur les endroits couverts de végétaux, comme de forêts. L'eau évaporée dans un vase est plus considérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. *Ibid.* b. Distribution des eaux sur la terre, qui fait que la somme de la pluie, quoiqu'inférieure à l'évaporation possible, fournit aisément au cours perpétuel des fontaines. Comparaison de la quantité d'eau pluviale avec celle qui est nécessaire pour fournir le lit des rivières : d'où l'on voit que l'eau pluviale est plus que suffisante pour perpétuer le cours des fontaines : calculs & expériences de M. Perrault sur ce sujet. Evaluation qu'il a faite de la quantité d'eau que la Seine charrie depuis sa source jusqu'à Arnay-le-Duc. La Seine ne dépense pas la sixième partie de l'eau qui arrose le terrain qu'elle parcourt. Produit des sources de Willow-Bridge que Plot oppose au calcul de M. Perrault. Quantité d'eau qui tombe annuellement dans certains endroits d'Angleterre. *Ibid.* 90. a. Autres expériences faites par M. Mariotte, en suivant le plan de M. Perrault ; mais sur une plus grande étendue de terrain : l'eau pluviale se trouve encore être sextuple de la dépense de la Seine. Détails des observations & expériences faites en Italie par M. Gualtieri qui conduisent à des rapports bien différens de ceux des précédentes expériences. Quantité moyenne de la pluie à Padoue, à Pise, à Rome. Erreurs du calcul de M. Gualtieri. Grande différence entre les estimations de Riccioli sur la quantité d'eau que le Pô décharge

dans la mer, & celles de MM. Perrault & Mariotte par rapport à la Seine. *Ibid.* b. Quelques probabilités que les résultats locaux puissent avoir, on ne doit pas s'en appuyer pour en tirer des conséquences générales. Causes des différences qui se rencontrent entre les diverses observations locales. Difficulté d'apprécier d'une vue générale la masse totale que les rivières d'un pays charrient dans la mer. Cependant les calculs généraux, tout incertains qu'ils sont, doivent satisfaire davantage que la négative de ceux qui décident que les pluies sont insuffisantes pour l'entretien des fontaines. *Ibid.* 91. a. Ceux qui se restreignent à dire que les canaux souterrains fournissent seulement à une petite partie des sources, s'appuient de quelques observations. Mais comme ils n'allèguent aucun fait précis, nous croyons devoir nous en tenir à des déterminations plus exactes.

II. *De la pénétration de l'eau pluviale dans les premières couches de la terre.* Preuves de cette pénétration. Observation des effets sensibles de la pluie & de la sécheresse sur une fontaine située à Soulaïnes, au nord de Bar-sur-Aube, & à trois lieues de cette ville. Disposition de cette source. *Ibid.* b. Signes qu'elle donne des orages qu'il y a eus entre Bar-sur-Aube & le bourg. Changement de couleur que les pluies lui font éprouver. Preuves de la pénétration des eaux pluviales tirées d'une observation faite dans les caves de l'observatoire, & de celles de M. Pluche sur la manière dont ces eaux pénètrent dans les premières couches de la montagne de Laon. Organisation de la surface du globe favorable à cette pénétration. *Ibid.* 92. a. Les couches de cette surface éprouvent plusieurs interruptions, plusieurs crevasses favorables à l'insinuation des eaux. Exemple tiré d'une observation faite à la Sainte-Baume en Provence. Les sommets élevés des montagnes principales, les croupes de celles qui sont adossées à la masse des premières, présentent plus que tout le reste du globe, des surfaces favorables à la pénétration des eaux. Ainsi les sources ne seront proprement que les extrémités d'un aqueduc naturel formé par les faces de deux couches ou lits de terre. Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits, qui prouvent que des sources y conduisent leurs eaux. *Ibid.* b. Cette correspondance des couches qui favorise l'insinuation des eaux s'est fait sentir à une très-grande distance. Relation que M. Perrault donne d'un fait très-propre à en convaincre ; d'où l'on peut conclure qu'il y a des communications des montagnes entr'elles. Au moyen d'un syphon naturel renversé, les eaux des vallons franchissent des collines & des montagnes assez élevées. Mécanisme par lequel s'opère la continuité de l'écoulement des rivières, & par lequel en même tems, les sources ne peuvent causer des inondations subites. Imprudences de ceux qui sont chargés de la conduite des eaux, par lesquelles ils ont souvent affoibli, ou même fait disparaître une source. Exemple d'une telle imprudence par rapport à la fontaine de Soulaïnes. *Ibid.* 93. a. Conséquences qui résultent de la doctrine qui vient d'être exposée. 1. Ce n'est point en traversant l'épaisseur des couches de la terre, que l'eau pluviale pénètre dans les réservoirs. 2. C'est dans les montagnes ou les gorges formées par les vallons que se trouvent ordinairement les sources. 3. Les fontaines paroissent occuper une position intermédiaire entre les collines qui reçoivent les eaux & les versent dans les couches organisées ; & entre les plaines. Observation de Quinte-Curce sur la disposition des montagnes & des fleuves en Asie. 4. Les sources observées dans des lieux élevés viennent donc de lieux plus élevés encore. *Ibid.* b. Souvent l'eau des sources qui paroissent sur des croupes ou dans des plaines, peut remonter au-dessus des couches entr'ouvertes qui le produisent. Exemples de quelques fontaines de cette sorte à Modène, & près de Saint-Omer. Quelle en est la cause. Quelle est celle des sources qui se trouvent dans certaines îles où il ne pleut pas. Fontaine dans une des îles strophades qui paroît tirer sa source de la Morée. Les rosées & les pluies peuvent fournir à l'entretien des fontaines des autres îles. 5. Effets qui résultent de l'imperméabilité des premières couches de la terre par l'eau pluviale. Rareté des puits dans l'Arabie. 6. Cause des ruisseaux souterrains : exemples de ces ruisseaux en Artois. 7. Les secousses des tremblemens de terre sont très-propres à déranger la circulation intérieure des eaux souterraines. *Ibid.* 94. a. Exemples que l'Italie en fournit. Changement de couleur des eaux que ces secousses opèrent quelquefois. *Ibid.* b.

FONTAINES origine des. Erreur dans cet article sur la quantité d'eau que fournit le Pô dans une heure. *Suppl.* III. 83. b.

Singularités des fontaines, soit par rapport à leur écoulement, soit par rapport aux propriétés de leurs eaux : sur ce dernier objet voyez *Hydrologie*. Les fontaines peuvent être divisées en trois classes : les uniformes, les intermittentes, & les intercalaires : ces deux dernières classes s'appellent périodiques. Différences entr'elles. Fontaines appelées temporaires, & en particulier



particulier *maïales*. *Ibid. b.* Diverses singularités observées dans les fontaines intermittentes & intercalaires. Prétendues fontaines à flux & à reflux. Fontaines d'eau chaude dont parle Pline, situées près de l'embouchure de la riviere du Timavo, qui croissent & décroissent avec le flux & reflux qui est sensible au fond du golphe. Ce que Cluvier en rapporte. Supposition par laquelle on a expliqué le mécanisme des fontaines périodiques. *Ibid. 95. a.* On conçoit que de la combinaison des syphons, des réservoirs & des canaux d'entretien, il doit résulter des variations infinies dans l'écoulement des fontaines périodiques, dont on se contente d'indiquer ici les plus singulieres. *Fontaines intermittentes.* Principe par lequel l'auteur en explique les phénomènes. Conséquences qui en résultent. 1. Le tems de l'intermission est toujours égal à celui qu'emploie le canal d'entretien à remplir le bassin de la caverne. *Ibid. b.* 2. Cause de l'écoulement. 3. Connoissant le tems précis de l'écoulement & de l'intermission, on en tirera le rapport du produit du canal intérieur à la dépense du syphon. 4. La connoissance de la période & de l'écoulement donne celle de l'intermission. 5. Si le canal d'entretien augmente son produit après des pluies abondantes, &c. l'intermission sera plus courte, & l'écoulement plus long que pendant la sécheresse. 6. Il n'est pas aisé de limiter la période d'une fontaine, puisqu'elle peut éprouver des variations par la sécheresse & par la pluie. *Fontaines intermittentes composées:* celles qui éprouvent une suite de petites intermittences & d'écoulemens, interrompue par une intermission considérable. Raïson de ces phénomènes. *Ibid. 96. a. 7.* Ces fontaines ont cela de particulier, qu'à chaque accès d'écoulement & d'intermission, le premier flux est plus long que le second, le second plus que le troisieme. 8. *Fontaines intercalaires.* Raïson des singularités qu'elles offrent. *Ibid. b.* Mécanisme par lequel on explique pourquoi certaines fontaines, telles qu'il y en a plusieurs en Angleterre & ailleurs, coulent tout l'été, & dans la sécheresse, & sont à sec en hiver ou depuis les pluies. La marche contraire des autres sources vient de la même cause différemment combinée. 9. Lorsque les fontaines intermittentes cessent de l'être, elles trouvent un peu après l'instans où l'intermission devoit avoir lieu, une espece d'intercalaison, &c. *Fontaines intercalaires composées.* Causes de ces phénomènes. *Ibid. 97. a.* Comment un même mécanisme peut offrir successivement les différens caractères que nous avons distingués dans les fontaines; l'intercalaison & l'uniformité. Fontaines artificielles par lesquelles on a réalisé le cours de ces sources, d'après le mécanisme qui vient d'être développé. Mémoires dans lesquels on en peut trouver les modèles. Moyen de varier les effets des eaux jaillissantes ou courantes de nos jardins. Explication de ces phénomènes, qui se trouve dans les pneumatiques de Héron d'Alexandrie. Passage de Pline sur la fontaine de Côme, dans le duché de Milan, qui montre qu'il avoit senti ce que les physiciens ont développé avec plus de précision. Auteurs à consulter.

*Opinions populaires sur les fontaines périodiques.* *Ibid. b.* Pline observe que les Cantabres tiroient des augures de l'état où ils trouvoient les sources du Tamaricus. Réflexions sur ce sujet. Fontaine de Haute-Combe en Savoie, qui, selon l'opinion des habitans, ne coule point en présence de certaines personnes. Fontaine du mont Eng-Shen qui cesse, dit-on, de couler, quand on y lave quelque chose de sale. Exemples de quelques fontaines auxquelles on attribue la propriété de prédire la stérilité & la fertilité. Fontaine qui annonçoit la conversion des prétendus réformés. Les eaux du Nil présagerent, selon Sénèque, la défaite d'Antoine & les malheurs de Cléopatre.

*Application de nos principes à un exemple.* *Ibid. 98. a.* Cet exemple est celui de la fontaine de Fontestorbe, sur laquelle on a rassemblé des détails assez circonstanciés pour y essayer une méthode de calculs, & en tracer le modèle aux observateurs qui auront quelques fontaines semblables à examiner. Description de cette fontaine près de Bellestar dans le diocèse de Mirepoix. Détails sur son intermittence. Principaux faits remarquables sur cette fontaine. Application de la théorie de l'auteur aux phénomènes qu'elle présente. *Ibid. b.*

*Détail des principales fontaines périodiques.* Celles dont parle Pline, dont l'une étoit à Dodone, l'autre dans l'isle de Ténédos, & trois autres étoient les sources du Tamaricus. Riviere sabbatique, selon Joseph. Fontaine périodique d'eau chaude en Islande. *Ibid. 99. a.* Diverses sources intermittentes en Angleterre. Description de la source de Lawyell près de Brixam, la plus singuliere de toutes celles d'Angleterre, dans la province de Devonshire. Fontaine intermittente près de Paderborn en Westphalie. Fontaine remarquable dans le Palatinat de Cracovie. Détails d'une fontaine maïale, intermittente & uniforme dans le royaume de Cachemire. Fontaine thermale & périodique dans le Japon. *Ibid. b.* Fontaine près du lac de Côme dans le duché de Milan, dont on a parlé ci-dessus, pag. 97. *b.* Fontaine des

Tomé I,

merveilles, près de Haute-Combe en Savoie, dont on a parlé pag. 98. *a.* Autre fontaine intermittente près de Chambery. Trois fontaines périodiques dont Scheuchzer fait mention dans ses *itineraria alpina*, deux dans le canton d'Underwald, & la troisieme dans le Canton de Berne au bailliage de Thun. Fontaine périodique sur le chemin de Touillon à Pont-Arlier, en Franche-Comté. Deux sources périodiques situées en Franche-Comté. Fontaine remarquable dans le diocèse de Senez en Provence. *Ibid. 100. a.* Description d'une fontaine nommée Fonsanche, dans le diocèse de Nîmes, entre Sauve & Quissac. Espece de fontaine périodique appelée Vieissan, dans le diocèse de Beziers: énumération de quelques autres qui se trouvent en Poitou, en Languedoc, en Guienne, & près de Saumur. Phénomène que la source de la Reinette à Forges offre vers les 6 à 7 heures du soir & du matin: explication vraisemblable de ce phénomène. Singularités de quelques étangs qu'on pourroit rapporter au même mécanisme: les uns au milieu des continens sont pleins pendant la sécheresse, & presque à sec durant les pluies: les autres, voisins de la mer, baissent dans les hautes marées, & s'élevent lorsqu'elles sont basses. *Ibid. b.* Lieux où l'on trouve des fontaines simplement maïales & temporaires. Principe de leur écoulement. Rochers dans certaines cavernes qui, par leurs ouvertures, aspirent l'air & l'expirent alternativement. Caverne de cette espece près de Salsedan aux environs de Turin: autre caverne semblable dans la Thuringe. Principe de cette espece de respiration. *Ibid. 101. a.*

*Fontaines, leur formation.* VII. 623. *b.* Propriété de la glaise qui donne lieu aux fontaines. 700. *a.* Admirable disposition des glaciers pour l'entretien de plusieurs fontaines. *Suppl. III. 232. b.* Comment les neiges, les rochers, les forêts sur les montagnes contribuent à cet entretien. *Ibid.* De la quantité d'eau dont le globe est arrosé. *Suppl. III. 475. b.* Variétés des eaux de fontaine. V. 192. *b.* Différentes fontaines remarquables. Fontaine merveilleuse de l'isle de Tenedos. XVI. 133. *b.* Fontaine en Anjou dont on n'a pu trouver le fond. I. 26. *b.* Fontaine minérale en Alsace nommée *backelbroun*, grandes propriétés de ses eaux. 759. *b.* Fontaine singuliere dans l'évêché de Paderborn. II. 464. *a.* Fontaines dont l'eau est inflammable. VI. 838. *b.* Fontaine de Laponie qui ne gele jamais. IX. 132. *a.* Fontaine ardente du Dauphiné. V. 10. *b.* X. 392. *b.* Fontaine vineuse du Dauphiné. 393. *a.* Fontaine de Dodone. V. 10. *b.* Fontaines pétisantes, voyez ce dernier mot. Fontaines salantes, XIV. 551. *a. b.* *Suppl. III. 470. b.* vol. VI des planches. Article sur le sel. Fontaine remarquable à Wigan en Angleterre. XVII. 612. *a.* Fontaines remarquables de la province de Derby. 646. *b.* Cause des fontaines périodiques ou intermittentes. *Suppl. III. 232. b.* Fontaine remarquable près du village de Pietra-mala à 8 lieues de Bologne en Italie. *Suppl. IV. 372. a.* Voyez SOURCE.

FONTAINE, (*Fontainier*) description & usage d'une sonde faite pour forer la terre & trouver des eaux. XV. 349. *a. b.* &c. Directions sur la maniere de chercher les sources, voyez ce dernier mot. Méthode pour connoître la quantité d'eau que fournit une source. VIII. 474. *b.* 475. *a.* Maniere de partager à six particuliers une fontaine fournissant deux pouces d'eau. IV. 1064. *b.* Comment on la distribue à un plus grand nombre. 1065. *a.* Voyez SOURCE & FONTAINIER.

FONTAINE. (*Jurisp.*) Des droits sur les sources & fontaines. V. 206. *a.*

FONTAINE artificielle. (*Hydr.*) Les unes agissent par la pesanteur de l'eau, les autres par le ressort de l'air. Du nombre des premières sont les jets d'eau. Moyen de faire lancer l'eau selon des directions différentes. VII. 101. *a.* Construction d'une fontaine qui joue par le ressort de l'air. Fontaine qui commence à jouer dès que l'on allume des bougies, & qui cesse quand on les éteint. Fontaine de Héron d'Alexandrie, perfectionnée ensuite par Nieuwentit. *Ibid. b.* Fontaine ou vase dont on tire autant de vin que l'on y verse d'eau, de sorte que l'eau paroît changée en vin. Fontaine de Sturmus, laquelle joue ou s'arrête à la volonté de celui qui la fait aller. *Ibid. 102. a.* Fontaine curieuse, qui joue par le moyen d'un syphon. *Ibid. b.*

*Fontaines filtrantes.* Vol. V. des planch. Hydraulique.

FONTAINES. (*Jardin.*) Diverses especes de fontaines pour l'embellissement & l'entretien des jardins. VII. 102. *b.*

Fontaine, appelée *salle d'eau*. XIV. 574. *b.*

FONTAINES, (*Archit.*) divers noms qu'elles reçoivent selon leurs différentes formes & leurs situations. Communément le sculpteur a autant de part que l'architecte à la composition de ces sortes d'édifices. Ces monumens trop négligés en France. VII. 102. *b.* Les deux seuls qui soient dignes de quelque considération à Paris, sont la fontaine des Saints-Innocens, rue S. Denis; & celle de la rue de Grenelle, fauxbourg S. Germain. En quoi consiste le mérite de ces deux ouvrages. Emulation qui devoit régner entre les artistes, Moyens qu'on devoit employer pour en obtenir des

G G G G g g g g g



ouvrages propres à faire la gloire de la nation. *Ibid.* 103. a. Fontaines. Décorations d'architecture de quelques fontaines. Vol. I. des planch. Architecture.

*Fontaine domestique.* Fontaines simples : on y distingue trois parties ; celle d'en-bas ou le pié , celle qui s'élève au-dessus , ou la cuve de fond , celle qui est au-dessus de la cuve de fond , à laquelle on adapte le couvercle , & qu'on appelle gorge. Détails sur chacune de ces parties. VII. 103. a. Précautions qu'on a prises pour la salubrité de ces fontaines ; l'étamage ; les fontaines de cuivre sablées ; les fontaines de plomb , à sable & à éponge. Détails de ces différens moyens. *Ibid.* b.

*Fontaine sablée.* XIV. 466. a.

FONTAINES de vin. (*Hist. mod.*) Ancienneté de cet usage dans les fêtes publiques. Exemples qu'on en trouve sous les regnes de Charles V , de Charles VI , de Charles VII , & du roi Louis XI. VII. 104. b.

FONTAINE de feu. (*Artific.*) Comment on forme des apparences de fontaines de feu , de différens couleurs. Comment on en varie les figures extérieures , pour représenter des jets , des cascades , des gerbes. Imitation d'un berceau d'eau ; apparence de soleil ; de cône droit ; de pyramide ; de cascade ; VII. 104. b. de nappe d'eau. *Ibid.* 105. a.

FONTAINE, (*Raffin. en sucre*) cavité dans la pâte du pain. Comment on l'ouvre pour la remplir. VII. 105. a.

FONTAINE sacrée, (*Géogr. anc.*) XIV. 471. b.

FONTAINE. (*Myth.*) Divinités qui présidoient aux fontaines. XI. 7. a. Fête à leur honneur. VII. 107. b.

FONTAINE. (*Divin.*) Divination par l'eau des fontaines. XII. 240. a.

FONTAINE. (*Jean de la*) Observations sur ses fables. VI. 345. a. b. &c. 354. a. sur ses élégies , V. 486. b. sur ses contes. *Suppl.* II. 569. b. Il a réussi à imiter le style marotique. *Suppl.* III. 858. a. Son épitaphe. 817. a.

FONTAINE. (*Monfieur*) Son mémoire sur l'analyse. V. 853. a. b. Son essai sur la méthode fluxio-différentielle. VI. 922. b. Eloge de son ouvrage sur le calcul intégral , VIII. 805. b. *Suppl.* III. 619. b. & d'un autre ouvrage sur la tautochrone. XV. 946. a.

FONTAINE, (*Laurent*) maître écrivain. IX. 908. a.

FONTAINES. (*Pierre-François Guyot des*) Observations sur ses ouvrages. XIV. 394. b.

FONTAINEBLEAU. Peintures de la galerie de ce château. V. 318. b.

FONTAINIER. (*Hydrauliq.*) Diverses opérations qui appartiennent au fontainier. Énumération de ses outils. VII. 105. a.

*Fontainier.* Sa jauge & son usage. VIII. 472. b. Quille , instrument du fontainier. 475. b. Sonde dont il se sert pour forer la terre & trouver les eaux. XV. 349. a. b. &c. Opérations du fontainier , voyez FONTAINE. Voyez aussi , vol. des planch. article Fontainier.

FONTANA, (*Felix*) anatomiste , *Suppl.* I. 414. a. & physiologiste. *Suppl.* IV. 363. a.

FONTANELLE, la, (*Anatom.*) Description de cette ouverture. État où elle se trouve dans les enfans nouveaux-nés. Quelquefois les enfans attaqués du rachitis ont cette partie très-tendre dans un âge assez avancé. On a vu des sujets en qui cette partie ne s'étoit jamais ossifiée. VII. 105. b.

*Fontanelle.* Sa description. VIII. 264. b.

FONTANELLE, (*Chirurg.*) voyez FONTICULE.

FONTANON, (*Antoine*) son recueil d'ordonnances. XI. 592. b. 593. b.

FONTÉ. (*Arts méch.*) Différentes acceptions de ce mot. VII. 106. a.

FONTÉ, (*Fond. en caratt.*) assortiment complet de toutes les lettres , &c. fondues sur un seul corps. Les fontes sont plus ou moins grandes. On dit une fonte de cinq cens , &c. une fonte de tant de feuilles , ou de tant de formes. VII. 106. a.

FONTÉ. (*Monnoie*) Conversion des monnoies de cours en d'autres nouvelles. VII. 106. a.

FONTÉ ou fondre. (*Orfèvr.*) La fonte demande divers degrés de feu. Comment ils doivent être conduits. Intermedes que l'orfèvre emploie. VII. 106. a.

FONTÉ. (*Métallurg.*) Différence entre fonte & fusion. VII. 398. b. Fonte de la mine de fer propre à être convertie en acier. I. 103. a. b. Sur la fonte de fer , voyez GROSSES-FORGES. VII. 135. a. b. &c. Fonte de l'or , de l'argent & du cuivre , voyez les articles de ces métaux , & vol. V. des planch. Fonte de la dragée & du plomb à giboyer. *Ibid.* Portion de métal qui se fige dans le fourneau après avoir été fondue. VII. 523. a. Substance appelée matte , qui résulte de la première fonte d'une mine. X. 207. a. b. Fonte pour les monnoies. 664. a. Tenailles pour ôter les creusets du feu , après la fonte. XVI. 123. a. b. Voyez FUSION.

*Fonte.* Commissaire général des fontes. III. 710. a.

FONTÉ. (*Sellier*) Différence entre les fontes & les faux fourreaux. VII. 106. a.

FONTENAY, (*Jean-Baptiste Blain de*) peintre de fleurs & de fruits. XII. 267. a.

FONTENELLE, (*Bernard le Bovier de*) Eloge de cet académicien. I. xxx. *Disc. prélimin.* Sa preuve de l'existence de Dieu. IV. 982. a. b. De son secrétariat de l'académie royale des sciences. V. 528. a. Réponse de M. de Fontenelle au duc d'Orléans , qui lui offroit la présidence perpétuelle de cette académie. VIII. 292. a. Elémens de la géométrie de l'infini par cet auteur. 703. a. Eloge de son ouvrage sur les oracles. XII. iij. XI. 537. a. Observations sur sa pluralité des mondes , X. 640. b. XII. 705. a. sur son caractère & sur ses différens ouvrages. XIV. 394. b. Affectation qu'on lui reproche. *Suppl.* I. 181. b. Remarque sur l'avantage qu'il attribue aux modernes sur les anciens. 416. b.

FONTENELLE, (*Géogr.*) monastere de bénédictins , voyez SAINT-VANDRILLE. Chronique de Fontenelle. *Suppl.* IV. 704. b.

FONTENOI. Bataille de Fontenoi en 1745. Les Anglois y combattirent en colonne. III. 654. b. Fausses anecdotes sur cette bataille. VIII. 225. a.

FONTESTORBE, fontaine près de Bellestat , diocèse de Mirepoix. Explication des phénomènes de cette fontaine. VII. 98. b.

FORTEVRAUD, (*Géogr. & Hist. monast.*) bourg en Anjou , à trois lieues de Saumur. Célèbre abbaye de filles , fondée dans ce lieu par Robert d'Arbrissel , né en 1047. Soins qu'il se donna pour la conversion des femmes débauchées , & pour établir son ordre par toute la France. Cet ordre mis sous la protection du S. siege en 1106 , &c. Le généralat de cet ordre réservé aux femmes. Pétronille de Chemillé , première abbesse. Il y en a eu depuis elle trente-quatre ou trente-cinq. Cet ordre est divisé en quatre provinces. Nombre des prieurés dans chacune. Ouvrages à consulter. VII. 106. b.

FONTICULE, (*Chirurg.*) petit ulcere artificiel pratiqué par le chirurgien. Le mot de cauter , dont on se sert communément dans ce sens , est moins propre que celui de fonticule. But qu'on se propose en pratiquant cet ulcere. Parties du corps où l'on ouvre le plus communément les fonticules. Manieres de les former. Pansement qu'ils exigent. Bandages dont on se sert. Du tems pendant lequel on doit tenir le fonticule ouvert. Avantages principaux qu'on attend de cet usage. VII. 107. a. Différens cas auxquels il faut pourvoir par rapport aux fonticules. Auteurs qui en ont traité expressément. *Ibid.* b. Voyez SETON & CAUTERE.

FONTINALES, (*Mythol. Antiq. romain.*) fête à l'honneur des nymphes qui présidoient aux fontaines. Dieux des eaux , selon les païens. Néréides , naiades , potamides , limmades , nymphes. Comment on célébroit les fêtes de ces nymphes. VII. 107. b.

FONTS-baptismaux. (*Théol. Hist. eccl.*) Ils étoient autrefois la marque d'une église paroissiale. En quel endroit on les place. VII. 107. b. Miracles que les historiens nous racontent touchant les fonts-baptismaux. Bénédiction qu'on en fait deux fois chaque année. *Ibid.* 108. a.

*Fonts-baptismaux.* On les distinguoit autrefois des baptisteres. II. 66. b.

FOR, (*Jurispr.*) juridiction. VII. 108. a.

FOR-L'ÉVÊQUE. For extérieur & for intérieur. VII. 108. a.

For extérieur & intérieur de l'église. VII. 108. a.

For extérieur & intérieur de l'église. En quoi consiste la juridiction volontaire qui s'y exerce. IX. 78. a. b.

For pénitenciel. VII. 108. b.

For, coutume , ou privilege accordé à quelque communauté. VII. 108. b.

For de Béarn ou fors , coutume de ce pays. Confirmation de ce fors en 1088. Fors particuliers qu'il y avoit en Béarn. Rédaction en un seul corps de tous les fors de Béarn , faite par l'ordre de Marguerite de Béarn , en 1306. Addition qui y fut faite ensuite , de divers réglemens. Ces loix ou fors corrigés enfin en 1551. VII. 108. b.

FORAGE, (*Jurispr.*) droit que l'on paie au seigneur pour le vin & autres liqueurs qu'on vend en détail. Erymologie de ce mot. Ce droit est encore appelé *afforage* & *allage*. À quels seigneurs appartient ce droit. VII. 108. b. Diverses manieres de le percevoir. Diverses extensions qu'on lui donne , selon les coutumes. L'évêque & comte de Beauvais a aussi droit de forage. *Ibid.* 109. a. Voyez JALAGE.

FORAGE des canons de fusil de munition. (*Fabrig. des armes*) Le canon étant soudé sur une broche de fer qui n'a que cinq lignes de diametre , il est nécessaire de l'évider en-dedans , pour lui donner son vrai calibre , qui doit être de sept lignes dix points. Forets employés dans cette opération. Description des autres instrumens nécessaires. — Voyez planch. 2. & 3. *Fabrig. des armes*, Fusil de munition. *Suppl.* Explication détaillée de toute la manœuvre. *Suppl.* III. 84. a. b. 85. a. b.

FORAIN, (*Jurispr.*) Marchands forains ; traites foraines ; prévôt forain ; official forain. VII. 109. a.

Forain. Chanoine forain. III. 137. a. Fief forain. VI. 704. a. Vicair forain. XVII. 233. a.



**FORAIN.** (*Comm.*) Marchand forain. Marchandises foraines. VII. 109. a.

*Foraine.* Entrée & issue foraine. VIII. 929. b. Traite-foraine. XVI. 532. a, b. Imposition foraine d'Anjou. 533. a. Juge des traites-foraines. IX. 16. b.

**FORBAN,** voyez **CORSAIRE.**

**FORBISHER,** *détroit de*, (*Géogr.*) Voyages au nord-ouest de l'Amérique, & découvertes qu'y fit Martin Forbisher. Détails sur les habitans voisins du détroit. VII. 109. b.

**FORBISHER,** (*Martin*) histoire de ce navigateur. XI. 53. a, b.

**FORCALQUIER,** (*Géogr.*) petite ville de Provence. Le comté de Forcalquier avoit autrefois ses comtes particuliers. Le roi prend le titre de comte de Provence, de Forcalquier, &c. VII. 109. b.

**FORCAT,** voyez **GALERIEN.** Bâtiment nommé *bagne*, où l'on tient les forçats. *Suppl.* I. 744. b. &c.

**FORCE.** (*Gramm. Litt.*) Force du cœur que quelques-uns ont faite de 400 liv. & d'autres de 3 onces. Divers usages de ce mot dans le sens propre & dans le figuré. VII. 109. b. On appelle *forces*, de grands ciseaux. Cette sorte de ciseaux, employée par allégorie dans une estampe. Usage du mot *force* dans le style très-familier. Force en morale. Force de l'esprit. Force d'un raisonnement; force de l'éloquence; force d'un vers: exemple. Force dans la peinture. Des philosophes ont prétendu que la force est une qualité inhérente à la matière. Temps où la force de l'animal a reçu son plus haut degré. Principe de son décroissement. *Ibid.* 110. a.

**FORCE.** (*Iconolog.*) Comment on personnifie & représente la force. VII. 110. a.

*Force d'inertie.* On lui donne le nom de résistance ou d'action, suivant l'aspect sous lequel on la considère. *Preuves de la force d'inertie.* Un corps ne peut être tiré du repos que par l'action de quelque cause étrangère. Un corps mis en mouvement doit y persister toujours uniformément & en ligne droite, tant qu'une nouvelle cause n'agira pas sur lui; car, ou l'action de la cause motrice au commencement du mouvement suffit pour faire parcourir au corps un certain espace, & alors ce mouvement doit être uniforme & en ligne droite, & doit continuer perpendiculairement; VII. 110. b. ou le corps a besoin pour se mouvoir de l'action continuée de la cause motrice, d'où il suit encore que son action continuée fera uniforme & constante, & que le corps se mouvra en ligne droite. Il faut convenir, au reste, que les preuves qu'on donne ordinairement de la force d'inertie, en tant qu'elle est le principe de la conservation du mouvement, n'ont point le degré d'évidence nécessaire pour convaincre l'esprit. Réflexions sur cette force qu'on imagine dans la matière, par laquelle elle résiste à tout changement d'état. Réflexions sur l'indifférence qu'on attribue à la matière, soit au mouvement, soit au repos. *Ibid.* 111. a. Le mouvement du corps, dans un instant quelconque, n'a rien de commun avec son mouvement dans l'instant précédent, ou suivant. Pourquoi nous sommes enclins à croire qu'il y a dans un corps en mouvement un effort ou énergie qui n'est point dans un corps en repos. Trois différens sens que nous pouvons attacher au mot *force*, transporté aux corps susceptibles de mouvement. En attachant à ce mot l'idée de l'effet même, ou de la propriété qui se manifeste par cet effet, sans examiner ni rechercher la cause, nous ne verrons rien de plus dans le mouvement que dans le repos, & nous pouvons regarder la continuation du mouvement, comme une loi aussi essentielle que la continuation du repos. Le principe de la force d'inertie, prouvé par l'expérience. Nous voyons, 1°. que les corps en repos y demeurent tant que rien ne les en tire; 2°. qu'un corps persévère d'autant plus à se mouvoir, qu'il éprouve moins de résistance. L'expérience journalière de la pesanteur ne semble démentir le premier de ces principes, qu'aux yeux de la multitude. Nous voyons, par expérience, que le mouvement est toujours l'effet de l'impulsion: ainsi la chute d'un corps doit être attribuée à l'impulsion de quelque fluide invisible, à moins qu'il n'y ait quelque autre cause du mouvement des corps que l'impulsion. M. Euler prétend que l'attraction, quand on la regarde comme un principe différent de l'impulsion, est contraire au principe de la force d'inertie. Examen de ce sentiment. *Ibid.* 112. a. Ce philosophe prouve de plus que la force d'inertie étant une propriété de la matière, la faculté de penser n'en fauroit être une. *Ibid.* b.

*Force d'inertie.* (*Physiq.*) Comme la première direction du mouvement détermine celle suivant laquelle ce mouvement doit se faire, il semble que par la même raison, la direction de la tangente, qui touche à son origine la courbe des  $x$  & des  $y$ , c'est-à-dire, des temps & des espaces, & qui détermine la valeur de la vitesse initiale, c'est-à-dire, du rapport initial de  $dy$  à  $dx$ , doit déterminer de même la valeur de  $\frac{dy}{dx}$  dans la suite du mouvement. — Raisons qui portent à croire que la force qui altérerait ce mouvement

du corps, s'il pouvoit y en avoir une, ne pourroit être proportionnée à une fonction de vitesse. *Suppl.* III. 86. a.

*Force d'inertie.* Notion précise du mot de *force*. I. 119. b. Loi générale de cette inertie. II. 789. b. Pourquoi les corps continuent de se mouvoir, lorsque la force motrice a cessé d'agir. XIII. 437. b. Sur la force d'inertie, voyez *Suppl.* III. 86. b. La force d'inertie proportionnelle à la masse. X. 833. b.

*Force vive, ou des corps en mouvement.* Distinction qu'établit M. Leibnitz, entre les forces vives & les forces mortes. Ce philosophe convient que la force morte est comme le produit de la masse par la vitesse virtuelle. VII. 112. b. Mais il soutient que la force vive doit se mesurer autrement, & qu'elle est comme le produit de la masse par le carré de la vitesse. Dans le système des adversaires des forces vives, la force des corps en mouvement est toujours proportionnelle à ce qu'on appelle *quantité du mouvement*; c'est-à-dire, au produit de la masse des corps par la vitesse. Raisonnement par lequel Leibnitz prouvoit sa nouvelle doctrine. Autres preuves que M. Jean Bernoulli a ajoutées à celles de M. Leibnitz. Principale réponse qu'on a faite aux partisans des forces vives. *Ibid.* 113. a. Ouvrages à consulter sur cette matière. Exposé succinct des principes qui peuvent servir à résoudre cette question. *Ibid.* b. On est assez d'accord aujourd'hui que tout le fonds de cette dispute sur les forces vives, n'étoit qu'une dispute de mots. De tout ce qui a été dit, on doit conclure qu'un même corps, selon que sa tendance au mouvement est différemment appliquée, produit différens effets, les uns proportionnels à sa vitesse, les autres au carré de sa vitesse. Observations sur le sens qu'on doit attacher au mot *effet*. Examen de ce principe: *les effets sont proportionnels à leur cause.*

*Conservation des forces vives.* Géometres qui ont fait voir l'étendue & l'usage de ce principe de mécanique. Exposé de deux loix de mécanique, dans lesquelles il consiste. *Ibid.* b. M. Huyghens paroît être le premier qui ait aperçu cette loi de la conservation des forces vives dans le choc des corps élastiques. Il paroît aussi avoir connu la loi de la conservation des forces vives dans le mouvement des corps qui sont animés par des puissances. Usage que M. Jean Bernoulli a fait de la découverte de M. Huyghens. Descartes croyoit que la même quantité de force devoit subsister dans l'univers, & que le mouvement ne pouvoit pas se perdre. Traité de dynamique, où l'auteur a démontré le principe de la conservation des forces vives. De la conservation des forces vives dans le mouvement des fluides. Ouvrages sur ce sujet. *Ibid.* 115. a. Démonstration donnée par M. Clairaut, du principe de la conservation des forces vives. Combien ce principe facilite la solution d'un grand nombre de problèmes de dynamique.

*Du rapport de la force vive avec l'action.* Les partisans des forces vives avoient imaginé l'action comme le produit de la masse par l'espace & par la vitesse. Cette définition est absolument arbitraire. Cependant il est possible que les partisans des forces vives aient prétendu attacher, par cette définition, quelque réalité à ce qu'ils appellent *action*. Mémoire dans lequel le professeur Wolf croyoit avoir fixé la véritable notion de l'action. Observations qui montrent que cette définition de Wolf est tout-à-fait chimérique & en elle-même, & dans les principes des partisans des forces vives. *Ibid.* b. A l'égard de ceux qui, comme M. de Maupertuis, n'ont point pris de parti dans la dispute des forces vives, on ne peut leur contester la définition de l'action, sur-tout lorsqu'ils paroissent la donner comme une définition de nom. Exemple de la définition donnée par M. d'Arcy. Définition du mot *action*, donnée par l'auteur: défense de cette définition, contre la critique qui en a été faite dans les *Mém. de l'acad. de Berlin*, 1753. Voyez sur toute cette matière les articles *Action* & *Cosmologie*. *Ibid.* 116. a.

*Réflexions sur la nature des forces mortes & sur leurs différentes espèces.*

*Forces accélératrices.* Comment les forces mortes deviennent accélératrices ou retardatrices. Difficultés sur la manière dont on considère ici les forces accélératrices. Si le mouvement produit par une force accélératrice quelconque, commence par zéro de vitesse, pourquoi un corps pesant, soutenu par un fil, fait-il éprouver quelque résistance à celui qui le soutient? Il devoit être absolument dans le cas d'un corps placé sur un plan horizontal, & attaché à un fil aussi horizontal, à l'extrémité duquel on attacherait une puissance. Or, si la première vitesse avec laquelle un corps pesant tend à se mouvoir, est égale à zéro, pourquoi l'effort qu'il faut faire pour la retenir n'est-il pas absolument nul? *Ibid.* b. On ne peut répondre à cette objection que de deux manières, dont ni l'une ni l'autre n'est capable de satisfaire pleinement. Première réponse, & observations auxquelles elle donne lieu. *Ibid.* 117. a. Seconde réponse: réflexions qui s'y rapportent. La difficulté proposée mérite donc encore l'attention des physiciens & des géometres.



*Loix des forces accélératrices, & maniere de les comparer.* Sur les forces accélératrices, voyez ce dernier mot. *Ibid. b.*

*Forces centrales & centrifuges.* Comment la force centrifuge se manifeste à nos sens. Démonstration de cette force. On a nommé force centrifuge l'effort que fait un corps en mouvement, pour s'échapper par la tangente quelle que soit la courbe que ce corps décrit. Pour calculer la force centrifuge d'un corps sur une courbe quelconque, il suffit de la savoir calculer dans un cercle. Méthode à suivre dans ce calcul. VII. 118. *b.* On lit dans certains ouvrages, que la force centrifuge est égale au carré de la vitesse divisé par le rayon, & dans d'autres qu'elle est égale au carré de la vitesse divisé par le diamètre. Comment ces deux énoncés se concilient. D'où vient cette différence apparente de valeur, que les auteurs de mécanique ont donnée à la force centrifuge. *Ibid. 119. a.* Réflexion philosophique sur les progrès de l'esprit humain, à l'occasion du sujet qui vient d'être traité. Les corollaires les plus simples des vérités connues, échappent souvent à ceux qui sembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire : voyez sur cela l'article DÉCOUVERTE. Sur les forces centrales, voyez CENTRAL. *Ibid. b.*

*Force en mécanique.* *Suppl. II. 840. a, b.* Force motrice. X. 833. *a.* Composition des forces. III. 769. *b.* Leur décomposition. IV. 699. *a, b.* Science des forces qui mettent les corps en mouvement. V. 174. *b.* Force attractive ; répulsive : voyez ces mots. De l'exécution & application des efforts en qualité de force motrice. XV. 475. *a, b.*

*Forces mouvantes ; puissances mécaniques :* ce sont les machines simples, de la combinaison desquelles on compose toutes les autres machines. Comment ces différentes machines facilitent l'action des puissances pour mouvoir des poids. Aux cinq machines simples, M. Varignon en ajoute une sixième, qu'il appelle *machine funiculaire* : voyez ce mot. Pour connoître l'effet de ces différentes machines, il faut le calculer dans le cas d'équilibre. Comment on fait ce calcul. Le principe de la réduction de toutes les forces à une seule, renferme toute la statique. VII. 120. *a.*

*Forces mouvantes, observations sur la maniere de calculer l'effet d'une machine.* IX. 795. *a.*

*Force résultante ; force unique qui résulte du concours de plusieurs autres.* Comment se trouve cette force. VII. 120. *a.*

*Force d'un corps en mouvement, comment on doit l'estimer.* XVII. 359. *b.* Voyez EFFORT.

**FORCE DES EAUX, (Hydraul.)** effort que fait l'eau pour sortir & s'élever contre la colonne d'air qui résiste & pèse dessus. Les vitesses sont entr'elles comme les racines carrées des hauteurs, ou en raison soudoublée des hauteurs. Evaluation des forces d'un homme & d'un cheval dans le jeu d'une pompe à bras. Comment on évalue la force ou la vitesse d'un courant, d'une rivière, d'un ruisseau, d'un aqueduc. VII. 120. *b.*

*Force des colonnes.* III. 654. *a.* Force de résistance des bois, voyez BOIS. Force des différentes especes de cordes. IV. 207. *b. 208. a, b.*

*Force des animaux.* Résultat des observations de MM. de la Hire & Desaguliers, sur la force de l'homme, comparée avec celle des autres animaux. VII. 120. *b.* M. de la Hire pense qu'un homme ordinaire, mais fort, chargé de 150 liv. ne pourroit monter un escalier dont les marches seroient de 5 pouces. Observation contraire que donne M. Desaguliers. Un homme saisissant un point fixe placé sur sa tête, peut élever tout son corps, & même un poids de 20 liv. Ce même homme prenant avec les mains un poids de 100 liv. l'éleve en se redressant. M. Desaguliers assure que les travailleurs élevent un poids de 150 ou même 200 livres. Un homme, le corps penché & les genoux pliés, ne pourra lever de terre un poids de 160 liv. que ses bras soutiennent d'ailleurs. Quelle en est la raison. Moyen singulier par lequel un homme jeune & foible soulevoit un âne en l'air. *Ibid. 121. a.* Observations sur le principe de cette force. Tours d'adresse qu'un Allemand montrait à Londres pour des tours de force, & que M. Desaguliers & plusieurs autres répéterent. Explication de la maniere dont ces tours d'adresse s'opéroient. Exemple que donnent les fiacres de la force des extenseurs des jambes. Poids considérables que portent les porte-faix en Turquie. *Ibid. b.* Principe de la résistance étonnante de cette fameuse tortue que formoient les soldats romains avec leurs boucliers. D'où dépend cette force singulière des porte-faix de Constantinople. Résistance des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter : exemples surprenans que les porte-faix de Marseille en donnent. Les porte-faix de Londres portent quelquefois des fardeaux qui tueroient un cheval. Quelle en est la raison. Tours de force prodigieux que faisoit un nommé Topham. Machine qui sert à mesurer dans chaque homme la force des bras, du cou, des vertebres, &c. Comparaison de la force du cheval à celle de l'homme. *Ibid. 122. a.* Maniere très-ingénieuse & très-juste dont M. de la Hire détermine l'effort de l'homme, pour tirer ou pousser horizontalement. *Ibid. b.* Un homme penché en arriere, tire avec bien

plus de force que lorsqu'il est courbé en avant. Manœuvre des rameurs. Comparaison que fait M. de la Hire de la force d'un cheval qui tire, avec celle de l'homme. Estimation que fait M. Desaguliers de la force d'un homme appliqué à la manivelle d'un vindas. *Ibid. 123. a.* Force de deux hommes travaillant aux extrémités d'un treuil horizontal. La plus grande force des chevaux & la moindre force des hommes, est lorsqu'ils tirent horizontalement en ligne droite. Force des chevaux attachés aux bateaux qui remontent la Seine. Observations de M. Amontons sur la force des ouvriers qui polissent les glaces. Extrait des réflexions de M. Couplet, sur le tirage des charrettes & des traîneaux. Du travail des chevaux dans les moulins & les machines hydrauliques : des moyens de diminuer la difficulté du tirage sur les trottoirs. *Ibid. b.* Maniere la plus efficace d'employer les hommes à des machines qui produisent leur effet par le jeu des pompes qu'elles renferment. Quelle est, selon M. Dan. Bernoulli, la maniere la plus avantageuse d'employer un homme dans les machines. Comment M. Desaguliers détermine le *maximum* de la perfection des machines hydrauliques. Différence remarquable entre les forces des animaux & celles des corps inanimés. Comment on doit chercher, selon s'Gravesande, le *maximum* de l'effet qu'un animal peut produire. *Ibid. 124. a.* M. Martine assure que les forces contractives des muscles, & les forces absolues des membres mis en mouvement dans des animaux semblables, sont comme les racines cubes des quatriemes puissances de leurs masses. Observation de l'auteur sur cette assertion. *Ibid. b.*

*Forces de l'homme, voyez TOURS DE FORCE.* L'homme relativement à son volume, est plus fort qu'aucun animal. VIII. 260. *b.* Travail dont un homme est capable en une seconde de tems, & qu'il peut soutenir six ou huit heures. *Suppl. IV. 566. b.*

**FORCES VITALES, (Thérapeutiq. médecin.)** actions dans les malades qui accompagnoient auparavant la santé. D'où elles dépendent. L'état de vie se manifeste par ces forces. Effets par lesquels elles se manifestent dans le malade. Action & force des vaisseaux ; d'où elle dépend. Connoissances sur lesquelles est fondé l'art de prédire l'événement d'une maladie. Comment on connoît l'efficacité de la cause qui entretient encore la vie. Deux axiomes qui doivent servir de regles pour connoître l'événement d'une maladie. VII. 124. *b.*

**FORCE, (Ecom. anim. Médec.)** différence entre force & faculté. VI. 361. *b.* Estimation de la force du cœur. III. 596. *b.* Force morte, & force qui naît de l'irritation : cette distinction expliquée articles Irritabilité & Musculaire, mouvement. Force prodigieuse des muscles. *Suppl. III. 979. b. 980. a.* De la cause de cette force. 981. *a, b.* 982. *a.* Force nerveuse, *ibid. & 664. a, b.* Force qu'on se procure par l'inspiration. *Suppl. IV. 619. b.* La seule digestion a le pouvoir de rétablir les forces affoiblies par la faim. IV. 1002. *a.* Proportion dans les forces actives & passives d'où résulte la perfection dans l'économie animale. V. 874. *b.* Recouvrement des forces. XIII. 864. *a.*

*Force dans le discours : en quoi elle differe de l'énergie.* V. 651. *a.* L'amplification contribue à cette force. *Suppl. I. 371. a, b.*

**FORCE, (Musiq.)** ou intensité du son. D'où dépend sa force ou sa foiblesse. *Suppl. III. 86. a.*

**FORCE, grande force, petite force, (Jurispr.)** Ce qui en est dit dans la coutume de Bar, & dans le commentaire de M. le Paige sur cette coutume. VII. 125. *a.*

*Forces, usage de ce mot dans les arts mécaniques, en terme de gantier, de gazier, de chandelier, de charpentier.* VII. 125. *a.*

**FORCES, faire les, (Maneg.)** L'action de faire les forces consiste de la part du cheval dans celle de mouvoir sans cesse de côté & d'autre, la mâchoire postérieure. Inconvéniens qui résultent de ce mouvement. Quelles en peuvent être les causes. Moyens d'y remédier dans certains cas. VII. 125. *a.*

**FORCELLI, (Géogr.)** presqu'île à deux lieues de Bologne en Italie. C'est-là qu'Octave, Antoine, & Lepidus s'unirent par un triumvirat funeste à la république, & formerent le plan de leurs proscriptions. *Suppl. III. 87. a.*

**FORCEPS, (Chirur.)** instrument particulier auquel on a réservé ce nom : il a été appelé long-tems le *tire-tête de Palfin*. Cet instrument a souffert plusieurs changemens ; traité de M. Levret, dans lequel on peut s'instruire de ces variations. Description du forceps. Observations sur celui de M. Smellie, célèbre praticien de Londres. Comment M. Levret l'a perfectionné. VII. 125. *b.* Usage & utilité du forceps. Signe qui doit déterminer l'accoucheur à l'employer promptement. Quelle est la circonstance la plus ordinaire, & dans laquelle on se sert le plus utilement du forceps sur une femme bien constituée. Maniere de s'en servir, selon les différentes circonstances. *Ibid. 126. a.* Comment on pourroit quelquefois prévenir les cas qui en rendent l'usage nécessaire. Usage d'un instrument fait en levier, tel qu'est le fameux instrument de Roonhuisen, par lequel il terminoit presque tous les accouchemens laborieux d'une maniere très-simple. *Ibid. b.*

**FORCER,**



**FORCER**, (*Gramm.*) Diverses acceptions de ce mot pris au simple : forcer un cerf ; forcer une serrure ; forcer de voiles ; forcer à la paume ; forcer à un jeu de cartes. Sens figuré de ce mot : forcer son esprit, son génie, son talent ; forcer la recette. VI. 127. a.

**FORCER**, *contraindre, obliger*, (*Synon.*) IV. 119. b.

**FORCER un cheval**, (*Maneg.*) VII. 127. a.

**FORCER la main**, (*Maneg.*) C'est de la part du cheval, se soustraire entièrement aux effets de la main, en vaincre la puissance : c'est l'une des plus dangereuses défenses du cheval. Causes de ce vice. Mouvement par lequel l'animal force la main. C'est particulièrement dans le trot & le galop que les effets de ce vice auront lieu. VII. 127. a. Des moyens de corriger l'animal, ou de prévenir les occasions où il est tenté de forcer la main. *Ibid.* b. Voyez, outre ce qui est dit ici, les articles **EMPORTER**, **ENCAPUCHONNER**, **EGARÉE** (*Bouche.*)

**FORCLUSION**, (*Jurispr.*) Juger un procès par forclusion. Elle n'a pas lieu en matière criminelle. VII. 128. a.

*Forclusion*, en matière de succession. VII. 128. a.

**FORCULE**, (*Myth.*) divinité chez les Romains. VII. 128. a.

*Forcule*, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. a.

**FORDICIDES**, (*Myth.*) fêtes que les Romains célébroient le 5 avril. Etym. de ce mot. Instituteur de ces fêtes. Occasion & but de leur institution. Les cérémonies superstitieuses, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuses pendant une longue suite de siècles. VII. 128. a.

**FORDICIDES**, lisez *Fordicidies*. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. a.

**FORER**, (*Arts méch.*) percer un trou dans une pièce. Manière de forer. Ce qu'on appelle forer à la palette. Forer à la machine. VII. 128. b.

*Forer*, machine à forer dans les arts mécaniques. IX. 798. a, b. Machine à forer les canons. I. 255. a, b. Machine à forer les pierres, vol. I. des pl. artiel. **ARCHITECTURE**. Machine à forer les canons de fusil, vol. I. des planch. article **ARQUEBUSIER**. Machine à forer, des ferruriers. III. 311. a, b. Machine à forer les pierres précieuses. XII. 598. a.

**FOREST**, (*Jean*) peintre. V. 321. b.

**FORESTALLER**, *action du*, (*Jurispr. Angloise*) I. 124. a.

**FORESTIER**, (*Jurispr.*) Ordonnance de 1291, dans laquelle il en est fait mention. Coutumes dans lesquelles les forestiers sont les sergens & gardiens des forêts. Des gouverneurs de Flandres appellés *forestiers*. VII. 128. b.

*Forestier*, voyez **MAITRE des eaux & forêts**. IX. 895. a, b. &c. Sergent forestier. XV. 90. a. 91. a.

*Forestiers* loix, IX. 660. b. villes. VII. 133. a. XVII. 282. a.

**FORÊT**, (*Bot. & Econom.*) Définition. Ce qu'on entend par taillis & gaulis, par jeune ou demi-futaie, & par haute futaie. De tout tems on a senti l'importance de la conservation des forêts. Le nombre de loix forestières qui existent, prouve leur insuffisance. Nos forêts sont, malgré ces réglemens, généralement dégradées. En fait de bois, lorsqu'on s'aperçoit de la disette, elle est bientôt extrême. Longueur des réparations. Cette partie de l'économie est la moins connue. Les bois sont ou un bien appartenant à l'état, ou un assemblage de bois dont plusieurs particuliers sont propriétaires. De ces deux points de vue naissent des intérêts différens qu'une bonne administration doit concilier. VII. 129. a. La coupe est un moyen de rajeunir les bois ; mais pour recueillir de ce rajeunissement tout le fruit qu'on en peut attendre, il faut faire plusieurs observations. On doit laisser les bois sur pied tant que dure la progression de leur accroissement. On le doit, soit pour le profit du revenu, soit pour la conservation du fonds même : couper trop souvent un taillis, c'est hâter le moment où il doit dépérir. Quels doivent être à ce sujet les réglemens d'une bonne administration. Comment on pourroit déterminer le dernier degré du plus grand accroissement d'un taillis. Avantages des règles qu'on établirait là-dessus. *Ibid.* b. Il faudroit aussi déterminer la progression de chaque espèce de bois utile à chaque degré de profondeur. Quel est le terme qu'il est important de faire pour la coupe des bois. Principes sur lesquels l'économie publique peut se régler à l'égard des bois en réserve. La réserve des baliveaux ne produit aucun des effets qu'on a pu s'en promettre ; elle est un très-grand obstacle à la conservation des forêts. *Ibid.* 130. a. On aura du bois de service de toute espèce, en obligeant les particuliers à laisser croître en futaie une partie de leurs taillis, & en augmentant les réserves des gens de main-morte. On pourroit accélérer l'accroissement des brins les plus vigoureux, en coupant de dix ans en dix ans ceux qui plus foibles sont destinés à mourir. Qualité des fonds qui doivent être préférés pour les réserves. Différentes règles à suivre pour la coupe des bois, selon la qualité des terrains. Durée d'un chêne en

Tome I.

bons fonds. Attentions par lesquelles on réparera par degrés les pertes successives, & l'on remédiera aux ravages du tems. Comment la nature travaille d'elle-même à y remédier, en faisant succéder certaines espèces à d'autres. *Ibid.* b. Difficulté d'élever quelque sorte de bois que ce soit dans un terrain qui a été long-tems fatigué. Lorsqu'un taillis commence à dépérir, il faut donc y favoriser quelque espèce nouvelle. Du choix de l'espèce qu'on doit favoriser comme espèce intermédiaire. Si le terrain n'offroit point d'arbre propre à ressemer, il faudroit avoir recours à la plantation. *Ibid.* 131. a. Lorsqu'on abbat une vieille futaie, on doit trouver moins de résistance à y réhabiliter la même espèce. Soins qu'on doit avoir de préserver les germes tendres destinés au rétablissement des forêts, de la dent des lapins & des bêtes fauves. Ce qu'on doit faire lorsqu'on veut avoir en même tems des bois & du gibier. De l'extirpation des belettes. Par tout où la quantité de gibier ne sera pas trop grande, les plantations deviennent très-faciles, & se font à peu de frais. Méthode indiquée par M. de Buffon. *Ibid.* b. Directions à suivre sur la manière de planter. Choix des espèces de bois les plus convenables, & dont le revenu rapporte le plus. Des terres les plus favorables aux bois. Un taillis mangé par les lapins à la première pousse ne doit point être récépé, &c. *Ibid.* 132. a.

**Forêt**, explication de quelques termes de bois & forêts. II. 297. a, b. Importance de la culture & de la plantation des forêts, *Ibid.* a. Leur utilité. *Suppl.* I. 519. b. 520. a, b. 521. a. Couper une forêt à blanc-étoc ou à blanc-être. 271. b. Observation sur la manière d'exploiter les forêts de sapin. XIV. 636. a. Voyez **BOIS**.

**FORÊT**, (*Jurispr.*) anciennement le terme de forêt comprenoit les *eaux* aussi-bien que les *bois*. Ce qu'on entendoit par forêt d'eau, par droit de forêt. Coutumes qui mettent la forêt au nombre des marques de droite baronnie, selon lesquelles il faut être au moins châtelain pour avoir droit de forêt. Les forêts & les eaux ont mérité l'attention des loix & des ordonnances. Tribunaux & officiers établis pour les eaux & forêts. Détail des divers objets traités dans les ordonnances, & singulièrement dans celle de 1669 sur le sujet dont il s'agit ici. Ce qu'on entend en Angleterre par enforester les terres. VII. 132. Voyez **Eaux & FORÊTS**.

*Forêt*, police des forêts. *Suppl.* II. 29. b. 30. a. V. 204. a, b. Terres enforestées. 675. a. Enquêteurs des forêts. 698. b. Garde des eaux & forêts. XV. 89. b. 90. a. 91. b. 92. b. Lignes dans lesquelles on enferme un espace vendu dans les forêts du roi. XII. 558. b. Pié de forêt. 559. a.

*Forêts fouterreines*, VII. 624. a. X. 92. b. 93. a. XVI. 469. a. Forêts de bois résineux dans le Canada. XIV. 706. a.

**FORÊT-HERCYNIE**, (*Géogr.*) vaste forêt de la Germanie, dont les anciens parlent beaucoup. Les anciens se sont trompés, quand ils ont cru que le mot *hartz* étoit le nom particulier d'une forêt, au lieu que ce terme désignoit une forêt en général. Le mot *arden*, formé de *hartz*, signifioit aussi forêt en général. Ainsi les anciens se sont abusés dans leur description de la forêt hercynienne. Etendue que lui donne César. Les montagnes d'Hercynie dans la Germanie sont pareillement une chimère. VII. 132. b. Voyez **HARTZ & HERCYNIE**.

**FORÊT hercynie**, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. a.

*Forêt d'Iveline*, en France. IX. 5. a.

**FORÊT NOIRE**, (*Géogr.*) *sylva martiana*, selon les Romains. Pourquoi on l'a appelée forêt noire. Villes forestières. Elle faisoit anciennement portion de la forêt Hercynie. Description de ce pays. VII. 133. a.

*Forêt noire*, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. a.

**FORÊT**, (*Arts méch.*) comment les horlogers réparent leurs forêts. Description des parties du forêt. Forêts des ferruriers. Différentes formes & différens degrés de trempe qu'on donne à la pointe. Espèce de poulie à gouttière qu'on ajuste au forêt pour s'en servir. VII. 133. a.

*Forêt*, boîte à forêt. II. 311. a. Porte-forêt. XII. 140. b. Forêt appelé fraisoir. VII. 278. a. Tourniquet, espèce de forêt. XVI. 484. b. Forêt des mineurs, dit trépan ; forêt de même nom des sculpteurs & marbriers. 593. a. Villebrequin, sorte de forêt. XVII. 272. b. Forêts de ferrurier, 830. b. 831. a.

**FORÊT**, (*Arquebuser*) description & usage de cet instrument. VII. 133. a.

*Forêt en bois*, (*Arqueb.*) VII. 133. b.

*Forêts* pour forer les canons de fusil. *Suppl.* III. 84. a.

**FORÊT**, (*Bijout.*) différentes formes qu'on donne aux forêts, selon les usages auxquels ils sont destinés. VII. 133. b.

*Forêt*, outil dont la plupart des artistes qui travaillent les métaux, se servent pour percer des trous. Description & usage. VII. 133. b.

*Forêt à noyon*. Description & usage. VII. 133. b.

*Forêt*, tablette dont on se sert dans l'imprimerie. VII. 133. b.

*Forêt* des tonneliers. VII. 134. a.

H H H H h h h h





*Foret*, instrument des tondeurs de drap. Description & usage. VII. 134. a.

FORÉZ, *le*, (*Géogr.*) autrefois *plaga Segusianorum*, province & comté de France. Description & bornes de ce pays. Mines qu'il renferme. François I l'a réuni à la couronne. Ses principales villes. Ouvrage à consulter. Gens de lettres que ce pays a produits. VII. 134. a.

*Forez*, (*le*) anciens peuples de ce pays. *Suppl.* IV. 763. a. Montagne célèbre du Forez. 372. a, b.

FORFAIRE, (*Jurispr.*) forfaire son fief, &c. Forfaire le douaire, forfaire l'amende; se forfaire. VII. 134. a.

FORFAIT, (*Gram. & Synonym.*) *faute*, *crime*, *forfait*; différences entre ces mots. VII. 134. a. Voyez CRIME.

*Forfait*, (*Comm.*) deux significations de ce mot. VII. 134. b.

FORFAITURE, (*Jurispr.*) significations de ce mot. Forfaiture en matière d'eaux & forêts. VII. 134. b.

FORGAGE, *foragement* ou *forgas*, (*Jurispr.*) définition de ce droit. Ce qu'on entend par *forager*. Terrier fait mention de ce droit. Ce droit est conforme à l'usage de plusieurs provinces de France. Cession du droit de forage. VII. 134. b.

FORGAGNER. Voyez FOURGAGNER.

FORGE, (*Arts méch.*) description d'une forge en général. VII. 134. b.

*Forge*, de la forge considérée comme fourneau de fusion. VII. 238. d. Outils de la forge du ferrurier. XVII. 827. b.

Forge du maréchal, vol. VII. des planch. Maréchallerie. Forge d'orfèvre, vol. VIII. des planch. Orfèvre grossier, pl. 1. Orfèvre bijoutier, pl. 7.

FORGES, (*grosses*) usines où l'on travaille la mine de fer. Négligences où l'on est tombé dans l'étude des mines de fer, & dans le travail des forges. Utilité du fer. Soins qu'on devoit prendre pour en tirer le parti le plus avantageux au bien public. Ordre du travail & des opérations qu'on a suivis dans cet article.

Article I. *Du maître, & des qualités qu'il doit avoir.* Détail des soins & des démarches qu'exige le gouvernement d'une forge, selon les divers objets auxquels elle s'étend. VII. 135. a. Combinez votre fanté, votre argent, avec la connoissance du terrain, des héritages voisins, du cours des eaux, des bois, des mines, de la qualité du fer & du débit. Ne perdez point de tems après cela à faire les apprêts nécessaires. Exactitude & intelligence dans le travail & dans le commerce. Importance d'avoir un bon crédit, sur-tout parmi les ouvriers, les marchands & les voisins. Trois sortes d'ouvriers qu'on doit s'appliquer à bien connoître, le charbonnier, le fondeur & le marteleur. Conseils par rapport aux sociétés qu'on forme. Des denrées fournies par le maître aux ouvriers. Qualités de la femme d'un bon maître de forges. *Ibid.* b. Du choix des commis: moyens de s'en passer. Devoirs d'un charbonnier. Connoissances que devoit avoir le fondeur. Devoirs qu'il doit remplir. Devoirs des garde-fourneaux. Combien il conviendrait d'établir une école de fondeurs. *Ibid.* 136. a. Connoissances que devoient posséder les marteleurs. Leurs devoirs. Caractère moral qu'ils doivent avoir.

Article II. *De la recherche des mines & de leur disposition.* Rien de si varié que les mines de fer. Ignorance où nous sommes sur la nature des mines. En quel sens on peut dire que les mines se reproduisent. *Ibid.* b. On trouve des parties de mines répandues jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, toujours du côté du midi, aux environs des mines & des fourneaux, quoique la fouille dans l'intérieur n'en donne point. A quels signes on reconnoit ces parties de mines accidentelles. Causes qui peuvent les avoir rassemblées. Moyens par lesquels on peut s'assurer de l'existence d'une mine qui s'éloigne de la surface de la terre. *Ibid.* 137. a. Il seroit à souhaiter que les maîtres de forges fissent toutes les tentatives convenables, pour que les traces des mines fussent exactement suivies quand on les découvre, & que sur les mémoires des maîtres, les seigneurs fissent toutes les tentatives coûteuses. *Ibid.* b. Diversités dans les mines causées par différens mélanges. Fondans employés à la fusion des mines, appellés *arbue* & *castine*. A quoi l'on reconnoit l'arbue du meilleur usage. Moyen de discerner la bonne castine. Combien les savans devoient s'appliquer à l'étude de ces fondans, avec lesquels on n'opere encore, pour ainsi dire, qu'en tâtonnant. *Ibid.* 138. a. Le seul moyen d'avoir des idées justes de ces matières, c'est d'en faire l'analyse. Nature de la castine & de l'arbue.

Article III. *Manière de tirer les mines.* Cinq especes de mines distinguées par les différens corps qui leur sont joints. Ces différentes especes sont ou sur la surface, ou dans une certaine profondeur de la terre, ou exposées à beaucoup d'eau. Traité de celles qui sont à la surface de la terre. Traité de celles qui sont à plusieurs degrés de profondeur. *Ibid.* b. Traité des mines qui ne sont pas bien à fond.

Article IV. *Droits sur la mine & réglemens.* A qui appartiennent le droit sur les mines & le droit sur la traite. Ordon-

nances dans lesquelles on a distingué clairement le droit du roi, celui du public, & celui du propriétaire. Termes du règlement de Charles VI du 30 mai 1413. *Ibid.* 139. a. Ordonnance de Henri II du 30 septembre 1548. Ordonnance donnée à Rheims le 10 octobre 1552. Extrait de l'ordonnance de François II du 29 juillet 1560. Autres ordonnances de Charles IX. *Ibid.* b. Edit de Henri IV du mois de juin 1601. Ordonnance de Louis XIV du mois de juin 1680. Evaluation qu'elle fait des droits du roi. De cette succession d'édits, réglemens, ordonnances, il est aisé de conclure 1°. Que le premier mobile du cœur des rois est le bien de leurs sujets. Privilège accordé par Louis XV au sieur Marcin le 6 août 1719. Espérances que donne cette concession de privilège à ceux qui travailleront avec zèle pour le bien public. 2°. Que les mines de fer appartiennent au domaine du roi. Réflexions sur ce droit qui a été fixé à un dixième sur les fontes. *Ibid.* 140. a. 3°. Que les propriétaires des fonds doivent être dédommagés. Réflexions sur la manière dont ce dédommagement est établi par les ordonnances. Diverses sources de contestations sur cette matière. *Ibid.* b. Réflexions sur le paiement au poids, le paiement au tonneau, le paiement relatif à la superficie. Arrêt du parlement de Bourgogne sur la manière dont le paiement doit se faire. *Ibid.* 141. a. Défauts de cet arrêt. Réflexions de l'auteur sur la manière dont on pourroit établir & régler les dédommagemens.

Article V. *De la manière de nettoyer les mines, selon leurs différentes especes.* Celles jointes à la terre seule, première espece: terre & pierre en petits volumes, seconde espece: beaucoup de terre & peu de pierres accrochées faiblement, troisième espece: moins de terre & plus de pierres liées plus étroitement, quatrième espece: pierre très-folide jointe très-fortement, cinquième espece. *Ibid.* b. L'atelier propre à nettoyer celles de la première espece s'appelle *patouillet*. Sa description. Manière de nettoyer la mine. *Ibid.* 142. a. Le *patouillet* est excellent pour les mines de la première & de la troisième espece. Les mines de la seconde veulent des lavoirs & des égrapoirs. Description des lavoirs: *Ibid.* b. Opérations qui s'y pratiquent. Description & usage des égrapoirs. De la manière de nettoyer les mines de la quatrième & de la cinquième espece. *Ibid.* 143. a. Celles de cette dernière, ou sont assez riches pour être brûlées sans séparation de la pierre, & alors il ne s'agit que de les mettre en petit volume par le moyen des boccards, &c. ou demandent à en être séparées: détails sur cette opération. Observations faites sur la qualité des mines venues de l'arbue, & sur celles qui viennent de la castine. Proportions à établir dans l'usage de l'arbue & de la castine. *Ibid.* b. De la façon de voiturier les mines. Description de la feuillette à mines.

Article VI. *Des réservoirs & de la dépense de l'eau.* Quels doivent être les réservoirs. Directions sur leur établissement. Ce qu'on entend par empalement de travail & empalement de décharge. *Ibid.* 144. a. Moyen le plus avantageux pour augmenter la force de l'eau. Détails sur les empalemens de décharge & de travail. *Ibid.* b. Multiplication des empalemens dans une grande usine. De la structure des roues. *Ibid.* 145. a. De l'usage des roues à saux & des roues à aubes.

Article VII. *Des bois.* Détails sur l'achat des bois, leur exploitation & leur emploi. L'achat doit être réglé par la qualité du terrain, l'espece de bois, l'âge, l'épaisseur, la hauteur & la traite. Comparaison d'un bois venu dans l'arbue avec un bois venu dans la castine; du bois pris vers le cœur, ou au pied de l'arbre, avec le bois pris à l'extérieur ou dans les parties supérieures. Il paroît que par le poids seul on peut faire la différence de celui qui résiste le plus longtemps au feu. *Ibid.* b. La première règle pour l'achat d'un bois doit être la connoissance du terrain; la seconde est son âge: moyen d'en juger. Il faut mettre en compte la hauteur & l'épaisseur. Compte que doit faire le manufacturier pour voir ce qu'il peut donner de la superficie d'un bois. De l'exploitation des bois destinés à l'usage des forges. *Ibid.* 146. a. Détails sur la manière de faire le charbon. Qualités différentes des charbons. *Ibid.* b. Du mélange des charbons, quand on en a de différentes especes, & du choix que l'on doit faire de ces différentes especes, selon les travaux auxquels ils sont employés. En quelles saisons il en faut faire la provision. Quelle doit être l'exposition des halles, & la manière de les bâtir. Il ne faut pas tarder, quand le charbon est cuit, de le voiturier. Le charbon récent est bientôt consumé. Il faut le préserver soigneusement de l'humidité. De la façon de voiturier les charbons. Règle établie par l'ordonnance pour la mesure des bois. Mauvaise manière d'arpenter les bois, qui est en usage.

Article VIII. *De l'air.* Nécessité de l'air pour les forges. *Ibid.* 147. a. On communique l'air à des foyers par le moyen de l'eau, ou des soufflets, ou des ouvertures exposées à l'air libre. Détails sur le premier moyen. Détails sur le second. Calcul de M. de Réaumur sur le volume d'air poussé par chaque coup de soufflet d'une grandeur déterminée. Descrip-



tion des soufflets. *Ibid. b.* Des moyens de donner le mouvement aux soufflets par l'action de l'eau. Usage de deux soufflets pour avoir le vent sans relâche. Manière de fixer les soufflets.

Article IX. *Des fourneaux.* Un fourneau doit résister à trois agens, l'eau, l'air & le feu. *Ibid. 148. b.* Détails sur l'établissement & la construction des fourneaux. *Ibid. 149. a, b.* Outils pour le travail. *Ibid. 150. b.* Précautions à prendre avant que de mettre le fourneau en feu. Avertissement qu'on doit donner, dans les pays de marque, au directeur du département, du jour qu'on met en feu, & de celui qu'on tire la pelle. Droits de marque pour les fontes ou gueuses. Ouvriers dont il faut être muni pour le service d'un fourneau. Matériaux dont on bâtit les fourneaux. Avantage de deux fourneaux accolés. Moule pour la fonte en gueuses. Comment on met en travail le fourneau. *Ibid. 151. a.* Attentions qu'il faut avoir pour obtenir une bonne qualité de fonte. Pourquoi les fontes bourbeuses sont fort cassantes. Qualité des fontes bien grises. *Ibid. b.* La plupart des fondeurs font diminuer la quantité de mines, quand ils veulent couler des enclumes, ou autres agrès de forge. Divers degrés de chaleur dans la fonte, selon lesquels la matière en fusion éprouve divers changemens. Moyen d'avoir un fer doux autant que le permet la qualité de la mine. D'où dépend l'exactitude du produit d'un fourneau. Soins à prendre pour garantir du feu toutes les parties du bas, & principalement la thuyere. Quel peut être le produit d'un fourneau en vingt-quatre heures sur vingt charges. Combien de tems de travail il peut soutenir. Diverses choses essentielles à examiner, comme les dimensions du fourneau, l'inclinaison des parois, le foyer, la position de la thuyere, l'ouverture du dessus. *Ibid. 152. a.* Du mélange de l'arbue & de la castine avec la mine. Ouvrage du fondeur, lorsque les crasses commencent à vouloir sortir. Ce qu'annoncent des crasses trop liquides ou trop tenaces. Défaut d'une ouverture de dessus trop étroite. Accidens auxquels les fourneaux sont sujets; la déflagration de la thuyere, de la tympe, de toute une partie de l'ouvrage, les barbouillages, les éruptions. *Ibid. b.* Moyens de remédier à ces accidens ou de les prévenir par les soins à donner au fourneau. *Ibid. 153. a.* Les éruptions sont pour les ouvriers & bâtimens voisins, l'accident le plus terrible, elles portent la mort au proche & le feu au loin. Eruptions dans le bas du fourneau ou dans le dessus: éruptions totales. *Ibid. b.* Comment on connoît la proximité de ces accidens. La fuite est alors l'unique expédient. Causes des éruptions. Les mines ont entre elles une qualité de configuration distincte, qu'elles ne perdent pas même dans le raffinement du fer. Explications de quelques-unes des planches. *Ibid. 154. a.*

*Des fontes marchandes.* On appelle de ce nom toutes celles qu'on dispose à rendre d'autres services que celui d'être converties en fer. Au lieu de les forger, on se sert de leur état de liquidité pour les jeter en moule. Quelle a été la première manière de couler les fontes. Détails sur quelques-uns des principaux ouvrages qu'on fait en fonte. On ne fait point de cloches de fonte au-dessus de deux cens livres. Les bombes valent mieux coulées en terre qu'en sable. C'est en terre que se coulent les gros tuyaux pour la conduite des eaux. Détails sur la manière d'en faire le moule. Comment se prépare le moule d'une marmite à pieds & oreilles. *Ibid. b.* Pour les grosses pieces on tire la fonte directement du fourneau, & pour les autres on les coule à la poche. Des moules en sable. Grosses pieces qui se moulent à découvert. Manière de faire le moule d'une enclume, & d'y couler la fonte. Comment on fait l'œil des marteaux dans le moule. Divers modes, matières & outils dont un atelier doit être fourni pour les pieces autres que les plates ou solides. Comment un fableur fait le moule d'une marmite. Nombre de fableurs nécessaire pour desservir un fourneau qui produit deux milliers en 24 heures. Détails sur la manière de couler. *Ibid. b.* Divers échantillons de marmites. Matières dont se font les modes. Comment se moulent les tuyaux & les boulets. Modes des boulets: détails sur ce qu'il reste à faire quand ces pieces ont été coulées. Précaution à prendre quand on les coule, pour que l'air puisse s'échapper. Manufacture qui, malgré la beauté de ses ouvrages en fonte, a eu le malheur de tomber en discrédit. Ce que M. de Réaumur a dit sur cet établissement. *Ibid. 156. a.* Secret que possédoit l'auteur de cet établissement d'adoucir le fer fondu. Ce secret retrouvé & publié par M. de Réaumur. Des fontes vives & provenant d'une mine qui donne du nerf. Petits fourneaux dans lesquels on en peut faire la fusion. Quel est le secret d'adoucir la matière: divers beaux ouvrages qu'on pourroit tirer d'une telle manufacture.

Article X. *Des forges.* Diverses parties, pieces & appartenemens d'une forge. Des cheminées: détails sur leur situation & leur construction. *Ibid. b.* L'intérieur des cheminées sur le sol doit contenir l'ouvrage & le basche. Description du basche. L'ouvrage est un creuset auquel la thuyere commu-

nique. Plaques dont le creuset est construit. Ce qu'on entend par faire un ouvrage. Affineries de deux especes, chaufferie & renardiere. Détails sur l'une & l'autre. *Ibid. 157. a.* Détails sur les thuyeres. Ouvriers nécessaires à une renardiere qui va sans relâche. *Ibid. b.* Outils dont elle doit être pourvue, & leurs descriptions. Pompe ou feringue nécessaire à une forge. *Ibid. 158. a.* Equipage du marteau. Détails sur sa construction, sur toutes les pieces qui en dépendent, & sur tout ce qui peut contribuer à la perfection de cet établissement. *Ibid. b.* — 160. *a, b.* Comment se fait le travail du fer dans les renardières & dans les affineries de la première espece. *Ibid. 161. b.* Avantages des renardières sur les affineries. Les affineries ont été en vigueur; tant que dans certains cantons on n'a point connu les renardières, dans des tems où les bois étoient en abondance & de peu de valeur. La coutume & la prévention sont aujourd'hui le soutien des affineries. Travail dans les affineries de la seconde espece. On peut travailler utilement dans les renardières & les affineries de la seconde espece, avec chaufferie. Intérêt que le maître auroit de faire travailler ses ouvriers avec intelligence pour donner à sa fonte les qualités les plus convenables. Comment on corrige les fontes cuivreuses. Utilité de la macération. Détails sur l'opération de forger le fer, & de le parer. Les fers se distinguent en fers fins, channins & cassans. Les especes intermédiaires sont appellées fers bâtards. Les fers se fabriquent en marchands, fers de fenderies & de batterie: dimensions de ces différentes sortes de fer. Déchet de la fonte réduite en fer. Usages auxquels sont destinés les fers fins en France, les fers approchant du fin, & les cassans. *Ibid. 163. a.* Qualités de ces différentes sortes de fer. Villes de France où se fait le grand débit des fers. Service à rendre au public en faisant détruire les usines qui n'ont point d'affouages par elles-mêmes.

*Des martinets.* Ils sont composés d'un foyer & d'un ou plusieurs marteaux mis en mouvement par l'eau. Détails sur ces objets. *Ibid. b.*

Article XI. *Des fenderies.* Le but des fenderies est de diviser une lame en plusieurs baguettes, suivant l'échantillon qu'on juge à propos. Préparations qui doivent précéder cette opération. Toute la bonté du travail dépend de la solidité & de l'exactitude des pieces d'une fenderie. On les fait de trois especes différentes dont on trouve ici la description. *Ibid. 164. a.* Détail de tout ce qui concerne les fenderies, & le travail qui s'y fait. *Ibid. b. 165. a, b.* Quel est le nombre des ouvriers nécessaires dans cet atelier, & quelles sont leurs fonctions. Comment la verge de fer se met en bories. Description du moulin établi à Estonne pour profiler le fer. *Ibid. 166. a.* & de la manière dont se fait le laminage. Expérience qui semble montrer que le fer acquiert de la qualité par le laminage. Observations de l'auteur sur la conclusion tirée de cette expérience. Cause de la différence du poids du fer en barre au fer laminé.

Article XII. *Batterie.* Equipage d'une batterie. *Ibid. b.* Objet des batteries, celui de rendre le fer de forge propre à différens usages par son étendue, son peu d'épaisseur, sa souplesse. Il prend alors le nom général de tôle, & les surnoms particuliers de rangette, à étrille, à crie, à palastre, ronde, couvercle de four, enseignes, fers de charrue. Détails sur le travail de ces différentes especes de fer. *Ibid. 167. a.* Quelle est la quantité d'ouvrage que peuvent faire quatre ouvriers en vingt-quatre heures. Poids de la matière & mesures de charbon accordés au maître pour un millier de tôle.

Article XIII. *La filerie.* Objet de cet établissement. Description des moyens employés pour filer le fer. *Ibid. b.* Qualité du fer dont on se sert pour la filerie. Travail de l'ouvrier aux filieres. Quantité d'huile & de charbon nécessaire pour filer un mille de fer. Quantité du déchet. Différentes grosseurs de botes de fils-de-fer. *Ibid. 168. b.*

*Forges, (Grosses-)* diversités dans le travail du fer, selon la qualité de la mine. VI. 495. *a.* Fer de gueuse. Comment on lui donne la ductilité & la pureté qui lui convient. Charbon de terre à employer dans le traitement des mines de fer. *Ibid. b.* De l'accident de la mise hors dans la fonte de la mine de fer. VIII. 312. *b.* 313. *a.* Balancier dans les grosses forges. II. 29. *b.* Ballotter, opération des fonderies de fer. 48. *b.* Sur le travail des grosses forges, voyez *Fer: du travail de sa mine.* Planches relatives à cet article, IV. vol. des planches.

FORGER, battre sur l'enclume un métal avec un marteau. Ce mot varie d'acception. Chez les potiers-d'étain, il est synonyme à *planer*. C'est après que la vaisselle est tournée, la battre avec différens marteaux sur le ras. Détails sur cette opération pour l'étain fin, & pour l'étain commun. VII. 168. *b.*

*Forger.* Manière de forger l'or. II. 156. *b.* Manière de forger le fer pour les ouvrages de ferrurerie. XVII. 814. *a.*

FORGER un fer. (*Maneg. & Maréch.*) Qualité du fer que les maréchaux doivent employer. Ce que les ouvriers appellent



*loppin*. Description du travail de l'ouvrier sur le loppin pour en faire un fer. VII. 169. a. Opérations auxquelles il devoit s'en tenir, jusqu'à ce que l'inspection du pied du cheval l'eût déterminé sur le juste lieu des étampures. Suite des opérations. Celle qu'exige la fabrication d'un fer à crampons, soit quarrés, soit à oreilles de lievre ou de chat. Crampons postiches. *Ibid.* b. De la maniere de tirer les pinçons. Comment on applique aux fers quelques pieces par soudure. Du nombre d'ouvriers employés à forger un fer. *Ibid.* 170. a.

**FORGER.** (*Maneg. & Maréch.*) En quoi consiste le défaut d'un cheval qui forge. Ce défaut vient de la foiblesse de l'animal. Autres causes qui peuvent le procurer. VII. 170. a.

**FORGES.** Phénomènes qu'offre la source de la Reinette à Forges. VII. 100. b.

**FORHU,** terme de vènerie. XVI. 926. a, b.

**FORJUGER.** (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot. VII. 170. a. Ce qu'on entend, dans le style du pays de Normandie, par *forjurer l'absent*. On se sert aussi indifféremment du terme de *forjurer*. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

**FORJUR,** ou *forjurement*, (*Jurispr.*) terme de la coutume de Normandie. Forjurer le pays. Forjurer les facteurs. En Hainaut, quand on avoit une fois forjuré un parent, on ne lui succédoit plus. Détails sur l'ancien usage du Hainaut de forjurer les accusés. Cet usage ne subsiste plus. Forjurer son héritage, dans l'ancienne coutume de Normandie. VII. 170. b.

**FORLANE,** sorte de danse commune à Venise. VII. 170. b.

**FORLI,** (*Géogr.*) *forum Livii*, ancienne ville de la Romagne. D'où lui vient le nom de *forum Livii* & de *Livia*. Diverses révolutions de cette ville dans son gouvernement. Diminution de ses habitans, sa situation. VII. 170. b.

**FORMALISTES,** (*Gramm.*) hommes minutieux dans leurs procédés, &c. Portrait de ces gens-là. Réflexion sur les formalités. VII. 171. a.

**FORMALITÉ,** (*Logique*) Voyez **MODE**, **MODIFICATION**.

**FORMALITÉS,** (*Jurispr.*) Certaines clauses & conditions dont les actes doivent être revêtus pour être valables. Quatre sortes de formalités : détails sur chacune. Il y a des formalités essentielles & de rigueur, & il y en a qui ne sont pas nécessaires à peine de nullité. VII. 171. a.

*Formalités de justice* : leur utilité. IX. 93. a. 646. a.

**FOR-MARIAGE,** ou *Feur-mariage*. (*Jurispr.*) Définition. Origine de ce mot. En quoi consiste le droit du seigneur pour for-mariage. Origine de ce droit seigneurial. Droit de for-mariage que le roi possédoit autrefois dans le royaume de France, & spécialement dans le Vermandois. Détails trouvés sur ce sujet dans un ancien mémoire, que Bacquet rapporte dans son *traité du droit d'aubaine*. Ch. III. VII. 171. b. On tient présentement pour maxime, qu'en for-mariage le pire emporte le bon : sens de cette maxime. Droit que le seigneur de la main-morte prend pour le for-mariage de la main-morte. Le for-mariage n'a pas lieu en main-morte, quand la femme n'a point d'héritage. Jugement du parlement de Dijon qui le confirme. Observation de Taïfan sur cet arrêt. Coutumes de main-morte où le for-mariage a lieu. Auteurs à consulter. *Ibid.* 172. a.

*For-mariage, serf de*. XV. 83. b.

**FORMATION,** terme de grammaire. Définition générale. VII. 172. a. Ce que les grammairiens entendent ordinairement par ce mot. Deux autres especes de formation, la *dérivation* & la *composition*. Pourquoi les grammairiens n'ont pas réuni ces deux choses avec la déclinaison & la conjugaison. Origine de la distinction des mots en primitifs & dérivés, en simples & composés. Définition de ces quatre sortes de mots. Ce qu'on entend par racine ou mot radical; différence entre ce que l'auteur appelle racines génératrices & racines élémentaires. *Ibid.* b. Observation qui semble prouver que toutes les langues descendent d'une même langue primitive. *Ibid.* 173. a. Définition de la composition & de la dérivation. Deux sortes d'idées accessoires peuvent modifier une idée primitive; les unes prises dans la chose même, influent tellement sur celle qui leur sert de base, qu'elles en font une toute autre idée. Les autres viennent, non de la chose même, mais des différens points de vue qu'envisage l'ordre de l'énonciation; ensorte que la première idée demeure au fond toujours la même. De cette différence d'idées accessoires, naissent deux sortes de dérivations; l'une qu'on peut appeler philosophique, l'autre grammaticale. *Ibid.* b. Les langues grecque & latine ont un système de formation plus méthodique & plus fécond que la langue françoise. Ceux qui desirerent faire quelque progrès dans l'étude des langues, doivent donner une attention singulière aux formations des mots. Pour faire sentir l'importance de cette étude, nous nous contenterons de jeter un simple coup-d'œil sur l'analogie des formations latines. Il faut donc observer à cet égard, 1°. que la composition & la dérivation ont également pour but d'exprimer des idées accessoires; mais qu'elles emploient des moyens différens & en un sens opposé; *Ibid.* 174. a. 2°. qu'il y a deux sortes de

racines élémentaires qui entrent dans la formation des composés; &c. 3°. qu'il y a quantité de mots réellement composés qui au premier aspect, peuvent paroître simples, à cause de ces racines élémentaires inusitées hors de la composition; 4°. que la composition & la dérivation concourent souvent à la formation d'un même mot; *Ibid.* b. 5°. que les primitifs n'ont pas tous le même nombre de dérivés; 6°. que comme les terminaisons introduites par la dérivation grammaticale, forment les conjugaisons & les déclinaisons, on peut regarder aussi les terminaisons de la dérivation philosophique comme la matière d'une sorte de déclinaison ou conjugaison philosophique. Ceci est d'autant mieux fondé, que la plupart des terminaisons de cette seconde espece sont soumises à des loix générales. Principes usuels sur ces terminaisons. Application de ces principes à quelques racines. *Ibid.* 175. a. Ces terminaisons ont des racines qui expriment fondamentalement les mêmes idées qu'elles désignent comme accessoires dans la dérivation. 1°. Dans les noms, les terminaisons *men* & *mentum* signifient *chose*, *signe sensible* par lui-même ou par ses effets. Etymologie du mot *carmen* & de divers autres terminés en *men*. Etymologie de divers mots terminés en *mentum* & en *culum*. 2°. Dans les adjectifs, la terminaison *undus* désigne abondance & plénitude : la terminaison *flus* marque stabilité habituelle. *Ibid.* b. 3°. Dans les verbes, la terminaison *scere* ajoutée à quelque radical significatif par lui-même, donne les verbes inchoatifs, ceux qui marquent le commencement de l'acquisition d'une qualité ou d'un état. Utilité & agrément de l'étude de la formation des mots. *Ibid.* 176. a.

*Formation des tems & des personnes dans les verbes françois*; *Suppl.* III. 126. b. 127. a.

**FORMATION.** (*Philos.*) VII. 176. a.

**FORMATION.** (*Géom.*) VII. 176. a.

**FORMATION.** (*Algeb.*) VII. 176. a.

**FORME.** (*Metaphys.*) Définition générale. Définition du mot *forme* appliqué à l'idée de corps. VII. 176. a. Nous ne pouvons pas discerner en quoi consiste précisément la forme de chaque corps : &c. cependant l'analogie d'une forme à l'autre, & celle des corps que nous connoissons à ceux que nous ne connoissons pas, nous donne en général quelque idée de la forme des corps. Distinction qu'établissent les scholastiques entre la *forme* & la *figure*. Scene plaisante du mariage forcé. VII. 176. b.

*Forme*, d'où dépendent les différentes formes des corps; II. 606. b. Distinction entre la forme & la figure. VI. 748. b. Comment nous jugeons par la vue de la forme des objets, XVII. 567. b.

**FORME** *substantielle*, (*Metaphys.*) terme de la philosophie scholastique, par lequel on désignoit de prétendus êtres matériels qui n'étoient pourtant pas matière. La question épineuse de l'ame des bêtes a donné occasion à cette opinion absurde. Suite de raisonnemens par laquelle les scholastiques sont venus à imaginer les formes substantielles. VII. 176. b. Opinion plus raisonnable des modernes sur l'ame des bêtes. L'expérience prouve que les bêtes souffrent; & d'un autre côté, S. Augustin a dit que sous un dieu juste, toute créature qui souffre doit avoir péché. Descartes n'a trouvé qu'une réponse à cette objection, c'a été de refuser absolument tout sentiment aux animaux. Défauts de cette réponse. Quel parti prendre donc sur cette matière? Croire que les bêtes souffrent, que notre ame est immortelle, que Dieu est juste, & savoir ignorer le reste. C'est par une suite de cette même ignorance que nous n'expliquerons jamais pourquoi les animaux restent bornés à leurs sensations, en quoi consiste l'inégalité des esprits, si l'ame peut subsister sans penser ou sentir, &c. L'intelligence suprême a mis au-devant de notre vue un voile que nous voudrions arracher en vain. Observation sur un article du concile général de Vienne, où l'ame est regardée comme étant essentiellement la forme substantielle du corps humain. Voyez *Ame*. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

*Formes substantielles*, explication de la doctrine d'Aristote sur ce sujet. XIII. 839. a.

**FORME,** (*Théolog.*) partie essentielle des sacremens. Ces mots de forme & de matière appliqués aux sacremens, furent imaginés vers le milieu du treizième siècle par Guillaume d'Auxerre; ensuite l'église elle-même s'en est servie. L'essence & la validité de tout sacrement demande qu'il ait une forme particulière & propre. Les Théologiens sont partagés pour savoir si Jésus-Christ a déterminé seulement en général ou en particulier les formes des sacremens : quel est le sentiment le plus probable sur ce sujet. La forme peut être conçue, ou en termes indicatifs, ou en maniere de priere, d'où l'on distingue forme absolue & forme indicative. VII. 177. b. On distingue la forme en absolue & en conditionnelle. Six manieres dont la forme des sacremens peut être altérée. Effet de ces altérations sur la validité du sacrement. L'église n'a jamais rejeté le baptême conféré par les hérétiques, lorsqu'ils n'en avoient pas altéré la forme. *Ibid.* 178. a.



**FORMÉ**, (*Jurispr.*) disposition que doivent avoir les actes. Détails sur ce sujet. Cette forme des actes se règle par la loi du lieu où ils sont passés, &c. Différence entre *forme* & *formalité*. VII. 178. a.

*Forme*, par opposition au fond : forme des procédures. Moyens de forme, & moyens de fond. On dit communément que la forme emporte le fond. VII. 178. a. Voyez FOND.

*Forme authentique*. VII. 178. b.

*Forme exécutoire*. Les jugemens & les contrats sont les seuls actes qu'on mette en forme exécutoire. Ce qu'on entend par la *grosse* d'un acte. Il y a des pays où la forme exécutoire est différente de notre usage. Autorité qu'acquiert un acte mis en forme. VII. 178. b. Voyez EXÉCUTOIRE.

*Forme judiciaire*. Voyez INSTRUCTION & PROCÉDURE.

*Forme probante*. VII. 178. b.

*Forme*, en matière bénéficiale. Le pape pourvoit ou en forme commissaire ou en forme gracieuse. La forme commissaire se met en trois formes différentes, savoir *in formâ dignum antiquâ*, *in formâ dignum novissimâ*, & *in formâ juris*. Détails sur ces différentes formes & les différens cas dans lesquels chacune d'elle est employée. Ouvrage à consulter. VII. 178. b.

*Forme gracieuse, provision en*. XIII. 526. a.

*Forme de pauvreté*, manière dont on expédie en cour de Rome les dispenses de mariage, &c. en faveur de personnes qui ne sont pas en état de payer les droits, &c. Attestation nécessaire pour obtenir une dispense en telle forme. Ouvrage à consulter. VII. 179. a.

**FORME**, (*Archit.*) libage dur qui provient des ciels de carrière. Forme de pavé. Forme d'église, chaise du chœur d'une église : il y a les hautes & les basses. Détails sur leur disposition & situation. Les basses formes ne devroient pas être vis-à-vis les hautes, comment on le pratique, &c. VII. 179. a.

*Forme*, banc d'église. XV. 491. a.

**FORME**, (*Marine*) bassin revêtu de maçonnerie, où l'on a introduit & où l'on maintient à sec le navire pour pouvoir manœuvrer autour. VII. 179. a. Lieu où l'on place les formes. Il faut qu'elles aient beaucoup d'espace tout autour. Lorsque le terrain ne permet pas de placer plusieurs formes de front, l'on en bâtit deux l'une au bout de l'autre. Détails sur ces deux formes, & sur tout ce qui concerne leur construction & leur usage. *Ibid.* b.

*Formes bâties à Rochefort pour la construction des vaisseaux*. vol. VIII des planches, Marine, planche 9.

**FORME**, (*Peinture*) Les objets ont des formes générales & des formes caractéristiques. VII. 180. a. La finesse & la sensibilité avec lesquelles l'artiste découvre & exprime ces différences particulières & caractéristiques sont une source de supériorité dans son talent. Peut-être ce talent est-il un don de la nature ; mais il a besoin d'être développé & cultivé : les connaissances de toute espèce l'augmentent. *Ibid.* b.

**FORME**, (*Cartonn.*) VII. 180. b.

**FORME**, (*Chapelier*) VII. 180. b.

**FORME**, (*Cordonn.*) Forme simple & forme brisée. Ouvriers formiers. VII. 180. b.

**FORME**, (*Imprimerie*) VII. 180. b.

*Forme*. Imposer une forme. VIII. 599. a. Laver les formes. 617. a. Voyez vol. VII. des planches d'imprimerie.

**FORME**, (*Maneg. March.*) tumeur calleuse, indolente, &c. Son siège. Ses causes. Accidens qui sont une suite des progrès de cette maladie. Signe auquel on la reconnoît. Des moyens de la détruire. VII. 181. a. Voyez *Suppl.* III. 410. b.

**FORME**, (*Papeterie*) chaffis sur lequel la feuille de papier prend sa forme. Sa description & son usage. VII. 181. a.

**FORMES**, (*Raffineur de sucre*) comment on les prépare avant que de s'en servir. VII. 181. b.

**FORME**, (*Vénérie*) espèce de terre sur lequel un filet est étendu. Ce qu'on appelle formes & tiercelets parmi les oiseaux de proie. VII. 181. b.

**FORMÉ**, (*Blason*) VII. 181. b.

**FORMÉ**, (*Jurispr.*) Ce qu'on appelle *formées* dans l'ancienne coutume de Chauny. Partie formée. Office formé. VII. 181. b.

**FORMÉES**, (*Lettres*) Lettres dont l'usage a été commun parmi les chrétiens des premiers siècles. VII. 181. b. Les évêques donnoient de ces lettres formées aux voyageurs, afin qu'ils fussent reconnus pour chrétiens & reçus dans les églises. On les appelloit aussi *lettres canoniques de paix*, de recommandation, de communion. Ce qui est dit dans le concile d'Elvire. Si les voyageurs à qui elles étoient accordées, avoient confessé la foi, on le marquoit dans ces lettres. Il étoit défendu aux femmes d'en donner, ni d'en recevoir adressées à elles seules. Les évêques des Gaules ne pouvoient voyager sans avoir de ces lettres formées. Cet usage supprimé en 442. Ce qu'on appelloit *loi formée*. Le nom de *formée* donné par les Grecs à l'eucharistie. *Ibid.* 182. a.

Tome I,

**FORMEL**, (*Gramm.*) Démenti formel, loi formelle, objet formel d'une science ; les théologiens distinguent le formel & le matériel d'une action. VII. 182. a.

**FORMEL**, (*Philosoph. schol.*) Distinction formelle, & distinction virtuelle. Objet matériel & objet formel, &c. VII. 182. a.

*Formel*. Cause formelle. II. 788. b. Notion formelle. XI. 252. b.

**FORMEL**, (*Jurispr.*) Ajournement formel. Contradiction formelle. Garant formel. Partage formel. Partie formelle. VII. 182. b.

*Formel*. Garant formel. VII. 480. a. Garantie formelle. *Ibid.* b.

**FORMER**, *dresser*, (*Art milit.*) différence entre ces deux mots, former des soldats, dresser des troupes. Différence entre ces synonymes, *former*, *ordonner*, *disposer*. VII. 182. b.

**FORMIER**, (*Art méchan.*) Plane de formiers. XII. 702. a, b. Des bois propres à l'art du formier : de la manière de faire une forme : des différentes espèces de formes. XVII. 781. a, b. 782. a. Des embouchoirs : des bouiffes. 782. b. Des outils. 783. a. Voyez vol. IV. des planches. Article FORMIER.

**FORMIES**, ce que cette ville étoit anciennement. IX. 402. b. 403. a.

**FORMORT**, *formorture*, *formoture*, *formouture* ou *fre-meture*, (*Jurispr.*) terme de coutumes ; échoite ou droit de succession. Signification de ces mots dans la coutume de Hainaut, dans celle de Cambrai ; observations sur l'étymologie de ces mots. Tout ce qui est acquis à quelqu'un par mort, soit à titre de communauté, de succession, ou de legs, peut être nommé *formoture*. Diversité entre les coutumes sur l'extension de ce mot. Ouvrages à consulter. VII. 183. a.

**FORMOSE**, (*Géogr.*) la partie orientale de cette île n'est habitée que par les naturels du pays : & l'occidentale appartient aux Chinois, qui en chassèrent les Hollandois en 1661. Capitale de cette île. Auteurs à consulter. VII. 183. a.

*Formose*, observations sur les habitans de cette île. VIII. 345. b. Punition des femmes de Formose qui deviennent grosses avant trente ans. VI. 453. a. VIII. 507. a. Prêtresses de cette île. *Ibid.* Observations sur les femmes de Formose. X. 118. b.

*Formose*, pape : comment il favorise Arnould. *Suppl.* I. 564. b. 565. a.

**FORMULAIRE**, (*Théol. Hist. eccl.*) celui par lequel on a condamné les cinq propositions de Jansénius. VII. 183. a. A quoi se réduit le fond de cette dispute qui a troublé depuis cent ans l'église de France. Ce qu'on entend en France par *janséniste* & *moliniste*. Réflexions sur le sujet de ces dissensions, sur les lettres provinciales, sur le chapitre du jansénisme, dans le siècle de Louis XIV par M. de Voltaire. Leçon que doivent tirer ceux qui sont à la tête du gouvernement de la faute que le cardinal Mazarin commit en ne coupant pas court à ces vaines disputes. *Ibid.* b.

**FORMULE**, (*Algeb.*) Utilité des formules. VII. 183. b. Pour qu'une formule générale soit vraiment utile, il faut que le problème énoncé généralement renferme des difficultés plus grandes que le problème particulier. Défaut des formules de M. Varignon. Bon mot de M. Bernoulli sur les formules de cet académicien. *Ibid.* 184. a.

**FORMULE**, (*Hist. rom.*) règle prescrite par les loix de Rome, dans les affaires publiques & particulières, civiles & religieuses. Détails sur ces formules. Il y avoit dans quelques conjonctures éclatantes, des formules auxquels on attachoit des idées beaucoup plus vastes, que les termes de ces formules ne sembloient désigner. VII. 184. a.

*Formules* de procédures introduites chez les Romains. XIII. 403. b.

**FORMULES des actions** ou *formules romaines*, (*Jurispr.*) leur origine. Rédacteur de ces formules. Elles furent appellées *legis actiones*. VII. 184. a. En quels cas elles servoient. Effets de ces formules. Origine du droit flavien. Comment les formules furent rendues publiques. Nouvelles formules composées par les patriciens, & publiées ensuite comme les précédentes. Origine du droit aëlien. Comment l'usage des formules tomba insensiblement. Ouvrage du président Brisson sur cette matière. Celui de Jérôme Bignon. Ce qu'on trouve sur ce sujet dans l'histoire de la jurisprudence romaine par M. Terrasson. *Ibid.* b.

*Formules* publiées par Cn. Flavius. IV. 991. b. V. 125. b. 138. a. Nouvelles formules qui furent publiées par Sextus Ælius. IV. 991. b. V. 117. a. 138. a.

*Formules de Marculte*. En quoi consiste cet ouvrage. Son utilité. Cet ouvrage publié par Bignon. Additions qu'on y a faites. VII. 184. b.

*Formules des actes* : divers sens de cette expression. Origine des formules en France sous Louis XIV. Recueil des  
IIIIIIII



formules pour l'exécution de l'ordonnance de 1667. Edit du mois de mars 1673, par lequel le roi annonça qu'il avoit estimé nécessaire de faire dresser en formules les actes & procédures les plus ordinaires, en conformité de nouvelles ordonnances, &c. Dispositions de cet edit. VII. 185. a. Déclaration du 30 juin suivant, par laquelle le roi ordonna que les recueils de formules, &c. seroient enregistrés dans toutes ses cours. Cette déclaration ne fut point enregistrée au parlement de Paris. Autre déclaration du 2 juillet 1673 sur le même objet. *Ibid.* b. Origine du papier & parchemin timbrés. On a conservé le nom de *formule* au timbre, & quelquefois on donne aussi ce nom au papier même ou parchemin timbré. Pourquoi le projet des formules imprimées a été abandonné. La formule ou timbre change à chaque bail de la ferme. Il y a une formule particulière pour chaque généralité. Formules particulières pour les actes reçus par certains officiers. Le bail des formules fait partie de la ferme des aides. Recueil des formules. Mémoire instructif sur les droits de la formule. *Ibid.* 186. a.

*Formule*, nom donné en France au papier timbré. XI. 865. a. 867. b. 868. a. 931. b.

**FORMULE**, (*Pharmac.*) prescription, ordonnance, recette. Importance de l'art de dresser des formules. Le médecin doit se conformer scrupuleusement aux règles de cet art. VII. 186. a. Excellent ouvrage de Gaubius sur cet objet. Deux vues générales dans la prescription des remèdes, soulager le malade, & lui épargner, autant qu'il est possible, le désagrément du remède. Pour remplir la première vue, on doit pourvoir à la guérison du malade, par le remède le plus simple qu'il est possible. Attentions qu'on doit avoir lorsqu'on est obligé de prescrire des remèdes composés. Connoissance qu'on doit avoir des différens noms qu'une même drogue porte dans les boutiques, pour ne pas ordonner dans une même formule les mêmes drogues sous des noms différens. *Ibid.* b. Connoissance qu'on doit avoir des tems de l'année où l'on peut se procurer commodément certaines substances. *Modus* pharmaceutique par lequel une formule est ordinairement terminée. Comment doit être écrite cette partie de la formule qu'on appelle *souscription*. Cette souscription doit être transcrite par l'apothicaire pour l'usage du malade. Des caractères & abréviations dont on use dans les formules. On trouvera des exemples de formules aux articles, **OPIATE**, **POTION**, **POUDRE**, **TISANE**, &c. Quelquefois le changement qui arrive après le mélange des drogues, attaque même la vertu médicinale des remèdes. *Ibid.* 187. a. Qualités auxquelles on doit avoir égard dans les formules composées. Vices de la consistance qu'il faut éviter. De l'attention qu'on doit avoir à la couleur qui résultera du mélange. Observations par rapport aux odeurs des remèdes. Ce que la chimie nous enseigne touchant les odeurs. Observations sur les saveurs. *Ibid.* b. Effets singuliers de certains mélanges, ceux d'affoiblir, de détruire, ou de fortifier les propriétés particulières des substances qui entrent dans le mélange, d'en faire même quelquefois des poisons. Les vertus médicinales d'un corps dissous par tel ou tel menstrue, sont fort différentes. Combien il importe d'être sur ses gardes en ordonnant les mélanges. *Ibid.* 188. a.

**FORNACALES** ou *fornicales*, (*Mythol.*) fête chez les Romains en l'honneur de la déesse Fornaise. Comment & en quel tems on la célébroit : son instituteur. VII. 188. b.

**FORNICATION**, (*Morale*) étymologie de ce mot. Il n'est guère reçu aujourd'hui que dans le style marotique. Les infidélités du peuple juif pour des dieux étrangers, étoient appellées *fornications*. Peine ordonnée par l'ancienne loi contre les fornicateurs. La fornication défendue par la loi de l'évangile. Observation sur la défense faite par les apôtres de la fornication & des chairs étouffées. Réflexions sur l'adultère comparé à la simple fornication. VII. 188. b. Les législateurs ont principalement décerné des peines, contre les forfaits qui portent le trouble parmi les hommes : il est d'autres crimes que la religion ne condamne pas moins, mais dont l'être suprême se réserve la punition. Pourquoi il y a des loix contre le vol & non point contre les incrédules. La religion n'est pas un frein toujours assez puissant contre les crimes que les loix ne punissent pas. Le christianisme est plus propre à procurer le bien de la société qu'à empêcher le mal. L'idolâtrie & l'hérésie regardées dans l'écriture comme des fornications spirituelles. *Ibid.* 189. a.

*Fornication*, étymologie de ce mot. XIV. 432. a. Maux qui résultent de la fornication. I. 150. b. Le concubinage & la fornication expressément défendus par le droit canon : Paroles de S. Paul & de S. Augustin sur ce sujet. III. 831. a. Loi de Henri II, qui condamnoit à mort une fille dont l'enfant avoit péri, au cas qu'elle n'eût point déclaré sa grossesse. IX. 658. a. Punition ecclésiastique infligée en Angleterre aux fornicateurs. XII. 304. b. De la fornication commise par les fiancés. VI. 661. a. — Voyez **PAILLAR-DISE**.

**FORRES**, (*Géogr.*) bourg royal d'Ecosse. Monumens d'antiquité qu'on y voit. *Suppl.* III. 87. a.

**FORS & coutume**, (*Jurisp.*) IV. 411. b.

**FORSTA**, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Basse-Lusace. Elle fut ruinée en 1748, & depuis elle a été solidement rebâtie. Ses fabriques. Seigneurs de ce lieu. Tribunaux qui y sont établis. *Suppl.* III. 87. a.

**FORT**. (*Art milit.*) En quoi les forts diffèrent des villes fortifiées. Leur utilité. Ce qu'on entend par *forts royaux*. VII. 189. a.

**FORT**. (*Géogr.*) Fort royal, fort S. Pierre, fort de la Trinité, trois lieux considérables de la Martinique. X. 167. a.

*Fort Saint-François*, opérations faites pour forer la fontaine de cette place. XV. 349. a, b, &c.

*Fort de campagne*. Longueur que peut avoir la ligne de défense d'un fort de campagne. Quelles sont les parties dont ils sont formés. Méthode indiquée pour construire un fort de campagne triangulaire. Observation sur les angles rentrants qui demeurent sans défense dans cette sorte de fortification. VII. 189. b.

*Fort à étoile*. Manière de décrire un tel fort exagonal & pentagonal, VII. 189. b. & un carré à étoile. Les angles rentrants des forts à étoiles ne sont pas propres à être défendus. Usage qu'on en peut tirer malgré ce défaut. Usage qu'on en tiroit autrefois. *Ibid.* 190. a.

**FORT & FORTS**, (*Hist. mod.*) espèce de monnaie d'or ancienne. Description de cette monnaie. Ce qui en est dit dans le traité de Budé. Pourquoi on lui donna le nom de *fort*. Etym. du nom de *liard* que nous donnons aux petites pièces de monnaie. VII. 182. a.

*Fort*, adj. Pensée forte. XII. 309. b.

*Fort*, *denier fort*. Prêter son argent au denier fort. VII. 190. b.

*Fort*, se dit des poids & des mesures. VII. 190. b.

*Fort*, porte-faix, crocheteur, gagne-denier. Principaux lieux de Paris où il y a des forts établis. De qui ils dépendent. VII. 190. b.

**FORT**, (*Musiq.*) s'écrit pour marquer qu'il faut forcer le son, mais sans le hauffer. VII. 190. b.

**FORT de bouche**, (*Manege*) VII. 190. b.

**FORT**, volée de poing fort, (*Fauconn.*) VII. 190. b.

*Fort*, épaisseur d'un bois. VII. 190. b.

**FORT**, bien, très. (*Synon.*) II. 244. b.

**FORTE-PIANO**, (*Musiq.*) art d'adoucir & renforcer les sons de la mélodie imitative. *Suppl.* III. 87. a.

**FORTERESSE**, (*Fortific.*) nom général dont on appelle toutes les places fortifiées, soit par la nature, soit par l'art. VII. 190. b. Voyez **PLACE FORTIFIÉE**. Il importe d'acquérir la connoissance de l'art de fortifier, celle des forteresses & de leur usage. Ce que dit là-dessus M. Maigret dans la préface de son traité de la sûreté & conservation des états par le moyen des forteresses. Les forteresses doivent être disposées de manière qu'elles ferment tous les passages par où l'ennemi pourroit entrer dans le pays. Connoissances qu'il faut avoir pour juger de la situation la plus avantageuse des forteresses. *Ibid.* 191. a.

**FORTUANCE**, (*Jurisp.*) droit d'aubaine dont le duc de Lorraine jouit dans ses duchés. *Vidimus* de l'an 1577 où il en est fait mention. VII. 191. b.

**FORTIFIANS**, *alimens & remèdes*, (*Médec.*) voyez **ALIMENS**, **ANALEPTIQUES** & **VISCÉRAUX**. Pourquoi les choses qui ont du goût fortifient promptement. VII. 760. b. XIII. 884. a.

**FORTIFICATION**, *la*, (*L'art de fortifier*) Les fortifications sont de différentes espèces. Un lieu n'est fortifié que par rapport aux différentes attaques qu'il peut avoir à soutenir. En quoi consistoient les premières fortifications. Pourquoi les anciens ne faisoient point l'enceinte des places sur de longues lignes continues. Utilité qu'ils tiroient des tours. Ils faisoient le haut de la muraille en massicoilie ou machicoulis. Usage qu'ils faisoient des intervalles des machicoulis. Pourquoi les anciens ne terrassoient pas toujours leurs murailles. Vitruve remarque qu'il n'y a rien qui rende les remparts plus fermes, que quand les murs sont soutenus par de la terre. Quelles étoient les fortifications du tems de Végece. VII. 191. b. Changemens qu'on fit à la fortification depuis l'invention de la poudre à canon. Les tours changées en bastions. Tems où les bastions commencèrent à être en usage. Recherches sur l'inventeur de cette partie de la fortification. Raïsons qui engagent M. Maffei à en attribuer l'invention à un ingénieur de Vérone, nommé San-Micheli. Tems où ont paru les premiers livres qui ont parlé des bastions. Ouvrage de Daniel Specle de Strasbourg. Celui d'Errard de Bar-le-Duc, ingénieur de Henri IV. *Ibid.* 192. a. Maximes ou préceptes qui servent de base à la fortification. Nombre d'hommes qu'un bastion doit pouvoir contenir. La fixation exacte de la grandeur d'un bastion n'est ni aisée ni importante. Fortification régulière, & fortifica-



tion irrégulière. Cette dernière est presque la seule d'usage. *Ibid. b.* Les règles qu'on suit dans la fortification régulière servent de principes pour la fortification irrégulière. La première est toujours préférable à l'autre. Fortification durable & fortification passagère. Maximes de M. de Clairac sur celle-ci. Fortification naturelle & fortification artificielle. Fortification ancienne. *Ibid. 193. a.* Fortification moderne. Fortification offensive. Fortification défensive. Il est dangereux de multiplier le nombre des places fortes sans nécessité. Des différens systèmes de fortification. Quatre points principaux auxquels se réduit ce qu'on peut désirer dans un nouveau système de fortification. Il importe sur-tout qu'une fortification n'ait pas besoin d'une garnison trop nombreuse. *Ibid. b.* Principales méthodes de l'art de fortifier dont on fait le plus de cas en Europe. Système d'Errard : observations sur ce système. *Ibid. 194. a.* Système de Marolois, appelé communément le système des Hollandois. *Ibid. b.* Des autres manières de fortifier à la hollandoise. Ce que dit sur ce sujet Ozanam dans son traité de fortification. Système de Stevin de Bruges. *Ibid. 195. a.* Système ou construction du chevalier Antoine de Ville. *Ibid. b.* Cet auteur n'est pas favorable à ceux qui veulent se donner pour inventeurs de plusieurs systèmes : ce qu'il dit sur ce sujet. Système de fortification à l'italienne ou de Sardi. *Ibid. 196. a.* Observation sur une faute que fait Ozanam dans l'endroit où il rapporte le système de Sardi. *Ibid. b.* Système de fortification à l'espagnole. Fortification selon l'ordre renforcé. *Ibid. 197. a.* Fortification selon la méthode ou le système du comte de Pagan. *Ibid. b.* Fortification de Manesson Mallet. *Ibid. 198. a.* Fortification selon le système de M. le maréchal de Vauban. *Ibid. b.* Second système du même. *Ibid. 199. a.* Troisième système. *Ibid. b.* M. le maréchal de Vauban, dont on vient de donner les constructions, n'a jamais rien écrit sur la fortification. Chaque place différente lui fournissoit une nouvelle manière. Ressources qui caractérisent le bon ingénieur. Fortification du baron de Coehorn. *Ibid. 200. b.* Fortification selon la méthode de Scheiter. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. *Ibid. 201. b.* Fortification de M. Blondel. *Ibid. 202. a, b.*

Fortification, supplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. III. 87. a, b.* Système de Diego Uffano. Système de Roffetti, ou fortifications à rebours. *Ibid. 88. a, b.* Système de Sturm. *Ibid. 89. b.* Système du chevalier de S. Julien. *Ibid. 90. a, b.*

Fortification. Origine des premières fortifications. VII. 986. a. Différentes espèces de fortifications successivement employées. II. 127. b. 130. a. Combien il importeroit de rendre notre fortification plus parfaite. IV. 737. b. VIII. 742. a. Moyens d'encouragement qu'il faudroit employer dans ce but. IV. 738. a. Principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux systèmes de fortification. Connoissances que doit posséder celui qui travaille à perfectionner cet art. VIII. 742. b. Réponse à ceux qui se plaignent de notre fortification actuelle. XV. 779. b. Voyez sur ce sujet l'article OUVREGE. Les planches de fortification se trouvent dans le vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

Fortifications, directeur des. IV. 1028. a.

FORTIFIER en dedans. (Fortific.) VII. 203. b.

Fortifier en dehors. On peut également fortifier les places en dedans & en dehors. La première méthode paroît mériter quelque préférence sur la seconde. Lorsqu'on fortifie en dedans & en dehors, on a l'avantage de fixer les lieux où doivent être les courtines. On peut dans la fortification régulière se servir indifféremment des deux méthodes, suivant que le terrain ou la situation de la place peuvent le demander. VII. 203. b. Si la place qu'on veut fortifier est irrégulière, & que les côtés intérieurs soient donnés de grandeur & de position, ou si elle a une vieille enceinte sur laquelle on doit prendre les courtines, il est fort difficile de parvenir par la fortification du polygone extérieur, à avoir pour côtés intérieurs les côtés de l'enceinte. Quelques auteurs croient qu'il est plus avantageux de fortifier par le polygone extérieur que par l'intérieur. Quels sont les cas où l'on doit se servir du polygone intérieur & ceux où l'on doit se servir du polygone extérieur pour la trace de la ligne magistrale. *Ibid. 204. a.*

FORTRAITURE, (Maneg. Maréch.) fatigue excessive accompagnée d'un grand échauffement. Cette maladie est fréquente dans les chevaux de rivière. VII. 204. a. Signes de cette maladie. En quoi consiste sa cure. *Ibid. b.*

FORTUIT, (Gramm.) en quel cas nous disons qu'un événement est fortuit. Les cas fortuits qui rendent l'homme heureux ou malheureux, ne le rendent point digne d'éloge ou de blâme. Combien la vie est fortuite. Cette pensée doit nous favoriser avec l'idée de la mort. VII. 204. b.

FORTUIT, (Métaphys.) tous les événemens dépendent les uns des autres. Un événement de plus ou de moins dans le monde, ou même une circonstance changée dans un événement, change toute la chaîne de ceux qui doivent suivre.

Examen de la question, s'il est vrai qu'il y ait des événemens détachés de la chaîne. On demande si la chaîne des événemens est contraire à la liberté. Réflexions sur cet important sujet. VII. 204. b. Conviction intime que nous avons de notre liberté : ce sentiment intérieur est la seule preuve que nous en ayons, & que nous puissions en avoir. La non-existence de la liberté ne seroit pas une raison de supprimer les peines & les châtimens. A l'égard de la manière dont notre liberté subsiste avec la prescience de Dieu & l'enchaînement des événemens, c'est un mystère incompréhensible pour nous. *Ibid. 205. a.* La philosophie orgueilleuse a entrepris de le fonder, & n'a fait que s'y perdre. Distinction de quelques-uns entre l'infailible & le nécessaire. Manière dont quelques autres expliquent comment Dieu est l'auteur de tout sans l'être du péché. Les uns sauvent la puissance de Dieu aux dépens de notre liberté. Les autres admettent en Dieu une science indépendante de ses décrets, & antérieure à nos actions : ces derniers détruisent par ce système la providence & la toute-puissance de Dieu, & tombent sans y penser dans le système de la fatalité ou dans l'athéisme. Le vrai philosophe voit par-tout la puissance de Dieu, avoue que l'homme est libre, & se tait sur ce qu'il ne peut comprendre. *Ibid. b.*

FORTUIT. Ce monde n'est point l'ouvrage du hazard. IV. 982. a, b. La supposition que dans la formation des corps organisés, chaque chose se fait fortuitement, sans la direction d'aucune intelligence, démontrée insoutenable. XII. 729. a. Réponse à ceux qui pensent que le hazard influe sur une quantité de choses, & les soustrait à l'empire de la divinité. XIII. 516. b. Voyez HAZARD.

FORTUNATUS, (Venantius-Honorius) évêque de Poitiers. *Suppl. IV. 467. b.*

FORTUNE, (Morale) différentes acceptions de ce mot. On traite particulièrement ici de l'état d'opulence appelé fortune. Sur la suite des événemens qui rendent heureux ou malheureux. Voyez FATALITÉ. En quoi consistent les moyens vils de faire fortune auprès de ceux qui sont plus puissans que nous. Ces moyens cessent en quelque manière d'être vils, quand on ne les emploie qu'à se procurer l'étroit nécessaire. De-là vient qu'il est plus aisé de s'enrichir en partant de l'indigence que d'une fortune étroite. Moyens de s'enrichir, criminels en morale, quoique permis par les loix. Il est contre le droit naturel que des millions d'hommes soient privés du nécessaire pour nourrir le luxe scandaleux d'un petit nombre de citoyens oisifs. Moyens honnêtes de faire fortune. A la tête de ces moyens on doit placer le commerce. Injustice des nobles envers ceux qui parviennent à la fortune par le commerce. *Ibid. 206. a.* Il ne faut d'autre talent pour faire fortune, que la résolution bien déterminée de la faire, de la patience & de l'audace. D'ailleurs les moyens honnêtes de s'enrichir ne supposent pas autant de difficultés qu'on pourroit le penser. *Ibid. b.*

Fortune, détermination du sens de ce mot. VI. 422. b. Folie d'un petit bourgeois qui a fait fortune. VII. 43. b. De l'égalité de fortunes dans la république. IV. 817. b. Réflexion sur les fortunes subites. XV. 565. a. 576. a, b.

FORTUNE, (Myth. Litt.) Il n'y eut jamais de divinité plus révérée. Homère ni Hésiode ne la connoissoient point encore. Son culte établi à Rome sous le règne de Servius Tullius. Dans la suite, elle devint la déesse la plus fêtée. Énumération des temples qu'elle eut sous divers attributs. Temple qu'elle avoit à Antium, aujourd'hui Anzo-Rovinato. L'église de sainte Marie Egyptienne à Rome étoit un de ses temples. Son plus fameux temple étoit à Préneste. Sa description. Etat présent de ce temple. VII. 206. b. Auteurs qu'on peut consulter sur la mythologie de la fortune, & sur les titres que les Romains lui donnoient. Comment elle est représentée dans les médailles & autres monumens des Grecs. *Ibid. 207. a.*

FORTUNE, (Myth.) observations critiques sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. III. 91. a.*

FORTUNE, (Myth.) observation sur son temple à Palestrine. I. 171. b. Statue de la fortune équestre. V. 872. a. Sa statue à Lacédémone dont on ne s'approchoit jamais. IX. 159. b. Pavé de son temple à Préneste. 589. a. Statue panthée de la fortune. XI. 825. b. La fortune surnommée Pherepole. XII. 500. b. Automatia. *Suppl. I. 725. b.* Statue de la fortune érigée par Xenophon. XIV. 829. a. Sa représentation symbolique. XV. 731. a. Temples de la fortune. XVI. 72. a. Voyez TUCHÉ.

FORTUNE, (Inscript. Médail. Poésie) comment on la représentoit. XVII. 783. a. Epithètes de la fortune. La fortune représentée avec tous les attributs des divinités. Empire que les auteurs grecs & latins lui ont attribué. Hommages que lui rendent Horace & Pindare. *Ibid. b.* Combien cette déesse étoit en honneur. Les seuls Lacédémoniens l'invoquoient rarement. 784. a. Tableau allégorique des bisarreries de la fortune. *Suppl. I. 306. b.*

FORTUNE, (Marine) fortune de vent. Fortune de mer. Voile de fortune. VII. 207. a.



**FORTUNÉES**, *îles*, (*Géogr. anc.*) on les regarde ordinairement chez les modernes comme les îles Canaries : fondement de cette opinion. VII. 207. a.

**FORTUNÉES**, *îles*. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 91. a.

*Fortunées*, *îles*. VIII. 923. a, b. Voyez **CANARIES**.

**FORUM**, (*Litt.*) différens lieux ou places que les anciens ont désignés par ce mot. Comment les villes appellées du nom de *Forum* se sont agrandies. VII. 207. a.

*Forum*, voyez **MARCHÉ & PLACE PUBLIQUE**. *Forum Vulcani*. I. 309. a. XV. 319. b. Statues qui ornoient diverses places ou *Forum* de Rome. XV. 501. b. 502. a. *Forum vosonii*, ville des Gaules. *Suppl.* IV. 11. b. Sur le *Forum* de Rome, voyez **TRIBUNE**.

**FORURE**, (*Serrur.*) il se dit principalement du trou pratiqué à l'extrémité d'une clé. Il y en a d'une infinité de figures possibles. Observations sur les forures rondes. VII. 207. a. Comment on perce la forure en croix de chevalier, la forure en étoile, celle en fleur de lis, celle en tiers-point, en trefle. *Ibid.* b.

**FOSSÆ**, *puticulae*. (*Antiq. rom.*) XIII. 586. a.

**FOSSAIRE**, (*Hist. eccl.*) officier de l'église d'orient, qui faisoit enterrer les morts. Création de cent cinquante fossaires par Constantin. Le P. Goar insinue que les fossaires ont été établis dès le tems des apôtres. S. Jérôme dit que leur rang est le premier parmi les clercs. VII. 207. b. Voyez **FOSSEYEURS**.

**FOSSANE**, (*Zoolog.*) voyez **BERBE**.

**FOSSE**, (*Archit.*) VII. 207. b.

*Fosse d'aisance*. VII. 207. b.

*Fosse à chaux*. VII. 207. b.

**FOSSE**, (*Hist. eccl.*) lieu creusé en terre où l'on enfouit un corps mort. VII. 207. b.

*Fosse aux cables*. (*Marine*) VII. 208. a.

*Fosse aux lions*. (*Marine*) VII. 208. a.

*Fosse aux mâts*. VII. 208. a.

*Fosse marine*. VII. 208. a.

**FOSSE**, (*Fonderie*) description. VII. 208. a. Voyez **ÉQUESTRE**, **FIGURE**.

*Fosse*, galeries qu'on pose au fond de la fosse. VII. 444. b.

*Fosse*. (*Monnoie*) VII. 208. a.

**FOSSE**, (*Plombier*) chaudière où l'on fond le plomb à mettre en tables ou à faire différens ouvrages. Description & usage. VII. 208. a.

**FOSSE**, (*Potier d'étain*) trou pratiqué sous une cheminée, où l'on jette l'étain qui s'y fond, &c. VII. 208. a.

*Fosse*. (*Tanneur*) VII. 208. a.

*Fosse*, (*Charles de la*) peintre. V. 321. b.

*Fosse*, (*La*) le fils, anatomiste. *Suppl.* I. 414. b.

**FOSSE**, (*Archit.*) fosse d'un château. VII. 208. b.

*Fosse revêtu*. VII. 208. b.

*Fosse sec*. VII. 208. b.

**FOSSE**, (*Droit franç.*) détails sur ceux dont on environne quelquefois les maisons de campagne. Comment un noble acquiert le droit de faire un fosse autour de sa maison. VII. 208. b.

**FOSSE**, (*Fortific.*) ligne de contrescarpe qui termine le fosse du côté de la campagne. Observations sur la manière dont on construit un fosse, lorsque le rempart de la place est revêtu, & lorsqu'il ne l'est point. Avantages & inconvéniens des fossés secs & des fossés d'eau. Les meilleurs sont ceux qui sont secs & qu'on peut remplir d'eau par le moyen des écluses. Observations sur la largeur & la profondeur des fossés. VII. 208. b. Méthode indiquée pour tracer le fosse d'un front de fortification. Talut qu'on donne aux deux côtés du fosse, quand la place & la contrescarpe sont revêtues de gazon. Palissades au milieu du fosse. Avantages des fossés taillés dans le roc. *Ibid.* 209. a.

*Fosse à fond de cuve*. VII. 209. a.

**FOSSE**, avant-fosse. I. 861. a. Caponnières dans les fossés. II. 636. b. Coffre dans le fosse. III. 603. a. Fossés appellés criques. IV. 471. b. Cunette dans le fosse. 568. a. Fosse de la demi-lune. 812. b. Place d'armes dans le fosse. XII. 672. a. Tenailles du fosse. XVI. 125. b. Traverses des fossés. 570. a. Fosse & avant-fosse de la circonvallation. III. 464. a, b.

**FOSSE**, (*Art milit.*) descente du fosse par l'assiégeant. IV. 877. a, b. Passage du fosse dans un siege. XII. 119. b. Galerie pour le passage d'un fosse. VII. 443. b. Passage qu'on se fait dans un fosse plein d'eau. XIII. 72. b. 73. b. Saignée d'un fosse. XIV. 516. a. Claie pour passer un fosse qui vient d'être saigné. III. 408. a. Tortue des anciens qui servoit à combler le fosse. XVI. 439. a.

**FOSSE**, (*Econ. rustiq.*) ouverture de terre autour d'un champ. Comment cet usage est pratiqué en Angleterre. VII. 209. a. Dimensions que doit avoir un fosse. Quelle en doit être la forme. *Ibid.* b.

*Fossés* pour égoutter les terres. *Suppl.* II. 778. b. Voyez **TRANCHÉES**.

**FOSSE**, (*Droit civil & coutum.*) Disposition de la loi scien-

dam, touchant les fossés. Observations à faire sur les fossés qui sont souvent disputés entre les voisins. VII. 209. b.

**FOSSETTE**, (*Médec.*) ulcère de l'oeil, &c. Sa description. VII. 209. b. Voyez **ULCÈRE DE L'ŒIL**.

**FOSSETTE**, (*Chasse*) espece de chasse aux petits oiseaux. Saison dans laquelle on la fait. VII. 209. b.

**FOSSILE**, (*Minéralog.*) toute substance qu'on tire du sein de la terre. VII. 209. b. Deux especes de fossiles, savoir les fossiles natifs, & les fossiles étrangers à la terre. On se sert aussi du mot *fossile* comme d'un adjectif. Enorme quantité de coquilles & de corps marins, dont on rencontre des couches & des amas immenses dans toutes les parties connues de notre globe, &c. Carrieres aux environs de Paris, uniquement composées de coquilles. Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine à des coquilles. Disposition des couches des coquilles fossiles. Les coquilles & corps marins qui se trouvent dans nos pays, ne sont point des mers de nos climats. Il y en a plusieurs dont les analogues vivans nous sont absolument inconnus. *Ibid.* 210. a. Il en est de même de beaucoup de plantes, de bois, d'ossements, &c. Il y a lieu de penser que la terre que nous habitons, a autrefois servi de lit à la mer. Sentiment de quelques anciens sur ce sujet. Sentiment qu'embrassèrent dans la suite les savans imbus de la philosophie péripatéticienne & des subtilités de l'école. Opinion de quelques auteurs qui ont regardé les ossemens fossiles comme ayant appartenu à quelques géans. Dès le seizième siècle, plusieurs savans ne doutèrent plus que les substances fossiles étrangères à la terre, n'eussent été apportées par les eaux de la mer, répandues par le déluge sur la terre entière. Théorie de Burnet. *Ibid.* b. Celle de Woodward, embrassée par le célèbre Scheuchzer. Cette hypothese combattue. Plusieurs naturalistes, sans adopter les sentimens de Burnet & de Woodward, n'ont pas laissé d'attribuer ces phénomènes au déluge, qu'ils ont cru avoir été causé par un changement de position dans l'axe de la terre. Cependant il y a lieu de croire que ce n'est point au déluge dont parle Moïse, qui n'a été que passager, que sont dus les corps marins que l'on trouve dans le sein de la terre. Raisons sur lesquelles ce sentiment est appuyé. *Ibid.* 211. a. Détails des principaux fossiles étrangers à la terre. Recherches de M. Rouelle sur cet objet de l'histoire naturelle. Méthode qu'il se propose de suivre dans l'ouvrage qu'il doit donner au public sur ce sujet. *Ibid.* b.

**FOSSILES**, (*Oryctolog.*) Dictionnaire qui a été publié sur les fossiles. On confond souvent les mots *minéraux* & *fossiles*, quoiqu'il eût été plus naturel de regarder les minéraux comme une classe des fossiles. *Suppl.* III. 91. a. Distinction des fossiles en deux classes, les fossiles propres ou natifs, & les fossiles étrangers ou advenaires. Différens rapports sous lesquels on peut les considérer. Ouvrages de M. Bertrand sur les fossiles. Examen d'une nouvelle minéralogie anonyme, qui parut à Stockholm en 1758. *Ibid.* b. Système minéralogique de Vogel, qui parut en 1762. Lithogéognosie de Pott, qui parut à Paris en 1753. Autres ouvrages relatifs à l'oryctologie. *Ibid.* 92. a. Quelle est, selon Henckel, la matière hypostatique ou substantielle des pierres ou fossiles. Matières moins essentielles qui se sont jointes à celle-là. Principales manières dont on peut concevoir, selon cet auteur, que se forment les pierres. Comment il explique l'origine de tous les végétaux & de tous les animaux qui se trouvent pétrifiés dans le sein de la terre. *Ibid.* b. Difficulté d'établir une distribution méthodique & détaillée des fossiles. *Ibid.* 93. a. Hypothese de Linnæus sur leur origine. Décomposition que subissent les pierres pour se former de nouveau. *Ibid.* b. Origine qu'il donne aux cailloux, cristaux, pyrites, métaux, rochers, pétrifications, &c. Comment il explique la formation des différentes couches dont l'intérieur du globe est composé. *Ibid.* 94. a. Observations sur le goût des hypothèses dans l'histoire naturelle. Tableau général des classes & des ordres, selon lesquels on a distribué les fossiles. *Ibid.* b. Tableau des genres & des especes principales, renfermées dans ces ordres. *Ibid.* 95. a, b. 96. a, b. Ouvrages à consulter sur l'origine de cette immense quantité de corps étrangers qui se trouvent pétrifiés sur la surface de la terre ou dans son sein. *Ibid.* 97. a.

*Fossiles*, diverses observations sur les fossiles. VII. 623. a, b. Astroites fossiles. I. 779. a. Bois fossiles. II. 307. a, b. Bois fossile découvert près de Lons-le-Saunier. *Suppl.* III. 777. b. Charbon fossile. III. 194. b. Coquilles fossiles. IV. 184. b. &c. Vol. VI. des planch. Règne minéral, pl. 1—14. Cuir ou papier fossile. IV. 535. a. Espece de fossiles nommés ichthyopétries. VIII. 486. b. Fossiles nommés infalita. 776. a. Licornes fossiles trouvées en Sibérie. IX. 486. a, b. Liège fossile. 489. a. Ivoire fossile. IX. 63. a, b. 64. a. Ossemens fossiles. XI. 686. b. 687. a. Voyez **OS**, **OSSEMENS**. Pain fossile. XI. 752. a, b. Classe de fossiles appellés pierres fibreuses. *Suppl.* IV. 371. a, b. Oursins de mer fossiles. 212. a, b. Sels fossiles. XIV. 915. b. &c. 927. a, b. Fossiles trouvés à Langensaltza en Thuringe. XVI. 469. b. Exposition d'une nouvelle hypothese sur l'origine de divers fossiles, comme encrinites, astéries, trochistes.



chiffes, &c. *Suppl.* IV. 223. b. 224. a. Sur les fossiles, voyez COUCHES DE LA TERRE, PIERRE, PÉTRIFICATION.

FOSSOYEURS, (*Hist. eccl.*) Ce sont les mêmes hommes qu'on appelloit *fossaires*. Pourquoi on leur donne le nom de *corbeaux*. Usage des quakers à l'égard de leurs morts. VII. 212. a.

FOU, (*Hist. mod.*) Sociétés des fous. Voyez FOLLE.

Fou, fête des fous. VI. 573. b. &c. Lieu où a été conservé l'original de l'office des fous. XV. 34. a. Le czar Pierre I condamnoit des gens à être fous. X. 727. b. Respect des mahométans pour les fous. *Suppl.* I. 5. b.

Fou, (*Jurispr. Médéc.*) Différence entre imbécille & fou. VIII. 565. b. Les actions des fous ne doivent pas leur être imputées. 637. b. Semence qui rend fou. IV. 821. b. L'opération de la transfusion faite sur un fou. XVI. 550. b. 551. a, b.

Fou, (*Ornith.*) Description de cet oiseau de mer des Antilles. Saveur de sa chair. Pourquoi on l'appelle fou. Autres oiseaux du même nom dans les Antilles. VII. 212. a.

Fou de l'île de Java. Cet oiseau décrit vol. IV. des planch. Règne animal, pl. 49.

Fous, (*Jeu des échecs*) Leur position, leur marche, & leur manière de prendre. VII. 212. a.

FOUAGE, ou *Affouagement*, (*Jurispr.*) droit dû au roi par chaque feu ou ménage. Etym. de ce mot. Autres noms donnés à ce droit. De l'origine du fougage : son ancienneté, particulièrement en France. Il eut d'abord lieu en Normandie : comment on le payoit. Cette imposition établie ensuite en d'autres provinces. Les fougages levés pour fournir aux besoins extraordinaires de l'état, furent compris sous le nom général d'*aide*. Pourquoi ils furent ensuite distingués des aides. VII. 212. b. Cette distinction établie par des lettres de Charles VI en 1383. Ce qu'on appelloit diminution de feux & réparation de feux. Quelques auteurs disent que les tailles ont succédé au droit de fougage ; mais cela n'est pas tout-à-fait exact. Ces droits cessoient néanmoins quelquefois, moyennant d'autres impositions. Droit de fougage levé par Charles V, pour la solde des troupes. Charles VII le rendit perpétuel, & alors il prit le nom de taille. Comment ce droit existe encore aujourd'hui. *Ibid.* 213. a.

FOUAGE, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 97. a.

Fougages, collecteurs des. III. 631. a.

FOUANG. Voyez FOANG.

FOUANNE, *Fischure*, *Trident*. (*Pêche*) instrument de pêcheur. Sa description & son usage. Manière dont s'en servent les riverains de Port-Louis en Bretagne. VII. 213. a. La fouanne s'appelle ailleurs *bout de quievre*, ou *bouteux* ; aux côtes de haute Normandie, *haveneau*. Description & usage de ce haveneau. Comment on s'en sert pour pêcher les anguilles. Saison de la pêche. Autre manière de pêcher l'anguille peu différente de la pêche à la fouanne. *Ibid.* b.

Fouanne, voyez FOUGUE, HOUCHE, TRIDENT, & vol. VIII. des pl. Pêche, pl. 4.

FOUCHY, (*Jean-Paul Granjean de*) physiologiste. *Suppl.* IV. 359. b. Octant de M. de Fouchy. 84. b.

FOUDRE, (*Gramm. & Physiq.*) Observation sur le genre grammatical de ce mot. Différence entre foudre & tonnerre. Comme la matière de la foudre & celle du tonnerre sont la même chose, on renvoie à l'article TONNERRE ce qui appartient à ce sujet. Observations particulières sur la foudre. La matière de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. b. Les pays remplis de soufre sont plus sujets à la foudre que les autres. Utilité de la foudre. On prétend que la pluie qui tombe lorsqu'il tonne, est plus propre qu'une autre à féconder les terres. Observations de M. Müschbroeck, sur la fréquence de la foudre à Utrecht, sur son rapport avec certains vents & certaines saisons. Cause des éclairs & des tonnerres en tems serein. Pourquoi une grande pluie fait cesser la foudre. Effets de la foudre sur certaines liqueurs. Moyen de détourner la foudre. Ce que croyoient les Priscillianistes sur la cause de la foudre. *Ibid.* 214. a.

FOUDRE, (*Physiq.*) Physiciens qui, avant M. Franklin, ont soupçonné que la matière de la foudre étoit la même que celle de l'électricité. Cet article est destiné à rapporter les observations que M. Franklin a faites sur ce sujet, les conséquences qu'il en tire, & les expériences qu'il a imaginées pour les prouver. 1°. Rapport entre le zig-zag de l'éclair & l'étincelle électrique, quand on la tire d'un corps irrégulier, avec un corps irrégulier, ou à travers un espace dans lequel les conducteurs sont disposés d'une façon irrégulière. *Suppl.* III. 97. a. 2°. La foudre frappe les objets les plus élevés, les plus pointus, de même que les corps pointus poussent & attirent le fluide électrique, plutôt que ceux qui sont terminés par des surfaces planes. 3°. La foudre suit toujours le meilleur conducteur & le plus à sa portée : le fluide électrique en fait de même dans la décharge de la bouteille de Leyde. 4°. La foudre & la matière électrique ont la propriété de mettre le feu. 5°. La foudre fond quelquefois les métaux. On fait la

Tom. I.

même chose avec l'électricité. Différentes expériences sur les fusions opérées par le feu électrique. *Ibid.* b. Examen de certaines fusions froides que l'on dit avoir été produites par la foudre, celle d'une lame d'épée dans son fourreau. 6°. La foudre déchire certains corps ; l'électricité en fait de même. 7°. La foudre & la commotion électrique ont causé l'aveuglement. 8°. On rapporte que la foudre emporta un jour de la peinture qui couvroit une moulure dorée d'un panneau de menuiserie, sans avoir endommagé le reste de la peinture ; M. Franklin a imité ce fait. 9°. La foudre tue les animaux ; on a aussi tué des animaux en leur donnant la commotion. *Ibid.* a. 1°. La foudre a ôté à des aimans leur vertu, & renversé leurs poles ; M. Franklin a imité ce phénomène. Histoire de l'invention des conducteurs élevés sur des tours, pour attirer la matière électrique contenue dans les nuages. Invention des cerfs-volans électriques. Par ces expériences, le physicien Anglois démontra de la manière la plus complète, l'identité de la matière électrique & de celle qui occasionne la foudre, l'éclair & le tonnerre. *Ibid.* b. Ses recherches sur la formation du tonnerre. Dans la suite des observations qu'il fit à ce sujet, il trouva les nuages plus souvent électrisés négativement que positivement ; ensuite, dit-il, que dans les coups de foudre, c'est la terre qui frappe les nuages, & non les nuages qui frappent la terre. Hypothèse par laquelle il tâche d'expliquer la cause de cette électricité négative des nuages. *Ibid.* 99. a, b. Expérience qui prouve qu'un corps dans différentes circonstances de dilatation & de contraction, est capable de recevoir & de retenir plus ou moins de fluide électrique sur sa surface. *Ibid.* 100. a. Autres conjectures que présente M. Vilcke, sur la cause de l'électricité des nuages. *Ibid.* b. Travaux du P. Beccaria sur le même sujet. Appareil d'expériences qu'il a employé. *Ibid.* 101. b. Ses observations sur la formation des nuages orageux, *ibid.* 102. a. & sur l'électricité de ces nuages au moyen de son appareil. Explication que ce physicien donne de ces phénomènes. *Ibid.* b. Selon lui, les nuages servent de conducteur, pour voiturier le fluide électrique des endroits de la terre qui en sont surchargés, à ceux qui en sont épuisés. Il a vu dans un tems très-calme de la poussière & d'autres corps légers emportés dans l'air, & même aller quelquefois contre le vent : explication de ce phénomène. Spectacle à-peu-près semblable, mais accompagné de plus de circonstances remarquables, dont M. Vilcke a été témoin. *Ibid.* 103. b. Démonstration de la manière dont les vapeurs sont élevées pour former les nuages orageux. *Ibid.* b. L'expérience & l'observation démontrent que la foudre part quelquefois de la terre pour frapper les nuages. Conséquence que l'auteur en tire sur la manière d'assujettir les conducteurs à la terre, & de les y enfoncer. De la perte d'équilibre de matière électrique dans les entrailles de la terre. Cause du bruit de la foudre. *Ibid.* 104. a. Explication que donne M. Franklin des effets de la foudre tombée sur le clocher de la ville de Newbourg dans la nouvelle Angleterre. *Ibid.* b. La rapidité du mouvement de la matière électrique, est la cause de la chaleur qu'elle produit dans les corps, & de leur embrasement. Explication de quelques phénomènes qu'on remarque sur les corps humains frappés de la foudre. Ouvrages où l'on trouve la relation de la mort de M. Richman, qui fut tué par un coup qui partit de son appareil. Singularités effets du tonnerre sur quelques liqueurs. *Ibid.* 105. a. Pourquoi il tonne souvent en certains pays, en d'autres rarement, & en quelques autres jamais. Observation sur la méthode de détourner les orages par le son des cloches. *Ibid.* b.

Foudre ; cause qui la produit. XI. 545. a. Explication de ses effets. *Ibid.* b. Conducteurs de la foudre. *Suppl.* II. 540. a, b. &c. Pourquoi certaines régions sont plus souvent frappées de la foudre que d'autres. 541. a. De l'état des poumons de ceux qui ont été tués de la foudre. *Suppl.* IV. 618. b.

Foudre, comment il est possible qu'elle tombe en pierre. XI. 545. b.

FOUDRE, (*Médéc. Anat.*) Recherches des causes de la mort de ceux que la foudre a tués, sans qu'on ait trouvé en eux aucune trace de ce qui a pu leur ôter la vie. Exemple raconté par M. Scheuchzer qui semble prouver que la seule frayeur causée par la foudre, peut donner la mort. Observations qui semblent montrer que la vapeur du soufre ou la perte de l'électricité de l'air par la foudre, peut aussi ôter la vie. Autres cas qui nous apprennent que les hommes peuvent mourir de frayeur, ou qu'elle peut les réduire à l'extrémité. Phénomènes étranges que la foudre opère quelquefois sur le corps de ceux qu'elle fait périr. VII. 214. b.

Foudre ; cause de la suffocation par la foudre. VII. 520. a. Rapport d'un chirurgien concernant un corps mort de la foudre. XIII. 806. a.

FOUDRE, (*Pierres de*) Ce que M. Lémery pense de ces pierres. Opinion plus raisonnable. VII. 214. a.

FOUDRE, (*Mythol.*) dard enflammé dont les poètes ont armé Jupiter. Présent de la foudre que ce dieu reçut de Célus. Les cyclopes fabricateurs de la foudre : vers de Virgile sur ce sujet. Stace est le seul qui ait donné la foudre à Junon.

K K K K k k k k k



Trois rayons que renfermoit chaque foudre. Deux manieres dont la foudre de Jupiter est figurée : plaisanterie de Lucien sur la foudre du pere des dieux. La principale divinité de Séleucie étoit la foudre. La foudre entre les mains des rois, représentoit un pouvoir égal à celui des dieux : exemples. *Ety. du mot foudre.* VII. 215. a.

*Foudre*, divinités qui la portent. *Suppl.* II. 902. a.

**FOUDRE**, (*Littérat.*) Deux sortes de foudres que distinguoient les Romains. Présages qu'ils tiroient de la foudre ; divers noms qu'ils lui donnoient selon la nature de ces présages. Comment la langue latine s'enrichit de la sottise con fiance qu'on donnoit aux augures tirés de la foudre. Les endroits frappés de la foudre étoient réputés sacrés. Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la foudre, étoit placé sous un autel couvert. VII. 215. a. Purification des arbres foudroyés. Avant cette purification, ces arbres passoient pour funestes. Passage de Plaute conforme à cette opinion. Il n'étoit pas permis chez les Romains de brûler le corps de ceux qui avoient été frappés de la foudre, il falloit les inhumier : mais il paroît que ce point de religion n'en fut pas un chez les Grecs. On regardoit en général comme impies, ceux qui avoient été frappés du feu du ciel. Observations de Sénèque sur toutes ces superstitions. Auteurs à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 216. a.

**FOUDRE**, (*Myth.*) Des dieux auxquels les Etrusques & les Romains ont attribué le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. b. Observations sur cet art. de l'Encyclopédie. *Ibid.* 106. a.

**FOUDRE**, (*Littérat.*) Diverses remarques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 106. a.

*Foudre* ; ce que pratiquoient les Romains dans le lieu qui avoit été frappé de la foudre : prêtres chargés des expiations usitées en ce cas. II. 242. a. XV. 548. a, b. Figure symbolique de la foudre. XV. 728. b.

**FOUDRE**, (*Blason*) meuble de l'écu. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 106. a.

**FOUDRE**, (*Archit. Jardin. Tonnel.*) VII. 216. a.

**FOUDROYANT**, coup foudroyant. IV. 337. a, &c. Barril ou hérifson foudroyant. VIII. 161. b.

**FOUEDA**, negres de. XI. 81. a.

**FOUES** montées en ravoirs, (*Pêche*) vol. VIII. des pl. Pêche, planch. 15.

**FOUET**, (*Jurispr.*) peine du fouet. Peuples chez lesquels cette peine avoit lieu. Elle n'emportoit point infamie chez les Romains. Comment elle est considérée en France. De quelle maniere ce supplice s'exécutoit autrefois, & s'exécute aujourd'hui. Cette peine ordonnée en certains cas dans la prison. Autrefois c'étoit une femme en quelques endroits qui fustigeoit les femmes. Peine du fouet ordonnée autrefois par l'église comme pénitence publique. Cette peine infligée à Raimond, comte de Toulouse. VII. 216. b. Le juge d'église, selon la disposition canonique, pouvoit condamner ses justiciables au fouet : ce que dit là-dessus Bernard Diaz, dans sa pratique criminelle. Observations d'Ignace Lopez, & de Julius Clarus. Fouet sous la custode. *Ibid.* 217. a.

*Fouet*. De la flagellation. VI. 833. b. De la fustigation. *Ibid.* Différence entre *scutica* & *flagellum*. XIV. 844. b. Peine du fouet chez les Hébreux. XV. 675. b.

**FOUET**, (*Verrerie*) Fonctions de cet ouvrier dans les verreries. VII. 217. a.

**FOUGASSE**, terme de fayencerie. VI. 456. a.

**FOUGERE**, (*Bot.*) Caractères de ce genre de plante. Auteurs à qui l'on doit la découverte de la semence de la fougere. Observations de divers botanistes sur cette semence ; celles de M. Cole, de Swammerdam, de M. Tournefort, VII. 217. b. & de M. Miles. Description de la fougere que l'auteur appelle *plante épiphyllisperme*. Trois principales sortes de fougères en usage dans les boutiques. Description de la fougere mâle. *Ibid.* 218. a. Celle de la fougere femelle ou commune. La troisième sorte est la fougere fleurie, ou *osmonde* : voyez ce mot. Auteurs à consulter sur les fougères exotiques. *Ibid.* b.

*Fougères*. MM. Linnæus & Adanson désignent par ce nom la famille ou classe naturelle qui comprend toutes les plantes que d'autres ont nommées *capillaires*, *dorsifères*, *epiphyllisperma*. Caractère de ces plantes. Observations faites sur leurs graines. Incertitude sur leurs fleurs. Différentes régions de la terre où l'on trouve des fougères. Leurs qualités. *Suppl.* III. 106. a, b. Différens genres compris dans l'ordre des fougères, selon le système de Linnæus. *Ibid.* 107. a.

*Fougere*, graine de cette plante. XIV. 940. b. 945. a. Fougere musquée, voyez CERFEUIL MUSQUÉ. Fougères de Malabar, dites *aranapanna* & *bosaya* : voyez ces mots. Genre de fougere dite *peris*. *Suppl.* IV. 551. a, b.

**FOUGERE**, (*Agricult.*) La fougere femelle est très-nuisible aux laboureurs. Comment on la fait périr lorsqu'elle pullule dans les pacages. La fougere coupée étant en seve, est un excellent fumier. Les arbres plantés dans les lieux où elle croît, réussissent très-bien. Utilité de la cendre de la fougere pour fertiliser les terres. VII. 218. b.

**FOUGERE**, (*Mat. médic.*) Trois especes de fougères en usage chez les apothicaires. VII. 218. b. Cette plante est peu

employée dans la pratique moderne. Sa racine regardée comme vermifuge : maniere de la préparer en remede. Autres préparations que les charlatans joignent à ce remede, employé contre les vers plats. Propriétés de la fougere. Quels sont les cas où l'on peut en prescrire l'usage. Usage extérieur du suc des racines de fougere mêlée avec de l'eau. *Ibid.* 219. a.

**FOUGERE MÂLE**, (*Botan.*) espece de polypode, à laquelle les anciens ont donné improprement ce nom. *Suppl.* III. 107. a.

**FOUGERE**, arbre, (*Botan.*) espece de polypode qui croît dans l'Amérique méridionale. *Suppl.* III. 107. a.

**FOUGERE**, (*Arts*) Pain de la racine de fougere employé en tems de disette. On emploie la fougere dans le comté de Saxe pour chauffer les fours, &c. Comment le peuple en certains endroits de l'Angleterre, se sert de ses cendres au lieu de savon. Usage de ses cendres pour faire le verre de couleur verte. VII. 217. a. Phénomènes chymiques très-singuliers que présentent les cendres de la fougere commune. Les Chinois dans leurs manufactures de porcelaine se servent d'une espece de vernis fait avec de la fougere & de la chaux. Quel en est le procédé & la maniere. *Ibid.* b.

**FOUGERES** (*Géogr.*) petite ville de France. Elle est la patrie de René le Pais. Caractère de ses écrits. VII. 220. a.

**FOUGEROUX**, (*M.*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. b.

**FOUGUE**, (*Marine*) Mât de fougue. Vergue de fougue. Perroquet de fougue. VII. 220. a.

**FOUGUE**, (*Artific.*) espece de serpenteaux qui changent subitement de vitesse & de direction. Divers moyens par lesquels on peut causer ces variétés. VII. 220. a.

**FOUGUE**, Fouanne, Anjou salin, (*Pêche*) pêche usitée dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Comment elle se pratique. VII. 220. a.

**FOUILLE**, (*Archit.*) ouverture faite dans la terre. Fouille couverte. VII. 220. b.

**FOUILLE des terres**, (*Agricult.*) Comment on se conduit communément dans la pratique du jardinage pour fouiller les terres. Utilité de cette fouille. VII. 220. b.

**FOUILLER**, (*Art milit.*) Aucun commandant de troupes ne doit s'engager dans un lieu couvert, sans l'avoir fait fouiller auparavant. Comment on doit fouiller les différens lieux par où la troupe doit passer. VII. 220. b.

**FOUILLER**, (*Hydraul.*) VII. 220. b.

**FOUINE**, (*Hist. nat.*) En quoi la fouine & le marte différent l'une de l'autre. Caractère & mœurs de la fouine. VII. 220. b. Excrémens de cet animal. On peut l'apprivoiser en l'élevant dans la maison. *Ibid.* 221. a.

*Fouine*, espece de fouine dite herbe. *Suppl.* I. 880. a. Pige pour les fouines. Vol. III. des pl. Chasse, pl. 15.

**FOUINE**, (*Pelleterie*) Différentes sortes de fourrures, auxquelles on emploie sa peau. Cas que l'on fait de la fouine de Natolie. VII. 221. a.

**FOUINE**, (*Agricult.*) maladie des blés, voyez ROUILLE.

**FOULES**, (*Géogr.*) peuples d'Afrique. Contrée qu'ils habitent. Divers sentimens des voyageurs sur ces peuples. Qualité de leur pays. Ils tiennent le milieu pour la couleur entre les Maures & les Negres. VII. 221. a.

*Foules*. Observation sur ces peuples d'Afrique. VIII. 346. b. 225. a.

**FOULER**. Signification de ce mot dans l'usage ordinaire. Son usage parmi les chapeliers, les corroyeurs & les hongroyeurs. VII. 221. a.

**FOULER les draps**, (*Manuf. en laine*) Description de ce travail. IX. 191. b. Vaisseaux à fouler. XVI. 808. b. Voyez vol. III. des planch. Draperie, pl. 5 & 6.

**FOULER les peaux**, (*Chamois.*) III. 71. a.

*Fouler*, opération du chapelier. III. 166. b. 170. b.

**FOULERIE**, moulin à foulon, voyez LAINE, MANUFACTURE EN LAINE. Foulerie chez les chapeliers. VII. 221. b.

**FOULIS**, negres d'Afrique. Leur gouvernement. XV. 225. a.

**FOULOIRE** des bonnetiers. II. 325. b.

**FOULON**, (*Drap.*) fonctions de l'ouvrier qui porte ce nom dans les manufactures. Quelles étoient les fonctions des foulons chez les Romains. VII. 221. b.

*Foulon*. Terre à foulon. Son usage. Lieux d'où on la tire. Elle est absolument nécessaire pour bien préparer les draps. VII. 221. b. Le transport de cette terre est contrebande en Angleterre. Comment on y supplée dans les lieux où elle manque. Cette terre excellente pour la végétation des plantes. Usage qu'on en fait lorsqu'elle est dissoute dans le vinaigre. *Ibid.* 222. a.

*Foulon*, terre à, XVI. 174. a.

**FOULON**, (*Pierre le*) ses sectateurs. XVI. 251. b. Ses erreurs sur la Trinité. 661. b.

**FOULQUE**, la grande, (*Ornith.*) vol. VI. des planches, Regne animal, pl. 40.

**FOULQUES**. Princes de ce nom dans la maison d'Anjou. XII. 709. b.

**FOULQUES**, curé de Neuilly. *Suppl.* IV. 34. b.

**FOULURE**, (*Maneg. Maréch.*) Diverses acceptions de ce mot. VII. 222. a.

**FOULURE**, (*Corroyeur*) VII. 222. a.



FOUQUET, (M.) surintendant des finances. Son emprisonnement & sa mort. XII. 614. b.

FOUQUET, comte de Gisors; mort en 1758. *Suppl.* III. 227. a.

FOUQUIERES, (Jacques) peintre. V. 316. b.

FOUR. (Architect.) Ce qu'on entend par *four bannal*. VII. 222. a.

FOUR bannal, (Econ. domestiq.) raisons alléguées pour colorer la bannalité des fours. Inconvénients de cet usage. Moyen de les lever. *Suppl.* III. 167. b.

Four de boulanger. Sa description. VII. 222. a.

Four de boulanger. Construction d'un four à pain sans beaucoup de frais. Manière de le chauffer. *Suppl.* III. 108. a. Manière d'enfourner & de tirer le pain du four. Divers degrés par lesquels les hommes sont parvenus à connoître l'usage du pain. Invention des fours. Leurs différentes constructions. *Ibid.* b. Quelle est la plus avantageuse. *Ibid.* 109. a.

Four. Arches du four. I. 605. a, b. Bouche du four. II. 350. a. Où commença l'usage des fours, & quand il s'introduisit en Europe. 359. a. Four où l'on cuit le biscuit de mer. 261. a. Fours à brique, à plâtre, à chaux. Vol. I. des planch. Architecture, Maçonnerie. Four à cuire la brique, voyez BRIQUETIER. Fours à chaux. III. 262. a. Voyez CHAUFOURNIER. Fours pour la fayence. Vol. IV. des planch. Fayencerie, pl. 9. Fours pour les manufactures de glace. XVII. 118. a, b. &c. & vol. IV. des planch. Fours à pipe, voyez ce dernier mot. Fours du potier de terre, vol. VIII. des planch. article de cet art, pl. 17. Fours des verreries; four à fritte. VII. 311. a, b. XVII. 134. a, b. Fours des verreries en bouteilles. XVII. 105. a, b. &c. Des verreries en crystal. 154. b. Les fours de verreries sont représentés dans le vol. X. des pl.

FOUR de campagne, (Confiseur) VII. 222. a.

Four des grosses forges, voyez GROSSES FORGES.

Fours d'Egypte, pour faire éclore les œufs de poule. XII. 200. a.

FOUR, le, (Géogr.) écueil sur la côte de Bretagne. VII. 222. b.

FOURBERIE, (Morale) ce que ce vice a de criminel dans son principe, & de dangereux dans ses effets. De tous les caractères vicieux, le fourbe est celui qui mérite le plus notre exécution. *Suppl.* III. 109. b.

Fourberie: elle est indigne d'un grand prince. XII. 918. b.

FOURBISSEUR. Énumération des outils dont les fourbisseurs se servent. Qualification des maîtres de cette communauté dans la ville de Paris. Ouvrages qu'ils ont droit de faire. Police & principaux réglemens de cette communauté. VII. 222. b. Bois qui sert à la monture des fourreaux. Comment on le travaille, pour former le fourreau. Objets particuliers du métier, auxquels certains fourbisseurs se bornent. Quels sont les endroits d'où ils tirent leurs lames. Quelles sont les plus estimées. Comment elles se vendent. *Ibid.* 223. a.

Fourbisseur. Etym. de ce mot. Ancienneté de l'art. XVII. 784. a. Division de la fourbissure en deux parties; savoir, 1°. la connoissance des différens métaux, & l'art de les travailler; 2°. la manière d'en fabriquer toutes les sortes d'ouvrages propres à cet art. Des métaux. Des ouvrages. *Ibid.* b. Des armes anciennes. 785. a. — 786. a. Des armes modernes. 786. a, b. Développement d'une garde d'épée. 786. b. 787. a. Des lames. 787. a. 788. a. Des outils. 788. a, b. 789. a, b. Couteaux des fourbisseurs. IV. 408. a. Gratteaux. VII. 863. b. Outil pour tirer le fil de fer. XI. 719. a. Art d'orner une garde d'acier de figures gravées. XV. 857. b. — Voyez vol. IV. des planch. article *Fourbisseur*.

FOURBURE. (Médic.) Symptômes de cette maladie. Ses causes. VII. 223. a. Prognostics. Remèdes. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* III. 410. a.

FOURÇATS ou fourques, &c. (Marine) Description de ces pièces de la construction du vaisseau. VII. 224. a.

FOURCHE. (Gramm.) Description & usage des fourches de fer à trois fourchons. Comment le taillandier les travaille. VII. 224. a.

Fourche, tire-fiente. XVI. 342. b. Description des fourches. Vol. I. des planch. Agriculture.

FOURCHES patibulaires. (Jurispr.) Lieux où on les place. On les appelle aussi justices. Pourquoi ces gibets sont appelés fourches. VII. 224. a. Origine du terme de *fourches patibulaires*. Différence entre les fourches & les échelles, ou signes patibulaires. Degrés de seigneurie marqués par le nombre des piliers. Lorsque les fourches patibulaires sont tombées de vétusté, elles doivent être rétablies dans l'an & jour de leur destruction. *Ibid.* b. Voyez PATIBULAIRE.

FOURCHE, (Architect.) voyez PENDENTIF.

FOURCHES pour carener, (Marine) VII. 224. b.

FOURCHE de potence de pompe, (Marine) voyez POTENCE.

FOURCHES, (Hydrauliq.) VII. 224. b.

FOURCHE, (Blanchiff. de cire) VII. 224. b.

FOURCHES, (Ouvriers en gâse) VII. 224. b.

FOURCHES ou BRANCHES, (Jardin.) voyez FOURCHONS.

FOURCHE. (Maneg.) Fourches de fer & de bois. Leur usage. On devrait bannir des écuries l'usage des fourches de fer. VII. 225. a.

Fourche, en verrerie, en vènerie. VII. 225. a.

FOURCHE, montagne de la, (Géogr.) Origine du nom donné à cette montagne. Le Rhône y a sa fourche. On la confond quelquefois avec le Saint-Gothard. VII. 225. a.

Fourches caudines, (desfile des) déshonneur que les Romains y effuyèrent. VIII. 888. b.

FOURCHÉ, (Ruban.) patron symétrique, &c. dont on ne passe que la moitié. Détails sur ce sujet. VII. 225. a.

FOURCHÉ ou fourchu, (Blason) VII. 225. a.

FOURCHÉ, pié, (Comm. de bétail) XII. 559. a.

FOURCHER, (Jardin.) pousser à l'extrémité de la branche taillée, d'autres branches latérales. Attention qu'il faut avoir en taillant, par rapport aux branches qui fourchent. *Suppl.* III. 109. a.

FOURCHETTE, (Anatom.) partie inférieure de la vulve qui en fait la séparation d'avec l'anus. Description de cette partie. Diverses apparences qu'elle a dans les filles & dans les femmes. Causes du déchirement de la fourchette. Dilatération qui arrive dans les accouchemens laborieux de l'espace qui s'étend de la vulve à l'anus. Pourquoi ce déchirement doit être réuni. VII. 225. b.

Fourchette. Dilatération de cette partie par l'accouchement. VI. 481. a.

Fourchette, instrument de chirurgie. Description & usage. VII. 225. b.

FOURCHETTE, (Médic.) elle doit être proportionnée au pié. Examen du sentiment de ceux qui ont prétendu qu'une fourchette petite & desséchée est le passage d'un pié encafé. Inconvénients des fourchettes grasses. Les maigres & les grasses caractérisent un mauvais pié. VII. 225. b. Ce qu'on entend par fourchette neuve. Les fourchettes grasses tombent fréquemment en pourriture. Comment les maigres se trouvent exposées au même mal. Remèdes à employer lorsque la chute de la fourchette provient de la perversion & de l'affluence des humeurs sur cette partie. *Ibid.* 226. a. Voyez *Suppl.* III. 423. a. 425. a.

FOURCHETTE, (Architect.) VII. 226. a.

Fourchette, terme de cardeur, terme de charron; outil de différens ouvriers; instrument de cuisine. VII. 226. a.

FOURCHETTE. (Antiq.) L'usage des fourchettes paroît avoir été inconnu aux anciens. Instrument dont les Chinois se servent au lieu de fourchettes. Pourquoi quelques princes de l'Europe ne s'en servent point. *Suppl.* III. 109. b.

FOURCHETTE, (Grosses forges) VII. 226. b.

Fourchette, outil commun à plusieurs ouvriers. VII. 226. b.

FOURCHETTE, (Horlog.) VII. 226. b.

FOURCHETTES, (Jardin. Verrerie) VII. 226. b.

FOURCROI, (Bonaventure) sa patrie, ses ouvrages. XI. 274. a.

FOURCROI de Ramecourt: son ouvrage sur la chaux. *Suppl.* II. 375. b.

FOURGAGNER, voyez FORGAGNER.

FOURMI. (Hist. nat.) Suite des développemens de la fourmi, qui paroît d'abord sous la forme d'un œuf, ensuite dans l'état de nymphe, & qui enfin devient une vraie fourmi. VII. 226. b. Dans chaque espèce de fourmi, on distingue les mâles, les femelles & les fourmis ouvrières. Description de la fourmi ouvrière; *Ibid.* 227. a. celle des fourmis mâles. On ne trouve pas des fourmis mâles dans les fourmilieres en tout tems. Description des fourmis femelles. Parmi les fourmis les plus communes en Hollande, Swammerdam a observé qu'il se trouve peu de mâles & de femelles en comparaison du grand nombre d'ouvrières. Soins des fourmis ouvrières pour les vers & les nymphes. Leurs nids. Swammerdam n'a jamais trouvé dans les fourmilieres des provisions pour l'hiver. *Ibid.* b. Outre l'espèce sur laquelle ce naturaliste a fait les observations précédentes, il en a connu six autres, dont on donne ici la description. Fourmis blanches des Indes orientales. Fourmis rouges de l'isle de Ternate. Fourmis longues. Quatre sortes de fourmis dans les Antilles. Incommodités qu'elles causent. *Ibid.* 228. a. Les fourmis les plus dangereuses sont celles qu'on appelle *chiens*. Fourmis blanches du Sénégal. Nids des fourmis de Batavia. Fourmilieres de la hauteur d'un homme sur les côtes de Guinée: dégâts prodigieux que causent les fourmis qui en sortent. Instinct de ces insectes pour emporter leur proie. Fourmis volantes de Madagascar. Ce qu'on appelle en Amérique, *fourmis de visite*. Comment on les reçoit dans les maisons. Fourmis dans les Indes orientales, qui se font toujours des chemins en galerie pour parvenir où elles veulent. Singularités sur ces insectes. *Ibid.* b. Comment elles travaillent à se faire un passage, lorsqu'elles veulent aller quelque part. Fourmis blanches du royaume de Maduré, nommées par les Indiens, *carreyan*. Leurs fourmilieres. *Ibid.* 229. a. Les différentes espèces de fourmi ne se mêlent jamais. Description de la fourmi, vue au microscope. Traité à consulter sur cette matière. *Ibid.* b.

Fourmi blanche. XIII. 186. a. XVI. 792. a. Animal mangeur de fourmis. XV. 871. b. Observations sur les fourmis des Mozluques & sur leurs nids. *Suppl.* I. 795. b. 796. a.



**FOURMI.** (*Econom. rustiq.*) Les fourmis nuisent beaucoup aux arbres fruitiers. Divers moyens employés pour détruire ces insectes, ou pour les empêcher d'approcher des arbres qu'ils recherchent. VII. 229. b.

*Fourmis, œufs de,* les naturalistes ont démontré que ce qu'on appelle communément de ce nom, sont les jeunes fourmis même emmaillottées dans leur premier état d'accroissement, par une espèce de soie que les fourmis tirent de leur corps. Premiers développemens de la fourmi. Observations que le docteur King a faites dans l'intérieur de ces coques. Soins que les fourmis prennent de ces œufs. Oiseaux qui s'en nourrissent. Description des vrais œufs de fourmi. Empressement des fourmis à venir couvrir les œufs que la mère a jetés sur la terre. Auteurs à consulter sur les fourmis. VII. 230. a.

**FOURMI.** (*Chym. Mat. méd.*) Analyse chimique des fourmis. Maladies contre lesquelles les fourmis sont employées. VII. 230. b.

**FOURMI.** (*Mythol.*) Les Grecs prétendoient descendre des fourmis de la forêt d'Égine. Les Thessaliens honoroient les fourmis. VII. 230. b.

**FOURMILIER,** (*Zoolog.*) *tamandua guacu* du Brésil. Description de ce quadrupède. Comment il se nourrit de fourmis. Pourquoi on l'a nommé *ursus formicarius*. VII. 230. b.

*Fourmilier.* Description de quatre espèces de fourmiliers. X. 19. b. Voyez vol. VI. des planch. Règne animal, pl. 16.

**FOURMILIERE.** (*Hist. nat.*) Différentes sortes de fourmilieres. VII. 230. b.

*Fourmilieres ; vapeur dangereuse qui s'en élève.* Suppl. IV. 463. b.

**FOURMILIERE.** (*Econom. rustiq.*) Dommage que causent aux prairies seches ces petits monceaux de terre que les fourmis forment en cône pour leur demeure. Méthode à pratiquer pour ruiner toutes les fourmilieres. Instrument dont on se sert en certains pays pour couper les fourmilieres. VII. 231. a.

**FOURMILIERE,** (*Médec.*) maladies des paupieres. Description de cette maladie. VII. 231. a. Voyez VERRUE des paupieres.

**FOURMILIERE,** (*Maréchal.*) Suppl. III. 413. a.

**FOURMI-LION.** (*Hist. nat.*) Description de cet insecte. VII. 231. a. Il ne marche qu'en reculant; il ne vit que d'insectes; mais il ne peut aller chercher sa proie. Artifice avec lequel il se la procure. Pourquoi il a été appelé *fourmi-lion*. Comment il se débarrasse des restes de sa proie, lorsqu'il n'en tire plus rien. Longues abstinences qu'il peut soutenir. Comment il travaille à sa métamorphose. Coque dans laquelle il se renferme. *Ibid.* b. Temps qu'il y demeure. Comment se fait sa transformation. Comment la demoiselle sort de la coque. Dépouilles qui y restent. Elle y dépose aussi quelquefois un œuf avant de sortir. Description de cet œuf. Il est infécond, ayant été pondu avant l'accouplement du mâle avec la femelle. Pourquoi les fourmi-lions sont rares. État de la demoiselle en sortant du fourreau. Description de ces demoiselles. *Ibid.* 232. a.

**FOURMILLEMENT** dans l'air, qu'on aperçoit sur un poêle & sur un fourneau. (*Chym.*) Cause de ce fourmillement. VII. 248. 7. a. Inconvénient qui en résulte pour le chymiste. Moyen d'y remédier. *Ibid.* b.

**FOURMONT,** (*l'Abbé*) ses soins pour la bibliothèque du roi. II. 240. a.

**FOURMONT.** (*Etienne*) Observations sur ce savant. Suppl. III. 349. a, b. Son explication de la fable des Gorgones. VII. 746. a, b. Éloge de son livre sur les racines de la langue latine. XIII. 747. b.

**FOURNAISE,** *déesse* : fête en son honneur chez les Romains. VII. 188. b.

**FOURNALISTE,** (*terme de Potier de terre*) ouvrier qui fait toutes les grosses pièces comprises sous le nom général de *fourneau*. C'est encore un ouvrier qui fait tous les vaisseaux de chimie en terre. VII. 232. a. Quels sont les ouvrages que les ouvriers de cette communauté ont droit de faire. Police & statuts de cette communauté. Matière dont on fait les fourneaux & les creusets. Outils des fournalistes. Comment se font les fourneaux & les creusets. Palettes des fournalistes. Leurs différens ouvrages. *Ibid.* b.

**FOURNEAU** d'une mine, (*Fortific.*) VII. 233. a.

*Fourneau superficiel,* (*Fortificat.*) ou *caisson*. VII. 233. a.

**FOURNEAU.** (*Bimblot.*) VII. 233. a.

*Fourneau à fondre les caractères d'imprimerie.* VII. 233. a.

**FOURNEAU,** (*Chapelier*) trois sortes de fourneaux chez ces ouvriers. VII. 233. a.

**FOURNEAU.** (*Cuisine*) VII. 233. b.

*Fourneau des grandes fonderies.* Voyez BRONZE.

*Fourneau des usines en cuivre.* Voyez CUIVRE.

*Fourneau des usines en fonte.* Voyez GROSSES FORGES.

*Fourneau des usines en fer.* Voyez GROSSES FORGES.

*Fourneau des tailleurs de limes.* VII. 233. b.

*Fourneau chez les mégisiers.* Voyez CHAMOISEUR.

*Fourneau des fondeurs en sable.* VII. 233. b. Voyez SABLES.

**FOURNEAU,** (*Plombier*) trois sortes de fourneaux; la fosse, la poêle, le fourneau à étamer. VII. 233. b.

**FOURNEAU.** (*Potier d'étain*) VII. 233. b.

**FOURNEAU.** (*Rafineur de sucre*) VII. 233. b.

**FOURNEAU.** (*Fontaine salante*) Voyez SEL, SALINE.

*Fourneau des teinturiers.* Voyez TEINTURE.

**FOURNEAU.** (*Verrerie*) Voyez VERRERIE.

**FOURNEAU,** (*Chym. philosophique*) étymologie de ce mot. Noms correspondans en latin. L'auteur se propose de donner ici des exemples des différentes espèces de fourneaux, que des travaux assidus & une longue suite d'expériences ont perfectionnés.

*Des fourneaux à distiller par ascension.* Construction de ces fourneaux, & leurs différentes espèces. Descriptions de divers fourneaux représentés dans les planches de Chymie. VII. 233. a. Fourneau, fig. 14. Fourneau, fig. 76. *Ibid.* b. Comment s'agencent ensemble les corps des fourneaux qu'on vient de décrire. Fourneau, fig. 84. Fourneau, fig. 96. Fourneau, fig. 123. *Ibid.* 234. a. Des fourneaux à lampe, fig. 64. & 65. *Ibid.* b. Fourneaux à capsule: ils sont principalement de deux espèces: ou ils servent par emprunt aux capsules: ou ils y sont particulièrement destinés, & ils se trouvent alors quelquefois compris sous le nom d'*Athanor*. Voyez fig. 13. *Ibid.* 234. a. Description d'une capsule. Fourneau à capsule représenté fig. 23. Les différentes espèces de bains ne sont que des fourneaux semblables à quelques-uns de ceux dont on a parlé, mais qui portent des noms différens, selon l'intermède qui constitue ce bain. Fourneau destiné au bain-marie, fig. 11. Autre fourneau pour le bain-marie fig. 118. Autres bains de différentes sortes. Bain de la limaille. *Ibid.* b. Bain de fumier. Bain de sciure. Bain sec. Fourneaux de décoctions, fig. 12, 69, 72, 162. Fourneaux à aludels ou de sublimation, fig. 5, 66, 98, 167. Des anciens fourneaux: Geber est l'auteur le plus ancien qui les ait figurés. Incertitude sur le tems où il vivoit. Avant cet artiste, l'ignorance & la mauvaïse foi s'étoient toujours enveloppées du voile de l'emblème & de l'énigme. Si Geber est tombé dans cet inconvénient quant aux opérations, au moins a-t-il pu être de quelque utilité par la description de ses ustensiles. Description qu'il donne du fourneau qu'il destine aux aludels. *Ibid.* 235. a. Fourneau sublimatoire de la fig. 66. Fourneau destiné aux aludels dans lesquels on doit faire la sublimation de la marcaffite: il est tiré de Geber, voyez fig. 98. Fourneau qui donne un grand degré de feu. Le fourneau que Geber vient de décrire, est un fourneau de fusion, quoiqu'il l'applique à ses aludels. *Ibid.* b. Edition de Geber dont on a tiré ce qu'on vient de donner de lui. Quatrième & dernier fourneau sublimatoire, fig. 167. Comment les fournalistes de Paris préparent leur argille. Pratique des artistes pour construire des fourneaux. Détails de toutes les opérations nécessaires pour conduire un fourneau à sa perfection. *Ibid.* a. Observations sur l'argille de Gentili. Manière de traiter l'argille & de la cuire pour la construction des fourneaux. Des différentes compositions pour les fourneaux. *Ibid.* 236. a. Voyez LUT & VAISSEAU.

*Des fourneaux à distiller par le côté.* Description de celui qui est représenté fig. 1. *Ibid.* b. Fourneau de distillation latérale marqué fig. 3. Manière de le construire. *Ibid.* 236. a. On multiplie ce fourneau, en le construisant de manière qu'il puisse contenir plusieurs cornues. Description du plus grand de tous, celui des distillateurs de Paris; on l'appelle la *galere*. Appareil avec lequel les distillateurs font l'eau-forte. *Ibid.* b. Le fourneau fig. 67. est non-seulement un appareil de distillation latérale, mais encore d'une distillation où l'on expose le corps à distiller au feu nud, sans l'intermède d'aucun vaisseau. Construction du fourneau, fig. 66. Autre fourneau de distillation latérale, fig. 69. *Ibid.* 237. a. Fourneau, fig. 73. Fourneau, fig. 145. pour distiller les acides minéraux à feu nud. Fourneau, fig. 161.

*Des fourneaux à distiller par descension.* L'auteur n'en donne qu'un seul exemple. *Ibid.* b.

*Des fourneaux à calciner,* divisés en propres & en communs. Fourneau de la première espèce, fig. 15 & 16. Sa description & construction. *Ibid.* 237. a. On peut mettre au rang des fourneaux à calciner ceux d'essai.

*Des fourneaux de fusion.* Fourneau de la fig. 6. Manière de le construire. Ce fourneau donne un feu d'une vivacité prodigieuse: les descriptions qu'on en donne ici sont de Boerhaave & de Glauber. *Ibid.* b. Avantages de cet instrument. *Ibid.* 238. a. Précautions à prendre; écran dont il faut se servir en travaillant à ce fourneau. Il paroît que Glauber est le premier qui ait introduit les tuyaux dans les fourneaux de chimie. Des fourneaux de figure elliptique ou parabolique. *Ibid.* b. Celui qui est marqué fig. 8-10 diffère de celui de fusion de Glauber par quelques accessoires. Sa description & manière de le construire. Ses avantages. La fig. 25 est un grand fourneau de fusion, en briques, &c. Détails sur cette espèce de fourneau, & son usage. *Ibid.* a. De la forge comptée parmi les fourneaux de fusion. De la casse: grandeur qui lui convient.



vient. Détails sur le soufflet. *Ibid. b.* Il faut encore dans un laboratoire philosophique un soufflet monté sur un châssis, afin de l'appliquer aux fourneaux où il est nécessaire. Au lieu d'un soufflet, on peut faire usage d'une éolipyle. Au défaut de cet instrument, on peut employer tout vaisseau qui en approchera. Cependant le soufflet double mérite la préférence. La fig. 37. n°. 1. représente le petit fourneau de fusion fait en terre des fournalistes de Paris. *Ibid. 239. a.* Sa description. Manière d'en faire usage. Autres fourneaux portatifs à vent, des mêmes fournalistes. On ne les indique ici que pour en dissuader l'usage. La fig. 36. représente un petit fourneau carré portatif pour les essais. Description & usage. Essai de mine douce, de mine de cuivre jointe à une roche de fusion difficile. Comment on fond à ce fourneau une mine de fer, &c. *Ibid. b.* Fourneau de fusion de tôle, varié pour la facilité de l'appliquer à différentes opérations. Voyez fig. 26-35. Détails sur sa construction, & sur les variétés que ce fourneau admet. *Ibid. a.* Bassin ou catin de réception. Matière appelée brafque, dont on se sert pour faire le catin. Brafque pesante & brafque légère. Manière de les préparer; leur usage. *Ibid. b.* Les effets de la chaleur & du froid ne se communiquent jamais avec plus de difficulté qu'au travers des corps solides qui sont rares, cavernes & spongieux. Comment on empêche une matière en fusion de se refroidir promptement. Usage du mélange du poussier de charbon à l'argille. Suite de la construction du bassin. Le fourneau fig. 26. est principalement destiné aux fusions: on les y peut faire avec des vaisseaux, ou même sans ce secours. Détails sur la manière de faire usage de ce fourneau. *Ibid. 240. a.* Si l'on veut fonder à feu une des mines de cuivre, de plomb, d'étain, de fer, ou réduire leurs chaux ou scories, on se servira de cendrier, fig. 32. Détails sur ces opérations. *Ibid. b.* Fourneau de fusion qu'a donné Bécher, fig. 71. Fourneau qui mérite attention par sa singularité: détails que donne sur ce sujet M. de Kramer de Vienne. Propriétés de ce fourneau. Matière dont on le fait. Sa construction. *Ibid. a.* La fig. 38. représente un fourneau de fusion qui produit des effets inconnus jusqu'ici: il est de M. Pott. Sa description. Manière d'en faire usage. *Ibid. b.* La fig. 39-44. trouve aussi sa place avec les fourneaux de fusion. Détails sur sa construction. *Ibid. 241. a.* Manière dont on s'en sert. *Ibid. b.* Avantages que lui attribue M. Cramer. Vaisseau qu'il emploie pour son usage. Au défaut de ce fourneau, M. Cramer s'est servi avec assez de succès de son athanor. Comment il s'en servoit. *Ibid. a.*

*Des fourneaux d'essai.* Proportions que les fournalistes de Paris donnent à ceux qu'ils font en terre. Comment on fait des fourneaux d'essai sur le champ. *Ibid. b.* Fourneau d'essai sans grille, qui est celui de Fachs, fig. 55. Fourneaux d'Agricola. Ce que dit Stahl sur les fourneaux d'essai à l'angloise, fig. 45-49. Fourneau des émailleurs. Pourquoi il est sans grille. Usage du fourneau, fig. 50-53. décrit à l'article *Essai*. *Ibid. 242. a.* Circonstances auxquelles il faut faire attention pour en conduire le feu avec exactitude. *Ibid. b.*

*Des fourneaux d'affinage ou de raffinage.* Description du fourneau représenté fig. 17-18. tiré de Schlutter, dont on se sert en Saxe, en Bohême, en Hongrie, &c. Fourneau dont Schlutter se dit l'inventeur, fig. 19-21. Sa description. *Ibid. a.* Son usage. Application du fourneau anglois à l'affinage. Observation sur l'origine du fourneau anglois. *Ibid. b.* La fig. 22. représente un fourneau à vent à affiner l'argent dans un test sous un moufle. On construit plusieurs de ces fourneaux le long d'un mur sur un foyer commun. Comment on les dispose.

*Des fourneaux de verrerie. Des athanors.* *Ibid. 243. a.* Description de l'athanor, fig. 56-60. Manière de le construire. *Ibid. b.* Détails sur son usage. *Ibid. b.* Observations sur le régime du feu dans ce fourneau. *Ibid. 244. a.* Utilité dont il peut être à un essayeur. Description de l'athanor, fig. 6. *Ibid. b.* Invention d'une sorte de tour dans les athanors, dont le charbon tombe dans le foyer des fourneaux qui lui sont joints. Moyen d'avoir dans l'athanor de charas un feu égal pendant vingt-quatre heures. Différentes formes qu'on donne à la tour de l'athanor. Moyen de convertir le dôme de la tour en un appareil utile, en mettant une terrine à sa place. Usage de quatre registres aux quatre coins de l'athanor. *Ibid. a.* Grille horizontale qui doit se trouver dans la tour de l'athanor, outre la grille du foyer: quand il y a deux fourneaux, & qu'il n'y a qu'une tour, il faut nécessairement une plaque à l'une & à l'autre, &c. Figure conique de la tour de l'athanor. M. Cramer est le premier qui a remédié aux athanors anciens. Observations sur l'athanor de M. Cramer. Athanors de Gellert & de Ludolf. *Ibid. b.* On peut considérer les fourneaux à lampe comme des athanors.

*Des fourneaux polychrestes.* Il y a des auteurs qui prétendent qu'avec un pareil fourneau, on peut se dispenser de tout autre, pourvu qu'on n'ait pas plusieurs opérations à faire à la fois. Examen de ces prétentions. *Ibid. 245. a.* Il faut entendre par fourneau polychreste celui qui peut servir à plusieurs opérations disparates. Observations sur ceux

qui pour abréger les travaux, veulent faire à la fois deux opérations différentes. Dornæus donne un fourneau où l'on peut distiller à la fois de trois façons. Description de ce fourneau, fig. 75. *Ibid. b.* Observations sur l'usage de ce fourneau. Description du fourneau du laboratoire portatif de Beccher, fig. 71. Son usage. *Ibid. a. b.* Divers détails sur les opérations auxquels on peut l'employer. *Ibid. 246. a. b.* Le fourneau de fusion de M. Cramer, fig. 26 & suiv. qui a été décrit à sa section, peut encore servir aux distillations & sublimations. Usages qu'en peut tirer un essayeur. Divers auteurs qui se sont exercés à trouver des fourneaux polychrestes. *Ibid. b.* Fourneaux de décoction proprement dite, où l'on expose la matière dans une bassine, un chauderon, une cuiller de fer, &c. avec l'eau exposée à l'air libre. Divers usages auxquels on peut les appliquer, comme différents bains, distillations, sublimations de certaines matières. Fourneaux de lampe considérés comme polychrestes: fig. 64 & 65. Usages de ces deux fourneaux. Autres fourneaux polychrestes. On ne doit pas appeler polychreste un fourneau où l'on fait deux opérations de même genre. *Ibid. 247. a.* Cependant ce sont de tels fourneaux qui ont conduit à l'invention des polychrestes. Fourneau catholique ou universel de Beccher.

*Des fourneaux philosophiques.* Quels sont les fourneaux désignés par ce nom. On n'en donne ici qu'un exemple, savoir celui de la Roquetaillade, connu sous le nom de *Rupescissa*. Espèce de fourneau appelé *philosophique* par ceux qui cherchent la pierre philosophale. Description du fourneau de *Rupescissa*. *Ibid. b.* & suiv. Le fourneau de lampe est appelé *fourneau secret des philosophes*. Auteurs à consulter sur les fourneaux philosophiques. En quoi notre fourneau, fig. 1, diffère de celui de la Roquetaillade. *Ibid. 247. a.*

*Généralités sur la division des fourneaux.* On a divisé les fourneaux, non d'après l'action combinée de l'air & du feu, mais d'après les corps auxquels on veut appliquer le feu. Raisons d'une telle division. Pourquoi l'auteur n'a point parlé des fourneaux de cémentation. *Ibid. b.* Négligence des chymistes qui ont écrit avant Gêber, en ce qu'ils ont négligé de parler des ustensiles qu'ils employoient pour leurs opérations. Énumération des six fourneaux essentiels à un laboratoire, & que la plupart des auteurs s'accordent à regarder comme suffisants. *Ibid. 248. 1. a.* Méthodes de quelques auteurs dans la division des fourneaux: ces méthodes regardées comme insuffisantes, & sujettes à plusieurs inconvénients. *Ibid. b.* Diverses observations sur les registres. *Ibid. 248. 2.*

*Des degrés du feu.* C'est par les registres & le foupirail, qu'on règle ces différents degrés. *Ibid. b.* Degrés de feu distingués par les anciens. Ceux que Vanhelmont a distingués. Divers moyens par lesquels on a évalué les degrés du feu. *Ibid. 248. 2. a.* Gradation qu'on peut établir entre les feux les plus violents.

*De l'aliment du feu.* *Ibid. b.* Concours de l'air nécessaire pour l'embrasement. Du choix à faire dans le charbon. Les charbons doivent être tenus dans un lieu sec. Qualité du charbon de terre. Celle de la tourbe. De l'usage du bois. Emploi de l'huile & de l'esprit de vin pour entretenir le feu. *Ibid. 248. 3. a.*

*Généralités sur le jeu de l'air & du feu, & sur son aliment dans les fourneaux.* Fourneaux qu'on échauffe avec le bois. Moyens d'éviter les inconvénients de la fumée. *Ibid. b.* La flamme du grand fourneau anglois ne ressemble point à la flamme ordinaire. A quelle cause on doit attribuer cette différence. Suite des observations sur la fumée des fourneaux. *Ibid. a.* Description du poêle sans fumée de M. Daleme. *Ibid. b.* Opérations dans lesquelles il seroit utile d'employer une flamme qui n'auroit que très-peu ou point du tout de fumée. Fourneau qui seroit le plus approchant du poêle sans fumée. Comment on pourroit lui donner cette propriété. Matière noire & sèche qui s'attache à la partie supérieure des fourneaux dans le four des fournalistes. Des moyens d'établir des poêles domestiques sans fumée. Odeur de soie de soufre & quelquefois de soufre brûlant qu'on sent quand on allume les fourneaux. *Ibid. 248. 4. a.* Moyen de les allumer lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette manière d'allumer se communique de haut en bas. *Ibid. b.* Diverses observations sur le feu, les moyens de l'entretenir & de le gouverner. Observations sur l'usage des fourneaux de métal & des fourneaux de terre par rapport à la manière dont les uns & les autres conservent la chaleur. Mécanisme par lequel le charbon brûle dans le foyer d'un athanor. *Ibid. a.* Bains-marie faits d'un grand chauderon, au milieu duquel passe une tour de fonte qui contient le feu comme une tour d'athanor. On est en usage en Pharmacie, de sécher les plantes, & de tenir seches certaines drogues avec un athanor, ou avec un poêle à l'italienne. *Ibid. b.* Description du poêle à l'italienne. Ses avantages sur le poêle ordinaire. *Ibid. 248. 5. a.* Ses avantages sur les athanors dont les apothicaires se servent pour leurs étuves. Principes qui ont dirigé les



artistes dans la construction des premiers fourneaux. Diverses inventions utiles qui tirent leur origine de celle des fourneaux. L'économie domestique peut aussi de son côté avoir fourni à la chimie. *Ibid. b.* Observations sur les poêles de Kessler. Construction des cheminées de Ganger, qui renferme tout-à-la fois l'avantage des poêles & n'en a pas les inconvénients. *Ibid. a.* Des moyens de chauffer plusieurs chambres à la fois. Observations sur les avantages des fourneaux de fusion de figures elliptique & parabolique. *Ibid. b.* Réponses à quelques objections contre les fourneaux elliptiques. *Ibid. 248. 6. a.* Observations sur le fourneau de M. Pott. Détails que cet auteur devoit encore donner, pour faire connoître exactement la construction de son fourneau. *Ibid. b.* De la manière dont le garni doit être fait pour l'augmentation de la chaleur. Nouvelle raison de faire les fourneaux de fusion, elliptiques en tôle, & les fourneaux de tôle elliptiques. *Ibid. a.* Avantages des fourneaux en tôle. Observations sur les fourneaux de décoction en forme d'entonnoir. Suite des avantages des fourneaux elliptiques. *Ibid. b.* Expériences que devoient faire les artistes pour acquérir de nouvelles lumières sur l'action du feu dans les fourneaux. De l'usage des soufflets pour les fourneaux. Usage que Ganger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ses cheminées. Cheminées à la *Nanci* comparées à celles de Ganger. *Généralités ultérieures.* Fourmillement dans l'air qu'on aperçoit sur un poêle & même sur un fourneau. Cause de ce fourmillement. *Ibid. 248. 7. a.* Inconvénient qui en résulte pour le chymiste. Moyen d'y remédier. Le feu des fourneaux fera toujours beaucoup moins actif, lorsque le tems sera chaud & mou. Comment quelques-uns remédient à cet inconvénient. Observations sur l'accélération qu'on attribue à l'air en passant d'un lieu plus large dans un plus étroit, comme par exemple dans un fourneau. *Ibid. b.* C'est uniquement à la raréfaction de l'air par le feu, qu'il faut attribuer le jeu qu'il éprouve dans les fourneaux. Principes sur lesquels est fondé l'art de construire des fourneaux. *Ibid. a.* Indication par ordre chronologique de la plupart des ouvrages en chimie que l'auteur a consultés, pour composer cet article sur les fourneaux. *Ibid. 248. 8. a.*

*Fourneau.* Aspiraux des fourneaux. I. 762. a, b. Cendrier. II. 816. a, b. Mortier pour la construction des fourneaux. X. 730. b. Manière d'ajuster les soufflets aux fourneaux. XVI. 771. a. Composition du garni pour les fourneaux de tôle; manière d'en enduire les fourneaux. VII. 516. b. Fourneau à manche: chemise du fourneau: sa construction. III. 283. a. Partie de ce fourneau où le feu est le plus violent. VII. 71. b. Fourneau nommé *athanor*. I. 798. a. Fourneaux chymiques représentés vol. VIII des planches, article POTIER DE TERRE, planche 4. Fourneaux à fondre les mines. Détails sur ceux des usines, leur construction & leur usage. VII. 148. b, &c. 156. b, vol. IV des planches, article FORGES. Fourneau à fondre la mine de plomb, appelé *cupolo*. IV. 568. b. Les fourneaux pour le travail des mines sont représentés, vol. VI des planches, article MÉTALLURGIE. Fourneaux d'essais: détails sur ce sujet. V. 987. a, b, &c. Moufle du fourneau d'essai. X. 780. b. 781. a. Fourneaux de monnoyage, vol. VIII des planches. Monnoyage, planche 2, 4, 5, 6. Fourneau de reflux dont on se sert à la monnoie. XIV. 192. b. Fourneaux de fonderie: de la fonderie en bronze. II. 440. b. vol. VIII des planches, sculpteur des statues équestres, pl. 1, 2. De la fonderie des canons, vol. V des planches. Fonderie des canons. Pour la fonte des cloches, vol. V des planches, fonte des cloches. Pour la fonte de la dragée, vol. V des pl. fonte de la dragée. Fourneau du fondeur en fable. XIV. 465. a. Œil des fourneaux de fonderie. XI. 397. a. Fourneaux en usage dans différens arts & métiers: fourneaux à briques, voyez BRIQUETIER, fourneaux du cirier, II. 530. b. du fondeur en caractère. 655. a. Fourneaux à charbon. III. 186. a, b. Fourneau du peintre en émail, vol. IV des pl. émailleur, planche 1 de la peinture en émail. Fourneau du faiseur de cadrans d'émail. *Suppl.* II. 794. b. Fourneaux en usage dans les manufactures des glaces, voyez vol. IV des planches, article sur cet art. Fourneaux d'orfèvre, vol. VIII des planches, orfèvre grossier, planche 15, 16. Fourneau à porcelaine de Saxe, *Suppl.* IV. 509. a. à porcelaine de Seve. 511. b. Du plombier, vol. VIII des planches, plombier, planche 2. Des lamineurs de plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche 1, 4. Du sculpteur en or & en argent, vol. VIII des planches, article de cet art, planche 1. Du sculpteur en plomb, vol. VIII des planches. Article de cet art, planche 2. Pour la teinture des Gobelins, vol. X des planches.

*Fourneaux de chambres*, voyez POELE. Fourneaux que les anciens plaçoient dans leurs thermes. VIII. 408. a.

FOURNEAU d'une mine, (*Art milit.*) III. 64. a. Manière de l'armer. *Suppl.* I. 561. a.

FOURNEAU, (*Astrol.*) constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* III. 109. b.

FOURNEAU, (*Nicolas*) de Rouen. *Suppl.* IV. 684. a.

FOURNIER le jeune, ouvrage qu'il a publié sur les caractères d'imprimerie. II. 651. b. Services qu'il a rendus à l'imprimerie. 658. a, b, &c. IV. 268. b.

FOURNIMENT, (*Art milit.*) celui des soldats. En quoi il diffère du pulverin. Fourniment dans l'artillerie. VII. *Ibid.* 248. 8. a.

FOURNIR, (*Gramm.*) diverses acceptions de ce mot. VII. *Ibid.* 248. 8. a.

FOURNIR, (*Jurispr.*) signifie quelquefois donner, signifier. Ce qu'on entend par *fournir & faire valoir*. Usage & effet de cette clause. VII. *Ibid.* 248. 8. a. On y ajoute quelquefois l'obligation de payer soi-même après un commandement fait au débiteur. Dans les baux à rente, le preneur s'oblige quelquefois de fournir & faire valoir la rente. L'obligation de fournir & faire valoir n'a lieu que quand elle est exprimée. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

FOURNIR son air, (*Manege*) il y a moins de mérite du côté de l'animal qui fournit parfaitement son air, que du côté du cavalier. Défaut du cavalier qui fait qu'un cheval fournit mal ou ne fournit point son air. VII. *Ibid. b.*

FOURNISSEMENT, (*Jurispr.*) définition. Fournissement de complainte, ou sentence de fournissement. Auteurs à consulter. VII. *Ibid.* 248. 8. b.

FOURNISSEMENT, (*Comm.*) définition. Compte de fournissement. VII. *Ibid. b.*

FOURNITURE, (*Luth.*) jeu d'orgue. En quoi il consiste. *Suppl.* III. 109. b.

FOURRAGE, (*Maréch.*) herbages, en quoi consiste le fourrage du cheval. On ne considère ici le fourrage que relativement à la santé, aux forces & aux maladies des chevaux. Funestes effets d'une mauvaise nourriture. Les chevaux n'y sont exposés que dans l'état de domesticité. Les différens genres de plantes qui entrent dans la composition du foin distingués en trois différens classes. Première classe, celle des plantes salutaires. VII. 284. 9. a. Seconde classe, celle des plantes d'une quantité inférieure. Dernière classe, celle des plantes pernicieuses: leurs divers effets, & maladies qu'elles causent. Double usage auquel la paille sert pour les chevaux. Quels sont ceux auxquels elle convient en qualité d'aliment. Les Espagnols & bien des nations orientales ne donnent à leurs chevaux que de la paille. *Ibid. b.* Quelle est la meilleure paille pour la nourriture des chevaux. Accidens qui peuvent gâter & corrompre la paille. De quelle manière les Hollandois, les Flamands, les Allemands la préparent pour leurs chevaux. Observations qui prouvent que la paille hâchée n'est pas propre à donner de la force aux chevaux. *Ibid. a.* Cette nourriture n'est propre qu'à ceux qui travaillent peu, & qui sont grands mangeurs. L'avoine est la meilleure nourriture des chevaux. La noire est meilleure que la blanche. Graines qui se trouvent souvent mêlées avec l'avoine & qui dégoûtent le cheval. Soins que le labourer doit prendre contre ces graines étrangères. Soins qu'exige l'avoine après avoir été coupée. Du sainfoin: tems où l'on doit le faucher. Un champ semé de sainfoin dure trois ou quatre ans, sans le semer de nouveau. Il ne produit qu'une récolte par an. *Ibid. b.* On doit le mêler avec d'autre fourrage pour la nourriture des chevaux. Propriétés salutaires de cette plante. De la luzerne. Elle est une des meilleures nourritures pour les chevaux. Pourquoi on la croit échauffante. Comment on remédie à cette qualité. La luzerne est d'une culture très-avantageuse. Qualité du terrain qui lui convient. On n'en recueille la graine qu'à la seconde pousse. Propriétés de la luzerne: maladies qu'elle guérit. Du son. Quels sont les cas particuliers où on l'emploie. Propriétés du son. Mauvaise qualité de celui qui est vieux. Tous les genres de fourrages doivent acquérir dans le grenier une certaine maturité, avant d'être donnés aux chevaux. Comment on doit seconder cette élaboration. *Ibid.* 249. a. Mauvais effets de la fermentation de l'avoine nouvelle dans le corps du cheval. *Ibid. b.*

Fourrage. Des plantes qui font l'aliment du bétail. *Suppl.* II. 30. b. La paille du sainfoin peut servir de fourrage au gros bétail. XIV. 519. b. Herbe de Timothée très-bonne pour la pâture des bestiaux. XVI. 335. a. Fourrage que fournissent les vesces. XVII. 190. a. Qualités du birdgrass, qui le rendent propre à faire un bon fourrage. *Suppl.* I. 900. b. Moyen d'augmenter la récolte des fourrages. 46. a. Voyez FOIN.

FOURRAGE. (*Art milit.*) Fourrager ou aller au fourrage. Fourrageurs. Moyens nécessaires de se procurer du fourrage, pour que les armées puissent se mettre en campagne. C'est vers le 15 du mois de mai que les armées peuvent s'assembler. Comment les troupes vont au fourrage. Ce qu'on entend par fourrager au verd, & fourrager au sec. VII. 249. b. Premier fourrage dont une armée se sert lorsqu'elle est arrivée dans un camp. Dans quelle disposition se place l'escorte donnée aux fourrageurs pour former la chaîne du



**foufrage.** Comment on règle la force de cette escorte. Comment on juge de l'étendue du terrain que le foufrage doit occuper. Quantité de nourriture journalière pour un cheval, dans le tems du verd. On va au foufrage tous les trois ou quatre jours. Dans le mois de juillet il n'est plus besoin d'un poids si pesant pour la nourriture d'un cheval. *Ibid.* 250. *a.* Combien il importe de faire fourrager avec ordre, & d'empêcher la perte du foufrage qui résulte du désordre dans cette opération. Distinction entre les grands & les petits fourrages. Les fourrages peuvent se faire en avant ou en arrière de l'armée; les premiers sont ceux qui exigent le plus de précautions. Exécution des fourrages: précis des précautions qu'on doit employer pour faire avec sûreté, premièrement les fourrages au verd. *Ibid.* *b.* 2°. Les fourrages au sec: ceux-ci se font ordinairement avec plus d'ordre & de police que ceux au verd. *Ibid.* 251. *b.* Des moyens à employer pour que cette opération se fasse sûrement. Comment se fait la retraite. Considérations qui servent de règles ou de principes pour la sûreté des fourrages; 1°. on peut compter sur l'ignorance de l'ennemi, qui ne fait ni le jour ni le lieu choisi pour fourrager; *Ibid.* 252. *a.* 2°. on fait ensorté de favoriser le jour que l'ennemi doit aller lui-même au fourrage, pour en profiter; 3°. fonctions que doivent remplir dans cette circonstance les espions que le général doit avoir dans le camp de l'ennemi; 4°. ce que doivent faire ou le général ou le commandant du fourrage, lorsqu'ils apprennent que l'ennemi marche pour troubler leurs opérations; *Ibid.* *b.* un général prudent ne s'expose guere à troubler le fourrage qui se fait loin de son camp; 6°. lorsque le général est plus fort en cavalerie que son ennemi, & qu'il ne craint point de s'engager à combattre, il peut se hasarder davantage dans les fourrages, &c. 7°. Précautions que doit prendre le général pour n'être point entamé dans sa retraite, lorsqu'il a des raisons particulières pour ne point engager une action. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* 253. *a.*

**Fourrage.** Avis au cavalier qui va au fourrage. II. 782. *b.* La seule cavalerie peut être chargée du soin de faire les fourrages. V. 922. *b.* Précautions à prendre lorsqu'on va fourrager. *Suppl.* II. 152. *b.* Des munitions de fourrage pour une campagne. X. 863. *b.* Quartiers de fourrage. XII. 686. *b.* Considérations sur les fourrages nécessaires à une armée. XV. 582. *b.*

**FOURRÉ,** terme usité dans le jardinage, à la monnoie, & dans la bijouterie & l'orfèvrerie. L'arrêt de la cour des monnoies qui avoit proscrit les bijoux fourrés, a été révoqué par le conseil. VII. 253. *b.*

**FOURREAU.** Différence entre un fourreau, une gaine & un étui. VII. 253. *b.*

**Fourreau,** terme employé chez les artificiers, les batteurs d'or, les fourbisseurs, les bourreliers, les ceinturiers: terme d'économie rustique. VII. 253. *b.*

**Fourreaux d'épée.** Détails sur la manière de les fabriquer. VII. 223. *a.*

**FOURREAU,** (*Maneg. Marich.*) espece de gaine qui recouvre le membre de l'animal. VII. 253. *b.* Mammelons qu'on a vus sur le bourrelet qui se présente à l'orifice du fourreau. Raïsons pour lesquelles on doit maintenir cette partie propre. Enflures auxquelles elle est sujette. Comment on y doit remédier. *Ibid.* 254. *a.*

**FOURREE.** (*terme de Pêche*) Bas parcs que les pêcheurs forment sur les sables dans des terrains convenables. Comment ils les construisent. Comment ils contreviennent aux ordonnances dans cette pêche. VII. 254. *a.*

**Fourrée tournée.** Vol. VIII. des Planch. Pêche. pl. 6.

**FOURRER.** Divers sens de ce mot dans l'usage ordinaire. VII. 254. *a.* Ce qu'il signifie en termes de marine, de corderie & de monnoie. *Ibid.* *b.*

**FOURREUR,** *Pelletier.* (*Art mécanique*) L'art du pelletier est plein de manœuvres ignorées, qu'on se propose de décrire ici. Dans les grandes villes, les pelletiers ne passent point eux-mêmes leurs peaux; mais dans les villes de provinces, ils sont obligés de faire eux-mêmes l'habillage. Détails sur la manière dont ils habillent. Instrumens dont ils se servent. Comment on passe ensuite les peaux. VII. 254. *b.* Explication de la manière de les triballer. Lorsqu'elles sont triballées, on les débouffe, on les étend sur leur large: on écharne. *Ibid.* 255. *a.* On dégraisse les peaux dans un tonneau avec du plâtre. Cette opération répétée. Manière de tirer au fer. *Ibid.* *b.* Manière de traiter les peaux d'ours. Quelles sont les peaux qui ne se peuvent fouler au tonneau. *Ibid.* 256. *a.* Composition d'une pâte dont on se sert pour suppléer à cette opération. Comment on l'applique à l'usage des peaux. Opérations qui suivent. Manière de passer les peaux d'agneaux, dont on se sert pour fourrer les manchons. Détails de cette manœuvre, qu'on appelle *passement au confit*. Explication de celle qu'on appelle *retaler*. Lavage des peaux. *Ibid.* *b.* Comment on prépare le confit. Comment on y passe les peaux. Ce qu'on entend par renfoncer le confit. Quels sont les mois de l'année où le confit se pratique. Comment on s'assure s'il

est mûr. Manière de sécher. *Ibid.* 257. *a.* Opération de tirer au fer du pelletier. Détails des opérations qui doivent suivre. Ce qu'on entend par lustrer les peaux. Drogues dont il faut se pourvoir pour teindre à froid. Utensiles qu'on doit avoir. *Ibid.* *b.* Manière de préparer les drogues. Comment se fait l'opération de lustrer les peaux de renard, de chat sauvage, de loutre, &c. *Ibid.* 258. *a.* Manière de faire sécher. Second lustre à donner. Euvé à sécher les peaux. Manière de sécher à l'éruvé. Ce qu'on entend par donner le fond aux peaux lustrées. *Ibid.* *b.* Comment on doit disposer les peaux pour les garder. Autre composition ou lustre. Composition pour donner à la fouine la couleur de la marre. *Ibid.* 259. *a.* Ce qu'on doit pratiquer pour que les peaux de renard prennent parfaitement le lustre. Préparation des peaux de chien. Composition dont on fait usage pour tigrer les peaux, donner à des lapins gris une façon de genette. *Ibid.* *b.* Manière d'imiter le tigre & la panthere. Composition pour moucheter en grisâtre les peaux de renard, qui sont très-rouffes. Manière d'imiter les peaux, ou fourrures polonoïses, avec des renards blancs.

**Détails sur la manière de faire la coupe des peaux, pour les employer en manchons & autres ouvrages.** De la coupe d'un renard. *Ibid.* 260. *a.* Usages auxquels on destine la gueule, la queue & les pattes. Comment on fait des manchons de renard. De la coupe d'un chien. *Ibid.* *b.* Comment on coupe les ourfins pour manchons d'hommes. Coupe d'une grande peau d'ours, dont on peut tirer deux manchons d'hommes, sans être galonnés. *Ibid.* 261. *a.* Travail du manchon. Observations particulières sur la coupe des peaux. Coupe d'ourfin, où il y a de quoi faire deux manchons. Autre coupe qui peut convenir au loup cervier, où il y auroit de quoi fournir deux manchons. *Ibid.* *b.* Sur le commerce des peaux, voyez PELLETERIE. Noms que prennent les fourreurs à Paris. Défenses portées dans leurs statuts. Détails sur cette communauté. *Ibid.* 262. *a.*

**Fourreur.** Apprêt des peaux pour fourrure: manière de les passer en huile. I. 556. *b.* Préparation qui sert à lustrer les fourrures. IX. 751. *b.* Voyez les planch. du Fourreur dans le vol. IV. des pl. & l'article PEAU, (*Pelleterie*).

**FOURRIER.** (*Hist. mod.*) Fourrier de la cour. Soldats de l'infanterie françoise, appelés du nom de fourriers. VII. 262. *a.*

**FOURRURE.** Diverses acceptions du mot *fourrer* dans l'usage ordinaire. VII. 262. *b.*

**FOURRURE.** (*Pelleterie*) Principales peaux dont on se sert pour les fourrures. I. 556. *b.* Fourrures d'hermine. VIII. 172. *a.* Fourrures petit-gris. XII. 465. *a.* Espece de fourrure, dite *télariski-bielki*. XVI. 34. *a.* Voyez PEAU & PELLETERIE.

**FOURRURE.** (*Blason*) Deux fourrures en armoiries; le vair & l'hermine. Signification de ces symboles. On pourroit ajouter le sable pour troisième espece de fourrure. *Suppl.* III. 109. *b.*

**Fourrure.** Fourrure, appelée *vair* & *contre-vair*, *Suppl.* II. 585. *a.* *menu-vair*, *Suppl.* III. 901. *a.* Le sable considéré comme fourrure. *Suppl.* IV. 691. *b.* 692. *a.* Voyez EMAUX.

**FOURRURE,** terme de marine; terme de blason. VII. 262. *b.*

**FOX,** (*George*) chef de la secte des quakers en Angleterre. XIII. 648. *b.* Son histoire. 649. *a.*

**FOX,** (*Sebastien*) de Morzillo. XV. 136. *b.*

**FOYER,** en géométrie. Les points appelés aujourd'hui de ce nom, s'appelloient autrefois *umbilici*. Ce qu'on entend aujourd'hui par *foyer*. VII. 262. *b.*

**Foyer en optique.** Définition. Voyez l'article *Ardent*. VII. 262. *b.* Formules générales pour connoître le foyer des miroirs, pour déterminer celui des verres, voyez *Lentille* & *Miroir*, *Convergent*, *Divergent*, *Concave*, *Convexe*, &c. D'où vient la différence qu'on observe dans le foyer des grandes lunettes, voyez *Lunette*. Ce qu'on entend par *foyer virtuel*, ou *imaginaire*, ou *point de dispersion*. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 263. *a.*

**Foyer.** Formule pour trouver le foyer d'une lentille. IX. 388. *a.*, *b.* X. 334. *b.* Moyen de remédier aux variations observées dans le foyer des grandes lunettes. 742. *b.* Règle pour trouver le foyer d'un ménisque. 334. *b.* 335. *a.* Formule pour trouver le foyer des verres convexes. Formules pour déterminer les lieux des foyers, soit réels, soit virtuels, d'un verre de figure quelconque. XVII. 97. *a.* — Voyez CAUSTIQUE.

**FOYER.** (*Econom. anim.*) Les anciens philosophes désignoient par-là le siege principal de la chaleur innée. Détails qui expliquent cette théorie. Incertitude & diversité de sentimens parmi les modernes, sur les causes de la chaleur animale. VII. 263. *a.*

**FOYER,** (*Médecine*) partie du corps où l'on conçoit que sont déposées les humeurs des matières morbifiques, &c. VII. 263. *b.*

**FOYER,** (*Marine*) feux allumés de nuit au haut de quelques tours, voyez *Phare*. VII. 263. *b.*



**FOYER**, (*Architect.*) celui d'une cheminée. VII. 263. b.  
*Foyer*. Profondeur à donner au foyer des cheminées. III. 281. a. Foyers en marbre. Vol. V. des planch. *Marbrerie*.  
**FOYER**, (*Hist. anc.*) Usage des supplians par rapport aux foyers consacrés aux dieux lares. XV. 673. b.

## F R

**FRACASTOR**, (*Jérôme*) XVII. 89. b. Son système sur les crises. IV. 475. b. Sur l'origine de divers fossiles. VII. 210. b.

**FRACHETTA**, (*Jérôme*) sa patrie, ses ouvrages. XIV. 406. b.

**FRACTION**, (*Gramm.*) action de briser un corps. VII. 263. b.

**FRACTION**, (*Arithm. Algebre*) Deux termes dans une fraction; le dividende & le diviseur. Le dividende est dit *numérateur*; le diviseur est dit *dénominateur* de la fraction. Ce qu'on appelle fraction mixte, fraction pure, fraction simplement par expression. VII. 263. b. Deux manières d'énoncer toute fraction. *Des fractions prises singulièrement*. La valeur absolue d'une fraction est d'autant plus grande, que son numérateur est plus grand & son dénominateur plus petit. Manière de doubler, tripler, &c. la valeur d'une fraction. La valeur d'une fraction n'est point changée, soit qu'on multiplie, soit qu'on divise ses deux termes par la même grandeur. Moyen de réduire un entier en fraction d'un dénominateur quelconque, sans altérer sa valeur. Fraction réduite à ses plus simples termes. Méthode pour trouver la valeur d'une fraction, relativement à un entier d'une espèce déterminée. *Ibid.* 264. a. *De la comparaison des fractions* pour découvrir le rapport qu'elles ont entr'elles. Moyen de découvrir ce rapport. *Du calcul des fractions*. Addition, soustraction. *Ibid.* b. Multiplication & division. Remarques sur la division des fractions les unes par les autres, ou des entiers par des fractions. *Ibid.* 265. a. Autres détails sur les fractions qui se voient au mot *Diviseur* & au mot *Exposant*. Une fraction élevée à une puissance quelconque, donne toujours une fraction. Un nombre entier, qui n'a point pour racine un entier, ne sauroit avoir une fraction pour racine. De la réduction des fractions de fraction: c'est à la multiplication qu'on doit la rapporter, & non à la division. On peut transposer entr'elles les fractions, & échanger leurs termes comme on voudra, pourvu que le numérateur reste numérateur, & le dénominateur, dénominateur. Elévation & extraction. Fractions décimales. Observations sur les différens signes dont on a distingué les fractions des entiers. *Ibid.* b. Fractions sexagésimales. Fractions continues. *Ibid.* 266. a.

*Fractions continues*. Auteurs qui ont inventé & perfectionné la théorie de cette espèce de séries. Ouvrages à consulter. Expression à laquelle on a donné le nom de fraction continue. Explication de cette théorie. *Suppl.* III. 110. a.

*Fraction rationnelle*, nom que l'on donne à des fractions algébriques qui ne renferment point de radicaux. Méthode donnée par M. Bernoulli, pour intégrer en général toutes fractions différentielles rationnelles. Cette méthode perfectionnée ensuite par plusieurs géomètres. Exposé de ce qu'on trouve sur ce sujet dans une dissertation intitulée, *Recherches sur le calcul intégral*. VII. 266. a.

*Fractions décimales périodiques*. Définition. *Suppl.* III. 110. b. Auteurs qui se sont occupés de cette espèce de fractions. Ouvrages à consulter. L'auteur de cet article rassemble ici les remarques les plus essentielles que cette matière fournit, & sur-tout celles qui peuvent le plus faciliter la continuation des deux tables suivantes. *Ibid.* 111. a, b. Première table de fractions, dont les diviseurs sont des nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 114. a. Deuxième table de fractions, dont les diviseurs sont des produits de deux nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 115. a, b.

*Fraction*. Dénominateurs des fractions. Comment l'on réduit deux fractions au même dénominateur. IV. 830. a. Dimensions dans les fractions algébriques. 1010. a. Exposans fractionnaires. VI. 314. a. Additions des fractions positives, qui ont le même dénominateur. I. 130. b. Pourquoi, lorsqu'on veut comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. III. 690. a. Opération par laquelle on fait évanouir les fractions. VI. 119. a. Le carré, le cube, &c. d'une fraction est toujours une fraction. VIII. 652. b. Fractions décimales. Règles sur le calcul de ces fractions. IV. 668. b. &c. Fraction propre. XIII. 486. b. Fraction continue dans la doctrine des séries. XV. 96. a. Fraction sexagésimale. 137. b. Méthode pour intégrer toutes les fractions rationnelles. *Suppl.* IV. 557. a.

**FRACTION**, (*Jurispr.*) voyez **EFFRACTION**.

**FRACTURE**, (*Chirurg.*) Les fractures sont transversales, obliques ou longitudinales. Les fractures longitudinales simples ne sont point admises par les praticiens. Différentes sortes de fractures en travers. Deux sortes de fractures obliques. Autre différence entre les fractures. Par rapport aux

accidens, elles sont divisées en simples, composées & compliquées. Parmi les accidens des fractures compliquées, il y en a qui exigent des secours plus prompts que les autres fractures. On distingue encore les fractures en complètes & incomplètes. VII. 266. b. Causes les plus ordinaires des fractures. Ce qu'on entend par fractures de cause interne. Signes des fractures. *Ibid.* 267. a. Prognostic des fractures. Cure de ces accidens. De la réduction. Appareil & situation pour maintenir l'os réduit: détails très-étendus sur ce sujet, sur les différentes sortes de fractures, & sur les bandages qui leur sont propres. *Ibid.* b, & 268. a, b. Après avoir mis la partie en situation, il faut s'attacher à prévenir les accidens, & à les combattre s'ils surviennent. Quel doit être le terme pendant lequel on doit continuer l'appareil. Du renouvellement de l'air sous un membre fracturé. *Ibid.* 269. b. Voyez la-dessus **FLABELLATION**.

*Fracture*. Crépitation, signe de fracture. IV. 454. b. Anchyloses causées par les fractures. I. 440. a, b. Suc gélatineux produit par la fracture des os; formation du cal. *Suppl.* IV. 194. b. Dénudation des os dans certaines fractures. IV. 849. b. Les os des enfans moins sujets à se rompre que ceux des vieillards. VI. 665. b. *Différentes sortes de fractures*: celle de la clavicule. III. 512. b. Fractures par contre-coup. IV. 134. a. Fracture des côtes. 302. a, b. Doigts fracturés. V. 16. a. Fractures qui ne sont que de simples fissures. VI. 821. a, b. Fractures du crâne. XII. 683. b. Voyez **CRANE**. Celle du sternum. XV. 515. a, b. Fracture nommée *trichismos*: fracture presque imperceptible des os plats. XVI. 633. b. *De la cure des fractures*. Liqueur qui cimente les deux extrémités d'un os, lors même qu'elles sont à une distance considérable. XI. 688. b. Substance regardée comme un spécifique pour le cal des fractures. 691. a, b. Médicamens propres à souder & unir les os. II. 759. a. Trois intentions principales que comprend la cure universelle des fractures. VI. 832. b. Quatre opérations pour remettre une fracture. XV. 764. b. De l'art de rapprocher les bouts des os rompus. III. 858. b. Banc d'Hippocrate pour la réduction des fractures. II. 53. a. Instrument pour contenir la jambe dans le cas de fracture compliquée. 311. b. Usage des échisses pour contenir les membres cassés. V. 300. b. Usage des fanons dans certaines fractures. VI. 402. b. 403. a. Du prurit qui suit quelquefois le traitement. 832. b. Renouvellement de l'air sous un membre fracturé. *Ibid.* Espèce de boîte où l'on place un membre fracturé. XV. 318. b.

**FRACTURE**, (*Maneg. & Maréch.*) Les os peuvent être fracturés dans tous les sens possibles. VII. 269. b. Fractures transversales; fractures obliques, sans déplacement ou avec déplacement; fractures longitudinales; fractures où l'os a été brisé; fracture simple, composée, compliquée, complète, incomplète. Causes des fractures. Quelles en sont les suites les plus considérables. Symptômes univoques. *Ibid.* 270. a. Preuves de la réalité de fissures. Auteurs qui ont proposé des moyens de remédier aux fractures. Les fractures regardées communément comme incurables. Démonstration de la fausseté de ce préjugé. Quelles sont celles à l'égard desquelles les efforts seroient inutiles. *Ibid.* b. Celles dont la cure peut être suivie du succès. Prognostics formés selon les différens cas. Nécessité d'être parfaitement instruit de plusieurs parties de l'anatomie du cheval, pour juger sainement des suites du mal, & se décider avec certitude sur les moyens d'y remédier. En quoi consistent ces moyens. Détails sur la réduction par extension, par contre-extension, par conformation. *Ibid.* 271. a. De l'appareil qui doit suivre la réduction: il consiste dans les bandages, les compresses & les attelles. De la manière dont on doit situer l'animal ensuite de l'application de l'appareil. *Ibid.* b. Exposition particulière de la méthode qu'on doit suivre dans le cas d'une fracture à l'un des membres; 1°. l'auteur suppose une plaie oblique & contuse, de la longueur de quatre travers de doigt à la partie moyenne supérieure du canon de l'une des extrémités postérieures, avec une fracture en bec de flûte à ce même os. Suite des opérations que le maréchal doit exécuter en pareil cas. *Ibid.* 272. a, b. 2°. L'auteur suppose une fracture avec déplacement à l'une des côtes, & que cette fracture se porte, soit en-dedans, soit en-dehors. Signes auxquels on la reconnoitra. Réduction & appareil. *Ibid.* 273. a. Voyez **HIPPIATRIQUE**. *Suppl.* III. 401. b. &c.

**FRAGA**, (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 115. a.

**FRAGILE**, frêle, (*Synon.*) VII. 295. a.

**FRAGILITE**, (*Physiq.*) En quoi les corps fragiles diffèrent des corps mous, des corps élastiques, & des corps durs. VII. 273. a.

**FRAGILITÉ**, (*Morale*) disposition à céder aux penchans de la nature malgré les lumières de la raison. Pourquoi la fragilité est du plus au moins le caractère de tous les hommes. Qui sont ceux qu'on appelle particulièrement *fragiles*. Causes de la fragilité, l'opposition de l'état où l'on vit avec son caractère; les vicissitudes de l'âge, de la santé, des passions, auxquelles la raison ne se prête pas toujours assez



assez. Autre cause de fragilité; nous nous laissons furcharger de loix inutiles, qu'on ajoute aux loix nécessaires à la société. En quoi l'homme fragile differe de l'homme foible. VII. 273. b.

FRAGMENT, (*Littér. Archit. Sculpt.*) partie d'un ouvrage qu'on n'a point entier, &c. VII. 273. b.

FRAGMENS précieux, les cinq, (*Pharmacéut.*) pierres auxquelles les anciens pharmacologistes ont donné ce nom. Propriétés qu'ils leur attribuoient. Préparations faites avec ces pierres. Ces préparations regardées aujourd'hui comme ridicules. La pharmacopée de Paris n'a pas banni les hyacinthes. VII. 274. a.

FRAI, tems où le poisson dépose ses œufs; ses œufs mêmes déposés; le petit poisson venu du frai. Frai de grenouille. VII. 274. a. Voyez GRENOUILLE. Sur le frai du poisson, voyez CHEVRON.

FRAI, (*Monnoyage*) altération qui n'empêche pas le cours de la monnoie quand elle n'est que de six grains. VII. 274. a.

FRAICHEUR, (*Gramm.*) acceptions de ce mot. Vers de Virgile dans lesquels il a rassemblé tout ce que deux êtres peuvent éprouver de sensations délicieuses. Fraîcheur de couleur en peinture. Fraîcheur dans un tableau. VII. 274. a.

FRAIS. (*Gramm. Jurispr.*) Frais de bénéfice d'inventaire: frais bien & légitimement faits: frais de contumace. VII. 276. a.

Frais de criées: deux sortes; les ordinaires & les extraordinaires. Par qui ils doivent être avancés. A la charge de qui sont les frais. Quels sont les frais que le poursuivant peut mettre au rang des extraordinaires. VII. 274. b. Voyez l'article ORDINAIRE.

Frais de direction. VII. 274. b.

Faux frais. Frais funéraires: objets compris dans ces frais. Où ils se prennent & à la charge de qui. Leur privilege sur les autres créanciers. VII. 275. a.

Frais de gésine; d'inventaire; de justice; de licitation; frais & loyaux coûts; frais & mises d'exécution; frais d'ordre; de partage; de poursuite. VII. 275. a. Frais préjudiciaux. Frais & salaires; en quoi ils different des dépens. *Ibid.* b.

Frais. Différence entre les frais & les dépens. IV. 857. a. Mémoire des frais. X. 329. a. Espece de frais appellés *impenses*. VIII. 585. b.

FRAISE, énumération de toutes les acceptions de ce mot. VII. 275. b.

FRAISE. (*Fortific.*) En quoi les fraises different des palissades. En quels cas on s'en sert & quel en est l'usage. Pente qu'on leur donne. VII. 275. b.

FRAISE. (*Arquebus.*) L'arquebusier a quatre especes de fraises. Description de la fraise à bassinet. VII. 275. b. De la fraise plate; de la fraise pointue; de la fraise à roder. *Ibid.* 274. b.

FRAISE. (*Horlog.*) Diverses sortes de fraises; leurs usages. VII. 276. a.

Fraîse, en terme de marchande de modes. VII. 276. a.

FRAISE, (*Vénér.*) VII. 276. a.

FRAISER, acceptions de ce mot. VII. 276. a.

FRAISER un bataillon, (*Art milit.*) En quoi consistoit autrefois cette opération; en quoi elle consiste aujourd'hui. Comment la colonne de M. de Folard doit être fraisée. VII. 276. a.

FRAISIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Boerhaave compte six especes de fraisiers fertiles. Description du fraisier vulgaire. Saison de sa fleur. Lieux où il croît. Succès de sa culture dans les jardins. Fraisier du Chili. Comment le fraisier se multiplie. Détails sur sa culture. VII. 276. b. Espece de ver qui attaque cette plante. Ce qu'on doit faire pour en prévenir les ravages. Détail des soins que prennent les Anglois pour la culture du fraisier. *Ibid.* 277. a. Description de la fraise. Quelle est la meilleure espece. Autres especes de fraises que l'on cultive. *Ibid.* b.

Fraisier, observations sur sa semence. XIV. 940. b. Moyen de se procurer par des ados des fraises de primeurs. *Suppl.* I. 174. b.

FRAISIER & FRAISE, (*Mat. médic. Pharmac. & Diète*) nature des sels contenus dans cette plante. Propriétés des racines du fraisier. Dans quels cas & comment on les emploie. Si on boit long-tems de la racine de fraisier & d'oseille, les excrémens se colorent en rouge. Vertu vulnérable attribuée aux feuilles & aux racines de cette plante. VII. 277. b. Examen chymique du suc contenu dans son fruit. Comment on fert les fraises sur les tables. Exemple qui montre qu'on doit avoir la précaution de les laver. Maux que peuvent causer à certains tempéramens les fraises prises avec excès. Qualités salutaires de ce fruit. Boissons agréables qu'on prépare avec le suc de fraises. Conserve qu'on fait en Italie par le moyen de ce suc. Cataplasme de pulpe de fraises contre les inflammations & les rougeurs. Cosmétique préparé avec l'eau de fraise. *Ibid.* 278. a.

Tome I,

FRAISOIR, instrument de doreur, d'ébéniste, de luthier. VII. 278. a.

FRAMBOISIER, (*Jardin.*) description de cet arbrisseau. Tems de la maturité de son fruit. Expositions qui lui conviennent. Qualité du terrain. Moyen de le multiplier. Saison dans laquelle on doit le transplanter. Comment on doit planter les framboisiers. Culture de cet arbrisseau. Divers usages qu'on tire des framboises. Sept especes de framboisiers: ceux à fruit rouge, & à fruit blanc, le framboisier d'automne, le framboisier sans épines; celui à fruit noir; celui de Canada, & celui de Pensylvanie. Détails sur ces especes. VII. 278. b.

FRAMBOISIER, ronce, (*Botan. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Caractère générique des ronces, dont le framboisier est une espece. *Suppl.* III. 115. b. Énumération de onze especes de ronces avec leurs variétés. Lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid.* 116. a, b.

FRAMBOISIER & FRAMBOISE, (*Mat. médic. & Diète*) usage médicinal qu'on tire de cet arbrisseau. Qualités des framboises. Eau de framboise, son usage. Gelées & fyrops faits avec le suc de ce fruit. Usage du vin rouge framboisé. VII. 279. a.

FRAMLINGHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Suffolk. Description de ce qu'elle offre de plus remarquable. *Suppl.* III. 117. b.

FRANC, (*Botan.*) *sauvageon*. Greffer sur franc. VII. 279. b.

FRANC. (*Peint.*) Peindre franc. VII. 279. b.

FRANC, (*Jurispr.*) personne libre. Observations sur ce que dit Loyfel, que toutes personnes sont franches en ce royaume. VII. 279. b.

Franc, par opposition à *serf*. VII. 279. b.

FRANC, FRANKIS ou FRANQUIS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que quelques nations orientales appellent les Européens. Tems où ce nom a commencé. VII. 279. b.

Franc, libre, exempt de quelque charge. Recherches sur l'origine du nom de franc donné aux François & en général aux Européens. VII. 279. b. Comment on divisoit la France du tems de Charlemagne. *Ibid.* 280. a.

Francs, leur invasion dans la Gaule: suites de cette invasion. VI. 689. a, b, &c. Peuples qui habitoient la Gaule, lorsque les Francs s'y établirent. VII. 285. a. Le nom de Francs commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule jusques vers le milieu du neuvieme siecle. *Ibid.* b. Les Francs appellés anciennement *Sicambres*. XV. 162. b. Pays que les Francs occupoient sous le regne de Pharamond. *Suppl.* III. 4. a. Des rois des Francs & de leur autorité. *Ibid.* b. Mœurs de cette nation. *Ibid.* Loix des Francs. IX. 661. a. 668. b. 670. a, b, &c. Loi des Francs ripuaires sur la maniere de décider les affaires par la preuve du serment. IX. 69. b. Injustices communes sous les regnes des rois francs. XIII. 269. a. Repas des Francs. XIV. 127. b. Etat des esclaves chez les Francs. V. 936. a, b.

FRANC ou livre, (*Comm. Monnoie*) VII. 280. a.

Franc-aleu naturel. VII. 280. a.

Franc-aleu noble. VII. 280. a.

Franc-aleu par privilege. VII. 280. a.

Franc-aleu roturier. VII. 280. a. Voyez ALEU.

FRANC d'amble, (*Manege*) VII. 280. a.

Francs angevins, monnoie ancienne. VII. 280. a.

Francs-archers: milice d'infanterie établie en France par Charles VII, en 1448. Pourquoi ces hommes furent appellés *francs-archers* & *francs-taupins*. Ils composoient un corps de 16000 hommes en quatre compagnies. Ce qu'étoit l'infanterie françoise avant la création de ce corps. Les francs-archers supprimés par Louis XI. Comment ils furent remplacés. L'établissement des francs-archers peut avoir servi de modele à celui des milices qu'on leve dans tout le royaume. VII. 280. a.

Francs-archers, noblesse des. XI. 172. b.

Franc-argent: en la châtellenie de Montereau signifie la même chose que francs-deniers. VII. 280. b.

Francs d'argent, monnoie ancienne. VII. 280. b.

Francs d'or. VII. 280. b.

Franc-Barrois; monnoie fictive dans la Lorraine & le Barrois. VII. 280. b.

FRANC-bâti, (*Jurispr.*) en quoi consiste ce droit. VII. 280. b.

Francs-blancs; monnoie ancienne. VII. 280. b.

Francs-Bourdelois; monnoie ancienne. VII. 280. b.

Francs-bourgeois. VII. 280. b.

FRANC du collier, (*Manege*) cheval franc du collier. VII. 280. b.

Francs-deniers, clause apposée dans la vente d'un fief ou d'une rôturie. VII. 280. b.

Franc-devoir. Origine des francs-devoirs. Pourquoi ce devoir fut appellé *franc*. VII. 280. b. Il ne faut pas confondre le franc-devoir avec le franc-aleu. Différentes significations du franc-devoir. *Ibid.* 281. a.

MMMMmmmm



FRANC d'eau, (Marine) VII. 281. a.

FRANC-étale, (Marine) Voyez ÉTALÉ.

FRANC & quitte, (Jurispr.) différens cas dans lesquels on fait la déclaration de franc & quitte. Lorsque cette déclaration se trouve fautive, on distingue celle qui est faite par erreur, & celle qui est faite par mauvaise foi. Effets de l'une & de l'autre. VII. 281. a.

Franc-fief. VI. 704. a, b. Noblesse des francs-fiefs. XI. 172. b. Droit de francs-fiefs. 176. b.

FRANC-FUNIN, (Marine) VII. 281. a.

FRANC-HOMME, (Jurispr.) VII. 281. a.

FRANCS-MAÇONS, (Hist. mod.) origine du nom de cette société. VII. 281. a. Elle est actuellement très-nombreuse. Son ancienneté. Tout ce qu'on peut pénétrer du mystère des francs-maçons ne paroît que louable. *Ibid.* b.

Francs-maçons. De l'ordre ou de la société des francs-maçons. De la manière de se reconnoître entr'eux. Sociétés & usages à-peu-près semblables chez les Grecs. Utilité de la maçonnerie. *Suppl.* III. 132. b. Objets des obligations qu'on y contracte. Des ouvrages imprimés sur cette société. De l'origine & du but de son institution. *Ibid.* 133. a. Histoire de la maçonnerie. Ses révolutions en Angleterre. *Ibid.* b. Ses progrès en France, *Ibid.* 134. a, b. en Allemagne & en Suede. *Ibid.* 135. a.

Francs-maçons. VII. 281. b.

Francs-meix. VII. 281. b.

Franc-mariage. VII. 281. b.

Franc-parisis. VII. 281. b.

Franc-pris. VII. 281. b.

FRANC-QUARTIER, (Blason) VII. 281. b.

FRANC-SALÉ. (Jurispr.) Ce qu'on entend en France par pays de franc-salé; & par droit de franc-salé. VII. 281. b.

Francs-taulpins. VII. 281. b.

Franc-tenant. VII. 281. b.

Franc-tenement. VII. 281. b.

Franc-tillac. VII. 281. b.

Franc-tournois. VII. 281. b.

Franc-viennois. VII. 281. b.

FRANCA, (Botan.) caractères de ce genre de plante. XVII. 789. b. 790. a. Origine de son nom: lieux où on la trouve. 790. a.

FRANCE, (Géogr.) bornes & étendue de ce royaume. Qualité du pays. Quel est le nombre des archevêchés, évêchés, couvents, prieurs, &c. de la France; celui de ses parlemens, gouvernemens généraux, universités, &c. Observations générales sur l'histoire de ce royaume. Pendant 900 ans, les François sont restés sans industrie, dans l'ignorance & dans le désordre. VII. 282. a. Époque de la naissance des arts & des sciences dans ce royaume. Caractère de la nation françoise. Observations sur les richesses de la France. Préjudice que la grandeur de sa capitale apporte au reste du royaume. Moyen infructueux qu'employa Louis XIV pour favoriser la population. VII. 282. b.

France. De la nature & qualité du pays. Climat de la France. XVII. 733. b. Nombre d'arpens de tout ce royaume. *Suppl.* I. 566. b. Lieu de la France le plus élevé. *Suppl.* III. 703. a. Blés de France. *Suppl.* I. 921. b. Vins de France. XVII. 290. b. Division de ce royaume. Origine de la division de la France, en occidentale, qui est la véritable France, & en orientale, dont la Francie a tiré son nom. VII. 646. a. Division de la France du tems de Charlemagne. 280. a. Son ancienne division en langue-d'oui & en langue-doc. IX. 273. a. Division de ce royaume par généralités & élections. V. 467. a, b. France équinoxiale. 881. b. Voyez GUYANE. Diverses observations sur ce royaume. Etat de son agriculture & moyens de la perfectionner. VI. 529. a, b. — 539. b. Histoire de l'agriculture pratiquée en France. *Suppl.* I. 213. b. — 223. b. Etat de sa population, VII. 830. a. celle de ses différentes provinces. *Suppl.* IV. 505. b. Etat présent de ses finances. XV. 581. b. Conformation & revenus annuels de la nation. VII. 820. a, b. Réflexions de M. de Beaufovre sur le nombre de troupes que la France peut entretenir. XVI. 713. a. Du roi & de la cour de France. Ordre établi pour la succession à la couronne. IX. 671. b. Couronne du roi. IV. 393. b. Enfants de France. V. 655. b. Des enfants de France & des princes du sang. *Suppl.* II. 642. a. Rangs observés à la cour de France. XIII. 321. b. Des princes de France. 370. b. Affectation de la cour de Rome à éviter de donner au roi de France le titre de roi de Navarre. XVII. 804. b. — Voyez ROI DE FRANCE. De l'histoire de ce royaume. Principales époques de cette histoire. V. 834. a. Première race des rois. X. 392. a. La France mise en interdit par Innocent II, par Innocent III. VIII. 816. a, b. *Suppl.* III. 627. a, b. & par Jules II. VIII. 817. a. Ravagée par les Normands dans le neuvième siècle. XI. 228. b. 229. a, b. Etat de la France lorsqu'Henri IV monta sur le trône. XII. 189. b. Soins qu'il prit pour la rendre florissante. 190. a. Histoire de la police de ce royaume. XII. 909. a, b, &c. Lumière que les archives d'Angleterre fournissent pour l'his-

toire de France. VIII. 223. b. Histoire de ce royaume par Pierre-Mathieu, XIII. 126. a. par Mézerai, XIV. 449. b. par le P. Daniel. 394. a, b. par Paolo-Emilio. XVII. 90. a. Du droit de la France. Causes qui firent disparaître les loix des barbares. IX. 647. b. Introduction de la compilation de Justinien: rédaction des coutumes. *Ibid.* Les loix & les mœurs de France répandues depuis Charlemagne dans toute l'Europe. V. 128. a. Droit de France. IV. 414. b. V. 123. b. 125. b. 137. a. Coutumier de France. IV. 419. a. Du commerce. Histoire de son établissement & de ses révolutions. III. 694. b, &c. Etat du commerce en France. VII. 812. a. Ressources de la France pour soutenir son luxe. IX. 765. b. De la nécessité de croiser contre le commerce anglois. X. 124. b. Dépérissement remarquable en France par la préférence accordée au commerce de luxe. XIII. 100. b. Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. b.

FRANCE, île de, (Géogr.) origine du nom donné à cette province. *Suppl.* IV. 35. b. Mines qu'elle renferme. I. 637. b.

FRANCESCO, (Lobo Rodrigues) poète portugais. IX. 381. a.

FRANCFORT sur le Mein. Description de cette ville. Elle est la patrie de Charles-le-chauve. Ses foires & son commerce. Élection de l'empereur & son couronnement à Francfort. Bulle d'or de Charles IV que l'on y garde. Observations sur le concile de Francfort. VII. 282. b. Réformation reçue à Francfort en 1530. Diverses religions tolérées dans cette ville. Nature de son gouvernement. Son territoire. *Ibid.* 283. a.

Francfort sur le Mein. Observations sur le concile de Francfort tenu sous Charlemagne. *Suppl.* III. 117. b. Églises que les catholiques possèdent dans cette ville. *Ibid.* 118. a.

FRANCFORT sur l'Oder, (Géogr.) VII. 283. a.

FRANCHE. (Marine) Pompe franche. Franche-bouline. VII. 283. a.

FRANCHE-AUMONE; (Jurispr.) lorsqu'un seigneur donne un fonds pour construire un lieu sacré, sans y retenir aucun droit. Distinction entre franche-aumône & pure aumône. Auteurs à consulter. VII. 283. a.

Franche-fête: privilège accordé à un seigneur pour l'exemption de tous droits sur les marchandises qui arrivent le jour de la fête du lieu: exemple. VII. 283. a.

Franche-vérité. VII. 283. a.

Franche, ville. XVII. 280. a.

FRANCHES, compagnies, (Art milit.) en quoi elles consistent. Leur usage. On appelle partisans ceux qui commandent les corps particuliers. VII. 283. b.

FRANCHE-COMTÉ, (Géogr.) bornes & étendue de cette province. Ses productions. Bailliages compris dans le pays-uni, ceux du pays de montagnes. Ses rivières. Conquête de cette province. VII. 283. b.

Franche-comté. Mines de cette province. I. 638. a. Fontaines remarquables. VII. 100. a. Glacière naturelle qui s'y trouve. 689. a, b, &c. Salines. XIV. 558. a, b, &c. Histoire de son parlement. XII. 41. b, &c.

FRANCHISE, (Hist. & Morale) origine de ce mot. VII. 283. b. Franchises accordées aux François après le siège de Tolède dans l'onzième siècle. Toutes les villes murées avoient des franchises. Ce nom a été particulièrement affecté au quartier des ambassadeurs à Rome. Cette franchise restreinte sous Innocent XI. Les églises & couvens en Italie ont la même franchise. Des lieux de franchise dans Paris. Différence entre parler, agir avec franchise, & parler, agir avec liberté. *Ibid.* 284. a.

Franchise, sincérité, naïveté, ingénuité; différences entre ces qualités. XV. 207. a. La franchise essentielle au bonheur de la société; IV. 1048. b. elle l'est sur-tout à un prince. XII. 918. b.

Franchises, en quoi elles diffèrent des coutumes. IV. 411. b. Différences entre franchises, libertés, privilèges, exemptions & immunités. VIII. 578. a.

FRANCHISE de pinceau ou de burin, (Peint. Gravure) VII. 284. a.

FRANCISCAINS, cordeliers, (Ordre monastique) voyez ce mot. Progrès étonnans que fit cet ordre peu d'années après sa fondation. Combien il est encore étendu. La seule jalouse donna lieu à la querelle de cet ordre avec les dominicains. Sujet de cette querelle. VII. 284. a.

Franciscains: trois ordres de franciscains; le premier comprend les cordeliers, les capucins & les récollets: le second les religieuses de sainte Claire: le troisième, le tiers-ordre de S. François: voyez ces différens articles. Anciennes congrégations de franciscains, nommées clarenins, III. 504. b. coletans. 616. b. Congrégation des conventuels. IV. 164. a. Religieux de l'ordre de S. François appelés soccolans. XV. 250. b. Scholastiques de l'ordre de S. François les plus distingués. I. 663. b. XII. 272. b. Cordon de S. François. IV. 239. a. Voyez FRERES MINEURS. X. 546. b.



**FRANCISQUE**, (*Hist. mod. milit.*) arme dont se servoient les Francs. En quel tems elle fut en usage. Anecdote sur Clovis à l'occasion de cette arme. VII. 284. *b.* Voyez *Suppl.* II. 814. *a.* *Note.*

**FRANCKENDAL**, (*Géogr.*) ville d'Alsace. Prise & démolition de cette ville par les François, qui la rendirent ensuite à l'électeur Palatin. Abraham Heidanus, grand partisan de Descartes, naquit à Franckendal en 1597. VII. 284. *b.*

*Franckendal*, manufacture de porcelaine dans ce lieu. *Suppl.* IV. 507. *a.*

**FRANCKENSTEIN**, (*Géogr.*) ville de la Haute-Silésie. Gens de lettres célèbres qui y sont nés : leurs ouvrages. VII. 284. *b.*

**FRANÇOIS** ou *Français*, (*Hist. Littérat. Morale*) observation sur l'orthographe de ce mot. VII. 284. *b.* Les François avoient été d'abord nommés *Francs*. Observation sur le nom de *Welchs*, que les Allemands donnent aux François. Divers peuples qui habitoient la Gaule, lorsque les Francs s'y établirent. Le nom de *Francs* commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule, jusqu'en 843. On ne connut le nom de François que vers le dixième siècle. Le fond de la nation est de familles gauloises. Le caractère françois résulte de tout ce que les provinces du royaume ont entr'elles de semblable. Causes du caractère national. Comment il arrive que les peuples perdent une partie de leur caractère & conservent l'autre. Caractère que d'anciens auteurs attribuent aux Gaulois. *Ibid.* 285. *a.* Différence entre le caractère des Parisiens de nos jours & celui sous lequel l'empereur Julien les a peints. Cause de cette différence. Comment ce peuple a passé des fureurs qui le caractérisèrent sous plusieurs régnes, à cette douce facilité de mœurs que l'Europe hérita en lui. Portrait des Parisiens & des François. Le gouvernement des François fut d'abord celui de tous les peuples du nord. Sous Hugues-Capet, &c. on n'appella *François* que les peuples en deçà de la Loire. Les seigneurs particuliers introduisirent de nouvelles coutumes dans leurs nouveaux états. Ce n'est que depuis François I que l'on vit quelque uniformité dans les mœurs & les usages : quel fut le caractère national sous ce prince & depuis ce prince. *Ibid.* *b.* Le royaume de France s'est principalement soutenu par la sagesse des négociations, l'adresse & la patience. Comment il a gagné plusieurs de ses provinces. Si la jeunesse françoise est légère, les hommes d'un âge mûr qui la gouvernent, ont toujours été très-sages. Des anciennes armes des François. Leurs anciens usages par rapport à l'habillement. Origine de la langue françoise. Ce langage étoit d'abord le romain rustique ; & la langue tudesque fut celle de la cour jusqu'à Charles-le-chauve. Roman de Philomena écrit dans le dixième siècle. Mots de la langue françoise qui viennent du Celte : *Ibid.* 286. *a.* ceux qui viennent de la langue allemande. Introduction de quelques termes grecs dans la langue vers le douzième siècle. François I abolit l'usage de la langue latine dans la magistrature & le barreau. Caractère que prit alors la langue françoise. Celui qu'elle reçut de divers auteurs, Montaigne, Ronfard, Malherbe. Tems où elle acquit sa perfection. Génie propre de cette langue. *Ibid.* *b.* Examen de cette question ; savoir si la langue françoise s'est appauvrie depuis Amiot & Montaigne. Progrès qu'a faits la philosophie dans Paris & dans quelques provinces de la France. Le génie françois est peut-être supérieur à tous les autres peuples dans la littérature, & le premier sans doute pour les douces de la société. *Ibid.* 287. *a.*

*François*. Pourquoi les François avides de nouveautés en matière de goût, sont en matière de science très-attachés aux opinions anciennes. I. xxix. *disc. prélim.* Espèce de nouveauté à laquelle le caractère françois résiste avec force. *Suppl.* III. 603. *b.* Comment les François se consolent de leurs malheurs : leur caractère enjoué, tourné à la fatyre. *Suppl.* II. 146. *b.* De leur valeur militaire, voyez l'article *ÉPÉE*. *Suppl.* & *Suppl.* II. 815. *Note.* *Suppl.* III. 52. *b.* Assemblées générales & annuelles de la nation françoise. III. 76. *a.* *b.* Droit françois. IV. 414. *b.* V. 123. *b.* 125. *b.* 137. *a.* Mépris que les François témoignent pour l'économie. V. 745. *b.* Les François avoient anciennement des places fortes, plus propres à se mettre à l'abri des ennemis, qu'à loger des habitans. VI. 556. *a.* Pendant 900 ans, les François sont restés sans industrie, dans l'ignorance & le désordre. VII. 282. *a.* Caractère de la nation. *Ibid.* *b.* Goût des François pour le joli. VIII. 871. *a.* *b.* &c. Leur peu de disposition pour la peinture. *Suppl.* III. 518. *b.* 519. *a.* Différentes loix par lesquelles les François étoient gouvernés dans les premiers tems : celles sur lesquelles ils se reglent aujourd'hui. IX. 93. *a.* François Saliens. 670. *a.* *b.* Caractère marqué des François. X. 36. *a.* Amour des François pour leurs rois, voyez *Entrées*, *Festins*, *Fêtes de la ville de Paris*, *Fêtes des grandes villes du royaume*.

**FRANÇOISI**, (*Hist. de France*) comte d'Angoulême & duc de Valois, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans & de

Valentine de Milan. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* III. 118. *a.* *b.*

*François* I. Concordat entre ce prince & Léon X. III. 824. *a.* *b.* La juridiction ecclésiastique restreinte par ce roi. IX. 77. *b.* Titres qu'il se donna en écrivant à Charles-quin. XVI. 359. *b.* Aventure qui lui arriva à la chasse. 918. *a.*

**FRANÇOIS II**, (*Hist. de France*) joignoit au titre de roi de France ceux de roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & ne fut en effet roi ni en France, ni dans la Grande-Bretagne : les Guise régnerent sous son nom. Principaux événemens arrivés sous ce regne. *Suppl.* III. 121. *b.*

*François* II. De l'état de la France pendant son regne. XI. 652. *a.*

**FRANÇOIS**, (*Hist. d'Allem.*) grand duc de Toscane, successeur de Charles VII, quarante-quatrième empereur depuis Conrad I. Histoire de son regne & de celui de Marie-Thérèse d'Autriche son épouse. *Suppl.* III. 122. *a.* *b.*

*François d'Assise*, (*Saint*) ouvrage sur ce saint, intitulé, conformité de la vie de S. François avec celle de Jésus-Christ. XII. 657. *a.* *b.* Pourquoi il fut appelé *seraphique*. XV. 79. *a.* Comment il fut marqué des stigmates de Jésus-Christ. 519. *a.* *b.* Religieux de l'ordre de S. François, voyez **FRANCISCAINS**.

*François de Borgia*, (*Saint*) malédiction qu'il prononça sur les jésuites. VIII. 515. *a.* *b.*

**FRANÇOIS XAVIER**, (*Saint*) il introduisit le christianisme dans le Japon. VIII. 455. *b.* 512. *b.* Son tombeau à Goa. VII. 728. *a.*

**FRANÇOISE**, langue, (*Gramm.*) on trouvera sous cet article un abrégé de la grammaire françoise, aussi exact que concis, fourni par M. l'abbé Valart. *Suppl.* III. 123. *a.* De l'article. Du nom. Du pronom. Du verbe. *Ibid.* *b.* Conjugaison du verbe *avoir*, & du verbe *être*. *Ibid.* 126. *a.* Conjugaison du verbe *aimer*. Formation du présent & du parfait, tant du participe que de l'indicatif. *Ibid.* *b.* Formation des personnes. Formation des autres tems. *Ibid.* 127. *a.* De l'adverbe. De la préposition. De la conjonction. De l'interjection. Regles concernant les adjectifs. *Ibid.* *b.* Formation des pluriels des noms & des adjectifs. Des comparatifs & superlatifs & des noms de nombre. *Ibid.* 128. *a.* Liste des verbes irréguliers, les plus communs & les plus difficiles. *Ibid.* *b.* De la syntaxe. Distinction de deux sortes de syntaxe, l'une de convenance & l'autre de régime. Regles de l'une & de l'autre. *Ibid.* 129. *b.* Regles de prononciation & d'orthographe. *Ibid.* 130. *b.* Remarques sur les lettres majuscules, sur les accents, *Ibid.* 132. *a.* & sur l'apostrophe. *Ibid.* *b.*

*Françoise*, langue, son origine ; cette langue liée par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. *a.* Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile que les étymologies françoises tirées de la bible. VIII. 88. *a.* Son caractère. IX. 262. *a.* *b.* 265. *a.* Caractère de naïveté de l'ancien françois : on a voulu l'émonder & on l'a mutilé. *Suppl.* III. 858. *a.* De l'usage des vieilles expressions. *Suppl.* IV. 554. *a.* La langue françoise est plus analogue dans ses tours avec la langue grecque qu'avec la latine. IV. 963. *b.* Pourquoi le François est moins elliptique que le latin. V. 519. *b.* Des façons de parler exclusivement propres à la langue françoise. VII. 450. *a.* *b.* Explication de quelques irrégularités apparentes qu'elle admet. VIII. 908. *b.* Utilité de cette langue. IX. 265. *b.* De l'accent & de la quantité dans le françois. I. 66. *a.* V. 639. *d.* Cette langue n'a point d'accent prosodique déterminé & invariable. *Suppl.* I. 108. *a.* *Suppl.* IV. 437. *a.* Pourquoi l'accent expressif est peu marqué dans cette langue. *Suppl.* III. 306. *a.* Dans quels cas il est permis de le rendre sensible. *Ibid.* De la prosodie de la langue françoise, voyez **PROSODIE**. Le François n'a ni déclinaisons, ni cas. I. 92. Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas aux noms de notre langue. IV. 641. *a.* Des déclinaisons françoises. 695. *b.* De quelques divisions des tems particulières à la langue françoise. XVI. 106. *a.* *b.* — 108. *b.* Comment cette langue s'est perfectionnée. I. xxj. *disc. prélim.* Progrès qu'on peut raisonnablement espérer qu'elle fera par celui de la philosophie & des sciences. V. 636. *d.* 637. *a.* Défauts de cette langue. *Suppl.* IV. 437. *a.* *b.* Son abondance & sa pauvreté. 953. *a.* Des mots nouveaux introduits dans le françois, voyez **NÉOLOGISME**. Causes de son appauvrissement. IX. 144. *a.* Influence du climat sur notre langue. 243. *a.* Des dictionnaires de langue françoise. IV. 958. *b.* Elémens de la grammaire générale appliqués à la langue françoise. X. 452. *b.* En quel tems on a commencé en France à se servir du françois dans les actes judiciaires. IV. 657. *b.* V. 704. *b.* Voyez l'article **LANGUE FRANÇOISE**.

**FRANCOLIN**, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Pourquoi les Italiens l'ont nommé *Francolin*. Qualité de sa chair. VII. 287. *a.*

**FRANCONIE**, (*Géogr.*) bornes de ce pays. Ses productions. Son étendue. VII. 287. *a.* Religions qui y sont professées. Ses rivières. Etats qui composent la Franconie. Détails sur **Œcolampade** né dans la Franconie & sur ses ouvrages. *Ibid.* *b.*



*Franconie*, origine du nom de ce cercle d'Allemagne. VII. 646. a. Duc de Franconie. IV. 68. a. Articles sur ce pays. 70. a. *Suppl.* I. 311. a.

FRANCOWITZ, (*Matthias*) théologien protestant. VIII. 932. a.

FRANEKER, (*Géogr.*) capitale de la Frise. Temps où elle fut bâtie: celui où elle se joignit à l'état des Provinces-unies. VII. 287. b.

FRANGE, (*Rubann.*) étymologie de ce mot. Origine des franges. Celle des franges festonnées. Différentes sortes de franges. Observations sur les différentes manières de les faire. Parties dont la frange est composée. Ce qu'on entend par mollet, crêpine, franges coupées. Ouvriers qui ont droit de fabriquer les franges. Elles font partie du commerce des merciers. VII. 287. b.

*Frangé*. Métier à franges, XII. 130. b. vol. IX des planches, Passémentier, planche 15. — 17. Description de l'ourdissoir des franges & de la façon d'ourdir. XI. 714. b. Retords pour les franges. XII. 133. a. XVI. 423. b. Manière de fabriquer la frange sur le moule. 353. a. Donner la dernière main à la frange guipée. VII. 1010. a.

FRANGÉ, (*Blason*) voyez vol. II des planches. Blason, planche 18. *Suppl.* III. 135. a.

FRANGET, capitaine, sa punition pour avoir rendu Fontarabie. III. 250. a.

FRANGIPANIER, *plumeria*, (*Hist. nat.*) caractères de ce genre de plante. Description de cet arbre de l'Amérique. Il y en a de trois couleurs, le frangipanier blanc, le musqué, & l'ordinaire, qui est jaune. L'odeur de ces fleurs est fort agréable. Lait qu'on tire de cette plante. Usage auquel quelques habitans l'appliquent. VII. 248. a.

FRANKENAU, (*Géogr.*) gros bourg d'Allemagne, dans la Franconie. Fabriques & métiers établis dans ce lieu. Religion des habitans. *Suppl.* III. 135. a.

FRANKENBERG ou *Framont*, (*Géogr.*) la plus haute montagne de la Vosge. VII. 288. a. Plusieurs prétendent que Pharamond a été inhumé sur cette montagne. *Ibid.* b.

FRANKENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Sa fabrique de baracans. Étendue de son ressort. *Suppl.* III. 135. a. Observations sur le village d'Eberstdorf qui en dépend. *Ibid.* b.

*Frankenberg*, ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Son état moderne. *Suppl.* III. 135. b.

FRANKENHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Ses salines. Ce que cette ville renferme de remarquable. Événement arrivé en 1525 près de Frankenhause. *Suppl.* III. 135. b.

FRANKLIN, son hypothèse sur l'électricité. VI. 622. a, b. Ses expériences dans cette partie de la physique. *Suppl.* II. 292. a, b. *Suppl.* III. 97. a, b, &c. Ses œuvres. *Suppl.* IV. 322. b.

FRANTZIUS, (*Wolfgang*) théologien luthérien. XII. 754. b.

FRANTZKIUS, (*George*) juriconsulte. VIII. 434. a.

FRANTZBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Son origine. Singulier établissement qu'y forma le duc Bogislas son fondateur. *Suppl.* III. 135. b.

FRANSHÈRE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 135. b.

FRA-PAOLO, voyez SARPI.

FRAPPE, (*Fondeur de caract. d'imprim.*) assortiment complet de matrices. Un assortiment de frappes est la richesse d'un fondeur. Pourquoi ces matrices sont nommées *frappes*. VII. 288. b.

*Frappe*, terme d'ancien monnayage. VII. 288. b.

*Frappe-plaque*, terme de bijoutier. VII. 288. b.

FRAPPÉ, (*Musiq.*) De la manière dont les François & les Italiens frappent la mesure. Toutes les syllabes longues doivent tomber sur le frappé de la mesure, & les breves sur le levé. *Suppl.* III. 136. a.

FRAPPER. Principales acceptions de ce mot. VII. 288. b.

*Fraper*, *battre*. Différente signification de ces mots. II. 154. b. *Fraper d'estoc & de taille*. V. 1006. a.

FRAPPER, (*Manuf. en soie*) VII. 288. b.

FRAPPER une manœuvre. (*Marine*) VII. 288. b.

FRAPPER épingles. (*Epinglier*) Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. a.

FRAPPER carreau. (*Monnoie*) VII. 289. a.

FRAPPER, (*Ruban.*) Approcher & serrer par l'action du battant le coup de navette qui vient d'être lancé, ce qui forme la liaison de la trame avec la chaîne. Détails sur cette opération. VII. 289. a.

FRAPPER, (*Tisserand*) battre & serrer sur le métier la trame d'une toile, &c. Détails sur cette manœuvre. VII. 289. a.

FRARESCHÉ, *retrait de*, (*Jurispr.*) XIV. 209. a. 210. a, b.

FRARESCHÉURS, ou *Fraréscheux*; (*Jurispr.*) Tous ceux qui possèdent des biens en commun. Etym. du mot. Ce

qu'on entend par frérage ou frarésche. Différence entre parage & frérage. Démembrement qui se faisoit autrefois d'un fief, lorsqu'il tomboit entre plusieurs frères. Ordonnance de Philippe-Auguste pour empêcher que ces démembrements ne préjudiciaient aux seigneurs. Il paroît par quelques exemples, que cette ordonnance ne fut pas suivie. Diverses manières dont les coutumes remédierent à ces inconvénients du démembrement. Ouvrages à consulter. VII. 289. b.

FRASCATI, (*Géogr.*) petite ville d'Italie en partie bâtie sur les ruines du Tusculanum de Cicéron. Son évêché, palais & jardins qui la rendent célèbre. VII. 289. b.

FRASSEN, (*Claude*) docteur de Sorbonne, XII. 390. b.

FRATERNEL amour. I. 370. b. Voyez FRÈRES.

FRATERNITÉ. (*Jurispr.*) Manière dont la fraternité doit être prouvée. Ce qu'on entend par confraternité. VII. 290. a.

FRATERNITÉ d'armes, (*Hist. mod.*) association entre deux chevaliers, &c. Nature, origine & but de ces engagements. Ils se contractoient quelquefois pour la vie; mais ils se bornoient le plus souvent à quelques expéditions passagères. Ancienneté de cet usage. Cérémonie par laquelle les associés se juroient fidélité. Le christianisme s'étant établi, on contracta les fraternités au pied des autels. VII. 290. a. Autres cérémonies moins graves que les précédentes par lesquelles on s'associoit. Traités de fraternité d'armes que les princes formoient entr'eux. Fraternité établie entre le comte de Clifson & le duc de Bretagne. Les fraternités militaires donnoient à des seigneurs particuliers le moyen de faire des entreprises dignes des souverains, & même quelquefois de se rendre indépendans. Il arriva ainsi que ces associations contractées par des sujets ou des alliés de nos rois, firent naître des soupçons sur la fidélité de ceux qui les avoient formées. *Ibid.* b. Voyez FRÈRES D'ARMES.

FRATRICELLES, (*Hist. eccl.*) Religieux apostats & vagabonds du 13<sup>e</sup>. & du 14<sup>e</sup>. siècle, qui prêchoient différentes erreurs. Origine de cette secte: elle fut occasionnée par les disputes des cordeliers sur la forme de leurs capuchons & sur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Bulles contradictoires de quatre papes sur ce sujet. Histoire abrégée de cette dispute qui, selon un auteur célèbre, peut être mise au rang des sottises paisibles. VII. 290. b.

FRATRICIDE. (*Jurispr.*) Le fratricide & ses enfans exclus de la succession, &c. Auteurs à consulter. VII. 291. a.

FRATTA, (*Jean*) poète du 16<sup>e</sup>. siècle. XVII. 89. b.

FRAUDE, elle peut se trouver, dans le discours, dans l'action, & même quelquefois dans le silence. La mythologie faisoit de la fraude une des filles de l'enfer & de la nuit. VII. 291. a.

FRAUDE, *contrevenion*, *contrebande*. (*Comm.*) Différence entre ces trois choses. La fraude & la contrevenion qui vient d'ignorance est punie comme celle que l'on commet de propos délibéré. VII. 291. a. Mauvais effets qui résultent de la disproportion qui se trouve entre le droit exigé & le prix de la chose qui est l'objet de ce droit. Marchandises sur lesquelles la contrebande se commet le plus ordinairement: confiscations qui en sont la peine. Punitions plus graves pour certaines contrebandes. Non seulement il n'est pas permis de frauder les droits; mais c'est un devoir de conscience de les payer. Préjudice que ces fraudes apportent au commerce. *Ibid.* b.

*Fraude*, distinguée de la contrebande. IV. 129. b. En quoi elle consiste: le législateur n'y doit point donner lieu. 130. b. Suite d'observations sur ce sujet. 131. a, b. Punition de la fraude par les galères. VII. 445. a. Espèce de fraude nommée *stellionat*. XV. 509. a.

FRAVENFELD, (*Géogr.*) capitale de la Thurgovie, ses révolutions, ses privilèges & son gouvernement. *Suppl.* III. 136. a.

FRAVENSTEIN, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne dans la haute Saxe. Industrie des habitans des villages qui en ressortissent. Château de même nom dans la haute Carniole. *Suppl.* III. 136. a.

FRAXINELLE, (*Botaniq.*) Caractère de ce genre de plante. VII. 291. b. On en distingue cinq ou six espèces. Description de la fraxinelle commune. Vésicules pleines d'huile essentielle, dont les extrémités des tiges & les calices des fleurs sont couverts. Vapeurs sulfureuses qui s'en exhalent dans les jours d'été. Contrées où la fraxinelle croit: temps où elle fleurit. *Ibid.* 292. a. Voyez DICTAMNE.

FRAXINELLE, (*Jardin. Agric.*) Elle peut être mise au nombre des fleurs de la grande espèce. Observations sur la manière de la multiplier & de la cultiver. VII. 292. a.

FRAXINELLE, (*Pharm. Mat. médic.*) elle porte le nom de dictamne dans les boutiques. Les feuilles de dictamne en matière médicale désignent celles du dictamne de Crète. C'est l'écorce de la racine de la fraxinelle qui est d'usage en médecine. Caractères de cette écorce. Principes dont elle est composée. Propriétés qu'on lui attribue. Sa dose. Eau distillée des fleurs de fraxinelle. VII. 292. b. Voyez DICTAMNE.

FRAYÉ aux arts, (*Maneg. Maréch.*) en quoi consiste la maladie



maladie d'un cheval frayé aux ars. Ses causes. Comment on y remédie. VII. 292. b. Voyez *Suppl.* III. 413. a.

FRAYER, (*Gramm.*) acceptions communes de ce mot. VII. 292. b.

FRAYER, (*À la monnoie*) en quoi consiste ce crime. Dans un paiement où le frai attaque toutes les pièces, il est permis d'arrêter l'argent pour être justifié, par l'ordonnance de Louis XIV. VII. 292. b.

Frayer, s'érailler. VII. 292. b.

Frayer, terme de pêche: terme de vénerie. VII. 292. b.

FRAYEUR, ses synonymes sont *allarme, terreur, effroi, épouvante, crainte, peur, appréhension*. I. 277. b. XII. 480. a. Dernier degré de la frayeur. IV. 60. b. Cas qui prouvent qu'on peut mourir de frayeur. VII. 214. b. Cause de la sueur dans la frayeur. XV. 628. a.

FRAYOIR, (*Vénerie*) lieu où le cerf brunit son bois. Plus il est vieux, plutôt il fraie. Comment on reconnoît au frayoir la hauteur de la tête du cerf. VII. 293. a.

Frayer, voyez l'article *Vénerie*. XVI. 939. b.

FRÉDEGONDE. Observation sur le tombeau de cette reine. VI. 864. a.

FRÉDÉRIC I, dit *Barberouffe & le pere de la patrie*. (*Hist. d'Allem.*) treizième roi ou empereur de Germanie ou d'Allemagne. Histoire de son règne. *Suppl.* III. 136. a, b. 137. a, b.

Frédéric I, dit *Barberouffe*, empereur. Il assiege inutilement Alexandrie. *Suppl.* I. 274. a. Il cherche à rétablir Uladiflas sur le trône de Pologne. *Suppl.* II. 9. b. Sa mort. IV. 592. a. *Suppl.* II. 667. a, b.

FRÉDÉRIC II, de la famille de Souabe, (*Hist. d'Allem.*) roi de Sicile & de Jérusalem, 17<sup>e</sup>. roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I. 21<sup>e</sup>. empereur d'occident depuis Charlemagne. Histoire de son règne. *Suppl.* III. 138. a, b. 139. a, b.

Frédéric II, empereur, protecteur des inquisiteurs. VIII. 774. a. Excommunication fulminée contre lui par le pape. VI. 710. b. Il fait renaitre l'anatomie. *Suppl.* I. 394. a.

FRÉDÉRIC III, dit *le Bel*, (*Hist. d'Allem.*) n'est point compté parmi les empereurs par les meilleurs chronologistes. Evénemens de son règne. *Suppl.* III. 140. a.

Frédéric III, empereur: son épitaphe. VIII. 777. b.

FRÉDÉRIC IV, successeur d'Albert II. (*Hist. d'Allem.*) vingt-neuvième empereur depuis Conrad I. Il fut surnommé *le pacifique*. Histoire de son règne. *Suppl.* III. 140. b.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I, électeur de Saxe & roi de Pologne. XII. 934. a.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, (*Hist. de Pologne*) électeur de Saxe, roi de Pologne. Principaux événemens de son règne. *Suppl.* III. 142. b.

FRÉDÉRIC I, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. Tableau de son règne. *Suppl.* III. 144. a.

FRÉDÉRIC I, reconnu roi de Prusse en 1713. XIII. 532. b.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse, précis de son règne. XIII. 532. b.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse: anecdote sur ce prince. IX. 460. b. Précis de son règne jusqu'à ce jour. XIII. 532. b. Son éloge. 533. a. Celui de ses ouvrages. *Ibid.* Usages qu'il fait de l'artillerie. *Suppl.* I. 611. b. Son palais à Charlottenbourg. *Suppl.* II. 368. a.

FRÉDÉRIC, (*CODE*) III. 572. b.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 37. b. 38. a.

FREDELINGHEN, ou *Fridlingen*, (*Géogr.*) forteresse d'Allemagne, près de Huningue, à trois quarts de lieue de Basse. Suites de la victoire que le marquis de Villars remporta dans ce lieu en 1702 sur l'armée impériale. *Suppl.* III. 144. b.

FREDPUY, ou *Fraispuits*, (*Hist. nat.*) petite montagne peu éloignée de Vesoul, qui vomit & élance quelquefois de son sommet autant d'eau que le Vésuve de flammes. Description de cette merveille. Effets semblables que présente le puits de Braine, sur le chemin de Besançon à Omans. Conjecture sur leur cause. *Suppl.* III. 145. a.

FREDUM, (*Jurispr.*) droit qu'on payoit pour la protection accordée par le prince contre le droit de vengeance. III. 771. a.

FRÉGATAIRE, (*Comm.*) ce qu'on entend par ce mot au bastion de France en Afrique. Fonctions & gages des frégataires. VII. 293. a.

FRÉGATE, (*Marine*) espèce de vaisseau de guerre. Les Anglois sont les premiers qui ont appelé ces bâtimens de ce nom. Ce mot *frégate* tire son origine de la mer Méditerranée: bâtimens qu'on y appelloit de ce nom. Description des frégates depuis 32 jusqu'à 46 canons, & de celles depuis 30 jusqu'à 32. VII. 293. a. Frégate de 28 canons. Frégate de 22 à 24 canons. Les frégates au-dessous de 20 sont appelées *corvettes*. Devis d'une frégate de 145 pieds de long de l'étrave à l'étambot, 36 pieds de ban, & 15 pieds de creux. *Ibid.* b.

FRÉGATE légère. (*Marine*) VII. 294. a.

Frégate. Construction des frégates de différentes grandeurs  
Tome I.

& capacités. XIII. 789. b. 790. a. Simpequir, espèce de frégate. XV. 203. a.

FRÉGATE. (*Ornith.*) Description de cet oiseau des Antilles. On prétend qu'il s'éloigne des terres de plus de 300 lieues: Chasse qu'il fait aux poissons volans. Illette des frégates dans le petit cul-de-sac de la Guadeloupe. On les a obligés de la déserter en leur donnant la chasse pour avoir de leur graisse. Comment on les prend. VII. 294. a.

FREIDBERG, (*Géogr.*) ville de Misnie. Auteur qui en a donné l'histoire. Gens de lettres qu'elle a produits. VII. 294. a.

FREIENWALD, (*Géogr.*) 1<sup>o</sup>. petite ville d'Allemagne dans la Poméranie prussienne; 2<sup>o</sup>. petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe. Observations sur les eaux minérales & les mines d'alun qui se trouvent dans son voisinage. *Suppl.* III. 145. a. Canal nouveau fait aux environs de Freienwald à la rivière de l'Oder. *Ibid.* b.

FREIGIUS, (*Jean-Thomas*) Jurisconsulte. VII. 306. a.

FREIN. (*Gramm. & Manège*) VII. 294. b.

Freins louverés dont parlent quelques auteurs latins. V. 558. b.

FRÈIN de la verge. (*Anat. Chirur.*) Sa description. Jeux de la nature auxquels ce ligament est sujet. Moyens de remédier aux inconvéniens qui en résultent. VII. 294. b.

Frein. Comment on remédie à ce défaut de conformation qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. a.

FRÈIN de la langue. (*Anat.*) Il arrive quelquefois dans les enfans nouveaux-nés, que cette membrane se continue jusqu'au bout de la langue. Comment on y remédie. Leçon que les moralistes tirent de ce que l'auteur de la nature a mis un frein à la langue & au membre viril. *Suppl.* III. 145. b. Voyez FILET.

FRÈIN de la langue, voyez *Filet*. Son prolongement contre nature dans un enfant. *Suppl.* I. 292. a.

Frein de la vulve, voyez *Fourchette*. *Suppl.* III. 145. b.

FREIND, (*Jean*) médecin. XI. 230. b.

FREINSHÉMIUS, (*Jean*) savant littérateur. XVII. 374. b. Supplémens de Freinshemius. XV. 673. b.

FRÉISACH, ou *Friesach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche. Ses révolutions. Etablissémens & fondations dans ce lieu. *Suppl.* III. 145. b.

FRÉISTADT, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 145. b.

FRÉJUS, (*Géogr.*) *forum Julii*, ville ainsi appelée de Jules-César. Elle a été la patrie d'Agricola, beau-pere de Tacite. Pourquoi Plinè l'appelle *classica*. Sa situation. VII. 294. b.

Fréjus ancienne. *Suppl.* IV. 10. a.

FRÈLE. Différence entre *frêle* & *fragile*. VII. 295. a.

FRELON, (*Hist. nat. Zoolog.*) insecte du genre des guêpes. Dans les tems chauds sa piquure est très-vive. En quoi les gâteaux des frelons diffèrent de ceux des guêpes fourreuses. Description de ces gâteaux. Matière dont ils les forment. Lieux où l'on trouve les nids de frelons. Insectes dont ils vivent. Ressemblance des frelons avec les guêpes. VII. 295. a.

FREMINET, (*Martin*) peintre. V. 319. a.

FRÈNE. (*Bot.*) Caractères de deux genres de plante de ce nom. Description de cet arbre. On le met au nombre de ceux qui, par leur volume, tiennent le premier rang dans les forêts. Observations sur son accroissement. Terrain & expositions qui lui conviennent le plus. VII. 295. b. Quels sont les terrains auxquels il se refuse. Moyens de le multiplier. Ce qui rend difficile sa propagation en grand. Soins qu'on doit prendre pour faire venir le frêne de semence. Soins à prendre pour la transplantation. *Ibid.* 296. a. Qualités de son bois. Usages qu'on en tire. Bois qu'on peut se procurer en élaguant ou étêtant l'arbre, quand il est dans sa force. Le dégouttement du frêne endommage tous les végétaux qui en sont atteints. Mais l'égoût d'aucune espèce d'arbre ne lui fait préjudice. Usages qu'on tire de son feuillage: tems où l'on doit couper les rameaux. On pourroit employer le frêne pour l'ornement des jardins. Inconvénient qui le fait éloigner de tous lieux d'agrément. Auteur à consulter sur les propriétés médicinales du frêne. Espèces de frêne les plus connues. *Ibid.* b. Le frêne de la grande espèce. Le frêne de la grande espèce à feuilles panachées de jaune. Le frêne à feuilles rondes. Le frêne nain, ou de Montpellier. Le frêne à fleurs, originaire d'Italie: détails sur cet arbre; c'est de tous les différens frênes, celui qu'on doit le plus employer dans les jardins d'agrément. Le frêne à feuilles de noyer. Le frêne de la nouvelle Angleterre: détails sur cet arbre, sa culture, les lieux où on le cultive. Le frêne blanc d'Amérique: sa description. Vigueur de ces arbres. *Ibid.* 297. a.

FRÈNE, (*Bot. Agric.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* III. 145. b. Énumération de huit espèces. Lieux où elles croissent. Leurs descriptions, culture, qualités & usages. *Ibid.* 146. a.

Frêne épineux, voyez *Fagara*. *Suppl.* III. 1. b. Le chionantho greffé avec succès sur ce frêne. 259. b.

FRÈNE. (*Pharm. Mat. médic.*) Principes qu'il contient. Pro-  
NNNNnnnnnn



priétés de son écorce & de son fel. De la graine de frêne : nom qu'on lui donne dans les boutiques : qualité de cette graine. Usage qu'on en fait en Angleterre. VII. 297. b.

Frêne, de l'écorce de cet arbre. V. 349. b. Suppl. III. 807. a. Manne tirée du frêne. X. 41. b. &c. Espèce de frêne dont on tire du sucre en Amérique. XV. 617. a.

FRENICLE, (Bernard) un des plus grands arithméticiens de son tems. VI. 221. a, b.

FRÉQUENCE, différentes impressions que font sur nous les choses par leur fréquence ou leur rareté. V. 832. b.

FRÉQUENTATIF, (Gramm.) verbes appelés de ce nom en latin. Le supin doit être regardé comme le générateur unique & immédiat de ces verbes. Dans la dérivation de fréquentatifs, dont les primitifs sont de la première conjugaison, l'usage a autorisé le changement de la voyelle *a* du supin générateur terminé en *atum*. VII. 297. b. Observations sur les fréquentatifs dont les verbes primitifs sont de la seconde conjugaison; sur ceux qui viennent des verbes dont la seconde personne se termine en *gis*. De quelle manière les latins prononçoient le *g*. L'auteur explique comment les fréquentatifs de ces verbes venoient du supin, comment *agitare* venoit du supin du verbe *ago*. Raison pour laquelle les verbes de la quatrième conjugaison forment régulièrement leurs fréquentatifs. Verbes de la troisième conjugaison qui ont eu deux fréquentatifs. Les verbes *vellico*, *fo dico* ne doivent point être regardés comme fréquentatifs, mais comme diminutifs. *Ibid.* 298. a. Verbes qui ont à la fois un sens fréquentatif & un sens diminutif: observation sur la dénomination qu'on doit leur donner. C'est mal-à-propos que Turnebe & Vossius ont placé *dormitare* dans la classe des verbes desideratifs. Remarques générales. 1°. Tous les fréquentatifs sont de la première conjugaison. 2°. Ils suivent invariablement la nature de leurs primitifs, étant comme eux absolus ou relatifs. *Des fréquentatifs dans la langue françoise*. Robert-Etienne prétend que nous n'en avons point, quant à la signification. Trois espèces de fréquentatifs en françois. 1. Les fréquentatifs naturels à la langue: ils sont en général terminés en *ailler*. *Ibid.* b. 2. Les fréquentatifs faits à l'imitation de la langue latine terminés en *oter*. 3. Les fréquentatifs étrangers dans la langue françoise, & qui ont pris un air françois par la terminaison en *ter*. Réfutation du sentiment de Robert-Etienne allégué ci-dessus. *Ibid.* 299. a.

FRERAGE & *parage*. (Ancien droit féodal) VII. 489. b. XI. 896. a.

FRÈRE. (Jurispr.) Trois sortes de freres; les germains, les consanguins, les utérins. D'où procedent la qualité de frere naturel & celle de frere légitime. Ce qu'on entend par frere adoptif. Un frere ne peut épouser la veuve de son frere. Un frere peut être libre & l'autre esclave ou serf. Avantages du frere aîné dans le partage des biens nobles. En pays de droit écrit, les freres germains succèdent à leur frere ou sœur décédés, &c. De la succession des freres & sœurs en pays coutumier. Un frere ne peut engager son frere ou sa sœur sans leur consentement. Un frere ne peut agir pour l'autre, pour venger l'injure qui lui a été faite. Le frere majeur est tuteur légitime de ses freres & sœurs mineurs ou en démence. En quel cas, selon les loix romaines, un frere peut agir contre son frere. VII. 299. b.

Freres germains, consanguins & utérins: leurs droits de succession. III. 901. b. 902. a. V. 75. a, b, &c.

Frere adoptif. VII. 299. b.

Frere, beau- VII. 299. b.

Frere conjoint des deux côtés. VII. 299. b.

Frere consanguin. VII. 299. b.

Frere, demi- VII. 299. b.

Freres germains. VII. 300. a.

Frere de lait. VII. 300. a.

Frere légitime. VII. 300. a.

Frere naturel. VII. 300. a.

Frere paternel. VII. 300. a.

Frere utérin. Ouvrages à consulter. VII. 300. a.

FRERES, (Droit nat.) devoirs des freres entr'eux. I. 370. b. XVII. 790. a. Relâchement des liens de fraternité dans les pays de luxe. *Ibid.*

FRÈRE, (Hist.) le nom de frere donné dans plusieurs occasions comme une marque d'union & d'amitié. VII. 300. a.

Freres convers, laïcs retirés dans des monasteres: leur emploi. Quels étoient ceux qu'on nommoit *convers* dans les premiers tems. Signification qu'on donna à ce nom dans le onzième siècle. Instituteur de cette espèce de religieux. Les chartreux les nommoient *freres barbus*. Pourquoi les laïcs ne pouvoient être clercs. — VII. 300. a. Voyez CONVERS.

Freres extérieurs ou laïcs. VII. 300. a.

Freres externes. VII. 300. b.

Freres laïcs. Ce sont proprement les domestiques de ceux qu'on nomme *moines du chœur* ou *peres*. Instituteur des freres laïcs. On prétend que cette distinction est venue de l'ignorance des laïcs; mais il y a plus d'apparence qu'elle n'est qu'un effet de la vanité humaine. L'institution des freres laïcs a été

pour les religieux une grande cause de relâchement & de division. Auteurs à consulter. VII. 300. b.

Freres laïcs. IX. 175. b. Leur institution. Mauvais effets de cette distinction entre les religieux. XI. 599. b.

Freres mineurs. VII. 300. b.

Freres servans. VII. 300. b.

Freres spirituels. VII. 300. b.

Freres, terme consacré à certaines congrégations religieuses, & à certaines sociétés laïques & obscures: telles sont celles dont il est parlé dans les articles suivans. VII. 300. b.

Freres cordonniers. Origine de cette société. VII. 300. b. En quoi consiste leur institut. Privilèges de cette société. Les gens dévoués au célibat ont toujours été protégés & favorisés avec une prédilection également contraire à la justice & à l'économie nationale. *Ibid.* 301. a.

Freres tailleurs, compagnons tailleurs mis en société, &c. VII. 301. a.

FRERES D'ARMES, (Hist. mod.) association entre deux chevaliers: le mot de frere étoit anciennement un terme d'amitié. XVII. 790. a. Il étoit sur-tout commun entre gentils-hommes qui avoient servi ensemble. *Ibid.* b. Echange d'armes que faisoient les deux chevaliers, & engagement qu'ils prenoient en devenant freres d'armes: marques & effets de leur intimité d'union. *Ibid.* Voyez FRATERNITÉ D'ARMES.

FRERES DE LA CHARITÉ, (Hist. eccl.) ordre religieux institué dans le seizième siècle, & consacré aux pauvres malades. De tels religieux sont les plus dignes d'être protégés par le gouvernement. Leur occupation est la seule même qui convienne à des religieux. Ils ne devroient être destinés ni aux fonctions du ministère évangélique, ni à l'instruction de la jeunesse. VII. 301. a. si ce n'est dans les matières d'érudition. C'est mal-à-propos que les religieux prennent à la lettre l'ordre de J. C. d'abandonner pour lui notre pere, notre mere, notre famille, nos biens, nos amis. *Ibid.* b.

Frere. Ce nom étoit donné à des empereurs collegues. Exemples. Cette coutume se pratiquoit de tout tems entre des rois de divers royaumes: elle avoit lieu entre les empereurs romains & les rois de Perse. VII. 301. b.

Freres blancs, secte qui parut en Prusse dans le quatorzième siècle. Pourquoi ils prirent ce nom. Révélations dont ils se vantaient. Leur secte s'éteignit d'elle-même. VII. 301. b.

Freres bohémiens, nom que prirent dans le quinzième siècle certains Hussites, qui se séparèrent des Calixtins. Quels furent leurs chefs. Doctrine qu'ils professèrent. Pourquoi ils furent chassés d'Allemagne. VII. 301. b.

Freres Polonois; Sociniens, Antitrinitaires, &c. Pourquoi ils prirent le nom de freres Polonois. Ils furent chassés de Pologne en 1660. Bibliothèque des freres Polonois. VII. 302. a.

FRERES SERVANS, (Hist. mod.) ce sont ceux de l'ordre de Malthe qui sont dans la dernière des trois classes de l'ordre. Quel fut l'auteur de la distribution de cet ordre en trois classes. Comment se fit cette distribution. VII. 302. a.

FRERET, (Nicolas) ses recherches sur les antiquités chinoises. IV. 981. b. Son sentiment sur l'époque où les Grecs conquirent l'équitation. V. 887. a, b.

FRÈRE. (Jean le) Suppl. III. 711. b.

FRESANGE, (Jurispr.) droit de porc dû en certains lieux aux officiers des eaux & forêts. Etymologie de ce mot. Anciens monumens où il en est parlé. Ce droit se changeoit souvent en argent ou autres espèces. Observations de M. de Lauriere sur ce droit. VII. 302. a.

FRESCATI, ou FRASCATI, (Géogr.) *Tusculum*, petite ville d'Italie, à 12 milles de Rome, avec un évêché. Ses maisons de plaisance. Description de l'hermitage que le cardinal Passonèi avoit fait dans ce lieu, mais qui a été démoli en 1767 après la mort violente de ce cardinal. Suppl. III. 147. a.

FRESNOI, (Charles Alphonse du) peintre. V. 320. b.

FRESQUE, (Peint.) ce qu'on entend par peindre à fresque. Comment les Italiens expriment cette façon de peindre. Détails sur les opérations nécessaires pour cette sorte de peinture. Examen raisonné de l'endroit où l'on veut l'exécuter. Préparations qu'on doit faire sur le mur. VII. 302. b. L'artiste est obligé de peindre au premier coup avec les couleurs propres au travail. Avantages & inconvénients de ce genre de peinture; 1°. l'esquisse terminée de la composition qu'on veut peindre. *Ibid.* 303. a. Avantages de cette sorte d'esquisse. On ne peut dans la peinture à fresque commencer une partie du tableau, sans être obligé de la terminer dans sa journée. 2°. L'usage des cartons. Ce qu'on entend par le mot *carton*: en quoi consiste cet usage. *Ibid.* b. Couleurs indiquées par plusieurs bons auteurs, comme les plus convenables pour peindre à fresque. Le blanc de chaux: manière de le préparer. Poudre faite avec du marbre blanc pilé. Le blanc de chaux préférable à cette poudre. Autre blanc, celui de coquilles d'œufs. Manière de le préparer. Le cinnabre. *Ibid.* 304. a. Comment on le rend propre à la peinture à fresque. Le vitriol brûlé. La terre rouge. L'ochre. Le jaune de Naples. Le verd de Vérone. La terre d'ombre. Le noir de Venise. Le noir de charbon. L'émail. L'outremer.



*Ibid.* b. Couleurs nuisibles à la fresque : couleurs qui lui sont propres. Couleurs délicates qui demandent des précautions. Comment on prépare & l'on dispose toutes ces couleurs au moment où l'on veut peindre. Une précaution essentielle est d'éprouver les mélanges & les teintes que l'on veut faire. Comment on s'assure de l'accord des couleurs. Divers moyens dont on doit se précautionner. *Ibid.* 305. a.

FRESQUE, (*Peint. Antiq.*) comment on peut rendre les fresques moins altérables par la pluie. Des fresques trouvés à Herculanum. *Suppl.* III. 147. a. Fresques sciés sur le mur. *Ibid.* b.

Fresque, observations sur les fresques des anciens. *Suppl.* II. 632. a. Ce genre de peinture rétabli à Rome du tems d'Auguste. XII. 274. a. Inconvéniens & avantages de la peinture à fresque. 278. a. Manière égratignée, espece de fresque. V. 432. b. Des peintures à fresque trouvées à Herculanum. VIII. 152. a, b. *Suppl.* III. 351. b. 352. a.

FRET ou FRETAGE, (*Comm.*) louage d'un navire. VII. 305. a.

Fret, droit qu'un maître de navire se réserve lorsqu'il donne son vaisseau à fret. II. 219. b. Comment se fait l'évaluation du fret. V. 632. a. IX. 403. b. Comment se fait l'évaluation du tonneau pour le prix du fret. XVI. 410. a. b.

Fret, droit que les vaisseaux étrangers paient aux bureaux des fermes du roi. Quelles sont les nations étrangères dont les vaisseaux sont délivrés de ce droit. VII. 305. b.

Fret, équipement de navire. VII. 305. b.

FRETE, (*Blason*) meuble d'armoiries. De l'étymologie de ce mot. Ecu frété. Croix frétée. *Suppl.* III. 147. b.

FRETE, (*Blason*) espece de fretes appellées treillis. XVI. 578. a.

FRETER, *affieter*, (*Marine*) différente signification de ces mots. *Suppl.* I. 190. a.

FRETEVAL, (*Géogr.*) village près de Blois, où l'arrière-garde de Philippe-Auguste fut défaite en 1194. Son sceau & ses archives furent enlevés par les Anglois. Réflexion sur cet événement. *Suppl.* III. 147. b.

FREUDENTHAL, (*Géogr.*) château, ville & seigneurie de la Haute-Silésie. Observations sur ce sujet. *Suppl.* III. 147. b.

FREUX, (*Ornithol.*) description de cet oiseau, qui ressemble presque entièrement à la corneille. En quoi l'un diffère de l'autre. Alimens dont le freux se nourrit. VII. 305. b.

FREYA, ou FRIGGA, (*Hist. anc. Mythol.*) une des divinités des anciens Saxons. Comment on la représentoit. On prétend que c'est de Freya que vient le Freytag des Allemands, & que cette divinité répond à la Vénus des Latins. Réflexions de l'auteur sur ce sujet. VII. 306. a.

FREYBERG, en Misnie : jaspe très-singulier qui se trouve près de cette ville. VIII. 467. a.

FREYER, (*Hist. du nord*) roi du nord, qui fut placé au rang des dieux. Origine du nom freytag donné au vendredi par les Allemands. *Suppl.* III. 148. a.

FREYGRAVES, (*Hist. mod. & Droit politiq.*) Voyez VRYGRAVES.

FREYMONIUS, (*Volsfang*) son ouvrage sur le digeste. IV. 997. b.

FREZIER, exagérations de cet écrivain. IX. 315. a.

FRIBOURG, (*Géogr.*) capitale du Brisgaw en Souabe. Diverses observations sur cette ville. Sa situation. Cette ville est la patrie du moine Schwartz, & de J. Thomas Freigius. VII. 306. a.

FRIBOURG, (*Géogr.*) ville en Suisse. Tems de sa fondation. Celui où elle fut reçue au nombre des cantons. Son gouvernement. Sa situation. Auteurs à consulter. VII. 306. a.

FRICENTI, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 148. a.

FRICHE, terres laissées en friche dans le royaume de France. VI. 532. b.

FRICITION, (*Chirur.*) Elle est au rang des exercices nécessaires à la santé : c'est une des six choses non naturelles. Quelles sont les personnes auxquelles les frictions seroient utiles. Trois especes de frictions, selon Ambroise Paré ; la forte, la douce, la modérée. Divers cas dans lesquels la forte est d'une grande utilité. Le degré de force qui établit la différence des trois especes de frictions est relatif au tempérament, à la maladie, à l'âge. Frictions conseillées par de très-grands maîtres pour la cure de la léthargie, de l'apoplexie, & pour rappeler à la vie les noyés. VII. 306. b. Effets de la friction douce & légère. En quels cas elle convient. Utilité de la friction modérée, circonstances dans lesquelles on la recommande. Attentions qu'exigent les frictions pour être administrées sagement. Divers remèdes au bon effet desquels les frictions modérées préparent. VII. 307. a. Leur utilité dans la cure de l'anchylose, dans les fièvres continues où les malades ont presque toujours les extrémités froides. Frictions ordonnées par Ambroise Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuisse causée par un coup de feu. Il est convenable, avant de changer de linge dans les sueurs, de se faire frotter modérément : ces frictions préviennent la lassitude. *Ibid.* b.

Friction. De l'usage des frictions. XVII. 198. a, b. 199. a. Elles étoient employées chez les Grecs pour les athlètes. IX. 758. a, b. Belles cures opérées par les frictions. III. 776. b. Frictions propres à réchauffer sans douleur les parties froides. VII. 331. a. Fumigations reçues par friction. 367. a. Frictions mercurielles capables d'exciter la salivation. VIII. 360. a, b. Explication de leur effet. XV. 48. a.

Friction, mouvement que le chirurgien fait dans l'opération de la saignée pour pousser le sang vers la ligature. VII. 307. b.

Friction mercurielle. Voyez VÉROLE.

FRIDDES, (*Richard*) théologien. XIV. 744. a, b.

FRIDERICKS-HALL, ou *Friderickstadt*, en Norvege, (*Géogr.*) Charles XII tué au siège de cette ville en 1718. VII. 307. b.

FRIDERICHSTADT, (*Géogr.*) ville maritime de Norvege. Force de cette place. Son origine. *Suppl.* III. 148. a.

FRIDERICIA, ou *Friderichsodde*, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans le nord-Jutland. Sa description. Ses révolutions. Droits qui s'y perçoivent. *Suppl.* III. 148. a.

FRIDERICKSTADT, ville de Jutland. VII. 307. b.

FRIDEWALD, (*Géogr.*) château & bailliage d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Observations sur l'un & sur l'autre. *Suppl.* III. 148. a. Ancienne ville du même nom dans la Westphalie, & dans le comté de Sayn. *Ibid.* b.

FRIDLEF I. (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck qui régnoit à-peu-près soixante ans avant J. C. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 148. b.

FRIDLEF II. fils de Frothion III. roi de Danemarck. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 148. b.

FRIDLEF II, roi de Danemarck. Service qu'il rendit à Haldan I, roi de Suede. *Suppl.* III. 287. a.

FRIEDBERG, (*Géogr.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Sa place à la diète & dans les assemblées du cercle dont elle est membre. Ce qu'elle paie pour les mois romains & pour sa chambre impériale. Causes qui l'ont fait déchoir de son opulence. *Suppl.* III. 148. b.

Friedberg, ville d'Allemagne en haute Saxe. Sa situation. Villes comprises dans le cercle du même nom auquel elle appartient. *Suppl.* III. 149. a.

Friedberg, comté d'Allemagne dans le cercle de Souabe. Seigneurs auxquels il appartient. Ville du même nom dans la haute Bavière. *Suppl.* III. 149. a.

FRIEND, (*Jean*) physiologiste. *Suppl.* IV. 354. b.

FRIGANE ou *Phrigane*, (*Insectol.*) insecte aquatile tetroptère. Description & histoire naturelle de cet animal. *Suppl.* III. 149. a. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

FRIGIDITÉ, (*Jurispr.*) état d'un homme impuissant : son mariage est nul. Trois causes de frigidité, l'une qui provient de naissance, l'autre de cas fortuit, la troisième de maléfice. La seconde cause si elle est survenue depuis le mariage, ne peut lui donner atteinte. Sur la troisième, voyez *Aiguillette*, *Ligature*, *Maléfice*, *Nouement d'aiguillette*, *Impuissance*. Auteurs à consulter. VII. 308. a.

Frigidité, remèdes contre ce défaut. *Suppl.* I. 483. a, b.

FRIGORIFIQUE, (*Physiq.*) l'existence des parties frigorifiques réelles soutenue par les Gassendistes. Quelques philosophes n'en admettent point d'autres que les sels nitreux. Causes du froid, selon le docteur Clarke. Pourquoi, selon le même, le froid empêche la corruption. VII. 308. a.

Frigorifiques particules, par lesquelles on a expliqué la congélation. III. 864. b. 865. b. Réflexions sur cette hypothèse. VII. 314. a. 679. b.

FRIMAT, voyez GIVRE.

FRIOUL, (*Géogr.*) province de l'état de Venise. Ses bornes & son étendue. Ses principales rivières. Sa capitale. Auteurs à consulter. VII. 308. b.

FRIOUL, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 149. b.

Frioul, mine de mercure dans cette province. VIII. 504. b.

FRIPIER, (*Comm.*) observations sur l'état & la police de cette communauté à Paris. VII. 308. b.

FRISCHLIN, (*Nicodeme*) poète. XVII. 646. a.

FRILCHE-NAFF, le, (*Géogr.*) golfe de la mer Baltique sur les côtes de Prusse. Description de cette espece de lac. Rivières qui s'y jettent. Presqu'île longue & étroite qui sépare la plus longue portion de ce golfe d'avec la mer. Son origine. Sa population. *Suppl.* III. 149. b.

FRISÉ, (*Marine*) ornement de sculpture. VII. 308. b.

FRISE, (*Archit.*) Métopes & triglyphes de la frise dorique. X. 470. a. XVI. 639. b. Voyez ENTABLEMENT.

Frise, cheval de, III. 308. b. Cheval de frise, figure symbolique. XV. 729. b.

Frise, significations de ce mot en lutherie. VII. 309. a.

FRISE, (*Comm.*) étoffe de laine qui se fabrique principalement à Colchester. Ordonnance relative à la fabrication de cette sorte d'étoffe. VII. 309. a.

Frise, ratine grossière. Toile forte & ferme. VII. 309. a.



- FRISE, (*Menuis.*) VII. 309. a.  
 FRISE, (*Géogr.*) une des Provinces-Unies. Ses bornes & son étendue. Qualité du terroir. Division de cette province. Le prince d'Orange choisi pour stadhouder par cette province. De la Frise ancienne. VII. 309. a.  
 Frise, ce qu'elle étoit anciennement. VIII. 245. a. Partie orientale de la Frise. XI. 492. a. Partie occidentale, voyez WEST-FRISE.  
 FRISÉ, le, (*Ruban.*) XII. 133. b. XVI. 424. b.  
 FRISER, (*Perruq.*) Description de cette opération. VII. 309. a.  
 Friser, fers à. VI. 505. a.  
 FRISER les sabords, (*Marine*) VII. 309. b.  
 Friser les étoffes de laine. Ce sont pour l'ordinaire les étoffes mauvaises ou médiocres qui sont soumises à cette opération. L'étoffe frisée n'est bonne ni contre la pluie ni contre le froid. Tout le mérite de l'invention de friser ne consiste que dans la nouveauté. Description de la machine à friser. Détails sur l'opération même. VII. 309. b.  
 Friser les étoffes. Machine à cet usage, vol. III. des planch. Draperie, pl. 10 & 11.  
 FRISER, (*Imprim.*) On exprime par ce mot le mauvais effet d'une ligne d'impression qui paroît doublée sur elle-même. D'où provient ce défaut. Comment l'ouvrier peut y remédier. VII. 310. a.  
 Friser, en terme de plumassier. VII. 310. a.  
 FRISI, (*le P.*) De son ouvrage sur la gravité. *Suppl.* IV. 534. a, b.  
 FRISINGHE, évêque de Frisinghe en Allemagne. IV. 69. a.  
 FRISONS, histoire des Frisons. VIII. 245. a. Chevaliers Frisons. IV. 394. b. Loi des Frisons. IX. 652. a. 653. b. 661. a.  
 FRISQUETTE, tailler la (*Imprim.*) XV. 857. b.  
 FRISSON, (*Médec.*) Causes du frisson. Si ces causes ne sont qu'instantanées, la convulsion de la peau est appelée frissonnement. Ces mouvemens contre nature ne diffèrent du tremblement des membres que par le siège & l'intensité des causes qui les produisent. VII. 310. b.  
 Frisson, symptôme de fièvre. VI. 720. a. 723. a. Frisson qui persiste avec le sentiment de la chaleur. 730. b. 731. a. Fièvre accompagnée de frisson. 734. a. 737. a. Sueurs qui surviennent après les frissons. XV. 629. a, b. 630. b.  
 FRISSONNEMENT, espèce de frissonnement appelé horripilation. VIII. 312. b.  
 FRISURE des cheveux pour perruque. XII. 405. a, b.  
 FRITILLAIRE, (*Botan.*) Caractères de ce genre de plante. Description de l'espèce de fritillaire la plus commune. Lieux où on la trouve. VII. 311. a.  
 FRITILLAIRE, (*Jardin.*) On en voit dans les jardins un grand nombre d'espèces, colorées, variées & diversément panachées. Temps où paroît cette fleur. Détails sur sa culture & sur la manière de la multiplier. Auteur à consulter. VII. 311. a.  
 FRITTE, (*Verrerie*) Définition. Fours à fritte. VII. 311. a.  
 Fritte, composition de la fritte pour les porcelaines d'Europe. XIII. 117. b. Qualité des porcelaines dans lesquelles on l'emploie. 122. b. Fritte dans les verreries; fours à fritte. XVII. 134. a, b.  
 FRIVOLÉS propositions, (*Logiq.*) XIII. 483. a, b.  
 FRIVOLITÉ, (*Morale*) Objets qu'on doit appeler frivoles. Hommes frivoles. Causes de la frivolité. Le peu d'étendue & de justesse dans l'esprit, la vanité, le défaut de passions & de vertus. Si la frivolité pouvoit exister long-tems avec de vrais talens & l'amour des vertus, elle détruiroit l'un & l'autre. Remède contre la frivolité. VII. 311. a.  
 FROBEN, (*Jean*) imprimeur. VIII. 35. a. 626. b.  
 FROBENIUS, (*éther de*) VI. 51. b. IX. 566. b. XVII. 566. b.  
 FROC, vêtement de religieux. Son état même. VII. 311. b.  
 FROC, (*Comm.*) étoffe grossière qui se fabrique à Bolbec, Gruchès, & autres lieux de Caux. Détails sur la nature & le travail de cette sorte d'étoffe. VII. 311. b.  
 FROCS, ou Fros, (*Jurispr.*) terres en friche, lieux publics & communs à tous. Coutumes qui en parlent. VII. 312. a.  
 FROHBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Saxe électoriale. Ouvrages qui s'y fabriquent. Seigneur qui la possède. *Suppl.* III. 149. b.  
 FROID, (*Physiq.*) Deux acceptions de ce mot; il signifie la sensation que nous éprouvons & la cause de cette sensation. Pour développer la nature du froid, considéré dans les corps comme une qualité sensible, il est nécessaire d'en exposer les principaux effets. De la condensation causée par le froid. L'eau & les liqueurs aqueuses se condensent jusqu'au moment qui précède la congélation; mais en se gelant elles se dilatent. Cause de ce phénomène; voyez CONDENSATION. VIII. 312. a. Le fer dans les premiers instans qu'il perd la

liquidité qu'il avoit acquise par la fusion, se trouve dans le même cas que les liqueurs aqueuses. Le froid lie les corps, & leur donne de la consistance. Les philosophes ne sont pas d'accord sur la nature du froid. Examen de la doctrine d'Aristote & des Péripatéticiens sur ce sujet. Celle d'Epicure, de Lucrece, & de Gassendi. Selon la plupart des physiciens modernes, le froid en général n'est qu'une moindre chaleur. *Ibid.* b. Doctrine de s'Gravesande sur le froid. Cette manière de le concevoir comme une diminution de chaleur est simple, naturelle; elle ne multiplie point les principes sans nécessité; elle rend raison des phénomènes. Pour les expliquer, elle n'a point recours à de vaines suppositions; la diminution de chaleur, & la force de cohésion suffisent à tout. Ce qu'on entend ici par force de cohésion. Cette force est sans cesse en opposition avec la chaleur. Ce n'est point précisément par le défaut de chaleur, que les corps se réduisent à un moindre volume. C'est la force de cohésion qui condense les corps. La cohésion est d'autant plus forte, que la chaleur est plus affoiblie. *Ibid.* 313. a. C'est ainsi qu'un fluide devient une masse solide, quand il est privé d'une partie de sa chaleur. Explication que donne Musschenbroeck de la cause de la congélation. D'où vient, selon le même physicien, l'augmentation du volume de l'eau glacée. Autres hypothèses pour l'explication de ce phénomène. *Ibid.* b. Observations & expériences qui prouvent qu'un corps n'est jugé froid, que quand il est moins chaud que les parties de notre corps auxquelles il est appliqué; quoiqu'à d'autres égards le degré de sa chaleur soit considérable. Les nuits froides de certains pays situés sur la zone torride, seroient jugées fort tempérées dans d'autres climats. Tous les autres effets du froid s'expliquent avec la même facilité par la simple notion d'une chaleur affoiblie. C'est en vain qu'on auroit recours à des parties frigorifiques, dont l'existence, pour ne rien dire de plus, n'est nullement prouvée. Les particules salines qui augmentent le froid de la neige ou de la glace pilée, ne sont point frigorifiques dans le sens qu'on attache communément à ce terme. *Ibid.* 314. a. Ce qu'on entend par froid absolu. Il y a apparence qu'il n'existe point dans la nature. Des causes qui peuvent opérer le refroidissement des corps; les unes sont naturelles, les autres artificielles.

Causes du froid naturel. C'est dans l'atmosphère que ce froid s'excite le plus promptement. Il peut pénétrer dans la terre jusqu'à la profondeur de 90 à 100 piés. Voyez au mot Chaleur, les causes du froid en hiver. Causes particulières & accidentelles qui se mêlent à la cause générale; la situation particulière des lieux; causes du froid qu'on éprouve sur les montagnes. *Ibid.* b. Les pays situés vers le milieu des continents, sont plus froids que ceux qui sont voisins de la mer; la nature du terrain mérite une considération particulière: quels sont les terrains qui attirent le froid: l'action même du soleil contribue au froid sur des terrains de cette espèce. Il y a dans l'intérieur de la terre un fonds de chaleur qui n'est point assujéti à la vicissitude des saisons; ainsi la terre doit pousser hors d'elle-même des vapeurs chaudes, dont la quantité doit varier à cause des fréquens changemens qui arrivent dans l'intérieur du globe. *Ibid.* 315. a. Tout ce qui vient d'être dit, sert à rendre raison de certains froids excessifs très-peu proportionnés à la latitude des lieux où on les éprouve. Raison pour laquelle les hivers sont plus rigoureux en Silésie, entre les 50 & 60 degrés de latitude, que dans la plupart des autres pays situés entre les mêmes parallèles. Conjecture de M. Halley, sur la cause du froid excessif qu'on éprouve dans le nord-ouest de l'Amérique. Cause du froid qui regne dans la partie méridionale de la Tartarie Chinoise ou Moscovite; de celui qui regne dans le Canada. Comment les vents contribuent à rafraîchir l'air. Cause du froid du vent du nord dans notre hémisphère, & de la chaleur du vent du midi. *Ibid.* b. On remarque souvent en hiver que quand le vent passe subitement du sud au nord, un froid vif & piquant succède tout-à-coup à une assez douce température: quelle en est la raison. Le froid est plus général ou plus particulier, selon que le vent du nord regne sur une étendue plus ou moins grande de pays. Le froid est plus grand lorsqu'il vient de régions plus voisines du pôle. L'air comprimé vers le pôle par le vent du sud, peut ensuite se rétablir avec force, & occasionner un vent du nord qui sera très-froid: de telles circonstances peuvent rendre le froid plus considérable & plus général. Quel est le tems que le vent peut employer à venir du nord jusqu'à Paris. *Ibid.* 316. a. L'auteur examine si le vent du nord souffle de haut en bas, ou dans une direction horizontale, ou de bas en haut. Un vent est froid lorsqu'il prend la direction de haut en bas. Effet des vents qui ont passé sur les sommets des montagnes. Causes du froid de l'automne & du printemps. Les vents peuvent aussi apporter du dérangement dans les climats. Comment les vents d'est & d'ouest peuvent contribuer à la rigueur de l'hiver. Circonstances qui peuvent rafraîchir le vent du sud. Changement de direction que peut éprouver le vent du nord, sans perdre son degré de froid. Pourquoi en 1709 il gela très-fort à Paris pendant un petit vent de sud. *Ibid.* b. Ce n'est point lorsque les vents soufflent avec le plus de violence que le plus grand



grand froid se fait sentir. Pourquoi un air agité nous paroît plus froid qu'un air tranquille refroidi au même degré. Quelle est la raison pour laquelle le plus grand froid se fait sentir chaque jour environ une demi-heure après le soleil levé. Table des plus grands degrés de froid observés jusqu'ici en différens lieux de la terre. *Ibid.* 317. a. Effets du froid rigoureux qu'éprouverent à Tornea les académiciens qui allerent mesurer un degré du méridien vers le pôle. Observations faites par les voyageurs, sur le froid qu'on éprouve à la baie de Hudson. Certaines plantes exigent moins de chaleur que d'autres; de-là en partie la diversité des plantes selon les lieux & les climats. Le froid nuisible aux végétaux lorsqu'il est extrême. Des effets du froid sur les corps des animaux. *Ibid.* b. Les animaux conservent dans les saisons les plus extrêmes, un degré de chaleur indépendant en quelque sorte de l'air dans lequel ils vivent. Degré de cette chaleur dans l'homme.

*Du froid artificiel.* Le plus simple de tous les moyens de le produire, est l'application d'un corps plus froid que celui qu'on veut refroidir. Un autre moyen est le mélange de différentes substances, soit solides, soit fluides. 1°. Eau refroidie par le mélange de certains sels. Le thermometre y descend au-dessous du terme de la congelation, sans que néanmoins cette eau soit gelée. 2°. Autres mélanges de sels propres à augmenter le froid de la neige ou de la glace pilée. *Ibid.* 318. a. Ce n'est qu'en fondant la glace & en s'y dissolvant, que les sels la rendent plus froide. Effets du sel marin, du sel ammoniac, & du salpêtre sur la glace; celui du sel gemme & de la potasse qui est un sel alkali. 3°. Les esprits de sel & de nitre possèdent à un plus haut degré que les sels concrets, la vertu de produire le froid. Moyen d'augmenter beaucoup le froid qui résulte du mélange de la glace & d'un sel concret. *Ibid.* b. Quoique le sel marin soit fort supérieur au salpêtre par rapport à l'effet dont il s'agit, l'esprit de sel est cependant un peu inférieur à l'esprit de nitre. Froid causé par une liqueur ardente & inflammable comme l'esprit de vin. Diverses liqueurs qui refroidissent la glace en la fondant. 4°. Dissolutions chimiques accompagnées d'effervescence, & qui cependant sont froides. Effervescences froides qui donnent des vapeurs chaudes. Ces mêmes vapeurs n'ont point de chaleur, quand l'expérience se fait dans le vuide. Pourquoi l'eau d'une bouteille plongée dans un mélange de sel & de glace pilée, se refroidit & se glace. Quelquefois un corps se refroidit en s'unissant à un autre corps moins froid que lui. *Ibid.* b.

*Froid. Phénomènes du froid.* Pourquoi le plus grand froid d'hiver n'a pas lieu le jour du solstice. III. 28. b. Le froid paroît augmenter au commencement du dégel. IV. 753. b. Pourquoi l'étage supérieur d'une maison est le plus chaud durant le jour, & le plus froid durant la nuit. Comment se refroidit un corps appliqué sur un corps dur ou sur un corps mou. VI. 601. a. L'intervalle entre le plus grand chaud & le plus grand froid, croît à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. VII. 625. a. Il ne fait jamais aussi froid sur les côtes de la mer, que dans l'intérieur des terres. 687. b. Le froid n'augmente pas à proportion qu'on approche du pôle. *Suppl.* IV. 250. a. Observations météorologiques sur le chaud & sur le froid. XVI. 118. a. Le froid considéré comme cause & non comme effet du vent du nord. XVII. 21. b. *Effets du froid: voyez GEL, GELÉE, GLACE, CONGELATION.* Comment il fait périr les arbres. I. 586. a. Dans quelle circonstance un froid médiocre peut devenir nuisible aux plantes. *Ibid.* Matières durcies par le froid. III. 607. a. Condensation des corps les plus durs par un grand froid. 836. a. Table de l'extension que dix perches faites de différens bois ont soufferte par le froid. *Suppl.* IV. 886. a. Le froid excessif suspend la vertu directive de l'aimant. I. 200. b. Cause de la rupture de la glace & de plusieurs autres corps durs dans un tems froid. 233. a. Froids rigoureux qui ont gelé les vins. XVII. 292. b. *Froids remarquables observés en différens lieux.* Circonstances qui rendent si funestes le froid de 109. I. 586. a. VII. 540. b. 543. b. 544. a. 681. a. Froid excessif de la baie de Hudson. VIII. 331. b. 332. a. De Jenifcea en 1735. VIII. 508. a. Celui qu'éprouverent en 1737, les académiciens dans la Laponie, *ibid.* b. VII. 687. a. XVI. 427. a. & les Hollandois dans la Nouvelle-Zemble en 1596. VIII. 508. b. XVII. 700. a. Froid remarquable à Québec en 1744. XIII. 696. b. *Causes du froid.* Diverses causes du froid tirées de la situation particulière & de la nature d'un lieu. III. 27. b. Causes du froid selon le docteur Clarke: hypothèse des Gassendistes. VII. 308. a. Causes du froid sur la terre. XVII. 725. a. Des causes particulières du froid dans les différens pays des zones tempérées. 733. a, b. *Froid artificiel.* Moyens de produire un degré de froid très-considérable. III. 866. b. Froid artificiel par le moyen des sels. VII. 683. a, b. &c. 686. a. Divers moyens artificiels de produire le froid. XIII. 901. b. &c.

*FROID, (Chymie)* Les chymistes entendent par-là, 1°. l'action positive & réelle d'une chaleur foible: dissolution faite à froid; infusion à froid. D'où vient la perfection qu'acquiescent certains vins en vieillissant dans les bonnes caves. 2°. Les chymistes prennent le froid dans son acception la plus

vulgaire. Usages qu'ils font de ce froid. Connoissances utiles & curieuses que leur procureroit l'emploi philosophique d'un froid plus fort & plus constant que celui qu'ils ont coutume d'employer. VII. 319. b. Une bonne glaciere feroit le réservoir le plus simple & le plus commode de ce froid. Nous ne saurions dans nos climats nous procurer un froid durable plus fort; or, la durée & la continuité du froid sont absolument essentielles dans certaines expériences. Comment le chymiste doit placer son laboratoire pour observer les effets de la suite entière des degrés du feu chymique sur certaines substances. Utilité d'une glaciere pour conserver des gibiers & des fruits inconnus à certaines saisons. *Ibid.* 311. a.

*FROID, (Docimastique)* Donner froid à un régule qu'on affine. VII. 320. a.

*FROID, (Econom. anim.)* Il n'est aucun corps dans la nature qui ne soit plus ou moins pénétré par l'élément du feu, & qui n'éprouve une oscillation continuelle causée par l'effet alternatif de la chaleur & de la force de cohésion. VII. 320. a. Il n'y a donc point de corps absolument froid. C'est la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. On pourroit dire avec fondement que l'action du feu dans l'atmosphère, ne va jamais jusqu'à la rendre chaude respectivement à nous; puisqu'elle n'excede & n'égale même jamais, d'une manière durable, la chaleur qui nous est naturelle. *Ibid.* b. On peut donc regarder le milieu dans lequel nous vivons, comme étant toujours froid, respectivement à ce que nous sentons, mais dans un rapport toujours variable. Les corps dans lesquels le thermometre s'élève à un degré supérieur à ceux de la chaleur humaine, sont regardés comme chauds. Tous les corps qui n'ont d'autre chaleur que celle du milieu dans lequel ils sont contenus, sont réellement froids par rapport à nous. Raison pour laquelle les métaux, le marbre nous paroissent plus froids que le bois & d'autres substances. Il n'est aucun corps dans la nature qui ait plus de chaleur par lui-même qu'un autre, dans le même milieu. La putréfaction & la fermentation peuvent cependant procurer une certaine chaleur aux corps dans lesquels elles sont excitées. *Ibid.* 321. a. Divers jugemens que nous pouvons porter quelquefois sur la chaleur d'un même corps, quoique cette chaleur n'ait pas varié. Pourquoi les caves nous paroissent froides en été & chaudes en hiver. *Ibid.* b. Quelle est la disposition de nos corps à laquelle il est attaché de pouvoir porter à l'ame l'idée du froid, conséquemment à l'impression qu'ils reçoivent des causes frigorifiques? Cette question tient à la recherche des causes de la chaleur animale; voyez cet article & l'analyse que l'auteur en donne ici. *Ibid.* 322. a. Objections que l'auteur de l'article sur la chaleur animale propose contre le docteur Douglas. *Ibid.* b. Réponse à ces objections. Dans l'hiver, la chaleur animale appartient davantage à l'animal même, & dans l'été elle appartient plus aux causes externes. Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été? Effets des grandes chaleurs sur le corps des animaux. Régime ordonné par Dioclès à Antigonus, roi d'Asie, & réglé sur la variété des saisons. *Ibid.* 323. a. Du mouvement des humeurs dans les vaisseaux capillaires. Pourquoi l'on est si sensible au froid, lorsqu'on passe promptement d'un milieu qui est plus approchant de notre température naturelle à une température plus froide. Pourquoi un grand froid fait moins d'impression lorsqu'il a subsisté quelque tems. *Ibid.* b. Cause du froid qu'on éprouve dans les affections rhumatismales. Suite des réponses aux objections contre le système du docteur Douglas. *Ibid.* 324. a, b. Correction que l'auteur apporte au système de ce docteur, en établissant que les vaisseaux capillaires internes contribuent à la chaleur ainsi que les externes. Observation sur la fièvre lypyrie & les sensations qu'elle fait éprouver aux malades. Pourquoi les personnes d'un tempérament phlegmatique, cacochyme, ne sont pas sujettes aux fièvres ardentes comme celles d'un tempérament bilieux ou sanguin. Le frottement des fluides entr'eux & des solides entr'eux, considéré comme cause partielle de la chaleur animale. *Ibid.* 325. a. Exemples de quelques fluides échauffés par le seul mouvement & la seule attrition. La différence du sang dans les différens sujets, contribue beaucoup à la différence qu'on observe dans la chaleur naturelle. *Ibid.* b. Selon un ancien auteur, le sang n'est pas chaud de sa nature, mais susceptible de s'échauffer. Cause de l'intempérie qui domine dans les personnes d'un tempérament pituiteux, dans les hydropiques, dans les chlorotiques, &c. Cause du défaut de chaleur dans la plupart des poissons. Réflexions en faveur du système du docteur Douglas, corrigé comme il vient de l'être. Il résulte de ce qui a été dit dans cet article, que c'est au froid même de l'atmosphère qu'on doit attribuer principalement l'entretien des effets du feu, à l'égard des animaux chauds, à un degré à-peu-près uniforme dans l'état de santé, &c. *Ibid.* 326. a. Ce sont les mouvemens absolument nécessaires pour la conservation de la vie saine dans les animaux, qu'il faut regarder comme les antagonistes du froid. Causes du froid interne que l'animal éprouve. *Ibid.* b.

*Froid, ses effets sur le corps humain.* I. 233. b. Du froid

OOOOOOOO



que l'homme peut soutenir. *Suppl. II. 310. a. Suppl. IV. 721. b.* Stature des habitans des climats froids. 829. *b.* Ce sont les insectes qui supportent le plus grand froid. III. 37. *b.* Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. VI. 601. *b.* Froid potentiel. XIII. 182. *a.* Comment l'on juge du froid par l'attouchement. XV. 821. *a.*

**FROID.** (*Patholog.*) Le froid dans les animaux chauds peut être produit par des causes internes & par des causes externes. La principale cause externe de ce froid, est celui de l'atmosphère. Dans les climats tempérés, le thermomètre ne descend communément en hiver au-dessous de la congélation, que jusqu'à la moitié du nombre des degrés, dont il s'éleve au-dessus de ce terme dans les tems les plus chauds. Terme moyen entre ces deux extrêmes des mouvemens du thermomètre. VII. 326. *b.* La chaleur propre à l'animal augmente à porportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit, & cette augmentation se fait en raison de celle du resserrement que ce froid cause dans la surface du corps; mais quand ce froid devient extrême, il ralentit le cours des humeurs. Circonstances qui augmentent la sensation du froid animal. Animaux tués par le froid: cause de leur mort. Du degré de froid nécessaire pour opérer la coagulation du sang. Cause des concrétions polypeuses qui se forment autour du cœur dans les personnes demeurées en syncope pendant quelque tems. Effets du froid sur le corps de l'animal après sa mort. Ceux qu'il produit sur les corps animés. *Ibid. b.* Quels sont ceux d'un grand froid sur la surface du corps. Oppression qu'il donne. *Ibid. 328. a.* Maladies causées par le froid. Dangereux effets des boissons froides, lorsque le corps a été échauffé par quelque violent exercice. Cause de la maladie d'Alexandre-le-grand, lorsqu'il se fut baigné dans le Cydnus. *Ibid. b.* Effets de l'eau froide sur les personnes tombées en syncope & dans les cas d'hémorrhagies. Des différentes causes internes du froid animal. *Ibid. 329. a.* Des causes du froid qu'on éprouve quelquefois dans certaines parties du corps, sans qu'il y ait aucune diminution d'agitation dans les solides & dans les fluides, tandis que les autres parties sont affectées de chaleur très-vive. Cas particuliers où il survient en peu de tems à des personnes qui ont toute leur chaleur naturelle, un froid répandu sur toute la surface du corps, avec pâleur, frisson, tremblement, sueur froide: cause de ces symptômes. Des différens moyens qui peuvent faire cesser la disposition contre nature qui produit la sensation du froid, tant interne qu'externe. *Ibid. b.* Premières précautions que l'homme a prises contre le froid de l'atmosphère. La nécessité de se préserver du froid en se couvrant des peaux des animaux, fut vraisemblablement le premier motif qui porta l'homme à les égorger.

Moyens que l'art a trouvés pour garantir les hommes plus efficacement du froid de l'air ambiant. *Ibid. 330. a.* C'est l'inconvénient de ces précautions qui a rendu plus sensibles les parties que nous avons coutume de couvrir. Ces parties ne deviennent froides que par communication sympathique. Il s'y engendre moins de chaleur animale à proportion, que dans celles où il y a plus d'effets du froid. Les habits peuvent aussi être cause de la chaleur, parce qu'ils compriment le corps par leur poids. Moyens imaginés pour rendre, autant qu'il est possible, l'air qui nous environne, comme immobile autour de nous, & nous procurer une atmosphère toujours chaude. *Ibid. b.* Degré de chaleur qu'on ne doit point passer, en chauffant les poêles. Pourquoi un poêle chauffé au même degré de chaleur que celui que l'air peut contracter en été, est cependant moins supportable & plus nuisible à la santé. Cause des douleurs qu'on ressent en réchauffant des parties bien froides. Quelles sont les frictions les plus propres à réchauffer sans douleur. Des moyens propres à dissiper le froid animal interne, causé par l'épaississement de la masse des humeurs, comme il arrive dans certaines fièvres. Des moyens propres à le dissiper, lorsqu'il est produit par le vice des solides, comme dans les vieillards. Le froid animal le plus rebelle aux efforts de l'art, c'est celui qui est causé par le spasme de cause interne, l'éretisme du genre nerveux. *Ibid. b.* Moyens qu'on doit employer en ce cas. *Ibid. 332. a.*

**FROID.** (*Médec.*) Comment le froid peut causer la gangrene. VII. 470. *b.* Divers exemples de ces effets du froid. Expédient dont se servent les habitans du nord, lorsqu'ils ont quelque membre mortifié par le froid. 471. *a.* Exemple d'un homme tombé roide de froid, & ensuite rappelé à la vie. *Ibid.* Comment le froid peut tuer. X. 722. *a.* Sommeil funeste, suite du froid. *Suppl. IV. 808. a.* Moyen de rappeler à la vie ceux à qui le froid a fait perdre tout sentiment. X. 727. *a.* XI. 88. *b.* L'air modérément froid préférable à l'air chaud. 219. *a.* Précautions à prendre pour la santé dans les tems froids. 219. *b.* 220. *a.* Voyez Hiver.

Froid, considéré comme signe dans les maladies aiguës. VII. 332. *a.* Voyez Fièvre, Extrémités du corps, Frisson.

**FROID.** (*Belles-lett.*) On dit qu'un morceau de poésie, de musique, &c. est froid, quand on attend dans ces ouvrages

une expression animée qu'on n'y trouve pas. Quels sont les arts qui ne sont pas susceptibles de ce défaut. Le tableau de la famille de Darius peint par Mignard, est froid en comparaison de celui de le Brun. Une statue peut être froide. Les grands mouvemens des passions deviennent froids, quand ils sont exprimés en termes trop communs. Les sentimens qui échappent à une ame qui veut les cacher, demandent au contraire les termes les plus simples. VII. 332. *a.* Rien de plus froid que le style empoulé. Principe du style froid. En quel cas ce défaut est susceptible d'être corrigé. *Ibid. b.*

Froid, Moyen de n'être jamais froid dans le développement des sentimens & des passions. *Suppl. II. 792. a.*

**FROIDE,** allure, (*Manège*) en quoi consiste ce caractère ou ce défaut du cheval. VII. 332. *b.*

**FROIGNY,** (*Gabriel de*) cordelier. XIV. 792. *a.*

**FROILA II,** roi de Castille. *Suppl. II. 266. b.*

**FROISSARD,** (*Jean*) poète & historien. XVI. 814. *a, b.*

**FROLE** ou *Chamæcerasus*, (*Jardin.*) arbrisseau dont il y a plusieurs especes. Le *chamæcerasus* à fruit rouge; vil arbrisseau qui n'est propre à rien. Observation sur les noms qu'il porte. VII. 332. *b.* Le *chamæcerasus* à fruit rouge, marqué de deux points. *Chamæcerasus* à fruit bleu. *Chamæcerasus* à fruit noir. Inutilité de toutes ces especes. *Ibid. 333. a.*

**FROMAGE.** Trois substances dont le lait est composé. On a autant de sortes de fromages qu'il y a d'animaux lactifères. Nos fromages ordinaires. Tems où se font les bons fromages. Maniere de faire le fromage. VII. 333. *a.*

*Fromage.* Maniere de faire celui d'Auvergne, celui de Gruyere & de Gerardmer. Vol. VI. des planch. à la fin. Fromage parmesan. XII. 72. *a.* Fromage aux pommes de terre. *Suppl. IV. 490. a.*

**FROMAGE.** (*Diète*) Deux especes de fromage; le fromage pur, & celui qui renferme la partie caillée & la partie butyreuse. Le premier est grossier. Tous ceux qui ont quelque réputation sont de la seconde especes. Cantons du royaume qui fournissent les meilleurs fromages. Distinctions établies entre les fromages par les médecins qui en ont parlé. Qualités & propriétés du fromage frais & du vieux, selon les anciens. Ces prétentions peu confirmées par les faits. Propriétés du fromage frais assainonné d'un peu de sel. Celles du fromage fait. VII. 333. *b.* Celles du fromage presque pourri. Inconvéniens attachés à l'usage de cet aliment. Quelles sont les personnes qui doivent s'abstenir du fromage. De la répugnance que quelques personnes ont pour le fromage. Auteurs à consulter sur ce dernier objet. *Ibid. 334. a.*

**FROMAGE,** (*Orfèvre*) morceau de terre sur lequel on pose le creuset. VII. 334. *a.*

**FROMAGER.** (*Bot. exotiq.*) Description de cet arbre des Antilles. Qualité & usage de son bois & de son écorce. Son fruit. Usage qu'on en tire. VII. 334. *a.* Voyez Cotonnier.

**FROME** ou **FROME-SELWOOD,** (*Géogr.*) bonne ville d'Angleterre, dans la province de Sommeret. *Suppl. III. 149. b.* Sa population. Son commerce. Etablissmens fondés dans ce lieu. *Ibid. 150. a.*

**FROMENT.** (*Bot.*) Caractères de ce genre de plante. VII. 334. *b.*

**FROMENT.** (*Econom. rustiq.*) Qualités de ce grain. Sur le commerce du froment, voyez Grains. M. de Buffon pense que le froment, tel que nous l'avons, n'est point une production naturelle. Description de la plante & de son fruit. Caractère de l'espece la plus commune, qui est aussi la meilleure. Description de celle qu'on appelle *blé barbu*. Blé de Smyrne. Saison dans laquelle on sème ces grains. Observations sur celui qu'on appelle *blé de mars*. De la culture des blés. Préparations nécessaires pour cette culture: elles ont trois objets; d'ameublir la terre, de l'engraisier, de détruire les insectes dangereux. Comment on remplit ces objets. VII. 334. *b.* Détails sur le labour des terres. On doit promener, pendant tout le printems & la plus grande partie de l'été, les troupeaux sur les jachères. Avantages qu'on en retire. Tems où l'on sème le froment. Comment on le préserve du mal que peuvent lui faire les perdrix. Etat de la terre dans laquelle on doit semer. Choix de la semence. Préparations qu'on lui donne. *Ibid. 335. a.* Quelle est la quantité qu'on doit semer dans un arpent. Premiers développemens de la plante. Son état en hiver. Ses progrès dans le printems. C'est alors qu'il faut la nettoyer des mauvaises herbes. Manieres de les détruire. Tems où le blé fleurit: danger des pluies en ce tems-là. Danger des brouillards entre la floraison & la maturité. Quelles sont les années sujettes à la rouille. De la nielle, voyez cet article. Signes de maturité prochaine. Quand le blé en est à ce point, rien ne retarde les progrès qu'il lui reste à faire. Il ne faut point négliger de le couper au tems convenable. *Ibid. b.* De la nouvelle méthode pour la culture du froment. Cette méthode soutenue en France par l'activité de M. Duhamel. Cette culture a un vice intérieur, que rien ne peut corriger. La fécondité que donnent les fréquens labours qu'elle exige, n'est qu'une fécondité précaire, qui amenera une stérilité très-difficile à vaincre. Erreur de calcul très-con-



fidérable, dans la comparaison qui a été faite entre la nouvelle culture & l'ancienne. Chaque labour amène la nécessité de sarcler de nouveau, ce qui n'est point une opération facile & prompte comme dans les blés ordinaires. Erreur dans la comparaison des produits. *Ibid.* 336. a. Temps où l'on doit battre le blé. Opération de vanner, de cribler, de le remuer dans le grenier. Construction particulière d'un grenier, selon M. Duhamel. Cet auteur présume que sa manière de traiter le blé, doit le préserver des charçons. Réflexions sur le commerce intérieur des blés, & sur les avantages de l'exportation. *Ibid.* b.

**Froment.** Caractères de ce genre de plante, selon Ray & Linnæus. XVI. 664. a. Description de la fleur & de l'épi du froment. *Suppl.* III. 221. a. Du grain & de la substance qu'il renferme. 207. a, b. Du nombre des espèces de froment. 213. a. Article sur le froment. *Suppl.* IV. 406. b. — 408. b. Plante de froment remarquable. *Suppl.* III. 218. a. Plante qui portoit un épi de seigle & un épi de froment. *Suppl.* IV. 407. b. Végétation du froment, voyez *Germination*. Moyen d'en fertiliser la semence. I. 235. a. Voyez *Fertiliser*. Ce qu'il faut faire pour l'empêcher de bisser ou dégénérer. II. 262. a. De la rouille de froment. XIV. 408. a, b. Il n'est pas vrai que le froment se change en seigle, ni le seigle en froment. XV. 195. d. Sur la culture du froment & sur ses maladies, voyez les articles *Blé* & *Agriculture*.

**FROMENTAL**, (*Botan. Agric.*) plante graminée, espèce d'avoine spontanée. Sa description. Qualité du foin qu'elle donne. *Suppl.* III. 150. a.

**FROMENTÉE**, (*Pharmac.*) espèce de potage, dont la base est du froment qu'on fait bouillir avec du lait & du sucre. Plin & Galien cités sur ce sujet. Les Latins appelloient ce potage *alica*. Cette bouillie peu en usage, est cependant très-nourrissante. VII. 336. b.

**FRONDE**. (*Hist. Méchaniq.*) Plin prétend que les peuples de la Palestine sont les premiers qui se soient servis de la fronde. Passage de l'écriture qui confirme ce témoignage de Plin. Habilité des habitans des îles Baléares dans l'exercice de la fronde. Usage des frondeurs dans les guerres des anciens. Les Romains en avoient dans leurs armées, voyez *Velites*. Usage que les François en ont fait. VII. 337. a. Portée de la fronde. L'effet de la fronde vient principalement de la force centrifuge. Moyen de déterminer la force avec laquelle une fronde est tendue, la vitesse de la pierre étant donnée. *Ibid.* b. Voyez *Central* & *Force*.

**FRONDE**, (*Chirurg.*) bandage ainsi appelé, parce qu'il représente une fronde. Sa description & son usage. VII. 337. b.

**FRONDE**. (*Hist. de France*) Retraite de la cour à S. Germain-en-Laye, pour éviter les fureurs de la fronde. *Suppl.* IV. 699. a, b. Paix conclue à Ruel après les guerres de la fronde. 689. b.

**FRONDEUR**. (*Art milit. des anc.*) Exercices militaires que les Romains faisoient faire à leurs soldats pour entretenir leur adresse & leur force. Exercice des frondeurs. Comment ils sont représentés sur les marbres antiques. VII. 337. b.

**Frondeurs**. Quels étoient leurs exercices. *Suppl.* I. 535. a. Leur place dans l'ordre de bataille des Grecs. *Suppl.* IV. 315. a. & des Romains. 174. b.

**FRONSAC**, (*Géogr.*) ville de France dans la Guyenne. Seigneur à qui elle appartient. Château qui la commandoit autrefois. *Suppl.* III. 150. a.

**FRONT**, (*Anat. & Chirurg.*) partie de la face qui contribue le plus à la beauté de sa forme. C'étoit une beauté chez les anciens d'avoir le front petit. Il semble que nous avons un goût de beauté un peu plus exact sur cette partie du visage. Quelle doit être sa forme & sa proportion, selon M. de Buffon. Description anatomique du front. Os frontal. Muscles frontaux & occipitaux. Manière de couper les muscles frontaux, en faisant au front des incisions profondes. VII. 338. a. Comment on remédie aux plaies transversales du front, où les muscles frontaux sont coupés & les sourcils pendans. Remèdes à apporter aux plaies du front. Moyens d'empêcher les plis qui se forment au front des enfans. Moyen de détruire les cheveux qui viennent jusques vers la racine du nez, & certaines petites excroissances qui poussent quelquefois au-dessus du front. Moyen de prévenir ou de guérir les bosses que les enfans se font par leurs chûtes. *Ibid.* b.

**Front**. Variations dans la conformation de cette partie. *Suppl.* II. 545. a.

**FRONT de fortification**. (*Fortific.*) VII. 338. b.

**Front**, (*défense de*) IV. 737. b.

**Front d'une armée**. VII. 339. a.

**Front de bandière d'un camp**. VII. 339. a.

**FRONT**. (*Maréch.*) Sa description. Comment doit être cette partie dans l'animal. Chevaux camus. Tête brusque, tête mouzonnée. VII. 339. a.

**FRONTAIL**, (*Maneg.*) partie du harnois & de la rêtière. Sa description. VII. 339. a.

**FRONTAL**, os, (*Anat.*) description de l'os frontal ou coronal, & de toutes ses parties. VII. 339. a. Partie extrêmement mince de cet os, qu'on ne peut percer sans faire un coup mortel. Suture qui sépare dans les enfans l'os frontal en deux parties égales. Cette suture reste quelquefois dans les adultes. Il faut y prendre garde quand on examine une plaie de tête, afin de ne point prendre cette suture pour une fracture. Cause de cette division de l'os frontal. Cette suture qui se fait ensuite entre ces deux parties, se fait presque entre tous les autres os du crâne, mais seulement dans la vieillesse. *Ibid.* b.

**Frontal**. Artere frontale. *Suppl.* II. 248. b. Sinus frontal. *Suppl.* IV. 101. a, b. Muscles frontaux. VIII. 264. a. Enfoncemens superficiels que présente une partie de l'os frontal. 607. b. Voyez *Coronal*.

**FRONTAL**, (*Thérapeutiq.*) médicament de ce nom. Ses différentes espèces. Son usage. VII. 340. a.

**FRONTAL & double frontal**, (*Luth.*) outils dont se servent les facteurs de clavecins. Description & usage. VII. 340. a.

**FRONTAUX**, sinus, (*Anat.*) Leur description. Ils varient beaucoup en divers sujets: on les a même vus manquer tout-à-fait. Quels sont les sujets dans lesquels ils manquent le plus ordinairement. Autres jeux de la nature sur cette partie. VII. 340. a. Suite de la description des sinus frontaux, lorsqu'ils existent dans l'ordre naturel. *Ibid.* b.

**FRONTAUX**, sinus, (*Chirurg.*) Le chirurgien ne doit point y appliquer le trépan, ni prendre la membrane qui les revêt, pour la dure-mère. Signes auxquels on peut connoître que les plaies pénètrent dans les sinus frontaux. Ces plaies se guérissent difficilement. Les fractures même qui y pénètrent, ne se consolident point. Les plaies qui s'étendent dans les sinus frontaux, sont funestes aux yeux. VII. 340. b.

**FRONTALIERS**, (*Hist. Comm.*) ceux qui habitent les frontières entre la France & l'Espagne. Privilège qui leur est accordé. VII. 340. b.

**FRONTEAU**, celui que se mettent les Juifs au milieu du front dans la synagogue. VII. 341. a. Voyez *Phylactère*.

**FRONTEAU de mire**, (*Artill.*) VII. 341. a.

**Fronteau**, terme de marine, terme de sellier-bourrelier. VII. 341. a.

**FRONTEAU**, (*Jean*) *Suppl.* III. 957. a.

**FRONTIÈRE**, (*Géogr.*) Etym. du mot. VII. 341. a.

**Frontières**. Divers changemens arrivés aux frontières de l'empire romain sous les empereurs. IX. 541. b. Places frontières que les Romains appelloient *tabernæ*. XV. 795. b. Observations sur les places frontières des états. XII. 672. b. Des troupes établies pour garder les frontières. XVII. 857. a. Officiers qui doivent être employés en tems de paix sur les frontières, pour fournir au prince toutes les connoissances d'après lesquelles on puisse régler dans l'occasion l'état & le plan d'une guerre. *Suppl.* II. 157. a.

**FRONTISPICE**, (*Architect.*) voyez *Façade* & *Portail*.

**FRONTON**. (*Architect.*) L'origine des frontons vient des Grecs. Nous avons conservé la proportion qu'ils donnoient entre leur hauteur & leur base. Ces peuples n'employèrent d'abord les frontons qu'avec discrétion; mais ensuite les architectes romains abusèrent de cet ornement. VII. 341. a. Comment les premiers architectes françois ont, à cet égard, imité les romains. Les modernes en ont usé avec moins de prudence encore. Source de cet abus. Moyens de l'éviter. Divers exemples de frontons dans les planches d'architecture. *Ibid.* b.

**FRONTON ou Miroir**, (*Marine*) VII. 344. b.

**Fronton**, tympan du, XVI. 776. b.

**FROTHON I**, (*Hist. de Danem.*) Précis du regne de ce roi de Danemarck. *Suppl.* III. 150. a.

**FROTHON II**, roi de Danemarck. Ses conquêtes. *Suppl.* III. 150. b.

**FROTHON III**, successeur de Friedlef I. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 150. b.

**FROTHON III**. Son amitié pour Eric III. *Suppl.* II. 486. b.

**FROTHON IV**. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 151. a.

**FROTHON V**, successeur de Harald son frere. Ses actes de cruauté. Sa mort. *Suppl.* III. 151. a.

**FROTTEMENT**, (*Méchaniq.*) résistance qu'apporte au mouvement de deux corps l'un sur l'autre, l'inégalité de leurs surfaces. VII. 341. b. Il n'est aucun corps qui, lorsqu'il glisse sur un autre, n'éprouve quelque résistance. Deux espèces de frottemens; celui qui a lieu lorsqu'on applique les mêmes parties d'un corps à différentes parties de l'autre; celui qui a lieu, lorsqu'on fait toucher successivement différentes parties d'une surface à différentes parties d'une autre. Cette seconde espèce ne ralentit jamais le mouvement autant que la première. Circonstances d'où dépend la quantité du frottement: 1°. *La nature des surfaces qui frottent*. Comment l'huile ou la graisse diminue le frottement. *Ibid.* 342. a. Nous ne pouvons suivre sur cette matière, d'autre guide que l'expérience, & encore les différens auteurs ne nous donnent-ils de leurs tentatives que des résultats opposés; tels que ceux que nous